PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART

953c

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

XIIe ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE

- DEUXIEME

AVRIL A SEPTEMBRE 1855 - 56

- MARS

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1855-56

LIBRARY
MAR 4 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CC
3
R4
année 12

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (AVRIL A SEPTEMBRE 1855).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

LES ENSEIGNES DE PARIS, avant le XVIIe siècle, par M. Adolphe Berty.. 1

CHŒUR DE NOTRE-DAME DE PARIS, histoires et emblèmes bibliques sculptés au pourtour, par Mme Félicie d'Ayzac..... 10

LA MONNAIE de BETARRATIS, lettre de M. Boudard à M. le marquis de Lagoy..... 35

MONTBARD ET BUFFON, par M. H. de BUFFON..... 43, 282

LES HABITATIONS LACUSTRES EN SUISSE, par M. Troyon..... 51

RECHERCHES ICONOGRAPHIQUES SUR JEANNE D'ARC, dite la pucelle d'Orléans, par M. Vallet de Viriville... 65

NOTICE HISTORIQUE SUR LA CRYPTE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES, par M. Doublet de Boisthibault..... 89

UNE VISITE A LA MOSAÏQUE DE NENNIG, par M. G. Boulangé..... 106

VOYAGE EN CILICIE, Corycus, son île, et son antre, par M. Victor Langlois.. 129

DES TOMBEAUX DE LA VALLÉE DE L'EAULNE, réfutation de l'opinion de M. l'abbé Cochet, touchant l'origine de ces sépultures, par M. Léon Fallue. 148

NOTICE SUR LES SCULPTURES DES MONUMENTS RELIGIEUX DE LA GIRONDE, par M. G. Brunet..... 164

OLLA CINÉRAIRE avec une inscription en caractères cursifs romains, par M. Chaudruc de Crazannes..... 175

NOTE SUR UN MONUMENT FUNÉRAIRE récemment découvert à Constantine... 180

INSCRIPTION ÉTRUSQUE..... 183

LE CHATEAU DE VAULGRENANT..... 185

RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA SITUATION DU GRAND PONT DE PARIS, et des ponts aux Changeurs, aux Meuniers et de Charles le Chauve, par M. A. Berty..... 193

NOTE SUR UNE INSCRIPTION INÉDITE DE LA CITÉ DES CONVENÆ (ancienne Aquitaine), par M. E. Barry..... 221

L'ABBAYE DE PONTIGNY, par M. l'abbé Balthasar..... 227

SUR UNE NOUVELLE ÉDITION DES FRAGMENTS DE PLUTARQUE et sur une épigramme de Palladas, par M. le Dr N. Piccolos..... 236

NOTE SUR L'ORIGINE DES PREMIERS HABITANTS DES ÎLES BALÉARES, par M. Boudard..... 244

RECHERCHES SUR LA VILLE ÉGYPTIENNE D'AVARIS et sur l'étymologie du nom de Typhon, par M. E. Poitevin 259

NOTE SUR LE SCEAU DE HUGUES Ier, archevêque de Besançon, par M. Aug. Castan..... 275

LE TRÔNE DE SALOMON, représenté sur le grand portail de la cathédrale de Strasbourg, par M. F. Chardin..... 292

LES ARTISTES DE FONTAINEBLEAU..... 301

INVENTAIRE DE LA BASTILLE DE L'AN 1428. 321

NOTE SUR QUELQUES INSCRIPTIONS HELVÉTIQUES, par M. Bordier..... 350

NOTES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA CRIMÉE, par M. Saunier..... 354

ANTIQUITÉS INÉDITES DE SAINTES, par M. Chaudruc de Crazannes.... ... 361

LETTRE A M. GUIGNIAUT SUR UN MONUMENT DE LA LAMOTIDE, par M. V. Langlois..... 365

L'ÉGLISE D'EURVILLE, par M. Pinard. 368

REMARQUES SUR LE MÉMOIRE DE M. POITEVIN RELATIF AUX SEPT CARTOUCHES DE LA TABLE D'ABYDOS, par M. Champollion-Figeac..... 370

3

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES

Découvertes de fragments inédits d'une tragédie grecque, par M. Egger 53

Dons faits a la bibliothèque impériale de Paris 113

Dons faits au musée de la ville de Narbonne ..... *Id.*

Vases romains trouvés a Lons-le-Saulnier 114

Fouilles de Canosa ..... *Id.*

Objets antiques trouvés a Nimroud .. 115

Objets historiques et artistiques qui étaient conservés aux archives de l'Empire ..... *Id.*

Notice sur le monastère de Saint-Denis ..... *Id.*

Séance annuelle de la société des antiquaires du Nord 188

Découvertes d'un cimetière gallo-romain, près de Béziers ..... *Id.*

Statue de Bacchus trouvée dans la province d'Alger 189

Documents pour l'histoire de l'Europe 189

PAGES

Civilisation antique des barbares ... 190

Église Saint-Eugène, à Paris 191

Le palais de Medinet-Abou, à Thèbes. 251

Prix proposés par l'Académie de Toulouse ..... *Id.*

Mort de M. De Villiers du Terrage. *Id.*

M. A. Chabouillet, nommé membre du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France 313

Travail de M. le marquis Melchiorri, sur les arvales ..... *Id.*

Restauration des tours du palais de justice de Paris ..... *Id.*

Borne milliaire trouvée dans le département de la Gironde ..... *Id.*

Séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres 378

Perte d'une partie des antiquités assyriennes, recueillies par MM. Place et Fresnel ..... *Id.*

Musée chrétien à Rome 379

Restauration de la cathédrale de Glascow ..... *Id.*

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles ... 256, 313, 380

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Athènes aux xve, xvie et xviie siècles, par M. de Laborde 54

Numismatique de l'Arménie au moyen age, par M. V. Langlois 61

Recherches sur les monnaies frappées dans l'île de Rhodes, par M. V. Langlois 64

La divine comédie de Dante Alighieri, trad. par M. Mesnard 116

Voyage paléographique dans le département de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville 123

Essai sur l'éclairage chez les Romains, par M. Ch. Loriquet 126

Sur une enseigne romaine, par M. Zell. 127

Tableau chronologique, etc., des personnages dont il est parlé dans l'Ancien Testament, par M. A. Lucas ... 128

Observations sur une peinture murale romaine ; sur les statues équestres qui décorent les églises ; sur le portail de l'église Saint-Hilaire, par M. de Longuemar 192

Monuments français inédits, pour servir à l'histoire de l'art, par Willemin. 253

Histoire de l'île de Chypre, par M. de Mas Latrie 314

Eaux-fortes sur Paris, par M. Meryon 317

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation (ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

LES ENSEIGNES DE PARIS

AVANT LE XVIIe SIÈCLE.

Le goût des emblèmes est assez naturel à l'homme, pour qu'il y ait lieu de croire que l'usage des enseignes remonte à une époque très-reculée. On sait qu'il en existait à Rome, et l'on en a découvert à Pompéia. Mais chez les anciens, les enseignes semblent avoir surtout eu pour but d'indiquer la nature du commerce qui s'exerçait dans les maisons, tandis qu'au moyen âge, elles n'ont pas souvent trait à l'industrie, et paraissent avoir eu principalement pour destination, de distinguer les propriétés entre elles, de tenir lieu des numéros que nous employons aujourd'hui dans cette intention, et dont on n'a commencé à se servir que dans le siècle dernier (1).

Puisqu'il y avait des enseignes dans les villes antiques, il est à présumer qu'il s'en trouvait dans le Paris gallo-romain, et l'usage s'en sera ainsi perpétué jusqu'à nos jours. Quoi qu'il en soit, c'est seulement au XIIIe siècle qu'on en trouve les premières indications (2); elles sont du reste fort rares dans les titres de cette époque; mais elles deviennent plus fréquentes dans le courant du XIVe siècle, et sont très-communes au XVe et au XVIe.

Il est peu probable que le nombre si petit des enseignes mentionnées dans les chartes du XIIIe siècle, soit en rapport avec la quantité de celles qui existaient alors dans la ville. Nous pensons que si la presque totalité des titres de cette période ne parlent pas d'enseignes, cela tient, avant tout, à l'habitude où l'on était alors de se servir, dans l'énonciation des propriétés, de formules courtes et peu explicites. Il est d'ailleurs évident qu'au XIIIe siècle, les

(1) L'usage des numéros n'était pas absolument inconnu au moyen âge, car nous avons vu, dans les Comptes de la ville, que les maisons de l'ancien pont Notre-Dame étaient « signées I, II, etc. » Nous ne sachions pas qu'il y ait eu à Paris d'autres exemples de ce fait.

(2) On en trouverait vraisemblablement dès le XIIe siècle, si les titres de cette époque étaient plus abondants. Les plus anciennes mentions d'enseignes que nous ayons recueillies, sont celles de l'Aigle (*domus aquileia*) dans le cloître Notre-Dame en 1212, et celle de la Corbeille (*domus ante corbeillam*) au territoire de Champeaux, en 1206.

maisons étant beaucoup plus clair-semées qu'elles ne l'ont été depuis, on avait moins à redouter de les confondre, et conséquemment on avait moins à s'occuper d'établir des signes de distinction entre elles. On remarque en effet, dans les censiers plus récents, que les maisons des quartiers populeux sont généralement toutes désignées comme ayant une enseigne, et, au contraire, les maisons situées loin du centre de la ville, et par cela même mieux séparées les unes des autres, sont ordinairement indiquées par le seul nom de leurs propriétaires. Il faut observer que l'omission de la mention de l'enseigne est souvent le fait du rédacteur de l'acte; nous en avons eu fréquemment la preuve; néanmoins il n'est pas douteux qu'à toutes les époques, un certain nombre de maisons, plus ou moins grand suivant les régions, étaient effectivement sans enseigne; le fait même est consigné dans quelques pièces, mais ce renseignement est fort rare.

Nous venons de dire que les enseignes servaient particulièrement à faire retrouver les maisons. On atteignait encore ce résultat au moyen de certaines désignations tirées des particularités de leur destination, de leur construction ou de leur décoration. Ainsi l'on disait la maison aux Carneaux, la maison du Grand-Pignon, la Maison-Peinte, la maison du Pressoir, la maison de la longue Allée, de l'Huis de fer, des trois Pas de degré, etc., etc., et ce genre d'indication se perpétuait souvent après que le motif qui l'avait produite, n'existait plus depuis longtemps; dans ce cas, le surnom de la maison devenait parfois un sujet d'enseigne. Au XVIe siècle, par exemple, la maison bâtie sur l'emplacement de l'ancien château Fétu de la rue Saint-Honoré, avait pour enseigne le Château Fétu, et celle qui avait remplacé l'édifice dont faisait partie la tour Rolland, de la rue de la Vieille-Pelleterie, avait de même pour enseigne la Tour Rolland. Il arrivait aussi que les maisons distinguées habituellement par une dénomination spéciale, avaient de plus une enseigne n'ayant aucune analogie avec cette dénomination. Au milieu du XVe siècle, l'hôtel des Carneaux du cloître Sainte-Geneviève, avait pour enseigne l'image saint Martin; on appelait alors indifféremment la maison par son nom propre ou par celui de son enseigne, qui était généralement postérieur à l'autre.

Lorsqu'une maison qui, primitivement, n'avait formé qu'une seule et même propriété, était subdivisée en plusieurs parties, chacune de ces parties prenait ordinairement une enseigne particulière, un des corps d'hôtel conservant presque toujours l'an-

cienne ; dans ce cas, il semble que quelquefois il y avait des transpositions d'enseignes de l'un des nouveaux bâtiments à l'autre ; c'est au moins ce qui résulte de la teneur de certains titres, peut-être d'ailleurs mal rédigés. Il y avait également quelques maisons qui, sans être morcelées, possédaient deux enseignes placées dans des endroits différents ; et ces enseignes n'avaient communément aucun rapport ensemble, comme le Turbot et l'Image Notre-Dame, la Limace et le Pot d'étain, etc.

Les enseignes se conservaient pendant un temps plus ou moins long, mais beaucoup se perpétuaient plusieurs siècles ; il en est qui n'ont pas changé pendant quatre cents ans, celle de la Harpe, rue de la Harpe, qui existait déjà en 1373, se voyait encore il y a une centaine d'années (1). Mais lorsqu'une enseigne était ainsi gardée durant une longue période, on lui faisait souvent subir de légères modifications, de sorte que le Panier d'argent pouvait devenir le Panier vert ; le Cheval noir, le Cheval rouge ; le Lion d'or, le Lion enferré, etc. Au reste, il est facile de comprendre que, à une époque où on ne connaissait rien de semblable aux travaux graphiques du Cadastre, et où les contestations sur les propriétés étaient excessivement fréquentes, ceux à qui elles appartenaient, de même que les seigneurs des fiefs, dans l'intérêt de leurs censives, étaient portés à ne pas rechercher les changements dans les enseignes, qui servaient d'une manière spéciale à constater l'identité des maisons. Dans l'acceptation des déclarations faites au terrier du roi, à la fin du XVIIe siècle, il est stipulé que les propriétaires seront tenus de faire « insculper incessamment en cuivre, marbre, pierre ou autre matière convenable » l'enseigne énoncée dans l'acte, et qu'ils ne pourraient y substituer une autre sans permission. Nous ne savons si c'est pour cette raison que nous avons trouvé souvent des enseignes qui semblent n'avoir été employées que d'une manière accidentelle, c'est-à-dire que, après avoir remplacé pendant quelque temps celles qui les avaient précédées, elles étaient mises de côté, et la maison continuait de nouveau à être distinguée par le nom de son enseigne primitive. Il est à croire que cette circonstance a surtout eu lieu dans le cas de ces doubles enseignes dont nous venons de parler.

Les enseignes n'étaient pas toutes établies d'après un même

(1) Contrairement à l'opinion de Jaillot, cette maison de la Harpe, située près de la rue Mâcon, n'est pas la même que le *domus ad citharam* qui a donné son nom à la rue, et qu'on trouve mentionnée au XIIIe siècle. Nous le démontrerons ailleurs.

système. A en juger d'après la teneur des titres, les plus nombreuses étaient les enseignes suspendues; elles consistaient en une plaque de bois ou de métal sur laquelle le sujet était représenté en peinture ou autrement. Cette plaque était suspendue à une verge de fer horizontale qu'arc-boutait une autre placée obliquement. Cette sorte d'enseigne, commune encore dans les auberges de province, était souvent traitée avec élégance par les forgerons qui les chargeaient d'enroulements et de découpures, comme le témoignent les quelques spécimens anciens que renferment certaines villes. Souvent même elles atteignirent de si grandes proportions, qu'en 1667 il y eut lieu de rendre une ordonnance de police défendant qu'elles excédassent deux pieds de saillie : c'était afin d'éviter qu'elles interceptassent la lumière des lanternes.

Parmi les enseignes non suspendues, les unes étaient peintes ou gravées au trait sur le mur, les autres sculptées en bas-relief ou en ronde bosse; les titres font mention de ces divers procédés. Il est sûr qu'un certain nombre d'enseignes étaient formées par des objets réels et non pas figurés; c'était ce qui avait lieu pour ces *cornes de cerf* si communes et, vraisemblablement aussi, pour les godets, les plats d'étain et quelques autres. Mais il nous paraît infiniment douteux que, comme l'a assuré naguère un archéologue de mérite (1), ces « enseignes burlesques dont l'étymologie semble bizarre à plus d'un négociant parisien sont les tableaux à l'aide desquels nos ancêtres, fins matois, réussissaient à amener les chalands dans leurs maisons, » et que « la Truie qui file, le Coq-Héron, le Singe vert furent des animaux en cage dont l'adresse émerveillait les passants et dont l'éducation prouvait la patience de l'adresse au quinzième siècle. » En effet, non-seulement nous trouvons fort étrange qu'on ait jamais pu faire faire à la femelle d'un porc rien qui ressemble à l'action de filer; mais il nous paraît fort naturel d'expliquer les excentricités en question, par ce goût de la caricature qui caractérisait nos aïeux, et dont ils ont sculpté des preuves jusque dans le sanctuaire des églises. Nous pouvons dire de plus que, connaissant déjà à peu près les trois quarts des enseignes de l'ancien Paris, nous n'avons trouvé qu'une seule indication se rapprochant quelque peu des faits avancés par M. de Laquerière : c'est celle de l'enseigne du « Faulcon vif, » rue du Petit-Pont, au XVe siècle. De cette enseigne, qu'avait tout naturellement adoptée un fauconnier, nous ne croyons pas assurément qu'on puisse tirer de

(1) M. de Laquerière, *Magasin pittoresque*, année 1851, p. 68.

grandes conséquences en faveur du système que nous refusons d'admettre.

Quant à la place qu'occupaient les enseignes, on voit que c'est de préférence au-dessus de « l'huis » qu'elles étaient disposées; on en accrochait pareillement aux pignons, mais c'était sans doute ailleurs que dans les rues étroites où il n'y avait pas de reculée ; enfin dans les maisons faisant le coin d'une rue, on les plaçait généralement à l'encoignure même de la construction. Ce lieu était surtout réservé aux statuettes de la Vierge qu'on abritait dans une petite niche ornée, devant laquelle brûlait quelquefois pendant la nuit une lumière, constituant un hommage rendu à la mère de Dieu, en même temps qu'elle servait à dissiper les ténèbres épaisses dans lesquelles la ville était plongée après le coucher du soleil. Au coin des rues de l'Eperon et du Battoir St-André, ainsi qu'au coin des rues Fauconnier et des Barres, des Prêcheurs et Mondétour, on trouve encore aujourd'hui des traces de niches pareilles. C'était également à l'angle des rues que se voyaient ces arbres de Jessé, qui ne paraissent pas du reste avoir été communs, et dont on remarque un curieux modèle au coin des rues St-Denis et des Prêcheurs. Ils étaient sculptés dans le poteau cornier, de même que les niches, lorsque la maison était en bois.

Les sujets d'enseignes de l'ancien Paris ne présentaient pas la variété de ceux de nos jours; car c'est seulement par exception qu'on rencontre des types particuliers, en dehors d'une centaine de motifs habituels, et, parmi ces motifs habituels, quelques-uns sont répétés si souvent qu'ils forment à eux seuls une portion considérable de la totalité. En effet, sur six cents enseignes prises au hasard, nous avons constaté que celles de Notre-Dame, de St-Jean, de St-Martin, de Ste-Catherine, de l'Écu de France, de la Corne de Cerf, de la Fleur de lis, et de la Croix, comptaient pour quatre-vingt cinq, c'est-à-dire pour la septième partie du nombre total. Il en résultait que c'était chose fréquente de rencontrer deux enseignes semblables à très-peu de distance l'une de l'autre; nous avons même trouvé quelques exemples de deux enseignes semblables qui se touchaient : ainsi, en 1467, il y avait dans la rue des Écrivains, deux maisons contiguës où pendait pour enseigne la Fleur de lis; dans ce cas il est à penser que les deux maisons n'étaient primitivement qu'une seule et unique.

La différence des quartiers ne paraît avoir eu aucune influence sensible sur la nature des enseignes; il en est tout autrement des époques : au XIIIe siècle les types sont simples, tels que l'Aigle,

l'Ours, la Harpe; au XVIe surgissent au contraire des types entièrement nouveaux, le Point du jour, les quatre Éléments, le Phénix, etc., qui impliquent des idées nouvelles ou une certaine recherche qu'excluait la naïveté des âges précédents, et, à ce point de vue, on peut affirmer que l'étude des enseignes n'est pas sans apporter quelque jour sur les préoccupations et les mœurs des populations qui les ont imaginées.

Généralement les sujets d'anciennes enseignes sont d'un choix facile à expliquer; on comprend sans peine qu'on ait arboré comme signe distinctif d'une maison, l'image d'un saint, une fleur, un écusson, ou bien encore des outils et ustensiles, armes parlantes de l'industriel qui l'habitait; mais on se rend bien moins compte de l'exhibition d'objets tels qu'une limace, un fardeau et autres. Souvent aussi la signification de l'enseigne est obscure: il est peu aisé d'interpréter les enseignes de l'*Aventure*, de la *Pye aux pyats*, de *la Vieille qui bat le cabas*, de *l'Estrille Fauveau*, etc. Il y a apparence que ces appellations singulières sont des jeux de mots, des actualités ou des allusions, dont plusieurs peuvent sans doute être élucidées par l'étude, mais dont beaucoup aussi sont destinées à rester inintelligibles.

Pour mieux faire saisir la physionomie générale des enseignes de l'ancien Paris, nous allons examiner successivement les diverses sources auxquelles elles étaient empruntées.

Images de saints. Ce genre est un des plus importants, mais il est peu varié. L'image Notre-Dame, qu'on appelait aussi la belle Image, est de toutes les enseignes de beaucoup la plus commune. Les images de St-Jean sont aussi extrêmement nombreuses; viennent ensuite celles de St-Martin, Ste-Catherine, St-Jacques, St-Michel, St-Pierre, St-Christophe, etc. Le XVIe siècle produit quelques noms nouveaux. Les Anges sont communs à toutes les époques.

Sujets et emblèmes pieux. Ce genre qui aurait pu embrasser d'innombrables sujets, n'en comprend guère qu'une dizaine, dont l'Annonciation ou le Couronnement de la Vierge, ainsi que les Trois Rois, sont les plus communs. Le nom de Jésus ne se voit qu'au XVIe siècle, mais s'est multiplié aussi vite. Les croix qui ont toujours été en grand nombre, présentent sept ou huit variétés.

Figures humaines. La Tête Noire, les Trois Mores, la Barbe d'Or et l'Homme sauvage (1) occupent le premier rang; cette dernière

(1) En 1588, une maison de la rue St-Victor appartenait à un individu nommé o Pédro et qualifié « *sauvage du Roy.* »

image se rencontre surtout au XVIe siècle, ce qu'expliquent les nombreux voyages de découvertes qui eurent lieu alors. A la même époque et un peu auparavant on trouve les Trois Pucelles, seul sujet gracieux que nous ait révélé la multitude des titres que nous avons dépouillés.

Astres. L'Étoile est très-fréquente; le Soleil et le Croissant le sont moins; nous ne connaissons qu'un exemple de la Lune, à la fin du XVIe siècle.

Animaux. Il en existe de nombreux types, dont les plus ordinaires sont le Lion (souvent du reste figure de blason), le Cheval, habituellement énoncé rouge, le Cygne et le Dauphin, puis le Mouton, les Coulons, le Paon, le Coq, les Conins (1), les Lévriers, les Singes, le Papegaut (2), la Limace, les Pourcelets, l'Ecrevisse, etc. On trouve encore la Hure de sanglier, la Queue de renard, le Pied de biche, la Corne de cerf ou de daim. Cette dernière enseigne est fort ancienne et l'une des quatre ou cinq plus nombreuses à toutes les époques.

Plantes. La Rose diversement qualifiée, la Pomme de pin, la Pomme rouge et la Souche sont souvent mentionnées dans les titres; on voit aussi, mais plus rarement, le Chêne vert, le Franc Mûrier et le Figuier; ce sont à peu près les seules productions du règne végétal qui aient figuré dans les enseignes.

Vêtements. Il n'y a d'exemples anciens que la Heuse ou Housse gilet, le Chapeau rouge, les Gants et le Sabot. Le Patin, la Pantoufle, le Haut Bonnet et quelques autres en petit nombre, se trouvent aussi, mais au XVIe siècle seulement.

Armes. Le Heaume et l'Épée de bois ou de fer sont assez communs, ainsi que l'Arbalète. La Herse l'est peu, et les Créneaux ne sont ordinairement que des réminiscences du nom ancien de la maison. La Flèche et la Hallebarde ou Lance, qui sont extrêmement rares, complètent la nomenclature, comme on voit fort restreinte, des armes employées comme enseignes, car nous ignorons s'il faut y joindre la Hache qu'on ne suspendait peut-être que comme outil.

Ustensiles. Ce genre d'enseignes est incomparablement le plus varié, et devait servir dans un grand nombre de cas à faire remarquer une industrie. Ainsi le Grand Godet désignait sans aucun doute un cabaret, la Clef l'atelier d'un serrurier, etc., au moins dans l'origine; car, comme nous l'avons dit, il était peu dans les habi-

(1) Lapins.
(2) Perroquet.

tudes de changer les enseignes. Les ustensiles les plus fréquemment indiqués sont le Moulinet, le Barillet, le Soufflet, le Gobelet, le Fer à cheval, la Cuiller, la Nasse, les Patenôtres, le Mortier, le Gril, la Clef, le Miroir, la Lanterne, les Balances, le Panier, le Cerceau (1), etc.

Parmi les instruments de jeu, on ne rencontre habituellement que le Cornet et l'Échiquier; ce dernier est très-commun. — Les instruments de musique sont rares; nous ne pouvons guère citer que la Harpe, la Cornemuse et le Tambour.

Outils. Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, les outils sont très-peu nombreux et peu souvent employés, à l'exception des Maillets; il n'y a en effet que d'assez rares exemples du Rabot, de la Navette, de la Serpe, des Ciseaux, de la Faux, etc.

Blason. L'Écu ou Bannière de France et les Fleurs de lis ont de tout temps servi d'enseignes à une grande quantité de maisons; la Couronne et les Écus d'or ou d'argent étaient aussi des sujets affectionnés. On remarque encore assez souvent les Écus de Bourgogne et de Bretagne, puis ceux de Guyenne et de Lorraine. Mais il s'en faut qu'on retrouve tous ceux des diverses provinces de France. En revanche, on voit les Armes d'Angleterre et celles de quelques villes étrangères comme Florence, Bâle, Cologne, etc. A la fin du XVIe siècle, on a pris pour enseigne la ville elle-même, ce qui n'avait pas lieu précédemment.

Les charges héraldiques ont fourni la Licorne, le Fer à moulin et la Salamandre; cette dernière contemporaine de François Ier.

Monnaies. Le gros Tournois était le sujet de beaucoup d'enseignes. Il y a eu quelques exemples du Carolus, de l'Écu au soleil et de la Roupie.

Lettres. On a fréquemment employé des lettres comme enseignes au XVIIe siècle; mais on n'en rencontre que très-rarement au XVIe. Nous avons trouvé l'Y gregois en 1527, l'A et aussi l'M couronné en 1581, l'H couronné en 1598.

Mythologie. Le Griffon des légendes n'était pas rare sur les enseignes. Les Sirènes, bien connues aussi au moyen âge, y étaient nombreuses. Mais ce n'est que postérieurement à la renaissance que viennent les sujets peu nombreux empruntés à la mythologie antique; cependant il y avait plusieurs enseignes du Dieu d'Amour dès le XVe siècle.

(1) Ce dernier objet était peut-être l'emblème ordinaire des cabarets, car, dans une charte de 1362, il est fait mention de la permission accordée de suspendre au-dessus d'une porte « un *cercel* à taverne ou aultre enseigne. »

Fabliaux. Nous n'avons jamais rencontré, provenant de cette source, que l'enseigne du Chevalier au cygne répétée plusieurs fois, et celle des Trois Marchands, dont nous n'avons découvert qu'un exemple.

Sujets grotesques et jeux de mots. Les Marmousets, dont il existe des indications dès le XIIIe siècle, la Teste pelée, la Chicheface, le Chat qui pêche, appartiennent à la première catégorie, laquelle n'est pas nombreuse, non plus que la seconde qui embrasse ces sujets, espèces de rébus ou de calembours graphiques, sujets à deux interprétations, comme les Chats scieurs (*chassieux*), les gracieux (*gras scieurs*). On se servait d'un procédé analogue pour rappeler le nom des propriétaires. Ainsi une maison de la rue St-Jacques appartenant à l'abbaye du Bec, en Normandie, avait pour enseigne le Gros bec; une autre maison, de la place Maubert, ayant eu pour possesseur un nommé Faucheux, avait pour enseigne le Faucheur, etc. Ces enseignes étaient inspirées des armes parlantes du blason.

Actualités. Il en est peu de traces avant le XVIIe siècle, et nous n'en avons jamais vu qu'un seul exemple bien caractérisé, c'est l'enseigne de la Prise de Calais, rue de la Harpe, en 1584. Mais on peut comprendre en cette catégorie certains sujets d'enseignes ayant plus ou moins trait à des circonstances contemporaines. Ainsi, le Château de Milan au commencement du XVIe siècle, les Lansquenets un peu plus tard, etc. Nous avons fait remarquer d'ailleurs que beaucoup de ces actualités devaient nous échapper aujourd'hui.

Il subsiste encore à Paris quelques rares maisons qui ont conservé le nom de leurs anciennes enseignes; mais ces anciennes enseignes elles-mêmes sont toutes disparues, à l'exception des trois suivantes : l'arbre de Jessé de la rue St-Denis, dont nous avons parlé plus haut, la gerbe entourée d'un cartouche, qui existe encore sculptée sur la clef de la porte d'une maison sise rue aux Fèves, et qui se nommait la maison de la Gerbe d'or; et enfin un bas-relief de la fin du XVe siècle, caché en partie par un auvent, qui s'est conservé incrusté dans le mur d'une maison de la rue Galande, que les titres appellent la maison de l'image St-Julien. Nous ne mentionnons pas l'enseigne du Cheval blanc de la rue de l'Arbre-Sec, puisque la statuette n'est que du XVIIe siècle.

A. Berty.

CHŒUR DE NOTRE-DAME DE PARIS.

YSTOIRES ET EMBLÈMES BIBLIQUES

SCULPTÉS AU POURTOUR EXTÉRIEUR.

Il y a quelques années, M. E. Cartier, dont les travaux ont jeté, à chacune de leurs apparitions, de si vives lumières sur le symbolisme chrétien, nous invitait à visiter les bas-reliefs sculptés sur le revêtement extérieur du chœur de Notre-Dame de Paris. Il nous y signalait, sur la face méridionale, une série de figurines identiques aux statues des tourelles de S. Denys, dont nous venions à cette époque de publier l'explication. En effet, après examen, nous demeurons persuadée que non-seulement la paroi méridionale, mais aussi la paroi septentrionale, sont, par leur ornementation, une splendide page de symbolisme éclose sous l'inspiration de l'esprit chrétien.

La clôture ou enceinte en pierre dont il demeure des vestiges autour du chœur de Notre-Dame, remonte au commencement du XIVe siècle, sinon à la fin du XIIIe. L'inscription qui existait jadis sur cette clôture elle-même, sous la statue de son auteur, en face de la « Porte Rouge », attestait qu'elle avait été commencée par Jehan Ravy, *masson* et en même temps *ymaigier*, c'est-à-dire architecte et sculpteur de la basilique, et qu'elle avait été « parfaicte » en 1351 « par son nepveu maître Jehan le Bouteillier (1). » Ce qui en reste est de nature à faire éternellement regretter ce qui a disparu ; ce travail est l'une des œuvres les plus magnifiques de son époque.

Selon toute apparence, la clôture élevée par Jehan Ravy dut être sculptée sur toute sa surface et enveloppa le pourtour du chœur dans tout son développement ; mais elle a été mutilée et renversée en 1699 par un acte de vandalisme des chanoines de cette époque. Ce qui en reste offre à l'extérieur un rang continu de statues encadré dans une délicate ornementation, et s'étend à droite et à gauche du chœur à concurrence de trois travées, l'espace de 17 m. 70 c. L'ensemble des statues qui tapissent cette clôture forme une

(1) Ces dates nous ont été fournies par l'obligeance de M. Guénebault et par un feuillet des *Monuments du moyen âge*, de M. Gailhabaud.

suite d'épisodes choisis exclusivement dans la vie de N. S. J. C., et en réunissait autrefois un nombre plus considérable. Placé, à ce qu'il paraîtrait, à l'intérieur même du chœur, chacun de ces épisodes ou « ystoires » était accompagné jadis au-dessous du plan qu'il occupait ou plutôt sans doute au revers même de la paroi, comme c'était alors l'usage, de l'*Ystoire* de l'Ancien Testament correspondante, et qui, par anticipation, en avait été la figure (1). Ces dernières ont disparu ; ce qui subsiste des premières forme le revêtement extérieur des deux pans du mur de clôture rétablis ou restés debout, et consiste en vingt-quatre ystoires, dont quatorze au nord et dix au midi.

Les quatorze ystoires au nord sont : la Visitation de Notre-Dame, la Révélation de la nativité de J. C. aux bergers et leur marche vers Bethléem, la Nativité du Sauveur, l'Adoration des Mages, le Massacre des innocents, la Fuite en Égypte, la Présentation de Jésus au temple, la Controverse de l'Enfant Jésus avec les docteurs de la loi, le Baptême de J. C., les Noces de Cana, l'Entrée triomphante de J. C. dans Jérusalem et l'empressement de Zachée ; la Cène, au moment de l'institution de l'Eucharistie ; Jésus lavant les pieds des apôtres dans le cénacle ; la Prière et la défaillance de J. C. et l'assoupissement des trois apôtres dans le jardin des Oliviers.

Les dix ystoires au midi sont : d'abord, deux motifs de signification douteuse, et qui semblent pouvoir convenir à différents épisodes de la vie de J. C. ; ensuite, la Pêche miraculeuse ; S. Thomas approchant sa main de la plaie du côté droit de J. C. (2) ; un épisode, aussi peu déterminé que les deux premiers (3) ; J. C., cheminant avec les deux disciples d'Emmaüs ; J. C., assis à table et rompant le pain entre ces deux mêmes disciples ; la Résurrection de Lazare ; le Centenier, sollicitant la guérison de son serviteur ; J. C. apparaissant aux trois saintes femmes ; J. C. se faisant reconnaître de Marie-Madeleine après sa résurrection.

(1) Le choix de ces places était lui-même symbolique : au dehors du chœur et du sanctuaire, les figures et les promesses : au dedans, l'accomplissement et la réalisation.

(2) Nous nous disposons à publier un travail complet et très-étendu, contenant la solution de cette question et de celles qui s'y rattachent : « Pourquoi la plaie latérale de Notre-Seigneur Jésus-Christ est-elle marquée *sur le côté droit* et non sur le côté gauche du Sauveur dans presque toutes les œuvres d'art du moyen âge ? »

(3) Quoique ce premier, ce second et ce cinquième motif soient déterminés dans plusieurs publications, leur spécification réelle ne nous en paraît pas moins demeurer douteuse.

Telles sont les vingt-quatre *ystoires* qui composent ce bel ensemble. En nous bornant à les nommer, nous regrettons que les limites de ce travail ne nous permettent pas d'entrer dans l'exposition de leur mise en scène; nous aurions aimé à y signaler des types curieux et traditionnels qui se retrouvent sur les monuments sculptés analogues et aussi dans les miniatures du XIIIe et du XIVe siècle, et à y faire ressortir des traits pleins d'un charme et d'une naïveté parfaitement évangéliques. Mais chacun pouvant visiter et étudier cette grande composition, nous préférons nous attacher à des détails moins perceptibles à la foule et beaucoup plus curieux peut-être par le mysticisme de leur esprit. Nous voulons parler de l'ornementation qui enrichit l'encadrement de ces *ystoires*.

L'art profane s'est presque toujours complu à orner ses œuvres en y imprimant soit des chiffres, soit des anagrammes ou des emblèmes en rapport avec le caractère ou la destination de l'objet. L'art hiératique a fait de même: l'ornementation des églises, rarement insignifiante, a ses anagrammes à elle, ses chiffres pieux et ses emblèmes reconnus et traditionnels, et ce sont des fleurs, des feuillages, des pierres ou des animaux. Parfois, ces objets accessoires n'expriment qu'une idée isolée, rattachée indirectement au sujet principal; ailleurs, ils complètent le sens et facilitent l'intelligence de l'œuvre, la parant aux yeux de l'esprit par les allusions de tout genre qu'ils viennent grouper autour d'elle, comme ils l'ornent aux yeux du corps par la grâce de leurs détails et la perfection de leurs formes. C'est ce que l'on remarque ici.

Au côté méridional, c'est-à-dire celui du quai, les *ystoires* de l'Évangile sont surmontées d'une frise élégante formant une sorte de rampe, où se jouent des figurines penchées comme pour regarder les scènes qui se déroulent sous leurs pieds. Ce sont des anges musiciens, quelques figures méditatives, une ou deux sirènes, et beaucoup d'autres personnages, nouveaux Nabuchodonosors à demi ou complétement transformés en bêtes. Ce sont là les statuettes que nous avait signalées M. E. Cartier; leur interprétation ne nous semble ni compliquée ni douteuse. L'esprit d'allusion ne semble-t-il pas avoir appliqué ici au Juste par excellence, dont la vie est là, mise en scène sous les yeux de tous ces témoins, cette expression de l'Écriture parlant au nom de tous les justes : *Spectaculum facti sumus mundo, et Angelis, et hominibus* (1)?

(1) Voir notre *Mémoire sur les trente-deux statues des tourelles de Saint-Denys*.

Au côté septentrional, on voit une double série de motifs d'ornementation, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de la représentation des ystoires. L'ornementation d'au-dessus est une guirlande de pampres et de grappes de raisin sculptée et fouillée avec beaucoup d'art. Ici, comme dans nombre d'églises de la même époque, une préférence marquée a été donnée à la vigne sur tous les autres végétaux. C'est que la vigne, on le savait dans ces âges de mysticisme, est par son sens anagogique l'un des plus beaux et des plus évangéliques emblèmes de J. C. Le moyen âge tout entier s'empara de cette figure et la consacra dans ses œuvres. La vigne, disent unanimement ses écrivains après tous les docteurs sacrés, représente anagogiquement J. C. et allégoriquement l'Église et l'âme chrétienne, en vertu des paroles du Sauveur même : « Je suis, a-t-il dit, la vigne, et vous en êtes les rameaux (1). » La vigne est donc sculptée ici comme le chiffre du Sauveur, du héros de ce beau poëme dont les scènes si dramatiques s'alignent immédiatement au-dessous.

Les motifs d'ornementation sculptés au-dessous des ystoires décorent leur soubassement. Sous le plan où elles défilent, est une suite d'arcatures ogivales subtrilobées, reposant, à leur retombée, sur de triples colonnettes engagées couronnées de chapiteaux de feuillages. Dans le champ des intervalles curvilignes existants entre leurs impostes, des bouquets de fleurs ou de feuillages délicats sculptés en relief sont alternés par des animaux bibliques, ou par de petites scènes dont les acteurs sont des animaux. Ces groupes, quoique très-frustes pour la plupart, sont parfaitement nets à l'œil et aussi complets que l'exiguïté de l'encadrement l'a permis. Ils forment dix motifs distincts, indépendants les uns des autres. Le premier de ces motifs est un hibou, ailes déployées, s'acculant contre la paroi ; le second, le troisième, le quatrième, le septième et le neuvième, autant de dragons isolés, qui diffèrent par les détails, l'expression et les attitudes; le cinquième est un limier qui se jette sur un lion; le sixième, une grande chauve-souris au vol; le huitième, deux limiers se précipitant sur la patte d'un cerf vivant et terrassé, dont on n'aperçoit que ce membre; le dixième, un renard blotti derrière des gerbes et épiant un pèlerin. Ces sujets ont tous de la vie et une expression énergique; celle de leur physionomie est pleine de férocité ou d'une terreur comprimée; sous le

(1) Jo., XV, 1, 4, 5, 6. Et pour l'interprétation, saint Isidore et tous les commentateurs sacrés.

rapport de l'esthétique, ils ne le cèdent en rien aux statues sculptées au plan supérieur.

Nous ne saurions nous persuader que le mysticisme, si vivant et si influent au temps où cette œuvre fut faite, puisse avoir été étranger à ce choix d'animaux bibliques. Il ne l'a pas été non plus à la place où nous les voyons *au-dessous* du plan où défilent les scènes de la vie du Sauveur. A Reims, à Chartres et partout, les sujets posés en console sous les pieds des grandes statues ont évidemment avec elles des rapports historiques ou allégoriques pleins d'un véritable intérêt. Ici, foulés en quelque sorte au lieu inférieur qu'ils occupent par la marche humble en apparence, mais en réalité triomphante du Fils de Dieu, ces animaux sont des vaincus et font ressortir son triomphe; ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'ils figurent précisément par leur symbolisme biblique et par leurs acceptions notoires pendant les quatorze premiers siècles chrétiens, les adversaires du Sauveur, les ennemis qu'il terrassa par ses vertus, par ses miracles et par l'efficacité de sa mort. Ces ennemis furent en effet, avant tout, les démons dont il venait terminer le règne; il les chassait du corps des possédés; les traditions légendaires, si en honneur au moyen âge, rapportaient unanimement qu'il faisait taire leurs oracles, qu'il faisait crouler leurs idoles, et qu'à ces signes éclatants ils purent pressentir la fin et la chute de leur empire. Après eux se placent les Juifs, pleins d'envie et de jalousie, qui repoussèrent sa parole, nièrent sa divinité, rejetèrent ses miracles, semèrent sa route de piéges, conjurèrent sa mort violente et lui résistèrent toujours. Ce sont précisément ces deux sortes d'ennemis, à savoir, les démons et les Juifs, que symbolisent les espèces et les actes de ces animaux. Ainsi, dans le langage mystique répandu au XIIIe siècle, l'affection opiniâtre aux ténèbres spirituelles, si souvent reprochée aux Juifs dans les Écritures sacrées, est figurée par le hibou; les affections toutes terrestres incapables de s'élever et de tendre à aucune chose en dehors des biens temporels, autre caractère distinctif de ce peuple, ont pour emblème la chauve-souris qui rase le sol de ses ailes et se creuse un nid souterrain. La haine et l'envie acharnée s'unissant contre le Sauveur, mais n'osant l'attaquer de front et se cachant à son approche, ont leur type dans le dragon, dont nous donnerons la légende. Enfin, l'agression implacable, la rage aveugle et altérée du sang du Juste ont le leur dans les chiens limiers, s'attaquant à deux animaux qui comptent parmi les plus nobles et les plus magnifiques emblèmes de J. C.

Tels sont les ennemis vaincus, terrassés par sa vie divine. Le rang inférieur qu'ils occupent dénote pour eux, ce nous semble, d'une part, qu'ils complotent dans les ténèbres; de l'autre, qu'ils seront domptés par le Christ et deviendront son marchepied en vertu de cette parole de l'Écriture : *Ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum*, et qu'ils orneront son triomphe, ainsi qu'il y est dit encore : *Et expolians principatus et potestates, traduxit confidenter, palam triumphans*; poétique et sublime idée, digne de cet âge mystique dont toutes les œuvres sont une glorification de la Bible, soit par la science, soit par l'art!

Nous allons entrer maintenant dans l'exposition abrégée de nos preuves, en commençant par les sujets sculptés dans la troisième travée au nord, c'est-à-dire au point du chevet où la clôture en pierre qui nous occupe reste tout à fait dénudée, et nous dirigeant vers la grille en fer ouverte dans le bras septentrional du transsept. Nous emprunterons nos explications au *Dictionnaire de la zoologie monumentale et emblématique du moyen âge*, dont nous préparons la publication.

1. *Hibou aux ailes déployées.* Le premier des animaux sculptés sous les *ystoires* de la vie du Sauveur est un hibou, vu de face et les ailes étendues. Son expression, car l'ymaigier a su en donner une à cet animal, est celle de la retraite furtive dans l'angle où il s'adosse au mur, et d'une haineuse et ardente méditation. Voy. pl. 255, n° 7.

Le hibou est le *nycticorax* de la Bible et le type principal des oiseaux de nuit, qui, distingués encore sous les noms de *bubo* et de *noctua*, partagent les attributions du nycticorax dans le langage hiératique, et les étendent, comme nous le verrons plus bas, à un autre oiseau de ténèbres, la chauve-souris.

Il y a dans le mysticisme chrétien, entre les emblèmes traditionnels et les choses qu'ils représentent, certaines analogies devenues étrangères à l'esprit du siècle actuel, mais parfaitement conformes aux idées du moyen âge : la science de *clergie* enseignait ces analogies des premiers avec les secondes, et expliquait ainsi pourquoi les uns étaient investis de l'attribution de représenter les autres (1).

(1) Il est démontré, par l'étude sérieuse du moyen âge, que le langage *de clergie*, qui n'est autre chose que le langage métaphorique et spirituel des livres sacrés, a inspiré les œuvres de l'art chrétien jusqu'au XIVe siècle et bien au delà. Ce langage, familier aux clercs et compris dans l'étude des saintes lettres, était néanmoins assez étranger aux laïques. Le clerc Guillaume le Normand s'en explique nettement dans son Bestiaire, et il est curieux de lire, dans un magnifique et vieux commentaire de saint Augustin, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, que

L'Écriture est toute remplie de ces métaphores, ou allusions, et toutes ces figures bibliques ont été consacrées dans l'art.

Le hibou, classé parmi les oiseaux, et par conséquent pourvu d'ailes, semblerait devoir s'élancer dans les hautes régions de l'air: cependant il fuit la lumière, ne quitte son trou que la nuit et se complaît dans les ténèbres; c'est pourquoi l'Écriture, tout en en faisant, au point de vue anagogique, et d'après d'autres caractères, l'un des emblèmes du Sauveur, l'a choisi en même temps pour figurer au point de vue allégorique les aveugles spirituels. Cette allusion a été acceptée dans l'art.

Saint Isidore dit que le hibou est le type de ceux qui repoussent la lumière de la vérité.

On lit dans Pierius, à l'article intitulé *Noctua*, que les ténèbres où se complaît le hibou sont déclarées par saint Eucher figurer la perversité, l'infidélité, les ombres de l'erreur, l'aveuglement de l'ignorance.

On lit dans saint Brunon d'Asti que le hibou figure ceux qui suivent le roi des ténèbres et qui fuient le soleil de justice, c'est-à-dire J. C.

Hésychius de Jérusalem, saint Thomas d'Aquin disent que le hibou passe pour avoir une vue perçante pendant la nuit, mais que cette vue s'obscurcit aux rayons du jour; « tels sont, ajoute le premier, ceux qui se glorifient de la science et de la méditation de la loi, incapables en même temps d'acquiescer à la lumière de l'Évangile. » « Il signifie, dit le second, les hommes fins et pénétrants dans les affaires temporelles, mais inintelligents dans l'ordre des choses de Dieu. »

Le mysticisme du moyen âge, enchérissant sur celui des docteurs chrétiens, donna souvent de l'extension à ces métaphores bibliques, au XIIe, au XIIIe et au XIVe siècles. Ce ne sont plus seulement les aveugles volontaires que symbolise le hibou, mais en particulier

le langage de clergie n'était pas mieux compris du vulgaire lorsqu'on le parlait en français que quand on l'employait en latin. « Des choses célestiennes et supercélestiennes, y est-il dit, come de Jésuchries et autres haultes matières qui si soubtivement, si haustement et si briefvement sont traitées en ce livre et autres, nous nous debvons entremettre espécialement den parler en françois, non pas pour ceuls qi entendent et lun et lautre: mais pour ceuls qi sont purs lays, et qi pour chose qe nous en deissions, nen seroient en riens plus ediffiez ne nentendroient point leur langaige plus que lautre : néant plus qe du cinquième livre de Boëce de consolacion, duquel la translacion ne donne aux lays point plus de déclaracion qe le latin. »

les Juifs, à raison de la cécité spirituelle qui est leur caractère le plus saillant et celui qui leur est reproché le plus fréquemment dans les livres saints. C'est celui qui leur a valu ce reproche de l'Apôtre : « Lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras quam lucem ; » reproche indirect, mais évidemment adressé à ce peuple, si obstinément incrédule et ennemi du nom du Christ, tandis que les gentils se convertissaient.

Les Bestiaires s'étendent beaucoup sur le rapprochement des Juifs volontairement aveugles, et du hibou ou de l'orfraie qu'ils lui associent, et dont ils ne font, sans doute à cause de cette identité de symbolisme, qu'un même oiseau avec lui. C'est ce qu'on lit dans Philippe de Thann : « Le nycticorax, dit-il, est l'animal appelé en français orfraie : c'est un oiseau nocturne dont le chant présage malheur, et voici sa vraie signification : les ténèbres, ce sont l'enfer, où le chant sera un concert de cris de douleur. L'orfraie signifie les Juifs, qui, lorsque le Sauveur voulut en cette vie leur communiquer sa lumière et les racheter de la mort, le repoussèrent et refusèrent d'écouter ses commandements. »

Le *Livre des natures des bestes* dit que le nycticorax est l'emblème des Juifs, *parce qu'ils ne voulurent pas croire au mystère de l'Incarnation*, et conséquemment à la divinité de J. C. Ce refus a été effectivement la source de tous leurs crimes : il l'a été, dès le principe, de leur haine contre le Christ, de leur endurcissement contre ses miracles, de la répulsion qu'ils opposèrent à sa doctrine, et enfin de leur déicide. « Le nycticorax, dit ce Bestiaire, aime moult les « tenebres plus que le jor.... Et voirs est qe il ne velt onques voler « par jor. Del nicticorax a li poples des Juis la samblance qe il « debouterent. Nostre Segnor qant il vint por els sauver. Lors dis- « trent li Juis : « Nos n'avons nul roi fors Cesar, cestui ne savons « nos qi il est. » Et porce, amèrent-ils plus tenebres qe jor.... Cest « a entendre qe Jui ne creirent pas qe Dex s'aombra en la sainte « Vierge pucele Nostre Dame sainte Marie sa beneoite mere : et « ne le voldrent conoistre par l'oscurté de lor mescréance. Et por « ce amèrent-il l'oscurté qant il ne creirent clérement la poissance « de Nostre Segnor : et por cete, samblent Jui li nicticorax, il het « lumierre del jor et aime tenebres : et tot li oisel l'ont en despit « (in despectu), et tot crestiens ont Jui en despit. »

Le Bestiaire de Guillaume le Normand n'est pas aussi précis sur le refus des Juifs d'acquiescer au mystère de l'Incarnation. Dans son chapitre intitulé *Li nicticorace*, il se borne à dire en général qu'ils repoussèrent la lumière, qu'ils détournèrent leurs regards

pour ne point voir le vrai soleil, et qu'ils préférèrent les ténèbres au jour qui se levait sur eux (1) : mais si leur incrédulité au sujet de l'Incarnation n'est point spécifiée dans ce texte, elle l'est dans la miniature correspondante où on voit les Juifs refusant, comme le dit le livre *Des natures des bestes*, de croire « que Dex s'aombra en la sainte Vierge pucele Nostre Dame Marie sa beneoite mère. » Il était pourtant difficile d'exprimer par le pinceau et par les couleurs ces détails du dogme sacré, et ce rejet, acte tout spirituel. C'est pourtant ce qui est rendu très-ingénieusement par cette petite peinture : on va voir comment. (Voy. pl. 255, n° 1.)

Au centre, la Vierge Marie, cette femme de tant de foi, et *heureuse pour avoir cru*, nimbée et chastement drapée, les cheveux libres et flottants, et un livre dans sa main gauche, présente la droite à un ange : celui-ci également nimbé, ailé et debout devant elle, a pour atiribut une palme ; il n'ose effleurer cette main de la fiancée du Très-Haut : il se borne à lui présenter, dans la paume de sa main tendue et ouverte, l'anneau de ce divin mariage. La Vierge, la tête inclinée, semble prononcer la parole d'acquiescement, et le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, voltigeant autour de son front, penche le bec vers son oreille (2). Derrière la sainte épousée, attiré par cette lumière qui fait son entrée en ce monde et que les Juifs vont repousser, se presse un groupe de croyants ; ce sont les gentils : *nous-mêmes*, dit le Bestiaire (*nos gens*) : ces convertis sont guidés par saint Paul, leur apôtre, reconnaissable à son épée. Le personnage qui le touche, et dont les cheveux sont taillés en couronne est sans doute le représentant de la vie érémétique. Le troisième, caché par ceux-ci, ne laisse apercevoir que son nimbe uni, attribut qui lui est commun avec eux. A l'extrémité du tableau, au côté opposé à l'ange, complotent six Juifs, les hiboux spirituels, les *niticoraces*, tristes héros de ce thème, caractérisés par la corne qu'une ordonnance de Philippe le Hardi les contraignit à porter sur leur bonnet. Deux ne laissent apercevoir que le sommet de cette coiffure ; trois autres ergotent et gesticulent avec un rire sarcastique très-énergiquement rendu sur la miniature originale. Celui qui est placé à leur tête a les yeux couverts d'un bandeau, marque de son aveuglement : il tourne le dos au mystère, à

(1) Voir ce bestiaire.

(2) Cette manière métaphorique de représenter le mystère de l'Incarnation a eu cours au moyen âge, non-seulement dans l'art, mais même dans la liturgie. On lit dans un hymne ou une séquence des anciens missels ou bréviaires, ces mots, adressés à la sainte Vierge : *Beata quæ credidisti, quæ per aurem concepisti*, etc.

l'ange, à la Vierge Marie, à l'essaim des gentils, rebrousse gravement chemin, et portant sa main en avant, invite sa cohorte impie à faire retraite avec lui. Dans l'angle, un hideux petit diable qui l'a saisi par son manteau le tire dans le même sens et s'efforce d'activer sa marche.

Telle est, selon les idées de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, la ressemblance des Juifs avec l'oiseau qui « het le jor », et voilà pourquoi celui-ci ouvre la série des animaux qui les représentent : il n'était nul clerc au XIIIe siècle qui n'eût su se dire en avisant ce grand hibou ramassé là contre le mur. « Del niticorax a li poples des Juis la samblance.... samblent Jui li nicticorax : il het lumierre del jor et aime les ténèbres, et tot li oisel l'ont en despit (mépris : *despectus*), et tot crestiens ont Jui en despit. »

2, 3, 4, 7 et 9. *Dragons dans diverses attitudes.* Dans chacun de ces cinq compartiments, un dragon plus ou moins comprimé dans l'espace étroit, ici s'aplatit avec rage, là essaye de se redresser ou se prépare à l'agression. Le dernier, le n° 9, qui est le plus rapproché du transsept, a une expression de férocité remarquable. Une tête de bête fauve qui se retourne avec terreur : de grandes oreilles, couchées par la même impression : des ailes de palmipède déployées qui essayent de hâter son élan : des pattes de lion entre lesquelles il ramène et cherche à cacher sa queue de serpent : en même temps il se ramasse, comme pour échapper au regard. L'épouvante, l'attention surexcitée et la méditation de la fuite semblent personnifiées dans cet animal. Voy. pl. 255, n° 5.

Le démon est le premier et le plus acharné d'entre les ennemis de Dieu : l'Écriture dit que J. C. le refoula dans les enfers et l'y enchaîna pour toujours (1) ; c'est à bon droit que son emblème se trouve ici parmi les figures des rebelles qu'il a vaincus.

Le dragon, emblème de l'esprit de ténèbres, a deux types, ou expressions principales dans l'art chrétien au moyen âge : on l'y voit tantôt sous la figure d'un énorme serpent à buste ou à tête de jeune fille, et tantôt sous celle d'un monstre moitié mammifère et moitié reptile, ayant une tête de bête fauve avec des griffes de lion. Sauf d'assez rares exceptions, l'un et l'autre de ces types se terminent, soit par une queue de cheval ou d'âne, soit par une monstrueuse queue de serpent invariablement sinueuse, et très-souvent enroulée ou formant des nœuds. Le serpent tentateur cherchant à persuader Ève dans le paradis de délices est ordinairement

(1) Apoc., XX, 2, 9, 10.

montré sous le premier de ces types : le second est plus fréquent, et partage avec lui sur le trumeau des portails des églises du moyen âge la place qui lui est donnée sous les pieds des statues de la sainte Vierge en vertu de cette parole prophétique de la Genèse : « Ipsa conteret caput tuum. »

Nous n'entreprendrons point ici d'exposer les motifs qui ont fait admettre le dragon dans les livres saints et dans les légendes comme personnification du Démon : ce type est trop vulgarisé et les motifs en sont trop notoires. Nous rappellerons seulement que, d'après les docteurs sacrés et en vertu des métaphores bibliques, le dragon, tant par lui-même que par les membres d'emprunt dont il est formé, représente dans le mysticisme chrétien le démon investi de différents caractères. Il dénote, par ses cornes, l'arrogance et le pouvoir de ce mauvais ange ; par ses ailes d'oiseau de proie au vol énergique et altier, l'orgueil fatal qui l'a perdu ; par ses ailes de palmipède, vigoureuses en apparence, mais impuissantes ou débiles, son hypocrisie et sa chute ; par celles qu'il emprunte quelquefois à la chauve-souris, les affections et les désirs dirigés vers les choses temporelles ou même abjectes ; par sa tête de jeune fille, les amorces et l'attrait subtil de la tentation et ce qu'elle a de spécieux aux yeux de la raison vaincue, figurés par l'éloquence insinuante du langage exclusivement réservé aux lèvres humaines et féminines ; par sa tête de chien vorace ou de bête fauve et par ses griffes de lion, l'agression subite et violente et la ténacité de la tentation. La queue sinueuse ou enroulée du dragon, par laquelle ce monstre était réputé entortiller, entraîner et étouffer ses victimes, marque la perfidie, les ruses, le redoutable pouvoir du mauvais Esprit. Lorsque cette queue est empruntée à l'âne ou au cheval, elle marque les ignobles déportements et la fin ignominieuse des sensuels figurés par ces animaux (1).

Plusieurs de ces caractères se font remarquer dans les dragons qui nous occupent : leur tête emprunte au chien, au singe, au renard ou à quelque autre animal carnassier ce qu'ils ont de plus farouche, de plus malicieux, de plus fin ; tous sont ailés, tous ont une queue sinueuse appartenant soit au cheval, soit au serpent, que l'émotion et la terreur ramène et colle sous leur ventre ; tous ont des pattes de lion entées sous l'avant-corps d'une bête fauve ; enfin,

(1) Toutes ces interprétations sont puisées dans les commentaires bibliques et étaient passées dans l'esprit du temps. Voir, pour leur justification et pour les autres significations du dragon que nous omettons sciemment, notre travail prêt à paraître sur la *Démonologie mystique et les géhennes du moyen âge.*

leur expression générale est le désir de l'agression, la terreur, la rage impuissante, le désespoir de la défaite et la fuite dans les ténèbres. (Voy. pl. 255, n° 4.)

Parmi les traditions légendaires et allégoriques répandues au moyen âge sur le dragon infernal, il en est une surtout où celui-ci est montré rongé d'envie contre le Sauveur : on l'y voit brûlant de haine contre lui, terrifié à son approche, se précipitant avec rage dans les abîmes ténébreux à l'aspect de la vie et de la marche du Fils de l'homme entraînant à sa suite les populations converties. C'est à cette allégorie légendaire, reproduite dans tous les Bestiaires, que semblent faire particulièrement allusion les dragons de ces bas-reliefs, frémissant de haine et de rage, et repoussés dans leurs repaires par le défilé triomphant de la vie du céleste Réparateur.

La légende dont nous parlons montre la panthère comme un animal bigarré, d'humeur ordinairement douce et d'une beauté merveilleuse : tous les animaux la recherchent; le dragon seul la hait à mort. Quand elle a trouvé quelque proie, elle mange et se rassasie, puis elle s'étend dans son gîte et y dort trois jours d'un sommeil profond. Alors la panthère se dresse, fait entendre un long miaulement et s'élance à travers les bois. A ce cri, bien connu de tous, attirés surtout par une émanation suave qui sort de sa gueule entr'ouverte et qui se répand au loin, tous les animaux accourent, se rassemblent comme un troupeau, marchent en cortége à sa suite, et plus elle franchit d'espace, plus sa cour augmente et grossit. Mais le dragon qui la redoute et qui hait l'odeur qu'exhale sa gueule embaumée n'a pas plutôt ouï sa voix qu'il se précipite vers son repaire; il s'y tapit et y demeure, tremblant, sans mouvement, sans forces, inanimé et comme mort (1).

La légende de la panthère et du dragon a, au moyen âge, une interprétation uniforme. La panthère, c'est J. C., le plus beau des enfants des hommes. « Nostre sires Jhucrist il est vraie pantère : qe « tôt altresi atrait-il par sa sainte incarnation l'umain lignage qe li « dragons, c'est li diables, tenoit en mort. » Elle est aimée des ani-

(1) Plusieurs naturalistes du moyen âge, tout en rapportant cette tradition, ont soin d'observer que les animaux sont seuls juges et seuls appréciateurs des parfums qu'exhale la gueule de la panthère. Nous n'avons, du reste, à entrer ici en nulle manière dans la discussion critique du plus ou moins de validité des traditions et des légendes qui ont servi de base à un très-grand nombre des allusions du symbolisme. Nous constatons ces traditions, nous développons leur liaison avec les emblèmes acceptés par le génie des siècles passés. Nous avons à poser des faits, et non à nous établir juge de l'esprit de l'antiquité et de celui du moyen âge.

maux : « Ce que la panthère est molt privée, de ce dist Ysaïes li « prophètes « esjoïsse-toi, esleece (*exulta*), fille de Syon (1), fille « de Jherusalem, preeche, car tes rois vient à toi qi te salvera. » Les couleurs variées de la panthère marquent les vertus du Sauveur, sa sagesse, sa vérité, sa pureté immaculée, sa toute-puissance, sa magnificence, sa miséricorde pour tous les hommes, sa compassion pour les pécheurs, sa justice, etc. La mansuétude de la panthère marque sa charité divine poussée jusqu'à l'immolation volontaire, et jusqu'à la vocation des gentils. Si la panthère se nourrit de proie jusqu'à la satiété et sommeille ensuite trois jours, c'est que J. C. fut rassasié de tourments et dormit trois jours dans le sépulcre ; « Tôt altresi nostre sire Jhucrist por qil fu saollés des « escharnissemens des Juis, des tormans, des bufes, des torchene- « ries, des espines, des escopemens, des clous fichiés en ses mains « qant il le pendirent en crois et il l'abeurèrent de fiel et d'aisil et « il tresperchièrent ses costés de la lance. Jhucrist de tos ces dons « fu saollés et s'endormi et reposa el sepulcre trois jors et descendi « en enfer et loia iluec le grant dragon, ce est li diables qi est « anemis à nos tos. » Le réveil de la panthère c'est la résurrection du Christ. Son cri, les parfums de sa gueule, l'attraction qui fascine et entraîne tous les habitants des forêts, marquent l'irrésistible charme de la parole évangélique prêchée dans toute sa puissance et toute sa suavité, retentissant par tout le globe et convertissant tous les cœurs (2). Enfin, le dragon, qui frémit, prend la fuite, gagne son trou et y demeure comme mort, c'est le Démon, que J. C. enchaîna au fond des enfers lorsqu'il descendit dans les limbes (3).

Philippe de Thann dit de même que la panthère figure la vie du Sauveur :

> Pantere mustre vie del fiz sainte Marie
> E nus signifium les bestes par raisun (à bon droit)
> E li dragun, diable, par semblant cuvenable (par une allusion motivée), etc.

La légende de la panthère, où cet animal apparaît avec sa robe bigarrée, ses forêts remplies de parfum, son long cortége d'animaux, son dragon qui tend des embûches et bientôt fuit épouvanté, est digne en tout point d'avoir place parmi les brillantes traditions réunies dans les bestiaires et longtemps adoptées dans l'art. On la

(1) Zachar., IX, 9. — Isa., LXII, 11.
(2) Voy. *Li livres des natures des bestes*, ms. de l'Arsenal et les autres bestiaires.
(3) Apoc., XX, 2.

voit, au moyen âge, orner les retables d'autel, les vases sacrés; nous voyions naguère un calice où elle était reproduite en relief. C'est l'une des plus splendides fictions qui nous aient été conservées; c'est tout un poëme, magnifique mise en scène de cette parole de J. C. (Jo. XII, 32) : *Si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum.*

5. *Limier saisissant un lion.* Réunis dans un cadre étroit, ces deux animaux sont groupés de manière à y trouver place et à le remplir tout entier. Voy. pl. 255, n° 6.

Ardent et lancé à la course, un limier se jette seul sur un lion, appose résolûment sur lui une de ses pattes, le saisit au point où finit la crinière et qui demeure dénudé : le lion, vu presque de face, penché vers le sol comme descendant un plan incliné, paraît arrêté dans sa marche par un aussi faible ennemi. On s'étonnerait d'une défaite aussi étrange si cet acte n'était commandé par le mysticisme : ce chien, d'une audace si grande, est encore l'emblème des Juifs qui ne sont plus montrés ici refusant d'écouter le Verbe de vie, mais s'attaquant au Roi de gloire qui se livre volontairement pour les sauver.

Le chien, même dans l'antiquité et le paganisme, est, à son mauvais point de vue (1), l'emblème de l'impudence effrontée et celui des profanateurs ; dans le sein du christianisme il a gardé ces acceptions (2). L'Évangile, ainsi que les épîtres des apôtres, désignent sous le nom de cet animal les profanateurs orgueilleux incapables de discerner les choses sacrées et qui en doivent être écartés ; « Ne donnez pas, dit J. C., les choses saintes *aux chiens*, de peur qu'ils ne se retournent et ne se précipitent sur vous pour vous dévorer (3). » Et encore : « Il n'est pas juste, dit-il, de prendre le pain des enfants et de le donner *aux chiens* (4) », c'est-à-dire aux profanateurs, aux indignes, aux orgueilleux. De là, cette malédiction que saint Jean, dans l'Apocalypse, place sur les lèvres de J. C. : « Hors d'ici (de la cité sainte) *les chiens*, les empoisonneurs, les impies.... (5) » De là aussi cette formule : « Sancta,

(1) Le chien, à son bon point de vue, a de très-nobles acceptions dans le mysticisme sacré.

(2) « Scriptura.... canum nomine primo infideles significat : secundo profanos « Verbi contemptores qui crudeliter sæviunt in veritatis præcones : tertio, quosvis « piorum hostes et invasores, etc. » (Bochart., *Hieroz.*)

(3) Matth., VII, 6.

(4) Matth., XV, 26. Marc, VII, 27.

(5) Apoc., XXII, 15.

sanctis : *foris canes* (1) », prononcée tout haut par le diacre dans les premiers âges chrétiens au moment où l'action du saint sacrifice allait commencer, et où les pécheurs reconnus, les pénitents publics non encore réconciliés, les excommuniés et les énergumènes étaient exclus de l'assemblée.

Au moyen âge, le mépris haineux dans lequel on enveloppait tous les Juifs indistinctement vulgarisa de bonne heure et fit passer dans le langage cette épithète dégradante dont l'initiative était prise par les écrits hiératiques : on l'employait pour les honnir , et elle leur fut appliquée trop souvent avec cruauté. Ce ne fut point assez, pour l'animadversion publique, de la proscription que les Juifs avaient subie sous Philippe Auguste : ni des ordonnances du concile de Latran et de Louis X qui les obligeaient à porter toujours sur leur poitrine le *signel* caractéristique, rouelle d'étoffe jaune ou mi-partie rouge et blanche de la largeur « d'un blanc tournois » : ni de l'arrêté de Philippe le Hardi qui les contraignait à porter une corne sur leur bonnet : ni de la défense humiliante qui leur était faite de se baigner dans la Seine : ni de l'odieuse accoutumance passée jusque dans les actes publics, qui désignait leur communauté sous le nom de *societas caponum*, et le lieu où ils s'assemblaient sous celui de *domus societatis caponum* (2) : ni des règlements de police qui reléguaient les demeures des moins aisés d'entre eux sur la lisière des forêts de mauvais renom assises près de l'emplacement actuel des halles (3), et celles des riches dans les sales rues de la Juiverie, de la Teixanderie et du Pet-au-Diable : le prétexte le plus léger suffisait pour les faire pendre, et toujours,

(1) « .... Après l'instruction on faisait sortir les catéchumènes , les énergumènes, les excommuniés, les infidèles..., et le diacre disait à haute voix : *Sancta, sanctis : foris canes*, faisant allusion à cette parole de Jésus-Christ : *Nolite dare sanctum canibus*, etc. (Catéch. de Montpellier, t. II, p. 148.)

(2) Registre du parlement, an 1312.

(3) Dom Félibien et tous ceux qui se sont appliqués à l'histoire de Paris, prétendent que le côté nord de la Seine était, au IXe siècle, couvert d'une vaste forêt. La tour octogone qui subsista longtemps au coin du cimetière des Innocents, servait, dit-on, pour faire sentinelle dans cette forêt contre les bandes de voleurs et contre les Normands qui pouvaient venir s'y embusquer et fondre de là dans Paris. On y éleva une muraille pour prévenir leurs irruptions; et les Juifs obtinrent la permission de bâtir dans cette enceinte les fétides rues de Saint-Bon, de la Tacherie, du Pet-au-Diable et autres adjacentes. Ce ne fut que sous le règne de Louis VII que l'on commença à bâtir dans Champeaux (quartier des Halles) et aux environs de Sainte-Opportune, que l'on appelait auparavant l'*Ermitage de Notre-Dame des Bois*, parce qu'il était à l'entrée de la forêt. (Saint-Foix, *Ess. sur Paris*.)

quel que fût leur nombre, en France et même en Angleterre, c'était toujours entre deux chiens (1).

Du reste, on voit que c'est aux Juifs, comme déicides et profanateurs des plus précieuses grâces de Dieu, que les commentateurs chrétiens, tant feuilletés au moyen âge, ont appliqué l'allusion attachée au nom du chien ou des chiens dans quelques passages de l'Écriture, notamment au 17e verset du psaume XXI et au 7e verset du psaume LVIII. Saint Hilaire, saint Isidore, saint Eucher, Oddon et saint Brunon d'Asti, les deux Saint-Victor, Rhaban Maur, le savant Bochart, etc., sont formels sur ce symbolisme du chien hargneux, agresseur, avide de sang et immonde. « C'est, disent saint Hilaire et saint Isidore, en vue de ce que les Juifs, méconnaissant le Rédempteur, se réunirent pour le faire mourir, qu'il est écrit : « Une « multitude de chiens m'ont environné, et une assemblée de pervers « m'enveloppe de toute part. » « C'est le propre des chiens, disent ailleurs les mêmes Pères, de se jouer autour du berger, de connaître le troupeau, de poursuivre les animaux rusés qui le guettent; mais ces chiens, dans leur cécité, ne sachant pas voir leur pasteur, ne comprenant plus leur devoir, tournèrent contre leur Maître et leur Roi les aboiements qu'ils devaient diriger contre les animaux féroces et réserver pour les voleurs : c'est pourquoi un autre prophète dit à leur sujet (au nom du Sauveur) :

Ils se sont faits à mon égard comme la flèche qui retourne frapper celui qui l'a lancée.

Le chien, dit S. Eucher, signifie, dans les livres saints, tantôt le Démon, tantôt les Juifs.

Une multitude de chiens m'ont environné, c'est-à-dire, dit Odon d'Asti, les Juifs, aboyants sans raison.

Le psalmiste, dit saint Brunon, donne aux Juifs le nom d'assemblée des pervers et celui de chiens aboyants sans cause et sans raison contre Jésus-Christ.

Par les chiens, dit Rhaban Maur, l'Écriture désigne les Juifs.

Bornons-nous à ces courtes explications sur le caractère mystique du chien farouche et agresseur. Quant au lion, nous n'entrerons point ici dans l'exposition des motifs qui ont fait de cet animal l'un des plus magnifiques emblèmes de J. C. dans le mysticisme hiératique : il est le roi des animaux, et on sait que plusieurs passages des Écritures désignent le Messie sous son nom (2). De plus, en

(1) Conc. de Latr., chap. VIII.— Châteaub., *Ét. hist.* —De Saint-Foix, *Ess. sur Paris.*

(2) Notamment, *Genes.*, XI, IX, 9. — *Apoc.*, V, 5. — *Isaï.*, V, 29 et les commentaires de ces passages. — Voy. aussi notre *Mémoire sur les statues du porche de Chartres*, p. 88 et suiv.

vertu de diverses traditions légendaires, le lion représentait en particulier quelques-uns des faits de sa vie, quelques-uns de ses caractères les plus élevés et les plus mystiques. Notre dictionnaire inédit les exposera : nous ne rappellerons ici que celle de ces traditions à laquelle le bas-relief qui nous occupe semble faire allusion.

Parmi nombre de caractères qui ont été prêtés au lion, le mélange de force et de faiblesse qui lui fut longtemps imputé, le mit, aux temps hiératiques du moyen âge, en possession de symboliser les deux natures réunies dans la personne de J. C. Le lion passait pour n'être doué de vigueur que dans sa partie antérieure ; c'est pourquoi, selon saint Irénée et d'autres docteurs de l'Église, le lion, là où son nom fait allusion à J. C. dans les Écritures, y représente par sa tête, son poitrail et ses deux pattes antérieures, la nature divine et impassible du Fils de Dieu, tandis que ses reins et toute sa partie postérieure, qui étaient réputés frappés de faiblesse, marquent l'humanité défaillante du Rédempteur, sujette à la douleur terrestre et aux angoisses de la mort.

On remarque ces mêmes idées dans les manuscrits antérieurs au XVe siècle : nous ne citerons que Philippe de Thann, qui dit, dans son livre *Des créatures*, que le lion est fort par son buste, mais faible par l'arrière-train ; que c'est là une allégorie, représentant Dieu, fort par sa divinité, faible par son humanité.

« E veez del leun significatiun :
Fort est el piz (poitrail) devant, ardize cumbatant,
Feble ad le trait (train) derere, cue de grant manère (taille)
Ceo est dit par figure : Dé est fort par nature,
Fort sulum déited, feble en humanited. »

Après ces considérations, le bas-relief qui nous occupe est suffisamment expliqué. Le mouvement impétueux et la morsure de ce chien saisissant ce lion qui tombe, tout plein de vie et de vigueur, c'est le lâche attentat des Juifs sur l'humanité du Messie : le chien attaque son adversaire traîtreusement et s'attache à lui *par derrière*, ce qui semble indiquer d'abord leurs trames lâches et cachées, et leurs complots insidieux ; il pose insolemment sur lui une patte victorieuse et le saisit, non point en face, mais au haut des reins, c'est-à-dire à sa partie faible. Les Juifs aussi usèrent envers J. C. d'une agression insidieuse et ne s'attaquèrent en outre *qu'à l'humanité du Sauveur*, car le Dieu était impassible, et l'homme seul pouvait mourir. La défaite de ce lion, qui n'aurait qu'à se retourner pour mettre l'agresseur en fuite, symbolise à son tour deux choses :

d'abord, l'oblation spontanée du Fils de l'homme, « oblatus est, *quia ipse voluit* », ensuite l'abattement de la nature humaine à l'approche de la passion : abattement volontaire à la vérité, mais ce nonobstant douloureux, qui s'épancha dans ces paroles : « Tristis est anima mea usque ad mortem (1). »

6. *Chauve-souris prenant l'essor.* Le sixième motif est une chauve-souris, ses ailes étendues, prenant ou poursuivant ce vol lourd qui lui est particulier et qui rase toujours la terre. Voy. pl. 255, n° 8.

La chauve-souris se distingue des oiseaux par une conformation, des mœurs et des habitudes très-différentes de celles qui leur sont communes. Elle n'est faite, ni n'habite, ni ne vole comme aucun d'eux : aussi forme-t-elle une classe qui se rapproche de celle des carnassiers, et qui est celle des chéiroptères.

Faite en apparence pour le vol, puisqu'elle ressemble à l'oiseau, la chauve-souris habite néanmoins le sein de la terre où elle se pratique un nid ; elle hait et fuit la lumière, elle ne prend jamais l'essor dans la haute région de l'air, mais son vol toujours oblique ou horizontal rase et semble effleurer la terre : elle la balaye de ses ailes et ne s'écarte jamais beaucoup de son trou.

Cet ensemble parut extrêmement propre à la mystagogie sacrée pour exprimer le caractère de ceux qui n'attachent et ne savent point élever leur pensée ni leurs affections aux choses spirituelles, qui concentrent tous leurs désirs aux choses matérielles et terrestres, et qui ne sont touchés de rien en dehors de ce qui flatte les sens. La terre, dans le mysticisme, figure toujours les choses matérielles, les choses abjectes, les instincts charnels et les inclinations sensuelles, en un mot tout ce que le chrétien doit fouler aux pieds. Les noms de *terreni*, *carnales*, *gravi corde*, *tardi corde*, *terrena sapientes*, *terrena sectantes*, stygmatisent cet ordre d'hommes dans les livres saints et au moyen âge, c'est le caractère prêté aux Juifs, et celui qui leur est le plus souvent et le plus sévèrement reproché dans les Écritures. Jamais ils ne purent admettre l'humilité, l'obscurité, les souffrances du Rédempteur, acquiescer à l'abnégation et aux autres vertus sublimes que ses discours préconisaient. Ils rêvaient un Messie puissant, entouré des pompes terrestres, qui devait exalter son peuple et lui soumettre l'univers, et on se souvient des reproches que leur adressait Jésus-Christ : « *O stulti, et tardi corde! o cervice dura, incircumcisis cordibus, duri corde, non intelligentes corde, cæci corde*, etc., » et combien de fois, en les désignant, il se

(1) Marc, XIV, 34.

servit de ces paroles, *incrassatum est cor populi, cor cæcatum est*, etc. Ces affections tout inclinées vers l'ordre des choses terrestres ont eu pour représentant dans le mysticisme l'animal qui rase la terre et qui semble ne pouvoir la quitter : et, d'après ce qu'on lit dans les gloses et qu'on voit appliqué partout dans l'art comme dans le langage des quatorze premiers siècles chrétiens, la chauve-souris, montrée dans l'acte de raser la terre, a été l'emblème du peuple juif considéré comme type des aveugles spirituels, rétifs à vivre par l'esprit et opiniâtrément attachés aux choses terrestres et temporelles.

« Les chauves-souris, dit Hésychius, rasent la terre dans leur vol, et quand elles marchent se servent de leurs ailes comme de pieds, ce qui est indigne des âmes contemplatives : ceux en effet qui rasent la surface de la terre au lieu de prendre l'essor prouvent par là que leur esprit est exclusivement occupé des choses terrestres. Ne doutez pas, ajoute-t-il, que le législateur n'ait eu en vue, en prohibant ces animaux, de signaler sous leur figure tout ce que doivent éviter ceux qui vaquent à la contemplation des choses divines (1). »

« Par la chauve-souris qui voltige tout près du sol, dit saint Thomas d'Aquin, sont représentés ceux qui, s'attachant volontairement à la science du siècle, n'ont que des affections terrestres (2). »

« Quand le législateur des Juifs, dit saint Isidore, interdit la chauve-souris, il réprouve ceux qui se plaisent dans les erreurs ténébreuses comme les ombres de la nuit (3). »

« Que représente, dit saint Brunon d'Asti, le hibou qui fuit la lumière et qui se complaît dans la nuit, si ce n'est ceux qui suivent le roi des ténèbres et fuient Jésus-Christ, le soleil de justice? » Et il ajoute : « Ce que nous disons de cet animal doit s'entendre également de la chauve-souris (4). »

On retrouve cette assimilation dans le livre des *Natures des bestes :* il confond la chauve-souris et le hibou dans un seul et même chapitre intitulé « *le cauve-sorris*, » et dit de l'un et de l'autre oiseau qu'il ressemble au peuple des « Juis qe il debouterent Nostre Segnor qant il vint por els sauver :... qi miels amèrent les ténèbres qe la

(1) Hesych, *in Levitic*, XI.
(2) S. Thom. Aquin. *Summ. theolog.*
(3) S. Isidor. *in Levitic.* XI.
(4) S. Brun. astens. *Sup. Levitic.* XI.

lumierre, et ne.... voldrent conoistre » Jhucrist « por l'obscurté de lor mescréance. »

7. *Dragon* à tête et queue de cheval, retournant la tête et se blottissant. L'explication de ce sujet a été donnée dans le paragraphe qui réunit les nos 2, 3, 4, 7 et 9.

8. *Deux chiens se jetant sur un cerf.* Deux limiers lancés à la course occupent la droite et la gauche du cadre étroit de cette scène. Tous deux se jettent sur un cerf censé placé en dehors de l'encadrement. Une patte toute vivante, modelée dans la perfection et d'une délicatesse et d'un galbe irréprochables, décèle seule au bord du cadre la présence de l'animal. On comprend par son attitude, que celui-ci est renversé; le chien de droite le saisit des ongles et de la mâchoire, l'autre cherche où poser sa dent. Voy. pl. 255, n° 3.

Nous ne répéterons point ici ce qu'on a déjà lu plus haut sur les chiens. Ceux-ci, semblables aux premiers, dénotent le peuple infidèle s'acharnant contre Jésus-Christ, considéré ici, non plus sous l'attribution de Roi immortel des nations, mais sous celle du Juste par excellence. C'est en effet le sens du cerf.

Le cerf et le faon du cerf sont nommés plusieurs fois comme emblèmes de Jésus-Christ, *au point de vue anagogique*, dans la Genèse, le Cantique des Cantiques, les Proverbes et les Psaumes. Au moyen âge, et sans doute en souvenir de ces passages, certaines traditions accréditées sur le cerf sont habituellement appliquées au Sauveur comme autant d'allégories rappelant quelques-uns de ses caractères. « Si Jésus-Christ, dit Rhaban Maur, est appelé *faon du cerf* dans le Cantique des Cantiques, c'est par allusion à la génération de patriarches et de justes dont il descendait » selon la chair, et qui sont désignés allégoriquement par ce nom de cerfs.

La guerre du cerf contre les serpents et d'autres traditions semblables sont exposées dans tous les Bestiaires avec leur explication relative à Jésus-Christ vainqueur des démons, et les Bestiaires ne font en cela que copier les commentateurs. « Par cest cerf, dit Philip de Thann, entendum Jhesu Crist par raisun. » Et il en donne les motifs. Même explication dans le Bestiaire de l'Arsenal. On lit aussi dans celui du clerc Guillaume :

« Ne devons mettre en obliance
Le dit ne la signefiance
Du chierf, kar estrangement ouvre
Car il mengiie la coulouvre, etc. »

« Autresi (de même) fist Nostre Signeur
Jhesu Crist Nostre Sauveur
Quant les portes d'enfers brisa
Et le deble tut défula..., etc. »

Au-dessous de ce texte, la miniature représente Jésus-Christ, qui

est le cerf mystique, exorcisant un possédé ; dans un autre coin de l'encadrement on le voit encore, armé cette fois de l'écu fascé, palé et triangulaire de l'époque de saint Louis, refoulant et perçant de la hampe de sa croix de résurrection des démons pressés dans la gueule flamboyante de la Géhenne.

On voit, dans le Bestiaire en prose de l'Arsenal, une miniature de *cêrs* appuyant son museau sur le repaire du serpent, soit pour l'y suffoquer par son souffle, soit pour l'attirer au dehors par sa puissante aspiration, et à côté un autre cerf broyant sous ses pieds le reptile et le déchirant de ses dents. Le texte qui accompagne cette miniature montre sous le voile de cette allégorie, comme Philippe de Thann et comme Guillaume de Normandie, l'exorcisme opéré par *Jésus-Christ* sur l'homme possédé de l'Esprit appelé *Légion*, tel qu'on le lit dans saint Luc et dans saint Mathieu. « Li cers, dit-il, est une beste de grant sans par nature et legiere. Et si est de tel nature se il trovasi un serpent en une fossé il iroit et enpleroit sa boce plaine daighe et lespandroit el pertuis ou li serpens seroit ens : et lors sen ist li serpens por lesprit qe li cers a en sa bouche et le trait fors et defoule a ses piés et ocist. Tot altrei nostre sires Jhu Cris, quant il vit le Diable abitant en lumaine nation. Il espandi la fontaine de sapience en nos, laquele li ancien diable ne poent soffrir : et quant diables vit Jhesu a l'encontre de Ger sseniens il corut a tote sos de deable en home et il i abita ens : et dist, « qe il la entre moi et toi, « fils de Deu? tu nos viens tormenter devant le tens. » Dont li « demanda Dex « coment as tu nons? » Il li respondi : « Légion est « mes nons, » etc.

Dans un autre manuscrit de la Bibliothèque impériale, on lit ce verset du Cantique des Cantiques : *Fuge, dilecte mi, assimilare capreæ hinnuloque cervorum super montes aromatum ;* à côté, est sa miniature. On y voit un faon prenant son élan vers des monts boisés; au-dessous, est tracée la glose : « C'est, dit-elle, la vois de sainte « Église qui dit à Jhucrist que c'est bien droit qu'il s'en soit foui « loin de ce monde ou (au) ciel... et que il soit sus les montaignes « de paradis, ou sunt toutes vives cudours. » Sur la miniature correspondante, la *Vois de sainte Église* est personnifiée par un religieux prêchant un groupe d'auditeurs auxquels il montre de la main le cerf mystique, c'est-à-dire J. C. On le voit dans les airs, en buste, environné du chœur des anges et tenant le globe croisé dans sa main.

La légende de S. Hubert, celle de S. Julien rapportent des trans-

formations miraculeuses de J. C. en cerf, apparaissant à des chasseurs pour prophétiser ou les convertir. Une transformation semblable ouvre aussi la première scène de la charmante légende de S. Eustache. Ce païen, appelé Placide et non encore baptisé, était plein de charité pour les pauvres. Un jour, dans l'ardeur de sa chasse, il s'acharna à la poursuite d'un cerf qui, un peu distancé des autres, l'avait fasciné par sa taille et par son extrême beauté. Leur course avait duré longtemps. Tout à coup l'animal bondit et s'élance au haut d'un rocher. Placide arrête son cheval et se demande avec embarras comment forcer le fugitif. Soudain une splendeur divine illumine tout le vallon : une lumière plus éblouissante que le soleil embrase au loin toute l'atmosphère ; une croix rayonnante se dresse entre les deux mérains du cerf, et sur cette croix apparaît la figure du Christ, cloué et mourant pour les hommes. Alors le cerf prend la parole : « Placide, pourquoi me poursuivre ? Je t'aime, et par amour pour toi j'ai pris la figure d'un cerf. Je suis le Christ que tu sers sans le connaître ; tes aumônes sont montées jusqu'à moi et c'est pour cela que je suis venu, afin de m'emparer de toi par ce cerf dont tu avais compté t'emparer toi-même. » Aussi foudroyé que Saul sur le chemin de Damas, Placide tombe la face contre terre et reste une heure anéanti ; puis, se relevant tout changé : « Seigneur, expliquez-moi vos paroles, et alors je croirai en vous. » Le cerf reprend : « Je suis le Christ, qui ai créé le ciel et la terre ; c'est moi qui ai produit la lumière et l'ai séparée des ténèbres, qui ai fait les temps, les ans, les jours ; qui ai tiré l'homme du limon, qui ai pris une chair sur la terre pour racheter le genre humain, qui ai été crucifié, mis dans le tombeau, qui ressuscitai au bout de trois jours, etc. (1). »

Enfin, Philippe de Vitry, évêque de Meaux, frappé sans doute du rapprochement qu'il était naturel de faire entre la meute furibonde qu'on donnait ouvertement de son temps pour emblème aux Juifs, et le cerf, qui de son côté était celui de J. C., montrait au XIVe siècle, dans la fable bien connue d'Actéon, l'allégorie de J. C. mis à mort par son propre peuple. Cette idée, nous n'en doutons pas, est celle qui a inspiré la petite scène sculptée qui nous occupe en ce moment. Nous ne saurions mieux faire ici que de reproduire in-

(1) *Legenda aurea*, 157. — Ce cerf colossal, lancé à la course, un crucifix placé entre ses mérains, est sculpté au sommet du pignon méridional de l'église de Saint-Eustache, à Paris, faisant face à la longueur de la rue de la Monnaie.

tégralement le texte de Philippe de Vitry, exhumé et cité par M. E. Cartier (1) :

Mais dieux qui de la guérison
De son peuple est curieux,...
Fist son chier Fil du ciel descendre
Au monde et char humaine prendre
Et tapir soubz fourme de serf,
Atheon fut muez en cerf
Et détranchiez et devourez
Si fut par ses chiens acourez,
Puisques ot Diane veue
Baignant en la fontaine nue.
Dyane, c'est la déité
Qui régnoit en la trinité
Nue sans humaine nature
Qu'Atheon vit sans couverture....
Dieux li père plein de pitié
Fist son Fils pour nostre amistié
Tapir soubz humaine figure
Et livrer pour notre nature.
Li sains Fils Dieu pour nos conquerre
Volt descendre du ciel en terre
Pour converser entre les siens;
Mais les Juifs, pires que chiens
Leur maistre et leur Dieu mescoignurent
Et villainement le reçurent
Par leur orgueil, leur envie
Et par leur glouete felonnie
Le laideingèrent et batirent
Cornes poignans ou (au) cief lui mirent
Lui pendirent et cloficherent
Et comme larron le jugerent
A mort et à perdition
Par fausse simulation.

9. *Dragon.* Le dragon, qui reparaît ici pour la cinquième et dernière fois, est compris dans l'explication collective que nous avons donnée dans le paragraphe qui réunit les numéros 2, 3, 4, 7 et 9, sur la présence et le sens de ces animaux dans cette œuvre d'art.

Comme le nicticorax l'a ouverte, le dragon termine la série des emblèmes des ennemis de J. C., sculptés sur la paroi du nord. Il est à remarquer que, sur neuf animaux mystiques demeurés sur ce monument, on a à compter cinq dragons. C'est que le démon est, de tous les ennemis de Dieu, cetui dont le règne temporaire est le plus puissant et dont la lutte est la plus prolongée, comme il est aussi celui qui sera le plus abaissé. Les créations de l'art chrétien placent presque invariablement les personnifications des péchés en regard de celles des vertus qui leur sont contraires : de même celles du démon sont rarement absentes des ystoires où la forme visible prêtée à quelqu'une des trois personnes divines est montrée en scène. La lutte inégale, mais néanmoins dramatique, de ces deux pouvoirs, tient dans l'ordre spirituel une grande place : cette place lui est maintenue dans les conceptions que l'esprit hiératique inspira.

10. *Pèlerin en marche. Renard aux aguets.* — Ce dixième et der-

(1) Explication d'un sceau du chapitre de Saint-Chéron, de Chartres, par M. E. Cartier, *Revue archéologique*, VIe année, page 373.

nier sujet diffère des neuf précédents et n'en est pas la continuation, mais l'*épilogue* ou *moralité*. Vaincu par le sacrifice propitiatoire du Rédempteur, le Démon n'a plus de puissance sur le genre humain racheté; mais il l'attaque isolément dans chaque membre de l'Église, et le pèlerinage de cette vie est, selon l'expression de Job, « une incessante tentation. »

L'être malfaisant que nous avons vu sous les emblèmes du nycticorax, du dragon, du vespertilio et du chien en chasse, prend ici une autre figure, celle du renard, « li goupils », la plus propre, sans aucun doute, à caractériser ses persécutions clandestines, ses stratagèmes raffinés, ses scélérates « trescheries », dont l'art du moyen âge a diversifié l'expression avec tant de fine gaieté. Le rusé tentateur des âmes n'a pas, dans l'iconologie chrétienne, d'emblème plus vulgarisé que ce cauteleux animal, dont on voit dans les Bestiaires les supercheries excentriques et les effrontés mauvais tours. Ici il rampe et cherche à se blottir derrière des gerbes; mais, si bien caché qu'il se croie, sa queue et ses pattes qui se montrent à son insu décèlent la bête maudite. (Voy. pl. 255, n° 2.)

Ce champ est celui de la vie, où l'on ne s'arrête jamais; on le voit, à l'allure lassée et un peu alourdie de ce pèlerin. A un autre point de vue également consacré dans le symbolisme, ce champ peut figurer son âme, plus ou moins stérile ou féconde, et dont le possesseur céleste lui confie la préservation.

Nous voudrions que l'espace nous permît de citer ici les manuscrits enluminés où l'on voit le renard d'enfer se glisser dans la vigne spirituelle et en vendanger les plus belles grappes; et le hérisson infernal, autre figure du même être, s'introduire dans le verger et enfiler dans ses piquants les pommes les plus succulentes. Ici, la ruse qu'il médite n'est pas de plus honnête aloi. Ce pèlerin, sous cette vigne qui, à son double point de vue, est à la fois l'Église qui le protége et l'âme commise à sa garde, tient son bâton dans sa main gauche et appuie son menton sur l'autre dans une attitude soucieuse et méditative, car il a lieu de soupçonner et peut-être même a-t-il entrevu la présence de l'ennemi.

Le sens de la série d'emblèmes que nous venons de parcourir serait incomplet, si cette conclusion ne venait le clore : utile et grave enseignement qui, après l'instruction donnée, rappelle l'âme à la pratique et fixe avec soin sa pensée sur cette dernière leçon. Ce n'est point assez que le Fils de Dieu ait revêtu notre nature, qu'il se soit soumis aux opprobres, aux souffrances et à la mort pour racheter l'homme tombé : ce n'est point assez qu'il ait terrassé

les démons et foulé aux pieds leur empire pour lui rouvrir la voie du ciel. Il faut encore que l'homme craigne, qu'il marche avec circonspection, qu'il sache que le tentateur veille incessamment pour le perdre, pour corrompre ses bonnes œuvres et gâter jusqu'à ses vertus. Ce conseil de vigilance chrétienne, qui amène naturellement au travail sérieux sur soi-même et à l'estime et à l'usage de tous les moyens de salut, est la dernière et digne page de ce *sarmun* en dix tableaux.

Rien de moins rare que ces apostrophes directes adressées par les œuvres de l'art chrétien à quiconque les étudie. Quand le visiteur, après avoir parcouru les *ystoires* échelonnées sous une voussure ou alignées sous un linteau, arrive au dernier épisode : quand le lecteur d'un Bestiaire atteint à la fin d'un chapitre et va fermer le manuscrit, les ystoires et le vélin, saisis de la pieuse crainte de n'avoir éveillé en lui aucune réflexion pratique et de n'avoir servi qu'à amuser son désœuvrement, élèvent tout à coup la voix et lui adressent l'apostrophe. C'est le bouquet spirituel qu'elles lui mettent dans la main en cas qu'il n'ait rien su cueillir ; c'est le mot de leur apologue, qu'ils lui révèlent au départ, de peur qu'il ne vienne à se retirer sans l'avoir cherché et sans avoir songé peut-être à le demander à personne. L'apostrophe est toujours la même, à quelque variante près dans les mots. Celle que renferme cet épilogue se rencontre aussi dans les bestiaires, dont la page de pierre que forment cette suite de bas-reliefs semble avoir été arrachée. La voici, dans son vieux langage, de même date et de même style que lui : « Et tu, hom de Deu, garde-toi del deable... et si est plains d'agaitemens. Que la cure et delis des corporels ex... ne te fasse viande as bestes, et que t'ame (1) ne soit mie nue, vaine et vide, si comme la vigne qui est escoée et qui remaint (demeure) sans grape : et que tu ne cries après, « je gardai malveisement ma vinge (2) ! »

Mme Félicie d'AYZAC,
Dignitaire honoraire
De la maison des élèves de la Légion d'honneur (St.-Denis).

(1) Que la recherche et l'affection des convoitises (textuellement, *des yeux*) corporelles ne te rende pas la pâture des démons (*Ne tradas bestiis animas confitentes tibi.* Psalm.), et que ton âme, etc.

(2) *Bestiaire*, ms. de l'Arsenal. Ces derniers mots font allusion à ce verset du Cantique des Cantiques : *Ego male custodivi vineam meam.*

LETTRE

A M. LE MARQUIS DE LAGOY,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,

SUR LA MONNAIE DE BETARRATIS.

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'engager à publier les quelques notes que j'ai pu recueillir à Beziers sur la monnaie de Beterra. Vous savez combien je suis peu *osé*. Lorsque je me trouve un peu en contradiction avec les maîtres de la science, il me faut, je ne dirai pas une vérité évidente par elle-même, ce qui est impossible pour moi, mais des faits, des documents, des motifs assez concluants et assez valables pour que, groupés et liés ensemble, ils puissent à mes yeux tenir lieu d'une démonstration. Je suis bien éloigné de croire et d'espérer que dans une question déjà assez obscure par elle-même, et que quelques commentaires ont contribué à rendre encore plus obscure, je puisse atteindre le but que je ne dois jamais cesser de poursuivre, et arriver par la discussion à fixer définitivement l'attribution d'une monnaie qui a été l'objet de bien des controverses. Cependant, encouragé et soutenu par votre bienveillance, pour peu que le succès réponde à mes efforts, je dirai avec autant de vérité que le poëte latin : *totum muneris hoc tui est*. Vous avez le premier, monsieur, ramené l'attention sur ces monnaies anciennes et du moyen âge du sud-est de la Gaule, si délaissées avant vous; vous nous avez appris à connaître combien leur explication était importante pour l'histoire de notre Narbonnaise; c'est donc sous votre patronage que je viens glaner dans ce champ où vous avez déjà fait une si riche moisson.

Voici d'abord la description de la monnaie et de quelques variétés :

1° Buste dont la tête est nue et imberbe, à droite; du tronc sort le bras droit, dont la main étendue est élevée à la hauteur de la bouche. — Derrière une massue.

℞. — ...HTAPPA.. Lion courant, au-dessus, la lettre celtibérienne F — Cuivre moy. module. (Collect. de M. Margerie, ancien directeur du télégraphe, à Montpellier.) Belle conservation — trouvée à Montagnac (Hérault).

2° Même type, même légende. — Cette pièce offre une variété avec la précédente; la lettre F au-dessus du lion est un K, et au-dessous du ventre de l'animal il se trouve un B au milieu du champ. (Collect. de M. Ad. Ricard, de la Société archéolog. de Montpellier.)

3° Buste dont la tête est nue et imberbe à droite, la bouche ouverte et tirant la langue, — la main étendue devant la bouche, derrière massue.

℞. BHTAPPATIC. — Lion courant, au-dessus la lettre F. — Cuivre moy. module. — Collect. Bitterroise. — trouvée à Enserune, près de Beziers.

4° Tête casquée à droite, derrière massue, — main droite étendue et levée.

℞. — BHTAPPAT. Lion courant, au-dessus K. — Cuivre moy. module. (Même collect. trouvée à Pezénas.)

On trouverait difficilement une monnaie qui ait eu une destinée aussi singulière que la monnaie de BHTAPPATIC. Elle fut d'abord attribuée aux *Bætarreni* de la 3e Palestine; Hardouin la donna à *Betarron*, de la Phénicie. (*Numice antiq.*, pag. 92.) Pellerin, et après lui Liebe (*Gotha nummar.*, p. 129), l'attribuèrent à Beziers, BAETERRA, ville du sud-est de la Gaule. — En 1782, l'abbé de Montégut, après avoir constaté qu'on trouvait assez communément de ces monnaies à Vieille-Toulouse et dans les environs, en proposa l'attribution à Betharra, petit village du diocèse de Tarbes. « Ce lieu, disait le docte membre de l'Académie des inscriptions de Toulouse, pouvait être autrefois plus considérable, et on a pu y frapper ces monnaies que le commerce aura répandues dans différents lieux. » (*Mém. de l'Acad. des inscrip. de Toulouse*, t. I, in-4.) — Eckhel, qui eut l'occasion de voir ces médailles à son passage dans le Languedoc, les reconnut aussitôt; il dit qu'on lui en avait apporté une si grande quantité de la basse Hongrie, qu'il avait été obligé de les vendre à un fondeur, et il manifesta l'opinion qu'elles avaient dû être frappées dans le lieu où on les avait trouvées en si grand nombre (*idem*, p. 95). Cependant, dans le premier volume de son *Doctrina nummorum veterum*, l'illustre numismatiste donna à Bæterra

(*Nunc Beziers* (sic), p. 67), les deux monnaies décrites par Pellerin et Liebe, bien que celle qui est donnée par ce dernier numismatiste, dans sa *Gotha nummaria*, avec la tête de Diane sur un croissant, soit regardée et soit réellement fausse. « Holstenius, ajoute-« t-il, missum sibi a Peirescio nummum laudat in quo scriptum « ΒΗΤΗΡΡΑΤΩΝ, unde verum urbis nomen in codicibus multum « corruptum eruitur. » Il y a encore ici une erreur commise par Holstenius dans la lecture de la légende, puisque aucune monnaie connue ne porte la désinence ΑΤΩΝ (1). Toutefois, l'attribution sembla dès lors résolue en faveur de Beziers, appuyée qu'elle était par un aussi grand nom que celui d'Eckhel, lorsqu'au commencement de ce siècle, Tochon d'Annecy fit remarquer qu'il y avait une grande ressemblance entre le type et la fabrique de ces monnaies et de celles des rois Galates, et proposa en conséquence de les attribuer à l'Asie Mineure. Le nom de *Betarratis* alla donc s'ajouter à ceux de Rigantis, de Kaiantolous, de Bitovios et autres qu'on croit être les noms de chefs ou rois gallo-grecs de la Galatie; et Mionnet, en adoptant cette attribution, lui donna le sceau de son autorité.

M. de La Saussaye, dans son grand ouvrage sur la numismatique de la Gaule narbonnaise, ne pouvait passer sous silence une monnaie qu'Eckhel et d'autres numismatistes avaient attribuée à Beziers, et les motifs que ce savant a donnés pour la restituer à cette ville sont trop importants pour que je ne m'empresse point de les rapporter ici : « Les Galates tirant leur origine des Volces-Tectosages, sur le territoire desquels était situé Bæterra, et ayant toujours conservé des relations avec la mère patrie, la ressemblance de fabrique entre leurs monnaies et celles de Bæterra n'a rien d'extraordinaire. L'emploi des légendes grecques peut s'expliquer sur celles-ci par l'influence de la civilisation massaliote sur tout le littoral du midi de la Gaule. — L'attribution de la massue sert à reconnaître le buste d'Hercule représenté sur ces médailles, imitation d'un simulacre d'ancien style en vénération à Bætarra, qui rapportait peut-être, comme Nemausus, son origine à Hercule, c'est-à-dire aux Phéniciens. » Et comme Nismes, sur une inscription grecque, est nommée ΝΑΜΑVCATIC, M. de La Saussaye en a conclu que ΒΗΤΑΡΡΑΤΙC était une forme ethnique très-logique du dialecte grec parlé dans les Gaules.

Cependant, quelques années après, un jeune savant dont la

(1) J'ai trouvé, dans la Collection de M. Renouvier (Jules), à Montpellier, la légende... ΤΑΡΡΑΗ...

science numismatique regrette la perte récente et prématurée, M. Duchalais, exprima quelques doutes sur cette restitution (*Descrip. des monn. gaul.*, p. 83) : « Ce n'est, dit-il, qu'en hésitant que nous nous décidons à laisser ces monnaies à la Gaule. Avant nous, une foule de numismatistes avaient déjà signalé leur étonnante ressemblance avec les pièces frappées par les rois de Galatie, et à notre avis, leur véritable patrie devrait être cherchée dans l'Asie Mineure.... Nous n'aurions rien à objecter (contre l'attribution à Beziers) s'il était aussi certain, comme on le prétend, que ce genre de médailles se trouve d'ordinaire aux environs de Marseille et de Beziers, dans le Languedoc et la Provence; mais il est à remarquer que les partisans de Beziers, dans une discussion à laquelle il serait facile de mettre fin en produisant le *procès-verbal* d'une découverte bien constatée, se contentent d'assertions vagues et ne présentent aucun fait avéré. Nous demandons donc, avant de nous rendre tout à fait, qu'on nous présente une de ces pièces bien réellement trouvées en France. »

Comme on le voit, monsieur, les principaux motifs pour refuser à Beziers l'attribution de la monnaie qui a pour légende BHTAPPATIC, sont : 1° qu'il n'est pas constant qu'on en ait trouvé un seul exemplaire en France; 2° que le type de ces monnaies est le même que celui des monnaies des rois ou princes Galates.

La première objection ne peut être sérieuse; déjà, en 1782, M. de Montégut, dans un mémoire que j'ai cité plus haut, avait dit et constaté que dans les fouilles faites sous ses yeux et par ses soins au faubourg des Récollets, à Toulouse, on avait trouvé une médaille de moyen bronze, représentant une tête casquée et une main élevée avec un lion sur le revers, et la légende BHTAPPA; et il ajoutait, ainsi que je l'ai déjà dit, que cette médaille se trouvait assez souvent dans cette ville et dans les environs (*Mém. de l'Acad. des inscrip. de Toulouse*, p. 95). Il était donc constant, en 1846, qu'on en avait trouvé, non pas un, mais plusieurs exemplaires en France, et, ce qui n'est pas sans importance dans la question, que cette trouvaille avait été faite dans le Languedoc. Je citerai maintenant, monsieur, 1° les deux exemplaires qui font partie de votre cabinet, et qui certainement ne sont point venus du Levant; 2° quatre exemplaires trouvés à Beziers ou dans les environs, et presque tous d'une mauvaise conservation (collection Bitterroise); 3° un exemplaire découvert à Montagnac et dont j'ai donné la description au n° 1; 4° cinq exemplaires trouvés aux environs de Beziers (collection de M. Mathon); 5° deux exemplaires,

même provenance (collection de M. Bonnet); 6° deux autres exemplaires *idem* (collection de M. Louis Portalon), un exemplaire (collection de M. Mazel). Toutes ces monnaies ont été trouvées aux environs de Beziers, et la vérification peut en être faite aisément; 7° deux autres exemplaires (collection de M. Adolphe Ricard) à Montpellier, etc. (1). Je pourrais ajouter quelques autres exemplaires appartenant à de plus petites collections, mais je crois le *procès-verbal* assez pertinent pour qu'on ne le redemande pas une seconde fois. J'ignore la provenance des exemplaires qui font partie du cabinet impérial de la Bibliothèque de Paris, mais j'ai tout lieu de croire qu'ils ne sont pas venus de l'Asie Mineure. Je ferai remarquer qu'aucun des nombreux exemplaires que j'ai vus dans le pays n'est dans un bel état de conservation, à l'exception de celui qui appartient à M. Margerie, et qu'il serait difficile d'en trouver deux qui aient été frappés avec le même coin; il y a toujours quelque différence, ou dans les lettres de la légende, ou dans la pose et le dessin du lion courant, ou dans le type de la tête du droit.

La deuxième objection n'est guère plus sérieuse. — Sur le droit des monnaies galates, il y a toujours une tête virile, nue, imberbe, et derrière une massue. — Sur la monnaie de Bætarra, c'est toujours un buste dont la tête est quelquefois casquée et le plus souvent nue, mais du tronc sort le bras droit, dont la main étendue est élevée vis-à-vis de la bouche. — Ce type ne se retrouve que sur des monnaies du sud de l'Hispanie avec la légende ΛΜΦΝΕ (Lorichs., pl. LXIX, n° 6). Il n'y a pas, il est vrai, sur la monnaie ibéro-turdétane, la massue qui se trouve derrière la tête de la monnaie de Betarra, mais j'avoue que je doute grandement, malgré cette massue, qu'on ait voulu nous donner l'Hercule tyrien ou grec, car il serait alors représenté sur quelques exemplaires, bouche béante et tirant la langue; et je ne sache pas qu'aucun monument nous ait transmis le simulacre du dieu des Phéniciens ou du fils d'Alcmène sous cette forme singulière.

Le type du revers, le lion courant se trouve, il est vrai, sur les monnaies galates, mais il est aussi sur des monnaies ibériennes qui ont pour légende ΕΧ◁ et ↑ΝΨ<ϟ/ΝΝ (Lorichs, pl. XLVIII,

(1) Mon savant ami et confrère M. Chaudruc de Crazannes me signale des trouvailles de cette monnaie à Vieille-Toulouse, à *Hispalia* et à *Cosa* près de Montauban, à *Aginnum*, à *Burgdigala*, etc.

nos 4, 5, 6), que l'on découvre dans la Narbonnaise et la Catalogne, et dont le module pour le moyen bronze est le même que celui de Betarratis. Je peux donc dire, sans trop m'aventurer, que la deuxième objection n'est pas plus sérieuse que la précédente. Encore faudrait-il prouver que ces monnaies, attribuées aux rois ou tetrarckes galates, appartiennent réellement à ces princes, ce qui me paraît fort douteux depuis que j'ai recueilli sur les trouvailles de ces monnaies faites dans le Languedoc un *procès-verbal* plus étendu que celui de Betarra, que je me propose de mettre un de ces jours sous vos yeux, en le faisant suivre de quelques observations. Peut-être alors y aura-t-il lieu de penser au contraire que ces monnaies doivent revenir à la Narbonnaise. Ceci dit en passant, je ferai remarquer que le K qui, sur notre monnaie, est au-dessus du lion, se trouve sur divers exemplaires remplacé par un ⟨ ou par un Ꝼ, ou par un F, toutes lettres simples ou liées, qui appartiennent à l'alphabet ibérique, et il est clair que si Betarratis était le nom d'un roi galate, ces lettres ibériques ne se trouveraient pas sur la monnaie. De toute cette discussion, il résulte 1° que la monnaie objet de tant de controverses se trouve fréquemment à Béziers; 2° qu'on en a trouvé des exemplaires dans le Languedoc et dans la Provence; 3° que le type du droit et celui du revers ont été empruntés à des monnaies ibériennes; 4° que les lettres ibériques qu'on remarque sur quelques exemplaires excluent toute attribution à l'Asie Mineure, et que dès lors je dois maintenir à Bæterra, après Pellerin, Eckhel et M. de La Saussaye, l'attribution de la monnaie qui a pour légende BHTAPPATIC.

Il me reste maintenant à rechercher à quelle époque cette monnaie a pu être frappée, et pourquoi, lorsque la légende est grecque, une lettre ibérienne isolée se trouve, sur quelques exemplaires, au-dessus du lion.

Si l'on en croit M. Fauriel, Beziers est une ville d'origine ibérique, et M. de La Saussaye a adopté cette opinion en faisant dériver le nom de Bætarra du mot basque *petarra* (colline). Cette étymologie convient parfaitement à une ville située sur une hauteur, baignée par l'Orb, et dont Strabon disait autrefois ασφαλὲς ἵδρυται. Je crois cependant devoir vous soumettre les motifs qui m'ont engagé à embrasser le même sentiment que ces deux savants sur l'origine de Beziers.

Les Bebryces ou Élysices, qui étaient Ibères (*Étud. ibérienn.*, p. 76) et qui occupaient Narbonne du temps d'Hécatée, s'étendaient

entre le *Sordicen stagnum* (étang de Leucate) et le *Thyrius*, ou mieux *Durius* (*Arauris*, gaulois), aujourd'hui l'*Hérault*. Lorsque les Arvernes eurent établi leur domination dans la Gaule et l'eurent portée dans le sud-est jusqu'à Narbonne (Strabon, lib. IV), cette dernière ville devint une colonie des Atacins; *Narbo.... Atacinorum.... colonia*, dit Mela (lib. II, 6). On ignore si les Bebryces furent contraints de se retirer, ou s'il y eut alors à Narbonne, comme à Emporium, deux peuples de race différente, car Strabon dit que ce qu'il nous raconte d'Emporium était arrivé dans d'autres lieux. Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir reporter l'existence de Bæterra, avant l'invasion des Arvernes que j'ai prouvé ailleurs appartenir au IVe siècle.

Avienus, dans son *Ora Maritima*, écrivant la géographie de nos contrées sud-est, après avoir fait mention de la capitale du royaume des Élysices, dit, en parlant de Beziers :

Dehinc
Besaram stetisse fama casca tradidit,
At nunce Ledus, nunc et Orobis flumina
Vacuos per agros et ruinarum aggeres
Amænitatis indices priscæ meant.
(V. 589 et suiv.)

Quelques-uns ont mis en doute si le Besara du géographe était le même que le Bæterra des auteurs grecs et latins. Il me semble que c'est comme si l'on doutait que le *Beders* et le *Bezers*, que l'on trouve dans les écrivains provençaux ou dans les chartes du moyen âge, indiquent la même ville. Le mot Besara (Bes-ar ou Bis-ar, selon les dialectes. *Dict. basq.* de Poivreau) signifie l'habitant de la colline, et ce dut être le nom primitif de la cité, car malgré les révolutions diverses qu'elle a subies, quoique bien des peuples d'origine et de race différentes soient venus successivement s'y établir et y aient laissé des traces de leur passage, ce nom de Besara s'est perpétué jusqu'à nous. Valois fait la remarque que le territoire de Beziers est encore appelé *Besarès* (*Valesii-Notit. Gallica*, p. 90) : ce qui est vrai. Besara et Bæterra sont donc la même ville, mais comme Avienus nous donne les noms anciens des villes d'après des géographes et des auteurs qu'il cite, et tous antérieurs au IVe siècle, je dois encore admettre avec lui que Besara est le nom primitif de Beziers, et par induction que la destruction de cette ville dont il fait mention doit être attribuée aux Arvernes, qui sont le seul peuple qui ait dominé dans le pays sud-est de la

Gaule après les Ibères. Alors le rétablissement de Beziers serait dû aux Volces-Arécomiques sans que la population bébrycienne ait entièrement disparu. Quant au premier fait, Strabon dit indirectement oui, et Ptolémée dit non, c'est-à-dire que le premier place Bæterra dans la région des Arécomiques (lib. IV), tandis que Ptolémée l'attribue aux Tectosages. Outre que l'on sait combien Strabon l'emporte pour la vérité des faits qu'il raconte et des lieux qu'il décrit, sur Ptolémée, dont les copistes ont quelquefois si étrangement défiguré le texte, il y a un indice qui me semble appuyer le premier de ces géographes, c'est l'ethnique *Betarratis* heureusement comparé avec *Namausatis* par M. de La Saussaye. Il me semble que la peuplade qui se servait du second ethnique devait être la même que celle qui employait le premier, et que dès lors il n'y a que les Arécomiques qui aient pu occuper Bæterra, et par conséquent la relever de ses ruines. Quant à l'opinion que la population bebrycienne ne disparut point devant les Volkes, je peux donner comme preuve de ce fait : 1° le type de la monnaie emprunté à l'Hispanie ibérique; 2° les lettres ibériennes isolées que j'ai déjà fait remarquer au-dessus du lion, et qui indiquent des rapports d'alliance commerciale avec des peuplades ou des villes d'au delà des Pyrénées.

L'époque où la monnaie a été frappée me semble dès lors devoir être reportée au deuxième siècle avant notre ère, puisque lors du passage d'Annibal dans la Gaule sud-est, les Volkes (Ουολκαί), n'étaient encore, suivant Tite Live, que sur les bords du Rhône.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

BOUDARD.

Beziers, 1855.

MONTBARD ET BUFFON.

Le château de Montbard s'élève au-dessus d'un mamelon que couronne la roche. Il domine la plaine. Isolé au milieu d'une vallée étendue, mais étroite, sa position est des plus pittoresques et des plus singulières ; aussi la superstition des premiers siècles en avait-elle fait un lieu consacré, et il est certain que les divinités gauloises de la contrée y avaient un temple. L'étymologie même du nom expliquerait jusqu'à un certain point ces premières origines : *Mons bardorum*, *Montbard*.

Quoi qu'il en soit, il est certain que sous la domination romaine, Montbard était un lieu fortifié. Depuis cette époque, agrandi et décoré par ses divers et successifs possesseurs, Montbard prit une place importante dans l'histoire nationale. Nous donnons ici un abrégé chronologique fort sommaire des principaux faits dont il fut le théâtre.

L'époque de sa fondation est incertaine, le nom de ses premiers seigneurs est à peu près inconnu ; mais, dès le XIIe siècle, les barons de Montbard figurent avec honneur aux croisades.

A la bataille de Bouvines la bannière des sires de Montbard précède celle de tous les grands vassaux (1).

Saint Bernard eut pour mère Alèthe de Montbard, qui avait épousé le sire de Chastillon, et l'apôtre des croisades habita longtemps lui-même cette forteresse dont sa mère aimait le séjour.

En 1294, Marguerite de Provence, se rendant à Sens pour y épouser solennellement le roi saint Louis, passa par Montbard, qui se ressentait déjà de la puissance et de la richesse de ses divers possesseurs. Mais la noble maison des barons de Montbard s'étant éteinte, cette forteresse passa entre les mains des ducs de Bourgogne qui l'embellirent encore et en firent leur séjour de prédilection (2).

En 1369, Philippe le Hardi envoya Huguennin de Sully, *le capitaine de son chastel*, *avec une escorte nombreuse de chevaliers et*

(1) Le sire de Villehardouin, maréchal de Champagne.
(2) Pièces de l'histoire de Bourgogne.

escuyers au-devant de Marguerite de Flandre, son épouse. Elle fut reçue en grande pompe à Montbard, où les dames de la province, *moult bien aornées et dressées, vinrent lui faire leur cour.* A cette occasion, le duc, qui était en grande puissance et crédit près de la cour de France, meubla Montbard avec une magnificence sans exemple; *ce n'était que draps et tapis d'Arras, plus beaux que tous ceux que l'on avait vus jusqu'alors.*

En 1373, la duchesse Marguerite y accoucha de deux filles; Marguerite, depuis comtesse de Hainault (1), et Catherine qui épousa Léopold d'Autriche. Les États de Bourgogne s'y assemblèrent deux fois, en 1376 et en 1384.

En 1388, il y fut rendu le fameux édit de Montbard sur l'égalité de poids des monnaies d'or et d'argent.

Vers la Saint-Michel de l'année 1489, Charles VI, qui se trouvait du loisir et aimait le mouvement et la nouveauté, résolut de visiter les bonnes villes de son royaume. Il voulut voir le Languedoc, dont les gens de son conseil lui avaient fait de merveilleux récits; il résolut de prendre sa route par la Bourgogne et de visiter à Dijon le duc son oncle. Philippe le Hardi alla au-devant du roi jusqu'à Châtillon-sur-Seine, avec son fils, le comte de Nevers, et toute sa cour; puis il conduisit son neveu en son château de Montbard. Le roi Charles fut émerveillé, par la grande quantité de velours et de satin rouge, dont étaient revêtus tous les chevaliers du duc, et par les manteaux des dames qui étaient en entier de drap d'or et d'argent (2).

En 1404, le convoi du duc Philippe le Hardi passa par Montbard; le deuil était conduit par ses trois fils et par le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne.

En 1412, les enfants du duc de Bourbon, alors chef de la faction d'Orléans, y furent retenus prisonniers, par Jean sans Peur, sous la garde de la duchesse sa femme.

En 1414, Jean de Châlons, fort du nom du roi, qui venait de déclarer traître le duc de Bourgogne, menaça Montbard; quelques années après, retenu prisonnier dans cette forteresse, avec le comte de Tonnerre, le duc leur fit trancher la tête et s'empara de leurs seigneuries.

En 1423, Anne de Bourgogne, alors âgée de 18 ans, y fut mariée

(1) Ce fut la comtesse de Hainault qui conclut la paix d'Arras, en 1414. Elle joua un rôle important dans toutes les querelles des factions de Bourgogne et d'Orléans.

(2) Villehardouin.

par Jean de Laignes, abbé de Fontenay, au duc de Bedford, régent du royaume, pour Henri d'Angleterre. Marguerite de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, femme d'Artus, comte de Richemont, duc de Bretagne et connétable de France, y mourut, en 1441, sans postérité (1).

Le duc Philippe était à Montbard, en 1424, avec le comte de Richemont, lorsqu'il apprit la mort subite de la duchesse douairière. Cette mort eut une funeste influence sur ses affaires dans le pays de Liége.

Enfin en 1474, après ses premiers exploits contre les lignes suisses, « car nul n'était aussi diligent aux choses de la guerre, » le duc Charles s'arrêta à Montbard afin de laisser aux bons bourgeois de sa ville de Dijon le temps de préparer dignement sa première entrée dans la capitale de son duché.

Par la mort du dernier duc, le château de Montbard passa entre les mains de Louis XI, qui en disposa en faveur de Philippe de Hocberg, marquis de Rothelin, vieux serviteur de la maison de Bourgogne, qu'il voulait attacher à son parti et auquel, depuis longtemps déjà, il payait pension.

En 1504, Jeanne de Hocberg, sa fille unique, fut mariée, à Montbard, avec Louis d'Orléans, duc de Longueville, petit-fils du comte de Dunois.

De la maison de Longueville, Montbard passa dans celle de Nemours; et, en 1742, le comte de Buffon en devint seigneur engagiste; ses ancêtres en étaient depuis longtemps châtelains.

La position de Montbard, sur les confins des deux royaumes de France et de Bourgogne, en fit toujours une place de guerre importante; aussi cette forteresse eut-elle à soutenir plusieurs siéges dont l'histoire a conservé le souvenir.

En 1590, le duc de Nemours, frère du duc de Mayenne, en était seigneur; Montbard s'était rangé du parti de la Ligue, et la Colom-

(1) Au mois de décembre 1422, le duc Philippe répondait au comte de Richemont, qui lui avait demandé une de ses sœurs en mariage : « J'en serais très-joyeux; j'en ai trois à marier, et de deux je vous donne à choisir; mais pour Mme de Guyenne, qui a été la femme du dauphin Louis, je ne puis en répondre; il faut son consentement. Quant à Mme Anne et à Mme Agnès, cela se peut faire, et même que la dernière soit promise à M. de Clermont, à peine de cent mille écus, ce ne me serait pas un empêchement. » C'est précisément Mme de Guyenne que je veux, avait répondu le comte de Richemont. — On sait que ces deux mariages, celui de Mme Anne avec le duc de Bedford, et de Mme Marguerite avec le duc de Bretagne, amenèrent la triple alliance entre les trois ducs, signée le 17 d'avril 1423, qui mit dans un si grand danger le royaume. *Mémoires de Richemont.*

bière, avec une faible garnison, repoussa les attaques du comte de Tavannes et de dix mille royalistes. Après vingt jours de siége, il dut se retirer en toute hâte avec les sieurs Dinteville, gouverneur de Champagne, de Raguri et de Cypierre. Tout l'Auxois venait d'entrer dans la soumission du roi, Montbard resta seul à la Ligue; aussi la ville fut-elle exempte d'impôts pendant trois ans par la sainte Union, et on imprima, chez Pillechote, à Lyon (1590), *Le discours véritable du siége de Montbard par M. de Tavannes, associé des reitres du Béarnais.* Mais six mois après, le 3 mai 1590, Henri IV, à la tête des forces qu'il dirigeait sur la Comté, s'en rendi maître.

Si dès le XIVe siècle Montbard avait eu des hôtes illustres, il ne dérogea point dans les siècles suivants.

Le roi Louis XI, après la conquête de la Bourgogne, vint deux fois à Montbard, en 1479 et en 1482. Le 24 mars 1631, Louis XIII y fut reçu, en grande pompe, par le châtelain, messire Chrétien Guilleminot, *vaillant homme* il *est vrai*, mais *bien petit chevalier* et *dont le nom était nouveau.*

Le prince de Condé y vint en 1633; la reine Christine de Suède en 1659, et on a conservé aujourd'hui encore le souvenir de leur passage.

Louis XIV, au retour de la conquête de la Franche-Comté, séjourna à Montbard avec toute sa cour.

De tant de grandeurs il restait, en 1742, les murs démantelés du château; quelques bastions.... « la tour Saint-Louis dont la couverture et la charpente sont entièrement détruites, et la tour de l'Aubespin, dans laquelle il pleut de temps immémorial (1). »

Buffon sut répandre sur ces ruines le goût et l'agrément; rien ne lui coûta pour atteindre ce but, ni le temps, ni l'argent (2). A la place d'un coteau sablonneux et infertile, s'élevèrent comme par enchantement de vastes terrasses plantées d'arbres étrangers et des avenues décorées de hauts platanes et de sapins. (Voy. pl. 256, n° 2.)

Montbard, comme Ferney, était devenu la ville sainte; il fallait, au moins une fois dans sa vie, en faire le pèlerinage. De beaux esprits, des grands seigneurs, des hommes de robe et d'église, des femmes distinguées, des princes et des têtes cou-

(1) Extrait des registres du conseil d'État pour l'adjudication du château de Montbard au sieur Lorin, *moyennant une rente de trente-deux livres.*

(2) Buffon disait souvent à sa sœur, qu'il avait prise en grande affection : « Tenez, petite sœur, on couvrirait mes jardins de pièces de six francs, ce ne serait rien encore au prix de ce qu'ils m'ont coûté! »

ronnées se rendaient tour à tour à Montbard pour faire leur cour au *Pline français*.

« Les étrangers et les savants, dit un auteur contemporain (1), passent exprès à Montbard pour jouir de sa conversation, semblables à cet habitant de la Bétique qui se rendit exprès à Rome pour voir Tite Live. »

Buffon passait là neuf mois de l'année, il y composa la plus grande partie de ses écrits.

Parmi le grand nombre de personnages distingués par leur naissance ou illustres par leurs talents, qui ont laissé à Montbard de précieux souvenirs, on a surtout conservé les noms du prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric (2), de l'archiduc Maximilien, frère de la reine Marie-Antoinette (3), du spirituel baron de Grimm, favori et envoyé de l'impératrice Catherine II (4), du comte de Guibert, le fameux stratégiste, du comte de Brienne, etc., etc. On y remarquait encore M. Necker, Montesquieu, le comte de Vergennes, Mme Necker et sa fille qui fut depuis Mme de Staël, la marquise de Sillery si connue sous le nom de comtesse de Genlis, la comtesse Fanny de Beauharnais, que Buffon appelait sa chère fille, et d'autres femmes distinguées par leurs grâces et leur esprit.

Helvétius, dans ses tournées de fermier général, aimait à s'arrêter à Montbard. Un jour qu'il lisait à Buffon le manuscrit de son livre *sur l'Esprit* : « Eh bien ! mon cher, lui dit Buffon en l'interrom-

(1) L'abbé Courtépée, *Histoire du duché de Bourgogne*.

(2) Le soir, au salon, on lisait le manuscrit auquel Buffon avait travaillé pendant le jour. Lors du passage du prince Henri, à Montbard, on lut ainsi l'histoire du cygne. L'année suivante, le jour anniversaire de sa naissance, Buffon reçut un riche service de Saxe. — L'histoire du cygne, telle que lui-même l'avait décrite, sa naissance, ses amours et sa mort, y était peinte avec art. Le prince avait accompagné cet envoi d'une lettre flatteuse. Buffon, lors de sa mort, fit don de ce cabaret à Mme Necker. — « Je prie ma très-respectable et plus chère amie, Mme Necker, d'agréer le legs que je prends la liberté de lui faire du déjeuné de porcelaine qui m'a été donné par le prince Henri de Prusse ; on remettra aussi à Mme Necker la boîte sur laquelle elle a eu la bonté de me donner son portrait. » — *Testament du comte de Buffon. Fait au Jardin du roi, le 8 février* 1788 (*papiers de famille*).

(3) On connaît l'anecdote et la visite de l'archiduc au Jardin du roi. Elle est rapportée dans les Mémoires de Mme de Caylus.

(4) Grimm était l'intermédiaire le plus habituel des riches cadeaux que l'impératrice faisait chaque année à Buffon le jour de sa naissance. Ils consistaient en pelleteries et en médailles d'or d'un grand prix, relatant les principaux faits de l'histoire de Russie, avec l'effigie des souverains, qui avaient successivement occupé le trône des czars.

pant, vous auriez dû faire un livre de moins et un bail de plus dans les fermes du roi. »

Jean-Jacques Rousseau, qui avait connu Buffon chez la belle Mme Dupin, vint à Montbard en 1753. Buffon était alors au Jardin du Roi, le concierge lui fit visiter le château. Arrivé sur la plate-forme, quand on lui eut ouvert le cabinet isolé où travaillait le naturaliste, il se jeta à terre pour en baiser le seuil. Après son départ on trouva inscrits sur la porte d'entrée ces vers qui lui furent attribués :

Amant heureux de la nature
Buffon connut tous ses secrets;
Je plaindrais la race future
S'il eût été, par aventure,
Au nombre des amants discrets!

Buffon mourut à Paris dans la nuit du 15 au 16 avril 1788. Il fut, suivant son vœu, rapporté à Montbard où il repose encore dans le caveau de sa famille (1). A la Révolution sa sépulture fut violée (2), on prit pour faire des balles le plomb de son cercueil (3), et sa cendre fut outragée! Mais l'opinion publique, en protestant contre une semblable profanation, montre que dans tous les temps, aux jours de calme comme aux jours de tempête, le génie avait au respect de tous des droits imprescriptibles!

(1) Inhumation du comte de Buffon dans le caveau de la chapelle seigneuriale de Montbard, le 20 avril 1788. — Registres de l'église Saint-Urse de Montbard.

(2) Le caveau avait été forcé par un nommé Bariotte, président du club de Montbard, et une inscription en cuivre fixée sur la poitrine de M. de Buffon en fut arrachée par lui.

(3) A la nouvelle de ce qui s'était passé à Montbard, la Convention nationale fit écrire à la municipalité une lettre qui lui fait honneur et qui mérite d'être rapportée ici :

« Liberté, égalité, fraternité. Comité d'instruction publique. A Paris, ce 4 ventôse, an deuxième de la République une et indivisible à la municipalité de Montbard. Citoyens, le comité a été instruit que la commune de Montbard s'est emparée du cercueil de plomb dans lequel étaient renfermés les restes de Buffon. Cet acte, auquel elle s'est crue autorisée pour l'exécution littérale de la loi, pourrait être interprété défavorablement par les malveillants qui cherchent chaque jour de nouveaux prétextes pour calomnier notre sublime Révolution; car l'enlèvement de ce plomb, destiné à foudroyer des hordes de barbares, pourroit être présenté comme une violation des cendres d'un homme que l'Europe compte parmi ses plus célèbres naturalistes. C'est à la commune à prévenir la calomnie; le comité vous invite, en conséquence, à placer sur la tombe de Buffon, avec quelque solennité, une simple pierre qui prouvera le respect que vous avez pour sa mémoire. Signé : Villars, secrétaire. » (*Papiers de famille.*)

A une époque plus récente encore, en 1814, le château de Montbard fut habité à plusieurs reprises par les souverains étrangers. L'empereur Alexandre, Frédéric Guillaume, le grand-duc Constantin, etc., etc., y séjournèrent tour à tour. Tous montrèrent pour ces lieux célèbres un respect religieux (1).

Dans son état actuel, Montbard offre un double intérêt; car, en outre d'un monument précieux pour l'archéologie, il rappelle de nobles et grands souvenirs : ceux de saint Bernard, des ducs de Bourgogne, des rois de France et, en dernier lieu, de Buffon.

Plusieurs choses attirent surtout l'attention des visiteurs.

La tour de l'Aubespin avec ses immenses salles voûtées, ses oubliettes perdues dans le rocher, ses souterrains que personne encore n'a sondés, semble soudée à la roche au-dessus de laquelle elle s'élève de plus de 130 pieds, et défie par sa conservation les injures du temps; la tour Saint-Louis, dont les salles plus élégantes et moins massives sont ornées de sculptures. On admire encore les remparts de l'ancien château, des puits, creusés dans le roc, par les premiers ducs, et partout cette union du rocher avec les murailles, tellement parfaite que l'on ne sait où finit l'œuvre de Dieu, où commence l'ouvrage de l'homme!

On se recueille devant ce cabinet isolé qui s'élève sur les ruines d'une ancienne tour (indiqué sur notre dessin par deux vols d'oiseaux, voy. pl. 256, n° 2). Là, seul, pendant vingt années de sa vie, assis sur un fauteuil de cuir rouge, à clous dorés, Buffon a écrit la plus grande partie de ses ouvrages (2). Le prince Henri de

(1) Le prince de Schwarzenberg, généralissime des troupes alliées, écrivait à Mme de Buffon :

« Sa Majesté l'Empereur, mon souverain, m'ayant ordonné de pourvoir à la sûreté des lieux consacrés aux sciences et de ceux qui rappellent le souvenir des hommes qui ont fait honneur au siècle dans lequel ils ont vécu, j'ai l'honneur de vous envoyer, madame la comtesse, une sauvegarde pour le château de Montbard. La résidence de l'historien de la nature doit être sacrée aux yeux de tous les amis des sciences; c'est un domaine qui appartient à l'humanité. » (*Papiers de famille.*)

(2) Chaque matin, à cinq heures, Buffon se faisait éveiller par son valet de chambre, appelé le petit Joseph (ce qui ne l'empêchait pas d'être fort vieux); il se faisait habiller sans poudre et montait à son cabinet. A huit heures, on lui apportait sur un plateau un carafon d'eau, un carafon de vin et un petit pain; puis, tout en déjeunant, il se faisait coiffer et travaillait jusqu'à midi. Il descendait alors seulement pour recevoir les personnes qui étaient venues le visiter. On ne pouvait le voir avant cette heure sous aucun prétexte; et quel que fût le rang ou l'importance du personnage qui se trouvait alors à Montbard, il devait attendre l'heure à laquelle Buffon quittait sa retraite et ses travaux.

Prusse s'est découvert devant cette modeste retraite en l'appelant *le berceau de l'histoire naturelle.*

On est ému en passant près d'une simple colonne élevée au pied de la grande tour avec cette seule inscription :

EXCELSA TURRI HUMILIS COLUMNA
PARENTI SUO FILIUS BUFFON
1785.

Le fils de Buffon, qui l'avait fait élever pendant une absence de son père, l'y conduisit un jour anniversaire de sa naissance; attendri de cet hommage, Buffon, en embrassant son fils, s'était écrié : « Mon fils, cela vous fera honneur ! » A huit années de là, sur ce même échafaud où une femme, une reine posant au moment fatal son pied sur le pied du bourreau, lui dit : *Monsieur, je vous demande pardon*, un jeune colonel aux gardes françaises, s'avançant vers le peuple, dit ces seules paroles : *Citoyens, je me nomme Buffon* (1).

On voit encore dans le rocher la porte du Coire où, en 1568, le châtelain Jacques Daubenton, un des ancêtres de Daubenton le berger, Daubenton le sénateur *fut malheureusement occis à coups de hallebarde, tandis qu'il cheminait sur sa mule, montant au château* (2).

En dehors de tous ces souvenirs, le château de Montbard, par sa situation tout exceptionnelle, mérite une sérieuse attention. Élevé sur un mamelon isolé, il domine toute la plaine; ces vieux murs couverts de lierre, couronnés par de gigantesques sapins qui croissent sur les couronnements et les terres-pleins des remparts; ces vieilles constructions mêlées à cette sombre verdure, lui donnent un aspect sauvage et imposant (3).

H. DE BUFFON.

(1) M. Barrière, *Journal des Débats* du 28 juillet 1852.

(2) Généalogie des Daubenton à la chambre des comptes de Dijon.

(3) Nous n'avons voulu donner ici qu'une notice historique fort sommaire sur Montbard, considéré au point de vue des souvenirs qui s'y rattachent, soit qu'on évoque la puissance des ducs de Bourgogne, ses premiers maîtres, ou la gloire de Buffon, son dernier possesseur; une étude plus complète, par suite des documents que des études toutes spéciales et la possession de papiers de famille pieusement conservés nous mettent à même de consulter, ne pouvant trouver place dans un article de revue. Dans un prochain article sur Montbard, nous comptons nous étendre davantage sur le château, considéré comme monument dont la conservation est précieuse pour l'archéologie.

EXTRAIT

D'UNE

LETTRE DE M. TROYON

A L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE.*

Bel Air, près Lausanne, le 22 février 1855.

« J'ai été fort contrarié, l'automne dernier, dans mes recherches lacustres, par les vents, les pluies et les eaux troubles, en sorte que je n'ai point été payé de mes peines. En revanche, je viens de constater dernièrement un fait d'un grand intérêt relativement à l'antiquité de quelques-unes de ces constructions. Pour vous donner une idée de cette découverte, qui est inhérente à la nature du sol auquel elle appartient, je joins ici une esquisse de la localité.

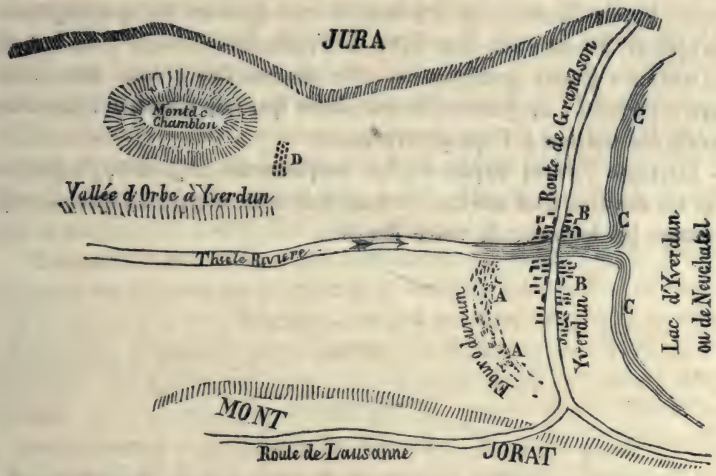

A. Ruines romaines d'Eburodunum. B. Ville moderne d'Yverdun. C. Rive actuelle du lac. D. Pilotis à 10p de profondeur sous la surface du sol.

« Au pied du mont de Chamblon, à 10 pieds sous la surface du sol et à environ 6500 pieds de la rive actuelle du lac, sont des pilotis pareils à ceux qu'on trouve dans les eaux, et qui témoignent

que le mont de Chamblon était autrefois une île. On ne peut, du reste, douter que la vallée n'ait été gagnée sur le lac, seulement on envisageait sa formation comme antéhumaine. Les traces d'habitations lacustres en D constatent que cette formation est plus récente, et même, il est possible d'apprécier approximativement le nombre de siècles qu'il a fallu. L'absence de toutes ruines romaines entre A et C permet de supposer qu'à l'époque romaine le lac baignait le pied d'Eburodunum, et s'il a fallu environ quinze siècles pour former la zone d'alluvions entre A et C, je trouve qu'il aura fallu 3300 ans pour la formation alluviale entre D et C, ce qui ferait remonter la dernière époque de ces habitations au XVe siècle avant notre ère, en admettant que la marche des alluvions ait été la même dans cette partie de la vallée. Entre les pilotis D et le pied du mont de Chamblon, on trouve aussi, à quelques pieds de profondeur, des racines d'aulnes et d'arbrisseaux qui indiquent une ancienne rive qui est au même niveau que celle des bords du lac actuel.

« Il est à remarquer que les instruments qui accompagnent les pieux sont en pierre, sans trace de métal. Sur plusieurs points, dans les lacs, ce sont en revanche les armes de bronze; et enfin, dans le lac de Bienne, on a retrouvé une épée en fer qui reproduit exactement ce que dit Tite Live de l'épée des Gaulois à la bataille de Cannes : *Gallis prælongi ac sine mucronibus gladii.* Mais rien, jusqu'à présent, ne permet de conclure que ces constructions aient encore été usitées à l'époque romaine.

« Lorsque j'aurai exploré plus amplement ce point, je pourrai vous en donner une notice, si toutefois vous supposez que ce sujet intéresse les lecteurs de votre *Revue.* »

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Dans une de ses dernières séances, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu une communication fort intéressante qui lui a été faite par M. E. Egger, sur un papyrus grec rapporté récemment d'Égypte par M. A. Mariette. Ce papyrus avait été trouvé dans les bandelettes qui avaient servi à envelopper les jambes d'une momie humaine ; il était accompagné de plusieurs autres qui n'ont fourni à M. Egger que des renseignements sans grande importance. Le manuscrit sur lequel le savant académicien a appelé l'attention du monde savant a, heureusement, une valeur plus réelle, puisque M. Egger y a reconnu cent et un vers tout à fait inédits et qui appartiennent à une tragédie jusqu'ici inconnue. Ces vers sont en dialecte dorien, et M. Egger n'a pu s'empêcher de faire remarquer à l'Académie l'étonnement qu'il avait éprouvé en constatant que la plupart des mots de ce fragment étaient augmentés d'accents. Quelques gloses sont écrites en marge du manuscrit, ce qui fait supposer que le papyrus aura appartenu à quelque grammairien de l'école d'Alexandrie. Quant à la date de la composition de ce fragment épique, M. Egger pense qu'elle ne peut pas être antérieure à l'an 439 avant J. C., ni postérieure à Alexandre. Il est bien entendu que M. Egger n'a pu encore livrer à l'Académie la traduction de ce morceau ; il n'a voulu qu'avertir ce corps savant de la découverte qu'il venait de faire, se réservant de nouveaux détails quand une étude plus approfondie du manuscrit le lui aura mieux fait connaître.

Comme l'a fait facilement remarquer M. Egger, cette trouvaille inattendue n'a pas qu'un intérêt purement littéraire et scientifique. Déjà les ruines de l'Égypte nous ont restitué un grand nombre de fragments d'auteurs grecs perdus, et M. Egger nourrit l'espérance de voir les mêmes ruines nous rendre dans un temps plus ou moins éloigné d'autres fragments du même genre. Nous savons que c'est aussi l'opinion de M. Mariette, et nous ne saurions trop engager avec lui tous les voyageurs qui visitent l'Égypte à ne négliger aucun fragment de ces papyrus que les Arabes leur offrent en si grande abondance, et auxquels jusqu'ici les scarabées, les amulettes, les statuettes de toute sorte ont fait, auprès de ces mêmes voyageurs, une concurrence si regrettable. A. L.

BIBLIOGRAPHIE.

---

*Athènes aux XV*e*, XVI*e* et XVII*e* siècles*, d'après des documents inédits tirés des grandes archives impériales de Venise, des archives des ministères des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, à Paris, des archives électorales de Hesse-Cassel, des archives départementales de l'Aube, des archives de l'École des beaux-arts de Paris, de quelques archives particulières à Venise, des bibliothèques impériales de Paris et de Vienne, des bibliothèques de Saint-Marc à Venise, et du musée britannique à Londres, etc., etc., par le comte de Laborde, membre de l'Institut. 2 vol. in-8. Paris, 1854, Jules Renouard et Cie.

Si les ruines d'Athènes nous inspirent encore un si vif intérêt, c'est que les hommes qui habitèrent autrefois cette ville jouèrent un grand rôle dans l'histoire, c'est que leurs actions, leurs écrits, leurs monuments sont encore pour nous d'admirables modèles, c'est que nul peuple n'a porté plus haut le sentiment de ce qui est beau, de ce qui est grand, de ce qui est simple et élevé tout à la fois. C'est un législateur athénien, c'est Solon, qui a dit : « Le meilleur gouvernement est celui où aucune injustice particulière n'est dans l'intérêt de tous ; » c'est à un philosophe athénien, c'est à Socrate qu'est due cette noble pensée : « Celui qui commet l'injustice est plus malheureux que celui qui la subit. » Quels plus glorieux faits d'armes que ceux de Marathon et de Salamine? quels hommes d'État que Thémistocle, Aristide, Cimon, que Périclès, Thrasybule, Démosthène, Phocion ! quels poëtes qu'Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane ! quels historiens que Thucydide et Xénophon ! quels philosophes que Socrate et Platon ! quels artistes que Phidias et Ictinus ! Sans doute l'extrême mobilité du génie ionien entraîna le peuple d'Athènes dans de tristes écarts ; sa turbulente démocratie le rendit souvent injuste envers les citoyens les plus dignes de son estime et de son respect ; mais on ne peut se défendre de l'aimer malgré ses erreurs, de s'associer à sa gloire et de gémir sur ses malheurs. Chez les Grecs eux-mêmes, tous, jusqu'à ses ennemis les plus déclarés, éprouvaient pour Athènes le sentiment qu'elle nous inspire. Quand Lysandre, maître de la rivale de Sparte

après une lutte acharnée de trente ans, veut la renverser de fond en comble et donner cette tardive satisfaction à la haine de ses concitoyens, le conseil des alliés s'écrie d'une voix unanime qu'il serait odieux de détruire une ville si célèbre, une ville qui avait produit de si grands hommes, et Athènes est épargnée. Quand Athènes et Thèbes osèrent lutter seules contre Philippe de Macédoine et succombèrent à Chéronée, Thèbes fut asservie, mais Athènes resta libre : le vainqueur pensait que la lier par la reconnaissance, c'était l'intéresser à sa gloire. Alexandre, après le passage du Granique, envoie à Athènes trois cents boucliers pour être consacrés dans le temple de Minerve, et plus tard, maître de l'Orient, il s'écrie au moment d'être emporté par les flots de l'Hydaspe : « O Athéniens, croirez-vous jamais à quels dangers je m'expose pour mériter vos louanges ! » Enfin Rome, après avoir asservi la Grèce, envoya ses jeunes patriciens à Athènes pour s'y former à l'étude des lettres et de la philosophie, et le vainqueur reconnaissait ainsi la supériorité du vaincu. *Græcia capta ferum cepit victorem !*

Les Barbares eux-mêmes respectèrent ce sanctuaire des arts. S'il faut en croire Zosime, Alaric, parvenu à la tête de ses Visigoths, jusque devant les murs d'Athènes, aperçoit la statue de Minerve πρόμαχος dont le buste dominait les Propylées; il croit voir la déesse elle-même armée pour la défense de sa ville chérie et, plein d'un saint respect, se retire sans ravager l'Attique.

Ainsi, en 396, malgré le siége d'Athènes par Sylla, malgré les spoliations de Néron, malgré les invasions des barbares, Athènes et les monuments de l'Acropole étaient encore debout. Comment les ruines se sont-elles faites? C'est une question historique d'un grand intérêt, à laquelle M. Beulé a essayé de répondre sommairement dans un livre qui n'est pas resté au-dessous de la réputation que la découverte de l'accès des Propylées avait faite à ce jeune archéologue. De son côté, un savant académicien, M. de Laborde, s'est proposé d'approfondir ce sujet jusqu'au XVe siècle, dans le texte de son ouvrage sur le Parthénon, si impatiemment attendu par les antiquaires; et dès aujourd'hui, il le traite avec les plus grands détails pour tout le temps qui s'est écoulé depuis la prise d'Athènes par les Turcs, en 1456, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, dans les deux beaux volumes qu'il vient de livrer au public. Essayons de donner aux lecteurs de la *Revue* une idée exacte de cet important travail, qui n'est pas seulement une œuvre utile, mais aussi une œuvre patriotique; car, dans cette *longue et lamentable complainte* (c'est par cette expression heureuse qu'il caractérise son

récit de ces temps si tristes et si malheureux), la France joue le beau rôle et a de dignes représentants, dont l'auteur s'attache à faire ressortir les mérites et les services.

M. de Laborde prouve, selon nous, victorieusement, que la conquête musulmane ne fut suivie d'aucune dévastation. Si les monuments changèrent de destination et d'aspect, aucun acte de vandalisme religieux ne peut être reproché au vainqueur. Ce fut une nouvelle appropriation *opérée sans façon*, *il est vrai*, *et sans gêne, mais suivant les besoins et jamais sans nécessité.* Il cherche ensuite à expliquer pourquoi les renseignements sur cette première époque sont si peu nombreux et se réduisent à peu près au *Liber insularum archipelagi* de Bondelmonte, qui avait à peine vu Athènes, au recueil d'inscriptions recueillies par Cyriaque d'Ancône, et à quelques portolans qui donnent, il est vrai, une idée plus ou moins exacte de la configuration des côtes, mais où l'aspect des lieux est dépourvu de toute ressemblance. Le premier document de quelque importance est dû à un Grec, probablement étranger à l'Attique. C'est une topographie d'Athènes conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Venise, et qu'on regarde comme écrite vers 1460. M. de Laborde en donne un *fac-simile*, une transcription publiée en 1840, par M. L. Ross, et une traduction due à notre savant confrère, M. Rossignol. M. de Laborde signale avec une saine critique toutes les erreurs que contient cette description, et cherche à retrouver, sous les dénominations erronées qu'elle donne aux monuments qui y sont signalés, les localités antiques dont elle constate encore l'existence.

Un siècle plus tard, l'architecte Francesco Giamberti, surnommé San Gallo, dans le recueil manuscrit des plus beaux monuments de l'Italie, qu'il forma vers 1465, inséra quelques vues d'Athènes et des villes de la Grèce, non pas des vues prises et dessinées par lui-même, d'après nature, mais arrangées et falsifiées d'après des croquis qui lui avaient été communiqués à Ancône, par un Grec; c'est ce dont il est facile de se convaincre en jetant les yeux sur la planche que publie M. de Laborde, d'après une copie de M. Lebouteux, architecte, pensionnaire de l'école de Rome. L'ordre du Parthénon n'est plus dorique, mais corinthien; les métopes figurent au-dessus du fronton, etc., etc.; mais le dessin du fronton, tout altéré qu'il est, fournit d'utiles indications et prouve que cette partie du monument était, quand le Grec en question l'a copiée, beaucoup moins détériorée que dans les temps postérieurs.

Comment s'étonner, d'ailleurs, qu'un Grec du XVe siècle n'ait

pas bien observé le temple de Minerve et n'en ait donné qu'une idée imparfaite, quand, au XVIIe siècle, cet admirable chef-d'œuvre était encore si imparfaitement reproduit par les Occidentaux (1)? On était alors bien peu curieux de l'art grec, et on se faisait une idée si étrange de la ville d'Athènes, que les dessinateurs, suivant le pays auquel ils appartenaient, la transformaient, tantôt en ville gothique de la Flandre (2), et tantôt en bourgade allemande (3).

Il existe plusieurs récits inédits ou publiés, de voyages entrepris dans le Levant durant le XVIe siècle. M. de Laborde les a tous consultés, mais sans fruit, car tous se bornent à de vagues indications ou à de grossiers mensonges. Ce n'est, à vrai dire, qu'au XVIIe siècle que la lumière commence à se faire, et les premières lueurs sont dues à nos ambassadeurs, à nos consuls et à nos missionnaires, qui furent d'abord des jésuites, de 1645 à 1658, puis des capucins qui, en 1669, achetèrent le monument choragique de Lysistrate, qu'ils encadrèrent dans leur couvent, *asile hospitalier* de tous les voyageurs, *à quelque nation qu'ils appartinssent*, *quelque religion qu'ils professassent*. Les bons pères devinrent les *ciceroni* de tous ceux que la curiosité ou l'amour de l'archéologie attiraient dans Athènes, et pour les guider plus sûrement dans la recherche des monuments anciens, dressèrent un plan général pris des bords de l'Ilissus. Ce plan, malgré ses défauts, restera comme un document précieux que devront consulter les savants qui s'occupent de reconstituer la topographie de l'ancienne Athènes.

Peu d'années auparavant, en 1656, les Propylées restées jusqu'alors intactes, malgré les travaux qu'y avaient exécutés les Turcs, qui avaient fait de l'Acropole une place fortifiée dans les règles, avaient été menacées d'une entière destruction. Le feu ayant pris à un magasin à poudre qu'on y avait établi, l'explosion fit disparaître une partie de la toiture et des architraves qui la supportaient, et la solidité de la construction, l'adhérence parfaite des assises, préservèrent seules le reste de l'édifice d'une ruine qui semblait inévitable.

L'auteur arrive enfin à l'époque la plus importante de l'histoire

(1) Voy. les copies de Spon de Wheler et même celles de l'ingénieur qui accompagnait M. d'Othières en 1685, reproduites par M. de Laborde, t. I, p. 131 et suiv.

(2) Voy. *ibid.*, t. I, p. 39, la copie d'une miniature de la *Chronique de Jean de Coucy*.

(3) Voy. *ibid.*, t. I, p. 40, la copie d'un dessin de Michel Wolgemüth, inséré dans la partie de la *Chronique* dite *de Nürnberg*, qui contient l'histoire de la Grèce.

qu'il a entrepris de retracer, c'est celle de l'ambassade de M. de Nointel à Constantinople. Non content des importants services qu'il rendit à la France et de l'influence qu'il sut reprendre sur le divan, assez justement irrité des secours que les volontaires français avaient prêtés aux défenseurs de Candie, M. de Nointel, enflammé d'un goût éclairé pour les arts, entreprit une excursion en Orient qui, tout en servant la politique de la France, devait non-seulement faire mieux connaître les pays qu'il se proposait de parcourir, mais aussi enrichir nos bibliothèques et nos collections d'acquisitions précieuses pour la science. Dans ce dessein, il s'était adjoint deux artistes habiles, Rombaut Faidherbde, élève de Jordaens, et Jacques Carrey, élève de Lebrun Parvenu à Athènes, il fit dessiner par Carrey les frontons, les frises, les métopes du Parthénon. L'artiste consacra un mois à ce travail, qui, après bien des vicissitudes que retrace patiemment M. de Laborde, est parvenu jusqu'à nos jours et, malgré quelques imperfections que l'auteur explique et justifie, doit être regardé comme d'autant plus précieux, que lui seul nous fait connaître les parties du temple de Minerve, que les bombes vénitiennes firent disparaître vingt-quatre ans plus tard.

C'est aussi à M. de Nointel que la France doit deux des monuments épigraphiques les plus curieux qui nous soient parvenus et qui décorent aujourd'hui le Musée du Louvre. C'est à bon droit qu'ils portent encore aujourd'hui son nom et perpétuent ses droits à la reconnaissance des amis de l'antiquité. De plus, la correspondance de l'habile diplomate, que M. de Laborde a pu consulter aux archives du ministère des affaires étrangères, contient d'utiles renseignements sur l'état des antiquités d'Athènes à l'époque où il la visita, et fait regretter qu'il n'ait pas laissé un récit circonstancié de son voyage.

L'auteur, après avoir rendu un juste hommage aux travaux de Meursius, qui défrayent l'érudition depuis plus de deux siècles, arrive à la description du jésuite Babin, qu'il reproduit intégralement dans ses notes, et qu'il avait déjà réimprimée à part pour sauver de l'oubli un livre très-curieux, devenu presque introuvable. Il fait ressortir le progrès sensible que ce livre atteste dans la connaissance de l'antiquité et dans la critique archéologique.

Il signale ensuite l'influence utile que les travaux des capucins ont pu exercer sur la description d'Athènes, par Guillet, qui, bien qu'elle ne soit pas l'ouvrage d'un témoin oculaire, prouve cependant que le faussaire a puisé à d'excellentes sources, et en fait

usage avec beaucoup de sagacité. On doit des remercîments à M. de Laborde pour avoir mis sous nos yeux les pièces du procès littéraire auquel cette publication donna lieu, et résumé ces débats avec l'impartialité d'un président d'assises. On ne lui en doit pas moins pour nous avoir fait connaître la lettre sur Athènes, de l'Anglais François Vernon, qui est, comme il le dit, l'œuvre d'un bon observateur.

Remercions-le aussi de l'éclatant témoignage qu'il rend au voyage de Spon dont il signale les principaux mérites et dont il relève les erreurs en les excusant. C'est avec juste raison qu'il ne voit dans Wheler que le copiste souvent maladroit du médecin de Lyon dont il avait été le compagnon de voyage.

Quelques années après le voyage de Spon, M. Gravier d'Othières fut chargé de visiter toutes les échelles du Levant. On lui avait adjoint l'ingénieur Plantier et les deux frères Combes, l'un officier du génie, et l'autre officier d'artillerie, qui devaient relever les plans des ports, examiner le fort et le faible de chaque position, dresser des cartes, étudier les monuments et dessiner les antiquités afin de mieux cacher le but de leur voyage. Malgré les difficultés que suscitait la défiance des Turcs, cette mission porta ses fruits, surtout pour Athènes d'où ils rapportèrent onze dessins qui ne sont pas la partie la moins intéressante du recueil de leurs travaux conservé à la Bibliothèque impériale, n° 19 du supplément français.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le long mais intéressant récit qu'il fait de la guerre qui éclata en 1684 entre Venise et la Porte, et qu'on peut regarder comme la partie la plus développée, la plus intéressante et la plus neuve de son travail. Cette guerre, qui au point de vue qui nous occupe, eut pour résultat le bombardement de l'Acropole, l'écroulement des combles et de toute la partie centrale de cet admirable édifice, la chute et l'anéantissement du fronton oriental et d'une partie du fronton occidental, est dans l'histoire de l'art une époque à jamais néfaste qui appelle la réprobation sur les noms de Kœnigmark et de Morosini. C'est avec un vif serrement de cœur que les lecteurs de M. de Laborde jetteront les yeux sur les vues de l'Acropole et de la ville d'Athènes, prises pendant le siége et au moment même du bombardement, par l'ingénieur Verneda. Triste expédition que celle qui n'eut d'autre résultat que la destruction de tant de chefs-d'œuvre, et qui ne profita pas même au vainqueur bientôt forcé d'abandonner sa conquête!

Avant de quitter Athènes, Morosini, le général en chef, voulut

rapporter dans sa patrie un souvenir de son expédition. Le Neptune et le bige du fronton occidental, avec la Victoire sans ailes, lui parurent des morceaux dignes de faire pendant aux chevaux de bronze du quadrige de Rome qui décorent la façade de Saint-Marc. « C'était en effet, remarque M. de Laborde, sublime de beauté et admirable de conservation. La majesté du Neptune, le feu céleste qui animait les chevaux, la grâce empreinte dans le mouvement de la Victoire, tout, jusqu'au marbre éclatant de blancheur, faisait de ce groupe un ensemble incomparable (1). » Mais quand on voulut descendre ces statues, l'insuffisance des moyens employés fut telle que tout tomba sur le rocher de *cette hauteur extraordinaire* et fut déplorablement brisé (2). « Pour la seconde fois, dit M. de Laborde avec une indignation qu'il est impossible de ne point partager, le sol de l'Acropole trembla ; pour la seconde fois, en moins de six mois, le Parthénon, cette relique du génie, recevait une atteinte irréparable, et ces outrages lui venaient de la même main. A vrai dire, il appartenait aux Vénitiens de mutiler ce qu'ils avaient laissé debout. Le bruit que firent ces marbres en tombant sur le sol dut retentir aux oreilles de Morosini comme le glas funèbre de sa vie héroïque, comme le signal des échecs et des revers qui allaient terminer sa carrière. »

Morosini renonça aux sculptures du Parthénon et se rejeta sur les deux lions qu'on voit aujourd'hui à l'entrée de l'arsenal de Venise, et dont les inscriptions, malgré tant d'efforts tentés pour les interpréter, sont encore aujourd'hui une énigme restée indéchiffrable. Mais les fragments des chefs-d'œuvre de Phidias offraient encore quelques morceaux très-précieux qui furent recueillis avec soin par les amateurs de l'armée vénitienne. Un officier enleva l'angle supérieur de droite de l'une des plaques de marbre qui formaient la frise du Parthénon, et qui est aujourd'hui conservée dans le musée Obizzi du château de Catajo. Un capitaine danois prit pour sa part deux têtes d'une métope du sud ; des officiers hessois se contentèrent de quelques inscriptions. « Chacun fit son lot, personne ne voulait quitter Athènes les mains vides. » Mais la plus belle part fut celle de San Gallo, le secrétaire et l'homme de confiance de Morosini ; libre sans doute de choisir le premier, il s'em-

(1) Cela n'a rien d'exagéré, on peut en juger par les dessins de Carey et par les statues enlevées plus tard par lord Elgin et qui sont le plus bel ornement du musée britannique.

(2) *Da quella straordinaria altezza.* Ce sont les propres expressions de Morosini dans la dépêche où il rend froidement compte de cet événement.

para de la tête de la Victoire sans ailes qu'il rapporta sur la galère du capitan-général pour en parer sa demeure, et qui, un siècle et demi plus tard, devait orner le cabinet de M. de Laborde, comme une juste récompense de son amour pour l'art grec et de ses généreux efforts pour en relever l'importance et en perpétuer la gloire. Rien de plus intéressant et de plus agréablement écrit que le récit des circonstances qui l'ont rendu maître de ce trésor. Aussi regrettons-nous que l'espace qui nous est laissé ne nous permette pas de le mettre dès à présent sous les yeux de nos lecteurs. Nous les renvoyons au livre dont nous venons de leur donner un aperçu rapide et bien suffisant.

Tous les amateurs de l'antiquité pour qui le nom d'Athènes est resté un nom magique, réveillant les plus brillants et les plus glorieux souvenirs, voudront lire ce livre. Ils n'y trouveront pas seulement une lecture pleine de charme, ils y apprendront beaucoup, même dans les notes qui sont presque toutes autant de mémoires neufs et curieux, et pourront seulement alors comprendre tout ce qu'il a fallu de patientes recherches, de dévouement à la science, d'amour de la vérité, pour élever ce beau monument. Ils n'en attendront qu'avec plus d'impatience le texte de la description du Parthénon, où l'auteur doit mettre sous nos yeux une restauration des chefs-d'œuvre d'Ictinus et de Phidias, et nous consoler, par cette résurrection du siècle de Périclès, des mutilations et des pertes dont il vient de faire si éloquemment la lamentable énumération.

PH. LE BAS.

Numismatique de l'Arménie au moyen âge, par Victor Langlois. Paris, Rollin, 1855, un vol. in-4 avec sept planches.

Depuis quelques années, la numismatique orientale a été, de la part des savants français et étrangers, l'objet d'études sérieuses et approfondies. Les travaux de Fraehn, de MM. de Luynes, de Saulcy et de tant d'autres érudits, sont assez connus des antiquaires sans qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. La numismatique des croisades, qui forme pour ainsi dire une enclave européenne dans l'Orient numismatique, est aujourd'hui parfaitement connue, grâce aux remarquables ouvrages qu'ont publiés MM. de Saulcy, Depfaffenhoffen, J. Friedlaender et L. de Mas Latrie. Une lacune cependant se faisait sentir, et M. Victor Langlois avait essayé de la combler, en publiant, en 1850, dans la *Revue archéologique*, une série

de lettres adressées à M. Lenormant, sur la numismatique des rois Roupéniens. Son travail, quoique soigné, était cependant fort incomplet, bien que l'auteur ait eu en communication les pièces qui se trouvaient alors dans les principales collections de l'Europe. Toutefois, l'auteur du travail dont nous venons de parler savait, mieux que personne, combien son essai était imparfait, et il résolut, pour le compléter, de visiter les principales collections de médailles formées en Orient, et dont il n'avait point eu connaissance lors de sa première publication. M. Victor Langlois partit de France en 1852, et se rendit à Constantinople, où il put étudier à loisir les riches cabinets d'Ismaïl-Pacha et de Séropé Alischan. De Constantinople, notre voyageur se rendit en Cilicie, province de l'Asie Mineure, qui, au moyen âge, formait avec la petite Arménie et une partie de la Cappadoce et de la Lycaonie, le royaume des Roupéniens. M. Langlois recueillit, durant le séjour qu'il fit à Tarse et à Sis, capitales de l'Arménie sous les Roupéniens et les Lusignans, de nombreux monuments en partie inédits, et visita en même temps la collection que le docteur Orta avait formée à Adana.

Revenu en France, M. Victor Langlois mit en ordre tous les matériaux qu'il avait réunis pendant son voyage, et qui, ajoutés à ceux qu'il avait déjà, lui donnèrent les moyens de publier une numismatique complète de l'Arménie au moyen âge.

C'est cet ouvrage qui va faire le sujet de ce compte rendu.

M. Langlois a divisé sa monographie en chapitres, dont chacun est consacré à une dynastie. Le premier chapitre traite des monnaies des rois de l'Albanie arménienne; le second et le troisième sont tout entiers consacrés aux princes et aux rois roupéniens; le quatrième contient les monnaies des rois Lusignans d'Arménie; enfin, dans le cinquième, l'auteur donne la description des monnaies frappées par les rois de Chypre comme titulaires du royaume d'Arménie.

L'auteur a fait précéder ce travail, sur lequel nous allons revenir, d'une longue et curieuse introduction, où il a exposé les principes généraux de la numismatique de l'Arménie au moyen âge, où, en d'autres termes, sont groupées des considérations sur les monnaies d'Arménie, sur les noms et leur valeur, d'après des textes orientaux et occidentaux. L'auteur a appuyé toutes ces considérations de pièces justificatives, qui sont des traités passés entre les rois d'Arménie et les puissances maritimes de l'Occident, telles que Gènes et Venise. Ces documents, dont quelques-uns sont iné-

dits, ont été communiqués à M. Victor Langlois par M. de Mas Latrie, qui les avait recueillis à Venise et à Gènes pendant le cours des missions qu'il remplissait en Italie pour rechercher les documents qui se rattachaient à l'histoire de Chypre sous les rois Lusignans.

Abordant ensuite la numismatique proprement dite, M. Victor Langlois a décrit avec un soin scrupuleux toutes les médailles des princes qui se sont succédé sur le trône de l'Arménie au moyen âge. Le classement suivi par l'auteur est très-logique, et on peut dire avec M. Lenormant, rendant compte des premiers essais de M. Victor Langlois, qu'il est inspiré par une bonne critique.

Parmi les attributions nouvelles et les pièces inédites que nous trouvons décrites dans le livre de M. Victor Langlois, nous citerons la médaille bilingue d'Héthum et de Kaikobad, celles de Sempad

d'Héthum II, de Guy de Lusignan, et enfin la pièce jusqu'à présent unique de Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre comme roi d'Arménie.

Cette pièce est d'autant plus curieuse qu'elle appuie le témoignage de Guillaume de Machaut, qui parle de l'élection de Pierre au trône d'Arménie, et qu'elle nous fait connaître un roi Lusignan de plus dans la série déjà si restreinte de ces princes en Cilicie. On sait, en effet, d'après l'épitaphe du tombeau de Léon VI, conservé aujourd'hui dans la sépulture royale de Saint-Denis, qu'il y eut cinq rois latins en Arménie. M. Victor Langlois a donc été assez heureux pour découvrir sa monnaie, que M. de Mas Latrie avait déjà soupçonnée et dont il indiquait l'existence dans une note relative au règne de ce prince, et publiée dans le premier volume des documents relatifs au royaume de Chypre.

Outre les descriptions numismatiques, qui sont toujours arides, M. Victor Langlois a trouvé le moyen de donner des détails sur son voyage, et principalement sur les points qui, de loin ou de près, se rattachent à son sujet. Il a même fait connaître les armoiries du royaume d'Arménie d'après une dalle tumulaire trouvée à Nicosie,

en Chypre, par M. de Mas Latrie, et les sculptures des châteaux arméniens de Mallus et de Lampron, en Cilicie, comparées aux revers des médailles. M. V. Langlois a donné, en outre, plusieurs inscriptions et signalé différents monuments qui subsistent à l'état de ruines dans les villes qu'il a visitées pendant ses excursions dans la Cilicie.

Le travail de M. Langlois est fait avec un véritable soin, et annonce de la part de son auteur une profonde érudition et une critique éclairée; seulement, il eût été à désirer que l'auteur se fût étendu davantage sur l'histoire des princes dont il a décrit les monnaies, car les annales de l'Arménie, qui lui sont familières, ne le sont pas pour tout le monde, et les auteurs ont toujours le tort de croire que les lecteurs sont au niveau de leurs connaissances. Quoi qu'il en soit, et disons-le en terminant, la *Numismatique de l'Arménie au moyen âge* sera toujours un de ces livres que l'on consulte avec profit et qui ne vieillissent pas. A. L.

Recherches sur les monnaies frappées dans l'île de Rhodes par les grands maîtres de l'ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem; traduit de l'allemand par Victor Langlois. Paris, Rouvier, Rollin, 1855, in-4, 2 planches.

Les travaux numismatiques du docteur J. Friedlaender ont acquis à ce savant numismatiste une réputation bien justement méritée.

Les recherches de cet auteur sur les monnaies des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, frappées pendant le séjour des chevaliers dans l'île de Rhodes, contentera, nous en sommes convaincu, les savants qui se livrent à l'étude des monnaies orientales du moyen âge.

En effet, les monnaies des grands maîtres de l'hôpital de Saint-Jean tiennent non-seulement à la numismatique nationale par les croisades et par les membres de la noblesse française, qui reçurent les honneurs de la maîtrise, mais encore elles se tient à la numismatique orientale par le lieu même où elles furent frappées.

Les recherches sur les monnaies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem forment le supplément indispensable de la numismatique des croisades de M. de Saulcy, et deviennent le complément de ce magnifique ouvrage. A. L.

RECHERCHES ICONOGRAPHIQUES
SUR JEANNE DARC,
DITE
LA PUCELLE D'ORLÉANS.

ANALYSE CRITIQUE DES PORTRAITS OU ŒUVRES D'ART FAITS A SA RESSEMBLANCE (1).

---

§ 1er. Renseignements tirés des textes historiques.

Jeanne Darc naquit à Domremy, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1412. Elle avait, par conséquent, dix-sept ans accomplis quand elle vint trouver le roi à Chinon, en mars 1429, et un peu plus de dix-neuf lorsqu'elle mourut à Rouen, le 30 mai 1431. Des témoignages nombreux et dignes de foi nous la représentent avantageusement douée sous le rapport physique. Elle était « belle et bien formée (2).... Bien compassée de membres et forte (3).... De grande force et puissance (4).... Elle avait, sous ses habits d'homme, une tournure mâle et en même temps assez élégante (5).... La voix douce et grêle (6). » Philippe de Bergame, né en 1433, a publié, vers la fin du XVe siècle, un livre où se trou-

(1) Cet opuscule est celui que j'ai annoncé sous le n° VIII : voy. mes *Nouvelles Recherches sur la famille, etc., de Jeanne Darc.* Paris, Dumoulin, 1854, in-8, p. 6.

(2) Déposition de Jean d'Auton, *Procès* (Éd. Quicherat), t. III, p. 219.

(3) Chronique de la Pucelle, *ibid.*, IV, 205.

(4) Chronique de Lorraine, *ibid.*, 330. — Quoique d'un tour romanesque, cette chronique paraît être ici dans la tradition de la vérité.

(5) Lettre de Parceval de Boulainvilliers, *ibid.*, V, 120; Chronique d'Alain Bouchard, ou *Mirouer des femmes*, etc., IV, 268; Lettre anonyme, V, 99.

(6) «.... Et dit en assez voix de femme....» (Lettre des seigneurs de Laval, *ibid.*, V, 108.) « Vocem mulieris ad instar habet gracilem. » (Boulainvilliers, V, 120.) « Ejus sermo ex more fœminarum illius patriæ lenis erat. » (Phil. de Bergame, *ibid.*, IV, 523.)

vent quelques détails sur la personne physique de la Pucelle ; détails que l'auteur prétendait tenir d'un nommé Guillaume Guasco, officier milanais qui avait servi Charles VII. Aux traits qui précèdent, il ajoute ceux-ci : « Jeanne, dit-il, était de *petite taille;* elle avait une figure rustique et les cheveux noirs ; mais elle était forte et bien membrée de tout son corps (1). » La première de ces assertions se trouve en désaccord avec les témoignages directs et oculaires précédemment cités. Mais elle ne saurait prévaloir contre eux ; et l'erreur ou l'illusion est évidemment du côté du chroniqueur italien, car peu de temps avant le départ de l'héroïne, Robert de Baudricourt ayant rejeté les offres qu'elle lui avait faites par l'intermédiaire de Laxart, oncle de Jeanne, celle-ci voulant partir seule, avait mis la main sur les vêtements de Laxart pour s'en revêtir (2). Plus tard, en juillet 1429, ayant rencontré à Châlons un de ses compatriotes nommé Jean Morel de Greux, elle lui donna un de ses vêtements qu'elle avait mis (3). Il est donc probable qu'elle était de la taille d'un homme ordinaire, et peut-être est-ce son costume masculin qui la fit sembler petite aux yeux de Guillaume Guasco?

Lorsque Jeanne se sépara de ses parents et se rendit à Vaucouleurs, en février 1429, elle était vêtue de ses *pauvres habits rouges de paysanne* (4). Elle quitta dès lors les vêtements de son sexe et ne les reprit que deux ans après, à la veille de son supplice. La Pucelle, avant de partir de Vaucouleurs, se fit couper les cheveux courts et en rond, à la mode des jeunes militaires, et revêtit un costume d'homme, complet, dont voici le détail : chemise, braies ou caleçon ; gippon ou justaucorps (espèce de gilet); chausses longues, liées au gippon par vingt aiguillettes ; robe courte, tombant jusqu'au genou ou environ ; chaperon découpé ; guêtres hautes appelées houseaux, serrées sur la jambe ; souliers hauts, lacés en dehors ; éperons longs ; une épée, une dague, un haubert, une lance et le reste du fourniment à l'usage des hommes d'armes (5).

(1) « Erat brevi statura, rusticana facie et *nigro capillo*, sed toto corpore præ« valida. » (*Procès, ibid.*) J'ai eu communication par M. Tailhand, en 1844, de la lettre originale de la Pucelle aux habitants de Riom. On y remarquait des vestiges du cachet qui avait été de cire rouge, avec la marque d'un doigt et un reste *de cheveu noir*, espèce de *stipulation* qui paraissait y avoir été originairement apposée. (Voy. *Procès*, t. V, p. 147.)

(2) *Procès*, II, 444.

(3) « Quæ dedit sibi unam vestem rubeam quam habebat ipsa indutam. » II, 391.

(4) II, 437, 448, 457.

(5) I, 220 ; IV, 206.

Son chaperon était de laine, et ce premier costume ressemblait à celui « d'hommes de bien simple manière (1). » Tel fut l'équipage dans lequel elle se présenta devant le roi, à Chinon. Après l'examen de Poitiers, Charles VII lui fit donner un *état* de guerre (mars, avril 1429). Jeanne fut alors armée, équipée de nouveau et de pied en cap. Sur sa demande, on lui confectionna un harnais blanc, c'est-à-dire de fer uni, « tout propre pour son corps (2). » Ce harnais se composait des diverses pièces alors usitées (3). Jeanne s'armait en outre d'une petite hache à main, d'une grosse lance, d'épées, de dagues et parfois d'un simple bâton. D'après ses ordres, un peintre de Tours lui peignit deux étendards ; l'un représentait la cour du roi céleste et l'autre la Vierge, ayant devant elle un ange qui lui offrait un lis (4). Elle entra ainsi dans Orléans, le 29 avril 1429 (5). Au mois de juin de la même année, pendant l'un des séjours que la Pucelle fit en cette même ville, les officiers du duc d'Orléans lui fournirent aux frais et par ordre de ce prince, une *huque*, espèce de par-dessus court et flottant, et une *robe* d'homme, ouverte et longue. La robe était « de fine Brucelle vermeille (drap superfin de Bruxelles de couleur vermeille), au pris de quatre escuz d'or l'aulne. » La huque était de *vert-perdu* ou vert sombre, à deux écus d'or; le tout doublé et garni de satin blanc et de sandal (autre étoffe de soie) (6). Ce costume civil était déjà, on le voit, plus recherché que le premier. Jeanne, en effet, depuis le jour où elle prit possession de sa carrière, se livra au goût du luxe, qui se développa, chez elle, d'une manière croissante. Elle aimait passionnément le cheval (7), l'exercice militaire, les armes et les vêtements

(1) IV, 304.

(2) III, 210; IV, 3, 212, 248; V, 289.

(3) Voir ci-après, n° 7, Miniature du *Champion des dames*.

(4) On trouvera dans les *Procès* des détails pittoresques très-circonstanciés sur les étendards de la Pucelle. Voy. à la table les mots *Bannière* et *Étendard*.

(5) IV, 152, 301, 322, etc. Elle montait un cheval blanc lorsqu'elle parut en cette dernière circonstance.

(6) V, 113-114. Le vert et le *rouge*, comme le fait remarquer avec raison M. Quicherat, était la *devise* de la maison d'Orléans. — Nous observerons d'un autre côté que le rouge paraît avoir été l'objet d'une prédilection marquée de la part de la Pucelle, depuis le temps où Jeanne habitait encore son village jusqu'au jour où elle fut prise à Compiègne. Les faits qui viennent à l'appui de cette remarque se trouveront dans l'édition des *Procès*, aux endroits ci-après indiqués : t. II, p. 391, 435, 448, 457 ; IV, 428, 439, 469.

(7) Lorsque Jeanne fut prise, elle avait une quinzaine de chevaux pour son service, savoir : *cinq coursiers*, un *demi-coursier* qu'elle montait au moment où elle fut appréhendée, et plus de sept *trottiers*. (I, 295.)

de prix (1). Nul chevalier n'était armé avant elle, ce qui excitait le dépit de ses compagnons d'armes (2). On la vit porter son lourd vêtement de fer jusqu'à six jours et six nuits consécutifs (3). A Compiègne, selon le récit d'un témoin et chroniqueur militaire, elle « chevauchoit ung coursier lyart (gris-pommelé), moult bel et moult fier, et se contenoit en son harnas et en ses manières, comme eust fait un capitaine meneur d'un grant ost (d'une grande troupe) (4). » Lorsqu'elle quittait son armure, c'était pour s'habiller d'étoffes de soie brochées d'or, ou de velours et de riches fourrures, qu'elle portait en huques, en tabards (5), ou en robes d'hommes (6). Le 23 mai 1430, jour où elle fut prise à la sortie de Compiègne, elle avait une huque drap d'or (ou de velours) *rouge*, qui devait lui être fatale, car c'est par ce vêtement, flottant sur son armure, qu'un archer bourguignon la saisit, la tira à bas de son cheval et la retint prisonnière (7).

Elle portait des bagues aux doigts. L'un de ces bijoux lui avait été donné par ses parents, à Domremy, dans son enfance. C'était un anneau d'or faux ou laiton, sur lequel se voyaient gravées trois croix avec ces mots : *Jhesus*, *Maria*. De cet anneau, elle avait touché sainte Catherine. Aussi, « quand elle aloit en fait de guerre, elle regardoit voulentiers cet anel, par plaisance et pour l'onneur de son père et de sa mère (8). »

Dans la période de sa vie, que l'on peut appeler la période triomphante, Jeanne Darc vécut d'une manière opulente. Le roi lui avait donné l'état de maison d'un comte; cet état comprenait : un maître d'hôtel, un écuyer, un aumônier, des pages, des valets de pied, de chambre, etc. (9). Ses ennemis et ses envieux ne manquèrent pas de prendre texte ou prétexte de là pour étayer leurs accusations (10). Le chroniqueur bourguignon de Paris lui impute

(1) I, 294; III, 63; V, 120, 169 et *passim*.

(2) IV, 60.

(3) V, 120.

(4) Georges Chastelain, IV, 445.

(5) Sorte de paletot long, ouvert sur les côtés et flottant, qu'on portait à cheval et sur l'armure même.

(6) I, 223-4.

(7) IV, 447.

(8) I, 87, 103, 185; IV, 480. Elle en avait un autre que son frère lui avait donné; ces deux anneaux lui furent pris par les Bourguignons et figurèrent au procès de Rouen. (*Ibid.*)

(9) IV, 449 et *passim*.

(10) I, 224; V, 169.

encore à reproche, « qu'elle se faisoit servir en la prison comme une dame (1). »

Jeanne, pendant sa captivité, conserva d'abord avec une constante persévérance, ses habits et son costume d'homme. Peu de jours avant sa fin, le 24 mai 1431, à la suite de la première sentence et du sermon prononcé sur la place de Saint-Ouen, elle quitta, en présence d'un commissaire ecclésiastique, ses habits d'homme. Elle mit alors des habits de femme qui lui furent apportés, et consentit à se faire raser les cheveux, qu'elle avait jusque-là portés, comme nous l'avons dit, courts et taillés en rond, à la façon des hommes (2).

Le dimanche suivant, 27 mai, Jeanne, contrainte par la nécessité, tomba dans le piége qui lui était tendu, et reprit ses habits d'homme, composés de chausses, gippon, robe, chaperon, etc. (3).

Dès lors, comme on sait, le sort de la victime fut décidé. Enfin, le 30 mai, jour du supplice, elle fut, avant de partir du château de Rouen, où elle était renfermée, vêtue d'habits de femme (4). Arrivée sur la place du Vieux-Marché, probablement au moment où elle fut liée au poteau de maçonnerie sur le bûcher, on lui ceignit la tête de la mitre de l'inquisition, qui portait ces mots : *Hérétique, relapse*, *apostate*, *ydolastre* (5).

Tel est l'aspect sous lequel nous apparaît la Pucelle, en consultant les textes authentiques qui nous sont restés.

La représentation figurée de Jeanne Darc, dès son apparition sur la scène du monde, n'a point cessé, jusqu'à nos jours, d'être livrée à la curiosité publique. Mais les types qui ont servi à ces représentations, inspirent, par le seul fait de la variété que l'on remarque entre eux, la défiance et l'hésitation. Il n'est donc point sans in-

(1) IV, 472.

(2) I, 463.

(3) I, 455.

(4) Elle avait les cheveux ou courts à la mode des hommes, ou rasés depuis le 24 mai. On a vu que ce jour elle avait consenti à être rasée. Mais les textes laissent à penser qu'elle ne le fut pas effectivement. Jeanne, au jour du supplice, devait avoir les cheveux d'une certaine longueur et non tout à fait ras, si l'on prend au pied de la lettre le témoignage de frère Jean Toutmouillé. Ce religieux, cité lors des préliminaires de la réhabilitation, dépose que, le jour fatal, il pénétra auprès de la Pucelle, en compagnie de Martin Ladvenu, chargé, par Pierre Cauchon, de la préparer à la mort. « Et quand Ladvenu, — dit le témoin, — annonça à la pouvre femme la mort de quoy elle devoit mourir ce jour là,... *Jehanne commença à se destraire et arracher les cheveulx.* » (*Procès*, t. II, p. 3.)

(5) IV, 459.

térêt de soumettre au contrôle de la critique les principales figures ou monuments qui ont été donnés comme des portraits de la Pucelle, et de chercher à préciser le degré de confiance que mérite chacun d'eux. C'est ce que nous allons essayer de faire en suivant l'ordre chronologique.

§ 2. Revue critique des portraits ou prétendus portraits de la Pucelle.

Croquis tracés sur un registre du parlement de Paris.

Fauquemberg, greffier du parlement de Paris au temps de la Pucelle, a consigné, sur l'un de ses registres, une sorte de journal des événements dont Jeanne Darc était l'héroïne. En jetant les yeux sur ce précieux volume (1), on voit que Fauquemberg, indépendamment d'une écriture correcte et très-lisible, savait tracer à la plume ces ornements accessoires, qui formaient le complément de la calligraphie. Afin de signaler aux lecteurs de son registre et à lui-même la place où se trouvaient les faits les plus mémorables qu'il y avait insérés, Fauquemberg dessina en marge diverses images ou croquis dont nous devons un instant nous occuper. Ces images sont au nombre de trois, quoique une seule, à notre connaissance, ait été mentionnée par les historiens de la Pucelle.

1*a*. — La première (voy. planche 257, n° 6) et la moins informe se voit au folio 12, sous la date du 10 mai 1429, en regard de l'article sur la levée du siége d'Orléans. A cette date, Jeanne n'avait point encore franchi les bords de la Loire et n'avait pu être vue de notre greffier, qui remplissait à Paris ces fonctions depuis quinze ans, au Palais de justice. Le croquis en question représente une femme de profil, debout et armée, vue de la tête aux genoux. Elle est nu-tête, les cheveux flottants sur les épaules, vêtue d'une cotte de mailles ou jaseran, avec une sorte de huque ou robe courte, juste et décolletée, d'une forme également distincte de celle qu'affectaient alors les robes de femme et les gippons ou autres vêtements d'homme. Elle tient de la main droite une hampe à laquelle flotte un pannonceau qui porte le monogramme de *Jhesus*, et de l'autre une épée. Cette figure, à part l'exécution, répond assez bien à l'idée que devait se faire le greffier anglo-français, d'après les *on dit* et à trente lieues du personnage. Quant à l'exécution, elle exclut d'elle-même toute prétention sérieuse et

(1) Archives du palais Soubise, section judiciaire, registre du conseil, n° XV.

artistique. Ce croquis, en un mot, bien qu'il présente un objet piquant et intéressant à la curiosité, est donc dépourvu de toute valeur iconographique.

1*b*. — Une seconde figure (planche 257, fig. 3), analogue à la précédente, mais bien plus insignifiante, a été tracée par Fauquemberg en marge du folio 27 recto, vis-à-vis du passage où il raconte la *prise de la Pucelle*. Celle-ci n'est plus qu'une ébauche confuse d'une tête de femme vue de profil, avec ces mots : *Capcio Puelle*.

1*c*. — Enfin, à la marge du feuillet 44 verso, sous la date du 30 mai 1431, à côté de l'article qui relate le supplice du *Vieux-Marché*, on remarque une *main* indicatrice (planche 257, fig. 1), d'un dessin encore plus négligé (1).

J'ai cru devoir reproduire ces trois petits dessins, l'un à côté de l'autre, pour donner une idée, la plus claire possible, de la valeur *historique* que l'on peut attribuer à chacun d'eux.

2. *Tableau de Ratisbonne*. — Un compte de la municipalité de Ratisbonne, dont la date coïnciderait avec le séjour de l'empereur Sigismond dans cette ville, en 1429, nous montre les magistrats de la cité assistant en corps à l'exhibition d'un tableau, où l'on voyait « comment la Pucelle a combattu en France (2). » Voilà tout ce que l'on sait de cette image.

3. *Peinture d'Arras*. — La Pucelle, « interrogée s'elle avoit point veu ou fait faire aucuns images ou painctures d'elle et à sa semblance, respond qu'elle vit à Arras (3) une paincture en la main d'un Escot (Écossais), et y avoit la semblance d'elle toute armée et présentoit unes lectres (un écrit) à son roy et estoit agenoullée d'un genoul. Et dit que oncques ne vit ou fist faire autre ymage ou paincture à la semblance d'elle. » Ce passage, extrait textuellement du procès de condamnation (4), est grave. Car si l'on admet que la Pucelle, en faisant cette réponse, ait voulu dire la vérité, il faudrait tenir pour constant qu'elle ne posa jamais devant un artiste qui pût faire d'elle un portrait étudié d'après nature. Quant à la peinture de l'Écossais d'Arras, on n'en connaît absolument

(1) Elle a six doigts y compris le pouce.

(2) L'article de ce compte est ainsi conçu : « Item mehr haben wir gebe von dem Gemael zu schaun wie die Junckchfraw zu Frankreich gesochten hat, 24 Pfennig. » Voy. *Procès*, etc., V, 270.

(3) En novembre 1430.

(4) I, 100.

aucune trace, si ce n'est les quelques mots que nous venons de transcrire.

Images de piété.

L'article 52 de l'acte d'accusation qui fut dressé par les docteurs de Rouen contre Jeanne Darc, contient l'allégation suivante : « *Item*, ladite Jeanne, par ses inventions (*adinventionibus*), a séduit à ce point le peuple catholique, que beaucoup, en sa présence, l'ont adorée comme sainte, et l'adorent encore en son absence; commandant par révérence pour elle messes et *collectes* dans les églises; de plus.... ils élèvent des images et représentations d'elle dans les basiliques des saints, et aussi portent sur eux ces représentations en plomb et autre métal, ainsi qu'il est accoutumé de le faire pour les mémoires et représentations des saints canonisés par l'Église (1). »

Divers monuments semblent ou ont pu sembler se rapporter aux faits qui viennent d'être indiqués. Nous allons les examiner successivement.

4. *Médaille de M. Rolin.* — Cette médaille, en plomb, d'un travail antérieur au XVIe siècle, a été décrite et publiée par M. Rolin (de Guise), dans la *Revue numismatique*, t. I, p. 413 et suiv. L'auteur de la description présente cette médaille comme offrant au droit l'image de la Pucelle, et au revers les armoiries qui lui furent données par Charles VII. Cette double assertion, d'après la gravure qui l'accompagne, et que nous avons calquée pour la reproduire à notre tour (planche 257, fig. 5), ne nous paraît pas suffisamment fondée. Ainsi, la figure du droit est tellement informe que le sexe même n'en est pas reconnaissable. Quant au revers, les attributs que l'on y observe ne sont point circonscrits dans un écu; on n'y voit pas la couronne, pièce essentielle des armoiries concédées à la famille anoblie; et enfin la figure du milieu nous paraît être une lance et non pas une épée.

Nous pensons donc que ce jeton ou mereau doit recevoir une tout autre attribution que celle qui lui a été donnée. Dans tous les cas, il ne peut être évidemment d'aucun secours au point de vue iconographique.

5. *Vitrail de l'ancienne église de Saint-Paul, à Paris.* — « Dans la nef de l'église Saint-Paul, dit l'abbé Lebeuf (2), à l'un des vitrages

(1) *Procès*, t. I, p. 291.
(2) *Histoire du diocèse de Paris.* 1754, in-12, t. I, p. 523-4. (IIe partie.)

du côté méridional, sont quatre pans ou panneaux.... Au premier est Moyse;... au second David, et dans le haut règne cette inscription : *Nous avons défendu la Loy.* Au troisième panneau est figuré un homme de moyen âge, vêtu d'un habit court, sur le devant duquel est pendante une grande croix potencée, comme celle du royaume de Jérusalem ou du duché de Calabre, laquelle est attachée à un collier en forme de chaîne (1). Au-dessus de sa tête est écrit : *Et moy la Foy.* Au quatrième panneau, on voit une femme dont la coeffure est en bleu; les habits en verd. Elle a la main droite appuyée sur un tapis orné d'une fleur de lys, et de cette main elle tient une épée; de la main gauche, posée sur sa poitrine, elle tient quelque chose qu'il n'est pas facile de distinguer. Au-dessus de sa tête est écrit : *Et moy Le Roy.* J'ai pensé que ce devoit estre la Pucelle d'Orléans, et un savant historiographe de la ville d'Orléans, M. Daniel Polluche, à qui je l'ai fait voir, m'a confirmé dans ce sentiment. C'est peut-être le seul endroit public où soit représentée, dans Paris, Jeanne Darc, qui rendit de si grands services au roi Charles VII contre les Anglais (2). »

Comme ce monument est détruit (3) et que l'on n'en connaît aucune représentation figurée, nous pourrions, à la rigueur, nous dispenser de nous y arrêter davantage. Nous nous bornerons toutefois à deux remarques. Premièrement, cette figure, si elle représentait la Pucelle, n'était point contemporaine de l'original. Elle ne pouvait avoir été peinte, comme le reconnaît le savant abbé (4), que postérieurement à 1436, époque où Charles VII recouvra Paris sur les Anglais (5). En second lieu, les motifs sur lesquels se fonde cette attribution ne nous semblent point convaincants. Nous ne voyons rien, en effet, dans le signalement de la femme vêtue de vert et coiffée de bleu, qui désigne nécessairement la Pucelle; nous y remarquerions plutôt l'absence, sauf l'épée,

(1) Cette figure me paraît avoir été celle de Godefroy de Bouillon, personnification des croisades.

(2) L'opinion de l'abbé Lebeuf et de Polluche a été depuis successivement répétée et amplifiée d'erreurs manifestes, par Levieil (*l'Art de la peinture sur verre*, 1774, in-fol., Ire partie, chap. XI, p. 32); par Alexandre Lenoir (*Histoire des arts en France prouvée par les monuments.* Paris, 1810, in-4, p. 123. *Peinture sur verre*, § 1er), et ailleurs.

(3) L'église a été démolie en 1797.

(4) A l'endroit cité.

(5) Il est difficile d'admettre que la capitale eût possédé pendant des siècles, sur les vitraux de cette paroisse des rois, un monument, unique en son genre et inconnu, de la Pucelle.

des attributs qui lui sont ordinairement affectés. Nous croyons enfin que cette figure a pu représenter toute autre chose que Jeanne Darc, comme par exemple la personnification de *la noblesse*.

6. *Statuette de M. Carrand.* — Ce monument (voy. pl. 258), sur lequel j'ai publié naguère une première notice (1), est en bronze et représente la Pucelle à cheval. Le groupe, haut en totalité de quarante centimètres, et long, de la tête à la queue du cheval, de trente centimètres, pose sur un socle ou terrasse de même métal, qui porte cette inscription : *La Pucelle Dorliens;* il est percé de deux trous propres à fixer sur une base l'ensemble de la figure. Jeanne monte un cheval au pas (*un trottier*); elle est sans armes offensives quelconques, et ne porte ni fourreau, ni baudrier. Seulement, deux autres trous ronds communiquent de la main droite de l'héroïne à l'angle externe de son étrier droit; leur diamètre et leur éloignement montrent que la Pucelle tenait de cette main la hampe de sa bannière (2). Elle porte les cheveux courts et coupés en rond. L'expression générale du groupe est toute pacifique, bienveillante et communicative. Par ces circonstances remarquables, notre effigie se rapporte, d'une manière frappante et comme nécessaire, à l'idée qu'on peut se faire des *images de piété* mentionnées dans l'article 52 de l'acte d'accusation. Cependant, l'aspect archéologique du groupe, et surtout la forme de la chaussure dite *en bec de canard*, semble ramener, nécessairement aussi, l'époque de l'exécution de cet ouvrage vers 1490. Avant de se prononcer définitivement, quant à ce point de la date, sur un monument de cette importance et d'une espèce aussi rare, je crois qu'il est prudent de procéder avec réserve et lenteur. Mais, quoiqu'il en puisse être de cette question chronologique, l'*origine* que je viens d'indiquer me paraît tout à fait vraisemblable. Ou la statuette de M. Carrand est l'original même de l'une des images offertes dans les églises en 1430, aux hommages des fidèles, ou elle est une copie, postérieure, de l'une de ces images. Tels sont les deux seuls termes entre lesquels il y ait lieu d'opter, si je ne me trompe, quant à l'attribution de cette figure. Ce monument occupe donc à nos yeux le premier rang quant à l'importance et à l'intérêt, parmi les représentations connues de la Pucelle. Toutefois, et quand même les conjectures les plus favorables que suscite sa découverte, viendraient à se confirmer de point en point, je pense que

(1) *Illustration* du 15 juillet 1854, p. 48.
(2) Comme ci-dessus, fig. 1*a*; planche 257, n° 6.

l'on ne saurait reconnaître, dans cette figurine, un *portrait* véritablement digne de ce nom. La tête, d'une expression naïve et intéressante, coiffée, quant aux cheveux, avec une fidélité tout à fait historique, accuse néanmoins un modelé trop rond, trop vague, trop imparfait pour que l'on puisse y voir des traits individuels exactement rendus d'après nature. L'impuissance du procédé technologique se joint, sous ce rapport, à l'impuissance de l'artiste employé. Cette statuette enfin, comme tous les ouvrages de sculpture, laisserait à désirer la couleur, sans laquelle il n'y a point de monument iconographique complet. Quoiqu'il en soit de ces restrictions et de ces réserves, la statuette de M. Carrand me paraît devoir être classée tout à fait en tête et hors ligne dans la série des monuments connus jusqu'à ce jour, qui peuvent nous renseigner sur la représentation personnelle de notre héroïne.

Peintures de manuscrits.

7. *Miniature du Champion des dames.* — Le plus ancien ouvrage de ce genre, que nous ayons pu jusqu'ici (1) découvrir, se voit dans le manuscrit 632-2 de la Bibliothèque impériale. La date à laquelle il fut exécuté est consignée dans la note suivante, insérée à la fin du texte même de l'ouvrage : « Explicit le Ve et dernier livre du *Champion des dames*.... escript ou cloistre de l'église de Nostre-Dame d'Arras, en l'an de l'incarnation Nostre-Seigneur, mil. cccc. l. et ung (1451). — Poignarre. » Au folio 101 verso, se trouve un chapitre intitulé : *De dame Jehanne la Pucelle, nouvellement veue en France.* Le manuscrit est orné de nombreuses miniatures. En regard de ce chapitre, l'artiste a réuni dans une même vignette Judith et *Jehanne la Pucelle.* Celle-ci (voy. planche 257, fig. 4) est représentée debout, tenant sa lance d'une main et de l'autre un écu blasonné aux armes *du lis.* Sa coiffure consiste en un cha-

(1) J'ai vu en 1850, à la bibliothèque publique de Leyde, un manuscrit très-remarquable des *Chroniques* de Monstrelet, décoré en tête d'une magnifique miniature représentant divers princes et seigneurs ou dames bouguignons. Ce manuscrit provient de la bibliothèque d'Isaac Vossius. Il paraît avoir été exécuté pour Robert de Mamines, chevalier de la Toison d'Or (dont il porte les armes), et, d'après les costumes, sur le territoire des Pays-Bas. Mon album et mes notes de voyage ne me fournissent rien au delà de ce qui vient d'être indiqué. De plus amples renseignements, que j'ai sollicités par correspondance, ne me sont point encore parvenus. On peut espérer de trouver des représentations peintes et très-intéressantes de la Pucelle dans les manuscrits les plus beaux et les plus anciens de Monstrelet.

peau de feutre noir, les cheveux longs, châtains et flottant sur les épaules. Jeanne est armée à blanc, d'une cuirasse, avec poitrail approprié à ses formes, et des diverses pièces qui devaient protéger le corps et les aines. Ses jambes sont garnies de grégues de fer; les pieds chaussés de cuir; une cotte d'étoffe, courte et de couleur brune, tombe entre la cuirasse et les jambières, un peu au-dessous du genou (1). Ses bras sont vêtus en premier lieu par des manches rouges : ces manches sont justes ou collantes, comme pouvaient l'être celles d'un pourpoint. Elle porte en outre *unes manches ouvertes* (2), de couleur brune, qui s'adaptent aux épaules. En un mot on reconnaît dans cette figure l'intention qu'a eue l'artiste d'y réunir les attributs extérieurs des deux sexes.

Cette image fut donc peinte à Arras, vingt ans après la mort de la Pucelle. Le manuscrit, offert à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, est d'une exécution soignée et l'œuvre d'un enlumineur au-dessus des médiocres. Toutefois, il ne saurait soutenir la comparaison, pour la beauté des peintures, avec un certain nombre de manuscrits de choix, qui remplissaient les librairies de ce prince bibliophile et qui font encore l'objet de notre admiration. Le frontispice peint ou dédicace, placé en tête, représente l'auteur offrant son ouvrage au duc de Bourgogne. On sait que ces peintures initiales sont ordinairement celles où l'art du décorateur se signale avec le plus d'application et de recherche. Dans le *Champion des Dames*, la figure de Philippe le Bon (dont on possède des portraits excellents et authentiques) ne mérite pas le titre de portrait. A plus forte raison ne doit-on pas chercher une image idividuelle des traits de Jeanne Darc dans la petite vignette que le peintre a consacrée à ce personnage, au folio 101 verso.

Cette image cependant nous paraît offrir un véritable intérêt historique. Le *Champion des Dames* est un long dialogue en vers, à l'honneur du sexe féminin, entre divers interlocuteurs imaginaires. L'une de leurs controverses roule sur la Pucelle, et notamment sur le costume dont elle faisait usage.

(1) Cet ajustement a une grande analogie avec celui que la princesse Marie a donné à la célèbre statue dont elle est l'auteur.

(2) Ce vêtement était à l'usage des femmes. Voy. *Bibliothèque de l'École des chartes*, IIIe série, t. I, p. 309, 310, note 4.

LE CHAMPION.

Aussi merveille ne te soit
Combien que chose inusitée,
Se la Pucelle se vestoit
De pourpoint et robe escourtée.
.....
Chapiau de feutre elle portoit
Heuque frapée (1) et robes courtes, etc. (2).

Arras, ville peuplée d'artistes, avait vu la Pucelle (3). Le peintre calligraphe, indépendamment de la tradition, et peut-être de ses propres souvenirs, avait donc sous les yeux, à l'aide du texte, un guide et une recommandation pour se maintenir, sous le rapport du *costume*, dans la voie de l'exactitude. En effet, cette vignette est passablement conforme, sous ce rapport (sauf les cheveux que Jeanne portait courts et que l'artiste lui a faits longs), non-seulement au programme que dictait le poëte, mais encore aux documents authentiques analysés ci-dessus.

8. *Chronique de Jean Chartier.* — La bibliothèque de Rouen possède sous ce titre un manuscrit (112 U 81) daté, comme le précédent, par le texte même, de *Paris, le* 23e *jour de novembre* 1471. Au folio 1 de cet ouvrage, se trouve une miniature curieuse, quoique d'une exécution assez médiocre. On y voit Charles VII assis sur le trône et entouré des principaux personnages de son règne. Parmi ces derniers on distingue Jeanne Darc. Elle se tient debout, armée de pied en cap, à la mode militaire du temps de Louis XI, si ce n'est qu'elle porte une sorte de jupe rose-pourpre, brodée de perles d'or. Cette jupe prend par-dessous la *pansiere* (4) et vient tomber sur des souliers de métal (5) à lames articulées et imbriquées. Une banderolle placée sur la jupe porte ces mots : *J*e (Jeanne) *la Pucelle.* La tête n'est nullement iconographique (6).

(1) Habit masculin, *frappé* d'or ou d'argent. La robe courte était aussi l'habit des hommes.

(2) Ms. cité, *ibid.*

(3) Voy. ci-dessus, n° 3.

(4) Pièce de harnais qui protégeait l'abdomen.

(5) Dans la miniature du manuscrit, ils sont peints en jaune, c'est-à-dire dorés.

(6) Cette miniature a été reproduite en couleurs dans Willemin, *Monuments français inédits*, t. II, planche 165, et en noir dans Lottin, *Recherches sur Orléans*, t. I, p. 228.

9. *Vigiles de Charles VII.* — Le manuscrit 9677 français de la Bibliothèque impériale contient un très-bel exemplaire de cet ouvrage, exécuté à Chaillot, près Paris, et offert par l'auteur au roi Charles VIII, en 1484. Sept vignettes, peintes avec beaucoup de grâce et de sentiment, décorent ce beau livre et représentent les principaux épisodes de la vie de la Pucelle (1). Son costume, tantôt militaire et tantôt féminin, est celui du temps de Charles VIII. Toute la partie pittoresque de cet ouvrage est entièrement de fantaisie. Son infidélité, à cet égard, se remarque spécialement dans la représentation de la Pucelle.

10. *Initiale peinte d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor.* — Cet ouvrage fut écrit vers 1490, et contient une copie des deux procès de la Pucelle. Il se conserve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, sous le n° 285 des livres provenant de ce monastère. Au folio 350 du volume et en tête du procès de réhabilitation, le scribe a placé une vignette en couleurs qui occupe le centre d'un E *oncial*, première lettre du mot latin *Exigit*, par où commence le texte. Cette vignette représente Jeanne Darc. On la voit debout, sur les champs; une tour dans le lointain. Jeanne est coiffée d'une cornette blanche; les cheveux aussi longs que les portaient les hommes vers 1490, c'est-à-dire taillés en rond et pendant jusqu'à la ligne du menton; robe de femme, grise, à manches justes et s'arrêtant au milieu de la longueur de l'os supérieur du bras;

(1) Voici l'indication de ces miniatures que les artistes consulteront avec plaisir :

A. F° 55, v°. *Comment la Pucelle arriva devers le roy.* Cotte ou robe de dessous, très-longue, rouge; robe de dessus plus courte, blanche; cheveux flottants jusqu'à terre, blonds rehaussés d'or.

B. F° 60, v°. *Comment la Pucelle batit deux filles de joye et romppit son espée.* Elle est à cheval et armée de pied en cap : casque de fantaisie, doré; pour le reste, armure à blanc.

C. F° 61, v°. *Comment la Pucelle fit tirer l'armée à Troyes*, etc. (Costume de la vignette A.)

D. F° 62, v°. *Comment ceux de Troyes se redduisirent au roy.* Jeanne est assise sur un trône à côté du roi, son costume est celui de la miniature B.

E. F° 66, v°. *Comment la Pucelle et les Françoys vindrent devant Paris.* (Costume B.)

F. F° 70, v°. *Comment la Pucelle fut prinse devant Compiègne*, etc. (Costume B.)

G. F° 71, v°. *Comment les Angloys amenèrent la Pucelle à Rouen et la firent mourir.* Costume A, moins la robe blanche; la cotte rouge seulement. Plusieurs de ces vignettes ont été partiellement lithographiées dans *Louis et Charles d'Orléans* de M. A. Champollion-Figeac. Paris, 1844, in-8, planche XII. Voy. aussi Du Sommerard, *les Arts au moyen âge*, album, 4e série, planche 9, n° 4, et le *Musée des Familles*, t. II, p. 192.

manches de chemises ou de dessous, longues et blanches; bottes rouges. Elle porte, suspendue à un baudrier rouge, une épée, et tient de l'autre côté une hallebarde; son casque et sa cuirasse de fer sont déposés non loin d'elle, sur le sol. Au-dessous de ses pieds, l'écrivain a ajouté sur un phylactère : *la Pucelle*. Cette figure, bien que très-imparfaite à tous égards, n'est pas absolument à dédaigner pour la tradition relative au costume (1).

11. *Initiale peinte dans un autre manuscrit des procès*. — (N° 5969 latin, même bibliothèque, exécuté vers 1500, folio 1). Au centre de l'*U*, initiale d'*Universis*, premier mot du texte, le calligraphe a figuré, en tête du procès de condamnation, Jeanne Darc devant ses juges. Cette vignette, des plus médiocres, mal conservée, très-petite, tire quelque intérêt du choix de la scène représentée. La composition du reste, ainsi que tous les détails, est elle-même complétement arbitraire. Jeanne y apparaît sous les traits d'une enfant âgée d'une douzaine d'années.

12. *Manuscrit d'Antoine Dufour*. — Ce précieux volume, adjugé vers 1850, en vente publique, au prix de trois mille francs, a pour titre : *Les vies des femmes célèbres*, et fut offert par l'auteur, Antoine Dufour, évêque de Marseille, à la reine Anne de Bretagne, en 1504. Jeanne Darc y est représentée dans une très-jolie miniature qui a été lithographiée par M. Sorrieu et coloriée d'après l'original (2). Nous n'avons point à décrire en détail cette image, où tout, sous le rapport de la forme, est anachronisme.

Il existe certainement d'autres manuscrits qui contiennent des représentations figurées de la Pucelle. Tel est par exemple le Monstrelet, La Vallière n° 32, de la Bibliothèque impériale. Au folio 83 verso du tome II, se trouve une grande et belle vignette consacrée à la bataille de Patay. On y voit Jeanne Darc à cheval et prenant part au combat. Mais une note placée à la fin de l'ouvrage nous apprend que ce manuscrit a été exécuté à Gênes, en 1510 (3).

(1) Elle a été reproduite en couleurs dans l'ouvrage de M. de Heffner, *Trachten des christlichen Mittelalter*, Mannheim, 1848, in-4, 2e division, planche 26.

(2) Voy. l'édition in-folio des *Femmes célèbres de l'ancienne France*, par M. Le Roux de Lincy. Paris, 1848. Je n'ai point vu le manuscrit original; mais j'ai sous les yeux une épreuve coloriée et rehaussée d'or de la lithographie de M. Sorrieu. Comparée à la statuette de M. Carrand, cette vignette offre une certaine analogie quant à la composition. La Pucelle monte un cheval au pas et n'a pour toutes armes que son harnais qui est d'or et son étendard; pas d'armes offensives. Mais l'attitude et le détail du costume, dans la miniature, diffèrent complétement de la statuette.

(3) Voici ce qu'on lit sur la dernière page du troisième volume : « Cy finist le

Ainsi qu'on doit s'y attendre après ce premier renseignement, la figure de la Pucelle n'offre pas le moindre caractère de fidélité historique (1).

Au delà de 1510, nos investigations, dans cette catégorie spéciale de monuments, ne sauraient se multiplier qu'avec peu de profit. Nous passons donc à une autre branche de recherches.

---

13. *Effigie fixée à un cierge lors de la procession du 8 mai.* — Du temps de Jean du Lis, neveu de la Pucelle, mort en 1501, tous les ans, à l'occasion de la fête du 8 mai (commémorative de la délivrance d'Orléans), Jean quittait sa seigneurie de Villers, située à peu de distance, pour se rendre en ville. Il prenait rang dans le cortége immédiatement après le clergé. Devant lui marchait un bedeau qui portait « un grand cierge blanc allumé, où estoit peinte l'effigie de ladite Pucelle (2). » Nous ne possédons aucune autre notion sur cette effigie. Mais il est peu probable que cette image remontât à une source authentique et à la nature. Mon opinion sur ce point résulte des faits qui déjà ont été précédemment exposés : elle ressortira mieux encore de ceux qui vont être développés ci-après.

14. *Figure de la Pucelle peinte sur la bannière de la ville.* — L'institution de la fête du 8 mai prit place immédiatement après l'événement (1429) dont elle devait perpétuer le souvenir. On a la preuve que, dès 1445 (3) au moins, la bannière de la ville figurait à cette procession. Aucun monument de ce genre et d'une date aussi reculée n'est parvenu jusqu'à nous. Mais il existe à Orléans, dans le cabinet de M. Vergnaud-Romagnesi, une bannière peinte de la ville, qui date du règne de Louis XII, selon toute apparence, et qui a servi, peut-être jusqu'au XVIIIe siècle, à la fête périodique du 8 mai (4). Ce tableau présente sur l'une de ses faces l'image de la

tiers volume d'Anguerrand de Monstrelet des *Croniques de France....* escriptes par moy Anthoine Bardin, serviteur de mon seigneur Messire François de Rochechouart, chevalier, gouverneur et lieutenant-géneral à Gennes, pour le roy Loys douziesme de ce nom, et fut achevé au palais dudit lieu de Gennes, la vigille de Nostre-Dame d'aoust l'an mil cinq cents et dix. »

(1) Cette vignette a été gravée dans la *Paléographie universelle* de MM. Champollion-Figeac et Silvestre, in-folio, t. III, vers la fin du volume.

(2) Charles du Lis, *Traité sommaire*, etc. Paris, 1628, in-4, p. 32.

(3) *Procès*, t. V, p. 310.

(4) Charles du Lis mentionne cette bannière en ces termes (à propos de la fête annuelle) : « où l'on porte son guidon (le guidon de la Pucelle) avec une *bannière expresse et particulière pour représenter la réduction de ladite ville.* » (*Traité sommaire*, etc. 1628, in-4, p. 32).

Pucelle, agenouillée et entourée de divers autres personnages. Aucune de ces figures n'offre de caractère iconographique (1). Or, comme ce monument se rattache, dans l'ordre chronologique, à celui qui précède (n° 13), il est très-vraisemblable qu'à Orléans même, on ne connaissait, ni du vivant de Jean du Lis, ni vers l'époque de sa mort, aucun portrait authentique de la Pucelle.

15. *Statue du pont d'Orléans.* — Beaucoup d'auteurs ont répété que, dès 1458, un monument de bronze fut placé sur le pont d'Orléans, en souvenir de la délivrance, et que la statue de Jeanne Darc en faisait partie. Mais si l'histoire finale de ce monument est bien connue, il n'en est point ainsi de ses commencements, sur lesquels plane encore aujourd'hui une grande obscurité et beaucoup d'incertitude (2). Le témoignage le plus ancien qui atteste l'existence de cette statue, est celui du chroniqueur Paul-Émile, et date plus vraisemblablement du seizième siècle que du quinzième (3). On sait d'ailleurs que cette figure, gravement endommagée par les guerres de religion, fut presque entièrement renouvelée en 1570 et complétement anéantie en 1793. Les dessins ou représentations figurées qui peuvent nous en fournir une idée quelque peu précise, datent eux-mêmes d'un intervalle de temps renfermé entre ces deux époques (1570 et 1793). En réunissant les notions que ces dessins peuvent nous fournir (4), il est difficile de reconstituer par la pensée, un ouvrage qui puisse remonter, archéologiquement, jusqu'à l'époque de 1458. Il est encore moins aisé d'y retrouver un *portrait* de la Pucelle.

16. *Portrait de l'hôtel de ville d'Orléans.* — Il existe à Orléans et ailleurs, divers tableaux qui représentent notre héroïne sous un type qui leur est commun et facile à reconnaître. Cette image (voy. pl. 257, fig. 2) a reçu de la tradition, comme par excel-

(1) Cette bannière a été décrite et figurée dans beaucoup d'ouvrages. On peut consulter à ce sujet : Vergnaud Romagnesi, *Mémoires sur une ancienne bannière de la ville d'Orléans*, 1836 (à part et dans les *Mémoires de l'Académie d'Orléans*. 1836, in-8). *Archéologie du Loiret*, t. II, n° 14; *l'Art en province*, in-4, 1835, p. 108; *Magasin pittoresque*, 1848, p. 149, etc.

(2) J'ai réuni, pour les publier, les principaux éléments d'un Mémoire archéologique et historique sur ce sujet.

(3) Paul-Émile fut mandé comme historiographe de France vers 1498. Il publia d'abord les quatre premiers livres de son ouvrage, en 1516; puis les deux suivants en 1519, et mourut en 1529, laissant les quatre derniers livres à l'état de notes confuses. Zavarizzi les mit en ordre, les rédigea et les imprima en 1544. Le passage en question se trouve dans le livre *dixième*.

(4) Estampes de la Bibliothèque impériale : *Topographie* (Orléans).

lence, le titre de portrait de la Pucelle, et jouit encore de nos jours, avec cette attribution, d'une véritable popularité. C'est une douce figure de jeune fille, à la physionomie fine, *mignarde* et pleine de bonté. La tête, vue de trois quarts et mélancoliquement penchée, est coiffée de longs cheveux flottants, sur lesquels se pose une sorte de chapeau militaire, galonné et surmonté de plumes blanches. La Pucelle est vêtue d'une robe tailladée de crevées en haut des manches et au pli des bras. De la main droite elle tient, dans tous les exemplaires ou répétitions peintes que j'ai vus, une épée ; tandis que la gauche porte, suivant les exemplaires, tantôt le fourreau de cette arme et tantôt un mouchoir. Ce costume n'est, à proprement parler, d'aucun temps ni d'aucun sexe, de même que la figure n'accuse point un individu réel et n'est point un *portrait*. Costume et figure sont en désaccord manifeste avec les données authentiques de l'histoire. Mais l'un et l'autre reproduisent pour notre esprit l'idée pittoresque que put exprimer, vers le déclin du XVIe siècle, un artiste à qui l'on aurait alors *commandé un portrait de la Pucelle*. Le tableau qui se conserve aujourd'hui dans l'une des salles de la nouvelle mairie, paraît avoir été retouché à plusieurs reprises, notamment en 1690 (1). Il est accompagné de l'inscription ci-après :

In iconem Janæ Vocoloriæ (2) *virginis Aureliæ.*

Virgo redit Gallo, mutâ vel imagine felix,
Quam numen quondam patriæ non machina misit

(1) M. Édouard Fournier, d'Orléans, m'a obligeamment communiqué la copie, ou extrait fait par M. Gratet-Duplessis, d'une dissertation manuscrite de l'abbé Dubois (également Orléanais, mort en 1824), sur ce portrait de l'hôtel de ville. J'y ai trouvé des notions intéressantes. Il convient de reproduire ici les notes suivantes réunies par Lottin : « 1690 (juin-décembre). Sur la demande du maire Martin Baguenault, le corps de ville d'Orléans fait repeindre les portraits de la Pucelle qui étaient dans son hôtel, par un nommé Debrie ; il les fait placer dans des cadres d'or faits et fournis par Hermann Weyen. — Payé 38 livres à Debrie pour avoir peint et fait douze armes de la ville, d'or et d'azur, et avoir repeint les portraits de la Pucelle. — Item 20 livres 10 sous à Herman Weyen, marchand à Orléans, pour deux cadres dorés qui ont servi à mettre les portraits de Jeanne Darc, pucelle d'Orléans. » (Lottin, *Recherches sur Orléans*, t. II, p. 241.) Sept ans après, la ville fit exécuter un autre portrait, équestre, de l'héroïne. « Le 17 mars 1697, payé quarante livres, au sieur Mignot, pour un tableau de la pucelle d'Orléans Jeanne Darc, à cheval. » (*Ibid.*, p. 246.)

(2) Le tableau donne : *Vocoloriæ* pour *Valliscoloriæ*. Je ne crois pas que cette forme soit ancienne.

Subsidio. Augurium, bone rex Henrice, saluta!
De cœlis excita tuis virgo altera votis,
Fortunet regni auspicium, lancemque retractet;
Utraque ut antiquum tua secla recudat in aurum! (1)

C. V. G. (2) PP. 1581.

Je proposerai la traduction suivante :

Sur le portrait de Jeanne de Vaucouleurs, la Pucelle d'Orléans.

Le Français a recouvré sa Pucelle, heureuse même d'une muette (3) image. Il a recouvré cette vierge qu'un Dieu, jadis, et non une machination, envoya au secours de sa patrie. Bon roi Henri (4), salue cet augure! Venue du ciel pour combler tes vœux, qu'une autre vierge (5) rende fortunés les auspices de ton règne et qu'elle tienne la balance (de la justice), afin que, sous l'inspiration de l'une et de l'autre (Jeanne et Louise), ton siècle fasse revivre l'antique âge d'or (6).

Les Orléanais reconnaissants ont dédié à cette vierge la présente image. 1581.

L'inscription métrique qui précède porte en elle-même sa date, un peu plus ancienne que celle de la dédicace du tableau. Le second vers fait allusion à une controverse que l'on sait avoir été dans toute sa force en 1576, à savoir si la mission de Jeanne était providentielle ou le fait d'une machination politique (7). Le reste du compliment indique le temps d'une manière encore plus précise; car la visite que Henri III et sa jeune épouse firent solennellement à la ville, eut lieu le 15 novembre 1576 (8). Je pense donc que cette date de 1576 peut être considérée approximativement comme étant commune à tous les exemplaires ou répétitions peintes, un peu plus ou un peu moins anciennes, les unes par rapport aux autres, qui reproduisent, à quelques variantes près, cette même figure.

Tels sont les principaux monuments qui, dans une période de cent cinquante ans environ, immédiatement postérieure à l'exis-

(1) Cette élégante épigraphe est du poëte Dorat. Elle a été reproduite par Ch. du Lis dans son *Recueil* de 1628, p. 53.

(2) *Cives Virgini Grati Posuere ?*

(3) Le monument restauré en 1570 manquait d'inscription.

(4) Henri III, sacré et marié en février 1575.

(5) Louise de Lorraine.

(6) Mot pour mot : « Afin que l'une et l'autre refourbisse ton temps dans l'or antique. »

(7) Voy, *Nouvelles recherches sur la famille et le nom de Jeanne Darc.* Paris, Dumoulin, 1854, in-8, p. 33, et *Revue de Paris*, 1er août 1854, p. 440.

(8) Lottin, *Recherches sur Orléans*, t. II, p. 53.

tence de la Pucelle, servirent à représenter les traits de cette femme illustre. D'autres ouvrages analogues, comme la fontaine de Rouen, élevée au XVIe siècle et décorée d'une effigie sculptée de la Pucelle, furent encore consacrés à perpétuer son souvenir. A partir du point chronologique où nous sommes parvenus, ces monuments se propagèrent de plus en plus sous la forme de peintures, de sculptures, de médailles. Enfin la gravure ou l'impression n'a cessé de les multiplier avec une fécondité inépuisable. Il ne serait pas tout à fait sans intérêt de décrire et de classer ces diverses images. Mais une pareille tâche nous entraînerait trop loin et au delà du but que nous voulons atteindre. Nous ajouterons seulement aux renseignements qui précèdent quelques notes sur la série chronologique des estampes, en nous bornant aux origines.

Estampes représentant Jeanne Darc.

1497. — Gravure sur bois de 0^m,6 environ de hauteur, sur une largeur de 4 centimètres, insérée dans l'ouvrage de Philippe de Bergame, *De claris mulieribus*, etc. Venise, in-folio, en regard du chapitre consacré à la Pucelle (f° CXLIIII). Cette vignette, dans le goût de la renaissance italienne, est complétement de fantaisie; elle a été répétée par les éditeurs, dans le même volume, pour représenter, à l'occasion, d'autres personnages.

1584. — *Jeanne la Pucelle*, gravure sur cuivre publiée par Thevet, dans *Les vrais pourtraicts des hommes illustres*, etc. Paris, Kervert, in-fol., p 279. Cette figure est, je crois, la plus ancienne gravure en taille-douce qui représente Jeanne Darc (1). Elle a été composée

(1) *L'Histoire du siége d'Orléans*, traduite d'abord du français en latin, et publiée par Micqueau, Paris et Orléans, 1560, in-8; puis à Orléans, 1576, in-4, en français, par Tripault, parut dans ces deux premières éditions sans portrait. En 1583, Léon Tripault fit imprimer à Orléans un nouvel opuscule, latin et français, intitulé les *Vie, Jugement et Pourtraict de la Pucelle*, in-12, également sans figure. — L'unique exemplaire que je connaisse de ce livret, *édition princeps*, existe à la Bibliothèque impériale : L. 1302. Il a été souvent réimprimé depuis. — La gravure sur cuivre, en effet, bien que pratiquée en Italie depuis plus d'un siècle, ne s'était point encore beaucoup répandue parmi nous. Lyon était alors, à ce qu'il paraît, la seule ville française où ce procédé fut employé dans les arts, et Thevet, en publiant son ouvrage l'année suivante (1584), se flattait expressément d'avoir introduit ce nouvel art au sein de la capitale, en attirant de Flandres à Paris les meilleurs graveurs, attendu *la pénurie de personnes idoines*; (*Les vrais Pourtraicts*, etc, *préface*). La première édition de l'*Histoire et discours au vray du siége d'Orléans*, accompagnée du portrait de l'hôtel de ville, gravé en taille-douce, est celle de 1611; in-12. Cependant le même portrait fut gravé, comme nous le dirons ci-après, en 1606, et

d'après un buste envoyé d'Orléans à l'éditeur, et vêtue d'une armure dont l'original passait pour avoir été à l'usage personnel de la libératrice (1). La tête offre beaucoup d'analogie avec la statue du pont (voy. ci-dessus, n° 15), qui ressemble elle-même à l'effigie de la bannière (n° 14). Quant à l'armure, on s'aperçoit bien vite, en examinant l'estampe de Thevet, que ce harnois militaire était un de ceux que nous connaissons et qu'une fausse tradition attribuait à la Pucelle.

1606. — A cette date, Léonard Gautier grava sur cuivre le portrait de l'hôtel de ville dans la dimension d'un in-8. Lui-même et d'autres graveurs répétèrent cette pièce sous plusieurs dates et en divers formats (2). Le même artiste a reproduit et arrangé, dans trois compositions distinctes (3), les deux types analysés sous les n°s 15 et 16.

1612. — L'*Histoire de Jeanne d'Arc*, etc., fut publiée cette année par Jean Masson, archidiacre de Bayeux. Paris, in-8. L'impression typographique de l'un des feuillets liminaires de cet opuscule offre

peut avoir été placé dans certains exemplaires de l'édition de l'*Histoire et discours*, etc., qui parut la même année, 1606; in-8. J'ai vu passer en vente publique, en 1854, un exemplaire de l'édition de 1576, in-4, accompagné d'une ancienne gravure pliée, de plus grand format, et qui reproduisait le portrait de l'hôtel de ville. Mais, d'une part, cette estampe était gravée *sur bois;* de l'autre, rien n'indiquait qu'elle fît partie du livre publié en 1576, et je pense qu'elle avait été insérée plus tard dans le volume.

(1) Voici les propres termes de Thevet : .... « Le pourtraict de laquelle (Jeanne) monsieur nostre maistre Hilaire Hilaret, docteur de Paris, prédicateur ordinaire de la ville d'Orléans et l'un des sçavans hommes aux langues de nostre aage, m'a envoyé de ladite ville, tel que je vous le représente et comme jadis il estoit au trésor de ville. » [Sur la bannière?] Thevet poursuit : « Le corps de cuirasse de laquelle très-vertueux prince Charles de Lorraine, duc d'Aumale, m'estant venu visiter en mon logis le 15e janvier 1582, me dist avoir en son chasteau d'Annet, où il le conserve entre ses autres singularitez et de mesme façon que celuy duquel vous la voyez armée. » (*Les vrais pourtraicts*, etc., fol. 280, verso.) Opmeer en a donné une réduction dans son *Opus chronologicum*, etc. Anvers, 1611; in-fol., t. I, p. 411.

(2) La plus jolie et la plus fine de ces copies est celle de l'édition de l'*Histoire et discours au vray*, etc. 1611, in-12. C'est d'elle que nous avons fait reproduire le dessin qui accompagne cet article, planche 257, fig. 2. Il y a, au musée d'Orléans, une planche de cuivre toute semblable à celle du portrait n° 16 gravé en 1612 par L. Gautier, format d'un in-8 ordinaire; cette planche est signée : *Jean Le Clerc le jeune*, 1612.

(3) On les trouve réunies dans Hordal, *Heroïnæ nobilissimæ.... Joannæ Darc historia*, etc.; Pont-à-Mousson, 1612, in-4; dans le *Recueil d'inscriptions*, etc. Paris, 1628, in-4; et ailleurs.

un blanc ou vide d'une demi-page. Dans certains exemplaires, ce vide a été rempli par une estampe tirée en taille-douce, avec cette inscription circulaire : *Jana Lotharingia digna heroïna liberatrix aurelianensis*. Cette figure, dessinée et costumée en Pallas, est de pure invention.

1628. — Gravure de J. Poinssart. Cette pièce, longue de 29 centimètres sur 28 centimètres et demi de hauteur, fut faite pour accompagner le *Recueil d'inscriptions* de Charles du Lis, et se trouve, soit à part (très-rare), soit dans les exemplaires *complets* (très-rares aussi), de cet ouvrage, entre les pages 104 et 105. Elle porte pour titre cette inscription : « Pourtrait d'une tapisserie faite *y a deux cens ans*, où est représenté le roy Charles VII allant faire son entrée en la ville de Rheims pour y estre sacré, à la conduite de la Pucelle d'Orléans, 1429. » Ce dessin paraît être, en effet, la réduction d'une ancienne tapisserie ; mais l'assertion précédente, qui donne l'ouvrage original pour un monument contemporain du sujet qu'il représente (1), est complétement démentie par l'aspect archéologique de cette composition. Il suffit, en effet, d'y jeter les yeux pour reconnaître, à l'architecture, au costume et à l'armement des soldats, un ouvrage très-caractérisé d'une époque plus récente, celle de Charles VIII ou de Louis XII. La tête de la Pucelle a été, de plus, malheureusement rajeunie dans le style Louis XIII, et se trouve ainsi doublement travestie ou défigurée.

Nous n'étendrons pas plus loin cette revue. Pour ce qui concerne les gravures et lithographies, on trouvera réunies les indications d'un grand nombre de pièces de ce genre dans l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. l'abbé Barthélemy de Beauregard, 1847, in-8, t. II, p. 508, et dans la *Liste des portraits lorrains*, etc., de M. Soliman Lieutaud, Paris, 1852, in-8, p. 37. L'appréciation de ces innombrables et prétendus portraits devient, au surplus, chose facile à l'aide des notions qui précèdent. On peut tenir en effet pour certain, que toutes les œuvres ou compositions de cette espèce découlent presque infailliblement, soit de l'un des types que nous avons examinés (2), soit les unes des autres, soit enfin de la pure imagination du dessinateur.

(1) Voy. aussi A. Jubinal, *Les anciennes tapisseries*, t. II, feuilles 16 et 17.

(2) Les monuments désignés sous les nos 15 et 16 sont les deux sources principales où l'on a généralement puisé.

§ 3. CONCLUSION.

On ne connaît, jusqu'à ce jour, aucun monument authentique auquel on puisse accorder le titre de *Portrait de Jeanne Darc*. La statuette de M. Carrand, réunie aux renseignements historiques ou écrits, voilà le meilleur guide que l'on puisse recommander et le monument le plus précieux sous ce rapport. Si l'on en excepte cet unique ouvrage, les figures accréditées à différentes époques, sous cette dénomination, ne résistent point, comme on l'a vu, à l'analyse de la critique. Du temps où vécut la Pucelle, l'art du portraitiste existait assurément : il nous en est resté de précieux ouvrages. Mais cet art n'avait point reçu encore une application aussi générale, aussi étendue, qu'il l'a fait à des époques plus rapprochées de nous. Ainsi, en France, à cette époque, les rois ou princes eux-mêmes n'étaient point individualisés dans les effigies qui les représentaient, tant sur les sceaux que sur les monnaies (1). Jeanne, d'ailleurs, protesta, comme on l'a dit, qu'elle ne s'était jamais prêtée à ce que l'on recueillît son image. Cependant, il n'est pas douteux que des effigies (et même probablement très-nombreuses) furent consacrées, comme à l'envi, à reproduire ses traits. Le fait dut se passer durant la courte période de temps (1429-1430) où sa gloire et l'enthousiasme qu'elle excitait, atteignirent au caractère et aux proportions d'un culte religieux. Mais bientôt le procès d'hérésie, suivi de la condamnation de l'accusée, exerça vraisemblablement, en sens inverse, une irrésistible influence. Aussitôt le procès commencé, on dut mettre à détruire, ou tout au moins à cacher ces images, un zèle comparable à celui qui les avait multipliées. Peut-être néanmoins, quelque *peinture* datée de cet intervalle de triomphe, fut-elle exécutée d'après le souvenir ou la vue de la libératrice, puis recueillie par un de ses admirateurs, sur un point quelconque de l'Europe ? Peut-être cette précieuse relique a-t-elle été transmise obscurément jusqu'à nous, soit en original, soit renouvelée par quelque copie ? La découverte récente de la statuette de bronze que j'ai publiée, ouvre ainsi à nos désirs ou à notre imagination l'espoir d'une nouvelle trouvaille plus intéressante encore.

D'un autre côté, les renseignements historiques et les monuments que nous avons ci-dessus rassemblés, peuvent aussi contri-

(1) Les premiers *portraits* de ce genre sont ceux de Charles VIII et de Louis XII.

buer en même temps à nous instruire et à nous consoler sous ce rapport. Par eux, nous apprenons la manière dont nos prédécesseurs ont représenté tour à tour, dans le domaine des arts, l'idéal qu'ils avaient conçu de ce personnage immortel.

Sans doute pour la satisfaction de l'esprit, pour l'histoire et pour l'art, rien ne saurait remplacer le secours que fournirait un bon portrait peint, authentique et original de la Pucelle : un portrait analogue, par exemple, à ceux de Philippe le Bon et de Charles VII ses contemporains, que possèdent nos bibliothèques et nos musées. A l'aide des notions historiques réunies ci-dessus, on peut toutefois constater ce que les diverses images, successivement composées sous cette attribution, offrent de défectueux. Ces notions enfin permettront, dans l'avenir, à nos artistes, de suppléer jusqu'à un certain point à l'imperfection de ces modèles, et de les surpasser du moins sous le rapport de l'exactitude historique.

VALLET DE VIRIVILLE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA CRYPTE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES.

Sub tellure caua numeroso et fornice fulta
Tam longè latè que patet quam desuper extat,
Tota ædes....
(Vrbis Carnvtvm gentis, et soli descriptio. aut. *Botereio.*)

Le monument le plus majestueux par sa construction, le plus élégant par ses formes, le plus magnifique par ses proportions, le plus riche par son ornementation, la cathédrale de Chartres, ce modèle si parfait de l'architecture des XIIe et XIIIe siècles attend encore son histoire! non pas que les descriptions nous manquent (2), mais la plupart n'ont emprunté les détails qu'à des sources plus ou moins suspectes. Nous ne craignons pas de dire que l'histoire de Notre-Dame de Chartres est digne du talent de l'archéologue et de l'historien à la fois (3)

En attendant, nous nous proposons de faire connaître la partie de cette grande basilique, demeurée pour ainsi dire ignorée jusqu'ici (4), nous voulons parler de la crypte de l'église, c'est-à-dire d'une partie de ce temple la plus ancienne et par conséquent la plus respectable.

I. Incendie de 1020.

Le 7 de septembre de cette année, un terrible incendie détruisit complétement l'église de Chartres. C'était pour la troisième fois en

(1) Cette notice est extraite de la *Monographie de la crypte de la cathédrale de Chartres*, à laquelle l'Académie des inscriptions et belles-lettres a accordé une mention *très-honorable*, en 1849, au concours sur les antiquités nationales.

(2) Nous nous empressons de citer comme exception à notre critique, la *Description* de Gilbert et celle de l'abbé Bulteau.

(3) On sait que M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, s'était réservé cette tâche!

(4) Les auteurs de la *Gallia christiana* (t. VIII, col. 1115), n'en parlent que pour mémoire. Doyen (*Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce*) et Chevard (*Histoire de Chartres et de l'ancien pays chartrain*), ont imité leur laconisme. Gilbert (*ut supra*) a consacré à la description de la crypte quelques pages (121 à 125).

moins de trois cents ans (1). Rien n'échappa aux flammes, au dire de nos historiens. « Il ne demeura rien d'entier en ce saint temple, que le feu ne consummât, » rapporte Souchet (2). L'*apothecarius Moralis* de Saint-Père, ajoute : *Non solùm combusta sed et tota destructa est*. Une sorte de fatalité voulut que, dans le XIe siècle, plusieurs églises fussent détruites par le feu, entre autres celles d'Auxerre, de Poitiers, de Beauvais, de Cambrai, de Rouen, etc.

II. Quel était l'état de l'église de Chartres en 1020?

Aucun document historique ne nous le fait connaître; mais nous pouvons hardiment conjecturer que l'église de Chartres n'avait alors ni les proportions grandioses, ni la riche architecture que nous admirons aujourd'hui. Sa destruction par le feu nous porte même à croire qu'elle était édifiée, en très-grande partie du moins, en bois. Autrement, elle eût résisté à l'action des flammes, comme il est arrivé lors de l'incendie de 1836 (3).

Ce qu'il importe de constater, c'est qu'en 1020, notre église, quelle qu'elle fût, possédait une crypte. Souchet (4), le plus véridique de nos historiens, rapporte un fait qui ne permet pas d'en douter : « Ceux qui avaient la garde de la sainte châsse où étaient enfermés la chemise ou tunique et le voile de la sainte Vierge (5), l'emportèrent dans l'*église souterraine*, où ils furent eux-mêmes renfermés pendant trois jours sans pouvoir en sortir : mais ils n'y souffrirent nul dommage (6). »

III. Construction de la nouvelle église.

L'incendie de 1020 avait eu lieu dans la quatrième année de l'épiscopat de Fulbert, successeur de Raoul II ou Radulphe. Fulbert avait étudié avec le roi Robert, sous Gerbert, lequel, de chancelier de France et d'archevêque de Reims, devint archevêque de Ra-

(1) Le premier eut lieu en 743, le second en 858.

(2) *Du brûlement de l'église de Chartres et restauration d'icelle*, par Fulbert; p. 206 et suiv.; Pintart, *Hist. chronol. de la ville de Chartres*, p. 145 et suiv. (ms.), Maréchaux, *Histoire chartraine*, p. 145 et suiv. (ms.).

(3) Les combles et la charpente appelée la forêt (*sylva sine fronde*, dit le poëte Bouthrays), furent brûlés.

(4) Voy. *les Extraits*, par Le Tunais, p. 111 (ms.). Tous les manuscrits que nous citerons dans le cours de cette notice appartiennent à la bibliothèque de Chartres.

(5) Nous en parlerons un peu plus bas.

(6) Souchet (ms.) ne rapporte aucune preuve à l'appui de ce fait.

venne, puis pape, sous le nom de Silvestre II. Sous sa direction habile et savante, les écoles étaient devenues florissantes (1). On y professait avec succès la théologie et la philosophie; Fulbert dut être fier de ses disciples. Enfin, il avait été honoré de la charge de chancelier de l'église de Chartres. Cet illustre prélat était appelé à reconstruire son église. Cette entreprise gigantesque devait effrayer son génie, car elle semblait dépasser les forces de l'homme; mais sa foi vive le soutint, il se mit résolûment à l'œuvre. Au frêle édifice que la flamme avait réduit en poussière, il substitua (lui et ses successeurs) cette montagne de pierres qu'il groupa avec tant d'art et de solidité, qu'il tailla et découpa si coquettement. La peinture et la sculpture firent les frais de la décoration. Devant cette création si intelligente, il faut reconnaître combien est puissante la volonté de l'homme! Devant ce haut témoignage de la foi de nos pères, il faudra bien que l'indifférence railleuse ou le scepticisme facile de notre siècle consente à s'incliner!

Fulbert, avec le zèle et avec la ferveur du croyant, fit un appel au monde entier. Il s'imposa, ainsi que son chapitre, les premiers, les plus grands sacrifices. Canut, roi d'Angleterre et de Danemark (2), Guillaume, duc d'Aquitaine (3), le roi Robert, Richard, duc de Normandie, Eudes II, comte de Chartres, lui apportèrent avec empressement le tribut de leurs offrandes. Les corporations, alors si nombreuses d'artisans, le plus pauvre comme le plus riche des fidèles, ne donnèrent pas le moins. Chacun voulut, suivant la parole sacrée, apporter une pierre pour élever ce saint édifice (4). Selon le récit de l'une de nos chroniques, l'argent venant à manquer, il se présenta un personnage qui annonça que Dieu et la sainte Vierge ayant fait choix de ce lieu pour être servis et honorés, on ne manquerait de rien jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage, ce qui se vérifia d'ailleurs; et nos légendes ne manquent pas d'enregistrer tous les prodiges que la piété a minutieusement recueillis (5).

IV. Sur quel emplacement Fulbert a-t-il construit son église?

Il y a, dans l'histoire de toute fondation religieuse, deux sortes de faits, les uns susceptibles d'être examinés, d'autres qui échap-

(1) *L'Aganon vetus* dit de Chartres : *Artium liberalium studiis famosissima.*

(2) *Fulberti epist.* 81.

(3) *Id., epist.* 104; *aliàs* 88.

(4) Les confréries des Orfévres et des Porteurs d'eau se réunirent jusqu'en 1553 dans la chapelle de Sainte-Véronique.

(5) Voy. le poëme *Des miracles de la Vierge*, ms. de la bibliothèque de Chartres.

pent à toute vérification. Accrédités par le temps, ceux-ci deviennent pour ainsi dire un article de foi et s'appuient désormais sur ce qu'on appelle la tradition. L'historien ne doit y avoir aucun égard ; pour lui, un fait n'existe qu'à la condition d'*être;* s'il n'*est* pas, ce n'est plus qu'une fable, qu'une de ces narrations du moyen âge qui n'intéressent que la crédulité !

Chartres est assise sur la croupe d'une montagne ; la cathédrale occupe le point le plus élevé ; la haute ville se groupe à ses pieds et forme la première enceinte. La ville basse, qui occupe surtout le versant de la colline, est comme une sentinelle avancée devant l'église. Nos chroniques voudraient faire croire que dans les temps anciens cette montagne était couverte de bois épais, au milieu desquels les druides se livraient à la célébration de leurs mystères et de leurs sacrifices (1). Elles rapportent qu'un jour, c'était le premier de l'année, les druides réunis pour cueillir le gui, en présence de Priscus, roi de Chartres, le prince des druides aurait annoncé que dans cent ans naîtrait une Vierge qui enfanterait ainsi que l'avaient prédit les prophètes, les sibylles et les sages des Chaldéens. Frappés de cette prédiction, les assistants auraient au moment même, construit une grotte dans laquelle ils auraient placé un autel sous l'invocation de la vierge qui devait enfanter. *Virgini parituræ* (2). C'est ce récit qui a défrayé nos anciens et nouveaux ouvrages sur l'église de Chartres. On a cherché à le propager pour augmenter d'autant la vénération des fidèles. Roulliard ne manqua pas de s'en emparer dans sa *Parthénie*, prétendant « l'avoir vu dans plusieurs manuscrits de l'église de Chartres. » Challine repoussa cette origine (3) fabuleuse comme ne méritant aucune confiance. Toutefois, le P. de la Sainte Trinité (4) rapporte avoir *lu* des témoignages de cette antiquité de l'église; et Cambry, dans ses monuments celtiques, affirme que Chartres conserve une multitude d'usages, de pratiques relatifs à son existence sous les druides; il en déduit les preuves : le croissant qu'il vit sur l'une des tours de la cathédrale; les Gaulois n'entreprenaient rien avant le sixième jour de la lune nouvelle; sur quoi les auteurs de l'*Encyclopédie nouvelle* disent (5) : « Il est possible, en effet, que ce détail

(1) Le principal collége des druides se tenait *in finibus Carnutum quæ regio totius Galliæ media habetur.* (Cæs., *Comm.*, lib. VI, cap. XIII.)

(2) *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1091.

(3) *Parthénie*, 1re partie, p. 114. — P. 102 de son histoire (ms.).

(4) « J'ai *lu* soigneusement les titres de la fondation.... »

(5) *Nouv. encyclop.*, par Leroux et Reybaud, v° *Élie*, p. 693.

soit le monument d'une conversion pacifique du collége de Chartres, car le croissant n'est pas un symbole moins caractéristique des druides que des musulmans. »

Laissons de côté cette critique fort contestable (1) pour ce qu'elle est. Nous croyons que l'église de 1020 a été assise sur l'emplacement occupé par l'église qui s'y trouvait avant l'incendie même.

V. De l'œuvre de Fulbert.

Fulbert mourait le 10 avril 1028 (2). Depuis l'incendie de 1020 au jour de sa mort, huit années s'étaient écoulées. Qu'avait-il fait dans cet intervalle de temps? Chroniqueurs et historiens ne se font pas scrupule de lui attribuer la gloire d'avoir reconstruit à peu près entièrement l'église de Chartres (3). Les précédents qu'on invoque sont contestables à plus d'un titre. Il ne nous est pas démontré que des monuments religieux, aussi grandioses que la cathédrale de Chartres, n'aient dépensé que huit années de travail (4). Le témoignage de Fulbert, d'ailleurs, repousse cette opinion (5), dans sa lettre à Canut, roi de Danemark.

Voilà, sans contredit, l'état écrit de notre église (6). Fulbert n'avait donc pu achever que la crypte de l'église. Son œuvre, à lui, ne va pas au delà; ses successeurs ont fait le reste.

Considérée au point de vue architectonique, la question posée cesse d'en être une. Le portail de l'église est le type du premier style de transition au commencement du XIIe siècle. A l'intérieur, les piliers ronds cantonnés en croix, l'élégante galerie qui règne au-dessus des arcades, les fenêtres divisées en roses et panneaux

(1) Et contestée par la *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1091.

(2) Sur cette date voir la *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1116.

(3) Je ne dis pas *entièrement*, dit Souchet.

(4) Sainte-Sophie de Constantinople, commencée en 532, fut achevée en 537 (Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. XLIV); Saint-Pierre de Poitiers, brûlée en 1018, fut dédiée en 1021 ou 1022 (au plus tard en 1024) (*Collect. des hist. de France*, t. X, p. 202 et 500); Notre-Dame de Cambrai, élevée de 1023 à 1030 (*ibid.*, p. 202); l'église de Saint-Étienne de Caen, fondée en 1066 par Guillaume le Conquérant, fut dédiée en 1077 par le même (*ibid.*, t. XII, p. 462; *Gallia christiana*, t. XI, chap. XXXVII; *Histoire de France*, t. XII, p. 270). L'église de Laon, etc.

(5) *Cryptas nostras pervolvimus, epist.* CII.

(6) M. de Caumont remarque à bon droit qu'il serait difficile de citer quelques exemples de cryptes postérieures au XIIe siècle. Les voûtes en tiers points étaient peu favorables aux constructions souterraines. Une autre remarque du savant archéologue, c'est que la plupart des cryptes du XIe siècle sont placées sous le chœur. Celle de Chartres a toute la longueur de l'église (*Cours d'antiq. monument.*, t. IV, p. 123).

terminées en trèfle, offrent, dans toute sa pureté, le style du XIIe siècle. Les murs entre les deux clochers, espèce d'*atrium* ou porche intérieur, présentent seulement des chapiteaux et des arcs cintrés évidemment d'une époque antérieure au XIIe siècle. L'église n'a été achevée que dans le courant du XIIIe (1).

VI. De l'incendie de 1194.

Depuis l'incendie de 1020 jusqu'en 1286, Chartres fut détruit par le feu en 1031, sous l'épiscopat de Théodoric ; en 1134, sous Godefroy ou Geoffroy, évêque; en 1286, sous Pierre de Maincy. A aucune de ces époques l'église de Chartres ne fut atteinte : *Reservata per Dei gratiam ecclesia*, dit la chronique à l'occasion d'un de ces sinistres, et relativement au dernier : *reservata majori ecclesia.*

C'est dans cette période de 1134 à 1286 que Rigord (2) place un autre incendie, lequel, cette fois, n'épargna pas l'église de Chartres. *Eodem anno*, dit-il (1194), *ecclesia beatæ Mariæ Carnotensis incendio conflagravit* (3).

Guillaume le Breton (4), Guillaume de Neubrige (5), Robert, chanoine d'Auxerre (6), répètent avec le plus ou moins d'exagération le récit de Rigord.

L'incendie de 1194 une fois admis (ce n'est pas le moment de discuter ce fait), la conséquence sera-t-elle que le feu détruisit jusqu'à la crypte de l'église de Chartres, œuvre incontestable de Fulbert? Nous ne le pensons pas; aucun des historiens prénommés n'en parle, et un témoin muet atteste le contraire, le caractère de la construction de la crypte comparé aux autres parties du monument. La crypte appartient au XIe siècle ainsi que quelques parties peu apparentes, lesquelles ont été évidemment conservées (7) lors de la reconstruction de l'église; nous ne parlons pas du style des chapelles, postérieures très-certainement à 1020.

(1) Jolimont, texte des *Vues pittoresques de la cathédrale de Chartres*, p. 21, dessinées par Chapuy.

(2) *De gestis Philippi Augusti Francorum regis.*

(3) *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 41.

(4) *Ut supra*, p. 72.

(5) *De rebus Anglicis*, lib. V; *id.*, t. XVIII, p. 44.

(6) *Ut supra*, p. 258 et 261. Vincent de Beauvais répète ce récit dans son *Miroir historial*, liv. XXVI, chap. LV.

(7) Jolimont, *ut supra*, p. 7; le *Poëme des Miracles* consacre également le fait de la conservation de la crypte depuis l'incendie soit de 1020, soit de 1194.

VII. Escaliers conduisant a la crypte.

Cinq (1) escaliers conduisent à la crypte. « L'on y descend, écrit Roulliard, par de beaux escaliers de pierre de taille à plusieurs degrés (2). »

Le premier escalier est sous le clocher vieux (3); le second sous le clocher neuf (4); le troisième a son entrée près du porche septentrional (5); le quatrième proche la sacristie (6); le cinquième auprès du porche méridional (7).

VIII. Description de la crypte.

Les chroniques de Chartres rapportent que lorsqu'on pénétrait dans la crypte, « on se *sentait* incontinent surpris de je ne sçai quelle horreur (8) et d'une dévotion surpassant la commune (9). »

L'église souterraine, plus vaste et plus curieuse (10) que partout ailleurs, se compose de deux longues nefs pratiquées au-dessous des bas côtés de la haute église; les voûtes sont en arête. Bien qu'elle ait cessé de servir à la célébration du culte depuis notre première révolution, elle n'a pas éprouvé de dégradations telles qu'elles doi-

(1) Sablon (p. 33) fait mention de quatre portes différentes. La première du côté du midi et proche les marguilliers, qui restaient contre le jardin de l'évêché; la seconde sous le clocher vieux; la troisième sous le clocher neuf; la quatrième du côté de septentrion, « et l'on y va par-dessous le portique, » ajoute-t-il.

(2) 1re partie, p. 116.

(3) Les deux clochers ne furent achevés qu'en 1145. En 1395, la pointe du vieux clocher fut démolie d'environ 6m,497 et reconstruite à neuf. En 1396 et en 1754 on la répara de nouveau. La hauteur est de 111m,096; la largeur à la base de 50. D'après Souchet, ce serait 102m,108.

(4) Le clocher ne fut construit en pierre que jusqu'à une certaine hauteur, ce qui lui donna la forme d'une tour carrée, sur laquelle on éleva une flèche en charpente recouverte de plomb. Cette flèche fut brûlée le 26 juillet 1506, puis reconstruite en pierre de 1507 à 1514.

(5) Ce porche paraît avoir été bâti à la même époque que celui du midi, c'est-à-dire vers le milieu du XIIe siècle.

(6) Elle est fort belle; on remarque dans la sacristie les portraits de plusieurs évêques.

(7) Ce portail appartient à la fin du XIIe siècle.

(8) Le poëte Bouthrays (lequel écrivait en 1624), dit :

Itur in effossæ penetralia concaua terræ,
Plena horrore pio....

(9) Voy. Arthur Martin, *Mélanges archéol.*, p. 2.

(10) Jolimont, *ut supra*, p. 29.

vent nécessiter de grandes dépenses pour sa restauration. Le sol en est presque entièrement dépavé; les chapelles, qui étaient éclairées naturellement (1), sont veuves des vitraux qui les ornaient.

Pour juger de l'étendue de la crypte, il faut remonter dans l'église cathédrale.

Cet édifice a de longueur, dans œuvre, 128^{m},636, sur 33^{m},459 de largeur d'un mur à l'autre; et 34^{m},433 de hauteur sous clef de voûte.

La longueur de la nef, depuis la porte dite Royale jusqu'à la grille du chœur, est de 72^{m},115, sur 14^{m},943 de large, d'un mur de face à l'autre (2).

La nef est accompagnée de deux bas côtés formant péristyle de droite et de gauche, de chacun 8^{m},338 de longueur, sur 15^{m},593 sous clef de voûte (3).

L'église souterraine contient donc autant d'étendue que toutes ses ailes simples et doubles qui sont aux deux côtés de la nef et du chœur de l'église supérieure (4). Sablon (5) estime sa longueur à 134^{m},483, le circuit à 140^{m},331 (6).

La crypte de Chartres, comme celle de Cantorbéry (7), est une des plus vastes que nous connaissions (8).

(1) Voyez ce que nous disons des chapelles éclairées et de celles obscures.

(2) La nef de Notre-Dame de Paris a 13 mètres, celle de Reims 12^{m},50, celle d'Amiens 14 mètres.

(3) La *Gallia christiana* (VIII, col. 1091) dit : *longum* (*templum*) *pedes* 417, *lat.* 189, *altitud.* 117.

(4) Pintart, ms., p. 705. Les cryptes n'ont pas toujours la forme semi-circulaire du sanctuaire sous lequel elles se développent. Il y en a de carrées, de quadrilatères (Batissier, *Éléments d'archéologie*, p. 301, 476). Nous ajouterons la jolie crypte de *Saint-Brice* (près Chartres), que nous ferons connaître prochainement.

(5) P. 32.

(6) Maréchaux (*Histoire chartraine*, ms., p. 113), donne plus de détails.

(7) La cathédrale de Canterbury, que nous avons visitée, à 15 milles 3/4 de Douvres, offre les traces de l'architecture de différents âges, depuis les Normands. On remarque le chœur, le maître-autel, la grande croisée, la chapelle de la Trinité, où se trouve le fauteuil épiscopal formé de trois blocs de marbre blanc; le tombeau de Henri IV et de sa femme, ceux d'Édouard, nommé le prince Noir, de l'évêque Coligny, du doyen Woolton; la chapelle de la Vierge, où Thomas Becket fut assassiné. La crypte, d'une grande étendue, est décorée comme une chapelle; elle est remplie de pavés sculptés, de statues et de boiseries comme dans un magasin.

(8) La crypte d'Issoire est une des plus belles que l'on connaisse. Les chapelles rayonnent autour du sanctuaire et s'y répètent. La crypte de Bayeux a 3^{m},086 de hauteur sur 15^{m},755 de long, et 7^{m},472 de largeur. Celle de la Trinité, à Caen, 8^{m},608 de long sur 7^{m},472 de haut. Les cryptes de Saint-Florent-le-Vieil, à Saumur,

IX. Chapelles.

« Il y ha treize chappelles basties en diuers endroicts; celles que le iour visite se monstrent admirables, » écrivait l'auteur de la *Parthénie* (1). Les chapelles occupaient toute la partie de la crypte située sous le pourtour du chœur; elles étaient décorées richement; on y célébrait les offices chaque jour.

Il nous reste à donner quelques détails sur celles dont nous sommes parvenus à découvrir l'invocation.

Première chapelle dite de la Vierge.

Cette chapelle était également nommée « l'autel de Nostre Dame soubs-terre (2). » La tradition voulait qu'elle occupât la place où les druides sacrifiaient à une vierge qui devait enfanter, *virgini parituræ* (3). Dans le trésor de l'église, on conservait pieusement la chemise de la Vierge (4), dont l'exposition sur les remparts de la ville avait amené la déroute de l'ennemi (5); aussi, le chapitre en avait-il fait l'ornement de son blason, et nos numismatistes eux-mêmes ont cru lire le nom de *Marie* dans les monnaies au type chartrain (6). Les nombreux *ex voto* suspendus à l'autel attestaient la foi (7). Aucun bénéfice n'était attaché à cette chapelle « pour la révérence d'icelui (8). »

la Couture (au Mans), de Notre-Dame de Poitiers, de Saint-Seurin de Bordeaux, du Médoc, de Nantes, de Cunault (Maine-et-Loire), de Vic, en Bourbonnais, de Spire, ont à peu près les mêmes dimensions; mais ces cryptes ne sont à proprement parler que des chapelles, comparativement à la crypte de Notre-Dame et de Saint-Eutrope à Saintes. La crypte de cette dernière église est aussi large que l'église supérieure; elle a, comme l'église, un sanctuaire et une nef avec des bas côtés.

(1) Ire partie, p. 116.

(2) Roulliard, 1re partie, p. 116.

(3) Challine, 2e partie, p. 66.

(4) On prétend que ce voile fut donné à l'église de Chartres, en 876, par Charles le Chauve. Ce voile s'appelait *supparum* (voy. *Gall. christ.*, t. VIII, col. 1108); Capefigue, *Essai sur les invasions des Normands dans les Gaules*, p. 178; Dumoulin, *Histoire de Normandie* (1631), liv. I, somm. VI, p. 17 et 19, et Guillaume le Breton (lib. 11). M. Willemin l'a représenté dans ses *Monuments français inédits* (pl. 16); il lui donne 18 pouces (0m,488) de large. M. de Longperier trouve dans ce tissu une certaine ressemblance avec la toile qui recouvre les momies en Égypte.

(5) Dudon, lib. I, *De gestis Normannorum*.

(6) *Mélanges archéolog.* de MM. Cahier et Martin, p. 70. (Article de M. Cartier fils.)

(7) Lors du siége de Chartres par les huguenots, ils voulurent briser et abattre l'image de la Vierge placée au-dessus de la porte Drouaise; ils ne purent y parvenir. Au-dessus de la première galerie du portail principal de la cathédrale de Chartres, la Vierge est représentée recevant des boulets dans son tablier.

(8) Roulliard (*ut supra*).

La décoration de la chapelle de la Vierge était remarquable. « Lesquels autels, dit Souchet (1), on a, depuis un certain temps, orné de colonnes de porphyre et balustres parés, et lambris composés aussi tout d'or et peints tant à la voûte (2) qu'aux côtés, sont représentées dans des cartouches les principales actions de l'histoire de la Vierge (3). »

La vierge noire, qu'on nommait aussi *Nostre-Dame de Sovbs terre*, était représentée assise sur un trône, tenant Notre-Seigneur dans ses bras; elle était de couleur noirâtre ou mauresque; Jésus-Christ avait la main droite levée; de la gauche il tenait un globe (4).

Sur cet autel était constamment exposé le saint sacrement; le saint ciboire paraissait supporté par un saint-esprit d'argent (5). Des lampes d'argent brûlaient constamment devant le saint sacrement. Dans les pièces inventoriées par Monteil (6), on trouve une pièce curieuse relative à l'église dite de sous terre. « A maistre Galois Gourdin, prebstre chapellain du roy nostre sire, la somme de XXIII livres tournois, laquelle ledict seigneur luy a ordonnée.... pour faire parachever ung tabernacle estant en la chapelle de dessoubz le cœur (*sic*) près les fondements de l'église Notre-Dame de Chartres, et pour faire paindre audict tabernacle ung enfant à la portraicture et semblance de Mgr le Dauphin (7). »

LA CHAPELLE DITE DE SAINT-SAVINIEN ET DE SAINT-POTENTIEN.

Cette chapelle était pavée de marbre, les voûtes étaient dorées; on y voyait plusieurs anges représentant la joie céleste. Les murailles étaient recouvertes de boiseries (8).

(1) P. 208.

(2) La troisième livraison de la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, publiée par le gouvernement, contient deux planches représentant ces peintures telles qu'elles sont aujourd'hui, d'après les dessins de Gaucherel.

(2) Challine, IIe partie, p. 68, donne plus de détails.

(4) Sablon, p. 34, Challine, IIe partie, p. 58, v°; Roulliard, Ire partie, p. 116, donnent à la statue 28 pouces 6 lignes de haut (0m,773), 1 pied de large (0m,325). Cette statue fut brisée en 1793.

(5) Challine, *ut supra*.

(6) *Histoire des Français*, t. IV, p. 146.

(7) *Compte des dépenses de la cour de Louis XI*, année 1470. — Pintart, p. 705, v°, cite « un tabernacle d'ébène enrichi d'ornements et de figures de bronze doré entre quatre colonnes de marbre d'ordre ionique, dont la frise porte la même inscription : *Virgini parituræ.* » Lenoir en parle aussi (*Monuments français*, t. II, p. 218 du *Bulletin*).

8) P. 705, v°.

L'inventaire des titres du chapitre (1) fait mention d'un coffre de fer qui était dans la cave, qu'on appelait vulgairement la prison de Saint-Savinien et de Saint-Potentien.

Parmi les verrières du pourtour du chœur de l'église supérieure, on remarque la légende de saint Savinien et de saint Potentien composée de vingt sujets (2).

L'église paroissiale de Jouarre (Seine-et-Marne), remarquable par les cryptes et les sarcophages du VIIe siècle, possède dix grandes châsses, lesquelles couronnent les boiseries du chœur et de l'abside. Elles proviennent de l'ancienne abbaye de Jouarre. Deux d'entre elles sont d'élégants modèles de l'orfévrerie du XIIIe siècle. Ce sont celles de Saint-Jules et de Saint-Potentien. Parmi les sujets historiés que représente la châsse de Saint-Potentien, on croit reconnaître quelques-uns des péchés capitaux.... ou des cinq sens : un singe assis dévorant un fruit, un personnage debout flairant une tige épanouie, une femme nue accroupie faisant un signe avec le doigt, des oiseaux à tête humaine et d'autres animaux fantastiques. Autour de l'épi central sont émaillées les armes de France et de Castille (3).

La troisième chapelle était celle de Saint-Charles et de Saint-Joseph; elle était grande et obscure; la quatrième, celle de Saint-Martin, était éclairée; la cinquième, celle de l'Annonciation de Notre-Dame, grande et obscure; la sixième, celle de Sainte-Catherine. Vous trouverez aux archives départementales d'Eure-et-Loir des fondations en faveur de la chapelle de Sainte-Catherine, de 1328, du 24 janvier 1554, du 9 février 1576.

De la septième chapelle, dite de Sainte-Véronique, grande et claire, on se servit pour faire une sacristie fort belle. La chapelle de la Madeleine était fort ancienne. La chapelle de Notre-Dame de Bon Secours avait été l'objet d'une indulgence de la part de Clément X (4). Cette indulgence lui attribuait le pouvoir de délivrer, par manière de suffrage, une âme du purgatoire, le jour de la commémoration des morts et pendant toute l'octave de ladite fête, ainsi que tous les lundis et samedis de l'année, toutes les fois qu'un prêtre y célébrerait la messe à l'intention de quelques morts dans ce temps.

(1) T. I, p. 124, caisse IV, EE, première liasse, n° 4.
(2) Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre* (pl. XII, fig. 2 et 3).
(3) M. Grésy, *Annales archéol.*, t. VIII, p. 295.
(4) Le 24 février 1676.

Nous ne parlons que pour mémoire des chapelles du Saint-Esprit, de Saint-Clément pape et martyr.

Roulliard parle d'autres chapelles sous le vocable de saint Jehan-Baptiste, de sainct Denis et de saint Christofle (*sic*), de saint Pierre aux Liens; il ajoute qu'on les tenait pour les plus anciens de tous.

X. Sacristie.

La sacristie avait été établie dans la chapelle de Sainte-Véronique (1), pour la commodité de ceux qui désiraient célébrer la messe dans l'église souterraine. Ce revestiaire était fort beau (2) et surtout bien éclairé. On y voyait « de même que dans une chambre vitrée de toutes parts (3). » L'œuvre de Notre-Dame fournissait pour la sacristie l'huile nécessaire aux lampes (4).

Nous trouverons des déclarations fournies aux frères commandeurs de Sours (5) par MM. les commis à la surintendance de la sacristie de l'église *Sous-Terre*, pour raison de trois minots de terre situés au terroir du petit Beaulieu, qui avaient été légués à ladite sacristie par dame Jeanne Pétion, vivante, sœur des Cryptes (6).

XI. Prie-Dieu.

Vers le milieu de la grotte, il y avait deux *prie-Dieu*. Devant eux brûlaient deux grosses chandelles (7), depuis le moment où l'église souterraine était ouverte jusqu'à midi. Passé cette heure, on n'y entrait plus.

XII. Grand caveau, chenil.

Sous le sanctuaire de l'église cathédrale existe un grand caveau (8) qui communique à la crypte. On y descend par un escalier au milieu duquel on rencontrait une porte de fer. Une pierre à tiroir re-

(1) Pintart, p. 708.

(2) Souchet, p. 208.

(3) Sablon, p. 36, *De l'histoire de l'auguste et vénérable église de Chartres.*

(4) *Inventaire des titres du chapitre*, t. I, p. 126.

(5) Ancienne commanderie à 1 myriamètre de Chartres.

(6) La délivrance de ce legs fut consentie devant Guillard, notaire à Chartres, le 6 ou 26 décembre 1699.

(7) Dans les titres du chapitre, on trouve une fondation faite par un sieur Alleu, bourgeois de Paris, de deux chandelles de *suif* aux deux prie-dieu devant la chapelle de la Vierge (*Invent.*, t. I, p. 125).

(8) Gilbert, p. 125.

couverte de marbre forme l'une des marches du sanctuaire. Il fallait soulever cette pierre pour passer outre. Dans les temps de guerre, c'était dans ce caveau que l'on cachait le trésor et les reliques de l'église. Les piliers qui soutiennent le groupe de Bridan (l'Assomption) placé au-dessus du maître autel du chœur, descendent dans ce caveau.

Sous le bas côté du chœur, à gauche, on voit encore un autre caveau dans lequel est une clef de basse fosse, puis un autre où se trouve une cuve en forme de saloir dans laquelle on conservait les viandes (1).

Le chenil était près de ce caveau; on y enfermait durant le jour les chiens destinés à la garde intérieure de l'église pendant la nuit.

XIII. Caves.

Sous les bas côtés de la croisée de l'église haute existaient quatre caves voûtées; on y descendait par des escaliers pratiqués à côté des portiques latéraux au midi et au septentrion (2).

XIV. Basses fosses et cachots.

Auprès du puits de *Saints Forts* se trouvaient les basses-fosses et les cachots servant de prison aux premiers chrétiens persécutés (3). On y renfermait les martyrs de la foi (4). Il y avait, en outre, sous le maître autel du chœur, une grotte ou plutôt un cachot plus secret dans lequel on rapporte que les fidèles se retiraient pour prier; d'autres cachots existaient dessous le revestiaire de la haute église (5).

XV. Hôpital dv Saint-Liev-Fort.

Si nous devions nous en rapporter à Roulliard (6), l'église souterraine servait autrefois d'hôpital; on le nommait « l'hôpital du

(1) Pintart (ms.), p. 707, dit que les viandes étaient fournies aux hommes de corps préposés à la garde de l'église extérieure.

(2) Gilbert, p. 122.

(3) Maréchaux, p. 115.—Roulliard (Ire partie, p. 116) ajoute : « Derrière lequel autel (de la Vierge) y ha comme un petit cachot et à costé est le d. puits des SS. forts. » Dans le plan des grottes de l'église de Chartres (ms. de la Bibl. comm.), on lit dans la légende des chapelles : « Saint-Sauinian. » (Prison ou basse fosse où saint Savinian a esté mis.)»

(4) Souchet, IV, p. 205.

(5) Challine (ms.), p. 70.

(6) Ire partie, p. 124, ve.

Saint-Liev-Fort. » On y recevait les pèlerins et malades allant en dévotion, lorsqu'ils étaient atteints du feu sacré ou de la maladie des ardents. Ils y étaient logés durant neuf jours pour y faire leurs dévotions; passé ce temps, ils s'en retournaient guéris (1).

Le même auteur (2) cite un titre du 3 octobre 1403, dans lequel on nomme Perrine la Martinelle, maîtresse; Jehanne l'Affidée, Laurence la Verrière et Julliotte la Herberelle sœurs de « l'hôpital du Saint-Liev-Fort (3) » en l'église de Chartres.

XVI. Le Puits des Saints-Forts.

Auprès de l'autel de la Vierge existait anciennement un puits nommé le puits des Saints-Forts (4). Nos chroniques veulent que, pendant la domination romaine, Quirinus, gouverneur de Chartres pour l'empereur Claude, ait fait passer au fil de l'épée un grand nombre de chrétiens dont il aurait fait jeter les corps dans ce puits (5). Ce puits, d'après les mêmes chroniques, serait encore l'ouvrage des druides (6).

Paul Mœrule, cité par Bouthrays, dit (7) : « Summum templum « Mariæ Virginis est consecratum in cuius cripta puteus ostenditur « sanctorum fortium dicitur. »

Ce puits a été signalé par de nombreux miracles (8). Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il exista pendant longtemps. On en voit encore dans plusieurs églises (9). Dès 1609, époque de la publication de la Parthénie, il était déjà comblé et « environné de treillis et de balustres (10). » Ce puits témoignait, dit-on, de la haute antiquité de l'église (11).

XVII. Gardiens et gardiennes de la grotte.

La garde des saintes grottes était confiée à des personnes pures. Il paraît (12) que ce furent d'abord des hommes qui remplirent cette

(1) Maréchaux, p. 116.
(2) Roulliard, *ut suprà*.
(3) Challine, p. 74, v° IIe partie.
(4) Suivant M. Étienne (*Notes sur l'histoire chartraine de Maréchaux*, p. 115), le puits des Saints-Forts était sous le marchepied de l'autel, à côté de l'épître.
(5) Roulliard, Ire partie, p. 116 et 118; Challine, IIe partie, p. 57, v°.
(6) Challine, p. 58.
(7) *Urbis gentisque Carnvtum historia*, p. 63.
(8) Voir le *Poëme des miracles*.
(9) Notamment à Nantes.
(10) Roulliard, Ire partie, p. 116.
(11) Maréchaux, p. 115.
(12) Challine, p. 74, IIe partie.

charge, lesquels demeuraient en de petites chambres à l'entrée de la grotte (1). Roulliard cite à l'appui de ce fait un vieux titre de l'abbaye de Saint-Père de Chartres (2), de l'an 1315, dans lequel on parle de maître Jehan de Campfil, prêtre, personne du *Saint-Liev-Fort*.

Aux gardiens succédèrent des filles dévotes qu'on nommait « les filles des Saints-Lievx-Forts » ou « dames de sous terre, » ou « dames des grottes ou Saints Lievx (3). »

Ces filles étaient chargées de l'entretien des ornements de la chapelle de Notre-Dame. Elles avaient de modiques appointements (4).

Le chapitre pourvoyait aux places vacantes. Il y avait des aspirantes ou novices. En 1470, nous trouvons le procès-verbal de réception (5) de la veuve de Thomas Vétillon, au nombre des sœurs de l'église souterraine; elle fait don, à cette occasion, de ses biens à l'église de Chartres.

Les sœurs des Cryptes avaient droit de prendre 20 livres sur le domaine de Chartres (6). Elles possédaient des biens et des revenus indépendants de l'œuvre de Notre-Dame (7).

XVIII. Des vitraux.

Parmi les chapelles que nous avons décrites, quatre étaient obscures, six parfaitement éclairées; ce qui a fait dire à Challine (8) : « Il y a dans ce lieu souterrain neuf autres chapelles,... dont il y en a quelques-unes fort grandes et si bien percées que le soleil y éclaire; l'y fait un aussi beau jour qu'il fait dans la haulte église, ce qui cause qu'encore que toutes les grottes (9) qui sont toutes de pierre de taille, néantmoint il ne s'y trouve aucunes humiditez, rien qui sente mal ny qui puisse nuire à la santé du peuple. »

Aucun de nos historiens ne parle des vitraux et encore moins de l'artiste à qui on les devrait.

(1) Roulliard, Ire partie, p. 124.
(2) Il n'est pas rapporté dans le *Cartulaire* publié par M. Guérard.
(3) Challine, IIe partie, p. 70.
(4) *Id.*, p. 74, et Maréchaux, p. 116, vo.
(5) *Inventaire des titres du chapitre*, t. I, p. 128.
(6) Témoins des quittances de 1488 et de 1582.
(7) Voy. déclarations rendues au chapitre par les dames de Sous-Terre, le 13 décembre 1605.
(8) IIe partie, p. 67.
(9) C'est la désignation souvent donnée par nos historiens de l'église souterraine.

XIX. Tombeaux.

Nous n'en avons découvert aucun; le motif en est simple, c'est que le chapitre ne permettait pas qu'on inhumât qui que ce soit dans l'église, quelques services qu'il eût rendus. Ainsi, en 1568, Chartres ayant été assiégée par les calvinistes, le baron de Bourdeilles, colonel des Gascons, fut tué sur la brèche. Le chapitre refusa de l'inhumer dans l'église. Il fallut un ordre du roi pour l'y contraindre, et encore ce fut à la condition de ne pas ouvrir la terre. Le cercueil devait être posé sur une grille de fer, isolé du pavé, recouvert d'une tombe plate sans inscription. Le cercueil fut placé près la porte latérale du chœur, du côté du nord; mais le chapitre accrédita ce fait que la Vierge avait permis au mort de faire paraître son bras hors du tombeau pour réclamer une autre sépulture qu'il reçut en effet, en 1661 (1).

Le tombeau de saint Calétric, que l'on trouva pour la première fois en 1703, et en second lieu en 1836, était enfoui en dernier lieu dans l'ancien cimetière dépendant de la chapelle de Saint-Jérôme (2).

XX. Fonts baptismaux.

Après la continuation de la voûte souterraine, il y avait un autel dont on ignore le nom (3). C'est devant cet autel qu'étaient les fonts baptismaux, qui servaient probablement à l'époque où l'on administrait le baptême par immersion (4). Depuis, on s'en servit pour faire de l'eau bénite le samedi d'avant Pâques et la Pentecôte (5).

Cette piscine existe encore aujourd'hui dans la nef du sud; sa forme ne permet pas de la faire remonter à une époque antérieure au XIe siècle; elle appartient plus probablement au XIIe. La forme en est élégante; les colonnettes ont leurs fûts couverts de cannelures verticales, garnies de perles, et leurs chapiteaux byzantins sont aussi d'un travail très-remarquable. Elles reposent sur un soubassement carré, s'élevant de 0^m^,11 au-dessus du pavé (6).

(1) Doyen, t. II, p. 73 et 74.

(2) Voir notre mémoire, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres accorda une *mention honorable* en 1844.

(3) Challine, IIe partie, p. 69, v^o^.

(4) On distinguait deux sortes de baptêmes : celui par immersion, celui par infusion. Les fonts devaient être en pierre, d'après un concile tenu à Lérida en 524, « *Debet esse Lapideus.* » *Durandi rationale div. off.*, lib. VI, § 25.

(5) Souchet, p. 208, dit qu'on s'en servait aussi pour baptiser les enfants des officiers de l'église, des parents des chanoines.

(6) De Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. VI, p. 51.

Voici les principales dimensions de cette cuve :

Hauteur à partir du soubassement carré	0m,866.
Diamètre de la cuve, y compris l'épaisseur des bords	1m,056.
Épaisseur de la margelle	0m,094.
Diamètre des chapiteaux	0m,189.

Dimensions de la fontaine ou réservoir :

Profondeur	0m,433.
Diamètre à l'orifice	0m,866.
— au fond	0m,650.

XXI. Argenterie.

Les archives du chapitre (1) possédaient l'inventaire de l'argenterie servant journellement pour les onze (2) chapelles basses des cryptes. En 1760, partie de cette riche argenterie fut envoyée à Paris, à la Monnaie, pour les besoins de l'État, sur une invitation du roi. On donna au chapitre, comme dédommagement, des récépissés portant intérêt au denier vingt pour être appliqués à l'église de Sous-Terre.

XXII. Pendule a secondes.

Cette pendule, qui était dans l'église souterraine, est aujourd'hui placée dans la bibliothèque communale.

XXIII. Dons et legs.

L'église souterraine était en trop grande vénération pour ne pas commander de grandes et nombreuses libéralités aux fidèles. On donnait aux *sœurs de Sous-Terre* des biens, des terres, des ornements, etc. (3), pour avoir droit aux prières qui s'y disaient chaque jour (4) et aux grâces qu'on obtenait....

On avait alors un besoin de la foi, une avidité de consolations religieuses; c'était le beau temps du christianisme! Ces mœurs si pures de nos pères, ces souvenirs si touchants du passé, offrent un triste contraste avec l'indifférence du temps présent!

Doublet de Boisthibault.

(1) Première liasse, caisse IV, cote EE (*Archives d'Eure-et-Loir*).

(2) Bien qu'il y eût treize chapelles, l'inventaire n'en mentionne que onze.

(3) Tels que « une lampe de la valeur de 6 écus d'or sol.; deux chandeliers d'argent de la valeur de 300. » (Ce dernier don est du 22 décembre 1682.) La condition de prier pour le donateur était imposée au donataire. Nous avons recueilli sur ce point des documents précieux que nous publierons un jour.

(4) A la charge par les sœurs de dire un *Salve regina* tous les samedis devant la Vierge (don. du 6 novembre 1722, devant Clavier, notaire à Chartres).

UNE VISITE

A LA MOSAÏQUE ROMAINE DE NENNIG. (1)

A dix kilomètres au-dessous de Sierck, sur la rive droite de la Moselle et vis-à-vis la petite ville de Remich, se trouve le joli village prussien de Nennig, que l'ouverture du chemin de fer de Thionville vient de mettre à quatre heures de distance de Metz.

Le charmant paysage qui l'entoure, les magnifiques eaux dont il jouit, en font un lieu privilégié qui dut attirer à toute époque les riches citadins désireux de respirer l'air pur de la campagne et de se reposer, sous de frais ombrages, des soucis des affaires et du tumulte des villes. On voit encore, en effet, se dessiner sur le ciel de son horizon les masses imposantes de trois résidences féodales.

Notre intention n'est pas aujourd'hui de rechercher l'époque de leur fondation, ni de compter le nombre de leurs tourelles. Nous remonterons plus loin dans l'histoire, et après avoir parcouru avec Ausone la vallée de la Moselle et les magnifiques villas qui s'élevaient alors sur ses rives, nous ferons une halte au petit village de Nennig, où le hasard vient de faire découvrir, il n'y a pas encore deux ans, une mosaïque on ne peut plus remarquable par son état de conservation, ses dimensions et le style du dessin qui la composent. Cet admirable spécimen de l'état des arts dans notre contrée, à l'époque de la domination romaine, appartenait évidemment à l'une de ces villas bâties à si grands frais, sur les bords de notre beau fleuve, par l'une des puissantes et riches familles romaines qui consacraient à la mémoire de leurs aïeux des monuments tels que celui d'Igel, devant lequel s'arrêtait le congrès archéologique, en 1846.

La découverte de cette belle mosaïque, qui n'a pas moins de quatorze mètres de longueur, dans le sens perpendiculaire au coteau, sur huit mètres de large, est due à un paysan occupé à creu-

(1) Nous reproduisons cet article, extrait de la *Revue de Metz*, avec l'autorisation de l'auteur qui y a fait quelques corrections et additions. Ce travail intéressera d'autant plus les lecteurs de la *Revue archéologique*, qu'il complète en quelque sorte ceux que nous avons publiés de MM. Letronne, Chabouillet et Leemans, sur les gladiateurs. Voyez la IIIe année, p. 4; Ve année, p. 562; VIIIe année, p. 397; IXe année, p. 65. (*Note de l'éditeur.*)

ser dans son jardin une fosse destinée à la conservation des légumes. Ce jardin, situé derrière sa maison, occupe l'espace compris entre l'habitation qui fait face à la rue principale du village et une colline rocheuse de laquelle on voit sortir, à peu de distance, une belle source qui fait immédiatement tourner un moulin.

La Société archéologique de Trèves, prévenue de cette riche trouvaille, se hâta de faire l'acquisition du terrain occupé par la mosaïque et de faire élever une construction provisoire destinée à la protéger. On a complété cette année, de la manière la plus satisfaisante, les travaux de conservation : un élégant petit bâtiment, dont les murs présentent de distance en distance des assises de briques, dans le style gallo-romain, a été élevé sur la mosaïque, que l'on ne sera admis à visiter que d'une galerie intérieure qui fait le tour du bâtiment.

Je suis allé pour la première fois à Nennig, au mois de février dernier ; la mosaïque était alors entièrement recouverte de paille ; je ne fus admis à la voir que par parties, mais on découvrit successivement tous les médaillons décorés de personnages ou d'animaux. Ils sont au nombre de sept, indiqués sur le plan par les

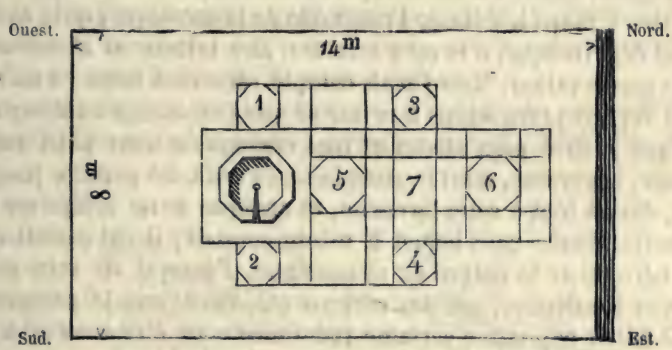

Échelle de 0,005 p. 1 mètre.

numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. L'extrémité nord-est est limitée par un mur à la partie inférieure duquel on voyait encore quelques traces de peintures. Cette partie était d'ailleurs la plus enfoncée dans le sol actuel ; la hauteur du remblai était en ce point d'environ 1 mètre, tandis qu'elle n'était guère que de 30 centimètres à l'autre extrémité. Au milieu du compartiment principal, et à 4 mètres du bord sud-ouest de la mosaïque, est un bassin octogone

de 1^{m},36 de diamètre intérieur et de 0^{m},52 de profondeur, dont les murs font une saillie de 0^{m},14 au-dessus du plan de la mosaïque. Ces murs, dont l'épaisseur totale est de 0^{m},28, sont revêtus de plaques de marbre blanc de 0^{m},02 d'épaisseur. On voit encore l'emplacement du conduit destiné à l'alimentation de ce bassin.

On voit que ces dispositions sont en tout conformes à celles de la salle pavée en mosaïque de la ville de Bignor en Sussex, décrite par M. de Caumont, p. 19 du t. II de son *Rudiment d'archéologie*.

Mais revenons aux dessins des médaillons. La dimension des petits cubes qui composent la mosaïque est d'environ 0^{m},01. Les uns paraissent être en pierre, mais plus généralement en marbre; les autres sont des pâtes vitreuses, ou plutôt terreuses opaques. On y retrouve toute la gamme chromatique, le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orange, le rouge, le blanc et le noir. Plusieurs de ces couleurs sont même nuancées. Les fonds des médaillons à figures sont blancs.

Le style des dessins est tellement remarquable que je me hâtai d'en prendre des croquis que j'espérais pouvoir compléter plus tard en dessinant, dans une seconde visite, toutes les arabesques des encadrements et des compartiments dépourvus de figures, de manière à pouvoir donner l'ensemble de la mosaïque, qui, comme je l'ai déjà indiqué, a le rare mérite d'être intacte et d'une admirable conservation. Mais j'avais compté sans mes hôtes ; à mon second voyage, je fus admis à revoir ce que j'avais déjà admiré; mais dès que je tirai mon album et mes crayons de mon petit sac de voyage, le gardien, dont la complaisance avait été parfaite jusqu'alors, devint tout à coup farouche, et quoique je ne comprisse nullement l'idiome dans lequel il m'admonestait, il sut parfaitement me faire saisir la nature de sa consigne. J'essayai en vain de lui donner à entendre, par des moyens palpables, que je comprenais qu'il fallait payer une certaine redevance pour être autorisé à dessiner. Cerbère fut incorruptible.

Il fallut à grand regret renoncer à mon projet du dessin de l'ensemble et me contenter des croquis des sept médaillons à figures que j'avais pu prendre à mon premier voyage.

Ces sept compositions, dont le style rappelle la belle époque romaine, c'est-à-dire le siècle des Antonins, sont d'une hardiesse de dessin et d'une simplicité de disposition qui assignent pour date à la mosaïque le IIe ou le IIIe siècle. Elles représentent les *Jeux du cirque*.

Le médaillon que nous avons dessiné sous le n° 1, nous montre

une lionne dont la pose a une noblesse et une fierté on ne peut plus remarquables. Elle est assise et appuie ses deux pattes de devant sur un malheureux baudet, dont le sang ruisselle sur la croupe déchirée par les griffes de la lionne. Les mamelles de cette dernière semblent pleines, et on pourrait croire qu'elle oblige l'âne à faire l'office des lionceaux qui lui ont été enlevés.

1

2

La composition qui lui est symétrique (n° 2) représente un lion dont la tête, vue de face, est fort belle; sa patte gauche est posée sur la tête d'un chevreau qu'il vient de mettre en pièces. Derrière lui est le *mensuetarius* (1), armé d'une simple verge flexible; il semble caresser le lion de la main droite.

La scène figurée sur le troisième médaillon est un combat de lutteurs. Elle offre un intérêt archéologique d'autant plus grand

3

4

qu'elle montre, dans les plus minutieux détails de costume et d'équipement, une espèce de lutteurs que je ne suppose pas avoir

(1) On appelait ainsi ceux que l'on chargeait du soin d'apprivoiser les bêtes féroces que l'on avait prises, et de les rendre souples et dociles.

encore été décrite. Leur main droite est armée d'un fouet, et la gauche d'un bâton assez court terminé par un renflement recourbé. L'avant-bras gauche est protégé par un petit bouclier ovale. La pose des deux champions permet de supposer que le bâton recourbé n'est qu'une arme défensive destinée à parer les coups de fouet de l'adversaire.

Le sujet du quatrième médaillon est emprunté à une scène de *chasse* des jeux du cirque. Une lionne, percée d'un javelot, vient de s'affaisser sur l'arène, qu'elle arrose de son sang. Elle mord avec fureur le bois brisé du dard qui l'a blessée et qu'elle cherche à arracher. Devant elle se tient, dans l'attitude de la victoire, le gladiateur *bestiaire* qui vient de la frapper.

Le n° 5 nous montre encore une scène de *chasse* bien saisissante et d'une admirable composition. Deux gladiateurs *bestiarii* cherchent à faire lâcher prise à un ours qui vient de terrasser un troisième *bestiaire*. Chacun d'eux n'a pour toute défense qu'un petit bouclier ovale attaché au bras gauche, et pour arme un fouet.

5.

6.

Le costume de ces gladiateurs est exactement le même que celui des lutteurs du n° 3 et du bestiaire du n° 4. Ils sont vêtus d'une sorte de maillot ou de justaucorps qui laisse l'avant-bras nu. Tous portent une large ceinture et des bas à raies horizontales. Deux raies verticales, habituellement rouges, partant des épaules et se continuant jusqu'aux jarretières, sont invariablement dessinées sur la partie antérieure de ce costume.

La musique a fourni le sujet du sixième médaillon. Il représente deux joueurs d'instruments, dont l'un disparaît presque entièrement derrière une sorte de flûte de Pan ou plutôt d'orgue expressif. L'importance du meuble, qui sert de support aux tuyaux, autorise cette seconde supposition. L'autre porte sur l'épaule gauche un

javelot, dont les deux extrémités sont armées et s'apprête à accompagner l'orgue avec la buccine qu'il tient de la main droite.

Le septième compartiment est l'un des plus importants de la mosaïque ; au lieu d'être octogone, comme tous les autres, il est rectangulaire, sur 1m,45 de largeur. Il fait voir, de la manière la plus mouvementée, un combat de gladiateurs. Le personnage de gauche est armé d'une lance à trois pointes appelée *tridens* ou *fuscina*, de laquelle il menace son adversaire, qui porte déjà par derrière une marque sanglante des atteintes de son ennemi. Ce gladiateur, que nous croyons appartenir à la catégorie désignée sous le nom de *retiarii*, du nom d'un filet, *rete*, que l'on croit voir sur le bras

7.

gauche (1), a la tête ceinte d'une sorte de couronne, *lemniscus*, dont les bouts de rubans flottent sur l'épaule droite. Cette couronne était une marque de distinction indiquant que celui qui la portait avait été plusieurs fois victorieux. Nous croyons voir, dans le personnage de droite, un gladiateur, *secutor*, armé d'un casque et d'un grand bouclier, habituellement opposé au *retiaire*. La partie antérieure de sa jambe gauche est protégée par un petit bouclier. Derrière eux et au milieu du tableau, on distingue un *lanista*, ou maître des gladiateurs, qui semble les stimuler par ses gestes.

Les médaillons nos 1, 2, 3 et 4 ont 1m,14 de diamètre, les nos 5 et 6 ont 1m,45, ce qui donne, pour la hauteur moyenne des personnages, 0m,91.

(1) Je ne donne cette interprétation que sous toutes réserves; elle est uniquement basée sur le mode d'armement du gladiateur qui lui est opposé. Le croquis donne bien exactement tout ce que fait voir la mosaïque, et on ne distingue que des raies transversales sur le bras, et au-dessus de l'épaule un objet qui peut être le sommet d'un bouclier rejeté en arrière. Il faut beaucoup de bonne volonté pour y voir un filet.

Nous donnons ici le croquis de l'encadrement des médaillons; il est d'un fort beau dessin et d'une richesse remarquable.

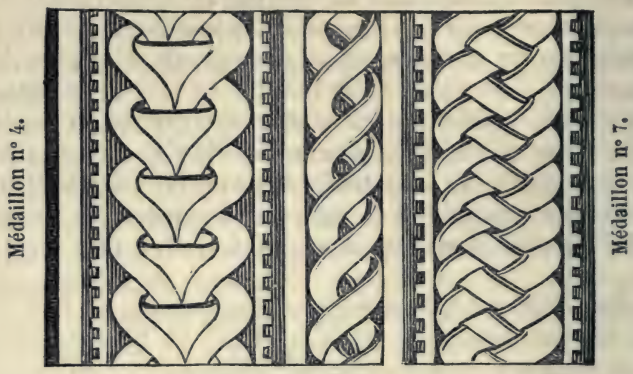

Échelle de 0m,10 pour 1 mètre.

On voit, par cette courte description, que la mosaïque de Nennig joint au mérite artistique de son exécution et de sa conservation, un intérêt archéologique spécial qui vient encore en augmenter le prix. Heureusement sa conservation est dès à présent assurée, et nous applaudissons à l'adoption de l'idée de la laisser en place. Cette circonstance double sa valeur, car elle nous donne un aperçu bien complet de la splendeur de ces villas disséminées sur les bords de la Moselle, mentionnées par Ausone, et dont les traces avaient entièrement disparu jusqu'à l'époque de cette magnifique trouvaille.

Ajoutons encore, puisque cette considération se rattache à notre sujet, qu'il est sérieusement question de fonder un établissement d'eaux minérales dans la charmante petite ville de Sierck. Il est certain, en effet, que des sources minérales très-importantes ont été découvertes au pied du Stromberg, et qu'elles sont munies de tous les certificats scientifiques les plus complets qui en constatent la vertu.

Si ce projet se réalise et si les eaux de Sierck ont tout le succès que l'on doit en attendre, la découverte de la mosaïque de Nennig sera pour cet établissement et pour tous les étrangers qui le fréquenteront une bonne fortune inappréciable. Quel plus charmant et plus intéressant but de promenade qu'une visite à la mosaïque de Nennig?

GEORGES BOULANGÉ.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Les fouilles entreprises en divers lieux sous la direction d'habiles archéologues ont conduit à la découverte de bien des monuments d'une grande importance, sous le rapport de l'histoire des peuples et de l'état de l'art à diverses époques; nous signalons les suivants qui sont venus à notre connaissance par des communications directes ou par la publication des journaux.

— Parmi les nombreux objets offerts en don à la Bibliothèque impériale de Paris, par de généreux donateurs, nous mentionnerons d'abord ceux reçus par le département des Antiques. La Société, fondée par plusieurs archéologues distingués pour opérer des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Carthage, a offert douze pierres portant des inscriptions latines et des mosaïques d'un admirable travail. Ces monuments ont été placés par les soins de l'administration dans la salle du zodiaque. Le cabinet des médailles a été enrichi par M. de Saulcy, de médailles en bronze de Thrace, Macédoine, Béotie; par M. Jennot, de deux rares monnaies des doges; par M. Ochier de Cluny, d'un précieux denier de l'abbaye de Cluny. M. Anisson-Duperron a fait don de deux tessères carrées trouvées à Palmyre. M. Perretié, chancelier du consulat général de France à Beyrout, a offert une série très-intéressante de monnaies de souverainetés fondées en Asie par les croisés. M. Angrand, consul général, a fait don d'une collection de monnaies et médailles d'Amérique. Le département des manuscrits a reçu de M. Victor Langlois un fragment de manuscrit arménien du XIIIe siècle, contenant des passages de livres d'auteurs chrétiens commentés par Sarkis-Vartobied.

— Le Musée de la ville de Narbonne, l'un des plus riches et des mieux administrés de la province, offre à l'étude des archéologues et des artistes des monuments très-importants. Cette collection, déjà si remarquable par le choix et la variété des monuments qui la composent, vient encore de s'enrichir de plusieurs objets trouvés dans la localité, et offerts gratuitement par leurs possesseurs. Parmi ces objets, nous citerons : le tympan d'un petit monument élevé à l'empereur Trajan, et sur lequel on lit une inscription dédicatoire. Une tête d'Isis en granit noir égyptien, trouvée dans l'intérieur

de la ville. Un vase colossal, en terre cuite, parfaitement conservé, découvert dans les ruines d'une ancienne villa, située à 4 kilomètres de Narbonne. Ce vase, d'une dimension extraordinaire a été offert par M. Baylac. Plusieurs bas-reliefs funéraires chrétiens du IVe siècle, d'un beau style, donnés par la famille Belland. L'un de ces bas-reliefs représente le Christ imberbe, sans attributs, placé entre deux personnages qui lui offrent des couronnes. Une inscription visigothe trouvée dans les Corbières. Une crosse du XIVe siècle en ivoire, trouvée à l'abbaye de Lagrasse, et donnée au Musée par M. J. B. Bonnet. L'intérieur de la volute représente *l'Annonciation.*

— Le Musée de la ville de Lons-le-Saulnier vient de s'enrichir d'une cinquantaine de vases romains de différentes formes et grandeurs, en terre rouge, jaune et grise, trouvés dans les fouilles qu'on exécute en ce moment dans la rue du Collége, pour y construire un canal d'assainissement. L'un de ces vases renfermait une lampe élégante parfaitement conservée, d'une petite dimension, et en terre rougeâtre. Sur le plan supérieur, ou face, on remarque les différentes ouvertures d'une lampe, et au centre un mascaron bien dessiné. Sous la lampe, au milieu d'un double cercle, on lit le nom de FORTIS. Déjà, en 1828 et 1829, on avait fait une découverte de ce genre.

— Les fouilles commencées l'année dernière à Canosa se poursuivent avec activité, et produisent tous les jours des merveilles de l'art antique. Un édifice funèbre, du plus beau style, a été réparé aussitôt sa découverte. Ce monument se divise en trois compartiments : les parois de ces salles sont trouées de plusieurs portes ornées de portiques supportés par des colonnes, le tout peint en noir, en rouge et en bleu. Dans la première salle sont les tombeaux des hommes ; dans la seconde, ceux des femmes. Dans la salle des hommes ont été trouvés plusieurs squelettes étendus sur des tables de bronze, autour desquelles étaient des vases de terres cuites de diverses formes. Dans la salle des femmes on n'a trouvé qu'un squelette dont la tête était ceinte d'une couronne ornée de pierres précieuses. Dans la troisième salle se trouvaient les restes d'un cheval, qui était sans doute celui d'un des personnages déposés dans ce tombeau.

— De nombreux objets d'art trouvés récemment dans les ruines du palais sud-est à Nimroud, et signalés par M. Loftus, établissent

de plus en plus l'analogie qui existe entre l'art égyptien et l'art assyrien. Plusieurs petites figures sculptées, absolument égyptiennes, étaient mêlées aux taureaux et aux lions assyriens. Parmi ces produits de l'art antique, plusieurs se distinguent par l'élégance de leurs ornements en marqueterie, la richesse des matières dont ils furent ornés autrefois et dont ils conservent encore quelques traces. Ce sont des manches d'ustensiles ou d'armes, des fragments de meubles en ivoire sculptés, et qui ont été brisés à une autre époque pour en tirer l'or et les pierreries dont ils étaient ornés.

— D'après la lettre que nous adresse M. Bordier, nous nous empressons de rectifier une erreur que nous a fait commettre son livre sur les Archives de la France, dans le compte rendu que nous en avons donné récemment. Parmi les objets historiques qui étaient conservés aux Archives, et que le directeur de cet établissement a fait remettre à l'administration des domaines, en 1850, nous déplorions la perte du petit parc d'artillerie donné par Louis XIV au grand Condé. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'administration des domaines, appréciant l'intérêt historique et artistique attaché à ces petits chefs-d'œuvre, a eu le bon esprit de ne pas les mettre en vente; et pour les conserver au pays, les a fait déposer au Musée d'artillerie. Les cinq canons et les deux mortiers sont exposés aujourd'hui dans les salles du Musée, où ils figurent sous les nos 3215 à 3222, dans le catalogue publié pour les visiteurs par les soins du conservateur, M. de Saulcy. Nous regrettons de ne pouvoir en dire autant pour le modèle du vaisseau *l'Illustre*, qui a été vendu à un amateur, M. Hautecœur, pour la somme de 120 francs.

— Nous apprenons que Mme Félicie d'Ayzac doit publier incessamment une notice historique et descriptive sur le monastère de Saint-Denis démoli en 1700, et remplacé par le bâtiment moderne, actuellement occupé par les élèves de la Légion d'honneur. L'ancien monastère était magnifique, composé de nombreux hôtels ou palais, indépendamment des lieux réguliers. Les recherches, que depuis quinze années Mme d'Ayzac a fait aux sources les plus authentiques et les moins explorées pour reconstruire l'histoire de la basilique de Saint-Denis et du monastère, nous assurent de la perfection du travail qu'elle se propose de publier, et de l'intérêt tout nouveau qu'il offrira aux lecteurs.

BIBLIOGRAPHIE.

La divine Comédie de Dante Alighieri, traduction nouvelle, par M. Mesnard, premier vice-président du Sénat, président à la Cour de cassation, grand officier de la Légion d'honneur. *L'Enfer*. Paris, Amyot, libraire-éditeur, rue de la Paix, 8. 1 volume grand in-8, papier vélin.

C'est le propre des traductions faites de bonne main, de se perfectionner en se multipliant. Il est de droit commun qu'un nouveau traducteur hérite des heureuses inspirations et de la science de ses prédécesseurs, à la condition du même bénéfice pour son successeur. Pour ce seul motif, la traduction nouvelle de Dante peut déjà intéresser les amis des lettres ; elle le doit principalement parce qu'elle est le fruit des veilles laborieuses d'un homme de goût qui s'est délassé des pénibles devoirs de la magistrature, par l'étude approfondie des langues et des peuples, et d'un homme d'État que d'éminents services et l'auguste confiance du souverain ont placé à un rang élevé dans la Cour suprême de justice et dans le premier corps politique de l'empire.

La renommée de Dante remonte en France à plusieurs siècles, et depuis la version en rimes de la *Tierce partie de la Comédie de Dante* (le Paradis), par François Bergaigne, qui la dédia à l'amiral Bonnivet (XVIe siècle, inédite), et l'édition en trois volumes in-12 de la *Comédie de Dante, mise en rime françoise et commentée* par Balthazard Grangier (Paris, 1596 et 1597), les versions, en français, du même poëme italien, ont été l'objet de nombreuses tentatives qui, cependant, n'ont point fermé cette large carrière à la littérature et à l'érudition.

Il ne faut donc pas demander à M. Mesnard pourquoi cette nouvelle traduction. Il a répondu d'avance, dans sa courte *Préface*, en ces termes : « Plus on étudie Dante, plus on admire la puissance de son génie; et à mesure qu'on l'admire davantage, la séduction devient plus forte de reproduire, dans un autre idiome, les beautés, encore si neuves, de la *Divine comédie*. Toute version paraît incomplète, infidèle, et chacun porte en soi, selon sa manière de sentir, le besoin d'une traduction nouvelle. Il me semble toujours que cette étrange et magnifique épopée, qui résume toutes les conceptions du moyen âge, où tout est mêlé, la fable et la théologie,

les guerres civiles et la philosophie, le vieil olympe et le ciel chrétien, n'a pas encore trouvé d'interprète d'un esprit assez patient ou assez flexible, pour se prêter aux formes si variées d'un drame qui touche à tout, d'une poésie qui chante sur tous les tons ; on se persuade que faire autrement c'est faire mieux, et on se laisse aller au plaisir de redire, dans une langue nouvelle, la pensée tour à tour si naïve et si raffinée, si gracieuse et si terrible du poëte gibelin.

« C'est à une pareille illusion qu'a cédé l'auteur de ce nouveau travail qui, assurément, laissera encore aux admirateurs de Dante le désir, toujours renaissant, d'une traduction nouvelle. »

Par cet extrait, on connaît la physionomie du poëme, les motifs et les sentiments du nouveau traducteur ; il ajoute peu après : « Traduire Dante, c'est se rajeunir de six cents ans ; c'est se placer en plein moyen âge, au milieu d'un monde nouveau à force d'être ancien ; c'est retrouver l'esprit humain à l'une des phases les plus intéressantes (la moins bien appréciée peut-être) de ses nombreuses évolutions ; c'est assister à ce grand mouvement d'idées d'où était sortie une puissante philosophie, la Scolastique, et qui conduisait à la Renaissance ; c'est vivre entouré des charmantes naïvetés de la légende et des souvenirs de la savante antiquité, à chaque pas évoqués par le poëte florentin ! Comment résister à un pareil attrait ! »

Entraîné par ces nobles pensées, l'auteur s'est mis résolûment à l'œuvre, ne se dissimulant point les dangers sans cesse renaissants d'une telle entreprise ; et si, moins heureux que le poëte, il n'a pas eu Virgile pour le guider et le protéger durant ce nouveau voyage dans la région des damnés, les souvenirs si présents à sa mémoire de la belle littérature classique, réconfortants auxiliaires, lui ont abondamment fourni des conseils et des encouragements précieux.

M. le président Mesnard a choisi pour le texte l'édition donnée à Padoue, en l'année 1727, préférable, dit-on, à celle même que les académiciens *della Crusca* avaient alors publiée depuis quelques années.

Ce choix du texte est un fait capital dans le travail du nouveau traducteur, il coupe court à de nombreuses difficultés que tous les traducteurs n'ont pas évitées. On sait, en effet, que parmi les lettrés d'Italie, les générations de commentateurs de Dante, de perscrutateurs de nouvelles variantes, se succèdent sans interruption, et que même le zèle national se manifestant à la fois dans plusieurs

villes savantes, ces générations d'honorables disciples pieusement inquiets de la gloire du maître, sont à la fois successives et collatérales. Il n'y a que peu de temps encore, que trois savants italiens des plus recommandables, passèrent plusieurs années à Paris, employant toutes leurs journées au dépouillement et à la collation des beaux et anciens manuscrits de Dante de la Bibliothèque impériale ; une salle spéciale leur avait été assignée; elle conserve encore, grâce à un pauvre jeu de mots, la qualification de *salle des Dantistes*. Les fruits de ce travail furent nombreux et utiles; de bonnes leçons du texte, de précieux commentaires inédits, furent recueillis aux applaudissements du monde savant.

En Angleterre aussi, on a dépouillé littérairement les manuscrits de Dante, et parmi les découvertes utiles, il en est une des plus remarquables, qui restitue à Dante un de ses plus beaux vers, et qui complète une pensée du poëte, jusqu'ici insignifiante, qui rappelle que Sémiramis fut la femme de Ninus et lui succéda :

« Che succedette a Nino, e fu sua sposa (1). »

Il n'y avait pas là de quoi condamner cette illustre reine aux supplices de l'enfer, et le fait répond mal à la solennité avec laquelle Virgile l'a annoncé.

Mais plusieurs manuscrits du British Museum du XIVe siècle, portent cette précieuse leçon :

« Ell' è Semiramis, di cui si legge
Che sugger dette a Nino, e fu sua sposa. »

Et les commentateurs du même siècle, le XIVe, disent unanimement : *Mammas dedit filio, cum quo deinde concubuit.*

On comprend dès lors comment Dante a pu qualifier Sémiramis :

« A vizio di lussuria fu sì rotta
Che libito fe' licito in sua legge,
Per torre il biasmo, in che era condotta.
Ell' è Semiramis, di cui si legge
Che sugger dette a Nino, e fu sua sposa. »

C'est ainsi que Sémiramis put mériter d'habiter cette région de l'enfer de Dante, où « la tourmente infernale, qui ne s'arrête jamais, emporte au loin les esprits dans son tourbillon qui les roule et qui les brise en mille chocs douloureux. Arrivés sur le bord de

(1) Chant V, vers 59.

l'enceinte, c'est un redoublement de cris, de pleurs, d'imprécations et de blasphèmes à la vertu divine. Ce châtiment était réservé aux grossiers esclaves de la chair, qui soumettent la raison à l'appétit des sens.... »

Le poëte ajoute :

« La première de ces âmes, que tu demandes à connaître, régna sur une foule de peuples différents de langage ; elle fut si adonnée à la luxure que, pour se soustraire au blâme qu'elle avait encouru, elle établit que tout ce qui plaît est licite, c'est Sémiramis : l'histoire nous apprend *qu'elle nourrit de son lait son fils Ninus et qu'elle en fit son mari.* » (*Traduction de M. Mesnard, à l'exception des mots en lettres italiques indiquant la nouvelle variante.*)

Voilà la Sémiramis que Dante, scrutateur des vices de tous les siècles, et qui créa aussi un enfer nouveau afin de punir les oppresseurs de sa patrie, voilà la Sémiramis qu'il a jugée et condamnée à des peines éternelles; et ces peines seraient trop méritées si, il faut bien le dire, l'illustre poëte ne mettait dans la bouche du docte Virgile une méprise historique dont il est seul coupable, et que révèle la nouvelle leçon qui complète sa pensée et la réfute en même temps.

M. le docteur Barlow a publié cette nouvelle leçon sur une feuille volante, en l'année 1850 (1) : sa découverte lui appartient. Feu Artaud de Montor l'avait connue et considérée, dans sa *Vie de Dante* (1842), comme nous rendant un des plus beaux vers du poëte. La beauté, l'utilité même de ce vers ne couvrent pas toutefois la méprise dont il est aussi le témoignage. Sémiramis, reine d'Assyrie, fut l'épouse de Ninus, lui succéda, mais ne fut pas sa mère : voilà la vérité historique selon toutes les traditions écrites.

Où donc Dante puisa-t-il une tradition contraire, à laquelle il donna assez de créance pour jeter tant d'ignominies sur la mémoire de la reine d'Assyrie ?...

Les plus anciens écrivains grecs qui rappellent quelques traits de l'histoire primitive du grand empire, en sont séparés par plus de dix siècles, et s'il exista quelques écrits authentiques tirés des archives assyriennes, ces Grecs ne les connurent point. De là la confusion des noms, des faits et des époques, et telle est la source de l'erreur de Dante au sujet de la reine Sémiramis.

On sait que, de l'année 625 à l'année 650 *après* Ninus, régna en Assyrie le roi Bélochus; que ce roi eut une fille nommée Atossa et

(1) *Remarks*, etc. Newington Butts, 1850, in-4.

surnommée Sémiramis; qu'elle monta sur le trône; que, éprise de son fils qu'elle ne reconnut pas d'abord, elle l'épousa ensuite, et que dès cette époque, les Mèdes et les Perses permirent de tels mariages, qui leur avaient paru abominables jusqu'alors; et c'est Conon d'Héraclée, contemporain des triumvirs romains, écrivain grec de *cinquante anecdotes* recueillies des temps fabuleux ou héroïques, qui a attribué à Sémiramis de Ninus les abominations d'Atossa-Sémiramis, que dix ou douze siècles séparent l'une de l'autre. Le patriarche grec Photius, dans sa *Bibliothèque des livres qu'il a lus et extraits* (1), en fait formellement le sérieux reproche à Conon, rétablit ainsi la vérité des faits de l'histoire, et nous révèle en même temps la source de l'erreur de Dante. Les petits lettrés du Bas-Empire, Grecs ou Latins, qui reproduisaient bien ou mal les textes anciens, ne durent pas négliger, pour amuser une société à demi morte, épuisée par tous les vices, sans patrie et sans Dieu, les anecdotes scandaleuses, recueillies par Conon des temps antérieurs. La confusion des noms déjà existante se répandit partout, elle a pu tromper Dante, qui ignora l'avertissement donné par Photius; et c'est ainsi que ce patriarche grec, quoique antérieur de quatre siècles à Dante, pourra prendre place parmi les utiles commentateurs du poëte italien, car il est difficile de refuser la nouvelle variante et son interprétation.

Le nom de Ninus, dans la phrase de Dante, est encore une erreur, mais secondaire, et la suite de la même confusion; Ninus fut l'époux de la première Sémiramis; on ignore le nom du fils de la seconde.

Nous n'avancerons pas plus loin dans cette voie de la critique du texte du poëte : il avait donné à son œuvre le modeste titre de *Comédie*. L'enthousiasme italien pour la gloire de la patrie, et l'assentiment unanime, *l'unanimo consenso dei sapienti d'Italia*, décerna la qualification de *divin* au poëte et à son œuvre. « Cela n'arriverait pas dans ces temps-ci, dit un critique moderne, se séparant de ce suffrage universel de son pays. » « Ce sentiment, dit un autre Italien mieux inspiré, ne peut être que celui d'un homme qui sait mener boire les oies lorsqu'il pleut, ou qui sait faire le poing avec la main. » L'œuvre et le poëte sont sacrés et consacrés dans tous les pays de langue italienne; c'est le commencement de sa littérature, ce commencement est un chef-d'œuvre, et ce premier essor lui fut imprimé par un des grands génies du monde moderne.

(1) Ouvrage n° 186, Conon, *neuvième Anecdote*.

La nouvelle traduction en révèle plus qu'une autre toutes les beautés, mais il faut la lire sans l'interrompre, de la première scène jusqu'à la dernière. Alors le lecteur ne s'appartient plus; le spectacle est si nouveau, si saisissant; l'aspect douloureux de tant de maux, de tant d'infortunes, la plupart dignes de compassion; de tant de remords ou de férocité au milieu de supplices si divers, les dangers même de ce long pèlerinage, suspendent dans l'âme du spectateur tous sentiments autres que ceux de la terreur et de la pitié; c'est assister involontairement, pendant vingt-quatre heures de suite, à d'horribles exécutions sur une place publique!

Tout a été dit sur le génie et l'œuvre de Dante. Quant aux traductions françaises, nous osons avancer qu'il n'en est aucune d'aussi *dantesque* que l'est celle de M. Mesnard, tant il serre de près son texte original, tant il se pénètre de son esprit littéraire, tant il s'approprie ses formes poétiques, je dirai même les hardiesses d'expression dont Dante a donné les modèles que, depuis, les grands écrivains se sont efforcés d'imiter. Et cependant, le texte français, quoique amoureux de l'influence italienne, des idiotismes même de sa langue, ne laisse à désirer ni pour l'élégance ni pour la pureté. La concision de l'original, parfois favorisée par les exigences du mètre, est passée souvent dans le français sans l'offenser, et des nouveautés, s'il y en a, ne peuvent que l'enrichir. Enveloppé par la pensée du poëte, son traducteur a répété ses vers en une prose élevée comme son sujet, expressive comme ses passions, élégante et pure comme celle de nos meilleurs modèles, heureuse souvent dans ses imitations du texte italien lorsque celui-ci s'efforce d'imiter la nature.

Les dialogues des deux voyageurs sont rappelés par le poëte en des formules d'un extrême laconisme : *Ed egli a me*, *ed io* (*et lui à moi*, *et moi*); on les retrouve quelquefois dans la version française, elles conviennent à la rapidité du récit, et le scrupuleux traducteur nous dit à ce sujet : « Il ne sera plus rien dit de cette nouvelle traduction, sinon qu'elle a été écrite dans un sentiment de profond respect pour le texte et avec assez de liberté. » Cependant, pour que la pensée du poëte perde le moins possible à passer d'une langue dans l'autre, ajoutons qu'il n'y a rien à excuser à l'égard de cette liberté. L'ardeur contenue qui s'empare de l'original, la force persistante qui l'entraîne à se revêtir d'un idiome nouveau, restent néanmoins fidèles au respect dû à sa pensée et aux souvenirs du siècle du poëte, de ses opinions, de ses préjugés même. Tout est ici du même moment et surgit de la même inspiration; c'est

Dante recevant, sous une illustre protection et par le zèle d'un fervent interprète, le droit de cité dans la plus noble des littératures : c'est Dante qui se fait Français.

Terminons par quelques citations :

« Comme une fleur se penche fermée par le froid de la nuit, et se redresse ouverte sur sa tige sitôt que le soleil la colore; ainsi se relève mon courage abattu, et une si bonne confiance me vint au cœur, que je m'écriai, comme une personne devenue libre :

« O qu'elle fut charitable celle qui me vint en aide, et que tu as « été bon, toi, en obéissant si vite aux ordres qu'elle apporta! Tes « paroles ont si bien disposé mon cœur à te suivre et m'en don- « nent un tel désir, que je reviens à mon premier dessein; va « donc, qu'une seule volonté soit pour nous deux : te voilà mon « guide, mon seigneur, mon maître. »

« Ainsi parlai-je; il se mit en marche, et je m'enfonçai avec lui dans l'abrupt et sauvage sentier. » (*Fin du deuxième chant.*)

« Par moi, l'on entre dans la cité des douleurs; par moi, dans la plainte éternelle; par moi, au milieu des races perdues. La justice inspira mon sublime fondateur : je suis l'œuvre de la divine volonté, de la souveraine sagesse et du premier amour. Avant moi rien n'était, sinon ce qui est éternel, et moi aussi je dure éternellement. Laissez toute espérance, vous qui entrez. » (*Inscription de la porte d'entrée de l'enfer.*)

Le poëte s'adresse à deux âmes qui vont ensemble et que le vent emporte si légères (1).

« O âmes infortunées, si rien ne s'y oppose, approchez-vous et parlez-moi.

« Telles deux colombes attirées par le même désir, volent d'une aile ouverte et sûre au nid bien-aimé, emportées dans l'air par le même élan; ainsi les deux âmes, sortant de la foule où se cachait Didon, viennent à nous à travers cet air sombre; à ce point leur agréait notre appel affectueux.

« Être gracieux et bon, dit l'une d'elles, qui viens dans cette « région ténébreuse nous visiter, nous, qui avons teint le monde « entier de notre sang; si le roi de l'univers nous était favorable, « nous le prierions pour ton repos, puisque tu as eu compassion « de notre peine cruelle. Ce qu'il vous plaît de dire, nous l'écoute- « rons et nous dirons ce qu'il vous plaira d'apprendre; justement « l'ouragan s'apaise un peu.... » Me retournant vers eux, je leur

(1) Françoise de Rimini et Paul de Malatesta.

dis : « Françoise, ton martyre m'arrache des larmes de tristesse et « de pitié, mais dis-moi, au temps des doux soupirs, à quel signe « et comment l'amour vous laissa-t-il deviner le secret de vos « cœurs ? » Et elle à moi : « Se rappeler dans la misère le bonheur « d'autrefois, quelle douleur plus grande ! demande-le à ton maître.

« Mais si tu as tant à cœur de connaître la première source de « notre amour, je ferai comme celui qui pleure et qui parle en « pleurant.

« Nous lisions un jour, lui et moi, par plaisir, comment l'amour « vint au cœur de Lancelot. Nous étions seuls et sans défiance ; plus « d'une fois, à cette lecture, nos yeux se rencontrèrent et la rou- « geur nous vint au visage : mais ce fut un seul passage qui triom- « pha de nous. Lorsque nous lûmes que le sourire de la bien-aimée « avait été baisé par un amant si tendre, alors celui qui de moi ne « sera jamais séparé, tout tremblant, me baisa la bouche. Le livre « et celui qui l'écrivit furent pour nous un autre Galléhaut ; et, ce « jour-là, nous ne lûmes pas davantage. »

« Tandis que cette ombre parlait ainsi, l'autre versait des larmes amères ; et moi, pénétré de pitié, je me sentis défaillir comme si j'allais mourir, et je tombai comme tombe un corps mort. »

Nous ne citons pas la scène du comte Ugolin ; elle fait peur dans l'original et dans la traduction (1).

Enfin, nous ne ferons qu'indiquer les notes qui sont ajoutées à la traduction ; ces notes sont à la fois historiques, littéraires, érudites, et toutes ont le mérite d'être utiles.

C'est ainsi, ce nous semble, qu'on fait un bon livre ; et que ce bon livre, comme une bonne action, doit honorer aux yeux de tous celui qui l'a produit, littérateur, magistrat ou homme d'État. A ces titres divers, le suffrage du monde savant et lettré ne sera qu'un juste hommage décerné au nouveau traducteur de Dante (2).

J. J. Champollion-Figeac.

Voyage paléographique dans le département de l'Aube, par H. d'Arbois de Jubainville, archiviste. 1 vol. in-8 de 356 pages ; 1855. Troyes et Paris ; Bouquot, Durand et Dumoulin.

M. d'Arbois de Jubainville vient de publier sous ce titre la relation d'une tournée administrative qu'il a eu à faire l'an passé pour

(1) Il y a aussi, sur le dernier vers de cette effroyable scène, des variantes diverses, attentivement recherchées dans les manuscrits par les critiques italiens.

(2) Les deux volumes suivants seront prochainement publiés.

constater l'état des archives dans les mairies et dans les hôpitaux du département de l'Aube. Une saine et sobre érudition recommandent ce livre où l'auteur a eu la bonne fortune de pouvoir intercaler une soixantaine de pièces du plus grand intérêt pour les diverses époques de notre histoire. Quelques-unes de ces pièces renferment des notions dont la science de nos antiquités pourra tirer parti. Nous nous empressons de les signaler aux lecteurs de la *Revue archéologique*.

Dans la petite ville d'Ervy, qui est aujourd'hui un chef-lieu de canton à dix lieues de Troyes, mourut, en 1398, un riche bénéficier, curé de l'endroit et en même temps garde du sceau de l'archevêché de Sens. Il s'appelait Jean Rebours, et telles étaient ses facultés, qu'à son enterrement il y eut un repas où se burent sept mille quatre cent cinquante-six litres de vin et où se mangèrent deux vaches, trente-cinq moutons, deux porcs et un pâté contenant cinquante-cinq volailles. On l'enterra dans l'église même d'Ervy, sous une tombe plate de cuivre qui avait été faite à Paris par « Gilles de Houllain, tombier, demourant oultre la porte Saint-Jacques. » M. d'Arbois de Jubainville rapporte l'état de sa garde-robe et de son ménage. Son habillement d'église, composé de « chasuble, tunique, domatique, aube, estolle, fenon et amict » était de camelot jaune. Pour costume de ville, il avait onze houpelandes ou grandes robes de dessus, sept manteaux et cinq chaperons. Plusieurs de ces vêtements étaient rouges et verts : ce qui amène M. d'Arbois de Jubainville à dire qu'au moyen âge toutes les couleurs, sauf les rayures, étaient permises aux ecclésiastiques. Nous doutons qu'il ait trouvé cela dans les statuts synodaux du diocèse de Troyes ; du moins rien n'est-il plus fréquent dans ceux des autres églises que l'interdiction des couleurs voyantes. Le principe de la discipline était que l'ecclésiastique pouvait user de toutes les couleurs, pourvu qu'elles tirassent sur le noir.

Maître Jean Rebours possédait en outre une armure complète consistant en deux cottes de fer, un jaque, une paire de gantelets, un harnais de jambes, un garde-bras, un bacinet garni de camail et de visière à bec de faucon, enfin une épée.

Vingt-neuf couvre-chefs qui faisaient partie de son linge de corps, nous semblent devoir donner l'idée de fichus de tête et non de bonnets, comme le pense l'auteur du Voyage paléographique. Couvre-chef, au moyen âge, veut toujours dire voile ou bien le genre de toile avec lequel on en faisait.

Voici quelques dénominations dignes de remarque que nous trou-

vons dans l'inventaire de la vaisselle, de la batterie de cuisine et de l'ameublement :

Orceau de cuivre pour laver mains (distingué des bassins à laver). — Salerettes (salières) d'estain. — Garde-nappes (plateaux à bouteille?). — Chauffoyères d'arain (bouilloires de cuivre jaune). — Coulouères d'arain (entonnoirs de cuivre jaune). — Gardemengiers d'estain (plateaux de table?) — Copperot (couperet) de fer. — Chièvre de fer (tourne-broche). — Cremillée de fer (crémaillère). — Chiennés (chenets) de fer. — Escrans à feu. — Mets (donné comme équivalent de huches). — Treffeus (trépieds). — Verges de fer à tendre chambre (tringles).

Tout cela est tiré du compte de l'exécution testamentaire de Jean Rebours, conservé aujourd'hui à l'hôpital d'Ervy. Il nous reste à parler de deux devis de constructions qui furent dressés l'un en 1542 et l'autre en 1547 pour l'agrandissement des églises de Chaource et de Maisons près Chaource. De part et d'autre, les travaux sont commandés par les paroissiens, qui traitent avec plusieurs maîtres maçons, ceux de Chaource par l'intermédiaire d'un de leurs fabriciens, ceux de Maisons représentés par tous les notables de leur endroit. A Maisons comme à Chaource, les habitants s'engagent à fournir toutes les choses nécessaires à la construction, non pas seulement les matériaux, mais les cordes, les échaffauds, la grue pour monter les pierres, les cintres et jusqu'aux panneaux (mosles) pour le travail des appareilleurs. Les terrassemens et déblais pour planter les fondations où établir les échaffaudages sont aussi à leur charge. De plus, il est spécifié au devis de Maisons, que « là où il n'y aura de l'eau près de ladicte église, lesdicts habitans seront tenus en aller querre aux maçons .... et seront aussi tenuz .... livrer une chambre ausdicts maçons au lieu desdictes Maisons, deux lictz garnis de draps, un pot de fer, une pesle (poèle), demye douzaine d'escuelles d'estain, ung plat, une nappe, deux pintes et seille (sceau). Et quant lesdicts maçons se départiront dudict lieu, seront tenuz le tout rendre. » Le détail des deux devis fournit un certain nombre de termes techniques qu'il est bon de faire connaître.

Une pièce de voûte s'appelle une *croysiée*, et le mémoire de Chaource explique qu'une croisée en longueur fait trois croisées en largeur, parce que l'église du lieu a des bas-côtés. A Maisons les trois pièces sont dénommées « un creppon et deux chapelles, aultrement une croysée, » ce qui fait voir qu'en Champagne les pièces ou croisées d'ogives de la grande nef s'appelaient des *crépons*.

Pillier boutant veut dire contre-fort; et un contre-fort d'angle s'appelle *pillier-cornier*. A Chaource, où l'on voulait faire une tour de 110 pieds de haut, rejetée sur l'intérieur, au bas du collatéral, les gros supports sont dénommés *pilliers par voye*, c'est-à-dire piliers entre lesquels on circule.

Pan de la nef désigne tout le mur de clôture de la haute nef; mais quand on ne considère que l'espace contenu entre deux piliers (ce que nous appelons une travée d'architecture), la dénomination est celle de *carré*. Les *piliers des carrés* sont donc les supports intérieurs de la voûte. Les travaux de Maisons devaient être faits sur le modèle de l'église d'Étourvy, un village situé non loin de là. Mais à Étourvy les piliers intérieurs étaient *fenduz*, c'est-à-dire détachés de la muraille. On spécifie qu'à Maisons les mêmes piliers seront « enclavez et enfoncez dedans les murailles du carrey. »

Clef percée est la membrure ronde qui interrompt les ogives avant leur rencontre et procure ainsi ces lunettes que l'on voit souvent aux voûtes, sous les clochers. Le devis de Chaource où est ce détail, explique très-bien que la clef en question était « pour monter cloches. »

Regards et arrachemens des estatz de charge sont les naissances des arcs de voûte, ogives et doubleaux.

Les fenêtres sont toujours appelées *verrières*. *Jambe de verrière*, montant de fenêtre; *magneau de verrière*, meneau de fenêtre.

Reprinses pour mettre des ymages, sont des culs-de-lampe.

Cloison du grand autel, désigne une clôture en pierre pour fermer le chœur; *lavabo*, une piscine; *cyboire*, un tabernacle derrière l'autel, où on accédait par des degrés; *revetière*, une sacristie; *appendice*, un appentis.

Nous ne terminerons pas sans rendre hommage à l'intelligence avec laquelle M. d'Arbois de Jubainville a su choisir et publier ces documents. Notre regret est de nous voir forcé à dire, sans le montrer, que le mérite de l'ouvrage est le même dans toutes ses parties.

J. Quicherat.

Essai sur l'éclairage chez les Romains, ou introduction à l'histoire du luminaire dans l'église; suivie d'une note au sujet d'une lampe antique trouvée à Grand, par M. Ch. Loriquet, membre de l'Académie de Reims. Un volume in-8. Paris, Leleux.

Ce livre, fruit de nombreuses et consciencieuses recherches, nous montre un des points intéressants des mœurs et usages des anciens, et nous le fait suivre jusque dans les coutumes de la cour

byzantine. Cet essai n'est que l'introduction à un travail étendu sur l'éclairage des églises que l'auteur se propose de publier bientôt. Nous ne pouvons mieux faire, pour montrer l'intérêt qu'offre la lecture de ce livre que nous aurions désiré connaître plus tôt, que de présenter sommairement les titres des divers chapitres que voici : « Des différentes espèces de flambeaux. De la lampe. Du candélabre et des divers accessoires de l'éclairage. De la lanterne. Lampe cubiculaire, veilleuse; lampe des lupanars, des écoles, etc. Des repas. Appareils d'éclairage dans les temples. De l'éclairage dans certaines cérémonies religieuses et de son origine. Idées superstitieuses et symboliques qui s'y rattachent. De l'éclairage dans les fêtes religieuses et dans celles de famille. Illuminations, honneurs rendus aux empereurs et aux dignitaires, réjouissances publiques. De l'éclairage considéré comme auxiliaire de la guerre et de la navigation, signaux, phares, etc. Des funérailles. Une note accompagnée d'une planche, communiquée à l'Académie de Reims, au sujet d'une lampe antique trouvée à Grand (Vosges), termine le volume. »

Ueber ein in der Sammlung des badischen Alterthums-Vereins aufbewahrtes romisches feldzeichen. Sur une enseigne romaine conservée dans la collection de la Société des Antiquaires de Bade, par le docteur C. Zell, conseiller aulique du grand-duc de Bade, professeur à l'Université de Heidelberg. In-4 avec une planche. Carlsruhe, 1855.

Le monument en bronze qui fait le sujet de cette notice est d'une belle exécution; il représente un griffon à queue de poisson; sous le ventre existe une tige terminée par une vis qui servait à le fixer à la hampe. Dans ses pattes, l'animal tient un écusson sur lequel on lit l'inscription suivante :

CONATV
S.KE.V.K

conatus centuriæ quintæ cohortis.

Le premier mot de cette inscription offre quelques difficultés pour lui donner un sens positif. *Conatus* signifie-t-il simplement *effort*, avec une application qui est aujourd'hui oubliée, comme le fait remarquer le savant auteur de cette notice, ou bien est-ce un nom propre qui serait écrit pour *Cognatus;* ou enfin ce mot désigne-

rait-il une sous-division inférieure dans l'armée? C'est un problème à résoudre.

Ce curieux monument a été trouvé en 1850 à 6 pieds au-dessous du sol dans les fouilles pratiquées dans la cave d'une scierie, au village Otterswang, principauté de Sigmaringen.

Cette notice de M. Zell, extraite du dernier cahier des publications de la Société des Antiquaires du grand-duché de Bade, offre un spécimen du soin apporté par la savante Société dans l'exécution de ses publications, tant sous le rapport du texte, que sous celui des planches qui accompagnent chaque cahier, et qui sont exécutées sous la direction de M. de Bayer, artiste distingué de Carlsruhe.

Tableau chronologique, généalogique et alphabétique des personnages dont il est parlé dans l'Ancien Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ, avec la signification des noms propres hébreux, chaldéens, syriaques et grecs; par Alphonse Lucas. 1 vol. in-18, Paris, 1855, typographie de Pankoucke.

Ce petit livre, d'une utilité incontestable, est divisé en deux parties dont l'une et l'autre ont leur importance. Dans la première sont classées dans l'ordre chronologique, depuis le premier âge du monde jusqu'à Jésus-Christ, des notices très-substantielles sur chaque personnage cité dans l'Ancien Testament, avec la signification des noms propres d'après les autorités les plus compétentes. La seconde partie présente dans l'ordre alphabétique ces mêmes personnages avec la désignation des époques de leur existence. Ces deux parties sont suivies d'un *memento* des faits et des matières saintes contenues dans l'Ancien Testament. Chaque fois que nous avons consulté ce travail, nous avons pu apprécier l'ordre et la méthode qui ont présidé à sa rédaction, et qui permettent de trouver immédiatement les renseignements que l'on peut avoir à y chercher.

Nous devons encore à M. Lucas un *Tableau chronologique et alphabétique* des rois et des gouvernements de France, réunis dans un volume du même format que celui que nous annonçons aujourd'hui, et qui est, comme le précédent, destiné à suppléer des livres beaucoup plus volumineux. Nous ne pouvons pas prédire à ces travaux le succès qu'ils méritent et qu'ils obtiendraient certainement dans le public, si la modestie de l'auteur ne l'avait engagé à les faire imprimer qu'à un nombre d'exemplaires suffisant pour en gratifier seulement ses amis. J. L.

VOYAGE EN CILICIE.

CORYCUS,

SON ÎLE ET SON ANTRE.

Le 24 septembre 1852, j'avais quitté les ruines de Sébaste, ville située dans la Cilicie Trachée, au bord de la mer, espérant pouvoir atteindre Corycus avant la nuit. La journée avait été fatigante et le soleil accablant. Les chevaux marchaient péniblement par des sentiers rocailleux; afin de rendre leur allure plus sûre, l'escorte de *zaptiés* et moi cheminions à pied. En gravissant les rochers qui, dans ces parages, bordent la mer, nous apercevions, de temps à autre, le château de mer de Corycus, le moderne *Kurko*, dont les hautes tours se dessinaient sur les eaux. A mesure que nous avancions, le disque de la lune s'élevait derrière une masse de ruines imposantes situées sur une colline, au bord du rivage et à deux lieues environ de Sébaste.

Nous reprîmes un instant haleine, et, après une demi-heure de marche, nous fîmes halte sur une éminence couverte de décombres, de sarcophages, et d'où la vue embrassait complétement l'ensemble des ruines de l'antique cité de Corycus.

De larges assises de pierres, restes d'anciens édifices, de hautes murailles rongées par le temps, de vastes portiques chargés d'une végétation parasite se dessinaient vigoureusement sur la nappe de lumière argentée qui se fondait à l'horizon avec le bleu limpide du ciel.

Quelques rayons de lune glissant à travers les portiques, éclairaient les colonnes placées symétriquement dans le centre des anciennes basiliques chrétiennes, dont les dallages disjoints disparaissaient presque entièrement sous l'herbe, la mousse et les broussailles.

Çà et là, enchâssés au milieu de murailles à demi écroulées, on voyait quelques fragments de sculptures et de bas-reliefs révélant une intention chrétienne; ou une inscription à moitié effacée qui rappelait les noms, maintenant oubliés, des anciens habitants de cette ville, jadis fameuse, aujourd'hui déserte.

De distance en distance, des sarcophages d'un seul morceau, plus

cés de chaque côté des chemins, ou groupés autour d'une vieille église écroulée, gisaient à moitié enterrés dans le sol, et cachés par d'épaisses ronces.

Rien de plus sinistre que ces ruines éclairées par des reflets de lune, et dont les lambeaux semblent avoir emprunté la teinte livide d'un cadavre abandonné au milieu du désert; rien de plus triste qu'une nuit passée au milieu des débris amoncelés d'une cité des temps passés; mais aussi rien de plus poétique, lorsque au soleil levant cette nature morte semble se réveiller, et que les pierres, en se réchauffant, se colorent des feux brûlants du ciel.

On pourrait croire qu'une journée d'exploration bien employée est pour le voyageur le présage d'un sommeil en rapport avec les fatigues du jour; il n'en est rien : la nuit passée au milieu des ruines enfante les *djin*, ces génies de l'Orient, qui campent invisibles, dans les décombres des cités mortes. Les hommes, pour échapper à ces êtres fantastiques que leur imagination a créés, éprouvent le besoin de se rapprocher, non par un sentiment de crainte, mais pour conter des histoires merveilleuses, telles que l'Orient sait en faire naître dans le cerveau ardent de ses poëtes; alors maîtres et serviteurs, aghas et soldats, s'asseyent en cercle autour d'un feu qu'alimentent des herbes desséchées et des branches arrachées aux broussailles d'alentour. Le hibou quitte sa demeure et vient voler par soubresauts vers le campement, étonné de voir des êtres vivants dans la cité des tombeaux. Les chacals, attirés par l'odeur des viandes apprêtées pour le repas de la nuit, s'approchent des ruines, isolés ou en groupes, puis pénètrent plus avant en poussant des cris plaintifs que répètent dans le lointain d'autres chacals qui répondent et se rendent à cet appel. On croirait entendre des femmes qui, du haut des collines, pleurent la perte d'un époux ou d'un enfant. Tenus en arrêt par nos chiens, sentinelles vigilantes, qui veillent à la garde du campement, et répondent à ces hôtes des ténèbres par des hurlements prolongés, les timides chacals se taisent, s'éloignent et vont porter ailleurs les angoisses d'une faim non assouvie.

Chacun de nous repose près de ses armes, tandis que, pour éviter les surprises, un Turkoman, placé en vigie sur la muraille écroulée d'un édifice ruiné, examine avec soin les abords du campement, tout en aspirant la fumée de son *tchibouck*.

Ainsi se passe la nuit tout entière; le sommeil est vingt fois interrompu par les aboiements des chiens, les cris des chacals, le hennissement des chevaux, enfin par la présence de ces myriades

de mouches parasites dont l'incessant bourdonnement est encore plus intolérable que la piqûre.

Le jour, qui venait de poindre, nous avait trouvés debout, préparant la besogne de la journée. Il s'agissait d'explorer les ruines de Corycus, de retrouver son antre si célèbre, de relever les inscriptions; enfin de dessiner les monuments, travail de plusieurs jours. Pendant que mon drogman, Bothros Rok, cherchait dans les ruines du château arménien un logement pour nous et nos chevaux, une partie de mon escorte partait avec ses armes pour chasser hors des ruines, tandis que je faisais à pied le tour de la ville, pour en mesurer l'étendue.

Je ferai précéder la description des antiquités de Corycus par quelques détails que j'ai puisés, soit dans les auteurs anciens, soit dans les relations écrites du moyen âge, et qui, en raison de l'intérêt qu'ils présentent, m'ont paru devoir faciliter l'intelligence du tableau que j'ai à faire de chacun des monuments de cette antique cité.

Le nom de Corycus est purement grec, ce qui prouve que la fondation de cette cité est due à une colonie venue de Grèce, où se trouvait aussi une ville du même nom située à peu de distance de Delphes.

L'antiquité nous fournit, tant en Grèce qu'en Asie Mineure, plusieurs localités, villes, promontoires ou grottes du nom de κώρυκος ou κωρύκιον. Ce nom paraît venir, par analogie de configuration et d'apparence, du mot κώρυκος, qui exprime un sac de cuir, un vallon, une espèce de navire, une sorte de coquillage, tous objets de forme renflée, à protubérance, et qui peuvent bien servir de terme de comparaison à des montagnes, rochers ou caps renfermant ou non des cavernes. Cette opinion, qui est celle d'un savant dont l'érudition est aussi profonde que variée, M. Guigniaut, est parfaitement en rapport avec la topographie de la ville dont j'entreprends aujourd'hui la description. Disons cependant que, jusqu'ici, on avait généralement cru que l'étymologie du nom de Corycus devait se trouver dans le mot κρόκος qui signifie *safran*, car on sait que le territoire de cette ville produisait le meilleur safran de la Cilicie. Toutefois κρόκος qui, avouons-le, a une ressemblance frappante avec κώρυκος, est un tout autre mot, une racine entièrement différente; et d'ailleurs le safran du vallon de l'antre corycien de Cilicie ne paraît point exister dans les autres localités du même nom.

Avant l'occupation romaine, la ville de Corycus avait peu d'importance; toutefois, en sa qualité de colonie, elle jouissait de l'autonomie et battait monnaie. La divinité principale qui paraît avoir reçu à Corycus un culte spécial était Mercure, qui figure sur les monnaies de cette ville, frappées à l'époque grecque; sur quelques-unes d'elles (1), Mercure est représenté debout, tenant de la main droite une patère et de l'autre un caducée. Le témoignage du culte que les habitants de Corycus rendaient à Mercure est, du reste, confirmé par Oppien qui, né lui-même dans cette ville, appelle Corycus la cité de Mercure (2).

Lorsque les Romains eurent réduit la Cilicie en province romaine, la ville de Corycus acquit de l'importance; Cicéron (3), qui fut gouverneur de cette province, Tite Live (4), Pline (5) et d'autres auteurs en parlent à plusieurs reprises dans leurs écrits. Plus tard elle devint le port de Séleucie, et Oppien (6) dit d'elle : « Ὅσσοι δ'Ἑρμείας πόλιν ναυσίηλυτον ἄστυ Κωρύκιον ναίουσι. » Étienne de Byzance (7) nous apprend que Corycus était, de son temps, la ville la plus importante du district de Séleucie, et il ajoute qu'elle possédait un port et une petite île. C'était à cette époque encore un repaire de pirates, d'où l'adage si célèbre :

« Τοῦ δ'ἄρ ὁ Κωρυκᾶιος ἢ κροάσατο. »

Les renseignements que l'antiquité nous a laissés sur Corycus sont peu considérables, tandis qu'au contraire, ceux que nous a transmis le moyen âge sont de la plus haute importance. Corycus dont le nom altéré se retrouve sous la forme Gorighos, était en effet, sous les Byzantins et les Arméniens, une ville considérable. Ses ruines, qui datent principalement de ces deux époques, nous montrent qu'elle avait, au moyen âge, sinon une importance égale à celle de Tarse, du moins qu'elle avait plus d'étendue et servait de résidence, à l'époque des Arméniens, à des princes feudataires de la couronne de Sis, parents des Thakavors, et qui étaient chargés de couvrir et de protéger à l'occident les boulevards de la royauté en Cilicie.

(1) Mionnet, *Méd. gr.*, III, 54, et *suppl.*, VII, 203-214; *Revue num.*, 1854, Monn. de Cilicie, p. 10, n° 13. Corycus.

(2) *Cynég.*, III, 8, 6.

(3) *Ad famil.*, XII, 13.

(4) *Histor.*, XXXIII, 20.

(5) *Géogr.*, V, 22.

(6) *Hal.*, III, v. 208-9

(7) De Urb. et Pop., v° *Kórukion.*

Depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, beaucoup de voyageurs ont visité Gorighos. Le chanoine d'Oldembourg, Willebrand, qui parcourait la Cilicie sous le règne de Léon II, premier roi Roupénien de cette partie de l'Asie Mineure, vint de Tarse à Gorighos, et raconte en ces termes, dans son itinéraire (1), son arrivée dans cette ville : « Per Tarsim, versus orientem descendimus, et inve-« nimus circa illas partes Hormeniam (2), in sylvis, in tuentibus « aquis et bono aere, nostræ Teutoniæ simillimam : quibus tribus die-« bus peragrantes, venimus Cure (3) : quæ est civitas in mari sita, « bonum habens portum, in qua hodie mirabiles, quamvis dirutæ, « apparent structuræ, ita ut nimirum eas Romanis structuris et « ruinis comparaverim. »

Sanuto, dans ses *Secreta fidelium crucis* (4), ne dit rien de Gorighos, seulement il signale le petit îlot dont parle Étienne de Byzance, et sur lequel nous reviendrons plus tard : « Coram autem « dicto Curco, quædam insula invenitur. »

Barbaro, qui faisait partie de l'expédition navale vénitienne qui mit le siége devant Gorighos, dans le courant du XVe siècle, donne des renseignements très-précis sur l'état de la ville à cette époque; il entre même dans quelques détails sur ses monuments, et en particulier sur les deux forteresses qui défendaient la ville et protégeaient le port (5). Voici la traduction de la relation de ce voyageur, que je donne dans son entier; elle est écrite en italien du XVe siècle, et n'offre aucune difficulté à la lecture : « Curco est situé au bord de la mer; à l'ouest se trouve un écueil qui n'en est éloigné que d'un tiers de mille. Sur cet écueil on voit un château qui paraît être assez fort, de belle apparence et bien construit; mais actuellement il est en grande partie ruiné. Sur la porte principale on lit de belles inscriptions qui paraissent être écrites en caractères arméniens, mais d'une autre forme que ceux employés aujourd'hui par les Arméniens (6); si bien, que les Arméniens que j'avais avec moi ne purent pas les déchiffrer. Le château ruiné (7) est sur la

(1) *In Leonis Allatii* Συμμίκτα, op. 141. (*Col. agr.*, 1652, v°.)

(2) L'Arménie.

(3) Gorighos.

(4) L. II, p. IV, chap. XXVI, p. 89, éd. Bongars.

(5) Barbaro, *Viagg.*, p. 28-29 (Venise, Alde, 1543, in-8).

(6) Ces inscriptions, dont on lira plus loin la traduction, sont en majuscules enchevêtrées; c'est ce qui fait que Barbaro et ses drogmans arméniens ne reconnurent pas ces caractères, qui ont en effet peu de ressemblance avec les majuscules et les minuscules des manuscrits du XVe siècle.

(7) C'est le château situé sur le bord de la mer.

route qui va au port; sa distance de Curco est celle d'un trait d'arbalète. Curco est en partie bâti sur un rocher, et en partie au bord de la mer, sur le rivage. Le rocher est à l'est et taillé à pic au-dessus d'un précipice profond. La plage est défendue par une muraille très-épaisse et escarpée, afin d'en défendre l'approche aux bombardes. Dans ce château se trouve une autre forteresse avec des murailles épaisses et des tours très-élevées, laquelle a environ deux tiers de mille de circonférence (1). Sur les portes, qui sont au nombre de deux, on voit des inscriptions arméniennes (2). Toutes les parties de ce château ont leur citerne d'eau douce, et dans les endroits publics on trouve encore quatre puits très-profonds remplis d'une eau excellente qui pourrait alimenter une grande cité. Au sortir de la porte qui est à l'est, on prend un chemin situé à une portée de flèche du château (3), le chemin est bordé de sarcophages de marbre (4) d'un seul morceau (une grande partie sont brisés), et qui se prolongent de chaque côté du chemin jusqu'à une église éloignée seulement d'un demi-mille. Cette église paraît très-grande et bien bâtie, ornée de grosses colonnes de marbre et de belles sculptures. La contrée qui avoisine le château est montagneuse, et les rochers ressemblent à ceux de l'Istrie. Ils sont habités par les gens du seigneur Caraman. Cette contrée produit du froment en abondance, du coton, des bestiaux, principalement des bœufs, beaucoup de chevaux et plusieurs espèces d'excellents fruits. Le climat y est tempéré. Près de la Marine, sont deux châteaux très-forts, dont l'un est bâti sur une éminence; le premier est éloigné de la mer par une distance équivalente à un trait d'arc, et l'autre est à six milles du précédent. Ce dernier est bâti au bord du rivage, et paraît bien fortifié (5). »

Les voyageurs modernes qui ont parcouru la Cilicie-Trachée, se sont tous arrêtés aux ruines de Gorighos. L'amiral Beaufort, le comte L. de Laborde, P. de Tchihattcheff, P. Tremaux, etc., sont unanimes pour dépeindre l'aspect imposant de ces ruines; cependant on doit regretter que les trois derniers voyageurs que je viens de nommer n'aient point encore achevé la publication que chacun

(1) En d'autres termes, Barbaro veut dire que le château a deux enceintes de murailles et de tours.

(2) Il ne reste plus aujourd'hui que la trace de l'une de ces inscriptions qui est à peine visible.

(3) La voie romaine.

(4) Ils sont tout simplement en calcaire.

(5) Ce sont les *Châteaux-Blancs* (Ak-Kala ou Kalessi).

d'eux en a commencée; et, en effet, il n'est pas douteux que la description d'une ville, comme l'antique Corycus, ne soit pour eux l'occasion de faire connaître des particularités intéressantes qui ont pu échapper aux voyageurs du moyen âge.

L'amiral Beaufort, qui a parcouru, avec grand soin, la côte de la Karamanie, nous a donné sur Corycus des détails fort curieux. Voici en substance la description faite par le savant amiral dans son volume d'exploration (1). Tout près de Perchendy, ville ruinée, dont le nom ancien était *Pseudo* ou *Kalo Coracesium*, il y a deux châteaux en ruine et inhabités, nommés *Kurko-Kalessi*, l'un sur la terre ferme, près des ruines d'une ville antique, l'autre situé dans une petite île tout près du rivage; il s'y trouve quelques antiquités. Le premier a été indubitablement un lieu très-fort entouré de doubles murailles, dont chacune est flanquée de tours, et de plus environnée d'un fossé qui communique avec la mer par le moyen d'une excavation de trente pieds de profondeur, taillée dans le roc : une jetée qui se prolonge dans la mer est terminée par un monument antique ruiné qui peut avoir été un fanal. Les murailles de l'ancienne ville sont encore assez bien conservées pour qu'on en puisse tracer l'enceinte; des bains, des tombeaux nombreux, tout invite les voyageurs à visiter de nouveau ce lieu que l'amiral Beaufort n'a pu voir en détail. Il y fait néanmoins une observation que Letronne a mentionnée dans le compte rendu de l'ouvrage du savant amiral, inséré dans le *Journal des Savants* (2), à cause de son importance. « Nous avons, dit-il, copié un grand nombre d'inscriptions en cet endroit, mais elles sont toutes sépulcrales, excepté une qui fait mention des bains de Dionysius Christianus. Une de ces inscriptions, précédée de la croix grecque, a été trouvée sur un mausolée construit en pierres irrégulières, dans le style cyclopéen, circonstance qui, peut-être, montrerait que ce style de bâtir n'est point une preuve de très-grande antiquité, à moins que l'imitation de l'antique n'ait été d'usage en ce temps, comme il l'est de nos jours. » On doit regretter que l'amiral Beaufort ne nous ait pas transmis le dessin de ce mausolée; car si la construction est bien réellement cyclopéenne, son observation est des plus curieuses; mais nous présumons que ce qu'il a pris pour une construction cyclopéenne n'est autre chose que l'*incertum* de Vitruve, tel qu'on le voit dans beaucoup de monuments romains. Cet *incertum* res-

(1) Karamania (Lond., in-8, 1818).
(2) Année 1819.

semble, pour l'arrangement des pierres, à la construction pélasgique ou cyclopéenne, mais il en diffère essentiellement par la petitesse des pierres et par l'emploi du ciment.

Le nom de Corycus s'altéra pendant tout le moyen âge, et chaque écrivain modifia à son gré le nom primitif de cette ville en l'appropriant plus ou moins heureusement au langage qui lui était familier. Ainsi, les chroniqueurs latins des croisades appellent Corycus, *Curco*, *Curc;* les Français, et notamment Guillaume de Machaut, lui donnent tantôt le nom de *Le Court*, et tantôt celui de *Le Courc* (1). Les Orientaux, au contraire, conservaient avec plus d'exactitude la forme primitive; ainsi les Arméniens appelèrent Corycus, *Gorighos*, et nous retrouvons ce même nom écrit en syriaque, sous la forme *Kourikous*.

Nous avons dit plus haut que Gorighos avait appartenu à une famille arménienne, vassale des Thakavors Roupéniens, tant que dura la monarchie arménienne dans ce pays. En 1361, Gorighos était un comté possédé par une famille des Lusignans de Chypre (2), après que Pierre Ier en eut fait la conquête en 1360, ainsi que ce fait est rapporté par G. de Machaut (3) :

Le premier an de sa coronne
Il s'en ala en Ermenie,
Là prist, par force et par maistrie
Un chastel qu'un appeloit Courc.
Si vous en dirai brief et court :
Li chastiaus fut subjet aus Turs,
Grans et puissans, fors et seurs
De fossez, de tours, de muraille.
Mais à l'espée qui bien taille
Versa tout, comble et fondement.
Là se porta si fièrement
Que tout fut mort quan qu'il trouva.

Il existe des pièces du règne de Jean II, roi de Chypre, conservées aux Archives de Malte, et relatives à la conquête de Gorighos par le grand karaman, Ibrahim-Bey. M. de Mas-Lastrie les a publiées dans le tome III de ses documents de l'*Histoire de Chypre* (4). En 1448, Gorighos fut enlevé aux Lusignans par le grand karaman,

(1) *La prinse d'Alixandre*. Bibl. imp., 7609, fol. 323, 335 *et passim*.

(2) Raynaldi, XXV, p. 35.

(3) Ms. fol. 313, dans le t. II de l'*Hist. de Chypre* de M. de Mas-Latrie, p. 267, note.

(4) Année 1448, p. 48, 53.

qui en resta le maître jusqu'à l'époque où la Karamanie passa entre les mains des Turcs ottomans, qui la possèdent encore aujourd'hui, et la font administrer par des pachas-gouverneurs.

J'ai dit ce qu'était Corycus dans l'antiquité et le moyen âge, d'après les sources anciennes et les témoignages que nous ont laissés les voyageurs du moyen âge et modernes; maintenant je vais décrire les divers monuments de cette ville qui appartiennent, en grande partie, aux époques byzantine et arménienne.

Les monuments grecs sont les plus nombreux; les édifices arméniens sont les plus importants. Je commencerai par les premiers, qui n'ont, je crois, été étudiés jusqu'ici que d'une manière superficielle.

Les ruines de l'époque byzantine consistent en une vaste nécropole composée de chambres sépulcrales creusées à même le roc, et de sarcophages d'un seul morceau de rocher surmontés d'un couvercle prismatique à oreillettes, couvrant plusieurs monticules, ou bordant, dans une longueur de plusieurs kilomètres, la voie romaine pavée, qui, venant de Selefké, passait à Gorighos, Sébaste, Lamas, Pompeïopolis, Adana, Mopsueste, et conduisait en Syrie par les gorges de l'Amanus.

Des grottes sépulcrales creusées dans le roc se voient en plusieurs endroits de la ville, et notamment à l'est du château de terre de Gorighos; elles sont en grand nombre dans une espèce de bas-fond entouré de rochers, et formant, pour ainsi dire, un *columbarium* naturel. Au-dessus ou à côté de chacune des ouvertures carrées qui donnent entrée aux chambres creusées à même le roc, on lit des inscriptions grecques appartenant, pour la plupart, à des fonctionnaires ecclésiastiques (1). L'entrée de ces chambres était fermée au moyen d'une pierre que l'on scellait avec du ciment. Mais comme ces chambres ont toutes été violées par les musulmans, lors de la conquête, les pierres gisent à moitié enterrées dans le sol au-dessous de l'ouverture qu'elles servaient à fermer. Aujourd'hui toutes les chambres sont vides, et on peut à peine reconnaître les niches dans lesquelles on déposait les cercueils.

Les autres grottes sépulcrales sont situées au nord-ouest du château, et étagées sur toute la longueur d'un rocher qu'on a taillé en différents endroits, afin de rendre sa forme régulière. A l'ex-

(1) Cf. mon *Recueil des inscr. de la Cilicie*, p. 39 et suiv.

trémité sud de ce rocher, on voit un bas-relief représentant un guerrier debout, vêtu d'une tunique qui descend jusqu'au genou, et qui est retenue à la ceinture par un baudrier auquel est suspendue une épée. De la main droite ce guerrier tient la haste ou un labarum. La tête de ce personnage a été cassée et enlevée par un voyageur anglais qui parcourait la Karamanie il y a environ trente ans, et qui pourrait bien être l'amiral Beaufort lui-même, d'après les renseignements que j'ai eus de Turkomans de la tribu voisine. Cette représentation est dépourvue d'inscriptions ainsi que les chambres sépulcrales qui sont à gauche du personnage. Le n° 2 de la planche 259 donne une vue exacte de cette série de grottes, et la représentation du personnage inconnu dont je viens de parler.

Les sarcophages qui ne contenaient qu'un seul personnage sont plus nombreux que les chambres, tandis qu'au contraire les grottes sépulcrales étaient ce qu'on pourrait appeler des sépultures de famille ou de communauté. Les sarcophages s'étendent, comme je l'ai dit plus haut, sur les deux côtés de la voie romaine et couvrent tous les mamelons d'alentour à une grande distance. Les gens du pays, toujours disposés à exagérer, même les choses les plus simples, portent, à la manière d'Homère, à dix mille le nombre des sarcophages, mais en réduisant ce nombre des deux tiers, on est encore au-dessus de la vérité.

Tous ces sarcophages sont couverts d'inscriptions grecques de l'époque byzantine. Ce sont surtout des *papas*, des diacres et autres fonctionnaires ecclésiastiques.

On remarque, toutefois, au milieu de cette prodigieuse quantité de personnages de l'Église orientale, qui ont été ensevelis dans ces sarcophages, des inscriptions rappelant les noms d'artisans et d'individus appartenant à l'ordre laïque, comme par exemple celles de sarraf Eugène et de Théophile, fils du potier Tyrannus (1).

Au milieu de cette nécropole, tout à côté de la route et à l'est du château, on voit les restes, assez bien conservés, d'une église byzantine entourée de constructions, qui semblent avoir appartenu à un monastère grec. Un bel arc, à demi écroulé, est construit sur la route et semble avoir été autrefois un lieu de péage dont le privilége appartenait sans doute aux moines du couvent. C'est tout à l'entour de ce monastère que se voient le plus de sarcophages portant des inscriptions qui révèlent les noms et les dignités des pères de

(1) Mon *Recueil d'inscr.*, p. 41, n° 115, et p. 42, n° 119.

cette communauté. Plusieurs autres églises et des ruines de constructions diverses se voient encore dans différents endroits de la nécropole. Seulement leur état de délabrement ne m'a pas permis de les étudier.

Je ne donnerai pas ici le texte des inscriptions que j'ai copiées dans cette nécropole, mais le lecteur pourra les étudier dans le recueil des inscriptions de la Cilicie, que j'ai publié au retour de mon voyage (1). La ville byzantine s'étend depuis la base orientale de la nécropole jusqu'au bord de la mer, sur un mamelon boisé qui fait partie de la chaîne du Taurus. On y voit les restes de maisons et de différents autres édifices, mais on n'y remarque pas d'églises. On voit en cet endroit un petit édifice à toit conique, et qui sert de tombeau à un santon vénéré par les Turkomans qui venaient camper l'hiver dans les ruines de la ville. Ce *turbeh* renferme un sarcophage brisé qui contenait les restes du cheïk dont le nom se lit sur l'inscription gravée au-dessus de la porte.

Je passe aux monuments de l'époque arménienne.

Comme je le disais plus haut, les monuments arméniens, s'ils ne sont pas les plus nombreux, sont au moins les plus importants. Le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire, les mentions fréquentes que l'on trouve dans les écrivains orientaux et occidentaux, sont une preuve de l'importance de Gorighos sous les Roupéniens d'Arménie et les Lusignans de Chypre.

Ces monuments consistent en deux châteaux qui devaient être considérés comme imprenables au moyen âge, à cause de l'épaisseur de leurs murailles, la hauteur de leurs tours et leur position presque inaccessible pour l'époque où ils furent construits.

On a déjà lu plus haut ce que disent de Gorighos les voyageurs du moyen âge et modernes qui ont visité la Cilicie; on a vu l'hommage rendu à la vaillance du roi Pierre Ier, de Chypre, par Guillaume de Machaut, lorsqu'il s'empara du château de cette ville; et on peut se faire par là une idée de ce que devait être, pour les guerriers du moyen âge, l'attaque et la prise d'une semblable forteresse.

Laissant de côté ce que peuvent avoir dit nos devanciers sur le château de Gorighos, je vais décrire cette construction militaire d'une architecture purement arménienne, et n'ayant de rapports

(1) Paris, Leleux, 1854, un vol. in-4 avec pl.

qu'avec les châteaux de Sis, d'Anazarbe, du Tumlo-Kalessi, etc., comme eux élevés par les Arméniens, dans la Cilicie des plaines, et sur les confins méridionaux du Taurus.

Le château de Gorighos se compose de deux édifices distincts, dont l'un, élevé au bord de la mer, était relié au second par une digue qui existait au moyen âge, mais qui depuis s'est rompue. Cette digue allait rejoindre un îlot situé à environ un kilomètre du rivage, et sur lequel s'élève le second édifice, qui formait, avec le premier, une construction militaire très-redoutable. Entre le rivage, l'îlot et appuyé à la digue, se trouvait formé tout naturellement un port bien défendu et qui pouvait contenir de nombreux navires.

Le numéro 1er de la planche 259 représente le château de Gorighos. Cette forteresse, placée à l'extrémité occidentale du royaume d'Arménie, était confiée, pour sa défense, à des princes de la famille royale, qui étaient chargés d'empêcher les invasions des émirs Sedjoukides de Konieh. Tant que dura le royaume d'Arménie, et même après la chute du dernier des Lusignans de Sis, Gorighos fut la seule place qui parvint à résister aux conquérants musulmans, déjà maîtres du pays; et grâce à l'opiniâtre résistance des guerriers latins qui y tenaient garnison pour les Lusignans de l'île de Chypre, cette place resta au pouvoir des chrétiens jusqu'à l'an 1448, époque à laquelle elle tomba aux mains des infidèles.

Pour éviter toute confusion entre les deux forteresses de Gorighos, je désignerai chacune d'elles, dans ma relation, par le nom qui lui est propre; ainsi j'appellerai château de terre celle qui s'élève au bord du rivage, et je donnerai le nom de château de mer à la forteresse construite sur l'îlot. Le numéro 1er de la planche 260 ci-jointe ne laissera d'ailleurs aucun doute sur ces désignations.

Le château de terre occupe une grande étendue de terrain au bord de la mer. Il est en partie construit sur un rocher qui a servi de fondements à ses murailles et que l'on a taillé au ciseau, afin de creuser le fossé que l'on voit encore au nord et à l'est de l'édifice. Un torrent venant du nord-est remplissait ce fossé qui, en débordant, écoulait le surplus de ses eaux dans la mer, par deux écluses dont on aperçoit encore la trace à même le rocher et près du rivage. Une double enceinte, flanquée de bastions et de tours, servait de défense au château. Une porte monumentale, ouverte sur la mer, donnait accès à la digue et livrait passage à la garnison qui allait de l'un à l'autre château. Une autre porte, ouverte au nord, permettait l'entrée dans la place, au moyen d'un pont-levis. Dans chacune des tours on avait pratiqué des escaliers qui conduisaient aux remparts.

Dans l'intérieur du château sont les ruines de différentes constructions, telles que chapelles, logements pour la garnison, magasins et prisons.

On compte trois chapelles dans ce château : dans l'une, la principale, dont voici le plan, les parois intérieures représentent, peints

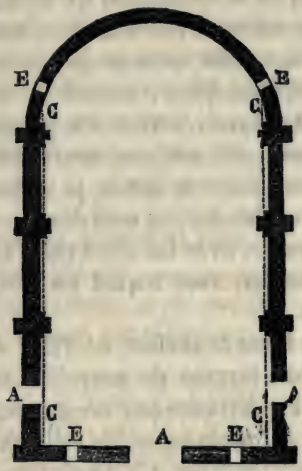

Légende.

A. — Portes.

C. — Arceaux.

F. — Baies.

à fresque, des saints du calendrier arménien, de grande dimension. Les arceaux qui soutenaient la voûte, aujourd'hui écroulée, sont aussi rehaussés de peintures à fresque, figurant des ornementations du genre de celles que l'on remarque sur les manuscrits arméniens des XIII, XIV et XVe siècles. Les autres chapelles sont entièrement encombrées de pierres, et ne m'ont offert aucune particularité importante.

Je passe maintenant au *château de mer*.

On a vu plus haut que dès le temps du géographe Étienne de Byzance, il est question de l'îlot de Corycus ; on a vu aussi que plusieurs voyageurs du moyen âge en ont fait mention, ainsi que du château qui y fut construit par les Arméniens. Je vais décrire ce château qui, grâce à son isolement et à la distance qui le sépare de la terre, s'est conservé dans presque toute son intégrité depuis le siége de 1448, à la suite duquel il tomba au pouvoir du grand karaman, Ibrahim-Bey.

Si l'on se rappelle le passage de Barbaro, que j'ai donné plus haut, on verra que la description du château faite au XVe siècle par l'ambassadeur vénitien, est conforme à celle que je vais donner, sauf toutefois pour certains détails, que l'auteur, peu archéologue de sa

nature, n'a pas jugé à propos d'indiquer. Mais avant de donner la description de ce château, qu'on me permette de dire comment j'ai pu le visiter, puisque déjà on sait que la jetée, qui reliait le château de mer à celui de terre est rompue depuis de longues années.

Il n'est possible de visiter l'île et le château qu'avec une barque, et c'est à ce moyen que j'eus recours. Une mahone, sorte de grand bateau destiné au transport des colis, m'avait été envoyée de Mersine, port de Tarsous, par M. Mazoillier, consul de France, et je croyais qu'il me serait possible d'arriver avec elle jusqu'aux rochers qui bordent l'îlot. Mais comme cette mahone tirait beaucoup d'eau et que l'îlot est entouré de tous côtés de récifs, je ne pus en approcher. J'eus recours alors, pour aborder, au seul moyen en mon pouvoir et qui consistait à construire, avec les deux mâts de la mahone et quelques planches, un radeau, avec lequel les matelots et moi parvînmes jusqu'aux rochers.

Le château de mer couvre toute la surface de l'îlot de Gorighos; c'est une construction ovoïde formée de murailles extrêmement épaisses, reliées de distance en distance par de grosses tours rondes, dont la hauteur dépasse de quelques pieds celle des murs de la forteresse. A l'ouest se trouve le donjon. C'est une tour carrée, dont la porte est, comme le dit Barbaro dans sa relation, ornée d'inscriptions arméniennes.

La porte du château est au nord 1/4 ouest. Elle est ogivale et entourée d'une ornementation élégante. Cette porte donne accès dans la forteresse par une salle voûtée.

Ce château a été construit à une époque de beaucoup postérieure à celle du château de terre. Il n'a pas été achevé, et toute la cour intérieure est remplie de matériaux qui n'ont point été mis en place. A l'est, au sud et à l'ouest règne un cloître bien conservé, mais inachevé dans quelques-unes de ses parties. J'ai vu sur les murailles diverses initiales tracées sans doute par des voyageurs qui le visitèrent à diverses époques. L'une de ces initiales a été rapportée

par l'amiral Beaufort, et je l'ai reproduite dans mon recueil d'inscriptions de la Cilicie.

Sur la muraille intérieure du côté du nord, j'ai copié, sur une pierre, les lettres suivantes tracées en relief ΔΟΥ (1).

La tour carrée, dont j'ai parlé tout à l'heure, et qui domine les autres constructions du château, porte deux inscriptions arméniennes, dont je donne ici la traduction :

1° « *Dans l'année* 637 *de l'ère arménienne; du Christ* 1206.....
D'Adam..... d'Alexandre..... des Arméniens 160.....
Et dans l'année 1078 *de l'ère des Séleucides*.....
Le roi Léon a bâti ce château.....
.....*les fils du prince*.....
.....

2° *Dans l'année des Arméniens* 700.....
par le pieux roi Héthum.....
.....*ce château princier a été construit*.....
.....*le grand prince, fils d'Héthum*,.....

Au milieu de la cour se trouve une citerne d'eau potable qui provient des pluies, car il n'y a point de source dans l'îlot, et je n'ai pas vu trace d'un aqueduc qui aurait porté l'eau du château de terre dans celui de mer.

Quand K. Bailie visita la Cilicie, il trouva dans les ruines du château de mer une longue inscription grecque. Je l'ai reproduite d'après ce voyageur (2) dans mon recueil d'inscriptions (3); mais comme elle est en mauvais état, je ne l'ai point expliquée, laissant à de plus habiles le soin de la déchiffrer.

En faisant, en dehors des murailles de ce château le tour de l'île, pour m'assurer s'il n'y avait pas d'inscriptions relatives à la domination chypriote, je m'aperçus qu'il existait, de distance en distance des meurtrières pratiquées dans l'épaisseur des murs. Ces meurtrières, très-multipliées sur le côté sud du château, servaient à se défendre de l'approche des navires qui auraient tenté de jeter des troupes sur les récifs pour l'escalade des murailles.

L'île de Gorighos ou de Kurko n'est indiquée dans aucune carte marine; ce sont MM. Beaufort et Kiepert qui, les premiers, l'ont signalée. Les cartes marines anglaises et françaises que j'ai eues entre les mains n'indiquent nullement cet îlot; car lorsqu'on passe

(1) *Inscr. de la Cilicie*, p. 47, n° 144.
(2) *Fasciculus inscr. græc.*, t. II, n° 115; *A.*, p. 90-92.
(3) P. 46, n° 142.

en mer, à quelque distance du rivage, on peut croire que le château de mer de Kurko et celui de terre ne font qu'un, et que l'îlot est le prolongement d'une langue de terre de petite étendue. Les hydrographes qui ont fait, à plusieurs reprises, des sondages sur le littoral de la Karamanie ont tous négligé de visiter ce point, et c'est l'amiral Beaufort qui, le premier, a rectifié sur sa carte l'erreur des navigateurs. Cette ignorance de la côte a occasionné souvent des naufrages, car les navires croyant pouvoir entrer dans le golfe, formé par l'îlot et le rivage, pour éviter les gros temps, venaient se briser contre les écueils dont le premier est environné de toutes parts. Je signale ce point aux hydrographes, et je souhaite qu'il puisse servir de renseignement aux capitaines des navires marchands qui fréquentent ces parages en se rendant à Mersine et Alexandrette.

Si le lecteur veut bien me suivre à quelques heures de Corycus, au nord-est, je le conduirai, par la pensée, dans un vallon planté d'arbres, et traversé dans sa longueur par un torrent desséché pendant l'été, et qui, à l'époque de la fonte des neiges, devient un véritable fleuve, tant à cause de sa largeur que par l'étendue de son cours. Par cette raison, qui a engagé les nomenclateurs turcs à baptiser tous les torrents du nom de *deli-sou* (eau folle), je lui donnerai ce nom, car le cours d'eau en question n'est indiqué dans aucune carte et encore moins dans les géographies. En tournant encore à l'est et en traversant plusieurs fois le *deli-sou* pour trouver un chemin praticable, on parvient, par une série de rochers accidentés, à une vallée très-ombragée, et qui se termine au nord par deux énormes blocs de calcaire miocène dont la base est séparée, mais dont les sommets se touchent, de manière à former un angle aigu et une voûte en arête.

Une caverne profonde, humide, et faiblement éclairée par les rayons du soleil qui pénètrent à travers les arbres dont l'ouverture de la grotte est plantée, est ce que les anciens appelaient l'*antre corycien*, où des hommes, agités par une fureur divine et possédés d'un délire prophétique, rendaient des oracles (1).

Une eau saumâtre croupit dans l'intérieur de cette caverne, et de temps à autre, surtout à la fonte des neiges, elle déborde en dehors de la caverne et fertilise les abords de la grotte où se culti-

(1) Strabon, XII; Pomp. Mela, XIII; Sénèque, *Quest. nat.*, III, II.

vait autrefois le safran, κρόκος (1), dont on retrouve, çà et là, des plants isolés que recueillent des Turkomans de la tribu voisine (2).

En face de l'ouverture de la caverne, se trouve une ancienne église byzantine, ornée de peintures à fresque et qui sert d'étable aux Turkomans qui campent en cet endroit. La longueur de la caverne est, selon M. de Tchihattcheff (3) qui a visité après moi l'antre corycien, de 271 mètres, et sa hauteur de 30 mètres. La description du savant voyageur russe est fort exacte; seulement il a eu, je crois, le tort de ne pas mentionner la végétation luxuriante qui entoure la grotte et la domine. L'immense forêt au milieu de laquelle se trouve l'antre est trop remarquable pour qu'elle ait pu échapper à un savant aussi attentif. Je dois dire cependant qu'à l'époque de l'année où voyageait M. de Tchihattcheff, la végétation pouvait n'être pas encore dans toute sa vigueur; mais comme moi il s'est aperçu sans doute que, pour arriver à la caverne, le chemin était rempli de difficultés, à cause des épaisses broussailles, des hautes herbes, des roseaux qui rendent la marche pénible et quelquefois même dangereuse pour l'explorateur. L'antre de Corycus n'avait pas été visité par les voyageurs du moyen âge et modernes, et M. de Tchihattcheff, qui n'avait pas eu connaissance de mon exploration de la Cilicie Trachée, vers la fin de l'année 1852, a cru qu'il avait retrouvé le premier la caverne décrite avec tant de détails par Pomponius Mela. Depuis la publication de son article, j'ai connu personnellement le savant voyageur russe, et il est tombé d'accord avec moi sur la priorité de ma visite à cette grotte si fameuse dans l'antiquité, et sur l'existence des plants de safran à l'entrée de la caverne.

Dans sa lettre à M. J. Mohl, insérée dans le *Journal asiatique*, M. Tchihattcheff signale une inscription qu'il a vue sur l'une des parois intérieures du rocher. Cette inscription, ainsi que d'autres qu'il avait jointes à son mémoire, n'ayant pu être insérée dans le *Journal asiatique*, il a bien voulu me les communiquer lors de son départ de Paris, vers l'automne de 1854, par l'entremise de M. Jules Mohl. Ces inscriptions, qui doivent être intéressantes, offrent malheureusement des traces de mutilation, et leur provenance n'est

(1) Strabon, XII; Pline, XXI, 17; Q. Curce, III, 4; Horace, *Sat.*, II, 4, 68; Martial, *Épigr.*, IX, 39, 5; Xénoph., *Anab.*, I, 2, 22; Lucrèce, II, 416.

(2) J'ai donné à M. de Tchihattcheff un échantillon des plants de safran de Corycus.

(3) *Journal asiat.*, 1854. Lettre à M. Jules Mohl sur les antiquités de l'Asie Mineure.

pas indiquée. Il est probable que l'inscription de la grotte de Corycus se trouve parmi celles dont je donne ici le texte et qui pourront être expliquées un jour par quelque savant épigraphiste versé dans l'étude du déchiffrement des textes lapidaires. J'ai eu soin de les transcrire avec beaucoup d'exactitude, d'après les copies faites sur les lieux, en 1853, par M. de Tchihattcheff. Seulement il est bon de prévenir le lecteur que M. Trémaux, qui voyageait en Asie Mineure en même temps que M. de Tchihattcheff, a recueilli aussi de nombreuses inscriptions dans les localités qu'a parcourues ce voyageur, et il est probable que quelques-uns des textes publiés ici se trouvent dans le recueil de M. Trémaux, qui s'occupe actuellement de la publication de la partie de son ouvrage relative à l'Asie.

N° 1.

ΟΔΗΜΟΣ
..LHONKΛΑΥΔΙΟΝΚΛΑΥΑΙΟ.....
..ΟΝΚΥΡΣΙΝΑΣΑΜΟΜΑΡΕΤΗΣ.....
..ΕΥΝΟΙΑ[Σ]ΤΗΣΕΙΣΤΗΝΠΑΓΙ.....
..ΟΜΑΠΟΠΡΟΓΟΝ..ΝΕΟΤΗΡΑΚ....
..ΤΟΥΔΗΜΟΥΜΕΓΙΣΤΟΝ.....
.....κ.τ.λ.

N° 2.

...NCΛSΠΡΠΤΟΥΜΑCI..II.....
...CYNΠΑΝΤΟCOIKOYTOΠ...CЄBAC[T]HΠATPIΔ....

N° 3.

..ACKECIKAIΔPY...OICHΛΔΛOЄM...8XOIΘЄA...
.....OKHΛHENOHCBOHΘЄIIЄINAI...OI.....
...OOACOΘCAΦCIKΛCIPЄ...AЄTΦC...O.....
.....E...NCIIII.....YΠAΦYC....OAIII.....

N° 4.

M.T.ΦYΛΛZZHAIA.....
I.LXOT.Z.....
...ΛZMENTTNOBA.....
NIΩNΘЄΩNΣЄB[ΑΣΤΩΝ]
..IABI.YΔЄTONBOYΛA[ION]
KAIЄΞITHΣЄYK.....
MIAΣ[A]PXONOI I PON A ONE

ΕΚΤΩΠΙΔΙΩΝΧΡΙ.....
ΜΟΝΖΑΝΤΙΚΑΙΤΟΙΣΥΛΝΝΟ
ΙΣΥΑΤΙΟΜΛ.....
...ΚΛΠΤΟΙΚΤΕΑΜ.....

N° 5.

ΑΓΑΘΗ[ΙΤΥ]ΧΗΙ
Μ. ΑΥΡΗΛΙΟΣΣΩ
ΚΡΑΤΟΥΣ ΛΑ ΑΔΡΙ
ΑΝΟΣ ΒΟΥΛΕΥΤΗΣ
ΚΑΙΑΟΙΟΝΙΚΗΙΣ
ΟΛΥΜΠΙΟΝΝΙΚΗΣ
ΠΕΙΣΑΙΟΣ ΠΑΡΑ
ΔΟΣΟΣ
ΝΕΙΚΗΣ ΑΣ ΤΑΜΕ
ΤΑΛΑΔΕΥΑΛΕΥΑ
ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΥΑ...

N° 6.

M. ANTONIVS
NICEPHORVS
ΜΑΡΚΟΣ ΑΝΤΩΝΙΟΣ
ΝΙΚΗΦΟΡΟΣ

N° 7.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΣΟΑΛ
ΤΟΣΟΥ ΑΡΔΝ.....
.....L..ΚΑΙΔΙΙΜΟΙ.....
..ΛΕΞΑΝΔ.....ΙΕΛΥ....
ΤΟΥΙΣ...CONI XI.....
ΟΝ...ΤΩ.....
ΤΑ ..... ΕΣ ΝΕ ....
ΚΕ..ΙΙ ΑΙΑΝΙLTICΛΔΙΙΝ
ΕΕΗΤΟΔΙΠΑΡΑΓ..Ε ΟΕ
ΑΙΟΕΑΙΓ.....

Tels sont les résultats de mon exploration de Corycus, le moderne Kurko, ville jadis fameuse, ruines aujourd'hui informes. Ce mémoire pourra paraître insuffisant, mais il servira au moins de jalon, et un jour, sans doute, les descriptions qu'il contient seront complétées par d'autres voyageurs qui viendront enfin dire le dernier mot sur les monuments des villes mortes de l'Asie Mineure.

VICTOR LANGLOIS.

DES TOMBEAUX

DE

LA VALLÉE DE L'EAULNE.

RÉFUTATION

DE L'OPINION DE M. L'ABBÉ COCHET, TOUCHANT L'ORIGINE DE CES SÉPULTURES.

(VOYEZ LA PLANCHE 260.)

Lorsqu'une grande découverte archéologique vient d'être faite, malheur pour la science si l'explorateur s'empresse de conclure avant d'être parfaitement éclairé. La première opinion, quelquefois fausse, se propage, et il faut un temps infini, des efforts incessants pour faire revenir le public, les érudits même, à des appréciations plus exactes. Ainsi, il sera longtemps question en Normandie des tombeaux mérovingiens du pays de Caux et des bords de l'Orne; on abandonnera difficilement l'opinion que la cité de *Limes*, voisine de Dieppe, ce camp formant le simple anneau d'une chaîne de forteresses existant depuis Cherbourg jusqu'à la Somme, pour défendre nos côtes des invasions du Ve siècle, ne soit pas un *oppidum* gaulois. Cependant, des *villa*, des médailles, des poteries romaines ont été trouvées dans son enceinte; et le nom même de cité de Limes qui lui est resté, indique qu'il a été occupé par les *Limitanei* chargés de la garde des frontières. La même ligne de forteresses ne se voit-elle pas sur les côtes de l'Angleterre opposées à celles de France, et Bède ne dit-il pas qu'elles ont été élevées pour protéger le pays des invasions saxonnes.

Nous reviendrons sur ces monuments trop longtemps oubliés, et qui tiennent pourtant une place distinguée parmi nos antiquités nationales. Notre travail actuel n'a trait qu'aux sépultures prétendues mérovingiennes du pays de Caux.

Lorsqu'on élevait en 1825 les murs du nouveau cimetière de Lon-

dinières, les ouvriers découvrirent des squelettes humains ayant auprès d'eux divers objets d'armement et de parure susceptibles d'attirer leur attention. Pareilles sépultures furent rencontrées en 1838, à Douvrend; en 1845, à Envermeu, et en 1851, à Lucy, près Neufchâtel.

M. l'abbé Cochet, informé quelques années plus tard de ces découvertes, a fait exécuter en 1847, 1850 et 1851 des fouilles sur l'emplacement de ces quatre cimetières, et a reconnu quatre-vingts ou cent squelettes dans chacun. Les ossements d'hommes étaient généralement accompagnés d'agrafes en bronze, de boucles, de styles et de pinces à épiler du même métal; les objets en fer qu'on y rencontrait étaient des lames de sabre de diverses longueurs, de petits couteaux, des fers de lance, un fragment de casque, des bracelets, quelques haches; enfin des vases en terre et un magnifique bois de cerf.

Dans les tombeaux où se voyaient des squelettes de femmes, on a trouvé des colliers en boules d'ambre et de verre, des fibules incrustées de pierres et de verroteries de diverses couleurs, de belles agrafes en vermeil, des boucles d'oreilles, une coquille du genre des porcelaines et une épingle en argent, dont l'extrémité supérieure dorée représente une espèce d'aigle ou d'oiseau à bec recourbé.

La pièce la plus curieuse de ces ornements est, sans contredit, un médaillon entouré d'un cercle d'argent, et au milieu duquel existe une feuille de vigne ornée d'un filet d'or appliqué avec un art qui rappelle une grande époque.

Des médailles romaines, au nombre de sept, ont été trouvées dans ces tombeaux; trois appartiennent aux Césars du Ier siècle, deux sont des siècles postérieurs; les deux dernières présentent l'effigie de Constantin. Une médaille gauloise en or, percée pour la suspendre au cou, a été recueillie dans les mêmes sépultures.

Aux pieds d'un grand nombre de cadavres, on a remarqué des vases en terre grise et noirâtre, dont la forme affecte celle des urnes de l'antiquité. Trois seulement représentent assez bien nos bols actuels; presque tous sont ornés de simples lignes dans leur circonférence ou de bandes de losanges et de zigzags. Enfin, on a découvert deux vases en verre, dont l'un ressemble à nos carafes, l'autre à ces espèces de biberons à long cou qu'on nomme *lacrymatoires*, puis un gobelet entouré d'ornements en losanges.

Ces objets, sauf les médailles, appartiendraient à l'art frank, selon M. l'abbé Cochet, et il part de ce point de vue pour attribuer

aux tombeaux de la vallée de l'Eaulne une origine mérovingienne. Nous les croyons tous gallo-romains, et c'est ce que nous essayerons de prouver en les passant en revue, selon la méthode employée par l'auteur du mémoire que nous combattons.

Les médailles. — Les médailles qui servent ordinairement à indiquer l'âge des monuments dans lesquels on les rencontre, sont romaines, à l'exception d'une seule en or qui est gauloise.

Les premières appartiennent à tous les siècles de l'occupation romaine. Quant à la monnaie gauloise qui a été percée, nous nous persuaderons difficilement qu'un Frank ait porté sur sa poitrine un souvenir du peuple vaincu. Nous croyons plutôt que c'était l'amulette d'un Gaulois qui l'aura conservée en mémoire de ses ancêtres et de sa nationalité.

Le casque. — M. l'abbé Cochet doit être maintenant assez éclairé sur sa découverte pour savoir que le casque qu'il prétend avoir trouvé sur la tête d'un homme d'armes, n'est autre chose que l'*ombe* ou la coquille qu'on appliquait à la bosse d'un bouclier. *Adaptatur etiam illi concha ferrea quæ ictus vehementiores defendit* (1). Le trentième volume de l'*Archæologia* offre des dessins analogues, et émet la même opinion que nous sur l'emploi et la nature de l'objet qu'ils représentent.

Ces dessins prouvent évidemment qu'on a trouvé en Angleterre des tombeaux semblables à ceux d'Envermeu. Or, nous croyons que personne ne s'avisera de les attribuer à la race franke.

Agrafes en bronze. — La plupart des agrafes en bronze ont été étamées; ne sont-ce pas les Gaulois qui trouvèrent les premiers, selon Pline, l'art d'étamer le cuivre, et le perfectionnèrent tellement, qu'ils parvinrent à vernir, avec de l'argent, les harnais de leurs chevaux et l'attelage de leurs chars : *Plumbum album incognitur æris operibus Galliarum invento, ita ut vix discerni queat ab argento.* On nous a objecté que ces larges agrafes en cuivre devaient être postérieures à la conversion de Clovis; car, sur quelques-unes absolument pareilles et recueillies au centre de la France, on avait trouvé l'inscription : *Daniel propheta.*

On sait qu'en s'établissant à Byzance, Constantin avait fait arborer la croix dans le lieu le plus éminent de son palais, mettre sur la place publique la statue du prophète Daniel qui avait annoncé la venue du Christ, et fait graver beaucoup d'emblèmes de la religion nouvelle sur les casques et les boucliers de ses soldats. Le christia-

(1) Polyb., lib. VI.

nisme étant déjà très-répandu dons la Gaule, quoi d'étonnant qu'on en trouve quelques symboles épars çà et là dans des tombeaux antérieurs à la conversion de Clovis.

Une découverte récente faite en Suisse présente de pareilles agrafes, ayant au centre de la plaque un grand nombre de symboles chrétiens, et sur les bords les noms de l'empereur Justinien et du fabricant de ces antiques. Nous en avons vu les dessins dans le cabinet de M. Lenormant.

Des agrafes trouvées en terre sans aucun indice chrétien ne peuvent donc appartenir au VIIe ou au VIIIe siècle.

Autel de Junon. — Au lieu de symboles chrétiens, très-communs dès le temps de Constantin, M. l'abbé Cochet a recueilli une plaque en argent sur laquelle sont représentés deux paons qui becquètent une pomme de pin placée sur un autel de Junon.

Les styles, les colliers, les fibules, les épingles, les pinces épilatoires et les chaînettes. — Les styles en bronze servant à tracer des caractères sur des tablettes enduites de cire, ont semblé, à M. Cochet, « tombées de la main d'écrivains pacifiques franks qui enregistraient, pour la postérité, des annales qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. » Il est curieux que notre confrère ait entrevu des historiens et des savants parmi les hommes de la conquête, dont Sidoine (1) fait un si pitoyable tableau; et qu'il ne se soit pas rappelé ce que dit Grégoire de Tours du dépérissement des lettres, même parmi les Gallo-Romains de son époque.

Ce serait encore à l'industrie mérovingienne qu'il faudrait attribuer les fibules ornées de pierreries, les gracieuses épingles enrichies de têtes d'animaux dorées et les parures de toutes sortes qui auraient été portées *par les femmes élégantes des Franks.*

On sait que les pinces épilatoires se rencontrent dans les décombres de toutes les *villa* gallo-romaines, et que le Musée de Rouen en possède une grande quantité provenant des fouilles de Lillebonne.

Quant aux colliers d'ambre et de verroterie, comment contester leur origine, quand Strabon nous apprend que les Bretons exportaient de la Gaule des *colliers*, des *bracelets* et de l'ambre (2); et lorsque Pline ajoute que les Gallo-Romains, sous les armes, portaient des colliers, des bracelets et des anneaux autour du bras (3).

C'est dans la catégorie des colliers ou *torques*, en usage parmi ces peuples, que l'on doit placer un petit cœur en bronze d'où par-

(1) *In Panegyr. Major.*, lib. IV.
(2) Strabon, lib. IV.
(3) Lib. XXXIII, cap. I.

tent trois chaînettes du même métal; les deux branches supérieures nous paraissent avoir entouré le cou du squelette, et la branche pendante a dû porter un ornement ou une amulette formée d'une matière moins consistante que le bronze, et qui n'a pu résister aux ravages du temps.

Les épées et les couteaux. — Les Gaulois, d'après Strabon, étaient munis d'une épée retenue par des chaînes de fer ou de bronze, et qui leur pendait sur la cuisse. Végèce ajoute qu'ils avaient des sabres de deux dimensions : *gladios majores quos vocant* SPATHAS et *alios minores quos* SEMI SPATHAS *nominant* (1). Telles sont les armes que nous trouvons dans nos tombeaux. Quant aux couteaux, nous lisons dans Athénée que les Gaulois dépeçaient leurs viandes avec un petit couteau dont la gaîne était attachée au fourreau de leur sabre (2).

Les haches en fer. — Les trente ou quarante haches recueillies dans trois ou quatre cents sépultures de la vallée de l'Eaulne, sont probablement cause de l'erreur dans laquelle est tombé M. l'abbé Cochet. Il savait que la hache était l'arme des Franks, qu'on en avait trouvé une dans le tombeau de Tournay; il ne lui en a pas fallu davantage pour donner une origine mérovingienne à ses sépultures. Il a consulté le mémoire de Chifflet, l'a délayé dans trois notices : méthode dangereuse qui lui a porté malheur.

La hache n'était pas moins en usage chez les Gaulois et les Gallo-Romains qu'elle ne l'a été chez les Franks. Celles en silex et en bronze sont à peu près tout ce qui nous reste des antiquités celtiques. On la retrouve dans les sépultures, sur les champs de bataille et près des autels druidiques. On en a recueilli une en silex dans un tombeau près d'Elbœuf, ayant pour manche un tibia d'animal. Les Celtes renfermaient donc des haches dans leurs tombes, coutume funéraire qui s'est conservée sous leurs fils.

C'était, en effet, leur arme habituelle; car, lorsqu'ils s'emparèrent du Capitole, Manlius abattit, d'un coup d'épée, la main d'un Gaulois qui allait lui fendre la tête avec sa *hache* (3).

Il en était de même chez les Cimbres. Les femmes ambrones, rangées devant les chariots qui contenaient leurs enfants et leurs richesses, reçurent, à coups de *hache* et de sabre, les soldats de Marius qui voulaient s'emparer de leurs bagages (4).

(1) Veget., lib. II.
(2) *Apud Athen.*, lib. IV.
(3) Plutarc., *in Camil.*, p. 142.
(4) Id. *in Mario.*

Les Romains usaient aussi de la même arme. Lorsque Marius, campé devant les Teutons, envoya ses soldats puiser de l'eau à la rivière, il les fit armer de *haches*, d'épées et de piques (1).

Caligula, traversant à cheval le pont de bateaux qu'il avait fait jeter à travers la baie de Pouzolles, était armé de pied en cap, et tenait une *hache* à la main (2).

Tacite, décrivant la bataille qui eut lieu entre les Othoniens et les Vitelliens presque tous Gaulois, dit : « Les deux armées renonçant à lancer le *pilum*, se servirent de l'épée et de la *hache* avec lesquelles ils mettaient en pièces les casques et les cuirasses. » *Omisso pilorum jactu gladiis et securibus galeas loricasque perrumpere* (3).

Comment devant de telles autorités, M. l'abbé Cochet peut-il attribuer exclusivement la hache d'armes aux Franks, et reconnaît-il la *francisque* dans l'arme provenant de ses cimetières. Il sait, comme nous, que la *francisque* possédait, presque toujours, deux tranchants : *ut plurimum utriusque acutum*, dit Procope (4). Or, il n'y a aucune hache de cette espèce dans les sépultures qu'il décrit. Il n'en existe même qu'une ou deux dans toutes les collections de France. N'est-ce pas la preuve que, sous les Mérovingiens, aucun soldat n'a été inhumé avec ses armes ?

Fers de lance. — Strabon dit que les Gaulois portaient une lance nommée *mataris;* mais on sait qu'ils adoptèrent bientôt les deux piques des légions romaines : la pique longue était armée d'un fer plat et pointu; la plus petite, selon Polybe, était une *demi-pique.* Ce sont précisément ces deux armes que M. l'abbé Cochet recueille dans sa fouille. Il ne s'occupe pas de la demi-pique, car il expliquerait difficilement sa présence dans des tombeaux mérovingiens; mais il affirme que la plus grande est la *framée.* Son illusion le porte même à prendre les deux boutons arrondis, qui se voient comme ornement au bas du fer, pour les deux crochets acérés dont la lance des Franks était armée. Concluons que la véritable *framée* n'a pas été plus recueillie que la *bipenne* dans les tombeaux de la vallée de l'Eaulne.

Les vases en terre ; le gobelet en verre orné de losanges. — Tous les vases, ainsi que le gobelet en verre, sont évidemment gallo-romains, si l'on en juge par leur forme et les dessins qu'on y voit

(1) Plutarc., *in Mario.*
(2) Sueton., *in Caligula.*
(3) Tacit., *Hist.*, lib. II.
(4) Procop., lib. II.

représentés. Comme ces dessins se composent de zigzags et de losanges, on a prétendu qu'ils appartenaient au style du XIe siècle. Nous comprenons que l'on cherche, le plus que possible, à s'éloigner de l'époque romaine. Mais ne sait-on pas que l'architecture du XIe siècle est byzantine, qu'elle remonte au temps de Constantin et de Théodose et que si nous lui avons donné le nom de *romane*, c'est parce qu'elle est la continuation de l'art romain. Ajoutons que les Gaulois portaient sur leur *sagum* des barres formant des losanges, comme le prouvent certains monuments de l'époque impériale (1).

Les vases, employés à un usage païen, devaient recevoir l'eau lustrale dont on aspergeait, pour les purifier, ceux qui assistaient aux funérailles.

Le lacrymatoire. — Le lacrymatoire trouvé dans un tombeau est une petite bouteille à long cou, servant à répandre des parfums sur le mort. Cet usage, pratiqué en Italie et dans la Gaule, n'existait pas chez les Germains. Ils n'entassent pas, dit Tacite, les vêtements sur les bûchers, et ne prodiguent pas les parfums, *nec odoribus cumulant* (2). Ces espèces de vases ne doivent donc pas se rencontrer dans des sépultures mérovingiennes.

Médaillon. — Le médaillon qui renferme une feuille de vigne, est, sans contredit, l'objet d'art le plus remarquable qui ait été recueilli dans nos tombeaux. Au lieu de pierre dure, il se compose d'une plaque de verre formée de deux couches superposées et liées ensemble par la cuisson. L'une est d'un blanc opaque, l'autre d'un bleu couleur indigo. Cette plaque nous rappelle le fameux vase du musée de Naples absolument formé de la même matière et attribué aux artistes grecs qui couvraient l'Italie pendant le grand siècle d'Auguste. Seulement, l'artiste qui a exécuté notre médaillon, au lieu d'en tailler la surface bleue en camée, et d'y buriner de gracieux dessins dans le genre de ceux qui existent sur l'antique de Pompeï, a préféré y incruster une feuille de vigne dont les contours sont ornés d'un filet d'or. La présence de ce précieux bijou dans un tombeau ne peut indiquer une sépulture mérovingienne, car on ne comprendrait pas l'état de conservation dans lequel il se trouve, s'il eût été porté, comme objet de parure, pendant quatre à cinq siècles avant d'être déposé dans la terre.

Les émaux. — On a prétendu que les émaux dont quelques antiques sont ornés, appartiennent à l'art des Franks et des tribus

(1) Du Choul, *Castramét. des Romains*, f° 22.
(2) *De Morib. German.*

du Nord, parce qu'un passage de Philostrate dit que l'art d'émailler les métaux a été inventé par les barbares des bords de l'Océan (1).

A coup sûr, Philostrate, contemporain de Septime Sévère, n'a pas voulu désigner les peuplades qui habitaient les glaces et les marais du Nord, dont la plupart même étaient inconnues aux Romains. Il est probable qu'il entendait parler des nations voisines de nos rives maritimes, et qu'il n'a employé envers elles le nom de *barbare*, que par contraste avec la civilisation grecque et romaine, qui, dans l'art d'émailler le métal, s'était laissé devancer par les Gaulois voisins de l'Océan.

Sépultures des peuples de la Gaule. — Après avoir établi que tous les objets trouvés dans nos tombeaux sont gallo-romains, il nous reste à rechercher quel était le mode de sépulture en usage chez les peuples de la Gaule, et voir à quels siècles on doit rattacher celles dont nous nous occupons.

Nous croyons qu'on peut classer méthodiquement les sépultures antiques en quatre périodes, mais non d'une manière absolue, car il y a eu des contrées qui ont marché plus lentement que les autres dans l'adoption des nouveaux rites funéraires en usage à Rome. Nous nous en tiendrons néanmoins à cette division :

1° La période celtique ; 2° les Ier, IIe et IIIe siècles de la conquête; 3° IVe et Ve siècles; 4° époque mérovingienne.

Période celtique.

La période celtique ne se révèle que par quelques *tumulus* dans lesquels on trouve des ossements, des vases grossiers, et des haches en bronze ou en silex. On brûlait généralement les corps, dont les restes demeuraient confondus avec les cendres du bûcher ; voilà pourquoi nous trouvons bien rarement des urnes cinéraires de l'époque gauloise.

Trois premiers siècles de la conquête.

Les trois premiers siècles de la conquête, au contraire, n'offrent que des urnes cinéraires placées dans la terre, renfermant des os qui ont subi l'action du feu, et souvent une pièce de monnaie pour

(1) Philost., lib. I, cap. XXVIII.

payer le *naulum* ou passage de la fatale barque. On remarque toujours, au-dessus des cendres, des assiettes rouges ou grises, qui ont servi à faire les libations ou à répandre des parfums.

Le cimetière antique de Dieuolard exploré par M. de Saulcy, a été trouvé rempli d'urnes cinéraires contenant des médailles depuis Auguste jusqu'à Tetricus. C'est à peu près le laps de temps que nous assignons aux sépultures dont les corps avaient été brûlés.

IVe et Ve siècles.

Le IVe siècle présente deux modes de sépultures, Rome avait adopté l'inhumation vers le milieu du IIIe. Elle fut pratiquée simultanément avec l'incinération dans le IVe siècle. Au Ve, selon Macrobe, l'ignition des corps avait tout à fait disparu : *deinde licet urendi corpora defunctorum usus nostro seculo nullus sit* (1).

Les usages funéraires de l'Italie ne tardent pas à passer dans la Gaule où il exista, dès le IVe siècle, deux espèces de cimetières, les uns pour recevoir des urnes, les autres les cadavres des morts. On y rencontre aussi des cimetières mixtes, c'est-à-dire, contenant des urnes d'un côté et des squelettes de l'autre. Ces cimetières paraissent avoir servi jusque dans le Ve siècle, si l'on s'en rapporte à ce passage de Sidoine : « O douleur ! on a violé la sépulture de mon père; le champ où reposait sa dépouille était, depuis longtemps, rempli d'urnes cinéraires et de cadavres; *depuis longtemps on n'y enterrait plus ;* la pluie et les neiges avaient nivelé la surface de ce champ (2). »

Le christianisme avait sans doute contribué à faire disparaître l'incinération, car les Pères de l'Église s'élevaient contre ce genre de sépulture qu'ils regardaient comme entaché de paganisme, ce que leur reproche Minutius Félix, en disant : *Inde videlicet et execrantur rogos et damnant ignium sepulturam.*

Les grandes villes de la Gaule avaient à leurs portes des cimetières païens et des cimetières chrétiens. Ces derniers s'étendirent au dehors à mesure que le christianisme progressa, et donnèrent naissance à nos plus anciennes églises rurales.

Quant aux cimetières païens des campagnes, ils étaient répandus au hasard, sur la pente des monts, dans les vallées, et ils ne paraissent guère avoir appartenu qu'à de simples familles, puisque

(1) Lib. VII, cap. XII.
(2) Sidon., lib. III, cap. VII.

les plus grands ont à peine fourni cinquante, cent ou deux cents squelettes placés par groupes séparés, dont l'ordre ne présente aucune analogie avec ce qui se pratique aujourd'hui. On plaçait quelques sépultures dans le coin inculte d'un champ, et l'on se portait bientôt ailleurs, si bien que les générations suivantes ignoraient elles-mêmes les lieux où l'on avait inhumé.

C'est, disons-nous, à ce siècle et au précédent qu'appartiennent les sépultures de la vallée de l'Eaulne, c'est-à-dire à toute la période où l'on a pratiqué les inhumations. On plaçait, dans des cercueils en pierre, les premiers personnages et les gens aisés des villes ayant, auprès d'eux, des colliers d'ambre, des médailles, symboles paisibles de la vie des cités.

Dans les campagnes, de simples cercueils en bois recevaient les morts avec leurs armes de guerre, leurs manteaux et leurs baudriers, accompagnement qui ne doit pas surprendre, car tout le monde y était devenu soldat depuis que la rive maritime soutenait des luttes incessantes contre les pirates saxons et les bandes germaines qui désolaient la Gaule.

En effet, le pays des Calètes avait vu le sac de Lillebonne et la destruction de tous les établissements situés sur les bords de la Seine; il faisait partie de la ligue *armoricaine* et de la *bagaude* qui avaient secoué le joug de l'empire romain. Les populations voisines de la mer et des fleuves s'étaient renfermées dans des camps refuges, et Lillebonne avait fait une forteresse de son théâtre avec des débris de monuments renversés par les barbares.

Voilà pourquoi nos tombeaux paraissent presque tous appartenir à une population militaire; mais qui sait maintenant si les armes de chasse ne contribuent pas à leur donner cette apparence, car on se rappelle que souvent les Gaulois n'en avaient pas d'autres pour aller au combat. Lorsque Sacrovir réunit, dans la cité d'Autun, quarante mille hommes pour les opposer aux Romains, un cinquième seulement était armé à l'instar des légions, le reste n'avait que des *couteaux*, des épieux et des *dards* à l'usage des chasseurs. *Ceteri cum venabulis et cultris quæque alia venantibus tela sunt* (1). La rencontre d'un bois de cerf donne du poids à cette opinion, surtout quand on remarque l'absence de casques, de cuirasses et de boucliers, accompagnement usité des hommes de guerre dans la tombe.

(1) Tacit., *Annal.*, lib. III.

Sépultures mérovingiennes.

Avec le VIe siècle commencent les sépultures que l'on peut appeler mérovingiennes. Mais que devaient être ces sépultures ? Les hommes de Clovis s'étant soumis à la loi du Christ, les cimetières chrétiens devinrent naturellement leur dernier asile.

Ces cimetières existaient déjà depuis deux siècles. Il y avait à Rouen, ceux de Saint-Nicaise, de Saint-Godard et de Saint-Gervais, et l'on remarque, à l'église de ce dernier, une crypte de construction romaine élevée vers 400 par Saint-Victrice, pour y déposer les corps des deux évêques Saint-Mellon et Saint-Avidien. Les *senieurs* franks de la même ville durent être inhumés dans ces trois cimetières selon le rit chrétien.

Un grand nombre de paroisses s'étaient déjà constituées dans les campagnes autour de leurs cimetières. On s'en rend compte par la demande qu'un prêtre de l'Aquitaine fait à saint Jérôme, d'un écrit pour combattre l'hérésie de Vigilance dont beaucoup de *paroisses* méridionales étaient infestées.

Où il n'y avait pas de paroisses sous les Mérovingiens, le christianisme en créa. Il était assez puissant pour opérer cette révolution; puisque Chilpéric Ier se plaint que, de son temps (562), les revenus du fisc sont passés aux églises, et que les évêques seuls gouvernent le royaume (1).

Les cimetières mérovingiens ne sont donc que les premiers cimetières chrétiens de la Gaule, dont aucun ne doit ressembler à ceux de la vallée de l'Eaulne.

Les couches successives de morts que nous entassons dans nos cimetières ont enlevé, depuis longtemps, la trace des premières inhumations; cependant on y a encore recueilli, dans quelques coins isolés, certaines dalles qui peuvent mettre au fait des sépultures appartenant aux premiers siècles du christianisme. Ainsi, dans celui de Combes (Puy-de-Dôme), on a trouvé un grand nombre de pierres sépulcrales du Ve et du VIe siècle portant des emblèmes chrétiens. Sur l'une on lisait : *In hoc tumulo quiescit bonæ memoriæ Palladius. Vixit annos* XVII, *transiit kalendas septembris indictio quinta regis Theudorici.* Cette épitaphe est de 512. Une autre, de 527, se terminait ainsi ; *transiit anno nono regis domni nostris Alarici* (2).

(1) Greg. Tur. *Hist., in Chilp.*
(2) De Caumont, *Cours d'Ant. monum.*, t. VI.

Si, des sépultures de simples particuliers, nous passons aux sarcophages des rois, on verra que Clovis, la reine Clotilde, Théobald et Gontrand leurs fils, ainsi que plusieurs seigneurs franks, avaient été inhumés dans l'église de Sainte-Geneviève de Paris, que leurs tombeaux, en forme d'auge, étaient recouverts d'une pierre en dos d'âne, et ornés, aux deux extrémités, de plusieurs petites croix sculptées en relief (1). Telles sont, selon nous, les véritables sépultures mérovingiennes : des tombes avec des symboles chrétiens, de nombreuses pierres portant des épitaphes placées debout comme nos croix sur les fosses des morts. Ainsi se révéleraient-elles à nos yeux, si quelque grand cataclysme les eût protégées comme Herculanum et Pompeï, pendant plus de quinze siècles, contre les injures du temps et les agitations de l'humanité.

Telles furent les observations que nous adressâmes, au sein de l'Académie de Rouen, à M. l'abbé Cochet, touchant ses découvertes.

A la même époque, M. Lenormant, de l'Institut, écrivait les lignes suivantes dans son rapport sur les antiquités nationales : « Quelle que soit la persévérance de M. l'abbé Cochet, qu'il ne se flatte pas de faire sortir une évidence absolue des procès-verbaux minutieux qu'il dresse à chaque fouille nouvelle ? L'obstacle tient à l'incertitude du sujet dont il s'occupe. Il s'était déjà infiltré trop d'usages romains parmi les Franks, dès avant leur établissement dans la Gaule, pour qu'il puisse aujourd'hui se flatter de trouver, à toute occasion, à leurs monuments, un cachet distinct, une physionomie tranchée. »

Ces observations, d'une justesse remarquable, ne détruisaient pas néanmoins l'opinion de M. l'abbé Cochet; c'était un ajournement en attendant des preuves plus authentiques.

Il n'en était pas de même de notre polémique qui tendait à renverser complétement le système des cimetières franks. Elle nous valut, peu de jours après, une réponse dans le journal de Neufchâtel, de la part d'un jeune ecclésiastique qui trouvait étrange que nous ne fussions pas d'accord avec son ami, et nous apprenait qu'après avoir lu notre réfutation, M. l'abbé Cochet s'était écrié :

(1) Lenoir, *Histoire des arts en France*, p. 59.

« Eh bien, je vais continuer les fouilles du cimetière de Lucy, et j'espère être assez heureux pour y faire des découvertes qui convaincront mon adversaire. » Le lendemain, en effet, M. l'abbé Cochet trouvait dans l'une de ses tombes cinq médailles mérovingiennes.

Ces médailles, suivant la science monétaire, embrassent une période de soixante-dix ans; la première peut remonter à 640, et la dernière peut appartenir aux premières années du VIIIe siècle. Chacune a été frappée dans un pays différent; elles représentent l'Aquitaine, l'Avernie, le Lyonnais, le Gévaudan et la Touraine (1).

Nous fûmes surpris d'une pareille découverte qui faisait encore rencontrer des cimetières païens en aussi grand nombre, deux cents ans après Clovis, quatre à cinq siècles après l'introduction des cimetières chrétiens dans la Gaule. Nous fûmes surtout étonné de ce fait que des tombeaux placés près de la Seine, ne présentassent que des médailles provenant de régions si éloignées, et qu'il n'y en eût pas une seule du royaume de Neustrie.

Obligé néanmoins de résoudre cette difficulté, nous pensâmes que dans le cimetière de Lucy on avait inhumé depuis le IVe siècle jusqu'au commencement du VIIIe, et que les Gallo-Romains des campagnes, non convertis à la foi nouvelle, avaient encore suivi, deux siècles après la conquête franke, les usages funéraires de leurs ancêtres. Dans ce cas-là même il n'y aurait pas lieu d'appeler mérovingiens ces cimetières, puisque leur origine serait gallo-romaine, ni surtout de les attribuer à la race des conquérants.

Cette opinion a été adoptée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous ne l'avons cependant pas regardée comme définitive, et nous nous sommes dit : si les Gallo-Romains du VIIIe siècle déposaient des médailles frankes auprès de leurs morts, pourquoi n'en a-t-on trouvé que dans une seule tombe du cimetière de Lucy? Pourquoi les cimetières d'Envermeu, de Douvrend, de Londinières, de Benouville-sur-Orne et celui du mont Cauvaire que nous avons fouillé nous-même, n'ont-ils présenté que des médailles impériales? Ne pourrait-il pas se faire que ces monnaies mérovingiennes, qui arrivent d'une manière si inattendue, aient glissé, à l'insu de M. l'abbé Cochet, de la surface du sol, dans l'unique sépulture où il les a recueillies? Notre confrère semblerait avoir prévu cette objection, car il y répond d'avance, en disant : qu'elles ont été introduites accidentellement dans ce sarcophage, se trou-

(1) Voy. *Revue archéologique*, VIIIe année, p. 747 et suiv., et la pl. 180.

vant cachées entre le cuir et la plaque d'agrafe d'un baudrier. Il explique que l'homme d'armes auquel elles appartenaient, a dû les recueillir dans nos provinces méridionales où il aurait fait la guerre, et que tenant à les conserver, il les avait mises en lieu sûr, de sorte qu'après sa mort, ses parents et ses amis l'inhumèrent avec cet or, sans se douter de son existence.

Assurément cette cache n'est pas heureuse, car des pièces si minces n'étant maintenues que par la pression, devaient se perdre au moindre jeu de l'agrafe contre le cuir du baudrier; aussi M. l'abbé Cochet fait une variante et dit qu'elles pouvaient être contenues dans une simple bourse de peau fixée contre le ceinturon. Dans ce cas, selon nous, les parents du défunt auraient dû facilement les découvrir.

Peut-on aussi supposer que le Frank voyageur n'ait pas trouvé, une fois rentré chez lui, un lieu plus convenable que son ceinturon pour y renfermer ses médailles? M. l'abbé Cochet nous a déjà répondu que ce guerrier était probablement mort en touchant le seuil de son foyer.

Il y a aussi quelque chose d'incompréhensible dans la rencontre d'un amas de pièces de dates si différentes, de pays et de types si variés. En effet, le prétendu Frank n'a pu voyager avant l'année 725, puisque l'une de ses monnaies remonte à la première période du VIIIe siècle. Il la trouve en Touraine. Mais parcourt-il quatre autres provinces, c'est une pièce d'or plus ancienne de soixante-dix ans qu'il recueille dans chacune. En Aquitaine, elle est de l'année 640; en Avernie, de 640; dans le Lyonnais, encore de 640; enfin, dans le Gévaudan, toujours de 640. Ne dirait-on pas que ce voyageur numismatiste distingué, s'en allait collectionnant des monnaies frappées au delà de la Loire, sous le règne de Dagobert Ier? Tout le monde le croirait, si M. l'abbé Cochet ne nous eût affirmé que c'était un guerrier qui avait servi en Aquitaine et dans le pays des Avernes (1).

Décidément notre confrère peut être tombé dans une erreur grave, touchant la disposition de ses médailles dans la tombe. N'a-t-il pas déjà affirmé qu'il avait trouvé, dans une sépulture, *un casque recouvrant encore la tête de l'homme d'armes qui le porta pendant sa vie.*

« Ce casque, ajoute-t-il, formait une vraie calotte dont le haut s'allongeait en pointe, comme pour soutenir une aigrette. Nous

(1) *Revue de Rouen*, avril 1852.

avons trouvé jusqu'au jugulaire qui s'y emboîtait au moyen d'une charnière, » etc. Or ce casque est la bosse d'un bouclier, ressemblant assez à nos couvercles de marmite en fonte, moins l'anse, qui est remplacée par un simple bouton. Alors que deviennent la charnière, l'ogive qui reçoit l'aigrette et le jugulaire entrevus par M. l'abbé Cochet? Comment croire qu'un pareil débris ait été placé, dans la fosse, sur la tête d'un homme de guerre? Cette méprise doit faire naître quelques doutes sur l'existence des cinq médailles mérovingiennes près du mort, dans la sépulture de Lucy, et sur la manière dont elles ont pu s'y introduire.

Je demanderai maintenant à notre confrère s'il existe un procès-verbal de sa découverte, formalité dont ne s'est pas abstenu dernièrement un membre éminent de l'Académie des inscriptions, lequel, dans une fouille qui a duré trois semaines, a noté jour par jour le résultat de ses explorations.

M. l'abbé Cochet n'ignore pas que beaucoup de lames de sabre provenant de ses tombeaux portent encore quelques traces de filaments du bois ou de la toile qui entraient dans la confection du fourreau. Les cinq médailles ont dû être adhérentes à quelque chose et laisser certaines empreintes soit sous la plaque de l'agrafe, soi dans le détritus de la fameuse bourse de peau. Ces pièces de conviction ne devaient-elles pas être précieusement recueillies et présentées à l'Académie de Rouen ou à la commission des antiquités? Je me réservais de les examiner et c'était mon droit, puisque depuis dix-huit mois je m'occupais de cette question contradictoirement avec lui. Pourquoi cet oubli de M. l'abbé Cochet?

Mais nos incertitudes ne peuvent plus exister aujourd'hui. Comment en effet supposer que les cimetières de la vallée de l'Eaulne soient mérovingiens quand M. Lenormant vient d'en découvrir un véritable sur le territoire de Saint-Lambert de Malassis, dans le département de l'Eure?

Ce cimetière paraît être des premiers temps du christianisme dans la Gaule et avoir servi aux inhumations jusqu'au VIIIe siècle, puisqu'on y trouve des médailles de Constantin et une foule d'inscriptions tumulaires portant des noms romains, des noms franks et la date des règnes de Clovis et de Childebert.

Il a même fourni trois épitaphes en caractère runique ou allemand primitif. La plus importante se lit ainsi : *Ingomir sen Hagen in fride konoung Chloudoonvig consoul*, ce que M. Lenormant traduit par : « Ingomir, fils de Hagen, en paix, régnant Clodowig consul. »

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette heureuse découverte,

qui prouve qu'à l'arrivée de Clovis, les Franks devenus chrétiens n'avaient pas d'autres cimetières que ceux des Gallo-Romains convertis à la religion nouvelle.

M. Lenormant pourra compter parmi ses gloires celle d'avoir ajouté une belle page à l'histoire religieuse de la Gaule; dénoûment que nous avions prévu, et qui nous laissera le faible mérite d'avoir dégagé la question des cimetières gallo-romains du dédale d'erreurs dans lequel l'avait enveloppée M. l'abbé Cochet.

Nous terminerons par une dernière réflexion que tout le monde comprendra. Les Franks sont toujours restés sous les armes autour de leurs premiers rois; des comtes seuls et quelques *senieurs*, anciens hommes de guerre, se sont répandus dans nos provinces où leur nombre n'a jamais été assez considérable pour y former une population rurale distincte et avoir des cimetières particuliers. Si néanmoins M. l'abbé Cochet persiste à croire que ses nombreux tombeaux appartiennent à la race franke, il sera encore à nous montrer, en Normandie, un seul cimetière gallo-romain par inhumation. Alors une époque barbare et de transition se produirait seule, parée des dépouilles des âges précédents, tandis que rien ne révélerait une période de civilisation qui doit avoir duré près de trois siècles dans la province.

LÉON FALLUE.

NOTICE

SUR

LES SCULPTURES DES MONUMENTS RELIGIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

SUITE ET FIN (1).

L'église de Saint-Michel date du XIIe siècle; elle a pour plan la croix latine avec latéraux; une tribune forme un porche intérieur; le chœur est terminé par trois octogones auxquels sont adossés trois grands autels. L'édifice a 85 mètres de longueur, depuis l'entrée principale jusqu'au fond du sanctuaire, et 40 mètres de largeur entre les deux portes latérales (voir le plan gravé dans l'*Histoire des monuments de la ville de Bordeaux*, par M. A. Bordes, 1845, t. I, p. 137). Des constructions informes, des habitations délabrées s'étaient collées aux flancs de cette église et l'ont enveloppée pendant bien longtemps; l'administration municipale a décidé la démolition de ces demeures parasites, et cette entreprise est, en ce moment, achevée en grande partie.

Il paraît qu'une église, consacrée à Saint-Michel, existait dès la fin du XIIe siècle. Mais la basilique actuelle, remarquable par la perfection de son exécution, par la régularité de ses détails, fut commencée à la fin du XIVe siècle; un demi-siècle s'écoula avant qu'elle fût complétée. En 1462, Louis XI y institua la confrérie des Montuzet.

La sculpture du tympan est moderne; elle représente l'apparition de saint Michel sur le mont Gargan, épisode emprunté à la *Légende dorée*, mine féconde où les artistes du moyen âge ont puisé à pleines mains (2); un taureau montre sa tête à l'entrée d'une caverne; à gauche, un évêque debout et mitré; à droite et au-dessus, saint Michel en costume de guerrier.

(1) Voir les articles précédents, *Revue archéol.*, x^e année, p. 385; xie année, p. 520 et 755.

(2) Voir le récit contenu dans la *Legenda aurea* (*de sancto Michaele*), p. 642 de

L'ornementation des chapiteaux de l'intérieur de l'église ne consiste guère qu'en feuillages très-délicatement sculptés, mais qui n'offrent rien de spécial.

Un bas-relief, dont le style appartient au XVe siècle, décore la chapelle Saint-Jean ; il n'a été mis en lumière que depuis une douzaine d'années; il était resté, durant fort longtemps, couvert par une boiserie. C'est un rectangle ayant trois mètres un tiers de longueur sur un peu plus d'un mètre de hauteur. Il est divisé en neuf tableaux représentant diverses scènes de la vie du Christ et de sa mère. Les compartiments où sont les tableaux se trouvent séparés par de petits piliers. Voici les sujets qui s'offrent aux regards :

Saint Jean le Précurseur. Une tablette, sur laquelle est couché l'agneau divin, repose sur son bras gauche. Sa maigreur est extrême.

L'*Annonciation*. La Vierge debout, couronnée, est vêtue d'une robe qui cache ses pieds. Elle écoute l'ange, qui tient des deux mains une banderole et qui a un pied sur un arbuste. L'enfant Jésus, la tête en bas, les pieds dans la bouche du Père éternel, descend vers sa mère et lui montre une croix qu'il tient de la main gauche. De chaque côté de la Vierge, deux enfants tenant chacun un encensoir; ils sont couverts de vêtements collants qui semblent formés de mailles elliptiques. Leurs doubles ailes, attributs des séraphins, les font reconnaître.

Naissance de l'enfant Jésus. Il est nu et debout dans une auréole, ses pieds sur la boule du monde; de la main gauche il tient une croix; il bénit de la droite. Devant lui, la Vierge couronnée, à genoux, les mains jointes; derrière elle, saint Joseph debout, une main appuyée sur un bâton. Sur le dernier plan, deux personnages, les mains jointes; l'un est debout, l'autre assis. Au-dessus de l'enfant Jésus, le bœuf et l'âne ; au sommet du bas-relief, trois anges à mi-corps ; l'un tient une cithare, l'autre une guitare, et le dernier, à droite, une banderole.

Adoration des mages. La Vierge assise tient l'enfant Jésus sur ses

l'édition donnée par le docteur Græsse, Dresde, 1845, in-8. L'œuvre célèbre de Jacques de Voragine, dont on ne trouve pas deux éditions, peut-être pas deux manuscrits qui n'offrent des différences sensibles, attend encore les recherches de la critique moderne. Il faudrait l'étudier dans ses sources, telles que le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, la suivre dans les compositions parallèles et dans les œuvres qui s'en sont inspirées en la modifiant et surtout en la complétant. Ce serait une entreprise pénible, mais bien utile pour la connaissance de l'hagiographie au moyen âge.

genoux; saint Joseph, assis également, occupe un étage inférieur. Devant la Vierge, un des mages est à genoux; il présente d'une main un objet en forme de boule, de l'autre, un vase façonné comme un ciboire; sa couronne est déposée à terre auprès de lui. Sur le second plan, les deux autres mages; ils ont la couronne sur la tête et ils tiennent les vases où sont renfermés leurs présents; derrière eux deux autres personnages; un d'eux est un abbé, la crosse à la main.

Au-dessus de l'enfant Jésus, un ange tenant une banderole; à gauche, la tête du Père éternel.

Le compartiment central représente la *Résurrection*. Le Christ s'élève vers le ciel; il bénit de la main droite, et de la gauche il tient la croix. Le pied gauche est encore dans le sépulcre, le droit semble frapper un garde endormi. Un autre garde, du côté opposé, est assis et livré au sommeil; deux autres regardent avec étonnement ce qui se passe; un d'eux a les mains croisées sur la poitrine.

De chaque côté, deux anges adorateurs élèvent leurs encensoirs qui vont se toucher et dont les chaînes semblent former un encadrement autour du Christ.

Nous voyons sur le sixième compartiment l'*Apparition de Jésus;* il est au milieu de ses disciples, au nombre de onze; le douzième personnage paraît être la Vierge. Les disciples sont sur trois rangs, à diverses hauteurs. De chaque côté, un ange élève un encensoir, mais la sculpture a été brisée.

Les deux compartiments suivants représentent :

1° L'*Assomption de la Vierge;* elle est debout dans une auréole portée par quatre séraphins. A ses pieds, du côté gauche, un personnage debout; à droite, le Père éternel assis, près de lui la bandelette symbolique; le Christ, la croix d'un côté, une banderole de l'autre, est à gauche de sa Mère.

2° L'*Adoration de la Vierge*. Elle est assise, les mains relevées de chaque côté de la poitrine; le Père et le Fils placent sur sa tête une couronne à trois rangs surmontée d'une croix, et que l'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe, soutient par le bec. Le Père porte le globe du monde surmonté d'une croix; le Christ tient une croix; des banderoles déployées flottent de chaque côté de la tête de la Vierge; au-dessus du groupe, deux anges tiennent des encensoirs levés et dont les chaînes forment un arc. Dans le bas, de chaque côté de la Vierge, deux anges tenant des instruments de musique.

Le dernier compartiment est vide; la sculpture représentait saint Jean l'Évangéliste; elle a été enlevée.

La porte occidentale s'ouvre sous trois arcs en retraite; le plus petit est décoré de huit statuettes d'ange; quelques-uns portent des instruments de musique dont les formes pourraient nous permettre d'ajouter quelques observations aux recherches de divers musicographes (1), mais ceci nous éloignerait du sujet que nous avons en vue.

Au second arc, nous remarquons dix figures de saintes femmes ou de vierges; les attributs qu'elles tiennent sont mutilés ou dégradés, au point qu'il est difficile de déterminer maintenant les intentions de l'artiste. Le troisième arc présente douze vieillards ayant dans leurs mains des rouleaux ou des livres : ce sont sans doute les douze apôtres. Jadis six statues reposaient, trois de chaque côté, sur des pieds-droits sous les dais qui terminent ces arcs; elles ont été détruites et les arcs sont vides.

Entre ces arcs, un tympan représente deux scènes sculptées; à gauche, la *Naissance de l'enfant Jésus*, et l'*Adoration des bergers*. Les anges qui leur ont servi de guides occupent le sommet de la composition; à droite, l'*Adoration des mages;* l'étoile miraculeuse est de même placée à la partie la plus élevée de ce bas-relief (2).

La porte du côté du nord s'ouvre sous deux arcs ogivaux en re-

(1) Voy. spécialement Bottée de Toulmon, *Des instruments de musique en usage dans le moyen âge*, 1838.

(2) La cathédrale d'Amiens renferme des médaillons fort curieux représentant la légende des mages; ils ont leur source dans des traditions tout à fait oubliées aujourd'hui.

Sandys (*Christmas carols*, London, 1833, in-8, p. lxxxiij) donne des détails curieux empruntés à d'anciens manuscrits; le voyage des mages dura douze jours, pendant lesquels ils ne prirent ni repos ni nourriture; l'étoile qui les guidait était comme un aigle volant et battant l'air de ses ailes; elle offrait au milieu l'image d'un enfant surmontée d'une croix. Melchior offrit trente pièces d'or frappées par Terah, père d'Abraham; Joseph les avait employées à acheter des parfums pour embaumer Jacob, et elles étaient passées dans les mains de la reine de Saba, qui les donna à Salomon. On peut consulter :

La vie des trois rois Jaspar, Melchior et Balthasar. *Paris*, Trepperel, 1498, in-4, volume rare, reproduit avec des changements, à Metz, en 1543, in-8. Il en existe une autre édition. *Paris*, Pierre Le Caron, in-4, à la fin du XVe siècle.

Histoire des trois rois mages, en quarante-six chapitres, manuscrit du XV$_{e}$ siècle indiqué par M. Le Glay, au *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Cambray*, 1831, p. 128.

J. C. Mayer, *Historia magorum Christum adorantium*. Altorfii, 1688, in-4.

Die legende von der heilige drei Kœnigen; livre populaire publié à Francfort, en 1844, par K. Simrock, d'après d'anciens textes.

traite, décorés, le plus petit de huit anges, le plus grand de dix. Les trois premiers tiennent de chaque côté des instruments de musique; les plus élevés portent, l'un l'image de la sainte face (1), l'autre un vase; ceux du second rang tiennent, pour la plupart, les divers instruments de la Passion, la colonne, la lance, la croix, le marteau, l'éponge, la couronne d'épines.

Quatre statues, presque de grandeur naturelle, décorent cette porte; on y reconnaît des prophètes; David se distingue à des débris de harpe.

Le tympan est partagé verticalement en deux parties. A droite, Isaac prépare son bûcher; il transporte le bois, et le bélier est attaché sur une table (2); au-dessus, un berger que l'artiste a voulu placer au loin, garde son troupeau. Le Père éternel domine cette scène et un ange tient une banderole. A gauche est le *Sacrifice d'Abraham;* l'ange arrête le glaive qui va tomber sur Isaac agenouillé sur le bûcher. Observons que d'après des légendes grecques, ce fut l'archange Michel (3) qui intervint pour sauver la vie

(1) Les lecteurs de la *Revue archéologique* n'ont point oublié le savant travail de M. Alfred Maury sur la Véronique (voy. VIIe année, p. 484); cet érudit avait déjà parlé de ce sujet dans son *Essai sur les légendes*, p. 210. Parmi les productions qui se rattachent à cette légende, nous mentionnerons, comme peu connue, *la Historia del volto santo di Luca*, poëme imprimé vers 1150.

(2) Circonstance qui ne s'accorde pas avec le récit de la Genèse, XXII, 13, puisque ce ne fut qu'après que l'ange eut arrêté le bras d'Abraham, que celui-ci aperçut un bélier retenu par ses cornes à un buisson. Divers écrits ont été publiés au sujet de cet épisode célèbre de la vie du patriarche; nous citerons entre autres, le *Sacrifice d'Abraham*, à huyt personaiges, dont on connaît deux éditions, et qui fut joué en 1539, devant François Ier. La *Tragédie françoise du sacrifice d'Abraham*, par Théodore de Bèze, a été réimprimée au moins dix fois. Nous connaissons en anglais : *The Trial of Abraham, a dramatic poem*. Stamford, 1790. Un mystère ou *Representatione di Habraam*, fut représenté dans une église, à Florence, en 1444, et il a obtenu plusieurs éditions, notamment en 1490 et en 1551 (voir Gamba, *Serie degli testi*, n° 110).

(3) Plusieurs auteurs ont écrit des traités spéciaux concernant saint Michel; mentionnons C. Steingelius, *Sancti Michael, Gabriel et Raphael, archangeli;* Aug. Vind., 1622, in-12. M. Navaeus, *Chronicon apparitionum et gestorum S. Michaelis;* Duaci, 1652, in-8. J. D. Haeberlin, *de S. Michaele, archangelo, ejus apparitionibus, festis et cultu;* Helmst., 1758, in-4. Chr. Chemnitz, *Dissert. de Michaelis archangeli cum diabolo de corpore Mosis certamine;* Jenæ, 1653, in-4. Parmi les livres populaires de l'Italie, on rencontre l'*Istoria dell' arcangelo S. Michele* di F. Caracci; la *Storia bellissima dove si tratta quando l'arcangelo san Michele discacciò Lucifero.* L'archange et le démon figurent au nombre des personnages mis en scène dans une pièce de A. Salvadori, *La regina sant' Orsola;* Fiorenza, 1625, in-12 (voir le catalogue Libri, 1847, n° 1847).

d'Isaac ; il n'est donc pas étonnant qu'un artiste, ayant eu connaissance de cette tradition l'ait représentée ici.

La sculpture de ce tympan est d'une époque bien moins ancienne que la porte et que les autres parties de sa décoration.

La nervure extrême des arcs du portail se relève en doucine au-devant d'une galerie figurée décorée de trois niches; celle du milieu forme la partie supérieure de cet arc.

L'intérieur de la porte est orné d'une façon remarquable. Des arcs en retraite, s'évidant sous un arc en doucine, encadrent un tympan sur lequel deux scènes sont sculptées. A gauche, Adam et Ève; entre eux l'arbre qu'entoure le serpent. A droite, ils sont chassés par un ange qui tient une épée. Les deux compartiments sont séparés par un dais, mais la statue qui s'y trouvait autrefois n'y est plus.

Au sommet de l'arc supérieur du portail, trois niches renferment les images de l'*Ecce homo*, de la Vierge et de saint Jean l'Évangéliste.

La porte du midi s'ouvre sur deux arcs ogivaux ; le plus resserré est décoré de six statuettes représentant des anges; presque tous sont couverts de manteaux ; un d'eux porte la dalmatique. Au second rang, dix figures; les unes tiennent un livre, d'autres un rouleau déplié (1), d'autres un bâton de voyage. Ce sont des images de saints, mais il serait difficile de déterminer aujourd'hui quels sont ceux que l'artiste a eus en vue. Ces arcatures sont encadrées par deux guirlandes de feuilles d'une délicatesse extraordinaire (2).

La chapelle Saint-Joseph présente trois statues de grandeur naturelle posées sur des consoles; au centre, la Vierge tenant l'enfant Jésus appuyé contre elle ; deux anges, dépourvus d'ailes, élèvent une couronne au-dessus de sa tête ; à droite, sainte Catherine avec les instruments de son supplice, la roue et l'épée ; à gauche, sainte

(1) On sait que chez les anciens, les manuscrits en forme de rouleaux, *volumina*, ont précédé les livres carrés, *codices*. Les ouvrages de Cicéron, d'Horace, de Martial, de Pline, étaient, à l'époque où florissaient ces illustres personnages, toujours, ou presque toujours, écrits sur des rouleaux. Les planches 55 et 56 du t. V, des *Peintures d'Herculanum*, représentent des personnages lisant des rouleaux qui se déploient horizontalement ou perpendiculairement (voir H. Géraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité*, 1839). Les artistes qui représentent des prophètes ou des apôtres avec des livres carrés, commettent une faute.

(2) Cette porte est représentée dans l'ouvrage de M. Léo Drouyn que nous avons déjà cité : *Choix de types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde*. Bordeaux, 1849, in-folio, pl. 28.

Barbe (1). Entre ces statues s'élèvent des cordons en spirale, dans les intervalles desquels on a sculpté des crânes humains, et au-dessus d'elles se trouvent des dais arrondis, ayant pour plafond une coquille. La voûte de cette chapelle est décorée aux angles de sculptures exécutées avec le plus grand soin et représentant les symboles des quatre évangélistes.

La chapelle Saint-Louis n'offre rien de remarquable; en 1679, on y touchait encore les malades atteints des écrouelles; une ordonnance de l'archevêque Henri de Sourdis, du 23 août de cette année, interdit cette pratique, parce que « ce privilége de toucher tels malades est réservé à la personne sacrée de notre roy très-chrétien (2), et quand bien même il se trouveroit quelque personne qui eût ce don, elle ne le pourroit sans notre permission expresse par écrit. »

L'église Saint-Bruno faisait partie des bâtiments (aujourd'hui

(1) La vie de cette sainte a été l'objet d'un mystère dont on connaît six ou sept éditions anciennes décrites au *Manuel du libraire*, IV, 616. L'exemplaire de l'édition sans date (Paris, veuve Trepperel), qui avait appartenu à M. de Soleinne (voir une note au catalogue de cet amateur, 1843, n° 568, t. I, p. 107), s'est adjugé à 480 fr., vente Baudelocque, en 1850, n° 829; à la même vente, des exemplaires des éditions de Lyon, 1542 et 1602, ont été portés à 260 et 160 fr. On voit quelle valeur les bibliophiles attachent à ces livrets. La vie de sainte Barbe, enrichie de nombreux miracles, très-peu dignes de foi, fait partie des livres populaires que le colportage répandait dans les campagnes; il en est question dans les travaux de MM. Jannet (*Journal de l'amateur de livres*, 1848, p. 101) et Ch. Nisard (1854, t. II, p. 191) sur ces sortes d'écrits. L'Italie possède une *divotissima Rapresentatione di santa Barbara*; Firenze, 1554, in-4.

(2) Entre autres ouvrages relatifs à ce prétendu privilége, et qu'a dictés une crédulité singulière, on peut consulter le traité d'André Laurent, *De mirabili strumas sanandi vi solis Galliæ regibus divinitas concessa;* Paris, 1609, et celui du père Raulin, *Des prérogatives surcélestes des rois très-chrestiens*, à la suite de son *Panégyre des fleurs de lys;* Paris, 1626. Ces deux auteurs font remonter à Clovis cette prérogative. Un fait peu connu en France, c'est que les souverains de l'Angleterre prétendaient également en jouir. Édouard le Confesseur est le premier monarque auquel de vieux chroniqueurs attribuent un pareil don. Élisabeth et Charles II touchèrent une foule de malades, et deux écrivains, l'un, W. Clowes, médecin de la reine, l'autre, J. Browne, chirurgien de Charles, mirent au jour, en 1602 et 1684, de gros volumes qui donnaient des explications théoriques très-satisfaisantes de toutes les cures qu'effectuaient Leurs Majestés. La reine Anne fut la dernière qui voulut exercer cette prérogative. Des détails curieux sur tout ceci se rencontrent dans un ouvrage fort intéressant du docteur T. J. Pettigrew : *On superstition connected with the history and practice of medicine and surgery*. Londres, 1844, in-8, p. 117-156. Il existe aussi un traité de W. Beckett : *A free and impartial Enquiry into the Antiquity and Efficacy of touching for the cure of the King's Evil*. Londres, 1772, in-8.

démolis en grande partie) du monastère des Chartreux, construit au commencement du règne de Louis XIII, et dont la ville de Bordeaux fut surtout redevable à l'active générosité du cardinal de Sourdis.

Les sculptures qui décorent cet édifice sont d'une date trop récente pour que nous en parlions en détail. A droite et à gauche de l'autel se trouvent deux statues en marbre représentant, l'une la Vierge, l'autre un ange : elles sont d'un bon travail. On les a attribuées au Bernin, mais sans preuves. Le chœur était décoré de boiseries anciennes qui ont été, pour la plupart, transportées ailleurs. Il ne reste plus que quatorze stalles; toutes sont ornées de sculptures exécutées avec soin; la partie supérieure de chaque panneau présente un buste de saint dans un enroulement ovale; au sommet, les attributs qui servent à caractériser chaque personnage. Pour Élie, le corbeau qui lui apporte un pain; pour sainte Apollonie, des tenailles tenant encore une dent; pour saint Jacques, le bourdon du pèlerin; pour sainte Agnès, un agneau; pour Jérémie, la scie, instrument de son supplice. De remarquables peintures à fresque, exécutées par Jean-Antoine Berinzago (1), décorent cette église, qui sert de paroisse à l'un des quartiers les plus pauvres de Bordeaux, et à côté de laquelle s'étend un vaste cimetière qui porte le nom de Chartreuse (2).

L'église Saint-Pierre ne présente rien de fort remarquable sous le rapport des œuvres d'art; l'entrée principale montre, dans l'épaisseur de son chambranle rentrant, une suite d'anges. Sur l'axe, une sorte de scabellon où repose l'image de saint Pierre, en habits sacerdotaux, coiffé d'une tiare et à couvert sous un dais. La chaire est embellie de sculptures sur bois exécutées avec beaucoup de soin; les panneaux présentent la représentation des quatre évangélistes.

Grégoire de Tours, dans son livre *de Miraculis*, mentionne une église Saint-Pierre comme existant à Bordeaux; des piliers massifs qu'on voit dans l'édifice actuel, appartiennent à une époque fort

(1) Cet artiste, originaire d'Italie, a été, malgré son talent fort remarquable, oublié dans les dictionnaires historiques; il travailla aux peintures qui décoraient jadis la Bourse de Bordeaux, et le plafond du Grand-Théâtre fut son ouvrage. Consulter, au sujet de l'église Saint-Bruno, le *Rapport de la commission des monum. hist.*, 1853, p. 10-24, avec figures et plans.

(2) Voir l'*Ami des champs* (Bordeaux, avril 1852, p. 121-125), *Notice sur les Chartreux à Bordeaux*, par L. Lamothe, et les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1846, p. 287; *Notice sur un recueil d'opuscules relatifs à la Chartreuse.*

reculée; les détails d'architecture révèlent une date moins ancienne; l'église a été rebâtie durant le cours de sa longue existence; des travaux récents ont modifié l'aspect intérieur d'une façon qui s'accorde peu avec le caractère de ce vieil édifice (1).

L'église Sainte-Eulalie a eu pour origine une chapelle que Charlemagne fonda en l'an 811, d'après une inscription rapportée par les chroniqueurs, mais, rebâti à diverses reprises, augmenté, transformé, l'édifice qu'on voit aujourd'hui conserve peu de traces de la physionomie qu'il avait autrefois (2). On y remarque une inscription en dialecte gascon qui mentionne deux tremblements de terre survenus au XIVe siècle.

« Anno dni m. ccc. lxxii que la terra tremblet lo tert jorn de mart que fo lo premey jorn de careyme en la hora de meia nuyt. Item, tremblet la tera lo dialus abant sent urban qui fo lo xxiii jorn de may lan de nre S. m. ccc. l. xxiii. »

L'église Saint-Éloi, appuyée au mur d'enceinte du premier accroissement de Bordeaux, offre la plus grande incohérence dans l'arrangement et les rapports de ses diverses parties. Des constructions de diverses époques ont été réparées, refondues à différentes reprises; il en est résulté des dispositions hétérogènes. Une nouvelle façade a remplacé, en 1828, l'ancienne que distinguait un tympan angulaire; au-dessus de la porte, une niche contenait un bas-relief d'un travail grossier, où l'on voyait un forgeron ferrant sur son enclume le pied d'un cheval.

Le docte Vinet fut inhumé à Saint-Éloi; une pierre qui fait partie de la plate-forme, au-devant du dernier autel latéral à droite, indique sa sépulture; elle porte trois inscriptions en français, en latin et en grec; elles sont assez difficiles à déchiffrer aujourd'hui; nous transcrivons la dernière :

ΝΥΝ ΤΙΣ ΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ. Ο ΥΙΝΗΤΟΣ, ΚΙΑΟΣ ΟΩΑΣΟΙ
ΕΙ ΚΥΛΑΙΝΗΜΝΟΙ ΕΙΔΟΤΕΣ ΩΣ ΤΟ ΠΑΛΛΙ.

Nous ne voulons pas omettre, quoiqu'elles n'appartiennent pas à un édifice religieux, les sculptures qui ornèrent la façade d'une

(1) Deux vues de cette église sont dans la *Gironde*, t. III (1835); publication périodique qui n'a vécu que peu d'années.

(2) L'abside est représentée dans l'ouvrage de M. L. Drouyn, *Choix de types*, p. 27. M. L. Lamothe a donné dans ses *Fragments archéologiques*, Bordeaux, 1849, un travail sur l'église Sainte-Eulalie.

maison située jadis rue des Bahutiers et aujourd'hui démolie; elles ont été transportées dans le jardin de la mairie.

L'unique porte de cette maison est ornée d'une archivolte décorée de moulures, de rosaces et d'olives; on y voit des groupes dont les sujets, tristement mutilés, sont assez difficiles à déterminer exactement; mais on peut y reconnaître, d'un côté, une lionne allaitant un lionceau; de l'autre, une chienne qui probablement avait un petit sur son dos. Parmi les nombreux ornements qui décorent la façade, on remarque des anges tenant des instruments de musique, des figurines d'agneau et de coq, un chien saisissant un aigle, une tête de Méduse, etc. Dans l'axe de la façade paraît un soleil d'où partent des rayons sinueux et qui plane au-dessus d'une tête qui réunit en une seule figure trois visages de vieillards. Au-dessus est un triangle équilatéral; des cercles égaux sont à chacun de ses angles; un autre cercle où est écrit le mot *Deus* est au centre, et il se relie avec les cercles des angles par des embranchements. Des mots tracés dans toute cette ornementation expriment bien le sens de la pensée d'unité et de triplicité qui a dicté cette inscription : *Pater est Deus*, *Filius est Deus*, *Pater non est Filius*, *Spiritus Sanctus non est Pater*, etc. (1)

On prétend que cette maison fut ainsi décorée par le président d'Espagnet, alchimiste célèbre. On est allé jusqu'à dire qu'il avait voulu cacher sous ces emblèmes le secret de la composition de la pierre philosophale.

Nous ne terminerons pas ces détails archéologiques sans dire un mot d'œuvres d'art d'une autre espèce, des peintures sur verre qui ornent quelques-uns des édifices religieux du département de la Gironde. Nous signalerons succinctement :

Les vitraux de Castelnau, sur lesquels on remarque, derrière le maître autel, le crucifiement, la Vierge, saint Jean, les deux larrons et de nombreux personnages.

Ceux de l'église de Saint-Émilion; ils appartiennent au XVe siècle; une réparation inintelligente a réuni pêle-mêle un grand nombre de fragments, de sorte que bien des panneaux, formés de pièces incohérentes, n'offrent plus de sujets possibles à reconnaître. Quelques portions mieux conservées seront succinctement décrites : dans le vitrail principal, le Père éternel vêtu en souverain pon-

(1) Voy. la planche consacrée à ces sculptures, t. I, p. 36 de l'ouvrage déjà cité de M. Bordes. Une notice, accompagnée d'une lithographie, se trouve dans la *Gironde*, t. II, p. 247; consulter encore Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, p. 91, et le *Viographe bordelais*, 1845, p. 196.

tife et tenant le globe du monde; de chaque côté, deux anges adorateurs; au delà, à droite, un ange tenant la lance de la Passion; à gauche, un autre ange portant une croix. Au sommet, l'écu de France.

Dans les grands compartiments inférieurs, en commençant par la gauche, la Vierge soutenant le corps de son Fils; ensuite la croix entre la lune et le soleil, la Vierge agenouillée; enfin un personnage barbu, couvert du manteau royal.

Dans chacun des vitraux secondaires, des deux côtés des compartiments dont nous venons de parler, onze apôtres sur deux rangs; la douzième place, sur la verrière de gauche, est consacrée à la rencontre d'Élisabeth et de la Vierge.

Les vitraux de l'église Saint-Michel, à Bordeaux, quoique incomplets et appartenant à une époque de décadence, sont toutefois dignes de mention (1). Ce sont les seuls vitraux gothiques qui se présentent dans les divers édifices religieux de la ville; il en est d'un bon dessin; d'autres ont conservé les teintes les plus pures et les plus fraîches. La fenêtre absidiale est la seule dont les grands compartiments soient occupés dans toute leur hauteur par des sujets peints. Quatre représentent des vieillards; le premier, à partir du sud, s'appuie sur un bâton; peut-être est-ce Adam que l'artiste a voulu figurer; les trois suivants portent des légendes sur lesquelles sont les noms d'Abraham, d'Isaac, de Jacob. Aucun attribut ne caractérise le cinquième compartiment; sur le sixième, un ange à genoux avec la légende : *Ave, gratia plena, Dominus tecum.*

Quatre compartiments occupent la fenêtre voisine, à gauche du chœur. Dans l'un, la Vierge se montre tenant l'enfant Jésus; dans l'autre, l'*Ecce homo;* dans les deux à droite, des personnages dénués d'attributs, et, par conséquent, impossibles à identifier.

G. Brunet.

(1) Un travail spécial et aussi complet que possible, qui ferait connaître les anciennes peintures sur verre existant dans toute la France, serait fort utile et révélerait bien des richesses inconnues. Le somptueux ouvrage de M. de Lasteyrie, entrepris en 1828, se contente de parler des productions les plus remarquables; son prix très-élevé le condamne d'ailleurs à ne se rencontrer que chez un très-petit nombre d'amateurs opulents ou dans quelques bibliothèques publiques. Il y a des renseignements utiles, fruits de patientes recherches, dans le livre de A. Gessert : *Geschichte der glassmalerei;* Stuttgart, 1842, in-8, mais ce n'est qu'un résumé dépourvu de planches.

OLLA CINÉRAIRE

AVEC UNE INSCRIPTION EN CARACTÈRES CURSIFS ROMAINS.

Parmi tant de monuments de l'épigraphie romaine qui sont parvenus jusqu'à nous et que l'on découvre encore chaque jour, on doit porter une attention et un intérêt tout particulier sur le petit nombre de ceux qui nous offrent les caractères de l'écriture cursive vulgaire et usuelle de l'époque et qu'on observe le plus souvent dans quelques inscriptions sépulcrales, et figurés sur des urnes cinéraires, souvent en simple terre cuite commune, ou sur des vases ayant eu d'autres destinations, et presque toujours à l'usage du peuple. Les monuments paléographiques de cette espèce doivent être recherchés et recueillis avec soin, et aussi reproduits avec une grande exactitude et fidélité de trait. Telle est sur un vase du genre que nous venons de signaler l'inscription relative à un *Caïus Valerius Vibius*, provenant des ruines de Vieille-Toulouse et dont nous avons donné la description et l'interprétation dans cette revue (X^e année, p. 301).

Nous avons remarqué au musée de Saintes une inscription gravée

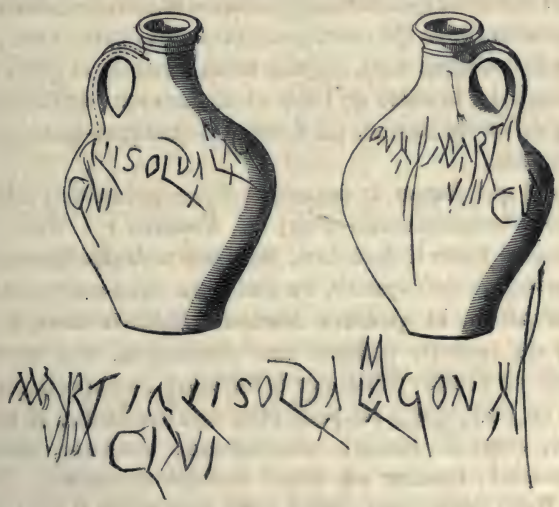

sur une urne en terre grise, ayant la forme d'une *olla*, dont nous offrons ici le dessin, et qui, destinée primitivement à contenir de

l'huile, a été employée plus tard, et à la suite de la cérémonie, dite de *Lacrimatio*, à recevoir des ossements humains incinérés (ceux de l'individu mentionné sur notre *olla*, et dont nous allons faire connaître le nom et l'état avec les réflexions qu'ils nous inspireront, après avoir rappelé les circonstances de la découverte qui nous occupe).

Il y a quelques années qu'on découvrit dans un champ voisin des arènes et de la ceinture romaine de la capitale des anciens *Santones*, une sorte de puits perdu et entièrement encombré de terre et de débris de constructions : le propriétaire ayant eu la curiosité de le faire fouiller à une assez grande profondeur, on observa dans l'épaisseur de la maçonnerie revêtue d'un parement de petites pierres cubiques, diverses retraites ou niches contenant plusieurs vases de la même forme et de la même matière que celles dont nous venons de parler et destinées à un usage semblable. La plupart de ces urnes cinéraires, renfermées dans cette espèce de *columbarium*, furent sur-le-champ dispersées ou brisées : une cependant, celle qui fait le sujet de cette notice, fut recueillie par un amateur d'antiquités, qui plus tard en fit don au musée de Saintes, lors de sa formation qui eut lieu sous notre direction et par nos soins et ceux de M. Moreau, bibliothécaire actuel de cette ville. La hauteur du vase est de 20 centimètres sur 25 centimètres de circonférence. Son inscription en langue latine se compose de trois lignes dont les caractères ont été assez grossièrement gravés avec la pointe de quelque instrument aigu, par une main inhabile et peu exercée et postérieurement à la cuite de l'*olla* et au moment de la destination improvisée qu'on lui donna. La forme de quelques-unes des lettres est remarquable.

Le signe M qui forme la première ligne présente l'initiale des mots *Manibus* (sous-entendu *Diis*) ou *Memoriæ* (1). Nous pensons qu'à la seconde ligne il faut lire, *Martialis soldalis agonalis* au génitif ou *Martiali soldali agonali*, au datif, en sous-entendant encore *et*, après *Manibus*, et qu'alors *Martialis Soldalis* sont des noms propres et qu'*Agonalis* indique une profession, une fonction, à moins qu'on ne veuille substituer à *Soldalis*, en supprimant la première *l* de ce mot, qui y est peut-être surabondante, et une faute du graveur, celui de *Sodalis* (compagnon, confrère, associé), et l'unir à *Agonalis*, comme on disait *Sodalis-Augustalis*, *frater-arvalis*, etc. Nous proposons même cette correction : en l'adoptant

(1) La formule consacrée est *Memoriæ æternæ*.

il faudrait traduire ainsi les deux premières lignes : *Aux Mânes ou à la mémoire de Martialis, compagnon Agonal*, etc.

L'interprétation de la troisième ligne offre bien plus de difficultés que celle de la seconde ; tout y est incertain. Cette ligne, en effet, paraît se composer de sigles et d'abréviations. On y voit d'abord deux ou trois caractères mal tracés et vaguement indiqués que l'on peut également prendre pour des caractères alphabétiques ou des chiffres romains. Mais, peut-être aussi, ne faut-il pas tenir compte de ces traits mal assurés et vaguement indiqués (assez ressemblants aux nombres VI ou VII), et ne les considérer ici que comme la première intention de la lettre M de M*anibus* ou de M*artialis*, que le graveur improvisé et inexpérimenté, après avoir mieux pris ses mesures, aurait abandonnée à cette place pour la porter plus haut. On remarquera, à ce sujet, que les caractères à peine visibles ne sont pas placés sous la même ligne que ceux qui suivent : CLNI, mais qu'ils sont entre la deuxième et la troisième ligne et en quelque sorte hors d'œuvre. En les négligeant, on pourrait lire ainsi la fin de l'inscription : CINI (pour CINIS), car, il est assez douteux que la lettre qui suit le C soit bien réellement une L, par la différence assez sensible de sa configuration avec le même caractère qui précède dans l'épitaphe de *Martialis*. Ici, le trait qui prolonge le jambage de cette lettre est presque vertical comme le dernier.

Faisons toujours la part des fautes et de l'ignorance de notre graveur gaulois et de l'infidélité de son burin grossier et inexercé, fautes, du reste, très-communes dans les inscriptions romaines que l'on découvre dans les Gaules et particulièrement dans l'Aquitaine, et qui mettent souvent les archéologues en défaut, dans l'interprétation de ces sortes de monuments.

Un autre trait prolongé et vertical dont la longue ligne est liée à sa partie supérieure à un plus petit, et qu'on remarque immédiatement avant l'M du mot *Martialis*, ne peut être pris ici que pour un signe destiné à indiquer le commencement de l'inscription et à le séparer de la seconde lettre A dans *Agona*.

Nous avons de la peine à croire que notre *Martialis*, malgré la similitude de ce nom, et de la qualité qu'on donne au défunt sur son urne cinéraire, *Agonalis*, avec le nom de Mars et des prêtres de ce dieu, nommés *agonales*, *agonaux*, ait fait partie du collége de ces *agonales* ou prêtres saliens, créés au nombre de vingt-cinq par Tullus Hostilius(1), collége semblable à celui des prêtres-Augustaux

(1) Voici les époques marquées dans les calendriers romains pour la célébration

(*Seviri*, *Sextum Viri Augustali*), établis par Tibère en l'honneur de Rome et d'Auguste, et qui, à l'imitation de cette capitale du monde, avaient été établis dans toutes les provinces de son empire, et peut-être en plus grand nombre encore dans les Gaules et particulièrement dans notre province, où les monuments épigraphiques qui en font mention sont si multipliés; nous pencherions plutôt à croire que l'individu dont le nom figure sur notre *ustrinum*, appartenait à une confrérie d'athlètes (1) et de gladiateurs, ou de ces victimaires, *popes*, nommés aussi *agones*, de ces préposés dans les sacrifices et les jeux du cirque et de l'amphithéâtre dont la principale fonction était de participer à l'immolation des victimes.

Ne peut-on pas présumer avec vraisemblance que Martialis et ceux de sa corporation *Sodales Agonales* (toujours en admettant que cet individu n'était point un ministre de Mars, mais un simple athlète, etc.), furent employés en cette qualité aux sortes de jeux dont nous parlons, à l'amphithéâtre de *Mediolanum-Santonum*, ce qui explique comment les cendres de ce personnage, et celles peut-être de ses compagnons, de ses confrères, recueillies dans le même *Columbarium*, qui contenait, comme nous l'avons dit, d'autres urnes cinéraires, furent placées dans un lieu voisin des arènes de Saintes et de l'habitation consacrée à ces employés, laquelle existe et a été reconnue et décrite par nous. Cette observation et l'opinion que nous venons d'émettre, se fortifient d'un fait semblable à celui que nous rapportons ici, recueilli dans le 2e volume des Mémoires de l'académie des Étrusques de Cortone (2), et duquel il résulte qu'en 1732, dans la vigne de Saint-Césaire, près de Rome, sur la droite de la voie Appia, en démolissant le mur d'un sépulcre antique, on découvrit dans une chambre un nombre considérable de vases de terre cuite, sans aucun ornement, tous de même forme, grandeur et capacité, à peu de chose près, quelques-uns enduits extérieurement d'une légère couverte rouge ou noire, ainsi que beaucoup d'échantil-

des *agonalia* : « quinto idus januarii qui ejusdem mensis dies nonus, duodecimo « kalendas junii qui maii dies vigesimus atque tandem tertio idus decembris qui ille « mensis dies undecimus. »

(1) On distinguait la gymnastique des athlètes par différents noms, on l'appelait *athlétique*, *gymnastique*, à cause de la nudité des athlètes, *agonistique*, à raison des jeux publics, ἀγῶνες, qui en étaient le principal objet et à l'institution desquels est dû l'établissement de cette profession, dit l'académicien Burette (*premier Mémoire pour servir à l'histoire des athlètes; Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. I, édition in-4.

(2) *Dissertation* du père D. Jean-François Baldoni, sur des vases trouvés dans une chambre sépulcrale de la vigne de Saint-Césaire, à Rome, t. II, p. 151 et suiv.

lons de la poterie antique, mais la plupart sans vernis, comme celui trouvé à Saintes, et aussi neufs et d'une conservation aussi parfaite que s'ils venaient de sortir du fourneau du potier. On trouva dans leur intérieur des fragments d'ossements humains, en partie calcinés et broyés. Il régnait autour de ces vases une inscription circulaire en lettres romaines qui paraissait, à l'instar de celle de Martialis, y avoir été gravée avec la pointe d'un style, et qui contenait des noms propres, aussi romains, avec la date du jour et du mois par nones, ides et calendes. On remarque de la similitude entre quelques lettres de ces inscriptions et de celle du vase que nous décrivons ici. Telle est celle de l'O ; on remarque une égale analogie dans celles de L, et du G. Il en est de même de l'A, et de l'M. Sur l'urne sépulcrale de Martialis, comme sur celles de Saint-Césaire, la première de ces lettres a la forme de deux *lambda*, l'un dans l'autre, et la seconde de deux *lambda* unis l'un à l'autre.

L'auteur de la dissertation dont nous venons de faire mention, Baldini, pense que les vases de Saint-Césaire ont pu aussi appartenir primitivement à un *Columbarium*, et y avoir été placés à la manière accoutumée. Plus tard, ils auront été déposés sans ordre dans cette chambre, par suite de la ruine du premier édifice.

La découverte de Saint-Césaire donna lieu, parmi les antiquaires, à plusieurs conjectures sur l'origine et la destination de ces vases, et sur la condition des personnes dont les noms y étaient inscrits. La simplicité de leurs épitaphes et le peu de valeur de la matière des vases sur lesquels elles sont gravées firent présumer au savant jésuite, Antonio Marco Lupi, auteur du commentaire sur l'inscription de Sainte-Sévère, imprimée à Palerme en 1734, qu'elles devaient être celles d'individus appartenant à une classe pauvre et de gens d'humble condition, tels que des *gladiateurs*, etc.

L'hypothèse judicieuse du père Lupi, et qui prévalut sur toutes les autres, est justifiée en quelque sorte par la découverte récente de l'urne cinéraire de l'agonal Martialis et de son inscription, que nous n'avons pas cru sans utilité et sans intérêt de faire connaître dans cette notice après avoir contribué à sauver de la destruction ce monument épigraphique.

Le baron Chaudruc de Crazannes,

Correspondant de l'Institut, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, etc., etc.

NOTE

SUR

UN MONUMENT FUNÉRAIRE

RÉCEMMENT DÉCOUVERT A CONSTANTINE.

Nous lisons dans plusieurs journaux le récit d'une intéressante découverte archéologique, faite dernièrement à Constantine. Des fouilles pratiquées dans l'espoir de retrouver les sources thermales qui avaient dû alimenter d'anciens bains romains, ont mis à jour, au pied des rochers sur lesquels s'élèvent les bâtiments de la Kasbah, un caveau sépulcral fort remarquable, à ce qu'il paraît, mais dont on a publié une description telle qu'il est difficile de s'en faire une idée précise; ce caveau creusé dans le roc, et cependant couvert d'une voûte en béton, aurait, dit-on, la forme d'un fer à cheval ou d'un hémicycle; coupé par un mur cintré, il serait adossé au rocher, et flanqué de deux colonnes en marbre blanc, surmontées ou couronnées de deux énormes entablements également en marbre blanc. On voit que tout cela n'est pas bien clair. Ce qui l'est davantage, c'est qu'on a tiré de ce caveau un sarcophage en pierre blanche de $1^{m},90$ de longueur intérieure sur $0^{m},40$ de largeur, et $0^{m},35$ de profondeur. Ce sarcophage, dont la conservation est parfaite, a été déposé au musée de la Société archéologique de la province de Constantine. Il contenait un squelette humain, et on lit sur le bord du couvercle, qui a $0^{m},20$ d'épaisseur, l'inscription suivante, dont les lettres, quoique tracées par une main peu habile, sont cependant, dit-on, d'une lecture facile, et ne peuvent donner lieu à aucune difficulté. Les sept premières lignes sont égales; la huitième dépasse un peu les autres à droite et à gauche :

HIC EGO QVI TACEO VERSIBVS MEA VITA DEMONSTRO LVCEM CLARA FRVI
TVS ET TEMPORA SVMMA PRAECILIVS CIRTENSI LARE ARGENTARI
AM EXIBVI ARTEM FIDES IN ME MIRA FVIT SEMPER ET VERITAS OMNIS OM
NISBVS COMMVNIS EGO CVI NON MISERTVS VBIQVE RISVS LVXVRIA SEMPER FRVITVS CVN
CARIS AMICIS TALEM POST OBITVM DOMINAE VALERIAE NON INVENI PVDICAE VITAM CVM POTVI
GRATAM HABVI CVM CONIVGE SANCTAM NATALES HONESTE MEOS CENTVM CELEBRAVI FELICES
AT VENIT POSTREMA DIES VT SPIRITVS INANIA MEMBRA RELIQVAT TITVLOS QVOS LEGIS VIVVS MEE
MORTI PARAVI VT VOLVIT FORTVNA NVNQVAM ME DESERVIT IPSA SEQVIMINI TALES HIC VOS EXOPECTO VENITAE

Si ce texte est exact, il doit se lire et se traduire ainsi qu'il suit :

« Hic ego, qui [j]aceo, versibus mea vita demonstro clara fruitus et tempora multa.

« Præcilius, cirtensi lare, argentariam ex[h]ibui artem. Fides in me mira fuit semper, et veritas omnis omnibus communis. Ego [q]ui, non « misertus ubique risus, luxuria semper fruitus (eram) cu[m] caris amicis, talem post obitum dominae Valeriae non inveni pudicae vitam; cum « potui gratam, habui cum conjuge sanctam. Natales honeste meos centum celebravi felices. At venit postrema dies ut spiritus inania membra « reli[n]quat : titulos quos legis vivus me[a]e morti paravi, ut voluit Fortuna; nunquam me deseruit ipsa.

« Sequ[e]mini, [mor]tales; hic vos ex[s]pecto. Venit[e]. »

« Moi qui repose ici, je fais connaître par ces lignes l'éclat de ma prospérité, ayant joui d'une existence brillante « et pendant longtemps.

« Je m'appelais Præcilius; j'habitais Cirta et j'y exerçais la profession d'argentier. Ma bonne foi fut toujours ad- « mirable, ma franchise universelle et égale pour tous. Ne dédaignant pas le rire à l'occasion, j'avais constamment « joui, avec des amis qui m'étaient chers, du bonheur que procurent la richesse et le luxe; la mort de ma chaste « épouse Valéria est venue mettre fin pour toujours à cette heureuse existence. Du moins, tant que la vie avait pu « m'être agréable, j'en avais joui honnêtement avec elle. J'ai eu le bonheur de célébrer cent fois honorablement l'an- « niversaire de ma naissance. Mais enfin est arrivé le jour suprême, où mon âme dut quitter mes membres anéantis, « et j'ai préparé de mon vivant, pour le temps où je ne serais plus, cette inscription que tu lis, me soumettant « ainsi à la volonté de la Fortune, qui ne m'a jamais abandonné.

« Vous me suivrez, mortels; je vous attends. Venez. »

Cette inscription, autant qu'on peut en juger par le style et l'orthographe, est de la fin du IVe siècle de notre ère. Évidemment, quoiqu'on y sente l'influence du christianisme, celui qui l'a tracée n'était pas chrétien, mais il n'était pas non plus un païen fervent; il appartenait à la même catégorie de croyants, ou plutôt de *non-croyants*, catégorie fort nombreuse alors, surtout dans les classes élevées de la société, que le citoyen de Vienne qui, à la même époque, fit graver sur sa tombe le distique suivant :

AETHERIVS MORIENS DIXIT
HIC CONDITE CORPVS
TERRA PARENS RERVM
QVOD DEDIT IPSA TEGAT

Ætherius moriens dixit : hic condite corpus,
terra parens rerum quod dedit ipsa tegat,

« Ætherius en mourant a dit: ensevelissez ici mon corps;
« que la terre, mère de toutes choses, couvre ce qu'elle a donné. »

Ces vers sont un peu plus élégants que la prose de Præcilius; mais celle-ci n'en est pas moins intéressante; c'est en effet un curieux spécimen du langage familier et populaire de l'Afrique, à la fin du IVe siècle de notre ère, et sous ce rapport elle mériterait d'être l'objet d'une étude plus détaillée.

L. R.

INSCRIPTION ÉTRUSQUE.

L'inscription suivante que l'on vient de m'adresser, arrive fort à propos en ce moment, où je m'occupe de l'Étrurie, à seule fin de concilier les opinions diverses des numismatistes qui ont écrit sur cette partie de l'Italie, et de rassembler dans une seule classification ce que jusqu'à présent on a combattu sans aucun profit pour la science et peut-être avec une trop grande confusion qui embarrasserait sans doute les amateurs de ces monuments.

L'inscription en question doit se diviser en deux mots, que je traduis par cette phrase : *Lavis Cætenniæ* [*filia*].

Lavis est le nominatif, quoique Vermiglioli (1) ait pris ce nom pour un génitif. On trouve quelquefois ce nom écrit tout au long dans les inscriptions étrusques, mais généralement il est abrégé. C'est un pronom dérivé d'un nom, et à cet égard on pourra s'en assurer en lisant le livre de Lanzi (2). Mais je n'ose pas avec ce seul mot décider clairement la question, car il arrive quelquefois, dans le genre des monuments, de trouver le pronom sans le génitif.

Le deuxième mot est tout à fait nouveau, c'est un génitif féminin, indiquant le nom de la mère de *Lavis*. Je traduis donc: *Lavis Cætenniæ filia*, et voici pourquoi ; c'est que personne ne doute que les inscriptions latines ne doivent servir de guides pour déchiffrer les étrusques, parce que l'expérience nous prouve que dans les unes et les autres, on rencontre les noms des mêmes familles et ceci assez souvent; je dis assez souvent, parce que les Latins, de même que les Étrusques sont des noms de famille qui leur sont propres. Ce système doit être employé seulement lorsque l'équivoque n'est pas permise, comme dans ce cas. Gruter a donné dans son *Corpus* (3) des inscriptions où on lit le nom de *Cætennia* et plusieurs fois celui de *Cætennius*.

L · CASSI · KAECIANI
CASSIA · L · F · F ·
EX · TESTAMENTO · ARBITRATV.
CAETENNIAE · L · F · F ·

(1) Inscr. de Pérouse.
(2) Saggio, t. I, p. 330.
(3) P. 864, n° 11, et p. 859, n° 14.

D · M · T · ATTIAE
LAEMOTINAE
DEF · ANN · XXIII
CAETENNIA · AMVLINA
A · B · M ·

Le nom des *Cætennius* se trouve : 1° Sur une base de marbre trouvée à Rome, en 1547, dans l'arc de triomphe de Septime Sévère (1); 2° entre les noms de ceux qui *militaverunt in classe Ravennate sub Sexto Lucilio Basso et vicena stipendia aut plura meruerunt* (2); 3° entre les noms de ceux qui *sub Hadriano Ælio Cæsare Cos. pecuniam ad ampliand. templum contuler.* (3).

Je vais prouver que l'étrusque s'accorde très-bien avec cette traduction. L'E chez les Étrusques équivaut à la diphthongue AE (4), ƎVƎ et ƎVƎA sont la même chose que *Ælius*.

Dans Muratori (5), on trouve un certain *P. Cetenius Ursio*, qui je crois appartient à la même famille des *Cætennii* dont nous nous occupons. Probablement la diphthongue Æ, le double N manquent, parce que ce nom est écrit dans l'inscription d'un barbare, comme nous sommes admis à le penser puisqu'elle a été trouvée en Dalmatie. Nous savons aussi qu'à la meilleure époque de la langue latine, on trouve des mots écrits avec ou sans diphthongue, par exemple on rencontre *Hæres* et *Heres*.

La lettre I en étrusque est souvent prise pour E comme dans *Helene*, *Heleni*. A cet égard je puis rappeler ce passage de Donatus : *Propter cognationem* I *et* E *non dubitarunt antiqui et Heri et Here dicere.*

Le Z redonde souvent avant N, ce qui est particulier non-seulement aux Étrusques, mais encore aux Grecs et aux Latins.

Si on veut bien étudier les inscriptions bilingues, on trouvera que les variations entre la langue étrusque et la langue latine sont plus palpables que dans l'inscription dont je viens de donner l'explication, et qui est, à mon avis, un des monuments les plus remarquables que j'ai étudiés en ce genre. M. D.

(1) Gruter, p. 239, n° 3.
(2) Gruter, p. 573, n° 1.
(3) Gruter, p. 126.
(4) Lanzi, part. I, p. 249.
(5) *Nov. thes.*, p. 1322, n. 8.

CHATEAU DE VAULGRENANT

(FRANCHE-COMTÉ).

A 7 kilomètres environ de la petite ville de Salins (Jura), ancienne province de Franche-Comté, sur la crête d'une montagne dominant les cimes environnantes, s'élevait jadis le château fort de Vaulgrenant. Aujourd'hui, les siècles qui détruisent les œuvres de l'homme, et les révolutions qui voudraient renverser celles de Dieu lui-même, ont passé leur niveau destructeur sur tous les souvenirs si glorieux de l'antique chevalerie; aussi ne devons-nous pas nous étonner de voir fouler aux pieds la demeure de ces anciens preux, comme on y foule leurs titres et leurs noms.

Vaulgrenant subit le sort commun; démantelé par Louis XIV, lors de la deuxième conquête, vendu en 93 comme bien national, il ne serait plus aujourd'hui qu'un amas de pierres informes, si MM. de Vaulgrenant n'avaient racheté les débris encore debout pour les sauver d'une destruction complète.

La date de la fondation de cet antique manoir nous est inconnue, de même que celle de l'érection de cette terre en baronnie; mais elle est reconnue pour une des plus anciennes de la province. Dans le XIIe siècle, nos comtes héréditaires étaient en possession de ce fief; en 1208, Otton de Méranie en réclamait la mouvance du chef de Béatrix, sa femme, sous Henry de Vienne, qui tenait alors cette terre. Enfin nous voyons Étienne de Vaulgrenant faire hommage, le 10 janvier 1222, au comte souverain, et s'engager à le recevoir dans son château de Vaulgrenant chaque fois qu'il en sera besoin.

La seigneurie de Vaulgrenant passa au commencement du XIVe siècle dans la maison de Montferrand, par le mariage de Marguerite, fille de Jean de Vaulgrenant, avec Jean de Montferrand, mariage qui eut lieu en 1310. Cette union ne fut pas de longue durée et Jean mourut ne laissant que deux filles. Jeanne, l'aînée, eut la terre de Vaulgrenant et la porta dans la maison de Salins, en épousant Ansel de Salins, chevalier, seigneur de Marchaux,

Belmont, l'Abergement, Villers-Farlay, etc.; homme éminent tant par sa naissance que par son aptitude aux affaires, et l'un des principaux ministres des comtes de Flandre et de Bourgogne. Il n'eut aussi que deux filles, Antoinette et Jeanne.

Antoinette lui succéda dans la terre de Vaulgrenant et épousa en première noces Raoul, comte de Gruères, et en secondes noces, le 11 octobre 1415, Jean de Vergy, seigneur d'Autrey et de Pierrecourt, etc., et la baronnie de Vaulgrenant passa ainsi dans la maison des preux de Vergy. Sur la fin du XVe siècle elle vint aux Pontaillier, par le mariage de Guillemette de Vergy avec Guillaume de Pontaillier.

Cette seigneurie resta dans la maison de Pontaillier jusqu'en 1643, où elle fut laissée en héritage par François de Pontaillier, seigneur de Vaulgrenant, à son neveu, Michel de Villers-la-Faye, fils de François de Villers-la-Faye et de Jacquette Bénigne de Pontaillier.

Enfin, en 1730, Michel-Albert de Villers-la-Faye, baron de Vaulgrenant, céda à son beau-frère Antoine-Joseph Péting de Santans, président à la cour des comptes et des domaines et finances de Franche-Comté, tous ses droits, la propriété, fonds, tréfonds, nom, raisons, actions rescindantes, rescisoires et récursoires sur les seigneuries de Pagnoz et Vaulgrenant. Depuis, le fief de Vaulgrenant est resté dans cette famille.

Maintenant que nous venons d'esquisser à grands traits l'historique du château de Vaulgrenant, venons aux légendes. Vers 1370, Ansel, baron de Vaulgrenant, était en hostilité avec Guillaume de Granson, seigneur de Sainte-Croix, à raison de dévastations imputées à celui-ci sur les terres de Vaulgrenant. Nombre de gentilshommes de la province s'étaient ralliés à la bannière d'Ansel, et tenaient garnison en son château; à la suite d'une querelle qui s'éleva entre quatre d'entre eux, Jean d'Arguel, seigneur de Rosoy, fut assassiné par Jean de Chambornay, Jean de Boujailles et Jean de La Tour.

La comtesse Marguerite qui était seule alors dans son manoir, gémit de ce crime, mais elle fut obligée de pardonner, car elle ne pouvait tirer vengeance de ce meurtre sans détacher du parti de Vaulgrenant de puissants alliés.

Une autre histoire beaucoup plus populaire, est celle-ci : Au fond d'un souterrain parfaitement conservé, qui s'ouvre dans le donjon délabré, habite un être fantastique, espèce de serpent appelé la Vuivre, qui porte sur sa large tête plate un diamant

gros comme un œuf de pigeon, disent nos naïfs paysans. Sa conquête mérite bien des efforts, mais le monstre veille d'autant mieux à la garde de son trésor, qu'il est un talisman auquel sa vie est attachée. Cependant toutes les nuits il est obligé de le déposer au moment où il vient se plonger dans l'eau d'une source cachée sous une voûte obscure. Minuit sonne! c'est l'heure, mais il faut avoir le bras agile et le cœur fort, car la moindre hésitation est fatale. Dire combien d'amoureux tentèrent la fortune, ce n'est pas possible. Hélas! aucun d'eux ne reparut. La Vuivre les a dévorés.

A. DE VAULGRENANT.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— La Société royale des antiquaires de Danemark a tenu sa séance publique annuelle le 29 avril, présidée par le roi en personne. Cette séance a eu lieu comme les années précédentes dans le palais de Christiansbourg. On a d'abord entendu le rapport de M. Ch. Rafn, secrétaire perpétuel, sur les travaux de la Société pendant l'année 1854. Ensuite, l'un des membres, M. Wagener, sur l'invitation du roi, a donné lecture d'un mémoire que Sa Majesté venait de lui remettre, concernant une pierre tumulaire trouvée récemment dans le domaine royal de Jaegersprüs (Séeland), à une grande profondeur au-dessous de la surface du sol et portant une inscription dans l'ancien idiome scandinave et en caractères runiques anglo-saxons, disposés alternativement de haut en bas et de bas en haut. M. le docteur Rink a lu un mémoire sur son exploration archéologique de la partie méridionale du Groënland, dans lequel il donne des détails très-curieux: 1° Sur les ruines d'une église qui fut construite sur la langue de terre nommée Herjulfsnaes, en mémoire du navigateur norwégien Herjulf, qui y établit une colonie en l'an 986, à peu près à la même époque où son fils Bjarne découvrit et visita les côtes des contrées d'Amérique nommées aujourd'hui Massachussetts, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. 2° Les ruines de l'église de Gardar, où en l'an 1006, se maria le navigateur islandais Thorfine-Karlsefne, qui immédiatement après partit avec sa femme pour le Massachussetts, et qui dans le même voyage découvrit le pays qui porte maintenant le nom de Rhode-Island. Nous regrettons de ne pas avoir plus de détails sur cette intéressante séance dans laquelle ont été lus d'autres travaux importants.

— Nous recevons de notre collaborateur, M. Boudard, secrétaire de la Société archéologique de Béziers la nouvelle suivante: On vient de découvrir, en défonçant un champ près de Montady, village de l'arrondissement de Béziers, un cimetière gallo-romain. On y a trouvé en grande quantité des fragments de tuiles à rebords, des tessons de vases en poteries et en verre, et beaucoup de ces petites fioles en verre appelées vulgairement *lacrymatoires*, mais toutes brisées; aucune d'elles n'a pu échapper à la pioche des ouvriers. Parmi les objets qui ont été préservés, on distingue une soucoupe en verre et un verre oblong qui étaient protégés par une

tuile à rebords. Les monnaies qu'on a recueillies sont toutes oxydées et illisibles; je n'en ai trouvé qu'une à peu près lisible portant d'un côté l'autel de Lyon presque effacé, et de l'autre le commencement de la légende CAESAR AVGVSTVS. La Société archéologique de Béziers a pu réunir ces objets dans son cabinet, grâce à l'obligeance de M. le curé de Montady.

— Dans les ruines romaines désignées par les Arabes sous le nom d'El-Hadj et que l'on rencontre à cinq cents mètres au sud de Mouzaïa, dans la province d'Alger, on a trouvé récemment une très-belle statue en marbre représentant un Bacchus. Cette statue, haute de $1^{m},30^{c}$ est posée sur un socle de $0^{m},10^{c}$. Le dieu est représenté nu, sous la figure d'un adolescent; de la main gauche il tient un thyrse et de la droite une coupe à boire; sa tête est ornée d'une longue chevelure qui retombe des deux côtés sur la poitrine et est couronnée de feuilles de vigne et de raisins. Une panthère couchée à ses pieds a les regards tournés vers lui. On remarque par le travail de l'artiste, que cette statue a été faite pour figurer dans une niche; toute la partie qui ne devait pas être vue de l'observateur n'est qu'ébauchée. Cette sculpture a été transportée au musée d'Alger, dont elle sera un des principaux ornements.

— L'intérêt avec lequel a été accueillie en Angleterre la publication des *Lettres inédites de Feuquières*, par M. Étienne Gallois, comprenant des lettres des souverains et des personnages qui ont figuré dans les affaires politiques de l'Europe de 1631 à 1704, s'explique par l'empressement que l'on met dans ce pays à recueillir tous les documents historiques. Un rapport lu à l'assemblée annuelle de la Société Camden, signale comme devant être imprimée prochainement : *la Correspondance diplomatique* de MM. d'Inteville, de Châtillon et de Marillac, successivement ambassadeurs de France en Angleterre, sous le règne de Henri VIII; cette publication se fera par les soins de M. Van de Weyer. MM. Mary Anne, Everett Green, se chargent de surveiller l'édition d'un *Journal de M. Rouse*, de 1625 à 1643, d'un *Journal de M. Henry Townsend, d'Elmley-Court, Worcester*, pour les années 1640-42, 1656-61. Le rév. J. Silvester Davies va publier *une Chronique anglaise des règnes de Richard II, Henry V et Henry VI*, d'après le manuscrit original dont il est propriétaire. Un document plus ancien de l'histoire d'Angleterre s'imprime en ce moment sous la direction du rév. Lambert B. Larking; c'est la *Description de l'étendue des propriétés*

des Hospitaliers en Angleterre, faite par le prieur Philippe de Thame, en 1338, et dont l'original est à la Bibliothèque publique de Malte.

— Le cours de langue et littérature française professé au Collége de France par M. Ampère, est toujours suivi par un nombreux auditoire avide d'entendre la parole si facile et l'enseignement si fécond du savant professeur. Dans l'une de ses dernières leçons, dont nous donnons ici un très-court résumé, M. Ampère s'est attaché à réhabiliter les anciens peuples envahisseurs de l'empire romain que l'on a considérés trop généralement comme des destructeurs de toute civilisation. Ces peuplades germaniques et scandinaves que nous avons pris l'habitude de nous représenter armées du marteau dévastateur, mutilant les statues, renversant les édifices, anéantissant tous les souvenirs du passé, ont trouvé un éloquent défenseur qui a considérablement amoindri dans notre idée, la signification des mots *vandale*, *vandalisme*, *ostrogoth* que le préjugé a introduits dans notre langue. Le savant professeur nous a démontré l'influence de la civilisation antique chez ces peuples et la parenté de langue, de civilisation, de religion avec les Grecs et les Latins, ce qui lui fait soupçonner une origine commune. Quelque étrange que cela paraisse, les barbares parlaient une langue analogue à celle des Romains; les travaux de l'Allemagne l'ont établi d'une manière positive, mais la première influence certaine de la civilisation antique sur ces peuples, c'est la création d'un alphabet gothique, dont tous les éléments sont empruntés à l'alphabet grec et dont l'auteur est un évêque arien, Ulphilas, qui traduisit en goth une partie des Écritures. Ce travail nous a été conservé dans le *Manuscrit d'argent* que possède l'université d'Upsal.

Le savant professeur nous a encore démontré les rapprochements incontestables qui existent entre les noms des divinités latines, comme présidant aux jours de la semaine : Wednesday, jour d'Odin, est le mercredi, le jour de Mercure des nations latines; Jupiter a la même analogie avec Thor, que l'on retrouve dans Thursday, jeudi; on reconnaît dans la déesse Freya, dont le jour est Friday, vendredi, Vénus qui préside au même jour de la semaine; mais, c'est surtout dans leur rapport avec l'empire, dit M. Ampère, que l'on retrouve l'influence romaine chez les Goths; dans l'art, la littérature et la législation et c'est de là cependant que part ce préjugé étrange qui a fait de leur nom le symbole de la barbarie. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Goths et les barbares, en général sont pour très-peu dans la destruction des monuments,

les envahisseurs avaient bien autre chose à faire que de s'attaquer aux pierres et aux marbres. Rome prise par les Goths ne fut pas détruite, elle souffrit même très-peu, au dire de Cassiodore, et les vainqueurs usèrent avec clémence de leur victoire. M. Ampère en cite une preuve dans la statistique de ses monuments faite en 540, laquelle nous apprend qu'il y avait à cette époque dans Rome, 80 statues d'or, 66 statues d'ivoire, 3785 statues de bronze, 10 amphithéâtres, 31 théâtres, 926 bains.

Les véritables destructeurs, dit le savant professeur, ce sont les artistes qui n'avaient aucun respect pour les monuments de l'antiquité. Dans une autre classe de personnes on en trouve également et il cite l'inscription qui existe à Rome, dans le Corso, dans laquelle Alexandre VII se vante d'avoir renversé l'arc de triomphe de Marc Aurèle. Il y a eu beaucoup plus de mutilations et de destructions au XVe et au XVIe siècle que dans toute la période barbare et tout le moyen âge et même dans les siècles suivants jusque dans le nôtre, ne mentionnerait-on que celles exécutées au Parthénon, par lord Elgin, qui n'était certes ni un Goth, ni un Vandale. Il est donc équitable, dit M. Ampère, d'amnistier en partie les barbares, de même qu'il faut amnistier le farouche Omar, au sujet de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie qui avait été brûlée deux fois auparavant, par Jules César d'abord, par les chrétiens ensuite, et qui ne devait plus avoir rien à brûler au temps du guerrier musulman.

— L'église Saint-Eugène qui s'élève en ce moment à Paris, sur les terrains de l'ancien garde-meuble des Menus-Plaisirs, a été fondée le 24 juin 1854. Ce monument est construit sur les dessins de M. Boileau, architecte, qui s'est inspiré du style des XIIIe et XIVe siècles, sans cependant s'attacher à une imitation servile, ayant à obéir aux nécessités que lui imposait l'emploi de nouvelles ressources industrielles mises en œuvre pour la première fois dans la construction d'une église. La clôture du pourtour est en maçonnerie, mais les colonnes intérieures, les meneaux des fenêtres, les arcs et galeries des tribunes et la charpente de la toiture sont en fonte de fer; les arcs ou nervures de la voûte, sont en fer forgé, avec remplissage en maçonnerie à double parois renfermant une couche d'air qui conserve l'égalité de la température. La longueur de l'édifice est de 50 mètres; la largeur de 27; la hauteur de la grande nef est de 28 mètres. Tout l'ameublement de cette église, qui doit être livrée au culte cette année, sera dans le style du monument.

BIBLIOGRAPHIE.

Observations sur une peinture murale romaine, découverte à Nizy-le-Comte (Aisne). *Étude sur les statues équestres* qui décorent les tympans de quelques églises du Poitou. *Notice sur le portail de l'église de Saint-Hilaire de Foussay* (Vendée). Trois brochures in-8° avec planches, par M. de Longuemar, ancien officier d'état-major, vice-président de la Société des antiquaires de l'Ouest. Poitiers, 1854-55, imprimerie de A. Dupré. (Extraits des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest).

M. de Longuemar est du nombre des archéologues zélés de la province qui se distinguent par leurs connaissances variées; il n'est pas exclusif, toutes les productions artistiques de l'antiquité et du moyen âge l'intéressent également et il prouve qu'elles lui sont familières. Dans ses observations sur la peinture murale romaine de Nizy, il nous donne des détails curieux sur les procédés de peinture des anciens, recueillis après un examen minutieux de ces restes antiques et qui confirment en certains points ceux publiés dans cette *Revue*, par M. E. Cartier (1). La peinture de Nizy, comme nous le montre le dessin de M. de Longuemar, représente une chasse romaine; la scène a lieu au sein d'une forêt dans laquelle sont tendus des filets de grosses cordes propres à arrêter les animaux traqués par les chasseurs. — Dans son étude sur les statues équestres, l'auteur essaye de jeter quelque lumière sur un des sujets de la symbolique religieuse, traité fréquemment par les artistes du moyen âge et pour l'explication duquel les archéologues ont exercé leur sagacité, sans résoudre le problème d'une manière satisfaisante pour tout le monde. Ces questions de symbolique chrétienne intéressent d'autant plus vivement, que cette science nouvelle n'a pas toujours été pratiquée par des esprits suffisamment préparés et qu'elle est restée très-mystérieuse; aussi sommes-nous de l'avis de l'auteur, que c'est par l'étude attentive des monuments, leur comparaison surtout, plus que par tout autre genre d'investigation qu'on parviendra à la découverte du véritable sens caché sous tant d'emblèmes. — La notice descriptive du portail de Saint-Hilaire, accompagnée de quatre planches parfaitement dessinées par M. de Longuemar, nous fait connaître un des monuments de l'art roman de la belle époque et nous donne les explications des sculptures qui le décorent.

(1) Mémoire sur l'encaustique des anciens, *Revue archéologique*, IIe année, p. 278 et suiv.; De l'architecture polychrome chez les anciens, IXe année, p. 1.

RECHERCHES

SUR L'ORIGINE ET LA SITUATION

DU GRAND PONT DE PARIS, DU PONT AUX CHANGEURS, DU PONT AUX MEUNIERS, ET DE CELUI DE CHARLES LE CHAUVE.

La topographie historique du vieux Paris n'est pas, comme bien des gens se plaisent à l'imaginer, un de ces sujets commodes, dont tous les détails sont connus, et que chacun peut posséder à fond après avoir pris la peine d'étudier, avec quelque soin, un certain nombre de volumes; c'est, loin de là, une matière des plus ardues, dont la connaissance sérieuse implique des investigations considérables, et que, pour ces raisons et pour d'autres encore, tout le monde n'est pas apte à traiter convenablement. Sans doute, et on l'a peut-être trop vu, chacun est plus ou moins capable de faire un résumé de ce qui se trouve dans les livres, relativement à telle rue ou tel édifice; mais de semblables résumés constituent un travail sans portée, qui propage tout autant et plus souvent même les faits faux que les faits vrais, laisse dans l'obscurité les questions qui y sont plongées, et n'ajoute rien au faisceau des documents acquis. Réfuter, au contraire, et au moyen de preuves authentiques, cette multitude d'erreurs acceptées comme des vérités, élucider les points controversés et diminuer la masse des desiderata, comme il est temps de le faire enfin, c'est, nous ne craignons pas de le dire, une tâche excessivement laborieuse. Pour la remplir consciencieusement, en effet, surgissent des difficultés de toutes sortes, dont une des principales est le temps énorme qu'elle réclame; ainsi, la seule exploration des archives des divers fiefs entre lesquels se divisait le sol de la Ville, ne peut avoir lieu en moins de dix ans, et il y a bien d'autres dépouillements à faire : les registres du Trésor des chartes, du Parlement, de l'Hôtel de ville, des paroisses, etc., sont une mine abondante, mais immense, dont il est fort long de dégager les richesses, et presque aussi long et surtout plus malaisé d'utiliser d'une manière satisfaisante les précieux produits. Et pourtant, c'est

uniquement en épuisant toutes ces sources, et non en ressassant pour la millième fois des lieux communs, qu'il est permis de songer à créer une œuvre qui ait une valeur réelle, et soit à la hauteur que la science a acquise à notre époque.

Aussi bien n'est-il probablement personne qui, sans avoir fait un apprentissage spécial, puisse se dire prêt tout d'abord à obtenir des résultats irréprochables ; ce n'est pas, certes, qu'il manque de paléographes infiniment érudits et intelligents ; ce n'est pas davantage que les architectes habiles et instruits fassent défaut; mais chez les premiers, le sentiment topographique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, n'existe pas, ou du moins n'a pas été développé. Pour eux, un fragment de maçonnerie, l'épaisseur d'un mur, la flexion d'un alignement, un agencement spécial de corps d'hôtel, sont des indices muets qui restent inobservés; par contre, si ces indices sont féconds en renseignements pour l'homme de l'art, que la pratique a rendu familier avec ces lois latentes, mais presque infaillibles, d'après lesquelles les habitations se groupent et les rues se dirigent; qui d'un coup d'œil sait déterminer à quelle époque il faut reporter la date de la construction; pour lui les cueillerets, les cartulaires, les chartes de toute espèce, sont des textes inutiles, car il ne les lit que d'une manière beaucoup trop incomplète pour en faire son profit. Nous en avons fait l'expérience, pour jeter un jour nouveau sur l'histoire monumentale de Paris, il faut travailler désormais avec le compas d'une main, et le Glossaire de du Cange de l'autre.

Nous venons de faire allusion aux aberrations et aux obscurités dont fourmillent les ouvrages publiés sur Paris ; elles sont en nombre beaucoup plus grand qu'on ne le pense généralement, et nous allons en donner la preuve, en étudiant ici l'un des points les plus importants de la topographie ancienne de cette ville, et l'un de ceux qu'on pourrait croire le mieux connus : l'origine et l'emplacement du Grand Pont, du pont aux Changeurs et du pont aux Meuniers. Tous les auteurs ont fait un chapitre sur ce sujet, mais il a été pour eux l'occasion d'une foule d'erreurs et de contradictions, et il est aisé de constater que, non-seulement ils ont tout à fait ignoré par suite de quelles circonstances avaient été bâtis ces trois ponts, mais ils n'ont pas même su quelle en était la situation réelle, et quelle distinction il fallait établir entre eux. Disons que ces questions étaient peu faciles à résoudre, parce que les documents qui y ont rapport sont très-complexes, très-confus, et présentent des indications offrant les meilleures conditions pour égarer : nous en citerons un

exemple remarquable plus loin, en parlant du pont de la Marchandise.

Pas plus que nos devanciers, nous ne fussions parvenu à nous reconnaître en ce dédale, si, pour un travail spécial, nous n'avions été dans la nécessité de traduire en figures, sur le papier, ce que nous avions recueilli de notes et d'observations; mais, obligé de donner une forme matérielle à notre pensée, nous n'avons pu lui laisser cette indécision dont se sont contentés ceux qui nous ont précédé. Nous avons donc été dans la nécessité de nous rendre un compte exact de l'agencement réel des monuments qui nous préoccupaient, et par suite de la manière dont ils avaient pris naissance. Nous n'y avons réussi qu'en compulsant, avec beaucoup de soin, un nombre considérable de titres originaux qui nous ont été fournis par les archives de divers fonds, particulièrement par celles du Chapitre Notre-Dame, de l'abbaye Saint-Magloire, et du Parloir aux bourgeois. Nous avons, du reste, pu nous aider de documents graphiques inédits, que d'autres recherches nous avaient fait connaître, et qui nous ont permis de donner à nos restitutions une exactitude beaucoup plus grande que nous ne pouvions l'espérer tout d'abord. Les deux plus curieux de ces documents sont: le premier, un plan manuscrit de la mouvance de Saint-Germain l'Auxerrois, exécuté dans la seconde moitié du XVIe siècle; il n'a point été levé géométriquement, mais il reproduit, suivant toutes les apparences, avec fidélité, l'état ancien des régions qu'il renferme, et particulièrement des environs du Châtelet; l'autre est un petit plan géométrique du pont Marchand et de l'ancien pont au Change, dressé avant leur destruction; il est malheureusement dépourvu d'échelle, et nous n'avons pu y suppléer que d'une manière très-imparfaite, en en construisant une au moyen du contour de la tour de l'Horloge, qui y est tracé.

DE L'EMPLACEMENT DU GRAND PONT, DU PONT AUX MEUNIERS ET DU PONT AUX CHANGEURS.

Afin de rendre plus facile l'intelligence des faits concernant les trois ponts qui font l'objet de ce mémoire, nous déterminerons préalablement l'emplacement réel du pont aux Meuniers et celui du pont aux Changeurs, ce qui nous mettra à même d'établir avec certitude la situation de l'ancien Grand Pont, qu'ils ont remplacé.

Le pont aux Meuniers aboutissait, vers le nord, à l'entrée de la

rue Saint-Leufroy, qui menait droit à la porte du Châtelet, et vers le sud à la tour de l'Horloge. On y accédait, de ce dernier côté, par une petite ruelle fort courte qui débouchait à l'extrémité de la rue Saint-Barthélemy. Le pont aux Changeurs aboutissait, vers le nord, à l'entrée de la rue de la Vieille-Joaillerie, et vers le sud, il conduisait également à l'extrémité de la rue Saint-Barthélemy (1), en formant avec le pont aux Meuniers un angle aigu, dont le sommet était un massif de maisons communes aux deux ponts à la fois. Il nous faut démontrer ces propositions, qui sont en opposition avec presque tout ce que les historiens ont écrit à ce sujet. Nous le ferons en nous efforçant d'être clair, tout en condensant dans les limites les plus étroites possibles les arguments réclamant quelque peu d'attention, auxquels nous sommes contraint d'avoir recours.

On voit, par divers titres des archives du chapitre Notre-Dame, que, vers le commencement du XVIe siècle, il y avait à la vallée de Misère, et faisant le coin occidental de la voie du pont aux Meuniers, une grande maison nommée la Maison du Soleil royal, en 1536 ; que cette maison contenant d'abord plusieurs corps d'hôtel, fut dans la suite divisée en deux autres, dont l'une, celle du coin, s'appelait la maison des Balances, dès 1575, et l'autre, la maison du Soleil royal ou du Barillet, en 1585; on voit enfin qu'en 1672, sur l'emplacement de la maison unique de 1536, il s'en trouvait quatre chargées solidairement d'un cens commun de 8^tt 4 sols parisis, et distinguées par les enseignes du Soleil royal, du Soleil d'or, du Barillet et des Balances, cette dernière faisant alors le coin des maisons du pont au Change moderne. Il est ainsi évident que ce coin des maisons du pont au Change était, à très-peu de chose près, situé au même endroit que celui du pont aux Meuniers, puisque la seule différence qui pût exister devait n'avoir d'autre cause que le retranchement peu considérable résultant de l'alignement biais des maisons élevées sur la culée du pont. Nous avons en effet remarqué sur un plan original de la répartition première des propriétés du pont au Change, que la maison du coin se composait de deux corps d'hôtel, dont l'un, formant hache autour de l'autre, était si étroit vers une de ses extrémités, qu'on ne peut douter, en voyant l'étrangeté de sa disposition, qu'il n'eût subi le remaniement dont nous venons de parler. Or, l'encoignure du pont au Change était au droit de la rue Saint-Leufroy. Conséquemment il en était de même de celle du pont aux Meuniers, comme cela est

(1) Aujourd'hui confondue avec la rue de la Barillerie.

indiqué dans une sentence de 1323, où on lit « que l'entrée du pont « que l'en appelloit le pont des Moulins, estoit assis par devers « Saint-Leffroy (1). » Nous en avons d'ailleurs obtenu une preuve mathématique, en plaçant les uns près des autres les plans des maisons du Soleil d'or et du Soleil royal que nous avons retrouvés

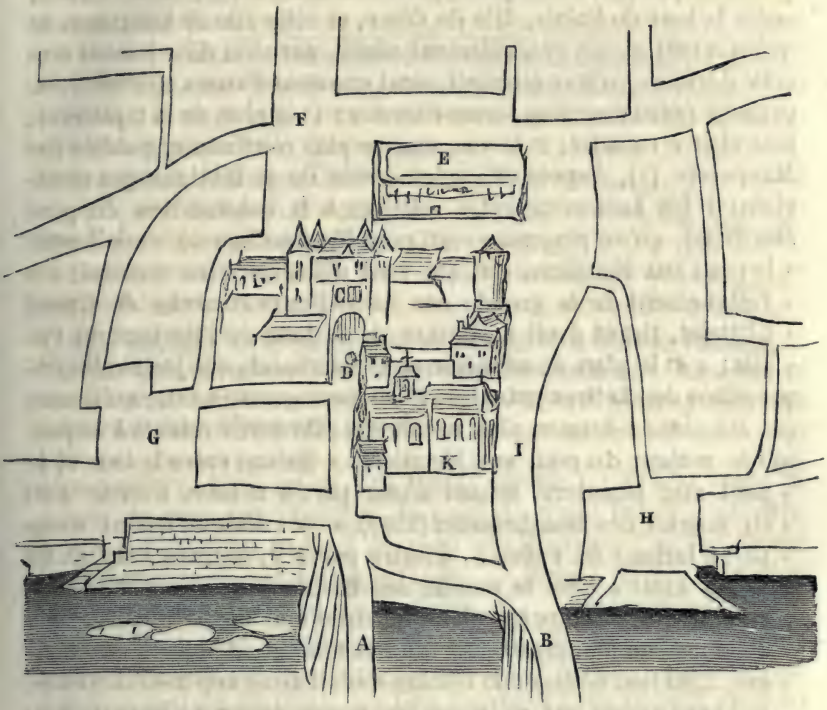

A. Pont aux Musniers. — B. Pont aux Changes. — C. Le Grand Châtelet. — D. Teste noire (2). — E. Boucherie de Paris. — F. L'Apport de Paris. — G. La Vallée de misère. — H. L'Escorcherie. — I. Rue Vieille-Joaillerie. — K. Saint-Leufroy.

annexés aux actes de vente de ces maisons, qui furent achetées par la Ville, il y a un peu plus d'un siècle, lors de l'élargissement du quai de la Mégisserie. La situation que nous donnons à l'extrémité septentrionale du pont aux Meuniers est, de plus, confirmée

(1) Arch. du chap. N. D.

(2) La maison de la Teste noire, qui faisait partie du fief de Saint-Germain l'Auxerrois, était située au nord de l'église Saint-Leufroy, et en était séparée par une ruelle de trois pieds de large, conduisant rue de la Vieille Joaillerie.

par le plan contemporain de la mouvance de Saint-Germain l'Auxerrois, dont nous avons fait mention plus haut et dont nous reproduisons ici un fragment. Il est donc parfaitement faux que ce pont débouchât vers la rue de la Saunerie, comme on l'a généralement cru.

Il n'est pas plus exact que le pont aux Meuniers ait abouti au sud, entre la tour du Palais, dite de César, et celle dite de l'Horloge, ce qu'on a non moins généralement admis, car c'est directement vers cette dernière qu'il se dirigeait, ainsi que nous l'avons affirmé. Pour prouver notre assertion, nous citerons : 1° le plan de la tapisserie, très-clair à ce sujet; 2° la vue, encore plus concluante, publiée par Mauperch (1), d'après un ancien dessin de la Bibliothèque impériale; 3° les Lettres patentes relatives à la construction du pont Marchand, qu'on y nomme « un pont Neuf au lieu où souloit estre « le pont aux Meuniers, » et qui y est dit devoir être construit « à « l'alignement de la grande rue Saint-Denys et arche du Grand « Châtelet, tirant droit au-devant de la tour de l'Horloge du Pa- « lais; » 4° le plan de ce même pont Marchand, qui justifie les expressions des Lettres patentes; 5° les passages suivants, qu'il nous eût été aisé de donner plus nombreux, de titres relatifs à la première maison du pont aux Meuniers : « Maison entre la tour et le « pont aux Musniers, tenant d'une part à la tour, d'autre part « au moulin des Bonshommes (1559). » — « Maison tenant d'une « part à lorloge du Palais.... d'autre part à P. Hotman » (1578). Ce Hotman avait acheté le moulin des Bonshommes. — « Maison.... « au bout du pont aux Musniers, tenant d'une part la totallité de la « dicte maison à la grosse tour dudict horloge, d'autre à une mai- « son.... au lieu de laquelle maison souloit avoir ung moulin à eaue, « qui appartenoit aux religieux des Bonshommes du boys de Vin- « cennes, aboutissant par devant à la ruelle tendant sur ledict pont, « et par derrière sur la rivière de Seine, du costé d'aval leaue « (1575). »

Pour ce qui est de la position du pont aux Changeurs, on peut la déterminer exclusivement par des documents graphiques d'une authenticité incontestable. Le plan gravé de Mathieu Mérian, et celui, manuscrit, de Saint-Germain l'Auxerrois, le font aboutir à la rue de la Vieille-Joaillerie; le petit plan du pont Marchand, dont voici un *fac-simile*, confirme cette situation en donnant l'angle que formait l'ancien pont au Change avec le pont Marchand, dont la

(1) Paris ancien. Paris moderne, in-4. Paris, 1814.

situation est connue. Ce dernier plan détermine aussi de la manière la plus claire la disposition cunéiforme du pâté de maisons situé à l'endroit où les deux ponts venaient se réunir à la rue Saint-Barthélemy. Il suffirait, au reste, des passages suivants, extraits de di-

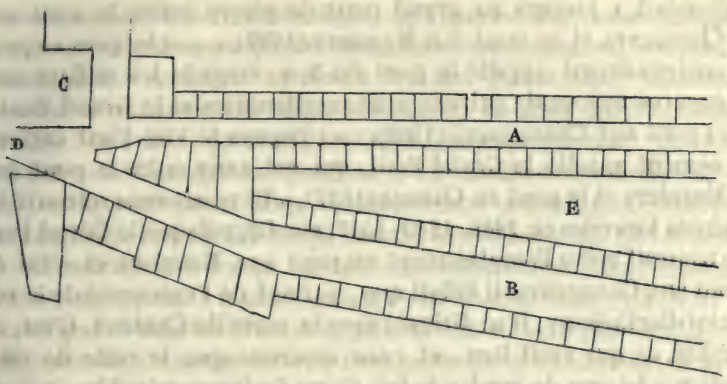

A. Pont Marchand. — B. Ancien pont au Change. — C. Tour de l'Horloge. — D. Rue Saint-Barthélemy. — E. Espace entre les deux ponts. — Au revers du dessin original on lit : « Plans des encins (*sic*) pont au Change et Marchants dresses et escrit de la main de mon père. »

verses pièces, pour qu'on s'en rendît compte : « Maison assise au « bout du pont aux Changes, du costé devers le Palais.... aboutis- « sant par derrière au bout du pont aus Meusnyers, et par devant « sur ledict pont aux Changes (1537). — Maison au bout du pont « aux Musniers, près lorloge du Palais, et.... troys ouvrouers tenant « l'un à l'autre, et faisant la pointe de l'entre-deux des pons aux « Changeurs et des Musniers, devers ledict orloge, estans devant « ladicte maison (1516). » — « Ung ouvrouer assis au bout du pont « aux Changes, du costé de lorloge du Palais, et faisant *la pointe* du- « dit pont aux Changes et du pont aux Musniers, avecques une en- « clave.... tenant d'une part lesdicts lieux sur la voye du pont aux « Changes, et d'aultre part sur la voye dudict pont aux Musniers, « aboutissant d'un bout audict Jehan Denis, et d'autre bout sur la- « dicte pointe (1540). » — « Maison sur le pont aux Changes, abou- « tissant à une alée par où on va aux moulins (1476). » Nous aurons, plus loin, l'occasion de faire voir que le pont aux Changeurs ne peut avoir occupé d'autre emplacement que celui que nous lui assignons.

Et maintenant que nous avons précisé rigoureusement la situation des ponts aux Changeurs et aux Meuniers, il nous devient pos-

sible de fixer celle de l'ancien Grand-Pont. Nous avons effectivement lu dans diverses pièces provenant de l'abbaye Saint-Magloire, et relatives aux droits que ce monastère possédait sur une partie de la rivière, que la portion de la Seine faisant partie de son fief s'étendait « jusques au grand pont de pierre entre le pont aus « Changeurs et le pont aus Musniers (1492). » — « Jusques au pont « anciennement appellé le pont du Roy, duquels les pilliers sont « encores apparents entre le pont aux Meuniers et le Grand Pont » (ici pont aux Changeurs) (1506). — « Depuys le Viel Pont ancien- « nement appellé le Grand Pont, qui est assis entre le pont aux « Musniers et le pont au Change (1537). » Et nous avons retrouvé les mêmes formules en 1488, 1540, 1547, etc. Or, puisque le Grand Pont se trouvait entre l'emplacement du pont aux Meuniers et celui du pont aux Changeurs, il fallait que, partant de l'extrémité de la rue Saint-Barthélemy, il se dirigeât vers la porte du Châtelet. C'est, en réalité, ce qui avait lieu, et nous espérons que la suite de cette notice achèvera de rendre le fait d'une évidence palpable.

Nous croyons avoir élucidé la question topographique relative aux ponts qui nous occupent ; nous allons essayer d'éclaircir la question de leur origine, laquelle se présente déjà moins confuse. En la dégageant d'ailleurs de l'obscurité où elle est restée plongée jusqu'à ce jour, nous nous trouverons souvent en opposition avec les diverses opinions formulées dans les livres. Nous ne pensons pas néanmoins devoir assumer la tâche oiseuse d'en relever une à une les inexactitudes. Nous avons cette confiance que notre démonstration, sans cesse appuyée de preuves irréfragables, suppléera avec avantage à une suite de réfutations particulières, qui pourraient avoir pour résultat de fatiguer l'esprit du lecteur, en lui rendant plus difficile le souvenir de la vérité.

LE PONT DE CHARLES LE CHAUVE ET LE GRAND PONT.

Le plus ancien auteur qui parle de Paris, César, nous apprend qu'on y parvenait par des ponts, et l'empereur Julien, dans son *Misopogon*, nous fait savoir que ces ponts étaient bâtis en bois, et qu'il s'en trouvait sur chacun des bras de la rivière. Il en était de même dans la première moitié du IXe siècle, et les ponts, au nombre de deux seulement, occupaient alors le même emplacement que sous la domination romaine ; mais bientôt un événement important modifia l'ancien état de choses. En effet, l'an 861, Charles

le Chauve voulant défendre Paris contre les ravages des Normands et les empêcher de remonter la haute Seine, fit construire un nouveau pont d'une extrême solidité, et le munit de forts à ses deux extrémités. Le fait est relaté en ces termes par un historien contemporain, Adon, archevêque de Vienne : *Rex Carolus aliquot annos adversus Danos atque Northmannos variis eventibus dimicans, pontem miræ firmitatis adversum impetum eorum, super Sequanam fieri constituit, positis in utrisque capitibus castellis artificiosissime fundatis, in quibus ad custodiam regni præsidia disposuit.* Où était placé ce pont fortifié? La question a été vivement controversée et n'a jamais reçu de solution complétement satisfaisante. Suivant Dubreuil, le pont de Charles le Chauve serait le même que le pont au Change de son temps, ce qui est entièrement faux. Suivant Sauval, que presque tous les auteurs ont ensuite copié, ce serait le même que le pont au Change actuel. Si l'on ne veut pas considérer cette assertion comme aussi fausse que celle de Dubreuil, il faut au moins admettre qu'elle offre bien peu de précision, car le pont au Change que nous voyons représente trois ponts détruits et fort distincts, le Grand-Pont, le pont aux Changeurs et le pont aux Meuniers, et la difficulté est de déterminer lequel est réellement dû à Charles le Chauve. Conséquemment, en disant que le pont de Charles le Chauve est le même que le pont au Change de nos jours, ce qui est devenu une phrase banale, on laisse le dilemme tout entier. On fait pis encore, on suggère deux idées fausses, au détriment de la vraie.

Bonamy, célèbre antiquaire de l'autre siècle, n'a pas cru, lui, que le pont de Charles le Chauve ait été situé sur l'emplacement du pont au Change. Dans un travail publié dans le XVIIe volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, il dit que le pont de Charles le Chauve devait partir des environs du For-l'Évêque, et, traversant toute la rivière, aboutir sur la rive gauche vers l'extrémité de la rue Pavée-Saint-André. Il ne donne pas d'ailleurs de bien grands développements à cette thèse, qu'il appuie sur plusieurs faits certainement inexacts, tels que l'existence d'une enceinte se terminant au For-l'Évêque; et sur d'autres qui, s'ils ne sont pas faux, n'ont pas pour résultat les conséquences qu'il en tire. Ainsi, comme le fait observer de Mauperché, les pilotis découverts en curant le lit de la Seine sont ceux du moulin de la Monnaie, auparavant dit de la Gourdaine, et ne prouvent rien par rapport au pont de Charles le Chauve. Cette circonstance que le pont au Change moderne n'était pas de la paroisse Saint-

Germain l'Auxerrois ne signifie rien non plus, puisque deux de ceux qu'il a remplacés étaient de cette même paroisse. Enfin, le passage d'Abbon :

Australis gestabat eum vertex, sed et arcem
Quæ tellure manet sancti fundata beati.

outre qu'il est douteux qu'on doive l'entendre comme l'a fait Bonamy, dans le cas même où sa version serait exacte, n'impliquerait pas que son système le fût aussi, car si la masse du fief de l'abbaye Saint-Germain des Prés se terminait à la place du pont Saint-Michel, il comprenait encore des portions du terrain renfermé entre la Seine et la rue de la Huchette, et ces portions étaient assez vraisemblablement plus considérables avant la création des petites censives, telles que celles de Gloriette et de la grande Confrérie, qui en ont fait partie plus tard, et peuvent en être des morcellements peu anciens. La rivière y était également incluse jusqu'au Petit-Pont, comme le fait voir une contestation que l'abbaye eut avec le chapitre Notre-Dame, en 1192 (1).

Jaillot, incomparablement le meilleur auteur qui se soit occupé de la topographie ancienne de Paris, s'est rallié à l'opinion de Bonamy, mais en même temps qu'il déclare accepter son système, il le modifie assez pour en faire un nouveau, il faut le dire, bien plus inconséquent et prêtant encore davantage à la critique que celui de Bonamy. Il suppose, en effet, que le pont de Charles le Chauve était double et que la première partie remplacée, dit-il, par le pont aux Meuniers, occupait la place qu'il attribue à tort à ce dernier, c'est-à-dire que commençant vis-à-vis le bout de la rue de la Saunerie, il se terminait entre la tour de l'Horloge et celle qui vient après. Pour la seconde partie, elle aurait été située vers l'emplacement du pont Saint-Michel. Les objections naissent en foule contre cette hypothèse; la principale c'est que dans ce cas, Charles le Chauve n'eût pas fait construire un pont, comme tous les documents le disent, mais bien deux ponts aussi distincts que possible, puisqu'ils auraient été séparés l'un de l'autre par toute l'île de la Cité qui, il est vrai, plus étroite alors qu'aujourd'hui, ne pouvait cependant pas avoir, à l'endroit indiqué, moins de cent soixante et quelques mètres de largeur. Nous ferons voir plus loin la fausseté des prétendues preuves au moyen desquelles il s'est efforcé d'établir l'existence d'un pont carolingien sur le petit bras de la Seine.

(1) D. Bouillart. Hist. de l'Abb., p. 108.

Au reste, nous nous expliquons parfaitement comment l'esprit si lucide de Jaillot a pu être conduit aux erreurs qu'il a commises sur ce sujet : il cherchait à concilier sa conviction que le pont de Charles le Chauve était une construction nouvelle et non la réédification d'une construction ancienne, et la corrélation que les titres lui enseignaient avoir existé entre ce pont et celui dit aux Meuniers.

On voit par ce qui précède, que les questions soulevées à propos du pont de Charles le Chauve n'ont été rien moins que résolues par les auteurs qui les ont traitées; plus heureux que ceux qui sont venus avant nous, nous avons réussi à recueillir des renseignements au moyen desquels il nous a été possible d'arriver à la vérité; du moins en avons-nous la persuasion et nous berçons-nous de l'espoir de faire partager notre conviction au lecteur. Voici ce qui nous paraît avoir eu lieu.

Il n'y avait originairement à Paris que deux ponts, l'un jeté sur le bras méridional et situé au lieu même où se trouve encore le Petit-Pont; l'autre jeté sur le bras septentrional et situé, non pas comme on l'a toujours cru, vers le lieu où se trouve aujourd'hui le pont au Change, mais au contraire, et ainsi qu'il le sera démontré plus tard (1), au lieu même où a été bâti le pont Notre-Dame, lequel, on le sait, a été précédé par un pont de bois, dit les

(1) Nous avons hâte de le dire, c'est à l'obligeance de M. Th. Vacquer que nous devons la connaissance de ce fait si capital et si nouveau. Plus d'une fois nous nous sommes étonné de cette étrange brisure de la grande voie antique, et nous avons compris qu'il y avait là une matière à étudier, une question à éclaircir; mais notre attention était absorbée par d'autres sujets, et d'ailleurs les moyens de vérification nous auraient fait défaut. Ce ne sont point en effet les textes qui devaient donner le mot de l'énigme : pour l'obtenir, il fallait préalablement que des données nouvelles et d'une nature toute spéciale, surgissent sans rester inaperçues. Ces données, le sol remué par les travaux récents en a fourni, et M. Vacquer, avec un zèle et une perspicacité qu'on ne saurait trop louer, les a recueillies et en a su tirer les conséquences. Puis, comme il arrive toujours en pareil cas, ayant résolu la question *a priori*, au moyen des preuves matérielles dont il disposait, il a vu que tous les renseignements historiques connus venaient confirmer son opinion. Les lecteurs de la *Revue* devant avoir bientôt sous les yeux un mémoire où M. Vacquer établit son système, nous n'avons pas à insister pour en démontrer l'excellence; nous nous bornerons à dire que tout ce que nous savons de l'ancien Paris vient à l'appui, et qu'il n'est pas pour nous un fait de semblable nature, dont la vérité nous paraisse plus évidente. plus incontestable. Quand donc, de ses longues recherches sur le Paris gallo-romain et mérovingien, M. Vacquer n'aurait obtenu que la découverte mportante que nous venons de signaler, il faudrait vivement l'en féliciter, mais nous savons que bien d'autres succès ont récompensé ses efforts, et lui mériteront la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'antique Lutèce.

Planches de Mibray, reste évident du pont primitif (1). Ce pont, le Grand Pont du temps, construit seulement pour communiquer de la ville au faubourg, et d'ailleurs couvert de maisons (2), ne pouvait être utilisé pour défendre la ville. Charles le Chauve dut donc en édifier un autre plus solide et mieux placé, lorsqu'il conçut le projet d'empêcher les Normands de remonter la Seine. Ce pont, c'est celui qu'au XIIe et au XIIIe siècle on appelait le Grand Pont. Bâti avec infiniment plus de soin que l'autre, il avait résisté pendant que ce dernier, tombé en ruine avec le temps, avait tout à fait perdu son importance et n'était plus qu'une sorte de passerelle, un pont qu'on « passait à planche, » au dire de Raoul de Presles. De là la translation du nom de Grand Pont à celui du IXe siècle, dont la tête fortifiée est devenue le Grand-Châtelet. On va voir que notre version non-seulement concorde parfaitement avec toutes les données connues, mais qu'elle est la seule qui les explique, et contre laquelle ne s'élève pas d'objection sérieuse.

Dans la charte datée du 14 juillet 862, par laquelle Charles le Chauve fit don à l'évêque de Paris, Enée, du pont qu'il avait fait construire, ce monarque s'exprime ainsi: .... *Pro totius utilitate regni nostri, ac defensione sancte Dei ecclesie atque Normannorum infestatione.... Placuit nobis extra predictam urbem, de ærarii nostri scuto, supra terram monasterii Sancti Germani suburbio commorantis, quod a priscis temporibus Autissiodorensis dicitur.... oportunum majorem facere pontem.* Il résulte de ce texte que : 1° Charles le Chauve ne fit pas rebâtir le pont du bras septentrional, qu'une circonstance quelconque aurait détruit, mais qu'il en fit construire un plus grand et dont le besoin se faisait sentir, par suite des ravages des Normands. Il n'y a effectivement pas dans la charte *reædificare ma-*

(1) Le passage où Raoul de Presles parle de ce pont semble impliquer qu'au XIVe siècle, on savait encore que, comme l'a constaté M. Vacquer, l'ancienne grande rue de la rive droite n'était pas la rue Saint-Denis, mais la rue Saint-Martin; on lit en effet dans le chapitre XXVI de livre V de la *Cité de Dieu*, ces paroles assez explicites. « Cette porte (l'archet Saint-Merry), aloit tout droit sans tourner à la rivière, au lieu que l'en dit les planches de My Bray, et là avoit ung pont de fust, et s'adressoit droit à Saint-Denis de la Chartre, et de là, tout droit parmy la Cité, sadressoit à lautre pont que l'en dit petit pont. Et estoit ce lieu dit, à proprement parler les planches de Mybras, car c'estoit la moitié du bras de Seine; et qui auroit une corde et la menast de la porte Saint-Martin jusques à la rivière, à la Juyère (la rue de la Cité ou Juiverie) droit au petit pont de pierre abatu, et de là jusques à la porte Saint-Jacques, elle iroit droit comme une ligne sans tourner çà ne là. »

(2) Dans une vie de saint Lubin, publiée par Duchêne, il est question de ces maisons: *Domos pendulas quæ per pontem constructæ erant.*

jorem pontem, comme cela devrait être, s'il avait seulement rétabli le pont qui existait déjà avant lui, mais il y a *pro Normannorum infestatione.... oportunum majorem facere pontem.*

2° Le nouveau pont était en dehors de la ville, *extra urbem*; or il résulte du mémoire auquel nous avons fait allusion plus haut et de tous les documents que nous connaissons, que c'est seulement vers le XIIe siècle que les terrains à l'ouest de la rue Saint-Denis ont commencé à se couvrir de maisons. Au XIe encore, cette artère devenue si importante plus tard, devait être hors de la ville et en longer les murailles; c'est ce qui ressort de l'impossibilité de trouver au delà des jalons pour l'enceinte du faubourg septentrional, antérieure à celle de Philippe Auguste, et de ce que nous savons de l'époque où commença à se transformer le territoire en culture qu'on appelait Champeaux.

3° Le pont était situé *supra terram monasterii Sancti Germani.* Ce passage peut s'interpréter de deux façons différentes; si l'on traduit *supra terram*, par *sur la terre* de Saint-Germain, il est à penser qu'il ne s'agit ici que de la circonscription paroissiale, et nous avons vu souvent que le pont aux Meuniers, édifié comme nous le dirons plus loin, sur les débris du grand Pont de Paris, et qui le représentait comme propriété, était de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois (1). D'un autre côté, notre hypothèse est aussi confirmée si l'on traduit *supra terram*, par *au-dessus de la terre* de Saint-Germain, ce qui peut être le sens, car la charte de 862 montre que l'autorité de l'évêque devait s'étendre sur la rue Saint-Germain l'Auxerrois, que les titres postérieurs mentionnent comme étant en sa censive.

4° Le pont de Charles le Chauve ne peut pas avoir été situé au lieu qu'indique Bonamy, car dans ce cas il eût fait partie du fief de l'abbaye Saint-Germain des Prés qui possédait la rivière, sur la rive droite, jusqu'au Châtelet, ce dont les archives de ce monastère ne permettent pas de douter; or, il ne se trouve pas une trace de ce fait, circonstance fort concluante pour quiconque se rappelle combien les moines de l'Abbaye étaient jaloux de ce qu'ils croyaient leur appartenir, et combien souvent ils ont manifesté même des prétentions sur des terres qui ne leur appartenaient pas. Puis il serait assez étrange qu'on ne rencontrât nulle part d'indication ni de l'existence du pont si solidement construit, ni de l'influence qu'il

(1) On lit dans un acte de 1583 : « Demeurant sur le pont aux Meuniers, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois. » Arch. du ch. N. D.

dut avoir comme grande artère de communication. On peut constater historiquement que les lieux où Bonamy fait aboutir son pont n'ont été habités que fort tard, et il est facile de vérifier qu'aucune voie de quelque importance n'a jamais existé qui y ait pu servir de débouché ; or il est bien sûr que le contraire eût eu lieu si réellement le pont de Charles le Chauve eût été situé où il le dit.

5° Les arguments spécieux fournis par Jaillot, pour démontrer l'existence d'un pont fort ancien vers l'emplacement du pont Saint-Michel, sont tous erronés. De ce qu'on lit dans un bail de 1253 (1) : *Quandam archam sitam in aqua Secanæ Parisius, a parte parvi pontis, in gravasio, prope muros domus Regis Franciæ.... pro molendino.... ponendo*, il ne s'ensuit nullement que ce fût un débris du pont de Charles le Chauve. Jaillot, qui avait vu bien des titres, aurait pu savoir que le mot *arche*, rapproché de celui de moulin, n'implique nullement l'existence d'une arche du pont, mais qu'il paraît s'appliquer seulement à la construction en pilotis destiné à soutenir la roue et la cage renfermant le mécanisme. Ainsi nous trouvons dans un acte de 1452 l'indication d'un « moulin près l'Escorcherie « avec une *arche* où autreffois souloit avoir moulin. » Est-ce qu'il y a eu aussi un ancien pont à la hauteur de la rue de la Vieille Tannerie? (2).

Jaillot cite aussi une donation de 1287, où se trouve, affirme-t-il, la phrase suivante : *Domum quamdam sitam Parisius, ultra primum pontem, in vico Sancti Germani, a parte fratrum minorum*, et ces mots *ultra primum pontem* lui paraissent prouver qu'il y avait au XIIIe siècle deux ponts sur le bras méridional de la Seine. Nous avons vainement cherché ce titre dans les archives des Cordeliers, où il devrait être, et nous regrettons beaucoup de n'y avoir pu le découvrir, parce que nous ne doutons pas le moins du monde qu'il y ait là une faute, sinon de lecture, au moins de copiste. Qu'est-ce qui motiverait l'emploi de cette locution : *ultra primum pontem?* Si l'on comprend qu'elle ait pu être employée en parlant d'une maison située sur le bord même de la rivière, comment s'expliquer qu'elle soit appliquée à une maison située rue Saint-André des Arts? (rue Saint-Germain.) Pourquoi le pont de Charles le Chauve,

(1) Arch. Saint-Germain des Prés.

(2) Nous avons vu souvent des exemples du mot *arche* employé dans ce sens ou même comme synonyme de moulin construit sur pieux ; on lit ainsi dans une charte de 1323 : « Un moulin *ou arche*, assis audessus du pont des moulins l'Évesque de Paris (moulins du Gord).... tenant d'une part au moulin Saint-Eloy de Paris, et d'autre part à une *arche vuide*. »

situé plus loin du centre de la Cité et bâti plus tard que le Petit-Pont, aurait-il été, de préférence à ce dernier, appelé le Premier-Pont? Pourquoi enfin ne se voit-il nulle part ailleurs qu'on se soit servi d'une pareille désignation, et cela lorsque tant de chartes se rapportent à cette région? Ce n'est pas *ultra primum pontem* que l'on a dû écrire dans la donation de 1287, mais c'est *ultra parvum pontem*, formule si commune alors pour indiquer le quartier de la rive gauche, dit l'Université.

Jaillot indique encore une pièce de 1316, où il est question d'une maison « près le Petit-Pont, rue d'Hirondelle, touchant par « derrière à celle de l'évêque de Chartres, et celle du Maître et Gou- « verneur de l'hopital Saint-Jaques du Haut-Pas, tenant vers le « Petit-Pont à la maison d'Henri de la Marche, d'une part; d'autre, « à la rue de la Boucherie, aboutissant par devant à la Grande-Rue « Saint-André-des-Ars. » Cette citation n'est pas heureuse; s'il y a à tirer une conclusion de ce texte embrouillé (1), elle ne corrobore pas, mais infirme au contraire l'opinion de Jaillot, car on ne voit en aucune façon qu'il soit fait allusion ici à un autre petit pont que celui qui porte encore ce nom. Et si, comme le fait observer Jaillot, et comme cela est vrai, on a quelquefois énoncé ce dernier *Vieil Petit-Pont*, c'est seulement après la construction du pont Saint-Michel et pour l'en distinguer. Il est entièrement faux que cela ait eu lieu dès 1300. En somme il n'existe aucun fait affirmatif en faveur de l'hypothèse de Jaillot, et tout se réunit pour démontrer qu'elle est fausse.

6° L'identité du pont de Charles le Chauve et du Grand-Pont allant de la rue de la Barillerie au Châtelet, est démontrée par ce fait que le chapitre Notre-Dame a toujours été, depuis, en possession de la seigneurie du Grand-Pont, et a constamment justifié cette possession par la donation faite en 862 à l'évêque Énée. Si le pont de Charles le Chauve était autre que le Grand-Pont, l'Évêque ou le Chapitre auraient conservé leurs droits féodaux sur le lieu où il

(1) Ce texte est peut-être fautif, car nous ne pouvons nous rendre compte de l'emplacement occupé par la maison dont il y est parlé, qu'en supposant que la rue de la Boucherie désigne ici la rue Gilles-Cœur. Or, celle-ci n'est jamais appelée ainsi et n'a guère eu motif de l'être, puisque la Boucherie Saint-Germain, située sur le quai des Augustins et aboutissant à la Seine, était tout proche, non de la rue Gilles-Cœur, mais du coin de la rue dite depuis Place du pont Saint-Michel. Et pourtant il n'est pas d'autre moyen de concilier les données fournies par l'acte, et qui établissent que la maison en question était entre les rues Saint-André et de l'Hirondelle, derrière la demeure de l'évêque de Chartres située sur la rue Gilles-Cœur, entre la rue de l'Hirondelle et le quai.

aurait été situé, et sans doute après sa destruction, ils auraient fait relever les moulins dont il était garni (1), comme ils firent relever ceux du Grand-Pont après qu'il fut ruiné; or, le seul point du lit de la Seine où ils aient eu droit de censive, est précisément l'emplacement du Grand-Pont ou du pont aux Meuniers qui lui a succédé (2).

Le pont de Charles le Chauve, devenu le Grand-Pont de Paris, fut plusieurs fois fortement endommagé et même renversé en partie par les glaces et les inondations; il exista néanmoins jusqu'en 1296; le 20 décembre de cette année, il tomba une dernière fois et pour ne plus se relever. Au reste, les débris en subsistèrent longtemps, et les textes que nous avons cités plus haut prouvent qu'on les apercevait encore au XVIe siècle; mais dès 1465 déjà, on ne voyait plus que les fondations des piles et les culées, car dans une déclaration foncière de cette même année, on lit que le chapitre Notre-Dame avait droit de justice « depuis ledit pont au-dessus (pont aux Meu-« niers), jusques au pont des Changeurs (3), où soulloit anciennement estre le grant pont appellé Nostre-Dame (4), et encore ap-« parroissent les fondemens des pilliers, et aux deux bouts les « grosses masses dudit pont. » Au reste, les fondations de l'ancien Grand-Pont ont été retrouvées lors de la construction du pont au Change moderne; Sauval nous a conservé à ce sujet les curieux détails que voici; ils indiquent la singulière étroitesse du pont dé-

(1) Il est fait mention de ces moulins dans la charte du 14 septembre 909, par laquelle Charles le Simple confirme à l'église de Paris la propriété du pont qu'elle devait à la générosité de son aïeul.

(2) Dans un arrêt du Parlement du 11 août 1550 (Arch. imp. rég. X. 4942, f° 254 v°) rendu à propos de la justice prétendue par le Chapitre N. D. sur certaines maisons au bout septentrional du pont aux Meuniers, on voit que cette communauté représenta que « le pont aux Musniers... anciennement estoit appellé le Grant-Pont » et « que le roy Charles le Chaulve qui l'avoit faict bastir pour résister aux molestes que les Normands luy faisoient.... donna icelluy pont a ung evesque de Paris qui estoit de son temps nommé Æneas, avec le fond, la voye qui conduit jusques à Sainct-Germain de l'Auxerrois, pour en jouir à tousjours. Apres y eut quelque traicté faict entre l'Évesque de Paris et le Chappitre par lequel traicté fut baillé par l'Évesque au Chappitre, le pont. » On fit observer de plus que le Chapitre en avait toujours joui, et que dès 1245 on en trouvait des preuves dans ses archives. Personne ne contesta ces faits qui étaient de notoriété publique alors.

(3) Cette phrase est mal formulée, mais elle ne saurait être faussement interprétée après les citations qui la précèdent; il est clair que le pont aux Changeurs ne pouvait occuper l'emplacement du Grand-Pont, puisqu'il laissait voir le reste des piles et des culées de celui-ci.

(4) Nous ne connaissons pas d'autre exemple de cette désignation appliquée au Grand-Pont.

truit en 1296, et justifient d'ailleurs les mots *miræ firmitatis* de la chronique d'Adon. « Dans un des batardeaux qu'il fallut faire, il se « rencontra une partie de pile bâtie d'une manière toute différente « de celle qui présentement est en usage; je la veux décrire confor- « mément à un devis qui me fut communiqué en 1641 par un des « entrepreneurs qui l'examina soigneusement, et qui croyait aussi « bien que ses associés, et sans doute avec raison, que les autres « piles et le pont tout entier étoient de la même fabrique.

« Il y restoit six assises de pierre de liais; d'un bout elles finis- « soient en avant-bec ou en pointe; de l'autre, en carré ou en « équierre; sans compter l'un et l'autre, elle avoit quinze pieds de « long, sur huit ou neuf de large ou d'épaisseur; de ces pierres, « quelques-unes faisoient le parpain ou la face et le parement des « deux côtés, les autres le dedans ou le remplage du milieu.

« Celles-ci avoient dix pouces de haut, celles du parpain douze; « pour ce qui est de la longueur, les unes étoient de quatre à cinq « pieds, les autres de six et sept; aucune n'étoit taillée en cintre, mais « à la façon d'un pont plat de bois, porté sur des piles de pierre.

« Toutes étoient aussi entières et saines qu'au sortir de la carrière, et même aussi polies que si lon eut fait que de les mettre en œuvre.

« Enfin, elles étoient enclavées et taillées de tous côtés en queue « d'aronde, comme parlent les maçons, outre cela jointes avec du « ciment rempli d'abreuvoirs, pour user encore de leurs termes, « mais toutes attachées avec des crampons, scellés en plomb, que « pour en arracher une seulement, il falloit arracher une assise « toute entière.

« On trouva dessous, des morceaux de bois de chêne, longs de « sept à huit pieds, larges de dix pouces, épais de six ou environ, « qui ne ressembloient aucunement à une platteforme; par dehors « ils étoient noirs comme de l'ébène, et par dedans, de la couleur « qu'ils devroient avoir, si on les eut taillés tout nouvellement (1). »

Au Grand-Pont de Paris en succédèrent deux autres, l'un occupant une portion de son emplacement, le pont aux Meuniers; l'autre entièrement nouveau, le pont aux Changeurs.

LE PONT AUX MEUNIERS.

Pour indiquer la position des moulins par rapport au Grand-Pont, il est ordinairement fait usage, dans les chartes, des expressions *sub*,

(1) Sauval, t. I, p. 225.

subter, *subtus;* cela signifie sans doute que ces moulins étaient en aval du pont, et s'y appuyaient seulement par leur partie antérieure, comme cela a généralement lieu dans les constructions analogues. Or, lorsque après l'inondation de 1296, on conçut le projet de réédifier les moulins, ce qui ne put tarder à cause de leur utilité pour les habitants de la ville, et à cause des bénéfices qu'ils rapportaient à leurs propriétaires, il n'y avait aucun motif de les déplacer, et il y en avait, bien loin de là, plusieurs de les relever au même lieu; on pouvait ainsi, par exemple, utiliser les débris qui avaient survécu au débordement. Une charte du mois de septembre 1298 montre que cela eut lieu effectivement. C'est un accensement fait par le Chapitre Notre-Dame, à Guillaume de Petit-Pont et sa femme, d'une arche du Grand-Pont, à la charge d'y construire un moulin; l'acte contient cette clause : « *Quod si contigerit magnum pontem parisiensem lapideum super destructum, refici seu reedifficari, et per edificium seu refectionem ejusmodi dictum molendinum impediri.... ad solvendum censum dicti conjuges minime teneantur* (1). » Les restes des arches ne furent pas seuls mis à profit; il est évident que les maisons de la pointe entre les ponts aux Meuniers et aux Changeurs furent bâties sur la culée méridionale du Grand-Pont.

Le pont aux Meuniers doit son origine à cette reconstruction des moulins du Grand-Pont, reconstruction qui ne fut pas spontanée, mais successive, et finit par former une chaîne de bâtiments traversant la rivière, et reliés entre eux par une voie que les besoins des propriétaires leur rendirent commune. Ces faits sont consignés dans une sentence du Prévôt de Paris, rendue en 1323. On y lit : « Que ledit pont que len dit le pont des Moulins, feust tout con-
« joint ensamble; toutes voies avoit-il esté fait par plusieurs fois,
« et par les personniers, chascun en droit soy, à qui lesdiz
« moulins estoient, et que celui qui avoit le premier moulin
« assis audit lieu, avoit et devoit avoir fait le premier pont et l'en-
« trée d'icelui en droit soi, et touttes les autres personnes qui
« avoient moulin audit lieu, avoient ainsi fait chascun en droit soi,
« pont, pour la suitte de leurs moulins qu'ils avoient auxdits lieux,
« et chascun a leurs propres cous. Et que du premier pont tous les
« avoient (*sic*) moulins apres, chascun en droit soi, avoient et pre-
« noient assiente pour aler a leursdits moulins. (2) »

Nous avons vu aussi dans les archives du Chapitre Notre-Dame

(1) Archives du Chap. N. D.
(2) Cart. de Saint-Magloire, f° 273.

l'acte de vente, daté de 1316, d'un moulin qui est désigné comme « assiz delez Grant Pont, et assiz jadis sous la meson qui fut Jehan « de Laigny. » Une autre charte de la même année mentionne « un « moulin à yeaue séant seur Grant-Pont en Seine. » Ces locutions répétées dans des titres de 1317, 1318, 1328 et autres, prouvent la vérité de notre opinion sur l'origine du pont aux Meuniers, que démontre de plus ce passage d'un acte de 1533 : « Jusques au Grant- « Pont de pierre estant de présent en ruyne, assis et qui souloit « estre joignant le pont aux Musniers. » Enfin, on observe encore que les moulins du pont aux Meuniers étaient placés exactement dans le même ordre et avaient exactement les mêmes propriétaires que ceux du Grand-Pont. De ce qui précède, il résulte nécessairement que le Grand-Pont doit avoir donné l'alignement du pont aux Meuniers; or, comme nous connaissons la direction de celui-ci, nous constatons que la direction du premier est bien celle que nous avons indiquée. Par contre, l'exactitude de notre affirmation relativement à l'emplacement du pont aux Meuniers est confirmée une fois de plus.

Jaillot parlant d'une sentence arbitrale de 1296, en donne comme extraite la phrase suivante : « Jusqu'au viez Grant-Pont de pierre, « lequel souloit estre où le pont des Molins est à présent ; » laquelle impliquerait que le pont aux Meuniers existait déjà à cette époque. Il n'en est rien, parce que la phrase en question ne se trouve pas dans le texte de la sentence; c'est simplement une note, un sommaire placé en tête, et qui a été rédigé en l'année où le Cartulaire a été écrit, c'est-à-dire en 1330.

Il résulte des textes que nous venons de transcrire, qu'au commencement du XIVe siècle, on ne donnait encore aucun nouveau nom à la réunion des moulins reconstruits après l'inondation de 1296. Mais dès 1323 on disait déjà : « *Le pont aus Muniers delez* « *Grand-Pont* » et « *le pont des Molins.* » Cette dernière appellation a été très-vite abandonnée, et la première a toujours été d'un usage général; elle est seulement quelquefois modifiée en celle de « *Grand-Pont aus Musniers*, » ce qui était fait sans doute avec l'intention de rappeler que le pont aux Meuniers avait succédé au Grand-Pont placé en la seigneurie du chapitre Notre-Dame. Tous les auteurs disent que le pont aux Meuniers s'est nommé aussi *pont des Coulons.* Nous doutons que le fait soit exact, car nous n'en avons jamais rencontré de preuves positives, et nous sommes certain, au contraire, que le nom de pont aux Coulons a été appliqué au pont aux Changeurs, comme nous le dirons plus bas.

Le pont aux Meuniers « n'est voie publicque » disent une pièce de procédure du XVIe siècle (1), et deux déclarations de 1549 et 1586; il servait exclusivement à la commodité de ses habitants. En 1514, l'un d'eux, un nommé Haultement qui possédait une maison située à l'extrémité, du côté du palais, s'imagina de le fermer, sous prétexte que le libre passage était préjudiciable à sa maison. De là un procès entre lui et les autres propriétaires; il fut terminé le 5 janvier par un accord, où il est stipulé que les parties « consentent que « ledict passage soit ouvert et desclos à toujours, de la largeur du- « dict pont aus Musniers, pour passer et rapasser les chevaulx « chargez de blez et farines moulans et qui se mouldront esdicts « moulins, et autres choses qui seront nécessaires aus musniers et « habitans dudict pont qui sont à present et seront cy après, fors et « excepté les meulles, gros bois et autres choses qu'il conviendra « pour la reparacion desdicts moulins et maisons estans sur ledict « pont, qui se meueront par la rivière (2). »

Le 22 décembre 1596, à sept heures du soir, juste trois cents ans après la chute du Grand-Pont, le pont aux Meuniers s'écroula dans sa plus grande partie, car il n'y resta qu'un moulin au sud et trois au nord. En 1596, Charles Marchand, capitaine des trois cents arquebusiers de la ville, proposa de le faire reconstruire à ses dépens, à la charge qu'il porterait son nom. En janvier 1598, il obtint à ce sujet des Lettres patentes où il est dit que le pont serait nommé pont des Marchands. Ces lettres ne furent enregistrées qu'en 1608 et le pont achevé en 1609. Au milieu du pont était une rue de trois toises de large, de chaque côté de laquelle s'élevaient des maisons à deux étages, d'architecture symétrique, et ayant chacune pour enseigne un oiseau, ce qui fit que le vulgaire appela le nouveau pont *pont des Oiseaux* (3). Il a été entièrement détruit par un incendie en 1621.

Voici la liste des moulins et maisons dont la réunion formait le pont aux Meuniers.

(1) Il y a cependant apparence qu'il le devint à la fin du XVIe siècle, car dans un bail de 1578 il est parlé de certaines échoppes qu'il ne serait pas permis de clore « afin que le chemyn et passage dudict pont aux Musniers et que le publicq ne soit incommodé ny empesché de passer et le jour y soit conservé. » (Arch. Saint-Magloire.)

(2) Archives de Saint-Magloire.

(3) Et sans doute aussi *pont aux Coulons*, car c'est probablement au pont Marchand que s'appliquent les passages suivants du censier de Saint-Magloire, année 1613: « En lautre bout du pont aux Changeurs audessoubz du pont aux Coulons — le pont aux Coulons qui est contre et joignant le pont aux changeurs. »

1° Le moulin de Chanteraine, de *Cantu rane*, mentionné dès 1248; il était contigu à la tour de l'Horloge; en 1465, il n'existait plus; une maison s'élevait à sa place.

2° Le moulin des Bons-Hommes, dit aussi moulin de Lorloge en 1539, parce que, à cette époque, il était le moulin le plus voisin de la tour de l'Horloge. Il fut vendu en 1276 par l'abbaye de Saint-Cyr, aux religieux nommés les Bons-Hommes du bois de Vincennes, et ceux-ci le vendirent en 1569 à un nommé P. Hotman. En 1575, il était remplacé par une maison.

3° Le premier moulin du Temple. Il a subsisté jusqu'à la chute du pont, mais alors il n'appartenait plus au Grand Prieuré. Les frères du Temple avaient un moulin sur le Grand-Pont dès 1172.

Entre ce moulin et celui qui suit se trouvait, dès le XIIIe siècle, la grande arche par laquelle passaient les bateaux.

4° Le moulin de Sainte-Opportune. Il appartenait à cette église dès 1280.

5° Le moulin de Saint-Merry, mentionné dès 1280.

6° Le moulin de Saint-Magloire. Ce moulin est un des deux qui furent donnés au monastère de Saint-Magloire par Henri Ier. Il avait pour enseigne *l'image Saint-Magloire*, en 1536.

7° Le moulin de Saint-Martin des Champs. Ce prieuré avait un moulin sous le Grand-Pont dès 1070. Louis VII lui en confirma la possession en 1137.

8° Le deuxième moulin du Temple (1327). Il avait pour enseigne *l'ymage Saint-Nicholas*, en 1578.

9° Le moulin de Saint-Germain-l'Auxerrois (1323). Il avait pour enseigne *la Corne de Cerf*, en 1545 et plus tard, *les images Sainte-Geneviève et Saint-Vincent*.

10° Le moulin de Saint-Ladre ou Saint-Lazare. Il fut donné à saint Lazare par Philippe Auguste, en 1190. Ce moulin était, en 1583, séparé du suivant par une ruelle de quatre pieds et demi de large à son extrémité occidentale et seulement de deux pieds et demi à son extrémité orientale. Elle avait neuf toises trois pieds de longueur, dimension qui indique sans doute la profondeur des moulins entre lesquels elle était placée.

11° Le premier moulin du chapitre Notre-Dame. Il avait pour enseigne *le Soleil d'or*, en 1578 et était aussi séparé par une ruelle du suivant.

12° Deuxième moulin du chapitre Notre-Dame, dit le Grand-Moulin (1479). Il avait pour enseigne *l'image Notre-Dame*, en 1523.

13° Le troisième moulin du chapitre Notre-Dame. Ce moulin était le premier au nord. En 1501, il est énoncé comme faisant le coin de la vallée de Misère. C'est parce que la maison suivante était démolie alors.

14° Maison des Ballances (1575), faisant le coin occidental du quai de la Mégisserie. Une partie de cette maison paraît avoir eu pour enseigne *le Collet d'or*, en 1588. Attenante à l'ouest, se trouvait la maison du *Soleil royal* (1536), puis du *Barillet d'argent* (1579). Au commencement du XVIe siècle, les maisons des Balances et du Soleil n'en formaient qu'une, laquelle paraît s'être appelée la maison du *Heaulme*, en 1482.

Tous les moulins et maisons qui précèdent étaient de la censive du chapitre Notre-Dame et en aval de la voie du pont. En amont, nous avons seulement trouvé l'indication d'une *Maison du pavillon* (1585). Elle paraît avoir été construite vers 1580; elle faisait à l'est le coin du quai.

Le pont aux Changeurs.

Après la grande inondation de 1296, le roi fit établir trois bacs, dont les revenus devaient être consacrés à reconstruire les ponts détruits. L'un de ces bacs allait du Terrain à la rue de Bièvre, l'autre de la rue des Bernardins à l'île Notre-Dame, et le troisième de l'île Notre-Dame au port Saint-Paul (1); ils ne devaient par conséquent suppléer que fort imparfaitement au Grand-Pont; il est donc à croire que le nouveau pont destiné à le remplacer ne tarda pas à être construit; mais toutes nos recherches ont été inutiles pour trouver des renseignements à ce sujet. Ce que nous savons seulement, c'est qu'en 1304 il existait certainement, puisque Philippe le Bel ordonna que du côté de la Grève, entre la grande arche et Saint-Leufroy, s'y tiendrait le Change, établi en 1141 sur le Grand-Pont, et réuni au domaine le 23 février 1359. C'est exclusivement ce nouveau pont qu'on a nommé dans la suite *pont au Change* ou *des Changeurs*, circonstance capitale qui, n'ayant jamais été comprise, a produit des erreurs et des contradictions innombrables. Si elle a été ignorée des historiens de Paris, du reste, elle était encore présente aux esprits dans le XVIe siècle, car un *Responsif* sans date, mais de cette époque, rédigé pour saint Magloire, à propos d'un

(1) Sauval, t. II, p. 201.

procès que cette abbaye eut avec un nommé Th. Bahuet, contient ce passage : « Les nouveaulx ponts qui ont esté érigéz sur la rivière « de Senne, c'est assavoir le pont Notre-Dame.... et aussi le pont « aux Changeurs qui auroit et a esté construict et édiffié après la « chutte du Grand-Pontz, qui estoit entre ledit pont aux Changeurs « et le pont aux Musniers. »

Le nouveau pont n'eut de commun avec l'ancien que la destination ; il en fut distinct par sa situation, par sa mouvance, par le nom de pont aux Changeurs qu'il a seul porté, et même par sa construction, car il était de bois et le Grand-Pont était en pierre (1).

Il fut distinct par la situation et la seigneurie, car, comme nous l'avons démontré, le pont aux Changeurs se dirigeait vers la rue de la Vieille-Joaillerie, alors rue du Chevet-Saint-Leufroy, et non point vers la porte du Châtelet, comme le Grand-Pont, et par suite, il ne fut plus de la censive du chapitre de Paris, mais de celle du roi (2), preuve des plus formelles qu'il était considéré comme complétement différent de celui qui l'avait précédé.

L'on ne saurait d'ailleurs supposer que, si le pont aux Changeurs occupait, dans les derniers temps de son existence, l'emplacement que les plans cités plus haut lui assignent de manière à ne laisser aucun doute, il en a pu être autrement à une époque plus ancienne, car on ne lui conçoit pas d'autre situation. En effet, s'il n'aboutissait pas à la rue Saint-Barthélemy, il n'avait d'autre accès que quelque ruelle étroite de la rue de la Vieille-Pelleterie, ce qui, eu égard à son importance, ne saurait s'admettre un moment, tous les titres tendant d'ailleurs à établir le contraire ; et s'il n'aboutissait pas à la rue du Chevet-Saint-Leufroy, il ne pouvait le faire

(1) Bonamy dit que le pont de Charles le Chauve était en bois et que Abbon l'appelle *pons pictus*. Le passage du poëme auquel il fait allusion est ainsi conçu :

Tres armavit atrox cuneos, quibus obtulit arci
Majorem, picto ponti geminosque parone.

Dans la traduction de M. Guizot, *picto* est considéré au contraire, et avec bien plus de raison, comme s'accordant avec *parone* : « et les deux autres (corps), que portent des barques peintes, il les dirige contre le pont. » Nous croyons que le pont de Charles le Chauve était construit d'après le système mixte, c'est-à-dire que le plancher était en charpente et les piles en pierre. C'est ce qui semble ressortir des diverses données qu'on possède. Plus tard on aura relié les anciennes piles par des arches, car le pont paraît avoir été tout en pierre au XIIIe siècle.

(2) Il est appelé pont du Roy dans un titre de 1506.

qu'à la ruelle de la Vieille-Tannerie, ce dont on ne trouve pas la moindre indication, et ce qui est moralement impossible; ou bien enfin il débouchait entre la rue du Chevet-Saint-Leufroy, et alors il n'eût point eu d'issue. On ne peut davantage penser que le pont aux Changeurs a d'abord été situé sur l'emplacement même de l'ancien Grand-Pont, puisque dans ce cas il eût été de la censive du chapitre Notre-Dame, qui n'a jamais revendiqué de droit que sur le pont aux Meuniers. Enfin, il est si vrai que le pont aux Changeurs aboutissait rue du Chevet-Saint-Leufroi, que sous le règne de Charles V, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, fit prolonger cette rue jusqu'à la Grande-Boucherie, pour faciliter la circulation entre la Porte Paris et la Cité.

Aux preuves que nous venons de citer, pour établir que le Grand-Pont ne fut jamais reconstruit sur son emplacement primitif et qu'il dut être remplacé par un autre, nous ajouterons la suivante, qui, seule, pourrait suppléer aux autres, et démontre de plus que le Grand-Pont aboutissait, vers le sud, au lieu même que nous avons dit.

En 1330, le roi Philippe VI fit don à Jehan Domont, d'une « place « vuide séant au bout du Grand-Pont, joignant aus hostieux » du Palais, dont ledit Domont était concierge; et dans la charte de concession, fut insérée la clause que voici : « Réservé à nous « (le roi) et à nos successeurs, que toutteffoiz que nous ou euls « vouldrons *reffaire grand pont là où il souloit estre de pierre ancien-* « *nement*, nous pourrons prandre ladite place, *laquele souloit estre* « *le chemin dudit pont de pierre*, pour l'allée dicelui Grand-Pont, « senz en faire audit Concierge nulle restitution, ne des ediffices ou « bastimens qui faiz y seroient. » Or, si l'on vérifie ce qu'il advint de cette concession qui, vers la fin du XVe siècle, passa aux mains des chanoines de la Sainte-Chapelle, on observe qu'elle était représentée, en 1367, par « une maison et place assise contre la tour du « bout du Grant-Pont (tour de l'Horloge), tenant d'une part à l'arche « de Chanterenne, devers les moulins dudit Grant-Pont, et d'au- « tre part aus ouvroirs des tassetiers. » En 1421, par « une maison « assise sur la première arche du viel pont. » En 1525, par des « ouvrouers loges et appartenances.... joignans et contre lorloge « du Palais et estans soubz le cadran d'icelle. » En 1588, par « des « eschoppes et boutiques endossées contre la tour de l'Horloge du « Palais. » « Une place tenant à ladite tour du costé du pont aus « Meuniers; » et « un apentis et edifice estant au devant de ladicte « place. » Enfin, au XVIIe siècle, par les loges ou boutiques

adossées à la tour de l'Horloge. Ainsi, la clause que nous venons d'indiquer n'eut jamais à être exécutée. Conséquemment, il est bien certain que, comme nous le soutenons, le pont aux Changeurs n'occupa jamais l'emplacement de l'ancien Grand-Pont, et que ce dernier formait une continuation directe à la rue Saint-Barthélemy.

Le pont conduisant de la rue Saint-Barthélemy à celle de la Vieille-Joaillerie est le seul qui ait été appelé *pont aux Changeurs*, nom que les historiens, se copiant les uns aux autres, ont donné aussi au Grand-Pont, sans s'apercevoir de la confusion et des absurdités qui en sont la conséquence. Tous les faits antérieurs au XIVe siècle, que les auteurs disent s'être passés sur le pont au Change, sont, sans aucune exception, relatés dans les documents originaux, comme ayant eu lieu sur le *Grand-Pont*. Cette désignation, en latin *Magnus Pons* et quelquefois *Major Pons*, est la seule qui ait été connue au XIIIe siècle. C'est là un fait incontestable, facile à vérifier, et qui explique bien des obscurités et des méprises.

Le pont aux Changeurs ayant remplacé, comme voie de communication, le Grand-Pont, il n'est pas surprenant qu'on lui ait donné le même nom, qu'il a exclusivement porté d'abord ; on le trouve ainsi énoncé, *Grand-Pont*, en 1307, 1317, 1404, 1429 et même en 1436 ; *Grand-Pont de Paris* en 1317, et simplement *pont de Paris* en 1313. Et de fait, quoi qu'on en ait dit, nous n'avons pu parvenir à trouver un titre antérieur au XVe siècle, où la dénomination de *pont aux Changeurs* ait été employée. Nous sommes loin d'affirmer néanmoins qu'elle fut inconnue plus anciennement, le change se tenant sur le pont dès son origine ; il est probable que ce fut primitivement une appellation exclusivement à l'usage du vulgaire, et que le temps seul la fit accepter partout. On lit dans un titre de 1472 : « Grant-Pont de Paris que len dit de présent le pont aux « Changeurs. » Au XVe siècle on a commencé à dire *pont aux Changes*, ce qui est seulement devenu commun au XVIe siècle. Quant à la désignation de *pont au Change* (au singulier), elle ne se voit guère qu'au XVIIe siècle. Il ne paraît pas non plus qu'on ait fait usage de celle « pont à Billon, » qu'on trouve dans Villon ; mais il est sûr que le pont au Change a été nommé *pont aux Coulons*, car un titre de 1575 (1) énonce « le pont aux Changeurs, « aultrement appellé le pont aux Coullons. » Cette formule peu

(1) Arch. du chap. N. D.

usitée, et que nous n'avons pas vue avant 1529, dénote qu'on y vendait des pigeons; il est connu, en effet, que les marchands d'oiseaux qui y demeuraient étaient obligés d'en laisser envoler un certain nombre lors de l'entrée solennelle des rois. Il y a eu aussi, dans le XVIe siècle, entre le pont aux Meuniers et le pont aux Changeurs, sur la vallée de Misère, un lieu dit *la place* ou *marché aux Pigeons;* c'est ce dont ne permettent pas de douter les extraits suivants de deux accensements, le premier de 1579, et le second de 1588 : « Lappuye de charpenterie et gardefol estant le long « du pont aux Musniers, et du costé d'amont leaue.... qui est à len- « droict et place vague naguerre, prise à cens et rente par ledict « Courtois et de monsieur levesque de Paris et des relligieux et « couvent de Sainct-Magloire; ladicte place faisant le coing du pont « aux Musniers.... du costé de la place aux Pigeons (1). » — « Place.... entre le marché aux Pigeons et la descente de labreuvoir « Popin (2). »

Une autre assertion des historiens de Paris, non moins universellement acceptée et non moins fausse que celles dont nous avons déjà fait justice, est que le pont au Change a été appelé *pont de la Marchandise.* Il nous est aisé de prouver que les constructions désignées de cette sorte étaient toute autre chose qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

En aval du pont aux Meuniers, en face de la vallée de Misère et aboutissant à la Seine, il y avait deux maisons : l'une ayant 15 pieds 9 pouces de largeur sur 32 pieds de profondeur, tenait vers l'est à la maison du Soleil royal, dont nous avons déterminé plus haut la position; l'autre, contiguë à la précédente, mesurait, en 1511, 21 pieds de largeur par devant, 17 seulement par derrière, et 15 toises de profondeur (3); elle était isolée à l'ouest et formait le coin sur la grève. Ce n'est pas le pont aux Changeurs, mais ce sont ces maisons qui étaient qualifiées de « pont de la Marchandise. » Nous trouvons en effet la première, celle en amont, énoncée *pont de la Marchandise* (1505), *pont de la Marchandise au poisson*

(1) Arch. du ch. N. D.

(2) Arch. de la Ville.

(3) En 1738 elle n'avait plus que 3 toises de longueur sur 10 de profondeur; elle fut alors achetée par la ville pour élargir le quai. Nous en avons retrouvé le plan ainsi que celui des autres maisons voisines. — La maison de la Marchandise au sel est représentée sur la vue du pont aux Meuniers que de Mauperché a fait graver, d'après un ancien dessin, pour son livre intitulé : *Paris ancien, Paris moderne.*

deaue doulce (1532), et aussi *maison des Bouticles* (1579), et la seconde, celle en aval, *maison de la Marchandise* (1495), et *pont de la Marchandise au sel* (1512). C'étaient des dépôts pour le poisson de rivière et pour le sel (1). Cette circonstance qu'elles étaient en partie construites « sur pieulx en la rivière, » pour faciliter le déchargement des bateaux, leur avait fait donner le nom de *ponts*, si singulier au premier abord. Voici quelques passages des diverses pièces qui nous ont mis à même de comprendre les faits que nous venons d'exposer : « Places vuides sur la rivière de Seine, du costé « du Chastellet de Paris, près le pont de la Marchandise au sel et « des bouticles de Paris.... l'une dicelles.... tenant du long audict « pont de la Marchandise au sel, et daultre costé, du long, à ladicte « rivière de Seine, aboutissant d'ung bout, sur le devant, aux « maisons et edifices du pont de la Marchandise au poisson deaue « doulce, et d'aultre bout à ladicte rivière, du costé de devers le « Palais (1511) (2). » — « Maison assise en la rivière de Saine, entre « le pont aux Musniers et le pont de la Marchandise au poisson « deaue doulce, près le Chastellet (1533). » — « Deux maisons en- « tretenantes au bout du pont aux Musniers, tant sur la rue par « laquelle on va dudict pont aux Musniers à la Megisserye que sur « ledict pont aus Musniers, en l'une desquels est pour enseigne le « Soleil royal, l'autre fait le coing dudict pont aus Musniers; tenant « d'une part, tous lesdictz lieux au pont de la Marchandise, et d'aul- « tre part au chemyn ou rue dudict Pont-aux-Musniers (1536). » — « Maison.... appellee la maison de la Marchandise, tenant d'un « costé, sur ladicte rivière, audict preneur (Simon Agniton, qui avait « une place sur la rivière), et d'autre part au Pont des marchands « de poisson deaue doulce, et à ladicte rivière (15..) » — « Deux « maisons (ce sont celles des Balances et du Soleil royal) tenant « d'une part à la rue par laquelle on va du Pont-aux-Changes à « la Mégisserie, d'autre part au pont aux Musniers; d'un bout au « pont de la Marchandise; d'une autre part, du costé de leaue, au « premier molin dudict pont aux Musniers et partie de la rivière « de Seine (1525). » Nous pourrions de beaucoup multiplier ces citations.

Le 24 octobre 1621, un incendie s'étant déclaré sur le pont Marchand, le feu se communiqua au pont au Change, qu'un très-petit

(1) Les rues de la Pierre à Poisson et de la Saunerie débouchaient sur cette place dite la vallée de Misère aujourd'hui en partie couverte par la maison n° 2 du quai de la Mégisserie. Voir le plan que nous donnons plns haut.

(2) Arch. de l'abb. Saint-Germain des Prés. Cartul. des îles de la Seine, f° 88.

espace en séparait du côté de la Cité. La conflagration fut alors si terrible, qu'en trois heures, dit-on, les deux ponts furent brûlés et s'écroulèrent dans la rivière. Le pont que nous voyons aujourd'hui a été commencé en 1639 et achevé en 1649. La largeur considérable qui le distingue lui a été donnée parce qu'il était destiné à suppléer aux deux ponts sur l'emplacement desquels il a été élevé.

ADOLPHE BERTY.

NOTE

SUR UNE INSCRIPTION INÉDITE DE LA CITÉ DES CONVENÆ

(ANCIENNE AQUITAINE).

L'inscription gallo-romaine que nous publions, nous le croyons au moins, pour la première fois, n'a échappé que par hasard à la destruction qui atteint tant de monuments antiques. Le revers de la pierre sur laquelle elle est gravée a servi longtemps à broyer des couleurs dans l'atelier d'un peintre en bâtiment bien connu à Saint-Gaudens. Découverte et exhumée pour ainsi dire une seconde fois à la mort du peintre, elle a été récemment encastrée, par les soins de l'autorité locale, dans le mur de la petite chapelle de la Montjoie, située à l'extrémité du faubourg de la ville. Nous la reproduisons d'après un estampage très-bien venu que nous devons à l'obligeance de notre savant ami, M. Morel fils, tout en regrettant de ne pas savoir d'une manière positive si l'inscription elle-même provient de Saint-Gaudens ou, comme nous le supposerions plutôt, de la petite ville de Saint-Bertrand de Comminges, *Lugdunum Convenarum*, qui était, comme on le sait, l'ancien chef-lieu des Convenæ.

Θ·IVLLO·OCCASI·F
ET·Θ BONEXSI·
SENIXSONIS·Ǝ
VXSOR·ET·PRI
MAE·MATRE·
Θ·SENNAGI·PAVLLIF:

Il est évident au premier regard jeté sur cette inscription que l'on est ici en présence d'une inscription tumulaire. Le Θ qui précède trois des noms propres qu'elle nous a conservés, est la sigle ou l'initiale constante du participe grec θανών, que les inscriptions funéraires de la Narbonaise et de l'Aquitaine opposent à la sigle V (initiale des mots *vivos*, *vivus*, *vivit*, *vivunt*, *vivont*), pour distinguer parmi les destinataires du tombeau ceux qui en avaient déjà pris possession de ceux dont la place y était seulement réservée. Dans l'une comme dans l'autre de ces deux provinces, on rencontre fréquemment de ces épitaphes, communes, comme l'hypogée qu'elle recouvraient, à toute une famille ou à toute une branche au moins d'une même famille, quelquefois à une escouade d'affranchis émancipés par le même maître. Mais il est souvent difficile, au mi-

lieu du vague des abréviations et de l'inexpérience des graveurs, de se rendre nettement compte de la construction de la phrase ou formule funéraire à laquelle se réduisent ici tous nos renseignements, de distinguer, par exemple, quelles relations ou quel degré de parenté unissent les divers membres de cette famille, par quels motifs de sentiment ou d'obligation légale le tombeau a été élevé, quel est même celui qui l'a fait construire.

C'est un fait assez curieux dans les inscriptions tumulaires de l'Aquitaine, dans celles des Convenæ en particulier, bien qu'il n'ait pas été remarqué jusqu'ici, que l'usage à peu près constant chez les femmes, d'ajouter le nom de leur père à leur propre nom. La seule différence qui distingue à ce sujet les deux sexes, est que la sigle F est tournée à droite quand il s'agit d'un homme (*filius*, *filio*), tandis qu'elle est retournée de droite à gauche ꟻ quand il s'agit d'une femme (*filia*, *filiæ*)(1). En partant de ce principe, qui ne souffre que de rares exceptions, nous trouverions dans les trois premières lignes de notre inscription les noms des deux premiers destinataires du tombeau, morts tous les deux au moment où l'inscription a été gravée; à savoir : Jullus, fils d'Occasus et Bonexsis, fille de Senixson, épouse de Jullus, car il est difficile de voir dans le mot *uxsor* de la quatrième ligne autre chose qu'une forme abrégée, à dessein ou par oubli, du mot *uxsori*, qui devient à son tour

(1) Nous nous contenterons de signaler ici quelques exemples de cette double particularité :

ANNIVS // DVNNOHOXSIS F //
CALVIA CASSILLI ꟻ //

Inscription trouvée à Martres Tolosane, ancien territoire des Convenæ, musée de Toulouse, M. Dumége, ancien catalogue, n° 411.

VIV // SILVANOBI // HOTARRIS
F // AMOENAE // SEMBETENNIS F
VX //

Inscription découverte au village de Boussens, musée de Toulouse, ancie catalogue, n° 419.

ANDOSTEN // LICINI F SIBI //
ET LEXEIAE OM // BEXONIS ꟻ
VXORI // ET IVLIAE IVL. ꟻ //

Inscription de Cier-de-Rivière, ancien territoire des Convenæ, musée de Toulouse, ancien catalogue, n° 421.

le complément des deux datifs *Bonexsi* et *filiæ*. Nous verrons tout à l'heure que le véritable sujet de la phrase se trouve rejeté à la fin de l'inscription qu'il domine tout entière. Le troisième destinataire du tombeau dont le nom seul n'est point précédé du ⊙ funèbre est une femme du nom latin de *Prima* (fille aînée), auquel l'inscription ajoute (cinquième ligne) le qualificatif de *matre* (pour *matræ*, forme barbare elle-même et gallo-romaine de *matri*), sans nous apprendre si elle était la mère du mari Jullus, de la femme Bonexsis, ou même celle d'un *Sennagus Paullus* (sixième ligne), dont le nom au génitif suit immédiatement celui de *Prima*. Ce que l'on peut au moins regarder comme certain, c'est que toute cette famille était éteinte, à l'exception peut-être de *Prima*, à l'époque où fut gravé le *titulus* et que ce furent les héritiers du dernier mort, comme nous l'apprend la sigle finale ⊢⁝ (*heredes*), qui lui firent construire le tombeau sur lequel nous venons de retrouver les noms de ses membres.

J'ai retrouvé récemment, dans un de ces *Guides des Pyrénées*, dont chaque année voit augmenter le nombre, deux autres inscriptions funéraires que j'avais relevées moi-même il y a plusieurs années, dans les hautes vallées des Convenæ, et que j'ai crues longtemps inédites comme celle que nous venons de reproduire. Elles ont été publiées pour la première fois, à notre connaissance, dans une histoire de Bagnères de Luchon, de M. Castillon (d'Aspet). Mais elles l'ont été d'une manière si inexacte et avec une inexpérience si complète de la langue et des procédés épigraphiques, que nous ne croyons pas faire une chose inutile en les publiant de nouveau (1).

(1) « On trouve dans les murs de cet édifice religieux extérieurement plusieurs inscriptions et quelques fragments de monuments antiques. Nous citerons les deux inscriptions suivantes :

.... DM	HOTAR · RIORCO
ECLLAET	LARRISE SENATI
ETERESE	ELONI FILIARE
...CONIS	BONIAR HOTAR
	RISE EXIES LA
	MENIO

« La première de ces deux inscriptions est surmontée de deux bustes dont l'un représente un homme et l'autre une femme. »

(M. Castellon (d'Aspet), *Histoire de Bagnères de Luchon*, 2e édition, Toulouse, 1843, p. 120.

Un autre touriste, M. Nérée Boubée, a parlé de ces monuments (sans les repro-

Elles sont encastrées, suivant un usage à peu près constant dans les Pyrénées, dans le mur extérieur de la petite église du haut village de Cazarilh, situé, comme on le sait, au-dessus du confluent de l'One et de la Pique, dont il domine les deux vallées. Nous les reproduisons d'après une copie à la main dont nous pouvons garantir l'exactitude, ayant eu récemment l'occasion de la comparer avec deux estampages pris sur les inscriptions elles-mêmes :

D ☙ M
CL LAETo
ET ERESE
NI HALS
CONIS.

En admettant, chose au moins vraisemblable pour ceux qui sont familiarisés avec les appellations et les formes épigraphiques de l'Aquitaine, que Eresenis soit un nom de femme, et que cette femme soit bien celle de Claudius Lætus, nous n'aurions guère à signaler dans cette inscription fort simple que le contraste bien tranché de ces deux noms. Il nous apprendrait, ce que nous savions d'ailleurs, que des Romains de naissance, que des affranchis ou des Gaulois devenus Romains de noms, de mœurs et d'habitudes, épousaient quelquefois, dans les hautes vallées des Pyrénées, des femmes de race aquitaine comme Eresenis, fille d'Halscon.

Tout au contraire est aquitain dans l'inscription suivante, où rien ne rappellerait plus la conquête et la domination romaine, sans l'idiome dans lequel elle est écrite et la formule légale qui la termine:

HOTARRI · ORCOLARRIS · F
SENARRI · ELONI · FILIAE
BONTAR · HOTARRIS · F · EX · TESTAMENTO (1).

duire il est vrai) d'une façon encore plus étrange : « On se porte bien vite vers l'église dont le site plus pittoresque est aussi plus gracieux ; on recherche deux pierres antiques, incrustées à l'extérieur dans le bas du mur ; mais après de vains efforts pour rien comprendre aux caractères celtiques, arabes ou plutôt même romans dont elles sont chargées, » etc.

(Nérée Boubée, *Bains et courses de Luchon*, p. 343.)

(1) Les caractères réguliers, arrondis et épais dans l'inscription de Cl. Lætus qui ne paraît pas postérieure au second siècle de notre ère, prennent ici quelque chose de grêle, d'allongé, de resserré, une apparence penchée et cursive dont il n'y aurait du reste que de vagues inductions chronologiques à tirer, plusieurs inscriptions gallo-romaines à Nîmes et ailleurs nous apprenant que cette forme d'écriture était pratiquée dès les premiers règnes de l'empire.

Malgré l'absence remarquable dans cette inscription, comme dans celle qui la précède, du mot *uxsori*, il nous paraît difficile de ne pas voir dans Senarris, fille d'Élonus, la femme de Hotarris, fils d'Orcolarris (1). Cette induction nous semble confirmée encore par une particularité assez rare dans les monuments funèbres des populations pyrénéennes; nous voulons parler de deux bustes en demi-relief qui surmontent l'inscription et dans lesquels l'artiste gallo-romain a essayé de reproduire les traits des deux époux. Dans cette représentation qui visait évidemment au portrait, c'est-à-dire à l'exactitude, et qui ne serait point, à ce titre, sans intérêt pour l'histoire du costume et des habitudes locales, Senarris porte des pendants d'oreilles d'une forme assez gracieuse et elle paraît vêtue, comme son mari, d'une fine tunique bordée extérieurement d'une espèce de liséré et appliquée sur le corps en plis verticaux et réguliers. Le tombeau a été construit et l'inscription gravée par un *Bontar Hotarris filius*, qui devait être le fils des deux époux et qui prend le titre de leur exécuteur testamentaire, *extestamento.*

Sans nous exagérer l'importance de ces inscriptions tumulaires, qui se bornent, à peu de chose près, à des nomenclatures de noms propres, n'y a-t-il point quelque chose à tirer de ces noms propres eux-mêmes, si nettement distincts des appellations celtiques de la Gaule centrale (2)? En admettant, comme Strabon nous l'apprend formellement, que les Aquitains formassent dans la population gauloise un groupe à part, plus rapproché par la langue et les mœurs des Ibères que des Gaulois, ne trouverait-on pas dans le son et dans l'allure caractéristique de ces appellations, une preuve de l'assertion du géographe, que nous en sommes réduits à croire un peu sur sa parole (3)? Quoiqu'elles aient disparu d'assez bonne heure sous l'influence de la civilisation romaine, dans les plaines surtout et dans les villes, ne pourraient-elles point nous aider aussi sûrement que les noms de lieux auxquels s'était adressé M. W. de

(1) Les femmes ne portant presque jamais deux noms dans les inscriptions de Convenæ, il est à peu près impossible de faire de Senarris la fille de Hotarris lui-même : elle était donc son épouse (*Uxsor*), à moins qu'elle n'ait été *sa contubernalis.*

(2) Noms féminins : Bonexsis, Senarris, Eresenis. — Noms masculins : Elonus, Halsco, Senixso, Bontar ou Bontarris, Hotarris, Orcolarris.

(3) Ἁπλῶς γὰρ εἰπεῖν οἱ Ἀκουιτανοὲ διαφέρουσι τοῦ γαλατικοῦ φύλου κατά τε τὰς τῶν σωμάτων κατασκευὰς καὶ κατὰ τὴν γλῶτταν· ἐοίκασι δὲ μᾶλλον Ἰβήροις. (Strab., lib. IV p. 189.)

Humboldt, à suivre les extensions primitives de cette population semi-ibérienne, à en retrouver les limites anciennes, à en saisir même les altérations ou les mélanges, et ces considérations ne seraient-elles point de nature à rendre un intérêt historique aux inscriptions tumulaires que l'on s'est trop accoutumé à dédaigner ?

E. Barry.

Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.

ABBAYE DE PONTIGNY.

Non loin d'Auxerre, l'ancienne cité épiscopale, dans un vallon solitaire, au milieu d'un humble village, se dressent majestueusement les restes d'une splendide abbaye. Saluons Pontigny, l'une des quatre filles de Cîteaux. Pontigny est presque ignoré aujourd'hui. Les cloîtres sont renversés, les bâtiments claustraux en partie démolis, les religieux ont disparu. La cloche matinale n'appelle plus au milieu de la nuit les pieux cénobites à la prière. Les bâtiments échappés à la dévastation abritent aujourd'hui les vétérans du sacerdoce et les zélés missionnaires du diocèse de Sens. L'abbaye n'est point complétement anéantie; l'église est debout. Ce magnifique monument, auquel nous allons faire un pèlerinage artistique, atteste encore la grandeur passée et l'importance de l'abbaye de Pontigny.

Au commencement du XIIe siècle, le monastère de Cîteaux, depuis longtemps florissant, ne pouvait plus contenir le nombre toujours croissant de ses religieux. En 1114, à la demande de l'évêque d'Auxerre, douze moines, conduits par Hugues de Mâcon, quittèrent leur pieux asile, et arrivèrent dans les plaines immenses qui avoisinaient la ville d'Auxerre. Ils s'arrêtèrent au milieu d'un vallon solitaire, dans un pays inculte qu'ils fertilisèrent ensuite par leur travail et leurs sueurs. Ils fondèrent dans ce lieu un humble monastère : et comme toujours, les commencements furent pénibles; les ressources étaient modiques; il fallut se contenter de peu. Bientôt les dons arrivèrent, et les enfants de saint Benoît purent bâtir une humble chapelle qu'ils dédièrent à la sainte Vierge et à saint Thomas, apôtre.

Quelque temps après, Hugues de Mâcon quitta la solitude de Pontigny pour monter sur le siége épiscopal d'Auxerre, qu'il illustra par sa science et ses vertus. Il n'oublia point le monastère dont il était le fondateur; et après l'avoir protégé pendant sa vie, il alla reposer, après sa mort, au milieu de ses frères, et son tombeau fut placé dans le sanctuaire.

Le monastère de Pontigny ne tarda pas à prendre de rapides accroissements. Sa réputation s'étendit au loin; les rois, les évêques, et le souverain pontife lui-même devinrent ses bienfaiteurs. Louis

le Gros, Louis VIII et Philippe Auguste octroyèrent ou confirmèrent à l'abbaye de grandes immunités.

En 1150, l'abbaye possédait déjà des revenus considérables : Thibault le Grand, comte de Champagne, s'en déclara le protecteur. Il combla de bienfaits le monastère de Pontigny, et à l'aide des largesses de ce prince, les religieux remplacèrent l'humble oratoire par une église magnifique dont les premiers travaux furent commencés en 1151. Les enfants de Thibault imitèrent son exemple et bientôt on vit s'élever la superbe basilique qui fait aujourd'hui la réputation de l'humble village de Pontigny.

En 1164, l'abbaye reçut un hôte illustre. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, ne voulut pas consentir aux empiétements du roi Henri II qui, poussé par un vil intérêt, laissait, contrairement aux lois de l'Église, les bénéfices vacants afin d'en toucher les revenus. L'archevêque de Cantorbéry s'éleva avec force contre les oppressions du roi qui voulait le forcer à prêter un serment que sa conscience réprouvait. Henri s'irrita contre Thomas, et le menaça de mort. L'archevêque crut prudent de sortir du royaume, il passa la Manche, et vint à Sens, où se trouvait le pape Alexandre III. Il exposa au souverain pontife les motifs de sa conduite, et le pria de recevoir la démission de son siége. Alexandre refusa de l'accepter; il fit venir l'abbé de Pontigny, le chargea de prendre soin du prélat exilé, et de le traiter comme un autre Jésus-Christ. Saint Thomas regarda Pontigny, non comme un lieu d'exil, mais comme une retraite agréable, où il pouvait satisfaire son goût pour les exercices de la pénitence.

Henri II, pour se venger de l'archevêque, ne se contenta pas de confisquer ses biens, ainsi que ceux de ses parents; mais il écrivit au chapitre général de Cîteaux, qu'il abolirait l'ordre en Angleterre si Thomas Becket demeurait plus longtemps à Pontigny. L'archevêque de Cantorbéry ne voulut pas être un sujet de peine pour des religieux qui lui avaient donné une si bienveillante hospitalité; il quitta avec regret le monastère de Pontigny et se rendit à Sens, où il se retira dans l'abbaye de Sainte-Colombe. Quelque temps après, le roi d'Angleterre ayant paru vouloir se réconcilier avec Thomas, celui-ci, éloigné de son troupeau depuis sept ans, résolut de retourner en Angleterre, même au péril de sa vie. On put voir dans la suite combien était fausse cette réconciliation de Henri, car il se laissa prévenir de nouveau contre l'archevêque par ses ennemis, et dans un mouvement de colère, ayant laissé échapper le désir de se débarrasser de saint Thomas, quatre seigneurs partirent

aussitôt pour Cantorbéry et exécutèrent leur infâme projet le 29 décembre 1170.

Le monastère devenait de jour en jour plus important; Louis VII et Philippe Auguste le visitèrent et le comblèrent de bienfaits. Le nombre des religieux s'était considérablement augmenté : plusieurs colonies de pieux cénobites sortirent de Pontigny et allèrent fonder de nouveaux monastères, de sorte que cette abbaye devint comme une source féconde, d'où sortirent un grand nombre de ruisseaux.

Pontigny devint encore l'asile où se réfugièrent, à l'exemple de saint Thomas, deux autres archevêques de Cantorbéry. En 1208, Langton, fuyant la colère de Jean sans Terre, dont le royaume avait été mis en interdit, vint demander l'hospitalité aux religieux de Pontigny, chez lesquels il demeura de 1208 à 1213. Lorsque Jean sans Terre fut descendu dans la tombe, Langton retourna à Cantorbéry, où il mourut en 1228.

Peu de temps après, les portes de Pontigny s'ouvrirent devant un saint et illustre personnage. C'était encore un archevêque de Cantorbéry qui avait abandonné son siége épiscopal pour montrer par sa fuite combien il désapprouvait la conduite de Henri III, roi d'Angleterre, auquel il avait adressé d'inutiles représentations. Ce prince, à l'exemple d'un de ses prédécesseurs, laissait vaquer les bénéfices aussi longtemps qu'il le pouvait afin d'en percevoir les revenus. Ce saint prélat, nommé Edme ou Edmond, avait longtemps refusé la dignité d'archevêque de Cantorbéry; au milieu des cloîtres de Pontigny, il devint un sujet d'édification pour les religieux; mais le mauvais état de sa santé le força de se retirer à Soissy, dans le couvent des chanoines réguliers. Il mourut en 1242. Son corps fut rapporté à Pontigny, et bientôt de nombreux miracles s'opérèrent sur sa tombe; Innocent IV le canonisa en 1247. Le corps du saint archevêque fut levé de terre en présence de saint Louis, de la famille royale, du légat du saint-siége, de plusieurs archevêques, évêques, abbés et autres personnages de distinction.

Cette hospitalité accordée aux archevêques de Cantorbéry établit de nouveaux liens entre l'Angleterre et Pontigny. Boniface, successeur de saint Edme, donna à l'abbaye les revenus de l'église de Rumérial, sous la condition d'y entretenir un vicaire. Henri III, revenu à de meilleurs sentiments, voulut réparer son injustice envers l'archevêque qu'il avait persécuté; il accorda à l'abbaye de Pontigny vingt marcs sterling de rente, pour faire brûler à perpétuité quatre cierges devant la châsse de saint Edme. L'abbaye

perdit toutes ces fondations en 1532, lorsque Henri VIII fit schisme avec l'Église romaine.

La canonisation de saint Edme, les faveurs que l'on obtenait par son intercession, la dévotion particulière qui s'attacha à ses reliques, devinrent un nouveau stimulant pour les âmes pieuses qui accoururent en pèlerinage à Pontigny. L'abbaye fut enrichie d'un grand nombre de donations, et la vénération qu'on eut pour saint Edme alla si loin, que le monastère changea de vocable et qu'il ne fut plus connu que sous le nom de Saint-Edme de Pontigny.

L'abbaye était très-florissante, lorsque les luttes sanglantes de l'Angleterre et de la France éclatèrent. Les religieux, pour se soustraire aux violences des soldats insolents, furent obligés de se disperser. Ils se trouvèrent en contact avec le monde et perdirent leur première ferveur. Ils rentrèrent au monastère avec moins de piété ; ce fut une des premières causes de la décadence de l'abbaye.

Puis au XVIe siècle vinrent les protestants et les abbés commendataires, dont plusieurs, par leurs dilapidations, contribuèrent à mettre Pontigny sur le penchant de sa ruine. Les protestants, dont le passage était marqué partout par la dévastation et le carnage, pénétrèrent à Pontigny, dont ils pillèrent l'église, en respectant toutefois la châsse de saint Edme.

L'abbaye fut mise en commende après le concordat passé entre François Ier et Léon X. Ce ne fut plus qu'une exploitation dont le commendataire touchait les revenus qu'il dissipait souvent en dépenses frivoles.

Disons toutefois que, parmi les abbés commendataires, nous voyons figurer plusieurs cardinaux et plusieurs illustres prélats. Enfin, en 1594, la commende cessa, l'abbaye fut remise en règle, la communauté parut recouvrer quelque chose de son ancienne splendeur.

D'importantes restaurations furent faites à l'église, dévastée par les soldats de la réforme, et les dépenses qu'occasionnèrent ces travaux furent acquittées par la sage administration de l'abbé Charles de Boucherat en 1630, ainsi que par quelques-uns de ses successeurs. Mais cet éclat passager dont l'abbaye avait brillé quelque temps ne fut pas de longue durée; peu à peu les religieux se relâchèrent ; ils oublièrent l'austérité de leur règle et suivirent l'exemple de quelques-uns de leurs supérieurs qui, comme le fameux abbé Chanlatte, transformèrent leur demeure abbatiale en un palais ouvert à la bonne société, au confortable et à tout ce qui pouvait flatter les sens ; mais l'heure de l'épreuve ne tarda pas à sonner. Il fallut céder à l'orage qui grondait depuis longtemps sur la France,

et qui à la fin éclata. Les religieux furent obligés de quitter le monastère, dont les bâtiments furent vendus le 15 mai 1792. Le beau domaine abbatial de Pontigny fut ainsi découpé et donné en échange de quelques assignats. Le parc, les serres chaudes, l'orangerie de don Chanlatte, avaient disparu; une partie du cloître était tombée; l'église cependant était encore debout, mais déjà le marteau entamait le frontispice de la basilique : c'en était fait de l'abbaye de Pontigny, qui n'allait plus être qu'un souvenir dans l'histoire.

La religion et l'art se récrièrent; on était au lendemain de 1793, et ce cri eut un écho : la Convention, par un décret du 2 prairial an III, ordonna de conserver tous les édifices religieux qui n'avaient point été aliénés. L'église abbatiale était sauvée, et si les bâtiments claustraux n'offraient plus que des ruines, il restait du moins une magnifique basilique, admirable chef-d'œuvre du style ogival encore à sa naissance.

Aujourd'hui la splendeur de Pontigny a disparu : consultez les statistiques, elles vous diront que Pontigny est un village de 700 habitants, situé dans une île formée par le Serain, à 16 kilomètres d'Auxerre, au département de l'Yonne. L'église abbatiale est devenue la paroisse du village, et ce qui reste des bâtiments claustraux a été acheté par monseigneur l'archevêque de Sens, pour devenir une maison de retraite destinée aux prêtres qui ont blanchi dans les fatigues du ministère.

En 1842, un illustre et savant prélat d'Angleterre, aujourd'hui revêtu de la pourpre, monseigneur Wisemann, archevêque de Westminster, pasteur du diocèse que saint Edme édifia autrefois de ses vertus, vint visiter les précieux restes de son saint prédécesseur, qui ont été conservés, et sont placés au fond du sanctuaire. Le digne prélat offrit le saint sacrifice de la messe dans l'église de Pontigny, le 1er octobre, après avoir vénéré le précieux dépôt que l'église paroissiale de Pontigny est heureuse de posséder.

Lorsque le voyageur sortant d'Auxerre suit la route qui conduit à Pontigny, avant d'arriver au village, il aperçoit un vaste bâtiment qui se dresse noblement et semble protéger de son ombre les habitations qui se sont élevées à l'entour. L'extérieur du monument est simple, et ne laisse pas deviner tout ce que l'intérieur a de noble et d'imposant.

La façade, qui frappe d'abord les regards, ne présente qu'une longue toiture que rien n'interrompt. On n'y rencontre aucune trace de sculpture; les murs complétement nus sont seulement percés de

fenêtres ogivales à une seule baie, entre lesquelles se dressent de lourds contre-forts très-simples (voy. la pl. 261 ci-jointe).

Le portail occidental, précédé d'un porche, est orné de quelques arcatures à ogives. Il est surmonté d'un fronton rectangulaire percé d'une petite ouverture ronde. Depuis que le clocher central est détruit, on a placé derrière ce fronton les cloches qui annoncent aux fidèles les offices de la paroisse.

Le clocher était autrefois placé au centre de l'édifice, il avait vingt mètres d'élévation, et fut abattu en 1793. « Indépendamment de son utilité quotidienne, cette construction avait le mérite de caractériser majestueusement et de dégager l'édifice. »

Nous retrouvons ici exactement la sévérité de style que recommandent les constitutions de Cîteaux. On sait que tout dans le monastère doit être simple, et encore de nos jours, on peut en avoir une preuve dans les abbayes de la Trappe, qui existent en France. On ne rencontre sur les autels que des chandeliers de bois; les ornements sacerdotaux sont faits de soie, sans broderie d'or. L'argent n'est employé que pour la confection des vases sacrés qui ne doivent pas être dorés.

Lorsqu'on pénètre dans l'église de Pontigny qui est, après les cathédrales de Sens et d'Auxerre et l'église de Vézelay, le plus beau et le plus vaste monument religieux du département de l'Yonne, on est tout surpris de contempler un vaste édifice du style de transition.

Les dimensions sont considérables: la longueur est de cent huit mètres. La largeur de la nef est de vingt-deux mètres; celle des transseps du nord au sud de cinquante mètres. Les voûtes s'élèvent à vingt et un mètres au-dessus du sol.

L'église a la forme d'une croix: la nef est accompagnée de deux latéraux assez étroits; le transseps est très-développé; enfin le chœur et le sanctuaire sont accompagnés d'un collatéral autour duquel rayonnent treize chapelles. Le chœur s'étend au delà du transseps et comprend deux travées de la nef; cette disposition s'explique facilement par la destination primitive de l'édifice qui fut bâti pour un monastère (voy. le plan ci-joint pl. 261).

Le style de la basilique est complétement uniforme, on n'y rencontre aucun mélange. Elle fut bâtie pendant la deuxième moitié du XIIe siècle, aussi n'y voit-on que rarement le plein-cintre qui se marie gracieusement avec l'ogive en tiers-point. Cette église est remarquable par la pureté de ses lignes, la gravité du style. On n'y retrouve plus les ornements si multipliés du siècle précédent, et on

n'y voit point encore ces décorations prodiguées dans les églises qui furent élevées à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe (voy. la pl. 262 ci-jointe).

Lorsque le porche est franchi, on entre dans la basilique par une porte à deux battants, recouverts de ferrures remarquables qui figurent des enroulements. Ces ferrures méritent de fixer l'attention, car elles sont contemporaines de l'édifice.

La nef se compose de sept travées soutenues par un nombre double de piliers, formées de colonnes disposées en croix, qui vont supporter les arceaux de la voûte. Les chapiteaux dont la disposition est la même dans la nef et les transseps, figurent une corbeille conique formée de feuilles d'eau. L'abside à pans coupés repose sur huit colonnes monolithes, surmontées de gracieux chapiteaux dont la feuille d'eau et la crosse végétale forment la décoration.

Le chœur, la nef et les bas côtés sont éclairés par d'étroites fenêtres à lancettes d'une seule division : ici nous ne trouvons point de meneaux, ni de verrières coloriées. Les verres sont blancs, selon les constitutions de Cîteaux. La seule décoration des fenêtres consiste dans quelques armatures de fer qui forment des croix ou de grandes fleurs de lis. A l'intérieur chaque fenêtre est ornée d'une archivolte qui repose sur une petite colonnette.

D'après les quelques détails que nous venons de donner, on a pu voir que tout est simple dans l'église de Pontigny, mais c'est un ensemble si bien proportionné où règne une harmonie si parfaite, qu'il est impossible de ne point reconnaître le cachet d'une architecture chrétienne à sa naissance, sans doute, mais qui déjà offre un spécimen de ce beau idéal, de cette splendeur qui sied bien aux édifices religieux.

Le chœur de l'église fut complétement restauré à la fin du XVIIe siècle. On le fit entourer d'un mur, et fermer à son entrée par une espèce de jubé en style de la Renaissance, décoré d'ornements assez médiocres. La porte à claire-voie qui donne issue dans le chœur, sépare deux autels en style grec dont le retable est orné de tableaux médiocres.

Mais ce que nous devons surtout remarquer à Pontigny, ce sont les stalles dont le chœur est garni. Rien de plus parfait que ce travail, on est tenté de croire que la boiserie s'est amollie sous le ciseau du sculpteur, qui l'a couverte d'une quantité prodigieuse de gracieux dessins. Les stalles de l'abbé et du prieur, à droite et à gauche de l'entrée du chœur, attirent surtout l'attention; elles sont décorées avec une grande magnificence; on voit deux anges sup-

portant une légère tenture artistement drapée, qui forme comme le couronnement de la stalle, devant laquelle on a placé un pupitre de forme cylindrique destiné à recevoir le livre d'office.

Ces stalles, au nombre de cent, ont été enviées par plusieurs églises considérables. Lorsque le département de l'Yonne faisait partie du diocèse de Troyes, sous l'Empire, l'évêque de cette ville conçut le projet de les faire transporter dans sa cathédrale. Mais ses efforts furent vains; les stalles sont demeurées à Pontigny, dont elles font encore aujourd'hui le plus bel ornement de l'église.

Au fond du sanctuaire, on remarque l'autel dédié à saint Edme. La châsse qui renferme les reliques du saint prélat est supportée par quatre anges. La disposition de cet autel, au-dessus duquel s'élève un grand baldaquin en bois sculpté, n'est point en rapport avec le style de l'église. Il serait à désirer, si toutefois les ressources de la paroisse le permettaient, que les reliques du saint patron, que l'on a pu sauver pendant la révolution, soient placées sur un autel et dans une châsse, exécutés selon le style du monument qui les renferme.

Le maître-autel aussi moderne est placé à la romaine au milieu du chœur.

Au-dessus des stalles, on aperçoit quatre grandes toiles peintes, destinées à décorer la partie supérieure du chœur. Ces tableaux sont assez médiocres, malgré la beauté de quelques détails. Voici quels sont les sujets représentés: 1° *La Prédication de Jésus-Christ dans le désert.* 2° *La Visitation de la sainte Vierge.* 3° *La Piscine de Siloë.* 4° *La Présentation de Jésus-Christ au temple.*

Avant de quitter l'auguste basilique de Pontigny, jetons un regard sur les grilles de fer ouvragé qui ferment le sanctuaire. Ces grilles sont d'un grand mérite, elles ont eu le bonheur de survivre à la destruction générale et de ne pas être changées en piques pendant la révolution, selon le désir manifesté par les bons patriotes de Saint-Florentin.

Le portique sur lequel ont été placées les orgues est recouvert d'ornements symboliques et d'attributs de la musique. Ce portique est l'ouvrage de Joseph Caron, l'un des abbés de Pontigny.

Dans la sixième travée du latéral nord, s'ouvre la porte du cloître. Il n'en reste plus qu'une galerie qu'il eût été difficile de démolir sans compromettre la solidité entière de la basilique. Ce cloître est voûté en pierre, il est postérieur à l'église; les voûtes à plein-cintre sont d'un style presque moderne.

Nous avons esquissé à longs traits la vénérable basilique abba-

tiale de Pontigny, précieux reste d'une célèbre abbaye, qui a été entraînée par le torrent des révolutions. Nous n'avons pas eu pour but de faire une longue histoire de ce monastère, mais d'essayer, par une notice courte et succincte, à le faire connaître et à attirer sur cette charmante église l'attention des artistes et des archéologues. Les personnes qui désireraient avoir plus de détails, nous les renvoyons au savant livre de M. le baron Chaillou des Barres, intitulé : *Abbaye de Pontigny*, publié sous le format grand in-8°. Il renferme des faits très-curieux et très-intéressants.

ABBÉS DE PONTIGNY.

1114. Hugues de Mâcon, l'un des compagnons de Saint-Bernard.
1136. Guichard.
1166. Garinus de Girard.
1175. Villelme.
1177. Pierre I.
1180. Clément Garmond.
1182. Pierre II.
1184. Mainard.
1196. Jean I ne gouverna que quelques mois.
1196. Gérard I.
1202. Jean II.
1314. Gaulthier.
1218. Pierre III.
1233. Jean III.
1240. Jean IV.
1249. Jacob I de Saint-Florentin.
1260. Pierre IV.
1262. Regnaud.
1285. Robert.
1293. Étienne I, Durand.
1294. Simon.
1307. Jacques II, de Tharmes.
1325. Thomas I.
1339. Guillaume.
1344. Jean V, de Rougemont.
1359. Raimond.
1365. Nicolas.
1370. Jean VI de Châlons.
1372. Pierre V de Juilly.
1389. Jacques II.
1390. Jean VII.
1414. Jean VIII de Biénoille.
1421. Étienne II de Dijon.
1458. Guido d'Autun.
1459. Thomas II de Limon.
1474. Pierre VI de la Fin.
1493. Jean IX de la Fin.
1504. Jacques III de Viry.
1517. Louis I de Ferrières.
1527. Jacques IV de Jaucour.
1547. Jean X, cardinal du Bellay.
1559. Hippolyte d'Est, cardinal de Ferrare.
1570. Louis II d'Est, cardinal de Ferrare.
1578. Jean XI de Vitriaco.
1587. Claude Boucherat.
1613. Charles Boucherat.
1643. Mathieu de Mesgrigny.
1650. Louis III Martel.
1671. Jacques V, Le Bourgeois de la Varende.
1617. Oronte Finé de Brianville.
1708. Joseph Caron.
1719. Pierre Calveirac.
1742. Jacques Gabriel Grillot.
1764. Nicolas Chanlatte.
1786. Jean Depaquy.

L'abbé BALTHASAR,

Du clergé de Notre-Dame des Victoires et membre de plusieurs sociétés savantes.

SUR

UNE NOUVELLE ÉDITION DES FRAGMENTS DE PLUTARQUE

ET

SUR UNE ÉPIGRAMME DE PALLADAS.

Annoncer une nouvelle publication de M. Dübner, c'est promettre aux amis des études sérieuses beaucoup de jouissances et de profit. On sait quels services ce savant a rendus à la philologie par sa patiente sagacité dans l'exploration des manuscrits, par sa connaissance profonde des langues et du génie de l'antiquité, par sa critique ingénieuse et sûre. Les amis de Plutarque en particulier (et le nombre en est grand) lui doivent beaucoup pour l'édition des *Œuvres morales* du philosophe de Chéronée. Le dernier volume qui vient de paraître ne peut qu'ajouter à l'estime et à la reconnaissance du monde savant pour les travaux consciencieux de M. Dübner.

Il serait trop long de signaler ici toutes les améliorations qu'il a introduites dans le texte avec cette justesse et cette habileté qu'on lui connaît. Il vaut mieux laisser au lecteur le plaisir de les apprécier par lui-même. Quant à nous, nous nous bornerons à lui présenter quelques glanures recueillies sur le champ même où M. Dübner a su trouver une ample moisson. Si les conjectures qu'on va lire ont quelque valeur, c'est grâce aux matériaux que son excellente édition nous a fournis.

Page 3, l. 48-9 : ἄχρι λόγου μυθώδους καὶ ἀπίστου προέρχονται. Ce dernier mot est une conjecture de Wyttenbach. Les anciennes éditions portent προεῤῥύονται, le ms. de Florence προεῤῥύηται. Il faut donc lire παρεῤῥύησαν, mot bien plus expressif que προέρχονται.

Page 5, l. 26-9 : ἄξιον οὖν.... ταύτῃ δοξάσαι, ᾗπερ ἂν καὶ ζητοῦσι φανεῖται πιθανώτερον. F. φανεῖ τι = φανείη τι.

Page 17, l. 42-3 : .... ἡ παλαιὰ φυσιολογία.... λόγος ἦν φυσικὸς ἐγκεκρυμμένος μύθοις τὰ πολλὰ καὶ δι' αἰνιγμάτων καὶ ὑπονοιῶν ἀπόκρυφος καὶ μυστηριώδης θεολογία.... Le mot ἐγκεκρυμμένος a été tiré de trois mss. récents ; il convient d'autant moins qu'il est suivi peu après de ἀπό-

κρυφος. Les anciens mss. AH portent ἐγγεγραμμένος. Il est donc infiniment probable qu'il y avait : φυσικὸC Cυγκεκραμένος.

Page 18, l. 37 et suiv. : φανερῶν δὲ τῶν γάμων γενομένων, καὶ περὶ τὸν Κιθαιρῶνα πρῶτον ἐνταῦθα καὶ τὰς Πλαταιὰς τῆς ὁμιλίας ἀνακαλυφθείσης.... Je crois qu'il faut lire, πρῶτον, εἶτα δὲ καὶ τὰς Π.

Page 19, l. 17 et suiv. : καὶ καλῶς ἔφη ὁ ποιητὴς, « Αὐτὰρ ἐπειδὴ τόν γε...., etc. » Εὖ ὁ ποιητὴς τῇ μὲν προθέσει τὴν σύνθεσιν ἔθλιψεν. Nous avons ici un double hiatus : ἔφη ὁ, εὖ ὁ. Pour les écrits de Plutarque, ce défaut trahit toujours une altération, ainsi que Benseler et Sintenis l'ont constaté. D'ailleurs, les meilleurs mss., AH, omettent ἔφη. Il faut donc lire : καὶ καλῶς ὁ ποιητὴς εἰπών, « Αὐτὰρ ἐπειδὴ τόν γε,...» τῇ μὲν προθέσει.... etc.

Page 20, l. 1 : τῆς Βοιωτίας βυθισθείσης, ὡς πρῶτον ἀνέδυ τὸ πεδίον καὶ ἡ πλημμύρα ἐλώφησεν.... Les mss. AH donnent ὡς πρότΕΡΟΝ ἔΦΗ τὸ πεδίον.... Il y avait peut-être : ὡς πρῶΤΟΝ ἈΝΕΦΆνη τὸ π.

Page 25, l. 16 et suiv. : τῶν εὑρετῶν Πάμφων μὲν τιμᾶν, διότι τὸν λύχνον πρῶτος εὗρε καὶ τὸ ἐκ τούτου φῶς εἰσήγαγεν ΕἸC ΤΕ ΤᾺ ἹΕΡᾺ ΤῊΝ ἸΔΊΑΝ ΧΡΗ̃CΙΝ. Les sept derniers mots ont été insérés d'après le ms. A ; ils manquent dans tous les autres, ainsi que dans les anciennes éditions. De plus, A porte ὥστε, que M. Dübner a changé en εἴς τε. Le passage ajouté est évidemment fautif. Il serait facile de corriger en insérant καί après ἱερά. Mais le passage, même corrigé ainsi, n'aurait-il pas l'air d'une niaiserie? En effet τὸ φῶς εἰσήγαγεν dit tout. A quoi bon ajouter le reste? Cela me fait penser qu'il y avait probablement : εἰσήγαγεν, Ὥ̃CΤ' ἘΠΙΚΡΑΤΕΙ̃Ν ἡ̓ΛΊΟΥ ΚΡΕΙ̃CCΟΝ = ὥστ' ἐπικρατεῖν ἡλίου κρεῖσσον, *de manière qu'il l'emporte même sur le soleil*, qui ne luit que pendant le jour.

Page 27, l. 1 et suiv. : « Μαχλόταται δὲ γυναῖκες.... » ὡς ψυχρότεραι τὴν κρᾶσιν, καὶ διὰ τοῦτο βράδιον ὀργῶσαι ἀναθερμαινόμεναι. Il y a ici un contre-sens, comme le prouvent la citation (*lemma*), et tout ce qui vient après. Il y avait probablement ῥᾴδιον pour ῥᾷον. Voy. les *Remarques* de Coray sur Plutarque, t. IV, p. 341, et son Strabon, t. I, p. ξζ', note 2.

Page 39, X : Γάμος γὰρ ἀπὸ μὲν φιλίας διττῆς κράσεως βελτίων, ἑτέρως δὲ σφαλερός. Lisez : ..., ὅπου μὲν φιλίας διττῆς κρᾶσις, βελτίων· ἑτέρως δέ, σφαλ. — XIV. Ἀλλὰ δὲ Σωκράτης, Ἀρχελάου μεταπέμποντος αὐτὸν ὡς ποιήσοντος πλούσιον, ἐκέλευσεν ἀπαγγεῖλαι αὐτῷ, διότι, etc. Il faut effacer αὐτῷ à cause de l'hiatus. Il importe de remarquer que la suppression du pronom αὐτῷ est loin de nuire soit à la clarté, soit à l'élégance. — Ligne 38 : εἶτα χείρων Πώλου ὁ γενναῖος ἀνὴρ φανεῖται, etc. ; ici l'hiatus

pourrait être toléré à cause du nom propre; cependant, rien n'empêche de lire εἶτα Πώλου χείρων....

Ibid., XV : Ἡ παιδεία, κἂν μηδὲν ἕτερον ἀγαθὸν ἔχοι. C'est peut-être une faute typographique, au lieu de ἔχῃ.

Page 40, l. 20 et suiv. Διὰ τοῦτό τοι καὶ τῶν θεῶν τὰ ἱερὰ, ὅσα ἐκ τοῦ πάλαι ἀρχαίου νενόμισται, τοῖς ἐρημοτάτοις χωρίοις οἱ πρῶτοι.... διακρίναντες, ὡς οἶμαι, τὰς παιδείας κατὰ τῶν ἐν ταῖς πόλεσι δεινῶν τε καὶ μιαρῶν τεχνῶν. Sur πάλαι ἀρχαίου M. Dübner dit (p. IX) : *Notandum est in* A πάλαι *ultimum vocabulum esse paginæ*, ἀρχαίου *primum versæ : tali autem loco non raro aliquid turbatum.* Dans cette phrase, ἐκ τοῦ ἀρχαίου étant l'équivalent de ἐκ τοῦ πάλαι, il est possible que l'un ou l'autre soit une glose qui plus tard a fait invasion dans le texte. Mais il est plus probable qu'il y avait d'abord οἱ ἀρχαῖοι au lieu de οἱ πρῶτοι, que Jacobs avait raison de regarder comme vicieux. Ces mots οἱ ἀρχαῖοι ayant été placés en interligne ou en marge, et ensuite mal rapportés, un correcteur aura ajouté οἱ πρῶτοι pour compléter le sens. Du reste il faut absolument insérer après χωρίοις le verbe ἐνίδρυσαν, que Wyttenbach a proposé. — Au lieu de κατὰ τῶν ἐν ταῖς πόλεσι, M. Dübner a mis καὶ τὰ τῶν. Il me semble plutôt qu'il y avait : διακρίναντες.... τὰ τῆς παιδείας καλὰ τῶν ἐν ταῖς πόλεσι.... Le dernier mot τεχνῶν est une excellente correction de M. Dübner, au lieu de τινῶν que Jacobs, moins bien inspiré, voulait remplacer par πηλῶν ou ῥύπων.

Il n'est pas inutile de remarquer que ce fragment *Sur la tranquillité* rappelle, pour le fond comme pour la forme, plus d'un passage éloquent de J. J. Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre, sur les charmes et les avantages de la solitude. On sait la vive admiration et l'amour de ces deux grands écrivains pour Plutarque, bien qu'ils ne pussent le connaître qu'à travers les nuages, plus ou moins trompeurs, des traductions.

Ibid., II : ... κλέπτει τὴν ἔχθραν, ὑποδυομένη σχῆμα εὐνοίας. Ὥστε διχῇ ἀποτρόπαιον, etc. Nous rencontrons encore ici deux hiatus, très-rapprochés l'un de l'autre. Si l'on était sûr que Stobée n'a pas abrégé ou modifié les passages qu'il cite de Plutarque, on pourrait écrire : τὴν ἔχθραν, εὐνοίας ὑποδυομένη σχῆμα. Ὥστε ἀποτρόπαιον διχῇ....

Ibid., III : Ὅσαι δὲ παρὰ ταύτας πᾶσαι ὕβρεις περιτταί εἰσι, πεπηρωμέναι, etc. Même observation que sur l'extrait précédent. On pourrait fort bien lire : ὕβρεις πᾶσαι περιτταὶ, πεπηρωμέναι, en supprimant εἰσι.

Page 42, VII : ἔφη δώσειν τῇ ἑβδόμῃ ἡμέρᾳ· καὶ ταύτῃ ἀπέθανον. Voilà encore des hiatus que je ne me charge pas de corriger. Au surplus, le ms. A, au lieu de ταύτῃ, porte τῇ ἑβδόμῃ, et M. Dübner donne la

préférence à cette leçon. — Ligne 43 : Ἱππίας λέγει δύο εἶναι φθόνους. Le ms. A offre : Ἱππίας δύο λέγει εἶναι φθόνους. Cette variation des mss. trahit constamment une altération du texte, et nous autorise à chercher la vraie leçon. Heureusement, elle n'est pas difficile à trouver ici : Ἱππίας δύο φθόνους εἶναι λέγει· τὸν μὲν, etc.

Page 43, IV, l. 1 : Il y a dans cet extrait plus d'un hiatus, mais tous faciles à corriger. Le ms. A fait disparaître celui de la ligne 3. Je ne m'occuperai donc que du passage qui commence à la même ligne : καίτοι ἄριστον ὂν κτῆμα τὴν φιλίαν κλέπτουσιν. Le ms. A porte : καίτοι ἄριστον κτῆμα ὂν τὴν φ., et M. Dübner, eu égard à la supériorité de ce ms., préfère cette variante, sans tenir compte de l'hiatus qui d'ailleurs n'est pas des plus condamnables. Peut-être y avait-il : καίΤΟι ΤΟ ἄριστον κτημάΤων τὴν φ.

Ibid., l. 24 et suiv. : Ἄξιον γὰρ εἶναι θαύματος φήσας τὸ περὶ τοὺς ἐρῶντας, ὥσπερ ἔστιν, ἅμα λαλεῖ, εἶτα ἀπορεῖ καὶ ζητεῖ πρὸς ἑαυτόν. L'hiatus λαλεῖ, εἶτα est peut-être excusable à cause de la suspension; mais que veut dire ἅμα λαλεῖ? M. Dübner rejette, avec raison, la conjecture de Jacobs, ἄλλον ἄλλα φιλεῖν. Peut-être y avait-il ἄμμα καλεῖ, *il l'appelle une chaîne,* ce qui se lie avec le passage cité immédiatement après : τίνι δεδούλωταί ποτε;

Page 45, l. 14 : τὰ δὲ τῶν ἐρώντων πάθη ἀληθῆ. F. πάθη πάντ' ἀληθῆ. — Ligne 36 : .... οὐδ' ὀργῆς τραχείας πεσούσης· στέλλεται δὲ καὶ φλεγμονὴ ἐπιθυμίας παρεχούσης τραχὺ κίνημα. F. πεσούΣΗς. ΣΥστέλλεται δὲ καὶ φλεγμονή ΤΙC ἐπιθυμίας, ΚΑΙπερ ἐχούσης τρ. κίν.

Page 46, l. 39 et suiv. : Τίς οὖν ἐν ἡλικίᾳ τούτων γίγνεται μελέτη; ἐμοὶ μὲν δοκεῖ μάλιστ' ἂν ὧδε γίγνεσθαι πόῤῥωθεν ἡμῶν προμελετώντων καὶ προπονούντων πλεῖστον οἷον (1) ἐν οἰκέταις τε καὶ πρὸς γυναῖκας τὰς γαμετάς. M. Dübner avoue qu'il a mis προπονούντων, faute de mieux. Les éditions portent προαποπλούντων, qui ne vaut rien; mais un très-vieux ms. de Vienne offre προαπλούντων, ce qui nous conduit à la vraie leçon προαντλούντων. L'auteur conserve la belle métaphore qui commence plus haut (ligne 22-3) : τὰς ἑκάστοτε προσπιπτούσας ὀργὰς διωθούμενον καὶ διανεύοντα, ὥσπερ οἱ κυβερνῆται τὰ κύματα τὰ προσφερόμενα. Ἔστι γοῦν οὐκ ἔλαττον τὸ δέος, ὀργῆς ἀντιπρώρου κυλινδουμένης, αὐτόν τε καὶ σύμπαντα οἶκον (F. σύμπαντά γ' οἶκ.) ἄρδην ἀπολέσαι καὶ ἀνατρέψαι, μὴ διαπλεύσαντα δεξιῶς. Οὐ μὲν ἀλλ' ἐπιμελείας εἰς αὐτὰ δεῖ καὶ μελέτης, etc.

Page 51, l. 20 : καθάπερ φησὶν ὁ Πλάτων.... Le sens veut qu'on lise : καὶ, ὅπερ φησὶν ὁ Πλ.

(1) M. Dübner voudrait lire πλεῖστον ὅσον. Cette conjecture est très-probable.

Page 52, l. 1-3 : εἰ μὲν οὖν ὀρθῶς ἐπὶ Πλάτωνος εἶπε Διογένης..., ἕτεροι κρίνωσιν. Il faut absolument lire κρινοῦσιν ou κρινέτωσαν.

Page 55, l. 20-3 : Dans mon *Supplément à l'Anthologie* (page 332), j'ai proposé de lire :

τανυφλοίου γὰρ ἰσαμέριος
ὥς τις αἰγείρου, βιοτὰν ἀποβάλλει.

Avec la leçon vulgate ὅστις, il me paraît impossible de tirer aucun sens de ce fragment de Sophocle.

Page 58, l. 7-8 : κοινότερον δέ ΤΙ τῆς ὠφελείας.... ἀκουστέον· ἡ ΔΕ ὗς φύσει γέγονε πρὸς τὸ σφαγῆναι καὶ καταβρωθῆναι. L'addition de τι est une excellente correction de M. Dübner. A la ligne suivante, il faut lire ἡ ΓΕ ὗς.... — Ligne 42 et suiv. Καὶ ἐν Κυλλήνῃ δέ φασιν.... βληθεῖσαν, μήτε ὑπὸ πνευμάτων διεσκεδασμένην. A moins que μήτε ne soit corrompu, il indiquerait ici une lacune.

Page 80, II : Γεννᾶται δ' ἐν αὐτῷ λίθος Λύχνις καλούμενος· ἐλαιώδης δέ ἐστι τῇ χρόᾳ, καὶ ζεστὸς πάνυ. Wyttenbach dit en note : *Rarum, nec tamen corruptum.* Mais à quel propos la chaleur interviendrait-elle ici ? M. Dübner propose, en doutant, ναστός. Je crois qu'il y avait : καὶ ΟΥ ξεστὸς πάνυ. En effet, Pline dit que toutes les pierres de cette espèce résistent opiniâtrément à la gravure.

Page 81, l. 2 : ὁ Πῶρος, ψοφοδεὴς τοῦ Ἀλεξάνδρου γόνασι προσέπεσεν. Lisez : τοῖς Ἀλεξ. γόν.

Page 83, l. 34 : ἀπ' αὐτοῦ ΔΕ Φᾶσιν μετωνομασμένον. Lisez : ΔΗ

Page 84, l. 5 : τὸν ἐγκείμενον διαρπάζουσιν. Le mot propre serait ici, ἐκκείμενον.

Page 88, l. 5 : Μίδας.... ἥψατο τῆς γῆς, ΚΑΙ χρυσῆν ἀνέδωκε πηγήν, etc. Lisez : Ἡ χρυσῆν....

Page 89, l. 15-7 : οὗτοι (οἱ λίθοι) τεθέντες χωρὶς ἀλλήλων καὶ ὀνομασθέντες, διαλύονται παραχρῆμα καὶ ἰδιας. F. κατ' ἰδίαν, *chacun de son côté.* — Ligne 40-3 : Οὗτος τὸν γεννήσαντα θεασάμενος ἀποτηκόμενον, τοῖς ἐγχωρίοις καὶ Βαλληναῖον ἑορτὴν κατέδειξε μέχρι νῦν καλούμενον. F. θεασάμενος ἀποτεμνόμενον, [ΤΟ'ΥΣ 'ΟΡΧΕΙΣ 'ΕΝ ΤΑ'ΙΣ 'ΥΠΩΡΕ'ΙΑΙΣ κατώρυξε] καὶ 'ΕΟΡΤ'ΗΝ ΤΟ'ΙΣ 'ΕΓΧΩΡ'ΙΟΙΣ κατέδειξε, Βαλληναίου μέχρι νῦν καλουμένην.

Page 92, l. 15 : ἅμα γὰρ αὐτὸν προστεθῆναι ταῖς ῥισὶν, ἀπέρχεται τὸ δαιμόνιον. Lisez : ἅμα γὰρ τῷ προστεθῆναι....

Page 94, l. 29 : ἔλαβε χρησμὸν, ἐμπεριελθεῖν τὰς Ἀργολικὰς πόλεις. Il est clair que la syllabe ἐμ est venue de la fin du mot précédent. Il faut donc lire περιελθεῖν.

Page 99, l. 18-21 : ἐρασθεὶς Ἀλφεσιβοίας νύμφης, καὶ μήτε δώροις μήτε δεήσεσι πεῖσαι δυνάμενος, εἰς (τὴν προειρημένην) Τίγριν μετέβαλε τὴν μορφὴν τοῦ σώματος. Le mot προειρημένην a été mis entre parenthèse comme devant être supprimé ; mais il suffit de le remettre à sa place : πεῖσαι δυνάμενος τὴν προειρημένην, εἰς τίγριν μετέβαλε....

Page 105, l. 5-6 : ἐπεὶ τὸ λεῖον καὶ εὐεπὲς, σεμνὸν ἅμα καὶ ἡδὺ γενόμενον, διὰ τοῦ τέρπειν εἰς τὸ προσέχειν ἀπάγεται. Lisez : ἐπάγεται. L'auteur a dit plus haut (page 104, l. 46) : ἀεὶ τὰ καινὰ καὶ ἔξω τοῦ προχείρου θαυμάζεται καὶ τὸν ἀκροατὴν ἐπάγεται· — En consultant l'édition de Wyttenbach, je trouve ἐπάγεται dans l'un et l'autre passage également, et sans aucune remarque. Ἀπάγεται n'est donc qu'une erreur typographique.

Page 130, l. 47 : οὐδὲν δὲ ἄλλο σώματος εἶδος ἢ τοῦ ἀνθρώπου δεκτικόν ἐστιν ἐπιστήμης καὶ λόγου. Lisez : ἢ τὸ ἀνθρώπου.

Page 135, l. 26-7 : Πλάτων δὲ καὶ Ἀριστοτέλης τὴν ψυχὴν ἀσώματον εἶναι ἐνόμισαν, ἀεὶ δὲ περὶ σῶμα εἶναι. Lisez : ἀσώματον μὲν ἐνόμισαν, ἀεὶ δὲ περὶ σῶμα εἶναι.

Page 150, l. 40 et suiv. : ὅτι διηλλάχθαι καλὸν τῷ ἱκετεύοντι καὶ δῶρα πέμποντι, καὶ πρέσβεις τοὺς ἀρίστους, κἀκείνων τιμιωτάτους, ἀπεσταλκότι· καὶ ὅτι καὶ αὐτὸς δίκαιός ἐστιν ἀκουσθῆναι, τροφεύς γε ὢν καὶ διδάσκαλος. Le ms. A porte ἀπεσταλκόCIN, CI καὶ αὐτὸς δίκαιός ἐστιν ἀξιοῖ τυγχάνειν, τροφεύς γε ὢν.... Je lirais donc : κἀκείνῳ τιμιωτάτους ἀπεσταλκότι, CYN OIC καὶ αὐτὸς δίκαιός ἐστιν ἐξουσίας τυγχάνειν, τροφεύς γε ὢν....

Corrigeons, en passant, un endroit des *Morales* de Plutarque. Au chapitre premier, page 1, *De genio Socratis*, on lisait autrefois : οἶμαι δὴ καὶ περὶ τὰς ἀληθινὰς πράξεις ὁποίως τῶν μὲν ἀργοτέρων τὴν διάνοιαν ἐξαρκεῖν πρὸς ἱστορίαν, εἰ τὸ κεφάλαιον αὐτὸ καὶ τὸ πέρας πύθοιτο τοῦ πράγματος. Wyttenbach approuve la correction τῇ διανοίᾳ, proposée par Reiske ; mais, par distraction, il a laissé intact πύθοιτο, que l'autre, plus conséquent, voulait changer en πύθοιντο. Les conjectures de Reiske ont été adoptées par M. Dübner. Cependant, tout porte à croire qu'il y avait réellement : τῷ μὲν ἀργοτέρῳ τὴν διάνοιαν..., εἰ πύθοιτο. Cela est d'autant plus probable que tous les éditeurs ont suivi l'opinion de Reiske sur le passage qui vient immédiatement après ; ils ont tous mis, au singulier, τὸν δὲ φιλότιμον καὶ φιλόκαλον, au lieu de τῶν δὲ φιλοτίμων καὶ φιλοκάλων. Or, Plutarque oppose τὸν φιλότιμον, etc. à celui qu'il appelle ἀργότερον τὴν διάνοιαν.

Page 158, l. 30-1 : Ὅπου δὲ καὶ τὴν τοῦ Κυνὸς ἐπιτολὴν διηγεῖται, σημεῖον ΚΑΙ αἴτιον τοῦτο ἐκκαύσεως καὶ νόσων. F. σημεῖον ΚΑΛΕΙ ΚΑΙ αἴτιον....

Page 156, XXIX. Φάων · αὕτη λέγεται ἐπὶ τῶν ἐρασμίων (διδάσκαλος) καὶ ὑπερηφάνων. Je soupçonne qu'il y avait : ἐρασμίων μὲν, ἀτασθάλων

δὲ καὶ ὑπερηφάνων, à moins qu'on ne veuille regarder ὑπερηφάνων comme une glose sur ἀτασθάλων.

Page 171, l. 10 : τραχύς ἐστιν ὁ τὸν ῥυθμὸν τῶν φθόγγων φθογγὴν συνιστάς. F. τῶν φθΟΓΓΩΝ ʼΟΓΚΩδη συνιστάς.

L'accueil bienveillant qu'on a fait à mon *Supplément à l'Anthologie grecque* m'encourage à donner ici les observations suivantes sur une épigramme de Palladas. Peut-être aurai-je l'occasion d'en publier quelques autres dans cette Revue.

ΠΑΛΛΑΔΆ.

ANTHOLOG. PALAT. X, 50.

Τὴν Κίρκην οὔ φημι, καθὼς εἴρηκεν Ὅμηρος,
ἀντ' ἀνδρῶν ποιεῖν ἢ σύας, ἠὲ λύκους,
τοὺς αὐτῇ προσιόντας· ἑταίρα δ' οὖσα πανοῦργος,
τοὺς δελεασθέντας πτωχοτάτους ἐποίει.
Τῶν δ' ἀνθρωπείων ἀποσυλήσασα λογισμῶν,
εἶτ' ἀπὸ τῶν ἰδίων μηδὲν ἔχοντας ἔτι
ἔτρεφεν, ἔνδον ἔχουσα, δίκην ζώων ἀλογίστων.
Ἔμφρων δ' ὢν ʼΟδυσεύς, ΤΗΝ ΝΕΌΤΗΤΑ ΦΥΓὨΝ,
οὐχ Ἑρμοῦ φύσεως δ' ἰδίας ΈΜΦΡΟΝΑ, λογισμὸν
εἶχε, γοητείας φάρμακον ἀντίπαλον.

Les copistes ont défiguré cette épigramme de manière à en faire disparaître le plus beau trait. Essayons de le rétablir.

Au vers 8, M. Jacobs n'a remarqué d'autre altération que celle du mot νεότητα, qu'il propose de remplacer par κενότητα. Mais le mal est plus profond et plus étendu qu'il ne croyait. D'ailleurs, si τὴν νεότητα φυγών est une expression étrange, l'autre (τὴν κενότητα φυγών) ne serait qu'un remplissage, après ἔμφρων ὤν.

C'est un mérite, sans doute, d'être au-dessus de la vanité; mais il s'agit ici pour Ulysse de lutter contre une passion bien autrement redoutable, une passion qui a subjugué plus d'un héros, non pas *au sortir de la jeunesse*, mais déjà bien au delà de cet âge. Le roi d'Ithaque était un modèle de prudence et de sagesse; cependant la raison seule aurait-elle suffi pour le défendre contre les séductions d'une *enchanteresse*, d'une nymphe ou reine fameuse par sa beauté non moins que par son amour des plaisirs, renommée surtout pour

son talent dans l'art d'enchanter, c'est-à-dire pour cette grâce, ces raffinements de coquetterie et de volupté qui captivent les sens et ôtent tout pouvoir à la volonté?... Pour sortir triomphant d'un si grand danger, ce n'était pas assez des conseils de la Sagesse, exprimés par la bouche même du dieu de l'Éloquence (1) : il fallait à Ulysse un talisman plus puissant, plus efficace. Ce talisman, il l'a trouvé dans son amour pour Pénélope. Il faut donc lire, comme Palladas a écrit sans doute : ΠΗΝΕΛΌΠΗν ΤΕ ΦΙΛΩ̃Ν.

L'évidence de cette correction rejaillit, ce nous semble, sur celle que nous avons faite ailleurs (1), en substituant φυγαστραγάλη à φιλαστραγάλη. Ici l'altération était en sens inverse.

Dans ses *Addenda* (p. LXXVI), M. Jacobs voudrait lire, au vers 9, φύσεως δ' ἰδίας ἔμφραγμα, λογισμὸν || εἶχε.... Cette tournure rendrait la phrase obscure et entortillée, vice étranger au style de Palladas. Ce style est souvent diffus et prosaïque, trop prosaïque même ; mais, par compensation, il est facile, coulant et d'une limpidité parfaite. A mon avis, la vraie leçon est : φύσεως δ' ἰδίας αἴθωνα λογισμὸν || εἶχε.... Le mot αἴθων signifie ici *vif*, *pénétrant* (διάπυρος, ὀξύς). Archéstrate avait déjà employé cette expression dans le même sens (*ap. Athen.*, 8, p. 305) :

εἰώθασι δονεῖν ψήφους αἴθωνι λογισμῷ.

N. Piccolos.

(1) Dans l'*Odyssée* (ch. X, v. 275 et suiv.), c'est Mercure qui avertit Ulysse des dangers qu'il va courir, lui indique le moyen de les surmouter et lui donne le préservatif merveilleux, le *môly*. Pourtant, il faut convenir que, malgré toutes ces précautions, le sage Ulysse passa une année entière auprès de Circé, au sein du luxe et de la mollesse (*ibid.*, 348-367). Ses compagnons et lui faisaient chaque jour bombance (*ibid.*, 467-8) :

ἔνθα μὲν ἤματα πάντα τελεσφόρον εἰς ἐνιαυτὸν
ἥμεθα, δαινύμενοι κρέα τ' ἄσπετα καὶ μέθυ ἡδύ.

Ce n'est pas tout : trop docile aux conseils de Mercure, l'époux de la chaste Pénélope partageait le lit de l'*enchanteresse!*... Homère donne même à entendre que son héros prenait goût à cette vie et qu'il n'était pas pressé d'y renoncer. En effet, ce sont ses compagnons qui, à la fin de l'année, sont obligés de lui rappeler la patrie et l'engagent à songer au retour (*ibid.*, v. 472-4) :

Δαιμόνι', ἤδη νῦν μιμνήσκεο πατρίδος αἴης,
εἴ τοι θέσφατόν ἐστι σαωθῆναί τε καὶ ἱκέσθαι
οἶκον ἐς ὑψόροφον καὶ σὴν ἐς πατρίδα γαῖαν.

(1) *Supplément à l'Anthologie grecque*, p. 21.

NOTE

SUR

L'ORIGINE DES PREMIERS HABITANTS

DES ILES BALÉARES.

A don Joakin Fiol.

A l'orient de l'Espagne et dans le voisinage de ses côtes sont situées plusieurs îles, que les anciens divisèrent en deux groupes principaux, auxquels ils donnèrent différents noms. Le premier qui se composait de deux grandes îles, *Major* (Majorque) et *Minor* (Minorque), ou selon l'Itinéraire *Columba* et *Nura*, et de quelques petites îles qui les avoisinent, fut appelé par les Grecs Γυμνησίαι, Gymnésies, et par les Romains Baléares. Pline donne à la plus grande cent milles de longueur, et trois cent soixante-quinze milles de circuit, avec les villes de *Palma* et de *Pollentia*, qui jouissaient du droit de citoyens romains, *Cinium* et *Tuccim* à droit latin, et *Bocchorum*, ville alliée, qui n'existait déjà plus de son temps. Il place dans le voisinage l'île de *Capraria*, féconde, dit-il, en naufrages, et dans la région de Palma celles de *Mœnariæ*, de *Tiquadra*, et la petite île d'*Annibal*.

L'île *Minor*, à trente milles de la précédente, avait seulement, d'après le géographe, quarante milles de longueur et cent cinquante de tour, avec les villes d'*Iamnon*, de *Sanisera*, et de *Magon* (Pline, lib. III, cap. v, ii). Pline ne nous a laissé aucun autre renseignement sur ces îles, sinon qu'elles produisaient beaucoup de lapins, et il nous conte fort gravement que sous le règne d'Auguste, les Baléares envoyèrent une députation à Rome pour demander du secours contre ces animaux qui dévastaient leurs moissons, ce qu'il n'hésite pas à nous donner comme certain. — *Certum est Balearicos adversus proventus eorum* (*cuniculorum*) *auxilium militare a divo Augusto petiisse* (lib. VIII, cap. lv). On ignore si l'empereur jugea à propos de faire droit à leurs réclamations.

Le deuxième groupe au sud du premier, et à sept cents stades,

suivant Strabon, du continent hispanique, comprenait deux petites îles et quelques îlots sur une étendue de quarante-six milles. Les Grecs les appelèrent πίτυουσαὶ, Pityuses (abondantes en pins), et les Romains Ebuses, *Ebusus vocatur utraque*, dit Pline (lib. III, v, II). Il ne mentionne dans ces îles qu'une seule ville qui portait le même nom, et qui, suivant Diodore, avait été bâtie par les Phéniciens, cent soixante ans après la fondation de Carthage, dans le VIIe siècle avant notre ère (lib. V, cap. XVI). Effectivement les habitants d'origine punique y étaient encore les plus nombreux et les plus puissants, sous la domination romaine, puisque jusqu'au règne de Tibère, on y frappa des monnaies avec la légende *Aibusim*, en caractères phéniciens, et le nom du prince en lettres latines. Le naturaliste-géographe romain n'a pas oublié de nous faire connaître qu'il n'y avait pas de lapins dans ces îles, mais il ajoute qu'elles avaient le privilége de faire fuir les serpents; et en parlant de *Colubraria*, petite île dans le voisinage, à l'embouchure du Sucron, qui avait le privilége de les faire naître, il dit qu'elle était redoutée de quiconque n'avait pas de terre d'Ebuse, ce qui me semble rationnel; cependant Pline lui-même devait avoir quelques doutes sur ce fait, car il n'affirme pas et ne dit pas comme précédemment : *certum est*.

L'origine des premiers habitants de ces îles a été l'objet de longues controverses chez les anciens et chez les modernes, et je crois devoir d'abord en donner un résumé succinct.

Si l'on en croit Timée, des Béotiens ayant été jetés par une tempête sur les côtes des Baléares à une époque qu'il ne précise point, mais reculée, les appelèrent Χοίραδας, *hérissées de rochers*, en souvenir sans doute du danger qu'ils y avaient couru (*Historic. Fragm.* t. I, édit. Didot). — Τίμαιος δε φησὶν, εἰς ταυτας τας νησους ελθεὶν τίνας των Βοίωτων, ας νησους χοίραδας εἶπε. — Et suivant Philteas, ce ne fut que dans la suite qu'elles furent appelées Baléares, Βαλεαρίδας φησίν αυτας υστερον ονομασθηναὶ. (Idem, loc. citat.) Il y a une erreur évidente dans cette dernière assertion. La tradition et l'histoire s'accordent en ce point, que les Phéniciens devancèrent les Grecs sur les côtes orientales de l'Hispanie, et que ce ne fut que longtemps après eux que ceux-ci s'aventurèrent vers ces lointains rivages, et comme Strabon dit expressément que les Phéniciens donnèrent le nom de Baléares aux habitants de ces îles, — φασι τους Γυμνητας υπο Φοινίκων Βαλεαρίδας λεγεσθαι, — et que Polybe qui avait visité le pays nous apprend que les îles portaient le même nom, το εθνος αυτων

προαγορευουσι καὶ τὴν νῆσον (lib. III, III), nous pouvons en conclure que cette appellation était antérieure à celle de *Xoirades*. Les Grecs eux-mêmes, quoiqu'ils voulussent s'attribuer un renom de plus haute antiquité que d'autres peuples, avouaient implicitement cette antériorité, lorsque leurs mythologues contaient qu'Hercule étant à la poursuite de Géryon était venu dans ces îles et y avait laissé son compagnon Baleus qui leur donna son nom. Cette dénomination de *Xoirades* était du reste peu connue des Grecs, quoi qu'en dise Philteas; Lycophron est peut-être le seul qui s'en soit servi après lui et Timée,

Οἱ δε αμφίκλυστους χοίραδας γυμνησίας.

En le joignant même, comme on voit, au mot Gymnésies, ce n'était qu'une qualification comme celle de Ευδημοναὶ, *Fortunées*, Αζίολογοὶ *dignes d'être louées*, que cite Strabon, et d'*Aphrodisiades* que leur donne saint Jérôme. Personne n'ignore que les Grecs ont toujours désigné ces îles, ainsi que je l'ai dit au commencement, par le nom de Γυμνησίαι, et les habitants par celui de Γυμνητες. Je ferai maintenant la remarque que le mot de Gymnètes n'était que la traduction du mot Baléares. On lit dans Polybe : Βαλίαρεις ους κυρὶως μεν καλουσι σφενδονητας; et dans Tite Live : *Baleares a teli missu appellati;* Hesychius dans son lexicon nous apprend que parmi les diverses acceptions que les Grecs donnaient au mot Gymnètes, était comprise celle de Σφενδονισταὶ, frondeurs (Γυμνητες, οἱ μεν εχοντες οπλα, οἱ δε τους Σφενδονιστας, οἱ μεν τους Γυμνους μαχομενους); il en résulte donc que les mots Baléares et Gymnètes avaient tous les deux la même signification, mais il en résulte aussi que le premier étant antérieur à l'autre, celui-ci n'en était que la traduction.

L'habileté de ces insulaires à se servir de la fronde les avait rendus célèbres dans l'antiquité. On les trouve dans presque toutes les guerres des Carthaginois et des Romains, passant de l'un à l'autre parti, selon l'inconstance de la fortune, quelquefois hostiles à tous les deux, et se battant pour leur propre compte. « Ils portent, dit Diodore, trois frondes, l'une autour de la tête, la seconde autour des reins, et la troisième dans les mains. Dans les combats ils lancent des pierres beaucoup plus grosses et plus pesantes que ne font les autres hommes, et avec une telle force qu'on croirait les coups partis d'une catapulte. Dans les attaques des murailles ils attaquent et blessent les soldats placés sur les créneaux pour les défendre, et dans les batailles rangées ils mettent en pièces

avec leurs frondes les casques, les boucliers, et toute espèce d'armes défensives ; enfin ils sont d'une telle habileté que presque jamais ils ne manquent le but. Ils tiennent cet avantage de l'éducation qu'ils reçoivent dans l'enfance, pendant laquelle leurs mères les obligent à s'exercer continuellement à lancer des pierres ; elles placent sur quelques lieux élevés un pain qui sert de but à l'enfant, et quelque affamé qu'il soit, la mère ne lui permet de manger, que lorsqu'il est parvenu à atteindre le pain avec la fronde. » (Diodore, lib. V, XII.) On sent qu'avec un tel système, il n'est pas extraordinaire que les Baléares aient été d'excellents frondeurs, mais cette habileté même prouve qu'ils n'étaient pas originaires de la Béotie, qui n'a jamais produit des hommes experts dans l'art de se servir de la fronde.

Suivant Strabon, d'autres auteurs grecs pensaient que les Rhodiens avaient envoyé des colonies dans ces îles peu de temps après la guerre de Troie (Lib. XIV), et Silius Italicus adopte cette opinion lorsqu'il donne aux Baléares Tlepolème pour père, et Lindus pour mère patrie.

Jam cui Tlepolemus sator et cui Lindus origo
Fervida bella gerens, Balearis et alite plumbo.

Saint Jérôme croit au contraire que ce sont des Zacinthiens qui les premiers les ont occupées. Bochart remarque que le langage et les mœurs entièrement différents prouvent que ces insulaires ne tiraient leur origine ni des uns ni des autres, et je pense que ce savant avait raison.

Cette question d'origine qui avait ainsi été agitée par quelques auteurs grecs dans un but presque personnel, n'a pas été oubliée par quelques auteurs modernes. Il fut un temps qui n'est pas très-éloigné de nous, où tous les peuples d'au delà des Pyrénées étaient reconnus être les descendants de Thubal ou de Tarsis. Le premier avait donné naissance à la nation celtique, et le second à l'ibérienne, *de la primera*, dit le savant Masdeu, *descienda la nacion celtica*, *e de la segunda la ibera* (tome I). Et don Juan Ramis pense, après lui, qu'il ne serait pas invraisemblable que quelques-uns des Celtes établis dans la Catalogne fussent passés sur leurs barques de pêcheurs dans ces îles (*Historia de Menorca*, p. 75). Il n'y a qu'une petite objection à cette hypothèse, c'est que selon l'observation judicieuse et vraie de M. Ch. Lenormant, la population celtique n'a jamais fait d'éta-

blissement sur les côtes de la Méditerranée (en Espagne), au moins avant la domination romaine.

Plus près de nos jours, un autre savant, dans un court résumé sur les Baléares, donne à ces îles pour premiers habitants les Phéniciens et les *Cempsi* ou les descendants de Cham. *Los primeros que habitaran istas islas fueron los Fenicios, como lo afirma Estrabo, o como lhamaron Dionisio Alejandrino y Avieno los Cemsios o los descendientes de Cham* (Cortez y Lopez tome III, p. 206). D'abord Strabon ne dit point que les Phéniciens aient occupé les premiers les îles Baléares, il dit seulement que ce ne fut que depuis qu'ils se furent emparés de ces îles que les habitants devinrent d'excellents frondeurs. Σφενδονῆται αριςτοι λεγονται : καὶ τουτ' ησκησαν, ως φασὶ, διαφεροντος, εξοτου Φοινίκες κατεχον τας νησους, ce qui prouve qu'elles étaient habitées avant leur arrivée; en second lieu, les *Cempsi* sont sans doute mentionnés par Denys d'Alexandrie et par Avienus, mais ces poëtes-géographes fixent leur établissement sur le versant oriental des Pyrénées, du côté de l'Hispanie,

> Indeque Cempsi
> Gens agit, in rupis vestigia Pyrenæi
> Protendens populos.
> (Orb. descrip., v. 451).

ce qui ne veut pas dire qu'ils fussent venus dans les îles Baléares, et encore moins qu'ils fussent les descendants de Cham.

L'étymologie du mot Baléares a aussi donné lieu à diverses explications que je ne dois pas passer sous silence. Diodore, qui admet une origine grecque, le fait dériver de βαλλείν, *lancer*, et les Gymnésies de Γυμνος *nu*. Comme Agathèmère avait dit que le mot Baléare signifiait dans la langue carthaginoise *fronde de guerre*, notre savant Bochart, qui regarde ces insulaires comme Phéniciens, a proposé l'étymologie de בעל-ירה *Baal-Jaro*, c'est-à-dire *Magister jaculandi lapides* (lib. I, 634). Agathèmère disait sans doute vrai, lorsqu'il nous apprenait que les Carthaginois appelaient *Balear* la fronde de guerre, mais peut-être était-ce un mot qu'ils avaient emprunté à une langue étrangère, car l'étymologie que propose Bochart me paraît ne pouvoir être admise. A quelle langue l'avaient-ils donc emprunté, telle est la question que je dois tenter de résoudre. Qu'il me soit permis auparavant d'exposer quelle est dans mon sentiment l'origine des Baléares et à quelle race ils appartenaient.

Avienus dans son *Ora maritima*, après avoir fait mention des

Tartessiens et de leur territoire qu'il étend jusqu'à la ville d'Herna, ajoute :

Gymnetes istos gens locos insederant
Nunc destitutus et diu incolis carens
Sibi sonorus Alebus amnis affluit.
Post hæc per undas insula est Gymnesia
Populo incolarum quæ vetus nomen dedit,
Usque ad Sicani præterfluentis alveum.
(Vers 464. — 70.)

La position du fleuve Alebus va déterminer celle des Gymnètes. Le poëte-géographe, dans son voyage de circumnavigation autour de la Péninsule, prend pour point de départ le promontoire sacré, (cap Saint-Vincent), et après avoir franchi les colonnes d'Hercule, il longe la côte où s'élèvent Malaca,

Malachæque flumen, urbis cum cognomine,

l'*urbs Massiena*, la petite île *Strongyle*, etc., et arrive enfin à la cité d'*Herna*, au delà de laquelle il place les Gymnètes, et le fleuve *Alebus*. Ce fleuve qu'il qualifie de retentissant, *sonorus*, porte aujourd'hui le nom de *el Xucar*, puisque Avienus mentionne immédiatement le *Sicanus* qui est *el Cenia;* c'était donc sur le littoral d'une partie du royaume de Valence, que les Gymnètes habitèrent primitivement selon la tradition.

Gymnetes istos gens locos insederant.

Ensuite après nous avoir montré ces lieux abandonnés par leurs habitants, et le sonore *Alebus* ne roulant plus que des ondes solitaires,

Nunc destitutus et diu incolis carens
Sibi sonorus Alebus amnis affluit,

il fait aussitôt mention de l'île Gymnésie, qui, dit-il, donne son nom au peuple qui l'occupe;

Insula est Gymnesia
Populo incolarum quæ vetus nomen dedit,

ou plutôt qui en tira son nom ; car, à la manière dont Avienus rapporte cette ancienne tradition, on voit que dans son sentiment ou plutôt dans celui des auteurs qu'il copie, les Gymnètes étaient passés des côtes de l'Hispanie dans les îles Gymnésies. Or ces Gymnètes, je peux même dire ces Baléares, puisque nous avons vu que

ces deux appellations avaient la même signification, étaient certainement d'origine ibérique.

Nous venons de constater qu'ils avaient habité sur les côtes orientales de l'Hispanie, et nous savons que cette partie de la Péninsule est la grande voie par laquelle les populations ibériennes passèrent dans la Gaule et de là en Italie, à l'époque de la grande invasion des Celtes au delà des Pyrénées; nous savons également que les Celtes ne se montrèrent sur ce littoral qu'après que les Romains se furent rendus maîtres du pays. Les Gymnètes dont parle Avienus, établis auprès du fleuve Alebus, étaient donc Ibères, et ceux des îles Gymnésies étaient de la même race.

Aristote dans son traité *de Mirabilibus* donne aussi aux Baléares le nom d'Ibères, et il me semble établir une distinction entre eux et les autres habitants de ces îles, lorsqu'il dit : Τους οἰκουντας αυτας Ιβηρας, en nous contant qu'ils étaient très-passionnés pour les femmes. Diodore dit à peu près la même chose, et dans les mêmes termes, mais il est facile de voir qu'il copie Aristote.

Enfin Eusthatius nous fait connaître que les Baléares sont ainsi appelés, parce que dans la langue des indigènes ce mot signifiait frondeur. — Βαλιαρεῖς λεγονται, ο εστι Σφενδυνηται κατα την εγχωρίον γλωσσαν.

Les Basques ont quelquefois besoin de mots nouveaux pour exprimer des idées nouvelles, alors ils se servent généralement de radicaux ou de mots qu'ils réunissent en mettant le mot qui est régi devant celui qui le régit. Ainsi l'hippopotame est pour *Ibaizaldia*, de *Ibai*, rivière, *Zaldia*, le cheval (*le cheval de la rivière*); — le cidre est de même *Sagarnoa*, de *Sagar*, pomme, *noa*, le vin (*le vin de pomme*). — Par analogie le mot *aballa* signifiant *fronde*, et *erri* pays, les Ibères ont pu et dû appeler ces îles *Aballaerri*, pays de la fronde.

Je peux donc conclure que les Baléares étaient Ibères et par le lieu d'où ils étaient venus sur le continent hispanique, et par la race à laquelle ils appartenaient, et par leur idiome. On demandera peut-être d'où étaient venus à leur tour les Ibères à la race desquels je viens de rattacher les Baléares, car ils n'étaient certainement pas autochtones.

Ici la question est plus ardue, plus haute, plus compliquée, et je me contente de poser de loin en loin quelques jalons, pour me guider dans cette voie inconnue.

BOUDARD.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Un jeune égyptologue, M. John B. Greene, vient d'opérer le déblayement du magnifique palais de Médinet-Abou, sur l'emplacement de l'ancienne Thèbes et y a fait des découvertes intéressantes. Il a dégagé une petite chapelle et un tombeau datant de la XVIIIe dynastie, monument dont il a estampé les détails. M. Greene a aussi dégagé le célèbre calendrier égyptien dont Champollion n'avait pu copier que les premières lignes et en a fait le moulage. Le palais de Médinet-Abou est l'un des plus considérables de l'Égypte pharaonique par son développement; toutes les parois sont décorées de sculptures dont le style caractérise la belle époque de l'art égyptien, et représentant des scènes religieuses et historiques. Le sujet de ces tableaux a rapport aux expéditions de Rhamsès-Meïamoun, d'abord contre des peuples nommés les Maschaush et les Robou, puis contre les Fekkaro, les Schakalascha et autres peuples à physionomie indienne; sur l'un de ces tableaux est représenté un combat naval entre les Égyptiens et les Fekkaro. On peut voir la représentation fidèle de ces sculptures sur les planches VII et VIII du *Musée des antiquités égyptiennes*, publié par M. Ch. Lenormant, et la description qui les accompagne page 10 et suivantes. Le plan et la vue générale du palais de Médinet-Abou que l'on voit sur les mêmes planches, donnent une idée exacte de la magnificence de ce monument.

—L'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse rappelle que le sujet du prix à accorder en 1856 est la question suivante : *Rechercher quels sont, en dehors du latin, les éléments qui ont concouru à la formation de la langue romane.* Le prix sera une médaille d'or de 500 francs. Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier, et doivent être adressés franc de port à M. Urbain Vitry, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Toulouse. Dans sa séance publique annuelle, l'Académie continuera de décerner des médailles d'encouragement aux personnes qui lui signaleront et lui adresseront des objets d'antiquités (monnaies, médailles, sculptures, vases, armes, etc.), ou qui lui en transmettront des descriptions accompagnées de dessins. Ces communications doivent être adressées à M. le secrétaire, avant le 15 avril de chaque année.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de l'un de nos collaborateurs, M. de Villiers du Terrage. La perte de ce savant laisse un vide dont se ressentiront longtemps les sciences auxquelles il a consacré toute sa vie. Nous ne parlerons pas ici des qualités qui

distinguaient cet homme excellent, qui le font regretter sincèrement de toutes les personnes qui l'ont connu; mais nous rappellerons les travaux si remarquables qu'il a produits, tout en remplissant ses fonctions dans le corps des ponts et chaussées, dans lequel il était parvenu au grade d'inspecteur général, et qui ont rendu de si grands services à la science archéologique. Ce goût pour les sciences historiques, M. de Villiers l'avait pris devant les ruines merveilleuses de l'antique Égypte ; il était alors l'un des membres de la commission scientifique appelée à concourir à cette glorieuse expédition d'Égypte à laquelle toutes les sciences sont redevables de services éminents. C'est le fusil sur l'épaule, comme il le disait lui-même, que lui et ses collègues, sortis la plupart de l'École polytechnique, alors de création nouvelle, firent leur conquête au milieu de difficultés infinies. Une nuit, en compagnie de son collègue Jollois, il quittait le camp à l'insu et malgré les ordres du général Belliard, qui ne pouvait leur donner d'escorte pour aller explorer les monuments. A Esneh, ils eurent à lutter contre leur ingénieur en chef, qui trouvait qu'ils s'occupaient trop d'antiquités; ils obtinrent néanmoins du général l'autorisation d'aller à Syène. Redescendus à Thèbes, ils entreprirent, avec six hommes d'escorte et à quinze lieues de tout cantonnement, de lever le plan de Thèbes et de faire la description des antiquités, temples, palais, tombeaux, etc. Ce travail dura plus de six semaines (août à septembre 1799). Ils furent rejoints à Thèbes par une commission nombreuse partie du Caire, qui, étonnée des immenses résultats qu'ils avaient obtenus, s'adjoignit les deux jeunes et intrépides ingénieurs. A son retour en France, M. de Villiers concourut à la publication de la *Description de l'Égypte*, à ce magnifique ouvrage dont l'Empereur faisait généreusement et noblement les frais ; sa description des antiquités de Thèbes, de l'isthme de Suez, de Denderah, etc., le placent au rang des archéologues les plus distingués. Il est un de ceux auxquels revient l'honneur d'avoir appelé l'attention sur ces planisphères célèbres qui sont devenus le point de départ de tant de recherches curieuses sur l'histoire et l'astronomie des Égyptiens, et pour lesquels il imagina ce globe ingénieux à pôles mobiles, qui nous transporte si facilement sous des cieux si loin de nous par la distance et par le temps. Les lecteurs de la *Revue* ont pu apprécier toute la valeur des travaux de notre savant et regrettable collaborateur, dans ses mémoires sur l'astronomie élémentaire appliquée à la chronologie égyptienne et qui devaient être suivis d'autres travaux sur un calendrier trouvé à Thèbes.

BIBLIOGRAPHIE.

Monuments français inédits, pour servir à l'histoire de l'art, etc., dessinés par Willemin, 3 volumes in-fol., texte explicatif par M. Pottier, divisés en 50 livraisons. On souscrit à Paris, chez Mme Barbier-Valbonne, rue de Sèvres, 19, et chez MM. Tillard, Rapilly, Franck et Bossange; dans les départements et à l'étranger, chez les principaux libraires.

Cet ouvrage, entièrement terminé, est remis en souscription en 50 livraisons, composées chacune de 6 planches et texte, afin d'en faciliter l'acquisition aux archéologues et surtout aux artistes qui voudraient le posséder dans leur bibliothèque.

La réputation de cette publication est depuis longtemps établie et le nom de son auteur connu dans l'histoire des beaux-arts. Willemin, après avoir donné en peu d'années deux ouvrages remarquables sur les monuments de l'antiquité grecque et romaine (1), fut frappé de l'importance et de la beauté des monuments du moyen âge. Malgré le mépris dans lequel était tombé depuis longtemps ce genre de monuments, ce laborieux artiste eut le courage de se livrer à leur recherche et à leur étude sérieuse, et fut un des premiers qui publia un ouvrage réellement important, dans lequel ils sont reproduits avec une exactitude et une intelligence remarquables. Ce fut en 1806 que Willemin en commença la publication; il en a dessiné une grande partie; plusieurs des planches sont même gravées de sa main. Willemin est mort sans trouver dans son pays tous les encouragements et le concours que devaient lui mériter une si rude tâche et une entreprise aussi honorable. Il est mort victime de son dévouement pour les arts. Mlle Willemin, sa fille, a pu heureusement conserver les planches établies à si grands frais par son père, et ce sont ces planches dont elle donne aujourd'hui une deuxième publication, aussi belle, aussi soignée que la première, en y ajoutant un texte qui n'a paru que bien longtemps après le premier tirage.

Malgré toutes les publications archéologiques faites depuis l'ou-

(1) Le premier est intitulé : *Meubles et ustensiles des Grecs et des Romains*, 1 vol. in-fol., Paris. Il offre un vaste recueil d'ornements imités des vases étrusques. Le deuxième ouvrage, en 2 volumes in-fol., est intitulé : *Choix de costumes civils et militaires des peuples de l'antiquité*, texte et 180 planches. Paris, 1798.

vrage de Willemin, celle-ci n'a pas encore été surpassée, et elle a l'avantage d'être terminée et de former un plan complet, c'est-à-dire un ouvrage qui renferme les monuments les plus importants depuis le VIe siècle environ jusqu'à la fin du XVIe, classés méthodiquement et puisés aux meilleures sources. Le plan que Willemin s'était tracé, qu'il a étendu et développé en poursuivant sa publication, était immense, et cependant l'on peut dire qu'à très-peu de lacunes près, il l'a complétement rempli. Reproduire fidèlement d'après les monuments originaux, inédits ou jusqu'alors inexactement figurés, une suite de types et de modèles exprimant toutes les vicissitudes et les transformations successives de l'architecture religieuse et civile, de la sculpture, de la peinture sur verre, en émail, de la miniature des manuscrits, celle des costumes, des meubles, des armes et armures, les instruments de tout genre, les décorations extérieures et intérieures des édifices; représenter les mœurs et les habitudes de nos ancêtres, en un mot tout ce qui constitue l'art et se rattache à l'histoire des peuples pendant plus de onze siècles : telle fut la tâche que Willemin n'a pas craint d'aborder et qu'il a pu conduire à sa fin, malgré les innombrables difficultés qu'il eut à surmonter, et à laquelle il a consacré près de trente années de sa vie. Trois cent deux planches in-fol., comprenant plus de deux mille figures ou sujets, classés dans un ordre chronologique et expliqués dans un texte savant, telle est l'importante publication dont nous annonçons une nouvelle édition. Voici la liste des planches des deux livraisons qui sont en vente : Chapiteaux coloriés de l'église de Ravenne, sculpture peinte du VIe siècle. Vue du porche du monastère de Lorsch, en Allemagne, VIIIe siècle. Une suite de monuments du Bas-Empire des VIIIe et IXe siècles. Des bas-reliefs de Saint-Marc à Venise et de l'abbaye Saint-Denis (1). Le trône ou siége de Dagobert (2), et divers autres siéges tirés de manuscrits. Deux siéges épiscopaux d'églises d'Italie avec leurs détails, du VIIIe au XIe siècle. Une très-belle figure de Charles le Chauve. Miniature d'une Bible du IXe siècle, à Rome,

(1) Un de ces chapiteaux offre la curieuse particularité de la translation des reliques d'un saint au XIe ou XIIe siècle, époque où fut reconstruite toute l'église, même sa crypte, sous l'administration de l'abbé Suger.

(2) Ce célèbre monument, après avoir longtemps figuré au cabinet des antiques et médailles, près la Bibliothèque impériale, où Willemin l'a dessiné en 1839, a passé ensuite à l'église Saint-Denis, est revenu à la Bibliothèque, et est enfin placé, sans doute définitivement, au Louvre, dans le musée dit des Souverains.

avec *fac-simile* d'écriture de la même époque. Une figure curieuse, mais plus petite, du même roi Charles le Chauve, une lettre majuscule et des ornements tirés de manuscrits de Paris. Des costumes de femmes, des vases et des ornements des IXe ou Xe siècles, d'après un autre manuscrit de Paris; des ornements et des vases des mêmes siècles; un siége impérial du Bas-Empire avec de curieux spécimens d'ornementation.

Le texte qui accompagne les planches des deux volumes donne sur chacune les détails les plus minutieux et d'une érudition aussi solide que variée. Le savant bibliothécaire de Rouen, M. Pottier (1), y rectifie les diverses erreurs d'attribution ou de chronologie qui ne doivent pas étonner, lorsqu'on se reporte à l'époque où Willemin publiait son bel ouvrage; l'étude des monuments du moyen âge était à peine à son début. Nous rendrons compte des diverses livraisons à mesure qu'elles seront publiées, en indiquant les principaux monuments qu'elles renfermeront.

Cet ouvrage fait autorité depuis longtemps; il est assez souvent cité dans les livres qui traitent d'archéologie, il est donc réellement indispensable à ceux qui se livrent à l'étude des monuments du moyen âge.

Mme Barbier voulant mettre son ouvrage à la portée d'un plus grand nombre de souscripteurs, en a fait tirer des exemplaires en noir et d'autres en couleur, qui sont exécutés avec un soin minutieux.

Les exemplaires en noir sont fixés au prix de 250 francs.

Ceux en couleur à 500 francs; et en souscription, chaque livraison en noir est de 5 francs, et 10 francs en couleur.

L. J. Guénebault.

(1) M. Pottier, par suite de la longue amitié qui l'unissait à Willemin, était le dépositaire de toutes les traditions de ce dernier sur son ouvrage; sa propre érudition et la connaissance qu'il a des monuments du moyen âge, sont donc une double garantie d'exactitude et de critique éclairée. Il s'est surtout attaché dans son texte à éclairer toutes les questions qui concernent les difficultés chronologiques, à donner tous les renseignements nécessaires pour l'intelligence des procédés d'art, l'usage et les variations de costumes, enfin tous les principes qui peuvent servir de base à l'histoire monumentale. Ces renseignements sont clairement exposés, développés, fixés dans les notices qui expliquent chaque planche.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Portefeuille archéologique de la haute et basse Champagne, *Reims*, *Troyes*, *Sens*, etc.; par M. A. Gaussen. Mise en vente des livraisons 19-20; in-4; l'auteur à Saint-Martin-ès-Vignes. Paris, Didron.

Le soin apporté dans l'exécution de cette intéressante publication pour la perfection des planches, qui sont toutes en chromo-lithographie, et pour la rédaction du texte qui les accompagne, lui a acquis cette haute estime dont elle jouit dans le monde savant et artistique. Les livraisons que nous annonçons aujourd'hui contiennent : Un ciboire d'argent doré conservé au trésor de la cathédrale de Sens. Un émail de la châsse de saint Loup, conservé au trésor de la cathédrale de Troyes. Un coffret garni d'ivoire, conservé au trésor de la cathédrale de Troyes. Les sceaux et contre-sceaux de Marguerite de Bourbon et du comte de Champagne Thibaud V, dont les originaux sont conservés aux archives de l'Aube.

L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent, publiés d'après les travaux inédits des principaux architectes français et étrangers, par Jules Gailhabaud, livraisons 130 à 138. Paris, Gide et Baudry.

Ces livraisons contiennent les planches suivantes : La margelle d'un puits, dans la cour du palais Corner, à Venise. Le ventail d'une porte de l'église de Willincale. La dalle tumulaire dite de Frédégonde, à Paris. Un édicule pour l'exposition des reliques dans la chapelle palatine, à Paris. Le tombeau des SS. Siméon et Jude, dans l'église de Saint-Jean-Invale, à Vérone. Les labyrinthes des églises de Chartres, Sens, Saint-Quentin et Amiens. Les peintures décoratives dans l'église Saint-Cunibert, à Cologne. Les ventaux d'une porte de l'église de Saint-Zénon, à Vérone. Les peintures murales dans la cathédrale de Brunswick. Suite des planches représentant des parties de la cathédrale de Reims. La salle du Middle-Temple, à Londres. Plusieurs de ces planches en chromo-lithographie sont d'une exécution telle, qu'elles présentent l'aspect aussi exact que possible des chefs-d'œuvre que nous venons de mentionner.

RECHERCHES

SUR

LA VILLE ÉGYPTIENNE D'AVARIS

ET

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE TYPHON.

Quand les *pasteurs* eurent envahi l'Égypte, ils établirent pour roi un des leurs, nommé Salatis. Le premier soin du nouveau roi, suivant le témoignage de Manéthon (dans Josèphe, *Contre Appion*, chap. v), fut de fortifier une ville du nom d'*Avaris*, qu'il avait trouvée à l'orient du fleuve, dans la contrée de Saïte, et d'y mettre, ainsi qu'aux environs, une garnison de 240 000 hommes. *C'est là qu'au temps de la moisson, il allait faire faire la récolte*, et passer la revue de ses troupes, qu'il avait soin de maintenir dans un exercice perpétuel et de soumettre à une discipline sévère.

Lorsque, après une occupation de cinq cent onze ans, ils se virent contraints d'abandonner leur conquête, ce fut dans cette même ville d'*Avaris* que ceux d'entre eux que les rois légitimes n'avaient pu expulser, se retirèrent au nombre de 240 000 hommes; le territoire de cette localité contenait dix mille mesures de terre: ils l'enfermèrent d'une forte muraille pour y être en sûreté, et *y conserver, outre leurs biens, ce qu'ils pourraient prendre ailleurs*. Ce fut en vain que le pharaon *Themosis* (Thoutmès?) les attaqua dans ce lieu de refuge avec une armée de 480 000 hommes; il ne put les forcer, et traita avec eux à la condition qu'ils sortiraient de l'Égypte avec tous leurs biens, pour se retirer où ils voudraient, sans qu'on leur fît aucun mal.

L'invasion de l'Égypte par les *pasteurs* et l'expulsion de ces tribus nomades sont deux faits historiques de la plus grande importance. Malheureusement, le premier est environné de tant d'obscurité, qu'il est douteux qu'on puisse jamais en fixer la date d'une manière certaine. Quant au second, bien que jusqu'à ce moment il n'ait été possible de rien préciser sur l'époque où il a eu

lieu, il est probable cependant que l'étude des monuments et les progrès de la science égyptologique résoudront la difficulté. L'Écriture sainte jette d'ailleurs une grande lumière sur cette question. Champollion écrivait le 23 mai 1827 : « Abraham arriva en Égypte « sous les *rois pasteurs;* des rois de race égyptienne n'auraient « point permis à un étranger d'entrer dans leur pays. C'est égale- « ment sous un *roi pasteur* que Joseph est ministre en Égypte, et y « établit ses frères, ce qui n'eût pu avoir lieu sous des rois de race « égyptienne. Le chef de la dynastie des Diospolitains, dite la XVIIIe, « est le *rex novus qui ignorabat Joseph,* de l'Écriture sainte, lequel, « étant de race égyptienne, ne devait point connaître Joseph, mi- « nistre des rois usurpateurs; c'est lui qui réduisit les Hébreux en « esclavage; la captivité dura autant que la XVIIIe dynastie (1). »

Il y a, en effet, coïncidence entre l'expulsion des *pasteurs* et l'asservissement des Hébreux; ce dernier événement fut la conséquence logique de l'autre; mais il est possible que cette conséquence n'ait pas été produite immédiatement, et qu'il se soit écoulé quelque temps entre la défaite des nomades et l'oppression des Israélites; aussi la connaissance de l'époque précise à laquelle ceux-ci furent réduits en esclavage (en supposant qu'on fût d'accord sur ce point) ne donnerait pas la date de l'expulsion des *pasteurs*, les deux faits n'ayant pas été simultanés. C'est aux monuments de l'Égypte qu'il faut demander des renseignements pour décider cette question : deux inscriptions connues contiennent à cet égard des indications précieuses.

La première est celle d'Éléthya, dans laquelle on lit (ligne 15) que la décoration de l'or et des esclaves fut donnée à Ahmès, chef des nautoniers, pour le récompenser des captures qu'il avait faites; et cette libéralité du roi Amosis est expliquée par la difficulté qu'il éprouvait à réduire les nomades du pays de Cheto :

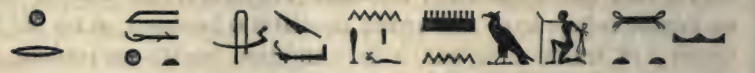

ϣⲁⲣⲉ	ⲙϣⲟⲧ	ⲥⲱⲙ	ⲛ....	ⲙⲉⲛⲁ	ϣⲉⲧⲟ	ⲕⲁϩ
à cause de	*la difficulté*	*de réduire*	*par S. M.*	*les pasteurs*	*du pays de*	*Cheto.*

C'est un témoignage de la lutte vigoureuse que ce pharaon, le

(1) Cette lettre très-remarquable est citée textuellement dans les *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée* du cardinal Wiseman, 8e discours, IIe partie.

dernier roi de la XVIIe dynastie, soutint contre les *pasteurs*, qu'il parvint à expulser du territoire de Memphis. On a trouvé dans la carrière de Massara une inscription datée de la vingt-deuxième année de son règne : il était maître du pays, et faisait explorer cette carrière pour la construction du temple de Phtah. Peut-être ne lui fut-il pas donné de chasser complétement de l'Égypte les envahisseurs; mais ils ne durent pas y séjourner longtemps après lui, car la deuxième inscription dont j'ai à parler, et qui est au Musée du Louvre (c. § 4, n° 49), contient la mention d'une expédition faite en Mésopotamie, par Thoutmès Ier, dans les premiers temps de la XVIIIe dynastie ; d'où l'on peut conclure qu'à cette époque l'Égypte était délivrée des *pasteurs*, puisque ce pharaon pouvait aller porter la guerre en Asie, pendant qu'il continuait en Ethiopie les expéditions commencées par son prédécesseur Aménophis.

Dans la même inscription, il est question de prisonniers nombreux faits sur les sous le règne de Thoutmès II. Ce peuple, dont le nom est ici au pluriel, se retrouve dans d'autres monuments (Champollion, *Monuments d'Egypte et de Nubie*, *passim*) sous les variantes de et 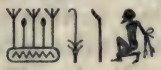 identiques au copte ϪⲰⲤ *pasteur*. Le dernier groupe est remarquable par son double déterminatif : le *doigt* symbole de colère, suivant Horapollon, et qui désignait les peuples vaincus, et l'*homme agenouillé* dont les bras sont chargés de liens. On ne peut méconnaître dans ce nom les *Hyk sos*, ou *pasteurs captifs* (2).

(2) « On nommait ces rois *hyk sos*, c'est-à-dire *rois pasteurs*, car *hyk*, en langue « sainte, signifie *roi*, et *sos*, en langue vulgaire, signifie *pasteur*.

« J'ai trouvé en d'autres livres que ce mot *hyk sos* ne signifiait pas *rois pasteurs*, « mais *pasteurs captifs;* car *hyk*, en langue égyptienne, et *hak*, quand on le pro- « nonce avec aspiration, signifie sans doute captif, et cela me paraît plus vraisem- « blable et plus conforme à l'ancienne histoire. » (Josèphe, *Contre Appion*, chap. v.)

Pas de difficultés sur le sens du mot *sos :* ϪⲰⲤ, en copte, signifie *pasteur*, *berger* ; c'est un nom commun et qui était d'un usage *vulgaire*.

Quant au mot *hyk* ou *hak*, écrit ordinairement en hiéroglyphes par le groupe (deux consonnes sans voyelles), et auquel Josèphe donne deux acceptions différentes, suivant que le mot a, ou n'a pas d'aspiration, la langue copte rend parfaitement compte de ces deux sens; en effet, le verbe *actif* ϩⲰⲔ, qui est

Il est donc constant que les premiers pharaons de la XVIIIe dynastie, après avoir expulsé ces terribles ennemis, la plaie perpétuelle de l'Égypte, les poursuivirent jusqu'en Asie, où dominait la confédération des *Cheto*, dont ils faisaient partie : mais à quel moment les rois d'Égypte avaient-ils pu prendre l'offensive ? Combien de temps dura cette guerre longue et acharnée dont parle Manéthon, qui fut glorieusement terminée par le triomphe complet de la nationalité égyptienne et la restauration des souverains légitimes ? Enfin, quel fut le pharaon assez puissant pour porter le premier la guerre dans des contrées lointaines, sur le territoire même des ennemis ? Ce sont des questions difficiles à résoudre, et que je n'ai pas l'intention de traiter.

Je veux seulement prendre dans le récit de Manéthon un fait qu'il mentionne à deux reprises, à savoir : l'existence d'une ville du nom d'*Avaris*, qui fut la place forte des *pasteurs* quand ils envahirent l'Égypte et quand ils en furent chassés. Sans m'arrêter à ce qu'il y a de contestable dans le chiffre de 240 000 hommes, qui se reproduit identiquement, à cinq cents ans d'intervalle, pour le nombre des gens de guerre qui en formaient la garnison, j'ai pensé qu'il serait curieux de rechercher l'étymologie du nom de cette ville et les traces qu'elle a laissées dans l'histoire du peuple hébreu, et d'étudier les affinités que l'on trouve entre la tradition des combats réels dont elle fut le théâtre, et la légende du combat mythique d'Horus contre Typhon.

Les désastres de l'occupation étrangère, prolongée pendant plus de cinq siècles, avaient dû impressionner vivement l'imagination des Égyptiens ; avec leur habitude constante de qualifier leurs ennemis d'*impies*, comme si ceux qui les combattaient outrageaient la divinité, ils comparèrent sans doute, et finirent par assimiler le

très-riche en acceptions, signifie *ceindre, embrasser, contraindre, réprimer, effacer, tondre, repousser, gouverner,* d'où l'on a fait un substantif désignant métaphoriquement le *roi*, ce que Josèphe dit être un nom de la *langue sainte*, pour le distinguer sans doute du nom vulgaire de roi, en copte ⲟⲩⲣⲱ. Lorsque ce verbe ϩⲱⲕ devient *passif*, la voyelle ⲱ se change en ⲏ, et l'on a le verbe ϩⲏⲕ qui veut dire *être lié*, etc., etc.

On comprend très-bien que, pendant que les nomades dominaient en Égypte, ils étaient appelés les *rois pasteurs*, et que dès qu'ils furent vaincus, on ne les désigna plus que sous le nom de *pasteurs captifs*. Les deux leçons de Josèphe sont donc bonnes.

triomphe des nomades au triomphe passager de Typhon sur Osiris; de même que la restauration de la puissance nationale dut se confondre dans leur esprit avec la victoire remportée par Horus, et la vengeance qu'il tira des ennemis de son père; et comme *Avaris* avait été le siége de la domination des *pasteurs*, ils en firent le lieu de la lutte d'Horus contre Typhon, et son armée d'impies et de révoltés. C'est ainsi que ce pays, souillé par la présence des oppresseurs de l'Égypte, devint le domaine mythologique du meurtrier d'Osiris et des êtres malfaisants qui lui obéissaient.

Champollion (*l'Égypte sous les pharaons*, t. II, p. 87) a démontré jusqu'à l'évidence que la ville d'*Avaris*, *Abaris* ou *Aouaris*, par la permutation du *b*, ou *v* avec *ou*, fut connue des Grecs sous le nom de *Heróopolis*, ou *Heróoupolis*. « Elle était située, ajoute-t-il, entre « la branche pélusiaque du Nil et les lacs Amers, au nord-ouest de « ces mêmes lacs, au lieu nommé aujourd'hui *Aboukeycheyd*, qui se « trouve au 29e d. 45 m. 50 s. de longitude au méridien de Paris, « et au 30e d. 45 m. de latitude septentrionale, d'après les observa- « tions astronomiques de Nouet. Cette ville fut, à une époque extrê- « mement ancienne, à très-peu de distance de la mer Rouge, car « les marais salins, connus sous le nom de lacs Amers, qui sont « dans son voisinage, ont incontestablement fait autrefois partie du « golfe Arabique; ils sont, en effet, plus bas que le niveau du « même golfe.

« Il semble que la signification du mot *Aouaris* peignait l'hor- « reur que les Égyptiens conçurent pour une ville qui fut le siége « de la tyrannie des *pasteurs*. Il nous paraît qu'il dérive des racines « égyptiennes ⲟⲩⲁϩ *blasphème*, *malédiction*, et de ⲓⲣⲓ *faire*; d'où « se forma par contradiction, ⲟⲩⲁϩⲣⲓ *maledictionem faciens*, *ville* « *impie*, mot que les Grecs ont écrit *Aouaris*. »

Quand Champollion donnait cette étymologie du nom d'*Avaris*, il ne lisait pas encore les hiéroglyphes, et, privé du secours qu'il trouva plus tard dans la connaissance de ce système d'écriture, il était exposé à faire des conjectures, très-ingénieuses sans doute, mais que les textes ne devaient pas confirmer; c'est ce qui lui arriva dans cette circonstance.

M. Ch. Lenormant, plus heureux, a établi avec un grand degré de vraisemblance, que le véritable nom égyptien de la ville d'*Avaris* devait être écrit en caractères hiéroglyphiques
C'est, lettre pour lettre, le mot que les Grecs ont rendu par Ηρω.

M. Ch. Lenormant l'a lu ⲁϩⲟⲣ, mot copte qui signifie *horreum*, *thesaurus* (conf. ϩⲣⲉ *cibus, alimentum* : le caractère du *pain* ▭ sert de déterminatif). Ce sens convient parfaitement au nom d'une localité où *les rois pasteurs venaient, au temps de la moisson, faire faire la récolte, et où ils conservaient, outre leurs biens, ce qu'ils pouvaient prendre ailleurs.*

Cette lecture est d'ailleurs confirmée par le texte biblique : en faisant précéder le nom de ⲁϩⲟⲣ de l'article memphitique ⲫⲓ, et, au moyen du déplacement d'une voyelle, on a le mot ⲫⲓϩϩⲣⲟ, qui n'est autre que le *Phihahirot* de l'*Exode* (3).

Ce lieu, devenu célèbre par la sortie miraculeuse de l'Égypte du peuple hébreu, et qui, dans les temps antérieurs, avait été le siége de la domination tyrannique des *pasteurs*, et de leur défaite, a joué un rôle très-important dans la mythologie égyptienne. C'était là, j'en ai déjà fait l'observation, que la tradition plaçait le théâtre de la lutte qu'Horus, aidé de Thoth, soutint contre Typhon, et de laquelle il sortit victorieux, vengeant son père Osiris de ses ennemis. Il paraît même que la ville d'*Avaris* porta le nom de *Typhonia*, ville de *Typhon*, en mémoire de la défaite de ce dernier; c'est cette tradition que Jablonski rapporte de la manière suivante dans son *Panthéon égyptien*, liv. V, chap. XI : *Ad Serbonidem lacum, novimus ex Manethone, tempore antiquissimo, sitam fuisse urbem, nomine Avarin, quæ et in traditionibus vetustorum theologorum dicta fuerit Typhonia.*

L'inscription de Rosette, après avoir dit que Ptolémée Épiphane, pour se rendre maître de la ville de Lycopolis, qui était au pouvoir des rebelles, *l'investit de terrassements*, de fossés et de murailles, et fit boucher *l'entrée des canaux* pour empêcher que les plaines fussent inondées par la crue du Nil, ajoute (lig. 26 et suiv.): « Qu'ayant « mis des fantassins et des cavaliers à la garde de ces ouvrages, il « lui fallut, dès lors, peu de temps pour emporter la ville et ex- « terminer tous les impies qu'elle renfermait, comme au même « lieu Hermès et Horus, fils d'Isis et d'Osiris, avaient jadis réduit « les rebelles. »

On trouve dans la première partie du *Rituel funéraire* la mention

(3) *Exode* XIV. — 1. *Locutus est Dominus ad Moisen dicens :*

2. *Loquere filiis Israël : reversi castrametentur e regione Phihahiroth, quæ est inter Magdalum et mare, contra Beelsephon : in conspectu ejus castra ponetis super mare.*

de la tradition locale à laquelle ce passage fait allusion. Le défunt invoque Osiris, et pour se le rendre favorable, s'attribue un rôle dans la mystérieuse épopée dont Horus est le héros : « J'étais, dit-il, « avec les deux épouses d'Osiris (Isis et Nephtys), quand elles fai- « saient son deuil (cherchant son corps) dans la région des nids (les « marais); j'ai justifié Osiris de ses ennemis. J'étais avec Horus en ce « jour *où l'on investit les fortifications* pour ouvrir le lieu du ras- « semblement (*Rituel du Musée de Leyde*), qui « était le siége de ceux qui comprimaient le cœur divin, renversant « ceux qui ont été vaincus *à la porte du Canal* » (*Totdenbuch*, chap. I, lig. 5); et plus loin, lig. 22 : « Je servais Horus dans la région *de la* « *porte du Canal* (4). »

Ces rapprochements aussi nouveaux qu'intéressants ont été exposés par M. Ch. Lenormant au Collége de France, dans les leçons qu'il a consacrées à la traduction littérale, et au commentaire de la première partie du *Rituel funéraire*, cette véritable encyclopédie, dont la connaissance jettera un si grand jour sur la mythologie égyptienne.

Les monuments ne nous fournissent aucune trace du lieu que la Bible nomme *Beelsephon*, ou, pour traduire plus littéralement, *Baal tséphon*. Il est difficile de donner une explication satisfaisante de ce nom. Je ferai remarquer cependant que dans le mot *Baal tsephon* se trouve en composition le nom d'un dieu célèbre en Assyrie et chez tous les peuples voisins de l'Égypte, et qu'il semble que l'on ait méconnu jusqu'à présent; ce dieu est nommé sur les monuments égyptiens ou ; il a pour déterminatif l'animal sacré de *Set*. On a traduit ce nom, d'après les premières lectures de Champollion, par *Bar*, *Bor*, ou *Boré*, en donnant à la *bouche* la valeur de p; mais ce signe a également

(4) La légende nous apprend que le jour du combat dont il sortit victorieux, Horus n'était pas très-rassuré en présence d'un adversaire aussi redoutable que le meurtrier de son père ; la frayeur le paralysait, et ce fut Thoth qui ranima son courage, et, suivant une poétique métaphore du texte (Totdenb., chap. XVII, ligne 26), rompit de ses propres mains les liens qui enchaînaient Horus, en le délivrant de la crainte que lui inspirait Typhon.

Le groupe hiéroglyphique employé dans le texte pour le mot *crainte*, a pour déterminatif *une feuille d'arbre*, manière ingénieuse d'exprimer, par une image, la frayeur d'Horus, qui tremblait comme la feuille.

la valeur de λ, et je pense qu'on doit lire *Bel*, *Bal*, ou *Baal*, et que ce dieu n'est autre que le *Bel* ou *Baal* si fréquemment mentionné dans la Bible, divinité étrangère à l'Égypte, mais que les Égyptiens avaient dû adopter, en l'assimilant à leur *Typhon*.

Gésénius a traduit le mot *Baal tsephon* par *Locus Typhonis*, *Typhoni Sacer*.

Mais ce nom de *Typhon* que les Grecs nous ont transmis, et dont les textes égyptiens ne fournissent pas la transcription phonétique, d'où dérive-t-il et quel est son véritable sens?

Je crois qu'il faut d'abord écarter comme inadmissible l'opinion de Plutarque, qui prétend, dans le *Traité d'Isis et d'Osiris*, que le nom de *Typhon* vient du grec, ainsi que ceux d'*Isis*, d'*Osiris*, etc., etc.; il n'y a pas à discuter une prétention si contraire à la vraisemblance. Les ancêtres des Grecs, que les monuments de l'Égypte nous font connaître sous le nom de la race de *Ioun* (le *Javan* de la *Genèse*), étaient encore à l'état nomade, guerroyant contre les Égyptiens, et vaincus par eux, quand ceux-ci, en possession d'une civilisation complétement développée, invoquaient *Isis*, *Osiris*, et tous leurs autres dieux, sous les noms que Plutarque veut faire dériver d'une langue qui n'était pas encore formée.

Hérodote est d'ailleurs d'une opinion entièrement contraire à celle de Plutarque : il ne s'est pas laissé aveugler par l'amour-propre national poussé à l'excès, et il affirme (liv. VII, L.) « s'être convaincu par ses recherches que presque tous les noms des dieux « ont passé d'Égypte en Grèce. »

C'est donc dans la langue égyptienne (5) et non ailleurs, qu'il faut

(5) Il serait superflu d'insister sur l'identité du copte avec l'ancien égyptien; cela ne peut plus être l'objet d'un doute : on traduit par le copte les inscriptions hiéroglyphiques, hiératiques et démotiques, c'est-à-dire l'ancienne langue égyptienne dans ses diverses manifestations; rien n'est plus concluant.

Il n'y a jamais eu en Égypte, depuis les temps primitifs jusqu'après l'établissement du christianisme, qu'une seule langue, qui a été écrite successivement sous quatre formes : 1° les *hiéroglyphes;* 2° l'*hiératique* plus ou moins linéaire; 3° le *démotique;* 4° le *copte*.

Les *hiéroglyphes* sont le premier type de l'écriture en Égypte; ce système fut de bonne heure modifié par le besoin qu'on avait d'une écriture moins compliquée; on le simplifia pour le rendre cursif, de là l'*hiératique*. Ces deux systèmes furent employés simultanément pendant un grand nombre de siècles à l'expression de la même langue; ils suffisaient à tous les besoins.

Plus tard, et pour répondre à des besoins nouveaux, on fit subir à l'écriture hiératique une réduction analogue à celle qui précédemment avait modifié le système hiéroglyphique; on la rendit plus cursive, et on obtint ainsi l'écriture *démotique*. Cette nouvelle écriture, qui était comme une abréviation des formes

chercher l'étymologie du nom de *Typhon*. Ainsi l'ont pensé Jablonski et Champollion qui, tous deux, ont traité cette question.

Jablonski a consacré un chapitre de son *Panthéon égyptien* au dieu *Typhon :* il a distingué avec beaucoup de soin ce qui, dans la légende de cette divinité, est propre à la mythologie égyptienne, de ce que la tradition grecque y a ajouté. Son travail, qui pouvait paraître satisfaisant à l'époque à laquelle il a été fait, est insuffisant aujourd'hui, que la connaissance des monuments originaux a éclairé d'un jour nouveau toutes ces matières; mais c'est surtout dans la partie relative à l'étymologie du nom de *Typhon* que ses arguments me paraissent faibles, et ses conjectures dénuées de vraisemblance. En effet, il croit que le mot *Typhon* peut avoir la signification d'*esprit mauvais*, mais il aime mieux le traduire par *vent brûlant : Ut etiam, quæ sit hæc de re sententia mea, nunc exponam, arbitror, in vetusta Ægyptorum theologia*, Typhonis *nomine significatum imprimis fuisse* ventum; *sed minus benignum, et sinistri ominis*, urentem, exsiccantem, *et quovis modo* noxium (lib. V, cap. II, § 18). C'est aussi le sens de *vent* qu'il trouve dans les divers surnoms de *Typhon* que Plutarque nous a transmis; mais quelles tortures imposées à la langue

précédentes, en conserva les principaux caractères, et notamment les *déterminatifs*, propres à la langue égyptienne, qui restait d'ailleurs invariable malgré les modifications des signes de l'écriture.

Enfin une troisième et dernière transformation eut lieu après la prédication de l'Évangile en Égypte. Les chrétiens, pour rompre entièrement avec le paganisme, abandonnèrent les divers systèmes d'écritures dans lesquels entraient, plus ou moins reconnaissables, les symboles d'une religion qu'ils réprouvaient, et empruntant l'alphabet grec, auquel ils ajoutèrent les signes qui lui manquaient pour reproduire toutes leurs aspirations, ils écrivirent sous la forme *copte* la langue que les Égyptiens non convertis continuaient à écrire en démotique. On vit donc le nouveau système d'écriture se développer parallèlement à ceux qui l'avaient précédé, jusqu'à ce que le triomphe du christianisme le fît définitivement prévaloir. Le *copte* devint alors l'unique expression de la langue égyptienne.

La découverte de l'alphabet hiéroglyphique, due au génie de Champollion, a mis dans la plus complète évidence l'identité du copte et de l'égyptien antique. On doit donc être surpris qu'il se trouve encore des savants qui cherchent ailleurs que dans le copte les mots qui doivent rendre les groupes hiéroglyphiques, hiératiques ou démotiques, qu'ils veulent traduire. Cette répugnance à se servir de l'instrument commode et éprouvé qu'ils ont sous la main, leur crée des difficultés insurmontables; pour s'en tirer, ils sont obligés de fabriquer des mots qui n'ont jamais appartenu à aucun idiome, et dont quelques-uns sont construits de telle sorte qu'il est impossible à un gosier humain de les prononcer. Il est vrai que, tout en se privant des ressources qu'ils trouveraient dans le copte, ils lui rendent involontairement hommage, car ils ne manquent pas de le prendre pour le *criterium* de leurs traductions, en rapprochant toujours l'expression copte qu'ils n'emploient pas, par système, du mot de fantaisie qu'ils lui préfèrent.

copte, et quelle subtilité de raisonnement pour arriver à ce résultat! Et ce résultat est une erreur manifeste, car pour les Égyptiens *Typhon* n'était pas le *vent brûlant* (§ 18), ou *le vent souterrain comprimé dans des cavernes* (§ 24), mais bien un dieu, fils de Seb et de Netphé, et frère d'Osiris: il avait sa place dans leur Panthéon, son culte et sa légende; et tout ce que la tradition et les monuments nous font connaître du rôle qu'il jouait dans la mythologie égyptienne, s'oppose à l'interprétation que Jablonski donne de ses différents noms.

Champollion a essayé, à son tour, de donner l'étymologie du mot *Typhon;* dans le chapitre *de l'Egypte sous les pharaons*, auquel j'ai déjà emprunté une citation, il dit que ce nom a dû être orthographié en égyptien ϯ ⲡ ϩⲱⲟⲩ ou ϯ ⲫⲱⲟⲩ *Tiphôou*, mot qui signifie rigoureusement, *dans malum*, l'*auteur du mal*, le *malfaisant*, et que ce nom était donné à l'adversaire d'Osiris, par opposition au surnom de celui-ci, qui était l'*être bienfaisant* ⲟⲩⲉⲛ ⲛⲟϥⲣⲉ.

La conjecture est ingénieuse; mais, pour qu'elle pût être admise, il faudrait qu'il fût démontré que *Typhon*, *Set* ou *Noub*, car c'est le même dieu sous trois noms différents, a toujours été considéré en Égypte comme le symbole du mal; or c'est ce qu'on ne peut pas prouver; il est facile d'établir, au contraire, qu'à une certaine époque de l'histoire de l'Égypte, cette divinité fut adorée comme tutélaire et bienfaisante: assurément les rois de la XIXe dynastie ne lui auraient pas emprunté leur nom, si ce nom avait été de mauvais augure (6). On sait d'ailleurs, par les monuments, que le dieu *Set*, ou *Noub*, avait des attributions analogues à celles d'Ho-

(6) Champollion était tellement persuadé, au début de ses études, que *Typhon* signifiait *malfaisant*, et que ce nom ne pouvait jamais être pris en bonne part, qu'il a méconnu ce dieu sous la forme de *Set* dans le nom de *Seti Ier* de la XIXe dynastie, quoique le nom grec de *Sethos* eût dû le mettre sur la voie de la véritable lecture. Quand il trouvait le cartouche de ce roi renfermant l'image symbolique de *Set*, il le lisait *Menephta* ou bien *Athotéi;* et quand cette image était remplacée par la figure d'Osiris, il le lisait *Ousiréi;* car il n'admettait pas que le nom d'une divinité, qu'il croyait être le type du mal, pût entrer dans la composition d'un nom royal.

Cependant, à mesure qu'il avançait dans la connaissance des monuments, ses préjugés se dissipaient. Bientôt il n'osa plus écrire les noms de *Ménephta* ou *Ousiréi;* il se borna à transcrire le cartouche de Seti, sans en faire la traduction; et enfin le trouvant à Karnak (page 27 de sa notice manuscrite), il écrivit au-dessous au crayon *Typhon*. La lumière s'était faite dans son esprit. Malheureusement pour nous, sa mort prématurée l'a empêché de revoir ses travaux, de les coordonner, et de nous donner le dernier mot de toutes ses lectures.

rus. Dans un tableau du temple de Chons, à Karnak, on le voit plaçant sur la tête du roi Pehor, de la XXe dynastie, la couronne rouge, c'est-à-dire la partie inférieure du pschent , symbole de la domination sur le Midi, pendant qu'Horus met la partie supérieure , la couronne blanche, sur la tête du même roi. Ailleurs il purifie un pharaon avec Mandou hiéracocéphale, ou avec Horus, et enfin, une peinture recueillie et publiée par M. Wilkinson, le montre présidant, avec ce dernier dieu, à l'éducation d'un jeune prince auquel il enseigne à tendre l'arc. On peut en conclure que, de même qu'Horus, symbolisé par l'épervier, la tête surmontée du disque solaire, représentait la lumière, la chaleur, l'intelligence, Typhon était la personnification de la force matérielle (7), ou plutôt de la matière même, ainsi que l'indiquent la *pierre* qui sert de déterminatif au nom de *Set*, écrit en hiéroglyphes, et l'*or*, dont le signe est employé pour le nom de *Noub* .

La lutte d'Horus contre Typhon n'était autre chose que le mythe du combat perpétuel de la lumière contre les ténèbres, du principe actif et fécondant de la nature contre le principe inerte et passif; mais le sens mystérieux de cette légende dut s'oblitérer avec le temps, et elle finit par être prise à la lettre comme si elle avait retracé des faits réels et positifs; alors, sans doute, *Set* ne fut plus considéré que comme un mauvais génie, auteur de tous les maux, et c'est à cette époque qu'il faut placer la mutilation exercée sur les images et le nom de ce dieu, même dans les cartouches royaux. Cela n'arriva qu'après la XXe dynastie, dont les rois, ainsi que ceux

(7) Le *Rituel funéraire* attribue à *Set* le principe de la force qu'il fait résider dans l'épine dorsale :

(*Totdenb.*, chap. XLII, col. 38.)

Et ailleurs, chap. XIV, col. 3 :

« O dieu pierre! qui l'emportes sur tous les dieux par la force; grand par ton « bras! »

Plus loin, chap. XXIII :

« Ouvre ce qui est fermé par (la vertu de) *Set*, qui vient à moi pour forcer ce « qui est fermé à s'ouvrir. »

de la XIXe, tenaient cette divinité en grand honneur. On la voit, en effet, dans les inscriptions de Séti Ier et de Ramsès III, invoquée sous toutes ses formes, *Set*, *Noub* et *Baal, dieu grand*, *seigneur du ciel*, ou servant de comparaison pour exprimer la force ou la violence.

Champollion a relevé à Médinet-Abou (*Manuscrits*, t. III, p. 88) l'inscription suivante du temps de Ramsès III :

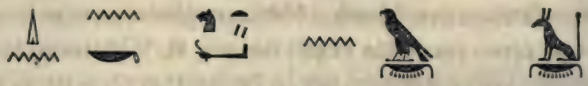

Nous te donnons la vigilance d'Horus et de Set resplendissants.

C'est une curieuse variante en l'honneur de *Set* de la formule employée à Ibsamboul (Champollion, *Manusc.*, *Nubie*, *Ibsamboul*, p. 46, v°), dans une inscription de Ramsès II :

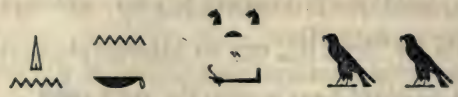

Nous te donnons la vigilance des deux Horus.

On voit que sous la XXe dynastie, *Set* était traité à l'égal d'Horus, et il est impossible de croire, en présence de cette vénération attestée par les monuments, que *Typhon* signifiait le *malfaisant*. Il faut donc chercher à ce mot un autre sens.

Plutarque dit dans le *Traité d'Isis et d'Osiris*, que *Typhon* portait les noms de *Set*, de *Bebou* et de *Smu*, termes qui signifient, selon lui, *obstacle*, *empêchement violent*, *contrainte*, *renversement*. Ces mots ont, en effet, dans le copte une signification analogue : ⲤⲈⲦ a l'acception de *renverser*, *frapper*, *violence cruelle*, *abus de la force :* ⲂⲰⲂ (dont on a pu facilement faire *Bebou*) se trouve avec le sens d'*arrêter*, *empêcher* : quant au nom de *Smu*, on pourrait le rapprocher de ⲤⲈⲘ *dompter*, *réduire*, et mieux encore de ⲤⲈⲘⲘⲈ *attaquer*, *accuser* (8); mais ne serait-ce pas plutôt un mot composé de Ⲥ cau-

(8) Il ne faut pas perdre de vue que dans la légende d'Osiris, non-seulement son fils Horus le venge en détruisant ses ennemis, mais encore il le *justifie*, avec l'aide de Toth, des *accusations* portées contre lui ; aussi dans le *Rituel funéraire* adresse-t-on à Thoth, en faveur du défunt, l'invocation suivante : O Thoth ! toi qui as justifié Osiris contre ses ennemis, justifie l'Osiris N.... contre ses ennemis !

La *justification* était, dans les dogmes égyptiens, la condition indispensable pour

satif, et de ⲙⲟⲩ *mort*, ⲥⲙⲟⲩ *celui qui fait mourir, qui détruit, le meurtrier?* Quoi qu'il en soit, ces trois mots (la remarque est curieuse à faire) ont chacun dans le copte deux acceptions opposées : ⲥⲙⲟⲩ veut dire aussi *louer*, *célébrer*, *bénir* : ⲥⲉⲧ a le sens de *racheter*, *sauver*, aussi bien que de *renverser*, *frapper*, et ϧⲱϧ signifie, sous la forme réduplicative, ϧⲟⲩϧⲟⲩ, *briller*, *resplendir*, *éclairer*.

Ce n'était sans doute pas sans dessein qu'on avait choisi ces mots à double sens pour qualifier un personnage à deux faces, qui était tantôt invoqué comme une divinité protectrice, et tantôt voué à l'exécration comme le type du mal ; car, même dans ce dernier cas, on se gardait bien de lui donner une épithète malsonnante ; on le craignait trop pour ne pas le ménager, et c'est tout au plus si on osait se permettre de le désigner par un nom équivoque, qu'il pouvait prendre en bonne part.

Ces trois noms, *Set*, *Smu* et *Bebou*, ont laissé des traces dans les textes hiéroglyphiques, et on les trouve dans le *Rituel funéraire* employés pour désigner une divinité qui ne peut être que *Typhon*. Le nom de *Set* est d'un usage extrêmement fréquent ; les autres sont rares. Voici cependant deux exemples très-curieux de leur emploi.

Le premier est pour le mot *Smu*, que j'ai rapproché des expres-

parvenir à la béatitude, ou à l'époptisme, et le nom des défunts est toujours accompagné de la formule abrégée *justifié*, parce qu'on ne doutait pas qu'ils ne se fussent mis en règle avec le juge suprême. L'âme comparaissant devant Osiris, juge de l'Amenti, était donc obligée de faire cette curieuse *confession négative*, que le *Rituel funéraire* nous a conservée, et dans laquelle elle se justifiait de toutes les fautes qu'on aurait pu lui imputer. Le texte de cette confession, ou plutôt de cette apologie, est un traité de théologie morale auquel on ne trouve rien de comparable dans l'antiquité. Il est vraiment curieux de rencontrer dans des écrits des temps pharaoniques *un examen de conscience* très-détaillé, et dans lequel les *péchés* sont classés suivant leur gravité, comme dans l'exemple suivant, où la culpabilité augmente en raison de la dignité de l'offensé : 1° Je n'ai pas disputé (ou ne me suis pas révolté) contre le roi ; 2° je ne me suis pas révolté contre mon père ; 3° je n'ai pas élevé de dispute contre (ou au sujet) d'un dieu. Ainsi, chez les Égyptiens, dans l'ordre moral, la religion était au premier rang ; la famille venait ensuite, et enfin l'autorité politique se trouvait placée immédiatement au-dessous de la famille. On ne peut nier qu'un peuple qui faisait ces distinctions, et qui comptait parmi les *péchés* non-seulement le vol, l'adultère, l'ivrognerie, mais encore le mensonge, la vanité, la médisance et jusqu'aux paroles inutiles, ne fût très-avancé en philosophie.

sions coptes ⲥⲉⲙ, ⲥⲉⲙⲙⲉ ou ⲥⲙⲟⲩ : il est tiré du chapitre XVII, col. 74 du *Rituel de Turin*.

ⲥⲉⲧ ⲡⲟⲩ *alias* ⲉⲣ ⲥⲉⲙⲙⲉ ϩⲱⲣ ⲡⲟⲩ

Ce Set autrement dit, c'est celui qui attaque (l'adversaire) cet Horus.

Le mot ⲥⲉⲙⲙⲉ a ici un double déterminatif : le *taureau*, symbole de la force et de la vigueur, et le *couteau*. Il est évident qu'on pouvait dire en égyptien, en supprimant le régime, *Set*, autrement dit *Semme*, ce qui est bien voisin de *Smu;* il y a donc dans ce texte la justification de ce surnom.

L'autre exemple est tiré du même chapitre, col. 67.

ϧⲣⲉϩ ⲡⲱⲓ ⲛ ϧⲙⲉⲛⲧ *alias* B..B.. ⲣϧⲛ ϥ

Ce gardien de l'Amenti, autrement dit B...b... est son nom.

Ce nom, déterminé par une peau de quadrupède, est composé de deux ϧ, dont chacun est accompagné de son déterminatif phonétique; les voyelles manquent pour en donner la valeur et la prononciation. J'avoue, d'ailleurs, que je ne connais aucun nom d'animal dont on puisse le rapprocher. Sans doute, si on voulait se laisser aller aux conjectures, on pourrait voir dans ce *gardien de l'entrée de l'enfer* une personnification de l'abîme (ϧⲏϧ *fovea, antrum*), analogue à celle de Charybde et de Scylla, qu'Homère dépeint sous la forme de monstres épouvantables; mais il suffit, je pense, de trouver dans un texte hiéroglyphique, un nom dont les caractères fournissent la charpente du surnom de *Bebou*, et qui s'applique à *Typhon*, pour ne pas douter que les Égyptiens aient employé cette forme.

La phrase de la col. 67 se termine ainsi : *Il garde les détours de l'Amenti, son nom est le Violateur du soleil.*

M. É. de Rougé a donné dans la *Revue archéologique* (9e année, p. 689), des extraits du *Calendrier du papyrus, n° 4, de la collection Sallier*, et je lis dans son mémoire la phrase suivante : « Le 20 du « même mois (Toby) *Barisis* (mot nouveau pour

« moi), enlève la lumière du monde, et il y a des ténèbres; on ne « doit pas sortir jusqu'au coucher du soleil. Je ne sais s'il y a là le « souvenir de quelque grande éclipse du soleil, ou de ténèbres « passagères produites par le simoun, chargé des sables du dé- « sert. »

Qui ne reconnaît dans ce personnage *qui enlève la lumière du monde*, notre gardien de l'Amenti, le *Violateur du soleil?* Son nom, en le dégageant de celui d'Isis, avec lequel il entre en composition, suivant M. E. de Rougé, auquel je laisse la responsabilité de cette transcription, et le réduisant au groupe initial, est identique à celui que fournit le *Rituel funéraire*, sous la forme réduplicative; ce sont absolument les mêmes signes hiéroglyphiques. Je pense donc que la prescription mentionnée dans le calendrier pour le 20 Toby, n'est pas fondée sur une éclipse de soleil, mais bien sur un des faits mythologiques qui composaient la légende de *Typhon*, et que les deux textes que je viens de citer donnent le groupe hiéroglyphique du surnom de *Bebou*.

Ainsi, l'on retrouve dans les textes hiéroglyphiques les trois noms *Set*, *Bebou*, *Smu;* mais, de plus, ces textes en fournissent un autre que la tradition grecque ne nous a pas fait connaître; c'est celui de *Noub* ou *Noubéi*.

Le premier sens qui se présente à l'esprit quand on voit ce nom écrit par le signe de l'*or* , est celui de *doré*, et il y a là évidemment une allusion à la couleur de *Typhon*, qui était *roux* , suivant Plutarque. Le mot ⲛⲟⲩϧⲓ, en dialecte memphitique, signifie *faute*, *péché;* c'est encore un mot qui a deux acceptions différentes, comme les noms cités par Plutarque; mais il y en a une troisième qui rentre dans l'ordre d'idées exprimé par les mots de *Set*, de *Bebou* et de *Smu*, et que l'on trouve en décomposant le nom de *Noubéi*. Si, en effet, on en retranche la lettre ⲛ, il reste le mot copte ⲟⲩϧⲉ *contra*, *versus* (ⲉⲧⲟⲩϧⲉ *adversarius*).

C'est par ce mot ⲟⲩϧⲉ *adversaire*, *résistance*, que l'on se rapproche le plus du nom de *Typhon;* en le faisant précéder du verbe ϯ, on a le mot ϯⲟⲩϧⲉ *donner la résistance*, *résister*, *contredire*, *adversaire*, que l'on trouve écrit en hiéroglyphes dans un nom propre de femme, sur la porte d'un tombeau des pyramides, au Musée britannique (*Lepsius Urkender*, *Taf. VII*)

avec un déterminatif bien remarquable, l'*hippopotame*, animal consacré à *Set*, d'après ce que rapporte Plutarque. Comme il y a affinité dans le copte entre les lettres ϧ ou ⲟⲩ et ⲫ, le nom que je viens de transcrire en caractères hiéroglyphiques, peut se lire ϯⲟⲩϧⲉ ou ϯⲫⲟⲩ : or *Tiphou* est presque identique à *Typhon*.

Ce mot de *Tiphou* diffère peu de celui que Champollion supposait être le nom égyptien de *Typhon;* mais s'il y a de l'analogie dans la forme, le sens est bien différent. Suivant ma lecture, *Tiphou* ne signifie pas l'*auteur du mal*, le *malfaisant*, mais bien l'*adversaire*, terme euphémique par lequel on peut traduire tous les noms sous lesquels cette divinité est connue.

L'euphémisme était, du reste, une figure familière aux Égyptiens, et sert à expliquer des noms divins qui, sans ce secours, seraient véritablement inexplicables. Je ne parlerai pas de ces deux terribles serpents du *Rituel funéraire* que le défunt devait combattre et dompter, et que, par antiphrase, on nommait les *Aimables*, comme dans la mythologie grecque on nommait les Furies *Euménides ;* mais je citerai, comme un exemple remarquable, une divinité dont les représentations sont très-multipliées dans les monuments, et sur le nom de laquelle les égyptologues ne sont pas d'accord : c'est un dieu ithyphallique (9), désigné invariablement par le groupe . Champollion le nommait *Arsaphis :* ce nom nous a été transmis par Plutarque dans le *Traité d'Isis et d'Osiris*. M. Ch. Lenormant, analysant ce groupe, l'a lu ⲥϧϥ l'*impur*, ϩϧⲣ ⲥϧϥ *Horus impur* (copte ⲥϧϥ *violare*, ⲥⲱϧ ⲥⲱⲥϥ *abominari*, *contaminare*, *impuritas*, *pollutio*, *profanus esse*), et en le décomposant, il y a trouvé ⲥ *causatif* (dans les rituels hiératiques, le signe est remplacé par) et le caractère figuratif de l'*enseigne*, ou *support*, , équivalant à ⲥϩⲓ *porter;* mot à mot : *celui qui fait porter, le générateur*. Le *grain de matière* ● placé entre les deux traits est le déterminatif qui convient à ce mot, et le qualifie (10). Cette traduction me semble d'une rigoureuse exactitude ; cependant elle n'est pas admise par tous les égyptologues.

(9) *Multis enim locis ostenditur simulacrum Osiridis, humanâ specie, erecto veretro, ad indicandam vim gignendi et alendi.* (Plut., *de Is. et Osir.*)

(10) Le *Rituel funéraire*, que l'on consulte toujours avec fruit quand il s'agit de

M. E. de Rougé ayant à parler de ce dieu, dont l'image est sur plusieurs stèles du Louvre, a écrit dans sa *Notice du Musée*, p. 64 : « Le signe qui exprime le nom spécial de cette forme du « dieu, a été lu de plusieurs manières. Les noms propres bilingues « étudiés dernièrement par M. Brugsch, remplacent ce signe par « la syllabe *min*. »

C'est, en effet, le nom propre ⲡⲁⲙⲓⲛ que M. Brugsch a trouvé écrit en démotique sous une forme identique au groupe hiéroglyphique . Doit-on en conclure que le signe qui a constamment la valeur de ⲥ, est ici la lettre ⲙ, et que l'enseigne est ⲛ? Nullement. Ces deux caractères gardent leur valeur, et forment un mot qui doit se lire ⲥⲁϥ, et non ⲙⲓⲛ; mais comme le premier de ces mots a, sans doute, été trouvé trop expressif, et qu'il présentait une image qu'on voulait voiler, on a eu recours à l'euphémisme, et on l'a traduit en copte par un nom qui offrait le même sens sous une apparence plus décente. Si on a choisi le mot ⲙⲓⲛ, qui vient de la racine ⲙⲟⲛⲉ *pascere*, et qui a l'acception de *berger*, c'était peut-être par allusion au dieu de *Chemmin*, Pan, le *grand générateur*, que l'on invoquait sous le nom euphémique de *Berger*, et qui, dans ses manifestations, était analogue à *Arsaphis*; mais c'était surtout parce que les Égyptiens considéraient les *bergers* comme impurs (11). Ainsi se trouvent con-

mythologie égyptienne, dit : « Je suis ⲥⲁϥ dans sa manifestation, ayant deux « plumes sur sa tête : ce *saf* est Horus, vengeur de son père Osiris ; sa manifesta- « tion est sa force génératrice que voici. » (*Totdenb.*, chap. XVII, ligne 11.)

(11) La langue égyptienne a deux expressions pour le mot *berger, pasteur* : la première qui vient de ⲙⲟⲛⲉ *pascere*, a été employée dans les monuments pour désigner les pasteurs nomades de la confédération de Cheto : on la trouve notamment sous la forme dans une inscription de Touthmès III qui contient, renfermés dans des cartouches, les noms des peuples vaincus. (Champoll., *Monum.*, t. II, pl. CLVII.) La seconde est le mot ϣⲙⲥ, qui, en copte, signifie aussi *dedecus, ignominia, contumelia*. Peyron (*Lexicon ling. copt*) dit, à l'occasion de la double signification de ce mot : *Cum, ut est in Genesi XLVI*, 34, Ægyptii detestentur omnes pastores ovium, *potuit eadem vox* ϣⲙⲥ *notare cum dedecus, tum pastorem.*

ciliées deux lectures qui paraissaient différentes : la contradiction n'est qu'apparente, et le groupe rendu dans la langue moderne par une expression allusive, ne perd pas pour cela la valeur phonétique que M. Ch. Lenormant lui a attribuée avec raison.

Un phénomène semblable, quoique dans un ordre d'idées diamétralement opposé, s'est produit chez les Hébreux. Il leur était défendu de prononcer le nom ineffable de Jehovah ; que faisaient-ils donc quand ils le trouvaient écrit dans les Livres saints? Ils lui substituaient le nom d'Adonaï, expression allusive, par laquelle ils n'entendaient certes pas traduire littéralement le mot Jéhovah, mais dont le sens était compris comme l'équivalent de ce nom sacré, interdit à toute bouche humaine.

J'ai exposé les raisons qui me semblent justifier l'étymologie que j'ai donnée du mot *Typhon*, et le sens qui en résulte. J'espère que ce nom sera retrouvé sous sa forme phonétique dans quelque texte non encore étudié, et qu'il confirmera mes conjectures ; mais je crains qu'il faille attendre longtemps cette démonstration sans réplique, car bien peu de personnes s'occupent de déchiffrer les inscriptions égyptiennes, malgré l'immense intérêt qu'elles présentent, et on laisse dans l'oubli des textes précieux, qui renferment peut-être la solution des problèmes que la science se pose, depuis si longtemps, sur l'origine des connaissances humaines et la civilisation primitive.

EPHRÈM POITEVIN.

NOTE

SUR

LE SCEAU DE HUGUES Ier,

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON.

(VOYEZ LA PLANCHE 263 CI-JOINTE.)

Le monument que nous publions ici, pour la première fois, est peut-être le plus ancien sceau épiscopal actuellement existant dans les dépôts d'archives de France (1). A ce titre seul, nous appellerions sur lui l'attention des archéologues, si dès long-temps Mabillon (2), les auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique* (3), et, plus récemment, M. de Wailly (4), ne l'avaient rendu célèbre dans les annales de la sigillographie. Le jésuite Pierre-François Chifflet fut le premier à signaler au monde savant le sceau du prélat bisontin. La description qu'il en donnait, en 1664, dans son *Histoire de l'abbaye de Tournus* (5), fut reproduite dans le *De re diplomatica*, et a passé de là dans tous les *Traités* analogues.

La charte à laquelle est apposé le sceau de Hugues Ier est un des rares débris des archives du chapitre métropolitain de Besançon (6). Sa conservation, par le comité républicain, n'est due qu'à l'énumération qu'y fait le pontife des propriétés de son église de Saint-Étienne.

Hugues Ier était fils d'Humbert II, sire de Salins et très-proche parent du comte Otte-Guillaume. Il descendait, par Ermemburge sa mère, de Pépin, roi d'Italie, fils aîné de Charlemagne. Élevé à la cour de Rodolphe III, roi de Bourgogne, il dut autant à la faveur de ce prince qu'à ses qualités personnelles son élévation au siége

(1) Le plus ancien sceau ecclésiastique, conservé aux archives de l'Empire, est celui de Richard, archevêque de Bourges, apposé à une charte de 1088 (S. 2205 Nous verrons bientôt qu'il est de plus de cinquante ans postérieur au nôtre.

(2) *De re diplomatica*, p. 133.

(3) IV, 321.

(4) *Éléments de paléographie*, II, 217.

(5) Preuves, p. 356.

(6) Archives du département du Doubs, chapitre de Besançon, carton VI, n° 17.

métropolitain de Besançon. Sacré par l'évêque de Toul, Brunon, qui devait bientôt ceindre la tiare, Hugues fut installé dans sa cathédrale le 14 novembre 1031. Grande fut sa douleur en voyant l'état où la mollesse de ses prédécesseurs et la rapacité des laïques avaient réduit son diocèse et sa ville épiscopale (1). Le clergé était ignorant et corrompu, les églises dépouillées de leur patrimoine, les cités désertes et jonchées de ruines (2). Remettre en honneur parmi les clercs la discipline et la science, arracher aux mains des seigneurs les biens des églises, reconquérir la prépondérance dans le gouvernement de Besançon, telle fut la tâche périlleuse que s'imposa le nouveau pontife (3). Les encouragements et les diplômes du pape Léon IX et de l'empereur Henri III ne firent jamais défaut à Hugues Ier (4). L'affection dont l'honorait le monarque (5), son intimité avec le chef de l'Église (6) lui valurent les plus hautes distinctions politiques et religieuses (7), tandis que sa réputation de sainteté et de science (8) le faisait appeler dans tous les conciles où de graves questions étaient à résoudre. Il mourut le 27 juillet 1066, regretté de l'Église entière (9). Son clergé reconnaissant

(1) « Tanta enim ecclesia, omni religiosiori cultu merito veneranda, sub incuria « priorum male viventium, ab omnibus tenebatur ut vilissima. At postquam pre- « fati loci archiepiscopum divina promovit clementia, cœpit tantis miseriis con- « dolere.... » (*Diploma Henrici III, ann.* 1049, *ap.* Dunod, *Hist. de l'Égl. de Besançon*, I, XXXIX-XLIII.)

(2) « Civitas eo tempore pastorum tam negligentia quam imbecillitate in laïcorum « principum consederat potestate. Clerus vero nullo cultu, nulla religione eni- « tebat. » (*De S. Agapito, apud Acta SS. Augusti*, III, 531.)

(3) « Vir egregius et civitatem e tyrannorum faucibus sua industria eripuit, cle- « rum cultu et habitu composuit, litteris per diversa loca erudiit, vivere religiose « edocuit. » (*De S. Agapito, apud Acta SS. Augusti*, III, 531.)

(4) « Civitatem denique tanta auctoritate præmunivit [Hugo] tum a papa privi- « legiis, tum ab imperatore præceptis, ut nullus ulterius in ea dominari presumat « laïcalis persona. » (*Ibidem.*)

(5) « .... Sanctæ Chrysopolitanæ ecclesiæ venerabilis Hugo, archiepiscopus, *nobis « dilectissimus.* » (*Diploma Henrici III, ann.* 1049, *ap.* Dunod, *Hist. de l'Égl. de Besançon*, I, XXXIX-XLIV.)

(6) « Igitur grates Deo reddimus omnipotenti qui talem fratrem nostro dignatus « est associare cœtui. » (*Bulla Leonis IX, ap.* P. F. Chifflet, *Hist. de Tournus, preuves*, p. 367-69.)

(7) Telles que la dignité d'archichancelier de l'empire pour le royaume de Bourgogne, et le titre de légat du saint-siége au sacre de Philippe Ier, roi de France.

(8) « Tu autem dilectissime, *in occiduis partibus insignis es ac celebris famæ.* » (*Petrus Damianus cardinalis ad Hugonem*, I, *inter Damiani epistolas*, lib. III, ep. VIII.)

(9) « Hugo Bizontinensis archiepiscopus, vir religiosus, fidelis et prudens gaudium

lui a décerné le surnom de Bienheureux (1), et la postérité lui doit celui de second fondateur de la ville de Besançon (2).

L'un des premiers actes de la mission de Hugues Ier avait été la restauration de l'antique chapitre de Saint-Étienne. Son prédécesseur, l'archevêque Gauthier, avait déjà tenté de relever la basilique du premier martyr : le plan du nouvel édifice était en tout semblable à celui de Saint-Pierre de Rome. Hugues Ier, pour achever cette œuvre, fut obligé d'en restreindre les proportions (3). Le monument terminé, les chanoines réunis pour y chanter les louanges de Dieu, il s'agissait de constituer une manse à la congrégation nouvelle : c'est dans ce but que fut rédigée la charte qui nous occupe.

Cette pièce importante se termine par une formule de datation tellement vague, que ses éditeurs Pierre-François Chifflet (4) et Dunod (5) l'ont jugée intraduisible. *Acta Vesuntii; Idus Augusti, regnante Domino nostro Jesu Christo*, telle est cette formule qui n'aurait rien de surprenant dans la charte d'un prélat d'Aquitaine, mais qui est ici tout à fait insolite. Il était, en effet, d'un usage constant dans la pratique des chancelleries épiscopales du royaume de Bourgogne, d'indiquer dans la datation des actes le nom et souvent même l'année du règne du monarque vivant (6). Or, si dans notre charte Hugues Ier donne Jésus-Christ pour roi de Bourgogne, on en peut conclure qu'il regardait le trône comme vacant. Cette circonstance nous reporte à l'une des années de cette lutte san-

« Domini sui super multa constituendus feliciter intravit. » (*Bertholdi Annales, ad ann.* 1066, *apud Pertz, Monumenta Germaniæ*, V, 273.)

(1) « Hugo primus in antiquis precum Bisontinarum calendariis *Beatus* optimo jure scribitur. » (J. J. Chifflet, *Vesontio*, II, 192.)

(2) Voir pour de plus longs détails sur Hugues Ier, la notice de M. Ch. Weiss. (*Recueil de l'Académie de Besançon*, séance du 24 août 1840.) Ce morceau est digne de la plume spirituelle et savante qui a fourni à la *Biographie universelle* un si grand nombre d'articles éminents.

(3) « *Gualterius.* Hic iterum cepit reedificare ecclesiam S. Stephani, ad modum Romanæ ecclesie S. Petri. »

« *Hugo.* Iste consummavit sed multum retractam. » (*Vetus catalogus archiepiscoporum Bisontin.*, Dunod, *Hist. de l'Égl. de Besançon*, I, v.)

(4) *Histoire de l'abbaye de Tournus, preuves*, p. 354-356.

(5) *Histoire de l'Église de Besançon*, I, XXXIII-XXXVI.

(6) « .... Data anno DCCCXLV XII kal. junii, anno VIII *regnante Conrado, serenissimo nostro rege.* » (*Carta Gerfredi archiep. Bisuntinensis, apud* P. F. Chifflet, *Hist. de Tournus, preuves*, p. 281 et 282.)

« ..... Acta hec donatio.... V kalendas octobris, anno XXXI *Regnante Conrado rege.* » (*Carta Iterii, Arelatensis archiepiscopi, ann.* 970, *apud Gall. christ.*, I, Instrumenta, p. 95.)

glante qui s'ouvrit à la mort de Rodolphe le Fainéant, entre l'empereur Conrad le Salique et le comte Eudes de Champagne.

Rodolphe, dont le surnom indique assez la faiblesse morale, n'avait pu conserver sa couronne qu'en appelant à plusieurs reprises les empereurs Henri II et Conrad contre ses vassaux révoltés. Pour prix de ce service, Conrad avait reçu du monarque bourguignon la main de sa nièce Gisèle, avec l'expectative de sa succession. En 1032, Rodolphe mourait et un agent de l'empereur s'emparait des insignes de la royauté bourguignonne pour les apporter à son maître (1).

Les feudataires bourguignons ne se montrèrent point disposés à ratifier l'usurpation de Conrad. Un vaste soulèvement vint protester contre la domination impériale. Prélats et seigneurs unirent leurs forces pour asseoir sur le trône de Rodolphe son neveu le comte Eudes de Champagne (2).

Tout porte à croire que l'archevêque Hugues Ier était entré dans la ligue et qu'il n'accepta le joug de l'empire qu'en 1038 à la diète de Soleure, où Conrad triomphant fit proclamer son fils Henri roi de Bourgogne. Le malheureux comte de Champagne avait trouvé la mort dans un combat livré l'année précédente contre le duc de Lorraine (3).

C'est dans l'une des six années de la guerre de Conrad contre la féodalité bourguignonne et probablement en 1036, que dut être octroyée notre charte. Telle serait conséquemment la date de la seule empreinte connue du sceau de Hugues Ier.

Celle-ci est apposée en placard au côté droit de la pièce qu'elle authentique. Sa matière est une cire opaque, mélangée de substances étrangères et colorée par l'action du temps d'une teinte brunâtre. L'image du prélat y ressort avec un relief peu sensible et des contours incertains. Cette défectuosité provient-elle d'une pression trop faible donnée à la matrice par le chancelier archiépiscopal ou d'une gravure trop superficielle de la part de l'artiste qui l'exécuta?

(1) « Roudolfus, ignavus Burgundiæ regulus, obiit et diadema ejus regnique insignia Conrado regi per Seligerum allata sunt. » (*Herimanni Augiensis Chronicon*, *ad ann.* 1032, *apud Pertz*, *Monumenta Germaniæ*, V, 121.)

(2) Wippo., *Chunradi Salici vita*, *apud Rerum Germanicarum scriptores*, *edit. Pistorio*, I, 438.

(3) « 1037. Ipso anno, pugna inter Odilonem gallicæ Campaniæ principem et Gozzilonem Lotharingorum ducem commissa. Odo victus et cum suis fugatus, in ipsa fuga peremptus interiit. » (*Herimanni Augiensis Chronicon*, *ap. Pertz*, *Monumenta Germaniæ*, V, 122.)

C'est ce que nous ne saurions décider. Qu'il nous suffise de constater une assez grande pureté de lignes dans ce produit de l'art du XIe siècle. Le graveur a représenté Hugues Ier vu à mi-corps et revêtu de ses ornements pontificaux ; sa tête est nue, sa main droite tient une crosse et la gauche un livre ouvert. Son attitude est celle de la prédication, et elle convenait à l'un des prélats les plus éloquents de son siècle (1).

On nous permettra une dernière observation sur la qualification de *Crisopolitanus archipresul* donnée à Hugues dans la légende de son sceau.

Ce nom grec de *Chrysopolis*, qui pendant plusieurs siècles servit à désigner la ville et plus souvent l'église de Besançon, a donné lieu aux hypothèses les plus étranges. Jean-Jacques Chifflet (2) en propose, pour sa part, quatre étymologies. La beauté du site de Besançon, ses édifices splendides, les prétendues mines d'or de son territoire, le séjour de l'impératrice Galla-Patricia dans ses murs, fournissent tour à tour à l'auteur du *Vesontio* une solution puérile. Le grave et judicieux Dunod n'a guère été, dans cette circonstance, plus heureux que son devancier. Il avait lu dans une notice des Gaules, publiée et certifiée comme contemporaine d'Honorius par Joseph Scaliger (3), le passage suivant : *Sequanorum mètropolis : Civitas Crispolinorum, id est Vesontio.* « *Crispolis*, avait-il dit aussitôt, c'est au lieu de *Crispopolis*, ville de Crispus ; d'où je conclus que c'est Crispus, fils de Constantin, qui a donné son nom à Besançon, comme Constantin a donné le sien à Byzance (4). » Cette conclusion séduisante s'appuie malheureusement sur une des nombreuses interpolations modernes de la notice publiée par Scaliger. Nous n'essayerons pas, après Hadrien de Valois (5), de prouver la fausseté et la corruption de ce document. Vient ensuite l'opinion de l'abbé Bullet. Pour lui *Crysopolis* est un composé des deux mots celtiques *Cris*, qui dompte, et *epol*, *epolin*, jeune cheval (6). Une bévue

(1) « Venerandus Chrysopolitanorum archipræsul Hugo *Deo et hominibus amabilis,* « *præ cunctis jucundæ eloquentiæ et affabilitatis.* » (Wibertus, *Vita S. Leonis IX, ap. Acta S., Aprilis*, III, 659.)

(2) *Vesontio*, I pars, p. 151.

(3) Jos. Justi Scaligeri *Opuscula varia*, Francofurti, 1612, in-8°, p. 69-111.

(4) Dunod, *Histoire des Sequanois*, p. 115.

(5) « Hanc notitiam quam Scaliger cum veteribus codicibus collatam emendatam- « que esse putat.... ego recentissimam ac mendosissimam judico. » (*Notitia Galliarum*, p. 519 et 520.)

(6) *Mémoires sur la langue celtique*, I, 139.

aussi flagrante a néanmoins rencontré des adeptes, et l'auteur de l'essai sur l'histoire de Franche-Comté a cru devoir en enrichir son ouvrage d'ailleurs fort estimable (1).

Si nous essayons, à notre tour, d'aborder le problème, nous constaterons tout d'abord que l'église de Besançon n'a pas été appelée *Chrysopolis* antérieurement au IXe siècle. Ce brillant surnom lui est donné pour la première fois peut-être dans une lettre de Louis le Débonnaire, adressée à l'archevêque Bernouin en 821 (2). L'empereur, en notifiant au prélat la défense faite par le concile de Nimègue d'élever à la prêtrise les gens de condition servile, accorde, à lui et à ses suffragants, le pouvoir d'affranchir les serfs qu'ils auront jugés dignes d'entrer dans les ordres. Voici la suscription de la lettre impériale : *Hludovicus.... venerabili in Christo Bernowino Crispolitanæ Ecclesiæ archiepiscopo.* A l'époque où fut octroyé ce privilége, la langue grecque était en grande faveur dans le palais du fils de Charlemagne. Cette vogue durait encore sous Charles le Chauve, qui imposait le nom de *Carlopolis* à la ville de Compiègne récemment sortie de ses ruines (3). C'est sans doute à une gracieuseté semblable que la ville de Besançon dut son nom de *Chrysopolis*. Louis le Débonnaire, en la gratifiant de ce magnifique vocable, faisait allusion soit au bonheur qu'elle avait d'être gouvernée par un prélat issu du sang carlovingien (4), soit aux riches joyaux dont le testament de Charlemagne (5) avait doté son église, soit enfin à ses ateliers monétaires qui, dès les temps mérovingiens, répandaient l'or dans la province (6). Bernouin, flatté de la qualification pompeuse donnée

(1) M. Édouard Clerc, I, 41, (n° 3).

(2) Ce précieux monument, négligé par tous nos historiens, n'a pas été compris dans la *Table des diplômes de Bréquigny*. Il a été publié par le jésuite Chifflet, dans l'ouvrage dont voici le titre : *Petri Francisci Chiffletii Opuscula quatuor, etc., accessit appendix de Concilio Niumagensi anni* 821 (Paris, 1679, in-8°), p. 232-236.

(3) « Karolus igitur Calvus.... cum esset vir gloriosus.... ædificavit in regno suo « Compendium villam, et eam KARLOPOLIM suo de nomine vocari præcipit. » (*Hugonis Floriacensis modernorum regum Francorum Actus, ap. Pertz Monumenta Germ.*, IX, 377.)

(4) Dunod, *Histoire de l'Église de Besançon*, I, 75.

(5) « L'on avait conservé des libéralités de Charlemagne deux tables, l'une d'or et « l'autre d'argent, qui servoient sur des autels de l'église Saint-Jean. Mais en 1642, « les fléaux de la guerre mirent le chapitre dans la nécessité de vendre la table « d'or, dont l'on tira neuf mille deux cent cinquante-trois francs, monnoye de « Paris (Dunod, *ibidem*). » Ce précieux joyau, connu sous le nom de bas-relief, avoit cinq pieds de long sur trois de large. La délibération capitulaire relative à son aliénation est du 7 avril 1642. (*Arch. du Doubs*, registres du chapitre métropolitain.)

(6) Voyez un tiers de sou d'or, frappé à Besançon sous le règne de Gontran

par Louis le Débonnaire à son siége, dut en faire parade dans la suscription de ses actes. Ses successeurs l'imitèrent, et nous voyons, en 880, Thierry Ier, l'un d'entre eux, qualifié par le pape Jean VIII *sanctæ Chrysopolitanæ sedis archiepiscopus* (1). Quand arrive le XIe siècle, le nom de *Chrysopolis* a presque totalement supplanté ceux de *Vesontio* et de *Bisuntium*. Avec le XIIe siècle, les chances retournent et nos prélats ne donnent plus que rarement à leur église l'épithète de *Chrysopolitana*. Celle-ci ne disparaît pas entièrement, car nous la retrouvons, en 1335, dans le serment prêté à 'archevêque Hugues VI par Jean, abbé de Faverney (2).

AUGUSTE CASTAN,
Élève de l'École des chartes.

dans Bouteroüe, *Recherches curieuses des Monnoies de France* (Paris, 1666, in-fol.), p. 370.

(1) *Joannis* VIII *ad Carolum Crassum, epistola* LIII, *ap. Scriptores rerum Gallic. et Francic.*, IX, 190.

(2) *Cartulaire de l'archevêché de Besançon* (Bibl. imp., collect. Droz, I, fol. 56, v°).

MONTBARD ET BUFFON.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Le château de Montbard, tel qu'il existe aujourd'hui, ne peut donner au touriste et au voyageur aucune idée de ce qu'il fut autrefois. « Il subsistoit en entier et étoit même habité sur la fin du siècle dernier (2), mais la terre de Montbard ayant été réunie au

(1) Voir le premier article, p. 43, et la planche 256.

(2) Au XVIIe siècle. — La description de l'ancien château de Montbard, telle que nous la transcrivons ici, est extraite des *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Montbard*, écrits vers 1740, par le savant Jean Nadault, avocat général à la Cour des comptes de Dijon. (On en trouve une copie à la Bibliothèque impériale, département des manuscrits.)

Jean Nadault, seigneur des Bordes, qui appartenait à une famille noble fort ancienne dans le Limousin, et venue en Bourgogne vers le commencement du XVIe siècle, naquit à Montbard, le 25 octobre 1700, et fit ses études à Dijon, où il prit la robe d'avocat. Nommé le 29 novembre 1719 gouverneur de la ville de Montbard, sur la démission en sa faveur de Henry-Sylvestre de La Forêt, son oncle, il résigna, le 17 mars 1727, en faveur d'Edme Doublot, son beau-frère, et fut alors pourvu, par lettres patentes en date du 6 août 1730, de l'office d'avocat général en la Chambre des comptes de Dijon. Il fut reçu par arrêt du 22 janvier 1731. Ses profondes études et la rectitude de son jugement le firent regarder comme une des lumières de sa cour; sa parole facile et souvent éloquente, son style toujours à la hauteur de sa pensée le placèrent, dès ses premiers débuts, au rang des membres les plus éminents de la Cour des comptes de Bourgogne, qui avait déjà vu se succéder dans son sein un grand nombre d'hommes distingués. Après vingt années d'exercice dans cette haute magistrature, il résigna, le 13 mars 1751, en faveur de Jean-François Morel, et obtint des lettres d'honneur en date du 17 septembre de la même année. Retiré à Montbard, il se consacra dès lors entièrement à l'étude des sciences physiques et mathématiques, et publia successivement plusieurs Mémoires qui le firent avantageusement connaître. Dès 1749, il avait écrit un *Mémoire sur le sel de chaux*, qui lui avait ouvert les portes de l'Académie des sciences (1er février). A la même époque, il avait été élu membre de l'Académie de Dijon, et une année plus tard, il fut appelé dans le sein de la *Société des sciences, arts et belles-lettres d'Auxerre*, alors en grand renom dans toute la Bourgogne. Jean Nadault s'était consacré de bonne heure à l'étude de l'histoire naturelle, et son exemple eut sur son jeune parent, Georges-Louis Le Clerc de Buffon, une heureuse influence. Ce dernier avait à lutter contre son père, qui combattait la vocation de son fils et voulait en faire un conseiller au parlement. « Vous ôtez un président à mortier à la famille, dit un jour avec humeur le conseiller Le Clerc à son beau-frère. — Je

domaine du roi en 1682, et l'esprit du gouvernement n'étant pas d'entretenir des forteresses au centre du royaume, il étoit déjà ruiné au commencement de ce siècle. Le comte de Buffon en est actuellement possesseur. Bien qu'il l'ait fait en partie démolir, il a conservé les anciens murs d'enceinte qui sont en fort bon état, parce qu'ils ont été construits en grosses pierres de taille seulement rustiquées entre quatre ciselures, comme l'étoient tous les autres bâtiments de ce château. Il a aussi conservé la grande tour qui est au septentrion et celle dite de Saint-Louis, qui est au levant; mais il a abaissé celle-ci d'un étage. Au pied de cette grande tour située au nord et qui est appelée dans une charte de Philippe dit le Hardi, duc de Bourgogne (1376), la tour de l'Aubespin, se trouvoit un grand creux; il y a lieu de croire que toutes les pierres ayant servi à la construction du château en ont été autrefois tirées; c'est là que

donnerai peut-être une gloire de plus à la France, » avait répondu ce dernier. Et, malgré l'humeur du père, le maître et l'élève avaient continué leurs études. En 1730, Jean Nadault avait découvert sur le territoire de Montbard, dans un lieu dit *la Louere*, des carrières de marbre; c'était la première découverte de ce genre faite en Bourgogne; il en fit polir quelques blocs, et en 1733 en expédia un échantillon à Chantilly; il fut trouvé aussi beau que les marbres de Flandre; le prince de Condé en parla au roi, et en 1740, une grande pièce en fut envoyée à Versailles. Jean Nadault s'associa, pour l'exploitation de sa découverte, le jeune Buffon, son neveu, et tous deux obtinrent du roi, le 4 août 1741, un privilége exclusif pour l'exploitation des carrières de Montbard. Des difficultés étant survenues dans les travaux d'extraction, les carrières furent abandonnées; mais on voyait cependant dans la chapelle de l'archevêché de Sens, dans l'église de Montier-Saint-Jean, dans celle des Minimes d'Avallon, et dans les châteaux de Montigny, de Saffres et de Prèle, plusieurs beaux ouvrages faits avec le marbre de Montbard. Jean Nadault avait rassemblé une collection fort estimée de toutes les curiosités naturelles produites par le pays, et de beaux échantillons de tous les marbres nationaux et étrangers. En outre de ses travaux sur les sciences physiques et mathématiques, il s'était encore occupé d'études d'un autre genre, et on a de lui des travaux archéologiques souvent mis à contribution par l'abbé Courtépée pour son *Histoire du duché de Bourgogne*. Il eut en outre une part active à la collection académique et a laissé sur l'histoire naturelle, le gypse et les marbres, des Mémoires intéressants. On trouve encore de lui différents travaux insérés dans les *Mémoires de l'Académie*. Buffon montra toujours un grand respect pour celui qui avait peut-être contribué plus que tout autre à lui ouvrir une carrière qu'il devait illustrer un jour, et n'oublia jamais le maître qui avait guidé ses premiers pas au travers des obscurités de la science. Jean Nadault mourut à Montbard, le 19 mars 1779, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il avait épousé, le 22 février 1739, Jeanne-Louise de Rivière, fille d'un chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, tué au siége de Béthune. Sa charité le fit surnommer le *Père des pauvres*, et dans une année de disette, on le vit peser son pain afin de se priver du superflu pour le partager aux malheureux. Il fit plusieurs fondations pieuses dans l'église de Montbard, et dota de plusieurs lits l'hospice de cette ville, dont il fut l'un des bienfaiteurs.

M. le comte de Buffon a enfoui les matériaux provenant des démolitions du château, de telle sorte qu'il l'a fait ainsi rentrer dans le lieu d'où il étoit sorti ; et dans la suite des temps, si ce terrein vient à être fouillé, on sera sans doute bien surpris d'y trouver une aussi grande quantité de pierres toutes taillées et prêtes à être mises en œuvre. En construisant les murs du château qui ont jusqu'à douze pieds d'épaisseur, on a suivi les contours des rochers, ce qui produit dans les remparts des angles et des saillies. Les fortifications extérieures ne consistoient qu'en un fossé et un chemin couvert conduisant au château ; il avoit deux entrées principales : l'une, du côté de la campagne et à peu près au couchant, étoit flanquée de deux grosses tours quarrées et en pierres de taille ; plus loin et sur la même ligne, il y avoit une autre porte aussy flanquée de deux tours. Du côté de la ville et à peu près au levant, étoit la seconde entrée du château ; elle avoit aussi quelques fortifications, mais moins considérables que celles qui défendoient la première. Elle donnoit accès à une grande esplanade ou place d'armes, qui est appelée dans une charte de Philippe le Hardi *le Bel du château*. L'église paroissiale de Montbard est bâtie sur cette esplanade ainsi que la maison du curé ; on y voit aussi un puits taillé dans le roc, à une grande profondeur et qui ne tarit jamais, bien que sur le sommet d'une montagne. Cette portion du château étoit commune aux habitants de Montbard comme elle l'est encore en partie aujourd'hui à cause de l'église paroissiale qui y est bâtie (1). On voyoit sur cette place deux grandes écuries voûtées, mais ces bâtiments étoient d'une construction moderne et dans tous les cas postérieure aux ducs de Bourgogne. Une simple muraille séparoit la place d'armes des bâtiments du donjon ou château proprement dit. En avant se trouvoit une assez grande cour, des dépendances nombreuses et les

(1) Cette communauté donna autrefois lieu à de longues contestations et à de grandes controverses. Le pignon démantelé qui est indiqué par trois vols d'oiseaux (voy. la planche 256, n° 1), n'appartient pas à l'église paroissiale, comme on pourrait le croire d'abord ; c'est une des faces de la chapelle du château, à la dévotion de saint Louis, entièrement ruinée alors, et que le comte de Buffon fit démolir. L'église paroissiale, en parfait état à cette époque, est couverte en *douves*, comme cela se voit encore aujourd'hui dans plusieurs chapelles en Bourgogne, et notamment à l'hôpital de Beaune et à celui de Tonnerre ; elle a servi, dit-on, de salle de manége aux ducs de la seconde race. — Buffon, que cette communauté gênait dans ses travaux et pour qui elle formait une enclave au milieu de son parc, proposa plusieurs fois à la municipalité de Montbard de faire construire, à ses frais, dans le bas pays, une église d'un accès plus commode. Comprenant mal les intérêts qu'elle était appelée à défendre, et peut-être aussi par esprit de contradiction, la municipalité se

jardins qui étoient à la gauche des bâtiments du château. Plusieurs tours quarrées d'une grande hauteur, construites de grosses pierres de taille seulement rustiquées, relioient entre elles les différentes constructions dont se composoit le château, elles étoient fort élevées et formoient entre ces tours des sortes de courtines. En entrant, plus bas que le rez-de-chaussée, on trouvoit à gauche les cuisines et les offices ; à l'étage supérieur étoient les principaux appartemens. Il y avoit aussy sur la droite une grande cave pratiquée dans le rocher et qui n'est pas entièrement comblée; aujourd'hui la voûte en est d'une grande élévation. De ce même côté, on trouvoit une grande pièce appelée *la sale des gardes*, qui avoit pour plancher un lambris cintré. La chapelle, sous l'invocation de saint Louis, étoit près de la tour de ce nom. Elle paroissoit être de la même bâtisse et du même temps que le reste du chasteau, ce qui doit faire juger qu'elle n'avoit pas été d'abord dédiée à saint Louis, qui n'a été canonisé qu'en 1297; mais qu'un duc de Bourgogne de la seconde race royale l'avoit fait mettre sous l'invocation de ce saint qui étoit un de ses ancêtres. Les bâtiments avoient trois faces: la plus grande étoit au midy; la porte d'entrée étoit pratiquée dans une grande tour quarrée à laquelle conduisoit un pont-levis jetté sur un fossé profond et taillé dans le roc, qui protégeoit le chasteau de ce côté. Les deux autres faces ou ailes étoient au levant et au couchant; à la partie nord de l'édifice on avoit laissé subsister deux ou trois grandes fenestres cintrées par le haut, ce qui formoit dans l'intérieur du donjon, une cour d'une médiocre grandeur et peu éclairée à cause de la hauteur des bâtiments dont elle étoit environnée; une porte percée dans ce mur conduisoit à un vaste terrein inculte, où se trouvoit, précisément au pied de la tour dite de l'Aubespin, le grand creux dont on a parlé. Cette tour est encore

refusa toujours au désir de Buffon, qui en eut de l'humeur et en garda quelque temps rancune à M. M..., échevin, qui s'était montré un des plus récalcitrants; il écrivait à ce sujet, au mois de juin 1773, à Mme D... : « Chère bonne amie, votre cher père a eu la bonté de me donner de vos nouvelles jeudy; remerciez-le pour moi, bien qu'elles ne soient pas bonnes, car cette maudite coqueluche m'inquiète et vous dure trop longtemps. *Dittes lui aussi que le S. M.... ne sera plus échevin*, que Richard sera continué premier échevin cette année et *qu'il faut en nommer un autre à la place de M....* Ils recevront sur cela les ordres du ministre, *surtout qu'ils ne prennent pas un second M....* J'ai vu votre cher oncle Montbeillard, il est peut-être icy pour plus de temps que moy, mais son séjour ne peut à la fin que lui être utile. Mon rhume est diminué et je commence à sortir. Votre petit ami vient de dîner avec moy, il n'a été question que de vous et du petit chevreuil. Que de plaisir à parler de vous et combien plus à vous revoir. » (*Papiers de famille.*)

aujourd'huy aussy entière que si elle venoit d'être bâtie; elle est coupée à pans du côté de la campagne et quarrément du côté du donjon, sa hauteur est de cent trente pieds; elle a cinq étages et à chaque étage on trouve une grande salle voûtée qui reçoit la lumière par de très-petites fenestres. Ces grandes voûtes étoient destinées à resserrer, en temps de guerre, les effets des habitans de cette ville et des villages qui y avoient droit de retraite. *La pièce du rez-de-chaussée* (1) ne tiroit du jour d'aucun côté, et on ne pouvoit y descendre que par une ouverture d'environ deux pieds en quarré qui est dans le milieu de la voûte; de sorte qu'il y a lieu de juger qu'elle servoit autrefois de cachot. Cet étage et l'étage suivant sont actuellement enfouis dans les terres rapportées, l'escalier est pris dans l'épaisseur du mur et conduit d'étages en étages (2) au sommet

(1) Ce que l'auteur du manuscrit nomme la *pièce du rez-de-chaussée*, n'est plus, à proprement parler, un des étages de la tour; c'est un cachot entièrement taillé dans le rocher sur lequel la tour de l'Aubespin est assise. Il communique avec l'étage supérieur, et on ne peut y parvenir que par une ouverture fort étroite, à peine assez large pour laisser passer le corps d'un homme; il est fermé par une épaisse dalle de pierre que l'on meut à l'aide d'un anneau qui y est scellé. Il y a encore un autre cachot de ce genre, dont l'entrée se trouve dans la même salle, au fond d'un corridor obscur qui y conduit; on pense que c'était autrefois l'issue d'un souterrain communiquant à la rivière pour se procurer de l'eau en cas d'investissement de la place, ou pour ménager aux assiégés des sorties contre l'armée assiégeante. La première salle de la tour de l'Aubespin, dans laquelle prennent jour les deux cachots dont nous venons de parler, est remarquable pour sa conservation, sa forme et le goût qui semble avoir présidé à sa décoration. Elle est moins éclairée que les autres salles et était plus bas que les anciens remparts, reliés entre eux, à l'étage supérieur, par deux portes qui subsistent encore aujourd'hui. Après les travaux du comte de Buffon, elle se trouva entièrement enfouie sous les terres rapportées qui montent à la hauteur des anciens remparts et forment aujourd'hui l'esplanade. Elle est indiquée par deux vols d'oiseaux sur la planche 256, n° 2. En 1853, mon père, qui avait fait faire au château quelques réparations d'entretien, fit déblayer les abords de cette première salle afin de la rendre accessible aux visiteurs et aux curieux; on ne pouvait y parvenir jusqu'alors qu'en escaladant à l'aide de cordes et d'échelles le rocher; on y pénétrait par une fenêtre basse dont on a limé les barreaux.

(2) Le premier étage de la tour de l'Aubespin n'est pas mis en communication avec les étages supérieurs par l'escalier de pierre qui relie les autres salles entre elles; il avait une entrée séparée, communiquant de plain-pied avec les autres constructions du château. On arrivait à l'étage supérieur, où finit l'escalier de pierre qui mène à la plate-forme de la tour, par deux portes, l'une au levant, l'autre au couchant. Toutes deux ouvraient autrefois sur le couronnement des remparts que cette tour reliait entre eux, car le château de Montbard affectant, dans sa construction, la forme d'un navire, la tour de l'Aubespin en forme la proue du côté du nord. Ces deux portes sont prises dans l'épaisseur du mur; l'une, depuis longtemps murée, a été récemment ouverte; elle a servi, en 1793, à cacher l'argenterie

qui se termine en une plate-forme de pierres de taille, un peu convexe dans le milieu, afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales qui sont reçues par des chaîneaux en pierre qui ont une forte saillie en dehors et auxquels on a donné la forme de couleuvres (1); des meurtrières et des créneaux ferment le parapet de cette tour. — Tel étoit à peu près le chasteau de Montbard, l'un des plus vastes de la province et peut-être le plus fort. Les ducs de Bourgogne, surtout ceux de la seconde race royale, y fesoient chaque année un long séjour; les états généraux de la province s'y sont tenus à plusieurs reprises, notamment en 1376 et 1381, sous le bon duc Philippe le Hardy; mais le château n'est plus; *nunc seges ubi Troja fuit!* Le comte de Buffon à qui il appartient l'a démoli et a converti la plus grande partie du terrein qu'il occupoit, en de très-vastes jardins où règnent également l'intelligence et le goût. »

On trouve encore des détails fort étendus et assez intéressants sur l'ancien château de Montbard, dans un procès-verbal dressé le 3 mai 1687, lors de l'adjudication faite par Joseph du Harlai, intendant de Bourgogne, au sieur Lorin, « *du chasteau de Montbar, moyennant une rente annuelle de* 32 *livres.* » Et dans un arrêt du conseil d'État du 7 août 1742, « qui fait concession au comte de Buffon, les siens, ses hoires et ayants cause, des places, tours et mazures, de la basse-cour et des glacis du château, *pour compléter ce qu'il possède déjà dudict château*, et en avoir la propriété entière, à la charge de payer annuellement au domaine de Sa Majesté, 13 livres de cens. »

A cette époque Buffon, déjà connu du public par ses premiers essais et qui, malgré sa jeunesse, avait été appelé à l'Académie des sciences (août 1732, il avait alors vingt-six ans), entrevoyait déjà

du château. — La batterie de cuisine de Buffon était d'argent massif (voir l'inventaire dressé lors de sa mort que nous donnons plus loin), et valait un grand prix. A la révolution, en apprenant que le comte de Buffon son maître venait de périr sur l'échafaud, et que ses biens, confisqués par l'État, allaient être vendus au profit du trésor, un vieux serviteur nommé *Lapierre*, qui avait succédé à son père dans la garde du château, transporta de nuit, dans des tonneaux défoncés, l'argenterie dans la tour de l'Aubespin et la cacha dans l'espace laissé libre, dans l'épaisseur du mur, par la porte du couchant qu'il mura du côté de la voûte comme elle l'était déjà à l'extérieur. L'argenterie ne fut pas vendue par le district, mais lorsque la famille, rentrée en possession de ses biens, voulut faire abattre le mur, on trouva la place vide, l'argenterie avait disparu!

(1) En 1853, lors des réparations qui furent faites à la plate-forme de la tour de l'Aubespin, en nettoyant les gargouilles qui donnent passage à l'eau, on trouva dans l'une d'elles un boulet de fer; il faut rappeler ici, qu'en 1814 et en 1815, de forts détachements des armées alliées furent casernés dans ses vastes salles.

quelle carrière lui avait tracée son génie. Sa nomination à l'intendance du Jardin du Roi, lors de la mort de du Fay (1739), avait fait germer en lui une grande pensée. Sans s'effrayer des obstacles qu'il allait rencontrer sur sa route, sans se laisser rebuter par les difficultés sans nombre que devait faire naître un aussi vaste projet, Buffon voulut devenir l'*historien de la nature* et faire, en même temps, de l'établissement qui venait d'être confié à ses soins, un *musée* où se trouveraient réunies et comparées toutes ses productions et tous ses chefs-d'œuvre. La tâche était immense, car tout était à faire, une vie d'homme pourrait-elle y suffire?

Buffon ne s'effraya pas; sa pensée embrassa avec calme et sans terreur toute l'étendue de l'œuvre qu'elle avait osé concevoir, et son esprit courageux ne recula pas devant l'immensité du travail qu'il allait s'imposer. Sa résolution prise il se mit à l'œuvre sans tarder. Pour décrire la nature il devait comprendre et connaître ses lois; pour surprendre ses secrets il devait méditer son œuvre, comparer ses harmonies diverses, interroger ses mystères nombreux. Il fallait de longues méditations, il fallait aussi une confiance bien robuste dans la pénétration et la force de son génie, dans la lucidité de son intelligence et de son esprit, pour entreprendre, avec foi dans le succès, de semblables travaux.

Pour aborder de tels sujets la pensée devait être libre, isolée, seule en face de la nature à laquelle son audace allait tant demander. Quel sera le laboratoire où pourra dignement s'élaborer une telle œuvre? quel sera le sanctuaire choisi pour de telles études et d'où sortiront un jour de tels chefs-d'œuvre? où doivent s'accomplir de tels travaux?

Il habitait avec son père le château seigneurial de Buffon; dans ses courses et ses rares visites à Montbard, où il n'avait qu'une maison pour la perception de ses droits d'éminage sur les marchés, il avait été séduit par l'aspect pittoresque des ruines de l'ancien château des ducs. Ce mamelon isolé, ces vieux remparts détruits par le temps, ce donjon que les siècles n'ont pu ébrécher, il y avait certes de quoi captiver et séduire son imagination. Là, sa pensée se trouvera à l'aise, son intelligence pourra produire dans le calme et la solitude; la place fut aussitôt choisie, mais il fallut alors l'approprier au but que la volonté de Buffon lui avait à l'avance assigné.

Par sa famille, il possédait une partie du vieux château, il se rendit acquéreur de celle qui appartenait à la province et se mit aussitôt à l'œuvre; il fut son seul architecte, traça lui-même ses

plans ; et les travaux, sous sa direction, marchèrent avec activité. Créer des jardins fertiles sur un rocher, planter des arbres étrangers et délicats dans un sol nu et aride, devait présenter à l'imagination la plus osée des difficultés insurmontables; Buffon ne douta jamais du succès de son entreprise, et pendant les longues années de peines qu'il dut consacrer à ses travaux de Montbard, aucune difficulté ne rebuta son courage, aucun obstacle ne découragea ses efforts. Les jardins dessinés, les terrasses construites, on fit sauter le rocher pour mettre à sa place de la terre végétale apportée de loin et à dos d'homme. Buffon payait généreusement, aussi était-il bien servi; il était fort aimé à Montbard et n'abusa jamais de ses droits de seigneur (1). Il lui était dû par chaque habitant plusieurs jours de corvée; il ne voulut jamais en tirer avantage et paya toujours les travaux qu'il avait commandés, avec cette régularité qui a dominé par la suite toutes les actions de sa vie.

Buffon était né sous une heureuse étoile; son père avait peu de fortune, il était l'aîné de six enfants (2), et cependant pour débuter dans la vie, il se trouva à la tête d'une fortune indépendante et en-

(1) Hérault de Séchelles, alors avocat général au parlement de Paris, et connu par ses débuts au Châtelet, vint à Montbard en 1785. Il avait prévenu Buffon de son arrivée, et Buffon se trouva absent. L'amour-propre de ce dernier en fut vivement froissé; il se fit montrer le château, passa quelque temps dans le pays, prit des notes, et écrivit dans le *Magasin encyclopédique* son voyage à Montbard, réimprimé plus tard chez Salvet (Paris, an IX, in-8). Dans cette brochure, tout est le fruit d'une imagination mécontente; Hérault de Séchelles ne vit pas Buffon, il ne fut pas reçu par lui, et n'eut avec ce dernier aucun des entretiens qu'il se plaît à rapporter avec complaisance. Le nom de l'auteur, l'époque à laquelle parut ce pamphlet, le silence de Buffon, qui avait toute autre chose à faire qu'à répondre à ceux qui jalousaient sa gloire et son génie, contribuèrent peut-être à accréditer cette brochure dans l'opinion publique, et c'est à elle qu'ont recours aujourd'hui les biographes et les historiens pour trouver les documents qui leur manquent et dont ils ont besoin. Un homme qui a beaucoup vécu près de Buffon et qui fut son secrétaire pendant de longues années, M. Humbert-Bazile, a écrit une *Notice critique au sujet d'une histoire de la vie privée de Georges-Louis Le Clerc, comte de Buffon*, par Hérault de Séchelles (1 vol. in-8). Il est à regretter que la mort ait empêché l'auteur de mettre au jour cet intéressant écrit, où sont réfutées par des preuves convaincantes toutes les erreurs consignées dans le *Voyage à Montbard*.

(2) Benjamin-François Le Clerc, seigneur de Buffon, la Mairie et autres lieux, commissaire général des maréchaussées de France en Bourgogne, puis conseiller au parlement de Dijon, avait épousé en premières noces, le 1er mars 1683, Anne-Christine Marlin, et avait eu de ce mariage cinq enfants :

1° Georges-Louis Le Clerc, comte de Buffon (le naturaliste), né à Montbard, le 7 septembre 1707, mort à Paris, dans la nuit du 15 au 16 avril 1788, à une heure du matin.

2° Jean-Marc Le Clerc de Buffon, né à Montbard, le 17 octobre 1708, prieur

tièrement maître de ses actions (1). Dans tout le cours de sa longue carrière, en exceptant les soucis inséparables de la gestion d'une grande fortune (il avait au moins soixante mille livres de rente représentant un revenu double aujourd'hui), il eut toujours une existence calme et heureuse. Peu soucieux, quoi qu'on en ait pu dire, des honneurs auxquels lui donnait droit le privilége des petites entrées, on le vit rarement à Versailles; il trouvait que suivre

de Flacey, au diocèse de Sens (ordre de Cîteaux), mort à Montbard, le 22 janvier 1731.

3° Jeanne Le Clerc de Buffon, née à Montbard, le 18 janvier 1710, morte supérieure du couvent des Ursulines de Montbard, le 2 mars 1718.

4° Magdeleine Le Clerc de Buffon, née le 23 mars 1711, morte sans avoir été mariée, le 28 novembre 1731.

5° Charles-Benjamin Le Clerc de Buffon, prieur de l'abbaye du Petit-Cîteaux et vicaire général du même ordre, né à Montbard, le 22 juillet 1712, mort dans un âge avancé.

Anne-Christine Marlin mourut à Dijon au mois d'août 1731, et le 30 décembre 1732, le père de Buffon, François Le Clerc de Buffon, contracta un second mariage avec Antoinette Nadault, sa parente. De ce second mariage il eut encore deux enfants :

1° Pierre Le Clerc, chevalier de Buffon, maréchal des camps et armées du roi, né à Buffon, le 23 juin 1734, mort à Montbard, le 23 avril 1825, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

2° Catherine-Antoinette Le Clerc de Buffon, née à Buffon, le 29 mai 1746; mariée le 24 juillet 1770, à son cousin germain, Benjamin-Edme Nadault, conseiller au parlement de Bourgogne, morte le 21 juillet 1832, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Benjamin-François Le Clerc de Buffon mourut lui-même au château de Montbard, le 19 août 1775, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, et fut inhumé dans la chapelle de sa famille.

(1) Le 21 novembre 1714, Jeanne Paisselier, veuve de noble Georges Blaizot, seigneur de Saint-Estienne et de Marigny, conseiller, maître auditeur en la Cour souveraine des comptes de Savoie, et directeur des fermes du roi de Sicile, faisait don « à Georges Le Clerc, âgé d'environ sept ans, arrière-neveu et filleul dudict seigneur Blaizot, fils du sieur Benjamin-François Le Clerc, advocat à la cour, demeurant à Montbard, et de demoiselle Anne-Christine Marlin, son espouse, nièce dudict seigneur, » de plusieurs contrats de rente qu'elle avait reçus de défunt son mari, « .... qui montoient cy-devant à la somme de 91 200 livres, ne reviennent en consequence de la dernière réduction ordonnée par la déclaration de S. M., qu'à celle de 78 000 livres. » Ce fut, en partie, pour faire emploi de cette somme, que le conseiller Le Clerc acheta des héritiers du président Jacob la terre de Buffon et une charge de conseiller au parlement de Dijon.— Il n'avait pas d'ordre, aimait la bonne chère et la grande compagnie; en voulant tenir son rang dans la noblesse de la province, il s'endetta, et la terre de Buffon dut être vendue. Lors de sa majorité, Buffon demanda judiciairement compte à son père de la fortune qui lui venait de sa mère, racheta la terre de Buffon (octobre 1731), expropria son père d'une fortune qu'il ne savait pas gérer et le prit à pension chez lui.

la chasse du roi ou assister au grand couvert était perdre son temps. Il fut toute sa vie grand seigneur, sachant ce qu'on lui devait, mais n'oubliant pas non plus ce qu'il devait aux autres. Prévenant pour tous, mais peu courtisan, il ne fit jamais sa cour à la favorite, alors toute-puissante, bien différent en cela de Voltaire, qui ne craignait pas de lui prodiguer les plus lâches flatteries pour s'assurer de son appui. Madame de Pompadour n'aimait pas Buffon, il était du *coin de la reine*, et n'avait jamais rien écrit à sa louange; mais elle respecta toujours l'indépendance de son caractère et ne le desservit jamais près du roi. « Vous êtes un joli garçon, lui dit-elle un jour qu'elle le rencontra à Marly, on ne vous voit jamais! »

Aujourd'hui, après trois révolutions, le château de Montbard, sorti des mains de la famille, n'est plus qu'une ruine; on dirait qu'il porte le deuil du génie auquel il a dû sa célébrité et sa gloire. Ses terrasses noircies, ses cours désertes, ses vastes salles démeublées laissent au rare visiteur, artiste ou poëte, cette tristesse mélancolique qui s'attache aux souvenirs du passé, aux grandeurs déchues, aux gloires détruites! Cependant, en peuplant pour quelques instants cette solitude des souvenirs qui l'ont rendue chère à l'histoire, en évoquant, dans une promenade rapide sous ses verts ombrages, quelques-uns de ses titres au respect de l'avenir, nous aurons rempli un devoir de famille et peut-être aussi accompli une tâche utile et rendu un service à ceux qui cherchent dans les monuments d'un autre âge, les souvenirs du passé et le nom des grands hommes qui y ont laissé comme un reflet de leur génie et de leur gloire.

H. DE BUFFON.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE TRONE DE SALOMON

REPRÉSENTÉ

SUR LE GRAND PORTAIL DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG.

Un grand nombre d'églises gothiques présentent, au-dessus de leurs portes, des galbes ou pignons rectilignes qui couronnent les arcs brisés des baies. Ces galbes, soit pleins, soit à jour, ont souvent été chargés de sculptures en ronde-bosse ou en relief. Les trois portes de la façade occidentale de la cathédrale de Strasbourg offrent un bel exemple de cette disposition architectonique. Les deux portes latérales sont surmontées chacune d'un galbe percé d'une élégante rose, et la porte du milieu nous montre ce membre d'architecture accompagné de figures nombreuses et d'un très-bel effet, auxquelles on peut assigner pour date la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe. Mais comme, dans leur état actuel, ces figures pourraient induire en erreur les personnes qui ignorent que la tourmente révolutionnaire a dépouillé, en 1793, la cathédrale de la plus grande partie de ses ornements sculptés, et que ceux qui leur ont été substitués par la suite n'ont pas été exécutés avec l'esprit de critique et avec les connaissances archéologiques que l'on est en droit d'exiger de nos jours, où ces connaissances sont plus répandues et plus avancées qu'elles ne l'étaient à l'époque de la restauration de notre monument, raison qui réclame, en faveur de l'artiste restaurateur, une indulgence qu'on ne lui accorde pas toujours, nous croyons faire une chose agréable aux lecteurs de la *Revue*, en décrivant cette ornementation telle que nous l'ont conservée d'anciennes gravures, et en présentant quelques observations sur sa signification symbolique. Nous joignons à ces notes un dessin représentant le sujet que nous décrivons dans son ancien état, dessin copié d'après la moins mauvaise des gravures qui nous restent de cette partie de la cathédrale, voyez la pl. 264 ci-jointe.

Le galbe en question en contient un autre plus petit qui se réunit au grand par sa base. Sur les rampants du petit galbe, s'élèvent de chaque côté six degrés sur chacun desquels est assis un lionceau,

et au-dessus de ces six degrés s'en trouve, également de chaque côté, un septième qui supporte un grand lion dressé sur ses pattes de derrière. Au sommet du petit galbe est une niche rectangulaire où l'on voit le roi Salomon assis, tenant une banderole dans ses mains. Au-dessus de Salomon est assise la sainte Vierge qui soutient sur ses genoux l'Enfant Jésus debout et vêtu d'une robe. Au-dessus des deux grands lions et des quatre premiers lionceaux (en comptant de haut en bas) s'élèvent, de chaque côté, cinq arcades à sommet en tiers-point et trilobé à l'intérieur. L'arcade inférieure est vide, les quatre supérieures contiennent chacune une statue. Au-dessus de la Vierge sont des nuages sous lesquels s'avance, vers la droite, une main qui dirige un doigt vers la tête de la Vierge. Plus haut encore, près du sommet du grand pignon, se trouve une tête barbue d'où partent trois branches de la croix, et qui est entourée d'étoiles. Sur les rampants du grand pignon sont placés debout huit personnages; un neuvième occupe le sommet; ces figures soutiennent de leurs mains des banderoles. Telle est, en substance, la disposition de cette partie du portail (1).

On voit que notre pignon offre l'image du trône de Salomon tel que le décrivent les livres saints, III, Reg., c. x :

« 18. Le roi Salomon fit aussi un grand trône d'ivoire qu'il revê-
« tit d'un or très-pur.

« 19. Ce trône avait six degrés. Le haut était rond par derrière
« et il avait deux mains, l'une d'un côté et l'autre de l'autre, qui
« tenaient le siége, et deux lions auprès des deux mains.

« 20. Il y avait douze lionceaux sur les six degrés, six d'un côté
« et six de l'autre : il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans
« tous les royaumes du monde. »

L'assimilation de la mère du Sauveur à un trône, figure toute orientale, est d'un usage fort ancien chez les écrivains ecclésiastiques. La liturgie attribuée à l'apôtre saint Jacques le Mineur (2),

(1) La restauration moderne a apporté des modifications à l'ancien état de choses. La main, placée au bas des nuages, a été remplacée par un animal fantastique. En revanche, on voit maintenant deux mains appuyées contre les arcades de chaque côté de la Vierge; ces deux mains ont probablement l'intention de figurer celles qui doivent tenir le siége de Salomon. Les personnages qui se trouvent sur les rampants du grand galbe ont un costume différent de celui des anciennes figures, et, au lieu de tenir des banderoles, ils ont dans leurs mains des instruments de musique, dont quelques-uns forment un grave anachronisme, comme un serpent, un cor à tuyau circulaire. Les statues qui garnissaient autrefois les arcades n'ont pas été remplacées.

(2) Fabricius, *Cod. apocr. N. T.*, 2e éd., t. II, p. 93.

saint Ephrem (1), saint Epiphane (2), saint Jean Chrysostome (3), appellent la sainte Vierge *trône*, *trône du Créateur*, *trône de Dieu*. Mais comme Salomon est une figure de Jésus-Christ, parce que, dit saint Augustin (4), les promesses faites à David touchant son fils Salomon ne peuvent s'entendre que de Jésus-Christ en qui elles ont eu leur entier accomplissement, la Vierge Marie a aussi été comparée au trône du roi pacifique : Hugues de Saint-Victor (5), saint Bonaventure (6), Albert le Grand (7) et d'autres l'appellent *trône de Salomon*. Des hymnes (8), des prières admises par l'Église (9) lui donnent aussi cette dénomination. Ces indications suffiront pour établir la valeur canonique du trône de Salomon comme figure de la mère de Dieu, et justifier l'emploi qu'en a fait l'art chrétien dans un édifice dédié à la Vierge Marie. Quoique la même valeur ne doive pas s'attacher aux subtilités qu'ont suggérées la forme et les accessoires de ce trône, nous ne pouvons nous dispenser d'en parler dans ces lignes où nous essayons d'élucider, autant qu'il nous est possible, le monument qui nous occupe.

Hugues de Saint-Victor (+ 1140) a expliqué symboliquement le trône de Salomon, une fois comme figure de l'Église, une autre fois comme figure de la sainte Vierge (10). Ces deux interprétations n'impliquent pas contradiction, car on sait que la Vierge Marie est aussi une figure de l'Église (11). Suivant cet écrivain, les six degrés du trône signifient les six jours de la création, les six âges du monde, six préceptes moraux, les douze apôtres. Les deux lions sont l'archange Gabriel et l'apôtre saint Jean. Les douze lionceaux sont les prédicateurs. Les deux mains désignent la vie contemplative et la vie active, elles signifient de plus les consolations de la grâce divine contenues dans les deux Testaments.

Mais c'est surtout Albert le Grand qui nous a transmis de nombreux renseignements sur notre sujet (12). Selon cet auteur, les six

(1) *Opp. ed. Rom.*, 1732-1746, t. III, p. 576.
(2) *Opp. ed. Paris*, 1682, t. II, p. 292.
(3) *Breviar. Rom.*, *die 5 infra octav. Nativ. B. Virg.*
(4) *Civit. Dei*, l. XVII, cap. VIII, 2.
(5) *Opp. ed. Rhotom.*, 1648, t. II, p. 463.
(6) *Specul. Virg*, cap. II. — *Psalt. minus B. M. Virg.*, t. VI, p. 475.
(7) *De laudib. B. Mariæ*, lib. X, cap. II.
(8) Mone, *Latein. Hymn. d. Mittel.*, t. II, p. 180, 246, 289, 310, 318, 415, 430, 434, 442.
(9) *Litan. lauret. fer.* 2.
(10) *Opp.*, t. I, p. 260 ; t. III, p. 250.
(11) S. Augustin, *Serm.*, 192, 2 ; *Serm.*, 213, 7.
(12) *De laud. B. Mariæ*, l. X, cap. II. — Albert le Grand, qui influa puissamment

degrés du trône de Salomon représentent les six opérations du Saint-Esprit : la Purification, la Décision, la Formation, l'Union, la Grâce, la Vérité; ou les six vertus de la sainte Vierge tirées de la Salutation angélique : la Pudeur, la Prudence, la Modestie, la Charité, l'Humilité, la Foi; ou la Révérence, la Dévotion, la Salutation, la Glorification, la Soumission, la Prestation ; ou six différents degrés d'Humilité; ou les six œuvres de la charité. Les deux lions sont saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste; ou l'archange Gabriel et saint Jean l'Évangéliste; ou le Christ et le diable. Les douze lionceaux sont les ancêtres de la Vierge, à cause des douze tribus d'Israël; ou les douze apôtres; ou la Contrition, la Confession, les Larmes, le Travail, les Jeûnes, les Veilles, la Discipline, la Méditation, la Pensée de la mort, la Simplicité des aliments, la Rudesse des vêtements, la Nudité des pieds. Les deux lions réunis aux douze lionceaux sont les sept Vertus chrétiennes (les trois théologales et les quatre cardinales), et les sept dons du Saint-Esprit. Nous ne rapportons pas la signification de l'or, de l'ivoire et de l'animal qui fournit cette dernière matière, sujets qui sont traités fort au long par Albert, mais qui n'offrent qu'un rapport indirect avec notre monument.

La littérature profane du moyen âge nous fournira aussi des points de comparaison avec nos représentations. Parmi les nombreux textes allemands qui se rapportent au trône de Salomon (1), nous en choisirons un emprunté à la *Guerre de Wartburg*, pièce rimée dont la seconde partie, celle où se trouve mentionné notre

sur son siècle par son immense savoir, qui eut la gloire de compter saint Thomas d'Aquin parmi ses disciples, séjourna à Strasbourg à différentes reprises. Il y professa pendant quelque temps la théologie, étant religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Il s'y trouvait en 1260 lors de la tenue d'un chapitre général de son ordre où il exerçait les fonctions de *définiteur*, lorsqu'il fut appelé à l'épiscopat, dignité dont il se démit au bout d'un an selon les uns, de trois ans selon d'autres. Il revint encore plus tard à Strasbourg où il consacra l'autel de Sainte-Colombe dans l'église de Saint-Pierre le Jeune, et ordonna un grand nombre de prêtres. Albert qui savait tant de choses ne pouvait manquer d'être architecte, et ses biographes rapportent qu'il construisit à Cologne le chœur d'une église appartenant à un couvent de son ordre. Nous insistons sur ces particularités, parce qu'il ne serait pas impossible que les écrits d'Albert le Grand et sa présence à Strasbourg eussent eu quelque influence sur la disposition des détails iconographiques de notre cathédrale, dont le grand portail fut commencé en 1277, trois ans avant la mort d'Albert.

(1) M. W. Grimm, dans son Introduction à la *Goldene schmiede*, de Konrad von Würzburg, p. XXXVI, 5, indique un certain nombre de passages relatifs au trône de Salomon, et appartenant à la vieille poésie allemande.

sujet, a probablement été écrite vers le commencement du XIVe siècle. Ce passage contient un défi entre deux poëtes dont l'un propose à l'autre une énigme, genre d'esprit fort ancien, employé déjà par Samson avec les Philistins, par la reine de Saba avec Salomon, par Ézéchiel avec la maison d'Israël, etc. :

KLINSOR.

« Her Salomon, ein künik rich,
« Er einen hohen tron liez werken lobelich
« Von golde unde ouch von helfandes beine,
« Von sehs greten ze beider sit,
« Zwelf löuwen junk lagen uf den greten ze der zit;
« Nu merke, meister, waz disin zierde diute;
« Zwen löuwen groz ze beiden siten stuonden sunderliche;
« Gar ümbe vangen was der tron
« Mit zweien armen schone, künik Salomon
« Da inne saz gewaltik unde riche.

WOLVERAM.

« Meister nu la daz ane haz :
« Altissimus gewaltik in dem trone saz,
« Diu muoter sin der tron ist wol gezieret;
« Daz golt der richeit ist gelich,
« Daz helfenbein der reinen maget von hymelrich,
« Die zwelf löuwen die zwelf boten tieret;
« Zer zesewen hant ist Gabriel ein löuwe stark, zer linken
« Johannes ist ewangelist.
« Simeon unde Joseph die ümbe viengen Krist,
« Die arme sint : la din gemuote sinken.

(Von der Hagen, *Minnes*, III, p. 181. — Docen, *Miscell.*, I, p. 132.)

Nous traduisons mot à mot :

K.

Le seigneur Salomon, roi riche, fit faire un trône élevé, digne de louanges, en or et en ivoire, ayant six degrés de chaque côté. Douze jeunes lions étaient couchés en même temps sur les degrés. Maintenant remarque, maître, ce que signifie cet ornement. Deux grands lions étaient debout séparément de chaque côté; le trône était entièrement entouré de deux beaux bras; le roi Salomon, le puissant, le riche y était assis.

W.

Maître, maintenant laisse cela sans haine. Altissimus le puissant était assis *dans* le trône; sa mère, le trône, est bien ornée; l'or désigne la richesse, l'ivoire la Vierge pure du royaume des cieux; les douze lions représentent les douze Apôtres; à main droite est Gabriel, un lion fort, à gauche est Jean l'Évangéliste. Siméon et Joseph, qui tinrent dans leurs bras le Christ, sont les bras. Laisse tomber ton outrecuidance.

Enfin nous appellerons à notre aide un monument figuré à peu près contemporain du nôtre, une peinture sur bois exécutée par un maître de l'école de Westphalie vers le commencement du XIVe siècle. Ce tableau, qui fait partie d'une collection particulière à Aix-la-Chapelle, retrace un sujet analogue au nôtre et sur lequel les noms des personnages et la signification des objets sont indiqués par des légendes latines. Il est à regretter que ces légendes n'aient pas été toutes mentionnées par M. Passavant dans sa description de ce monument (1), et il serait à désirer qu'une gravure exacte nous fît connaître cette pièce curieuse qui représente le temple de Salomon. Au milieu du tableau on voit la sainte Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus vêtu d'une robe. Sur le faîte du temple sont des anges jouant de différents instruments de musique. A gauche l'Annonciation, à droite la Nativité. Plus en dehors se trouvaient, de chaque côté, trois personnages : celui de l'extrême gauche a disparu, les cinq restants sont désignés par les noms de *Fulgentins*, *Beda*, *Gregor.*, *Berārdus*, *Augustinus*. Au-dessous de ces personnages sont des figures allégoriques qui désignent des qualités de la Vierge empruntées à la Salutation angélique. Près du trône de Salomon ou de la Vierge sont placés, sur des degrés, douze lions qui tiennent des rouleaux de parchemin contenant chacun le nom d'un Apôtre et un article du *Credo*. A la gauche se trouve Virgile, tenant une banderole sur laquelle on lit un passage de sa 4e églogue ; à droite Albumasar avec une banderolle sur laquelle est inscrit un passage relatif à la naissance de Jésus-Christ. Au bas et sur les côtés sont assises deux sibylles, et sous les pieds de Marie on voit une tombe renfermant un personnage habillé de blanc, avec l'inscription *Tūba gygantis* (2).

(1) *Kunstblatt*, 1841, p. 413. — Cf. Kugler, *Handb. d. Gesch. d. Mal.*, I, p. 212, 2e édit.

(2) Cette *tombe du géant* est la tombe de Jésus-Christ à qui l'on a appliqué ce

Il conviendrait maintenant, à l'aide des documents que nous venons de rapporter, de donner des noms aux diverses figures qui ornent notre galbe. Mais ici notre embarras est grand, car, d'une part, la majeure partie de ces figures, dont quelques-unes paraissent même avoir subi des mutilations, sont dépourvues d'attributs, et, d'autre part, la gravure qui nous sert de guide présente ces personnages sur une échelle si réduite, que les caractères qui pourraient nous aider sont extrêmement difficiles à saisir, au point que la différence des sexes est à peine indiquée par la forme des vêtements. Cependant, comme il faut prendre un parti, nous allons hasarder nos explications après chacune desquelles le lecteur sera libre de placer autant de signes de doute qu'il lui plaira.

Des deux personnages placés de chaque côté de la Vierge, l'un paraît tenir un marteau ; c'est peut-être saint Joseph, et l'autre, si toutefois c'est un homme, serait alors Siméon le Juste. Les deux figures placées au bas des premières, à côté des grands lions, pourraient bien être, l'une l'ange Gabriel, ou peut-être mieux, à cause de l'absence des ailes, saint Jean Baptiste, et l'autre saint Jean l'Évangéliste. Les quatre figures suivantes dont trois sont couronnées et qui semblent porter des vêtements de femmes représentent probablement des personnages allégoriques, et désignent les vertus de Marie.

La main placée sous les nuages (1) et qui avance un doigt vers la Vierge, occupe la place et indique la direction qui présente, dans les nombreuses compositions de l'Annonciation, l'Esprit saint sous la forme d'une colombe. En comparant le verset 20 du chapitre XI de l'Évangile de saint Luc, au verset 28, chap. XII, de l'Évangile de saint Matthieu, on voit que l'expression *digitus Dei* s'applique au Saint-Esprit. Saint-Augustin (2) qualifie de la même manière la troisième personne divine, et la poésie religieuse (3) la désigne par les mots *dextræ Dei digitus*, *divinæ dextræ digitus*. Nous croyons,

passage du psaume XVIII, v. 6 : *Exultavit ut gigas ad currendam viam*. La qualification de géant a souvent été donnée au Christ dans la poésie religieuse, entre autres dans une hymne de saint Ambroise. V. Mone, *l. c.*, t. I, p. 43, 58, 341, 345; t. II, p. 22, 86, 397. — Münter, *Sinnb.*, I, p. 18.

(1) Dans la gravure d'Isaac Brunn dont nous offrons la copie, cette main est un peu éloignée des nuages, mais dans une autre gravure exécutée par Danegger, la main est plus rapprochée de ces nuages et semble presque en sortir ; cette dernière disposition nous semble reproduire plus fidèlement ce qui existait sur le galbe.

(2) *Serm.*, 8, 14; *Serm.*, 155, 5; *Serm.*, 156, 14; *Quaest. evang.*, 2, 17; *Epist.*, 55, 29; *De catech. rud.*, 35.

(3) Mone, *l. c.*, t. I, p. 230, 242, 250.

d'après cela, être en droit de considérer cette main comme une figure symbolique du Saint-Esprit. Nous ne regarderions pas comme une objection sérieuse la remarque que l'on pourrait faire que nous voyons sur notre monument une main gauche et non une main droite; ce serait attribuer à l'expression poétique *dextra Dei* une signification trop spéciale et trop restreinte. Nous ne saurions non plus attribuer cette main à Dieu le Père qui a souvent été représenté, surtout dans les premiers siècles du christianisme, sous la figure d'une main, car, dans ce cas, cette main, au lieu de n'avancer qu'un seul doigt, en étend ordinairement trois; c'est alors la main bénissante, ou elle est ouverte, ou elle tient une couronne, etc. D'ailleurs nous croyons voir Dieu le Père dans la tête placée près du sommet du grand pignon. Il est vrai que des écrivains récents ont regardé cette tête comme étant une Sainte-Face, une *vera icon;* mais est-il croyable que, dans la même composition, l'artiste ait représenté deux fois Jésus-Christ, une fois comme enfant et une autre fois comme vera icon, et qu'il ait placé cette dernière image juste au-dessus de la tête de l'Enfant Jésus? Indépendamment de ce que la représentation de la Sainte-Face à l'extérieur d'une église allemande de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle est quelque chose d'extraordinaire, nous voyons cette tête au-dessus des nuages et entourée d'étoiles, particularité qui ne convient pas à une vera icon et qui dénote évidemment, de la part de l'artiste, l'intention de représenter l'une des personnes divines dans le ciel. Or cette place, dans la circonstance présente, convient parfaitement à Dieu le Père qui complète ainsi l'image de la sainte Trinité que les écrivains ecclésiastiques, les hymnographes et autres poëtes du moyen âge mettent si souvent en rapport avec la sainte Vierge.

Sur les profils des degrés du trône sont représentés en bas-relief des animaux immondes et fantastiques, tels que le porc, le dragon, le griffon, le sphinx, le basilic, etc., toutes formes diverses de l'esprit malin. Les démons sont ici placés sous le trône comme ils le sont ailleurs sous les pieds des saints, sous les bases des colonnes, sur les chapiteaux qui supportent les voûtes et en une multitude d'autres endroits, écrasés sous le poids des choses saintes; l'art chrétien les a flétris, comme autrefois l'art grec, au dire de Vitruve, avait dégradé les femmes de Carie.

Les tympans qui séparent les sommets des arcades présentent aussi en relief différents petits tableaux de remplissage, mais ils sont indiqués si peu clairement dans la gravure, que nous n'osons

pas affirmer que ceux que l'on voit maintenant sur notre monument sont la reproduction exacte de ceux qui s'y trouvaient autrefois, et, par cette raison, nous nous abstenons de les décrire.

Il nous reste encore à parler des personnages placés sur les rampants et au sommet du grand pignon. Leur costume, les banderoles qu'ils tiennent dans leurs mains, et leur comparaison avec les grandes figures qui garnissent les parois latérales de la porte que surmonte notre galbe, et qui représentent, sans aucun doute, les patriarches et les prophètes qui ont préfiguré et prédit le Christ, autorisent la conjecture qu'ils pourraient bien représenter des personnages de l'Ancien Testament qui ont prophétisé la Vierge Marie, à moins cependant que l'on ne préfère voir en eux les ancêtres de la Vierge.

On voit combien nos explications sont précaires, et combien nous aurions besoin de l'aide d'un nouveau Wolfram pour nous donner le mot de cette énigme que, semblable à Klingsor, nous ne faisons que proposer.

FERDINAND CHARDIN.

LES ARTISTES DE FONTAINEBLEAU.

Dans un ouvrage récemment publié par M. le comte de Laborde (2), nous trouvons un document fort curieux pour l'histoire de l'art en France au XVIe siècle, et nous le reproduisons ici avec l'autorisation de l'auteur, car il intéressera certainement beaucoup de nos lecteurs qui pourront le rapporter à quelque œuvre d'art comme l'a déjà fait M. de Laborde dans le livre d'où nous l'extrayons.

Ce document s'est rencontré dans les registres de l'église d'Avon, ancienne paroisse de Fontainebleau. Ces registres qui représentent l'état civil de la population groupée autour de la résidence royale, fournissent des dates précises sur les artistes employés à la cour des Valois, et des indications précieuses sur les rapports de parenté et d'amitié qui liaient entre eux tous les membres de la colonie des artistes de Fontainebleau. M. de Laborde a dépouillé ces registres avec soin, copiant intégralement et dans leur ordre d'inscription, tous les actes de baptême (il n'y avait point alors d'actes de naissance), les actes de mariage et de mort qui ont rapport aux artistes de la cour.

Voici comment s'intitule le plus ancien de ces registres qui s'étendent de l'année 1542 à l'année 1603; après le titre viennent immédiatement les enregistrements des naissances qui se suivent dans l'ordre chronologique de leurs insertions :

REGISTRES DES BAPTÊMES RECEUZ EN L'ESGLISE MONSEIGNEUR SAINT-PIERRE, PARROICHE D'AVONS, PAR MOY, FRÈRE JEHAN BENOIST, MINISTRE DU COUVENT DE FONTAINEBLEAU ET CURÉ DE LA DICTE PARROICHE, DEPUIS LE JOUR DE NOSTRE POSSESSION, QUI FUT LA VEILLE DE LA TOUSSAINCTZ, DERNIER D'OCTOBRE MIL CINQ CENS QUARANTE ET DEULX.

Le xe jour du mois de novembre et an, Sébastian, fils de Nicolle Bataille et de Jehanne sa femme, baptisé; ses parrains, Michel Bordier et Jehan de la Hamdre; sa marraine, Françoise, femme de Sébastian de Bollo, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse du dit Avons.

(1) *La renaissance des arts à la cour de France*, études sur le XVIe siècle, additions au t. Ier. 1 vol. in-8. Paris, 1855, L. Potier.

Le xxj^e jour du mois de mars, au dit an (1543), avant Pâques (1), Jehan, fils de Jehan Besincton, et de Jehanne sa femme, baptisé; ses parrains, Jehan Breton, fils de maistre Gilles Le Breton et Pierre Besincton, fils de Guillaume Besincton, sa marraine, Marion, femme de Jehan Perremotte, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse du dit Avons.

Le vij^e jour du moys d'aoust, cinq cens quarante-troys, Françoys, fils de Loys Mauldyne et de Marie sa femme, baptisé; ses parrains, Françoys de Boulogne et Nicolle Alixandre; sa marraine, Marie, femme de Eustache de Bobe, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse d'Avons.

Le vingt ungniesme jour d'apvril (1544), Claude, fils de Barthellemy Vallere et Édouarde sa femme, baptisé; ses parrains, honorable homme maistre Salomon des Arbannes et honorable homme maistre Gilles Le Breton; sa marraine, Barbe Le Peuple, femme de honorable homme maistre Claude Girard, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse d'Avons. (En février 1543, Jean Vigneur établit Mre Gilles Le Breton son exécuteur testamentaire.)

Le vingt huictiesme jour du dit mois et an (1544), Jehanne, fille de Pierre Limosin et Mathurine sa femme, baptisée; son parrain, Mathurin de sa maison, ses marraines, Jehanne, femme de Robert Toset, et Geneviève, fille de Jehan Noé, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse d'Avons.

Le xviij^e jour du mois de juillet et an (1544), Alixander, fils de Michel Perdrome et de Michelle sa femme, baptisé; ses parrains, maistre Sebastianet de Bolonguia et Pasquet de Mally; sa marraine, Michelle, femme de Jehan Le Bossu, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse d'Avons.

PAPIER ET REGISTRE DES BAPTESMES DES ENFANS BAPTISEZ EN L'ESGLISE PAROCHIAL MONSEIGNEUR SAINCT PIERRE D'AVON, COMMENÇANT AU JOUR DE PASQUES, XXVe MARS 1554.

Le xvj^e jour du moys de septembre, 1556, fut baptisée Noué, fils de maistre Anthoine Jacquet (2), dict de Grenoble, et Katherine Guignon sa femme, ses parrains Pierre Guignon dit Morgant et.... (en blanc).

Le xvj^e jour du moys de may, 1557, fut baptisée Marie, fille de Loys Bargeron, tailleur de pierre et... (en blanc) sa femme, son parrain maistre Pierre Girard, maistre masson de Fontainebleau; ses marraines Jehanne, fille de maistre Pierre Lebries et Marie femme de Jehan Trauders, tous de ceste paroisse.

Le xij^e jour du moys de juin 1557, fut baptisée Jehanne fille de Jehan Desbars et Magdaleine sa femme, de la paroisse de Monygny; son parrain maistre Jehan Conygne, ses marraines Katherine de Lhorme, femme de maistre Pierre Girard, maistre masson de Fontainebleau et Jehanne Moyreau, femme de Joseph Brinaire, tous de ceste paroisse.

Le samedy iij^e jour du moys de juillet, 1557, fut baptisée Gilles, fils de Guillaume Bataille et de Jehanne sa femme; ses parrains Gilles Chaulvin et Roger de Roger, de Boulongne La Gace, sa marraine Catherine de Labé, femme de maistre Nicolas Labbé.

Le ixe jour du moys de septembre, 1557, fut baptisé Nicollas, fils de Jehan Petit le jeune et de Ysabeau le Bossu sa femme; ses parrains, maistre Nicollas Labbé,

(1) L'année commençait encore à Pâques, et cet usage ne fut modifié en France qu'en 1573, par un édit de Charles IX. Ainsi ce mois de mars appartenait encore à 1542, suivant l'ancien mode de compter, mais en réalité à 1543.

(2) Anthoine Jacquet est parrain le 27 février 1556 (1557).

painctre de Fontainebleau et Jehan Le Bries, dit de Tours, portier du chasteau de Fontainebleau ; sa marraine Marie Besnard, femme de maistre Pierre Lebries tapissier, tous de ceste paroisse.

Le dimanche xij^e jour du moys de septembre, 1557, fut baptisée Felixe, fille de Jehan Robert et de.... (en blanc) sa femme, son parrain Luet Guignebault, de la paroisse d'Usy en Biere, ses marraines Katherine de Lhorme, femme de Pierre Girard dit Castoret et Marie Debonnaire, fille de defunct Pierre Debonnaire de la paroisse d'Ussy en Bierre.

Le xxviij^e jour du moys de janvier, 1557, fut baptisé Isaye, fils de Pertuis tailleur et de Marion Gohette, ses parrains maistre Jehan Coingnot, Anthoine Mayart, tailleur d'image de la paroisse de Meaulx, Catherine de Lorme (1) sa marraine, femme de maistre Pierre Girard, maistre masson du Roy.

Le lundy xxj^e jour de novembre, 1558, fut baptisée Jehanne, fille de maistre Anthoine Jacquet, dict de Grenoble, et de Catherine Guyon sa femme, son parrain Estienne Fournier, ses marraines, Jehanne, fille de deffunct Jehan Dubrou et Marie Guigon.

Le mercredy xj^e jour d'octobre, l'an 1559, fut baptisé Réné fils de Mery.... (en blanc) et de Mariette Debonaire sa femme, ses parrains maistre Nicolas Labbé et Pierre fils de Denys Mesnager, sa marraine damoyselle.... de Fray, fille de chambre de madame Dangat, capitaine de Fontainebleau.

Le mardy x^e jour d'octobre, l'an 1559, fut baptisé Françoys, fils de maistre Jehan.... (en blanc) alias De Langres, ses parrains vénérables et honorables hommes François Prime, abbé de Saint Martin de Troye et maistre Nicolas Labbé.... sa marraine Katherine Voysin, femme de maistre Guillaume Moynier, garde des meubles de Fontainebleau.

Le samedy xxviij^e octobre, 1559, fut baptisée Françoyse, fille de Réné Chalibert et de.... Nyvelon, sa femme, ses père et mère. Son parrain vénérable et discrette personne Françoys Pryme, abbé de Saint-Martin de Troye, ses marraines Katherine Voysin, niepse de maistre Maynier et... Nyvelon femme de.... Maryfray, tous de ceste paroisse.

Le samedy xxiij^e décembre, 1559, fut baptisé Françoys, fils de Françoys Bessaincton et de Jehanne Gasinde sa femme, ses parrains vénérable et discrète personne messire Françoys.... (en blanc), abbé de Saint-Martin de Troyes et Mathurin Gasnier.

Le dimenche xxiiij^e décembre, 1559, fut baptisé Pierre fils de Lyon Saisy et de Claudine sa femme, ses parrains honorables hommes maistre Pierre Lebries tapissier et Roger des Rosiers, dit de Boulongne, sa marraine Katherine,.... femme de maistre Nicolas Leprieur.

Le jeudy premier jour du moys de Febvrier, 1559, fut baptisé Roger, fils de Symon Noyer et de Nicole Vigeur, ses père et mère, ses parrains Roger Desroger, de Bouloigne, et Françoys Moynier, sa marraine Jehanne, fille de deffunct Jehan Vigneur.

Le jeudy iiij^e jour du moys d'apvril, 1559, fut baptisé Pierre, fils de defunct Pierre Bessaincton et de.... Besnard, ses père et mère, ses parrains maistre Nicolas Le Prieur maistre paintre et Michel Blignet, sa marraine Katherine Jacquet, femme de Françoys Fosse, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse de céans.

Le xxj^e jour de juing, 1560, fut baptisée Katherine, fille de Jehan Besnard le

(1) Cette Catherine de Lorme est encore marraine le 25 février 1557 (nouv. style 1558), le 5 novembre 1559, le 3 février 1561.

jeune et de Magdelaine Baudet sa femme, ses père et mère, son parrain maistre Jehan Congnault, alias de Langres, ses marraines Katherine Deforme, femme de maistre Pierre Girard, maistre maçon de Fontainebleau et Marguerite Labbé, ytalienne, tous demeurant audit Fontainebleau.

Le dimenche xj^e^ jour du moys d'aoust, 1560, fut baptisée Françoyse, fille de Jehan Lenoir et de Roberte.... sa femme, son parrain honorable homme maistre Jehan Courat, lieutenant de la forest de Biere, ses marraines Françoyse Pallaule, l'estaliane, veufve de deffunct maistre Sebastiano et Katherine Voysin femme de maistre George Saulbarge, maistre jardinier de Fontainebleau.

Le lundy vij^e^ jour d'octobre 1560 fut baptisée Françoyse, fille de Jehan Lefebvre et de.... Ranyer sa femme, ses père et mère, son parrain Françoys fils de maistre Nicolas Le Prieur, maistre peintre. ses marraines Jehanne femme de Luct Arvieux et Roberte taillemette, femme de Jehan Lenoyr, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse de céans.

Le sabmedy, xxiij^e^ jour de novembre, 1560, fut baptisé Cleorades, fils de maistre Anthoine Jacquet, dict de Grenoble, et Katherine Guigon dit Morgant, sa femme, ses père et mère, ses parrains honorable homme maistre Cleorades le paige, trésorier des guerres, et Jehan Bougeault, sa marraine Marie, femme de maistre Nicolas Le Prieur, painctre, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse de céans.

Le samedi, troysiesme jour de mai, 1561, fut baptisée Françoyse, fille de Michel Pintenelle et Ysabeau sa femme, son parrain honorable et scientifique personne et noble maistre Françoys Primadis, abbé de sainct Martin de Troyes, ses marraines Katherine de l'Abbé, femme de maistre Nicolas Lepainctre, et damoiselle Avoye de Sailly.

Le samedi, 12 juillet 1561, la veufve de deffunct Jehan Dubois est marraine.

Le 4 sept. 1561, maistre Pierre Girard, maistre maçon pour le Roy à Fontainebleau est parrain.

Le lundy, xiij^e^ jour du moys d'octobre, 1561, fut baptisé Théodore, fils de Nicolas Galloys et Andreas sa femme, ses père et mère, ses parrains honorables hommes maistre Jacquet Renoust, paincte, et maistre George Saulvaige, jardinier du Roy à Fontainebleau, sa marraine Loyse Voisin.

Le vendredy, xvij^e^ jour du moys d'octobre, 1561, fut baptisé Abraham, fils de Jehan Louvré et de Roberte.... sa femme, ses parrains Nicolas Harselin et Françoys Gouppil, sa marraine Katherine Jacques, dict de Grenoble, femme de Noël Millon, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse de céans.

Le mercredy, xxij^e^ jour du moys d'octobre, 1561, fut baptisé Nicolas, fils de Anthoine Hemon et de Magdelene Jousseaulme sa femme, ses pères et mère, ses parrains honorables hommes maistre Nicolas Leprieur, painctre du Roy et maistre Roch Leprince, archer de prevost de l'hostel, sa marraine Michelle Morisseau, femme de maistre Gervais, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse de céans.

Le sabmedy, xxixe jour du moys de novembre, 1561, fut baptisé Françoys fils de Estienne Richehomme et de Françoyse Duboys, sa femme, ses père et mère, ses parrains Jehan Gasnier et Mathurin Bourgault, au lieu de messire Françoys.... (en blanc) dict de Boulongne et sa marraine Jehanne Coullon.

Le xve jour daoust, v^e^ lxij, a esté baptisée Françoise Gyrondel, fille de maistre Claude Girondel et Geneviesfe Lepage ses père et mère, ses parrains et marraines, frère Jehan Moret, curé de céans et noble homme maistre Françoys de Prymadicys, abbé de Saint-Martin de Troyes, et controleur des bastiments du Roy, et Marguerite Labbé, tous de ceste paroise.

Le mardi, 11e jour de novembre, 1561, fut baptisé Nicolas, fils de Pierre Perlius

et Marie Gohet, ses père et mère, ses parrains honorables hommes maistre Nicolas Camille (on peut lire aussi Nicolas de l'abbé) painctre du Roy et Louis Bergeron, sa marraine Michelle Morise, femme de maistre Gervais.... (en blanc) serrurier du Roy, tous de ceste paroisse.

Le sabmedy, xxvij^e jour du moys de décembre, 1561, fut baptisée Camylle, fille de Matturin Bourgault et de Perrine.... (en blanc) sa femme, ses père et mère, ses parrains Philippes Terrier, fils de Anthoine Terryer, ses marraines Margueritte L'abbé, fille de defunct Julles Labbé et Marguerite Crochard, fille de defunct Jehan Crochard.

Le mercredi xxe jour du moys de may, 1562, fut baptisée Julianne, fille de Nicolas Guigon et de Morgant de Fleurimande, ses père et mère, son parrain Edme Alexandre, ses marraines Julianne du Tiery, femme de Julle Labé (1), paintre, et Charlotte, femme de Pierre Guigon dit Morgant.

Le vingt cinq^me jour d'avril, 1604, a esté baptisée Marie, fille de Jehan Girard et de Françoise L'Herbier, ses père et mère, son parin Edme Fleureau, ses mareines celle qui lui a donné le nom, Marguerite Lesueur et Jehanne Cornillac, tous de ceste paroisse.

REGISTRE DES BAPTÊSMES, MARIAGES ET TESTAMENTS FAICTS ET ADMINISTREZ EN L'ESGLISE PARROCHIAL MONSEIGNEUR SAINT-PIERRE D'AVONS, DIOCÈSE DE SENS (2).

Le lundi xxve jour du moys d'octobre, v^clxiij, a esté baptisé Françoys, fils de Gervais de Court, maistre serrurier du Roy à Fontainebleau et de Michelle sa femme, ses père et mère, ses parrains Me Françoys Labbé, abbé de Saint-Martin de Troyes et contrerolleur des bastiments du Roy audit lieu et Mre Jehan le Roux, dict le Picard, ymager et maçon et sa marraine Katherine Lambray, fille de Jehan Lambray, tous de ceste paroisse.

Le mardi iiij^e jour de septembre, mil v^clxv, a esté baptisé François, fils de Philippe Terrier et de Marie Roseaulme, ses père et mère, ses parrains François de Primadicis, abbé de Saint-Martin de Troyes, commissaire des bastimens du Roy et Estienne Gautier, sa maraine Katerine du Pont, femme de Anthoine Roseaulme, tous demeurant à Fontainebleau, paroisse de céans.

Le xxxe jour du moys d'octobre, mil v^clxvij, a esté baptisé Jehan, fils de Guillaume Fautre, marchant serrurier, demeurant en la ville de Paris et de Marie Herel ses père et mère et tenuz par honorable homme mestre Jehan le Roux, dict Picard, mestre sculpteur, Adrian Flasche, marchant, demeurant à Fontainebleau, Jacqueline de Mainie, femme de Nicolas Provost, bourgois et orphèvre, demeurant à Paris.

Le penultiesme jour de décembre, 1567, Estiennette, fille de Jehan logeur et Barbe sa mère, son parain Roger de Rogers, ses marraines Estiennette Corneille femme de Mathurin Alexandre et Jehanne Paulmier femme de Pierre de Plaisance.

Le sixième jour du moys de juing, m v^clxviij, a esté baptisé ung enfant masle, fils de Fremin Roussel et Marguerite Ciret, appellé Françoys, ses parrains sont Françoys Primadis, abbé de Saint-Martin, (représenté) par Jehan Moreau et Jean le Roux, dict Piccard.

Le dimanche 23e jour de janvier, 1569, a esté baptisé Nicolas, fils de Edme Formier et de Marthe Jaquet, ses père et mère, ses parrains maistre Nicolas Labbé,

(1) Il y a une apparente contradiction entre ces deux renseignements, mais elle disparaît si l'on suppose l'omission du mot *deffunct* dans le second.

(2) Ce registre va de l'année 1563 à l'année 1576.

paintre du Roy et Estienne Formier, tailleur de pierre, sa marraine Claude, fille de Antoine Jacquet, dict de Grenoble.

Le ve jour de février, v^c^lxix, Jheannette, fille de Françoys Bourgault et de Dyrenne sa femme fut baptisée, son parrain maistre Roger de Rogers, ses marraines Jehanne la Rousse, Carette femme de Mathurin Bourgault.

Le deuxième jour de mars, mil cinq cens soixante neuf, a été baptisé un enfant masle, fils de Jehan Rouysse et Jehanne Kernie, ses parrains sont Jehan Moreau, prevost de Françoys Prim, monseigneur de Saint-Martin et Mre Gervais de Court, serrurier, sa marraine Françoise, femme de Fiacre Regnault et a esté appellé Françoys.

Le.... jour de juin, 1569, a esté baptisé Jacqueline, fille de Pierre Matthieu et de Geffrine, ses père et mère, son parrain Roger de Roger, ses marraines Jacquelline gentil femme de Pierre Rivière.... tous demeurant à Fontainebleau.

Le viij^e^ jour du moys de novembre, mil v^c^lxix, a esté baptisé Jehan fils de Simon Danet, orfèvre et de Michelle Florie, ses parrains Jehan de Mairer (ou Mailer) paintre flamand et Come Fournier, sa marraine Julienne Dulier, femme de Julle Camille, paintre.

Le quinziesme jour du moys de novembre, m v^c^lxix, fust baptisé un enfant masle, fils de Philippe Boursier et Marion Jousseaume sa femme, qui fut nommé Jehan par ses parrains qui sont Jehan Moreau, prevost de Françoys ..., peintre (c'est le Primatice) et Guillemette Du Bois, femme de Jehan Patri.

Le xviij^e^ jour du moys de mars, v^c^lix, fut baptisé Jehan Millon, fils de Noel Millon et de Barbe Segongne, ses parrains, Me Jehan le Roux, dict Picard, et Me Roger de Roger, sa marraine Marie, femme de Guichard le Gray.

Le samedi xxvij^e^ jour du moys de may, mil v^c^lxx, a esté baptisé Raphael, fils de Mathurin Mordieu et de Simonne ses père et mère, ses parrains Pierre Englebert paintre, Ambroise Frankey paintre, sa marraine Katherine Gaultier femme de Pierre Roze, lequel enfant Raphael n'a esté né en mariage.

Le jeudi xxiiij^e^ jour du mois d'aoust, mil v^c^lxx, a esté baptisé Charles, fils de Jehan Du Bois et de Marie Duguet, ses père et mère, ses parrains Guillaume Dumene, Charles Bellerin, sa marraine Perette, fille de Jacques Chevalier.

Le dimenche 1er jour du mois d'aoust, 1571, a esté baptisé Simon fils de Nicolas Milet et de Barbe Du Bois, ses père et mère, ses parrains Jehan Du Boys le jeune et Jehan Gualian, sa marraine Simonne Jaquet, femme de Jehan Du Boys l'aisné.

Le jeudy 1er jour du mois d'octobre, 1571, a esté baptisé Pierre, fils de Edme Fournier et de Marthe Jacquet, ses père et mère, ses parrains honorable homme Hierosme Policque et Pierre Fournier, sa marraine Juliane Dulier, femme de Julle Camille, paintre.

Le vj^e^ jour de juin, m. v^c^lxxij, a esté baptisé Berthelemy, fils de Gillebert Chambon et de Nicolle de Grenoble, ses père et mère, ses parrains Berthelemy le Clerc et Estienne Lambray, sa marraine Katherine Guiyone, veufve de deffunct Anthoine Jacquet dict de Grenoble.

Le vendredy vij^e^ jour de juing, v^c^lxxij, a esté baptisé Marie, fille Gille le Brieris et Jehanne Quinault ses père et mère, son parrain Charles Desboues, paintre, ses marraines Marie Muliard, femme de maistre Roger de Rogeris, paintre et jardinier des grans jardins du Roy, et Jehanne Senestre.

Le xixe jour d'aoust, mil v^c^lxxij, a esté baptisé Marie fille Jehan Debraire et de (en blanc), ses père et mère, son parrain Roc le Prince, lieutenant, présent en la promesse de l'autel, ... (en blanc) sa marraine Marie Mulard, femme de maistre Roger de Rogeri, paintre.

Le xxixe jour du moys de septembre mil v^c soixante et douze a esté baptisé Michel fils de Nicolas de Bauvry et de Jehanne Goux ses père et mère, ses parrains maistre Roger de Rogery, paintre et maistre des grans jardins du Roy et Nicolas Hachette paintre.

Le xvij^e d'octobre (1572) fust baptisé Elisabeth, fille d'Allof le Briot et de Nicole Bouzeau sa femme, le parrain Jule Camille, les marraines Nicole Saulvage et Jeanne Briot.

L'an mil v^c soixante et quatorze, le quinziesme jour de janvier, fust baptisée Anthoinette fille de Marc Pomette et.... (en blanc), le parrain Julle Camille, les marraines Anthoinette Beaubouget et Loyse Voysin.

Du xe jour de juin (1574), fut baptisée Marie, fille de maistre Roger des Rogeris et de Marie Moular, le parrain Jehan Danja, capitaine du gouverneur du chasteau de Fontainebleau et de la foret de Bievre et grand frutier de la dite forest, les marraines Alix Barillier et Julienne Du Bois.

Du xxiij^e jour de juin (1574), fut baptisé Jean, fils d'Edme Hugot et de Catherine Coldré, le parrain Robert de la Noue et Jean Coldré (1), la marraine Catherine Voysin.

Cejourd'hui dix-neufviesme jour d'octobre, mil cinq cens soixante et quatorze, a esté baptisé en l'esglise Monseigneur Sainct-Pierre d'Avon, Savinian, fils de Symon Cornille et de Nicolle Pommette sa femme, les parrains sont Mgr Lenoir, prevost de Mgr et maistre Roger des Rogers, pintre et valet de chambre du Roy et concierge de ses grands jardins, au dit Fontainebleau, et Louise Bliguet, fille de honorable homme Michel Bliguet, tous demeurans au dit Fontainebleau.

Le premier jour de janvier 1575 (nouveau style) fut baptisé Roger, fils de Loys Dynery et Catherine Voysin, ses parrains Roger des Rogerys, garde des grands jardins du Roy, et Jehan Dynery, la marraine Geneviesve Le Clerc.

Du xixe de juin (1575), fut baptisée Camille, fille de Pierre Gauvin, sommelier de la Panneterie de la Royne et de Marguerite Nulle. Le parrain Roger de Rogeriz, peintre et vallet de chambre du Roy et concierge des grands jardins du dit Seigneur, la marraine Juliane Du Tiers et Geneviesve Le Clerc.

Le viij^e jour de janvier 1576 (nouveau style), fut baptisée Marie, fille de missire Roger de Rogery, maistre jardinier du Roy, le parrain Jacques Mullart, oncle de la dite Marie, les marraines Catherine Breton et Veronicque Le Clerc.

REGISTRE DES ANNÉES 1592 A 1603.

Le vingt sixième aust, mil cinq cens quatre vingt et treize, a esté baptisé Jacques, fils de Martin Dubois et Susanne Hus, ses père et mère, ses parins André Hus, barbier du commun du Roy et Mathieu Foin (ou Soin) pintre, sa marene Marie de Sangues.

Le vingt cinquième octobre, mil cinq cens quatre vingt et treize, a esté baptisé François, fils de Gratieux Jamin et Marie Paunier ses père et mère, ses parins honorables hommes Mathurin Alixandre, sergent pour le Roy en sa forest de Bierre et Roger de Rogery, pintre du Roy à Fontainebleau, sa marene Geneviesve le Clerc, veuve de feu Robert Jamin.

Le treisiesme jour de decembre, mil cinq cens quatre vingtz et treise, a esté baptisé Claude, fils de Claude Martin, maistre masson du Roy, et de Léa Fournier, ses père et mère, ses parrains Toussainct du Breuil, pinctre du Roy à Fontainebleau et Charles Sauvage, portier du Roy, en son chateau à Fontainebleau, sa marraine Estienne Langles, tous de ceste paroisse.

(1) Ce même Jean Couldré est mentionné de nouveau sur l'acte, le 12 aoust 1575.

Le dimanche, dix neuvième jour de décembre, mil cinq cens quatre vingt et treise, a esté baptisé Anne, fille de Jacques Bauldouin et Frenor Cornillau ses père et mère, les marraines Anne Vessier et Anthoinette de Rogery, le parrain Guillaume le Blé.

Le xxxe jour de octobre, 1594, a esté baptisé Anne fille de Jehan Guignot, Anne Feru, ses père et mère, son parrin Toussainct Du Brug (1), maistre pintre du Roy, nostre seigneur, en son chasteau de Fontainebleau et Toinette Langlois, sa marraine et lui a donné le nom et l'autre marraine Anne Martin, tous de ceste paroisse.

Le dixiesme jour de janvier, mil cinq cens quatre vingt quinze, a esté baptizé Jehan, fils de maistre Ambroise Duboys et de.... dict de Maugras, ses père et mère, ses parrains celuy qui luy a donné le nom, maistre Jehan Doué, maistre pintre du Roy et l'autre parin mons. Pany, lieutenant de la foret de Bierre, sa marraine madame Estienette Langlois, tous de ceste paroisse.

Le dixhuitième jour de apvril, 1595, a esté baptisée Anthoinette, fille de Pierre Bouge, Charlotte.... ses père et mère, son parrain honneste homme mons. Anthoine de Sermoniat, port manteau du Roy, nostre seigneur, et dame Anthoinette de Rogery, fille de honneste homme maistre Roger des Rogery, maistre painctre du Roy N. S. au chasteau de Fontainebleau et c'est elle qui lui a donné le nom et l'autre marraine Anne Gaudefroy. Tous de ceste paroisse.

Le xvj^e^ jour de aust, mil cinq cent quatre vingt quinze, a esté baptisé, Roger fils de maistre Jacques Bouge et de Marie de Richevilain, ses père et mère, ses parrains, celui qui lui a donné le nom, maistre Roger de Rogeris, maistre pinctre du Roy et Toussaint Du Breu aussi maistre pinctre du Roy en son chasteau de Fontainebleau et sa marraine dame Florence de Richevilain, tous de ceste paroisse.

Le xj^e^ jour de septembre, mil cinq cens quatre vingt quinze, a esté baptisé Anne, fille de Jehan Vernansal et Anne Ferou ses père et mère, son parrain Claude Ferou et ses marraines celle qui lui a donné le nom d'Anne...., et Anthoinette de Rogeris, fille de mons. Roger de Rogeris, maistre pinctre du Roy en son chasteau de Fontainebleau, tous de ceste paroisse. (Elle est encore marraine le 23 de ce mois.)

Le xe jour de may mil cinq cens quatre ving et sayze fut faict le mariage entre Berthelemy Trembert et Jehanne Dubreul de ceste paroisse. Pour leurs plaiges et caution honeste personne maistre Dubreu paintre du Roy en son chasteau de Fontainebleau.

Le neufiesme juing 1596, fut fait le mariage entre noble homme Anthoine de Tabouret et Anthoinette Rogeris de ceste paroisse, pour leurs plaiges et caution ses parens et amis.

Le iij^e^ jour de juillet, mil cinq cens quatre vingt et seize a esté baptisé Marie, fille de Pierre Langlois et Marie de Fiége ses père et mère, son parrain honorable homme Toussainct Dubreuil, pintre et vallet de chambre du Roy, en son chasteau de Fontainebleau et les marraines, celle qui lui a donné le nom Dame Tassine le Ront, femme de mons. de Fontainez, graveur du Roy et Michelle Martin fille de mons. Claude Martin maistre masson pour le Roy à Fontainebleau, tous de ceste paroisse.

Le vj^e^ jour de juillet, 1596, a esté baptizée Marie fille de honneste homme Mathieu Soing (ou Sonig) et Katherine Bonet, ses père et mère, son parrain honneste homme M. Ambroise Du Boys premier pinctre du Roy, en son chasteau de Fontainebleau et ses marraines, celle qui lui a donné le nom Jehanne Soing, femme de maistre Lienard.... tous de ceste paroisse.

(1) *Lisez* : Du Breuil.

Le dixiesme jour de octobre 1596, a esté baptisé Jehan, fils de Jehan Bartier et Jehanne Martier, ses père et mère. Ses parrains, celui qui lui a donné le nom, honneste homme Toussaint Dubreu, maistre paintre du roy en son chasteau de Fontainebleau, et Jacques Bouse, et la marraine, dame Estiennette Langlois, femme de honneste homme François, concierge de la conciergerie du chasteau de Fontainebleau. Tous de ceste paroisse.

Le xxviij^e jour de janvier mil cinq cent quatre vingt et dix-sept, a esté baptisé Martin, fils de honneste personne Gratieux Jamain, commis du roy en son chasteau de Fontainebleau et dame Marie Pomier, ses père et mère, ses parrains, honneste personne Alexandre, procureur du roy en sa forest de Bievre, et maistre Claude Martin, maistre entrepreneur des bastimens et chasteau de Fontainebleau pour le roy, celui qui lui a donné le nom, dame Antoinette Rogeris, fille de défunt honeste personne maistre Roger de Rogeris; tous de ceste paroisse.

Le xxxe jour de janvier 1597, a esté baptisée Anthoinette, fille de honeste personne maistre Jehan Cornilliat, advocat demeurant à Fontainebleau, et Anthoinette Belangot, ses père et mère, son parrain honeste personne M. Julle Bluche, et ses marraines, celle qui lui a donné le nom, dame Anthoinette Rogerys, fille de défunct Roger de Rogery, pinctre du roy en son chasteau de Fontainebleau, et Jehanne Pony, femme de Jehan Roger; tous de ceste paroisse.

Le viij^e jour de apvril mil cinq cent quatre vingt et dix-sept, a esté baptisé Sébastien, fils de Sébastien Senelier, Marguerite Baudelotte, ses père et mère, ses parrains, celui qui lui a donné le nom, honeste personne Jullien de Fontenay, valet de chambre du roy et graveur des pierres précieuses pour Sa Majesté, et Me Charles Lafecteur et la marraine Guillemette Roger, femme de Jacob de Vitry; tous de ceste paroisse.

Le septiesme jour de décembre 1597, a esté baptisée Roze, fille de honeste homme Anthoine Sermignac et Genefieve Moreau, ses père et mère, son parrain Germain Jacquet, dict Grenoble, et ses marraines, celle qui lui a donné le nom, dame Roze Regnault, femme de mons. Alexandre ...., procureur du roi en la forest de Bievre, et dame Marie Fornier, femme de Me Claude Martin (1), maistre tailleur de pierre pour le roi, en son chasteau de Fontainebleau; tous de ceste paroisse.

Le xix mars 1598, a esté baptisé Ambroise, fils de honeste personne Josse de Voltigeau et Katherine Chauvain, ses père et mère, ses parrains honeste personne maistre Ambroise Duboys (2), celuy qui luy a donné le nom, et Michel Piton, garde de la forest de Bièvre pour le roy, et la marraine dame Jacquelline Bastien, femme de honeste personne mons. Olivier, somelier du roy nostre sire; tous de ceste paroisse.

Le vij^e janvier mil cinq cent quatre vingt et dix huict, a été baptisée Marguerite, fille de honeste personne Barthelemy Tremblot et dame Anne Dubrun, ses père et mère, et le parrain, honorable homme Rolain Olivier, chef du Goublet et concierge de .... pour le roy, et les marraines, celle qui luy a donné le nom, dame Marie Champion, femme de mons. Dubrun, pinctor du roy, et dame Estiennette Langloys, femme de mons. Françoys; tous de ceste paroisse.

Le vendredi, neufviesme jour de febvrier mil six cens et ung, a esté baptisée Gabrielle, fille de maistre Roger le Noir et dame Jehanne de Fontenay, ses père et mère, son parrain honeste personne Jullian de Fontenay (3), vallet de chambre et graveur du roy, et ses marraines, celle qui lui a donné le nom, dame Mathurine

(1) Claude Martin, maistre architecteur pour le roy, est encore parrain le 22 décembre 1599.

(2) Ambroise Duboys est encore parrain le 24 du même mois, le 21 février 1601.

(3) Jullian de Fontenay est encore parrain le 13 novembre 1602 avec les mêmes marraines.

Bourgnon, et dame Lienne Fornier, femme de maistre Claude Martin; tous de ceste paroisse.

Le dimanche 25e jour de febvrier mil six cens et ung, a esté baptisé Estienne, fils de Pasquiet de La Noue et de Marie Pinot, ses père et mère, le parrain qui luy a donné le nom Me Estienne Bessaincton et Ferdinand Elle, painctres, et la mareine Elisabet Protais; tous de ceste paroisse.

Le xje juing 1601, a esté baptisée Anne, fille de honeste personne Jacques Bergeron et dame Anne Jamain, ses père et mère, son parrain noble personne Anthoine Aultrebon, cantre et vallet de chambre ordinaire du roy, et ses marraines dame Marie Pommier, femme de mons. Jamain, et dame Franzoyse de Doué, femme de maistre Ambroyse Duboys (1); tous de ceste paroisse.

Le dimanche xxiiije jour de juin 1601, qui estoit le jour de la saint Jean-Baptiste, a esté baptisé Jehan, fils de Jehan Beurier et Margueritte Pailet, ses père et mère; son parrain, celuy qui lui a donné le nom, honeste personne Claude Tycerant, vitrier du roy, en son chasteau de Fontainebleau, et Gille Nargiot, fils de Jehan Nargiot, et la marraine Rachel Malterre; tous de ceste paroisse.

Le neufviesme jour de juillet mil six cens et ung, a esté baptisé Toussainct, fils de honeste personne Guillaume Dumé et dame Jehanne, ses père et mère, et les parrains, celuy qui lui a donné le nom, noble homme Toussainct Dubrun, valet de chambre du roy et pinctre de Sa Majesté, et maistre Ambroise Duboys, et la marraine dame Mathurine Borgnon, femme en seconde nopce de mons. Bisson; tous de ceste paroisse.

Le xxviije jour d'aust 1601, a esté baptisé Gratian, fils de Claude Taserein et Jehanne Audrian, ses père et mère. Son parrain, celuy qui luy a donné le nom, honeste personne maistre Remy Collin, maistre architecteur des bastiments du roy, et honneste personne Gratieux Jamain, commis du roy en son chasteau de Fontainebleau, et la marraine dame Jehanne Appollo, tripotière du grand tripot du roy, en son chasteau de Fontainebleau; tous de ceste paroisse.

Le dixiesme jour d'octobre 1601, a esté baptisé Marcel, fils de Paul Michain et de Françoise Grainpot, ses père et mère. Ses parrains, celuy qui lui a donné le nom, honorable homme Marcel Cayti, valet de chambre du roy et musicien de sa chappelle, et François Rainbaut. La marraine, Susanne Graingot, de ceste paroisse.

Le xviije jour de octobre mil six cens et ung, a été baptisé Gabriel, fils de maistre Girard Orbino et Anne de Bonnemeurs, ses père et mère; ses parrains, honeste personne maistre Remy, Remicolin, maistre architecteur des bastimens du roy, en son chasteau de Fontainebleau, et Françoys de Saunye, et la marraine, celle qui lui a donné le nom, Gabrielle de Bernipierre, estant.... de Fontainebleau et les aultres de ceste paroisse.

Le xje jour du moys d'apvril mil six cens et deulx, a esté baptisé en nostre église, au chasteau de Fontainebleau, Jehan Tabouret, fils de Anthoine Tabouret, vallet de chambre du roy et jardinier de son grand jardin, audit lieu, et de Anthoinette de Rogery, ses père et mère; les parrains, celuy qui lui a donné le nom, Jehan de Donom, concierge du roy et controleur général de ses bastiments, et maistre Jehan Doué, maistre pintre de Sa Majesté; la marraine, Clémance Chandellier, femme de maistre Remy Collin, maistre entrepreneur des bastimens dudit lieu et a esté baptisé par frère Jehan Bachelier, ministre et curé dudit lieu.

Le xve juillet 1602, a esté baptizé Magdelaine, fille de Pierre Tanto et Girarde

(1) La femme de Duboys est encore marraine le 12 septembre 1601, le 15 octobre 1602, le 18 avril 1603.

Orestier, ses père et mère ; son parrain, Jullien de Fontenay, graveur du roy, et les marraines, celle qui lui a donné le nom, dame Lanvalle Formier, femme de maistre Claude Martin, et Pasquette Le Roy ; tous de ceste paroisse.

Le xx septembre 1602, a esté baptizé Fransoyse, fille de honeste personne Roger le Noir et dame Jehanne de Fontenay, ses père et mère ; son parrain, honeste personne maistre Thomas Bourgault, et ses marraines, celle qui lui a donné le nom, dame Estiennette Langlois, femme de maistre Françoys ; et dame Françoyse Doué, femme de maistre Ambroyse Duboys ; tous de ceste paroisse.

Le vingtz-huictiesme de novembre 1602, a esté baptizée Michelle, fille de Nicolas Le Sueur et de Claude Guerard ; le parrain, frère Guillaume Guérard, vicaire de l'église Mons. st Pierre d'Avon ; ses marraines, celle qui luy a donné le nom, Michelle Martin, fille de Mre Claude Martin et Anne Langloix, fille de M. Gilles Langlois ; tous de ceste paroisse.

Le xvij juillet mil six cens et troys, a esté baptizée Françoyse, fille de Pierre Jolly et Jehanne Legendre, ses père et mère. Son parrain, Toussainct Melague, et les marraines, dame Marie Recouvre, femme de honorable homme Mons. Douhé, maistre pinctre du roy, et Fransoize Goulet, celle qui luy a donné le nom ; tous de ceste paroisse.

Le xvije jour de julliet mil six cens et troys, a esté baptisé, en la chapelle de Fontainebleau, Gratieux, fils de honeste personne Gratieux Jamain, commis du controuleur des bastiments général du roy, et dame Marie Paulmier, ses père et mère ; son parrain, noble homme Jehan de Donon, controuleur général des bastiments du roy, commissaire ordinaire des guerres, celuy qui luy a imposé le nom, et maistre Remy Collin, maistre juré du roy en l'office de massonnerie et maistre des bastimens de Sa Majesté ; la marraine, dame Marie Recouvre, femme de maistre Jehan Doué ; maistre pintre du roy, et a, ledit Gratieu, esté baptizé par Mons. le ministre de Fontainebleau et curé d'Avon.

Le ix octobre mil six cens et trois, a esté baptisée Jehanne, fille de honeste personne Jehan Vernansac et dame Feru, ses père et mère ; son parrain, celuy qui luy a donné le nom, Jehan Doué, maistre pintre du roy, et les marraines, dame Jehanne Guillon, femme de honeste personne Jehan Couturier, notaire royal demeurant à Montigny, et Denys Menerard, femme de Deny Barbare ; tous de ceste paroisse.

Le dix-septieme jour d'octobre 1603, a esté baptizé, en la chapelle de Fontainebleau, Martin, fils de Anthoine Tabouret et Anthoinette de Rogeris, jardinier du grand jardin et valet de chambre du roy ; ont esté ses parrains, celui qui luy a donné son nom, Martin Freminet, Parisien, et Françoys Félission, conseiller du roy et controleur général de la généralité de Soissons ; la marraine, Estienette Langlois, femme de François de Saulis.

Le septiesme jour de novembre 1603, a esté baptisé Claude, fils de Jehan Mesnager et Katherine Rousseau, ses père et mère ; ses parrains, celui qui lui a donné le nom, Claude Doué, fils de maistre Doué, maistre pintre du roy, et Bonaventure Duverre, et sa marraine, Denyse Rousseau ; tous de ceste paroisse.

Le xxviij de décembre 1603, a esté baptisée Clemance, fille de Jehan Rogier et Rachel Millon, ses père et mère, son parrain, Claude Doué, fils de maistre Jehan Doué, maistre pinctre du roy en son chasteau de Fontainebleau ; les marraines, celle qui luy a donné le nom, dame Clemance Chandellier, femme de maistre Remy Collin, et Fransoyse Doué ; tous de ceste paroisse.

Ce document est accompagné dans le livre d'où nous l'extrayons, d'une charmante gravure d'un plat de Léonard Limosin, émail-

leur, et dont M. de Laborde a eu l'obligeance de nous faciliter la reproduction en nous prêtant la gravure. Cet émail de l'un des artistes les plus distingués, est remarquable autant pour la beauté du travail que pour le sujet qui y est représenté.

Voici la description de ce plat telle que le donne le catalogue des émaux du Louvre, publié par M. de Laborde.

La cour de Henri II, transformée en assemblée des dieux, émail de Léonard Limosin, exécuté en 1555 pour le connétable de Montmorency, et qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Andrew Fountaine, dans le Norfolkshire. Ce plat, d'une longueur totale de 0m,510 et large de 0m,430, reproduit la composition de Raphaël, *le Repas des Dieux*, avec cette différence, toutefois, que les principaux personnages portent le costume de la cour. Jupiter, remplacé par Henri II, a la toque sur la tête, et est tourné vers Catherine de Médicis, assise à sa gauche, et vêtue d'une robe bleue disposée comme dans le dessin original. A la droite du roi, et complétement nue, mais coiffée de la même toque noire à plumes blanches, recouvrant des cheveux blonds serrés en forme de coques dans la même résille d'or, est Diane de Poitiers; puis autour de la table les personnages de la cour, Anne de Montmorency compris, et tous dans les poses et dans les costumes que Raphaël a donnés aux dieux de l'Olympe. Au-dessus des personnages on voit encore la trace des armes de Montmorency qui ont été grattées. Les arabesques qui ornent les bordures, les combats d'enfants qui les remplissent, sont du style le plus pur et d'une exécution incomparable.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Par décision de M. le Ministre de l'instruction publique, notre collaborateur, M. A. Chabouillet, conservateur adjoint du département des antiques et médailles de la Bibliothèque impériale, est nommé membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, section d'archéologie.

— Dans une lettre adressée à M. de Witte, par M. le marquis Melchiorri, sur les collections du musée du Capitole et publiée dans cette *Revue*, 2e année, p. 338, ce savant signalait parmi les monuments épigraphiques dont venait de s'enrichir ce musée, une inscription relative aux Arvales qu'il comptait publier avec d'autres mémoires sur l'histoire si mystérieuse de ces prêtres de l'antiquité. Ce travail était terminé lorsque la mort est venue surprendre le savant antiquaire et on avait craint que le manuscrit restât inédit. On nous annonce que ce travail distingué, qui fera connaître nombre d'actes nouveaux et qui résumera tout ce que l'érudition moderne a pu recueillir sur l'origine et la destination du sacré collége des Arvales, se publie aujourd'hui à Rome.

— On restaure en ce moment les trois tours du Palais de Justice de Paris, situées sur le quai de l'Horloge. Ces tours, auxquelles se rattachent des faits historiques de notre histoire (voy. *Revue archéologique*, 6e année, p. 408), sont les restes de l'ancien palais construit par le roi Robert, et peuvent donner une idée de l'ancienne physionomie de cette habitation royale. Avant la construction du quai, en 1310, la base de ces tours était baignée par les eaux de la Seine; elles viennent d'être déchaussées et entourées d'un fossé revêtu d'un parement en pierre, surmonté d'une grille.

— Dans l'une des dernières séances du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, M. de Lagrange, président de la section d'archéologie, a communiqué à l'assemblée des détails sur la découverte faite, au mois de janvier dernier, d'une pierre curieuse, près de Saint-Ciers-la-Lande (Gironde). C'est la portion d'une borne milliaire, où se lisent les mots : TRAJANUS DIVUS NERVA GERMANICUS, et au-dessous : XXVI. Cette borne était sans doute placée sur l'une des deux voies antiques qui existaient entre Blois et Saintes; sa longueur est de $2^{m},12$ et son épaisseur de $0^{m},60$. Elle a été sciée dans l'épaisseur de son diamètre et creusée de $0^{m},15$ de profondeur du côté de sa surface plane; des débris d'ossements trouvés auprès porteraient à croire qu'elle a été ainsi évidée afin de servir de sépulture.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan; par M. L. de Mas Latrie, chef de section aux Archives de l'empire, professeur adjoint à l'École des chartes. Paris, 1842-1854, t. II et III. 2 vol. gr. in-8, imp. impériale.

M. L. de Mas Latrie a consacré plus de dix années à recueillir les importants documents renfermés dans ces deux volumes. Il a non-seulement visité les archives du pays dont il a entrepris d'écrire l'histoire, mais encore celles de toutes les villes qui avaient été en rapport politique ou commercial avec Chypre : Venise, Gênes, Barcelone, Montpellier, Marseille, Cité-la-Valette, ainsi que toutes celles qu'il supposait pouvoir posséder des pièces intéressant son sujet.

Il n'a laissé inexploré aucun des grands dépôts historiques de l'Occident, la Bibliothèque impériale de Paris et les archives de l'empire, le Vatican et les archives de la cour de Turin, Florence et Berne. Et c'est de ce faisceau de lumières tirées de la poussière et de l'obscurité, que l'auteur se propose de faire sortir une histoire complète de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan. L'intérêt d'un pareil travail n'a pas besoin d'être rappelé ici, et déjà l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait signalé en le mettant au concours dès 1843. Les juges couronnèrent le mémoire de M. de Mas Latrie, et c'est ce qui nous a valu la publication que nous venons d'annoncer. L'auteur ne considérant son succès que comme un encouragement à des recherches plus étendues et plus solides, a depuis concentré toute son activité scientifique à élever un monument vraiment digne du but qui lui avait été assigné.

Paléographe consommé, très-versé dans la connaissance de l'époque au milieu de laquelle se place la domination des Lusignans à Chypre, il était muni de tout ce qu'il fallait pour l'accomplissement d'une pareille tâche. Sans doute le livre reste encore à écrire, puisque ces deux volumes ne renferment que des documents, mais un ouvrage comme celui-ci consiste en grande partie dans les pièces et les matériaux qui lui servent de base; les avoir recueillies, c'est donc avoir fait les trois quarts de la besogne. D'autant plus que le savant auteur a pris soin d'en dresser un tableau chronologique et de les accompagner de notes qui éclairent les points

historiques auxquels ils se rapportent. Enfin le curieux glossaire par lequel se termine le tome III, nous donne l'intelligence d'une foule d'expressions de notre vieux langage usitées jadis surtout en Orient et dont l'explication avait été généralement omise dans les recueils lexicographiques du vieux français. Le lecteur est donc suffisamment pourvu de tout ce qui est nécessaire pour comprendre les pièces de ces deux volumes et en tirer déjà profit. Le premier volume contient les pièces relatives aux règnes des Lusignans, depuis Guy jusqu'à Janus. Le second embrasse la fin de la domination de cette maison, le règne de Jacques le Bâtard, de Catherine Cornaro et de son fils ; enfin l'histoire de la domination vénitienne et de l'établissement de la domination turque. Suit un supplément renfermant les pièces que l'auteur a retrouvées postérieurement et qui n'ont pu, par conséquent, trouver place à leur ordre chronologique. On pense bien que je ne tenterai pas ici de donner l'analyse des documents contenus dans le volumineux recueil de M. de Mas Latrie. Je me bornerai à signaler quelques-uns de ceux qui ont attiré davantage mon attention. Je citerai d'abord des extraits d'une continuation de Guillaume de Tyr, possédée par la Bibliothèque impériale, et allant de l'année 1191 à l'année 1229. Ensuite des extraits des statuts et établissements de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, rendus pendant le séjour de l'ordre dans l'île de Chypre, et se rapportant au règne de Henri II de Lusignan; des extraits de la Chronique de François Amadi, relatifs à l'arrestation et au supplice des Templiers, et des instructions remises par le roi de Chypre, peu auparavant, à son ambassadeur auprès du pape, pour se plaindre de cet ordre; un mémoire se rapportant à l'année 1311-1312, sur les moyens de reconquérir la terre sainte et d'anéantir la puissance des sultans d'Égypte, remis par les envoyés du roi de Chypre au pape Clément V. Cette pièce est suivie d'une note intéressante de M. de Mas Latrie, sur le transport des armes et des esclaves en Égypte, pendant le moyen âge. Continuant l'aperçu des documents les plus curieux, nous citerons encore des mémoires adressés par Guillaume de Nogaret et l'amiral Zacharia, à Clément V, sur le projet d'une nouvelle croisade. Un extrait de Guillaume de Machaut relatif à la fuite du fils aîné du roi Hugues IV, et du voyage en terre sainte, par Ludolphe, curé du Suchen; un traité de paix et de commerce conclu le 18 avril 1365, entre le roi de Chypre Pierre Ier et la république de Gênes; des extraits de Guillaume de Machaut, relatif à la prise d'Alexandrie par le même monarque; les documents et la note relatifs à son meurtre.

Une autre note d'une grande importance pour l'histoire du commerce au moyen âge, est celle que l'auteur nous a donnée sur la célèbre société commerciale connue sous le nom de *Mahone de Chypre*, et sur la banque de Saint-Georges, à Gênes. Notons encore les différents extraits du *Songe du vieil Pèlerin*, par Philippe de Maizières; les documents relatifs aux rapports commerciaux entre Venise et Chypre; les extraits du voyage en Orient du seigneur d'Anglure; le journal du voyage de Bertrand Lesgare, envoyé du duc de Bourbon en Chypre; les divers extraits de la Chronique italienne de Diomède Strambaldi; les extraits de celle de George Bustron, touchant le testament de Jacques le Bâtard. L'extrait des statuts de l'inquisition d'État de Venise, ordonnant de noyer en secret ceux qui prétendraient que les descendants des frères de la reine de Chypre élèvent des réclamations au sujet de la couronne de Chypre, ceux qui élèveraient des contestations sur la légitimité des droits de Venise sur cette île; les extraits d'un mémoire de François Altar, sur l'île de Chypre, écrit en italien vers la moitié du XVIe siècle.

Outre les notes que nous avons déjà citées comme étant l'œuvre propre de M. de Mas Latrie, cet érudit en a donné plusieurs autres d'un intérêt divers, mais toujours réel et entre lesquelles nous mentionnerons celle relative à la famille Cornaro et celle où sont définies les attributions des divers magistrats de l'île sous la domination vénitienne. Ces notes sont surtout destinées à éclairer les documents extrêmement curieux, extraits des registres de la *Secrète* ou chambre des comptes de Nicosie. M. de Mas Latrie qui a découvert ces documents dans des dépôts de l'Italie et qui y a trouvé si bien mise en lumière l'administration de Chypre sous le règne de Jacques le Bâtard, les a publiés dans son troisième volume dont ils constituent certainement une des parties les plus précieuses.

La publication que nous annonçons ici forme une véritable annexe des *Historiens des Croisades;* la domination des Lusignans à Chypre a été, en effet, la suite de ces glorieuses expéditions où la France joua le premier rôle et d'où il était naturel qu'elle tirât le plus grand profit. L'histoire des rois de Chypre est une histoire toute française; elle nous montre l'influence de nos aïeux se continuant au delà de l'époque où nos armées avaient reconquis la terre du Christ, et tentant de faire prévaloir une influence que nous revendiquons encore aujourd'hui. A ce titre, l'ouvrage de M. de Mas Latrie a droit à toute notre sympathie; ses mérites lui ont déjà valu les suffrages de tous les esprits sérieux et des amis de l'histoire.

ALFRED MAURY.

Eaux-fortes sur Paris, par C. Meryon, 17 planches in-f° réunies dans un élégant portefeuille. Prix 30 fr. Paris, A. Leleux.

Paris est la capitale de l'univers; aucune autre ville ne peut lui être comparée pour le nombre et la beauté de ses monuments et des nombreuses collections d'objets d'art et de science qu'elle offre avec une entière libéralité à l'admiration des étrangers qui viennent la visiter de tous les points du globe.

Parmi les nombreux motifs qui attirent l'étranger à Paris, il en est un surtout, qui domine presque tous les autres, c'est le désir de jouir de la vue de ses édifices, de ses boulevards, et de ses quais plantés d'arbres qui offrent un coup d'œil si ravissant, qu'il laisse dans l'esprit du voyageur une forte impression. Le Parisien lui-même ne se lasse pas d'admirer ces monuments, qui, presque tous, lui rappellent des souvenirs historiques. Ce prestige de la grande cité parisienne dure depuis des siècles, bien que sa physionomie, mobile comme le génie de la nation française, ait subi des métamorphoses et des altérations profondes; aussi, devons-nous féliciter les artistes célèbres et les historiens consciencieux qui nous ont conservé scrupuleusement, par leurs productions, les traits des principaux monuments et des merveilles qui existaient à leur époque. Le burin des Callot, des Israël Sylvestre, des Perelle, etc., nous a transmis les changements successifs opérés sur divers points du sol.

En ce moment où la grande ville subit une immense transformation, tant pour améliorer ses voies de communications que pour l'assainissement de ses quartiers, il s'est heureusement trouvé un artiste doué des qualités de ses prédécesseurs pour nous conserver la représentation des sites, des monuments et des constructions particulières remarquables, que le niveau oblige de modifier ou de faire disparaître.

M. Meryon nous offre, dans une première série de dix-sept planches, une suite des vues générales et des monuments prises sur différents points de la ville. Dans ces planches, l'artiste s'est permis quant aux détails quelques modifications nécessaires pour l'harmonie de son travail mais qui ne détruisent en rien l'exactitude de l'ensemble.

La première planche formant titre représente deux des tours du Palais de Justice sur le quai de l'Horloge. Sur les parties latérales des tours, les constructions attenantes ont été supprimées pour

laisser apercevoir dans le lointain l'agglomération de cheminées et de clochers qui font allusion à l'immense population de la ville. Au-dessus des deux tours, plane un diablotin tenant une banderole sur laquelle on lit : *Eaux-fortes de Paris*, titre de la publication.

La planche suivante représente les armes de la ville de Paris. C'est une composition de l'artiste, pour l'exécution de laquelle on pourrait lui reprocher de ne pas avoir suffisamment tenu compte de l'indication des émaux, ce qui était cependant nécessaire en traitant un pareil sujet. Sur l'écu de gueules, au chef semé de France, un navire voguant sur des ondes au naturel; le tout est surmonté de la couronne crénelée. Le navire est reproduit d'après un bas-relief en pierre qui était autrefois au palais de Jacques Cœur, à Bourges, dans la salle dite *des Galères*, et aujourd'hui placé dans le musée de la ville. La précision des détails, tant du corps du navire que du gréement, tendrait à faire croire que ce bas-relief a été exécuté par quelque homme pratique du métier, ce qui rendrait dans ce cas ce petit monument assez précieux comme renseignement sur l'état des constructions maritimes de cette époque.

La troisième planche nous montre le Petit-Pont, qui n'existe plus, et les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, dominés sur le dernier plan par les tours de la cathédrale. L'aspect général du dessin est bien celui qu'avait ce point de la ville avant la démolition du pont et des maisons qui y attenaient à l'extrémité dans l'île de la Cité, antérieurement à l'année 1851. Aujourd'hui le Petit-Pont n'a qu'une seule arche.

Sur la planche suivante nous avons la reproduction d'une charmante tourelle qui existait rue de la Tixeranderie au coin de la rue du Coq. Toute cette partie de bâtiments du vieux Paris a été démolie en 1852 pour prolonger la rue de Rivoli sur le côté nord de l'hôtel de ville.

La cinquième planche nous montre une portion de l'ancien collége de Montaigu qui avait été transformé de 1792 à 1836 en prison militaire, et qui a été démolie en 1849 pour faire place à la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève. Dans le fond, on aperçoit le magnifique portail de l'église Saint-Étienne-du-Mont; à gauche, le coin du transsept septentrional du Panthéon.

La sixième planche est une vue du Pont-au-Change et du Palais de Justice prise du quai de Gèvres.

La planche suivante nous offre un curieux spécimen de l'habitation d'un bourgeois de Paris au XVIe siècle. Cette maison faisait partie de la rue des Mauvais-Garçons, près de l'hôtel de ville, et a

été démolie pour la prolongation de la rue de Rivoli. Cette planche est surtout intéressante en ce qu'elle nous fait voir la différence qui existait entre la façade des maisons de cette époque et celle de notre temps, alors qu'elles n'étaient pas ornées des élégantes boutiques qui donnent aujourd'hui à nos rues un aspect si animé.

La huitième planche nous montre une vue de la ville, prise de l'une des tours de l'église Notre-Dame. On aperçoit une masse confuse de maisons dominées par les tours du Palais de Justice. On peut se rendre compte de la place qu'occupe le spectateur en ayant en même temps sous les yeux la troisième planche. La planche qui vient ensuite nous présente un autre point de vue de la ville, pris de la galerie de la même tour, mais à l'étage supérieur. Tout est parfaitement exact; le monstre sculpté en pierre que l'on voit au premier plan est un spécimen remarquable des ornements bizarres dont les artistes du moyen âge ornaient nos édifices religieux. La dimension énorme de cette sculpture s'explique par rapport à l'éloignement où on se trouve lorsqu'on la regarde de la place du Parvis. On reconnaît bien l'aspect de la ville au-dessus de laquelle on plane de ce point; sur le dernier plan on aperçoit les maisons des quais de Gèvres et Pelletier, et l'entrée de la rue Saint-Martin, connue sous le nom de rue Planche-Mibray, aujourd'hui démolie. La tour Saint-Jacques-la-Boucherie domine les maisons qui l'entouraient alors.

La dixième planche est une vue du Pont-au-Change, prise de dessous l'arche du pont Notre-Dame, au bas du quai Pelletier. Dans le fond, on retrouve les tours du Palais de Justice. La planche suivante nous offre la vue de la pompe hydraulique accolée au pont Notre-Dame, prise du bas du quai de Gèvres. A droite, on aperçoit les arbres du quai aux Fleurs et les maisons du quai Napoléon, dominées par les tours de Notre-Dame. Cette planche est suivie d'une autre vue, prise de face du côté du Pont-au-Change, de la même pompe représentée dans un encadrement allégorique, au milieu duquel se lit l'oraison funèbre de cet édifice qui doit être démoli dans un temps peu éloigné.

La treizième planche nous offre la vue du Pont-Neuf avant sa dernière restauration, prise au bas du quai de la Mégisserie. On voit encore les boutiques en pierre qui avaient été construites en 1775 par Soufflot, dans les demi-lunes de chaque côté, au-dessus des piliers. On vient de faire disparaître ces constructions afin de rendre au pont son aspect primitif.

La quatorzième planche est une vue de la ville prise du Pont-Neuf. Ce pont, par son heureuse position, nous offre de toutes parts des

points de vue intéressants ; celui-ci nous montre la ville en amont. A droite, on voit tout le développement des bâtiments du Palais de Justice sur le quai de l'Horloge; en face, le Pont-au-Change dans toute sa longueur; dans le fond, la tour de la pompe dite Notre-Dame.

La planche suivante offre un sujet plus lugubre; c'est la vue de la Morgue, prise de la berge, au bas du parapet du quai où est situé cet édifice. L'artiste a ajouté comme accessoire, une scène comme on en voit malheureusement trop souvent en ce lieu : c'est le moment où on transporte à la Morgue le corps d'un individu retiré de la Seine et que reconnaît sa famille éplorée.

La seizième planche nous présente une des vues de la ville qui attire tout d'abord l'attention des étrangers qui arrivent à Paris par le chemin de fer d'Orléans et les quais de la rive gauche de la Seine; c'est l'abside de la magnifique cathédrale de Paris, du pont de l'Archevêché et des bâtiments de l'Hôtel-Dieu qui bordent la rive gauche du fleuve. Cette vue est prise du pont de la Tournelle.

Cette série se termine par une dix-septième planche représentant le tombeau de Molière au milieu d'une couronne de lauriers; à la base, la proue d'une galère armée de ses avirons, fait allusion au lieu de naissance du grand poëte. Au-dessus de la coupe qui surmonte le tombeau brûle la flamme du génie; au centre et dans le fond, la lueur indécise de l'avenir.

Pour être juste, nous ne saurions faire trop d'éloge de l'exécution remarquable de ces planches devant lesquelles nous avons vu des artistes distingués, manifester toute leur admiration. L'artiste a su tirer un parti très-satisfaisant des monuments et de tous les points de la ville représentés sur ces planches, dont plusieurs ont un certain cachet d'originalité et un aspect infiniment préférable aux vues photographiées. Aussi, nous ne craignons pas d'être contredit en annonçant que ces eaux-fortes ont leur place marquée aussi bien dans la collection de l'archéologue que dans celle de l'amateur d'estampes, à côté des Callot, des Israël Sylvestre, des Rigaut et des autres artistes qui ont illustré leur burin dans ce genre. Nous faisons des vœux pour que l'artiste de notre époque reçoive les encouragements qu'il mérite, afin de voir continuer son œuvre.

DELORME.

INVENTAIRE

DE

LA BASTILLE DE L'AN 1428.

Ceux des lecteurs de cette Revue qui ont eu l'occasion de jeter un coup d'œil sur l'*Inventaire du château de Vincennes*, que nous avons donné dans une des précédentes livraisons (1), ne seront peut-être pas fâchés de retrouver ici un autre document du même genre, et qui s'applique à un château plus fameux encore : nous voulons parler de la Bastille. Tous les auteurs s'accordent à dire que cette sombre et imposante forteresse, dont le nom seul évoque tant de souvenirs, fut construite sous le règne de Charles V, et que ce fut le prévôt des marchands, Hugues Aubriot, qui en posa la première pierre, le 22 avril 1370. Millin, dans l'article, assez étendu pourtant, qu'il a consacré à ce monument, dans ses *Antiquités nationales*, n'entre pas dans de grands détails sur sa construction. Il se contente de dire qu'il ne fut achevé qu'en 1382; qu'il ne consistait d'abord que dans les deux tours centrales de la face regardant le faubourg Saint-Antoine; que dans la suite on en éleva deux autres derrière les premières et parallèlement; qu'enfin, vers l'année 1383, Charles VI fit ajouter deux autres tours aux anciennes, et qu'il les réunit entre elles par des murs de huit pieds d'épaisseur. Par cette manière de s'exprimer, Millin donnerait à croire que la Bastille, lorsqu'elle fut terminée, ne se composait que de six tours. Et pourtant c'est ce qu'il n'a pu, ni voulu dire, puisqu'elle a toujours été composée de ces huit grosses tours qui subsistaient encore en 1789. Dans l'article cité, il parle avec reconnaissance des renseignements que lui avait fournis un nommé Palloi (2), lequel était maître maçon, et qui fut l'entrepreneur des démolitions de la Bastille, et il dit que ce Palloi en avait fait faire quatre-vingt-trois petits plans en relief, dont il avait fait hommage aux quatre-vingt-trois départements. En effet, on voit encore aujourd'hui, aux Archives de l'em-

(1) *Revue archéologique*, XIe année, p. 449.

(2) Palloi, qui a joué un rôle dans la révolution de 1789, est mort à Sceaux-Penthièvre vers l'année 1840; on voit son épitaphe dans le cimetière de ce bourg.

pire, l'un de ces petits plans en relief, que tout porte à croire fort exact. C'est une sorte de parallélogramme dont les deux grands côtés regardent, l'un le faubourg Saint-Antoine, et l'autre la ville. Seulement la face opposée au faubourg est un peu bombée par l'avancement de ses deux tours centrales, celles qui constituaient la première bastide ou porte de Paris. Il est bon d'observer que la rondeur des tours n'est visible qu'à l'extérieur, et qu'à l'intérieur elles se confondent en lignes droites avec les massifs qui les relient entre elles. En 89, on n'avait accès dans la forteresse que par la face latérale opposée à la Seine, c'est-à-dire par l'Arsenal, et ce qui est à remarquer, c'est que cela avait déjà lieu à l'époque de notre inventaire, c'est-à-dire en 1428. Cependant il n'en fut pas toujours ainsi, car on voit distinctement sur le modèle en question, tant à la grande face qui regardait le faubourg, qu'à l'autre face latérale qui donnait sur la rue Saint-Antoine, de ces *flèches* ou fentes de murailles qui servaient à donner passage aux bras des ponts-levis. Ce qui prouve qu'il y a eu, du moins antérieurement au XVe siècle, trois entrées à la Bastille. Quant à l'autre grande face, celle qui regardait la ville, on y voit bien à la vérité deux arcs ogivaux, un grand et un petit; mais ils sont comblés par une maçonnerie qui paraît en tout semblable à celle des massifs.

Un ancien registre de la chambre des Comptes, actuellement conservé aux Archives de l'empire (1), contient trois inventaires originaux de ce qui se trouvait dans la Bastille sous la domination anglaise. Le premier, de l'an 1428; le deuxième, qui est à peu de chose près la répétition du premier, fut dressé en 1430, et le dernier en 1435. C'est le premier et le dernier de ces trois inventaires que nous donnons ici. Nous les publions *in extenso*, suivant notre méthode, afin que le lecteur puisse avoir toute confiance dans le texte qui lui est offert, lequel doit reproduire fidèlement pour lui l'original qu'il n'a pas sous les yeux.

L'inventaire de 1428 forme un cahier de papier de 13 feuillets in-4°. Il fut dressé, comme cela avait toujours lieu, sur un ordre de la chambre des Comptes, par un clerc de cette cour, nommé Guillaume Lami, et un notaire au Châtelet, nommé Girard de Conflans, pour l'installation d'un nouveau capitaine de la Bastille. C'était un chevalier nommé Raoul le Bouteiller, qui succédait à un écuyer anglais nommé Jean Mildistret. Ses lettres de nomination, qui sont inscrites en tête de notre inventaire, comme il était d'u-

(1) Sous la cote p. 1189.

sage, émanent de Henri VI, roi d'Angleterre, et sont datées de Paris, du 4 octobre 1428. Vient ensuite l'inventaire lui-même, contenant l'énumération, tour par tour et étage par étage, de ce qui se trouvait alors dans la fameuse forteresse. Afin de mettre le lecteur à même de suivre plus facilement l'ordre suivi dans cet inventaire, nous reproduisons, dans la planche 265 ci-jointe, fig. 1, le petit plan de la Bastille tel qu'il se trouve dans Millin. Nous n'y ajouterons que les explications indispensables.

Et d'abord, pour se faire une idée exacte de l'emplacement de la Bastille, il suffit de jeter un coup d'œil sur le petit plan d'ensemble, fig. 2, gravé au bas de notre planche. On y voit qu'elle se trouvait à peu près au centre d'une ligne droite qu'on tirerait de la petite église de la Visitation (1) à la colonne de Juillet, et qu'elle avait le faubourg Saint-Antoine en face, le boulevard à gauche, et l'Arsenal à droite. Maintenant, voici l'état des lieux au moment où écrivait Millin.

« On y entroit, dit-il, par une porte (A) qui donne sur la rue Saint-Antoine, en face de la rue des Tournelles. Au-dessus de la première porte étoit un magasin considérable d'armes, parmi lesquelles il y en avoit de fort curieuses par leur forme et leur antiquité. A côté de cette porte étoit un corps-de-garde. Cette porte conduisoit à une petite cour dans laquelle on voyoit, à main droite, les casernes des invalides. Sur la gauche étoient des boutiques louées au profit du gouverneur. En face on trouvoit une autre porte (B) qui conduisoit à l'Arsenal en tournant à gauche. A côté de cette porte on avoit sur sa droite des écuries et des remises. En face étoit le pont-levis, et auprès, à main gauche, un corps-de-garde.

« Quand on avoit passé ce pont-levis, on entroit dans la cour du Gouvernement; à droite était la maison du gouverneur, et en face une terrasse et quelques dépendances de la maison. En tournant à gauche on voyait la véritable entrée de la prison, le fatal pont-levis (C), qui, quand on l'avoit une fois passé, étoit souvent fermé sans retour. »

En 1428, c'était par là aussi qu'on entrait dans la Bastille. Seulement, au lieu des noms que les tours portaient en 1789, et qui sont : 1° tour de la Bazinière; 2° tour de la Bertaudière; 3° tour de la Liberté; 4° tour du Puits; 5° tour de la Comté; 6° tour du Trésor; 7° tour de la Chapelle; 8° tour du Coin, notre inventaire se contente de les désigner par leur rang à partir de l'entrée, comptant

(1) C'est à présent un temple du culte protestant.

d'abord les quatre tours qui se trouvaient à main gauche, et ensuite les quatre tours qui se trouvaient à main droite. En conséquence, il commence par *la première vis et tour du costé de la rue Saint-Anthoine, à la main senestre, à commencer du costé des Célestins*, ce qui répond, comme on l'a dit, à la tour de la Bazinière. Il y compte d'abord *la chambre du Portier*, que d'après son triste mobilier on pourrait tout aussi bien appeler la chambre de la torture. Il s'ouvrait dans cette chambre une de ces petites pièces ou cabinets, qu'on nommait *retraits* au moyen âge. Il semble qu'il n'y ait eu au deuxième étage qu'une seule chambre ou salle, du moins il n'y est fait aucune mention d'un retrait. Les troisième et quatrième étages avaient chacun leur chambre et leur retrait. Seulement il est à remarquer que la chambre du quatrième étage ne put être visitée, attendu qu'elle était occupée par les meubles de la duchesse de Bethford, et que ses gens en avaient les clefs. Au cinquième étage se trouvait un grenier. Entre cette première tour et la porte d'entrée il y avait un corps-de-garde, ou *une loge.... où se tiennent les compaignons qui gardent la porte dudit chastel*, un cellier et deux chambres, dont l'une appelée *la chambre du Four*.

La deuxième tour à main gauche, qui répond à la tour de la Bertaudière, comprenait : un cellier, une première chambre et son retrait, une deuxième chambre, sans mention de retrait ; voilà pour ses deux premiers étages. Quant au troisième étage, notre inventaire y compte, d'abord une chambre comme aux autres étages, et ensuite une autre, ainsi désignée : *La chambre joingnant la IIIe chambre, où est à présent l'artillerie*. Ici se présente la question de savoir si cette chambre de l'artillerie doit être considérée comme comprise dans le troisième étage de la tour, ou comme ayant été une salle pratiquée dans le massif qui reliait la tour en question à la suivante. Un passage de la description de cette dernière résout la difficulté. C'est en parlant du troisième étage : « En un huis joingnant de ladicte (IIIe) chambre, *par lequel on va de ladicte IIIe vis en la chambre où est à présent l'artillerie.* » Donc cette chambre de l'artillerie se trouvait comprise dans le massif qui reliait la deuxième tour à la troisième. Aussi, lorsqu'en suivant l'énumération des pièces de la deuxième tour, notre inventaire arrive au quatrième étage, il y compte d'abord une chambre dans laquelle donnait une autre chambre, ou peut-être un retrait, puis *la chambre estant dessus la chambre où est à présent l'artillerie*. De même au cinquième étage, après le grenier et son retrait, il est fait mention *d'une chambre joingnant dudit grenier où soulloit estre l'artillerie*, et on observe

que les voûtes en étaient en mauvais état et qu'il y pleuvait. Ainsi, il y avait dans le massif compris entre la deuxième et la troisième tour, d'abord une salle dite *la chambre de l'Artillerie*, une autre salle pareille, au-dessus, et enfin au-dessus de cette deuxième, une troisième où cette artillerie avait été logée auparavant.

Dans la troisième tour, répondant à la tour de la Liberté, il y avait une cave, quatre chambres, sans mention de retraits, et une cinquième faisant grenier. La chambre du deuxième étage se nommait *le Lardier*.

Arrivé à la quatrième tour, répondant à la tour du Puits, notre inventaire nous apprend que la chambre du premier étage se nommait *la chambre aux Joyaulx*, et que toutes les autres étaient détruites *par le feu qui se bouta en la pouldre de canon estant en la chambre au-dessus de ladicte chambre aux Joyaulx*.

Ainsi que nous en avons déjà prévenu le lecteur, notre inventaire reprend ici la description des tours par la droite, en commençant par *la première vis et tour, à main destre, à commencer devers la tour du Billy* (1), ce qui répond à la tour de la Comté. Il y compte un cellier et cinq chambres, et remarque que celle du deuxième étage ne put être inventoriée, parce qu'elle contenait le matériel de l'écurie du duc de Bethford.

La description de la deuxième tour à main gauche (n° 6) est pareille. Le premier étage se nommait *la Cuisine*. Du reste, aucune mention de retraits accompagnant les chambres de cette tour.

Entre la deuxième et la troisième tour de droite, c'est-à-dire entre celles qui sont désignées sur notre plan par les numéros 6 et 7, il y avait un corps de logis comprenant, au premier étage, une *Despence*, appelée *le Dressouoir de la cuisine;* au-dessus se trouvait *la Penneterie*, et au troisième étage une pièce, qu'une faute évidente du texte attribue à la deuxième tour. Ici, notre inventaire mentionne *la Chappelle*, et à côté une *salle haulte en laquelle les capitaines dudit chastel ont accoustumé de faire leur sale;* puis il passe immédiatement à la troisième tour, en désignant ainsi les chambres qui s'y trouvaient : *En la chambre au-dessus de la Chappelle — une autre chambre joingnant, appelée Comptouer*, ce qui montre que ces deux pièces formaient le second étage de la tour dont cette même

(1) Elle était située au bord de la Seine, à l'endroit où était le bastion de l'Arsenal. Cette tour servait de magasin à poudre; la foudre, en y tombant le 19 juillet 1538, y occasionna une explosion qui la renversa de fond en comble. Piganiol s'est trompé sur l'emplacement de cette tour, qu'il a confondue avec la tour Barbel, située vis-à-vis de la Tournelle.

chapelle, avec la salle des capitaines, faisaient le second. Il passe de là à une *IIe chambre au-dessus de la Chappelle,* qui serait le troisième étage. Cette salle des capitaines, dont on vient de parler, devait donner de plain-pied dans la chapelle et se trouver dans le corps de logis. Elle était surmontée d'une autre, qui était lambrissée, et qu'on nommait *la chambre du Roy*. Au reste, cette partie de notre inventaire n'est pas facile à entendre, et nous ne savons comment rendre compte de cette lacune de deux étages qui manquent à cette tour, en supposant, comme il nous semble qu'on ne peut guère se dispenser de le faire, que la salle des capitaines et la chambre du Roi se trouvaient dans le corps de logis.

La quatrième tour à droite et la dernière des huit, avait ses cinq chambres ou étages. La première seule était accompagnée d'un retrait.

Notre document mentionne encore les terrasses du château, sa cour et sa basse-cour. Il parle aussi d'un puits qui se trouvait dans la cour au pied de la chambre aux Joyaux, laquelle faisait le premier étage de la quatrième tour à gauche.

Dès la première page de cet inventaire, on sent tout de suite où l'on est. C'est bien là en effet un inventaire de bastille. On y trouve une énumération effrayante de portes, de serrures et de verrous. Au milieu de tout cela quelques meubles fort pauvres, un peu de vivres, et une grande quantité d'armes. Ajoutez-y des prisonniers et des instruments de torture. Au reste, il ressort de l'ensemble du document que la Bastille était alors en assez mauvais état, et qu'elle portait l'empreinte du temps. Il pleuvait dans une des tours; une autre avait été presque détruite par une explosion; la plupart des portes n'avaient plus leurs serrures, etc. Ces détails sont significatifs. Mais le principal intérêt de cette pièce porte sur ce qui se rapporte à l'artillerie. Cette partie de l'inventaire n'est pas inédite. Elle a été publiée dans un ouvrage spécial et savant, qui restera célèbre à deux points de vue (1).

Comme nous l'avons dit en commençant, nous donnons ici l'inventaire de 1428 en entier, avec les variantes de celui de 1430. A la suite nous plaçons l'inventaire de 1435. Ce dernier est beaucoup plus court et n'offre pas les détails topographiques du premier, mais il y ajoute pour ce qui est de l'artillerie. Entre les deux se trouve la liste des prisonniers de la Bastille. En fait de personnages

(1) Nous voulons parler des *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, *par le prince Louis-Napoléon Bonaparte*. (Paris, 1846-1851, 2 vol. in-4°, fig.)

importants, on y remarque Arnaud-Guillaume de Barbazan. C'était un gentilhomme gascon qui avait été accrédité auprès du Dauphin (Charles VII), par Tanneguy du Chastel. Il avait assisté au meurtre du duc Jean sans Peur, à Montereau, et avait été poursuivi à ce sujet par les partisans de la maison de Bourgogne.

Les pièces que nous publions ici nous donnent les noms de sept des capitaines de la Bastille pendant la domination anglaise, c'est-à-dire de 1420 à 1436. Ce sont : Jean Mildistret, Raoul le Bouteiller, Jean Salvain, Falstoff, Guillaume Bonegton, Talbot et Willughby.

INVENTOIRE DES BIENS ESTANS EN BASTIDE SAINT ANTHOINE.

Inventoire fait l'an mil cccc vint huit, le mardi cinquiesme jour du mois d'octobre, par maistre Guillaume Lamy, clerc du Roy nostre sire en sa chambre des Comptes, et Girart de Conflans, notaire d'icellui, seigneur en son Chastelet de Paris, des biens et ustensilles estans ou chastel de la Bastide Saint Anthoine à Paris, et en la basse cour d'icellui chastel; par l'ordonnance et commandement à eulx fait par messeigneurs les gens des Comptes dudit seigneur, par vertu de certaines lettres royaulx à eulx adrecans; desquelles la teneur sensuit :

Henry par la grâce de Dieu, Roy de France et d'Angleterre, à noz amez et féaulx conseillers les Gens de noz Comptes à Paris, salut et dilection. Pour ce que, par l'advis et délibéracion de nostre très-cher et très-amé oncle, Jehan, régent nostredit royaume de France, duc de Bedford, nous avons retenu et ordonné capitaine de nostre chastel de la Bastide Saint-Anthoine à Paris, nostre amé et féal conseiller, Raoul le Bouteillier, chevalier, pour et ou lieu de Jehan Mildistret, escuier, il convient bailler par inventoire à nostredit conseiller, les ustensilles, artillerie, et autres habillements de guerre, estans oudit chastel; nous vous mandons et enjoingnons par ces présentes, en commectant, se mestier est, que l'ung ou deux de vous, ou par ung ou deux de nos clers en la chambre de nosdiz comptes, ou autres teles personnes que adviserez souffisans à ce, faictes faire ledit inventoire, le plus diligemment que faire le pourrez, en la présence de nostredit conseiller, ou de sieur Gervais Clistonne, son lieutenant; appellé à ce ledit Mildistret, ou autre pour lui. Et icellui inventoire fait et parfait, retenez par devers vous, en baillant le double d'icellui à nostredit conseiller, ou à sondit lieutenant. Ensemble la garde desdictes ustensilles et autres

habillemens de guerre estans oudit chastel et appartenant à la garde d'icellui, à ce quil en puist et sache respondre en temps et en lieu. Donné à Paris, le IIIIe jour d'octobre, l'an mil cccc vint huit, et de nostre règne le sixiesme. Ainsy signé : *Par le Roy*. A la relacion de monseigneur le Régent, duc de Bedford. J. Milet. Et au dos desdictes lectres estoit escript ce qui sensuit : *Camera, ad faciendum inventarium, et cetera, de quibus in albo presencium fit mencio, commisit et committit magistrum Guillelmum Amici, clericum Regis in dicta Camera, et Gerardum de Conflans, notarium regium in Castelleto Pariensi, scriptum ex ordinacione dominorum a[d] burellum.* Le Begue (1).

Iceulx biens et utensilles, monstrés et exhibez par le dessus nommé Jehan Mildistret, escuier, et trouvez ès lieux cy après déclairés, et baillez en garde au dessus nommé Gervaiz Clistonne, qui de la garde d'iceulx biens se charga pour et ou nom dudit messire Raoul le Bouteiller.

Premièrement :

La première vis et tour du costé de la rue Saint-Anthoine, à la main senestre, à commencer du costé des Célestins (2).

En la première chambre de ladicte vis et tour, en montant contremont, icelle appellée *la chambre du Portier*, fu trouvé ung huys fermant à clef, à une serrure plate et ung verroul.

(1) L'inventaire de 1430 est du 28 juillet. Il est dressé par les mêmes Lamy et Conflans, mais il n'est signé que Conflans. Il contient 15 feuillets de papier in-4°. En voici le préambule : « Inventoire fait l'an mil CCCC et trente, le mercredi XXVIIIe et dernier jour de février, par maistre Guillaume Lami, clerc du roy nostresire en sa chambre des Comptes, et Girard de Conflans, clerc notaire du Roy nostredit seigneur en son chastellet de Paris, des biens, meubles et ustencilles d'ostel, artillerillerie (*sic*), canons et autres biens estans ou chastel de la Bastide Saint-Anthoine à Paris et en la basse court d'icellui, par l'ordonnance et commandement fait de bouche par messeigneurs les gens des Comptes du Roy nostredit seigneur ausdiz Lami et Conflans; yceulx biens, meubles, ustencilles d'ostel, artillerie et canons, monstrez et exhibez par Richart Criqueby, escuier, commis à la garde d'iceulx par noble homme messire Jehan Salvain, chevalier, maistre d'ostel de hault et puissant prince monseigneur le duc de Bedford, et commis de par icellui seigneur à la garde desdiz chastel et basse court, aux dessusdiz Lami et Conflans, et à Thomas More, escuier, commis à iceulx recevoir de par noble homme messire Jehan Falstoff, chevalier, grant-maistre d'ostel dudit monseigneur de Bedfort, cappitaine desdiz lieux, comme icellui escuier disoit. Lesdiz biens trouvez ez lieux cy-après déclarez, et baillez en garde audit Thomas qui la garde d'iceulx prinst et accepta pour et au nom dudit messire Jehan Falstoff, et d'icelle garde se charge. »

(2) C'est la tour de la Bazinière. Le n° 1 de notre planche.

Item. En ladicte chambre furent trouvez une couche de bois de cinq piez ou environ.

Item. Ung banc d'environ quatre piez de long, sans perche (1).

Item. Un buffet faisant dressouer, à deux almoires et serrures sans clefs.

Item. Deux grans barreaux de fer, ausquelz sont atachés deux cheynes de fer, pour mectre un homme en géheyne; avecques les fers et habillemens du col, des piez, et de une main.

Item. Ungs autres fers à mectre une personne ès fers par les piez.

Item. Ung chariot de fer à IIII roes, à mectre du feu de charbon.

Item. Ung petit cheynet de fer, sans crosse.

Item. Ou retrait joingnant de ladicte chambre, et qui sert à ycelle, et à la chambre de dessus, fu trouvé ung huys, sans serrure et sans clef.

Item. En la seconde chambre de ladicte vis et tour, fut trouvé ung huys sans sarrure et sans clef.

Item. Dedens ladicte chambre, furent trouvez environ deux sextiers de seigle, bien mesgre et mal mis (2).

Item. En la IIIe chambre de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huis sans serrure et sans clef.

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvé une couche de chesne de six piez de long ou environ (3).

Item. En l'uys du retrait, joingnant de ladicte chambre, fu trouvé une serrure sans clef.

Item. En l'uys de la IIIIe chambre de ladicte vis et tour, fu trouvé une serrure fermée à clef. Et n'en fut point fait ouverture, ne inventoire des biens estans en ladicte chambre, pour ce qu'elle estoit fermée à la clef; et en avoient la clef, les gens de madame de Bed-

(1) *Sans perche*, c'est-à-dire sans la traverse servant de dossier.

(2) Cet article n'est pas dans l'inv. de 1430. On y lit en place les deux suivants : *Item, en ladicte chambre fut trouvé une couche de chesne d'environ six piez de long. — Item, ung banc sans perche, d'environ six piez de long.*

(3) *Item, dedens ladicte chambre fut trouvé ung dressouer. — Item, ung banc sans peche* (sic.) *d'environ huit piez de long* (addition de l'inventaire de 1430).

fort, qui icelle chambre occupoient pour les besoingnes de madite dame (1).

Item. Ou retrait joingnant de ladicte chambre, avoit ung huis sans serrure et clef.

Item. Ou grenier de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huis sans serrure, et n'avoit dedens icellui grenier aucuns biens.

Item. En la loge, joingnant de ladicte vis et tour, *où se tiennent les compaignons qui gardent la porte* dudit chastel, furent trouvez deux bans, sans perche, d'environ VI piez de long chascun.

Item. Ou cellier, joingnant de ladicte loge, furent trouvés deux chantiers de boys, de dix piez de long ou environ chascun.

Item. En la chambre du Four, joingnant dudit cellier, fu trouvé ung pestrain double, d'environ VI piez de long (2).

Item. En une chambre joingnant dudit four, fu trouvé ung autre pestrain pareil.

LA IIe VIZ ET TOUR A LA MAIN SENESTRE (3).

Premièrement. Ou cellier de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huys sans serrure et clef.

Item. En la première chambre de ladicte vis, en montant contremont, fu trouvé ung huys fermant à clef, et dedans ne fu aucune chose trouvé (4).

Item. Ou retrait, joingnant de ladicte chambre, fu trouvé ung huys sans serrure.

Item. En la IIe chambré de ladicte vis, fu trouvé ung huis à serrure sans clef, et n'avoit aucuns biens dedens (5).

(1) Cette circonstance n'est plus mentionnée dans l'inventaire de 1430, et on y lit : *Item, dedens ladicte chambre furent trouvez huit vielles scelles, cestassavoir. quatre à bahus, une à male, et III à chevauchier.*

(2) *Item, ung coffre en façon de pestrain lequel est de six piez de long ou environ, et est le couvercle d'icellui despecié. — Item, ung dressouer de boys à deux fons, de pareille longueur que ledit coffre; et sert à mettre la pâte reparer* (Inv. de 1430).

(3) C'est la tour de la Bertaudière. (*N° 2 de la pl.*)

(4) *Item, dedens ladicte chambre, fu trouvé deux pommes de cuivre à gecter feu, — Item, un grant chable de chanvre* (addition de l'inv. de 1430).

(5) *Item, dedens ladicte chambre.... furent trouvez cinq quaques, dont les trois sont plains de pouldre à canon, le quart est environ au tiers plain d'icelle pouldre, et le cinquième est tout wyt. — Item, environ deux cens tampons de bois de plusieurs sortes. — Item. Environ cent petis tampons de plomb* (Addition de l'inv. de 1430).

Item. En la IIIe chambre de ladicte vis, fu trouvé ung huis avec une serrure et une clef.

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvé une couche de bois de chesne, de cinq à VI piez de long.

Item. Ung banc sans perche, de ladicte longueur.

Item. Ung pavas blanc (1).

Item. Sur l'uys de ladicte chambre, furent trouvées, unes almoires de boys à quatre guichez, garnis de deux serrures sans clefs; et sont assises sur deux poutences de fer.

Item. En la chambre, joingnant de la IIIe chambre, où est à présent l'artillerie (2), fu trouvé ung huis fermant à clef, et à une serrure plate.

Item. Dedens ladicte chambre, furent trouvez huit grans pavaz, desquels huit pavas, les trois sont vermeilz, figurez aux armes de France, et y a deux fueilles de courges (3), et les autres cinq, blans.

(1) *Pavas, pavais, pavois*, sorte de grands boucliers; d'où le nom de *Pavoisiers* ou *Pavesiers*, donné à ceux qui le portaient.

(2) L'inventaire de 1430 présente ici des différences notables. Voici ce qu'on y lit : « *Item.* En une chambre joingnant d'icelle IIIe chambre, en laquelle est à présent l'artillerie, fu trouvé ung huys fermant à clef, et a une serrure plate. — *Item.* Dedans ladicte chambre fu trouvé trois grans pavas vermeulz, armoiez aux armes de France, et à deux fueilles de courges. — *Item.* Deux autres pavas blans, tous plains. — *Item.* Six petis canons de fer, dont les cinq sont à main, sans chambres, et le VIe est enchassillié en boys. — *Item.* Sept piez de chièvre de fer, grans, moyens et petis. — *Item.* Trois grandes et grosses arbalestres, à tendre à vis et à tour, dont l'arbrier de l'une est rompu. — *Item.* Quatre signolles à tendre arbalestres, dont l'une est grande, les deux autres moiennes et l'autre petite; et est empartie depécée. — *Item.* Quatre arbres d'arbalestres communes. — *Item.* Neuf ars de arbalestres de plusieurs sortes de petite valeur. — *Item.* Six arbriers grans pour arbalestres de Turquie. — *Item.* Quatorze arbalestres, que petites, que moiennes, dont les sept sont entières et presque neuves et de pareille façon, et les sept autres, cassées. — *Item.* Une autre arbalestre assez grosse, cassée. — *Item.* Environ six trouses de fondes de cordes sans bastons, à gecter pierres. — *Item.* Unes grandes almoires de boys à six guichès, esquels guichès n'avoit aucune serrure. — *Item.* Environ ung millier de chausses trappes. — *Item.* Dix-sept casses de trait commun ferrées. — *Item.* Dix casses de moyennes dondaines ferrées. — *Item.* Neuf casses de trait defféré, de plusieurs sortes. — *Item.* Environ demie casse de gros trait en façon de dondaines ferrées, pour grosses arbalestres. — *Item.* Environ deux cens de gros garros. — *Item.* — Environ trois cens de petis garros. — *Item.* Plusieurs viels chables de chanvre à tirer engins. — *Item.* Trois vielles selles à jouster et à faire fait d'armes. — *Item.* Deux chevalès de boys, à mettre à point arbalestre. »

(3) Il y avait à l'hôtel des Tournelles une galerie appelée la *Galerie des Courges*, à cause des courges qui étaient peintes sur ses murailles.

Item. Deux petis pavas blans.

Item. XVII canons à main, dont des deux sont de cuivre, et lé XV de fer, sans chambres (1).

Item. Deux vuglaises petis, afustez en boys, chascun garni de deux chambres (2).

Item. XIIII chambres de vuglaises.

Item. Six piez de chièvre (3).

Item. Cinq tours, à tandre grosses arbalestes.

Item. Cinq grosses arbalestres, à tendre à tour et à vis, et sont très-bonnes, et bien encordées.

Item. VIII moyennes arbalestres, dont les deux sont rompues, et les autres sont assez passans.

Item. Une grosse vielle arbalestre à tendre à tour; de nulle valeur.

Item. Quatre grans ars (4) de corne, les arbiers séparez l'un de l'autre, qui sont de peu de valeur.

Item. Demie XIIe de vielz arcs d'arbalestre d'if, avec les arbriers séparez l'un de l'autre, et sont de petite valeur.

Item. XVIII vielles fondes à bastons (5).

(1) Ces canons à main sont le commencement des armes à feu portatives, et ont précédé l'arquebuse, qui elle-même a précédé le mousquet.

(2) *Vuglaises*, ou *vuglaires* et *vuglères*, sorte de petits canons distingués des gros, qu'on nommait le plus communément bombardes. Les deux vuglaises dont il s'agit ici étaient de petit calibre et montés sur des affûts de bois. Quant aux mots : *chascun garni de deux chambres*, ils demanderaient pour être suffisamment expliqués des connaissances spéciales qui nous manquent. Observons seulement que ce qu'on appelle *chambre* en termes de l'art, qui est la partie de l'arme destinée à recevoir la charge, ne peut s'entendre de notre article, puisque dans celui qui suit immédiatement il est question de *chambres de vuglaises*, sans qu'il soit fait aucune mention de leurs vuglaises, et que par conséquent il faut bien considérer ces chambres de vuglaises comme étant, au moins dans le cas de l'exemple cité, des objets tout à fait à part. Nous disons, au moins dans le cas de l'exemple cité, parce qu'en effet, on trouvera plus bas la mention d'un petit vuglaise *d'une pièce à toute sa chambre*, et ici le mot chambre rentre évidemment dans son acception ordinaire. Il y avait donc des chambres de vuglaires à part de leurs vuglaires, mais qu'est-ce que c'était ? Nous ne pouvons pas imaginer autre chose que des tubes de métal destinés à recevoir la charge de poudre, et qu'on introduisait après coup dans l'âme de la bouche à feu, où on la fixait par un moyen quelconque. Notre explication nous semble d'autant plus plausible, qu'anciennement on chargeait les canons par la culasse. Il sera question plus bas d'un « canon à sept trous *sans chambre.* »

(3) *Six piez de chievre*, ferrements terminés par deux branches de fer recourbées, et qui servaient à tendre la corde d'une arbalète.

(4) Arcs. Ceux-ci étaient de deux morceaux ou arbriers.

(5) *Fondes à bastons*, frondes qui avaient un manche.

Item. Environ deux cens tampons, que grans, que petis (1).

Item. Unes grandes almoires de boys, à six guichez, esquelles ne furent trouvées aucunes serrures.

Item. Esdites almoires, furent trouvez six chables, dont il en y a trois pour gecter engins, et les autres trois pour tirer boys ou autres choses.

Item. En l'estage d'an hault desdictes almoires, fu trouvé ung miller de chauce-trapes (2) ou environ.

Item. Fu trouvé une grant pince de fer.

Item. XXVIII casses de trait commun ferré (3).

Item. Environ deux millers de dondaines, que ferrées, que desferrées (4).

Item. Ung miller de trait commun, que ferré, que desferré.

Item. Environ V^c^ petis garros (5) en V casses.

Item. Environ deux cens gros garros.

Item. Deux pommes de cuivre, à gecter feu (6).

Item. Cinq lances ferrées.

Item. Une lance, à porter estandart.

Item. Trois grandes vielles selles à jouster, de nulle valeur.

Item. Un viel heaume, et un viel chanffrain.

Item. Un grant collier à cheval, pour traire.

Item. Environ cent plommées (7).

Item. Demie XIIe de hoctes garnies de cordes et de viecelles.

Item. En la IIIIe chambre de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huys fermant à clef, et y avoit une serrure et une clef.

(1) Ces tampons servaient à maintenir la charge de poudre dans les bouches à feu. On voit par la suite de notre document, qu'il y en avait en bois et d'autres en plomb.

(2) Les chauce-trappes étaient des espèces d'étoiles de fer à quatre branches écartées, et disposées de telle manière que l'une d'elles conservait toujours la perpendiculaire. Les assassins du duc d'Orléans semèrent de chauce-trappes les rues par où ils s'enfuirent.

(3) Vingt-huit caisses pleines de flèches.

(4) Les dondaines étaient des traits plus lourds et plus forts que les flèches, et qu'on tirait avec l'arbalète.

(5) Les garots étaient des traits lancés, soit par des arbalètes, soit par des espringales, lesquelles étaient aux arbalètes, à peu près ce que nos canons sont à nos fusils. On les appelait aussi *carreaux*, de la forme carrée de leur fer.

(6) Ces projectiles incendiaires ont pu donner plus tard l'idée de nos grenades.

(7) Ces *plommées* étaient des balles, ou peut-être des lingots de plomb, dont on chargeait les canons. On trouvera plus loin la mention d'une boite de fer *gectant sept plommées à une fois.*

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvé ung dressouer à fons, et une forme (1) de VI piez de long ou environ.

Item. En la chambre, joingnant de ladicte IIIIe chambre, fu trouvé un huys sans serrure et sans clef.

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvé ung chaalit de blanc boys.

Item. En la chambre, estant dessus la chambre où est à présent l'artillerie, fu trouvé ung huys à une serrure, sans clef; et dedens ladicte chambre ne fu aucune chose trouvé.

Item. Ou grenier de ladicte vis et tour, furent trouvez huit caques de pouldre à canon, tous plains.

Item. En un autre caque, environ un cent de souffre.

Item. Huit casses de trait commun, desquelles les deux ne sont pas plaines.

Item. Deux vielz pavas blans, de nulle valeur.

Item. En l'uys, fu trouvé une serrure sans clef.

Item. Ou retrait, joingnant d'icellui grenier, fu trouvé ung huys sans serrure.

Item. En une chambre joingnant dudit grenier où soulloit être l'artillerie, fu trouvé ung huis, fermant à une serrure et une clef; et n'avoit aucuns biens dedens, parce que lé voultes sont toutes corrompues, et pleut dedens, quant il pleut (2).

LA IIIe VIS ET TOUR A LADICTE MAIN SENESTRE (3).

Premièrement, fu trouvé *en l'uys de la cave*, une serrure et une clef (4).

Item. En la première chambre de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huys et deux serrures, dont l'une avoit sa clef.

(1) *Une forme*, un banc.

(2) *Item. Dedens icelle chambre, fut trouvé ung chevalet de boys, rompu, à mestre à point arbalestres, et ung viel colier à cheval. — Item. Deux pavas viels. — Item. Dessoubz la porte estant entre la deuxième et la IIIe tour dudit costé et faisant front en la rue Saint-Anthoine, fut trouvé ce qui s'ensuit : Premier. Ung banc sans perche d'environ six piez de long. — Item, Deux canons de cuyvre à longs manches de boys, pour gecter garros* (addition de l'inv. de 1430).

(3) C'est la tour de la Liberté. N° 3.

(4) *Item. Ung vuglaire, et huit chambres de vuglaires, que moiennes, que petites.* (Inv. de 1430).

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvé ung cuvier, ouquel avoit environ ung sextier de sel.

Item. En ladicte chambre, fu trouvé ung banc sans perche, de six piez de long ou environ.

Item. Deux petites tables de chesne, et une paire de tresteaulx.

Item. Ung petit cheynet de fer sans crosse.

Item. En la IIe chambre de ladicte vis et tour, nommé vulgaument *le Lardier*, fu trouvé ung huys, et une serrure et une clef.

Item. Dedens de ladicte chambre, fu trouvé environ la moitié d'une queue de sel.

Item. Vint flesches de lart.

Item. Quatre grans pièces de beuf salé, de la longueur d'une flesche de lart chascune.

Item. En la IIIe chambre de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huys et une serrure à bosse, sans clef.

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvé une couche de chesne, de VI piez de long ou environ.

Item. Un porche de boys de chesne au-devant des fenestres, et n'avoit point de huis en icellui porche.

Item. En ung huys, joingnant de ladicte chambre, par lequel on va par ladicte IIIe vis en la chambre où est à présent l'artillerie, ne fut point trouvé de serrure, mais par devers ladicte chambre où est l'artillerie, est fermée à deux verrouls de fer (1).

Item. En la IIIIe chambre de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huys sans serrure et sans clef; et n'avoit aucune chose dedans ladicte chambre.

Item. En la Ve chambre de ladicte vis et tour faisant grenier, fu trouvé ung huys à une serrure, sans clef.

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvé ung fer d'un fallot.

Item. Environ cinquante tourteaulx de fallot.

LA IIIIe VIS ET TOUR DE LADICTE MAIN SENESTRE (2).

Premièrement. *En la première chambre* de ladicte vis et tour,

(1) *Item. Dedens ladicte chambre fut trouvé deux petis chevalès de boys, à mectre à point arbalestres* (Inv. de 1430).

(2) C'est la tour du Puits. N° 4.

que on appelle *la chambre aux Joyaulx*, près du puis de la court dudit chastel, fu trouvé ung huis à serrure, sans clef.

Item. Dedens ladicte chambre, furent trouvées unes almoires de boys, à dix guichès, garnis de serrures, sans clefs, et dedens estoient garnis de boucassin vermeil (1).

Item. Trois guichès de boys, et unes almoires estant en mur, garnis chascun de serrure sans clef.

Item. Toutes les autres chambres de ladicte vis et tour, furent jà piecà brullées par feu qui se bouta en la pouldre de canon estant en la chambre au dessus de ladicte chambre aux Joyaulx.

LA PREMIÈRE VIZ ET TOUR A LA MAIN DESTRE, A COMMENCIER DEVERS LA TOUR DE BILLY (2).

Premièrement. *Ou cellier* de ladicte tour, fu trouvé ung huys avec une serrure à bosse, sans clef.

Item. En la première chambre de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huys fermant à ung verroul, et n'y avoit point de serrure.

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvé un moulin de boys, à main, tout garny (3).

Item. En la IIe chambre de ladicte vis et tour en montant contremont, fu trouvé ung huys à une serrure, fermé à la clef; de laquelle ne fu faicte aucune ouverture, pour ce que les gens de l'escuierie de monseigneur le Régent le royaume de France, duc de Bedford, avoient la clef d'icelle; et estoient dedens, comme on disoit, les besoingnes et choses de ladicte escuierie (4).

Item. En la IIIe chambre de ladicte vis et tour, fut trouvé ung huys à une serrure, à bosse et à clef.

(1) *Boucassin*, sorte de bougran, toile gommée et calendrée, employée pour les doublures.

(2) C'est la tour de la Comté. N° 5.

(3) *Item. — Dedens ladicte chambre furent trouvez neuf penneaux de voirre, que monseigneur de l'Isle-Adam avoit fait desasseoir de plusieurs lieux de ladicte bastide, et illec fait apporter, pour les faire mectre à point, et puis rasseoir en aucuns lieux, où il avoit advisé estre nécessaires* (addition de l'inv. de 1430).

(4) On y trouva en 1430 : *Ung porche de bois à deux huys. — Item, ung banc sans perche de cinq piez de long ou environ. — Item, une couche de chesne de sept piez de long ou environ. — Item, un dressouer sans serrure. — Item, une grande palete de fer close par les costez à prendre et porter feu. — Item, une petite table de bois à quatre piez.*

Item. Dedens ladicte chambre, fut trouvé ung banc à perche, enfoncé par devant (1), de six piez de long ou environ.

Item. Unes almoires de bort d'Illande (2), atachées contre le mur, à crampons de fer, esquelles à deux grans guichès ou fenestres, sans serrures, et ont deux piez et demi de hault, et trois piez et demi de large ou environ.

Item. En la IIIIe chambre de ladicte vis et tour, fut trouvé ung huys fermant à clef et à une serrure, à bosse.

Item. Dedens ladicte chambre, fut trouvé ung chalit de blanc boys.

Item. Ung dressouer, enfoncié, de III piez et demi de hault ou environ, ouquel a un guichet sans serrure.

Item. En la Ve chambre de ladicte vis et tour faisant garnier, fu trouvé ung huys à une serrure sans clef, et n'avoit aucune chose dedens.

(1) *Enfoncé par devant*, c'est-à-dire travaillé ; à ravalement.

(2) *De bort d'Illande.* Il est souvent question, dans les anciens comptes, de meubles faits en *bort d'Illande* ou *bord d'Irlande.* C'était un bois, comme le prouve le passage suivant d'un inventaire des meubles d'un évêque de Langres, de l'an 1395 : « *Item*, quoddam magnum scamnum cum dorserio et scabello *de nemore dicto* « *d'Irlande*, cum duobus trestellis, etc. » Mais quelle sorte de bois ? Comme nous l'avons le plus souvent vu employé à faire des lambris et des châssis de fenêtres ou de portes, nous pensons que c'était peut-être quelque espèce de bois blanc facile à travailler, comme le sapin, par exemple. Voici, à l'appui de notre opinion, quelques citations tirées d'un compte des bâtiments de Jean, duc de Berri, fils du roi Jean, de l'année 1387. — « *Item*, pour les jornées de pluseurs soieurs pour soier *bort d'Irlande*, et autre bois nécessaire pour faire huis, fenestres, chapciz et hostevans oudit chastel (de Poitiers). — *Item*, pour les jornées de deux soieurs de bois qui ont soyé en ladicte semaine *bort d'Irlande* et autre bois, pour faire lambrux à lambrucher lesdictes galeries. — Pour amener *bort d'Irlande* de Nyort à Poitiers. — Pour avoir vendu et rendu conduit de la ville de La Rochelle en l'oustel des frères Cordeliers de Poictiers, *II^m de bort d'Illande*, de la grant moyson (de la grande mesure) nécessaire pour lambruchier, et fere chassix, porches, huys et fenestres, etc. » Ajoutons qu'on trouve dans le même compte la mention, plus rare, d'un bois du même nom, mais d'une autre provenance. — « Pour avoir amenné et charroié de la ville de Nyort à Poitiers, LXXII pièces de *bort de Flandres*, etc. » Ces 72 pièces de bort faisaient la charge d'une charrette. Voyez plus bas, dans notre document, la mention d'une table de bort d'Irlande qualifiée de très-belle. On voit aussi dans les *Comptes des dépenses faites par Charles V dans le château du Louvre*, et publiées dans cette *Revue*, VIIIe année, page 677, que les murs de la librairie royale étaient lambrissés de *bois d'Irlande.*

LA IIe VIS ET TOUR DE LADICTE MAIN DESTRE (1).

Premièrement. *Ou premier estaige* de ladicte vis et tour, appellé *la Cuisine*, ne fut point trouvé de huis (2), mais dedens furent trouvez deux dressouers de boys, à appareillier viande, de cinq piez et demi de long, et ung pié et demi de large chascun, et assis chascun sur deux tresteaulx (3).

Item. Ung mortier de pierre double (4), avec ung *pestueil*, et n'est point enchacillé en bois.

Item. En la chambre dessus ladicte cuisine, faisant le IIe estage de ladicte vis et tour, fut trouvé ung huys sans serrure et clef.

Item. Dedans, fut trouvé ung chalit de blanc boys.

Item. Ung chassis de boys.

Item. En la IIIe chambre ou estage de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huys à une serrure, à bosse, fermant à clef.

Item. Dedens ladicte chambre, furent trouvées unes almoires de boys à IIII estages, estans dedans le mur, sans serrures.

Item. Une couche de boys, enfoncée, à IIII piez, de VI à VII piez de long.

Item. Ung coffre de noyer de IIII piez de long ou environ, sans serrure.

Item. Ung dressouer de III piez de hault et de pié et demi de large, enfoncié, ouquel n'avoit point de guichet.

Item. Un pié de boys d'un tablier (5) à jouer aux tables et eschez.

Item. En une alée, joignant de ladicte chambre en alant au puys de la tarrasse dudit chastel, fu trouvé une yraine de fer à VIII montans et VIII courans, de V piez ou environ (6).

(1) C'est la tour du Trésor. N° 6.

(2) *Ne fut point trouvé de huis.* Sans doute que les soudoiers anglais avaient commencé par forcer la porte de la cuisine.

(3) On voit par cet article qu'il ne faut pas entendre ici par *dressoir* ce qu'on entend ordinairement, un buffet à plusieurs étages, mais tout simplement une table sur laquelle on dressait les viandes.

(4) *De pierre double.* On trouve dans un compte de l'an 1348, relatif à la construction d'un château en Anjou, la phrase suivante : « fuerunt empti mille tuffelli « de petra dupplici. » Qu'entendait-on par là ? C'est ce que nous ne saurions dire.

(5) *Tablier*, synonyme de petite table. Le *jeu de tables* est le jeu de dames.

(6) *Une yraine de fer.* C'est une de ces grilles de fer qu'on mettait aux fenestres. On trouve dans le compte des bâtiments du duc de Berri, cité plus haut : — « Pour avoir fait une yraigne de fer poisant XIIIcXXXII livres au poys de poictiers, chas-

Item. En la IIIIe chambre de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huys fermant à clef, à une serrure à ressort, avec la clef.

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvée une couche de boys, enfonciée (2), à IIII piez, de VII piez de long ou environ.

Item. Ung petit chalit de blanc boys faisant couche.

Item. Unes almoires de III piez et demi de hault et ung pié et demi de large ou environ, à deux serrures, esquelles faut deux guichès.

Item. Ung dressouer de IIII piez de long et de III piez de hault, à un guichet, auquel faut la serrure.

Item. Deux petites fourmes de boys, de III piez de long ou environ chascune.

Item. En la cinquiesme chambre de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huys à une serrure, à bosse, sans clef.

Item. Dedens ladicte chambre furent trouvez trois ays de chesne (3) d'une couche.

Item. Ou coppe d'ostel (4), entre ladicte vis et la IIIe vis de ladicte main destre, en une despense appellée *le Dressouoir de la cuisine*, fu trouvé ung huys fermant à une serrure, à bosse, sans clef.

Item. Dedens fu trouvé un coffre vielz, à mectre escuelles; et est en partie despécié.

Item. Une vielle table de cheysne.

Item. En la seconde chambre dudit corps d'ostel, estant au dessus dudit dressouer, nommé *la Penneterie*, fu trouvé ung huys et une serrure à bosse, et deux clefs.

cune livre ouvrée au pris de XII. d., laquelle yraigne est en labbe (la baie) d'une fenestre au tiers étage, de la thour qui est devers la porte de Saint-Ladre, oudit chastel de Poictiers. — Pour IIe livres de plom necessaires pour sceller l'yreigne de la fenestre de l'oratoire de la chappelle dudit chastel de Poictiers. » (Compte de 1387.)

(1) *Une couche de boys enfonciée*, c'est-à-dire travaillée à ravalement, comme il a été dit plus haut, au sujet d'un banc.

(2) *Trois ays de chesne.* On aura remarqué qu'on ne trouve dans tout cet inventaire que trois sortes de bois, du bois blanc, du chêne et du noyer. A quoi, il est vrai, il faut ajouter ce *bort d'Irlande*, dont il a été question dans une des notes précédentes.

(3) *Coppe d'ostel.* C'est une faute du texte : il faut lire *corps d'hôtel*, comme on le verra plus bas.

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvé ung coffre de noyer, de six piez de long ou environ, garni de une serrure sans clef.

Item. En la IIIe chambre de ladicte vis et tour (1), fu trouvé ung huys à une serrure, à bosse, sans clef.

Item. Dedens ladicte chambre ne fut aucune chose trouvé.

Item. En la chappelle dudit chastel, fu trouvé un huis sans serrure.

Item. Dedens ladicte chappelle, fu trouvé ung pié de boys à mectre ung tablier à jouer aux eschez, figuré par dessoubz de trois lyons, et III pans (2) vestus, de champ et d'avelement (3); et est de petite valeur.

Item. Une petite ymage de Saint George (4), de boys doré.

Item. Une table d'autel, painte, où est escript de painture : *C'est maistre Giraud de Montagu, secretaire du Roy nostresire, sa femme et ses enfans* (5).

Item. En l'uys de la sale haulte, joingnant de ladicte chappelle, estant audit corps d'ostel entre les IIe et IIIe vis et tour, et *en laquelle, les capitaines dudit chastel on acoustumé faire leur sale*, fut trouvé une serrure plate, fermant à ung verroul et une clef, avec ladicte clef.

Item. Dedens ladicte sale, fu trouvé ung banc à perche, de VII piez de long ou environ, enfoncié devant.

Item. Un autre banc sans perche, de cinq piez de long ou environ, enfoncié aussi devant.

Item. Ung autre banc enfoncié devant, de dix piez de long ou environ, avec la perche dudit banc.

Item. Une chayere de chesne, à doz, de six piez de hault et de quatre piez de large.

Item. Une autre chaière de chesne, à doz, de quatre piez de hault, et close aux deux costez.

(1) *De ladicte vis et tour.* C'est une faute du texte. Il s'agit évidemment ici du troisième étage du corps d'hôtel.

(2) *Pans.* L'inventaire de 1430 écrit paons.

(3) *De champ et d'avelement.* L'inventaire de 1430, écrit plus correctement *avament.*

(4) Il ne faut pas oublier que nous sommes sous la domination anglaise.

(5) Gérard de Montaigu eut, entre autres enfants, Jean de Montaigu, grand maître de l'hôtel, qui fut gouverneur de la Bastille en 1405, et décapité le 7 octobre 1409. Jean de Montaigu avait vendu à la reine l'hôtel Barbette. Il avait aussi bâti le château de Marcoussis.

Item. Une table de bort d'Irlande, très belle, de huit piez de long ou environ, et trois piez de large ou environ.

Item. Ung dressouer, de trois piez et demi de hault, et trois piez de large, et ung guichet, auquel n'a point de serrure.

Item. Deux grans chiesnès à crosse, l'un de III piez, et l'autre de II piez et demi de hault ou environ ; et ne sont pas de pareille façon.

LA IIIe VIS ET TOUR DE LADICTE MAIN DESTRE (1).

Premièrement. *En la chambre au dessus de la chappelle*, fu trouvé un huys à serrure, sans clef.

Item. Dedens ladicte chambre, fut trouvé ung coffre, de quatre piez de long, et de quatre doys d'espés, fermé aux quatre coins de bandes de fer, et à VI anneaux de fer à le porter ; au travers est lié de XIIII liens de fer, et en icellui n'avoit aucune serrure.

Item. Unes almoires à trois estages, esquelles a VI fenestres, et n'y a que une serrure ès fenestres de l'estage du millieu, sans clef.

Item. Une vielle couche d'ais, de six piez de long ou environ ; et est de petite valeur.

Item. En une autre chambre, joingnant, appelée *Comptouer*, fu trouvé ung buffet (2) de IIII piez de long ou environ (3).

Item. En la IIe chambre au dessus de la chappelle, fu trouvé ung huys sans serrure, et dedens ladicte chambre n'avoit que immondices et ordures.

Item. En la chambre au dessus de la sale du capitaine, laquelle est lambroissiée de boys, et s'appelle *la chambre du Roy*, fut trouvée ung huys, auquel avoit une serrure et une clef.

Item. Dedens ladicte chambre, fu trouvé ung banc sans perche, enfoncié devant, de VII piez de long ou environ.

LA IIIIe VIS ET TOUR DE LADICTE MAIN DESTRE (4).

Premièrement. Fu trouvé ung huys, à une serrure plate, et ung verroul fermant à clef.

(1) C'est la tour de la Chapelle. N° 7.

(2) *Ou comptouer* (Inv. de 1430).

(3) *Item. Une chaière à doz, servant pour ledit comptouer, et est de pareille longueur que ledit comptouer.* (Addition de l'inv. de 1430.)

(4) C'est la tour du Coin. N° 8.

Item. En la première chambre de ladicte vis et tour, fu trouvé ung huys à deux serrures plates et à deux verroulz, fermens à clef, avec les clefs.

Item. Dedens ladicte chambre, furent trouvez deux bancs sans perche, de VI piez de long ou environ chascun.

Item. Une table de chesne, de deux pièces et de deux tresteaulx.

Item. Ung dressouer à fons, sans guichet.

Item. Ung chesnet sans crosse (1).

Item. Ou retrait de ladicte chambre, avoit deux huys, en chascun desquels avoit une serrure sans clef.

Item. Ou premier huys de la deuxième chambre de ladicte vis et tour, avoit une serrure plate et ung verroul fermant à clef, avec la clef.

Item. Au second huys de ladicte chambre avoit deux serrures plates et deux verroulz avec deux clefz.

Item. En ladicte chambre avoit une couche de boys à IIII piez, enfonciée, de VI piez de long ou environ.

Item. Une petite couche de boys qui se boute dessoubz le lit.

Item. Ung banc à perche, à quatre pommeaux, de six piez de long ou environ.

Item. Une petite table de chesne, de cinq piez de long ou environ, avecques deux tresteaux et une scabelle.

Item. Ung coffre de noyer, de trois piez de long ou environ, auquel avoit une serrure et une clef (2).

Item. Ung buffet, enfoncié, à deux guichès, esquelz n'a point de serrure.

(1) *Item. Une forme de sept à VIII piez de long, et souloit estre en la sale basse, où disnent à présent les cappitaines. — Item. Ladicte chambre estoit toute natée de nates neuves. — Item. En une chambre estant par bas, nommee la petite sale, en laquelle les cappitaines disnent et souppent, etc.... — Item. Toutes les fenestres de ladicte chambre ou sale estoient verrées et antières, et les avoit fait mectre à point, monseigneur de Lille Adam, durant le temps qu'il estoit capitaine dudit chastel.* (Addition de l'inv. de 1430). Jean de Villiers, seigneur de l'Ile-Adam, maréchal de France. Il fut le principal moteur de la conspiration de Perrinet Le Clerc qui livra Paris aux Bourguignons, le 29 mai 1418. Au mois de février 1421, le duc d'Exeter le mena prisonnier à la Bastille. Comme il était fort aimé des Parisiens, il y eut une émeute qui fut bientôt apaisée. L'Ile-Adam resta prisonnier jusqu'à la mort d'Henri V, roi d'Angleterre, arrivée le 31 août 1422. Ce fut lui qui, le 13 avril 1436, planta l'étendard de France sur les murs de Paris revenu à son roi.

(2) On lit à la marge du texte : *On faisoit doubte que ledit coffre ne fu pas de ladicte bastide.*

Item. En la IIIe chambre de ladicte vis et tour, fut trouvé ung huys, ung verroul et une serrure à bosse, sans clef, non actachée audit huys, et dedens ladicte chambre ne fu aucune chose trouvé.

Item. En une alée, au dessus de ladicte chambre, laquelle est en façon de garde robe, fu trouvé ung huys, ouquel avoit une serrure à bosse sans clef.

Item. En l'huys de la IIIIe chambre de ladicte vis et tour n'avoit aucune serrure, et aussi n'avoit aucune chose dedens.

Item. En la cinquiesme chambre de ladicte vis et tour, fut trouvé ung huys, ouquel avoit une serrure, sans clef; et n'avoit aucune chose dedens ladicte chambre.

Item. Es terrasses dudit chastel, ung vuglaise, enchacillié en boys, gectant pierre de VI ^tt pesant on environ, et à deux chambres (1).

Item. Ung petit vuglaise d'une pièce à toute sa chambre, gectant vers la porte Saint-Anthoine-des-Champs, gectant pierre de IIII ^tt pesant ou environ, enchacillié en boys.

Item. Ung pareil vuglaise, vers le chemin et chaussée de l'église Saint-Antoine-des-Champs gectant.

Item. Ung autre pareil vuglaise, vers la tour de Billy gectant.

Item. Ung autre pareil vuglaise, gectant vers l'Ostel neuf (2).

Item. En la court dudit chastel, fu trouvé un vuglaise à deux chambres, de cuivre.

Item. Soubz l'auvent de tuille, estant ou millieu de ladicte court dudit chastel, fu trouvé ung vuglaise à deux chambres, de cuivre, enfusté en boys, gectant XX ^tt de pierre pesant ou environ (3).

Item. Ung autre vuglaise garny d'une chambre et d'un coing de fer, enfusté en boys, de VI pouces de pierre ou environ gectant.

Item. Ung autre vuglaise enfusté en boys, sans chambre, de cinq poces de pierre ou environ gectant.

(1) *Item, ès terrasses dudit chastel furent trouvez trois wulglaires enfustez en boys de neuf. — Item, furent trouvées neuf chambres de vulglaires* (Inv. de 1430).

(2) L'*Ostel neuf*. Cet hôtel était vis à vis des Tournelles. Charles VII y logea en septembre 1439.

(3) On sait que les premiers boulets étaient de pierre. On les mesurait, soit par leur poids, comme on le voit dans cet article, soit par leur diamètre, comme dans le suivant.

Item. Une boîte de fer, enchasillée en bois, gectant sept plommées à une fois (1).

Item. Ung coffre de noyer, ferré, à VI paires de charnières et liens tout autour, et quatre cornez et quatre lyens aux deux boues, et a longueur cinq piez ou environ ; et estoit fermé à deux serrures plates, et à deux clefs de diverses sortes et façons.

Item. Sur la porte de ladicte court, faisant front en la rue Saint-Anthoine, fu trouvé ung vuglaise enchassilliée en boys, sans chambre, gectant pierre d'environ cinq pouces.

La basse court dudit chastel de la bastide Saint-Anthoine.

Premièrement. Soubz la porte de ladicte basse court, en alant aux champs, fu trouvé ung vuglaise enchassillé en boys, à toute sa chambre, gectant pierre de cinq pouces de tour ou environ.

Item. Dessus ladicte porte, fu trouvé ung autre pareil vuglaise, sans chambre, et gette pareille pierre que le prochain précédent (2).

LAMY, CONFLANS.

[PRISONNIERS DE LA BASTILLE.]

Item. Le deuxième jour dudit moys d'octobre, oudit an mil CCCC vint huit, par l'ordonnance et commandement de très hault et puissant prince, monseigneur Jehan, régent le royaume de France, duc de Bedford, relaté à messeigneurs les gens des comptes du roy nostresire, par honorable homme et sage, sire Regnault Doriac (3), l'un des conseillers et maistre desdits comptes, les dessus nommez, maistre Guillaume Lami, et Girard de Conflans, se transportèrent ou chastel de la Bastide Saint-Anthoine, à Paris, pour illec reddiger par escript les noms et surnoms des prisonniers estans ledit jour, oudit chastel. Desquelz prisonniers, lesditz noms et surnoms, et les lieux où il estoient, s'ensuivent, premièrement :

(1) Cette boîte de fer était *en façon de canon*, comme on va le voir plus bas dans une variante de l'inventaire de 1430.

(2) *En ladicte basse court, sur les allées d'icellui, fu trouvé une boëte de fer, en façon de canon, enchassillée en boys, gectant sept plommées à une fois* (Inv. de 1430). C'est la machine dont il a été question quelques lignes plus haut.

(3) Il avait été, avec un écuyer nommé Pierre le Verrat, chargé des funérailles d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bethford, morte dans la nuit du 13 au 14 novembre 1432.

La IIe vis et tour dudit chastel à la main senestre, à commencier du costé estant par devers les Célestins (1).

En la seconde chambre et estage de ladicte vis et tour, furent trouvez :

Frère Jehan Cartier, de l'ordre des frères prescheurs du couvent de la Rochelle.

Frère Robert Le Maistre, de l'ordre des frères prescheurs du couvent de Rouen.

Thomas Brouet, de l'aage de XVIII ans ou environ, natif du royaume d'Angleterre.

La IIIe vis et tour à la main senestre, à commencier pardevers les Célestins (2).

En la cave ou cellier de ladicte vis et tour, furent trouvez :

Jaquin Chamin, jeune enfant, natif de Saint-Marcel lez Paris, de l'aage de XIII ans ou environ.

Nicolas Dampoit, natif du pays d'Angleterre, de l'aage de XVII ans ou environ.

Jehan Morman, natif dudit pais et royaume d'Angleterre.

Guillot Trotin, } vignerons.
Mahiet de la Rue, }

Messire Estienne du Pont, prestre, curé de Val Reffroy ou diocèse de Meaulx, natif de Chastillon de Dombes, ou pais de Bresse, ou bailliage de Mascon.

Richard Norton, natif du royaume d'Angleterre.

La IIIIe vis et tour à la main destre, à commencier du costé de la tour de Billy (3).

En la première chambre de ladicte vis et tour en montant contremont, furent trouvez :

Messires Symon David Yonnet de Helenvilliers, et Gilles des Ourmes, } chevaliers.
Prigen de Cotigny, Jehan Petit } bretons escuiers.
Et Jehan le Boursier.
} Tous hostages et admenez de Dyenville, en Beausse.

(1) La tour de la Bertaudière. N° 2.
(2) La tour de la Liberté. N° 3.
(3) La tour du Coin. N° 8.

Item. En la seconde chambre de ladicte vis et tour : Messire Arnault Guillem de Barbazan, chevalier.

LAMY. CONFLANS.

INVENTAIRE DE 1435.

Inventoire fait l'an mil quatre cens trente et cinq, le lundi cinquiesme jour de mars, par sire Regnault Doriac, cons^r et maistre des comptes du Roy, nostresire, et Adam Deschamps, clerc desditz comptes, des artilleries, habillemens de guerre, et autres biens, utencilles estans ou chastel et bastide saint Anthoine à Paris, et en la basse court dicellui, appartenant au Roy nostresire, par l'ordonnance et commandement de messeigneurs des comptes du Roy nostredit sire à Paris. Iceulx biens moustrez par Richart Conyngeston, lieutenant et serviteur de monseigneur de Talbot, chevalier, nagaires cappitaine de ladicte bastide. Lesquelz artillerie, biens meubles, et habillemens, ont esté par nous inventoriez en la manière qui sensuit, pour iceulz bailler à noble et puissant seigneur mons. Robert, seigneur de Wylluby, conte de Vendosme, à présent ordonné cappitaine dudit lieu de la Bastide (1).

Et premièrement, s'ensuit la déclaration des artillerie et biens appartenant au Roy nostresire, qui baillé avoient esté audit monseigneur de Talbot, par messire Guillaume Bonegton, chevalier, auparavant capitaine de ladicte Bastide, cestassavoir :

Trois canons fournis de chambres, c'estassavoir chascun de deux chambres, qui estoient là pour asseoir en hault dedens le Donjon.

Item. Deux canons de cuivre espringal.

Item. Six piez de chièvre, que grans, que petiz.

(1) Robert de Willughby. C'était un chevalier anglais qui paraît avoir joué un assez grand rôle. Par des lettres du 20 septembre 1424, le duc de Bethfort lui donna le comté de Vendôme confisqué sur Louis de Bourbon, ce qui fut confirmé par Henri VI, le 21 octobre 1425. A cette faveur, le roi d'Angleterre ajouta, par ses lettres du 26 mai 1425, le don d'un superbe hôtel situé à Paris, sur la paroisse Saint-Eustache, nommé l'*hostel de Bohaigne*. Enfin, en 1431, il lui donna encore le comté de Beaumont-sur-Oise. Aussi, dans des lettres du 15 décembre 1431, datées d'Argentan, s'intitule-t-il : « Robert de Wilughby, conte de Vendome et de Beaumont-sur-Oise, sire de Wilughby, de Montdoubleau et de Beaumesnil, lieutenant du roi en ceste partie » c'est-à-dire en Normandie. (Trés. des ch., J. 175, pièce 116). Lorsque Paris se rendit à Charles VII (13 avril 1436) Willughby fut obligé de se retirer à la Bastille. Il capitula deux jours après.

Item. IIII couleuvres, ou canons de fer (1).

Item. Deux arbalestes d'acier.

Item. VIII arbalestes d'if, entières, dont il en y a III grosses, dictes haussepiez (2).

Item. XII arbalestes rompues.

Item. X ars d'arbalestes, sans arbrier, rompues.

Item. Ung petit canon en boys.

Item. Dix arbriers sans ars, que grans, que petiz, dont il en y a ung rompu, comme de nulle valeur.

Item. Cinq engins de bois à tendre arbalestes, dont les trois sont entiers, et les autres non.

Item. Cinq vvuidas (windas?) de fer, que grans, que petiz à tendre arbalestes.

Item. Deux pièces de bois d'un engin à coullart.

Item. Deux cros de fer pour une eschielle de corde.

Item. IX pavaiz, que grans, que petiz, telz quelz.

Item. XLIIII coffres de trait à arbalestes, que grans, que petiz, tant à empenner que à empenner (*sic*) et ferrez et à ferrer.

Item. Ung nombre d'espringalle, sans coffre (3).

Item. Une quantité de cordes à coullart pour ung ou deux.

Item. III engins de cuir à chargier les piés du coullart.

Item. deux XII^nes^ de fondes sans baston.

Item. III livres de fil d'Anvers, avecques ung nombre de chausse-trappes.

Item. III vieilles selles de jouste, avecques ung viel heaume.

Item. Une grand aumuire à mettre harnois, à six cloans (4).

Item. Ung baril et demi de pouldre à canon ou environ.

Item. Ung gros canon, enfusté en bois, appellé *le canon de la Bastide*, à deux chambres de cuivre.

Item. Ung autre grant canon ou bombarde de fer, de VI piez de long ou environ, à III chambres de fer.

Item. Deux falloz à esclairier sur les murs.

(1) *Couleuvres ou canons de fer.* Nous en avons fait notre mot couleuvrines. Mais on voit clairement par cet article que c'est de la couleur du fer qu'ils avaient pris leur nom.

(2) *Arbalestes.... dictes haussepiez.* On reconnaît là les *balistæ ad pedes* du compte de 1202 donné par Brussel.

(3) *L'espringal* a été d'abord une machine de trait, une sorte d'énorme arbalète, et dans la suite un petit canon. On nommait anciennement *épingard* une pièce de campagne d'un très-petit calibre.

(4) *A six cloans*, c'est-à-dire à six portes ou guichets.

Item. Ung canon à sept troux, sans chambre, estant en la basse court, d'un espan de long ou environ (1).

Item. Cinq canons, que grans, que petitz, dont il y en a trois chascun à deux chambres, et les autres deux chascun à trois chambres; séans en la basse court.

Item. IIII tables, que grandes, que petites, avecques IIII treteaux.

Item. XV bans à perche, tant d'uns, que d'autres.

Item. XI, tant aumoires, que dressouers.

Item. XII, que couches, que chalis.

Item. Une grant aumoire, estant en la tour rompue, qui souloit estre en la garde robe.

Item. Ung moulin à bras, entier.

Item. En la cuisine, ung grant mortier avec le pestail, et deux dressouers à despéchier chair.

Item. Au four, une huche à pestrir, sans couvescle.

Item. Deux chaieres à doz, avecques ung benoistier à eaue benoiste.

Item. Ung dressouer estant ou lardier, à despecier chair.

Item. Ung long chable.

Item. Ung grant coffre bendé de fer.

Item. II chaiennes de fer.

Item. Une paelle de fer à charbon.

Item. Ung chariot à charbon.

Item. Une huche pleine de pierre à canon.

Item. III grosses pierres à bombardes.

Item. S'ensuit la déclaracion d'autre artillerie, estant en ladicte Bastide, appartenant au Roy nostresire, qui baillé avoit esté audit monseigneur de Talbot, par Guillaume de Troyes, garde des artilleries du Roy nostresire.

Premièrement. VI couleuvres, dont l'une est rompue.

Item. VII quarterons de pierre à vuglères.

Item. VII quarterons de tampons pour lesditz vuglères.

Item. XII pavaisines.

Item. XX livres de fil d'Anvers.

Item. Une forge fourmée de deux soufflez, une enclume, une croisié, une bigorne, ung marteau à main, deux marteaux cotterez, IIII paires de tenailles, et généralement tout ce qui y appartient, excepté la toière.

(1) D'une palme de long.

Item. II^c L tourteaux à falloz.
Item. VI tréteaux à couleuvres.
Item. Deux lances rompues.
Item. Vint et cinq maillez de plont.
Item. IX hoeaux.
Item. Dix esquipars (1).
Item. VI marteaux à maçons.
Item. VI coignées.
Item. XII hottereaux.

DORIAC. DESCHAMPS.

(1) *Dix esquipars.* Ce sont des pics.

NOTE

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS HELVÉTIQUES.

La Société des antiquaires de Zurich a publié, il y a peu de mois, par les soins de M. Théodore Mommsen, un recueil d'inscriptions romaines (1) qui dépasse de beaucoup, et pour le nombre les textes colligés, et pour le soin avec lequel ils sont reproduits, les trois collections analogues qu'avait fait imprimer, de 1826 à 1844, le savant J. G. Orelli.

Jean Stumpf, le premier qui ait donné un recueil des inscriptions helvétiques, c'était en 1548, n'en avait connu que quarante-trois seulement. En 1600, on en avait trouvé vingt-deux nouvelles; en 1700, quarante-sept autres; en 1800, quatre-vingt-dix-neuf; en 1854, cent vingt-sept. Cette curieuse progression, si encourageante pour les antiquaires, donne en total un chiffre de trois cent trente-huit textes, les uns pris sur les monuments originaux, les autres dont il ne subsiste que des copies et dont la réunion est l'objet du volume édité par la Société des antiquaires de Zurich. La préface de M. Mommsen se termine par une invitation à ses lecteurs de lui faire connaître, pour les suppléments qui viendront plus tard grossir ce recueil, les trouvailles nouvelles ou les observations qui leur sembleraient pouvoir s'y joindre. C'est cette demande qui m'autorise à hasarder quelques remarques relatives à l'ouvrage du savant épigraphiste.

Parmi les travaux qui ont précédé celui de M. Mommsen, et qui lui ont servi, se trouve la suite de chapitres consacrés par Spon, Gautier et Abauzit, aux inscriptions, dans l'édition imprimée en 1730 de l'*Histoire de Genève*. J'ai de ce livre un exemplaire dont les marges ont été en partie couvertes de notes par un érudit Génevois qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Son écriture m'est inconnue, mais ceux qui ont à leur disposition l'ancien journal

(1) *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschafft in Zürich;* X band. *Inscriptiones confederationis helveticae latinae edidit Theodorus Mommsen.* Zurich, 1854, n-4°, XX et 134 pag.

appelé *Journal Helvétique*, pourront le reconnaître à ce qu'il y a expliqué, dit-il, l'inscription de *Severinus*. C'est, je pense, le n° 64 de M. Mommsen qui à cet endroit cite en effet le *Journal Helvétique* du mois de mars 1753. Les notes dont je parle pourraient donc n'être pas sans valeur, même aujourd'hui ; ce serait dans le cas où l'on y trouverait quelque renseignement échappé à M. Mommsen. J'y lis en effet (page 379) les lignes suivantes :

« Inscription trouvée à Longemale (1) en 1730, en rétablissant la « maison de M. Prévôt, et copiée ainsi, d'après le marbre, par « M. Mallet. Elle fut faite en mémoire d'un duumvir flamine d'Au- « guste, par ses fils (2) :

..... XI VI
..... ORGEN
..... II VIRO
...LAMINI DIV. A.
..ESTAM . FILIE

Ce texte ne se voit pas au nombre de ceux que M. Mommsen a recueillis et, bien qu'il ne paraisse pas d'une grande importance, on jugera sans doute utile de le mentionner.

La lecture des inscriptions helvétiques fournit matière à plus d'une remarque intéressante, mais l'extrême sobriété de commentaires et de traduction à laquelle s'en est tenu l'éditeur, malgré l'autorité qui lui appartient, impose une grande réserve. Je prendrai seulement la liberté d'appeler son attention sur l'anneau trouvé à Hochberg, près Soleure, en 1844 (n° 354, 5° du recueil). Cet anneau porte l'inscription que voici :

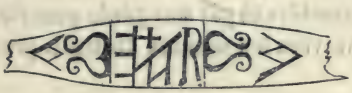

M. Mommsen, après avoir renvoyé le lecteur, à l'occasion de cette bague, à un volume de la Société des antiquaires de Zurich et à un numéro de *l'Écho du Jura* (publications non moins difficiles à trou-

(1) L'une des places de la ville de Genève.

(2) C'est au même endroit que l'auteur des notes ajoute : Depuis 1751, en démolissant la façade de Saint-Pierre, on a trouvé divers marbres anciens avec des inscriptions expliquées ailleurs. Celle de SEVERINVS est la plus curieuse et instructive que j'aye expliquée, fort au long, et au *Journal Helvétique* brièvement.

ver ici que le *Journal Helvétique* de 1753) ajoute ce peu de mots : *Vix crediderim esse ætatis romanæ ; legendum videtur* RENATI.

Il est clair que le savant épigraphiste n'a considéré les deux signes parfaitement symétriques placés par le graveur au commencement et à la fin de sa légende que comme des ornements dépourvus de sens, et qu'il s'est attaché seulement au monogramme qui occupe le centre du groupe. Cependant il me semble que si l'on ne néglige aucun des caractères que le graveur a tracés, on lit aussi distinctement que possible les mots AMET ARMA. C'est un souhait comme en formulent si souvent les légendes gravées sur les anneaux antiques (1); mais dans *amet arma*, il manque quelque chose à la phrase, car rien n'indique à qui le souhait s'adresse. Aussi je crois qu'il faut y maintenir le mot *Renati* qui se lit très-distinctement formé par un enchevêtrement calculé des lettres ET,AR. Ce qui rend cette adjonction tout à fait sûre, c'est que le T de *amet* affecte la forme ┼ (ti) et que la présence de l'| serait inexplicable si l'on n'admettait pas *Renati*. L'anneau de Hochberg porte donc :

RENATI, AMET ARMA.

Je ne ferai, je crois, qu'exprimer la pensée qui naîtra d'elle-même dans l'esprit de tout lecteur dont les yeux s'arrêteront surces trois mots, en disant que l'anneau trouvé à Hochberg est peut-être celui de Végèce ou plutôt de quelqu'un de ses descendants. Flavius Vegetius Renatus, l'auteur du traité *De re militari*, n'a pas laissé dans son ouvrage le moindre renseignement sur sa personne ; seulement, la dédicace en est adressée à un empereur du nom de Valentinien ; or, le premier des trois Valentiniens, le seul qui semble avoir pu encourager un tel hommage, car c'est le seul des trois qui s'en montra digne, et par son caractère et par son génie guerrier, passa une grande partie de son règne vers les sources du Rhin pour contenir les bar-

(1) Telle est celle-ci : *Palmam ascipere festina* figurant au n° 353, 4° dans le recueil de M. Mommsen et se présentant sous cette forme singulière :

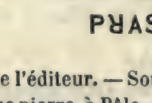

Litteris ità turbatis, ajoute l'éditeur. — Sous le n° 291, est rapportée une inscription très-fruste trouvée sur une pierre, à Bâle, en 1844, et au sujet de laquelle M. Mommsen dit : *Tentavi* CIIROLIIINSIS OSS, *id est Ceroliensis ossa*. N'y aurait-il pas plutôt : *Caro et Aurelio* (*Carino*) *consulibus* (année 283) ?

bares et traversa plusieurs fois les Alpes Rhétiques, c'est-à-dire la haute Suisse, dans le cours de ses expéditions. Il n'y a donc rien de forcé à croire que Végèce était un Romain de l'Helvétie et présenta son ouvrage à Valentinien Ier. Il y a sans doute eu dans le monde romain bien des personnages portant le nom de Renatus (1); cependant l'on est plus attiré encore vers le rapprochement que j'indique et d'après lequel Végèce serait de famille helvétienne, si l'on considère qu'il a été trouvé dans le canton de Vaud un autel consacré à Apollon par une femme du nom de Cæsia VEGETA (2), et à Windish (Argovie) un tombeau élevé aux frais d'un légionnaire nommé (3)..... VS VEGETVS (4).

Cette explication de l'anneau de Hochberg n'est donc pas une conjecture tout à fait dénuée de point d'appui, et il m'a semblé, par cette raison, pouvoir la soumettre aux antiquaires.

BORDIER.

(1) Il ne s'en trouve pas dans l'*Amplissima collectio* d'Orelli; mais il y en a sept ou huit, tous italiens, dans le *Recueil* de Gruter.

(2) Mommsen, *Inscr. helv.*, n° 128.

(3) Le prænomen est effacé. Mommsen, *Inscr. helv.*, n° 353.

(4) Gruter cite sept inscriptions portant le nom de Vegetius, Vegetus ou Vegitus; deux d'entre elles seulement sont de la Gaule; elles appartiennent à Nîmes.

NOTES
HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES
SUR LA CRIMÉE.

Des souvenirs historiques du plus grand intérêt se rattachent à plusieurs localités de la Crimée, sur laquelle les événements qui s'accomplissent aujourd'hui dans cette contrée ont appelé l'attention générale. Des voyageurs modernes, parmi lesquels nous citerons MM. P. de Tchihattcheff, Hommaire de Hell, Sabatier, nous ont fourni sur cette partie de la Russie des détails précieux pour l'archéologie et qui font mieux connaître les richesses artistiques de ce pays.

La Crimée, par sa position presque centrale dans la mer Noire (Pont-Euxin), domine à la fois les côtes de l'Asie, les bouches du Danube et l'entrée du Bosphore de Constantinople. Ce fut vers le milieu du VIIe siècle, av. J. C., que les Milésiens, appréciant la fertilité de cette péninsule, firent leur apparition sur les côtes septentrionales du Pont-Euxin ; ils y établirent leurs premières colonies, en s'emparant en même temps de toute la petite contrée que nous appelons aujourd'hui la presqu'île de Kertch. La prospérité agricole dont ils ne tardèrent pas à jouir fut promptement connue en Grèce et y détermina de nouvelles et d'importantes émigrations. Les Héracléens songèrent à leur tour à fonder quelques colonies dans la Tauride. Ils se dirigèrent vers la partie la plus occidentale de la contrée, débarquèrent non loin du célèbre cap Parthénique, et, après avoir refoulé dans l'intérieur des montagnes les sauvages Tauriens, se fixèrent dans la petite presqu'île cimmérienne, connue de nos jours sous le nom d'ancienne Chersonèse. Ainsi furent jetés les fondements de la célèbre république de ce nom, qui subsista grande et prospère pendant plus de 1500 ans. Cherson, bâtie 600 ans avant J. C., était la capitale de la Chersonèse et fut sans doute témoin, comme les autres villes de cette contrée, des triomphes et des cruautés qui ternirent la gloire de l'infortuné Mithridate.

L'agriculture formant la base essentielle de la richesse publique des Milésiens, la Chersonèse Taurique était considérée comme le

grenier de la Grèce et surtout d'Athènes, dont le territoire peu étendu et peu fertile ne pouvait nourrir la population. Les marchands affluèrent en foule à Théodosie et à Panticapée, apportant en échange des denrées qu'ils exportaient de ce pays, tous les produits manufacturés que le luxe et la richesse avaient mis en usage à Athènes, comme le prouvent les importantes découvertes archéologiques de Panticapée, et c'est certainement à des artistes de la Grèce que sont dus tous ces magnifiques objets d'art que l'on admirait au musée de Kertch. Vers la fin du VIIe siècle de notre ère, la Tauride fut envahie par les Khazars venus de la Perse, et ces nouveaux conquérants devinrent si puissants, que la cour de Byzance rechercha leur alliance. Plus tard, la partie méridionale du territoire de Cherson fut incorporée aux domaines de l'empire d'Orient. Ce pays subit alors l'influence de l'art oriental; de là viennent les produits si remarquables de cette époque.

La *Revue archéologique* a publié (voy. VIIe année, p. 174, 321) un excellent travail de M. Sabatier sur l'iconographie sacrée en Russie, auquel nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur pour avoir de curieux détails sur l'art chrétien dans l'empire moscovite où il s'est introduit par la Crimée et jusqu'au cœur des pays Slaves sur les traces de la croix et de l'Évangile.

C'est à Cherson que s'établirent les premiers ateliers d'artistes, d'où sont sorties dès le XIe siècle ces innombrables productions d'art, imitation du style byzantin, que l'on rencontre dans les églises et les musées de la Russie.

Cherson, l'ancienne *Chersonesus*, qu'il ne faut pas confondre avec le Kherson de la nouvelle Russie, était une des villes les plus considérables de la Chersonèse. On éprouve quelque embarras à bien préciser son emplacement, car deux endroits couverts de vieilles murailles, l'une à 2 kilomètres S. O., l'autre à 6 kilomètres environ de Sébastopol, portaient également le nom de cette ville. C'est le premier de ces deux points qui, par ses ruines nombreuses, peut être considéré comme le véritable emplacement de Cherson.

Cette ville, momentanément conquise au Xe siècle, par un grand-duc de Russie, devint le point de départ de cette grande révolution religieuse qui changea complétement la face et les destinées de l'empire moscovite. Cherson était alors le siége d'un évêché grec et Wladimir le Grand y reçut le baptême en 988.

L'épithète de *kersounien* est donnée en Russie, non-seulement à des peintures, mais aussi à certaines sculptures et à des ouvrages

de métal provenant de cette ville. Il faut reconnaître que l'art byzantin ne se naturalisa pas sur ce sol nouveau sans subir, comme dans l'Arménie, dans la Géorgie, de légères métamorphoses dues aux influences locales, aux besoins spéciaux des contrées où il s'était établi, au goût particulier des peuples qui l'avaient reçu (1). Une autre remarque fort curieuse, c'est l'analogie frappante qui existe entre l'architecture byzantine de la Russie, surtout en Crimée, et celles des Arabes et des Persans (2).

L'une des villes de la Crimée qui a conservé son importance est Kertch, l'ancienne Panticapée. Cette ville, pleine de souvenirs historiques, a un aspect monumental qui séduit ; ses maisons sont bien construites, ses rues propres, grandes et aérées. Un bazar construit dans le goût des passages de Paris renferme des boutiques fort belles et bien approvisionnées. Elle possède un certain nombre de monuments et d'établissements publics qui méritent une attention particulière. Dans une situation agréable à la pointe orientale de la Crimée, elle s'étend en demi-cercle le long de la côte et s'élève sur le flanc du mont Mithridate qui a 290 mètres de hauteur. C'était là que se dressait l'acropole de Panticapée. Sur la montagne existe encore aujourd'hui un monticule couvert de grands blocs de rochers, c'est le tombeau de Mithridate ; au-dessus de ce monticule est un bloc de rocher qui porte le nom de *Siége de Mithridate*. C'est ici que s'enfuit le roi de Pont après sa dernière défaite par Pompée, ici qu'il se donna la mort et que Pharnace leva l'étendard de la révolte contre Rome, et c'est ici que parut Jules César et qu'il prononça son fameux *Veni, vidi, vici.*

Panticapée a éprouvé depuis des phases bien différentes. Lors de leur première invasion en Crimée, au XIIIe siècle, les Tartares ont, par barbarie et superstition, détruit la plupart des temples, brisé les monuments des beaux-arts et employé les précieux débris de l'art grec et romain à construire des fortifications et des mosquées. On la trouve au XIVe siècle en la possession des Génois. Mahomet II s'en empara en 1476, et les Turcs, en 1774, la cédèrent à la Russie. Des fouilles exécutées en 1832 y ont fait découvrir divers objets précieux par leur antiquité : ce sont des urnes remplies de cendres, des instruments employés dans les sacrifices, de jolies statues, des inscriptions grecques, etc.

Au sommet du mont Mithridate, existe une petite chapelle con-

(1) *Histoire de l'architecture religieuse en Russie*, par M. Alfred Maury. *Revue archéologique*, IIe année, p. 773 et suiv.

(2) Batissier, *Éléments d'archéologie*, p. 385.

struite sur la tombe et en l'honneur du général Stemkopsky, qui était en 1830 gouverneur de la ville, et dont l'administration a laissé d'excellents souvenirs. En dessous de la chapelle est le musée, monument moderne, copie assez faible du temple de Thésée. Ce musée a été fondé par un émigré français, M. de Bruc, établi dans le pays, et par le général Stemkopsky. Un antiquaire distingué, M. Aschik, a été chargé de classer les collections et de choisir ce qu'elles renfermaient de plus beau et de plus intéressant pour le palais impérial de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg; mais, dès le commencement de la guerre de Crimée en 1854, les autorités envoyèrent à Saint-Pétersbourg les objets précieux que renfermait encore cette collection, et lors de l'occupation de cette ville par les alliés, au mois de juin 1855, il ne restait dans le musée de Kertch que quelques monuments sans importance et d'un volume trop considérable pour être transportés facilement.

Ce musée se composait d'une seule pièce, et contenait principalement des objets provenant de monuments funéraires, dont le sol est parsemé aux environs de la ville. Les sculptures, les bas-reliefs, les épitaphes laissées à Kertch révèlent, quoique fort endommagés, une haute intelligence de l'art. L'un des monuments les plus remarquables de ce musée est un sarcophage en marbre blanc, orné de bas-reliefs d'une exécution admirable, représentant des sujets symboliques. Sur l'un des côtés on voit un ange élevant au-dessus de sa tête deux couronnes de feuilles et de fruits; deux statues, dont l'attitude indique le repos, ornent la partie supérieure de ce sarcophage. Ce monument a été enlevé d'un tumulus découvert près de la Quarantaine. On voit également dans ce musée un sarcophage en bois dont cette *Revue* (IIe année, p. 456) a donné le détail ainsi que des nombreux objets qui l'accompagnaient dans le tumulus où il venait d'être trouvé à cette époque et qui sont d'un très-beau travail.

La collection de vases de terre et de petites lampes du musée de Kertch était fort remarquable. Les vases, d'un brun foncé, sont décorés de peintures et sont semblables, en cela aussi bien que par la forme, à ceux trouvés à Herculanum, à Pompéïa, etc. On remarquait aussi dans cette collection des fioles en verre, des bracelets, des bagues, des colliers d'or, des masques grotesques et quelques médailles, parmi lesquelles on doit citer des pièces grecques et romaines, des monnaies byzantines frappées à Cherson, des monnaies de ces dynastes de la Chersonèse Taurique qui régnaient en Crimée lors des empereurs romains, et enfin des médailles frappées par les khans tartares de la Crimée.

Les tumulus dont la plaine est parsemée se composent généralement d'un corridor qui a environ 20 mètres de long sur 5 de large et 8 de haut, à l'extrémité duquel se trouve une petite cellule. Les murs s'inclinent obliquement comme les deux parties d'un toit, en sorte que c'est tout au plus si il reste 30 centimètres d'intervalle entre eux ; ils sont faits de dalles longues et épaisses, superposées de telle façon que la rangée supérieure dépasse celle de dessous de 15 centimètres. Le dessus est de même fermé par des dalles ; la chambre à laquelle ce passage conduit a la forme d'un carré long ; elle est construite de la même manière que le corridor et surmontée d'un toit cintré. Dès que le sarcophage y avait été placé, le monument tout entier était enfoui sous des monceaux de terre. Les Turcs ont détruit bon nombre de ces mausolées ; les Russes les ont imités et ont continué les recherches qu'ils avaient commencées. La plupart des momies portaient des bijoux d'or et des couronnes de feuilles. Beaucoup de monnaies très-curieuses ont été également recueillies dans les sarcophages.

On remarque à Kertch plusieurs beaux édifices ou habitations, tels que le théâtre, la bibliothèque, le palais de l'amirauté, l'hôpital, la maison Iakouninne, etc.

L'église grecque de Saint-Jean le Précurseur, édifice du Xe siècle, est aussi fort remarquable par sa construction dans un style romano-byzantin. La coupole de ce monument est supportée par quatre colonnes colossales en marbre gris, dont les bases sont déjà assez profondément enfoncées dans la terre. Une foule d'inscriptions, de bas-reliefs, de tronçons de colonnes, etc., qui ont été placés dans l'église, donnent lieu de penser qu'elle a été construite avec les débris du temple d'Esculape de Panticapée. Un grand nombre de bas-reliefs grecs et de statues mutilées, d'une très-bonne exécution, gisent épars dans la cour de l'église.

L'église russe de la Sainte-Trinité a été construite en 1838. Elle est d'une forme gracieuse et surmontée d'une coupole blanche terminée par une flèche en marbre vert. Elle est riche en ornements d'église et en tableaux parmi lesquels on remarque une belle copie de la *Descente de Croix* du Poussin ; une copie du même tableau se voit également dans l'église russe de Iénikalé.

L'église catholique de l'Assomption, édifice plus modeste, a été construite au moyen de souscriptions recueillies surtout parmi les marins et les négociants étrangers qui font des affaires à Kertch. Les Français, les Italiens, les Autrichiens ont pris une part notable à ces souscriptions. Plusieurs familles polonaises du pays sont au

nombre des donateurs. Une inscription en langue française, gravée sur une table de marbre avec la date de 1846, constate la reconnaissance de ses coreligionnaires pour Mme Sophie Potozki, qui a fait don de l'autel en marbre blanc et des ornements qui en dépendent.

Dans une reconnaissance faite le 22 juillet 1855, par la deuxième division de cavalerie, aux ordres du général d'Allonville, et dont faisait partie notre collaborateur M. Robert, sous-intendant militaire, il a été permis à nos troupes d'aborder une des parties les plus belles et les plus riches de la Crimée et de visiter la fertile et charmante vallée de Baïdar, peuplée de gracieux villages tartares. Une magnifique et verte ceinture de hautes montagnes l'entoure et la domine ; des fontaines et des cours d'eau nombreux la sillonnent. Peu de temps après avoir quitté le quartier général français et se dirigeant vers la droite, dans la direction du monastère Saint-Georges, l'un des premiers villages visités par l'expédition est Kamara, remarquable par sa petite église et sa chapelle au clocheton vert, construite sur une élévation que la route contourne. Le monastère Saint-Georges est un établissement religieux en grande vénération dans le pays, et dont la fondation remonte à la fin du IXe siècle; il est situé sur un des sommets les plus élevés de la côte de Chersonèse, à 120 mètres au-dessus du niveau de la mer qu'il domine, et à 4 kilomètres de Balaclava. Originairement il servit de retraite à quelques moines grecs qui, après avoir résisté à l'hérésie de Photius, patriarche de Constantinople, le placèrent sous l'invocation de saint Georges, si célèbre dans tout l'Orient. Ce monastère se composait alors d'une petite église et de quelques cellules taillées dans le roc. Lorsque les Génois s'établirent sur le littoral de la mer Noire, ils le prirent sous leur protection. Plus tard, il tomba sous la direction du patriarche grec de Constantinople, et fut habité par une nouvelle génération de moines qui ne reconnaissaient pas l'autorité du pape. Les Russes, devenus maîtres de la Crimée, conservèrent le monastère, firent reconstruire les bâtiments en 1805 et la grande chapelle en 1819. Il existe en Crimée plusieurs couvents de ce nom.

Karasou-Bazar, autre ville importante de la Crimée, contient une population d'environ 15 000 habitants composés de Russes, de Juifs, de Grecs, de Tartares et d'Arméniens. Comme plusieurs villes de cette contrée, elle abonde en ruines et en monuments antiques. Un fait important à signaler aux archéologues qui visiteront cette ville, c'est qu'elle a été entièrement rebâtie depuis l'invasion russe; et quoique les matériaux ne manquent pas, c'est avec les

pierres tumulaires des anciennes familles tartares que les vainqueurs se sont construit des maisons, presque toutes garnies de perrons et de balcons d'un effet plus pittoresque qu'élégant. On retrouvera un jour ces inscriptions qui pourront être d'un grand secours pour écrire l'histoire de ce pays. Karasou-Bazar possède plusieurs mosquées, des églises grecques, catholiques et arméniennes.

Baktchi-Seraï, qui veut dire en turc *palais des jardins*, est l'ancienne résidence du khan des Tartares, située à l'extrémité orientale de la ville qui porte son nom. Elle est dans une situation charmante, en partie sur les bords du Tschuraksa, en partie sur les pentes escarpées des montagnes qui entourent la vallée. Cette contrée est la plus arrosée d'un pays où l'eau manque généralement. La ville ne compte pas moins de trente-deux sources qui alimentent cent dix-neuf fontaines dont l'inspection est confiée à plusieurs édiles. Cette vénération de tous les peuples musulmans pour les sources et les fontaines explique le choix que les princes tartares ont fait de cette vallée retirée pour y établir leur résidence; car là ils trouvaient en abondance de l'eau fraîche pour leurs ablutions religieuses. La plus grande merveille de l'endroit est l'ancien palais des maîtres de la Crimée, construit en 1519, par le khan Abdul-Sahab-Ghirei, et dont il ne reste plus qu'une partie qui sert d'habitation aux souverains de la Russie lorsqu'ils visitent ce pays. On remarque aussi le tombeau de la fille de Toktamysch-Khan et le cimetière des Juifs Koraïtes, qui s'appelle, comme à Jérusalem, *la Vallée de Josaphat*.

Nous bornons à ces principaux points les renseignements archéologiques concernant cette contrée; ils suffisent pour faire ressortir l'intérêt que peut offrir aux personnes qui la visiteront l'étude des monuments de tous les genres et de toutes les époques qu'elle renferme.

SAUNIER.

ANTIQUITÉS INÉDITES DE SAINTES.

Depuis l'impression de notre ouvrage sur les antiquités de la ville de Saintes et du département de la Charente-Inférieure, publication couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, et qui a motivé en grande partie notre adoption par cette illustre compagnie, de nouvelles découvertes archéologiques ayant eu lieu sur le territoire de l'ancienne capitale des *Santones*, et la plupart étant demeurées inédites jusqu'à ce jour, nous croyons utile, pour compléter notre premier travail et en combler les lacunes, de faire connaître ici ceux de ces monuments de l'époque gallo-romaine dont nous n'avons pas encore donné la description dans cette *Revue*.

Nous commencerons par ce qui est relatif à l'architecture, à la sculpture et à la statuaire, et dont l'extraction provient des matériaux recueillis dans la démolition des murs de *Mediolanum Santonum* qui, élevés à l'instar de ceux des autres cités romaines de la Gaule après leurs désastres aux dépens et avec les débris de leurs édifices publics ruinés par les barbares, nous offrent comme une mine féconde recelant d'inépuisables témoignages de la magnificence de ces monuments, statues et bas-reliefs souvent mutilés, autels votifs, tronçons de colonnes, chapiteaux et autres membres de l'entablement des différents ordres grec, toscan et romain. Dans ce nombre, nous avons distingué particulièrement une superbe frise corinthienne en belle pierre du pays, dite de Saint-Vaise, où sont sculptées de riches feuilles d'acanthe fleuri formant de vastes enroulements; elle devait être fort élevée, si l'on en juge par ses dimensions et par le buste colossal faisant corps et s'identifiant avec elle, circonstance très-remarquable. Ce buste qui du menton au sommet du front offre $0^{m},65$ de hauteur, et qui a malheureusement beaucoup souffert, est surtout remarquable par l'agencement et les accessoires que présente sa coiffure. La tête ici figurée nous paraît être celle d'une divinité gauloise, plutôt que d'un chef ou personnage historique de cette nation, et peut-être devons-nous y voir *Belenus* ou *Belinus*, l'Apollon gaulois, fort en vénération chez nos ancêtres, ainsi que l'attestent leurs médailles où ses traits sont ha-

bituellement reproduits, ainsi que sur leurs autres monuments. Nous donnons ici la gravure de cette frise et du buste qui la surmonte, (voy. la fig. 1, planche 266.

Parmi les autres fragments de sculpture antique provenant des mêmes démolitions, nous avons encore examiné avec intérêt : 1° La partie supérieure d'une arcade simulée avec ses pieds droits et une fraction de son entablement. Les pilastres des pieds droits sont taillés à feuilles imbriquées, et surmontés de chapiteaux corinthiens; l'archivolte très-saillante est occupée, moitié par des oiseaux qui semblent béqueter un vase à large pance (1), et moitié par des ornements ayant la forme de la lettre *S*. L'entablement est uni et d'une seule pièce. 2° Un fragment considérable de plafond à modillons formant consoles. Le caisson est occupé par une rosace à grandes feuilles. 3° Un marbre funéraire en forme d'autel antique, surmonté d'une pyramide à quatre pans. Nous en donnerons plus bas l'inscription (voy. la fig. 2, planche 266).

Dans d'autres notices subséquentes, que nous publierons dans cette *Revue*, nous nous réservons de revenir sur quelques-unes des découvertes architecturales que nous ont offertes les murs gallo-romains de Saintes, et d'en entretenir plus en détail nos lecteurs.

Nous allons maintenant leur faire connaître ici les inscriptions sépulcrales antiques que les mêmes explorations ont rendues à la lumière, postérieurement à la publication de notre ouvrage précité.

I.

D. M. ET. M
VAL. VENE
RIAE. REGI
NAE. LIB.

D*iis* M*anibus* ET M*emoriæ* VAL*eriæ* VENERIAE REGINAE LIB*ertæ*.

« *Aux dieux mânes et à la mémoire de Valeria Veneria, affranchie de Regina.* »

Pierre quadrangulaire accompagnée de pieds droits sculptés et surmontée d'un fronton dans lequel est figuré un disque lunaire.

On trouve dans le trésor de Gruter, une *Regina* (DXXIIII—4) et trois *Veneria*, (DCCCXXX, 6, DCLXIII, 6, DCLXXX, 7).

(1) Sur plusieurs monuments chrétiens des premiers siècles de l'église, on voit figurer des oiseaux buvant dans des vases en forme de coupes, etc., comme allusion aux sacrements et particulièrement à ceux de la cène et du baptême.

II.

D. M.
ET. MEM.
SILINE
NICENIS
PUBLICIAE
LIB.

« *Aux dieux mânes et à la mémoire de Siline Nicenis, affranchi ou affranchie de Publicia.* »

Siline est peut-être ici pour *Selene*, Σελήνη, nom de la Lune, en grec. Ce nom, synonyme de celui de *Phœbé,* devait donc appartenir à une femme et non à un homme.

III.

D. M.
VALERI
FIMILLI
LIBERTI
P.

« *Aux mânes de Valerius, affranchi de Fimullus qui lui a élevé ce monument.* »

Ces trois inscriptions commémoratives de tombeaux élevés par des maîtres à leurs affranchis, et destinées à augmenter le nombre déjà si considérable de cette classe de monuments épigraphiques dans Gruter, Reinésius, Muratori, Spon, etc., et qui nous offrent de nouveaux exemples de l'alliance dans les épitaphes gallo-romaines de noms propres gaulois et de prénoms romains, ne pésentent aucunes difficultés dans leur interprétation, à raison de leur simplicité et de leur brièveté ; elles sont gravées sur ces simples tables de pierre nommées par les antiquaires *mensæ*. La première est la plus ornée.

Nous avons déjà parlé plus haut de la découverte du monument sépulcral dont nous allons donner l'inscription.

IV.

D. M.
IVL. BELENIA^E
M. TERENTI. C.
MARIAN..
FIL.

D*iis* M*anibus* IVL*iae* BELENIAE M*arci* TERENTI*i* C*onjugis* MARIAN*a* FIL*ia*.

« *Aux mânes de Julia Belenia, épouse de Marcus Terentius; Mariana sa fille lui a élevé ce monument.* »

La dernière lettre du mot *Mariana* est fruste. Le nom de *Belenia* est remarquable par son analogie avec celui du dieu *Belenus* comme (N° 1, supra) le nom de *Veneria* avec celui de *Venus*.

Les monuments dont il vient d'être fait mention, ainsi qu'un grand nombre d'autres ayant la même origine, sont aujourd'hui réunis et classés dans les bâtiments de l'ancien hôtel de ville de Saintes, qui sert aujourd'hui de local à son musée dont le premier établissement, remontant déjà à plusieurs années, nous est dû, comme ancien inspecteur conservateur des monuments historiques et d'antiquités du département de la Charente-Inférieure, avec l'assistance de notre confrère et ami, M. Moreau, bibliothécaire de la même ville. La direction intelligente et l'active surveillance de cette collection archéologique et numismatique (1) sont aujourd'hui confiées à M. Lacurie, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Saintes (2); c'est particulièrement aux soins de son conservateur actuel que ce riche dépôt doit les accroissements qu'il a obtenus en ces derniers temps, et qui en font un des plus intéressants et des plus curieux de ce genre existant, à cette heure, dans nos cités gallo-romaines. Nous le donnons comme exemple et comme modèle à celles encore en retard pour la formation de collections semblables.

(1) Le médaillier du musée de Saintes s'est considérablement accru par le don fait à la ville de celui de M. le comte de Brémond d'Ars, que ce savant antiquaire saintongeais lui a légué par testament, et dont elle a été mise en possession à la mort du donateur.

(2) Cette société annonce la prochaine publication du premier volume de ses Mémoires.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Correspondant de l'Institut, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, etc., etc.

LETTRE A M. GUIGNIAUT,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR UN MONUMENT DE LA LAMOTIDE,

RELATIF AU CULTE DES CABIRES.

Monsieur,

En me rendant à Lamas à l'antre corycien, je suivis une voie romaine tracée au milieu de rochers, et qui me conduisit à une immense forêt de sapins, au milieu de laquelle je découvris une porte, haute de 4 mètres, construite en pierre de roche et d'un travail très-grossier. Les pierres qui la composent ont à peine été dégrossies, et, dans plusieurs endroits, on ne trouve même pas la trace du ciseau. L'attique, du côté ouest, est ornée d'emblèmes sculptés en creux et qui annoncent l'enfance de l'art.

La construction de cette porte semble appartenir à l'époque de transition qui sert d'intermédiaire entre l'art pélasgique et l'art grec; car on reconnaît déjà une intention dans le choix de la pierre et dans les parties de ce travail exécutées au ciseau, ce qui n'existe point dans les constructions cyclopéennes qui ne sont que les premières tentatives du génie de l'homme dans l'art de bâtir. Inutile de dire que ce genre de travail exécuté au ciseau est loin d'avoir atteint le fini et la perfection qui se remarquent dans la construction des monuments de la belle époque grecque; ce n'est pour ainsi dire qu'une ébauche grossière qui n'a eu d'autre but que de dégrossir les blocs de rocher dans certaines parties du monument.

Les emblèmes tracés sur cette porte isolée, à laquelle ne paraît s'être rattachée aucune enceinte de murailles, semblent faire allusion au culte des Cabires Dioscures ou des Pélasges, ou bien encore des Phéniciens. Vous savez, monsieur, que le culte des Cabires, apporté de l'île de Samothrace en Asie Mineure et en Phénicie par les colonies grecques, a laissé dans ces différentes contrées des vestiges de son existence. On trouve en effet sur les médailles de plusieurs des villes de l'Asie Mineure et de la Syrie des emblèmes qui nous apprennent d'une manière positive que le culte des Cabires s'était implanté dans ces contrées, et qu'il s'y conserva pendant

fort longtemps ; mais ce que l'on ignorait encore, c'est que les peuplades pélasgiques qui traversèrent l'Asie Mineure et y laissèrent des colonies, avaient aussi élevé des monuments qui devaient attester leur passage et leur séjour dans cette contrée.

La porte antique que j'ai découverte dans la montagne, entre Lamas et la ville ruinée, appelée aujourd'hui *Kannideli*, ville qui est à peu de distance à l'est de l'antre corycien, en est une preuve, et les emblèmes qui sont gravés sur l'une des faces de l'attique de cette porte ne laissent aucun doute sur son origine et sa construction par les Pélasges venus d'Europe lors de la fondation des colonies grecques en Asie.

On distingue parfaitement, sur l'attique de la porte qui fait le sujet de cette lettre, plusieurs figures ou emblèmes qui sont, en commençant par la gauche, les deux bonnets des Cabires Dioscures, un soc de charrue, un caducée ou plutôt des tenailles, un vase destiné à contenir des liquides, et enfin un dernier objet qui se trouve partagé par une fente accidentelle survenue dans la pierre. Je vais maintenant essayer d'expliquer chacun des emblèmes dont je viens de donner le détail et qui, dans mon opinion, se rapportent parfaitement au culte des Cabires.

Les deux bonnets, on ne saurait en douter, représentent les Dioscures, Castor et Pollux, dont ils sont la coiffure. Le caducée qui, à proprement parler, est plutôt l'espèce de tenailles qui se voit sur les médailles phéniciennes de Malaga, rappellerait celle qui est figurée sur les monnaies de Malte ou de Cossura, et paraîtrait se rapporter à l'Hermès Kadmilos ou Kadmos des Pélasges Tyrrhènes.

qui le tenaient vraisemblablement des Phéniciens. Le vase est le symbole des libations ou des sacrifices qui faisaient partie des mystères; mais si on veut attacher à ce symbole un sens supérieur, une idée d'un ordre plus élevé, on peut dire qu'il est l'emblème de l'Eau, comme principe élémentaire. Les deux autres symboles paraissent se rapporter à la Terre, autre principe élémentaire, et à l'Agriculture représentée par un soc de charrue. Dès lors, ils semblent indiquer l'œuvre de fécondation par les puissances cosmogoniques qui sont en même temps des divinités agraires.

La porte antique dont je viens de donner la description, en essayant d'expliquer les emblèmes qui ornent son attique, est un des monuments les plus anciens et les plus intéressants que j'aie découverts en Cilicie. Personne, jusqu'à présent, ne l'avait signalé, les voyageurs qui m'ont précédé dans l'exploration de cette province ayant toujours négligé de visiter la partie montagneuse de l'ancienne Lamotide, couverte de forêts de sapins, et qui offre peu de ressources aux visiteurs. Il serait cependant à désirer que ceux-ci ne suivissent pas toujours le même itinéraire, qu'ils s'écartassent des sentiers battus, seul moyen de découvrir des villes et des monuments ignorés, mais dont l'importance mérite d'être signalée. La porte antique dont je viens de parler est de ce nombre, et sa découverte prouve qu'il est toujours bon de chercher quelquefois au hasard, et de pénétrer dans les régions inconnues où peuvent se trouver des antiquités auxquelles on n'arrive pas toujours sans périls ni fatigues, bientôt oubliés, si on est assez heureux pour faire entrer dans le domaine de la science de curieuses particularités.

Veuillez agréer, etc.

VICTOR LANGLOIS.

L'ÉGLISE D'EURVILLE

(HAUTE-MARNE).

Dans la vallée de la Marne, entre les deux villes historiques de Joinville et Saint-Dizier, derniers boulevards de l'ancienne Champagne, on rencontre le village d'Eurville. Son église vient d'être réédifiée en moins de quatre années, sur les plans de M. Arveuf, habile architecte de Paris, conservateur de la cathédrale de Reims. C'est un monument dans le style de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Il fait le plus grand honneur à cet artiste. Le département de la Marne lui doit la construction du remarquable château de Boursault; Seine-et-Oise, la restauration de celui de Beauregard, voisin de Versailles; et Paris, plusieurs constructions d'un beau style.

Le plan du monument est celui d'une croix latine. Un pronaôs précède la nef; il est surmonté d'une tribune, au centre, dans le premier étage de la tour. Le chœur se termine triangulairement; il est divisé en trois parties : des arcatures pleines en bas; au-dessus, le *Triforium*, à jour; et plus haut, trois fenêtres longues et étroites. Deux bas côtés accompagnent la nef; ils se terminent par deux chapelles circulaires. L'autel placé au centre de chacune d'elles se compose d'une table de pierre supportée par des colonnes. Un dais couronne la statue qui le surmonte. Tout l'édifice est voûté. L'ornementation générale des chapiteaux est riche, et empruntée du règne végétal, des meilleurs modèles de la fin du XIIe siècle. M. Gilbert, sculpteur de Paris, a exécuté ces travaux d'art avec beaucoup de soin, et achève la sculpture du bas-relief du tympan de la porte principale. La Vierge tenant le divin Enfant occupe le centre; deux anges en adoration, la droite et la gauche. La partie inférieure de ce bas-relief représente l'Assomption de Marie. L'église est placée sous son vocable dans la fête de la *Nativité*. L'ébrasement de cette porte est décoré de colonnettes richement ornées. La tour des cloches s'élève immédiatement; elle est couronnée par une aiguille octogone, en partie à jour, que termine une croix en pierre. Le tout est ouvragé dans le style que nous avons indiqué. Peut-être fera-t-on la critique des balustrades et des pinacles qui accompagnent la tour, à la naissance du premier étage.

Mais M. Arveuf avait à masquer des toitures insolites, et à dû employer ce moyen. C'est un hors d'œuvre, nous en convenons.

Il nous reste à parler des verrières peintes dont les fenêtres sont garnies ; elles sont sorties des ateliers de M. Marchant. La grande rosace, au centre de la tour ; celles plus petites des transsepts, étincellent de mille couleurs. Les sujets ont été réservés pour l'abside. On y voit Jésus-Christ et la Vierge, sa mère ; saint Augustin, saint Éloi, saint François, saint Henri. Dans les fenêtres inférieures, plusieurs médaillons représentent les principaux traits de la vie de la sainte Vierge. Dans la chapelle, à gauche, se voit l'arbre de Jessé ; et dans celle à droite, plusieurs passages de la vie de saint Augustin. M. Marchant imite parfaitement le coloris et l'assemblage de nos anciennes verrières.

Il est peu d'églises modernes mieux conçues. Il serait à désirer que les communes qui ont à réédifier ou à restaurer la maison de Dieu s'adressassent à des hommes aussi habiles et aussi consciencieux de l'art, que l'est M. Arveuf. Mais toutes ne peuvent appeler le talent à leur aide, trop souvent à défaut de ressources.

Il est vrai de dire que, pour élever ce monument religieux, les ressources insuffisantes de la commune ont été augmentées d'une subvention ministérielle ; d'un don de 10000 francs, par la munificence de M. le comte de Chambord, propriétaire des forêts voisines d'Eurville ; d'un don plus important, fait par M. le baron Lespérut, membre du Corps législatif, propriétaire du château d'Eurville, dont le zèle, au service de tous, est si connu dans le canton. Le nom de M. le curé aurait dû être inscrit le premier : M. l'abbé Guillemin a beaucoup fait pour son église. Nous pourrons blesser la modestie des uns et des autres, en dévoilant ces belles actions ; mais comment laisser dans l'oubli les noms de pareils bienfaiteurs ?

T. Pinard.

REMARQUES

SUR

LE MÉMOIRE DE M. POITEVIN,

RELATIF

AUX SEPT CARTOUCHES DE LA TABLE D'ABYDOS

ATTRIBUÉS A LA XIIe DYNASTIE ÉGYPTIENNE.

L'attribution à la XIIe dynastie égyptienne, des sept cartouches qui, dans la Table d'Abydos, *précèdent* immédiatement celui d'Amosis dernier roi de la XVIIe, a été considérée comme une découverte fort importante pour le progrès de l'archéologie égyptienne, et recommandée à ce titre dans une partie du monde savant (1).

On a fait une seconde découverte en trouvant, dans le papyrus dynastique de Turin, cette même XIIe dynastie inscrite immédiatement *après* la VIe, et cette nouvelle observation a obtenu aussi des adhérents et des suffrages.

On a toutefois remarqué comme une singularité inexplicable, ou du moins inexpliquée, que, dans la Table d'Abydos (monument public sur lequel sont écrits les noms de plus de cinquante rois, dans un ordre vraisemblablement chronologique comme on le voit sur d'autres monuments analogues quoique moins étendus), si on lit ces noms en remontant, on trouve d'abord ceux de douze rois de la XVIIIe dynastie, ensuite celui d'Amosis, dernier roi de la XVIIe, et aussitôt après, selon l'attribution récente, les rois de la XIIe.

Pourquoi a-t-on, sur un tel monument, omis les autres rois de la XVIIe, et tous ceux de la XVIe, de la XVe, de la XIVe et de la XIIIe, pour arriver à ceux de la XIIe? les partisans de cette opinion ne nous l'ont pas dit.

(1) La Table d'Abydos, dans son état actuel de dégradation, ne porte que *cinq* de ces cartouches : on y en ajoute *deux* qui, dans le tombeau de Nêvôthph, à Beni-Hassan-el-Qâdim, se trouvent placés à la suite du 5e de la Table d'Abydos, que suit une fracture. Dans la reproduction de cette table par la *lithographie*, les signes sont tournés vers la droite comme dans l'original, et par les signes hiéroglyphes de l'Imprimerie impériale, ils sont tournés à gauche : il en est de même pour les signes tirés du tombeau de Nêvôthph ; il en résulte quelque peu de confusion et même de l'incertitude (comparez les gravures de Cailliau, de Rosellini, de l'Imprimerie royale et de *la Revue Archéologique*, 2e année, pl. 30).

Une question tout à fait semblable est faite unanimement au sujet du papyrus de Turin, dont une certaine copie est citée, sans hésitation, comme un témoignage; et on se demande encore pourquoi, dans ce papyrus, chronologique aussi, après les rois de la VIe dynastie, se trouvent immédiatement inscrits ceux de la XIIe, les cinq dynasties intermédiaires y étant omises? Singulière faveur de la part des auteurs de ces Canons chronologiques pour cette XIIe dynastie, qui se trouve partout, au détriment, d'une part, des cinq dynasties qui la *précédèrent*, et de l'autre au détriment encore des cinq dynasties qui la *suivirent* dans l'ordre reconnu des successions dynastiques en Égypte?

M. Poitevin, frappé, comme l'ont été beaucoup d'autres critiques, de cette singularité, s'est voué à l'examen approfondi de cette curiosité philologique, et il a successivement porté ses investigations sur le sujet, sur la méthode employée pour le traiter, sur les résultats obtenus et proclamés. Il faut reconnaître que le procédé d'examen usité par M. Poitevin, en cette occasion, est des plus réguliers, ferme à la fois et pénétrant, délié sans être querelleur, et que son érudition profonde et large à la fois, rigoureusement logique, sérieuse et imposante comme son sujet, lui a permis de le considérer sous toutes ses faces, d'en caractériser tous les incidents, de le montrer dans toutes ses incertitudes, et de révéler celles des conséquences historiques et philologiques qui en ont été trop tôt annoncées.

On ne saurait assez louer la rigidité de la méthode de critique à l'usage de M. Poitevin, et elle est indispensable en de tels sujets; car une certaine facilité de conjectures, de présomptions, d'interprétations provisoires, des façons lestes et dégagées s'il s'en trouvait, sont antipathiques aux études égyptiennes. Il ne faut pas s'y avancer hâtivement afin de ne pas revenir sur ses pas; la sagesse de l'Égypte y est plus nécessaire que l'imagination de la Grèce: on ne peut pas jouer avec un monolythe pharaonique comme avec les variantes d'un manuscrit, et ce n'est pas aux premiers jours d'une science importante, qu'il faut semer la route de conjectures et de suppositions : il est plus utile d'affermir les bases de l'édifice, de fortifier la portion déjà solidement construite : l'addition d'inutiles accessoires pourrait détourner de la voie déjà solidement jalonnée par les fondateurs. Ces prescriptions de la raison ne peuvent contrarier les zélés collaborateurs à l'œuvre déjà fondée, car leur zèle est assez éclairé pour inspirer la recherche patiente des certitudes. Une seule suffit pour leur faire beaucoup d'honneur; mille conjec-

tures, quelque ingénieuses qu'elles pussent être, les exposeraient infailliblement à quelques mécomptes.

Nous le disons avec une conviction bien désintéressée : la philologie égyptienne exige toutes les forces de l'intelligence ; un esprit studieux et cultivé peut suffire à la philologie classique, et la différence, non pas des méthodes, mais des moyens d'étude, explique avec évidence cette disparité. Pour la littérature classique, en effet, rien ne manque, les grammaires, les dictionnaires, les textes, des traductions contemporaines, des commentaires de tous les temps et trois siècles de culture! La philologie égyptienne vient de naître ; ses fondements ont été solidement assis ; pour continuer et compléter l'ensemble de l'édifice, des Scaliger, des Fréret, des Sacy ne seraient pas de trop et il n'y en a pas beaucoup! Il est vrai que la sévérité des méthodes peut en quelques parties y suppléer ; mais il faut que ces méthodes soient en effet sévères : c'est alors que le digne explorateur se mettra froidement en face des faits et sans opinion préconçue ; n'avancera qu'après avoir assuré chacun de ses pas, non point par d'ingénieuses nouveautés, mais par des conformités parfaites avec les doctrines fondamentales de la science ; il se défiera de ses succès mêmes. Là aussi le doute est le commencement de la sagesse ; là aussi le caractère de la vérité se révélera par les preuves : les conjectures ne lui suffisent pas.

M. Poitevin paraît pénétré de ces vrais principes de toute science, de la philologie égyptienne comme de toute autre ; et c'est sous leur influence qu'il examine avec les cartouches attribués à la XIIe dynastie, plusieurs autres questions égyptiennes, celles du Labyrinthe et de son fondateur, de l'interprétation des noms propres des rois, de leur expression étymologique, de leur orthographe et de leur synonymie ; de la division de l'empire égyptien en ancien empire, moyen âge égyptien, et nouvel empire qui aurait commencé au XIXe siècle avant l'ère chrétienne ; des conséquences qu'on en tire pour l'histoire et les certitudes séculaires de l'art en Égypte ; et dans tout cela, M. Poitevin a trouvé des choses qu'il qualifie de fort étonnantes, dont l'archéologie égyptienne ne pourrait retirer que de faibles lumières (1).

Le sujet plus restreint de nos présentes observations nous détourne de toutes ces considérations, malgré leur vif intérêt historique, et nous ramène directement aux conclusions du mémoire de M. Poitevin. Elles sont énoncées en plusieurs paragraphes ; le premier

(1) Mémoire de M. Poitevin, dans *la Revue Archéologique*, XIe année, p. 589, 729.

nous suffit ici, savoir : « Que les noms renfermés dans les sept cartouches nos 33 à 39, de la Table d'Abydos (1), ne sont pas ceux des rois de la XIIe dynastie de Manéthon.

C'est le quatrième de ces paragraphes qui est l'occasion véritable de notre écrit : ce paragraphe dit textuellement que « Le *canon hiératique* de Turin témoigne contre l'identité que l'on prétend établir (entre les sept cartouches d'Abydos et la XIIe dynastie), puisque les fragments que l'on cite ne concordent ni avec les listes de Manéthon, ni avec la Table d'Abydos. »

Ici commence ma critique du procédé littéraire de M. Poitevin qui cite comme autorité ce *canon hiératique* de Turin, lorsque ce *canon*, tel qu'il le connaît, tel qu'il l'adopte, ne prouve absolument rien dans la discussion actuelle, et que d'ailleurs, prouvât-il quelque chose, le défaut de concordance entre la liste de Manéthon et les cartouches d'Abydos n'en serait pas moins surabondamment démontré par lui, qui ne veut pas adopter tant d'innovations volontaires dans l'alphabet phonétique, base fondamentale de toute la philologie égyptienne, ni la transmutation, pour un nom et pour un moment, d'une voyelle en une consonne, lorsque ce signe est partout ailleurs et toujours une voyelle. Cette partie du mémoire de M. Poitevin est une preuve de plus en faveur de sa bonne méthode d'examen.

Mais on doit regretter le temps et l'étude qu'il a employés à traiter la partie de son sujet qui touche au *canon hiératique* de Turin : il a fait voir clairement que ce manuscrit est un témoignage contraire à l'identité qu'on a cherché à établir entre les sept cartouches précités de la Table d'Abydos et la XIIe dynastie de Manéthon. Mais ce *canon hiératique*, prouvât-il au contraire cette identité, comme le prétendent les opinions que M. Poitevin combat, on se demanderait ce que vaut une pareille preuve? M. Poitevin a oublié en effet que le *canon hiératique de Turin* dont se sont servis les savants qu'il critique, et dont il se sert aussi pour les contredire, est une indigeste invention d'un savant allemand, M. Seyffart, qui, en s'amusant, vraisemblablement, durant l'année 1826, à refaire un Manéthon complet avec 150 menus fragments (*minuti*, *miseri fragmenti*) (2) de papyrus égyptien, et en y ajoutant autant *de lignes en blanc*, ne pensait certainement pas à composer un monument égyptien qui dût servir de base à la restauration des dynasties égyptien-

(1) Y compris les deux de Beni-Hassan.
(2) Selon M. Barucchi.

nes; moins encore pensait-il que, avec deux noms pris au hasard parmi ces fragments, et en y ajoutant *cinq lignes en blanc* pour indiquer dans sa liste la place de la VIIe dynastie, il se trouverait avoir, par une erreur providentielle, recomposé, sans le savoir, et tout juste, la XIIe dynastie au lieu de la VIIe; et que des savants venus après lui ou avec lui, prenant au sérieux sa comique restitution égyptienne du Manéthon grec, trouveraient parfaite la concordance de cette restitution fabriquée en l'année 1826, avec la Table d'Abydos qui date du règne de Sésostris!

Personne ne pouvait ignorer la nature du travail de M. Seyffart : comment donc le prendre au sérieux et le citer en témoignage dans une pareille et si difficile matière?

J'ai fait l'histoire de ce soi-disant Canon reconstruit, dans mon mémoire inséré dans quatre cahiers successifs de *la Revue Archéologique* de 1850 et 1851 (1), et malgré quelques différences d'appréciation, un savant académicien a confirmé la pensée qui domine dans mon travail, ainsi que ses conclusions fondamentales. Dans un autre cahier de la même *Revue* (2), le même académicien, M. de Rougé, a bien voulu ajouter « qu'il abonde dans mon avis, que ce document (le canon hiératique de Turin), dans son état actuel est sophistiqué, et cela avec une déplorable habileté, quoique ce résultat ait été sans aucun doute, bien loin des intentions de M. Seyffart, dont on devra défaire, autant que possible, par la pensée, les rapprochements. »

Je m'étais en effet proposé de montrer qu'on accordait mal à propos quelque crédit à un travail auquel l'auteur lui-même n'avait pu en attribuer aucun. Il ne pouvait pas en effet supposer qu'il avait refait un Manéthon complet, en assemblant tous les fragments du manuscrit de Turin, les uns portant des noms de rois, d'autres des chiffres, beaucoup quelques traces de signes seulement, tous ensemble étant au nombre d'environ cent cinquante. Classant ensuite ces fragments selon leur contenu, et attribuant certains noms à certaines dynasties, certains nombres à certains rois, et d'autres nombres à d'autres dynasties, il les a ainsi toutes recomposées, mais en remplissant les lacunes avec un nombre au moins égal de *lignes blanches* où il traçait au commencement le signe *abeille*, à la fin le signe *année*, mais où le nom des rois manque dans toutes. Tel fut le travail de reconstruction imaginé par ce

(1) *De la Table manuelle des rois et des dynasties d'Égypte, ou Papyrus royal de Turin;* VIIe année de *la Revue*, p. 397, 461, 589 et 653.

(2) VIIe année, p. 560.

savant allemand, et c'est ce qu'on a longtemps qualifié de *canon*, de *papyrus chronologique de Turin*.

J'ai rappelé dans le mémoire précité comment Champollion (1) reçut de M. Seyffart la communication de ce travail ainsi reconstruit; comment il en fit une copie avec son agrément : cette copie se trouve dans la collection du gouvernement; mais, quoique de la main de mon frère, elle n'est pas autre chose que le travail conjectural de M. Seyffart; et M. Poitevin, qui l'ignorait, s'en est servi dans son mémoire comme étant une copie du papyrus original de Turin faite sur les lieux mêmes par mon frère (2).

M. Poitevin a commis une autre méprise qui est la conséquence de la première, en prenant pour les fragments d'un autre *petit papyrus* de Turin, les copies figurées faites par mon frère, en l'année 1824, de *chaque fragment* du seul et unique papyrus chronologique, le *grand papyrus*, qui existe dans ce musée (3). Ces copies des fragments originaux sont aussi dans la collection du gouvernement; elles sont le seul travail de mon frère sur le papyrus dynastique de Turin. J'ai publié tous ces fragments avec mon mémoire précité, et M. de Rougé les considère aussi comme un élément très-précieux de tout travail préliminaire sur ce papyrus (4). Un tel travail fera reconnaître sans doute que deux noms isolés sur un de ces fragments, et qu'on accompagne de cinq lignes en blanc, ne suffiront point pour reconstituer une dynastie de sept rois, lorsque surtout ces deux noms ne sont point en concordance avec ceux que portent les deux premiers rois de cette même dynastie dans les monuments qui en ont conservé la tradition.

Quant aux deux lignes de chiffres, total présumé des années des règnes de cette même dynastie (la XIIe si l'on veut), on pourrait, avec la même autorité, les coller à la suite de toute autre liste de ce prétendu Manéthon reconstruit : car la seule différence de l'assemblage des fragments donnera autant de *canons* différents qu'on le voudra.

Ainsi j'ai dû dire à M. Poitevin, non certes pour le triste avan-

(1) Je veux dire *mon frère*, mais je me conforme à l'usage adopté par un système onomastique pour lequel je n'ai jamais existé, ni avant, ni pendant, ni après mon frère. Mon premier ouvrage a cependant 52 années de date, et je n'ai pas fini. Ce système, du reste, pourrait ne pas me déplaire, puisque les personnes qu'il porte à ignorer qu'il y eut deux frères, attribuent parfois à Champollion-Figeac les immortelles découvertes de Champollion le jeune; toutefois il ne m'est pas agréable de dénier un tel honneur.

(2) *Revue Archéologique*, XIe année, p. 732 et la pl. 254.

(3) Même cahier, p. 733 et la pl. 254, n° D.

(4) *Revue Archéologique*, VIIe année, p. 561.

tage d'endoctriner, que le cahier in-folio, de la main de mon frère, reproduisant le soi-disant papyrus dynastique de Turin, n'est qu'une copie du travail de reconstruction exécuté par M. Seyffart, et que cette copie, malgré la main savante à laquelle elle est due, n'est, comme toutes celles qui se trouvent dans d'autres mains, qu'une pièce curieuse, mais inutile à la science malgré la reproduction des fragments originaux, ces fragments y étant arbitrairement rapprochés, mêlés, et leur *individualité* n'y étant point signalée.

Au contraire, la copie figurée de ces fragments, faite par mon frère sur les originaux, dans laquelle chaque fragment est distinctement séparé des autres, copie qui se trouve dans la collection du gouvernement et que j'ai publiée (*Mémoire déjà cité*), les reproduit avec une incontestable authenticité. Cette copie est la seule que l'on puisse consulter avec confiance après les originaux, et j'ai fait voir dans mon mémoire tout leur mérite, et même l'abus irréfléchi qu'on a pu faire de ces documents.

On s'est donc trompé sur la valeur de la copie du travail de M. Seyffart. Je comprends que la main de mon frère ait pu l'accréditer dans l'estime de ses disciples; mais cette confiance, si honorable pour la mémoire du maître, pourrait, en plusieurs occasions, nuire à la science même. Il est bien hasardeux, en effet, de se servir des papiers de mon frère antérieurs à l'année 1822, qui fut celle de sa découverte de l'alphabet phonétique égyptien. Ils pourront néanmoins être consultés avec fruit lorsqu'ils auront été classés dans un ordre de temps qui déterminera leur mérite relatif, et qui avertira sur l'usage qu'il est possible d'en faire. Mais, pour ce classement utile, indispensable même, la connaissance des signes chronologiques (et ce ne sont pas des chiffres) manquera à tous ceux qui n'ont pas eu, comme moi, le bonheur de voir mon frère commencer, et la douleur de le voir finir. Il y a déjà un exemple saillant du danger où peut entraîner un usage imprévoyant des papiers du maître. Cet exemple me porte à ne pas laisser échapper cette autre occasion d'un utile avertissement : M. Poitevin ne m'en saura pas mauvais gré; il ne se prendra plus à l'avenir à la copie du papyrus de Turin raccommodé.

Je lui demande aussi la permission de lui rappeler, et M. Lenormant ne me désapprouvera pas, que ce n'est pas ce savant académicien, si dévoué à la mémoire de son ancien maître et ami, qui a heureusement découvert la loi du renversement des signes dans la lecture des cartouches noms propres. M. Lenormant emploie, heureusement en effet, cette méthode dans ses Éclaircissements sur le

cercueil de Mycérinus (1); mais en rappelant les observations importantes faites sur ce sujet par mon frère, et qui sont consignées dans sa *Grammaire Egyptienne*, p. 144 et suiv., M. Poitevin, ami de la vérité, adoptera cette rectification.

J'omets plusieurs autres remarques sur quelques points de critique consignés dans mon mémoire précité, et sur lesquels M. Poitevin se rencontre avec moi. S'il prend la peine de lire ce mémoire, il constatera ces rencontres, heureuses pour moi, mais qui seraient indifférentes à nos lecteurs très-vraisemblablement.

Je dois profiter de cette circonstance pour rappeler que, dans le mémoire précité de M. de Rougé, il est dit, au sujet des discussions alors récentes où figurent M. Lepsius, M. Seyffart, et la nouvelle attribution de la XIIe dynastie, *que je promets un travail de mon illustre frère sur ce sujet* (*Revue Archéologique*, VIIe année, p. 565). Mais il y a ici une méprise occasionnée, je pense, par la teneur du dernier paragraphe de la deuxième partie de mon mémoire, à la page (472), où je dis que le travail de M. Seyffart a fourni à mon frère l'occasion de quelques recherches. La suite de mon texte montre que je désignais par là les notes et les traductions qui sont aux premières pages de ma troisième partie du même mémoire, laquelle n'a été publiée qu'après celui de M. de Rougé.

Enfin, et à l'occasion des mentions *qu'on dit* exister, sur les monuments, du lever héliaque de Syrius et du renouvellement de la période Sothiaque (2), je rappellerai, dans l'ignorance où je suis des recherches qui ont conduit à de si belles notions, et ne connaissant encore sur ce sujet que Censorin et la Chronique égyptienne dite *Vieille*, quoiqu'elle soit un des plus récents documents grecs (3), je rappellerai que feu Letronne a soutenu que cette période ne fut jamais employée par les Egyptiens, ni dans la chronologie, ni dans l'astronomie, et cette autorité est bien grave! Les partisans de l'opinion contraire n'ignorent vraisemblablement pas cette puissante opposition : je me borne ici à la rappeler (4).

J. J. CHAMPOLLION-FIGEAC.

(1) In-4°, 1839. Paris, Leleux, édit.

(2) Mémoire de M. Poitevin, p. 741 et 742.

(3) Voy. mon *Résumé de chronologie historique*. Paris, 1828, p. 112 et suiv.

(4) Dans une notice toute récente (*Constitutionnel du 22 et du 24 août* 1855), M. de Rougé a essayé de résumer, selon lui, l'état actuel des Études égyptiennes et de leurs résultats historiques. Cette notice abonde aussi en nouveautés, et révèle une école nouvelle. Mais M. de Rougé ne peut pas avoir volontairement renoncé à un titre qui a bien aussi sa valeur, celui de *Continuateur de Champollion*, qui lui a été décerné par les feuilles publiques.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le 10 août, sous la présidence de M. Villemain. Après l'annonce, par M. le président, des prix décernés et des sujets de prix proposés, M. Naudet, secrétaire perpétuel, a pris la parole et a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Pardessus; ensuite, M. Egger a donné lecture d'un mémoire sur l'étude du latin chez les Grecs dans l'antiquité. M. Berger de Xivrey a lu le rapport de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours. La séance a été terminée par la lecture du rapport, fait au nom de la commission de l'école française d'Athènes, par M. Guigniaut, sur les travaux des membres de cette école pendant l'année scolaire 1854-1855. Le prix de numismatique, qui n'a déjà pas été décerné l'année dernière, ne l'a pas encore été cette année.

— La plus grande partie des antiquités assyriennes recueillies par M. Place, à Khorsabad, et par M. Fresnel, à Babylone, ont été englouties dans le Tigre dans le trajet de Bagdad à Bassora. Cette précieuse collection, destinée au musée du Louvre, se composait de toutes les antiquités découvertes à Khorsabad depuis quatre années par notre consul M. Place, parmi lesquelles on remarquait deux figures colossales de taureaux, plusieurs statues de dieux assyriens, des ustensiles en fer, des ornements en or et en ivoire, des tablettes et autres objets d'art. Les monuments rassemblés par M. Fresnel, commissionné par le gouvernement français pour explorer la Babylonie, avaient été joints à la collection de M. Place. Tous ces objets, renfermés dans des caisses, avaient été placés dans une barque et sur quatre *kelecks*, ou radeaux du pays, pour être transportés à Bassora, où les attendait un navire envoyé par le gouvernement français pour les apporter en France. Cette flottille avait quitté Bagdad le 13 mai et descendait le Tigre, lorsque, arrivée près de son confluent avec l'Euphrate, la barque trop chargée sombra. Les Arabes du voisinage, voyant le naufrage, se ruèrent aussitôt sur les radeaux pour les piller, mais n'y trouvant rien à leur convenance, dans leur fureur, ils crevèrent les outres qui supportaient les radeaux, qui ne tardèrent pas à s'enfoncer. Deux des radeaux ont pu gagner Marghil, port de Bassora, où ils ont été déchargés. Messoud Bey, officier d'état-major de l'armée turque, s'est transporté sur le lieu du sinistre, et a pu faire retirer de l'eau

plusieurs caisses. On espère qu'à l'époque des basses eaux, on pourra recueillir quelques-unes des caisses qui ont coulé près du rivage.

— Le *Musée chrétien* fondé à Rome, dans le palais de Latran, et dont nous avons déjà parlé dans un de nos précédents numéros, s'enrichit tous les jours de nombreux objets qui viennent se joindre à ceux que renfermait cette collection. Inauguré au mois de novembre dernier, le *Musée chrétien*, placé sous l'habile direction du P. Marchi et de MM. Fabris et Martinucci, est presque exclusivement composé d'objets tirés des catacombes : sarcophages, inscriptions, statues, symboles, etc., et occupe un vaste vestibule, un grand escalier et une immense galerie. Au bout de cette galerie on arrive dans une petite pièce remplie de peintures copiées sur les originaux qui ornent les catacombes. Parmi les sarcophages, il en est un qui, par sa dimension et son exécution supérieure à tous ceux qui l'entourent, attire l'attention des visiteurs. Ce sarcophage a été extrait du sanctuaire souterrain de l'église Saint-Paul ; il fut découvert près de la châsse qui contient des restes insignes de l'apôtre saint Paul. D'après la place privilégiée que ce sarcophage occupait, il est à présumer que l'homme et la femme dont on voit la figure sculptée avaient été des personnages éminents. Dans les bas-reliefs qui mettent en scène la création de l'homme, on remarque que c'est toujours le Dieu en trois personnes qui accomplit ce grand acte. Le Saint-Esprit n'est pas représenté sous la forme d'une colombe, mais sous la figure d'un homme d'un âge mûr, portant une barbe et d'un aspect austère. Il y a des sarcophages où le labellum est sculpté avec deux figures de soldats chargés de le garder. La grande galerie du *Musée chrétien*, dont le plafond est voûté, est couverte de peintures à fresques, exécutées par Zaccari à l'époque où le palais de Latran fut construit par Sixte-Quint.

— Les journaux de l'Écosse nous apprennent que la cathédrale de Glascow, l'une des plus belles églises de cette partie de la Grande-Bretagne, vient d'être complétement restaurée avec le plus grand soin, et qu'elle offre maintenant, à l'admiration des habitants, toute la magnificence de son architecture, avec ses galeries, ses sculptures, ses vitraux. On peut regretter que ces journaux ne fassent pas connaître le nom de l'architecte intelligent qui a su se sacrifier à son art et abdiquer sa personnalité pour mettre en place l'œuvre des maîtres d'un autre âge et conserver ainsi au pays un monument historique très-précieux sous plusieurs rapports.

BIBLIOGRAPHIE.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Lettre à M. de La Saussaye sur quelques monnaies ibériennes, par M. Boudard. In-8 (extrait de la *Revue de numismatique* française).

Voyage à Six, capitale de l'Arménie au moyen âge, par Victor Langlois. In-8 (extrait du *Journal asiatique.*) Paris, Imp. imp.

Lettre à M. Sawelief sur les médailles orientales inédites de la collection de M. F. Soret, par F. Soret. In-8 (extrait de la *Revue de numismatique* belge), avec pl., Bruxelles, 1854. Imp. d'Ém. Devroye.

L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent, publiés d'après les travaux inédits des principaux architectes français et étrangers, par Jules Gailhabaud, livraisons 139 et 149. Paris, Gide et Baudry.

Les planches contenues dans ces livraisons nous offrent la représentation de la dalle tumulaire d'un évêque à Arras; la piscine de la chapelle palatine de Paris; le retable du chœur de l'église de Braine-le-Comte; la dalle tumulaire dite de Frédégonde, à Saint-Denis; une suite de planches offrant des détails de la cathédrale de Reims; un candélabre pour le cierge pascal dans l'église de Santa-Maria in Organo; les ferrures des vantaux de la porte dite de Sainte-Anne, à Notre-Dame de Paris; des peintures décoratives de l'église de Saint-Géréon, à Cologne; plusieurs de ces planches sont exécutées en chromolithographie, avec le soin qui distingue cette belle et intéressante publication.

De la liturgie des cloches, à propos d'une bénédiction de cloches à Saint-Germain d'Amiens, par M. l'abbé Corblet, br. in-12. Amiens, 1855, Yvart.

La Piété du moyen âge, par M. A. Martonne, in-8. Paris, 1855, Dumoulin.

Lettre à M. de La Saussaye sur deux monuments graphiques relatifs au protestantisme, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, br. in-8 (extrait de la *Revue de numismatique* belge).

Chaire et autels, lettre à propos de l'exécution, par M. l'abbé Choyer, d'un autel en marbre pour l'église de Saint-Seurin, à Bordeaux, d'une chaire en bois, et d'un autel en marbre et en bronze pour l'église de Mortagne, br. in-8. Paris, 1855. Sove et Bouchet.

380'

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

XIIe ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

OCTOBRE 1855 A MARS 1856

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

—

1856

380²

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (OCTOBRE 1855 A MARS 1856).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

ÉTUDES HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LES DEUX PRÉS AUX CLERCS et la petite Seine, par M. A. Berty..... 381

VOYAGE EN CILICIE, Mopsueste par M. Victor Langlois..... 410

INSCRIPTION INÉDITE DE LA CITÉ DES AUSCII, par M. Edw. Barry..... 421

NUMISMATIQUE ORIENTALE. Lettre de M. C. J. Tornberg à M. Fréd. Soret sur un Dirhem remarquable du cabinet de Stockholm..... 424

DISSERTATION SUR LES OPPIDA GAULOIS, LES CAMPS ET LES REFUGES GALLO-ROMAINS, et particulièrement sur la cité de Limes et Caledunum (Caudebec), par M. Léon Fallue..... 445

DROITS ET USAGES concernant les travaux de constructions publiques ou privées sous la troisième race des rois de France, d'après les chartes et autres documents originaux, par M. Aimé Champollion..... 458, 618

LETTRE DE M. VICTOR LANGLOIS à M. SORET, sur une monnaie d'argent inédite de Léon II, roi de la petite Arménie. 483

EXPOSITION UNIVERSELLE DES BEAUX-ARTS, examen archéologique de la galerie d'architecture, par M. A. Berty..... 485, 545

LES DOUZE APÔTRES ET LEURS ATTRIBUTS, par M. Guenebault..... 496

PONT DE PARIS BATI PAR CHARLES LE CHAUVE, Lettre de Th. Vacquer sur la découverte d'une partie de ce pont..... 502

NOTICE D'UN MANUSCRIT FRANÇAIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MUNICH, contenant les Nobles malheureux de J. Boccace, par M. Vallet de Viriville.... 509

PAGES

MONTBARD ET BUFFON, par M. H. de Buffon..... 521

MÉMOIRE SUR UNE ROUTE ROMAINE, allant de Riobe à Augustobona, par M. Jaquot..... 535

NOTE SUR UNE DALLE TUMULAIRE ARMÉNIENNE, par M. Victor Langlois.... 542

LETTRE SUR DES MONNAIES MÉROVINGIENNES, par M. l'abbé Cochet..... 558

NOTICE SUR UN ANCIEN DIPTYQUE EN IVOIRE servant de couverture à l'évangéliaire de l'église Saint-Jean de Besançon, par M. Guenebault..... 560

QUESTIONS RELATIVES AUX ANTIQUITÉS DES PEUPLES SÉMITIQUES, à propos de l'histoire générale des langues sémitiques publiées par M. Renan, par M. le baron d'Eckstein. 573, 677, 724

LES SANDALES DE CHELLES, par M. E. Grésy..... 603

POIDS DES VILLES DE DAX, DE CASTRES, D'ALBIGEOIS ET DE TROYES, par M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 611

EXCURSION AUX RUINES DE KREMISSA, dans la province de Constantine (Algérie), par M. le commandant Delamare..... 637

EMPLOI DES QUARTS DE TON DANS LE CHANT LITURGIQUE, par M. Vincent. 669

L'ABBAYE DE JARCY, par M. Pinard... 707

NUMISMATIQUE DE LA GÉORGIE au moyen âge, par M. Victor Langlois..... 717

RECHERCHES SUR LA VILLE ANTIQUE DE PRIAPUS, ET SUR CELLE D'EXQUISE, villes du moyen âge en Asie Mineure, par M. le docteur Mordtmann. 757

ARMOIRE AUX SAINTES HUILES, par M. Guenebault..... 761

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES

Recueil des Inscriptions romaines de l'Afrique, publié par M. Léon Rénier. 435

Collyres et instruments d'un oculiste de l'antiquité, trouvés à Reims. ..... *Ib.*

Musée d'antiquités, à Vichy..... *Ib.*

Notice sur la chronique dite de la pucelle. 508

M. le baron Chaudruc de Crazannes nommé officier de la Légion d'honneur. ..... *Ib.*

M. Ch. Texier nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 565

Restauration de la cathédrale et de l'église Saint-Paul, à Orléans..... *Ib.*

Musée archéologique fondé à Wilna. *Ib.*

Musée chrétien du palais de Latran.. *Ib.*

Errata..... 572

Bibliothèque des sociétés savantes. 628

PAGES

Cours d'archéologie professé par M. Beulé..... 628

Élections de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... *Ib.*

Ouverture d'un tumulus en Bretagne. 629

Restauration du cloître des Uterlinden, à Colmar..... *Ib.*

Restauration de l'église Saint-Jean de Chaumont et de Saint-Remi de Montierender ..... *Ib.*

M. A. Maury nommé chevalier de la Légion d'honneur. ..... *Ib.*

M. Champollion-Figeac nommé correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. 711

Musée religieux, fondé au Puy..... *Ib.*

La Maison des musiciens, à Reims.. *Ib.*

Recueil d'Inscriptions grecques.... 712

Cartulaire de l'abbaye de Vaux de Cernay..... 763

Prix offerts par l'Académie de Rouen..... *Ib.*

Poids du talent asiatique..... *Ib.*

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles. 435, 444, 635, 768

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Monuments inédits français, par Vilmin. 438

Description de la ville de Paris au XVe siècle, publiée par M. Leroux de Lincy..... 441

Inscriptions romaines de l'Algérie, par M. Léon Rénier..... 566

Monuments étrusques de Pérouse, par M. le comte Conestabile.. ... 569

Fouilles exécutées a Thèbes, par M. Greene..... 571

Chronique de Guignes et d'Ardres, revue et augmentée par M. le marquis de Godefroi-Menilglaise. 631

La Divine comédie de Dante Alighieri, traduction de M. Mesnard..... 713

Opinion sur certains rapports entre le costume des anciens Hébreux et celui des Arabes modernes, par M. Horace Vernet..... 764

La sépulture chrétienne en France, par M. A. Murcier..... 765

Journal of the American oriental society..... 766

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation (ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

ÉTUDE HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

SUR

LES DEUX PRÉS AUX CLERCS

ET

LA PETITE SEINE.

(VOYEZ LA PLANCHE 267 CI-JOINTE.)

De tous les souvenirs du vieux Paris, il n'en est pas un plus populaire que celui du Pré aux Clercs. Ce nom-là est certes très-familier à tout le monde, mais chez tout le monde aussi il n'éveille que l'idée fort vague d'un emplacement sans forme arrêtée, et situé non loin de l'abbaye Saint-Germain des Prés, sur le bord de la Seine. C'est ainsi que le placent, en effet, les restitutions fantastiques qui ont la prétention de représenter la ville dans son état ancien; mais sur ce sujet, comme sur tant d'autres, il ne faut pas s'en rapporter à ces images, qui traduisent avec inhabileté des notions superficielles, toujours incomplètes et très-fréquemment erronées. A propos du Pré aux Clercs, on doit le reconnaître d'ailleurs, elles ne font que reproduire des erreurs qui sont communes dans les titres et les plans du XVIIe siècle, et qui consistent à considérer ce fief comme beaucoup plus vaste qu'il ne l'était réellement, et à en donner le nom à des terrains qui y étaient contigus au nord et même à l'ouest, mais n'en ont jamais fait partie. Il faut le dire aussi, c'était surtout l'Université qui possédait des renseignements satisfaisants sur le Pré aux Clercs, et méfiante avec raison par suite de ses nombreux différends avec l'abbaye Saint-Germain, elle ne permettait pas facilement l'accès de ses archives. Cependant, comme jusqu'au milieu du siècle passé, les bornes du Pré ont été conservées, il n'eût pas été très-difficile aux auteurs de s'en procurer un relevé exact; nous ne sachions pas, malgré cela,

qu'il en ait été publié un (1), ni même qu'on ait paru penser que la chose était possible; elle l'est pourtant, et nous pouvons garantir la précision mathématique du plan tracé sur notre planche 267 ci-jointe. C'est la réduction d'un grand plan manuscrit en plusieurs feuilles, exécuté avec soin en 1753, et conservé aux Archives impériales (2). On verra plus loin que nous avons eu l'occasion d'en vérifier l'authenticité.

On ne sait absolument rien de l'origine du Pré aux Clercs; l'Université elle-même, à laquelle il appartenait, ignorait d'où il lui venait. Elle se plaisait, il est vrai, à dire qu'elle le devait à la libéralité des rois, ce qui n'est pas impossible; et allait même jusqu'à affirmer qu'elle l'avait reçu en don de Charlemagne, ce qu'on ne saurait admettre; mais elle n'apportait aucune preuve à l'appui de ses assertions. Il est évident que le Pré aux Clercs a dû être compris primitivement dans le territoire de l'abbaye Saint-Germain, mais on ne voit pas à quelle époque et par quelles circonstances il a formé une seigneurie distincte.

Suivant la Chronique d'Aimoin, au nombre des bienfaits conférés au monastère de Saint-Germain des Prés, par Gualon ou Walon, qui en fut élu abbé en 960, il faut compter la restitution d'un pré situé près du couvent, et qui avait été aliéné par la cupidité de ses prédécesseurs séculiers : « Inter cætera quæ eidem ecclesiæ contulit « bona, pratum sub ipso monasterio situm, a dominatione Sancti « Germani alienatum cupiditate prædictorum ducum et abbatum, « prædictæ ecclesiæ restituit (3). » Si, comme l'ont pensé Dubreul et D. Bouillart, ce pré est celui qui a été appelé plus tard le Pré aux Clercs, c'est là la première mention qu'on trouve de son existence. De l'assertion d'Aimoin, Dubreul tire de plus cette conséquence, que l'Université n'était nullement fondée à attribuer à un don de Charlemagne la propriété du Pré aux Clercs, puisqu'il aurait encore appartenu à l'Abbaye à la fin du IXe siècle, c'est-à-dire avant la nomination du premier abbé laïque, Robert, comte de Paris; mais, ajoute-t-il, il n'est pas déraisonnable de supposer que l'aliénation annulée par Gualon, fut la source des prétentions que l'Université réussit à faire valoir avec le temps. Cette hypothèse n'est nullement dépourvue de vraisemblance, en ce sens qu'une première aliénation a pu servir de précédent pour en autoriser une

(1) A la fin du XVIIe siècle l'Université a fait graver un petit plan des deux Prés aux Clercs, mais il ne semble pas qu'il ait été mis dans le commerce, et il n'est pas connu.

(2) Il est compris dans les atlas et coté n° 39.

(3) Lib. V, cap. XLV.

seconde, à la suite de laquelle le pré aura fini par devenir le fief de l'Université, dont on sait bien, aujourd'hui, que l'existence ne remonte pas jusqu'à l'époque où vivait Gualon.

Quoi qu'il en soit, un siècle plus tard, la propriété du Pré aux Clercs était certainement en les mains de ce corps célèbre, car en 1163, le pape Alexandre III étant à Paris, il se plaignit à lui des mauvais traitements que les serviteurs de l'Abbaye faisaient subir aux écoliers, lorsqu'ils allaient se récréer dans le pré, et en demanda justice; mais le pontife refusa de se prononcer à ce sujet, et renvoya l'affaire à la décision du concile de Tours, qui était convoqué pour le 19 mai 1163. On manque de détails sur les débats auxquels elle donna lieu; on sait seulement que le résultat n'en fut pas favorable aux écoliers; on imposa un silence éternel à leurs injustes réclamations, dit Hugues, abbé contemporain de Vezelay, dans l'histoire de ce monastère : « Cum plurimæ hujusmodi con-« troversæ hinc et inde in eodem concilio (Turonensi) propone-« rentur et terminarentur, sicut fuit causa Parisiensium clericorum « et monachorum cœnobii Sancti Germani de pratis, quæ, plenius « ventilata, injustis clericorum vocibus æternum silentium impo-« suit (1). » Il paraît que dès lors le Pré aux Clercs servait de lieu de promenade ou au moins de réunion, pour d'autres que les écoliers, car dans la charte relative à la dédicace de la nouvelle église de l'Abbaye, qui avait eu lieu le 21 avril de cette même année, et avait été faite par Alexandre III en personne, il est rapporté que, après la cérémonie, ce pape s'y rendit en procession et y fit un discours au peuple : « Interim dominus papa Alexander ad « pratum quod est juxta monasterii muros, cum solemni proces-« sione procedens, ad populum sermonem fecit (2). »

En 1192, une rixe ayant eu lieu au Pré aux Clercs, entre les habitants du bourg Saint-Germain et des écoliers, plusieurs de ces derniers furent maltraités, et l'un d'eux, même, y perdit la vie. L'Université manifesta aussitôt la plus vive indignation; elle accusa les religieux de l'Abbaye d'avoir été les fauteurs des violences commises, et, à la suite d'une assemblée extraordinaire, résolut d'envoyer des députés au Pape pour obtenir justice. Effrayé de cette démarche, l'abbé Robert chercha à se disculper, lui et ses moines. Après avoir informé contre les auteurs prétendus du crime et fait raser leurs maisons, il se rendit chez le légat du Pape, et offrit de se justifier

(1) *Hist. Vizel.*, lib. IV et *Hist. univ.*, t. II, p. 315.
(2) *Arch. de S. Germ.* — *Histoire de l'Abbaye;* preuves.

devant une réunion d'ecclésiastiques. Puis, craignant que ce ne fût pas assez, et que les envoyés de l'Université, qui étaient déjà partis, ne parvinssent à indisposer le Pape contre lui, par l'intermédiaire d'Étienne, évêque de Tournay, il pria le cardinal Octavien, évêque d'Ostie, d'intervenir en sa faveur, et y réussit sans doute, car on ne voit pas que cette affaire ait eu aucune suite.

Au mois de juillet 1254, l'abbé Thomas de Mauléon accensa à Raoul d'Aubusson, et moyennant quarante sols de redevance annuelle, une place de cent soixante pieds carrés, en s'engageant à la faire longer par une rue de trois toises de large, qui servirait au preneur et à ses ayants cause, mais sur laquelle il ne pourrait exercer aucun droit seigneurial. Cette rue, c'est celle des Mauvais-Garçons (1), et la place est une partie de l'îlot situé de son côté oriental, entre les rues des Boucheries et de Bussy. Raoul d'Aubusson la donna quatre ans plus tard à l'Université. Nous en parlons parce que l'histoire en est liée à celle du Pré aux Clercs.

Le vendredi, après la translation de saint Nicolas, le 10 mai 1278, le Pré aux Clercs fut le théâtre d'un tumulte beaucoup plus grave qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé. Suivant la Chronique de Dubreul, il eut pour cause le rétrécissement de la route conduisant au Pré aux Clercs, par le moyen de constructions nouvelles ordonnées par l'Abbé, et que les écoliers abattirent comme ayant été élevées à leur préjudice. Suivant l'historien de l'Université, ce fut une sorte de guet-apens de la part des moines. Il est certain, du moins, que les écoliers n'y eurent pas l'avantage, car un grand nombre furent maltraités, plusieurs furent gravement blessés et jetés en prison, deux enfin furent tués. Comme on l'imagine aisément, l'Université employa sur-le-champ tous les moyens dont elle disposait pour venger l'attentat dont elle venait d'être victime. Elle fit appel à la puissance du Saint-Siége et à celle du Roi, et ayant remis au cardinal Simon, légat du Pape, une plainte solennelle, elle déclara que si, dans quinze jours, elle n'avait pas obtenu de réparation, elle ferait cesser immédiatement ses classes, ce qui était sa seule ressource, disait-elle, pour protester contre l'injustice. Dans le mémoire rédigé pour le légat, et qu'a reproduit Du Boulay (2), se trouvent de nombreux détails sur les excès auxquels s'étaient portés les religieux et les habitants du bourg; il y est dit que l'Abbé avait, au moyen de sa cloche, appelé ses vassaux; que ceux-ci

(1) On lui a ridiculement donné depuis quelques années le nom de Grégoire de Tours.

(2) *Hist. univ.*, t. III, p. 352.

s'étaient réunis et armés au son des trompettes, et que, par des ordres donnés publiquement et par les cris répétés de : *A mort! A mort!* on avait provoqué au massacre des écoliers; que des hommes avaient été apostés à trois des portes de Paris, pour empêcher ces derniers de s'y réfugier; qu'une multitude d'individus, les armes à la main, s'étaient précipités sur eux, les avaient frappés, renversés, et en avaient jeté plusieurs dans les mêmes cachots que les voleurs; qu'un bachelier ès arts, Gérard de Dôle, et Jourdan, fils de Pierre le Scelleur avaient été blessés de telle sorte qu'on désespérait de leur vie (ils en moururent effectivement); qu'un écolier nommé Adam de Pontoise avait perdu un œil; qu'un pauvre bénéficier, frappé de coups de bâton, avait été volé de sa bourse; que le prévôt de l'Abbaye et les moines avaient encore frappé de leurs épées plusieurs autres écoliers, et après les avoir conduits, tête nue, en manière d'humiliation, au milieu de la foire, les avaient menés en prison, où ils avaient également conduit un prêtre, Étienne de Laye; que les misérables embusqués aux portes de la ville, avaient poursuivi les écoliers à ce point qu'il était probable que quelques-uns avaient été noyés; que deux régents, l'un en médecine, l'autre en théologie, avaient été forcés de s'enfuir également, etc. Enfin, est-il ajouté, pendant tout ce temps, du haut de leurs murailles, les moines faisaient pleuvoir les pierres et les flèches. Le mémoire termine en faisant observer, que si quelques ribauds ou autres ont fait subir certaines vexations aux religieux, c'est seulement le dimanche après que les faits relatés précédemment avaient eu lieu. Il peut y avoir de l'exagération dans les accusations portées par l'Université contre l'Abbé et ses hommes, mais il est à croire que le fond en est vrai, car par arrêt rendu à Poissy, au mois de juillet suivant, le Roi condamna l'Abbaye aux réparations suivantes : 1° Fondation de deux chapellenies de vingt livres parisis de rente chacune, l'une dans l'église du Val-des-Écoliers (Sainte-Catherine de la Couture), où serait enterré Gérard de Dôle, et l'autre dans la chapelle Saint-Martin des Orges, près des murs du monastère, où Jourdan aurait sa sépulture; ces chapellenies devant être à la présentation du Recteur et à la collation de l'Abbé. 2° Payement d'une somme de deux cents livres pour la réparation de la chapelle Saint-Martin, l'achat des livres et des ornements nécessaires au service. 3° Indemnité de deux cents livres au père de Jourdan, de quatre cents livres aux parents de Gérard de Dôle, et deux cents livres au Recteur de l'Université pour distribuer aux régents et aux pauvres écoliers. 4° Expulsion temporaire du royaume de

quatre des plus coupables des habitants du bourg, impliqués dans la rixe, et seulement expulsion de Paris, jusqu'à la Toussaint, de six autres. 5° Abandon à l'Université du chemin conduisant au pré, et dérasement jusqu'au niveau des murailles, des deux tournelles de l'Abbaye situées de ce côté. Au reste, ce châtiment sévère ne désarma pas entièrement l'Université, car elle poursuivit encore Étienne de Pontoise, religieux et prévôt de Saint-Germain des Prés, comme complice du meurtre des deux écoliers, et obtint du Légat qu'il serait privé de ses fonctions et relégué dans le monastère de Cluny pour y être enfermé et faire pénitence; ce qui eut lieu. Du Boulay dit que les moines aimèrent mieux abandonner au Roi les droits dont ils jouissaient sur les foires de Saint-Germain, que de payer les quarante livres qu'ils avaient été condamnés à donner pour la fondation des deux chapellenies.

Nous venons de mentionner la chapelle Saint-Martin des Orges; c'est donc ici le lieu d'en dire le peu qu'on en sait. Cette chapelle était située sur la terre même de l'Université et lui avait appartenu de tout temps. Avant 1278, où il semble qu'elle était déjà ancienne puisqu'elle dut alors être rebâtie, elle n'avait pas de chapelain qui lui fût propre; on n'y faisait le service que dans des cas exceptionnels, sans doute lorsque les écoliers se réunissaient pour quelque fête dans leur pré, et c'était alors un maître, choisi pour l'occasion, qui y disait la messe. La chapelle Saint-Martin des Orges, aussi dite Saint-Martin le Vieux, fut démolie en 1368, lorsqu'on creusa les fossés de l'Abbaye, et on en transporta la chapellenie en l'église du couvent (1). Cette circonstance qu'elle fut détruite pour creuser les fossés, prouve assez qu'elle était située sur partie de leur emplacement, mais on ne trouve aucun renseignement qui permette de déterminer avec exactitude sa position réelle. D. Bouilart dit qu'elle se trouvait vers l'angle du jardin de l'Abbaye, proche du Pré aux Clercs, c'est-à-dire à peu près sur l'emplacement de la maison faisant le coin de la rue du Colombier et de Saint-Benoît. Cette situation est fort vraisemblable, car dans une transaction de 1289 (2), au sujet d'une place qui y était contiguë, cette place est dite tenir des deux côtés à des voies publiques : « Quadam platea « sita apud Sanctum Germanum prope Parisius, contigua ex una « parte, sive ex uno latere, capellæ S. Martini veteris de Sancto Ger- « mano, et ex alia parte domui dicti magistri (Petri de Ancelira)....

(1) En 1533, on l'appelait « la chapelle Saint-Martin des Orges, autrement dit la chapelle des Bienfaiteurs. »

(2) *Hist. univ.*, vol. III, p. 490.

« et ex tertio latere est via publica, ex quarto vero latere est via « publica et prope muros abbatiæ dicti Sancti Germani. »

L'an 1292, de nouvelles contestations surgirent entre les écoliers et les moines. Il s'agissait de la place accensée à Raoul d'Aubusson, du droit réclamé par l'Abbaye de faire usage de la porte située vers le pré de l'Université(1) et du bornage d'un fossé voisin du pré, que les religieux soutenaient être limité par une ligne droite partant de l'extrémité des piliers et colonnes situés au dehors des murs de l'abbaye, du côté du lieu où ledit fossé se réunissait à la Seine : « Secundum protentionem et declarationem lineæ pro- « trahendæ in continuum et directum, ab extremitate pilariorum « et columpnarum, quæ sunt extra muros abbatiæ prædictæ con- « junctos cum ipso fossato, juxta pratum nostrum (Universitatis), « versus locum in quo cum Sequana conjungitur prædictum fos- « satum (2). » Cette fois, profitant de l'expérience acquise par suite des événements arrivés quatorze ans auparavant, on s'abstint de violences pour vider le différend; on préféra recourir à une transaction. En conséquence, dans une assemblée tenue aux Mathurins, la veille de la fête de saint Pierre et saint Paul, Gérard de Nogent étant recteur, l'Université consentit un accord où il fut stipulé que la place de Raoul d'Aubusson serait abandonnée à l'Abbaye, à condition que le chemin de dix-huit pieds de large qui conduisait au Pré aux Clercs et longeait cette place, resterait libre pour les écoliers; que les moines auraient la liberté de tenir ouverte ou fermée la porte du monastère, donnant sur le Pré, et d'y passer avec des chevaux ou des charrettes pour se rendre, soit au bourg Saint-Germain, soit à Paris; que le fossé en question resterait limité suivant les prétentions des moines, et que sur la portion de terrain qui leur appartenait, ceux-ci pourraient élever des murs simples, mais sans créneaux ni mâchicoulis (*fortaliciis*); enfin que, lorsqu'ils cureraient le fossé sur lequel l'Université abandonnait tous ses droits, ils seraient dans l'obligation d'en jeter les matières de leur propre côté. Lesquelles concessions faites à la charge par l'Abbaye de payer chaque année, et perpétuellement,

(1) « *Pratum quod nuncupatur pratum Universitatis.* » C'est la première fois qu'on le trouve énoncé ainsi.

(2) Le fossé dont il est question ici, est celui que les historiens nomment *la petite Seine* et dont nous parlerons plus loin. Quant aux piliers et colonnes, n'en ayant jamais trouvé d'autre mention, nous ne nous rendons pas compte de leur emplacement d'une manière satisfaisante. Nous supposons qu'ils faisaient partie de la poterne à laquelle paraît avoir conduit le fossé.

à l'Université, la somme de quatorze livres parisis, pour être distribuée aux pauvres écoliers. Cet accord fut confirmé par des lettres patentes données à Vincennes, au mois de juillet suivant, par le roi Philippe le Bel; on ignore s'il le fut aussi par le Pape, auquel les parties étaient convenues de demander de même son autorisation.

L'an 1314, le roi Louis le Hutin confirma à l'abbaye Saint-Germain des Prés les droits de justice qu'elle exerçait sur le Pré aux Clercs, et ordonna au Prévôt de Paris de veiller à ce que les écoliers n'y provoquassent pas de désordres. L'année suivante cependant eut encore lieu une rixe entre ces derniers, qui prétendaient avoir le droit de pêcher dans le canal situé le long de leur Pré, et les gens que les moines envoyèrent pour les en empêcher. L'Université s'en plaignit au pape Jean XXII, qui nomma les évêques de Senlis et de Noyon pour informer contre les coupables. On ne sait ce qui en fut le résultat; on voit seulement que l'Université refusa de reconnaître l'abbé de Saint-Germain comme seigneur justicier, et qu'en 1318, les écoliers commirent divers excès, abattant des murailles, enfonçant des portes et enlevant de force les meubles des particuliers. Cet état de choses engagea le Roi à se saisir provisoirement, lui-même, de la justice tant contestée du Pré, ce qu'il fit le 22 mai. Il ordonna également à un sergent d'empêcher que l'on ne conduisît des bestiaux paître dans le Pré aux Clercs, de façon à laisser aux écoliers et aux bourgeois de Paris qui avaient l'habitude de s'y promener, la liberté de le faire sans encombre. Le Roi décida de plus que les évêques d'Amiens et de Saint-Brieuc, un chanoine de Chartres, un autre de Poitiers et un chevalier instruiraient contre les écoliers auteurs du tumulte; si l'affaire eut des suites, elles ne sont pas non plus parvenues jusqu'à nous.

Par l'accord de 1292, avons-nous dit, les religieux de Saint-Germain s'étaient engagés à payer une rente annuelle de quatorze livres parisis, mais ils se mirent si peu en peine de tenir leur parole, qu'en 1345 ils n'en avaient encore rien soldé, sous le prétexte qu'on ne les avait laissés jouir tranquillement, ni de la place Raoul d'Aubusson, ni du fossé. L'Université s'étant alors mise en mesure de les contraindre à acquitter les arrérages de la rente, un second accord fut convenu le 19 juin, qui confirmait les clauses du premier, toutefois avec les modifications suivantes : 1° les religieux n'auraient plus de porte du côté du Pré aux Clercs, celle qu'ils avaient antérieurement le droit de conserver, étant alors murée. 2° Ils payeraient la somme de trois cents livres pour les ar-

rérages de la rente, et céderaient à l'Université le droit de nommer aux cures des églises Saint-Côme et Saint-André des Arts, les titulaires de ces cures devant néanmoins payer chaque année la somme de trente sols parisis à l'Abbaye. 3° Ils serviraient avec exactitude, à l'avenir, la rente de quatorze livres qu'ils devaient, moyennant quoi, ils disposeraient à leur guise du fossé et de la place Raoul d'Aubusson. 4° Le chemin voisin de cette dernière place resterait à l'Université. 5° Le Monastère ferait les frais du voyage des envoyés qui devaient aller demander au Pape la rectification du traité, auquel au mois de mars suivant, Clément VI, alors résidant à Avignon, accorda en effet son approbation. Pressé par l'Université d'effectuer le payement de sa dette, l'abbé de Saint-Germain donna trente écus d'or, et après avoir été obligé de déposer comme caution, entre les mains de l'abbé de Saint-Victor, une certaine quantité de vaisselle d'argent, pesant quatre-vingt-douze marcs, trois onces, et douze sterlings, il fut forcé de la vendre afin de s'acquitter.

Le Pré aux Clercs touchait aux murailles mêmes de l'Abbaye. Aussi, lorsqu'en 1368, par l'ordre du Roi, elle dut être fortifiée, il fallut acquérir de l'Université deux arpents et dix perches de terrain pour creuser les fossés destinés à défendre l'approche du monastère. Comme indemnité, la communauté céda à l'Université : 1° le patronage de l'église de Saint-Germain le Vieil, en échange de celui de la chapelle Saint-Martin des Orges qu'il fallut démolir ; 2° huit livres de rente amortie, à prendre par le chapelain sur une maison près des Augustins ; 3° soixante francs d'or pour les matériaux de la chapelle, y compris les charpentes, les vitres, la cloche, les ornements et autres choses de ce genre, selon l'estimation des experts nommés par le Roi ; 4° enfin, une pièce de terre de deux arpents et demi, située en face du Pré aux Clercs, du côté oriental du fossé allant à la rivière. C'est cette pièce de terre qui a été nommée dans la suite le *petit Pré aux Clercs*. Nous aurons, plus bas, l'occasion d'en reparler.

Le jour de Pâques 1403, un clerc nommé Girardin de Rouen, ayant été surpris coupant la bourse de l'écuyer Pierre de Soissons, occupé à écouter un sermon dans le Pré aux Clercs, des sergents l'arrêtèrent et le conduisirent aux prisons du Châtelet, où il fut réclamé simultanément par l'évêque de Paris et par le religieux official de Saint-Germain des Prés, qui soutenait que puisque cet homme avait été pris sur la terre et en la seigneurie de Saint-Germain des Prés, il en était justiciable. L'affaire ayant été portée au

Parlement, par arrêt du 1er septembre suivant, le prisonnier fut rendu à l'Abbaye, dont les droits de justice se trouvèrent ainsi confirmés une fois de plus. Les écoliers ne cessèrent pas pour cela de les mettre en question, et en 1443, il y eut à ce sujet et à propos de la pêche dans le fossé, de nouveaux troubles auxquels mit fin un troisième accord où il fut déclaré que les choses demeureraient dans le même état que par le passé, et que les procédures des deux parts seraient annulées.

Dans une assemblée tenue aux Mathurins, le 23 mars 1525, fut aboli ou plutôt modifié un ancien usage suivant lequel chaque année, au jour de Pâques, le Recteur de l'Université, les Procureurs des quatre nations et quatre Intrants se transportaient au Pré aux Clercs pour en renouveler la prise en possession, cérémonie qui, plus d'une fois, avait amené des scandales; pour éviter que ces scandales ne vinssent troubler encore la grande solennité d'une des principales fêtes de l'Église, il fut résolu qu'à l'avenir le Recteur et les Procureurs ne se rendraient plus au Pré aux Clercs le jour de Pâques, mais seulement le lendemain. Néanmoins, pour empêcher en même temps que l'ancienne coutume ne s'effaçât entièrement, il fut convenu que le jour même de Pâques, à l'heure ordinaire, leur visite habituelle au Pré aux Clercs serait remplacée par une faite par le Greffier et le Procureur général. Ces dispositions furent observées, car on voit que le 2 avril suivant, le Recteur, les Procureurs et beaucoup d'autres officiers de l'Université, après avoir été faire leurs prières à Saint-Martin des Champs et entendre la messe à l'abbaye Saint-Germain, s'acheminèrent vers le Pré aux Clercs, où les errements du passé ayant été religieusement suivis, la garde et tutelle du pré furent confiées à maître Jean Delacroix, Intrant de la nation de Normandie.

En 1539, l'Université voyant que le petit Pré aux Clercs, devenu un réceptable d'immondices et souvent inondé lors des hautes eaux, ne lui rapportait rien, et lui était même onéreux par les dépenses que causait chaque année l'entretien des fossés qui l'entouraient, résolut de l'aliéner. La question fut agitée dans des assemblées tenues les 5, 6 et 21 juin, et l'on convint de faire afficher qu'il serait baillé aux enchères. Plusieurs acheteurs se présentèrent immédiatement, mais ce fut seulement le 29 mai 1540, que, dans une nouvelle assemblée, l'accensement fut décidé. Par acte du 2 juin suivant, il fut fait en faveur d'un nommé Pierre Leclerc, qui l'obtint au prix de deux sous parisis de cens et dix-huit livres de rente annuelle. Cette adjudication fut confirmée en 1542 par le Parle-

ment. C'est assez probablement vers cette époque que fut percée à travers le pré, la rue des Marais. Nous en trouvons la première mention en 1543. On l'énonçait alors « rue ou ruelle des Marais. » Plus tard, on a écrit « rue des Marets. » Mais nous ne savons si cette variante d'orthographe a une signification, et si la rue doit réellement son nom à ce que le terrain où elle se trouve était humide et souvent couvert par les eaux, ou bien à un certain Nicolas Marets, qui, en 1529, possédait une pièce de terre d'un arpent et demi et quinze perches, s'étendant le long du Chemin creux, entre le petit Pré aux Clercs et la Seine (1).

En 1543, les moines se trouvèrent à l'étroit dans l'enceinte de leur couvent, et voulurent y réunir le clos situé à l'ouest, entre la rue Taranne et la rivière, et qu'on appelait la *courtille* de l'Abbaye; pour cela, ils prolongèrent les murailles du clos jusqu'à celles du monastère, supprimant ainsi le chemin qui longeait les fossés. Mais sur la requête du procureur du Roi, le Prévôt de Paris leur défendit de continuer leur entreprise; il fit même démolir les murailles qui fermaient le chemin. Les religieux alors en appelèrent au Parlement, lequel nomma deux conseillers pour visiter les lieux et faire un rapport. Avant que le point litigieux fût décidé, les religieux trouvèrent le moyen de faire évoquer l'affaire au Conseil privé du Roi; on y rendit un arrêt, le 1er mars 1543, par lequel ils étaient autorisés à continuer les travaux qu'ils avaient commencés; ils les achevèrent donc sans autre incident, et en jouirent paisiblement pendant cinq ans.

Mais au commencement de l'année 1548, le cardinal de Tournon, abbé de Saint-Germain, ayant fait construire dans l'enceinte du monastère une infirmerie ayant des vues sur le Pré aux Clercs, cette nouvelle infraction aux droits de l'Université fit éclater l'orage qui couvait. En effet, Pierre de la Ramée, principal du collége de Presles, homme éloquent et ambitieux, saisit cette occasion de faire repentir les moines de leurs continuels empiétements. Il adressa un long discours aux écoliers, leur parla vivement des entreprises injustes dont leur patrimoine était l'objet, et ayant réussi à ranimer leur ancienne animosité, il les exhorta à se faire justice eux-mêmes en recourant à la force. De pareils conseils répondaient trop bien aux passions de son auditoire pour n'être pas suivis. Aussi de nombreux placards furent-ils posés aux carrefours et aux

(1) Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable; il est certain d'ailleurs que, contrairement à l'opinion de Jaillot, le petit Pré aux Clercs était inculte, et ne renfermait pas de ces jardins potagers qu'on appelle marais.

portes des principaux colléges, invitant les écoliers à se réunir en armes le 4 juillet, pour se rendre en masse au Pré aux Clercs et y tirer vengeance des usurpations dont ils avaient à se plaindre. Au jour indiqué, vers deux heures de l'après-midi, les écoliers, fidèles au rendez-vous, pratiquèrent plusieurs brèches au clos de l'Abbaye, abattirent les arbres fruitiers qui s'y trouvaient, arrachèrent les vignes, et le soir, reformés en colonne, ils allèrent brûler devant l'église Sainte-Geneviève les ceps et les souches qu'ils avaient emportés en guise de trophées (1). Telles étaient les mœurs de l'époque.

A peine ces événements étaient-ils accomplis que chacune des parties porta plainte au Parlement, qui, le 7 juillet, appointa deux conseillers, Martin Ruzé et Jacques Le Roux, pour informer. Néanmoins, dès le 8 même, d'autres violences furent commises. D'après D. Bouillart, les écoliers se seraient encore réunis en armes dans leur pré, avec l'intention de mettre à sac l'Abbaye et les maisons du bourg Saint-Germain; d'après l'avocat de l'Université, des charretiers, sorte d'individus « qui ne sont communément gens de civilité et de raison » ayant voulu passer de force dans le pré, eurent une querelle avec les écoliers, et ceux-ci sommèrent seulement, à cette occasion, les religieux de fournir un chemin convenable pour les charrois, et de boucher les vues sur le pré, qu'ils n'avaient pas le droit de conserver. Ce qui est sûr, c'est que le Prévôt de Paris, prévenu par les moines, arriva à la hâte avec ses archers, les lança brutalement sur les écoliers qui paraissent avoir été alors inoffensifs, et dont quelques-uns furent blessés et plusieurs conduits dans les prisons de l'Abbaye, où de l'artillerie fut introduite. Le jour suivant, afin d'éviter de plus nombreux désordres, le Parlement fit venir le Recteur de l'Université, et lui défendit, sous peine de mort, ainsi qu'aux écoliers, d'aller ce jour-là au Pré aux Clercs; le Parlement ordonna de plus qu'on instruirait l'affaire des démolitions, et que la cause serait entendue le lendemain, ce qui eut lieu. Les plaidoiries prononcées à cette occasion font connaître l'étendue des griefs de l'Université. Elle représenta que, avant 1543, il existait un chemin public, lequel, partant du carrefour aux Vaches (place Sainte-Marguerite), suivait les fossés de l'Abbaye (rue Saint-Benoît), et après avoir fait un coude à l'angle nord-ouest de ces fossés, conduisait à la rivière en longeant le canal dit le Chemin creux (la petite Seine), qui séparait le grand Pré aux Clercs du petit; que ce

(1) Dubreul, *Ant. de Paris*, p. 385.

chemin avait été supprimé par les religieux, et, par eux renfermé dans leur courtille; qu'ils avaient même ouvert la porte (la porte papale) qui donnait de ce côté, et avait été anciennement murée par arrêt du Pape et du Roi; qu'il en résultait de grands inconvénients pour le public obligé de faire ainsi un détour considérable; que les religieux avaient pareillement rendu impraticable la partie du chemin, voisine du petit Pré aux Clercs, en y laissant construire divers bâtiments, et particulièrement la maison d'un nommé Jehan Bonyn, barbier; qu'ils avaient, de plus, baillé également à bâtir le terrain de l'ancienne voirie où se transportaient les immondices, et l'avait remplacé par un autre auquel on n'accédait que par une petite voie insuffisante, et qui était d'ailleurs située au-dessus du pré, de sorte que les conducteurs de charroi passaient par le pré, infectant l'atmosphère de miasmes insupportables. A ces accusations parfaitement motivées, l'Abbaye ne répondit rien de satisfaisant; elle allégua que le chemin en litige n'était qu'un sentier, ce qui était évidemment faux; elle invoqua l'arrêt rendu en sa faveur par le Conseil du roi, qu'on lui démontra n'avoir aucune valeur, n'ayant pas été rendu contradictoirement avec l'Université; elle fit encore valoir ses droits sur le Chemin creux, qui n'étaient pas en question, puisqu'on lui reprochait seulement l'occupation du haut chemin qui y était annexé. En somme, la discussion ne lui fut nullement favorable, et, par arrêt du 10 juillet, la Cour ordonna que l'Abbaye donnerait, dans le délai d'un mois, une place loin du Pré aux Clercs pour y établir une voirie, ainsi qu'un lieu commode pour y établir le marché aux chevaux; qu'on pratiquerait une route convenable pour aller à la nouvelle voirie; qu'il serait interdit aux charretiers de passer par le Pré et de gêner les écoliers; que délivrance leur serait faite de l'ancien chemin renfermé dans le clos; qu'on étouperait les vues et meurtrières des murailles du côté des deux Prés aux Clercs « par lesquelles veues et canonnières avoit esté naguieres et la nuit passée, tirés aucuns coups de hacquebuttes contre les escolliers; » que la porte de derrière de l'Abbaye serait fermée; que l'Université jouirait de ses deux prés sans avoir à payer aucune dixme ou cens; et que, quant au chemin voisin du canal, on nommerait dix vieillards pour en indiquer la place exacte. Pour empêcher que la paix ne fût encore troublée, le Parlement ordonna en outre que les *garnisons* placées dans l'Abbaye et les maisons des environs, se retireraient incontinent, sous peine de la hart; qu'il serait défendu aux sergents du Châtelet de molester les écoliers lorsqu'ils seraient

au Pré; que ces derniers seraient tenus de se conduire tranquillement, et, enfin, qu'il serait procédé au bornage des deux prés (1).

Le 11 juillet, les deux Conseillers-commissaires se rendirent au Pré, en vertu de la mission qui leur avait été confiée la veille, et là, en présence des parties, ils reprochèrent aux écoliers leurs violences, et déclarèrent à leurs maîtres qu'ils les considéreraient comme responsables de celles qui auraient lieu à l'avenir. Ceux-ci s'excusèrent en disant qu'ils avaient fait leur possible pour prévenir les désordres, puisqu'ils avaient fermé les colléges dans ce but; ils ajoutèrent que les écoliers libres étaient seuls coupables, ainsi que « quelque mauvais peuple.... qui ne demandait que à mal faire, » et firent observer que le meilleur procédé pour arriver à empêcher de nouvelles « émotions, » c'était de procéder à l'exécution de l'arrêt du Parlement, et particulièrement de faire immédiatement boucher les vues du couvent, « par lesquelles, la nuit passée, on avait tiré aucuns coups de hacquebutte sur les escoliers. » Le représentant de l'Abbaye répondit, que, malgré l'arrêt de la veille, les écoliers avaient coupé plus de trois mille pieds d'arbres, et mis le feu en plusieurs endroits du clos. Il nia aussi que des coups de feu eussent été tirés des fenêtres du monastère, dans l'intérieur duquel, suivant lui, soixante ou quatre-vingts fusées avaient été lancées pour y mettre le feu. A quoi le procureur de l'Université objecta que ce corps n'avait point ordonné ces excès, et conséquemment n'en était pas solidaire; qu'ils avaient été commis par des malfaiteurs, car « on avait vu passer sur les pons gens n'ayant aucune marque d'escolliers, qui emportoient de là les dicts pons, les arbres et autres choses provenant de l'Abbaye. » Les Commissaires renvoyèrent l'enquête à cinq heures de l'après-midi, mais les représentants de l'Abbaye n'y vinrent pas. On passa outre et on choisit « aucuns personnaiges anciens » pour donner leur avis sur l'emplacement du chemin en litige. En effet, le samedi 14, accompagnés de Guillaume Giraud « comme painctre, » et de son fils Nicolas Giraud, comme arpenteur juré, après avoir confessé que le chemin était commun, public et royal, ils plantèrent des jalons pour en retracer le parcours. Mais, peu satisfait du résultat, Jehan Du Luc, le représentant de l'Université, fit remarquer que ces vieillards étaient justiciables de l'Abbaye, qu'on ne pouvait ajouter foi à leur témoignage, et qu'il fallait avoir recours à des fouilles qui fourniraient des données authentiques sur

(1) Arch. de l'Université.

les questions pendantes, ce que les Juges-commissaires approuvèrent. Le même jour, fut renouvelée contre les moines l'accusation d'avoir encore tiré cinq ou six coups de feu. Ceux-ci nièrent le fait comme d'habitude, mais ce mensonge tourna à leur confusion, car on montra aux Commissaires les fauconneaux qui se trouvaient encore sur les murailles, et que, par leur ordre, on enleva sur-le-champ. Le 16, on se réunit encore au pré, mais il ne s'y passa rien de bien important. Le 30, les experts et six jurés furent présentés par chacune des parties. Le 31, il fut dit que pour plus de tranquillité, il n'y aurait de présents, du côté de l'Université, que douze membres, quatre Procureurs et le Recteur. Les vieillards essayèrent aussi de s'acquitter des fonctions qui leur avaient été confiées, mais ils ne purent s'entendre complétement, et l'on fut définitivement contraint de pratiquer les tranchées proposées et ordonnées précédemment. La visite en fut faite le 7 et le 8 août, et le rapport présenté le 9. Ce rapport fit connaître l'emplacement du fossé, dit le Chemin creux, et détermina ses dimensions dont nous parlerons plus loin ; il fut moins explicite sur le chemin qui devait exister sur la berge ; il paraît qu'on passait anciennement de chaque côté du cours d'eau ; mais, suivant l'avis des experts, il est à penser que la véritable route devait plutôt se trouver à l'est, vers le petit Pré aux Clercs (1). C'était d'ailleurs aussi l'opinion des jurés, « parce que, » disaient-ils, « on n'eust sceu passer le travers dudict fossé et chemyn creux quant les eaues y estoient, du costé de la rivière de Seine, sans y avoir ung pont dont ne nous est apparu aucune chose, mais le long du chemyn du costé des fossés d'icelle abbaye, on passoit par le petit pont dessus mentionné, et venoit-on par le hault chemyn que nous estimons avoir esté du costé du petit pont, au port de Nesles, sans plus oultre traverser ledit fossé appellé le Chemyn creux. »

Le 12 janvier 1548, le Parlement ordonna que « pour la plus claire et facile intelligence de lestre et forme du chemyn contentieux et délivrance certaine d'icelluy.... les commissaires.... se transporteroient sur les lieux, pour, en présence des parties, et par les painctres qui par elles seroient convenuz et acordez, faire figure accordée, tant pour le regard dudict chemyn que de ce que lesdicts demandeurs (l'Université) prétendoient ausdicts grand et petit pré. » Le plan qui fut dressé en conséquence et qui ne nous est malheu-

(1) Nous avons vu ce chemin indiqué de la manière la plus claire dans une transaction de 1368.

reusement pas parvenu, n'eut pas, au reste, pour résultat de mettre fin au procès, car l'Abbaye, en prévoyant l'issue, s'efforça de le traîner en longueur au moyen de ces chicanes judiciaires, non moins nombreuses alors que maintenant. Elle ne put néanmoins réussir à en prévenir le dénoûment, qui fut un arrêt rendu par le Parlement le 14 mai 1551, par lequel toutes les prétentions de l'Université furent reconnues justes; l'arrêt du 10 juillet 1548 fut confirmé sur chacun de ses points, et les limites des deux prés furent rigoureusement déterminées. Cet arrêt fut définitif, mais il n'eut pas le pouvoir de calmer l'effervescence que d'aussi anciennes contestations avaient produite. Les années suivantes virent divers excès commis encore par les écoliers; des démolitions et des incendies eurent lieu, de sorte que le Parlement reçut du Roi l'ordre de poursuivre activement les coupables et de les punir avec sévérité. L'un d'eux fut donc condamné à être brûlé au milieu du Pré aux Clercs, le 20 mars 1557, et n'obtint d'autre grâce que celle d'être étranglé avant d'être livré aux flammes.

Tel fut le dernier épisode cruel de la longue haine qui anima l'Abbaye et l'Université. Déjà un rapprochement avait eu lieu entre elles, car, le 20 mars 1554, les écoliers étaient venus en procession à l'Abbaye, et un député de la Faculté de médecine y avait prononcé un discours, où il promettait de conserver pour l'Abbaye une amitié éternelle. Au mois d'août suivant, la Faculté de théologie s'y rendit également, à l'occasion de profanations commises par les protestants. Mais ces apparentes réconciliations ne furent jamais parfaitement sincères, et les ouvrages de Du Boulay et D. Bouillart prouvent assez que la vieille animosité n'était point encore éteinte complétement au XVIIe et même au XVIIIe siècle. Au reste, on peut le dire aujourd'hui que les passions sont à jamais assoupies, et que l'amour de la vérité peut seul inspirer, si les écoliers, turbulents et amoureux du bruit comme l'est la jeunesse, eurent souvent des torts envers les moines, ceux dont se rendirent coupables ces derniers envers les écoliers, furent toujours plus graves, plus empreints de haine réelle et de mauvaise foi.

Le dernier jour d'octobre 1552, Pierre Leclerc fit rétrocession à l'Université des droits qu'il avait acquis d'elle sur le petit Pré aux Clercs, en se réservant néanmoins la propriété d'une parcelle. Par suite des baux à bâtir qu'il en avait faits à divers particuliers, le petit Pré aux Clercs était alors couvert de maisons ou de jardins, à l'exception de la partie comprise entre la rue des Marais, le chemin faisant séparation des deux prés (rue Bonaparte), et le chemin sur

les fossés (rue du Colombier), laquelle présentait 59 perches de superficie, était encore un terrain vague, et ne fut accensée qu'en 1565.

Le Pré aux Clercs était un lieu habituel de promenade pour les habitants de Paris; le soir, pendant l'été, ils s'y rendaient en grand nombre. Profitant de cette circonstance qui leur inspirait l'espoir de faire des prosélytes, des partisans de la religion réformée, appartenant à toutes les classes, s'y réunissaient pour chanter des cantiques et des psaumes en français, et engageaient ceux qui les écoutaient à se joindre à eux. Le 17 mai 1558, l'Évêque s'en plaignit au Parlement, et bientôt le Roi fit défendre ces réunions et ces chants sous peine de mort, prohibition qui, comme on sait, n'eut pas une grande influence sur les progrès du protestantisme.

Si un certain nombre d'écoliers s'étaient montrés partisans des doctrines des religionnaires, beaucoup, au contraire, étaient loin de les partager, comme le prouve un événement arrivé en 1561. Il y avait alors dans le voisinage du Pré aux Clercs, une maison, dite la *maison de Pavanier* (1), appartenant au seigneur de Longjumeau, et où se tenaient des assemblées de protestants. Le 24 avril et les jours suivants, la maison, d'abord menacée, fut ensuite attaquée par les écoliers et la populace, qui défoncèrent les murailles et les fenêtres, et y tuèrent un gentilhomme; ceux qui s'y trouvaient se défendirent si bien, d'ailleurs, qu'ils tuèrent quatre ou cinq de leurs assaillants, et n'en purent être délogés. Le 28, l'avocat du Roi, Du Mesnil, dénonça ces violences au Parlement, en disant que le seigneur de Longjumeau aurait pu empêcher qu'elles n'eussent lieu, s'il avait voulu se retirer avec ce qui lui appartenait; mais que, par cela même qu'il avait rempli sa maison de gens et d'armes, comme pour soutenir un siége, les malheurs à déplorer avaient nécessairement dû arriver. Le seigneur de Longjumeau répondit en exhibant des lettres patentes du Roi, par lesquelles il était défendu d'échanger, en guise d'insultes, les noms de huguenot et de papiste. La Cour lui intima l'ordre d'abandonner sur-le-champ sa maison; les conseillers qui lui en portèrent l'injonction, le trouvèrent occupé à faire emporter ses meubles, sous la garde d'une douzaine de gentilshommes, qui protégeaient également les réparations que des maçons se hâtaient d'exécuter. En même temps, comme il était à craindre que les écoliers ne revinssent à la charge, plus irrités que jamais, on manda le Recteur de l'Université, et on lui adressa la recomman-

(1) Cette maison est mentionnée dans le procès-verbal de bornage de 1551 (voir plus loin). Elle était située entre les rues de l'Université et Saint-Dominique, mais on n'en saurait dire l'emplacement exact.

dation, si souvent répétée, de contenir les écoliers et de les empêcher d'aller en armes au Pré aux Clercs; en outre, pour plus de sécurité, les sergents des barrières du pont Saint-Michel et du Petit-Pont furent envoyés aux portes de Nesles et de Saint-Germain-des-Prés, pour empêcher les écoliers d'en sortir. Le 29 avril, le Parlement rendit un arrêt, par lequel il était ordonné au seigneur de Longjumeau et à sa famille de quitter le jour même la ville et les faubourgs, sous peine d'être déclaré rebelle au Roi et à la justice.

Dans une assemblée de l'Université, tenue aux Mathurins le 20 janvier 1563, il fut exposé que le Roi demandait la cession du Pré aux Clercs, offrant en échange telle compensation qui serait jugée convenable. Des commissaires nommés pour étudier la proposition se prononcèrent pour qu'elle fût acceptée. On s'occupa de nouveau de cette affaire l'année suivante; le 21 avril 1565, des lettres où la mesure était approuvée furent envoyées au Roi. Le 15 novembre, sur les conclusions du Recteur, on décida que l'indemnité à réclamer serait la possession d'un certain terrain voisin de l'Abbaye Saint-Victor, sur les bords de la Seine, et la confirmation de tous les priviléges de l'Université. Le 27 juillet 1566, on délibéra encore sur le choix du terrain destiné à remplacer le Pré aux Clercs, mais la transaction, sans doute trop longtemps différée, ne fut jamais effectuée. L'aliénation du grand Pré aux Clercs n'eut lieu qu'en 1639, et fut faite par portions. Il ne semble pas que, avant cette époque, une construction de quelque importance y ait existé, et nous n'avons pas à nous occuper de ce qui y a été fait depuis (1).

Si dans les divers auteurs qui ont écrit sur Paris se trouvent la plus grande partie des renseignements historiques qu'il est possible d'obtenir aujourd'hui sur le Pré aux Clercs, il s'en faut de beaucoup qu'on puisse y recueillir également les notions topographiques nécessaires pour se rendre compte de l'emplacement, de la grandeur et de la forme de ce lieu célèbre. Aussi, est-ce surtout par ce côté de la question, que nous espérons que les résultats de nos recherches ne seront pas considérés comme entièrement dépourvus d'intérêt.

Le grand Pré aux Clercs avait 30 arpents 2/3, soit 27 600 toises de superficie, suivant un plan de 1674 (2). Sa forme était celle d'un triangle fort irrégulier et allongé, qui avait pour base le chemin du

(1) Nos études ayant pour objet l'*Ancien Paris* exclusivement, nous ne les faisons pas descendre plus bas que le commencement du XVIIe siècle.

(2) Un titre de 1634 ne lui donne que 25 arpents 19 perches 3/4. En opérant sur le petit plan réduit de notre planche, nous trouvons environ 29 000 toises.

fossé occidental de l'Abbaye, et une portion du canal de la petite Seine. En cet endroit il avait 100 toises de largeur, et sa plus grande longueur était de 612 toises environ. Sa borne extrême, vers le couchant, occupait l'emplacement d'un point de la rue de l'Université, placé à environ 17 toises du coin nord-est de la rue de Bourgogne et de la place. Le petit Pré aux Clercs qu'on dit n'avoir été que de 2 arpents 1/2, présente cependant, d'après les plans, 3433 toises de superficie; il était limité, à l'ouest, par le chemin de la Noue, que représente à peu près aujourd'hui la rue des Petits-Augustins ou Bonaparte; au sud, par le chemin sur les fossés, appelé actuellement rue du Colombier; à l'est, par des terres en bordure sur la rue de Seine; au nord, à d'autres terres, dites le Séjour de Nesles, et comprises entre le chemin de la Noue, la rue de Seine et le quai Malaquais.

Suivant le procès-verbal du bornage, exécuté en conséquence de l'arrêt du 14 mai 1551, par Nicolas Girard, le grand Pré aux Clercs était limité par trente-sept bornes (1). — La première, qui était double, se trouvait sur le chemin des fossés (rue Saint-Benoît), à 37 toises environ de l'encoignure de la rue Taranne; elle séparait le grand Pré du clos de vigne de l'Abbaye; — la deuxième borne se trouvait à 26 perches 1/2 (2) de la première, à l'ouest; — la troisième, à 14 perches plus loin; — la quatrième, à 14 perches; — la cinquième, à 7 perches; — la sixième, à 24 perches 3/4; — la septième, à 7 perches 3/4; — la huitième, à 1/7e de perche seulement; — la neuvième, à 11 perches 1 pied; — la dixième, à 1 perche 4 pieds; — la onzième, à 7 perches; — la douzième, à 5 perches 1/3; — la treizième, à 5 perches; — la quatorzième, à 22 perches 3/4 (3); — la quinzième, à 13 perches et 2/4; — la seizième, à 22 perches; — la dix-septième, à 10 perches 2/3; — la dix-huitième, à 9 perches 14 pieds; c'était la dernière à l'occident; — la dix-neuvième était située à 3 perches de la précédente, au nord, sur la *Noe* ou canal qui communiquait avec la Seine; — la vingtième, à 17 perches 3/4 de la dix-neuvième, commençait le retour vers l'orient; — la vingt et unième était à 29 perches 1/4 (4); — la vingt-deuxième, à 2 perches 2 pieds; elle formait le ressaut de l'appendice, ou *hache* du bout du pré (voir la planche); — la vingt-troisième, à 31 perches; — la vingt-quatrième, à 10 perches; — la vingt-cinquième, à 13 perches

(1) Voir le plan gravé joint à la présente notice, planche 237.

(2) Les perches dont il s'agit ici, étaient de trois toises ou 18 pieds, selon la mesure de l'Abbaye.

(3) Nous trouvons une différence d'environ trois perches en plus sur les plans.

(4) Nous trouvons une différence d'environ trois perches en moins sur les plans.

15 pieds; — la vingt-sixième, à 9 perches 11 pieds; — la vingt-septième, à 9 perches 16 pieds; — la vingt-huitième, à 15 perches; — la vingt-neuvième, à 14 perches; — la trentième, à 14 perches; — la trente et unième, à 20 perches 1/2; — la trente-deuxième, à 15 perches; — la trente-troisième, à 7 perches; cette dernière joignait le chemin dit Chemin creux ou petite Seine; — la trente-quatrième, à 17 perches 1/2, et au sud de la précédente; elle était située sur le bord du fossé de l'Abbaye; en face, et à la distance de 18 pieds, se trouvait une autre borne supplémentaire, qui, avec la trente-quatrième, déterminait le passage de l'ancien chemin, — les trente-cinquième et trente-sixième bornes étaient aussi, dans le même but, posées à 18 pieds l'une de l'autre, et étaient distantes de la trente-quatrième de 3 perches 1/2; — la trente-septième et dernière borne correspondait à la première et double borne énoncée plus haut. Il y avait entre elles et les deux précédentes, la distance de 11 perches 1/2 (1). — Indépendamment de ces bornes, propres au grand Pré aux Clercs, on en fixa trois autres pour assurer le tracé du chemin; l'une, énoncée comme trente-huitième, était au coin même de la rue Taranne, si toutefois nous nous rendons bien compte du texte; quant aux deux autres, la trente-neuvième et quarantième, nous supposons qu'elles étaient dans la rue Sainte-

(1) Nous n'avons pas retrouvé, aux Archives, l'original de la partie du bornage, dans laquelle sont mentionnées les distances des diverses bornes entre elles; et nous sommes ainsi forcé de nous en rapporter à la copie qu'en donne Du Boulay. Or, sur cette copie, la 37e borne est dite, non à 11 perches de la 36e, mais à 11 toises 1/2. Nous avons pensé que ce peut être une erreur d'impression : 1° parce qu'il n'est pas question dans ce qui précède de toises, mais bien de perches et de pieds, et qu'on ne voit pas pourquoi on aurait dit ici 11 toises 1/2 au lieu de dire 3 perches 15 pieds comme on le fait plus loin; 2° parce que cette distance de 11 perches 1/2 se rapporte parfaitement et seule avec les plans que nous possédons; 3° parce que si on la suppose juste, on arrive à placer la 38e borne exactement au coin de la rue de Taranne, ce qui est aussi probablement sa situation réelle, car elle est dite « sur le chemin ancien, tirant vers le faubourg St-Germain, du côté du clos de vigne dessus dict, distant de la première borne double dessus dicte, de 12 perches et demie. » D'un autre côté, il faut observer que si l'on admet que la 37e borne n'était qu'à 11 toises 1/2 de la 36e, elle se trouvera en face de la porte papale qui semble indiquée par ces mots : « la porte murée, au droit de l'enclaveure » de laquelle cette 37e borne est énoncée comme ayant été fixée. Dans ce cas la 38e borne serait le long de la rue St-Benoît, et les 39e et 40e à peu près au coin de la rue de l'Égout et de la rue Taranne. Il y a là une de ces difficultés qui nous arrêtent souvent et que tous nos efforts sont impuissants à vaincre. Le moindre renseignement suffirait sans doute pour résoudre la question, mais ce renseignement, nous n'avons pas réussi à le découvrir, et nous sommes forcé de rester dans l'indécision, les deux solutions que nous donnons au problème étant tout aussi acceptables l'une que l'autre.

Marguerite actuelle (1), mais nous avouons mal comprendre le passage où il en est fait mention, et où se trouve peut-être une erreur de rédaction; ce passage est ainsi conçu : « Item, ont esté assises deux bornes vis-à-vis l'une de l'autre, sur l'emboucheure dudit chemin ancien, à l'endroit de la rue du Four, sur le chemin qui vient du pillory, au long des fossez de l'Abbaye, distantes l'une de l'autre de 19 pieds, et, de la première borne, de 8 perches et environ 15 pieds, qui font la trente-neuvième et quarantième bornes. »

Nous n'avons trouvé nulle part de mention des bornes du petit Pré aux Clercs, sur les limites duquel il ne paraît pas y avoir eu de contestations sérieuses. Nous constatons seulement par les plans, qu'il était d'une forme irrégulière vers le nord-est, qu'il commençait sur la rue du Colombier, à 17 toises 5 pieds du coin de la rue de l'Échaudé, et s'étendait sur la rue des Petits-Augustins jusqu'à 13 toises 5 pieds au delà du coin septentrional de la rue des Marais. Sur cette dernière rue, sa limite était à 30 toises environ du coin nord de la rue de Seine.

Dans l'arrêt du 14 mai 1551, les limites du Pré aux Clercs sont indiquées dans les termes suivants : « Et quant à l'estendue et limites dudict grand Pré aux Clercs, a déclaré et déclare ladicte Court icelluy grand Pré aux Clers soy estendre et comporter ainsi qu'il s'ensuict. C'est assavoir à commencer au lieu appellé l'entrée de la nouhe du Pré aux Clercs (2).... et où y a ung bras d'eaue de la rivière de Seyne, et dudict bout estant de présent sur ung hurt de fossé tirant vers cette ville de Paris, laissant à costé senestre ladicte rivière de Seyne, aucunes terres entre deux, et à costé droict, ledict grand Pré aux Clercs, et élargissant ung petit, le long de ladicte nouhe, jusques à ung aultre fossé qui a esté faict pour la closture de quelques pasturaiges; tenant et costoyant ledict grand pré, à main dextre, aux usaiges et pasturaiges de Saint-Germain, ou y a quelque aparence de hurt; et selon ledict hurt, vers le fossé, du costé de ladicte ville, lesdicts usaiges et pasturaiges à main senestre et ledict Pré aux Clers à main dextre; et de là traversant sur ledict fossé et continuant selon le fillet rouge (3).... jusques à quelque quantité de terres labourables contenans ung quartier ou environ, qui vient en forme de hache, entreprenant au dedans dudict pré; et d'icelluy endroict traversant ladicte terre en hache, selon ledict fillet rouge,

(1) Elle représente le chemin sur les fossés et n'est pas *neuve* comme on le dit, l'alignement au sud paraît même s'être conservé.

(2) Le fossé situé vers l'emplacement de la rue de Bourgogne.

(3) Du plan dressé à cette occasion.

jusques au hurt respondant à peu près au précédent, délaissant les terres labourables à main senestre; et ledict pré à main dextre, tirant du costé de Paris, le long dudict hurt, et à l'alignement des maisons Martin de la Mothe, Jacob Garnier, Pierre Marcel et de Me Jehan Bailly.... Icelles maisons demourans dehors et non comprinses en icelluy pré; et continuant ledict hurt jusques à la muraille du cloz cy-devant basti par ledict Me Jehan Bonnyn, passant à travers ladicte muraille et cloz dudict Bonnyn, à l'alignement dudict hurt, jusques audict chemyn allant à la rivière de Seyne, cy-dessus mentionné, estant entre lesdicts grand et petit pré (1), et faisant la séparation d'iceulx et en continuant le long dudict chemin et petit pré, du costé de ladicte abbaye, jusques au ponceau (2), et d'icellui en montant le long dudict chemyn (3) estant le long du fossez de ladicte abbaye du costé dudict cloz démoly, jusques à l'endroict et millieu d'une porte estant entre deux petites tours, d'ancienneté et encores de présent closes, ayant regard sur ledict cloz (4). Et d'icelle porte tournant et tirant de droit alignement à travers ledict cloz (5), selon le hurt y estant et selon icelluy et ledict fillet rouge, traversant la muraille et jardin de la maison bastie par maistre Thomas, conseillier au grand Conseil, selon ledict hurt; traversant aussi le bas du cloz appartenant à Jehan Jentilz, et d'icelluy cloz, suivant ledict hurt figuré par lesdicts demandeurs (l'Université), se continuant par derrière la maison et cloz cy-devant basty par maistre Frager, à présent démoliz; iceulx demourant encloz audict pré, jusques à l'alignement et au coing de partie de la maison de Jehan de Licieu dict le Pavanier (6). Et de l'autre costé d'icelle maison, continuant le long d'icelluy hurt contigu des terres labourables, du costé des fourches patibulaires de ladicte abbaye, jusques à l'endroict et à l'opposite de l'autre bout de ladicte

(1) La rue des Petits-Augustins.

(2) Au coin de la rue du Colombier et Saint-Benoît.

(3) Rue Saint-Benoît.

(4) Il s'agit de la porte papale; ce passage semble bien prouver que les plans de l'Université sont faux sur ce point, et qu'ils placent la première borne du Pré aux Clercs de vingt et quelques toises trop au sud. Nous sommes, en effet, sûr de l'emplacement de la porte papale qui est figurée sur un plan de 1643, et dont il reste encore des fragments.

(5) Et conséquemment retournant vers l'ouest.

(6) Il est certain que du côté méridional, le Pré aux Clercs était séparé des terres de l'Abbaye par un fossé : un titre de 1523 mentionne un champ de sept quartiers, placé en bordure sur la rue Saint-Père, et tenant d'une part « au fossé du Pré aux Clercs. » Nous ignorons s'il en était de même du côté nord.

nouhe, cy-devant désigné et figuré par lesdicts demandeurs, et auquel endroict ils avaient commencé leur figure selon ledict fillet rouge. »

Le grand Pré aux Clercs était sillonné dans toute sa longueur par un chemin qui est devenu la rue de l'Université actuelle. On ne trouve, il est vrai, aucune indication de ce chemin dans les anciens titres; cependant il est difficile de douter qu'il ait existé, puisque les plans du XVIIe siècle le montrent encore en grande partie intact vers l'occident. Nous ne savons du reste le nom qu'il portait (1), et qui était peut-être celui de chemin du Pré aux Clercs, appellation que divers actes de 1649, 1673, etc., nous montrent avoir été appliquée à la portion qui se rapprochait de l'île des Cygnes; nous ignorons même s'il commençait à la rue des Saints-Pères, ou, comme cela est probable, s'il s'étendait jusqu'aux fossés de l'Abbaye, sur l'emplacement de la rue Jacob qu'on croit moderne, et dont l'alignement ne fut donné que le 23 avril 1613, mais dont il est fait mention dès 1611, sous le nom de « la rue que l'on nommera de Jacob. »

Avant le XVIIe siècle, le grand Pré aux Clercs n'était traversé dans sa largeur que par deux chemins : le premier, le chemin de Saint-Père, aujourd'hui rue des Saints-Pères, qui est fort ancien; le second est le chemin qui est devenu la rue du Bac. Nous avons en effet trouvé dans les archives de l'Université une transaction du 26 mai 1580, par laquelle un marchand nommé Georges Régnier, qui est dit « fournissant les matériaux qu'il convient avoir pour les fortiffications de ceste ville de Paris, du costé des Thuilleryes, ensemble du pallais de la Royne, mère du Roy, ausdictes Thuilleryes, et ayant aussi la charge du gouvernement du bac assis sur la rivière, vis-à-vis dudict pallais, pour le passage desdicts matériaulx » obtint de l'Université la permission de faire, « passer et repasser les chevaulx, charettes, harnoys, tant chargé que vuide, avec les gens dudict Régnier, par et au travers du Pré aux Clercs.... par le chemin, *jà commencé longtemps*, et qui vient de Vaugirard, entrant dans ledict pré, auprès de la borne située près du lieu où estoit size la maison rouge, pour aller où est scitué ledict bac d'icellui Regnier.... sans que icelluy Regnier ny ses gens et serviteurs puissent faire aultre chemin que celuy susdict de largeur de

(1) Jaillot dit que c'était le *chemin des Treilles*, mais nous avons en main les preuves les plus concluantes pour établir que le chemin des Treilles n'est autre que la rue Saint-Dominique, et nous le démontrerons dans un travail que nous préparons sur ces régions.

dix pieds. » Ce document est le plus ancien que nous connaissions, dans lequel ce chemin du bac soit indiqué d'une manière certaine, et on voit qu'il n'était pas encore entièrement public alors, puisqu'il fallait une permission de l'Université pour parcourir le tronçon qui faisait partie de son pré. Jaillot dit cependant que le bac, auquel il conduisait, fut créé par lettres patentes du 6 novembre 1550.

Nous venons de faire plusieurs fois mention d'un cours d'eau qui séparait le grand Pré aux Clercs du petit, et communiquait des fossés de l'Abbaye à la Seine. Ce cours d'eau, tous les auteurs qui ont écrit sur Paris, en ont parlé sous le nom de la *petite Seine*, mais ils n'ont éclairci aucune des questions qui s'y rattachent; ils se sont bornés à indiquer à peu près son emplacement, et à répéter qu'il avait 14 toises de large, ce qui est inexact. En effet, lors des tranchées faites en 1551 pour en reconnaître le parcours, on reconnut qu'au lieu de la première tranchée, près du bord de la rivière, la petite Seine avait seulement eu 11 toises de large; qu'au lieu de la dernière tranchée pratiquée près des fossés de l'Abbaye, elle n'en avait que 8 1/2, et 10 toises à l'une des trois autres tranchées intermédiaires. On constata en même temps que le fond n'avait que 5 toises de largeur, les berges étant en talus et « venant en quelque manière de rotondité par les angles basses, à cause du roulement des terres. »

Nous avons inutilement essayé de recueillir un document graphique ou écrit, qui nous permît de retrouver avec précision un point du passage de la petite Seine; et en essayant d'en restituer le tracé, nous n'avons pu nous baser que sur ce fait, dont nous avons parlé plus haut, qu'il existait, le long de la petite Seine et du côté oriental, un chemin, lequel, après avoir été supprimé en partie par l'Abbaye, fut rétabli définitivement par l'arrêt du Parlement de 1551, et suivant toutes les probabilités, au lieu même où il était situé primitivement. Or, et nous l'avons constaté, c'est ce chemin qui est devenu la rue des Petits-Augustins (1). Conséquemment, la partie antérieure des maisons du côté occidental de la rue doit occuper l'emplacement du cours d'eau.

Les ouvrages publiés ne donnent aucun renseignement sur l'origine de la petite Seine. Dulaure seul a imaginé une hypothèse à ce

(1) Nous prouverons, dans un autre article, que le coin occidental de la rue des Petits-Augustins n'a pas changé de place depuis 1587, et le coin oriental, depuis 1565; ce qui équivaut à dire que la rue a été alignée d'après le bornage de 1551.

sujet. Suivant lui, la petite Seine serait un fossé qui, dans l'origine, aurait servi de limite au palais des Thermes. Il ne nous paraît pas qu'il y ait lieu de discuter une semblable opinion, propre seulement à faire regretter que Dulaure n'ait pas imité le silence de ceux qui l'avaient précédé (1). Nous croyons avoir lu que lors des plaidoiries de 1548, l'avocat de l'Université répondit aux assertions des moines, qu'ils savaient bien que le canal en question n'avait été creusé que lorsqu'on fortifiait l'Abbaye de fossés. Cet avis nous a paru d'abord d'autant plus vraisemblable que dans les archives de l'abbaye de Saint-Germain on trouve un titre de 1368, où la petite Seine est énoncée le « fossé Neuf qui vient de l'église droit à la rivière de Seinne (2). » Nous pensons cependant que la petite Seine est plus ancienne, et que si elle est appelée un « fossé Neuf » dans la charte que nous venons de citer, c'est simplement parce qu'elle dut être considérablement élargie et creusée lorsque l'Abbaye fut munie de fossés en cette même année 1368. Nous ne voyons pas en effet qu'il soit possible d'expliquer autrement ce passage de la transaction de 1292 : « Cum ipso fossato, juxta pratum nostrum

(1) De tous les ouvrages publiés sur Paris, le plus connu est l'histoire de cette ville par Dulaure, dont il a été fait un grand nombre d'éditions. Pour une multitude de personnes, pour les gens du monde particulièrement, cet ouvrage, c'est l'autorité suprême, c'est un type d'excellence auquel il n'est permis de rien comparer Il s'en faut pourtant de beaucoup que, au point de vue historique, le livre de Dulaure soit à la hauteur de la réputation qu'il possède, car on ne voit nullement qu'il s'y trouve des dates inédites, des origines élucidées ou des considérations fécondes; ce qu'on y rencontre, au contraire, n'est que la reproduction, souvent faite sans discernement, de faits déjà mis en lumière par ses devanciers, mêlés d'élucubrations fréquemment déplorables, et que ne nous paraissent pas racheter certains détails de mœurs, hors-d'œuvre plutôt destinés à amuser qu'à instruire. Les dissertations topographiques y sont surtout d'une extrême faiblesse, et révèlent un manque absolu d'études sérieuses : on citerait difficilement quelque chose de plus absurde que le tracé de la prétendue enceinte carolingienne de la rive gauche. Il faut le dire aussi, l'ouvrage de Dulaure a beaucoup vieilli, et ses appréciations artistiques font quelquefois sourire. Il n'est plus permis aujourd'hui de parler des monuments du moyen âge avec cette ignorance et ce dédain, conséquence de l'ignorance dont il donne de trop nombreuses preuves.

Au reste, Dulaure ne se proposait pas le même but que la plupart des autres historiens; de son propre aveu il ne voulait pas suivre la carrière, trop aride pour lui, des Bénédictins nos maîtres. Son œuvre était toute politique ; il voulait s'en faire une arme pour attaquer les abus d'un ordre de choses qu'il abhorrait. Il est incontestable que cette arme il l'a forgée avec habileté, et s'en est servi avec une extrême énergie. C'est là et non dans son mérite de chroniqueur qu'il faut chercher la cause de l'extrême popularité dont son nom est entouré, mais qui n'est pas destinée à survivre à l'état d'antagonisme auquel elle a dû naissance.

(2) Cart. de l'Abb. coté L. 46, f° 30, v°.

« (Universitatis), versus locum in quo cum Secana conjungitur « ipsum fossatum. » Qu'était-ce donc que ce fossé, limite du Pré aux Clercs, et qui débouchait dans la rivière? Il est de toute évidence que ce ne peut être que celui dont nous nous occupons.

La petite Seine servait à alimenter d'eau les fossés de l'Abbaye; dans une pièce de 1449 elle est énoncée : « Ung grant fossé par lequel se vuyde l'eau des fossez de ladicte église et abbaye dudict Saint-Germain, à Seine. » Elle était très-poissonneuse primitivement, et le droit d'y pêcher appartenait aux moines. Ils l'utilisaient également, en guise de canal, pour conduire des barques chargées, jusque sous les murs de leur couvent, à une poterne qui s'y trouvait. Ainsi, dans un procès-verbal du bornage fait en 1515, du terrain destiné à construire cet hôpital qu'on devait appeler la Charité ou le Sanitat, il est dit qu'elle servait à « amener des bateaux de boys et autres, dedans ladicte Abbaye, pour la provision d'icelle. » Sous le règne de François Ier, elle fut employée comme voirie et se combla en partie, de sorte qu'elle était à sec, si ce n'est lors des hautes eaux. On lui donnait alors habituellement le nom de *le Chemin creux*, et parce qu'elle constituait réellement un chemin, et pour la distinguer de l'autre, de celui qui régnait sur la berge, et que par opposition on appelait *le hault Chemin*. Les détails du procès de 1548 prouvent qu'elle n'existait plus alors, et que le terrain qu'elle occupait avait été accensé.

Au commencement du XVIe siècle, le canal séparant les deux Prés aux Clercs était aussi appelé « la Noue, le fossé de la Noue; » et le chemin contigu, « le chemyn de la Noue (1529), chemin allant de Saint-Germain à la rivière, anciennement dict la Noue (1529), grand chemin de la Noue » (1523), etc. Et nous n'avons pas vu de titres où le cours d'eau soit nommé la petite Seine. Cependant, il est probable que cette désignation a été en usage, puis qu'on voit que la rue des Petits-Augustins est énoncée la « rue que l'on dict être appellée la Petite-Seyne » en 1585, « rue de la Petite-Seine » en 1588, « petite rue de Seine » en 1589, etc. Quoi qu'il en soit, l'appellation de la petite Seine se retrouve un nombre considérable de fois dans les archives de l'abbaye Saint-Germain, mais elle est appliquée à un lieu fort éloigné du monastère, et dont, par suite de l'obscurité des textes et de l'absence de toute donnée préalable exacte, nous ne sommes arrivé à déterminer l'identité qu'après y avoir consacré un temps et des recherches considérables.

Le censier de 1355 nous fournit la première indication de cette petite Seine; mais dans ce recueil et dans d'autres documents pos-

térieurs, les renseignements fort vagues permettent seulement de reconnaître qu'il n'est point question d'une localité voisine du monastère. Au contraire, vers le commencement du XVIe siècle, les titres devenant beaucoup plus nombreux et plus intelligibles, il devient possible de recueillir des indications précises dont le résultat est que l'on appelait la petite Seine, soit tout le terrain compris entre la rue Saint-Dominique, la Seine, l'extrémité du Pré aux Clercs et celle de l'île Maquerelle; soit plus spécialement le chemin représenté aujourd'hui par le prolongement de la rue de l'Université, et qu'on nommait fréquemment le *chemin de la petite Seine* (1523, 1527, etc.).

Il est constant, par l'arpentage fait en 1529, des biens ruraux de l'Abbaye, que le lieu dit la petite Seine ne peut occuper d'autre emplacement que celui que nous venons de dire, car il n'en est fait mention que dans la partie occidentale des deux premiers triages compris entre la rue Saint-Dominique et la rivière (1), et puisqu'il en fait mention simultanément dans les deux, il faut que ce soit un emplacement qui leur fût commun, ou, si l'on veut qui les séparât l'un de l'autre, conditions auxquelles satisfait et satisfait exclusivement le prolongement de la rue de l'Université.

Dans le second triage, une foule de pièces énoncent des terrains aboutissant d'une extrémité sur le « chemin des Treilles » (que nous savons être la rue Saint-Dominique) et de l'autre sur la petite Seine; il faut donc que la petite Seine soit la rue de l'Université, puisque, si c'était la rue de Grenelle, ces terrains ne pourraient être compris dans le second triage, mais rentreraient dans le troisième. Il n'est pas d'ailleurs douteux que la petite Seine était au nord et non au sud de la rue Saint-Dominique, car, dans le censier de 1523, il est parlé de trois arpents « aboutissant *par bas* sur la petite Seine, et d'aultre bout, *par hault*, au chemin des Treilles; » puisque aussi dans un acte de 1524, on lit : « Trois arpens.... à la Saulmonnière.... aboutissant à la petite Seyne ; » dans un autre de 1518 : « Neuf quartiers.... aboutissant d'un bout sur la petite Seyne, et d'aultre bout sur la rivière de Seyne; » et dans un troisième de 1524, également : « Six arpens au lieu dit la petite Saine.... aboutissant d'un bout à ladicte Saine, et d'aultre bout à la grant rivière. »

(1) Le premier est « le triaige de la Saulmonnière entre le Pré aux Clercs et la rivière; » le second est dit « commençant aux fossés Saint-Germain jusques au moulin à vent (coin nord des rues Saint-Dominique et des Saints-Pères) au long de l'isle, jusques à Guernelles. »

Les documents modernes sont encore plus explicites. Nous avons vu que des champs énoncés en 1665 et 1675 comme situés au lieu dit « la petite Seyne, et aultrement la grande Raye, » sont placés, sur le plan fait à l'occasion de la construction des Invalides, entre la rue Saint-Dominique et la rue de l'Université. Sur un autre plan à peu près contemporain, le chemin situé au bout de la rue de l'Université, près la rue Saint-Jean au Gros-Caillou, est nommée « chemin de la petite Seine, dit la voye aux Vaches. » Dans un bail de 1684, trois quartiers de terre sis au Gros-Caillou, sont dits « aboutissant d'un bout au chemin de la petite Seine, d'autre bout à la longue Rue (*sic*). » Dans une transaction de 1717 il est question d'une maison près des Invalides, « tenant par haut à la longue Raye, et par bas au chemin de la petite Seine. » Dans une autre de 1719, un terrain au même endroit, est encore dit « à la longue Raye ou la petite Seine. » Enfin, dans des actes de 1746 et 1763, mais évidemment rédigés d'après d'autres plus anciens, nous avons lu : « La rue de l'Université ou chemin de la petite Seine, » et « la petite Seine, à présent rue de l'Université (1). »

Le bras de rivière qui séparait l'île des Cygnes de la terre ferme, est appelé la *petite Seine* dans un plan manuscrit de 1743, et, dans des pièces de 1637 et 1717, la *petite Seine courante*, et la *rivière de la petite Seine* dans une autre de 1628, sans doute pour le distinguer de l'autre petite Seine, celle qui était dans les terres. Serait-ce donc ce bras de rivière qui aurait fait donner au territoire voisin le nom qu'il a porté? Cela est fort probable, et néanmoins la question présente quelque obscurité. Le bras de rivière dont nous parlons semble nommé le *Bras des Vaches* dans un document de 1476; il l'est certainement; « la rivière et le ru de l'isle des Treilles » dans des titres de 1523, mais, bien plus fréquemment, il ne paraît avoir aucune désignation propre. Nous avons, il est vrai, trouvé une mention de « cinq arpens.... aboutissant d'un bout sur la rivière appellée la petite Seyne, et d'autre part aux chemins aux Vaches » (1534), qui fournit des présomptions affirmatives, mais non concluantes, car ce nom de petite Seine est certainement singulier, appliqué à un chemin; il est surtout bizarre qu'on l'ait donné, non pas tant aux terrains qui se trouvaient le long du canal, et qu'on nommait de préférence *les Treilles*, qu'à celui qui se trouvait au-

(1) Dans le censier de 1523, la rue Saint-Dominique est énoncée « chemin qui tend de l'église Saint-Père à la *dernière* Seyne. » Si cette expression n'est pas une erreur de copiste, ce que nous supposons, nous ne nous expliquons pas par quoi elle est motivée.

dessus de l'île. Aussi, sommes-nous disposé à croire que ce dernier formait anciennement une véritable île, soit artificielle, soit naturelle, et que le chemin de la petite Seine est dû au comblement du bras de rivière qui l'isolait; plusieurs circonstances tendent à corroborer cette hypothèse : la forme du terrain, qui était bien celle d'une île; sa destination spéciale, qui le faisait appeler le *Pré de l'Abbaye* au XVIe siècle, et le *Pré aux Moines* au XVIIe; puis le fossé, qui après l'avoir séparé du Pré aux Clercs, allait tomber perpendiculairement dans la Seine. Ce fossé est marqué sur un plan de l'hôtel de la reine Marguerite, et il en est question, sous le nom de la *Nouhe du Pré aux Clercs*, dans l'arpentage fait en 1551, mais tous nos efforts pour découvrir s'il se prolongeait jusqu'à l'île Maquerelle ont été vains.

ADOLPHE BERTY.

VOYAGE EN CILICIE.

MOPSUESTE.

(VOYEZ LA PLANCHE 268 CI-JOINTE.)

Mopsueste, suivant les traditions (1), fut fondée par Mopsus et Amphylocque, immédiatement après la prise de Troie; on peut inférer de là que cette ville dut sa naissance à une colonie argienne (2).

Le nom de Mopsueste, qui signifie *le foyer de Mopsus*, Μόψου ἑστία, rappelle le culte dont ce devin était l'objet en Cilicie, à cause de la célébrité de ses oracles.

On remarque en effet, sur les médailles frappées dans cette ville, des symboles qui se rapportent aux légendes ayant trait à sa fondation par Mopsus; ainsi l'autel allumé que l'on voit sur ces médailles, qu'ont publiées Pellerin (3) et Mionnet (4), en est une preuve.

Les monuments nous apprennent que les habitants de Mopsueste rendaient aussi un culte spécial au *Dieu-Soleil*, le symbole d'Apollon, l'une des divinités de la triade honorée à Tarse. Nous avons en effet trouvé dans cette dernière ville et rapporté à Paris, une inscription déjà publiée par M. Bœckh (5), et qui nous révèle l'existence d'un temple élevé au *Dieu-Soleil*, par un architecte de Mopsueste, nommé Philoclès. Voici le texte de cette inscription avec les restitutions pour les parties mutilées :

ΦΙΛΟΚΛΗΣΦΙΛΟΚΛΕΟΥ[Σ
ΙΣΚΟΛΑΟΥΑΡΧΙΤΕΚΤΟ[ΝΟΣ
ΗΛΙΩΙΚΑΙΤΩΙΔΗ[ΜΩΙ.

« Philoclès, fils de Philoclès Iscolaus, architecte, au Soleil et au « dême. »

(1) Eusèbe, *Chroniq.* l. II, chap. 93.
(2) R. Rochette, *Hist. des col. gr.*, t. II, p. 405-7.
(3) Villes et rois. Pl. 73, nos 22-23.
(4) *Descrip. des Méd. gr.* au mot *Mopsus*, et au Suppl., *idem.*
(5) *Corp. Inscr. Græc.* Suppl., no 4443.—*Recueil des Inscr. de la Cilicie*, p. 6, no 10.

On célébrait aussi à Mopsueste, à différentes époques, des fêtes en l'honneur de *Bacchus*. Sur une médaille de Caracalla (1), portant au revers un mulet chargé d'un arc, d'un carquois et d'une couronne de lierre à feuilles aiguës, on reconnaît des emblèmes ayant quelque analogie avec ceux des Cistophores. Le mulet dionysiaque, qui porte ces symboles, nous indique un genre nouveau de locomotion, extrêmement intéressant. On serait fondé à croire que les Cistophores, qui ont une certaine ressemblance avec la médaille dont nous parlons, doivent leur origine à des compagnies ambulantes, qui célébraient, dans les villes d'Asie, des fêtes en l'honneur de Bacchus. Ce nouveau type de Mopsueste semble indiquer que ces pèlerinages s'accomplissaient jusque dans les villes les plus éloignées des provinces de l'Asie Mineure.

A l'exemple des autres villes de la Cilicie qui voulaient flatter les conquérants si nombreux et si divers qui se succédaient en Asie Mineure, Mopsueste prit le nom de *Séleucie* (2) qu'elle abandonna lors de la conquête romaine, pour reprendre son ancien nom. Nous la retrouvons, à l'époque d'Hadrien qui la combla de bienfaits, honorée des titres les plus pompeux, et décorée du nom d'*Hadrienne* (3). Plus tard, elle prit, en l'honneur de Trajan-Dèce, le nom de *Decia*, que l'on voit figurer sur une médaille de Valérien, avec la légende ΔΕΚΙΑΝΩΝ ΜΟΨΕΑ[ΤΩΝ] (4).

C'est surtout sur deux inscriptions grecques que se trouvent énumérés tous les titres dont Mopsueste avait été décorée par les empereurs. L'une de ces inscriptions, citée par Cellarius, a été publiée par Grüter (5); l'autre, découverte par nous, dans le cimetière arménien de Missis (6), a été transportée à Paris, et se voit aujourd'hui au Musée impérial du Louvre, dans la nouvelle salle des antiquités de l'Asie Mineure.

INSCRIPTION DE GRUTER.

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΚΑΙΣΑΡΙ
ΑΔΡΙΑΝΟΥΥΙΩΤΟΥ

(1) *Revue numismatique*, 1854, pl. II, n° 14.
(2) *Revue numismatique*, 1854, pl. IV, n° 24, cf. Séleucie du Pyrame.
(3) Mionnet, *Méd. gr.*, v° Mopsuestia.
(4) *Revue numismatique*, 1854, lieu cit.
(5) *Thesaurus inscr. lat.*, CCLV, 4. — Mon Recueil, p. 7, n° 13.
(6) Mon Recueil d'inscr., p. 6, n° 12. — Rapp. au min. de l'instr. publ. dans le tome IV des *Archives des missions*, p. 85.

ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΠΑΡΘΙΚΟΥ ΥΙΩΝΩΤΟΥ
ΝΕΡΟΥΑΕΚΓΟΝΩΤΙΤΩΑΙΛΙΩΑΔΡΙΑΝΩ
ΑΝΤΩΝΕΙΝΩ CΕΒΑCΤΩ ΕΥCΕΒΕΙ
ΑΡΧΙΕΡΕΙΜΕΓΙCΤΩΔΗΜΑΡΧΙΚΗCΕΞΟΥCΙΑC
ΤΟ . ϛ . ΥΠΑΤΩΤΟ . Γ . ΠΠΤΩΕΥΕΡΓΕΤΗΚΑΙ
CΩΤΗΡΙΑΔΡΙΑΝΗC ΜΟΨΟΥΕCΤΙΑCΤΗC
ΚΙΛΙΚΙΑCΙΕΡΑCΚΑΙΕΛΕΥΘΕΡΑC ΚΑΙΑCΥΛΟΥ
ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ ΚΑΙ ΦΙΛΗC ΚΑΙ CΥΜΜΑΚΟΥ
ΡΩΜΑΙΩΝ ΒΟΥΛΗ ΚΑΙΟΔΗΜΟC ΔΙΑΤΗC
ΘΕΙΑC ΑΥΤΟΥ ΔΙΚΑΙΟΔΟCΙΑC ΒΕΒΑΙΑ
ΤΗΡΗCΑΝΤΟ CΑΥΤΗΤΑΕΞΑΡΧΗC ΔΙΚΑΙΑ.

« A l'empereur César, fils d'Hadrien, petit-fils de Trajan le Par-
« thique, arrière-petit-fils de Nerva, à Titus Ælius Hadrien An-
« tonin, auguste, pieux, grand pontife, six fois revêtu de la
« puissance tribunitienne, consul pour la troisième fois, père de la
« patrie, bienfaiteur et sauveur d'Hadriana Mopsuestia de Cilicie,
« la sainte, la libre (1), l'inviolable, l'autonome, l'ami et l'alliée des
« Romains; le sénat et le peuple pour sa divine équité et pour avoir
« respecté ses droits dès le commencement. »

INSCRIPTION DU LOUVRE.

[ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΚΑΙΣΑΡΑ]
[ΘΕΟΥΑΔΡΙΑΝΟΥΥΙΟΝ ΘΕ]ΟΥ
[Τ]ΡΑΙΑΝΟΥ ΠΑΡΘΙΚΟΥΥΙΩΝΟΝ
Θ[Ε]ΟΥΝΕΡΟΥΑΕΚΓΟΝΟΝ ΤΙΤΟΝ
ΑΙΛΙΟΝ ΑΔΡΙΑΝΟΝ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΝ
ΣΕΒΑΣΤΟΝΕΥΣΕΒΗΠΑΤΕΡΑ
ΠΑΤΡΙΔΟΣ ΟΔΗΜΟΣ
ΑΔΡΙΑΝΩΝΜΟΨΕΑΤΩΝΤΗΣ
ΙΕΡΑΣΚΑΙΕΛΕΥΘΕΡΑΣ ΚΑΙΑΣΥ
ΛΟΥΚΑΙΑΥΤΟΝΟΜΟΥΦΙΛΗΣ
ΚΑΙ ΣΥΜΜΑΧΟΥΡΩΜΑΙΩΝ.

« Cette statue de l'empereur César, fils du dieu Hadrien, petit-
« fils du dieu Trajan le Parthique, arrière-petit-fils du dieu Nerva,
« Titus Ælius Hadrien, Antonin, auguste, pieux, père de la patrie,
« a été élevée par le peuple d'Hadriana Mopsuestia, la sainte, la libre,
« l'inviolable, l'autonome, l'amie et l'alliée du peuple romain. »

(1) *Mopsos liberum, Pyramo interpositum.* » — Pline, H. N. l. V, chap. XXII.

Pendant la période du bas-empire, la ville de Mopsueste eut aussi part aux largesses des monarques de Byzance : Justinien fit restaurer le pont sur le Pyrame, qui alors menaçait ruine (1), et qui sert encore aujourd'hui à relier les deux rives du fleuve. Ce pont, de neuf arches (2), est orné de deux colonnettes; sur l'une, on lit l'inscription suivante (3), destinée à perpétuer la mémoire d'un soldat de la XVIe légion, qui tint longtemps garnison en Cilicie, en Lycie et en Palestine (4).

ΓΙΟΥΛΙΟΣΛΕΩΝΙ	Γ. Ἰούλιος Λεωνί-
ΔΗΣΑΘΗΝΑΙΟΣΣΤΡΑ	δης Ἀθηναῖος στρα-
ΤΙΩΤΗΣΛΕΓΕΩΝΟΣ	τιώτης λεγεῶνος
ΙΗΦΛ·ΦΙΡΜΗΣΘΕΟΙΣΚΑ	ιζ' φλ[αουίας], φίρμης, θεοῖς κα-
ΤΑΧΘΟΝΙΟΙΣΚΑΙΤΟΙΣΓΟΝΕΥ	ταχθονίοις καὶ τοῖς γονεῦ-
ΣΙΝ	σιν.

« G. Julius Léonidès, Athénien, soldat de la XVIe légion flavienne, « firma, aux dieux infernaux et à ses parents. »

L'autre colonnette consiste en un petit autel circulaire, sur le tambour duquel est sculptée une tête de bœuf vue de face.

En 1737, cinq arches de ce pont furent emportées par une crue torrentielle (5); elles furent rétablies, mais en 1832, l'armée turque, regagnant l'Asie Mineure, après la célèbre bataille de Beylan, où Ibrahim-Pacha l'avait mise en pleine déroute, fit sauter une des arches du pont pour retarder la marche des Égyptiens et assurer sa retraite. Depuis cette époque, on s'est borné à établir une passerelle sur le pont même, mais on n'a jamais songé à le réédifier, ce qui eût été très-utile, pour faciliter aux caravanes et aux chariots le passage du Pyrame.

Les invasions, les révolutions avec les bouleversements qu'elles occasionnent, enfin une longue suite de siècles ont déterminé la destruction de nombreux monuments grecs et romains que Mopsueste possédait. Cependant on y remarque encore beaucoup de

(1) Procope, *De Edif.* l. V, chap. v.

(2) P. Belon, *Obs. sing.*, l. II, chap. CVIII, p. 289 et v°. — Otter, voy. t. I, p. 7. — P. Lucas, voy. p. 252-3. — Kinneir, voy. t. I, p. 210-11. — Indjidji, *Géogr.*, t. II, au mot *Missis*. — B. Poujoulat. *Voy. en Asie Mineure*, t. I, p. 440.

(3) Pockoke, *Inscr. ant.*, P. I, chap. III, S. I., p. 31. — Belloy, *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. XXXV. *Mém. sur Adana.* — Bœckh, n° 4439. — Mon Recueil, p. 8, n° 14.

(4) Bœckh, n°s 4236-40, 43, 45 et 46.

(5) Pockoke, voy. t. IV, p. 19.

ruines et de décombres qui attestent de la grandeur et de l'importance qu'avait autrefois cette antique cité ; mais il ne reste pas aujourd'hui un seul monument debout ni aucune construction à peu près intacte.

Le temple, dont on a lu plus haut l'inscription, et qu'édifia l'architecte Philoclès au Dieu-Soleil et au dême de Mopsueste, n'a laissé d'autres traces que des bases de colonnes sortant de terre et n'atteignant pas la hauteur d'un mètre ; elles sont à l'ouest, sur la route qui conduit de Missis à Adana.

A peu de distance du Pyrame et à l'est de la ville, on trouve les restes d'un bain romain ruiné ; les hypocaustes et quelques dalles de marbre blanc en sont les seuls débris.

Non loin de ce bain et sur le versant oriental de la colline, sur laquelle se trouve la ville actuelle, on aperçoit les restes d'un palais, dont les colonnes et les pierres de taille jonchent la colline dans toute son étendue (1). La plupart de ces pierres sont calcinées ; il en est de même des fragments de mosaïques, que l'on voit encore, çà et là, au milieu des ruines.

Près des décombres de ce palais, on remarque les traces de voûtes souterraines, comblées en plusieurs endroits, des fûts de colonnes en granit noir et des morceaux de marbre blanc qui indiquent que Mopsueste était, sous la domination romaine, une ville riche et élégante.

Une voie romaine qui partait de la Cappadoce, traversait Anazarbe et venait rejoindre à Mopsueste la grande route de Syrie, se distingue encore, au nord de cette dernière ville, pendant l'espace d'une heure et demie. Sur le versant méridional de la colline qui domine le village actuel de Missis, là où était assise l'ancienne Mopsueste et non loin de cette voie romaine, sont les restes, assez bien conservés, d'un aqueduc qui amenait à la ville l'eau d'une source voisine. Cet aqueduc est construit, moitié en pierres de taille, moitié en briques, formant alternativement des couches distinctes et d'égale épaisseur.

Tout près de là, et de chaque côté de l'ancienne voie romaine, on voit les restes d'une nécropole creusée à même les rochers. Elle se compose de chambres sépulcrales souterraines, comblées par des éboulements, et de sarcophages brisés. Nous n'y avons point vu d'inscriptions.

A droite de cette route et du même côté que l'aqueduc ruiné,

(1) Otter, *Voy. en Turquie*, t. I, p. 7.

nous avons copié une inscription latine, gravée sur une borne milliaire en granit (1), qui constate que l'empereur Alexandre Sévère, en revenant de combattre les Parthes, fit construire ou restaurer cette route ainsi que les ponts. Cette borne milliaire porte le n° XXXXIIII.

Nous avons découvert à Mopsueste, tant dans les maisons des Turkomans que dans les cimetières turc et arménien, un grand nombre d'inscriptions funéraires, offrant pour la plupart de l'intérêt et que nous avons copiées. Les pierres sur lesquelles e es sont gravées avaient été transportées dans ces différents lieux pour couvrir des tombes. La bourgade de Missis et ses environs, qui comprennent les débris de l'antique et belle cité romaine, est le point de la Cilicie où nous avons trouvé les plus nombreux et les plus importants monuments épigraphiques grecs.

Nous donnerons seulement ici la principale inscription de Mopsueste, et renverrons le lecteur, pour les autres, au Recueil d'Inscriptions publié au retour de notre mission en Cilicie (2).

Cette inscription, de vingt-neuf lignes, devait être transportée en France; mais, en traversant un gué du Pyrame, le chariot sur laquelle on l'avait placée avec beaucoup de peine, se brisa, et nous fûmes obligé d'abandonner cette précieuse conquête. Nous avions eu le soin de la copier avant le transport, et, de cette manière, nous avons pu la publier dans notre Recueil (3) et dans les *Archives des Missions scientifiques* (4).

ΜΟΥϹΕΟϹΕΜΠΑϹΙΠΡΟΝΗΜΦ.....
ΥΠΟΤΡΥΦΩΝΟϹΤΟΥΑΔ..ΦΟΥΠΙΟ.....
ΤΕΥϹΑϹΑΥΤΩΤΗΝΠΡΑϹΙΝΤΩΝΓΕΩΡ
ΓΙΩΝΠΑΝΤΩΝΕΙΚΟϹΑΕΤΙΑϹ.....
5. ΔΕΠΟΤΕΔΟΓΙϹΤΟΥϹΑϹΑΥΤΟΝΚΑΙΑ
... ΙΘΕΙϹΥΠΟΑΥΤΟΥΚΑΤΑΠΑΝΤΑΚΑ...
ΜΝΔΥΝΑΜΕΝΟϹΑΓΙΝΠΡΟϹΑΥΤΟΝ
ΤΟΠΡΑΓΜΑΛΕΙΠΟΜΕΝΟϹΚΑΙΤΗΕΦΗΜ....
ΩΤΡΟΦΗΚΑΙΠΑΡΑΒΙΑΤΑΚΥΤΕΡΟΝΤΕΛΕΙ..
10. ΩΝΤΟΝΒΙΟΝΕΠΙΚΑΛΟΥΜΑΙΚΑΤΑΤΡΥΦΩ
ΝΟϹΤΟΥΑΔΕΛΦΟΥΜΟΥΚΑΙΤΩΝΤΕΚΝΩΝ

(1) Mon Recueil d'Inscr., p. 12, n° 27.
(2) Paris, Leleux, 1854, in-4°, p. 6 et 11, n°s 11, 14 à 25.
(3) P. 4 et 5, n° 9.
(4) T. IV, p. 84 — Cf. aussi Ph. Lebas, *Voy. en Asie Mineure et en Grèce ; Inscr.*— Cilicie.

ΑΥΤΟΥΤΟ....ΕΝΟΥ....ΝΙΟΥCΘΕΟΥC ΚΑ..
ΤΟΥC ΚΑΤΑΧΘΟΝΕΟΥC ΚΑΙΠΑCΑΝΑ
ΡΑΝΚΑΙΑΥC.... CΑΧΟΛ. ΩΘΗΝΑΙΑΥΤΟΙC
15. ΕΝΟΛΩΤΩΒΙΩ ΑΥΤΟΝ ΚΑΙΤΑΠΕΡΑΜΗ
ΕΞΟΝΑΥΤΩΠΟΙΗCΑΙΚΑΤΑΜΗΔΕΝΑ
ΤΡΟΠΟΝΜΗΔΕ ΟC ΤΟΥΝ ΜΟΥCΑΛΕΥCΑΙ
ΕΚ ΤΟΥ ΜΝΗΜΑΔΙΟΥΙCΤΟΝ ΑΙΩΝΑ ΗΤΡΥ
ΦΩΝΑΗ ΑΛΛΟΝ ΤΙΝΑΜΗΔΕΕΞΑΦΑΝΙΚΑ
20. ΤΙΤΩΝΕΝ ΤΩ ΜΝΗΜΕΙΩΜΗΔΕΖΟ ΠΑΡΑΚΕΙ
ΜΕΝΟΝΜΟΙΕΜΒΟΛΑΔΙΝΟΡΥΞΑΙΤΙΝΑΜΕ
ΝΕΙΝΔΕΕ ΜΟΙΑΚΕΡΕΟΝ ΕΤΟΚΟΥΤΟCCΟΘΕΙ
ΤΩΝΕΥΗΚΕΙΜΕΝΩΝΑΙΘΩΝΕΚΤΟC ΕΙΜΗ
CΑΝΜΑΓΝΑΜΟΝΗΘΕΑΓΙCΗΗCΥΗCΚ..OC...
25. ΜΟΥΗΝΚΑΙΕΑΝΤΙΚΑ ΔΙΚΗCΗΗΕΜΕΤΙC...
ΜΑΨΕΑΔΙΚΟC ΚΕΧ.....ΛΩΜΕΝΟΙΑΥΤ....
ΊΕΝΟΙΝΤΟΟΙΑΥΤΙΟC.....
.....
29. .....

Nous passons maintenant à la période du moyen âge. Presque tous les chroniqueurs des Croisades, les historiens byzantins, arabes et arméniens, parlent de Mopsueste, dont ils ont sensiblement altéré le nom. Ainsi on trouve Mopsistea, Mampsysta, Mamysta, Masista, Mamistra, Mamista (1), et enfin Missis, nom qui lui a été donné par les musulmans et qu'elle a conservé.

Mopsueste ou Missis, comme on voudra l'appeler, soutint un long siége contre Nicéphore-Phocas et Jean Zimiscès, qui finirent par s'en emparer. Les portes furent enlevées après la prise de la ville, et envoyées à Constantinople par les vainqueurs, comme un trophée de leurs victoires (2).

Guillaume de Tyr (3), dit que Mopsueste était de son temps une des villes les plus importantes de la Cilicie, et entourée d'une bonne muraille : « Erat autem Mamistra, » dit l'archevêque-historien, « una « de nobilioribus ejusdem provinciæ civitatibus, muro et multorum

(1) Glycas, ann. in Niceph. liv. IV, dit : « η Μαμίστα καὶ Μόψουέστία καλουμένη, —G. de Tyr, III, 21. — Guibert, abbé, III, 2.—Balderic, II.—Alb. d'Aix, III, 20.—Sanudo, II, 26.—Raimond d'Agiles et Rob., moine, etc.

(2) Kinneir, *Voy. en Asie Mineure*, t. I, pag. 210 et suiv.

(3) *Hist.*, l. III, chap. XXI.

« incolatu insignis, sedet optimo agro et gleba ubere et amœnitate « principue commendabilis. »

C'est sous les murs de Mopsueste, et sur la rive droite du Pyrame, qu'eut lieu cette sanglante bataille entre les croisés de Baudoin et les soldats de Tancrède. L'historien des Croisades, Michaud (1), raconte en ces termes cette lutte fratricide :

« Baudoin ayant laissé dans Tarse une garnison, se remit en marche et suivit la route qu'avait prise Tancrède. Ce dernier s'était porté sur Adana, place située à huit heures à l'est de Tarse; ayant trouvé la ville d'Adana, occupée par un chevalier bourguignon nommé Guelfe, il s'était avancé vers Malmistra, d'où il avait chassé les Turcs. Malmistra, l'ancienne Mopsueste, appelée maintenant Missis (2), était située à six heures au sud-est d'Adana, à trois heures de la mer, sur la rive du Pyrame, aujourd'hui Djihan-Tchai. Tancrède et ses fidèles chevaliers n'oubliaient pas les outrages de Baudoin, et déploraient encore le massacre de leurs frères abandonnés au glaive des Turcs, lorsqu'on leur annonça que la troupe de Baudoin venait de dresser ses tentes dans une prairie voisine de la ville. A cette nouvelle, leur vif ressentiment éclate en paroles menaçantes; tous se persuadent que Baudoin vient encore insulter à leurs armes et leur disputer la possession de Malmistra. Les chevaliers qui accompagnent Tancrède lui rappellent avec chaleur les outrages qu'il a reçus (3), en lui déclarant que l'honneur de la chevalerie, que sa gloire et celle de ses compagnons, exigent une vengeance éclatante. En entendant parler de sa gloire outragée, Tancrède ne peut plus retenir sa colère, il assemble ses guerriers et marche à leur tête contre la troupe de Baudoin. Un combat meurtrier s'engage entre des soldats chrétiens : ni l'aspect de la croix qu'ils portent sur leurs vêtements, ni le souvenir des maux qu'ils ont souffert ensemble, ne peuvent suspendre l'animosité cruelle des combattants. Cependant la troupe de Tancrède, inférieure en nombre, est forcée d'abandonner le champ de bataille, retourne en désordre dans la ville, laissant plusieurs prisonniers entre les mains des vainqueurs et déplorant en silence sa défaite. La nuit ramena le calme dans les esprits. Les soldats de Tancrède avaient reconnu la supériorité des Flamands et croyaient n'avoir plus d'outrage à venger, puisque le sang avait coulé. Les soldats de Baudoin se ressouvinrent

(1) T. I, l. II, p. 130 et seqq.
(2) Michaud a écrit *Messisé*.
(3) Albert d'Aix, III, 20.

que ceux qu'ils avaient vaincus étaient des chrétiens. Le lendemain, on n'écouta plus dans les deux partis que la voix de l'humanité et de la religion. Les deux chefs s'envoyèrent en même temps des députés, et, pour n'avoir pas l'air d'implorer la paix, l'un et l'autre attribuèrent leur démarche à l'inspiration du ciel. Ils jurèrent d'oublier leurs querelles et s'embrassèrent à la vue de leurs soldats, qui se reprochaient les tristes effets de leur animosité et brûlaient d'expier le sang de leurs frères par de nouveaux exploits contre les Turcs.

« En peu de temps, la Cilicie fut soumise aux armes de Tancrède. »

Mopsueste eut beaucoup à souffrir durant les croisades et l'occupation arménienne. Par sa position avancée sur la route de Syrie, elle était la première exposée aux attaques des musulmans d'Égypte et de Syrie.

Willebrand (1) qui la visita au XIIIe siècle, dit que *Manistere* est une bonne ville située sur un fleuve ayant des remparts flanqués de tours, mais usés par leur antiquité. Elle renfermait de son temps peu d'habitants, et était à cette époque soumise à l'autorité du roi d'Arménie. Tout près de cette ville, continue le chanoine d'Oldembourg, on trouve un château qui était du patrimoine de Saint-Paul, mais il appartenait alors aux Grecs. Willebrand nous apprend encore que c'est à *Manistere* que l'on voyait le tombeau de saint Pantaléon.

Les détails abrégés que donne le chanoine Willebrand ne sont cependant pas dénués d'intérêt. Ils nous apprennent que de son temps, les murailles de Mopsueste, qui aujourd'hui ont presque totalement disparu, étaient en fort mauvais état, et que le château était alors occupé par une garnison byzantine, tandis que la ville appartenait à Léon II, premier Thakavor roupénien de la Cilicie. Sous ce prince, en effet, Mopsueste fut tantôt prise, tantôt perdue et reprise par les Grecs et les Arméniens. La possession de la citadelle était encore disputée aux Arméniens par les Grecs; ceux-ci finirent cependant par l'abandonner sous le règne des derniers Thakavors roupéniens.

P. Belon (2), qui visita Mopsueste au XVIe siècle, parle aussi du château et du khan, qu'il nomma *Casbaschara*, altération du mot caravansérail. Il dit que Mopsueste, qu'il nomme, on ne sait trop

(1) *Itinér. in L. Allatii* Συμμ. p. 186.
(2) *Obs. sing.*, l. II, chap. CVIII, p, 209 et v°.

pourquoi, *Césarée*, est une ruine, et qu'elle ne contient que quelques petites maisons. A cette époque, Mopsueste était la limite des domaines des sultans d'Égypte et de Turquie, et *estoit les bornes qui distinguoient le langage arabe d'avec le turquois, et qui départoit l'empire des Arabes et des Turcs.*

Paul Lucas, Otter, Kinneir et Ainsworth ne disent rien des ruines du moyen âge qui se voient encore à Mopsueste. M. Poujoulat, d'après des documents qui lui furent envoyés de Tarsous, dit qu'on voit encore aux abords de cette ville, des restes considérables de fortifications, ce qui est exagéré.

Nous allons nous occuper maintenant des ruines de Mopsueste au moyen âge. Les vestiges les plus importants sont les ruines du château qui couronne un monticule, situé au sud et vis-à-vis de Missis, dont il est séparé par le chemin d'Adana. Ce château était destiné à défendre le passage du pont. On y voit encore des tours et des murailles, dans les interstices desquelles, poussent des herbes et des ronces que broutent des troupeaux de chèvres et de moutons.

A l'ouest du village actuel de Missis, et dans le quartier principalement habité par des Arméniens, on remarque les restes bien conservés de trois bastions; le père Indjidji (1) a relaté ces fortifications, qui aujourd'hui sont encore en assez bon état.

On ne trouve à Mopsueste, qui fut le siége d'un évêché important, aucune trace d'église, et cependant nous savons d'une manière positive que les Vénitiens possédaient à Malmistra une église et des maisons (2). Les Arméniens qui sont dans cette ville n'ont qu'une petite chapelle, établie dans une maison particulière.

Nous avons copié plusieurs inscriptions byzantines dans les différents cimetières, ce qui prouve que Mopsueste était autrefois peuplée de Grecs. Dans le cimetière turc, voisin du khan de Keferbina, nous avons vu, sur le couvercle d'un sarcophage, une belle inscription grecque (3), qui date du XIe siècle.

Les monuments de l'époque musulmane sont peu considérables; le seul édifice remarquable est à Keferbina, village situé de l'autre côté du pont et sur la rive gauche du Pyrame. C'est un khan construit en 1542, par des marchands, pour servir de relais aux caravanes de la Syrie et de l'Asie Mineure, et qui fut restauré en 1830,

(1) *Géogr.* (en armén.), t. II, au mot *Missis.*

(2) *Libri pactorum, des Archives de Venise,* II, 6. Voy. le privilége accordé par le roi Héthum au doge J. Theupolo, et *Arch. des miss. scient.*, t. II, p. 368, Rapport de M. de Maslatrie.

(3) Mon Recueil d'Inscr., p. 11, n° 26.

par Hassan-Pacha-Oglou. On y lit une inscription arabe. A côté de ce khan, on en voit un autre, qui lui est inférieur, et n'a rien de remarquable. On l'a transformé aujourd'hui en douane en en poste de *badj* (péage).

Les mosquées de Missis sont toutes ruinées et les minarets se sont écroulés; l'appel à la prière du muezzin se fait sur l'un des pans de la muraille de la mosquée principale, que les Turkomans du pays ont décorée du nom emphatique d'*Olou Djami* (mosquée incomparable).

Missis, comme on peut s'en faire une idée par ce qui précède, n'est plus qu'un misérable village, composé de cent cinquante maisons, dont les deux tiers sont occupés par des Turkomans et l'autre tiers par des Arméniens. Au XVIIIe siècle, la ville s'étendait des deux côtés du fleuve; aujourd'hui elle n'occupe plus que le revers d'un mamelon de la rive droite; et encore y voit-on quantité de maisons en ruine.

La rive gauche, que l'on nomme Keferbina, ne compte que quelques cabanes, groupées autour des deux khans, dont nous avons parlé plus haut.

Missis se trouve à l'extrémité occidentale du Tchukur-owa, l'ancienne plaine aleïenne; d'immenses marais formés par la fonte des neiges, qui grossit et fait déborder le Pyrame, et par l'atterrissement de l'ancien cours de ce fleuve, occasionnent des fièvres aussi meurtrières qu'à Tarsous et à Adana. La végétation, dans cette plaine, est presque nulle; à peine y compte-t-on quelques arbres isolés, plantés de distance en distance dans les environs de Missis. Enfin, toute la rive droite du Pyrame, à la hauteur du 37° de latitude, semble être maudite et condamnée à ne produire que des herbes et des ronces. De l'autre côté du pont, au contraire, on admire une végétation luxuriante qui couvre le pied du *Djébel-el-Nour*, une des ramifications de l'*Amanus*. Paul Lucas (1) y recueillit beaucoup de simples.

La vue de cette longue chaîne boisée, qui s'étend jusqu'à Marach, repose les yeux fatigués de l'aspect d'une plaine immense et nue, presque toujours assombrie par les brouillards que forment les eaux stagnantes des marais qui la couvrent.

VICTOR LANGLOIS.

(1) *Voy. en Asie Mineure.*

INSCRIPTION INÉDITE

DE

LA CITÉ DES AUSCII.

L'inscription tumulaire, que nous publions pour la première fois, a été découverte, il y a quelques mois à peine, sur les bords du Gers, à l'est et au pied de la ville actuelle d'Auch, dans le territoire, par conséquent, de l'ancienne cité des Auscii, qui figure dans les *Notitiæ* du Ve siècle sous le titre de métropole de la troisième Aquitaine. Nous la livrons aux rares amis de l'épigraphie, d'après un calque supérieurement venu que nous devons à l'amitié de M. l'abbé Canéto, dont le nom et les beaux travaux archéologiques ne sont inconnus à aucun des lecteurs habituels de cette Revue (1). Moins intéressante du reste que les inscriptions tumulaires des Pyrénées que nous avons récemment publiées (voy. plus haut, p. 221), elle se borne à peu près à nous transmettre quelques noms propres, de tournure et d'apparence toute romaine, qui ne nous apprennent presque rien sur l'état intérieur du pays, l'origine et les mélanges de sa population (2). Elle n'offre de caractéristique qu'une singulière confusion de lettres qui contraste avec la régularité matérielle des caractères de l'inscription (3) et que nous reproduisons avec une scrupuleuse exactitude.

VIV
MARTLALLS . QV
ADRATL.F·SIBL.ET
⊙ · MAXVMILLA
E·IVLLIFILIAE·VX
ORI.FTNATLLSVIS

(1) M. l'abbé Canéto publie en ce moment une monographie de la cathédrale d'Auch, qui joint à une exactitude sévère dans la description et la reproduction technique du monument, le mérite plus rare du savoir, du jugement et de l'intelligence historique.

(2) Nous comprenons dans cette catégorie le nom de Jullus, altération évidente et très-ancienne du latin Julius, et auquel doit remonter déjà la forme française du mot Jules.

(3) Ces caractères carrés, épais et massifs, nous semblent indiquer, d'après notre faible expérience, le IIe et peut-être le IIIe siècle de l'empire.

En rétablissant suivant les lois les plus simples de l'analogie les I que le graveur gallo-romain remplace capricieusement par des L, comme il confond ailleurs l'E et le F, il est évident que le tombeau que recouvrait notre inscription avait été construit et disposé par un Martialis, fils de Quadratus encore vivant (VIV*us* ou VIV*it*), pour lui d'abord et pour feu (Θ) Maxumilla, fille de Jullus, sa femme. Il ne reste de difficulté et d'hésitation possible que sur la valeur ou le sens des sigles FT (pour ET) NATLLSVIS qui terminent l'inscription et que nous ne nous souvenons point d'avoir vues associées comme elles le sont ici, car on rencontre isolément sur beaucoup d'inscriptions antiques, sur les inscriptions tumulaires de l'Italie, particulièrement la formule LLSVIS (*libertis libertabus suis*) (4) par laquelle le fondateur du tombeau admettait ses affranchis et ses affranchies à l'honneur d'y prendre place à côté de lui.

En complétant les initiales NAT (5), par les lettres IS (*Natis*), on admettrait implicitement que Martialis avant de songer à ses affranchis aurait pensé à ses propres enfants (NAT*is*, L*ibertis* L*ibertabus que* SVIS). Mais cette interprétation aurait d'abord contre elle l'étrangeté du mot *natis* que les inscriptions n'emploient jamais dans le sens de fils ou d'enfant, à notre connaissance au moins, et la suppression bien autrement étrange du nom de ces enfants qu'elles mentionnent toujours avec le plus grand soin, en indiquant d'ordinaire leur sexe et leur âge (6). A défaut des adjectifs *nativus* et *naturalis* (NAT*ivis*, NAT*uralibus*) qui n'offriraient qu'un sens bizarre et forcé (7), nous avions songé un instant au participe

(4) Voir pour cette formule, très-commune dans les inscriptions italiennes, surtout Orelli n° 3006, 3012, 4353, 4379, 4397, 4434, 4436, 4392, 4549. Elle se retrouve en sigles, c'est-à-dire en abréviation dans les n°s 4389, 4663.

(5) Elles représentent le plus souvent dans les inscriptions le mot natio (NAT*ione*), mais il faut alors de toute nécessité qu'il soit suivi de quelque indication géographique. Nat. thrax, Gallus, Syrus (V. les recueils épigraphiques, passim).

(6) Le mot *liberi* avec le sens d'enfants est très-rare lui-même dans les inscriptions et il y est presque toujours suivi du nom des enfants auxquels il s'applique comme dans cette inscription d'Aversa : « A Plautius Evhodus sibi et liberis suis // A Plautio Daphne et Plautiæ Primigeniæ et // Plautiæ Laurillæ et Plautiæ Festæ et Plau // tiæ Successæ et // A Plautio Abesto (Asbesto ?) libertis libertabus que suis // posteris que eorum. » (Orelli, 4432.)

(7) *Nativus* pourrait à la rigueur signifier un affranchi de naissance, quoique le mot *nativus* s'emploie plus habituellement dans un sens abstrait (*color nativus*. Plin. XXVI, 4; *lepor nativus*. Ovid. Amor.). Mais en conclurait-on que Martialis n'admettait dans son tombeau que ceux qui étaient nés ses affranchis, à l'exclusion de leurs pères, par exemple, qu'il aurait émancipés ? — *Naturalis*, que les

nati (NAT*is*) qui aurait pour effet de restreindre dans un autre sens la faveur que Martialis accordait à ses affranchis, de la limiter vu l'étroitesse possible du tombeau à ceux de ces affranchis ou de leurs enfants qui étaient déjà nés (*natis quasi vivis*), sans l'étendre comme le font souvent les inscriptions tumulaires à leur descendance tout entière (*libertis libertabus que posteris que eorum omnibus*. Gruter et Orelli, passim). Mais ce ne sont là que de pures conjectures sans autre fondement que le sens anormal des mots sur lesquels nous les appuyons, et que nous abandonnerions très-volontiers si l'on nous proposait une explication plus simple et plus naturelle de cette petite difficulté archéologique.

EDW. BARRY.

légistes opposent quelquefois à *adoptivus* (*senatoris filium accipere debemus non tantum eum qui naturalis est* (légitime) *verum adoptivum quoque* Ulpian. in lege senator. D. de senator. *Filiorum quoque naturalem Drusum neque adoptivum Germanicum patria caritate dilexit.* Sueton. Tiber. LII) signifierait un affranchi légitime, légalement et régulièrement émancipé. Mais il faut remarquer que l'adjectif *naturalis* ne s'applique dans ces deux exemples qu'aux relations du sang, aux relations naturelles par excellence.

NUMISMATIQUE ORIENTALE.

LETTRE

A M. FRÉDÉRIC SORET,

SUR UN DIRHEM REMARQUABLE

DU CABINET ROYAL DE STOCKHOLM.

Monsieur,

C'est surtout dans l'étude de la numismatique orientale, si remplie de problèmes difficiles à résoudre, que le proverbe *dies diem docet* trouve son application continuelle. Bien que cette branche de la vaste science monétaire soit facilitée sous de certains rapports par des légendes circonstanciées qui ne se bornent pas à relater la date et la localité, mais donnent encore de précieuses lumières sur les noms des dynasties et de leurs gouverneurs; bien qu'à cet égard on arrive souvent à des résultats beaucoup plus précis que pour les monnaies européennes du moyen âge, il n'en est pas moins vrai que son étude présente à chaque instant des obscurités et des mystères que tous les efforts du savant ne parviennent pas toujours à éclaircir. La cause en est notre ignorance sur beaucoup de points de l'histoire et de la géographie des peuples de l'Orient; les sources primitives, les écrits des historiens orientaux ne sont pas tous facilement abordables; et malgré leur nombre, malgré la perspective prochaine de voir une partie des ténèbres se dissiper grâce à des publications nouvelles, il n'en restera pas moins de nombreuses lacunes, dues en grande partie à l'insouciance des peuples asiatiques sur leurs destinées. Plus les nations dont nous cherchons à reconstruire l'histoire étaient éloignées du centre principal des événements, plus les documents qui les concernent deviennent incohérents et fragmentaires. On doit cependant reconnaître que les Orientaux ont beaucoup plus fait pour conserver le souvenir des événements et le transmettre aux âges

futurs, que les écrivains occidentaux de la même époque. Mais cela est loin de suffire aux recherches du numismate. Des noms restés inconnus, des dates inexpliquées, des localités qui ne sont mentionnées par aucun géographe, se présentent souvent à son observation et lui font vivement regretter l'absence d'un fil conducteur. Mais cette absence se fait encore plus sentir lorsque le hasard place sous ses yeux quelque rare monnaie émise dans une époque orageuse, au milieu de bouleversements politiques dont personne ne songeait à retracer le tableau; et dans ce cas, il arrive quelquefois que l'histoire emprunte à la numismatique les documents qui lui manquent encore.

Parmi tant d'autres services rendus à la science par l'immortel Fraehn, ce ne fut pas l'un des moins importants que la sagacité avec laquelle il sut tirer parti de ses découvertes en ce genre et en démontrer l'immense utilité; grâce à lui, la science a pris une portée dont ses prédécesseurs étaient bien loin de se douter, et les numismatistes qui marchent sur ses traces, guidés par sa méthode, lui doivent une grande partie des nouvelles observations dont ils enrichissent à leur tour le domaine de l'histoire. Votre propre expérience, monsieur, vous a plus d'une fois prouvé que le champ qui reste à exploiter permet encore de riches récoltes à qui sait les faire valoir; de nouvelles dynasties, des villes jusqu'à ce jour inconnues, s'offrent l'une après l'autre à l'observation : j'ai eu moi-même le plaisir de m'entretenir plus d'une fois avec vous des raretés monétaires sorties du sol fécond de la Suède, et dont j'ai consigné la description dans mes *Symbolae ad rem numariam Mohammedanorum;* plusieurs d'entre elles, après m'avoir longtemps laissé dans le doute sur leur véritable attribution, sont venues prendre place dans la méthode, grâce à de nouvelles études.

C'est sous ce dernier rapport que vous me permettrez d'attirer de nouveau votre attention sur un dirhem dont vous vous rappellerez peut-être avoir lu la description dans mon livre publié sous le titre de *Numi Cufici regii numophyliaci Holmiensis* (1). C'est un

(1) Ce savant ouvrage, dont la Ire partie a seule paru, renferme la description de toutes les monnaies orientales trouvées en Suède et conservées dans le Cabinet royal de Stockholm; le nombre en est si considérable et l'importance de la plupart d'entre elles si grande, que cette seule partie des richesses monétaires du musée égale et dépasse pour quelques dynasties les collections les plus complètes de l'Europe. Les *Symbolae* dont il a paru trois fascicules, renferment la description des pièces découvertes postérieurement à la publication des *Numi Cufici*. Nous aurons l'occasion d'y revenir. F. S.

dirhem provisoirement placé dans la onzième classe, sous le n° 527. Ses légendes, tout à fait nouvelles, m'avaient jusqu'à présent laissé dans le doute sur leur véritable portée, mais je suis parvenu, à ce que je pense, grâce à de nouvelles données, à en préciser l'origine et le sens; veuillez accepter avec votre bienveillance accoutumée les détails dans lesquels je vais entrer à ce sujet.

Lorsque je publiai cette pièce pour la première fois, sa singularité me frappa; mais, privé alors des ressources historiques nécessaires pour en déterminer la valeur, je me vis contraint de lui assigner une place qui ne lui appartenait pas, en la rapprochant des monnaies abbassides ; pour éviter de renvoyer à mon ouvrage, j'en rappelle ici la description :

A. بسم الله ضرب هذا الدر.... الهوسم سنة اربع
واربعين وثلثماية

Au nom de Dieu, ce dirhem est frappé (à) *el Hausem, l'an* 344 (955, 6).

« Dans le champ au-dessus du symbole :

الثايرفى الله *Celui qui s'excite pour Dieu*

« Il n'y a pas de légende marginale extérieure.

R.

محمد رسول *Mohammed envoyé*
الله مما امر به الـ... *de Dieu, une des* (monnaies) *ordonnées par l'E-*
ابو الفضل جعفر بن *Aboul-fadhl Djafar, fils*
محمد بن رسول الله *de Mohammed, fils de l'apôtre de Dieu.*

Au-dessus du symbole se trouve de plus le sigle ج, la légende circulaire est malheureusement effacée.

L'omission du nom du khalife et l'indication généalogique du dynaste, tout indiquait un Alide, mais où le retrouver ? C'était un problème dont la solution m'a longtemps préoccupé. Mon ouvrage était déjà publié lorsque j'eus le plaisir de rencontrer dans la chronique d'*Ibn el Athis*, connue sous le nom d'*El Kamil* (manuscrits d'Upsal, n° CCXXVIII de mon Catalogue), le passage suivant, qui me parut avoir trait au personnage dont notre monnaie fait mention. Voici ce qu'on lit au dernier chapitre de l'année 358 :

« Dans cette année, au mois de schaaban, survint un combat

entre *Abou Abdallah*, fils du prédicateur Alide, et un autre Alide connu sous le nom d'Amirek (le petit émir), qui était le même qu'*Abou* (l. Fadhl) *Djafar el Thaïr fillahi*; plusieurs d'entre les Deilémites et les Djilanides furent tués dans cette rencontre; *Abou Abdallah*, le fils du prédicateur, fut fait prisonnier et détenu dans un château. Au mois de muharrem de l'an 359, il fut remis en liberté, reprit son gouvernement, et *Abou Djafar* devint alors le chef de son armée. »

Cette notice isolée fut pour moi un précieux trait de lumière, je ne doutai pas un instant que le *Thaïr fillahi* de mon dirhem ne fût le même personnage dont parle ici *Ibn el Athis;* la petite divergence du nom qu'on observe entre la monnaie et le récit de l'historien s'explique facilement, soit par une erreur du copiste, soit par un oubli du narrateur. Il serait en effet très-improbable que deux personnages ayant à peu près le même nom, vivant à la même époque, eussent pris l'un et l'autre le même titre. Je fus donc dès ce moment convaincu de l'existence d'une nouvelle dynastie dans le champ de la numismatique orientale; ses rapports avec celle des Alides n'étaient pas difficiles à reconnaître; cette famille, persécutée par les Abbassides, avait trouvé un refuge dans le Taberistan et les autres régions situées au sud de la mer Caspienne; pendant tout un siècle elle s'y maintint indépendante et y exerça un pouvoir souverain. Dès l'année 1838, Fraehn lui avait donné une place dans la série des dynasties monétaires sous le nom de *Zeïdides* ou *grands Daïs* (1), j'avais eu l'occasion d'étudier cinq dirhems de ces princes dans la collection orientale de Stockholm, mais ils ne donnaient aucune lumière sur la véritable origine de celui qui nous occupe aujourd'hui, et la notice d'Ibn el Athis ne dit rien sur l'existence d'une principauté dont cette monnaie constatait la réalité. Il restait donc encore quelques doutes sur ce point, mais je viens d'avoir la satisfaction de les voir complétement dissipés par l'excellent livre que nous devons au zèle infatigable du savant successeur de Fraehn, M. l'académicien Dorn, qu'il a publié sous le titre d'histoire de *Scheir eddin* (2). Le récit de cet historien laisse beaucoup à désirer, et il est à regretter que la traduction et les commentaires annoncés, si je ne me trompe, par l'éditeur, n'aient point encore paru; mais il suffit à mon but d'en extraire les faits suivants :

(1) Kleine Abhandlungen, etc., p. 122.

(2) *Sheir eddin's Geschichte von Taberistan, Ricjan und Masenderan.* Saint-Pétersbourg, 1850.

Les prédicateurs Alides, descendants directs d'Aly, qui enseignaient les doctrines adoptées par les Schiïtes, après avoir vécu longtemps comme exilés dans le Deïlem, le Ghilan, le Taberistan et autres provinces voisines, prirent les armes en 250 (864) contre le gouverneur Abbasside Mohammed-ben-Asïs; leurs victoires les rendirent maîtres du Taberistan tout entier, et leur domination, quoique souvent ébranlée par des troubles et par des querelles, s'y maintint sous plusieurs princes qui prirent le nom de *Daï*, ou plus complétement داع الى الحق. *Celui qui invite à la justice* (de Dieu). Ils appartenaient à la postérité de *Zeïd*, fils d'Aly, et c'est ce qui a décidé Fraehn à donner à cette dynastie le nom de *Zeïdide :* le premier fut le grand Daï *Hasan ben Zeid*, qui après vingt ans de règne fut remplacé par son frère *Mohammed*, lequel régna dix-sept ans, jusqu'en 287; à cette époque, le Taberistan fut envahi par *Mohammed ben Haroun*, général du prince Samanide *Ismaël ben Ahmed*, qui vainquit et tua le Daï; peu de temps après, le grand daï *Nasir el Hak Abou Mohammed Hasan* arriva *de son pays* le Ghilan, pour délivrer le Taberistan du joug des Samanides, et resta maître de la contrée pendant dix-sept ans. A sa mort, on fit arriver du Ghilan le petit daï *Hasan ben Qasim* pour gouverner cette province; mais les attaques continuelles des princes voisins et les discordes entre les différents Alides ébranlèrent sans cesse leur autorité. *Hasan* fut enfin forcé de fuir devant un autre prétendant Alide, qui occupa le trône jusqu'en 311. A sa mort, son fils *Abou Ali Nasir Mohammed ben Ahmed* lui succéda, mais périt bientôt des suites d'une chute de cheval, et fut remplacé par son frère *Abou Djaffar Naser b. Ahmed*, auquel on donna le sobriquet de *Maître du Chapeau* صاحب القلنسوة *Abou Djaffar* régna sur tout le Taberistan jusqu'en 320; à cette époque, le célèbre Waschmeguir le tua et prit possession du pays. On a cru généralement que le titre de *grand daï* avait appartenu à toute la famille des Alides, mais il faut observer que Scheireddin (p. 309) ne le donne qu'à la branche qui descendait d'*Ismail b. Hasan. b. Zeid ben Hasan ben Aly Ibn Abi Taleb*, et qu'il appelle *petits daïs* ceux qui appartenaient à la race de *Qasim b. Zeid*, *ben Hasan*, *ben Aly Ibn Abi Taleb.*

Bien que le récit de Scheir eddin soit souvent un peu confus et qu'il s'y trouve des contradictions, on y voit clairement l'existence de plusieurs maisons Alides exerçant simultanément le pouvoir souverain dans ces temps orageux. C'est le nom de la province du Ghilan qu'on voit figurer le plus souvent dans l'histoire des guerres

qui font le principal sujet de ces chroniques; on peut même établir que les Alides, dominateurs du Ghilan, s'y maintinrent plus longtemps que ceux du Taberistan; c'est de là que sortit, l'an 350, *Abou-l-fadhl Djafar*, connu sous le nom de *Seïd Abyadh* ou le seigneur Alide blanc. Scheir eddin dit que c'était le neveu du troisième daï du Taberistan, *Nasir*, dont le frère *Housein Mohaddeth* fut père de *Aboul fadhl;* mais c'est une erreur évidente, comme le prouve notre dirhem, qui lui donne *Mohammed* pour père et *Housein* pour grand-père.

L'occupation de ces contrées par Waschmeguir ne mit point fin à la guerre; après lui elles furent envahies par les Bouwéides, qui parvinrent à s'en emparer. A plusieurs reprises les Alides firent de vaines tentatives pour chercher à reprendre le pouvoir, et ce ne fut qu'à l'apparition d'*Aboul Faldhl* que la scène changea d'aspect: il vainquit le général des troupes bouwéides et s'établit pendant quelque temps à Amol, capitale du Taberistan. Scheir eddin ne dit pas s'il prit le titre de *Thaïr fillahi* avant ou après cette victoire; je penche pour la première opinion, et dans ce cas il l'aurait adopté comme pour sanctionner d'avance la guerre qu'il allait entreprendre. Le narrateur se tait aussi sur la durée de sa domination dans le Taberistan comme sur ses exploits ultérieurs, il se contente de dire qu'*Aboul fadhl* n'ayant pu se maintenir, retourna dans le Ghilan et résida à Miyanda, dans le district de Siyah-Kouleh-Roud. Comme cet écrivain appartenait lui-même à la famille de *Thaïr fillahi* et qu'il n'est pas parvenu à recueillir plus de détails sur l'un de ses ancêtres aussi célèbre, il n'est guère à présumer qu'on en retrouve de plus complets chez d'autres historiens; il faut se borner aux indications que nous donnent le dirhem de Stockholm et le fragment d'*Ibn el Athis* que nous avons cité, pour ajouter quelque chose au récit de Scheir eddin.

Le dirhem est antérieur de six années à l'époque dont parle Scheir eddin, il confirme son assertion qu'Aboul fadhl était régent ou gouverneur du Ghilan. Cette monnaie en effet porte le nom de la localité; *Hausem*, ville du *Ghilan*, d'après le *Dictionnaire géographique* (édition de M. Iuynboll, etc.). On y lit:

هَوْسَم من نواحى بلاد الجيل خلف صلبرستان *Hausem, situé dans le pays du Ghilan* (1), *derrière le Taberistan.* A la vérité, le nom de cette ville est accompagné d'un article sur le dirhem, ce qui pourrait

(1) Je lis الجيل et non pas الجبل comme le porte le texte imprimé.

faire soulever quelques doutes sur l'identité ; mais la numismatique orientale offre trop d'autres exemples de l'emploi ou de la suppression de l'article pour que cette objection puisse avoir quelque poids. Je me bornerai à rappeler celui du *Pendjir*, tantôt appelé ainsi sur les monnaies, et tantôt *el Pendjir;* la règle qui fixe l'emploi de l'article pouvait être facilement incertaine ou mal observée dans ces contrées lointaines, dont les noms étaient peu connus et pour ainsi dire arabisés. El Thaïr était donc déjà en possession du Ghilan en 344; on voit, d'après Scheir eddin, qu'il s'y maintenait encore en 350; Ibn el Athis nous apprend qu'il vivait en 359; mais si sa notice se rapporte à ce même pays du Ghilan, comme la chose est probable, il faut supposer qu'un autre Alide enleva le pouvoir souverain à *Aboul fadhl* et le contraignit à entrer à son service comme chef de l'armée.

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur ce despote, dont le nom paraît pour la première fois sur une monnaie arabe; s'il faut lui donner une place parmi les souverains de l'Asie, on doit nécessairement le distinguer de la *dynastie des Alides du Taberistan*, et ajouter à la liste la *dynastie des Alides du Ghilan.* Il est possible qu'un heureux hasard mette sous nos yeux de nouveaux monuments monétaires appartenant à cette race si peu connue, et je n'aurais qu'à me féliciter si ma notice, en attirant l'attention des savants sur ce sujet, les conduisait à quelque découverte du même genre qui servirait à compléter ou à rectifier nos connaissances actuelles.

Agréez, etc.

C. J. Tornberg.

LE SARCOPHAGE

D'UN

ROI DE SIDON.

Dans la séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut du 14 août 1855, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a eu pour organe M. le duc de Luynes. Le savant académicien a su, avec le talent qui le distingue, faire ressortir tout l'intérêt qu'offre la découverte importante, dont il a entretenu l'assemblée en donnant de curieux détails sur la découverte du sarcophage d'un roi de Sidon, qui a eu lieu récemment à Sayda par M. Perretié, chancelier du consulat de France à Beyrout.

« On ne peut se rappeler, a dit en commençant M. le duc de Luynes, l'influence exercée par les Phéniciens sur toute la civilisation antique, sans s'étonner que leur histoire nous soit parvenue incomplète, mutilée et privée de tout l'intérêt qui s'attache à la succession des hommes et des événements. Ce peuple, inventeur de l'écriture, est précisément celui dont les traditions écrites semblent irrévocablement perdues. Ces fameux navigateurs d'autrefois n'ont fait parvenir jusqu'à nous que des souvenirs fugitifs de leurs grandes découvertes; ces fondateurs de la religion grecque, ceux qui ont initié les peuples d'Europe aux mystères sacrés de l'Orient, ne nous ont transmis que des fragments de leur mythologie et de leur religion. »

Le monument dont il est question ici offre, par son inscription funéraire, un document de plus à ajouter au petit nombre de ceux qu'on possède sur l'histoire des Sidoniens, dont les origines remontent jusqu'à des temps plus reculés que celles de la nation juive.

C'est le 20 février 1855, que M. Perretié, ayant entrepris des fouilles sur un terrain à peu de distance au sud de Sayda, l'ancienne Sidon, reçut la nouvelle que son agent venait de découvrir un sarcophage en basalte noir, d'une forme semblable à celle des caisses de momies égyptiennes, et dont la tête sculptée avec sa large

coiffure reste seule à découvert, portant un riche et large collier en relief, à chaque extrémité duquel est une tête d'épervier sacré.

Ce sarcophage, au lieu d'être couvert d'hiéroglyphes, comme ceux que l'on trouve en Égypte, offre dans presque toute sa hauteur une inscription en vingt-deux lignes, écrite en caractères phéniciens parfaitement conservés. Une seconde inscription, en caractères encore plus beaux que la première, régnait tout autour de la tête du mort, à l'extrémité extérieure du sarcophage. Cette seconde inscription n'est que la reproduction exacte des deux premiers tiers du texte principal, qu'elle contrôle avec une fidélité parfaite, sauf quelques variantes.

Après avoir établi, non sans quelques difficultés, ses droits de propriété sur ce monument, M. Perretié se hâta de l'expédier en France. Le transport et l'embarquement d'une masse aussi pesante offrirent de grands obstacles, que surent vaincre les officiers et l'équipage de la corvette de guerre *la Sérieuse*, qui reçut la mission de transporter ce monument en France. M. le commandant de La Pérouse ne voulut pas quitter le rivage de Sayda sans faire connaître à son équipage l'antiquité et l'importance, pour l'étude de l'histoire, du monument qui avait coûté tant de peine et de travail. Réunissant ses marins autour de lui, il leur donna lecture de la grande inscription sur une traduction provisoire, qui lui avait été envoyée de France. Dans cette séance académique d'un genre tout nouveau, les matelots français, silencieux et attentifs, écoutaient les dernières paroles d'un roi dont les vaisseaux avaient peut-être visité les côtes de la Gaule encore barbare dans leurs fréquentes navigations vers les îles septentrionales, aux extrémités du monde connu.

Voici le texte de cette traduction, corrigé d'après les estampages pris sur le sarcophage lui-même, et contrôlé par l'inscription extérieure jusqu'à sa treizième ligne.

« Au mois de Bul, l'an quatorzième de mon règne, à moi Esmunazar, roi des Sidoniens, fils du roi Thebunath, roi des Sidoniens; le roi Esmunazar parle et dit :

« Au milieu de mes festins et de mes vins parfumés, je suis enlevé de l'assemblée des hommes pour prononcer une lamentation et mourir et rester couché dans ce cercueil, dans ce tombeau, dans le lieu de sépulture que j'ai construit.

« Par cette lamentation, j'adjure toute race royale et tout homme : Que l'on n'ouvre pas ce lit funèbre; que l'on ne fouille pas l'asile des fidèles, car il y a des images des dieux parmi les fidèles.

« Que l'on n'enlève pas le couvercle de mon cercueil; que l'on ne

construise pas sur le couronnement de ce lit funèbre, le couronnement du lit de mon sommeil, quand même quelque homme dirait : n'écoute pas ceux qui sont humiliés (dans la mort). Car toute race royale et tout homme qui ouvrira le monument de ce lit funéraire, soit qu'ils enlèvent le couvercle de ce cercueil, soit qu'ils construisent sur le monument qui le recouvre, puissent-ils ne pas avoir de lit funèbre réservé pour eux chez les Rephaïm (les ombres); qu'ils soient privés de sépulture; qu'ils ne laissent après eux ni fils, ni postérité; que les Alonim (les grands dieux) les tiennent séquestrés dans les enfers.

« Si c'est une race royale, que son crime maudit retombe sur ses enfants jusqu'à l'extinction de leur postérité.

« Si c'est un homme (privé) qui ouvre le couronnement de ce lit funèbre ou qui enlève le couvercle de mon cercueil et les cadavres de la famille royale, cet homme est un profanateur.

« Que sa tige ne pousse pas de racines et ne porte pas de fruits; qu'il soit marqué de réprobation parmi les vivants sous le soleil.

« Parce que, digne de pitié, je suis enlevé au milieu de mes banquets et de mes vins parfumés pour quitter l'assemblée des hommes et prononcer ma lamentation, puis mourir.

« Je repose ici, en vérité, moi Esmunazar, roi des Sidoniens, fils du roi Thebunath, roi des Sidoniens, fils du roi Esmunazar, roi des Sidoniens, et avec moi ma mère Ammastoreth, qui fut prêtresse d'Astarté dans les palais de la reine, fille du roi Esmunazar, roi des Sidoniens, qui a bâti le temple des Alonim, le temple d'Astarté à Sidon, ville maritime; et tous deux ont consacré à la déesse Astarté de magnifiques offrandes. Avec moi reposent encore Onchanna, qui a bâti, en honneur d'Esmun, le Dieu saint, Ene-Dalila dans la montagne, et m'a offert de magnifiques présents, et Onchanna, qui a bâti des temples aux Alonim de Sidon, à Sidon, ville maritime, le temple de Baal-Sidon et le temple d'Astarté, gloire de Baal. De sorte que (pour récompense de sa piété), le seigneur Adon Milchom nous donna les villes de Dora et de Japhia, avec leurs vastes territoires à froment, qui sont au-dessous de Dan, gage de la possession des places fortes que j'ai fondées et qu'il a terminées, comme les remparts de nos frontières assurées aux Sidoniens à toujours.

« Par cette lamentation, j'adjure toute race royale et tout homme : Qu'ils n'ouvrent pas et qu'ils ne renversent pas le couronnement de mon tombeau; qu'ils ne construisent pas sur l'édifice qui couvre ce lit funèbre; qu'ils n'enlèvent pas mon cercueil de mon lit funèbre, de peur que les Alonim ne les tiennent séquestrés (chez les

morts). Autrement puissent cette race royale, ces hommes profanateurs et leur postérité être détruits à toujours. »

Quelle époque faut-il assigner à cette famille inconnue de cinq rois sidoniens et de quel grand empire de l'antiquité fut-elle contemporaine? Si l'on en juge, dit M. le duc de Luynes, par l'ensemble du sarcophage, sa forme et ses proportions, on y reconnaît le caractère des cercueils égyptiens, fabriqués dans l'intervalle de temps compris entre les XIXe et XXVIe dynasties, c'est-à-dire vers l'époque où Nabuchodonosor et Apriès se disputaient la Phénicie.

Ce précieux monument, dont M. le duc de Luynes s'est rendu acquéreur, offrira encore à l'étude des antiquaires des points de contact très-curieux entre les croyances religieuses et le langage des Sidoniens, des Égyptiens et des Israélites.

M. le duc de Luynes, auquel nos collections publiques sont déjà redevables de plusieurs monuments importants, dus à sa générosité, a fait don au gouvernement du sarcophage du roi de Sidon pour le musée du Louvre.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Dans une des dernières séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Hase a présenté à ses confrères la première livraison du *Recueil des inscriptions romaines de l'Afrique*, publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique par notre collaborateur M. Léon Rénier. Ce premier cahier contient les monuments publics et religieux de l'antique Lambaesis, au nombre de 189; en le remettant sur le bureau de l'Académie, M. Hase s'est attaché à en faire ressortir l'importance, par le nombre des monuments, a-t-il dit, et surtout par la quantité de faits nouveaux que ce livre apportera dans la science, c'est le recueil d'inscriptions latines le plus considérable qui ait été publié depuis le commencement de ce siècle. M. Villemain, président de l'Académie, a, au nom de l'assemblée, accueilli l'hommage de cette première livraison avec des louanges non moins flatteuses pour notre collaborateur.

— Une trouvaille des plus intéressantes vient d'être faite à Reims au milieu de débris de construction. Elle se compose d'une aiguière en bronze et sa cuvette, deux balances dont une à fléau et plateaux, et l'autre, une romaine; de dix-sept instruments à l'usage des oculistes; pinces, scalpels, cautères, spatules, le tout en bronze et d'une belle exécution. Avec ces objets on a recueilli environ 30 grammes de tablettes et débris que l'analyse et les caractères physiques ont fait reconnaître comme étant des collyres secs, et une fiole en fer contenant la même composition que celle des tablettes; un cachet d'oculiste, des sébiles en bronze, dans l'une desquelles se trouvaient deux monnaies grand bronze d'Antonin. Ces précieux objets pour l'histoire de la médecine dans l'antiquité ont été acquis par M. Duquenelle, antiquaire à Reims, dont les collections déjà si considérables en objets antiques s'enrichissent chaque jour des monuments les plus remarquables trouvés dans la localité.

— A l'une des dernières séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Jomard a entretenu la compagnie au sujet du musée d'antiquités formé à Vichy par M. Chauvet, et composé, en très-grande partie, de fragments trouvés à Vichy même, ancienne

position romaine, située sur la voie d'Augustonemetum à Augustodunum (1). On remarque dans cette riche collection une multitude de morceaux de sculpture, de poteries romaines, de pierres couvertes d'inscriptions, d'instruments en tout genre, de poteries et de vases, d'objets votifs, d'ustensiles et d'instruments de toute proportion. Deux pièces, propres à faire connaître la vraie longueur du pied romain, attirent particulièrement l'attention; l'un est un fragment de pied en fer, divisé d'un côté en doigts et palmes; de l'autre, en onces (ou pouces); la longueur qui en résulte pour le pied romain est de 296 millimètres; l'autre mesure, aussi en fer, est la *spithame*, égale aux trois quarts du pied romain; sa longueur est de 222 millimètres, ce qui donne au pied la même étendue de 296 millimètres. La spithame est divisée en douze doigts et partagée par quarts et par moitiés, c'est la moitié de la coudée romaine. Le musée de M. Chauvet a été formé à ses frais, à force de sacrifices, de soins et de temps; il occupe un espace très-étendu dans une galerie qui a été construite exprès, à la porte de Vichy.

Les antiquités de Vichy consistent principalement en vases, poteries, instruments et bas-reliefs, figures et figurines représentant les divinités adorées dans ce lieu : Vénus, Jupiter, Mercure, Hécate, Diane, Pallas, Apollon, Mars, Pan, Bacchus et l'Amour; la figure d'Esculape s'y rencontre souvent. Des bustes, des statues et statuettes ont été recueillis sur les lieux.

Il y a eu des thermes à Vichy : les restes des fourneaux, avec les tuyaux de conduite, et des conduits en pierre servant d'aqueduc, en attestent l'existence; ils étaient ornés de mosaïques et de peintures à l'encaustique, représentant des luttes, des courses de chars, la chasse et la pêche, etc.

Les objets votifs et les vases en terre cuite sont en très-grand nombre dans la collection; les premiers sont des figures d'animaux, des coqs, des colombes, des singes, des sangliers, des tortues; et des végétaux, comme des noix, des pommes de pin, etc. Les seconds portent souvent les noms des potiers qui les ont fabriqués. M. Chauvet y a relevé trente-deux noms, dont plusieurs annoncent une origine gauloise.

Ce zélé antiquaire a rassemblé des poteries de diverses sortes, coupes, urnes, amphores, lampes, vases dits samiens, bassins, patères : une de ces amphores porte le chiffre de sa contenance;

(1) A l'appui de cette communication, M. Jomard a présenté plusieurs fragments d'antiquités recueillis cette année par M. Aug. Lallemand, archiviste, sur un terrain jadis occupé par un four romain, près de la route qui va de Vichy à Cusset.

les poteries rouges portent la belle couverte rouge antique. Les vases sont ou simples et sans ornements, ou bien guillochés, ornés avec des oves, des oiseaux, des fleurs ou des fruits, artistement appliqués, des dessins en relief représentant la pêche et la chasse; enfin on voit ces fioles appelées lacrymatoires, des lampes sépulcrales, des ligules pour les sacrifices, etc. Les ustensiles et instruments domestiques ne sont pas en moins grand nombre : ce sont des styles, des percerettes, des piquoirs, des flûtes, des alènes, etc. Les objets en métal sont des fers à cheval *en fer*, des porte-lampes, des sonnettes, puis des figures en bronze, des objets de toilette, des vases à parfums, des bagues, des fibules, des épingles, des miroirs, etc.

Des moules en argile cuite, pour reproduire les statuettes et les diverses figures, se trouvent dans ce musée, parfaitement conservés.

Des moulins à bras, à meules coniques, doivent être cités particulièrement, et encore des pièces relatives à l'architecture, vestiges probablement des monuments qui ornaient l'ancienne ville; par exemple, des fragments d'entablements et de chapiteaux, des tronçons de colonnes, des pilastres, des cippes, etc. Les briques qu'on y trouve sont de grandes dimensions : on remarque des *briques creuses* (invention qu'on vient de renouveler), des tuiles à rebord, des tuiles à crochets, etc.

Le nombre des pièces dont se compose cette riche collection dépasse douze mille.

Malheureusement le vaste local que M. Chauvet a fait construire est menacé d'une démolition prochaine, étant compris dans le tracé du chemin de fer. Il serait bien à désirer qu'on procurât à M. Chauvet un autre local également convenable pour y exposer ses richesses archéologiques. D'ailleurs une ville comme Vichy, qui attire tous les ans une société choisie et huit ou neuf mille personnes, nationaux ou étrangers, mériterait bien qu'on y établît un Musée et une Bibliothèque, à l'usage des visiteurs sérieux et des amis des sciences, des lettres et des arts.

BIBLIOGRAPHIE.

Monuments inédits français, par Willemin. In-folio, livraisons 3 et 4. Paris, 1855.

Dans une première notice, publiée p. 253, de cette *Revue*, nous avons tâché de faire connaître l'importance et même l'actualité de l'ouvrage en question ; les planches qui forment la 3e et 4e livraison ne sont pas moins dignes d'intérêt. La pl. XIII offre la figure d'un évêque tirée d'un manuscrit du IXe siècle. A une époque où les artistes exécutent tant de restaurations peintes ou sculptées, des documents exacts sur le costume ecclésiastique sont une bonne fortune pour leurs travaux et leur évitent des recherches. La XIVe représente divers meubles en usage à la même époque. L'autel est surtout remarquable par sa disposition, son dôme, ses colonnes et le *ciborium* dont l'usage fut si universel dans les premiers siècles de l'église. Le nom de *ciboire* donné à la boîte servant à renfermer les hosties consacrées et non consommées, lui vient, suivant quelques liturgistes, de ce qu'on la suspendait sous le *ciborium* (1). On distinguait le *ciborium* construit sur place, du *ciborium* portatif. *Ciboria minora vel itineraria*, disent les anciens auteurs liturgiques.

L'église Saint-Paul hors les murs, Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure, et quelques autres églises de Rome, offrent encore de curieux modèles de ce genre de décoration. Celui de l'église Saint-Clément est un des plus importants que nous puissions citer.

Plus tard le *ciborium* si majestueux fut remplacé dans les siècles modernes par ce qu'on nomme les baldaquins, comme on en voyait un complet au-dessus du maître autel de l'ancienne église de l'abbaye Saint-Germain des Prés, et qui est gravé dans son *Histoire*, 1 vol. in-f°, par dom Bouillard, sur la pl. 310 (2). Du Cange donne des détails savants et curieux sur l'origine et l'usage du *ciborium* dans l'église grecque. Voy. l'ouvrage *Constantinopolis christiana*, liber III, n° LVII.

Le tronc des aumônes, tel que celui représenté sur la pl. XIV, est

(1) C'est sans doute de cet usage que sont venus les divers noms cités par Du Cange.

(2) Ceux qui seraient curieux de connaître la marche progressive et les formes variées du *ciborium* dans les églises grecques et latines, doivent voir le texte et les planches d'un Mémoire de M. Albert Lenoir sur l'*Architecture monastique*, 1 vol. in-4, 1re partie, p. 183, 188, 199, 353. Nous en indiquons beaucoup d'autres dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments*, t. I, v° *Ciborium*.

un meuble d'autant plus digne d'être cité, qu'il est devenu très-rare, du moins, dans les églises de France.

Le costume d'évêque représenté sur la même planche est un autre type assez complet du costume ecclésiastique au IXe siècle. On y remarque la chasuble dans sa forme primitive. La *stola* et le *pallium*, sur lesquels M. Pottier donne des détails fort savants que l'on peut lire p. 9 de son texte. Nous en indiquons un autre du même siècle, pl. XIII. La pl. XV reproduit entre autres objets un fragment d'étoffe, tissu de soie et d'or, trouvé en l'an VII dans un tombeau d'abbé de l'ancienne abbaye Saint-Germain des Prés. Ce tombeau date de l'an 1025 ou 1026. Un savant de l'époque a cru reconnaître dans la composition de cette étoffe qu'il a analysée, ce que Pline nomme *scutulatæ*. Les précieux débris de ce vêtement furent portés à la bibliothèque de l'Institut, nous ignorons s'ils y sont encore. M. Pottier a fait une longue dissertation sur tous ces faits et d'autres qui se rattachent à la manière dont l'étoffe a dû être fabriquée. La pl. XVI nous fait connaître une autre portion d'étoffe fort ancienne, mais d'une origine contestée. Ce fragment, nommé le *Voile de la Vierge*, est l'objet d'une longue et curieuse analyse. Un voile de ce genre existe, à ce qu'il paraît, à la cathédrale de Chartres. La représentation d'un coffret en ivoire, avec figures d'empereurs de bas-empire. L'épée dite de saint Maurice, qui se portait autrefois devant les empereurs d'Allemagne, est représentée avec son fourreau sur la pl. XVII.

Plusieurs pièces d'un jeu d'échecs, dit de Charlemagne, conservées au cabinet des antiques de la bibliothèque Impériale, figurent sur la pl. XVIII. M. Pottier signale à ce sujet plusieurs pièces d'autres jeux d'échecs conservées dans diverses collections étrangères. Le jeu d'échecs et ses origines si contestées ont été l'objet de divers mémoires savants; nous citerons entre autres celui qui est publié dans le Ve volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Dans le XIe volume de *l'Archeologia*, le docteur Hyde s'en est occupé d'une manière toute spéciale dans son traité *de Ludis orientalibus*, et le docteur Twiss dans *Collections on the gam*, 1 vol. in-8. Lond., 1787.

Il existe à la bibliothèque de Rouen un beau manuscrit connu sous la désignation du *Missel* de l'archevêque Robert, qui vivait en 1050, et sur lequel il a été fait une savante dissertation, par M. Gourdin, dans les *Mémoires de l'Académie de Rouen*. M. Willemin a reproduit un fragment d'ornement tiré d'une des miniatures de ce Missel, sur la pl. XVIII.

Les pl. XIX, XX, XXI et XXII nous montrent une couronne dite de Charlemagne, tirée du trésor des ornements impériaux, à Nuremberg ; une épée attribuée au même prince ; plusieurs tuniques prétendues à son usage ; une ceinture et des chaussures auxquelles on donne la même provenance. M. Pottier discute avec son érudition ordinaire, et une critique toujours lucide, les origines plus ou moins prouvées de ces divers objets, que Willemin a réunis sur ces quatre planches.

Sur la pl. XXIII se voit une belle figure, dite de l'empereur Sigismond, revêtue des insignes impériaux et d'un magnifique costume. On remarque parmi ces insignes la *ceinture* ornée d'une *inscription* en l'honneur de l'empereur Othon ; l'étoile ornée de pierres précieuses ; les gants en soie, couleur pourpre ; le *manteau* ou *pluvial*, en forme de chape d'église, broché en or et de perles représentant des sujets de chasses ; le *sceptre* en argent ; le *globe impérial* (1). Ces divers objets offrent à l'érudition de M. Pottier une foule de détails du plus grand intérêt, servant de commentaire aux objets représentés sur cette pl. XXIII. Mais il faut l'avouer, la couronne et l'épée seules paraissent jouir d'un certain degré d'authenticité.

Le riche trésor de Nuremberg possède aussi un magnifique manuscrit des Évangiles écrits en lettres d'or, sur vélin bleu, qui servait aux empereurs pour faire le serment d'usage lors de leur sacre.

La pl. XXV est consacrée à reproduire les frontons de deux édifices des Xe et XIe siècles, à savoir de l'église Saint-Julien ayant servi de cathédrale à la ville du Mans, jusque vers 1201, et de celle nommée la Basse-Œuvre, autrefois cathédrale de Beauvais, où l'on y trouve l'emploi de l'*opus reticulatum*. M. de Caumont qui cite ce dernier monument, p. 100, IVe partie de son *Cours d'antiquités monumentales*, pense qu'il peut être du VIIIe siècle, eu égard aux chaînes en pierre qui se trouvent dans sa construction. Mais nous n'avons pas à entrer dans cette question, qu'il nous suffit d'indiquer. Tel est l'ensemble des deux livraisons qui viennent de paraître, et qui ne laissent rien à désirer soit comme texte, soit comme planches, au double point de vue de l'érudition archéologique et de l'exécution matérielle et artistique. L. J. GUENEBAULT.

(1) Il existe, sur cet insigne, une dissertation fort savante de M. Ebner de Nuremberg, intitulée : *Vera delineatio atque descriptio globi imperialis qui inter extera sacri romani imperii insignia asservatur*, in-f°, 1730, avec une belle planche gravée, plus une monnaie très-ancienne, p. 13.

Description de la ville de Paris au XVe *siècle, par Guillebert de Metz*, publiée par M. Leroux de Lincy, 1 vol. in-18. *Paris*, Aug. Aubry, 1855.

On peut l'affirmer en toute sécurité, il n'est pas une ville au monde dont l'histoire, les mœurs et la description aient donné lieu à autant de publications diverses que la ville de Paris. Non-seulement la multitude d'ouvrages dans le titre desquels se retrouve le nom de l'illustre cité, est littéralement immense, mais le nombre s'en accroît sans cesse dans des proportions surprenantes, et par suite de la foule d'étrangers qui, affluant dans ses murs, ont besoin d'y être guidés, et par suite des démolitions gigantesques qu'on y poursuit sans relâche, et qui ont donné aux souvenirs du vieux Paris un charme tout nouveau et plus vif qu'à aucune autre époque. Malheureusement, et il serait difficile de ne pas le reconnaître, ce déluge d'articles de journaux, de mémoires et de livres récents n'a que bien peu ajouté à ce que l'on savait précédemment. Rédigés pour boucher un vide dans une colonne de faits-Paris, pour servir à l'exhibition aussi vaniteuse qu'indigente d'une érudition de troisième main, soit enfin pour atteindre un but exclusivement commercial, où la science n'a rien à voir, les uns et les autres, alinéa, brochures et volumes, ne sont généralement que des compilations plus ou moins indigestes de faits fréquemment faux, quelquefois vrais, dont la plupart traînent partout dans les bouquins de l'autre siècle (1), et dont l'inexactitude ou la réalité ne saurait être vérifiée par ceux qui les répètent complaisamment, n'ayant jamais assaini leur critique par l'étude sérieuse des monuments originaux. Il ne faudrait, certes, qu'un bien petit espace pour énumérer les travaux historiques ou topographiques véritablement féconds dont Paris a été l'objet depuis l'apparition de ceux, si excellents, de Jaillot; nous nous estimons donc heureux d'avoir à annoncer aujourd'hui un livre utile qui, à l'attrait de la curiosité, joint ce mérite, le plus grand à nos yeux, de mettre en lumière un document authentique et inédit.

(1) Si ce n'est pas avec les bouquins du dernier siècle qu'on peut faire l'histoire du Paris de saint Louis ou de Charles VI, ils peuvent au moins servir à parler fort agréablement du Paris de Louis XIV et de son successeur, comme l'a prouvé M. Ed. Fournier dans son *Paris démoli*, petit ouvrage très-spirituellement écrit, et où l'auteur, qui n'a pas pâli sur les cartulaires, mais sait par cœur son Tallemand des Réaux et son Bachaumont, donne sur Boileau, Scarron, Piron et autres célébrités contemporaines, des détails attachants et tels qu'on serait tenté de croire qu'il a vécu dans leur intimité.

La description de Paris par Guillebert de Metz est une de ces raretés dont la découverte afflige presque, parce qu'elle fait songer combien il est regrettable qu'il n'en existe pas beaucoup d'autres semblables. Elle a été signalée pour la première fois par M. Bonnardot en 1845, et il n'en est qu'un seul manuscrit, lequel provient de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, et est conservé actuellement à la bibliothèque royale de Bruxelles; ce manuscrit porte la date de 1434, mais deux de ses passages prouvent qu'il a été composé, au moins en partie, l'an 1422 et 1427.

Guillebert de Metz, sur lequel on ne possède aucun renseignement biographique, a divisé son ouvrage en trente chapitres, formant deux parties fort distinctes. La première est empruntée à divers auteurs; ainsi onze chapitres ne sont que la reproduction textuelle d'un des commentaires de *la Cité de Dieu*, traduite par Raoul de Presles, où il est question de l'origine des Français, de la fondation de Paris et de ses antiquités, et le reste, puisé à plusieurs sources, concerne l'histoire générale de la France et non l'histoire particulière de sa capitale. La seconde partie, au contraire, formée de dix chapitres, est consacrée exclusivement à la description de la ville; c'est celle qui fait tout l'intérêt du manuscrit et lui donne sa haute valeur. Guillebert y dépeint à grands traits les monuments qu'il avait ou qu'il avait eus sous les yeux; il indique leurs singularités remarquables, énonce la plupart des rues et mentionne quelques-unes des industries qui s'y exerçaient de préférence; il parle aussi de plusieurs hôtels célèbres de son temps, et entre dans d'assez grands et de fort curieux détails sur celui de Maître Jaques Duchié, situé rue des Prouvaires. Ne pouvant suivre notre auteur dans ses pérégrinations, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici les titres des derniers chapitres qui, mieux que ce que nous dirions, donneront une idée de ce qu'ils renferment : « De la cité. — Du Palais. — Des ponts. — En la haulte partie de la ville, où les escoles sont. — En la partie basse de la ville, deçà les ponts. — L'Hostel de Maistre Jaques Duchié, en la rue des Prouvelles. — Les rues de la basse partie de la ville. — Des murs. — Des portes, et premièrement de la haulte partie de la ville. — Des portes de la basse partie de la ville. — La quinte partie, en laquelle est devisé en général de l'excellence de la ville. » Dans ce demi-chapitre, on trouve des notions statistiques, il faut l'avouer, en apparence peu exactes, et, ce qui est plus précieux, car il n'est guère admissible qu'il y ait là aussi erreur, les noms d'un certain nombre de savants, d'artistes et d'artisans distingués, et dont néanmoins la réputation n'était nul-

lement parvenue jusqu'à notre époque. Le livre de Guillebert de Metz fait d'ailleurs connaître également certaines particularités intéressantes et qu'il est seul à révéler; il apprend, par exemple, que la fameuse table de marbre du Palais n'était pas monolithe, comme on l'a toujours cru, mais bien composée de huit pièces.

M. Leroux de Lincy a fait précéder le texte du manuscrit d'une introduction où il examine les différents documents antérieurs au XVIIe siècle qui peuvent jeter du jour sur ce Paris du moyen âge, encore si mal connu, malgré tout ce qu'on en dit chaque jour; il attire particulièrement l'attention sur un éloge de Paris, écrit avant 1322 par un habitant de Senlis, et dont nous aurons probablement occasion d'entretenir nos lecteurs si nous ne sommes pas, une fois de plus, prévenu dans nos projets (1). M. Leroux de Lincy a, en outre élucidé, par des notes biographiques et autres, les divers passages de la *Description* qui réclamaient des éclaircissements. Mais peut-être n'a-t-il pas donné aux questions topographiques toute l'importance qu'elles auraient dû avoir dans un livre pareil au sien. Guillebert de Metz nomme plusieurs rues sur l'identité desquelles on demanderait vainement des explications aux auteurs, et il eût été bon de rechercher ce qu'elles ont été et quelles voies les représentent. De ces rues à identité obscure, il en est qu'on reconnaît sans grande peine : ainsi la rue de *Porel* est clairement la même que la rue des Porées; la rue *Saint-Lorens*, que la rue Gervais-Laurent; des chartes nous ont encore appris que la rue de l'*Ospital* n'est autre que la rue Saint-Jean-de-Latran; mais qu'est-ce que la rue de *Loteraine*, la rue de *Thorel*, la rue *Roseau*, etc. Il n'est rien moins qu'aisé de le déterminer positivement, car nous ne nous souvenons pas d'en avoir trouvé une seule mention dans la masse énorme de titres relatifs à l'Université, que possèdent les archives impériales, et que nous avons attentivement dépouillés un à un, non sans y recueillir une quantité de faits nouveaux résolvant bien des problèmes du genre de celui dont nous parlons. Disons, du reste, qu'il est évident pour nous que beaucoup de ces appellations anormales, sont de complètes aberrations du rédacteur ou du copiste, ou des dénominations vraies, mais corrompues au point d'être incompréhensibles, comme il s'en trouve dans cette liste de rues du XVe siècle, donnée par l'abbé Lebeux. Aussi bien ne peut-on douter que le manuscrit de Guillebert de Metz ne contienne des

(1) Nous nous préparions à partir pour Bruxelles, afin d'y prendre une copie du manuscrit de Guillebert, lorsque nous avons été averti que M. Leroux de Lincy était en train de le faire imprimer.

erreurs manifestes de cette espèce : il n'y a jamais eu un *Fort-Levesque*, dans la Cité, mais seulement un *port l'Évêque;* il n'y a jamais eu une rue *Périn-Gasselin*, dans le voisinage des rues de la Harpe et des Cordeliers, mais une rue *Pierre-Sarrazin;* il n'y a pas eu davantage une rue des *Mathurins* entre les rues Traversine et Saint-Victor, mais une rue des *Murs;* cela nous conduit à penser que cette étrange rue de *Loteraine*, énoncée entre celle de l'Étienne, des Grès et de Saint-Jean-de-Latran (de l'*Ospital*), est celle de Fromentel, appelée de l'*Oseroye* par Guillot, et de la *Noyeraye*, dans les actes domaniaux du XIVe et du XVe siècle, lesquels fournissent, par parenthèse, des données bien autrement authentiques que des productions littéraires quelconques. La rue de *Thorel* paraît être la rue de *Réthel*, surnom vulgaire de la partie orientale de la rue des Porées; la rue *Roseau*, placée après celle du clos Bruneau et avant celle des Anglais, semble s'identifier avec la rue des Noyers, que Guillot, modèle de Guillebert, place de même, etc. Nous en avons assez dit pour prouver qu'il y avait là un sujet d'étude plein d'intérêt, et M. Leroux de Lincy s'est montré trop défiant de lui-même en refusant de les traiter.

Tous ceux qui se préoccupent de l'histoire de l'ancien Paris, sauront vivement gré à M. Leroux de Lincy du service qu'il leur a rendu en publiant l'œuvre de Guillebert de Metz, et tous voudront l'avoir dans leur bibliothèque; c'est ce que démontre, bien plus que nos paroles, le nombre d'exemplaires enlevés en quelques jours.

ADOLPHE BERTY.

De la découverte faite par M. Ch. Lenormant d'un prétendu cimetière mérovingien, à la chapelle Saint-Éloi; rapport fait à la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, in-8 avec planches, Evreux, Cornemillot; Paris, Dumoulin, 1855.

Ce rapport, dans lequel est examinée l'authenticité de la découverte de M. Lenormant, est l'œuvre d'une Commission nommée dans son sein par la Société des sciences de l'Eure. Cette commission se compose de MM. le marquis de Blosseville, vice-président de la Société; E. Colombel, secrétaire perpétuel; Sauvage, président de la section des lettres; Dumont, secrétaire; Arnoux, ingénieur des ponts et chaussées; Lapierre; Bourguignon, architecte du département; Bonnin, correspondant des comités historiques; l'abbé Lebeurier, archiviste du département, ancien élève de l'école des Chartes.

DISSERTATION

SUR LES OPPIDA GAULOIS,

LES CAMPS-REFUGES GALLO-ROMAINS,

ET PARTICULIÈREMENT

SUR LA CITÉ DE LIMES ET CALEDUNUM (CAUDEBEC).

OPPIDA GAULOIS.

On a jusqu'ici confondu en France deux sortes de monuments militaires antiques : les oppida gaulois et les camps-refuges gallo-romains. Nous établirons ce qui les distingue les uns des autres ; tel est le but du travail que nous soumettons au jugement de nos lecteurs.

Toutes les places dont César a fait le siége dans la Gaule paraissent avoir été situées sur des éminences généralement protégées par des vallons, des rivières et des terrains marécageux. Voy. les pl. 269 et 270, ci-jointes. La crête du mont était ceinte d'un mur formé de longues poutres croisées en échiquier dont on remplissait l'intérieur avec de la terre et la surface avec des pierres superposées à sec (1).

Gergovie (2) présente encore dans la circonférence du plateau rectangulaire sur lequel elle était assise (*a*) des monceaux de pierres provenant de sa muraille. La terre qui les liait a été entraînée par les alluvions sur la pente de la montagne où l'on remarque quelques rampes (*b*) anciennement fortifiées pour couvrir des postes avancés.

Un *oppidum* gaulois n'affectait donc pas d'autre forme que celle du terrain qu'il occupait. L'intérieur ne possédait aucune espèce de fortification, sauf un *vallum* en terre protégeant quelquefois la demeure du chef et servant de donjon à la forteresse.

Cette remarque peut s'appliquer à *Caledunum*, dont la découverte

(1) *De bell. Gall.*, lib. VII.
(2) Ancienne cité des Avernes.

que nous venons de faire permet de restituer à Caudebec son ancien titre de cité principale des Calètes, usurpé sous l'empire, par *Juliobona* (Lillebonne), qui n'a jamais été qu'un établissement romain (1).

Caudebec se voit à l'entrée d'un étroit vallon, entre deux chaînes de monts qui touchent à la Seine, au midi, et courent en s'abaissant, vers le nord, pour se marier à la plaine. C'est à l'ouest, dans la partie voisine du fleuve, qu'existe l'enceinte de *Caledunum*, occupant toute la pente du mont, depuis le point le plus élevé jusqu'aux prairies de la vallée.

Le côté de cette enceinte qui borde la Seine (*a*) étant sur une hauteur très-escarpée, n'a pas eu besoin de fortifications.

Le bas du coteau touchant aux marécages aurait pu de même s'en passer. On y remarque néanmoins, au bord de la cavée, des buttes (*b*) qui ont dû faire partie d'un rempart maintenant détruit.

Un petit vallon ferme l'enceinte, du côté du nord. On voit sur la crête méridionale de ce vallon une rampe en terre (*c*) peu élevée, mais d'un accès très-difficile vu la dépression naturelle du terrain qu'elle domine.

Le sommet de la montagne, vers l'ouest, n'étant gardé par aucune excavation, a été protégé par un boulevard en terre au pied duquel court un large fossé (*e*). C'est dans ce boulevard, encore haut de quatre à cinq pieds, qu'existe une des anciennes portes de l'*oppidum* (*f*).

L'enceinte est coupée de l'est à l'ouest par un vallon au fond duquel se voit une route cavée (*g*) partageant la cité en deux parties presque égales, et sortant, à l'ouest, par la porte dont nous venons de parler pour se diriger sur le village de Saint-Gilles. Nous regardons ce chemin comme l'antique voie de *Juliobona* à *Lotum*, dont la direction n'a pas été fixée jusqu'à ce jour.

L'intérieur de l'oppidum présente un grand nombre de rampes, de fossés et de plates-formes (*i*) indiquant l'aire d'anciennes habitations celtiques. Dans l'angle sud-ouest, et sur la partie élevée qui domine la Seine, se voit un petit plateau (*m*) gardé par un *vallum* en terre (*n*) dont le fossé n'existe plus qu'à certaines places. Il y a tout lieu de croire que le chef de la nation résidait dans cette enceinte, car c'est à elle seule que les habitants de Caudebec donnent traditionnellement le nom de *Caledu*, ne soupçonnant même pas l'existence de l'*oppidum*, ni le nom de leur antique cité.

(1) Voir notre Mémoire sur le classement de la médaille gauloise ayant pour légende le mot *Caledu*, inséré dans le quatrième numéro de la *Revue numismatique*, année 1855.

M. Le Sage, qui s'est spécialement occupé des monuments historiques de la contrée, m'a présenté, venant du *Caledu*, une médaille gauloise ayant la tête d'un chef, au droit, et un cheval libre au revers. Il avait pareillement recueilli, sur d'autres points de la grande enceinte, des médailles impériales, des tuiles à rebords et des fragments de vases antiques, preuve que l'*oppidum* était habité pendant l'occupation romaine, alors que les conquérants avaient créé un établissement militaire dans l'île de *Lotum* (1), située en face de la vallée de *Caledunum*.

Grandes enceintes et mottes gazonnées dont l'origine est incertaine.

Les grandes enceintes dont nous allons nous occuper existent sur la partie des côtes de la Manche qui, d'après la notice des dignités de l'empire, a porté le nom de *rive saxonique*, et présentent certains caractères qui les distinguent complétement des cités gauloises.

On les trouve aussi sur les bords de la Somme, de la Seine et d'une infinité de rivières qui affluent soit dans la mer, soit dans les fleuves.

Nous croyons devoir nommer ici celles que nous connaissons d'après nos propres recherches et les renseignements qui nous ont été communiqués; car c'est à leur grand nombre, à leur parfaite identité de formes que nous devons l'opinion toute nouvelle que nous émettons sur leur commune origine.

De la pointe de Cherbourg à la Somme on trouve les camps:

Du Hague-Dick.

De Tourlaville.

Du Vicel et de Pepinwast sur la Saire.

De Moncastre derrière Saint-Marcouf.

De la Butte, d'Escures et du Castillon, sur la Drôme.

De Saint-Sauveur et de Bonfossé sur la Vire.

De Courseulles, de Banville et de Tombet Saint-Ursin, sur la Seule.

De Moult, d'Ouezi et de Queverue, sur la Dive.

De Saint-Helery et de Saint-Dezir, sur la Touque.

Sur la Seine, se voient les camps de Sandouville, de la Roque, du Boudeville, de Jumiéges, de Duclair, de Varengeville, du Val-aux-

(1) Cette île, qui a porté le nom de *Belsinaccum* au VIe siècle, avait acquis assez d'importance sous l'empire pour faire oublier l'*oppidum* voisin. L'*Itinéraire d'Antonin* la note seule et ne fait nulle mention de *Caledunum*.

Leux, de Moulinaux, de Bonsecours et de Gouy. Nous savons qu'il en existe encore d'autres en amont du fleuve, mais nous ne les avons pas visités.

Depuis l'embouchure de la Seine, en remontant la rive maritime, vers le nord, on remarque les enceintes de Bruneval, de la Durdent, de Veules, de Dieppe, etc.; puis viennent les camps de la Somme, qui ne sont pas moins nombreux que ceux de la Seine.

Outre ces travaux, il y a une infinité de mottes en terre arrondies, espèces de tours munies d'un large et profond fossé, dominant les vallées et propres à recevoir des postes avancés qui se mettaient facilement en communication avec les grandes enceintes.

On en trouve dans le bois des Hallates près du Havre, au Castillon, à Beaucamp, à Radicatel, à Gravenchon, à Aizier, à Vatteville et sur une infinité d'autres points. Elles complètent la ligne des fortifications de la rive maritime, et portent encore, presque toutes, les noms de castel, de castiau, de câtelier et de vieille tour. Les débris de vases et les monnaies impériales qu'on y recueille ne laissent aucun doute sur leur origine gallo-romaine.

Il y en avait aussi sur les bords de la mer. Celle de Saint-Aubin, près Courseulles, a disparu avec la pointe de la falaise sur laquelle elle était assise. Le cap porte encore le nom de *castiau*, et renferme beaucoup de débris de vases, de tuiles et de mosaïques.

Nous avons étudié la plupart des grandes enceintes et en particulier celle de Sandouville. Celle-ci est établie sur une falaise baignée par la Seine au midi (*a*), et par les profondes vallées de Mortemer et d'Oudale, au levant et au couchant. Voy. pl. 270.

La partie abrupte placée en regard du fleuve n'a pas été fortifiée. Les hauteurs (*b*) qui dominent les vallées sont munies de simples parapets.

Du côté de la plaine s'élève un *vallum* en terre (*c*), haut de quatre à cinq mètres, s'étendant d'une vallée à l'autre. Il est muni d'un fossé de deux mètres de profondeur et de parapets qui, se rattachant aux deux extrémités (*d*), se prolongent verticalement sur la pente du coteau pour empêcher ceux du dehors de tourner le grand *vallum*.

Dans la prévoyance que ce boulevard pourrait être forcé, on en a établi un second, en arrière (*g*), partant de la crête d'un petit vallon qui se prolonge jusqu'au tiers du plateau.

A la pointe du camp existent plusieurs rampes (*h*), paraissant avoir reçu des habitations temporaires pour ceux qui devaient signaler la présence de l'ennemi à l'entrée de la Seine. C'est sur ce

point que MM. Auguste Le Prevost et Emmanuel Gaillard ont recueilli plusieurs fragments de meules romaines.

Nous tenons de M. de Sandouville, ancien propriétaire du château (*i*) attenant au premier boulevard, que son père, en faisant élargir la seconde porte du camp (*n*), trouva, il y a environ soixante-dix ans, dans l'intérieur du *vallum*, un cercueil en pierre renfermant un squelette, une lame de sabre et des fers de lance en fer.

On remarque, sur plusieurs points, de grandes mares (*o*) servant aux besoins des hommes et des animaux renfermés dans l'enceinte. Un chemin couvert (*e*) conduisait aux fontaines de la vallée d'Oudale.

Disons que tous les camps qui se voient sur la rive saxonique et sur le bord de nos fleuves appartiennent au même système de castramétation que celui de Sandouville, qu'ils sont comme lui placés sur des éminences protégées par des vallons, la mer ou des rivières; enfin que presque tous possèdent deux remparts, et souvent un troisième vers la pointe du camp pour former un dernier refuge représentant assez bien le donjon de nos anciennes places fortes. Il est très-apparent dans les enceintes du Boudeville, de la Roque et de Varengeville.

A quel âge doit-on faire remonter tous ces travaux? Telle est la question qui préoccupe depuis longtemps les personnes versées dans la connaissance de nos antiquités nationales.

Les derniers siècles devant être mis à l'écart, M. de Gerville attribue aux Normands le Hague-Dick, camp voisin de Cherbourg, quoiqu'il trouve dans une partie de sa vaste enceinte un retranchement que *les Romains doivent avoir élevé pour surveiller les pirates saxons*, et certains forts qui portent encore le nom de *castel* (1).

Cette opinion se réfute d'elle-même, car les Normands qui abordaient nos côtes et remontaient nos rivières avec des flottilles de 50, 100 ou 150 bateaux (2) ayant chacun trente à quarante hommes d'équipage (3), n'ont jamais été assez nombreux pour établir cette

(1) *Recherches sur le Hague-Dick.*

(2) Voir les *Annales de Metz*, *de Saint-Bertin et de Saint-Wast.*

(3) *Asbiorn atti l'angs vip pat var sneckia tui tog sessa stodi nausti miklo.* Voici la traduction de ce passage islandais extrait de l'*heims-kringla* : Asbiorn possédait un long navire en forme de conque, lequel avait deux vingtaines de siéges et qu'il tenait dans un lieu couvert.

Les bateaux de cette dimension, appartenant aux chefs les plus puissants, étaient fort rares dans les flottes des Scandinaves.

foule de camps qui renferment une superficie de 50 à 300 hectares. M. de Gerville a commis cette erreur parce qu'il ne connaissait que l'enceinte placée près de sa résidence et ne se rendait pas compte d'une foule d'autres qui ne peuvent être l'œuvre d'une poignée de pirates.

Nous avons à lutter contre une opinion plus sérieuse dont la nouveauté, appuyée d'une foule d'heureux aperçus, n'a pas manqué de faire de nombreux prosélytes, même parmi les hommes les plus érudits. M. Feret, qui ne s'est préoccupé, lui aussi, qued'une seule enceinte, celle voisine de Dieppe, portant le nom de *Camp de César* ou *Cité de Limes*, l'a considérée comme un *oppidum* gallo-belge.

Depuis vingt-cinq ans cette opinion s'est répandue, parce que les voyageurs qui se rendent de Dieppe à la Cité de Limes l'ont adoptée sans critique, recueillant plus d'émotions à circuler dans une antique cité gauloise parmi les cabanes et les *tumuli* de nos pères, que dans un simple camp qui ne rappellerait que casernes et corps-de-garde de soldats.

Nous avons eu la curiosité de visiter cette enceinte, et nous n'avons pas été médiocrement surpris de la trouver complétement semblable aux camps de la Seine. Comme eux, elle est établie sur un promontoire protégé d'un côté par l'eau, de l'autre par une vallée. Comme eux, elle possède deux boulevards (*a*) et même un troisième formant le dernier refuge qui se voit aux enceintes de la Roque, de Varengeville et du Boudeville.

A la vérité le second rempart du camp de Dieppe, élevé, comme celui du camp de Sandouville, à la naissance d'un vallon qui traverse l'enceinte, a été en partie détruit pour rendre à la culture le terrain qu'il occupait; mais au lieu d'opérer en ligne continue, on y a fait quatorze tranchées, et le travail a été abandonné. Ce qui reste de ce boulevard a eu l'inconvénient de présenter quinze buttes successives, plus ou moins longues, plus ou moins arrondies, que M. Feret a prises pour des *tumuli*.

Il en a exploré trois dans lesquels il a recueilli des objets assez insignifiants pour lui ôter le désir de faire fouiller les douze autres.

Certaines dépressions de terrain (*c*) existant dans le fossé intérieur du rempart, et qu'il regarde comme l'emplacement de *Tuguria* ou d'anciennes habitations gallo-belges, lui ont fourni des fragments de vases romains sous lesquels se trouvaient d'autres tessons plus grossiers qu'il regarde comme des débris de poterie gau-

loise. Il est également à regretter que, sur plus de cent tracés qui se voient dans ce camp, il n'ait cru devoir en fouiller que cinq ou six.

Ces explorations incomplètes pourraient être reprises et continuées, car il serait bientôt temps que, dans le département de la Seine-Inférieure, où l'on fait tant de sacrifices pour la recherche des antiquités, l'on s'appliquât à étudier tout ce qui peut fournir des documents historiques, au lieu de s'acharner sur de simples tombeaux gallo-romains dont les derniers ne nous apprennent pas plus que les premiers, et dont on persiste à défigurer l'origine et le caractère en les appelant mérovingiens.

Nous n'avons pas été surpris de trouver les restes d'une maison romaine dans le camp de Dieppe (*e*) : seulement sa position nous a paru intéressante à noter, car elle est établie si près de la falaise, que ceux qui l'habitaient devaient voir tout ce qui se passait au loin sur la mer et suivre les mouvements des flottilles ennemies. Nous croyons qu'elle a dû servir d'habitation au chef qui commandait dans l'enceinte.

Ce que nous avons dit des *oppida* de Gergovie et de *Caledunum* nous empêche de partager l'opinion de M. Feret touchant l'âge du camp de Dieppe. Une nation celte n'avait guère pour *oppidum* entouré de murailles que sa principale cité. Les autres villes du pays n'étaient généralement que des bourgades non fortifiées. En effet, lorsque les peuples du Berri eurent jugé que leur capitale, *Avaricum*, pouvait seule tenir contre César, ils brûlèrent leurs autres cités, parce qu'elles étaient privées de remparts, et que leur situation naturelle ne les mettait pas à l'abri d'un coup de main. *Oppida quæ non munitione et loci natura, ab omni sint periculo tuta* (1). Prétendra-t-on que les Calètes seuls aient eu des villes secondaires plus fortes que leur capitale, et toutes placées sur les bords de la Seine et de la mer? car on ne signale aucun *oppidum* dans l'intérieur du pays de Caux.

Une agglomération d'habitants se pose dans une contrée où elle peut vivre à l'aise, et communiquer facilement avec ses voisins. Les Gaulois avaient compris avant nous ces nécessités, et c'est grâce à l'heureuse situation de leurs villes qu'elles sont devenues des *oppida* romains, berceau de nos cités modernes. On comprendra maintenant qu'une nombreuse population ne pouvait s'établir à demeure sur les plateaux de la Roque, de Sandouville et du Bou-

(1) *De bell. Gall.*, lib. VII.

deville, dont l'isolement l'aurait empêchée de pourvoir à ses plus pressants besoins.

Les villes comme *Gergovie*, *Alise* et *Avaricum*, placées au centre de la Gaule, étaient entourées de murailles formées de pierres, de poutres et de gazons. Ce qui reste de *Caledunum* montre que les *oppida* des Gallo-Belges n'étaient protégés que par un simple *vallum* en terre, seul travail à la portée de ces peuples moins avancés dans la civilisation que ceux des contrées méridionales. Les *oppida* des Bretons n'étaient pas fortifiés avec plus d'art que ceux des Gallo-Belges, puisque, selon César, la ville du chef Casivellaunus ne possédait qu'un *vallum* et un fossé : *Vallo atque fossa munierunt* (1). N'est-ce pas la description de l'enceinte de *Caledunum?* description qu'on ne peut appliquer aux camps de notre rive maritime munis de doubles remparts de douze à quinze pieds de hauteur et de parapets annonçant l'art romain encore inconnu des Gallo-Belges.

Nous le répétons, si M. Feret eût connu toutes nos grandes enceintes, s'il les eût étudiées dans leur ensemble, et un peu dans leurs rapports avec celles qui existent sur les côtes méridionales de l'Angleterre, il aurait porté un autre jugement sur celle de Dieppe et ne l'aurait pas comparée aux *oppida* des Vénètes placés dans des presqu'îles inaccessibles à marée haute, et dont l'emplacement ne présente aucune analogie avec celui de la cité de Limes.

Reste maintenant à voir si tous ces retranchements ne seraient pas des camps romains. Cette opinion a été plusieurs fois émise parce que l'enceinte voisine de Dieppe a toujours porté le nom de camp de César. Les boulevards qui les protègent peuvent avoir un point de contact avec la castramétation romaine, mais l'ensemble et les détails d'exécution ne répondent pas aux règles tracées par Hygin et Vegèce pour l'établissement de ces sortes de travaux.

La surface d'un camp romain était proportionnée au nombre d'hommes qui devaient l'occuper. Cinq, dix ou quinze hectares de terre suffisaient pour une, deux ou trois légions. Quelques-unes de nos enceintes contiennent près de trois cents hectares.

Ils étaient ordinairement de forme carrée, *ut totus ambitus haberet formam quadrangulatam* (2), ayant quatre portes nommées *prétorienne*, *droite principale*, *gauche principale*, *questorienne* ou *décumane* (3). Leurs fossés, larges de douze pieds, avaient neuf pieds de

(1) *De bell. Gall.*, lib. V.
(2) Appian., *de bell. punic.*
(3) Tit. Liv., lib. X, cap. XXXVIII.

profondeur, et leurs remparts ne s'élevaient généralement pas au-dessus de quatre pieds. *Quæ de fossa egesta fuerit terra congeritur et crescit in altum 4 pedes* (1). Nous voyons, il est vrai, César construire des boulevards hauts de douze pieds, mais il n'en usait que pour les lignes de circonvallation spéciales à l'investissement des places; son camp, situé en arrière, n'était jamais défendu que par un simple rempart beaucoup moins élevé.

CAMPS-REFUGES GALLO-ROMAINS.

Dans quelle catégorie devons-nous donc placer les camps dont nous nous occupons? L'embarras serait grand si nous n'en avions étudié qu'un seul; mais en les groupant ensemble, en se rendant compte de leur parfaite identité, on verra qu'ils ont été créés sous l'empire des mêmes nécessités.

Leur installation sur les côtes maritimes et les fleuves prouve qu'on a voulu les opposer à un ennemi venant de la mer, et leurs vastes proportions indiquent qu'ils servaient de refuge aux populations voisines qui venaient s'y renfermer avec leurs animaux domestiques, leurs provisions et ce qu'elles possédaient de plus précieux.

L'ancien nom de la contrée où se voient ces camps nous met presque sur la voie des motifs qui les firent élever. En effet, la notice des dignités de l'empire, rédigée sous Honorius, l'appelle rive saxonique, *littus saxonicum*, parce qu'elle était sans cesse exposée aux attaques des pirates saxons. Ammien Marcellin dit qu'elle avait un gouverneur particulier qui prenait le titre de comte de la côte maritime, et Ausone place, dans les deux Belgiques, un duc de la rive saxonique ayant sa résidence à l'embouchure de la Seine : *In duabus Belgicis erat unus dux saxonici littoris ad Sequanæ ostia* (2). Peut-être résidait-il à Rouen, poste fixe du préfet militaire des auxiliaires Ursariens. *Præfectus militum Ursariensium Rothomago* (3).

Bien avant l'époque où la notice a été rédigée, Dioclétien s'était occupé de la garde des frontières en y faisant élever des places fortes, des bastilles et des châteaux occupés par des garnisons chargées de repousser les barbares : « Nam quum imperium Romano-

(1) Veget., lib. I.
(2) Auson., *ap. Scalig.*
(3) *Notit. dignit. imper.*

« rum extremis in limitibus ubique Diocletiani providentia quem-
« admodum a nobis supra dictum est oppidis et castellis atque
« burgis inclusum esset, omnesque copiæ militares in iis domici-
« lium haberent fieri non poterat ut barbari transirent (1). »

Dans le même temps, Maximien plaçait le marin Carausius avec une flotte à *Gessoriacum* (Boulogne) pour observer la marche des Saxons et des Franks qui infestaient les côtes maritimes de la Gaule : « Ad observanda Oceani littora quæ tunc Franci et Saxones « infestabant positus (2). »

Mais bientôt on s'aperçut que Carausius laissait passer les pirates et ne les attaquait qu'au retour, pour s'emparer du fruit de leurs rapines. Le césar Constance Chlore, chargé du gouvernement de la Gaule, partit avec deux flottes, l'une sortant de Gessoriacum, l'autre de l'embouchure de la Seine, pour aller combattre ce voleur public qui s'était enfui en Angleterre (3).

Après avoir obtenu de grands succès contre les pirates et contre Allectus, proclamé empereur en Bretagne après le meurtre de Carausius (4), Constance revint dans la Gaule, où il resta quatorze ans en qualité de césar et d'auguste.

Il releva la ville d'Autun, et fit construire une ligne de forteresses sur la frontière des Helvétiens, pour la protéger contre les courses des Allemands. « Constantius illic exædificavit pro militum præsidiis « adversum Allemanorum excursiones excubantium (5). » Ces travaux ont pris le nom de *Castra Constantia* resté à la ville de Constance, l'une de ces forteresses.

Le même empereur qui avait fait une guerre si active aux pirates, fléaux de nos frontières septentrionales, ne pouvait se tenir moins en garde contre leurs invasions que contre celles des Allemands : aussi croyons-nous qu'on peut lui attribuer la ligne de fortifications qui existe sur nos fleuves et la rive saxonique ; surtout si l'on s'en rapporte à ce passage d'Ammien Marcellin, dans lequel, après avoir décrit le cours de la Seine unie à la Marne, il ajoute qu'elles vont ensemble se jeter dans la mer auprès des camps de Constance. « — Meantesque protinus prope Castra Constantia funduntur in « mare (6). »

(1) Zozim., *in Dioclet.*
(2) Oros., lib. VII.
(3) Eumen., *in panegyr. Const.*
(4) Oros., lib. VII. — Eumen., *in paneg. Const.*
(5) Beat. Rhen., *in comment. Amm. Marc.*
(6) Amm. Marcell., lib. XV.

A coup sûr cet historien n'a pas voulu désigner un seul camp, celui de Sandouville, par exemple, existant à l'entrée du fleuve, car ce retranchement n'était signalé par aucun fait d'armes spécial, et ne devait pas être assez connu d'un auteur qui écrivait au loin et des lecteurs auxquels il s'adressait, pour qu'il pût servir à préciser le lieu où la Seine se jette dans la mer. La difficulté disparaît si l'on suppose qu'Ammien entendait parler de la ligne de travaux exécutés sur la rive saxonique, travaux dont les érudits de l'empire devaient connaître l'emplacement et la nécessité.

Voici maintenant un rapprochement qui nous paraît fort curieux à noter. La ligne de fortifications, placée sur les frontières de l'Helvétie, a laissé subsister après elle la ville de Constance, portant le nom du fondateur de ces travaux: notre rive saxonique possède aussi dans la ville de Coutances un souvenir de ses *Castra Constantia.*

Les motifs qui nous font attribuer ces monuments à Constance Chlore sont corroborés par divers objets trouvés dans le camp de Dieppe. Ce sont des agrafes en bronze communes dans la Gaule au IVe siècle, et une sépulture dans laquelle on a recueilli deux médailles : l'une de Constantin jeune, l'autre de Constance, petit-fils de Constance Chlore.

M. Feret fait-il des fouilles dans ses *Tuguria*, il y trouve des débris de vases romains qui décèlent un des grands siècles de l'occupation, et sous ces débris, des tessons de poterie plus grossière qu'il attribue à l'époque celtique. Bien que cette distinction soit difficile à établir, car chaque âge a possédé simultanément des poteries fines et des poteries communes, il n'en conclut pas moins que ces excavations ont été habitées à deux époques différentes.

Cette double occupation nous paraît très-contestable, car si l'on suppose que les Gallo-Romains se soient établis dans la cité de Limes, c'était à demeure ou temporairement : si c'était à demeure, n'auraient-ils pas choisi pour les habiter d'autres lieux que les chétives aires des *Tuguria* gaulois abandonnées depuis trois à quatre siècles? Si c'était temporairement, le camp leur servait donc d'abri dans certaines circonstances données, et c'est précisément ce que nous prétendons établir en disant que la cité de Limes est un camp-refuge du commencement ou de la fin du IVe siècle.

Valentinien Ier renforça les travaux de ses prédécesseurs, et fit élever de nouvelles fortifications sur les frontières, preuve que les premières atteignaient le but qu'on s'était proposé. « Communie-

« bat castra extollens altius et castella turresque assiduas per ha-
« biles locos et opportunos (1). »

Comme on peut le remarquer, Zozime et Ammien donnent à tous ces travaux les noms de *Castra*, *Castella*, *Burgi* et *Turres;* la notice de l'empire ajoute à cette nomenclature les *oppida* et les *clausuræ*. Les premiers tenaient du camp romain et de l'*oppidum* gaulois ; les *clausuræ* étaient, selon le même document, des retranchements entourés de fossés profonds, de murs et de hautes terrasses : « Clausuræ dicebantur ipsæ munitiones quæ fossis, muris « et aggeribus alte extructis cingebantur. » Les camps de la Seine et de la rive saxonique ne pourraient-ils pas être les *oppida* ou les *clausuræ*, et nos mottes en terre les *turres* dont parle la notice?

Ce document ne nous donne-t-il pas le secret et l'utilité de leur construction en disant que les *possesseurs* (2) devaient les établir, sans aucuns frais pour l'État, y monter la garde et étendre leur surveillance sur les campagnes voisines, de sorte que ce réseau de forteresses assurât la tranquillité du pays ? « Quas quidem munitiones « possessorum distributa sollicitudo sine publico sumptu consti-
« tuat, vigiliis in his et agrariis exercendis ut provinciarum quies
« circumdata quodam præsidii cingulo illæsa requiescat (3). »

Telle est, croyons-nous, l'histoire de nos vastes camps élevés et gardés par les populations voisines qui s'y réfugiaient au moment du danger.

On sait que l'Angleterre avait aussi sa rive saxonique, non moins exposée aux courses des pirates que celle de la Gaule. Comme elle était privée de fortifications et manquait de garnisons romaines, car depuis longtemps l'empire n'exerçait plus qu'un pouvoir fictif sur ces contrées, les insulaires écrivirent une lettre touchante à Honorius, pour en obtenir des secours. Il leur envoya une légion; mais l'ayant bientôt rappelée pour l'utiliser en Illyrie, les officiers romains engagèrent les Bretons à s'organiser en milice et à s'exercer à la pratique des armes : « Ipsos potius monent arma corripere « et certandi cum hostibus studium subire..... dant fortia segni « populo monita præbent instituendorum exemplaria armorum (4). »

Ils leur conseillèrent, en outre, d'élever des retranchements gazonnés sur leurs frontières, partout où elles manqueraient de

(1) Amm. Marcell., lib. XXVIII.

(2) On sait que les *possesseurs* formaient une classe dans la hiérarchie sociale de l'empire.

(3) *De limit. munit.*

(4) Bedæ, *Hist. eccl. gent. Anglor.*

défenses naturelles, et de placer des tours par intervalles, du côté de la mer : « Ut ubi aquarum munitio deerat ibi præsidio valli « fines suos ab hostium irruptione defenderent..... Turres per « intervalla ad prospectum maris collocant (1). »

Bède, auquel nous empruntons ces passages, dit que les Romains se mirent à l'œuvre avec les Bretons : « Adjuncta secum Britanno- « rum manu construebant, » qu'ils parvinrent à élever des remparts formés de pierres, de gazons provenant du fossé et munis de fortes palissades : « Tam lapidibus quam cespitibus..... supra quam « (fossam) sudes de lignis fortissimis præfiguntur. »

Le même auteur ajoute que ces retranchements se faisaient sur la rive méridionale de l'Angleterre, particulièrement exposée aux irruptions des barbares. « Sedet in littore Oceani ad meridiem..... « quia et inde barbarorum irruptio timebantur. »

Eh bien ! tous ces travaux existent encore sur les côtes du Cornwall et des comtés voisins, et sont parfaitement identiques avec nos grandes enceintes ; tous, comme elles, sont munis de doubles remparts et reliés par des tours en terre placées par intervalles sur la pente des vallons.

Il sera désormais impossible de considérer les travaux militaires antiques de nos rives occidentales comme des *oppida* gaulois, des camps romains ou normands ; et si le passage de la notice qui les fait élever par les *possesseurs* permet de douter qu'ils soient les *Castra Constantia* d'Ammien-Marcellin, au moins devra-t-on les considérer comme des camps-refuges identiques avec ceux des Bretons et les classer à la fin du IVe siècle de l'occupation romaine.

Nous terminerons par une réflexion peut-être surabondante, et qui ne nous paraît cependant pas à dédaigner : c'est que le prétendu *oppidum* gallo-belge de Dieppe porte encore un nom qui est la propre condamnation de l'ambitieuse origine qu'on a voulu lui donner. On l'appelle dans le pays et dans les plus anciens titres la *Cité de Limes*. Or on sait que les Romains donnaient le nom de *limes* à tous les retranchements placés sur les limites des provinces. En effet, Tacite, parlant d'un campement de Germanicus dans une enceinte commencée par Tibère, ne se sert pas d'une autre expression pour la désigner : « *Limitemque* a Tiberio ceptum scindit. Castra in *limite* locat (2). » Ajoutons, d'après la notice de l'empire, que les soldats chargés de la garde des frontières se nommaient *limitanei* (3).

LÉON FALLUE.

(1) Bedæ, *Hist. eccl. gent. Anglor.*
(2) *Annal.*, lib. I.
(3) *Notit. dignit. imper.*

DROITS ET USAGES

CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PUBLICS OU PRIVÉS SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE,

D'APRÈS LES CHARTES ET AUTRES DOCUMENTS ORIGINAUX.

Les invasions des peuplades étrangères dans l'intérieur de la France et les guerres civiles de la seconde moitié du Xe siècle, couvrirent le royaume de ruines et de misères. Les édifices civils et religieux furent détruits, les villes saccagées, les habitations isolées incendiées, et les indigènes refoulés de quelques frontières dans les provinces centrales. Au milieu de ces convulsions générales s'éteignit la seconde race de nos rois, dont les derniers rejetons laissèrent tomber un sceptre que ne pouvaient plus porter leurs mains trop débiles : aussi retrouve-t-on aujourd'hui bien difficilement, en France, des restes d'édifices dont on puisse faire remonter l'ancienneté jusqu'au Xe siècle, et le plus grand nombre de ceux que l'on peut encore étudier datent des premiers temps de la domination capétienne.

Cependant, en parcourant les chartes contemporaines de la troisième race des rois de France, on est frappé de la prodigieuse quantité de travaux dont elles constatent l'exécution, et l'on se demande comment il put se faire que cette société si bouleversée au XIe siècle, et qui se reconstituait alors sur des bases nouvelles, en grossissant les individualités seigneuriales aux dépens de la royauté et en se séparant de l'autorité souveraine au profit de son action toute locale, put néanmoins ériger, en bien peu de temps, un si grand nombre d'églises remarquables, enclore d'ouvrages militaires tant de villes et de villages, percer des routes, construire des ponts, creuser des canaux ; créer les palais somptueux, les châteaux, les parcs, les habitations de plaisance, enfin les bâtiments utiles à l'industrie, ceux qui étaient nécessaires au soulagement des malheureux et à la répression des malfaiteurs.

Nous avons donc essayé de nous rendre compte des principaux moyens employés, pendant plusieurs siècles, pour élever de si vastes constructions, des charges que ces travaux imposèrent aux

populations contemporaines, et savoir dans quel trésor inépuisable les seigneurs d'épée et d'église puisèrent les ressources qui firent face à tant et à de si grandes dépenses.

Pour atteindre ce but, nous avons eu recours aux textes des ordonnances des rois de France, aux cartulaires des corporations religieuses, aux chartes de commune et aux actes divers des juridictions qui existaient alors. Dans les histoires des provinces, nous avons trouvé d'utiles renseignements sur les travaux civils, sur les règlements qui les régissaient, les obligations à remplir pour obtenir la permission de fonder un établissement même d'utilité publique. Enfin, le *Gallia christiana* nous a indiqué un grand nombre de constructions civiles faites avec les deniers de l'Église, mais dont elle devait tirer aussi, en certains cas, de grands profits.

De l'ensemble de ces innombrables décisions diverses, il nous a paru possible de tirer, sinon la jurisprudence générale sur cette matière, du moins des exemples isolés de tous les moyens mis en usage pour réaliser d'immenses travaux d'art. Le droit écrit et les coutumes des provinces de France ne devaient pas fournir à nos recherches des indications suffisantes, car ils ne sont évidemment que le résultat des usages longuement pratiqués et imposés d'abord arbitrairement par les seigneurs; et lorsque ce droit écrit et ces coutumes locales purent être utilement invoquées par les populations, les plus importants travaux étaient déjà exécutés. Nous avons négligé de rechercher quelle fut, pendant l'époque où il n'existait aucune règle fixe, la faible portion de droit romain conservée dans les usages de certaines localités, parce qu'on n'y retrouve qu'un assemblage difforme et bizarre de parcelles de ce droit mélangé avec d'autres traditions empruntées aux lois barbares. La Normandie, il est vrai, se préoccupa, plus que toute autre province, de rédiger ses coutumes, et il y eut dans cette partie de la France un peu plus de fixité dans les usages et dans les jurisprudences seigneuriales; mais partout ailleurs, le caprice et l'erreur entraient pour une plus grande part dans les lois et le droit, que ne le faisaient la science et l'équité. Le temps vint enfin où l'autorité souveraine s'étendit, se fortifia, et les ordonnances des rois de France réglèrent alors un plus grand nombre d'intérêts qui venaient se réfugier sous une domination plus paternelle.

En étudiant l'état légal d'un si grand nombre d'établissements publics, nous aurons soin de distinguer deux circonstances qui leur sont communes. D'abord l'établissement en lui-même, son origine, sa création; ensuite son existence après sa création, c'est-

à-dire son entretien, ses réparations ou reconstructions : car des établissements créés par le seigneur, et qui lui appartenaient, étaient cependant entretenus par les sujets ; ceci provenait de conventions, et il y avait alors échange de service. Nous distinguerons donc la propriété toujours libre de ses droits, et l'usage à la charge d'entretien ; souvent le propriétaire créait et les services utiles ou honorifiques qui lui revenaient, faisaient de cette création un accroissement de son domaine. Toutefois, comme il n'existait pas de terre sans seigneur, il n'était pas permis d'ériger une construction quelconque, ou même d'améliorer et de réparer un bâtiment déjà existant sans la permission de ce maître. Cette permission s'obtenait de plein gré et par le fait d'une gracieuseté du suzerain du lieu, ou bien elle s'achetait par des corvées, des concessions ou des péages.

Pour exposer d'une manière plus suivie les travaux qui furent le résultat de ces nécessités, ou bien de généreuses et pieuses fondations, nous les diviserons en plusieurs catégories, et nous indiquerons très-sommairement d'abord l'état légal des matériaux les plus indispensables aux constructions.

AIMÉ CHAMPOLLION.

I. MATÉRIAUX PROPRES A BATIR. — CHAUX ET FOURS A CHAUX. — CARRIÈRES DE MARBRE, DE PLATRE, DE SABLE. — ARCHITECTES ET MAITRES DES ŒUVRES. — OUVRIERS.

Les matériaux nécessaires aux constructions, la chaux, par exemple, et les fours qui la préparaient, appartenaient au seigneur, et il n'en permettait ordinairement l'usage qu'à de dures conditions ; souvent même les colons étaient obligés de la lui fournir gratuitement toute préparée. Quelques seigneurs portèrent la rigueur jusqu'à exiger, lorsqu'ils n'avaient pas besoin de chaux, que ces mêmes colons lui apportassent du bois de construction en échange (1).

La terre, le marbre, la pierre, le plâtre, le sable, tout était soumis à l'autorité seigneuriale la plus absolue, et payait au roi des droits assez considérables. Le Cartulaire de Philippe Auguste nous indique les sommes prélevées, en 1159, sur les divers matériaux de première nécessité pour les constructions, comme le fer, le

(1) Marten., *Ampliss. collectio*, t. II, p. 86. « Carta qua Cuono statuit ut rustici « qui calcem deferre tenebantur, si jussi non fuerint deportare, nullam pro eo « redemptionem persolvant, sed ligna pro calce ad usum monasterii deferant si « calx abundaverit. »

plomb, le bois, etc. (1). Déjà, depuis l'année 1024, des carrières de marbre avaient été trouvées dans le voisinage de l'abbaye de Stavello (2), et il servait à embellir les palais et les maisons religieuses. Le roi levait un impôt sur toutes les carrières qui ne faisaient point partie du domaine apanager des princes (3) : le moins onéreux de tous était encore la concession d'usage à la simple condition d'hommage. En l'année 1177, Pierre Domenora donna à Adam de Mossete une carrière de pierres pour bâtir et fortifier Mossete, à la condition de lui faire hommage (4). Il était bien rare, en effet, que le droit d'usage d'une carrière fût absolument gratuit, mais on en trouve cependant des exemples, parmi lesquels nous citerons les suivants : le 2 juillet 1256, Raymon, évêque de Toulouse, donna à l'abbé de Boulbonne la permission de faire extraire de la pierre de sa carrière sur les bords du Lers, près de la paissière du Moulin, pour construire une maison, une église et une grange à Boulbonne (5). Il est vrai que peu de jours auparavant l'évêque avait obtenu de l'abbé, que celui-ci lui vendrait un moulin dont monseigneur avait grande envie. Il pourrait donc se faire qu'il y ait eu échange de bons procédés entre ces deux dignitaires de l'Église.

Mais en 1293, Philippe le Bel donna, pour le salut de son âme, à l'église de Notre-Dame de Noyon, la carrière dite du Mont-Saint-Médard, dans sa forêt de Cuise (aujourd'hui Compiègne), près de la carrière dite de l'Abbé (6). Le seigneur de Genlis, Ambers de Hanguest, qui reconstruisait, en 1295, sa maison d'habitation, obtint aussi gratuitement de l'abbé de Saint-Nicolas au Bois « congié de prendre et de faire trère pierre » de la carrière appartenant à l'abbaye « pour ovrer et faire ovrer en ses maisons, tant com il lui plaira (7). » Enfin, en 1378, les maire, jurés et communauté de Crépy en Laonois, ayant besoin de pierre de grès pour réparer les fortifications de leur ville, furent aussi obligés, pour s'en procurer, d'avoir recours à l'abbé de Saint-Vincent de Laon. Ils obtinrent alors

(1) Cartulaire de Philippe Auguste à la Bibliothèque impériale, fol. VI^xx IX, col. 1.

(2) Historiens de France, t. XI, p. 462.

(3) Sainte-Palaye; *Dictionnaire manuscrit des antiquités françoises*, au mot *Mines*.

(4) Collection manuscrite de Doat, à la Bibliothèque impériale, t. CLIII, fol. 9.

(5) Même collection, t. LXXXIV, p. 341.

(6) Bibliothèque impériale, collection de copies de chartes, boîte 242. Depuis que les notes nécessaires à cet article ont été rédigées, la Bibliothèque impériale a fait relier les boîtes contenant la collection des copies de chartes; nous n'avons pu indiquer la tomaison nouvelle, la date suffira pour retrouver les documents.

(7) Même collection, boîte 243.

l'autorisation d'en prendre dans la seigneurie de Besny, qui appartenait à ce monastère, et autant qu'ils en auraient besoin. Mais l'abbé eut préalablement le soin de faire constater par acte authentique ce don de pure gracieuseté, et d'obtenir des lettres de non préjudice pour l'avenir. Ces lettres portent la date du 20 janvier 1378 (1). N'oublions pas d'ajouter encore qu'à cette même époque les carrières de Caen fournirent les pierres nécessaires à la construction de l'abbaye de Westminster, ainsi que le prouve un passe-port accordé par Richard II, pour des navires qui devaient les transporter en Angleterre (2) avec l'agrément du roi de France.

Des règlements seigneuriaux fixaient d'une manière quelquefois arbitraire l'usage des plâtrières. Cependant celui que promulgua, en décembre 1265, Guillaume de Vernon, pour la plâtrière de Montmeillant (située aujourd'hui dans le département de l'Oise), fut assez équitable (3). Il en fut de même de l'ordonnance du roi Jean, de l'année 1350 (4). Mais il fallut un traité en règle entre Joubert, abbé de la Victoire, et la commune de Senlis, pour que cette commune pût prendre du sable à Misière, entre Chaalis et Senlis (5).

Le seigneur intervenait aussi pour permettre d'exercer certaines industries sur l'étendue de sa seigneurie, et ce n'était pas chose facile que d'obtenir cette autorisation. Ainsi, en 1183, Guillaume, archevêque de Reims, permit aux charpentiers qui fabriquaient des douilles, d'exercer à l'avenir leur profession dans la ville de Reims, et aux marchands, de vendre toute espèce de bois dans la ville (6). Au XIIIe siècle, nous voyons aussi un évêque (celui d'Orléans), obligé à demander la permission, pour les charrons de ses terres, de pouvoir acheter du bois taillis dans la forêt de Laye en Berri (7). A cette époque, les priviléges des charbonniers de l'évêque furent revisés et augmentés. Cela se passait en l'année 1213.

Le maître des forêts royales était appelé quand une commune obtenait du roi la permission de prendre dans ses forêts du bois de construction ou autres, afin de vérifier si les conditions imposées

(1) Même collection, boîte 271.

(2) Collection des documents inédits, *Lettres des rois et reines*, publiées par M. Champollion-Figeac, t. II, p. 204.

(3) Collection de copies de chartes, boîte 208.

(4) La Mare, *Traité de la police*, t. IV, p. 45.

(5) A la Misière Brunehaut. — Collection de copies de chartes, boîte 227.

(6) Même collection.

(7) Collection manuscrite de l'abbé de Camps, à la Bibliothèque impériale, t. XXVI, fol. 72.

étaient exactement remplies (1). D'autres fois, un abbé achetait à prix d'argent le droit de choisir le bois propre à bâtir, dans les forêts d'un seigneur de son voisinage. Il en fut ainsi, en 1270, pour l'abbé de Montieramé, dans les bois du comte de Brienne (2).

A cette même époque, existaient déjà depuis longues années les maîtres jurés des œuvres du roi, visitant les bâtiments de Sa Majesté (3), ainsi que des maîtres en chaque métier (4), qui étaient choisis par l'autorité souveraine, et auxquels on confiait des pouvoirs plus ou moins étendus (5). Ceux du maître charpentier de Philippe le Bel, Jean de Gisors, emportaient juridiction sur tous les charpentiers habitant la ville de Paris, ainsi que sur tous les autres ouvriers travaillant le bois. Des lettres patentes royales, du 26 mars 1314, règlent cette juridiction (6).

Quant aux mines, elles eurent aussi leurs règlements particuliers (7); mais, en général, des transactions spéciales fixèrent encore plus habituellement les droits et les devoirs du propriétaire et de l'exploitant. Nous ne citerons que l'exemple suivant : moyennant certains

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. III, p. 77, art. 12.

(2) Collection de copies de chartes, boîte 216.

(3) *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 720. — La juridiction des maîtres jurés des œuvres du roi était réglée par une ordonnance de l'année 1268. La Mare, *Traité de la police*, t. IV, p. 73.

(4) Les maîtres jaugeurs de plâtre avaient aussi une certaine part de juridiction fixée par des lettres patentes du roi, de l'année 1317. — *Traité de la police*, t. IV, p. 46.

(5) Ces maîtres avaient le droit de sceau, et nous avons sous les yeux l'original de celui de *Pierre Droigni*, *charpentier*. Le maître est sur un échafaudage, et hisse une grosse outre au moyen d'un treuil ou roue verticale.

(6) Collection de copies de chartres, boîte 252.

(7) La législation relative aux mines fut très-variable. Nous ne parlerons pas de celle des mines d'argent, qui furent exploitées dans le Languedoc et le Dauphiné, et pour lesquelles il y avait excommunication contre les individus qui les fouilleraient indûment (année 1252, collect. Doat, t. XLVIII, p. 86 et 132). Mais nous voyons par des lettres de Philippe IV, à son sénéchal du Rouergue, que le comte de Rodez avait élevé des réclamations sur ce que l'on retenait pour le roi le cinquième du produit d'une mine appartenant au comte, et que le roi chargeait son sénéchal de s'informer des usages en semblables matières (Collect. Doat, t. CLXXVII, f°. 27, acte de l'année 1298). — Ces mines pouvaient être données en gage comme le fit R. Rogier, vicomte de Béziers, en 1201, pour celles de Villa-Magna et *de Bociagnis*, quoiqu'il ne fût âgé que de quatorze ans, mais avec le conseil et l'approbation de ses tuteurs, s'engageant à respecter sa promesse quand il serait réellement majeur. Le vicomte reçut un prêt de six mille sous melgoriens. Enfin les poésies provençales de Guillaume de Durfort décrivent la manière dont on exploitait, de son temps, les mines d'argent et les moyens usités pour séparer le plomb de l'argent.

droits acquittés en argent monnayé, Gaston, comte de Foix, laissa extraire le fer, en 1343, des mines de Vic, de Sos, et de la vallée de Saurat (1). Quelquefois le seigneur, pour favoriser certaines communes, leur concédait gratuitement les fossés des ouvrages militaires de ses châteaux pour y établir des tuileries. C'est ce que fit, en 1234, le comte de Toulouse pour les consuls de Montauban (2). Le passage gratuit sur les eaux du seigneur, pour les matériaux propres à bâtir, n'était pas une moindre faveur; on trouve un exemple d'une concession analogue accordée, en 1218, par le comte de Mellentun, à l'abbaye de Vaux Sainte-Marie, que l'on construisait à cette époque.

Les rois de France n'oubliaient point non plus de protéger leurs sujets, et les mandements contre les brûlements de maisons et les perturbateurs de toutes les industries se renouvelèrent fréquemment au XIIIe siècle; les corporations d'ouvriers furent régulièrement constituées, et obtinrent d'importants priviléges. Les manufactures furent surveillées par des jurés qui devaient s'assurer de la bonne confection des marchandises. Des ordonnances royales réglèrent les droits des corporations comme ceux des manufacturiers; et enfin des statuts rédigés par Étienne Boileau (3), d'après les ordres du roi saint Louis, contribuèrent puissamment à développer l'industrie en France vers la fin du XIIIe siècle. Elle était très-active et en pleine prospérité pendant le XIVe siècle.

Nous terminerons ces très-sommaires aperçus sur les matériaux et sur les ouvriers employés dans les travaux de construction, en citant sur ce même sujet :

1° Les lettres de l'abbé de Sainte-Geneviève au roi de Danemark et aux évêques de ce royaume, pour leur demander du plomb, afin de couvrir son église; elles sont de l'année 1190.

2° Une très-singulière donation faite à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. C'est un nommé Robert Roussel, maçon, et Chrétienne la Cordière, sa concubine, qui donnèrent leurs deux personnes à ce monastère, à condition que l'un et l'autre seraient nourris et entretenus dans ladite abbaye, et que ledit Robert y travaillerait de son métier de maçon, ainsi que les religieux le trouveraient à propos. Cet acte ne fut accepté de l'abbé de Saint-Ouen qu'après que

(1) Collect. Doat, t. CLXXXIX, fol 3.

(2) Des règlements promulgués en 1300 et en 1350, fixaient la vente et prisée des tuiles. La Mare, *Traité de la police*, t. VI, p. 52.

(3) *Règlements des arts et métiers* d'Étienne Boileau, publiés par M. Depping. (collect. des documents inédits.)

Robert eut apporté le consentement par écrit d'Isabelle, femme légitime du maçon, et le tout fut ratifié en 1263.

3° Une transaction du charretier de l'abbaye de Saint-Vandrille, par laquelle il vendit son droit d'avoir journellement un pain pour raison de son office de charretier de cette abbaye (1).

4° Un acte contenant règlement entre des maîtres, des ouvriers, et des consuls au sujet de divers matériaux à employer dans les constructions des murs d'une ville. Cet acte porte la date de l'année 1356. Le syndic de Pamiers et les maîtres des œuvres et *Prixfaicteurs* de cette commune convinrent : « que tous les maté-« riaux, soit sable, soit pierre, soit tuille, soit chaux morte « ou vive, » seraient fournis gratuitement aux prixfaicteurs par les syndics, et que le seigneur ferait couper les barrières à ses dépens pour les laisser passer (2). C'était donc le prix de la main-d'œuvre qui était seul payé aux entrepreneurs (prixfaicteurs), et on leur fournissait gratuitement tout ce qui était nécessaire pour bâtir. Cela se comprend facilement, puisque le droit de prendre chez le seigneur certains matériaux pouvait être obtenu sans bourse délier par la commune, et elle en usait dans de certaines limites; pour le seigneur, au contraire, comme il était propriétaire des mines ou des carrières, il faisait prendre chez lui les matériaux dont il avait besoin. Les entrepreneurs, qui, évidemment, ne devaient pas posséder de terre en ce temps-là, ne pouvaient être que des maîtres ouvriers travaillant à la toise.

Enfin, nous ne devons pas passer sous silence ce fait fort honorable pour les constructeurs de France : c'est que le roi d'Angleterre vint choisir, au XIVe siècle, des ouvriers français pour élever les bâtiments de son château de Westminster (3).

Les machines et les ustensiles en usage pour les travaux de construction étaient peu nombreux et de la plus grande simplicité, si on s'en rapporte aux monuments de peinture et de sculpture qui nous ont conservé la forme de ceux dont on se servait habituellement.

Les achitectes habiles ne devaient pas être très-répandus sur le sol de la France, puisque l'on voit par les lettres de Gerbert qu'il en demandait un de tous les côtés qui fût capable d'achever de bâtir son château. Cependant, vers le même temps, un cer-

(1) Ces deux documents sont dans la collection de copies de chartes, boîtes 204 et 217.

(2) Collection Doat, t. XCIII, fol. 207.

(3) *Lettres des rois et reines,* publiées par M. Champollion-Figeac, t. II, p. 204.

tain Guillelmus avait de la réputation comme architecte et sculpteur à Dijon; et l'auteur de l'ouvrage anonyme avant pour titre : *Chronique du monastère de Vaussoire*, nous donne le nom d'un architecte et sculpteur qui, en l'année 995, orna ce monastère d'ouvrages admirables : il se nommait Erembertus (1). On peut encore mentionner parmi les architectes ou maîtres des œuvres, comme on les désignait plus habituellement, Hugues, abbé de Moutier en Derf, de grande réputation pour des travaux exécutés vers l'année 1002; du temps du roi Robert, Morard fut l'architecte de l'abbaye Saint-Germain des Prés (2), et pendant le XIe siècle, on cite : Henri-le-Bon, abbé de Gorze; Gontran et Théodoric, abbés de Saint-Trudon; Adelard, de la Hasbaye; Warin, de Saint-Arnould de Metz; ils avaient dirigé de grands travaux d'architecture, mais on ne peut pas déterminer la part qu'ils prirent réellement à la rédaction des plans de ces travaux et à la surveillance de leur exécution. Cependant l'évêque de Chartres, Fulbert, passe incontestablement pour avoir été l'architecte de sa cathédrale. Un abbé de la Chaise-Dieu, Guinimandus, s'illustra aussi en l'année 1037 par les admirables sculptures du tombeau de saint Fronton (3), dont il avait fait le projet, et pendant les XIe et XIIe siècles on lui donne comme rivaux dans l'art de la sculpture, Othon, qui orna le tombeau de Guillaume le Conquérant; Azon, sculpteur de la cathédrale de Séez; Garnier, de celle de Fécamp; Asquilinus, de l'abbaye de Moissac; Guillaume, prieur de Flavigny; Philippe, abbé d'Étanche; enfin Guillaume de Sens reconstruisit, en 1176, la cathédrale de Cantorbéry.

Ce fut donc sous les auspices de ces hommes illustres et de leurs élèves appartenant à divers ordres religieux, et originaires de diverses provinces de France, que s'exécutèrent les grands travaux de construction dont nous allons parler.

Nous devons à ce sujet faire ici une remarque toute spéciale sur ces architectes ou maîtres des œuvres. Si on en croit le *Dictionnaire d'Architecture* de M. Viollet le Duc, « il ne restait en France, « au XIe siècle, qu'un ordre religieux capable de fournir des hom- « mes dont l'énergie et la patience incomparable arrêtèrent le pro- « grès de la barbarie, mirent quelque ordre dans ce chaos et exer- « cèrent sur les arts, sur les lettres et sur la politique une immense « influence; enfin, dit cet habile architecte, si on rayait Cluny du

(1) Historiens de France, t. XI, p. 252, 253.
(2) Mémoire d'Émeric David, membre de l'Institut.
(3) Historiens de France, t. XI, p. 287.

« XIe siècle, on ne trouverait que ténèbres, ignorance grossière et « abus monstrueux. » (P. 108.) L'ordre de Cluny fut donc, d'après M. Viollet le Duc, le créateur de toute chose en France sous la troisième race de nos rois. Cependant, sans contester les services rendus par cet ordre, on peut aussi, avec quelque justice, revendiquer pour les autres corporations quelque part dans la régénération fort lente qui s'opéra dans toutes les provinces de France, non pas sous une seule et unique direction, mais par des influences différentes, soit par les traditions du Nord, soit par les souvenirs visigothiques, et beaucoup aussi par le midi de la France, dont la barbarie a toujours été moins complète que dans le reste du royaume (1). Les *écoles*, en fait d'art et de constructions, sont ordinairement le produit d'une civilisation très-avancée; il y eut sans doute toujours des maîtres qui façonnèrent des élèves par la supériorité de leur génie; mais ces élèves, indépendants par raison autant que par instinct, cherchaient à faire leur chef-d'œuvre à leur manière, et aux XIe et XIIe siècles, on ne se glorifiait pas d'être de l'école de Limoges, ou de celle de Normandie (si elles ont existé), comme de nos jours d'être élève de Paul Delaroche, d'Ingres, de David, etc. Les règlements des corporations exigeaient même qu'avant de devenir *maître*, chaque individu produisît une œuvre spéciale, personnelle, qu'il soumettait à la maîtrise, et qui y restait déposée comme souvenir de la réception du candidat. Plus le concurrent sortait des formes et des règles tracées par ses devanciers, plus son œuvre figurait avec admiration dans l'inventaire des chefs-d'œuvre de la corporation. Les con-

(1) M. Viollet le Duc nous semble se rapprocher de cette opinion, en disant dans une autre partie de son ouvrage (p. 121) : « Que pendant les XIe et XIIe siècles l'art de l'architecture se fractionne encore davantage, et que le génie particulier de chaque contrée se peint dans les monuments, que chaque diocèse s'isole du diocèse voisin; que l'art de bâtir suit pas à pas la nouvelle organisation politique; que les constructeurs ne vont plus chercher leurs matériaux au loin, n'usent plus des mêmes recettes, qu'ils travaillent sur le sol, soumettant leurs procédés à des influences toutes locales. »

Il faudrait donc en conclure qu'il n'y avait pas alors d'école exerçant son influence sur toute la France, qu'elle fût de Cluny ou d'ailleurs. Il est vrai d'ajouter que M. Viollet le Duc revient à son idée première de la création de la France par l'ordre de Cluny, à la page 125 de son *Dictionnaire*. Toutefois, lorsque l'on parcourt les chartes de l'administration des abbés de Cluny, on y retrouve toutes les transactions barbares en usage dans les autres provinces de France: les vassaux des seigneurs abbés étaient soumis, comme partout ailleurs, aux obligations féodales les plus dures. Où donc était ce grand principe régénérateur dans l'Ordre? sans doute dans les livres des religieux et les pensées du cloître; mais leur influence ne dépassait donc pas le mur d'enceinte de cette abbaye.

structions militaires, dont le sol français se couvrait de tous côtés aux XIe et XIIe siècles, n'étaient certainement pas l'œuvre des religieux de Cluny ou de leurs élèves, et nous aurions de grandes dispositions à croire qu'à de rares exceptions près, les architectes des XIe et XIIe siècles furent plus souvent de simples *maîtres des œuvres*, c'est-à-dire de bons entrepreneurs maçons, imitant ce qu'ils avaient sous les yeux, comme les peintres des époques plus récentes ont copié la Sainte-Chapelle de Bourges ou de Paris, lorsqu'on les chargeait de représenter le temple de Salomon, et ont donné à Jules César le costume des ducs d'Anjou, de Bretagne ou de Bourgogne, selon le pays où ils travaillaient. Le progrès en toutes choses, en France, sous la troisième race, se fit aussi lentement qu'isolément; chacun travailla dans sa localité, et n'avait que difficilement des rapports et des communications avec la province voisine : le seigneur d'épée ou d'église ne laissait pas s'égarer les hommes qui appartenaient à sa terre ou à sa maison.

II. MAISONS. — MESNILS. — CASALS. — GRANGES. — BASTIDES. — MAISONS COMMUNES. — HOTELS DE VILLE. — BEFFROIS.

Le droit du seigneur s'exerçait d'une manière absolue sur les constructions même les plus simples; il réglait l'étendue des bâtiments, leur position et la manière dont ils seraient érigés. Les mêmes formalités étaient obligatoires pour la simple maison à construire, comme pour les palais, les églises, les villes, etc. C'est ce que nous montre la charte donnée par Abdelgarde, femme du comte d'Angoulême, en l'année 988, en faveur du monastère de Noaillé (1). Cette comtesse fit don d'abord du sol qui avoisinait l'église de Saint-Gaudens, pour y ériger une maison qui appartiendrait au monastère de Noaillé; elle pourvut ensuite aux dépenses nécessaires pour cette construction, en donnant deux journaux de prés situés sur les bords de la Sève, et un journal de vigne non loin de là, ne se réservant du reste aucun droit sur la future maison, ni sur le sol qu'elle devait occuper. Les donations analogues n'étaient pas toujours désintéressées : ainsi Gaderanus, abbé de Maillezais, donnait, en 1064, à son confrère l'abbé de la Sainte-Trinité de Vendôme, un emplacement libre sur le port de Maillezais, pour y bâtir une maison, mais à condition de payer un cens annuel de quatre deniers (2).

(1) Collect. manuscrite de copies de chartes, Biblioth. impériale, boîte 12.
(2) Mabillon, *Acta SS.*, VI, IIe partie, p. 322.

Les abbés, plus prévoyants que les seigneurs laïques, employèrent quelquefois, pour favoriser les constructions particulières, un moyen plus productif pour eux que celui d'abandonner des portions de terre : en 1077, l'abbé de Marmoutier donna à un médecin, du nom de Férinot, un emplacement situé à Châteauneuf, dans le quartier de Saint-Martin de Tours, à la condition formelle d'y bâtir une maison dont ce médecin jouirait sa vie durant, mais cette maison devait revenir avec tous ses accessoires et embellissements à l'abbaye de Marmoutier après la mort de Férinot. Cette concession fut sans doute regardée comme fort avantageuse en ce temps-là, car on y ajouta encore la charge, pour le médecin de mettre son talent pratique au service du monastère, et de plus ses chevaux devaient faire tous les charrois utiles aux religieux (1).

Une concession analogue fut faite, en l'année 1080, par l'abbé de Cluny, moyennant une indemnité payable annuellement au gardien de l'église (2).

L'abbé de Saint-Amand, Hugo, se montra encore plus habile administrateur des intérêts de sa communauté. Dès l'année 1086, il concéda le droit de bâtir des maisons le long des murs de son abbaye, à la charge par les constructeurs de payer tous les ans à la Saint-Rémy, au gardien de son église un cens déterminé d'avance, se réservant de plus le droit de rachat à chaque mutation.

Cet habile procédé fut une source de richesses pour l'abbaye de Saint-Amand, et pour la ville un accroissement qui devint considérable par la suite des temps.

Bien des circonstances ordinaires de la vie étaient l'occasion de donations d'emplacements pour bâtir des maisons, et parmi les plus fréquentes, nous devons mentionner les prises d'habit des enfants de familles nobles. Une simple maison, ou un terrain inculte, servait ainsi d'origine à un grand établissement religieux. Baluze, dans son *Histoire de Tulle* (p. 431), nous en fournit un curieux exemple : il donne le texte d'une charte du vicomte Boso, par laquelle ce seigneur et sa femme, lors de la prise d'habit d'un de leurs enfants, donnèrent d'abord un bois pour y construire une maison ; bientôt après on ajouta successivement à cette maison des officines, une petite église, un cimetière et un jardin. C'est ainsi que fut créé un riche monastère dont nous parlerons ultérieurement.

(1) Collect. de copies de chartes, boîte 23.

(2) Le *custos ecclesiæ* est aussi désigné dans quelques chartes sous le nom de *coutre*, officier clostral, etc.

Sainte-Palaye, dans son *Dictionnaire manuscrit des antiquités françaises*, nous apprend que ces maisons, en général, étaient bâties de telle façon, que l'on y manquait presque de toutes les commodités de la vie. On s'emprisonnait dans de grosses murailles, le fenestrage y était si mal combiné, que la clarté manquait presque entièrement; les pièces étaient étroites, et on s'inquiétait peu que le voisin pût avoir vue sur la maison nouvelle. « Quant à l'endroit de la maison qui n'est point honnête à nommer, et toutefois y est nécessaire, on mettait cette partie de la maison à la vue d'un chacun et comme en parade » (1). Cette manière de bâtir avait donc remplacé l'usage très-ancien de faire des maisons en bois, jointes avec des chevilles et qu'on pouvait démonter (2). Nous ignorons si on continua à les couvrir à la romaine, comme cela se pratiquait en Normandie (3), ou encore, si ces maisons n'avaient qu'une cheminée à deux fenêtres pour donner le vent à la fumée, comme en Franche-Comté. Mais on sait, par les premiers romans français, qu'on avait l'usage de garnir de joncs les celliers et garde-manger, et de fermer les portes des maisons au moyen de barres de fer, car on lit dans les fabliaux:

> Il s'en vint droit devant la porte,
> Si la treuva molte bien fermée,
> Et la barre est tote colée.

L'auteur du roman de *Perceforêt* nous apprend également que l'usage était déjà ancien de son temps, de mettre au plus haut des maisons occupées par des nobles femmes ou par des gentilshommes, un heaume de terre ou de métal, en signe de l'hospitalité qui serait accordée aux chevaliers errants et aux gentilles dames qui voyageaient; et comme les chevaliers errants ne portaient aucun bagage avec eux, cette hospitalité entraînait l'obligation de vêtir entièrement les nobles et valeureux voyageurs. Enfin, une ancienne coutume de Normandie et celle de Riom nous prouvent que les maisons des bannis et des criminels étaient brûlées ou démolies: « Ars en tesmoing de leur bannement, si que la remambrance de la félonie donne à ceux qui après viendront, exemple du bien et paour du mal. Si les maisons sont en tel lieu qu'elles ne puissent estre arses sans dommager aultrui, la couverture et le mesrieu en

(1) Sainte Palaye, article *Maison*.

(2) Grégoire de Tours, cité par Sainte-Palaye. — Dans le *Coutumier général*, t. II, il est encore dit : « Nul maison se pourra vendre pour l'emmener hors la ville. »

(3) Dissertation de l'abbé Lebeuf.

doivent estre arrachés et ars en tel lieu que le dommage n'en vienne à aultrui. » La coutume de la ville d'Auch exigeait que l'annonce de cette peine fût préalablement faite à son de trompe dans toute la ville (1).

Les communes imitèrent en ce point le roi de France. La charte de la commune d'Amiens et celle de Tournus le prouvent suffisamment. Les habitants de la première de ces communes, qui avaient eu quelques liaisons avec ses ennemis, devaient être condamnés à avoir leur maison rasée. D'après l'autre statut, la maison d'un homme condamné à mort pour assassinat devait être démolie (2).

On enlevait de dessus leurs gonds les portes des maisons des insolvables et pour marque de saisie (3). Ceux qui avaient troublé la tranquillité publique par des querelles ou des guerres privées, voyaient leur domicile frappé d'interdit (4). Toutes ces coutumes anciennes furent confirmées par les *Établissements de saint Louis*, nous les trouvons donc encore en usage aux XIIIe et XIVe siècles.

En effet, un arrêt du Parlement de Paris, de l'année 1292 (mars 1293), reconnaît, à l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne, le droit d'enlever portes et fenêtres des maisons, pour tailles non payées (5). Et dans la ville d'Amiens, si un homme de la commune en frappait un qui n'était pas de cette commune, par jugement des officiers municipaux sa maison devait être abattue et le terrain appartenir au roi (6). A Senlis, pendant l'année 1315, un des habitants de cette ville fut condamné à avoir sa maison découverte pour n'avoir pas payé la taille (7). Le maire assista à cette exécution. Mais au mois de juin 1366, le roi Charles V supprimait l'article de la coutume de Saint-Amand, qui ordonnait de brûler les maisons des criminels, des homicides et autres condamnés après leur exécution (8).

Dans le midi de la France, on désignait plus habituellement, déjà au XIIe siècle les donations de terres pour y ériger des constructions peu importantes, par le mot de *mesnil*, et les actes qui se

(1) Priviléges de la ville d'Auch, datés de l'année 1301, collect. Doat, t. CLXXVII, p. 189, v^o^ (Biblioth. impér.)

(2) Cartulaire de Philippe Auguste, fol. LXXXIX, col. 2 (Biblioth. impér.), et fol. LXXVI, col. 1.

(3) Charte de la commune de Rouen.

(4) Foncemagne, dissertations sur la troisième race.

(5) Collection de copies de chartes, boîte 241.

(6) Même collection, priviléges de la commune d'Amiens.

(7) Même collection, boîte 252.

(8) Même collection, boîte 268.

rapportent à ces fondations de mesnils sont fort nombreux. Nous ne nous arrêterons pas à les mentionner, car dans ces documents on ne trouve aucun détail sur la manière dont se construisaient les mesnils, qui souvent devinrent, par la suite des temps, des monastères, des succursales d'abbayes, et d'autres fois encore des villages. Les auteurs de glossaires ne s'accordent même pas entièrement sur le sens réel du mot *mesnil :* les uns y ont vu l'indication de maisons de campagne, d'autres des villages. Toutefois le roman de Garin (1) dit :

N'i a meson, ne borde, ne mesnil;

et ailleurs :

Abatez lor et viles et mesnil.

Il est probable que l'acception de ce mot varia selon le pays et le siècle pendant lequel il fut employé.

Dès que la commune se constitua, elle érigea aussi des maisons, des forteresses, et creusa des fossés pour son usage spécial, en même temps qu'elle détermina les droits et les impôts à payer par chaque propriétaire. Dans la charte concédée à la ville de Laon par le roi Louis VI, il est dit que toute personne qui aura élevé une maison sera associée au bout d'un an aux priviléges de la commune (2). En l'année 1122, les habitants de Beauvais furent plus heureux : le roi Louis VI leur accorda le droit de reconstruire sans autre permission leurs maisons tombées ou brûlées, pourvu qu'ils prouvassent par trois loyaux témoins qu'on la refaisait comme elle était auparavant (3).

On le voit donc, l'autorisation seigneuriale était indispensable pour construire ou relever des bâtiments en ruine (4). Ce droit était imprescriptible : aussi fallut-il que l'abbé de Saint-Arnoult de Metz obtînt de son évêque la permission de bâtir, lorsqu'il voulut, en 1126, agrandir une succursale de son monastère (5). Il en fut

(1) Édition de M. Paulin Pâris, membre de l'Institut.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 185.

(3) Loisel, *Mémoire sur le Beauvoisis*, p. 266.

(4) Nous pourrions facilement multiplier les exemples de ces concessions, mais elles n'offrent pas de règles exceptionnelles. Nous nous bornerons donc à renvoyer à quelques-uns des ouvrages dans lesquels se trouvent les textes de ces documents. *Gall. christ.*, XII, p. 31 (inst.); VI, (inst.) p. 326, 438; VII, p. 77. — Bouillart, *Hist. de l'abbaye Saint-Germain*, p. 37. — D. Morice, *Hist. de Bretagne*, I, p. 583, 646. — *Hist. de Languedoc*, II, p. 540, 591. — Coll. Doat, t. LXXVI, p. 83. — D. Mart., *Thes. anecd.*, I, p. 555. — Mirœi *Opera Diplom.*, IV, p. 211. — Bréquigny, Table des chartes imprimées, t. III, p. 518.

(5) Du Chesne, *Histoire des cardinaux*, t. II, p. 73.

de même, en l'année 1133, de la part du seigneur Guifridus de Magniaco : il permettait de bâtir une maison et *casale ubi rustici habitabunt* (*Gall. christ.*, t. II, preuves, p. 60), et en 1173, Etienne, comte de Bourgogne, donnait à l'abbaye de Clairfontaine, *casale ad domum faciendam* (Bréquigny, Tables des chartes imp., t. III, p. 480).

Le texte de ces deux dernières chartes nous indique suffisamment que le mot *casal*, qui au XIIIe siècle servait à désigner une maison, ainsi qu'on le voit par le texte de Villehardouin, était au siècle précédent le lieu où cette maison devait être construite. Mais au XIVe siècle, il avait dans les priviléges de la ville d'Auch une signification particulière. Il est dit dans cette charte : « Super ter-« minis vinearum, *casalium*, domorum et aliarum possessionum in « dicta villa.... Porci non intrent prata, neque *casalia*, neque vineas « in aliquo tempore (1). »

Nous avons déjà eu occasion de signaler le changement d'acception du mot *mesnil;* nous trouvons ici un nouvel exemple des modifications que subissait la langue française dans la valeur de ses mots, selon le siècle où ils étaient usités. On doit donc, en cherchant à définir la signification exacte d'un mot ancien, tenir grand compte de l'époque pendant laquelle il était employé. Le mot *villeneuve*, que nous trouverons bientôt, en sera un exemple de plus à citer. Enfin le mot *grangia*, qui signifiait d'abord bâtiments pour l'exploitation rurale, fut aussi ultérieurement employé pour désigner les terres qui dépendaient de la grange (2) ou y étaient annexées.

Le droit seigneurial, très-rigoureux en certaines circonstances, avait aussi quelquefois son côté utile. Il en est ainsi, du moins, lorsque le roi de France, par un diplôme de l'an 1136, défend de bâtir à une certaine distance de l'abbaye de Laon, afin que la solitude nécessaire aux religieux ne soit point troublée. Ce fut le même principe de protection qui fit accorder par Thibaud, comte de Blois, aux religieux de Val-Secret, le droit de ne laisser édifier ni maison, ni grange, etc., dans le voisinage de leur église (3).

(1) Priviléges de la ville d'Auch, coll. Doat, t. CLXXVII, p. 167. — On donnait aussi le nom de *casal* à un abri ou hangar non fermé où l'on s'abritait contre le mauvais temps; on y mettait aussi du bois coupé à l'abri de la pluie. Voilà pourquoi on pouvait faire d'un *casal* une *maison*, et pourquoi les porcs ne devaient pas y entrer.

(2) Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. Ier, preuves, p. 54, et Coll. manus. de Du Chesne à la Biblioth. impér., t. XXVI, p. 346.

(3) *Causa strepitus sæcularis removendi*, dit la charte. *Ann. Præmontr.*, t. II, preuves, col. 644. Voyez aussi collection de Camps, t. 16, pièce n° 1.

Dans d'autres circonstances, c'était comme moyen d'augmenter la richesse d'une abbaye, que le seigneur défendait de bâtir dans un certain espace de terrain sans la permission de l'abbé. Il en fut ainsi, en 1162, en vertu d'une charte du comte de Troyes, concédée à l'église de Cheminon (1). En conséquence, l'autorisation de construire s'obtenait de l'abbé moyennant certaines redevances ou un droit annuel. De même, en 1169, le roi Louis VII défendit de bâtir dans le voisinage de l'abbaye d'Aurillac (2).

L'impôt perçu sur chaque maison pendant le XIIe siècle est difficile à déterminer ; il variait à l'infini et selon les localités. Ainsi, d'après les priviléges de Pontorson, qui sont de l'année 1172, tout bourgeois qui avait plusieurs maisons payait 12 deniers tournois pour chaque maison. Celui qui achetait la moitié d'une maison payait la moitié du droit (3). En 1175, les priviléges concédés par Adélaïs, reine de France, aux habitants du lieu nommé Sonchalo, portait : « Pro masura quinque solidos de censu persolvet singulis annis (4). »

Pendant les XIIIe et XIVe siècles, nous ne trouvons, dans les actes authentiques qu'il nous a été possible d'étudier, aucune modification marquante aux usages précités (5) relatifs aux constructions de maisons. Les priviléges du bourg de Saulx, de l'année 1246, défendaient aux habitants de cette commune de vendre leurs maisons et héritages sans la permission du seigneur, et ils perdaient tout droit à ces mêmes maisons et héritages, s'ils cessaient d'habiter la commune. Les priviléges de Gaillac, donnés en 1248, et ceux de Montmorency, de l'année 1252, étaient moins restrictifs (6). Nous voyons aussi que certaines permissions d'ériger des habitations furent accordées au profit des monastères pour abriter leurs troupeaux au milieu des forêts (7). Ceux qui donnaient ces permis-

(1) *Gall. christ.*, t. X, pr., col. 173.

(2) Mabillon, *Act. SS. Benedict.*, *sæcul.* V, p. 9.

(3) *Confirmation des priviléges*, *ordonnances*, t. IV, p. 634.

(4) Même recueil, t. VIII, p. 34. Voyez aussi la Thaumassière, *Coutume du Berry*, p. 413; et le recueil de Pérard, qui a imprimé la charte du seigneur de Beaugy, de la maison de Savoie, portant que les maisons ayant des portes et des fenêtres sur plusieurs rues, payeraient 4 deniers de cens pour la façade principale.

(5) Voyez dans Sauval, *Antiq. de Paris*, preuves, p. 58.

(6) Voyez Pérard, *Recueil de pièces*, p. 460. — D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. III, p. 464, et preuves 470. — Du Chesne, *Histoire généalog. de la maison de Montmorency*, preuves, p. 110.

(7) En l'année 1210, le comte de Brienne permet à des religieux de construire tous les ans une loge dans ses bois, dans lesquels ils avaient droit d'usage, pour abriter les troupeaux et loger les bergers. (Coll. manus. de Du Chesne, t. LXXVI, fol. 67.)

sions, s'inspiraient aussi des circonstances fortuites de la vie; pour l'un, c'était parce que Dieu lui avait accordé un enfant; pour l'autre, parce qu'il avait heureusement été délivré de la tentation du diable (1).

L'autorisation du pape était devenue nécessaire lorsque la fondation de la maison devait avoir lieu sur un emplacement appartenant à une église, quoique le donateur fût dans les ordres religieux et même évêque (2). Mais un seigneur d'épée qui construisait des bâtiments sans permission, sur une terre appartenant à l'Église, devait ou démolir les constructions, ou payer une forte amende. Par exception à cette règle, l'évêque d'Agen accorda, en l'année 1269, au comte de Toulouse, remise d'une amende de cinq cents livres (monnaie du pays), qu'il avait encourue pour avoir construit une bastide sur un fief de l'évêque, sans son autorisation; mais ce fut en considération des grandes dépenses faites par le comte pour aller combattre en terre sainte. Il n'était pas permis d'élever un monastère dans le voisinage d'une autre maison religieuse, afin que la nouvelle ne pût pas nuire à l'accroissement de l'ancienne. On invoquait, dans ce cas, la protection du pape, qui s'empressait de l'accorder afin de ne pas cesser d'exercer son autorité spirituelle et temporelle en France. C'est ce que prouve un acte du gardien des frères Mineurs de Millau, de l'année 1278, qui, en vertu d'un privilége qu'il avait obtenu du pape (3), défend aux frères Prêcheurs de construire ni maison, ni église, ni chapelle dans l'enceinte de la ville.

Les maisons des hérétiques continuèrent à être démolies, les matériaux qui en provenaient jetés aux vents, et les meubles détruits. Une bulle du pape en recommanda la rigoureuse exécution (4), et on s'y conforma avec une si scrupuleuse exactitude, que le comte de Montfort ayant fait bâtir, en 1262, un château seigneurial sur l'emplacement des maisons d'hérétiques autrefois démolies, ce seigneur fut obligé, à son tour, par décision des inquisiteurs de la foi, de faire abattre ce même château (5).

Le mot *bastide* est fréquemment employé pendant ce XIIIe siècle,

(1) Collect. Doat, t. CLII, f. 190-92.

(2) Bulle de Grégoire IX, du 8 mars 1223, confirmant une donation faite par l'archevêque de Narbonne aux frères prêcheurs de cette ville, d'un terrain dans l'alleu de son église, pour y bâtir des cuisines. (Coll. Doat, t. LVIII, f. 18.)

(3) Coll. Doat, t. CXLV, f. 50.

(4) Même collection, t. XXXI, p. 93.

(5) *Idem.*, t. LX, p. 347.

pour désigner les maisons de campagne; mais nous remarquons que bientôt après ce mot avec cette acception fut particulier à la Provence (où il est encore universellement en usage), et que dans le reste de la France, au temps de Froissart, par exemple, il signifiait déjà forteresse, rempart, ce mot ayant servi, par de successives modifications (bastilde, bastie), à former celui de *bastille*. En effet, une donation de l'année 1255 (14 juillet), faite par Bernard, prieur de Saint-Astier, au comte de Toulouse, de la terre qui lui était nécessaire pour construire une bastide, portait pour condition spéciale, que les hommes dudit prieur ne seraient pas reçus dans cette bastide (1). C'est bien ici une maison de campagne et ses dépendances que désigne cet acte, car de cette bastide dépendaient des eaux, des viviers, des bois, un four, etc. Mais nous trouvons ce même mot employé plus tard pour indiquer une forteresse. Ainsi, quand Lafaille, dans ses *Annales de Toulouse* (p. 86), prétend que les bastides étaient autrefois des châteaux forts que les sénéchaux avaient accoutumé de bâtir à la campagne et autour des villes pour les tenir en sujétion, il dit vrai pour les époques du XIVe siècle; mais il se trompe quand il veut que ce mot eût la même signification en Provence et dans tout le midi de la France à une époque plus ancienne. Ce n'étaient bien réellement que des maisons aux champs, et les sénéchaux accordaient, à ceux qui les venaient habiter, de grands avantages, afin d'y attirer les sujets du roi. Nostradamus, dans son *Histoire de Provence*, cite un grand nombre de faits qui corroborent cette opinion. Il faut donc arriver aux textes du XIVe siècle pour trouver le mot *bastide* employé habituellement pour désigner des *forteresses*, des *fortifications*, des *remparts*, soit en bois, soit en maçonnerie. Ces bastides étaient alors quelquefois entourées de fossés, de palissades et de barrières. On les construisait en pleine campagne, sur les chemins et dans les postes les plus importants. Froissart dit en effet : « .... Avoyent assiégé Brest par *bastides* et non autrement, par quoi on ne le peut avitailler. » Il arriva souvent que des bastides créées provisoirement et pendant une guerre dans les provinces de France, prenaient rapidement une grande extension par suite de la protection que les habitants du voisinage pouvaient y trouver. C'est ce qui eut lieu pour la bastide royale du XIVe siècle, construite à Revel dans le Lauraguais, par Philippe de Valois. Les maisons qui furent élevées aux alentours devinrent si nombreuses, que

(1) Coll. Doat, t. LVIII, f. 18.

le roi leur accorda des priviléges en 1345, et bientôt après leur donna le titre de ville et chargea son sénéchal de Toulouse et les juges de Lauraguais de conserver et faire exécuter les priviléges de cette nouvelle cité (1). Quant aux bastides de la Provence, il ne faut pas oublier de remarquer qu'elles furent aussi assimilées, sur les terres du roi et de certains autres seigneurs, à la commune et qu'elles eurent leurs droits de bourgeoisie réglé et reconnu. C'est ce que prouvent l'ordonnance du roi Philippe de Valois, de l'année 1345, relative à la bastide de Beauvais près Nîmes (2), et une autre ordonnance du roi Jean donnée au mois d'obtobre 1351. Ce mot a donc aussi eu diverses acceptions selon le temps et le lieu où il a été employé. Ce fut une maison aux champs d'abord, puis une forteresse pendant le XIVe siècle.

Mais la faculté de réparer une propriété particulière devait toujours être obtenue préalablement des autorités compétentes (3). Un procès-verbal du juge de Saint-Afrique, daté de l'année 1364 (mars 31), prouve que son avis et son autorisation furent nécessaires à quelques habitants de cette ville pour pouvoir réparer leurs maisons, ou encore en mettre les appuis sur les murailles de la ville (4).

Nous trouvons, au XIIIe siècle, l'expropriation pour cause d'utilité religieuse déjà pratiquée. Elle ne pouvait toutefois s'exercer par le roi de France que sur les terres qui lui appartenaient. Ainsi, en 1255, saint Louis écrivit au sénéchal de Carcassonne pour lui ordonner de faire obtenir aux frères Prêcheurs de cette ville, soit par échange, soit par acquisition ou autrement, un certain emplacement dont ils avaient besoin pour construire un nouveau couvent, parce que celui qu'ils possédaient alors était trop rapproché de la maison des frères Mineurs. Le roi demandait aussi que le marché aux bestiaux, qui se tenait devant le monastère des frères Prêcheurs, fût immédiatement transporté ailleurs, à cause du bruit qui s'y faisait pendant les heures des offices, ce qui incommodait fort les religieux (5). Mais l'expropriation pour cause d'utilité publique se pratiquait plus généralement et même plus facilement (6). Il était reconnu que la maison d'un particulier pouvait être démolie, malgré son

(1) *Ordonnances*, t. IV, p. 100.
(2) Recueil de Pérard, p. 509.
(3) *Coutumes du Berry*, p. 195.
(4) Coll. Doat, t. CXLIX, p. 102,
(5) Même collection, t. CLIV, p. 77.
(6) D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. III, preuve p. 462.

opposition, s'il y avait utilité générale : dans ce cas encore, le propriétaire était au moins toujours obligé de vendre son immeuble. Il en était de même des églises situées dans le voisinage des fortifications d'une ville, et qui pouvaient en gêner la défense. Ceci arriva pour l'église de Notre-Dame et des frères Prêcheurs de Carcassonne, en 1247; mais ceux qui l'avaient démolie furent obligés de la reconstruire après la paix faite (1). Nous devons cependant mentionner une exception : le roi Jean, dans sa charte du 28 août 1356, en faveur des habitants de Fanjaux, petite ville près de Carcassonne, exempte du droit d'expropriation pour cause d'utilité publique tous les lieux sacrés; mais il permet en même temps de prendre les matériaux des maisons démolies par autorité publique, et au juge de vendre l'emplacement qui n'aurait pas été reconstruit au bout d'un an de délai.

Le droit d'expropriation ne s'exerçait pas sans quelques garanties pour les parties intéressées. On le voit par un acte du duc Jean, fils du roi de France, lieutenant en Languedoc, de l'année 1358, au sujet d'une contestation entre les consuls et l'évêque de Béziers, pour des maisons à démolir dans le voisinage des remparts : le duc délégua deux chevaliers pour aller visiter les maisons, savoir quel dommage elles pouvaient causer à l'évêque, écouter les raisons des consuls qui s'opposaient à leur démolition, et décider en tous points cet important différend. Le duc Jean ordonna ensuite l'exécution de la sentence arbitrale rendue par les deux chevaliers. Les consuls et les syndics étaient responsables de leurs actes, et c'était à leurs risques et périls personnels qu'ils pouvaient s'emparer de terres libres, de maisons de campagne ou de ville pour les faire démolir; on regardait alors comme un acte criminel de toucher à une maison qui était sous la sauvegarde du roi : si les consuls démolissaient une de ces maisons, ils étaient soumis à l'obligation d'obtenir des lettres de rémission du roi de France, en justifiant de l'utilité publique. C'est ce que prouvent deux ordonnances du 26 et du 31 juillet 1358 (2).

Enfin deux documents, du mois de mai 1359 et du mois d'août 1378, complètent les exemples des règles suivies dans l'expropriation pour cause d'utilité publique, en nous donnant : 1° le texte des lettres patentes du roi Jean qui absolvent les consuls de Béziers du crime qu'ils ont commis en démolissant les maisons qui étaient

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. III, p. 78 et 80.
(2) *Idem*, t. IV, p. 189 et 193.

sous la sauvegarde du roi, et qui empêchaient d'aller autour des murailles de la ville pour faire le guet. Ils avaient pris aussi des pierres et coupé des arbres dans des lieux qui étaient sous la protection royale (1); et 2° un acte de Thomas de Maisnières par lequel il s'engage à remettre sus entièrement et à réédifier avec des matériaux analogues, la maison et chastel de Cotaing « abbatu pour sauveté de son propre chastel (2). »

Nous ne pouvons donc pas adopter l'opinion émise par M. Viollet le Duc dans son *Dictionnaire de l'architecture* (p. 12), que « le pouvoir féodal n'avait pas à sa disposition les lois d'expropration pour cause d'utilité publique. » Il nous semble qu'il ne serait pas plus exact de dire que la France n'avait pas de lois avant le Code Napoléon. Tout en contredisant avec regret un auteur qui fait autorité en architecture du moyen âge, nous remarquons, cependant, que ce *Dictionnaire*, si exact pour toutes les descriptions d'art et de construction, laisse à désirer dans plusieurs de ses articles déjà publiés, en ce qui concerne l'histoire des lois et des coutumes qui permettaient de construire à de certaines conditions. Nous aurons donc l'occasion de signaler quelques erreurs en ce qui concerne les *alignements* et d'autres usages, dont les chartes isolées nous ont conservé les traditions.

Les maisons communes continuèrent de dépendre, pendant le XIIIe et le XIVe siècle, de la vigueur des consuls et de la bonne volonté des seigneurs d'épée et d'Église : c'est dire assez qu'elles subirent toutes les vicissitudes dépendant de la raison du plus fort; car l'une des clauses principales de toute charte de commune fut le droit de maison commune, de scel, de beffroy et de justices : c'est là l'origine première de ces maisons municipales. Les documents que nous allons analyser rappelleront les principales circonstances bonnes ou mauvaises que quelques-unes d'entre elles eurent à supporter. Les maisons communes, en effet, appartenaient quelquefois au roi ou aux seigneurs suzerains qui en permettaient l'usage à de certaines conditions. En 1271, celle de Carcassonne provint d'un don royal, et le sénéchal y exerçait la police au nom du monarque, puisque sa permission fut nécessaire pour établir un étal de boucherie qui devait payer droits de *los*, *de foriscapes* et autres (3). Celle de la ville de Limoges appartenait, en 1275, au vicomte de ce nom, qui permettait aux consuls de s'y assembler avec

(1) Collection Doat, t. LX, f. 115.
(2) Coll. de copies de chartes, boîte 271.
(3) Coll. Doat, t. LXIV, fol. 23.

le prévôt pour discuter les affaires municipales, et elle portait le nom de *Consulat*. Elle avait cependant été construite par la commune, mais il fut reconnu que c'était sur un emplacement appartenant au vicomte, ce qui fut cause que la propriété lui en fut adjugée sur sa réclamation (1). En 1294, par permission de Philippe le Bel, il en fut de même à Péronne (2); mais les habitants d'Aurillac transigèrent avec l'abbé de ce nom, pour avoir le droit de posséder, en 1280, une maison commune et une tour dans le voisinage de l'habitation du sieur Davezac, sans être tenus de détruire cette même tour (3). Nous devons faire également remarquer, pour le XIVe siècle, combien l'esprit d'association avait fait de progrès : on voit alors les compagnies s'organiser et les habitants s'associer pour les ouvrages *du profit commun*. Et, en ce point, le texte des coutumes recueillies par Beaumanoir fournit de curieuses et de très-précieuses indications.

De plus, nous voyons qu'en 1301, par une sentence des arbitres élus par le comte d'Armagnac, par l'archevêque d'Auch et son chapitre, et par les consuls de la ville, il fut ordonné qu'on bâtirait, à frais communs, une maison commune où il y aurait des prisons communes et un geôlier; qu'on y garderait les armes de la ville, les titres du comte, de l'archevêque et de la ville; que les assemblées publiques s'y tiendraient et que les consuls y rendraient la justice. Les libertés et franchises de Figeac, de l'année 1318, reconnaissent aussi la possession par la commune « Domum consulatus et arcam communes (4). »

En 1357, le comte Jean d'Armagnac accorde un droit analogue aux consuls de Saint-Afrique, en considération des grandes dépenses qu'ils supportèrent pour relever les murailles et fortifications de cette ville (5). C'était donc un motif de reconnaissance qui fit obtenir à cette commune le droit d'avoir sa maison.

D'autres villes, au contraire, qui avaient obtenu ce droit du roi ou de leur seigneur, se trouvaient dans l'impossibilité d'en user faute des sommes d'argent nécessaires pour construire cette maison. Il leur restait alors un moyen, celui d'obtenir du roi l'autorisation de créer un impôt nouveau ou momentané. C'est ce qui arriva, en 1355, aux habitants de Trie (6).

(1) *Ordonnances*, t. III, p. 62.
(2) Coll. de copies de chartes, boîte 242.
(3) *Idem.*, boîte 245.
(4) Collection Doat, t. CXXV. f. 1.
(5) Même collection, t. CXLIX, f. 39.
(6) *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 324.

Les ouvriers maçons, les tailleurs de pierre, les menuisiers et autres artisans étaient obligés de travailler moyennant salaire au profit de la commune, sur la réquisition des consuls (1), et l'assemblée des échevins désignait les maîtres charpentiers et maçons qui devaient faire les œuvres de la commune et de la ville : on les choisissait parmi les plus dignes de la confiance générale (2).

Les priviléges de Villeneuve d'Agen, de l'année 1369, et ceux de Bapaume permettaient d'agrandir l'hôtel de ville. Dans cette dernière ville, cette maison se nommait *le Cange*, « séant devant le beffroy, en laquelle il est accoustumé tenir leurs plais, laquelle maison se tournoit et venoit en ruine et aussi estoit petite pour faire che à quoi elle estoit et doit estre ordenée (3). »

Mais comme les maisons communes étaient souvent entourées de fossés ou de forteresses, ce qui déplaisait singulièrement à l'autorité seigneuriale, il arrivait dans certains pays, comme par exemple à Beaumont en Languedoc, que le seigneur se réservait spécialement que ces maisons ne seraient point fortifiées. Cela se passait au commencement du règne de Charles VI (4).

Les beffrois, au contraire, appartenaient ordinairement à la ville; le gardien était nommé par l'échevin, il devait être homme bien famé (5); mais le roi pouvait, dans certains cas, faire démolir le beffroi ou même le supprimer. C'est ce qui arriva à la ville de Laon en 1331, en vertu des lettres patentes de Philippe de Valois, portant : « Il n'y aura plus à Laon de tour du beffroy, et les deux cloches qui y étoient en seront ôtées et confisquées au roi (6). »

Le roi Charles V permit aussi par lettres du 25 avril 1376, au maire de Péronne de prendre les grès d'une muraille et d'une fortification, situées dans la rue de Bretagne de cette ville, et que l'on démolissait, pour bâtir un beffroi au lieu et place de celui qui avait été abattu lors de la destruction de la commune de Péronne (8), cette cité étant rétablie dans tous ses droits anciens.

Ainsi nous avons pu signaler les principales et les plus importantes

(1) Ordonnance du roi Jean, de l'an 1356, *Recueil des ordonn.*, t. III, p. 78.

(2) *Coutumier de Picardie*, publié par M. Marnier, p. 143.

(3) Collection de copies de chartes, boîte 269.

(4) Il y avait aussi dans cette ville une espèce de tribune publique dite *Brétesque*, du haut de laquelle on publiait les bans. (Même collection, boîte 270.)

(5) *Coutumier de Picardie*, p 143.

(6) Coll. de copies de chartes, boîte 271.— Voyez aussi la charte de réintégration de la commune de Saint-Josse, de l'année 1352, boîte 265.

(7) *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 196.

clauses qui réglèrent, pendant plus de quatre siècles, le droit de bâtir, de posséder une maison particulière et les maisons communes ou municipales en France. Nous ne dépasserons pas cette époque, parce que, dès le commencement du XVe siècle, les coutumes locales étaient rédigées et écrites dans presque toutes les provinces, et que dès lors la législation, sans être plus uniforme en France, devint d'une exécution plus régulière et plus constante.

La fondation et l'accroissement des petites bourgades, des villages eurent aussi des règlements spéciaux : nous allons les étudier pour le même espace de temps.

LETTRE A M. FRÉDÉRIC SORET

SUR

UNE MONNAIE D'ARGENT INÉDITE DE LÉON II,

ROI DE LA PETITE ARMÉNIE.

Mon cher Confrère,

Malgré tous les efforts qu'un numismatiste apporte à donner, avec le plus de soin possible, la description complète des monnaies qui se rattachent à un peuple, ou à une dynastie, il arrive toujours que tôt ou tard le livre qu'il a publié devient incomplet et oblige son auteur à donner des suppléments indispensables qui forment la base d'une nouvelle édition. J'avais à peine terminé mon ouvrage sur la numismatique de l'Arménie au moyen âge, que déjà je recevais des monnaies venant de la Cilicie, siége du royaume d'Arménie, pendant la période des guerres saintes, monnaies dont quelques-unes m'offraient des variétés de types peu importantes, il est vrai, mais qui, cependant, méritaient d'être mentionnées dans une monographie qu'on est toujours porté à regarder comme complète.

A quelque temps de là, M. Camille Rollin, que des affaires appelaient dans le Midi, trouva chez un bijoutier de Marseille, parmi une grande quantité de pièces vénitiennes, une monnaie arménienne d'argent d'un grand module avec le nom du roi Léon. M. C. Rollin acquit cette curieuse médaille et voulut bien m'autoriser à la publier. En voici la description :

ԼԵՒՈՆ ԹԳՐ ԱՄԵՆԱՑՆ ՀԱՑՈՑ.

Levon th(a)k(avo)r amenaïn Haïotz

Léon roi de tous les Arméniens.

Le roi, vu de face, la couronne sur la tête et revêtu de ses ornements royaux, est assis sur un trône dont les côtés sont terminés par des lions ; il tient de la main droite un globe crucigère, et de la gauche une fleur de lis. Grènetis.

ԿԱՐՈՂՈՒԹԻՆ ԱՍՏՈՒԾՈՅ

Garogouth (iam) pen Asdouzo.

Par la puissance de Dieu.

Lion couronné passant à gauche, derrière lui une croix double, devant une rose ; derrière et dessous le lion un point. Grènetis.

Argent. Diamètre, 16 millimètres. — Collection de M. Rollin à Paris.

Le type de cette pièce est tout à fait semblable aux blancs de Chypre, qui servaient de modèle au moyen âge à certaines monnaies qui étaient frappées par les rois d'Arménie et même par les omra musulmans de Lycie.

La figure du roi, assis et vu de face, convient parfaitement à Léon II, ainsi que le type figuré au revers. Toutefois la légende du droit pourrait faire supposer que cette pièce appartient plutôt au roi Léon III qui prenait le titre de *Thakavor de tous les Arméniens.* Mais on sait que Léon II avait pris aussi ce titre sur quelques-unes de ses monnaies et que l'orthographe usitée sur les médailles du roi Léon III est tout à fait différente de celle dont se servaient les monnayeurs de Léon II. Le nom de Léon II est constamment écrit sur les monnaies sous la forme *Lévon*, tandis que c'est la forme *Léon* qu'on lit sur les pièces du Thakavor Léon III.

La rose qui figure au revers de la médaille qui fait le sujet de cette lettre, est un emblème particulier à l'Arménie ; on le trouve figuré sur des châteaux forts qui ont été élevés ou restaurés par les rois Roupéniens ; j'ai cité dans mon ouvrage les forteresses de *Nemroun* et de *Selefké* sur les portes desquelles on voit la croix cantonnée de roses ou d'un ornement qui en affecte la forme.

Cette pièce est fort intéressante en ce qu'elle nous offre une variété remarquable dans la série des monnaies de Léon II, et son module, qui diffère de celui de toutes les autres médailles de ce prince, pourra servir un jour à nous aider dans nos recherches sur le système monétaire employé par les rois d'Arménie de la dynastie de Roupène.

Veuillez agréer, etc.

VICTOR LANGLOIS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DES BEAUX-ARTS.

EXAMEN ARCHÉOLOGIQUE

DE

LA GALERIE D'ARCHITECTURE.

De cette grande solennité de l'Exposition universelle à laquelle presque toutes les nations du monde se sont associées, l'industrie n'est pas, seule, à se féliciter : l'art fera certainement son profit du rapprochement de tant d'écoles diverses, et, ce qui nous touche encore de plus près, l'archéologie est destinée à en recueillir plus d'un enseignement. Dans aucun des Salons précédents, en effet, cette science n'a fourni à la fois un si grand nombre de dessins, de plus curieux, ni de mieux faits, et conséquemment à aucune époque n'a été réunie une source plus importante de documents graphiques.

Lorsqu'on parcourt la galerie d'architecture du palais de l'avenue Montaigne, si l'on se reporte par la pensée à quelque vingt ans en arrière, il est impossible de ne pas être étonné, à l'aspect de cette radicale révolution dans les arts, à laquelle ont assisté les hommes de notre génération, qui comptent aujourd'hui de sept à huit lustres. A l'époque où l'on nous mit un crayon dans les mains, l'antique régnait despotiquement, et Quatremère de Quincy, son pontife, fulminait des anathèmes passionnés contre tous ceux qui paraissaient soupçonner que les monuments à ogives n'étaient pas absolument des monstruosités, et que les sculptures de la cathédrale de Reims pouvaient offrir un charme presque aussi vif que les constructions cyclopéennes, si chères à Petit-Radel. A cette époque, en littérature et en peinture, les romantiques qui, de la période dite *Troubadour*, en étaient arrivés à celle qu'on peut énoncer *Tour de Nesle*, commençaient enfin à travailler avec succès à leur démolition acharnée des classiques. C'était le temps où la tragédie avec ses armures bouffonnes et ses chloroformiques tirades, rangée désormais au nombre des conceptions grotesques, faisait définitivement

place au drame moyen âge, avec ses déclamations échevelées, et ses exhibitions de dagues de Tolède et de justaucorps mi-partis, cette friperie aujourd'hui bien fanée, mais que rapetassent incessamment les faiseurs de romances. Alors, néanmoins, les jeunes architectes ne juraient encore que par Vignole, et à peine quelques-uns d'entre eux songeaient-ils qu'il ne serait pas tout à fait oiseux de rechercher comment se profilait une moulure ogivale. Quel changement s'est opéré depuis vingt ans! Et que sont devenus ces apôtres intolérants d'un art en opposition avec nos usages et nos climats, qui, lorsqu'ils voulaient bien contenir leur indignation à l'idée de restaurer un édifice du XIIIe siècle, donnaient charitablement le conseil heureux d'y glisser au moins *un petit ordre?*

Aujourd'hui les efforts des archéologues qui s'étaient dévoués à la réhabilitation des arts du moyen âge, ont porté leurs fruits, et personne ne conteste plus la beauté des monuments gothiques ni l'utilité de leur étude. La réaction s'est d'ailleurs opérée de la manière la plus heureuse, puisque, contrairement à ce qui arrive ordinairement en pareil cas, le but n'a pas été dépassé, et c'est seulement un juste équilibre qui a été rétabli; nul ne songe, en effet, à dénier aux chefs-d'œuvre de l'antiquité la place qu'ils méritent parmi les plus brillantes créations du génie humain; on a seulement réduit cette place à ses véritables proportions, de ridiculement exagérée qu'elle était : sur la totalité des dessins exposés, nous voyons que les dix-neuf vingtièmes ont trait aux constructions du moyen âge. Or rien n'est plus rationnel, car abstraction faite des autres raisons qui les rendent si intéressantes pour nous, ces constructions nous en apprennent beaucoup plus sur l'art difficile de bâtir, que tous les temples élevés par les Grecs, l'érection de ces derniers ayant naturellement eu lieu dans des conditions de destination, de température et de matériaux complétement différentes de celles auxquelles il faut satisfaire actuellement. On peut ne pas proclamer encore publiquement cette vérité à l'École des beaux-arts, mais on ne l'y méconnaît plus, et le jour est proche où chacun sera contraint d'en convenir sans ambages.

Parmi les dessins exposés les uns sont des projets de monuments à édifier de toutes pièces; les autres sont au contraire des études de monuments soit simplement restaurés, soit reproduits dans l'état où les siècles nous les ont laissés; nous n'avons pas besoin d'indiquer notre prédilection pour ceux-ci, et nous nous en occuperons exclusivement. Il y aurait cependant beaucoup à dire sur les autres, qui sont loin d'être tous le résultat de laborieuses recherches et de

comparaisons attentives et intelligentes. Mais outre que tout cela pourrait nous entraîner plus loin que nous n'avons l'intention d'aller, il est une autre considération qui nous retient; c'est que, à notre sens, la *Revue archéologique* étant avant tout un recueil didactique et non critique, il faut consacrer l'espace dont on y dispose à l'examen des originaux de préférence à celui des pastiches. Nous nous bornerons donc à signaler à nos lecteurs les études qui nous paraissent dignes de leur attention par les renseignements qu'elles comportent, en même temps que par leur valeur artistique, mais en ne tenant pas compte des quelques projets plus ou moins satisfaisants avec lesquels elles sont indistinctement mêlées.

Une chose nous frappe tout d'abord dans la plus grande partie des dessins exposés qui, comme on sait, proviennent pour la plupart des archives du Bureau de la conservation des monuments ; généralement, ces dessins ne représentent pas les édifices tels qu'ils sont à présent ou qu'ils étaient naguère, mais tels que l'auteur s'imagine qu'ils ont été jadis, ou plutôt tels que, à son avis, on devrait les refaire. Il en résulte un très-grand inconvénient : l'impossibilité de se fier aux plans que l'on a sous les yeux, exposé que l'on est à prendre pour une disposition bizarre, mais authentique, ce qui peut n'être qu'une excentricité du dessinateur; or nous soutenons que l'œil le plus exercé peut aisément s'y méprendre, et parce que les anomalies apparentes sont chose commune dans l'architecture du moyen âge, à ce point que plus l'on voit de monuments, plus on compte d'étrangetés dont on n'aurait pas admis l'existence *a priori*, et parce qu'une élévation ou une coupe n'est jamais assez finement faite, pour offrir les éléments d'un jugement certain. Chez certains artistes, du reste, la manière de procéder que nous blâmons, paraît un système qui leur épargne, d'une part, la peine de dessiner deux fois la même chose, et de l'autre, rend la critique malaisée. Ceux qui sont sûrs d'eux-mêmes, ou, du moins, veulent de bonne foi soumettre leurs restitutions à l'appréciation du public, ne doivent pas craindre de lui donner les moyens d'en décider le mérite. L'exemple de M. Viollet le Duc est là pour prouver non-seulement qu'on peut sortir victorieusement de l'épreuve, mais encore que, dans ce cas, la gloire à recueillir est d'autant plus réelle qu'il est impossible de croire à une intention quelconque de faire illusion.

Une autre particularité à remarquer dans les dessins exposés, c'est la conséquence de la prodigieuse habileté de faire qu'ils dénotent, et qui est telle que plusieurs, dans certaines de leurs parties, semblent

être le produit d'une opération photographique. Nous n'hésitons pas à le dire, cette surprenante habileté conduit à des résultats déplorables. Un dessin d'architecture est une projection géométrique et il y a nécessité qu'il se distingue principalement par la rectitude et la netteté de ses lignes. Or, que voyons-nous dans la plupart de ces plans, dont les couleurs savamment combinées exercent un tel charme quand on n'y jette qu'un coup d'œil? De brillantes aquarelles où les lumières, chaudes comme celles des peintures vénitiennes, ont pour repoussoirs des ombres d'un vaporeux extravagant; où, recourant aux ficelles du *chic* le plus audacieux, et faisant abus de la sienne brûlée et du smalt, l'on paraît s'être proposé pour but la maquette d'une décoration d'opéra ; où, enfin, tout ce qui constitue essentiellement le dessin géométral, est complétement sacrifié à un effet qui flatte l'œil sans doute, mais dont le moindre inconvénient est de donner l'idée la plus fausse de l'édifice qu'il s'agirait au contraire de représenter le mieux possible. Est-ce à dire que nous voudrions voir les artistes en revenir aux dessins boueux de l'époque de Soufflot, ou aux traits coloriés du temps du premier empire? Non, certes; nous souhaiterions seulement qu'ils n'oubliassent pas que ce qu'ils doivent chercher à obtenir par-dessus tout, c'est l'exactitude de la forme et la vérité de l'aspect. Nous ne prétendons pas d'ailleurs être le premier qui ait compris et blâmé les inconvénients du parti pris dont nous venons de parler; plus d'une fois nous avons constaté à quelles plaintes il donnait lieu de la part des esprits sérieux; si nous nous faisons encore l'écho des regrets qu'il fait naître, c'est que l'archéologie, infiniment plus que l'art, a à y perdre, comme à toute innovation qui ne tend pas à donner aux travaux graphiques la justesse de rendu d'une épreuve daguerrienne.

Mais trêve de prolégomènes, quoique le sujet nous y convie; aussi bien l'espace pourrait nous faire défaut, et le temps nous manquerait certainement, arrivé tard que nous sommes, pour parler longuement à nos lecteurs de ces choses dont nous aurions dû, plus tôt, commencer à les entretenir. Nous nous hâtons donc d'aborder le sujet véritable de cet article, en les priant d'excuser la précipitation trop facilement visible, avec laquelle une circonstance particulière nous a contraint de le rédiger.

M. E. Viollet le Duc occupe le premier rang, à l'exposition d'architecture, par le nombre considérable de ses dessins, dont la beauté n'est surpassée par nuls autres. Les plus capitales de ses sept monographies sont celles de l'église de Neuvy, curieux édifice qui offre un plan analogue à celui du Temple de Paris, et présente,

dans la coupole dont il est surmonté, des réminiscences très-évidentes de l'Orient; de l'église des Jacobins de Toulouse dont l'apside, du XIIe siècle, et la tour, du XIIIe, sont construites en briques; de la salle synodale de Sens, précieux monument d'architecture ecclésiastique, que M. Viollet le Duc, après nous l'avoir représentée dans son état actuel, avec ses grandes baies défigurées et son comble supprimé, nous montre restaurée dans sa majesté ancienne; et, dominant tout le reste, le travail sur l'enceinte de Carcassonne. C'est là une œuvre hors ligne, qui, étudiée avec amour par son auteur, jette sur l'architecture militaire du moyen âge, un jour nouveau et très-vif. M. Viollet le Duc ne s'est pas, effectivement, borné à donner l'ensemble et les détails des murailles, des des portes et du château, mais, laissant toujours la faculté de comparer l'état ancien à l'état moderne, il a, au moyen de petites figures humaines, spirituellement croquées, fait comprendre l'usage des diverses parties des fortifications, et montré par quels moyens elles répondaient à leur but. Il nous fait voir ainsi comment se manœuvraient les herses, et comment se posaient les hourds, dont il exagère peut-être la fréquence. Ces éclaircissements ne sont pas seulement infiniment intéressants et utiles, on peut affirmer qu'ils étaient nécessaires, car, plus que toute autre, l'architecture militaire demande des explications pour être comprise; et c'est parce que Viollet le Duc a saisi cette vérité qu'il a obtenu un si grand succès dans son récent ouvrage, où se trouvent illustrés d'une manière aussi ingénieuse que claire, les différents procédés de l'attaque et de la défense des anciennes places fortes. Dans ces derniers temps, du reste, et par la publication de son *Dictionnaire raisonné de l'Architecture du moyen âge*, M. Viollet le Duc s'est créé, dans le monde archéologique, une position qui admet peu de rivalités, et n'est que la juste récompense des recherches que, depuis quinze ans, il a poursuivies sans relâche sur toutes les branches de l'art monumental français.

S'il n'eût été absorbé par ses nombreuses occupations, M. Lassus, le collaborateur de M. Viollet le Duc dans la restauration de la cathédrale de Paris, lui qui a mené à bonne fin les travaux de la Sainte-Chapelle, aurait facilement trouvé, dans ses portefeuilles, des dessins plus importants que ceux qu'il a exposés; ils se bornent à une vue du vaste réfectoire de Saint-Martin des Champs, destinée à être gravée pour la *Statistique monumentale de Paris*, et aux plans de l'église de Saint-Aignan (Loir-et-Cher), édifice de quatrième ordre, lequel ne présente aucun autre trait bien saillant qu'un

riche petit tombeau arqué, pratiqué dans le mur extérieur, et les toits de pierre des apsidioles.

Dans les plans et les projets de restauration du château de Blois, qui sont l'œuvre magistrale de M. Duban, il y a des parties délicieusement faites, ainsi les culs-de-lampe des tourelles et les piliers sculptés de la cour; d'autres, par contre, sont d'une singulière gaucherie, ce qui prouve seulement que, suivant l'usage, M. Duban s'est fait aider par ses élèves. Quant au château lui-même, il est trop connu pour qu'il soit nécessaire de faire remarquer qu'il constitue une des constructions les plus considérables et les plus nobles de la Renaissance, dont il illustre trois phases successives.

On se rappelle la sensation que produisirent, lorsqu'ils furent exposés pour la première fois, les magnifiques dessins de la cathédrale d'Alby par M. César Daly, le directeur distingué de la *Revue d'architecture*. L'impression n'a pas été amoindrie cette année, malgré le papillotage des aquarelles environnantes, parce que les dessins de M. Daly n'ont pas seulement pour eux le brillant de leur exécution, mais se recommandent également par les qualités les plus sérieuses, ne laissant rien à désirer sous le rapport de la conscience et de l'observation du caractère. C'est d'ailleurs un monument étrangement curieux que cette cathédrale d'Alby, avec sa décoration peinte, sa construction en briques, et ses contre-forts circulaires qui se terminent en tourelles, non sans analogie avec les minarets orientaux, et il faut se féliciter que l'artiste qui avait entrepris d'en relever les plans, ait compris l'importance de sa mission, et ait su se maintenir à la hauteur de sa tâche.

Quatre beaux dessins sagement faits, formant la monographie de l'élégant hôtel de Cluny, ont été envoyés par M. Albert Lenoir. On sait que ce savant architecte, frappé du voisinage vraiment heureux du palais des Thermes et de la pittoresque demeure de Jacques d'Amboise, conçut dès 1833 le projet de les réunir et d'en faire un musée consacré aux choses du moyen âge. Il était difficile d'avoir une idée meilleure; tout le monde le comprit, et le projet a été réalisé en 1843, sauvant d'une ruine certaine un monument dont l'importance, comme exemple d'ancien hôtel seigneurial, n'est égalée en France que par la maison de Jacques Cœur, à Bourges. Jusqu'à présent les travaux de M. Lenoir se sont bornés à restaurer quelques parties de l'hôtel et à l'approprier avec talent à sa destination; il va bientôt avoir occasion d'entreprendre une œuvre plus importante et plus digne de son mérite, l'îlot entier où se trouve l'édifice devant être consacré à son agrandissement.

De cette tour Bichat dont on a tant parlé naguère et qui, dans son état de mutilation, était incontestablement fort laide à l'extérieur, mais n'en constituait pas moins un spécimen précieux d'architecture monastique, dont il eût été facile et convenable de faire le centre imposant d'un square de verdure, si l'on eût pris la peine de la restaurer; de cette tour Bichat, où délibéraient les preux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et qui n'a pas trouvé grâce devant le marteau des démolisseurs, il ne reste plus que les dessins qu'en a faits M. Théodore Vacquer, par pur amour de la science, car ils n'ont point été commandés, et restent la propriété de leur auteur. Ces dessins, nous en avons vu relever les minutes au milieu des décombres, et nous garantissons qu'il est impossible de pousser plus loin le soin, l'exactitude et aussi l'intelligence dans l'art difficile d'interpréter les fragments d'une ancienne construction, à l'effet d'en restituer la disposition primitive. Sur les bâtiments de la Commanderie de Saint-Jean de Latran, il est sûr qu'on ne saura jamais plus que ce qu'en révèle le travail de M. Vacquer, dont la place serait marquée dans les archives de la Commission des monuments historiques, à aussi juste titre que celui de M. Hénard sur l'hôtel Carnavalet, plus adroitement fait peut-être, mais non de plus grande valeur.

Ce que M. Vacquer a fait pour la tour Bichat, M. Léon Vaudoyer l'a fait aussi pour les luxueuses maisons de la Renaissance, que possède la ville d'Orléans, digne patrie de l'illustre Jacques Audrouet du Cerceau. Il y a toutefois cette différence que les dessins habiles et étudiés de M. Vaudoyer lui ont été commandés par le Gouvernement, dans l'appréhension que les maisons venant à être démolies, il n'en subsistât plus qu'un souvenir stérile. Nous ferons observer à ce sujet qu'il serait souhaitable que l'administration étendît sa sollicitude à d'autres villes que celle d'Orléans. Nous en nommerions facilement plus de dix où chaque jour disparaissent de curieux restes d'architecture civile; à Rouen, particulièrement, il s'est fait récemment, en ce genre, les pertes les plus irréparables. Encore quelques années, par exemple, et l'on ne verra que des traces de ce quartier Martinville, dans lequel l'on rencontrait encore, en 1849, de petits carrefours où l'on pouvait se croire en plein XVIe siècle, et des ruelles étroites où l'on retrouvait ces masures « ruyneuses », ces places « vagues, vuides et inhabitées » dont parlent les vieux titres.

M. Verdier a exposé les plans de la salle capitulaire de la cathédrale de Noyon, qui offre l'ensemble le plus complet de constructions monastiques anciennes existant en France, et cinq des-

sins des maisons de Cluny, étrange petite ville qui, seule aujourd'hui, peut encore nous donner une idée de ce qu'était une cité du XIIe siècle. A M. Verdier l'on doit de nombreuses et bonnes études sur l'architecture civile du moyen âge, dont il s'est fait une spécialité; dans une position qui lui rend les voyages faciles, il ne s'en est pas fait faute, afin de relever de tous côtés les vieilles constructions à usage domestique, dont il obtenait l'indication. Le résultat de ses recherches, il le publie dans un recueil dont les jolies planches offrent souvent cet intérêt très-vif que font naître les raretés archéologiques, parmi lesquelles, eu égard à l'état actuel de la science, aucune ne mérite mieux de piquer la curiosité que celles qui nous instruisent du style et de la disposition des habitations incommodes de nos aïeux, si bien faites pour donner une idée de leurs mœurs. Nous regrettons d'avoir à constater chez M. Verdier cette manie peu scrupuleuse des restaurations à laquelle s'abandonnent trop d'architectes, même lorsqu'elle ne doit pas aboutir pour eux à un devis, et quelqu'un qui se promènerait, les dessins de M. Verdier à la main, dans les rues de Cluny, pour retrouver les maisons d'après lesquelles ils ont été faits, s'exposerait à chercher longtemps avant d'en reconnaître plusieurs, particulièrement celles où il a figuré des boutiques romanes qui ont dû tourner la tête à plus d'un antiquaire. M. Verdier a entrepris une œuvre éminemment utile, qu'il la continue en se montrant moins prodigue de restitutions risquées. Nous nous hasarderons aussi à l'engager de se méfier de la précision de certaines de ses élévations, qui ont été étudiées par lui avec un peu de précipitation, comme le prouve celle de la haute maison à trois étages dans laquelle, diminuant de moitié, au moins, la hauteur de la souche de cheminée, il l'a placée au milieu du toit, tandis qu'elle se trouve en réalité appuyée sur le pignon du mur mitoyen, ce que nous sommes en mesure d'affirmer, l'ayant nous-même dessinée d'un grenier voisin.

On a souvent parlé de l'influence qu'eut sur les architectes du XIIe siècle, dans le midi de la France, l'existence des constructions antiques qui subsistaient encore plus ou moins mutilées; nulle part, circonstance toute naturelle, cette influence ne s'est montrée plus puissante que dans la Provence. Elle est sensible dans le cloître de Montmajour, dessiné par M. Revoil; mais elle est surtout frappante dans la chapelle Saint-Gabriel (Bouches-du-Rhône), dont la monographie a été exposée par le même artiste. Ce petit édifice se compose de trois travées formées par une arcade en plein cintre, et d'un apside à voûte en cul-de-four, dont le plan semi-circulaire à

l'intérieur est, au contraire, polygonal à l'extérieur; le jour n'y pénètre que par l'oculus, cantonné des symboles des évangélistes, qui est percé dans la partie supérieure de la façade, dont la porte a la physionomie gallo-romaine la plus caractérisée. N'étaient quelques détails d'ornementation, la courbure ogivale de la voûte en berceau, et les contre-forts des murailles, on pourrait supposer, au premier abord, la chapelle Saint-Gabriel de six ou sept siècles plus vieille qu'elle ne l'est réellement. C'est un des monuments les plus curieux qui nous soient révélés par l'exposition d'architecture.

Dans les jolis dessins de M. Millet nous ne remarquons guère que la porte, à chambranle bizarre, de l'église de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), où se remarquent également quelques réminiscences antiques, fait qui n'est pas rare en Bourgogne. Une autre porte romane, et plus belle, est celle de l'abbaye de Charlieu (Loire), reproduite par M. Desjardins.

Aucune particularité n'attire beaucoup l'attention dans l'église d'Étampes, de M. Laisné, dont tous les éléments se retrouvent ailleurs, à l'exception des clefs à figurines allongées dont nous n'avons jamais vu d'exemple. M. Laisné a mieux mérité de la science par ses plans d'un bâtiment dépendant de l'ancienne abbaye d'Ourscamp. Ce bâtiment date du XIIIe siècle et renferme trois nefs d'inégale grandeur; il offre extérieurement une assez grande ressemblance avec un autre situé à Vauclerc, près de Laon, dont on ne dit pas davantage l'usage; la destination de l'un et de l'autre ne saurait pourtant être un mystère bien difficile à pénétrer, et il est fâcheux que M. Laisné n'ait pas cherché à deviner celle de l'édifice qu'il a eu l'occasion d'étudier. A l'artiste qui relève une construction incombe la tâche d'en déterminer la nature, car, à lui plus qu'à personne, cette tâche doit être aisée.

Une autre étude d'architecture monastique, ayant pour objet l'abbaye de Notre-Dame du Val, est due à M. Hérard; elle fait partie d'un travail d'ensemble sur les abbayes de l'ancien diocèse de Paris, dont l'auteur a exposé déjà des parties à plusieurs Salons précédents et sur lesquelles cette *Revue* a publié quelques notices (1). Nous applaudissons vivement à ce genre de travaux, car ils sont féconds en renseignements sur des choses peu connues jusqu'à ce jour. Nos sympathies sont, du reste, toujours acquises aux spécialités, parce que c'est de leurs efforts que naissent les progrès. Il faut sans

(1) Voy. *Revue archéologique*, VIIe année, p. 717 et pl. 156; X^e année, p. 293 et pl. 217.

doute des esprits synthétiques pour résumer les découvertes en doctrine; mais il n'y a pas de synthèse possible sans analyse préalable; on doit conséquemment encourager vivement ceux qui creusent à fond un sillon, et le poussent aussi loin qu'il est en leur pouvoir, ne jetant sur les autres que les regards nécessaires pour aller droit et bien.

M. Manguin a dû s'estimer heureux d'avoir à faire une monographie d'un aussi haut intérêt que celle de la crypte Saint-Laurent, à Grenoble, découverte il y a quelques années. Passionné que nous sommes pour les questions d'origine, nous sentons une sympathie des plus vives pour ces fragments de constructions mérovingiennes dont peu de gens semblent se préoccuper, mais dont nous n'avons jamais négligé de faire des études graphiques, toutes les fois que nous les avons rencontrées, nous flattant toujours que le temps viendrait où nous pourrions publier le fruit de nos recherches. La crypte Saint-Laurent paraît avoir autant d'importance que celle plus connue de Jouarre, et nous aimons à penser qu'elle n'a pas subi une restauration aussi inintelligente. Il est certain qu'on ne saurait citer un monument plus précieux, et il est fâcheux que M. Manguin n'ait pas apporté tous ses soins à en reproduire la sculpture, qu'il est impossible d'apprécier d'après son travail. M. Manguin était plus dans sa sphère en présence du château de Courtauvaux, dont la curieuse porte a été pour lui l'occasion d'un ravissant dessin qui nous rappelle ce mot d'un grand artiste : « Ce n'est pas la nature, mais ne voudriez-vous pas que la nature fût ainsi? » On peut en dire autant de ses fragments d'architecture romaine à Dié, encore plus habilement réussis; il est hors de doute qu'en réalité ils ne présentent pas ces tons rutilants qu'offrent tout au plus les ruines de la Grèce et dont abuse M. Manguin qui, ayant fait du décor chez M. Séchan, a le tort, grave chez un architecte, de se préoccuper plus de l'effet que de la forme.

La main ne manque pas non plus à M. Ruprich Robert; il est difficile de laver avec plus d'aplomb et d'obtenir de plus vigoureux effets, témoin sa porte de la cathédrale de Sées, où nous noterons en passant des vantaux en bois du XIIIe siècle, orné de rangées d'arcatures superposées. Pourquoi donc M. Ruprich Robert ne met-il pas un frein à sa verve de couleur qu'envierait un dessinateur de tapis, et se laisse-t-il aller à commettre des ombres du plus pur violet, comme il s'en trouve dans la façade de l'église de la Trinité? Heureusement cela ne l'a pas empêché de faire connaître d'une façon satisfaisante l'église des Templiers de Montsaunès, la-

quelle mérite d'attirer l'attention par ses curieuses peintures d'ornementation, et sa disposition simple et sévère, reflet effacé de celle que nous avons signalée dans la chapelle Saint-Gabriel.

La campanille ronde à six étages d'arcatures, de l'église Saint-Théodoric à Uzès (Gard), est d'une ressemblance frappante avec la fameuse Tour-Penchée de Pise. M. Eugène Laval qui en a exposé le dessin ainsi que ceux de riches tapisseries provenant de l'église Saint-Aventin à Tarascon, a exposé également un projet de restauration pour l'église de Thines (Ardèche) où se retrouve, comme en Auvergne, l'usage des claveaux en scories rouges, alternés avec d'autres de pierre ordinaire.

Nulle part plus qu'en Normandie, la Renaissance ne s'est montrée à la fois savante, gracieuse et splendide. Un des beaux spécimens de ce qu'elle a produit dans cette province, c'est la chapelle de l'église de Tillière-sur-Aure (Eure), dont les détails, s'ils étaient gravés, seraient d'un grand secours aux ornemanistes, ainsi qu'on peut le voir sur le plan qu'en a donné M. Lambert. Son jubé en bois, peint et doré, du Faouet, en Bretagne, qui porte le cachet de la dernière période ogivale, n'est pas moins riche et élégant; et, comme importance, est aux autres jubés de bois, ce que celui de l'église Sainte-Madeleine, à Troyes, est aux jubés de pierre.

Si nous cherchions à placer les artistes par ordre de mérite, tâche difficile dont nous ne nous chargerions pas volontiers, le nom de M. Bœswilvald ne se trouverait pas un des derniers sous notre plume. M. Bœswilvald jouit de la réputation méritée d'être un dessinateur des plus habiles. Il s'est fait représenter au Salon par six monographies, où, cherchant consciencieusement la vérité, il a toujours placé l'état actuel des monuments en présence des restaurations qu'il méditait. Ses églises d'Alsace sont des types qui illustrent l'art de cette partie de la France, encore allemande, si ce n'est par le patriotisme; et il n'y a pas moins à recueillir de l'étude des autres monuments dont il a envoyé les plans, et au milieu desquels se fait remarquer l'imposante cathédrale de Laon, dont la façade se ressent tant du voisinage de la merveilleuse basilique de Reims.

ADOLPHE BERTY.

(La suite au prochain numéro.)

LES DOUZE APOTRES

ET LEURS ATTRIBUTS.

Déjà dans un premier article publié dans le septième volume de cette *Revue*, p. 294 et suivantes, nous avons essayé de faire connaître avec quelques détails l'iconographie des apôtres. Nous croyons nécessaire d'ajouter à ce premier travail diverses suites des mêmes personnages, assez curieuses pour intéresser nos lecteurs et dont quelques-unes déjà publiées demandent des rectifications.

Nous donnerons d'abord les dessins de deux représentations des

apôtres, exécutées d'après une ancienne sculpture en bois qui a paru dans une publication anglaise *The archeological Journal*, dont la planche offre quelques variantes avec celles d'autres publications. Nous nous étonnons que M. de Caumont, qui en donne une gravure, pense que cette sculpture est du XVIe siècle, comme il le dit page 235 du premier volume de son *Abécédaire archéologique*.

Il nous semble, sauf meilleur avis, que c'est un travail qui accuse complétement le XVe siècle. On y trouve cette manière roide et anguleuse des maîtres de cette époque, surtout en Allemagne.

Un archéologue, dont le nom nous échappe, dit que ces figures sont rangées dans l'ordre que leur donne le *Canon* de la messe. Si cette observation est curieuse, elle n'est pas tout à fait exacte, puisque ce *Canon* les range ainsi qu'il suit : Pierre, Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques (sans doute le Mineur (1)), Philippe, Barthélemy, Matthieu, Simon et Thadée...,

Or sur les deux planches que nous reproduisons, saint Paul n'y figure pas non plus que saint Barnabé, nommé cependant aux Litanies des Saints, et la série des Douze se termine par les noms de saint Jude et de saint Mathias, qui a remplacé Judas le traître.

La clef que tient saint Pierre est remarquable. Il en est de même de la hache de charpentier que tient saint Matthieu, c'est encore un instrument curieux par sa forme.

Sur la deuxième série de ces figures, saint Thomas y est représenté tenant une lance et un livre dont on voit bien distinctement le *fermoir* et la forme carrée. Ce livre a été pris pour une *équerre* par un archéologue dont la mémoire lui rappelait sans doute la *légende* qui raconte que l'apôtre des Indes y avait construit une église par ordre de Gondéforus, roi de ce pays, à l'époque de la mission de saint Thomas, suivant les légendaires (2).

Un autre monument de sculpture également du XVe siècle, un bahut qu'on a pu voir dans la collection de M. Duval Lecamus, et

(1) On sait que le premier des deux saints Jacques était celui surnommé le Majeur, non à cause de son âge, mais parce qu'il fut le premier appelé à l'apostolat, et que son frère ne fut adjoint que plus tard au sacré collége.

(2) Les détails réellement curieux du drame qui représente la mise en scène de la légende relative à la mission de saint Thomas sont publiés, dans la belle *Monographie de la cathédrale de Bourges*, par les RR. PP. Arthur Martin et Charles Cahier. Voy. p. 155 et suiv. On y trouve la description des costumes, des acteurs, des décorations à vue, des mécaniques, des trappes pour faire paraître et disparaître les diables, les gueules d'enfer et autres curiosités d'un théâtre du XIIIe au XIVe siècle.

dont nous donnons ici le dessin, offre une autre suite fort curieuse des apôtres tenant chacun leur attribut.

La face de ce beau meuble est ornée de neuf niches qui renferment chacune une figure à savoir : huit apôtres et au milieu celle de Jésus-Christ; quant aux quatre autres figures, elles occupent les deux côtés du bahut. A droite de Jésus-Christ, saint Pierre, saint Paul,

saint André, saint Barthélemy, tenant comme un long coutelas, à gauche saint Jean, puis trois autres personnages difficiles à préciser : le premier tient un livre et une épée; le deuxième, un couteau ; le troisième, une espèce de scie.

Ces figures offrent une particularité singulière dans l'ordre qu'on leur a donné. Saint Pierre et saint Paul, au lieu d'être de chaque côté de Jésus-Christ, ce qui se voit ordinairement et ce qui a donné lieu à la question de savoir lequel des deux est avant l'autre, de celui qui est à droite ou de celui qui est à gauche. Ici les deux apôtres sont placés à côté l'un de l'autre, tous deux à la droite de Jésus-Christ, mais saint Paul ne vient qu'après saint Pierre. Cette manière de placer les deux chefs du sacré collége est tout à fait inusitée et vient prouver une fois de plus qu'on ne peut pas assigner aux douze apôtres une place rigoureusement méthodique, comme quelques personnes le croient, malgré les monuments qui à toutes les époques, même les plus reculées, prouvent le contraire.

Les vitraux eux-mêmes sont très-variables à ce sujet, comme le prouvent ceux que les pères Martin et Cahier ont publiés dans leur savante et splendide *Monographie de la cathédrale de Bourges.* Voir surtout les planches XIII, XXIII, XXV, XXVI, XXVII et XXVIII (1).

Parmi toutes ces figures, quelques-unes tiennent un attribut bien déterminé, ce qui est à noter, puisque les vitraux sont du XIIIe siècle. Ainsi saint André y tient une croix horizontale au lieu de celle en X qui a prévalu dans les temps modernes (voir la planche XXVIII); saint Thomas tient une épée (planche XXV); saint Jacques, un bâton ou massue (même planche); saint Barthélemy, un couteau (même planche); saint Mathias, un livre (même planche); saint Simon, un livre; saint Jacques ou Jacob tient le même attribut qui n'est d'aucune valeur pour les apôtres quand il est seul. Saint Barnabé de même, ainsi que saint Luc et saint Mathias; les deux derniers ne portant pas de nom, nous ne pouvons les désigner.

(1) Voir tous les détails consignés aux sujets des diverses manières de représenter les apôtres depuis le XIIe ou le XIIIe siècle environ, pages 298 et suiv. Page 299 se trouve un tableau synoptique qui montre d'un seul coup d'œil l'ordre dans lequel les apôtres sont placés : 1° dans le Canon de la messe; 2° dans les Litanies des saints; 3° dans le Symbole; 4° dans les Actes des apôtres; 5° dans les Constitutions apostoliques; 6° dans le *Monologium Græcorum*, ouvrage dont nous avons donné des détails curieux dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne*, etc., t. II, p. 165; 7° dans les évangélistes; 8° sur les peintures à fresque de l'église Saint-Paul avant l'incendie qui a détruit ce précieux monument en 1822. Voir à ce sujet Ciampini I, 231, 235.

Il est assez singulier de voir ici saint Luc évangéliste, figurant au milieu des apôtres. Cette particularité ne peut s'expliquer que par une transposition maladroite de vitraux lors d'une réparation dont nous ignorons l'époque.

La présence de plusieurs de ces attributs est d'autant plus curieuse à signaler, qu'ils viennent contredire ce que quelques archéologues ont avancé, qu'avant le XIVe siècle il n'y a rien d'arrêté ni de fixe touchant les attributs donnés aux apôtres. Cinq sur douze, c'est cependant une majorité dont il fallait tenir compte pour le XIIIe siècle.

Le tombeau de Louis XII, ce magnifique monument funéraire qui se voit dans la basilique de Saint-Denis, est entouré d'une suite de figures assises qui représente les douze apôtres. Malgré l'importance de ce monument, nous avons oublié de le signaler dans notre premier travail. A l'exception de deux, ces figures ne tiennent pas d'attributs bien distincts. La massue, attribut ordinaire de saint Jacques le Mineur, est peut-être même le seul attribut bien déterminé; presque tous tiennent des livres ouverts ou des phylactères. Ce beau monument a été reproduit d'une manière très-détaillée, sur les planches XXI, XXII, XXIII et XXIV de la publication intitulée : *Souvenirs du musée des monuments français*, in-folio, par Biet, architecte, Paris, 1821, et aussi sur la planche IX de l'*Album du moyen âge*, par M. Dusommerard, qui offre un beau développement de ce tombeau et d'une partie des statues des apôtres. On sait que toute cette sculpture est de Jean Juste de Tours, qui travaillait de 1518 à 1530.

Une autre suite de figures d'apôtres que nous ne trouvons indiquée nulle part et qui cependant nous semble digne d'être citée, est celle qui entoure le tombeau de François II, duc de Bretagne, sculpté en 1507 par Michel Colomb. Sur l'une des faces se voient six figures d'apôtres debout, parmi lesquels on reconnaît saint Pierre, saint Paul, saint Jean l'évangéliste et saint André et peut-être saint Thomas, qui semble tenir une équerre, les autres sont sur la face opposée dont nous ne pouvons parler, puisque nous n'en connaissons pas de reproduction.

Avant de terminer ces quelques détails, nous signalerons un attribut tout à fait singulier que tient un des apôtres, saint Jean représenté sur un gaufrier du XIIIe siècle, curieux ustensile en fer, gravé, qui appartient au musée de Cluny. Sur ce monument, on voit saint Jean qui tient un *baquet* (1), en place du calice que lui

(1) A défaut d'explication de cet attribut, nous pensons, sauf meilleur avis, qu'il peut représenter la cuve remplie de poix bouillante dans laquelle saint Jean fut plongé par ordre du tyran, mais dont il sortit plus sain et plus vigoureux.

donnent tous les monuments peints ou sculptés, les miniatures et les vitraux. Ce gaufrier est d'autant plus curieux qu'il est peut-être le seul connu de ce genre et que les douze apôtres qui tiennent presque tous un attribut, portent chacun leur nom au-dessus de leur tête, ce qui forme une des plus curieuses et des plus complètes iconographies des apôtres que nous connaissions.

Mais outre la singularité de l'attribut de saint Jean, nous voyons saint Pierre qui, en place des clefs qui lui appartiennent de temps immémorial, tient une croix renversée, rappelant le genre de supplice qu'il a enduré; saint Matthieu qui tient une pique et un livre; saint André, dont la croix n'est pas en X comme c'est l'ordinaire, mais bien transversale comme celle de son divin Maître. Saint Thomas tient un livre, saint Barthélemy un couteau, saint Siméon un livre, saint Jacques le Majeur une épée, saint Barnabé un objet que nous ne pouvons désigner, saint Philippe une épée, saint Jacques le Mineur sa massue; saint Paul est à côté de saint Pierre et tient l'épée de son martyre.

Nous regrettons d'avoir passé jusqu'à présent sous silence deux suites réellement très-curieuses, des apôtres, avec les détails de leur martyre, toutes deux par Jacques Callot de Nancy, dont les artistes peuvent tirer bon parti au point de vue légendaire qu'on étudie aujourd'hui avec soin. Voir l'œuvre de Callot au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale.

L. J. Guenebault.

LETTRE

A M. L'EDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*.

SUR LA DÉCOUVERTE

D'UNE PARTIE DU GRAND PONT DE PARIS

BATI PAR CHARLES LE CHAUVE.

Monsieur,

Il y a trois ans, lorsque je parvins à établir par des faits matériels que le prolongement sur la rive droite de la Seine de la grande voie romaine qui, venant d'Orléans, traverse Paris du sud au nord, était la rue Saint-Martin et non la rue Saint-Denis comme tout le monde le croyait, que le pont Notre-Dame et non le Pont-au-Change représentait exactement le *Grand Pont* antique, alors que, comme déduction de ces faits importants et de mes investigations dans le sol de cette partie de la capitale, je considérais le Pont-au-Change comme représentant celui que Charles le Chauve fit élever pour barrer le passage aux Normands, j'étais loin de me douter qu'à une époque, relativement peu éloignée, on devait découvrir sur l'emplacement que je lui assignais un fragment bien conservé de cette fameuse construction carolingienne.

Tous les auteurs qui ont écrit sur Paris, se sont accordés, vous le savez, à voir dans le Pont-au-Change le *Grand Pont* romain, et leur opinion est devenue véritablement populaire. D'un autre côté, le texte de la charte de 862, quoique taxé d'obscurité, étant assez explicite pour faire comprendre que le pont carolingien avait été construit sur un autre emplacement et en aval du pont romain,

tous se sont trompés de la manière la plus grossière au sujet de sa position, soit en lui assignant un emplacement irrationnel, soit en torturant le texte de la Charte pour arriver à concilier le bon sens avec la disposition des localités. Un peu de réflexion cependant aurait dû faire naître chez eux le doute de l'authenticité du Pont-au-Change comme pont romain et de la rue Saint-Denis comme voie romaine; et pour ce qui me concerne, je n'aurais que peu de mérite d'avoir rétabli la vérité des faits si je me fusse contenté de le faire par suite de renseignements enfouis dans le sol et que je n'avais qu'à consigner.

Plus récemment encore, je n'espérais pas que les faits qu'a avancés M. A. Berty, dans son remarquable travail sur les ponts aux Changeurs et aux Meusniers, ainsi que sur celui de Charles le Chauve, seraient mathématiquement et surtout matériellement prouvés. La découverte qui vient d'avoir lieu en les corroborant est bien faite pour attirer l'attention du public savant sur des travaux dignes de la plus grande estime et fruits de longues et patientes recherches ainsi que d'une intelligence et d'une sagacité peu communes. Il suffira pour s'en convaincre de comparer le plan

Fig. 1.

ci-dessous des découvertes qu'on vient de faire avec celui que M. A. Berty donne des ponts aux Changeurs et aux Meusniers. (Voir la *Revue archéologique*, XIIe année, p. 197.)

Le gigantesque égout du nouveau boulevard du Centre, pour

avoir son débouché dans la Seine, a dû traverser la culée rive droite du Pont-au-Change actuel. C'est près de cette culée, et même dans son intérieur, qu'ont été trouvés des restes du pont de Charles le Chauve. Ils consistent en une pile *a*, parfaitement intacte, et en deux arches, l'une incomplète, l'autre entière quoique rompue et en partie écroulée par suite de sa vétusté et d'autres causes inhérentes à sa construction même qui ont provoqué le glissement de quelques voussoirs.

Le plan que j'en donne ici est une réduction à l'échelle de celui de Verniquet, des masses d'un plan de 1676 faisant connaître d'une manière détaillée l'état du Grand Châtelet avant les agrandissements de 1684 et dont je dois la communication à l'obligeance de M. A. Berty. En *a*, est le pont de Charles le Chauve; en *b*, la Grande Boucherie; en *c*, le Grand Châtelet; en *e*, l'église de Saint-Leufroy; en *j*, la rue de la Vieille-Joaillerie; en *m*, des murs contemporains du pont ancien et dont je parlerai plus bas; en *p*, le Pont-au-Change actuel, déjà construit à cette époque et auquel j'ai, d'après le même plan, restitué ses maisons; en *q*, le quai, beaucoup moins large que celui d'aujourd'hui; enfin, en *v*, la voie conduisant à Saint-Denis, carolingienne comme le pont, et dont la facture est si analogue à celle d'une voie romaine que ce n'est qu'à l'aide d'une longue expérience et d'une étude approfondie des voies anciennes de Paris, des matériaux qui y furent employés et de leur mise en œuvre, qu'on peut établir la différence qui existe entre elle et une voie véritablement antique.

Comme on peut s'en rendre compte par le plan ci-dessus, le pont de Charles le Chauve tendait de la rue Saint-Denis à la tour de l'Horloge du Palais. Son point de départ sur la rive droite de la Seine correspond à l'alignement actuel des maisons du quai, alignement qui, soit dit en passant, a toujours été le même et doit l'être encore pour longtemps. En multipliant autant qu'il est nécessaire pour atteindre la tour de l'Horloge, les arches retrouvées dans l'excavation pratiquée pour le grand égout du boulevard du Centre, on arriverait à un nombre exact de dix-sept arches; mais, comme par suite des besoins de la navigation et de la nécessité de conserver aux eaux leur débouché pendant les grandes crues, elles ont dû être, au milieu du fleuve, et plus hautes et plus larges que celles que j'ai observées, on ne peut malheureusement se flatter de restituer la totalité du pont avec ce que j'en connais. Peut-être la partie centrale ne se composait-elle que de piles en maçonnerie avec tablier plat et mobile en bois; cela est possible, mais il

paraît peu probable qu'on parvienne jamais à établir le pour ou le contre de cette opinion (1).

Tel que nous l'avons trouvé, le pont se composait d'arches à plein cintre portées sur des piles à avant-bec angulaire et de 2m,75 d'épaisseur mesurée à la naissance des voûtes; un fruit considérable (de 0m,084 par mètre) en augmentait beaucoup l'épaisseur à la base. Les arches, de 5m,35 d'ouverture à leur naissance (fig. 2),

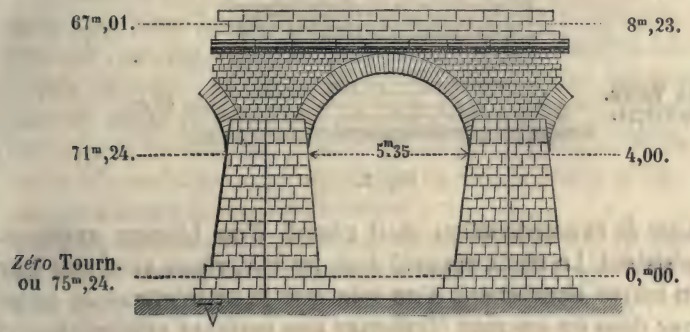

Fig. 2.

étaient formées de voussoirs de 0m,16 à 0m,21 de large sur 0m,60 de hauteur; c'est directement sur leur extrados qu'était établie la voie composée de cailloux et de pierrailles. Le pont avait 6m,20 de largeur d'une tête à l'autre, ce qui confirme encore cette étroitesse remarquable qu'a signalée M. A. Berty; ses piles sont parementées en grand appareil de 0m,34 à 0,36 de hauteur d'assise, sur 0m,50 à 0m,80 de longueur; au-dessus, et dans les tympans des arcs, on voit un moyen appareil très-bien taillé de 0m,19 à 0m,21 de hauteur d'assise, sur 0m,25 de long pour le plus grand nombre

(1) En effet, on remarquera que la naissance des voûtes, étant à la cote 71m,24 du nivellement général de Paris, ne se trouve qu'à 4m,00 juste au-dessus du *zéro* du pont de la Tournelle qui correspond aux eaux les plus basses observées depuis environ deux cents ans, celles de 1719. Or, les plus hautes eaux observées dans le même espace de temps, celles de 1740, ont monté à 8m,23 au-dessus de ce *zéro*, c'est-à-dire à 67m,01 du nivellement de Paris et rarement elles ont atteint moins de 6m,50. L'intrados des arches de notre pont étant à 68m,57 du nivellement de Paris, il aurait plus que barré les eaux d'une crue comme celle de 1740 puisqu'elle aurait alors couvert de 0m,30 le dessus de sa chaussée. Ce seul fait prouverait qu'autrefois le niveau des eaux de la Seine était moins variable et leurs crues moins considérables, qu'ils ne l'ont été dans les temps modernes.

(fig. 4). On peut voir aussi par la figure 3, donnant une coupe du pont, que l'intrados des arches présentait le même appareil. Tout

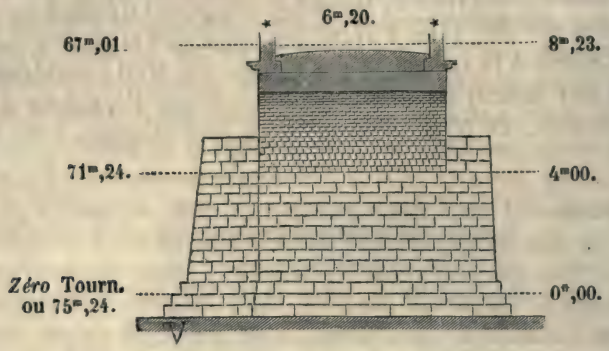

Fig. 3.

l'intérieur de la construction était rempli d'un blocage extrêmement résistant. Le choix apporté dans les matériaux ainsi que leur mise en œuvre témoignent d'un soin que je ne m'attendais guère à trouver dans un ouvrage élevé avec une certaine précipitation et à une époque où, à ce qu'on suppose, les travaux d'art étaient négligés et les grandes entreprises difficiles.

De ce pont, je n'ai uniquement restitué que l'arrière-bec qu'il ne m'a pas été permis de voir, mais auquel j'ai donné la forme carrée de ceux des ponts de l'antiquité et du moyen âge. La hauteur et l'épaisseur du parapet lui-même m'ont été fournies par ce que j'ai retrouvé en place. Je dois dire cependant que par suite de fortes dégradations, la queue ou partie engagée de l'assise de corniche, existant presque seule en place, j'y ai rapporté un fragment (fig. 5) de même hauteur et de même époque trouvé dans les

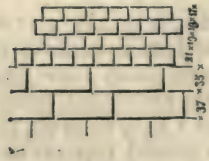

Fig. 4.

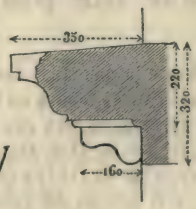

Fig. 5.

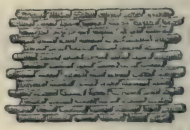

Fig. 6.

terres à quelques mètres du pont, fragment qui m'a paru avoir fait partie de cette corniche.

Je ne terminerai pas cette lettre sans vous faire remarquer qu'à une certaine époque du moyen âge, au XIVe siècle probablement, un mur de quai (*q* du plan) est venu se souder sur la première pile et à son affleurement méridional condamnant ainsi la première arche du pont. Le parement de ce mur de quai et le côté gauche de la pile portaient de fortes traces d'un incendie considérable. Que fut cet incendie? Sans doute celui des moulins et autres constructions en bois adossées alors au quai et au pont.

Je n'omettrai pas non plus la découverte de murs (*m* du plan) contemporains du pont dont je viens de vous entretenir et qui doivent être des substructions d'un premier Châtelet dont l'existence, du reste, est prouvée par des textes. Leur construction de blocage mêlé de fragments de tuiles et de briques, parementé en petit appareil allongé grossièrement piqué (fig. 6), rappelait encore l'*opus ad emplectum* dont les Romains ont fait tant usage dans les derniers temps de leur dominatiou.

Qu'il me soit encore permis de remercier ici MM. les ingénieurs du service municipal de Paris pour les facilités qu'ils m'ont données dans la poursuite de mes investigations; par ces trois points de la topographie ancienne de Paris dont j'ai rétabli la vérité, à savoir, que le pont Notre-Dame, la rue Saint-Martin et le Pont-au-Change représentent le *Grand Pont* romain, la voie romaine et le pont de Charles le Chauve, faits dont, en gens éclairés, ils apprécieront l'importance, ils pourront se convaincre qu'ils prêtent un puissant concours à la science en permettant et encourageant sur leurs chantiers des études sérieusement faites.

Veuillez agréer, etc.

THÉODORE VACQUER.

1er novembre 1855.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Dans la séance du 31 août 1855 et les séances suivantes, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu la lecture faite par M. Vallet de Viriville d'un mémoire intitulé *Notice sur la Chronique dite de la Pucelle et sur divers manuscrits qui s'y rattachent*. Ce mémoire contient la biographie inédite de deux personnages aujourd'hui peu connus et qui jouèrent cependant, le second surtout, un rôle important au XVe siècle. L'un se nommait Guillaume Cousinot, et remplaça pendant sa captivité le duc Charles d'Orléans, dont il était le chancelier. Il prit part, comme chancelier du duché d'Orléans, à la célèbre défense de cette ville, en 1429. L'autre, également appelé Guillaume Cousinot, seigneur de Montreuil, neveu du précédent, remplit de hautes fonctions administratives, diplomatiques et politiques sous les règnes de Charles VII, Louis XI et Charles VIII.

Jean le Féron, vers 1550, a cité, sous le nom de *Chronique de Cousinot*, une chronique française dont il possédait un exemplaire manuscrit, aujourd'hui perdu et peut-être détruit. Cette chronique remontait aux origines de la monarchie, et se poursuivait jusqu'à la fin du XVe siècle. D'après le mémoire de M. de Viriville, il subsiste deux fragments importants de cette chronique générale, et cette première restitution pourra aider à faire retrouver la fin de cette œuvre historique. Le premier fragment est contenu dans la *Geste des nobles*, document resté jusqu'à ce jour anonyme et en grande partie inédit. La Bibliothèque impériale en possède deux exemplaires manuscrits, n°s 9656 et 10297. Il remonte à Francus et s'étend jusqu'au mois de juillet 1429; l'auteur serait Guillaume Cousinot, le chancelier. Le deuxième fragment n'est autre, selon M. Vallet de Viriville, que la *Chronique dite de la Pucelle*. Ce dernier morceau est une copie partielle et en même temps une continuation très-amplifiée par Guillaume Cousinot de Montreuil de la *Geste des nobles*, ouvrage de son oncle. La *Chronique de la Pucelle* s'étend de 1422 à septembre 1429. La fin de la *Chronique de Cousinot* gît peut-être dans quelque bibliothèque de France ou de l'étranger.

— Notre collaborateur, M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Institut, officier de l'Université, etc., vient d'être nommé officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

NOTICE

D'UN MANUSCRIT FRANÇAIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MUNICH,

CONTENANT

LES NOBLES MALHEUREUX

DE J. BOCCACE.

Ce manuscrit in-folio, sur parchemin vélin, n° 38 (de la réserve, *cimelia*), porte quarante centimètres de hauteur et vingt-neuf de large. Il se compose de trois cent cinquante feuillets, numérotés, seulement au recto, par une main moderne.

Exécuté avec une rare élégance, sous tous les rapports, il tire de ces circonstances extérieures, l'intérêt spécial qui le recommande aux archéologues. Jetons d'abord un coup d'œil général sur le manuscrit, texte et ornements. Le texte débute ainsi (fol. 4) : « Cy commence le premier prologue du translateur du livre de Jehan Boccace, *des cas des Nobles hommes et femmes.* — A puissant, noble et excellent prince Jehan, filz de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Estampes, de Boulogne et d'Auvergne, Laurent de premier fait, etc., etc. » Après ce premier prologue, vient (fol. 10) un *second prologue de Laurent*, etc. Puis, à la suite des rubriques (fol. 11, verso), se succèdent les neuf livres de prose française qui composent cet ouvrage, bien connu des bibliophiles. La fin s'annonce par deux rubriques séparées. Voici la première (fol. 350, verso) : « Cy fine le IXe et derrenier livre de Jehan Boccace, *des cas des malheureux Nobles hommes et femmes*, translaté de latin en françois, par maistre Laurent de premier fait, clerc du dyocèse de Troyes, le lundi xve jour d'avril, l'an de grâce mil CCCC et neuf après Pasques. A Dieu grâces. » La dernière rubrique est ainsi conçue : « L'an mil quatre cens cinquante et huit et le vingt-quatriesme jour de novembre, régnant Charles VIIe de ce nom, par la grâce de Dieu roy de France, l'an de son règne le xxxvj^e^, fut acompli de copier et transcrire ce présent livre de Boccace, cy-dessus intitulé, au lieu de Haubervillier-lez-Saint-Denis, en France, par moy, Pierre Faure, humble presbstre et serviteur de Dieu, curé dudit lieu, pour et au prouffit de honnourable homme et

saige maistre. . . . . .
. . . . . .
. . . . . » La fin de cette inscription, portant sur trois lignes d'écriture, a été grattée avec un soin remarquable. On peut cependant, à l'aide d'un examen très-attentif, reconnaître encore quelques traces de la rubrique si savamment altérée. Tels sont, si je ne me trompe, ces deux mots qui la terminent : « .... notre sire. »

Ce manuscrit est décoré de quatre-vingt-onze miniatures ou sujets peints, sans compter les rinceaux, fleurons, lettrines, devises et autres ornements. Ces peintures occupent tantôt la page entière, tantôt la moitié supérieure d'une page, tantôt un quartier de colonne, tantôt enfin un espace moindre que ce dernier.

La première peinture est un frontispice placé immédiatement après une feuille de garde, au folio 2, verso. Ce frontispice, d'une beauté et d'un intérêt tout à fait extraordinaires, mérite un examen spécial, que nous lui consacrerons bientôt.

Une deuxième miniature, placée au folio 4, paraît être la copie ou l'imitation, prise en 1458, d'une miniature plus ancienne, sur le manuscrit de 1409. On y voit le duc *Camus* (1), le duc Jean (mort en 1416), assis sur un trône et recevant d'un clerc (Laurent de premier fait?) le manuscrit des *Nobles*. Cette effigie, je parle de l'effigie du prince, est donc de seconde main. On y reconnaît toutefois l'habile reproduction d'un véritable portrait. Dans le fond, d'autres figures représentent les principaux personnages qui sont les héros du livre (2). Au-dessous et en avant de cette composition, on remarque, peinte sur une frise ou bordure d'encadrement, la devise suivante, qui se retrouve, en huit autres endroits, dans le cours du manuscrit : SUR LY N'A REGARD (3).

(1) Ainsi appelé à cause de son nez court, trait caractéristique au point de vue de l'iconographie.

(2) L'inventaire des meubles précieux de Jean, duc de Berry, porte l'indication d'un seul exemplaire des *Nobles* de Boccace. D'après la description de cet exemplaire, compris sous le n° 21, au commencement du second feuillet les premiers mots du texte étaient ceux-ci : « *il ont plaisir.* » (Voy. *Revue archéologique*, t. VII, 1850, p. 153.) J'ai pu m'assurer par ce moyen que la Bibliothèque impériale de Paris ne possède point l'exemplaire original décrit sous le n° 21 de l'inventaire. La peinture qui orne le folio 4 du manuscrit 38 de Munich ressemble à celle que l'on voit au folio 1 du manuscrit 6878 de la Bibliothèque impériale. L'une et l'autre paraissent avoir été reproduites ou imitées d'après un type commun (probablement le manuscrit n° 21 de l'inventaire).

(3) Voy. ci-jointe notre planche 271, figure 4. Cette devise se rencontre en tout neuf fois, savoir : aux folios 4, 10, 120 v°, 127, 190, 198, 231, 270 v°, 307 v°.

Au feuillet 10, une peinture occupe la moitié supérieure de la page. C'est ici, à proprement parler, que commence le texte. A gauche, un édicule, imité de l'antique, montre l'*acteur* écrivant son livre. Devant lui, sont groupés les personnages, dont il a retracé les infortunes. A droite, une place publique : la scène se passe à Florence. Un messager à genoux et tête nue présente le livre à un prince, qui le reçoit debout et la tête couverte.

Au folio 12, une vignette, plus petite, représente Adam et Ève chassés du paradis terrestre.

Les miniatures se reproduisent et se succèdent ainsi à de courts intervalles : les plus grandes, les plus importantes, en tête de chaque livre, et les moindres, dans les colonnes du texte. Ornées de simples fleurons, etc., mais sans figures, les lettrines ont été exécutées uniformément par un calligraphe distinct. Les miniatures à sujets ne sont pas toutes de la même main. On sent à travers leur diversité, comme l'unité d'une école, et cette école est celle de Jean Fouquet. Ses caractères distinctifs sont : 1° l'influence marquée de l'antique et de l'Italie (1) ; 2° une entente particulière et souverainement habile du paysage français. Comme exemples de l'influence de l'antique, je puis citer diverses pages ou compositions, dans lesquelles on ne trouve pas une seule ogive, mais des monuments à plein cintre, avec piliers corinthiens, attiques et rotondes (2). Les costumes militaires manifestent aussi, particulièrement, la même influence. Ils diffèrent sensiblement de ceux qu'on rencontre dans les autres manuscrits de la même époque et se rapprochent beaucoup du goût qui devient dominant et banal à la fin du XVe siècle. Ce n'est plus là l'*écrevisse* des armuriers du moyen âge, mais bien le tonnelet, les tassettes, etc. (3). C'est, en un mot, l'armure antique telle que nous l'offrent les modèles de la statuaire romaine, qui décorent nos musées. Nous reproduisons (planche 271, fig. 5, 6, 7, 8 et 9) quelques spécimens à l'appui de cette observation.

Revenons maintenant au frontispice, qui, seul, paraît être entièrement de la propre main de Fouquet. Ce tableau, peint avec un admirable talent, surpasse en beauté, en importance, le peu que nous possédons en France de cet artiste insigne. Sauf peut-être les feuillets du livre d'Heures de Francfort, peints par le même Fouquet, plus tard que le manuscrit de Munich, celui-ci l'emporte

(1) Fouquet avait peint à Rome le portrait d'Eugène IV (1431-1447). Il connaissait donc l'Italie et n'avait pu manquer de visiter Florence.

(2) Aux folios 18, 21, 33, 44, 98, 115 v°, 173, 189, 198, 260, 288 v°, 289, 347.

(3) Folios 12, 98, 115 v°, 122 v°, 159, 163, 195, 217, 241, 276, 284, 285 v°, 318, 337.

sur tout ce que nous connaissons en monuments de ce genre. Une étroite bordure encadre la scène; cette bordure est composée de rectangles qui se succèdent alternativement dans cet ordre : le premier rouge, le deuxième blanc, le troisième vert; puis de nouveau : rouge, blanc, vert, et ainsi de suite. Sur les rectangles, court un rinceau de fleurs diverses. Le tableau occupe, comme on se le rappelle, toute la page. On y voit le roi de France, Charles VII, tenant un grand conseil ou audience publique. L'assemblée siége dans une enceinte tapissée d'une étoffe bleue semée de fleurs de lis d'or. Cette enceinte a la forme d'une losange. En face du spectateur, à l'extrémité du petit axe, le roi est assis sur son trône, que surmonte un ciel ou dais fleurdelisé. A droite et à gauche, s'élève une sorte de paravent, qui présente également les trois couleurs : rouge, blanc, vert, orné de roses rouges et blanches. On sait que ces trois couleurs étaient ce que nous nommons aujourd'hui la livrée et ce qui s'appelait alors la *devise* du roi (1). Des deux côtés, l'écu de Charles VII, soutenu de ses supports : deux cerfs blancs ailés et portant au cou une couronne d'or. Chacun des angles latéraux ou *huis* du conseil, est gardé par un huissier. A l'entrée, qui se voit au premier plan, deux huissiers, escortés de dix guisarmiers, contiennent et refoulent un nombreux public. Cent quarante conseillers garnissent la cour et siégent, sans compter le roi, dans l'enceinte fermée. Le tableau présente, au total, environ trois cents têtes, peintes avec un ensemble, une variété et un talent de composition hors ligne (2). Charles VII, la figure et la tête rases, vêtu d'une robe bleue, a pour coiffure un chapeau orné d'orfévrerie (3). Son visage, bien que réduit à des dimensions microscopiques, est d'un caractère frappant de vérité iconographique. D'excellents portraits, que nous possédons de ce roi (4), offrent à cet effet un moyen aisé de contrôle. Le comte du Maine, prince du sang, est assis à la droite du monarque. Au-dessous se tiennent le connétable et le chancelier. L'un des magistrats, debout, lit, en

(1) Voy. comptes de l'argenterie 1458-59; archives du palais Soubise à Paris, série K, registre n° 282, folios 86, 119 et *passim*.

(2) Il offre, sous ce rapport, une certaine analogie avec le célèbre tableau de l'*Agneau*, qui est à Saint-Bavon de Gand. De là, une tradition, évidemment erronée, qui règne à la bibliothèque de Munich et qui attribue ce frontispice aux frères Van Eyck.

(3) On trouvera la description de ce chapeau dans le compte de l'argenterie de cette année (n° 282 déjà cité), au folio xviij.

(4) Voy. *Notice d'un manuscrit souabe*, etc. Paris, Dumoulin, 1855, in-4, planche I, figure 2 et page 10.

s'adressant au chancelier, une pièce judiciaire qu'il tient à la main. Tous les autres membres sont assis par classes, chacun selon son titre et son rang.

La reliure mérite aussi qu'on s'y arrête. Elle est dans le goût de Le Gascon et paraît dater de la première moitié du XVIIe siècle. La tranche est dorée, mais unie, sans gaufrure. Deux ais de bois qui recouvrent les plats font biseau en dedans, en regardant les tranches. Ils sont maintenus par un beau et solide fermoir de cuivre doré. Le livre est couvert de maroquin rouge plein, tout doré à petits fers. Cette broderie d'or se compose, au dos, d'entre-deux élégants et légers, que séparent les nerfs. Sur les plats, une losange, placée dans un rectangle, est encadrée par une large et riche dentelle. On remarque, parmi les dessins qui ornent la losange, un oiseau et une *licorne* (1). Une *licorne* (2) se rencontre également à l'intérieur du manuscrit, au folio 81, dans les ornements de la bordure ou rinceau qui embellissent cette page.

On ignore, à Munich, la provenance de ce volume aussi bien que la date de son entrée. La plus ancienne notice qui le concerne est celle du catalogue Schmeller, rédigé en 1844.

Plusieurs questions intéressantes se rattachent à ce monument. La première est de savoir pour qui et dans quelles circonstances fut exécuté ce magnifique manuscrit. Le nom de ce personnage a été, comme nous l'avons dit, soigneusement effacé par une main moderne. Mais divers signes, que nous recueillerons avec le même zèle, nous permettront, je crois, d'y suppléer.

Denis Godefroy, auteur des *Remarques sur l'histoire de Charles VII* (3), s'exprime en ces termes : « Dans une grande maison size à Paris, rüe de la Verrerie, appartenant autrefois à la famille des Chevalier et à présent à messieurs de Sallo, conseillers au Parlement, alliez de cette famille, autour du ceintre de la porte d'une petite cour, qui mène au jardin, se voit une forme d'anagramme d'Agnès de *Surel*, autrefois ainsi nommée au lieu de *Sorel*, maistresse de Charles VII, qui se lit en grandes lettres antiques, gravées sur la pierre, avec des feuilles d'or entrelassées, en cette sorte : RIEN SUR L, N'A REGAR, etc., etc. » Cette tradition, rapportée par Godefroy, a, depuis, servi de base à de nombreux commentaires tendant à faire d'Agnès Sorel, l'amante infidèle, et d'Étienne Chevalier (célèbre contemporain d'Agnès), un rival heureux de

(1) Voy. planche 271, figure 3. Je reproduis un quart de la losange.
(2) *Ibid.* Figure 2.
(3) A la suite de l'histoire de ce prince. Paris, 1661, in-folio, page 886.

Charles VII. La devise que reproduit le manuscrit n° 38 de Munich et dont un *fac-simile* exact accompagne cet article, nous sera en cette circonstance d'une double utilité. Elle peut nous servir, d'une part, à découvrir le nom du premier propriétaire de cet ouvrage, et de l'autre, à éclaircir le point historique touché par Godefroy. Il est évident, en effet, que la devise de la rue de la Verrerie et celle du manuscrit de Munich sont identiques. Elles se rapportent à un seul et même personnage, qui est bien cet Étienne Chevalier. Seulement, au lieu d'un L suivi d'une virgule, que présente la reproduction imprimée par Godefroy, il y a dans les neuf inscriptions répétées de Munich : LY (1). Différence très-considérable : car, au lieu d'une femme, c'est un homme que désigne ce pronom masculin (2). Ainsi s'écroule tout l'échafaudage de malignes suppositions dirigées contre la belle Agnès (3).

Nous connaissons par d'autres monuments les armoiries d'Étienne Chevalier. On en trouvera ci-contre (4) une reproduction d'après la gravure de Langot, qui accompagne l'ouvrage cité, de Godefroy. La principale pièce de ses armoiries consistait en une licorne; cet animal, célèbre dans le bestiaire du moyen âge, était à la fois le symbole d'un *Chevalier* et de la chevalerie. Nous avons vainement cherché sur le manuscrit et dans le manuscrit de Munich cet écu de la famille des Chevalier; mais la licorne, comme on l'a vu, se rencontre à l'intérieur et à l'extérieur du volume.

Nous pensons enfin que l'on peut, en bonne critique, suppléer la partie grattée de la rubrique finale (5). Consultons, pour cet effet, l'épitaphe tumulaire d'Étienne, placée jadis à Notre-Dame de Melun, sur la sépulture de sa famille, et qui nous a été conservée (6). A l'aide de ce secours, l'inscription mutilée devra être restituée,

(1) La forme de l'Y, voy. planche 271, figure 4, explique aisément cette altération ou erreur de lecture.

(2) Et cet homme apparemment c'est Chevalier lui-même. Le sens général de cette obscure devise paraît équivaloir à *sans reproche*.

(3) Je suis heureux de m'être rencontré sur ce point avec deux observateurs distingués, dont les recherches m'étaient inconnues lors de mon voyage à Munich (août 1854). L'un est M. Waagen, directeur du musée de Berlin; et l'autre, M. le comte Léon de Laborde. Voy. *la Renaissance des arts*, etc., par M. de Laborde, 1855, in-8, p. 724 et 725.

(4) Planche 271, figure 1.

(5) Voy. ci-dessus au commencement de cet article, p. 510.

(6) Cy gist feu honorable homme et sage maistre Estienne Chevalier, jadis conseiller et maistre des comptes du roy nostre sire et trésorier de France, etc. » Godefroy, ouvrage cité, p. 885, et Grésy, *Recherches sur Notre-Dame de Melun*, 1845, in-8, p. 6.

ou à peu près, en ces termes :.... « Pour et au prouffit de honnourable homme et saige maistre Estienne Chevalier, conseiller, maistre des comptes et trésorier général du roy nostre sire. »

Le sujet traité dans le frontispice, par Fouquet, offre également un intérêt historique. Nous savons que la copie du texte fut achevée le 24 novembre 1458. Au moment même où se terminait ce travail, le roi Charles VII venait de tenir à Vendôme une haute cour de justice, à laquelle assistait Ét. Chevalier (1). Il s'agissait de juger un prince du sang, prévenu des crimes de lèse-majesté et de haute trahison. Jean, duc d'Alençon, avait été le compagnon d'armes de la Pucelle et avait pris une part importante aux glorieux exploits de cette période. Mais plus tard, cédant à l'impulsion de son caractère impétueux et vindicatif, il crut voir ses services méconnus et tourna son ressentiment contre le roi de France. Le duc s'oublia jusqu'à nouer des trames coupables avec les ennemis, que naguère encore, lors du recouvrement de la Normandie, il avait vaillamment combattus. Charles VII résolut de frapper un coup d'éclat, et de faire, comme justicier, un grand exemple. Par ses ordres, Jean, duc d'Alençon, fut arrêté dans son hôtel, à Paris. De là, il fut amené prisonnier en présence du roi, qui le traduisit devant une assemblée solennelle des pairs, à Vendôme. Le duc fut condamné à mort, mais le roi lui fit grâce de la vie. Toute une carrière de hauts faits plaidait en sa faveur contre une fin mauvaise. Tel est le lien d'analogie qui rattachait cette page contemporaine au recueil historique et moral composé par le littérateur florentin. En faisant retracer par le premier peintre de son temps ce dramatique épisode, en donnant ce frontispice au recueil des *Nobles malheureux*, Étienne Chevalier manifestait ainsi en faveur de l'illustre condamné, au moment même où s'appesantissait sur ce dernier la rigueur de la justice, une généreuse sympathie. Ce trait de caractère s'accorde heureusement avec l'idée élevée que nous nous faisons de ce per-

(1) Ms. 8415 C. Bibliothèque impériale ; *Cérémonial françois* de Godefroy ; t. II, p. 441 et suiv. La cour se réunit le 15 août, et la sentence fut prononcée le 10 octobre, *en l'absence de l'accusé*. — « A Jehan Thion, foulon de drap, demourant à Vendosme, pour avoir refoulé et nettoyé en savon, ou mois d'octobre, quatre pièces de tapisserie semez de fleurs de liz, aux armes de France, qui avoient servy sur le pavé de la salle du parlement, garny des pers de France, naguères lors illec tenu pour le fait du duc d'Alençon, la somme de cxxij sous vj deniers tournois. » (Compte de l'argenterie, déjà cité, f° lviij.) Voy. ci-dessus, p. 512, la description du frontispice. On voit par ces détails que Fouquet, selon toute vraisemblance, peignit cette scène en témoin oculaire (si ce n'est comme peintre du roi) et sur des croquis pris d'après nature.

sonnage financier, qu'animait un goût passionné pour les arts, qui leur accorda un utile patronage, et qui paraît avoir fait, toute sa vie, le plus noble emploi de ses richesses.

Ce goût du luxe et des arts, allié à l'opulence, se perpétua pendant le cours de plusieurs générations chez ses descendants (1). Au XVIIe siècle, le dernier rejeton mâle et légitime de cette famille, à laquelle Denis Godefroy, l'historiographe, était allié (2), s'appelait Nicolas Chevalier, baron de Grissé, etc., etc. Né à Paris, en 1562, Nicolas fut successivement page de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV, roi de France), capitaine de chevau-légers, l'un des colonels de la milice bourgeoise de Paris, conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant de Champagne, deux fois ambassadeur, et enfin président à mortier, du vivant de ce même monarque. Sous le règne de Louis XIII, il poursuivit sa carrière et parvint à la plus haute fortune. Premier président de la Cour des aides, chevalier de Saint-Michel, directeur des finances et l'un des principaux du conseil du roi, surintendant de Navarre et Béarn, chancelier de la reine, il mourut en 1630, au moment où il briguait la charge de garde des sceaux de France. Il légua par son testament, à l'Hôtel-Dieu, dont il était maître et administrateur, tous ses meubles meublants, estimés plus de cent mille livres. « Il étoit, continue son généalogiste, Denis Godefroy, à qui nous empruntons ces détails, il étoit sçavant, laborieux, aimant la lecture des bons livres, ayant à ce sujet recueilly une très-ample bibliothèque, composée d'une recherche curieuse en toutes sortes de sciences; de laquelle il a fait don, par un testament, au sieur de Longueil, son neveu, *avec prière de la vouloir conserver* et augmenter en faveur des gens doctes. Il orna de plus ladite bibliothèque de figures, d'antiques tableaux de prix, manuscrits rares : le tout de grande valeur (3). » Le baron de Grissé ne laissa pour héritiers que des nièces et des neveux par alliance. En 1660, la maison d'Étienne Chevalier, située rue de la Verrerie, entre la rue du Renard et la rue Barre-du-Bec, où le trésorier du roi de France avait été l'amphitryon de Louis XI, était possédée par des descendants indirects. Les traditions étaient alors tellement altérées, que le propriétaire, M. de Sallo (l'un des fondateurs du *Journal des savants*), ne savait plus lire, comme on l'a vu, la devise du fondateur. Nicolas Chevalier fut sans

(1) *Nouvelle Biographie générale*, publiée par MM. Didot, au mot *Chevalier*, t. X, colonne 254, note 1.

(2) *Histoire de Charles VII*, p. 889.

(3) *Ibid.*, p. 891.

doute le possesseur riche et zélé qui fit revêtir le précieux manuscrit peint par Fouquet de sa reliure dorée à la licorne. Puis d'indignes héritiers, sans respect pour la recommandation du testateur, auront ensuite aliéné ce volume, en grattant toutefois, par vergogne, le nom d'Estienne *Chevalier*, qui dénonçait en quelque sorte, aux yeux de tous, leur vandalisme ou du moins leur infidélité.

La Bibliothèque impériale de Paris possède une trentaine d'exemplaires manuscrits des *Nobles malheureux*. Mais aucun d'eux, comme je l'ai dit, n'est le manuscrit original. Aucun d'eux n'est comparable, sous le rapport de l'exécution, à celui que nous venons de décrire. Ce monument, méconnu à Munich, fatigué par une exhibition quotidienne (1), ne saurait être à sa place en Bavière, aux yeux mêmes de ses possesseurs actuels. Rendu à la France moyennant la juste indemnité d'un échange (2), il recouvrerait sa patrie. Ce beau livre remplirait ainsi, *en faveur des gens doctes*, un vœu qui fut celui d'Étienne et de Nicolas Chevalier. Ce vœu sera partagé et répété, nous l'espérons, par tous les amis de notre histoire.

NOTE-APPENDICE SUR NICOLAS CHEVALIER.

J'ai réservé, pour être placés en appendice à la fin de cet article, et j'espère que le lecteur voudra bien accueillir, sous cette forme, divers développements touchant ce personnage, qui mériterait une place dans quelque galerie historique. Ces notions ne se rattachent que par un lien indirect, il est vrai, à l'objet du présent Mémoire; elles pourront servir toutefois à compléter et même à rectifier les renseignements qu'a réunis Godefroy; elles se feront excuser enfin par leur utilité spéciale. Nicolas Chevalier, « conseiller du roy en son conseil d'État et privé, et président en la quatrième Chambre des enquestes de sa cour de parlement » (ce sont les termes des registres de la Cour des aides), fut reçu comme premier président en cette cour, non pas au mois d'août, comme l'a

(1) J'invoquerai sur ce point, pour l'appuyer à mon tour, le témoignage de M. le comte de Laborde, qui remonte à 1840. Voy. la *Renaissance*, etc., déjà citée, p. 724-725.

(2) L'opinion publique des archéologues désigne d'avance comme pouvant servir à cet échange la *Généalogie des ducs de Bavière*, suite de gouaches originales, peintes au XVIe siècle en Bavière. Ce tableau représente, en soixante-deux figures en pied, les ducs de Bavière, depuis Bavarus jusqu'à Sigismond. Il est exposé dans l'une des salles de la Bibliothèque impériale de Paris.

imprimé Godefroy, mais le mardi 20 avril 1610 (1). « Il a fait, » dit le même biographe en parlant de Nicolas Chevalier (2), « des collections de sa main, contenans une vingtaine de volumes, le tout par ordre alphabétique, n'y ayant eu guères de bons livres qu'il n'eust leu, et dont il n'eust fait des extraits, disposez par lieux communs.... Il fut un des poëtes les plus excellens de son temps; et en latin et en françois;... estant très grand orateur et beaucoup éloquent ès dites deux langues. » Les archives de la Cour des aides, qui nous ont été conservées, témoignent en effet des goûts littéraires très-prononcés de ce magistrat, et permettent aux lecteurs d'apprécier son talent sous ce rapport. Depuis le jour où Nicolas Chevalier monta sur le siége de premier président, jusqu'à la fin de sa vie qui seule l'en fit descendre, les registres de la Cour nous montrent, à de très-fréquents intervalles, des spécimens, tant latins que français, de son inépuisable faconde. Les mercuriales périodiques qui suivaient la Saint-Martin (11 novembre) et celles qui suivaient la *Quasimodo*; les réponses aux députations de *paranymphes*, par lesquelles la Cour était invitée aux disputes médicales ou théologiques de l'Université; réponses qui, de même que la semonce ou invitation, se faisaient toujours en latin; les harangues publiques, et surtout les remontrances, dans lesquelles le premier président portait la parole au nom de ce corps de judicature, procurèrent pendant près de vingt ans une ample matière à sa verve oratoire et lui fournirent de nombreuses occasions de la manifester. L'éloquence du premier président, il faut le dire, porte le cachet original de son siècle, et trahit en effet les procédés dont Godefroy nous livre ouvertement le secret, dans les lignes que nous avons citées. On retrouve, au milieu des discours solennels de Nicolas Chevalier, ainsi que de ses allocutions plus familières, qu'il prononçait au palais, ces lieux communs, dont il avait formé une ample collection par ordre alphabétique. A l'audience de rentrée du lendemain de la *Quasimodo* (1613), il fut requis par le procureur général de réprimander les huissiers, qui se montraient négligents dans leur service. Nicolas Chevalier les admonesta en ces termes : « Huissiers, je vous avertirai donc seulement aujourd'hui de venir céans plus matin que de coutume et de faire faire silence durant les plaidoiries.... Un ancien disoit que notre vie étoit un certain nager, auquel n'avancer point, c'étoit reculer, et que la vertu même souffroit de la diminution, tout aussitôt qu'elle ne recevoit plus d'accroissement. Faites-en votre profit et levez tous la main. Vous jurez et promettez, etc.... Retirez-vous (3). »

En 1627, la rhétorique de Nicolas Chevalier se produisit dans une circonstance plus importante, mais aussi plus périlleuse. Le 19 mars de cette année, le prévôt des marchands se rendit solennellement au sein de la Cour des aides. Il venait inviter cette compagnie judiciaire à prendre part à la procession générale et annuelle qui devait avoir lieu le 22 mars suivant, en mémoire de la réduction de

(1) Archives de l'empire; registre Z 736, folios 250-251.
(2) *Remarques sur l'histoire de Charles VII*, ouvrage déjà cité, p. 891.
(3) Z 698, folio 35.

Paris sous l'obéissance de Henri IV. Nicolas Chevalier répondit à cette invitation par une harangue en français, qu'on peut lire encore sur les registres de la Cour. Dans l'exorde de ce morceau, le premier président comparait *le feu roy* à la lune. « La réduction de Paris, ajoute-t-il, se fit au naissant de la lune.... Or la *lune* a été ainsi appelée parce qu'elle est *une* et seule de son espèce entre les astres.... » Puis l'orateur terminait par cette péroraison : « .... Et partant nous nous contenterons de promettre que nous imiterons ces peuples qui adorent la lune étant en son plein et la pleurent en voyant son décours. C'est-à-dire que durant cette procession, notre plus forte action sera d'admirer les perfections et les vertueuses actions du deffunt roy *et de gémir sous la considération du grand besoin qu'il nous a fait depuis sa mort.* » Ces dernières paroles, soulignées dans le registre, sont accompagnées de cette note en marge : « Le premier président fut exilé pour cela » (1). Au mois d'avril 1627, en effet, les registres témoignent (2) que le premier président était momentanément éloigné de ses fonctions. Ce fut en vain, pendant plusieurs mois, que le prévenu et la Cour dont il était le chef, s'efforcèrent de désarmer le courroux du successeur de Henri IV (ou la colère qu'on lui prêtait), et d'obtenir même la faveur de plaider la cause de l'imprudent orateur. Cette faveur fut tardivement accordée. Le 15 novembre 1627, un arrêt du conseil d'État ajourna personnellement, dans trois mois, le premier président à répondre de sa conduite. Enfin, le 28 mars 1628, sur les remontrances, sur les prières aussi instantes que soutenues de la Cour des aides, jointes aux soumissions et aux démarches du vieux magistrat, l'arrêt de disgrâce fut levé et le premier président fut rendu à son siége (3). Il mourut, comme le dit Godefroy, à peu de temps de là.

Dans les lignes qui précèdent, j'ai voulu réunir quelques traits inédits de la biographie de ce magistrat peu connu. En retrouvant en lui le bibliophile, je reprends, maintenant, mon rôle d'archéologue. La bibliothèque de Nicolas Chevalier, aujourd'hui dispersée, inconnue, fut cependant, tout porte à le croire, l'une des collections les plus importantes dans son genre, au commencement du XVIIe siècle. J'ai parlé ci-dessus des heures de Francfort (page 511). M. Louis Brentano, héritier de M. Georges Brentano-Laroche à Francfort-sur-le-Mein, possède quarante miniatures ou feuillets peints, d'une valeur exquise pour la France. Ces quarante feuillets, décorés de peintures dues à la main de Fouquet, proviennent d'un livre d'heures exécuté jadis et peint pour Étienne Chevalier, comme l'indiquent son chiffre et son nom fréquemment répétés. Ces feuillets ont été ainsi lacérés et conservés à titre d'images : ces *images* sont en effet d'une merveilleuse beauté. Un quarante-unième feuillet de la même suite est à Londres et un quarante-deuxième, à Paris; de sorte que la France ne possède plus aujourd'hui que la quarante-deuxième partie d'un débris de chef-d'œuvre, lequel eut pour auteur un artiste français de premier ordre. Les vicissitudes que nous avons racontées, à

(1) Z 736, folio 529.
(2) Z 698, folio 202.
(3) Z 698, folios 282-3.

partir de 1630, pour le manuscrit de Jean Boccace, s'appliquent également au livre d'heures mutilé de Francfort.

Un autre volume précieux, après avoir appartenu à Nicolas Chevalier, se trouve également à l'étranger. Il s'agit d'un opuscule intitulé *de Scribenda universitatis rerum historia commentarius per Christophorum Mylæum*, imprimé au XVIe siècle à Florence par Laurent Van der Beken, de Bruxelles. Ce volume, d'après une description sommaire, accompagnée d'une planche, insérée dans le *Messager des sciences*, etc., *de Gand*, 1855, p. 188-189, paraît avoir successivement appartenu aux rois de France Charles IX, Henri III, Henri IV, puis à Nicolas Chevalier. La planche, en effet, reproduit, comme existant sur le volume décrit, les armes de Nicolas Chevalier, telles qu'elles sont blasonnées par Godefroy, ouvrage cité page 892.

Il existe enfin à Paris chez M. Forgeais, directeur de la *Revue de la société de sphragistique*, deux volumes dont il me reste à dire quelques mots. Ces deux volumes sont un recueil factice in-folio, composé de divers ouvrages, tous imprimés, quelques-uns très-rares et généralement précieux, ayant trait à l'iconographie. Ce sont des suites de *portraits;* les uns des patriarches, les autres des papes. des rois de France; des ducs de Bourgogne, etc., gravés sur cuivre ou sur bois et publiés avec ou sans texte, sous des titres divers, de 1575 à 1610 environ. Ces gravures ont pour auteurs les plus anciens et les plus célèbres maîtres de l'art. Le tout a été d'abord démembré, puis remonté avec beaucoup de soin par un bibliophile qui vivait en 1610. Ainsi le prouvent et le style de l'écriture des tables, manuscrites, et celui de la reliure, et enfin un frontispice colorié qui a été ajusté à chacun des volumes de ce recueil. Ce frontispice gravé et signé par Léonard Gautier est celui de l'*Histoire de Navarre* par André Favyn, publiée à Paris en 1612; deux tomes in-folio. Aucun chiffre, aucun blason fixé sur ce recueil n'offrent le nom de Nicolas Chevalier, mais tout, dans l'inspection de cette collection d'ouvrages iconographiques, autorise à conjecturer que ces deux volumes proviennent comme les précédents de cette même bibliothèque.

Les diverses notions contenues dans l'article qu'on vient de lire amèneront, j'en ai l'assurance, d'autres découvertes et d'autres restitutions bibliographiques analogues à celles qui viennent d'être indiquées.

VALLET DE VIRIVILLE.

MONTBARD ET BUFFON.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

Le château moderne est construit au bas de la montagne au-dessus de laquelle s'élève l'ancien château des ducs de Bourgogne. Sa façade principale donne sur une place qui a pris le nom de l'homme immortel auquel il doit son illustration. Vu du pont de la ville qui conduit à sa principale entrée, il ne manque ni de dignité, ni d'élégance. La verdure étagée des arbres du parc qui le dominent, la tour de l'Aubespin dont la silhouette imposante et majestueuse termine la perspective, lui donnent un certain caractère de grandeur et d'élévation. Du côté qui regarde les jardins, le château est flanqué de deux ailes, qui forment une cour fermée à l'ouest par une terrasse régnant de niveau avec les appartements du premier étage. L'aile du nord était entièrement occupée par Buffon, et sa chambre se trouvait en communication, par le boudoir qui la précède, avec la première terrasse des jardins. Il s'y promenait souvent le soir, seul, avant de se mettre au lit (2). Un inventaire, dressé à Montbard lors de sa mort, nous a conservé l'état de sa chambre, et le détail des meubles qui s'y trouvaient.

CHAMBRE DE FEU M. LE COMTE.

« Une cheminée de marbre brèche de différentes couleurs, sur laquelle il y a une glace ou trumeau composé de deux pièces dont la bordure est dorée et sculptée; deux bras en cuivre doré, à dou-

(1) Voir le premier article, p. 43, et la planche 256, et le deuxième, p. 282.

(2) On avait envoyé à Buffon un singe de la plus grande espèce : bien nourri et bien soigné, il s'apprivoisa vite, et on le laissa courir dans le château; il avait pris les airs et la pose de son maître, et souvent se promenait sur les terrasses des heures entières et au soleil, la tête haute et les bras croisés derrière le dos. Ses mines réjouirent fort l'empereur Joseph lorsqu'il passa par Montbard. — Il était alors (on est peiné de le dire) un autre personnage qui singeait à ravir la démarche imposante et noble de Buffon; c'était d'Alembert qui se glorifiait de son savoir à contrefaire en charge les gens qu'il n'aimait pas; heureusement tout le monde n'appelait pas Buffon le *marquis de Truffières*, le *grand phrasier*, et Hume a parfaitement rendu l'impression de tous ceux qui le voyaient pour la première fois en disant que : « Pour le port et la démarche il répondait plutôt à l'idée d'un maréchal de France qu'à celle d'un homme de lettres. »

bles branches, deux cordons de sonnette, un feu composé de deux chenets à doubles branches; d'une pelle à feu, de pinces et de pincettes, le tout orné de cuivre doré; un soufflet à double vent, dont les côtés sont de maroquin et la douille de cuivre; un balai pour le service du feu; un garde-feu de fer-blanc composé de plusieurs feuilles qui se plient l'une sur l'autre; cinq petits écrans de carton pour tenir à la main; deux écrans de taffetas vert qui se meuvent dans des coulisses pratiquées dans la monture du bois; une pendule à côté de la cheminée, soutenue perpendiculairement auprès du mur avec sa boîte de cuivre doré; un secrétaire en marqueterie de bois des Indes, fermant à clef, de même que ses petites armoires du dessous, avec ses tiroirs intérieurs, son encrier, son éponge, sa boîte à poussière et sa garniture de cuivre; une glace d'une seule pièce surmontée d'un couronnement qui, ainsi que la bordure, est sculpté et doré; une autre glace, composée de deux pièces, dont la bordure est aussi dorée et sculptée; au-dessous de cette glace, une grande table de marbre gris-noir, montée sur des consoles ou pieds torses, qui sont sculptés et dorés; une petite table de bois, à pieds de biche, plaquée, ainsi que le pourtour, de bois des Indes, avec un tiroir dans lequel il y a une case pour recevoir un encrier et des plumes; une écritoire de marbre blanc travaillée de manière que l'on peut y mettre de l'encre, de la poussière et des plumes, avec une charge de même substance qui peut servir de couvercle à l'écritoire; une autre petite table de bois à double étage et à pieds de biche; six fauteuils de satin des Indes à fond blanc, dont les bois sont sculptés et dorés; *un fauteuil couvert de maroquin rouge de même que son coussin;* six cabriolets de tapisserie en soie à fond blanc, dont les bois sont sculptés; six pans de rideaux à carreaux verts et blancs, aux trois quarts neufs, devant les croisées; quatre pans de tapisserie de satin brodé des Indes, dont les baguettes sont dorées; un lit à quatre colonnes, de satin brodé des Indes; bois de lit orné de dorures, avec ses roulettes et ses sangles; rideaux verts, étoffe de cordonnet; sommier de crin couvert de toile à carreaux; deux matelas de laine couverts de futaine blanche; lit de plume et traversin couverts de coutil de Bruxelles; une couverture neuve de mousseline piquée; une couverture de laine usée d'un tiers; une courte-pointe brodée de satin des Indes, pareille au lit et à la tapisserie; deux dessus de porte; deux cordons de sonnette auprès du lit. »

L'ameublement de la maison était luxueux; on y comptait douze appartements complets, et chaque chambre avait double mobilier.

Sur une seconde terrasse qui communique avec la première par deux escaliers à rampe douce, s'élevait une construction assez bizarre, appelée le *dôme* et détruite aujourd'hui. C'était une sorte de pavillon élevé de deux étages au-dessus d'une grotte de stuc, dont l'intérieur était décoré de coquilles groupées avec art et incrustées dans l'enduit. Des rampes de pierres, habilement ménagées et ornées de vases de marbre et de statues, conduisaient de la grotte aux deux étages supérieurs; des volières et des massifs de fleurs en décoraient les abords. Au troisième étage se trouvait le *cabinet des porcelaines*. Dans cette salle, sur des rayons en bois des îles, qui garnissaient entièrement le mur, se trouvaient rangés les cadeaux que Buffon avait reçus des souverains et des princes français ou étrangers, soit en œuvres d'art, soit en porcelaines de prix. Lors de la mort du comte de Buffon, il renfermait plus de quatre cents pièces d'une grande valeur (1), et lors de la vente faite à Montbard par le district, toutes les richesses que renfermait le dôme furent estimées comme de la faïence commune et achetées à vil prix.

Cette seconde terrasse est séparée de la voie publique par une

(1) On peut citer parmi les plus importantes : « Un grand vase de vieux Sèvres avec son couvercle de porcelaine craquelée, bordé et monté en bronze doré et ciselé, *donné par le comte de Provence*, *depuis Louis XVIII*. Un ange en cuivre doré, couché sur un piédestal d'ébène, *donné par le dauphin*, *depuis Louis XVI*. Un sanglier sur ses jambes, soutenu par un plateau de porcelaine, et de chaque côté, deux tasses en porcelaine de Chantilly, *données par le prince de Condé*. Un grand vase de porcelaine de Saxe, bleue et blanche, et à filets dorés, avec deux vases plus petits, de même porcelaine, munis de leurs couvercles, *envoyés par le roi de Prusse*. Un pot-pourri de porcelaine à fleurs, avec son couvercle, sa bordure et d'autres ornements de cuivre doré, et une grande tasse à anses à fleurs et filets d'or, le tout en vieux Saxe, *envoyé par le prince Henri*. Un Cupidon de cuivre doré tenant dans ses mains deux couronnes de laurier; de chaque côté sont deux petits ornements de cuivre, en forme de vases; une figure en cuivre doré, représentant Louis XIV assis dans un fauteuil de bronze, *donnés par le roi Louis XV*. Trois grands vases de porcelaine de Sèvres, bleus et les anses de cuivre doré, *donnés par madame la dauphine*, *depuis Marie-Antoinette*. Deux figures représentant, l'une un faucheur avec sa faux, et l'autre une femme portant une corbeille de fleurs, avec un vase dans le milieu, le tout en porcelaine de Saxe, *envoyées par l'archiduc Maximilien*, etc., etc., etc. » (Inventaire dressé à Montbard après la mort du comte de Buffon. Papiers de famille.) On peut consulter, sur l'habitude qu'avaient alors les souverains d'offrir pour cadeaux des porcelaines de prix, les *Mémoires secrets* de Bachaumont et les *Souvenirs* de Mme de Créquy.... Ne trouvez-vous pas, disait un jour la comtesse de Blot à Buffon, que les princesses ont tort de donner pour étrennes aux personnes de leurs maisons des porcelaines? » *Souvenirs*, t. III, chap. VI.

grille en fer, dans laquelle est ménagée une sortie qui conduisait aux bâtiments dits du *Petit-Fontenay*. Buffon avait là son laboratoire et sa bibliothèque; pour méditer et écrire, il recherchait toujours, on le voit, le calme et l'isolement. Lorsqu'il voulait définir, par le calcul et à l'aide des moyens que donne la science, les vérités que son génie lui avait fait découvrir, c'était au Petit-Fontenay qu'il allait s'enfermer pour se livrer à ses expériences et à ses travaux; mais lorsqu'il écrivait ses belles pages sur l'histoire de l'homme ou les époques de la nature, c'était dans le pavillon du château (voir p. 530), sur la terrasse la plus élevée de ses jardins qu'il allait se recueillir et méditer; ne semblait-il pas ainsi plus rapproché de l'infini, dont il voulait connaître les lois et sonder les mystères! Buffon avait acquis cette propriété des moines de l'abbaye de Fontenay, ses voisins, avec lesquels il vécut toujours dans de bons rapports. Louis Le Clerc, son grand-père, écuyer et secrétaire du roi, était bailli des terres de cette abbaye. Sur cette même terrasse qui communiquait avec la maison de madame Nadault, sœur de Buffon, se trouvaient encore les orangeries, en partie détruites aujourd'hui, et plusieurs puits remarquables pour leur profondeur.

Une première grille conduit des terrasses inférieures que nous venons de parcourir à une avenue plantée de tilleuls, au sommet de laquelle on voit en perspective la colonne que le comte de Buffon fils a fait élever à son père. Sous ces calmes ombrages, au milieu du silence de ces jardins, elle semble un monument funèbre, trop prématurément élevé, hélas! au souvenir de celui que la gloire de son père aurait dû protéger contre la rage de ses bourreaux (1).

(1) Georges-Louis-Marie Le Clerc, comte de Buffon, naquit à Montbard le 22 mai 1764. Destiné par son père à la survivance de sa charge d'intendant du Jardin du Roi, il fit sur la physique et les sciences naturelles des études assez étendues; mais une intrigue de cour, dans laquelle se trouvèrent mêlés les noms du dauphin et du comte d'Angivillers, et peut-être aussi le penchant naturel de son esprit lui firent préférer la carrière des armes. Entré fort jeune au service, à dix-sept ans, il servait dans les gardes françaises, sous les ordres du vieux maréchal de Biron, qui l'avait pris en amitié. Buffon voulut faire voyager son fils, et comme l'impératrice Catherine II lui demandait son buste, que venait de terminer Houdon, Buffon lui écrivit, le 22 avril 1782 : « Voilà le buste avec mon fils, et peu s'en est fallu que je ne sois parti avec M. Necker, qui a, comme moi, la plus haute admiration et le plus profond respect pour la personne de Votre Majesté Impériale. Mais mes soixante-quatorze ans et ses travaux, même dans son loisir, ne le permettent pas et ne nous laissent que des regrets. Mon fils n'est encore qu'un enfant de dix-huit ans; avec toute la candeur de son âge il en a la légèreté et le peu de tenue; j'ose supplier ma généreuse impératrice de le faire avertir et même frapper de quelque disgrâce s'il ne se conduit pas bien. Sa bonté me pardonnera cette inquiétude pa-

Au-dessus de la grande grille qui sépare cette terrasse des écuries, vaste bâtiment en arcades, qui ne manque pas de dignité, se voyaient autrefois les armes de Buffon : *D'argent à la bande de gueules chargée de trois étoiles d'argent*, accolées à celles des Saint-Belin, *d'azur, à trois têtes de bélier d'argent posées* 2 *et* 1. Pour la terrasse suivante, parallèle à la première, la pente est rachetée par deux escaliers de pierre de forme monumentale. Ces deux terrasses conduisent à une première plate-forme plantée de marronniers qui règne le long des remparts de l'ancien château, du côté du nord-est.

L'aspect de l'ancienne forteresse est encore imposant. De ce côté,

ternelle, causée par la crainte que ce trop jeune envoyé ne fasse quelque faute. » Le jeune envoyé se conduisit à merveille ; dans les cours étrangères où il séjourna il fut reçu avec de grands égards; à Pétersbourg, l'impératrice l'accueillit avec une distinction flatteuse, et le buste de son père fut placé à l'Ermitage, le front ceint d'une couronne d'or, que Catherine y avait elle-même déposée. A son passage à Postdam, le jeune ambassadeur vit le grand Frédéric, et il n'est point vrai de dire, comme l'ont avancé quelques biographes peu consciencieux, que le roi, présentant le jeune homme aux dames de sa cour, ait dit : « Mesdames, je vous présente le fils du sublime Buffon, mais je ne vous le donne pas comme son meilleur ouvrage. » Une semblable parole eût été peu digne de l'esprit du grand roi et difficile à concilier avec son admiration pour l'homme illustre dont il recevait le fils. Entraîné par sa femme (née de Cepoy), le comte de Buffon s'attacha au parti d'Orléans et quitta les gardes en 1786, pour entrer comme capitaine de remplacement dans le régiment de Chartres. Mais il ne put longtemps méconnaître les motifs secrets des préférences de sa femme; une imprudence du duc vint l'éclairer ; il brisa son épée, mit sa démission aux pieds du roi et quitta la cour (juin 1787). Rentré au service sur les sollicitations du maréchal de Ségur, il fut nommé, le 22 juillet 1787, capitaine de remplacement au régiment de Septimanie, et promu, le 4 avril 1788, au grade de major en second du régiment d'Angoumois. A la convocation des états généraux, suivant l'impulsion donnée par la noblesse, il embrassa avec ardeur les principes des réformes; sa liaison bien connue avec Necker, sa conduite vis-à-vis de ce ministre pendant sa disgrâce lui méritèrent la faveur populaire et l'estime publique (Timon, *Noël bourguignon en l'honneur du comte de Buffon*. Paris, in-8, 1790). Le 8 août 1789, revenant de son régiment en garnison à Grenoble, et passant par Bordeaux, les électeurs des communes lui ménagèrent un véritable triomphe. Aussitôt qu'il eut dit son nom aux portes de la ville, il fut conduit à l'hôtel de la Cité; des lettres de bourgeoisie lui furent délivrées, séance tenante, et le soir au théâtre, où l'on jouait *le Siége de Calais*, une actrice en renom vint chanter des couplets à sa gloire; après le spectacle, on détela ses chevaux, et il fut reconduit chez lui au milieu des acclamations. Au mois de janvier 1790, il fut nommé maire de Montbard et colonel des gardes nationales du canton, et au mois de mai de la même année, des troubles ayant éclaté à Montbard et à Vitteaux, il courut les plus grands dangers et rétablit l'ordre par son courage et son sang-froid. A la même époque, nommé général de l'armée confédérée, il commanda à Dijon la première fédération armée des quatre départements composant l'ancienne

les remparts ont conservé toute leur élévation, la tour Saint-Louis et la tour de l'Aubespin sont vues dans toute leur majesté. Cette terrasse est plus large que celles que nous venons successivement de parcourir, et elle fait le tour du château dont on peut saisir l'ancien aspect. En se dirigeant du côté de l'église bâtie sur un rocher dont la base se trouve dans le parc, au pied d'une ancienne tour, à moitié rasée aujourd'hui, on pénètre par une brèche, assez élevée au-dessus du sol, dans un ancien cachot dont la curiosité publique a voulu sonder les mystères. Au haut de la voûte est une seule ouverture par laquelle on descendait le condamné. Plus loin, en suivant la même direction, se trouve une excavation naturelle dans le rocher, qui forme une voûte assez élevée, et devait se re-

province de Bourgogne. Nommé électeur à l'assemblée électorale de la Côte-d'Or, il fit, lors de la vérification des pouvoirs, supprimer tous les titres qui lui avaient été donnés sur le procès-verbal de l'assemblée primaire; mais, ne pouvant se résigner, lors des décrets du 19 juin 1790 sur les titres de noblesse et les noms de terre, à quitter son nom, il écrivit, le 23 juin 1790, au président de l'Assemblée nationale, une lettre où se trouve le passage suivant : « Le nom de Buffon, que mon père a toujours porté et a tant illustré, est devenu pour moi la partie la plus chère et la plus précieuse de mon patrimoine. Je dois tout à ce nom si justement célèbre, et cependant, comme c'est le nom d'un village, je serais forcé de l'abandonner ou d'en prendre un autre; l'Assemblée nationale n'exigera pas un pareil sacrifice, il est au-dessus de mes forces, et le moment où elle a placé dans la salle de ses séances le portrait de Franklin sera celui où le fils de Buffon obtiendra d'elle de continuer à porter le nom d'un père aussi illustre par ses talents que par ses vertus; c'est à l'ombre de sa mémoire, de sa réputation et de sa gloire, que j'ose vous présenter cette demande : les titres, les armes, je les quitte sans regret, mais renoncer à un nom si précieux est impossible pour moi. » Ayant prêté le serment militaire le 4 juillet 1790, lors de la réorganisation de l'armée (septembre 1791), il fut nommé lieutenant-colonel du 9e régiment de chasseurs à cheval (ci-devant Lorraine), puis il passa comme colonel au 58e régiment d'infanterie (ci-devant Bourgogne) : il avait alors vingt-six ans. Mais la révolution avait changé de caractère, la tournure menaçante que prenaient les événements ne pouvait plus abuser personne; la noble nature du comte de Buffon se souleva contre des excès auxquels elle ne pouvait adhérer; après les événements du 4 août, il se tint entièrement à l'écart et se retira près du comte de Loménie, au château de Brienne. Déclaré suspect le 5 avril 1793, il fut porté par les administrateurs du district de Semur sur la liste des officiers qui avaient déserté leur corps. Dénoncé par son valet de chambre, il fut arrêté à Paris, le 19 février de la même année et renfermé dans la prison du Luxembourg. Le 10 juillet 1793, il monta sur l'échafaud révolutionnaire. Le même jour périrent tous les prisonniers de la maison d'arrêt du Luxembourg, accusés d'une conspiration prétendue. Devant le tribunal révolutionnaire, sa tenue fut digne et ferme, il ne voulut pas répondre aux accusations portées contre lui. Sur l'échafaud, au moment fatal, il croisa ses bras sur sa poitrine, et se tournant vers le peuple qui venait assister à son supplice, il dit ces seules paroles : « Citoyens, je me nomme Buffon! »

lier aux constructions de l'ancien château, entièrement disparues de ce côté. Devant nous, à notre droite, se trouve un escalier de pierre fermé par une grille et conduisant à la plate-forme du château. C'est ce chemin que Buffon prenait chaque matin pour monter à son cabinet de travail; il fermait soigneusement derrière lui la grille qu'il venait d'ouvrir, le calme de sa retraite devant être à l'abri de toute indiscrétion!

En revenant sur nos pas nous trouvons encore entre la tour Saint-Louis et la tour de l'Aubespin, un escalier voûté qui conduit à la terrasse supérieure et la porte nouvellement démurée qui mène à la première salle de la tour de l'Aubespin.

En s'arrêtant un instant sur la plate-forme plantée de tilleuls qui règne au pied de la grande tour et termine les constructions du château du côté du nord, on se rappelle, en voyant la mauvaise venue des arbres qui y sont plantés en quinconce contraster avec la végétation puissante qui les entoure, que le sol est factice, et que toutes les pierres provenant de l'ancien château et non employées à la construction des terrasses ont été enfouies sous ses murs (voir p. 284). Après avoir jeté, à notre droite, un regard sur le riche panorama que nous offre la ville de Montbard, bâtie à nos pieds, on contemple, en passant, la masse imposante de la tour de l'Aubespin, dont les vastes mâchicoulis semblent encore menaçants et prêts à laisser tomber sur le soldat trop osé les pierres, l'eau bouillante, la résine enflammée et le plomb fondu. En longeant les murs du château, que nous avons à notre gauche, nous entrons dans l'allée dite des Platanes.

On est frappé de la variété des points de vue que ménage une promenade à Montbard; chaque terrasse a une physionomie qui lui est propre; à chaque pas la vue change et offre des aspects nouveaux. On ne peut se rendre compte, sans les avoir vues, de l'effet de ces terrasses étagées les unes au-desssus des autres et soutenant des jardins qui semblent suspendus! De l'allée des Platanes, à sa droite, le visiteur découvre, encadrés dans les branches des grands arbres, de vastes paysages, de fertiles campagnes, des prairies peuplées de bestiaux, et, à sa gauche, comme pour reposer sa vue, il a le sombre aspect des ruines et des lierres qui, partant du bas des remparts, vont s'enrouler au tronc élancé des sapins plantés sur la terrasse supérieure.

Perdue dans cette sombre verdure, enfouie sous les lierres et les plantes parasites, assise sur le rocher, à moitié cachée par un gigantesque sapin qui étend, comme pour la protéger contre les

outrages du temps, ses grands bras au-devant d'elle, on découvre une retraite mystérieuse. Le lierre a entièrement envahi la muraille et c'est à peine si on distingue au haut du rocher trois fenêtres à vitres étroites, noircies par la bise des hivers (Voy. notre planche 256, n° 2, où sont figurés deux vols d'oiseaux). Sans connaître son histoire, sans savoir que Buffon a travaillé dans cette retraite silencieuse pendant cinquante années de sa vie, on est saisi par son aspect sauvage et imposant!

Après avoir vu, sur la droite, en pénétrant dans le taillis, une ancienne entrée du château, on peut revenir sur ses pas et monter à la dernière terrasse par un escalier pratiqué dans une ancienne poterne. En mettant le pied sur la dernière marche, nous serons arrivés sur la plate-forme proprement dite de l'ancien château. Elle est partagée en deux grandes allées qui longent les deux murs opposés; l'une est plantée de platanes, et l'autre de sapins du nord. L'allée des Platanes, dans laquelle nous nous trouvons, va d'une porte qui ouvre sur l'avenue de l'église à la tour de l'Aubespin; le socle qui se trouve à son extrémité, au pied de la tour, supportait une statue de Flore, brisée lors de la révolution.

Si on monte à la tour de l'Aubespin, on aura sur tout le bassin de Montbard une vue étendue et variée et on pourra, en passant, remarquer la dignité simple et majestueuse de chacune de ses trois salles voûtées. Plus loin, la tour Saint-Louis, abaissée d'un étage, a l'aspect d'un pavillon de chasse. Elle était autrefois au milieu de parterres remplis de fleurs, les plantes les plus rares s'y voyaient groupées en massifs autour des grands arbres; c'était une des manies de Buffon. Aujourd'hui les grands arbres sont restés, mais les fleurs ont disparu! il y avait là un véritable parc d'artillerie composé de : « Quatre petits canons de bronze avec leurs poignées et leurs tourillons; une couleuvrine tout unie et à plusieurs facettes longitudinales; deux autres canons de bronze qui sont des pièces de campagne, plus grands que les précédents; un grand canon de fonte de fer de l'invention de M. Feutry, ayant la culasse percée en travers et garnie de deux coins de fer; un autre canon de fer plus petit que le précédent, mais de la même invention; deux petits mortiers de bronze montés sur leurs affûts de bois; quatre boîtes de fonte pour saluer lors des réjouissances. » (*Inventaire dressé après la mort du comte de Buffon.*) Ces pièces d'artillerie venaient du château de Quincy, elles avaient été prises sur l'ennemi par M. de Montal, à la tête de son régiment, et Louis XIV les lui avait abandonnées comme récompense de son courage. A la révo-

lution, le district s'en empara et aujourd'hui elles composent toute l'artillerie des villes de Montbard et de Semur. Lorsque le prince Henri de Prusse vint à Montbard, en se promenant avec Buffon et sa sœur sur la plate-forme du château, il s'arrêta d'un air mécontent devant ces pièces d'artillerie, restées muettes lors de son arrivée. « Monseigneur, dit madame Nadault, si elles n'eussent été enclouées (jamais l'artillerie du château n'avait été en meilleur état), Votre Altesse les eût entendues ce matin. » Buffon ne dit rien, mais le soir, lorsqu'ils se trouvèrent seuls, il prit les deux mains de sa sœur : *Pardieu, petite sœur, vous m'avez sorti d'embarras! Sans vous je ne m'en serais jamais tiré!* — Buffon n'a jamais travaillé dans la tour Saint-Louis, comme l'ont, à tort, avancé tous les auteurs de *Voyages à Montbard*, et il suffit de jeter un coup d'œil sur les meubles qui s'y trouvaient (1), pour se convaincre que jamais elle ne servit de cabinet d'étude. La première salle à laquelle on parvient par un escalier à rampes autrefois garni de fleurs, servait aux fêtes que Buffon donnait souvent l'automne à ses invités; la salle inférieure, plus basse de voûtes, avait été convertie en une salle à manger, et au-dessous se trouvaient les cuisines. En 1784, lors du mariage du comte de Buffon fils avec la fille du marquis de Cepoy, de grandes fêtes furent données à Montbard; la tour Saint-Louis y eut son rôle; toute la nuit des artifices furent tirés sur la tour de l'Aubespin, et, il y a quelques années, lorsque mon père fit commencer les travaux de restauration de la plate-forme, on trouva les pierres calcinées par l'action de la chaleur et du feu. Si nous suivons l'allée de sapins où nous nous sommes un instant arrêtés en quittant la tour Saint-Louis, et si nous nous dirigeons du côté de l'église qui montre sa flèche d'ardoise au-dessus des arbres, on peut voir dans l'épaisseur du mur qui sépare le château de la place publique un puits taillé dans la roche vive, à une excessive profondeur; l'usage en était autrefois commun entre la ville et le château. On prétend qu'une cloche d'argent massif donnée

(1) Une cheminée de marbre, un tableau qui représente des canards dans un lieu aquatique; de chaque côté, deux bras de cristal; trois grands pots de faïence de Chine sur la cheminée, pour mettre des fleurs; deux grands tableaux à l'huile; un gros lustre de cristal suspendu au milieu de la salle; quatre petites glaces représentant de petits cristaux; dix petits bras de cristal, attachés après le mur, pour mettre des bougies; une glace encadrée de bois bleu et gris; deux tables dont les pieds sont de bois et le dessus de marbre; vingt-quatre chaises de paille; le bas des croisées garni de marbre. (*Inventaire dressé après la mort du comte de Buffon. Papiers de famille.*)

par le duc Jehan, y fut jetée dans les temps de discordes civiles; ce qui est certain, c'est que, pendant la révolution, toutes les statues ou images de saints qui ornaient l'église de Montbard, et dont quelques-unes étaient de valeur, y furent descendues. Au-devant d'une charmille taillée, où Buffon aimait à réunir ses visiteurs, se trouve une sorte d'étoile plantée d'épicéas autrefois perdus dans les massifs de fleurs qui, dressées sur des treillages verts, formaient pour la vue les combinaisons les plus heureuses. Sur le socle vide qui est placé au milieu de l'étoile, se trouvait autrefois une statue en marbre de Vénus callipyge.

Nous sommes arrivés à l'extrémité des jardins du côté du sud-ouest. Un mur élevé sépare le parc d'une avenue de tilleuls qui conduit à l'église. Chaque dimanche, au sortir de la grand'messe où il ne manquait jamais d'assister dans sa chapelle, Buffon aimait à s'y promener, avec son fils, au milieu de ses paysans. Toujours mis comme un vieux seigneur, il reprochait à ce dernier de préférer un frac à la mode aux broderies et aux dentelles du vieux temps.

Une allée de hauts marronniers nous conduit au cabinet de travail que nous avons déjà salué de l'allée des Platanes. Son apparence simple et modeste contraste avec son aspect sauvage et imposant lorsqu'on le contemple de la terrasse inférieure. De niveau avec le sol, ce pavillon, de forme carrée, n'a aucun jour de ce côté; les trois fenêtres qui l'éclairent sont prises sur la façade qui regarde le couchant; élevées de plus de quarante pieds au-dessus du sol, elles mettent cette calme retraite à l'abri de toute curiosité et de toute indiscrétion. Les murs étaient autrefois ornés de treillages garnis de fleurs et qui formaient au-dessus de la porte d'entrée une sorte de dôme orné des attributs de la science. Une double porte à deux battants y donne accès, l'intérieur en est simple et sans luxe; orné de quelques glaces de plusieurs morceaux, il est boisé en chêne et carrelé. De nombreuses descriptions en ont été faites, aucune n'est exacte et l'imagination a été plus souvent consultée que la vérité; l'inventaire, plusieurs fois cité déjà dans le cours de cette notice, nous met à même encore de rectifier ici les erreurs que l'ignorance a pu faire commettre (1).

(1) *Pavillon du château.* — Une cheminée de pierre, sur laquelle il y a une glace avec son parquet et sa bordure de bois peint en bleu; un feu composé de deux chenets, d'une pelle à feu et d'une paire de pincettes de fer; deux croissants aux deux côtés de la cheminée pour soutenir les pelle et pincettes; un écran dont le pied est moitié cassé; un gros fauteuil de tapisserie à fleurs, dont les bras de bois sont recouverts de velours d'Utrecht; un tapis bleu et blanc, en forme de natte,

On a souvent reproché à Buffon de n'avoir pu écrire qu'en grand, paré, poudré à blanc et les mains perdues dans des flots de dentelle; ce n'était point là, de sa part, une ridicule manie; mais la tournure de son esprit et la nature même de son génie imposaient

pour poser les pieds; six chaises de maroquin noir; une table tapissée en vert et couverte de toile cirée; un buffet à deux battants avec son dessus de marbre; deux pans de paravent de papier en six feuilles, montées sur un bois peint; une table de marbre tenant à la boiserie du cabinet, avec son pied doré et sculpté; un lit de repos de brocatelle à fleurs rouges; deux matelas, l'un doublé et couvert de toile rouge, et l'autre de brocatelle; traversin de plume aussi couvert de brocatelle; trois grands rideaux de toile de coton, blancs, encadrés de toile d'orange, rayés et à fleurs; entre les croisées, deux glaces dont la bordure est dorée, composées chacune de trente-six petites glaces carrées, surmontées par un cintre ou demi-rond aussi de glace; les portraits du grand-père et de la grand'mère de M. le comte de Buffon, *les Cadres;* sur la boiserie du fond du cabinet, qui regarde la cheminée, il y a : 1° tout au-dessus, trois gravures, dans des cadres dorés et sous verre, représentant des figures d'animaux, et deux autres gravures, aussi sous verre, mais dont les cadres sont peints en rouge et représentant divers personnages; 2° au-dessous, cinq dessins de couleuvres, deux dessins de grenouilles, deux dessins de fraisiers et d'autres plantes; en tout, neuf dessins coloriés sur vélin dans des cadres dorés et sous verre; 3° deux dessins sur papier, plus petits que les précédents, représentant, l'un une espèce de rat, et l'autre une production végétale, aussi dans des cadres dorés et sous verre; 4° deux autres dessins représentant différents personnages, aussi dans des cadres dorés et sous verre; 5° deux autres très-petits dessins, l'un de la girafe, et l'autre de la guenon, aussi dans des cadres dorés et sous verre; 6° deux petits tableaux coloriés qui sont des paysages, dans des cadres dorés et sous verre; 7° six dessins sous verre, dans des cadres peints en noir, qui représentent des animaux, des oiseaux et des poissons; 8° enfin, deux grandes gravures dans des cadres dorés et sous verre, représentant des colonnes de basalte appelées *Chaussées des géants* par les Anglais. — Sur les deux autres pans de mur qui font face aux croisées et qui sont de chaque côté de la cheminée, il y a : 1° quarante-six grands dessins coloriés sous verre et dans des cadres dorés, qui représentent des coquilles marines, des végétaux, des reptiles, des papillons, une marmotte, un orang-outang et un jeune congard ou chat sauvage : ces dessins sont la plupart sur vélin; 2° quatre-vingt-sept gravures et un dessin d'oiseau, en taille-douce, dans des cadres dorés et sous verre; 3° trois dessins de papillons; 4° le sanglier du Cap avec huit autres dessins d'animaux, de poissons et de tortues; 5° cinq autres petits cadres dorés avec leurs verres de différentes grandeurs, contenant des dessins coloriés de plusieurs animaux; 6° une petite gravure avec son cadre doré et sous verre, au bas de laquelle on lit : *Naturam quoque amplectitur omnem;* 7° un buste en plâtre aplati par derrière, dans une bordure ovale dorée et sous verre; 8° un autre buste plus petit dans une bordure ronde dorée et sous verre; 9° une tête aplatie d'un côté, faite en biscuit de porcelaine, dans un cadre noir ovale; 1° cent petits cadres de différentes grandeurs, dont les bordures sont peintes en noir, contenant des dessins faits à la plume, d'insectes, de poissons, d'oiseaux et de quadrupèdes sous verre.

Total des dessins, gravures, tableaux, portraits et bustes, 276.

à sa vie une dignité qui ne tomba jamais dans l'affectation. Ses moindres actions étaient toutes remplies de cette conscience de sa valeur qu'il connaissait trop bien pour se la cacher à lui-même. Buffon savait ce qu'il valait, et lorsqu'il disait : « Je ne connais guère dans le monde que cinq grands hommes, Newton, Bacon, Leibnitz, Montesquieu et moi, » il pouvait se tromper, mais il parlait avec une consciencieuse naïveté. Il n'est point vrai de dire non plus que chaque matin, après s'être enfermé dans sa retraite isolée, il fît hermétiquement fermer les fenêtres pour travailler à la clarté de quelques bougies (Hérault de Séchelles, *Voyage à Montbard*. Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, etc.). Pendant l'été, laissant la porte grande ouverte, il se promenait le plus souvent les bras croisés derrière le dos, dans une petite allée solitaire, voisine de son cabinet d'étude, rentrant de temps à autre pour dicter à un secrétaire, qui ne le quittait jamais, les idées qu'il venait de concevoir. Il avait une façon de travailler assez singulière ; prenant rarement la plume, car il était myope et voyait avec peine, il faisait écrire sous sa dictée ; le secrétaire relisait ensuite plusieurs fois ce qu'il venait d'écrire, faisant les corrections qu'indiquait Buffon ; puis, lorsque le manuscrit était trop chargé de ratures, il le donnait à recopier. Il laissait ensuite *dormir* ce qu'il venait de faire, l'*oubliait* pendant quelque temps, ne le reprenant que pour s'en faire donner de nouveau lecture, pour le corriger encore et le faire enfin mettre au net lorsqu'il était entièrement satisfait de son œuvre. Une lettre de Buffon à un de ses secrétaires, auquel il envoyait de l'ouvrage, nous paraît digne d'être rapportée ici, car elle pourra donner une idée plus exacte encore de sa manière de faire et de l'ordre qu'il avait adopté pour ses travaux (1). En sortant du pavillon du château, qui est veuf, aujourd'hui, de ces meubles que l'on aurait tant de plaisir à y contempler dans le même ordre qu'autrefois, on trouve sur la droite une allée étroite et ombreuse, qui règne sur les derniers murs du château. A son extrémité est une

(1) « J'ai adressé, monsieur Trécourt, une caisse et un mannequin pour le S. Lavoignat, qui arriveront à Montbard dimanche matin par la diligence, c'est-à-dire aussitôt que cette lettre. Le mannequin contient des pattes d'asperge et des graines pour mon potager, mais il y a, dans la caisse, *un paquet de papier et quelques brochures ;* il y a dans ce paquet de papier *les cahiers manuscrits suivants :* 1° deux cahiers de l'or ; 2° un cahier de l'argent ; 3° un cahier du cuivre ; 4° un cahier de l'étain ; 5° un cahier du plomb ; 6° un cahier du mercure ; 7° un cahier de l'antimoine ; 8° un cahier du bismuth ; 9° enfin un cahier du zinc (Buffon travaillait alors à son *Histoire des minéraux*). Vous y trouverez aussi assez de papier de

fosse où Buffon nourrissait des lions et des ours dont il voulait étudier les mœurs et décrire les habitudes. Cette allée solitaire, par un singulier contraste, en présence des souvenirs de recueillement et d'étude qu'elle rappelle, a reçu le nom d'*allée de Bacchus* et on voyait autrefois sur le socle en pierre qui en termine la perspective, la statue de ce dieu mythologique.

Maintenant que notre excursion dans les allées d'un parc si rempli de souvenirs est finie, nous pouvons sortir par la grande porte qui se trouve devant nous, et, après avoir traversé la place de l'Église, où sera peut-être élevée la statue en bronze que la ville de Montbard a fait couler en l'honneur de l'homme qui l'a illustrée, nous entrerons dans les potagers du château, vastes dépendances qui s'étagent au sud-ouest du coteau. Elles occupent sept terrasses abondamment pourvues d'eau, malgré leur élévation, et plantées d'arbres fruitiers, nationaux et étrangers. De ce côté de la montagne, on découvre toute la vallée de la Brenne et on jouit d'une vue immense sur de gras pâturages, des vignobles et des coteaux brillants de culture. A l'ouest, sur la première terrasse, qui est aussi la plus étendue, se trouve une tourelle qui faisait autrefois partie du vieux château et se voit sur toutes les anciennes gravures de Montbard (*consulter l'œuvre d'Israël Silvestre*). Elle a longtemps servi de colombier, et c'est le seul vestige des anciennes fortifications qui subsiste encore de ce côté. Les sapins dont on voit la cime à ses pieds et qui ont une si large part dans le pittoresque aspect de Montbard, font partie d'une terrasse qui s'étend derrière la maison autrefois habitée par Daubenton, qui oublia trop peut-être, sur la fin de sa vie, ce qu'il devait à Buffon, qui fut son bienfaiteur et la cause de sa fortune.

En quittant ces lieux célèbres où tout rappelle encore, malgré les profanations dont ils furent le théâtre, de nobles et grands souvenirs, on peut, avant de descendre la montagne, entrer à l'église et venir, dans la chapelle de Buffon, s'agenouiller sur les dalles en

comte *pour faire une nouvelle copie de ces quelques cahiers. Et à l'égard des brochures, vous verrez s'il n'y a rien que vous puissiez extraire*, et vous les remettrez dans mon cabinet. Je ne crois pas que je puisse arriver avant Pâques à Montbard; mais voilà, ce me semble, plus d'ouvrage que vous n'en ferez d'ici à ce temps. Je suis toujours dans les mêmes sentiments pour vous, monsieur Trécourt. Vous mettrez le port de cette lettre sur ma dépense.

« Le comte DE BUFFON. »

Paris, au Jardin du Roi, ce 7 mars 1782.

pierre du caveau de sa famille. Son corps y repose entre sa femme et son père. Rapporté à Montbard lors de sa mort, arrivée dans la nuit du 15 au 16 avril 1788, son corps embaumé y fut descendu en grande pompe le 20 du même mois.

Vous n'y chercherez pas son tombeau, la révolution n'a point eu à le détruire! La gloire de Buffon avait-elle besoin d'une semblable couronne? Et lorsque l'on voit aujourd'hui de somptueux mausolées qui ne peuvent plus dire le nom de ceux dont ils ont abrité la cendre, on ne s'étonne plus qu'une si grande gloire ait dédaigné un si périssable hommage!

H. DE BUFFON.

MÉMOIRE

SUR

UNE ROUTE ROMAINE

ALLANT DE RIOBE A AUGUSTOBONA.

M. Corrard de Breban a publié, dans le compte rendu du congrès archéologique de Troyes, un mémoire remarquable sur les voies romaines qui traversaient cette ville et ses environs. Il était impossible de traiter la question avec plus de sens et de lucidité.

Toutefois il a omis de mentionner une voie romaine qui rentre dans la même catégorie, celle qui, d'après la Table Théodosienne, mène de *Juliobona* (Lille-Bonne) à *Augustobona* (Troyes). Elle forme une variante de celle qui, d'après l'itinéraire d'Antonin, vient se rendre à la même ville en partant de *Caracotinum* (Harfleur). Elle suit une ligne identique juqu'à *Condate* (Montereau); mais de là, laissant de côté la ville de Sens (*Agetincum*) (1), elle va à *Riobe* et de *Riobe* à Troyes. Voyez la carte tracée sur notre planche 272.

La Table indique ainsi ses dernières stations. De *Meteglo* (Melun) à *Condate*, XV (lieues gauloises); de *Condate* à *Riobe*, XIV; de *Riobe* à *Augustobona*. A ce dernier lieu est le chiffre XVIII; mais on ne sait à quelle distance l'appliquer, d'autres routes venant aboutir à l'ancienne capitale des *Tricasses*.

A moins de contester la fidélité du texte de la Table Théodosienne, il faut tenir compte de cette route se rendant de Montereau à Troyes sans passer par Sens. En effet les lignes tracées ne laissent aucune incertitude sur la direction qu'elle prend. Elle va bien, comme nous l'avons dit, et presque sans détour, de *Condate* à *Riobe*, et de *Riobe* à Troyes.

Au contraire, aucune ligne de la Table ne relie *Agetincum* (Sens)

(1) *Agendicum* dans les commentaires de J. César, ailleurs *Agedincum*.

à Troyes. Il semble que l'auteur, en négligeant ce chemin de l'itinéraire d'Antonin, ait voulu indiquer que celui qui passait par *Riobe* était plus praticable. N'oublions pas que, d'après les savants, l'itinéraire est un monument antérieur à l'an 161 de J. C., tandis que la Table Théodosienne date de l'an 395 ou environ. La route par *Riobe* pouvait donc être nouvelle. On sait d'ailleurs que la politique des Romains tendait à amoindrir l'importance de l'ancienne capitale des Sénonais.

Revenons à *Riobe* et tâchons de déterminer sa position.

Il est encore mentionné dans la Table Théodosienne et placé sur la route d'*Agetincum* (Sens) à *Fixtuinum* (Meaux), de la manière suivante :

D'*Agetincum* à *Riobe* XXVI (lieues gauloises). De *Riobe* à *Calagum* (Chailly), pas de distance. De *Calagum* à *Fixtuinum*, XII.

Ainsi donc *Riobe*, placé à l'intersection des routes de Montereau à Troyes et de Chailly à Sens, serait situé à 14 lieues gauloises ou 7 lieues communes de Montereau, et, si l'on accepte le chiffre XXVI, à 26 lieues gauloises ou 13 lieues communes de Sens. Nous venons de voir que les distances à Troyes et à Chailly sont omises.

D'après ces seuls documents, les géographes d'Anville et Walckenaër ont, selon nous, mal déterminé la position de *Riobe* en le plaçant à Orby, près de Jouy-le-Châtel. Ce lieu a été choisi à cause de la ressemblance de son nom avec *Riobe* et de sa situation sur l'ancienne route de Chailly à Sens. Il est à plus de 9 lieues communes de Montereau; il ne satisfait donc pas, quoi qu'en dise d'Anville, à la distance donnée par la Table. Il serait trop éloigné aussi de Sens. De plus, Orby est tout à fait inconnu et n'a jamais eu d'importance. Son existence ne nous a été révélée que par le mémoire de M. Guérard, dont nous reparlerons. Jusque-là, nous ne le connaissions que par la position qu'il occupe dans les cartes de d'Anville et de Walckenaër.

D'ailleurs, et nous insistons là-dessus, la route de Montereau à Troyes, en passant par Orby, aurait fait un détour considérable qu'on ne pourrait expliquer. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour se convaincre qu'une telle route serait un véritable contresens et n'aurait pas de raison d'être. C'est pour cela sans doute que d'Anville, dans la carte de la Gaule qu'il a fait dresser, n'a pas continué ce chemin jusqu'à Troyes, et que M. Corrard de Breban ne s'en est pas occupé. Quant à Walckenaër, quoiqu'il ait tracé une ligne d'Orby à Troyes, il ne paraît pas avoir examiné la question. En général, dans sa *Géographie des Gaules*, il a établi avec beau-

coup de jugement les positions et les distances respectives des chefs-lieux, mais il a négligé les positions intermédiaires (1).

Orby n'est certainement pas *Riobe*. Les raisons que nous allons déduire nous portent à penser qu'on doit le placer à Bray-sur-Seine.

En effet, si l'on tire une ligne droite de Chailly à Sens, cette ligne passera très-près de Bray. Si l'on en tire une autre de Montereau à Sens, elle ne s'éloignera pas beaucoup du même lieu. Bray est le seul lieu important qui se trouve dans le voisinage du point d'intersection. La logique exige donc que l'on place *Riobe* à Bray.

Cette ville est située à 16 lieues communes de Troyes, à 8 de Sens et 6 et demie de Montereau. La dernière distance est conforme à peu près à celle de la Table qui n'admet pas de fractions. Celle de Sens seule est tout à fait vicieuse, puisqu'elle devrait être de 16 lieues gauloises, correspondant à 8 lieues communes. Mais s'il existe un cas où l'on doive admettre une rectification, c'est, comme ici, quand elle a pour résultat de substituer un sens raisonnable à un sens absurde. Or, l'erreur a été très-facile à commettre : au lieu de XVI on aura écrit XXVI, pour la distance d'*Agetincum* à *Riobe*. La correction consiste donc à supprimer un X ; et, au moyen de cette correction, Bray se trouve conforme aux deux seules distances indiquées par la Table.

Nous n'avons pas besoin de prouver que Bray, qui est situé sur une ancienne route romaine, est un lieu fort ancien, dont l'origine est inconnue. Au XIIIe siècle, il est cité comme une ville de quelque importance. En effet, en 1235, le comte de Champagne, menacé d'une invasion par le roi de France, « lui donna deux bonnes villes, « avec leurs appartenances, c'est à savoir Monstereuil en for l'Yonne « (Montereau-Faut-Yonne) et Bray-sur-Seine. » *Grandes Chroniques de France*, tome IV, page 253.

Nous étions arrivés à conclure que *Riobe* est Bray, par le simple raisonnement et sans avoir pu vérifier sur place si les faits nous venaient en aide, lorsque nous avons appris qu'aux portes de Bray se trouve un village nommé Jaulnes (2), auquel aboutissent plusieurs voies romaines et où on a trouvé un très-grand nombre d'antiquités. Cette circonstance a porté M. Guérard, membre de la Société académique de Provins, qui a pu examiner les lieux avec soin, à publier un mémoire dans lequel il cherche à établir que

(1) Sa carte des itinéraires laisse à désirer. Ainsi, entre autres omissions, elle ne donne pas la route d'*Augustobona* à *Durocatalaunum*, et oublie *Arciaca*.

(2) Jaulnes est à 3 kil. environ de Bray, d'après M. Guérard.

Jaulnes est l'ancien *Agetincum*, qu'il distingue de *Senones*, la ville de Sens, capitale des Sénonais.

Nous avons lu ce mémoire, et malgré le talent qu'y déploie l'auteur, malgré son argumentation spécieuse, nous pensons qu'il ne réussira pas à convaincre ses lecteurs. Plus que jamais nous persistons dans l'opinion qui place *Agetincum* à Sens.

Ce que M. Guérard établit d'une manière certaine, c'est que deux routes romaines venaient se croiser à Jaulnes. Il constate leurs vestiges et détermine leurs directions. Il prouve qu'elles conduisaient à Troyes, à Montereau, à Sens et à Chailly.

Quant à la route de Montereau à Troyes par *Riobe*, il la rejette tout à fait comme si elle n'avait jamais existé ni pu exister, et il déclare que l'auteur de la Table a bien évidemmeut commis une grosse erreur. Certes, voilà une manière fort commode de se tirer d'embarras.

Et pourquoi cette route paraît-elle fausse à M. Guérard? Parce que lui, qui admet si facilement qu'*Agetincum* soit Jaulnes et non Sens, regarde comme incontestable que *Riobe* soit Orby.

Oui, sans doute, cette route par Orby est fausse, sans doute on n'en trouve aucun vestige dans les directions de Montereau et Troyes. Mais c'est précisément pour cela que M. Guérard aurait dû hésiter à prendre Orby pour *Riobe;* et, sans accuser la Table d'erreur, chercher pour *Riobe* une autre position qui satisfît aux conditions de distance, et d'où partît une route allant à Troyes.

Notons qu'en repoussant cette route M. Guérard est tout à fait désintéressé et cède à ses convictions. Il aurait pu l'accepter sans déranger en aucune manière son système relatif à Jaulnes.

Deux faits importants ressortent donc des observations de M. Guérard, et nous en prenons acte : c'est que la route en question n'a pu exister à Orby, et qu'il en a existé une à Jaulnes dans les conditions exigées par la Table.

Ces deux faits, pour ceux qui ne peuvent admettre que Jaulnes soit *Agetincum*, confirment notre opinion. M. Guérard a réellement trouvé, sans en faire une juste application, le point où venaient se couper les deux routes de Montereau à Troyes, et de Sens à Chailly. Il a, par cela même, déterminé la vraie situation de *Riobe*. Pour notre part, nons consentons très-volontiers à ce qu'on place ce lieu à Jaulnes qui, comme nous l'avons dit, est très-rapproché de Bray, d'autant plus que sa distance à Montereau, plus forte que celle de Bray, équivaut à très-peu près aux 14 lieues gauloises de la Table.

Toutefois, en faisant cette concession, nous devons dire :

1° Que le mot Jaulnes n'a aucune affinité avec le mot *Riobe*, tandis que Bray en a une lointaine.

2° Que Jaulnes n'a jamais été connu que comme un village, et que Bray au contraire a toujours été considéré comme une ville.

Par ces motifs, nous inclinons à penser que des révolutions, dont l'histoire n'a pas conservé le souvenir, ont pu déplacer le centre de la ville de Bray, et que Jaulnes en était autrefois une dépendance.

Nous considérons notre tâche comme terminée ici. Sans doute, pour réfuter entièrement M. Guérard, il faudrait démontrer que Sens est bien *Agetincum*. Nous ne l'entreprendrons pas. A quoi bon en effet? Grâce à la singulière prétention des habitants de Provins qui a fait naître tant de mémoires, cette vérité est incontestable pour quiconque juge sans prévention et est accessible aux bonnes raisons. L'identité d'*Agetincum* et de Sens est prouvée non-seulement par les itinéraires, mais par l'histoire, par la tradition et par les monuments. Nous renvoyons à cet égard aux derniers mémoires qui ont été publiés, notamment à celui de M. Corrard de Breban (*Mémoires de la Société académique de l'Aube*, année 1831).

Comment un savant judicieux, tel que M. Guérard, a-t-il pu méconnaître une vérité aussi solidement établie? La cause de son erreur est facile à expliquer. Après avoir constaté que deux routes romaines se croisaient à Jaulnes, routes dont aucun géographe n'avait tenu compte, il a remarqué que ce lieu se trouve à l'égard de Troyes et de Montereau à la distance voulue pour *Agetincum*. Voilà ce qui l'a séduit et entraîné dans un faux système.

Mais avant de déposséder Sens, il aurait dû reconnaître également que cette ville satisfait aux mêmes conditions.

Il ne suffisait pas, au surplus, que Jaulnes convînt par sa position avec Troyes et Montereau. Il fallait encore le faire cadrer avec d'autres points des itinéraires; et il était impossible qu'à cet égard M. Guérard ne rencontrât pas dans l'application quelque difficulté. C'est ce qui est arrivé pour la route qui, d'après la Table Théodosienne, conduit d'*Autessioduro* (Auxerre) à *Agetincum*. M. Guérard est disposé à croire que l'auteur de la Table s'est trompé, et il imagine, pour relier Jaulnes à Auxerre, une voie inadmissible qui, quoi qu'il en dise, n'offre aucun vestige d'antiquité.

Il est embarrassé aussi de la distance XXVI marquée entre *Agetincum* et *Riobe*. Il l'applique arbitrairement et contre toute analogie à l'intervalle qui sépare *Calagum* d'*Agetincum*.

Enfin, il fait passer avec raison par Sens la route qui d'*Agetincum* mène à *Genabum* (Orléans). Mais pourquoi donc les itinéraires ne

parlent-ils pas de cette ville de Sens, que M. Guérard regarde comme l'ancienne capitale des Sénonais et qu'il distingue d'*Agetincum?* Cette simple question a son importance. Nous ferons remarquer en passant que si cette route d'*Agetincum* à Orléans, par suite d'une erreur dans la Table, n'a pas une distance suffisante pour Sens, elle en a une trop forte pour Jaulnes, car ce dernier lieu est certainement à plus de XI lieues gauloises de Sens.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot sur le système de M. Guérard.

Pour enlever à Sens sa possession d'état, il se prévaut avant tout d'une inscription tumulaire trouvée à Sens en 1839. On y lit ces mots : C. AMATIO.... AEDIL. VIKAN AGIED AEDIL. C. S., etc., ce qui signifierait d'après M. Félix Bourquelot : *Caio Amatio.... ædili vicanorum Agiedicensium, ædili curuli Senonum*, etc.

L'auteur du mémoire sur *Agetincum-Jaulnes* en tire la conséquence qu'en l'an 249, date certaine de l'inscription, *Agetincum* ou *Agiedicum* n'était qu'un village, bien distinct de Sens (*Senones*), qui était une ville.

D'abord, en supposant que l'inscription soit bien expliquée et que l'initiale S veuille dire *Senonum*, nous n'y trouverions pas la preuve qu'*Agiedicum* et Sens aient été deux lieux différents. *Agiedicum* dans l'inscription est le chef-lieu, et *Senones* est le peuple.

Ensuite, quant au mot VIKAN, il nous paraît bizarre. Peut-être faut-il lire VIKAR ; peut-être encore le graveur a-t-il mis un N au lieu d'un R, sorte d'erreur dont il y a beaucoup d'exemples (1). Et si on lit *vicario*, le sens du mot est très-clair. Caius Amatius aura été édile vicaire ou suppléant à *Agiedicum* (Sens), et plus tard édile de tout le pays Sénonais (*ædili civitatis Senonum*).

Quand même on nous prouverait qu'en l'an 249 *Agiedicum* n'était plus qu'un village, nous n'en penserions pas moins que c'est le même lieu que Sens : c'est ce que prouve surabondamment la découverte dans ses murs de l'inscription dont il s'agit.

En résumé, la Table Théodosienne indique une route qui de *Riobe* se rend directement à Troyes, route différente de celles qui d'Auxerre, d'Arcis, de Pont-sur-Seine (*Bibe*) et de Sens mènent à la même ville.

En plaçant *Riobe* à Orby, on ne satisfait pas aux conditions de distances, et on obtient un résultat absurde. D'ailleurs on ne trouve pas trace d'anciennes routes qui mènent de Montereau à Orby et d'Orby à Troyes.

(1) Nous n'avons pas eu occasion de voir cette inscription au musée du Louvre.

Au contraire, des vestiges de voies romaines se rencontrent à Jaulnes près Bray; on en suit la direction de Chailly à Sens, et de Montereau à Troyes. Jaulnes se trouve d'ailleurs, au moyen d'une légère correction, aux distances de la Table pour *Riobe*.

Donc Jaulnes, qui n'est certainement pas l'ancien *Agetincum*, est *Riobe* de la Table Théodosienne.

Notre opinion concilie et explique les textes, les met d'accord avec les faits, et ne bouleverse pas les systèmes généralement admis. Nous espérons donc qu'elle réunira tous les suffrages, même celui de M. Guérard.

Au surplus nous n'avons aucune raison de contester le tracé que ce savant donne de la route romaine allant de Jaulnes à Troyes, route qu'il fait passer à Toussac, Noyen, La Mothe-Tilly, Courbe de Fréparoy, Avant, Fay et enfin Marigny, où elle aurait rejoint l'ancienne voie de Pont-sur-Seine à Troyes. C'est aux antiquaires qui demeurent sur les lieux à vérifier les détails de cette route.

JAQUOT.

NOTE

SUR

UNE DALLE TUMULAIRE ARMÉNIENNE

TROUVÉE DANS L'ILE DE CHYPRE,

PAR M. DE MAS-LATRIE.

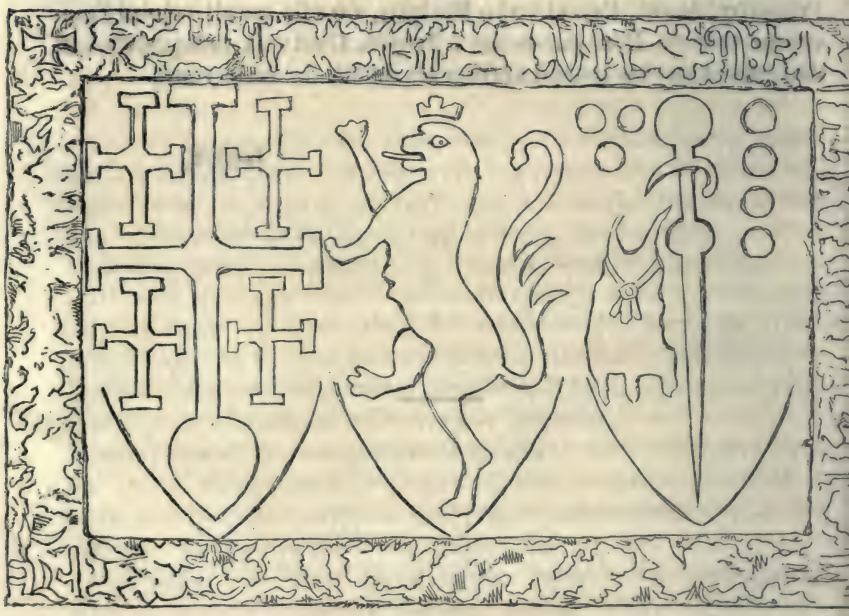

Lorsque M. de Mas-Latrie parcourait l'île de Chypre, pour étudier la géographie et l'archéologie du royaume des Lusignans, il ne borna pas seulement son exploration à l'examen des monuments laissés par les Latins; il releva encore, avec un soin scrupuleux, au moyen de l'estampage, les inscriptions phéniciennes et arméniennes qui subsistent dans diverses localités de cette contrée.

Parmi les monuments arméniens que M. de Mas-Latrie a vus, il

en est un fort intéressant qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer en nous permettant de le publier. C'est une pierre tombale oblongue qui est aujourd'hui encastrée au chevet de l'église du couvent latin de Nicosie.

Une légende arménienne monostique, qui fait le tour de la pierre, a été martelée avec intention, lors de la conquête de l'île par les Musulmans. Le reste de la dalle est occupé par trois écus. Sur celui de droite, on voit une épée de chevalier, une escarcelle de pèlerin et des besants disposés, trois et quatre. Celui du milieu représente le lion d'Arménie, debout, tourné à gauche, rampant, armé et couronné. Sur celui de gauche sont les armes du royaume de Jérusalem, c'est-à-dire la croix potencée cantonnée de quatre croisillons.

Ce monument est une preuve des relations qui existaient au moyen âge entre les trois royaumes chrétiens de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie. Comme la légende est détruite et qu'il est impossible d'en déchiffrer les parties essentielles, on est réduit à des conjectures sur ce monument. Ce qui d'ailleurs semble évident, c'est que cette pierre est une dalle tumulaire du genre de celles qui existent encore aujourd'hui dans les mosquées de Chypre et dans l'église arménienne de Tarsous; mais ce que l'on ne saura probablement jamais, ce sont le nom, les fonctions et la date de la mort du personnage dont cette pierre couvrait les restes. On peut supposer cependant, que c'était un des grands officiers de la couronne de Jérusalem et d'Arménie, à la cour de Chypre, à l'époque où les relations de la cour de Nicosie avec celle de Sis étaient devenues plus intimes par les mariages que ces deux familles royales avaient contractés. On sait, en effet, que les Lusignans de Chypre s'étaient alliés aux Roupéniens, dès le règne de Léon III, à la fin du XIIIe siècle, par le mariage d'Isabelle avec Amaury, comte de Tyr, frère de Hugues II, roi de Chypre. Quoi qu'il en soit, la dalle qui couvre le personnage inconnu est un monument qui présente de l'intérêt, en ce qu'il nous donne la figure exacte du blason de l'Arménie, sous les rois Roupéniens et Lusignans, figure que nous connaissons déjà, par celles représentées au revers des médailles de ces princes, et par deux sculptures des châteaux de Mallo (Mallus) et de Nemroun (Lampron), situés, l'un sur les bords de la mer, l'autre dans le Taurus, au N. O. de Tarse.

Les lions que l'on voit représentés sur les divers monuments dont je viens de parler étaient, comme on le sait, des armes parlantes que le roi Léon II avait prises pour emblème.

Dans l'antiquité, l'emblème du royaume d'Arménie était un aigle, ainsi que nous l'apprend Mesrob (p. 5), qui dit que l'insigne de l'armée, au temps du roi Arsace, était l'aigle et l'arc. Au surplus, l'aigle est souvent représenté, ornant la tiare des rois arméniens, sur les médailles frappées par les monarques de la seconde dynastie arsacide; et nous savons par Moïse de Khorène que Vagharchaz Ier, fondateur de cette dynastie, créa une satrapie en faveur de son *porte-aigle* (ardziv-ouni); d'où est venu le nom d'*ardzrouni*, qui depuis fut donné aux descendants de ce satrape arménien.

Aujourd'hui les armes d'Arménie, concédées à ce pays par l'empereur Nicolas Ier, en vertu d'un ukase du 27 février 1833, sont: Sur un écu en sautoir au milieu de sa partie supérieure et sur champ d'argent, le sommet neigeux de l'Ararat, sur lequel est assise l'arche de Noé, toute d'or. Dans la partie inférieure, les armoiries ont la forme d'un écu partagé en deux portions égales. Sur le côté de droite, en champ de gueules, est l'ancienne couronne d'or d'Arménie, avec étoile d'argent et couverte de perles; le bandeau et la doublure sont d'azur. Au côté de gauche, sur fond de sinople, l'église d'Edchmiadzin d'argent, avec les coupoles et les croix d'or. En haut des armoiries, sur fond d'or, l'aigle russe embrassant et couvrant le chef, ainsi que les deux divisions inférieures de l'écusson; le tout surmonté de la couronne impériale des tzars.

VICTOR LANGLOIS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DES BEAUX-ARTS.

EXAMEN ARCHÉOLOGIQUE

DE

LA GALERIE D'ARCHITECTURE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

La jolie petite église de Vétheuil, un des bijoux de la Renaissance, a été l'objet, pour M. Durand (Alphonse), de trois dessins à la plume qui ne se distinguent point par leur netteté, et dont nous avouons peu goûter l'exécution. Il faut d'ailleurs se garder de confondre M. Alphonse Durand, l'architecte, avec son homonyme M. Durand (Emmanuel-Paul-Hilaire). Celui-ci était médecin avant d'être artiste; tout comme Perrault, il a laissé la lancette pour le crayon; mais différent en cela et en d'autres choses, de l'auteur de la colonnade du Louvre, il ne conçoit aucun projet gigantesque, et se contente de copier incessamment les verrières de la cathédrale de Chartres, qu'il considéra pendant un temps comme son fief, écrasant de ses sarcasmes quiconque avait l'outrecuidance de croire qu'elles étaient du domaine public, et que M. Durand, quoiqu'il habitât Chartres, n'avait pas seul le privilége de les dessiner. M. Durand a exposé deux choses : un calque de vitrail, colorié de teintes plates, et un *fac-simile* d'esquisses tracées sur des murs égyptiens; l'un et l'autre présentaient de si prodigieuses difficultés d'exécution, et M. Durand les a surmontées d'une main si habile, que nous ne savons qu'en dire et que notre admiration reste muette.

Si M. le docteur Durand s'est conféré l'investiture des vitraux de Chartres, M. Mallay (de Clermont) exerce un proconsulat architectural dans l'Auvergne. On y montre une foule de monuments que ses restaurations ont assimilées au vaisseau de Thésée, ou, pour parler un

(1) Voy. plus haut le premier article, p. 485.

langage moins épique, à certain couteau dont on avait successivement changé la lame et le manche. Cette fois M. Mallay offre au public une restitution de la grande rue de Montferrand, composée d'après un procédé neuf et ingénieux. Ce procédé consiste à réunir les fragments de constructions anciennes éparses dans la ville, à en former de petits ensembles de fantaisie, et à substituer ces ensembles aux maisons modernes. Les restitutions que nous avons vues jusqu'à ce jour avaient cet inconvénient, qu'on se disait souvent en les examinant : Est-ce bien là ce qui existait primitivement? Celles de M. Mallay offrent cet avantage, qu'elles ne laissent aucun doute possible : on est bien sûr que son dessin ne reproduit pas ce qu'il y avait jadis dans la grande rue de Montferrand.... puisqu'il reproduit ce qu'il y a ailleurs, y compris l'imagination trop méridionale de M. Mallay.

Nous ne nions pas qu'il y ait du mérite à dessiner de grandes verrières, comme l'a fait M. Beau; mais nous ne sommes pas persuadé qu'il ait su parfaitement saisir le caractère des figures, et ses têtes nous semblent quelque peu modernisées et dépourvues de l'étrangeté si caractéristique des originaux. En revanche, nous citerons le vitrail de Notre-Dame de Châlons, par M. Leparmentier, comme étudié avec un soin excessif, et reproduit avec une grande habileté de faire : nous n'avons rien vu de plus consciencieux au Salon. M. Leparmentier est élève de M. Viollet le Duc et fait honneur à son maître.

M. Denuelle est aussi un spécialiste et s'occupe exclusivement de la peinture murale; entre les spécimens d'époques et d'écoles diverses qu'il a exposés, un des plus intéressants est le *Jugement dernier*, copié d'après une fresque du XIIe siècle, de l'église Saint-Philibert, à Tournus.

Nous avons successivement passé en revue tous les dessins de quelque importance, qui se rattachent à l'archéologie. Pour ne rien omettre, nous citerons encore la monographie du château de Meillant et celle de l'église Saint-Amand Montrond (Cher), par M. Louis Lenormand. Dans ce dernier édifice se trouvent un bénitier de pierre singulièrement rustique, et des amortissements de pignon dont l'un est formé d'entrelas dans le style auvergnat. — Le travail de M. de Mérindol, sur l'église de Saint-Genou (Indre), dont l'abside rappelle celle du monastère de Faugombaut, dans le même département. — Celui de M. Abadie sur l'église de Rioux-Martin (Charente), édifice curieux, formé de huit absidioles disposées circulairement; les tombeaux en bronze émaillé de deux comtes de

Champagne, restitués par M. Gaussen, nous ne savons au juste d'après quelle autorité, et le devant d'autel du musée de Cluny, fort adroitement rendu par M. Weber.

Ainsi que nous l'avons fait observer en commençant, les dessins d'architecture antique sont en très-petit nombre au Salon, et il n'y a que peu à en dire ; ils se réduisent à la monographie de l'arc d'Orange, envoyé par M. Caristie, et dont l'exécution, quelque peu primitive, contraste étrangement avec celle à laquelle on est habitué aujourd'hui ; à diverses études beaucoup plus habilement faites, de M. Duban, sur des intérieurs de palais romains ; enfin, à un double travail relatif au pont du Gard et à l'amphithéâtre d'Arles, entrepris par M. Questel, sur une échelle immense dont nous ne nous expliquons pas la nécessité.

GRAVURE.

Il existe une connexion très-étroite entre les progrès de la gravure et ceux de l'archéologie, car non-seulement l'enseignement de cette science réclame absolument des illustrations, mais encore elle ne peut être sérieusement étudiée si les représentations graphiques destinées à l'élucider, ne sont pas d'une grande exactitude. De là le rôle si important que jouent la gravure et la chromo-lithographie dans les publications récentes, où le niveau de l'art ne cesse de s'élever. Ce rôle est vraiment capital, car c'est celui de l'imprimerie par rapport à l'idée : le dessin crée l'image du monument, la gravure la reproduit autant de fois qu'on le souhaite et fait ainsi connaître l'original à l'infini. Le dessin, c'est le manuscrit qui, quelque précieux qu'il soit, n'est accessible qu'à un cercle restreint d'individus ; la gravure, c'est le livre qui se répand dans les masses et y fait pénétrer la lumière. Et à ce point de vue, on est fondé à dire qu'une seule des bonnes mais modestes gravures de l'Exposition, rendra plus de services que dix de ces brillants dessins dans le rayonnement desquels elle se sera trouvée perdue aux yeux du public.

Mais une gravure ne rend tous les services qu'on est en droit d'en attendre, qu'à la condition d'être convenablement exécutée ; et il est clair qu'elle ne peut être satifaisante, si les dessins d'après lesquels elle est faite ne le sont eux-mêmes. Il n'est donc pas entièrement inutile d'examiner brièvement si ceux qui servent de modèles aux graveurs offrent ordinairement cette qualité. Il est bien entendu que nous nous confinons ici dans le domaine de l'archéo-

logie, qui nous est particulièrement familier, et dont conséquemment il nous convient de nous occuper, de préférence à tout autre.

Les dessinateurs d'archéologie se divisent en deux classes : ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. Parmi ces derniers peuvent figurer des artistes d'un mérite incontestable, mais qui, étant sortis de leur milieu habituel, n'obtiennent de leurs efforts fourvoyés que des résultats très-médiocres; il en est un exemple bien caractéristique. Lorsque le Comité des arts résolut de faire cette monographie de Chartres, qui devait être un prototype pour toutes les autres, M. Lassus, homme très-compétent, ayant été chargé de diriger la partie architecturale, on choisit, pour lui confier la partie de la statuaire, M. Amaury Duval, apparemment pour cette raison fort spécieuse, que M. Amaury Duval était considéré, avec raison, comme un dessinateur distingué. Qu'en arriva-t-il? M. Amaury Duval, qui ignorait ce que c'était que la sculpture du moyen âge, au lieu de voir les statues de Chartres telles qu'elles étaient, dans leur rudesse et leur énergique naïveté, les vit avec ses préjugés d'école et à travers ses réminiscences italiennes ou antiques, de sorte qu'au lieu de les copier simplement, en leur conservant leur caractère d'images du XIIIe siècle, à son insu peut-être il se prit à les idéaliser, en adoucissant ce qui, dans leurs traits, répugnait à ses idées en matière d'art. La conséquence, c'est que ses dessins, sur la beauté desquels on s'extasia d'abord, furent aux originaux ce qu'un air varié est communément à son thème, une amplification de rhétorique à l'argument qui lui sert de base. Au reste, la valeur scientifique du travail de M. Amaury Duval ne tarda pas à être appréciée; on constata vite que ses figures pouvaient être plus belles que celles d'après lesquelles elles avaient été dessinées, mais ne leur ressemblaient pas, comme tout le monde peut le constater encore; et M. Amaury Duval le comprit vraisemblablement, car depuis il n'a plus rien fait à Chartres, preuve assez formelle qu'il avait le sentiment de la fausse route où il s'était engagé, mais d'où son éducation artistique ne lui permettait pas de sortir facilement. La même chose est arrivée à propos des peintures de Saint-Savin, reproduites également pour le Comité, par M. Gérard Séguin, avec cette différence cependant que, cette fois, il y eut, de la part de l'artiste, une négligence flagrante et inexcusable.

Il y a vingt-cinq ans, suivant toutes les probabilités, il ne se trouvait pas en France deux individus capables de donner une projection acceptable d'édifice gothique; et c'est seulement depuis

une douzaine d'années qu'un certain nombre d'architectes ont fait, en ce genre, des études sérieuses. Aujourd'hui, il n'est plus rare d'en rencontrer fort au fait des principes qui président au tracé des épures ogivales; mais ce qui l'est encore, c'est d'en voir qui apportent, dans leurs minutes, la conscience qu'ils devraient y mettre. Le public éclairé, mais restreint, qui peut juger en connaissance de cause, serait le plus souvent dans la stupeur, si on lui plaçait sous les yeux les croquis informes d'après lesquels se construisent la plupart de ces élévations et de ces coupes compliquées, dont les détails multipliés l'étonnent, et impliquent l'idée d'innombrables cotes relevées avec soin. Le temps est passé, nous aimons à le croire, où, de même que l'on se fait traiter par simples lettres adressées à un médecin, on se faisait graver *par correspondance*, système monstrueux, d'où naissaient de ces planches effrontées, comme il nous serait aisé d'en indiquer, nous qui en avons trop souvent comparé aux monuments mêmes; mais le temps n'est point encore venu où chacun se croira obligé de tracer ses courbes de croisées d'ogives au moyen d'abcisses et d'ordonnées, de profiler ses moulures à centres multiples en employant le secours du plomb malléable indépendamment des cotes, et de décrire ses réseaux de fenêtres à l'aide seul du compas et d'après des points déterminés mathématiquement.

Il s'en faut aussi que la valeur du dessin soit en raison directe de la réputation de celui qui le signe. Si nous ne voulions éviter les personnalités, nous raconterions l'histoire récente de certaine monographie, dont, dans le dernier numéro d'un recueil spécial, on prônait encore l'auteur comme un des plus forts dessinateurs de gothique, et qui a été successivement refusée par deux ou trois graveurs, comme beaucoup trop mauvaise pour qu'il fût possible d'en tirer parti. Nous ne craignons pas de le dire, plus d'un mécompte de cette espèce accompagnera la publication commencée, des archives de la Commission des monuments, qu'on a eu d'ailleurs la bonne idée de confier, non à un graveur d'architecture, mais à un graveur de paysage, adroit à rendre le fouillis et le vague. Reconnaissons-le d'ailleurs, dans bien des cas, ce n'est pas le talent qui a fait défaut, c'est le soin : on pourrait bien faire, mais on n'en prend pas la peine; c'est horriblement long de lever rigoureusement un plan, et l'on est pressé d'en finir. Puis tout le monde n'en fait-il pas à peu près de même, et sait-on vraiment gré à celui qui n'a pas regardé au temps pour que son œuvre fût irréprochable? Ce n'est pas, enfin, chose facile d'exécuter des

dessins d'archéologie sérieusement bons, c'est-à-dire laissant peu à désirer au point de vue de l'art et de la science, et nul ne saurait y réussir qui n'est point archéologue lui-même; car en fait d'antiquités, l'interprétation est toujours nécessaire, et l'on ne rend bien que ce que l'on comprend. Voyez, par exemple, ce que devient une inscription chargée d'abréviations, et reproduite par un homme qui n'a aucune idée de ce qu'elle signifie.

Nous avons fréquemment entendu des artistes se plaindre que leurs dessins étaient mal rendus et gâtés par les graveurs; cela a lieu quelquefois, il est vrai, mais uniquement dans le cas où ces dessins sont d'une fidélité excessive; c'est chose bien plus commune de voir les graveurs faire d'une esquisse fausse et inachevée, une planche présentable et quelquefois même correcte, grâce aux nombreux croquis qu'ils ont été contraints d'aller refaire sur le terrain, pour la plus grande gloire du dessinateur. Cela est si connu qu'on s'est accoutumé à y compter. Il faut dire qu'une excellente école de graveurs d'architecture, ce qui n'avait jamais existé, est constituée aujourd'hui, possédant des connaissances théoriques et une habileté pratique extrêmement remarquables. Ce résultat est dû tout entier aux progrès de l'archéologie moderne, qui a motivé la publication de plusieurs ouvrages à planches d'une rare magnificence, et dont deux surtout ont eu une grande influence sur l'art de la gravure, nous voulons parler de la *Statistique monumentale de Paris*, de M. Albert Lenoir, et des *Monuments anciens et modernes*, avec l'*Architecture du Ve au XVIe siècle* qui en forme la suite, par M. Gailhabaut. Autrefois, la gravure d'architecture se faisait noire, lourde et souvent incorrecte; aujourd'hui, on la fait blonde, fine et précise. Qu'on compare les planches du grand ouvrage sur l'Égypte ou du Louvre, de Baltard, avec celles des recueils que nous venons de nommer, et l'on jugera de la différence. Nous avons le regret d'ajouter que déjà nous voyons poindre dans les œuvres de l'école nouvelle des défauts d'une espèce fort opposée à ceux que l'on constate dans les anciennes gravures, mais qui, si l'on ne se hâte d'y prendre garde, menacent d'être tout aussi déplorables, et d'anéantir les améliorations immenses réalisées depuis quinze ans. Ces défauts, il importe donc de les signaler et de les blâmer franchement, et nous en aurons une occasion toute naturelle, en examinant les planches envoyées au Salon par les principaux artistes, chez la plupart desquels, à côté de qualités qui ont droit aux plus grands éloges, on observe le germe d'une aberration dont l'effet peut devenir désastreux.

De même que les honneurs de l'exposition des architectes appartiennent à M. Viollet le Duc (1), ceux de l'exposition des graveurs d'archéologie sont dus à M. Guillaumot (Auguste-Alexandre), qui excelle surtout à traiter l'ornementation et la figure. En ce genre, nous le disons sans crainte d'être démenti, car le fait est à peu près universellement reconnu, M. Guillaumot n'a pas de rival, supériorité qu'il doit à son talent comme dessinateur et à un système particulier de faire qu'il s'est créé, et qui, dans ses mains, donne les plus heureux résultats. Ce système, en contradiction absolue avec celui de la gravure académique, aux hachures contournées et en quelque sorte mécaniques, est un mélange de tailles irrégulières, de secondes, de points, en un mot, de travaux de toute sorte, qu'il ne convient pas d'analyser, mais dont il faut se borner à voir l'effet surprenant. L'effet, non celui hors de saison en archéologie, qui consiste en opposition fantastique d'ombres et de lumières, mais celui qui a pour but de faire comprendre la forme, voilà ce dont se préoccupe avant tout M. Guillaumot, et ce qu'il cherche à obtenir par n'importe quel procédé. Les partisans de la routine en ont fait un sujet d'accusation contre lui et bien à tort, car s'il est une chose au monde où l'application de l'axiome « la fin justifie les moyens, » soit innocente et irréprochable, c'est à coup sûr en gravure.

Nous disions tout à l'heure que M. Guillaumot était, comme dessinateur, un artiste de véritable talent; il l'a prouvé par les trois statues de Chartres qui viennent de paraître récemment (2), et qu'il a gravées d'après ses propres dessins; mais il suffirait de ses planches exécutées d'après les dessins des autres pour qu'on en fût convaincu; sans science de dessinateur, il y aurait impossibilité d'arriver aussi près de la vérité qu'il l'a fait, dans l'observation du caractère de ses figures, ce qui présente des difficultés dont on ne sait la grandeur que lorsqu'on a essayé de les vaincre.

Une des planches qu'a exposées M. Guillaumot a été faite d'après une épreuve photographique et en rend l'aspect; il nous semble qu'il doit se méfier de ces ombres sans reflets qui, dans les planches en question, étaient inévitables, l'original placé dans un palais, à Venise, n'ayant jamais été dessiné, mais qui se retrouvent aussi dans ses sculptures de Reims, où il était certainement possible

(1) La commission des récompenses n'a pas été de cet avis, puisqu'elle a décerné la grande médaille d'honneur à M. Duban, quoique ses dessins envoyés au Salon n'aient évidemment pas l'importance et la valeur de ceux de M. Viollet le Duc.

(2) Voir une des dernières livraisons de l'*Architecture du Ve au XVIe siècle*.

d'obtenir des ombres transparentes. La photographie est d'un grand secours aux graveurs, mais ce serait une immense erreur que d'en imiter les défauts, voie dans laquelle nous voyons avec peine M. Guillaumot disposé à s'engager, et où d'autres s'enfoncent déjà d'une manière désespérante. Nous ferons aussi remarquer que la gravure convient peu à ces grandes pages, telles que la vue du porche nord de la cathédrale de Chartres, à laquelle nous préférons, au surplus, la vue du porche sud, publiée précédemment, comme plus brillante et plus lisible. Ces grandes vues n'ont pour but que de mettre en relief la statuaire, puisque l'architecture y est nécessairement sacrifiée; or, ce résultat s'obtient mieux par des études faites à part, comme celles qui portent le n° 4938.

Si l'on propose un dessin médiocre à M. Huguenet, il le refuse formellement, et n'accepte que ceux dont l'exactitude ne laisse aucune prise à la critique; mais dans ce cas, il est sûr que l'exactitude du dessin original, bien loin d'être amoindrie en étant transportée sur le cuivre ou l'acier, sera plutôt augmentée, et infailliblement poussée à ses dernières limites. La précision est la qualité la plus précieuse et la mieux indiquée des œuvres de M. Huguenet, où la science du graveur est aussi portée à un très-haut degré; et de fait, nous ne savons qu'un reproche qu'on soit en droit de faire à cet artiste, celui de la froideur de quelques-unes de ses planches, et entre autres de celle où est représentée la custode de Notre-Dame de l'Épine, dont les divers plans ne se distinguent pas assez les uns des autres, mais se confondent dans l'estompage d'un travail monotone dans son extrême habileté.

Le reproche assez peu grave, on le voit, que nous croyons devoir adresser à M. Huguenet, nous mène à dire quelques mots d'un abus introduit dans la gravure architecturale, et qui diminue souvent et menace d'annihiler cette perfection du trait qu'on sait atteindre aujourd'hui : nous voulons parler de l'abus du ton. Il est incontestable que la sculpture de figure et d'ornement ne se comprend bien qu'à la condition d'être modelée avec soin, en d'autres termes, d'être ombrée avec finesse et esprit; mais il en est autrement de l'architecture, dont on peut toujours s'expliquer la forme en recourant aux plans ou aux profils rabattus sur les élévations, dont on a le tort de ne faire qu'un usage très-restreint. Dans une élévation chargée de nombreux et minutieux détails, très-fréquemment le ton gêne bien plus qu'il ne facilite l'intelligence des formes, parce que les tailles, seul moyen de l'obtenir, se confondent forcément avec le trait déterminant le contour, et le rendent vague,

bien loin d'ajouter à sa netteté. Que si l'on peut atténuer cet inconvénient à force d'adresse, il est du moins impossible de le faire disparaître; la custode de M. Huguenet en est une preuve, et nous saurions citer des exemples bien autrement fâcheux, parce qu'il était d'avance hors de doute que tous les efforts seraient entièrement inutiles pour remédier à une difficulté le plus souvent tout à fait insurmontable. Au reste, le défaut de l'abus du ton, s'il est fort grand dans les élévations, est dix fois pire dans les coupes; là, il est littéralement déplorable, car de deux choses l'une : ou l'on projette des ombres rigoureuses et l'on a une planche toute noire, dont les parties non placées en pleine lumière sont absolument perdues; ou l'on ombre d'une manière conventionnelle, et alors on n'arrive qu'à un effet faux en théorie, et sans aucune utilité en pratique, car il n'en apprend pas plus qu'un simple trait.

Nous soutenons que, généralement en gravure, les élévations et les coupes de monuments doivent se rendre par un trait; non pas, certes, par un trait inintelligent et ressemblant à un décalque, mais par un trait *touché*, qui interprète les formes en leur laissant leur précision. On nous pardonnera peut-être, si nous signalons comme un modèle en ce genre, notre élévation latérale de l'église Saint-Severin, publiée dans la *Statistique monumentale de Paris*, lorsque nous aurons déclaré que tout le charme de cette planche est exclusivement dû aux deux éminents graveurs, MM. Ollivier et Pénel, qui l'ont signée, et que nous n'y revendiquons, pour notre part, que le tracé des contours, et non l'art infini qui les a fait valoir.

La thèse de l'excellence de la gravure au simple trait, en matière architecturale, thèse qui pour nous est une vérité surabondamment démontrée, nous a valu plus d'une fois des contradicteurs, dont les arguments se réduisent à affirmer qu'une planche au trait est nue et ne flatte pas; puis, que le trait n'existant pas dans la nature, il n'y a pas lieu d'en faire en gravure. Nous n'éprouvons aucun embarras à réfuter ces objections : nous répondons d'abord qu'une planche au trait n'est nue que lorsque l'édifice qu'elle représente est nu lui-même; auquel cas le ton jeté sur de grandes surfaces sans détail est désagréable et insignifiant, car personne ne prend au sérieux ce *ragoût*, que tout le monde sait être fait dans l'atelier, sans aucun souci de l'état réel du véritable appareil, dont le dessinateur a pu copier la disposition, mais dont il n'a sûrement pas cherché à rendre l'aspect plus ou moins rugueux, ce qui nécessiterait un travail considérable et fort oiseux. Nous dirons ensuite

que l'éducation du public est actuellement assez faite pour qu'on ne lui présente plus que des choses sérieuses, qu'il préférera toujours lorsqu'il voudra s'instruire, comme il recourra aux vignettes de Keepsakes, lorsqu'il n'aura pour but que de s'amuser. Pour ce qui est de l'absence du trait dans la nature, nous ferons observer qu'il s'y trouve encore bien moins de tailles et de points; que d'ailleurs une élévation ne doit pas être confondue avec une vue perspective, parce qu'un dessin géométral, produit d'une projection, ne saurait être assimilé à un portrait, et que si dans l'un, on est tenu de se rapprocher autant que possible de l'image que l'on a sous les yeux, dans l'autre, qui parle plus à l'intelligence, il faut adopter des procédés différents et répondant mieux à la fin qu'on se propose et qu'on peut résumer ainsi : étant donnée une construction, faire, au moyen de figures, qu'un architecte qui ne peut voir cette construction, soit à même d'en élever une semblable.

Demandant grâce à nos lecteurs pour cette digression, moins déplacée ici qu'on ne l'imagine peut-être, nous nous empressons de reprendre l'examen des autres œuvres qui nous restent à étudier.

Lorsque, à propos de gravure architecturale et archéologique, on mentionne les noms de MM. Guillaumot et Huguenet, il est difficile que ceux de MM. Émile Ollivier et Bury ne viennent pas à l'esprit; c'est que, de l'aveu de tous, ces quatre artistes forment l'élite des graveurs spéciaux, avec cette particularité qu'il n'est guère de rivalité possible entre eux, chacun se distinguant surtout par un avantage qui lui est propre. Ni M. Ollivier, ni M. Bury n'ont exposé cette année, et dans l'intérêt de l'honneur artistique national, il faut le leur reprocher vivement. M. Bury est probablement le graveur qui *grave* le mieux. A lui, plus qu'à personne, toutes les ressources de son art sont connues, et son habileté technique est proverbiale. Nous nous demandons pourquoi il n'a pas envoyé au Salon, quelques-unes de ces planches qu'il sait faire si brillantes, telles que sa Châsse de Cologne et ses vues de Sainte-Marie de Toscanelle. Pour M. Ollivier, c'est l'homme de goût par excellence, et les productions sorties de ses mains, portent l'empreinte d'un sentiment réellement exquis, et dont le charme est comparable seulement à celui qu'on est toujours sûr de trouver dans des relations personnelles avec lui.

MM. Bury et Ollivier ont formé deux élèves dont ils ont grandement lieu de s'enorgueillir : M. J. Sulpiz et M. F. Pénel, qui, quoique fort jeunes encore, suivent leurs maîtres de bien près aujourd'hui,

tout en conservant une originalité qui les fait reconnaître. Il n'y a au Salon qu'une seule planche de M. Sulpiz, la façade, devenue populaire, de la cathédrale de Reims. Cette planche ne donne nullement la mesure du mérite de son auteur, qui n'a pu complétement éviter l'écueil résultant de l'emploi du ton, là où il n'y aurait dû avoir que du trait. Une autre planche, représentant un grand détail de Reims, que vient de terminer M. Sulpiz, fait bien mieux juger de son habileté qui s'accroît chaque jour et ne laissera bientôt plus rien à désirer. Quant à M. Pénel, nous éprouvons une sympathie extrême pour son talent, qui a des affinités singulières avec nos idées, et, plus qu'aucun autre, suit cette route que nous croyons être la bonne. Nous aimons cette manière à la fois correcte et sobre sans sécheresse, de représenter les monuments, qui caractérise ses vues de Rome, et nous apprécions particulièrement la précision remarquable qu'on constate dans son élévation de l'hôtel de ville de Compiègne, et qui est encore mieux accusée dans quelques autres. Nous le prédisons avec conviction, de tous les émules de M. Pénel, il n'en est pas un appelé à un plus brillant avenir.

Ce qu'affectionne M. Ribault, c'est l'art de la Renaissance, ce sont les bas-reliefs d'ornementation fine et compliquée, réclamant, pour être reproduits, une main souple et sûre, le sentiment de la forme et de l'élégance. Si on confie de pareils sujets à M. Ribault, en lui demandant de se borner à en donner un simple trait peu accompagné, on peut compter qu'il en fera une œuvre ravissante autant que sérieuse. M. Ribault possède une qualité fort rare chez ses collègues, celle de traiter la figure avec une grande supériorité; et nous ne voyons pas qu'on fasse en ce genre rien de plus fort que son retable de Hall. Dans sa spécialité comme graveur de trait et de figure, M. Ribault est évidemment le premier (1).

Dans les planches de M. Sauvageot, nous n'observons pas ces traits saillants que nous avons eu à signaler dans celles d'autres artistes, mais nous n'y voyons pas non plus de défaut important. M. Sauvageot fait de la gravure soignée, d'une bonne couleur et qui

(1) Nous croyons faire ici un acte de justice, en rappelant qu'une grande partie des belles planches exposées par MM. Guillaumot, Sulpiz, Ribault, etc., ont été commandées pour l'*Architecture du Ve au XVIe siècle*, par M. J. Gailhabaut. Archéologue des plus distingués, bibliographe de mérite, collecteur aussi infatigable qu'intelligent, et familier avec tous les arts graphiques, M. Gailhabaut aura certainement l'honneur d'avoir publié un des ouvrages les plus utiles, les mieux faits et les plus splendides de notre époque.

promet beaucoup. Son faire ne ressemble guère à celui de son maître, M. Léon Gaucherel, lequel en est arrivé à une manière si étrange, qu'on se demande quelle est l'idée qui y préside. Pour notre part, nous ne savons pas nous rendre compte du système qui inspire des eaux-fortes semblables à celles que cet artiste a faites, d'après un ciboire du Louvre, le reliquaire de M. Lassus, ou la statue de saint Jacques de la Sainte-Chapelle. Cette dernière ayant été exécutée d'après une épreuve photographique, on pourrait croire que M. Gaucherel n'a eu d'autre intention que de donner une preuve de son adresse dans le rendu. Si telle est sa pensée, elle est bien radicalement stérile en présence de ce qu'on obtient par l'héliographie, dont les résultats sont déjà de beaucoup préférables. M. Gaucherel chercherait-il à imiter l'aspect et la gaucherie du travail des vieilles gravures, ce à quoi il a réussi, volontairement ou non? Où serait l'avantage du succès? On dit que M. Gaucherel vise au coloris et poursuit l'effet; s'il en est ainsi, nous croyons qu'il passe à côté de son but, car autre chose est de produire de l'effet et de n'obtenir que du noir. En outre, lorsqu'on choisit des sujets archéologiques, n'est-il pas déraisonnable de rêver la gloire quelque peu surfaite de M. Diaz? Ce qui nous étonne, c'est que des graveurs, habiles eux-mêmes, tout en ayant bien soin de ne pas les imiter, ont l'air de goûter les planches en question, sur le dessin desquelles ils passent volontiers condamnation, en objectant qu'elles sont *gravées à la peintre*. Il suffit de rapporter ces mots si choquants, accouplés, pour faire voir combien est irrationnel le sentiment qui les dicte, et qui, poussé un peu loin, arriverait à provoquer l'adoption de cette conclusion absurde, que ce sont ceux qui ne savent pas graver qui gravent le mieux. S'il est jamais permis de graver *à la peintre*, ce n'est pas lorsqu'il s'agit de fournir à l'étude, des spécimens de statuaire ou d'orfévrerie. Nous souhaitons que M. Gaucherel se le rappelle et coupe court à ses velléités *rembranesques*. M. Gaucherel est capable; nul n'en doute; nous le verrions donc avec regret s'abandonner à de nouvelles fantaisies plus ou moins artistiques, dont les conséquences ne peuvent être que fâcheuses (1). C'est pour cela que, avec une sincérité qu'il ne saurait suspecter, nous avons cru devoir ne pas lui ménager la vérité, qu'on lui rendrait un mauvais service de lui cacher sous des félicitations banales ou intéressées.

(1) Nous ne sommes décidément pas heureux dans nos appréciations : M. Gaucherel a obtenu une médaille de 2e classe, et MM. Guillaumot et Ribault une mention honorable.

La chromolithographie, cet art si utile, qui ne peut sans doute rendre les couleurs éclatantes des vitraux, mais réussit à en approcher, et imite merveilleusement les tons et les procédés de la peinture murale, ne compte pas de très-nombreuses productions au Salon, et celles qui y figurent sont l'œuvre exclusive de M. Beau. Toutes sont d'une exécution satisfaisante, mais qui n'accuse la réalisation d'aucune amélioration bien sensible. La chromolithographie serait-elle donc destinée à rester stationnaire?

Nous aimerions à rendre ici un hommage mérité au talent qu'ont déployé deux graveurs calligraphes, MM. Martin et Fontet, dans un travail aussi admis au Salon, mais dont personne n'a soupçonné la présence, placé qu'il a été à une hauteur dérisoire, eu égard à ses détails microscopiques, et à son but qui n'était en aucune façon celui d'un tableau, et forçait à sacrifier toute coquetterie d'aspect au profit de la multiplicité des renseignements. La crainte de paraître nous faire une réclame nous prive de cette satisfaction, et, pour terminer, nous mentionnerons seulement le *fac-simile* exposé par M. Lebel, du plan de Paris de Gomboust, que le livret, orné, comme on sait, de plus d'une bévue, attribue au milieu du XVIe siècle; et les vignettes sur bois, gravées d'après les dessins de M. Viollet le Duc, par MM. Eugène et Louis Guillaumot, et qui, quelquefois maigres, ne manquent ordinairement ni de finesse ni de netteté.

Nous finirons ici notre revue archéologique du Salon de 1855, que nous sommes dans l'impossibilité d'étendre aux œuvres des artistes étrangers, le palais de l'Exposition fermant ses portes au moment où nous écrivons ces lignes. Puissent nos lecteurs ne pas trouver que la tâche dont nous nous étions chargé a par trop excédé nos forces, et que la manière dont nous nous en sommes acquitté n'a pas trop lassé leur patience.

ADOLPHE BERTY.

LETTRE

A M. L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

AU SUJET

DE CINQ PIÈCES DE MONNAIES MÉROVINGIENNES

TROUVÉES DANS LE CIMETIÈRE DE LUCY (1).

Dieppe, 15 novembre 1855.

Monsieur,

Dans le numéro de la *Revue archéologique* du 15 juin dernier (XIIe année, p. 148), vous avez cru devoir insérer un article de M. Léon Fallue, intitulé : *Des tombeaux de la vallée de l'Eaulne; réfutation de l'opinion de M. l'abbé Cochet, touchant l'origine de ces sépultures.* Évidemment, monsieur, chacun peut juger à sa manière une œuvre qui s'adresse au public, et moins que personne je songe à contester les droits de la critique. Toutefois, l'article de votre recueil contient une insinuation que je ne puis accepter et contre laquelle je proteste par la présente.

La découverte des cinq monétaires de Lucy, que l'on croit devoir attaquer, a eu lieu le 22 septembre 1851, à onze heures du matin, en plein soleil, devant dix à douze personnes fort attentives à considérer ce qui se passait, et cela, dans une tranchée de plus de deux mètres de profondeur, nouvellement pratiquée au sein d'une terre qui n'avait pas été remuée depuis des siècles.

Lorsque j'eus recueilli ces cinq petites pièces d'or, j'avoue à ma honte que j'ignorais complétement ce que c'était. Jamais, dans ma vie, je n'avais manié de triens mérovingiens, et même je n'en ai jamais touché d'autres depuis. Comme le coq de la fable, je m'empressai de porter mon trésor, que je supposais précieux, à mon

(1) Notre impartialité nous a engagé à accueillir cette lettre de M. l'abbé Cochet et à la publier sans commentaires. Le lecteur appréciera l'authenticité de cette trouvaille, qui n'en reste pas moins fort extraordinaire. (*Note de l'Éditeur.*)

voisin le numismate (M. Thomas, avocat à Rouen), qui déchiffra l'énigme avec une admirable sagacité. Mais où donc les aurais-je prises, ces monnaies, dont deux étaient complétement inédites et dont une troisième n'était connue que très-imparfaitement?

Je n'ajouterai rien à ces détails qui ne sont pas étrangers aux lecteurs de la *Revue archéologique* (1), et qui sont très-familiers aux lecteurs de la *Normandie souterraine* (2). C'est à ce livre, couronné par l'Institut, et dont M. Fallue n'a pas dit un mot parce qu'il ne l'a pas lu, que je renverrai toute personne désireuse de connaître la vérité sur un fait, important sans doute, mais qui n'a rien de trop extraordinaire, puisqu'un monétaire du même genre a été trouvé en Belgique en 1850 (3), que cinq *sceatas* ont été rencontrés en 1840, dans une sépulture anglo-saxonne du comté de Kent (4), et qu'en 1852, j'ai recueilli moi-même à Envermeu cinq monnaies franques en argent, allant de Clovis à Charlemagne (5).

Je termine, monsieur, en repoussant de nouveau avec toute l'énergie de mon âme, l'insinuation de M. Fallue, insinuation contre laquelle protestent également ma dignité de prêtre, mon caractère bien connu et la vie tout entière de celui qui a l'honneur d'être, etc.

L'abbé Cochet.

(1) *Revue archéologique*, VIIIe année, p. 747 et pl. 180.
(2) 1re édit., p. 246; 2e édit., p. 298.
(3) *Publication de la Société archéologique du Luxembourg*.
(4) Roach Smith, *Collect. antique*, t. I, p. 7.
(5) Thomas, *Description de cinq monnaies franques inédites* trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu, in-8, Dieppe, 1854.

NOTICE

SUR

UN ANCIEN DIPTYQUE EN IVOIRE

SERVANT DE COUVERTURE

A L'ÉVANGÉLIAIRE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN DE BESANÇON.

Ce précieux monument a été publié plusieurs fois, ainsi que nous le dirons dans la suite de cette notice. Comme jusqu'à présent il avait été gravé avec peu de soin et que les planches exécutées à diverses époques ne pouvaient qu'en donner une fausse ou incomplète idée, en 1844, la *Revue archéologique* le fit graver de nouveau, avec un soin tout à fait remarquable (1). Cette planche devait être naturellement accompagnée d'une notice explicative qui n'a jamais été donnée depuis.

Avant d'entrer en matière, disons quelques mots sur l'origine et l'usage des diptyques. On sait que ce sont des tablettes composées ordinairement de deux feuillets appliqués l'un sur l'autre; lorsqu'elles se composent de trois parties on les nomme triptyques. Leur origine remonte aux temps les plus reculés, puisque Homère au VIe livre de son *Iliade* parle de tablettes pliées. On a beaucoup écrit sur ce genre de monuments : parmi les savants qui s'en sont plus spécialement occupés, nous citerons Du Cange (2), Bernard de Montfaucon (3), Pacciaudi (4), Gori (5), Passeri (6), Zornius (7), Donati et quelques autres, Millin les a résumés tous dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, d'une manière aussi savante que lucide, et qui

(1) Voy. *Revue archéologique*, 1re année, pl. 4.
(2) *Glossarium latinitatis mædii ævi*. Verbo *Diptycha*.
(3) Dans sa *Paleographia Græca*.
(4) *Antiquitates christianæ*.
(5) *Thesaurus diptychorum*.
(6) Même ouvrage dont il a fait le texte sur la *Collection de Gori*.
(7) *Dissertatio de origine Diptychor. in Ecclesia primitiva*, page 687.

peut suffire à ceux qui ne font pas une étude approfondie de l'archéologie, voir au tome Ier, page 447, article *Diptyque*.

Les diptyques les plus connus et les plus précieux qui sont arrivés jusqu'à nous sont surtout ceux qu'on nomme *consulaires* (voir tous les détails donnés sur ce sujet dans la savante dissertation de M. Coste, bibliothécaire de Besançon, dont on trouve un compte rendu (1) dans le *Magasin encyclopédique*, année 1803. Lorsque l'empire romain eut reçu le christianisme, les consuls s'empressèrent d'adresser quelques-uns de leurs diptyques aux évêques des églises naissantes. Les églises reçurent avec reconnaissance ce témoignage de la vénération des magistrats pour les évêques et leurs églises. On ne crut pas trop faire d'associer ces tablettes avec les choses sacrées. Les diptyques furent placés sur les autels et la personne qui les envoyait recommandée aux prières des fidèles. Dans la suite, l'Église trouvant de nouveaux bienfaiteurs et voulant conserver leur souvenir, on imagina d'inscrire leurs noms sur des feuilles de parchemin et de les enfermer dans les tablettes des diptyques. On y inscrivit les noms des évêques vivants et morts. De cette manière, les diptyques consulaires devinrent des diptyques ecclésiastiques et un des plus précieux ornements de l'autel et des trésors des églises. Cet usage des diptyques placés sur l'autel a duré en France jusqu'au règne de Charlemagne; et plus tard, dans l'Église romaine, un grand nombre de ces monuments ont péri par le temps, mutilés par l'ignorance ou volés par la cupidité. Plusieurs de ceux échappés à la destruction sont devenus l'ornement des musées, des bibliothèques publiques ou de collections particulières. Parmi ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, on cite surtout ceux de Besançon, de Bourges, de Compiègne, de Dijon, de Brescia, de Zurich, de Liége, etc.

Ceux qui seraient curieux de s'en instruire et de connaître les détails qui se rattachent à ces monuments peuvent consulter les auteurs suivants :

Wilthémius dans son traité, *Diptychon Leodiense ex Consulare, factum episcopale*, in-fol., 1659; et son *Appendix in aliud Diptycho Leodiense*, également in-fol. Les pères Durand et Martène en parlent aussi dans leur *Voyage littéraire*, page 25, Ire partie, où ils en donnent une gravure. Celui de Compiègne a été expliqué par le père Sirmond, et non pas Sidonius (2) ou Sidoine Apollinaire,

(1) Millin se trompe lorsqu'il dit que cette notice se trouve dans le *Magasin encyclopédique*, on n'y trouve que le compte rendu.

(2) Soit dit en passant, Millin a fait ici une singulière erreur, qui pourrait bien,

comme le dit Millin, page 450 de son *Dictionnaire des beaux-arts*, tome Ier. Celui de Zurich a été publié par Hazenbuch.

Arrivons au monument qui fait l'objet spécial de cette notice.

Cet ivoire, dont le travail remonte au XIe siècle, est des plus importants par la beauté et la variété des costumes impériaux en usage au bas-empire et dont il nous donne un curieux spécimen, et qu'en outre, ce que nous y voyons représenté est peut-être l'origine de la formule, *roi par la grâce de Dieu.*

Jésus-Christ, la tête ceinte du nimbe crucifère, vêtu d'une longue tunique, les pieds chaussés de sandales, est debout sur un *suppedaneum* à trois assises superposées, dont les deux premières sont circulaires et la troisième carrée. Ce piédestal est posé sur un degré orné de pierreries. Le Sauveur pose une couronne impériale sur la tête de l'empereur Romain IV Diogène et une autre couronne sur celle de l'impératrice Eudoxie sa femme, placés debout, l'un à droite, l'autre à gauche de Jésus-Christ. L'empereur et l'impératrice sont vêtus des vêtements impériaux en usage au bas-empire. L'empereur et sa femme ont tous deux la tête nimbée du nimbe ordinaire. Les titres de sacrés et de divins, qu'on leur attribuait, expliquent pourquoi ces deux figures portent un des attributs distinctifs de la sainteté.

L'empereur porte trois vêtements, à savoir une tunique nommée *subarmalis profundus* ou *marphorium*, suivant Passeri (1); on n'en voit que les extrémités; une dalmatique brodée d'or, de perles et de pierreries; enfin la chlamyde, également brodée et qui ressemble à celle de Jean Zimiscès (2). Les pans de la chlamyde, ornés de glands, sont relevés selon l'usage sur l'avant-bras. L'empereur porte la main droite sur son cœur, comme pour exprimer l'adoration.

après tout, venir du compositeur. Sidoine Apollinaire ne s'est jamais occupé d'expliquer un diptyque. Cette explication du diptyque de Compiègne est du père Sirmond, qui l'a publié dans les savantes notes qu'il a jointes à son édition de Sidoine Apollinaire, donnée en 1652 à propos des mots: *Datique Fasti*, qui se trouvent dans la VIe épître, livre VIII de ses œuvres. Nous disons que Sidoine Apollinaire n'a jamais pu s'occuper de ce diptyque, puisque ce monument est du VIe siècle et que Sidoine est mort en 482.

(1) On sait que c'est à ce savant qu'on doit le texte du *Thesaurus diptychorum* de Gori, un des plus importants ouvrages publiés sur les monuments du bas-empire et du moyen âge.

(2) Cet empereur figure dans les *Familiæ Byzantinæ*, de Du Cange, page 153, n° XXII, à la date de 969. Il a régné l'an 969, si du moins c'est Jean Zimiscès, Ier du nom, que Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, nomme, page 24 du tome VIII édition in-4°), Zimisquès, sans doute par erreur.

Les chaussures de l'empereur et de l'impératrice sont, comme les vêtements, brodés d'or, de pierreries et de perles. Le vêtement de l'impératrice se compose d'une tunique dite *talaire*, ornée de broderies d'or et d'une dalmatique relevée sur l'avant-bras gauche, comme celui de l'empereur; comme lui aussi, Eudoxie pose la main sur le cœur, exprimant la même intention.

Les noms des trois personnages de ce monument sont gravés en creux sur l'ivoire, à côté de chacun d'eux. Celui du Christ, par les initiales grecques IC.XP, qui signifient IHCOYC XPICTOC. Au-dessus de la tête de l'empereur, on lit ces mots : PΩMANOC BACIΛЄYC PΩMAIΩN, pour *Romanus* ou Romain IV, roi des Romains; au-dessus de la tête de l'impératrice, son nom et son titre : EYΔOKIA BACIΛIC PΩMAIΩ, Eudoxie, reine des Romains.

M. Charles Lenormant, à qui nous empruntons la plupart des détails (1), et que nous indiquons ici en abrégé, pense que ce diptyque fut fait à l'occasion du couronnement de Romain IV et de sa femme, qui y reconnaissent devoir leurs couronnes à Jésus-Christ, lequel semble en effet les leur donner. Romain IV fut couronné en 1068. Cette sculpture doit donc être de la fin du XIe siècle. Gori, qui l'a publiée dans le IIIe volume de son *Thesaurus Diptychorum*, planche de la page 9, pense que le *scabellum* ou *subpedaneum* qui se voit sous les pieds de Jésus-Christ, pourrait bien représenter le dôme de la basilique Sainte-Sophie de Constantinople. Cet ivoire appartenait, avant la révolution de 1789, au trésor Saint-Jean de Besançon, il servait de couverture à un magnifique Évangéliaire manuscrit, entouré d'une monture en or, enrichie de perles et de pierreries. Chifflet a donné une description avec la figure de ce diptyque dans l'ouvrage intitulé : *De Linteis sepulcralibus Christi*, cap. x. Du Cange l'a aussi fait graver en tête du premier volume de son *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, in-8. Francfort, 1710, planche 5, dont malheureusement il ne dit rien (2). A Besançon, ce diptyque était connu sous le nom de *Saphir*, peut-être, dit M. Lenormant, parce que la couverture du manuscrit était

(1) Voir le *Trésor de Glyptique*, etc. *Monuments du moyen âge, bas-reliefs et ornements*, 1re partie, page 26, planche 52e.

(2) Ce qui est d'autant plus étonnant que Du Cange, dans son article sur les *Diptyques* (*Glossarium*, etc.), aurait dû citer ce diptyque, puisqu'il promet d'en donner la description dans ses dissertations sur les monnaies des Empereurs. Il aurait dû également en parler dans cet autre endroit, n° XXIX des mêmes dissertations. *De imperatoribus a Deo coronatis;* ou encore au mot *Nimbus*, n° XV, puisque Romain et sa femme portent chacun ce genre d'auréole.

ornée de plusieurs pierres de ce nom. Dans les processions de quelques grandes cérémonies, un des chanoines de l'église Saint-Jean le portait respectueusement sur sa poitrine. Gori, ou plutôt Passeri, l'auteur du texte de la célèbre collection de diptyques, dit que l'Évangéliaire a dû être écrit par quelque calligraphe grec à une époque bien plus ancienne que la couverture et son diptyque. Il suppose que Jean Zimiscès fit revêtir l'Évangéliaire d'une riche couverture pour en faire présent à quelque église, peut-être bien à celle de Sainte-Sophie.... « Peut-être, ajoute M. Lenormant, cet Évangéliaire a-t-il servi à Romain IV, qui a pu le porter; dans certaines occasions solennelles, ainsi qu'il se pratiquait à la cour de Byzance, comme nous l'apprend Du Cange dans une *Dissertation* qu'il a faite à ce sujet (1). »

Ce précieux ivoire, volé en 1793, devint plus tard la propriété du baron de Roujoux, qui l'a cédé à la Bibliothèque impériale, où il figure au Cabinet des médailles.

Romain IV, représenté sur le diptyque, fut d'abord patrice et duc de Sardaigne. Il épousa, en 1068, Eudoxie, veuve de Constantin Ducas, et proclamé alors empereur d'Orient. En 1071, il revenait de la Turquie, où il avait été emmené prisonnier à la suite d'une bataille contre les Turcs, lorsqu'il fut arrêté en route par le gouverneur d'Arménie, qui lui fit crever les yeux avec tant de cruauté qu'il en mourut. Sans doute que ce gouverneur avait été gagné par Michel VII Ducas, proclamé empereur pendant la captivité de Romain IV. Eudoxie, qui survécut à son mari, a écrit quelques ouvrages, dont il ne reste que celui intitulé : *Ionia* ou *Violarium*. « C'est, dit M. Lenormant, qui le cite page 26 de son texte du *Trésor de numismatique* (bas-reliefs et ornements), une sorte de dictionnaire historico-mythologique, dont J. B. G. d'Ansse de Villoison a donné une édition accompagnée de notes et de commentaires dans les *Anecdota Græca*, tome Ier, d'après le manuscrit unique appartenant à la Bibliothèque impériale.

L. J. Guenebault.

(1) *De Codice Evangeliorum ab imperatoribus gestato*. Voir le n° XXII des *Dissertations sur les Monnaies*, etc.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Notre collaborateur, M. Charles Texier, vient d'être nommé membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Barchou de Penhoen, décédé.

— Depuis plusieurs années, la flèche en charpente élevée sur l'intersection de la croix de la cathédrale d'Orléans penchait visiblement. On vient de la démonter et on a le projet de la reconstruire. Le portail de Saint-Paul, en la même ville, vient d'être réédifié sur le plan donné par M. Ricard. Cet architecte a su exécuter avec goût cette décoration dans le même style que celui du monument qui est du XVIe siècle. Il faut l'en féliciter, car trop souvent le contraire arrive. Le grand pignon est flanqué de deux tourelles comme à Saint-Eustache de Paris. Il y a deux rangs de galeries à la façade; l'une à la naissance du pignon, l'autre au-dessus de la rosace. La balustrade est plutôt imitée du XVe siècle; mais le dessin en est si coquet qu'il fait oublier l'anachronisme. En somme, cette restauration a été faite avec soin.

— Un musée d'archéologie va être fondé à Wilna sous le patronage de l'empereur de Russie. Ce musée renfermera toute espèce de monuments figurés ou écrits ayant rapport à l'histoire de la Russie occidentale. Déjà un grand nombre de tableaux, statues, inscriptions, médailles, manuscrits, etc., etc., ont été rassemblés par M. le comte Tyszkewicz qui consacre à cette œuvre une somme considérable. Une bibliothèque sera adjointe à ce musée et tous les documents provenant des couvents catholiques romains supprimés y seront conservés.

— Le Musée chrétien du palais de Latran, à Rome, s'enrichit chaque jour des œuvres d'art les plus précieuses de l'antiquité chrétienne. Comme nous l'avons déjà dit, beaucoup de monuments sont extraits de plusieurs collections où ils étaient dispersés; mais la plupart sont, après un séjour souterrain de bien des siècles, sortis des catacombes pour renaître au palais de Latran. La statue célèbre de l'évêque Hippolytus de Pontus, du IIIe siècle, y a été apportée de la bibliothèque du Vatican. Elle avait été trouvée en 1551, dans l'Agar Varanus. Cette statue obtint déjà alors une célébrité extraordinaire à cause des inscriptions du siége épiscopal sur lequel Hippolytus est assis. Ces inscriptions sont l'original, en chiffres romains, du cycle pascal de seize années, inventé par ce prélat pour la régularisation de la fête de Pâques. Ce siége et seulement la partie inférieure de la statue sont antiques.

BIBLIOGRAPHIE.

Inscriptions romaines de l'Algérie, recueillies et publiées sous les auspices de S. E. M. Hippolyte Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. Léon Renier, membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Paris, Gide et Baudry, 1re et 2e livraisons, grand in-4.

Il a été plusieurs fois question, dans cette *Revue*, des deux missions archéologiques exécutées par M. Léon Renier, sur le territoire de l'Algérie; et par les divers articles que ce savant nous a communiqués, nos lecteurs ont pu se faire une idée du nombre et de l'importance des documents qu'il y a recueillis. Le livre que nous annonçons, et dont nous avons sous les yeux les deux premières livraisons, est destiné à livrer au public savant l'ensemble des résultats de ces deux missions; nous ne doutons pas qu'il ne soit accueilli avec un vif intérêt, par tous les hommes qui s'occupent sérieusement d'études archéologiques.

L'ouvrage entier formera deux volumes d'environ 125 feuilles; il sera accompagné de deux cartes et d'un grand nombre de gravures sur bois, représentant les monuments les plus remarquables sous le rapport de la paléographie. Le premier volume contiendra le texte même des inscriptions, reproduit en caractères épigraphiques, et leur transcription en caractères courants, avec l'explication des abréviations; il sera terminé par des tables, aussi détaillées que possible, des noms de famille, des surnoms, des noms de lieux, des titres et dignités, etc., etc. Le second volume contiendra l'explication des principaux monuments et les dissertations archéologiques, historiques et géographiques auxquelles ils peuvent donner lieu.

Les deux livraisons déjà publiées se composent des dix premières feuilles du tome Ier; c'est dire assez qu'elles ne contiennent que des monuments, et qu'on n'y trouve encore aucune dissertation. Les monuments n'y sont cependant pas tout à fait dépourvus d'explication : pour beaucoup, la transcription en caractères courants est une explication suffisante; pour les plus difficiles, c'est un com-

mencement d'interprétation, que les savants qui n'ont pas fait une étude spéciale de l'épigraphie romaine seront heureux de trouver, et qu'ils regrettaient de chercher en vain dans les grands recueils jusqu'ici publiés.

Dans le classement de ses matériaux, M. Renier a adopté l'ordre géographique combiné avec l'ordre méthodique; c'est-à-dire qu'il a réuni d'abord dans un même chapitre tous les monuments d'une même localité, et qu'il a ensuite divisé en un certain nombre de sections, suivant leur objet, ces divers monuments. La première livraison est remplie tout entière par la première section du premier chapitre du livre premier, c'est-à-dire par les monuments publics et religieux de Lambèse, localité dont les inscriptions doivent former le chapitre premier du premier livre, lequel comprendra tous les monuments de l'ancienne Numidie. Le deuxième livre sera consacré aux inscriptions de la Mauritanie césarienne et de la Mauritanie sitifienne.

Les monuments publics et religieux de Lambèse sont au nombre de 189. Parmi ces monuments, ceux qui contiennent une date, ou l'équivalent d'une date, sont placés en tête de la section, et ils y sont rangés chronologiquement. Le plus ancien est du règne d'Hadrien, le plus récent de la fin du IVe siècle de notre ère. Viennent ensuite les monuments publics qui ne contiennent pas d'indication chronologique assez précise pour qu'il soit possible de déterminer le règne auquel ils appartiennent; l'auteur paraît les avoir classés suivant le degré plus ou moins élevé de leur importance. Enfin, la section est terminée par les monuments religieux élevés aux frais des particuliers, et par les inscriptions municipales.

M. Renier a adopté, pour tout son ouvrage, une seule suite de numéros; les monuments funéraires de Lambèse, dont la deuxième livraison ouvre la série, commencent au n° 190. Cette livraison se termine au n° 502; elle en contient donc 383. Ces monuments y sont rangés suivant l'ordre alphabétique des noms de famille.

Nous en avons dit assez pour faire comprendre le plan et l'importance de cette publication, sur laquelle nous nous proposons d'ailleurs de revenir, quand elle sera plus avancée. Nous ne voulons pas cependant terminer cette note, sans y donner au moins un spécimen des monuments recueillis à Lambèse, par M. Renier, et de la manière dont ils sont reproduits dans cette première partie de son ouvrage. Peut-être nos lecteurs ne retrouveront-ils pas sans un certain intérêt, dans ce spécimen, une de leurs anciennes connaissances.

On lit, à la page 36 de la première livraison, sous le n° 145 :

A 500 mètres au sud-est des thermes, sur un dé d'autel. — Hauteur, 0m,70; largeur, 0m,37. Hauteur des lettres; lignes 1 à 8, 0m,04; lignes 9 à 11, 0m,03.

I.O.M.DOLIC
AESCVLAPIO
YGIAE.CETE
RISQ . DIIS
5. IMMORT.T.FL
MAXIMVS.EX.)
PRAET.PP.PRÆF
....AVG.SEVERI
CVM.ANTONIA.AN
10. TONINA.CONIV
GE. V.S

« Copie de l'auteur :

« Les lettres PR du mot PRÆF sont liées; il en est de même des lettres ERI du mot SEVERI. Les premiers mots de la 8e ligne ont été effacés avec intention.

« I(ovi) O(ptimo) M(aximo Dolic(heno), Aesculapio, Ygiae, ceteris « q(ue) Diis immort(alibus).

« T(itus) Fl(avius) Maximus, ex centurione praet(orianorum), « primi pilaris, praef(ectus) [*leg(ionis) tertiae*] Aug(ustae) Severi(anae), « cum Antonia Antonina conjuge, v(otum) s(olvit). »

L'officier dont il est question dans cette inscription est ce même préfet de la légion troisième Augusta, dont le tombeau, restauré par les ordres du général Carbuccia, alors colonel du 2e régiment de la légion étrangère et commandant supérieur de la subdivision de Batna, fut inauguré en grande pompe par la garnison de cette ville, le 4 mars 1849. On trouvera, dans notre numéro du 15 mars 1850 (*Revue archéol.*, VIe année, p. 797), un récit détaillé de cette cérémonie; notre numéro du 15 juin suivant était accompagné d'une planche représentant le tombeau dont il s'agit (pl. 140); enfin, l'inscription qui se lit sur ce tombeau a été expliquée par M. Léon Renier, dans le même numéro (VIIe année, p. 186 et suiv.).

Cette inscription ne contenait aucune donnée qui pût servir à déterminer l'époque précise où cet officier avait vécu. Nous voyons par le surnom de *Severiana*, qui est donné dans celle-ci à la légion troisième Augusta, qu'il vivait sous le règne d'Alexandre Sévère; nous y

apprenons en outre qu'il avait été d'abord *centurion* dans une cohorte prètorienne, puis *primipile*, c'est-à-dire premier centurion de la première cohorte d'une légion qui n'est pas nommée, et que c'était de ce grade qu'il avait été élevé à celui de préfet de la légion troisième Augusta, qu'il occupait encore au moment de sa mort. Était-ce là un avancement régulier? C'est ce que nous dira probablement M. Renier dans la dissertation qu'il consacrera sans doute à ce curieux monument. Quant à nous, nous nous contenterons d'ajouter que peut-être Titus-Flavius Maximus avait, lorsqu'il n'était encore que centurion dans la garde prétorienne, accompagné Alexandre Sévère dans son expédition contre la Perse, ce qui expliquerait sa dévotion pour le dieu de Doliché, auquel ce monument est consacré. On sait que Doliché était la ville principale de la Commagène. Mais peut-être aussi était-il tout simplement originaire de cette province. Sa carrière se serait alors terminée bien loin du lieu de sa naissance, et ce serait un trait de ressemblance entre sa destinée et celle du brave et regrettable général, à l'enthousiasme archéologique duquel ses cendres ont dû les honneurs militaires, qui, après seize siècles d'oubli, ont de nouveau appelé sur lui l'attention des hommes. L.

Di Giambattista Vermiglioli, de monumenti di Perugia etrusca e romana, della letteratura e bibliografia Perugina, nuova publicazione per cura del conte Giancarlo Conestabile. (Parte II, il sepolcro dei Volumni.) Pérugia, 1855; un vol. in-4 et un atlas de planches in-fol.

Nous venons de recevoir la deuxième partie d'un ouvrage qui ne peut manquer d'attirer l'attention des archéologues, tant à cause de l'importance des monuments qui y sont décrits et publiés que par l'érudition que son auteur a déployée dans le volume explicatif des planches annexées à l'ouvrage. Le tombeau des Volumnii, qui forme la seconde partie des *Monuments étrusques et romains de Pérugia*, est un travail hors ligne, qui place son auteur au rang des archéologues les plus distingués.

Pérugia est une des localités qui possèdent le plus grand nombre de tombeaux étrusques, et c'est dans cette ville que l'on a découvert celui des Volumnii, dont on doit une première description au professeur Vermiglioli. Grâce à cet antiquaire, qui a rendu tant de services à l'archéologie étrusque, nous avons des détails, incomplets il est vrai, mais pleins d'intérêt, se rattachant à ce monu-

ment. C'est une sépulture étrusque appartenant à l'espèce de celles qui forment un hypogée destiné à toute une famille, ainsi qu'on a pu en juger, tant par son étendue et ses dispositions intérieures que par le nombre des sarcophages qui y ont été découverts. Ces monuments sont tous inscrits des noms de personnages appartenant à une même famille, la *gens Volumnia*.

La sépulture en question qui, on le voit, a jeté un jour nouveau sur l'archéologie étrusque, soit par la quantité des monuments funéraires qui y ont été trouvés, soit par son antiquité, avait eu, ainsi que je l'ai dit plus haut, son interprète dans la personne du professeur Vermiglioli. Mais l'opuscule que ce savant avait publié et dont il se proposait de donner une nouvelle édition, laissait à désirer sous beaucoup de points. C'est pour compléter cet important travail, qu'un des archéologues les plus distingués de Pérugia, le comte Giancarlo Conestabile, profitant des notes laissées par Vermiglioli, vient d'en donner une seconde édition, dans laquelle se trouvent compris tous les renseignements que ce savant a pu se procurer sur la sépulture de la famille des Volumnii. Ce travail, rédigé avec un soin et une habileté qu'on ne saurait trop louer, forme la deuxième partie des *Monuments étrusques et romains de Pérugia*.

L'éditeur a réuni dans cet opuscule toutes les inscriptions étrusques et latines gravées sur les monuments provenant du tombeau des Volumnii. Il a décrit en même temps toutes les antiquités trouvées dans cette sépulture et a donné un plan exact du monument; enfin, il a traité avec beaucoup d'érudition la partie philologique des inscriptions, qui est fort étendue, et dans laquelle on trouve des aperçus tout à fait nouveaux sur la langue étrusque.

L'ouvrage que publie M. le comte Conestabile est divisé en trois parties, dont la seconde seulement a paru. La première, que l'auteur donnera plus tard, contiendra une biographie de Vermiglioli. Quant à la troisième partie de l'ouvrage, elle sera destinée à la description d'une série de monuments étrusques et romains, dont les principaux sont assurément ceux de la villa Baglioni, connus sous le nom de *Monumenti del Palazzone*.

En somme, l'ouvrage de M. le comte Conestabile intéressera, nous le répétons, tous les archéologues qui, comme nous, désirent vivement que cet auteur complète l'œuvre qu'il a commencée avec tant de bonheur. S. L.

Fouilles exécutées à Thèbes, dans l'année 1855. Textes hiéroglyphiques et documents inédits, par J. B. Greene. Paris, Didot, 1855; in-fol. de 12 pages et 11 planches lithogr.

Depuis quelques années, le goût des études égyptologiques a pris en Europe un grand développement. Des savants, versés dans l'étude des textes hiéroglyphiques, ont continué avec un véritable succès l'étude dont Champollion avait le premier posé les principes. La France surtout a fourni un contingent remarquable, et citer les noms de MM. Letronne, de Rougé, Mariette, etc., c'est assez dire de combien de découvertes importantes la science et l'archéologie égyptiennes ont dû s'enrichir pendant ces dernières années. L'Angleterre, la Prusse, le Piémont, la Hollande, ne sont point non plus restés en dehors des études égyptologiques, et MM. Birsch, Lepsius, H. Brugsh, Peyron, Leemans, etc., ont beaucoup contribué à populariser à l'étranger la science dont le monde entier doit la découverte au génie de Champollion le jeune.

Depuis les fouilles faites au Sérapéum de Memphis, par notre savant collaborateur, M. Aug. Mariette, beaucoup de voyages ont été entrepris en Égypte. Les fouilles de M. Mariette ont engagé des savants et des touristes à visiter l'antique patrie des Pharaons, et tout récemment encore, un jeune voyageur, M. J. B. Greene, a remué les décombres de Thèbes, où il a fait de curieuses découvertes. Au retour de son voyage, M. Greene a consigné le résultat de ses fouilles dans un opuscule orné de planches lithographiées d'après des photographies rapportées par lui. C'est de ce fascicule que nous allons rendre compte ici.

A première vue, l'ouvrage de M. Greene aurait pu passer pour la révélation d'un égyptologue, car il est en réalité fort remarquable, et nous y avons trouvé d'excellentes traductions, et surtout des aperçus tout à fait nouveaux et inattendus, sur la dodécarchie d'Hérodote et les points de contact de la xxve et de la xxvie dynastie. Ces données toutes nouvelles nous ont paru faire luire un grand jour sur les points considérés jusqu'ici comme des plus obscurs, et, nous le répétons, cet ouvrage aurait été une révélation s'il ne nous avait suggéré les réflexions suivantes :

L'auteur de l'opuscule dit bien, en commençant, qu'il est redevable des détails contenus dans les textes à l'obligeance de M. de Rougé; mais nous nous sommes étonné que dans les quatre chapitres consacrés par M. Greene à ces mêmes détails, il n'est plus que très-rarement question de M. de Rougé. Bien plus, le lecteur

le moins attentif peut, en prenant le n° 44 de l'*Athenæum français* (3 nov. 1855), se convaincre, non pas que M. Greene s'est aidé des conseils bienveillants de M. de Rougé; mais que c'est M. de Rougé lui-même qui a, dans la notice signée de M. Greene, fait une deuxième édition, à peine altérée, du texte qu'il donnait en même temps dans l'*Athenæum* du 3 novembre.

Il y a donc eu inadvertance de la part de M. Greene dans le procédé employé par cet auteur pour la publication de son opuscule, procédé qui, dans les rapports de la confraternité littéraire et de bienséance, pourrait être sévèrement qualifié, si, pour l'excuse de M. Greene, nous ne pensions que ce jeune voyageur est peu familier avec les usages suivis en pareille matière. Si M. Greene se fût contenté de donner intégralement le travail de M. de Rougé entre guillemets, comme cela se pratique d'ordinaire, assurément nous n'aurions aucun reproche à adresser à l'auteur des *Fouilles exécutées à Thèbes ;* mais M. Greene, au lieu de faire usage de ce moyen, généralement adopté par les écrivains, a, au contraire, dénaturé le texte original de M. de Rougé, et l'a, en quelque sorte, retourné.

Cette observation, que nous prenons la liberté de soumettre à l'appréciation du lecteur et de M. Greene lui-même, est aussi motivée sur la partie la plus importante de son travail; nous voulons parler des planches. Dans son texte, l'auteur ne cite pas M. Th. Devéria, qui en est l'auteur; il s'est seulement contenté de placer au bas de ces planches le nom du jeune égyptologue. Il eût été plus juste, pensons-nous, de citer M. Devéria dans le corps de l'opuscule; les noms de savants bienveillants et d'artistes obligeants n'étant jamais déplacés dans les dernières lignes d'une préface; car, en même temps que l'on rend à chacun ce qui lui appartient, on accomplit un devoir de reconnaissance.

Toutefois, nous le répétons en terminant, nous ne voulons en aucune façon attaquer le caractère de M. Greene; nous aimons mieux croire que là où on pourrait voir trace de plagiat et d'égoïsme, il y a eu tout simplement étourderie et légèreté.

VICTOR LANGLOIS.

ERRATA. Page 424, lettre de M. Tornberg, *partout au lieu de :* Ibn-el-Athis, *lisez :* Ibn-el-Athir. *Au lieu de :* Scheir-ed-din, *lisez :* Seher-ed-din. Page 428, ligne 9, *lisez :* الى. Page 429, ligne 36, *lisez :* طبرستان.

QUESTIONS

RELATIVES

AUX ANTIQUITÉS DES PEUPLES SÉMITIQUES,

A PROPOS DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES LANGUES SÉMITIQUES,

OUVRAGE DE M. ERNEST RENAN,

couronné par l'Institut.

PREMIER ARTICLE.

I. *Du génie de la langue d'un peuple.* — Le verbe c'est l'homme; la langue c'est le peuple. Le verbe manifeste l'homme, le plus grossier sauvage aussi bien que l'esprit le plus cultivé; il est de toutes les longitudes et de toutes les latitudes; il appartient à toutes les zones et à tous les climats. Propriété exclusive d'un peuple, circonscrite dans les lieux qu'il occupe, la langue est du domaine de la famille de l'espèce humaine dont ce peuple fait partie. Révélant son génie, elle fait comprendre sa manière de s'orienter en face de soi et du prochain; elle explique le tour de sa conscience, le mode de ses affections. Elle manifeste sa manière de sentir Dieu, de refléter l'image de l'univers. Mais il y a autre chose dans la langue que cette effusion de la nature intime d'un peuple, que cette révélation du génie particulier à une des familles de l'espèce humaine, de ses intuitions et de ses instincts; il y a autre chose que l'étendue, l'élévation, la profondeur de ses aperçus, dont la langue est l'organe et l'instrument.

Déposée au berceau d'un peuple, la langue suit les événements de son existence, devient le témoin de son histoire. Le signalant à toutes les époques de sa vie, elle révèle en lui la naïve enfance, la courageuse adolescence, maîtresse de sa volonté et de son action voulue, l'âge mûr et réfléchi, qui fait retour sur soi, la vieillesse et la caducité, où des mots inutiles tombent morts-nés d'une bouche

édentée. Quelle que soit alors la coloration des phrases du discours, nulle pompe ne lui rendra sa séve et sa substance. Le genre humain progresse selon les vues de la Providence; mais les peuples finissent comme les individus; déviant de leur virilité, ils deviennent eunuques.

Sous ce point de vue, la langue n'est pas seulement la floraison du génie d'un peuple, n'indique pas seulement la naissance et la maturité de ses fruits, n'en signale pas seulement le ver et la pourriture; cette floraison, cette croissance, cette maturité du fruit, cette vieillesse et cette décadence ne relèvent pas toujours simplement de la marche naturelle des choses. Tout cela subit aussi des points d'arrêt, venant du dehors. Il existe des suspensions momentanées dans le principe de la vie d'une langue, des développements factices, des greffes qui gâtent le sang d'un idiome, le font dévier de son cours naturel et en troublent la pureté. Quelquefois il y a des mélanges heureux, d'autres fois il y en a de malheureux qui proviennent d'éléments étrangers à la vie d'un peuple. A part les guerres et les pestes, les grandes afflictions physiques et les grandes douleurs morales qui influent sur les vicissitudes de la parole même, d'autres faits contribuent à la modifier, sans en altérer la physionomie. La navigation et le commerce, les colonies lointaines et les lointains échanges, le choc guerrier ou le contact pacifique avec d'autres races d'hommes, les unes qui parlent des langues parentes, s'assimilant facilement, les autres étrangères et dont l'assimilation devient pénible; tout cela, soudé au fond d'une langue, rend l'histoire de son dictionnaire aussi curieuse qu'importante. Ce n'est pas tout. Une langue qui progresse dans la triple voie de la théologie et de la métaphysique, de la jurisprudence et de la politique, des sciences physiques et mathématiques peut découvrir dans son sein des trésors dont elle ne se doutait pas en ses origines; mais si elle ne possède pas par sa nature une force vraiment abstractive, elle trahit l'énergie de ses penseurs, l'instrument leur fait défaut, et ils violentent forcément le génie de leur idiome. C'est ce qui est arrivé aux Arabes, comme M. Renan l'a supérieurement démontré.

Posséder à fond l'histoire de la langue d'un peuple, scruter à fond celle de son dictionnaire, se rendre un compte exact de sa structure grammaticale, poursuivre cette investigation comme sur un corps anatomiquement préparé, se servir de la méthode analytique comme d'un tranchant sans déchirer les organes, éviter les écueils signalés par M. Renan dans l'étude des langues sémitiques,

c'est pénétrer jusqu'à la moelle des os du peuple même, habiter son cœur et son esprit, déchiffrer le mystère de ses destinées, en se rendant compte de sa nature, de ses mélanges et de ses accidents.

Nous pouvons dire, en toute sûreté de conscience, et après examen du contenu de son ouvrage, que M. Renan est l'homme doué de toutes ces qualités, pour ce qui est des langues sémitiques.

II. *De la méthode de l'auteur.* — Après cette justice due à la pénétration d'esprit de M. Renan, je louerai sa méthode, la sagesse dans la distribution de l'ombre et de la lumière qu'il départit sur son sujet, la bonté des matériaux dont il se sert pour construire son ouvrage, d'où naît la solidité d'un édifice qui peut résister à toutes les épreuves. S'engageant dans les *questions d'origine* qui embrassent le premier des cinq livres de son volume, il passe, dans le second, à l'étude de la *première époque du développement des langues sémitiques*, ou à la *période hébraïque*. Le troisième livre s'occupe de la *seconde époque* du même développement, c'est-à-dire de la *période araméenne*. Le quatrième aborde la *troisième époque*, la *période arabe;* enfin, un cinquième et dernier livre renferme la *conclusion* d'un aussi docte ensemble. Nous possédons, par là, un commencement, un milieu et une fin, depuis les temps d'Abraham jusqu'aux temps modernes.

C'est avec non moins de netteté que M. Renan soigne les divisions de cet ensemble, les parties servant à rehausser la justesse des proportions par l'harmonie qu'elles y répandent. Dans le premier chapitre du premier livre, nous assistons au développement du *caractère général des peuples et des langues sémitiques;* dans le second, l'auteur traite de l'*extension primitive* de ces peuples et de ces langues. L'*origine des dialectes*, approfondie dans le troisième, lui sert à renverser l'*hypothèse d'une langue sémitique primitive.*

Le premier chapitre du deuxième livre nous met aux prises avec l'*hébreu*, pure expression de la *branche térachite* des races sémitiques; le second chapitre prépare l'examen du *phénicien*, ou de la *branche cananéenne* d'un système de peuples étrangers aux Sémites, mais dont le langage s'est trouvé absorbé dans leurs idiomes. L'*araméen entre les mains des Juifs*, embrassant, en principe, le *chaldéen biblique*, *talmudique*, puis le *syro-chaldaïque*, et finalement le *samaritain*, forment le sujet du premier chapitre du troisième livre. Consacrant le second chapitre à l'investigation de l'*araméisme païen*, c'est-à-dire au *nabatéen*, ou au *sabien*, l'auteur

repousse la confusion des termes de *sabéisme* et de *sabisme*, le premier qui se rapporte aux Sabéens du midi de l'Arabie et de la proche Éthiopie, l'autre qui s'applique aux descendants d'une race mélangée, originaire de la Mésopotamie et de la Chaldée, où l'idiome araméen l'a emporté sur des dialectes aujourd'hui ignorés, bien qu'une portion de leur dictionnaire puisse encore s'y trouver sous formes latentes. Le troisième chapitre traite de l'*aramaïsme chrétien* ou du *syriaque*, et le quatrième résume un sujet épineux par la richesse des éléments qui le composent, nous voulons dire *les influences exercées et subies par les langues sémitiques durant la période araméenne.*

Par les commencements du quatrième livre nous faisons voile vers le midi de l'Arabie et le voisinage de l'Éthiopie. L'examen de la *branche méridionale*, *yoktanide ou sabéenne*, des langues sémitiques, conduit l'auteur à l'*himyarite* de l'Asie comme à l'*éthiopien* de l'Afrique. Dans un second chapitre, il nous place au cœur de la race arabe pur sang et sans mélange, soumettant à son analyse la *branche ismaëlite* ou *maaddique*, rigoureusement *arabe*, de cet ensemble de peuples sémitiques.

Les *conclusions* du cinquième livre résument, dans leur premier chapitre, les *lois générales du développement des langues sémitiques*, établissant la *comparaison des langues sémitiques avec les langues des autres familles*, *en particulier les langues indo-européennes*, dans un second et dernier chapitre. Le sujet est traité avec une rare fermeté et une grande indépendance d'esprit. Après avoir rendu hommage aux plus illustres de ses devanciers, et marché sur les vestiges de leurs pas sans assujettissement, l'auteur croise le fer contre d'autres érudits dont il modifie les théories. Il n'y a de hors-d'œuvre dans aucune des digressions de son ouvrage, dont les fils les plus écartés concourent à la même trame.

Personnellement incompétent à traiter des langues sémitiques, j'eusse reculé devant la responsabilité de rendre compte de cette vaste composition, si le premier volume n'était pas exclusivement réservé à la partie historique et par là accessible aux profanes. J'ai donc pris courage, annotant tout ce qui a frappé ma vue ou fait vibrer ma pensée, risquant même quelques doutes. En ces matières, la grande liberté d'esprit de M. Renan sera mon meilleur juge.

III. *De l'Our-Casdim, comme point de départ des races sémitiques.* — Limitant le vrai terrain historique des peuples originellement sémi-

tiques, M. Renan les borne aux contrées du sud-ouest de l'Asie, dans la région comprise entre la Méditerranée, la chaîne du Taurus, le Tigre et les mers qui entourent la péninsule arabique. Les lieux de leur berceau sont plus au nord, vers les provinces supérieures de l'Assyrie, de l'Arménie et dans la partie orientale de la chaîne du Taurus; mais comme les Sémites ne s'y sont pas maintenus, à peine y ont-ils laissé des traces, sauf du côté des régions supérieures de la Cilicie. Ils succombent, partout ailleurs, aux flots de l'invasion des races aryennes ou indo-européennes. La grande migration des Sémites et l'ébranlement des Aryas paraissent se rapporter à une seule et même cause : l'assujettissement des régions montagneuses de la Médie, de l'Assyrie, de l'Arménie, des pays du Taurus et du Pont-Euxin, jusqu'à la proximité du Caucase, en vue de l'exploitation des richesses minérales de ces contrées par une puissance marchande. Il s'agit des primitifs maîtres et fondateurs d'un empire de Suse, de Ninive et de Babylone, issus de la race des Éthiopiens orientaux, qui sont les Céphènes des anciens, les Couschites de la *Genèse*, peuple industriel, agricole et scientifique, non moins puissant par les armes.

Le souvenir local le plus éloigné de la tradition des Hébreux se rattache à leur occupation du pays d'Our-Casdim, de l'Our des Casdim ou des Chaldéens, peuple qu'il a pris fantaisie à M. de Saint-Martin d'identifier avec les Celtes. M. Renan y reconnaît également une branche des Aryas, dont l'arrivée sur la terre sémitique fut, probablement, cause de l'émigration des Sémites, antérieurs ainsi aux Casdim dans la région qui reçut leur nom. Identifiant cette contrée au pays d'Arphaxad, province d'Arrapachitis, placée par Ptolémée au nord de l'Assyrie, vers les monts *Gordyées*, dans le pays actuel des *Kurdes*, M. Renan penche à donner au mot Arphaxad la valeur d'un *Awr-kasd*, ou *Afr-kasd*, c'est-à-dire d'*Our-kasd*, transposé en *Arf-kasd*, d'où dériverait la forme *Arph-axad;* mais il resterait alors à expliquer comment la même oreille sémitique eût pu saisir le même mot sous les deux formes si distinctes d'Our-Casdim et d'Arphaxad. Bohlen a vu en cette même *Arra-pachitis* un *Arya-paksha*, une *aile* des Aryas, celle de l'extrême occident, l'autre aile s'étendant vers leur extrême orient, du côté de l'Afghanistan, lorsqu'ils s'abattirent sur les contrées du midi, devenues leur proie. Tout cela est ingénieux, mais est-ce solide? Puisque la tradition hébraïque présente Arphaxad comme un ethnos, appartenant aux ancêtres de la race sémitique, sommes-nous en droit de récuser ce témoignage? Reste, il est vrai, la

grande difficulté : c'est que la forme du mot Arphaxad semble répugner à toute étymologie sémitique.

Une primitive branche des Sémites, celle des Yoktanides, s'est d'abord détachée du vieux tronc qui porte le nom significatif de *Héber*, ou de la *traversée*, du *passage de la rivière*. Envahissant l'Arabie méridionale à une époque très-reculée, elle aura précédé de plus d'un siècle l'émigration abrahamide. Mêlés à la famille de Kousch ou aux Chamites sabéens de l'Arabie heureuse, et fondus avec eux dans un seul corps de peuple, les fils de Yoktan devinrent presque étrangers aux Sémites. Quant aux Araméens, qui naissent à l'occident des ancêtres de la race hébraïque, dans les montagnes d'Arménie, entre le cours supérieur du Tigre et de l'Euphrate et le Cyrus, c'est avec raison que M. Renan insiste sur la connaissance étendue qu'ils possèdent des races septentrionales, groupées autour du Caucase et de la mer Noire, connaissance qui a dû pénétrer dans la tradition hébraïque par une voie araméenne. C'est dans ces régions du nord que se trouvent Meschech et Thubal, ainsi que les Chalybes des Grecs, forgerons mythico-historiques dont il est question dans la navigation de l'Argo. Là sont encore Gog et Magog, sans rapport avec les Japétides de la mythologie gréco-pélasgique, ou les ancêtres des Grecs. Il s'ensuit que le Japhet de la *Genèse* comprend une infinité de peuples étrangers les uns aux autres.

IV. *De la patrie la plus reculée de la race sémitique.* — Il s'élève, au sujet du berceau des Sémites, une question plus curieuse encore que la précédente. Faut-il ramener l'origine de leurs patriarches beaucoup plus à l'est, aux régions éloignées, distantes des cours supérieurs du Tigre et de l'Euphrate? Doit-on les rapprocher des contrées arrosées par les confluents de l'Oxus naissant ou par les affluents occidentaux du berceau de l'Indus? Se rapprochèrent-ils du Gihon, c'est-à-dire du haut Oxus, qui traverse la terre primitive de Kousch, et du Pischon, la rivière de Caboul, qui parcourt le vieux pays de Chavila, placé immédiatement au midi de l'autre région? Le Kousch embrasse le territoire de Bamyàn jusqu'aux limites septentrionales du Koundouz, celui de Badakschan et de Wakhan, jusqu'aux limites septentrionales du Shagnan, du Darwaz et du Karrategin, toute la partie méridionale de la région des Tocharoi des anciens, du Tokharestan des Arabes, situés au nord de l'Hindou-Kousch ou du Caucase indien. Le Chavila, qui est au midi de cette chaîne, comprend le Kaboulestan vers l'occident, avec la contrée des Paropanisades, le Hazarajat actuel, ainsi que la région

des Gandaroi vers l'orient, jusqu'aux confins du Kashmir et du petit Thibet. Telles sont les deux contrées que la *Genèse* place dans la proximité du jardin de l'Éden, paradis terrestre qu'il ne faut pas identifier à l'Éden même.

L'Éden devient *géographiquement* impossible si on le prolonge, avec la Genèse, du côté du Tigre et de l'Euphrate en leur cours supérieur; mais on conçoit fort bien, *mythiquement* parlant, que l'on ait considéré l'Oxus et l'Indus (le Gihon et le Pischon), comme sortis d'un même lac, quoique cela ne soit pas vrai en géographie. Il en est ainsi du Tigre et de l'Euphrate, qui ne dérivent pas de la même source, mais peuvent être envisagés, mythiquement, de ce point de vue. Comme l'Oxus et l'Indus, l'Euphrate et le Tigre naissent dans des régions rapprochées. Rejetons une hypothèse trop scientifique pour les jours de la haute antiquité, celle qui prétend expliquer la source unique des quatre fleuves par leur issue de ce gigantesque système de montagnes qui sépare l'Asie centrale de l'Asie méridionale. Le souvenir de la migration des ancêtres de la race sémitique sert à expliquer parfaitement cette immense extension de l'Éden biblique, qui va des sources de l'Indus et de l'Oxus à celles du Tigre et de l'Euphrate. Doubles voisins d'une race primitive de Couschites ou de Céphènes, ainsi que de celle des Aryas de la Bactriane, ces Proto-Sémites doivent avoir constitué un chaînon de peuples intermédiaires, par suite de leur migration d'Orient en Occident, de peuples qui rattachent les traditions mythiques des races métallurgiques du Pont et du Caucase, aux traditions mythiques des races métallurgiques de l'Hindou-Kousch, du Belour et des montagnes du petit Thibet. M. Renan semble pencher pour cette solution d'un problème important, solution en faveur de laquelle paraissent militer une foule de raisons mythiques, géographiques et ethnographiques, relevant d'un primitif ordre historique d'idées et de choses.

Si jamais cette question devenait soluble, elle le serait par les mythologies comparées de toutes les branches de la famille des Aryas, par celles des races finnoises du Touran occidental, qui roulent, presque exclusivement, sur les dieux de la métallurgie, ainsi que par les mythologies des peuples chamitiques de l'Asie méridionale. Influentes sur les croyances des Aryas pour tout ce qui touche aux origines de l'art et de la civilisation matérielle d'un monde primitif, ayant absorbé en outre toute la foi patriarcale de quelques-unes des grandes branches de la famille sémitique, les croyances chamites reposent sur un fond de culture technique

et scientifique, spécialement propre aux Éthiopiens orientaux, qui sont les Couschites ou les Céphènes.

V. *De l'existence d'une langue prétendue antésémitique.*—A part son importance pour la compréhension des antiquités de l'espèce humaine, toute cette question grandit, en ce qui concerne les peuples sémitiques, parce qu'on a prétendu établir plus qu'un simple rapport de primitif voisinage entre eux et les Aryas, plus qu'une tradition sur les origines de l'espèce humaine qui leur serait à peu près commune. En dépit du génie opposé de leurs grammaires, malgré les mots hétérogènes de leurs dictionnaires, une critique téméraire, franchissant les limites du bon sens et de l'expérience, a voulu faire découler les idiomes des Aryas et des Sémites d'une source commune.

Contre cette classe d'hébraïsants récemment formée en Allemagne, Ewald avait commencé une guerre savante; en achevant cette œuvre, M. Renan se sert d'armes avouables, qui tuent les arguments de l'adversaire sans l'attaquer dans sa personne, comme l'avait fait son prédécesseur. Le célèbre Gesenius, à qui remonte le principe de cette discussion, avait remarqué de curieux rapports entre les idiomes des Aryas et des Sémites, et supposé qu'ils avaient eu des origines communes en des temps qui auraient précédé les systèmes de leurs grammaires. Sans contester la plupart de ces rapprochements, sans nier qu'il y en ait de spécialement significatifs, M. Renan bat en brèche la conclusion qu'on prétendait en tirer. Essayant d'effacer le type trilitère du vocable sémitique, pour le ramener à un type bilitère qui le rapprochât du mot ârya monosyllabique, thème primordial d'où les racines actuelles du sémitique eussent été dérivées par l'addition d'une troisième consonne accessoire, Gesenius s'arrête en route, ce qui rend son hypothèse discutable; MM. Fürst et Delitzsch passent outre, tentant sur le système des lettres sémitiques une œuvre que M. Renan compare à celle de l'alchimie. Parce qu'il est possible de décomposer la langue des Aryas, d'y faire des mots isolés de chacune des parties du discours, d'où il ne suit nullement qu'elle ait jamais existé à l'état du chinois sans composition et sans grammaire, on voudrait essayer cette anatomie sur l'idiome sémitique, où elle devient impraticable. Oui, on voudrait pousser jusqu'à la décomposition des lettres mêmes, par delà la décomposition des mots : c'est vouloir entendre germer le son, voir croître le mot, par suite de l'application d'une physiologie du langage qui rendît compte de la signification radicale des sons dans le mot même. A force de ténuité

exagérée dans l'ordre des aperceptions impossibles, c'est rebrousser chemin vers l'ignorance des Court de Gébelin et des Condillac, et cela d'une façon prétendue savante.

Toutes les peines que l'on se donne à ce sujet n'ont qu'un but : ramener les idiomes connus de l'espèce humaine au type chinois, qui se rapprocherait ainsi de l'idiome parlé par Adam dans le paradis terrestre. Mais la question de la diversité originelle des grandes familles de langues n'a absolument rien de commun avec celle de l'unité originelle de l'espèce humaine; aux yeux du chrétien, le Saint-Esprit souffle également, quoique diversement, dans toutes les langues. Comme M. Renan l'observe avec l'extrême délicatesse de son sens linguistique, chaque idiome primitif est un tout en son principe même; jaillissant de l'intuition propre à une famille du genre humain, sans être la Pallas du Parthénon, il est déjà la Minerve d'une race rustique, qui correspond au monde de ses pensées, de ses sentiments, de ses aperceptions. Les langues monosyllabiques, antigrammaticales par leur essence, restent telles à jamais; chaque famille d'idiomes suit son type, n'en déviant jamais sérieusement dans le cours de ses aventures. Le temps peut y amener des simplifications, la dépouiller du luxe de sa sauvagerie, coupant cette chevelure abondante, vêtement de sa nudité primitive. Il peut la vêtir, la parer d'art et d'élégance; mais dans le cas même où elle resterait étrangère aux lettres, sa végétation rustique ne la fera pas dévier du tronc dont elle a jailli.

Il faut y insister avec une nouvelle force, parce qu'on revient à la même objection : la séparation des parties du discours d'un langage, sa réduction aux éléments distincts de la parole, qui en abolissent la grammaire, possible pour les idiomes aryens, devient impossible pour les sémitiques. Mais ce qui est hypothétiquement possible n'est pas, pour cela, un fait. Chaque muscle, nerf, tendon, artère que l'anatomie constate dans le corps humain n'y ont jamais existé dans l'isolement. Quant aux langues sémitiques, par suite de leur rudesse élémentaire, de leur simplicité et presque de leur grossièreté primitive, l'acte de séparation y est impraticable, comme M. Renan le prouve si bien; car il faudrait détruire le mot pour le décomposer dans la lettre même. La science des Arabes n'a jamais pu parvenir à enlever ce caractère à ces langages, sensuels, et, pour ainsi dire, tangibles jusqu'au sein de leurs transformations métaphysiques; ils ne se sont jamais réellement détachés de leur fond pastoral, même dans l'état de culture le plus avancé, afin de s'idéaliser à faux, dans un esprit hostile à leur type même.

L'exemple de MM. Fürst et Delitzsch menaçait de devenir contagieux. On ne s'était pas borné à l'essai désespéré d'une identification de la langue des Aryas et des Sémites, ramenée à un type commun; jetant la pioche, on avait employé la mine pour faire éclater un sujet qu'on n'était pas parvenu à creuser; M. Bunsen en avait pris acte pour ramener à l'unité les idiomes de l'espèce humaine. Tout en adoptant les résultats de la philologie comparée, tout en distinguant entre les grammaires, organismes des diverses familles de langues, il prétendait arriver à l'unité d'un dictionnaire de l'espèce humaine sur le cadavre de toutes ces grammaires, dégageant l'inconnu d'un connu qui résiste opiniâtrément à l'analyse. C'est ici que M. Renan déploie sa plus grande sûreté de méthode pour mettre à néant cette tentative, refusant de suivre M. Bunsen dans l'ascension de son échelle des langues, du chinois à l'indo-européen, du degré le plus bas au degré le plus élevé de cette échelle. Restant à jamais tel, le chinois ne lui semble pas être le germe d'un idiome touranien, celui-ci d'un idiome chamitique remontant au sémite, ni le sémite renfermer le principe de l'indo-européen. Les systèmes de ces langues ne sont pas des ponts de passage qui aboutissent les uns aux autres. Ils ont roulé dans leurs orbites autour du Verbe humain, soleil de leurs évolutions intelligibles; quant aux exceptions apparentes, produits du mélange de peuples et de races, elles tombent toutes à des époques historiquement appréciables.

Que l'on entasse hypothèses sur hypothèses, que l'on essaye du miracle de Babel en sens inverse de ce miracle, que l'on construise un corps de la parole avec des bras et des jambes hétérogènes, l'homme primitif est, en ceci, hors de cause : il est invinciblement donné par la conscience de l'espèce humaine. Elle se sait une par son verbe inné, par sa raison, par sa morale, par la liberté de sa pensée et de son action, par la responsabilité des œuvres, à part la foi, à part la tradition mythique des peuples de l'antiquité, à part les idées de purification et de sacrifice qui se rattachent à sa tradition, à part les rites domestiques et publics qui en relèvent : ensemble qui peut braver, à son tour, les deux principaux arguments qu'on oppose à l'unité : l'un, le plus faible, tiré de la diversité de langage; l'autre, le plus fort, emprunté à la diversité des types de l'espèce humaine. L'action d'un monde primitif sur une humanité primitive nous étant totalement inconnue, la dernière de ces preuves commence à chanceler sur sa base, et M. Renan l'avoue, tout en exprimant des doutes sur l'unité physique de nos origines. Nous pouvons

constater, en outre, une abondance de physionomies étranges, qui ne sont pas le produit d'un mélange, et semblent expliquer la possibilité physiologique du passage d'un type de l'espèce humaine à un autre, en tenant compte des passions de l'âme, qui influent sur la génération de ces figures anomales. Que ne devait-il pas en résulter dans un vieux monde, bien plus énergique dans la permanence de ses productions que le monde actuel!

Comme nous venons de le voir, M. Bunsen croit à la possibilité d'un idiome qui ne serait ni ârya ni sémite, et qui aurait été le principe commun de ces deux familles de langues; remontant jusqu'au plan de la langue cosmique ou universelle, distinguée de la langue domestique ou sociale, qui est le principe des idiomes particuliers. Pour la repêcher dans les dictionnaires de toutes les langues du globe, M. Klaproth, le savant auteur de l'*Asia Polyglotta*, avait, depuis longtemps, brisé sa ligne et perdu ses hameçons. Quant au rapprochement d'une certaine portion des vocabulaires ârya et sémitique, voici ce qu'y peuvent être les parts de l'illusion et de la vérité, selon les sagaces investigations de M. Renan.

L'illusion complète, radicale, c'est la descendance d'un même foyer. La vérité se trouve dans le rapport, par suite d'un voisinage des ancêtres primitifs des Aryas, des Sémites et des Céphènes; voisinage qui remonte à un monde ancien, qui précède d'un grand nombre de siècles les grands empires céphènes de l'Asie méridionale, comme aussi leurs établissements dans diverses portions de la vieille Inde et de la vieille Babylonie d'avant Xisouthros; les fondations des royaumes céphènes de Suse, de Babylone et de Ninive appartenant à une ère postérieure à celle de Xisouthros. Ces royaumes sont, à leur tour, beaucoup plus vieux que les migrations des Aryas et des Sémites, qui les mirent à néant. Nous obtenons ainsi trois degrés de comparaison pour l'antiquité relative des primitifs rapports entre les Aryas et les Sémites. Leur migration en est le dernier; l'établissement des Céphènes dans l'Inde et la vieille Babylonie est à la tête; la fondation des royaumes de Suse, de Babylone et de Ninive tombe dans une époque intermédiaire. C'est donc par delà ces trois temps qu'il faut placer le voisinage primitif des Sémites à l'occident, du côté de la Médie, des Céphènes à l'orient, occupant un pays de Kousch sur l'Oxus et de Chavila sur la rivière de Caboul, ainsi que des Aryas de la Bactriane et du Soghd au nord; configuration géographique des lieux qui place les ancêtres des Sémites dans les pays entre l'Ariane et la Médie, avant qu'ils se fussent portés du côté de la haute Assyrie et de l'Arménie.

En corrigeant les erreurs de détail de ses devanciers, M. Renan admet un certain fond de mots primitifs et de mots dérivés, propriété commune des Aryas et des Sémites et fruits de leur voisinage. Il écarte les mots purement imitatifs ainsi que les onomatopées, qui ne se bornent pas à la copie des sons mais visent à la circonscription des figures; mots qui représentent des idées, dès qu'ils ont été saisis par l'âme humaine, car elle ne bruit pas comme l'oiseau et ne se borne jamais à exprimer des sensations par son langage.

Tout en adoptant la valeur des objections de M. Renan, quant aux mots qui reposent sur un fondement humain et naturel en leur principe, et n'appartiennent au génie linguistique qu'en seconde ligne, on pourrait lui contester quelques-unes de ses conséquences. Prenons pour exemples les mots de *père* et de *mère* dans les langues indo-européennes; admettons qu'ils aient un principe imitatif, qu'ils se trouvent naturellement sur les lèvres de l'enfance à la mamelle, que *pa* et *ma* soient des productions presque infaillibles; une première objection se présente : l'absence de ces mots dans un grand nombre de langues. Ce n'est pas tout. Dans la pensée créatrice, dans le génie linguistique des idiomes indo-européens, la racine *pâ* revêt l'acception idéale de *protéger*, d'où dérive celle de *nourrir; mâ* reçoit, à son tour, l'acception idéale *d'étendre*, par suite de *mesurer*, enfin de *créer*, de *produire*, la production étant l'extension de la pensée qui mesure et de l'espace qui s'étend.

On le voit, des mots imitatifs dans leur principe peuvent témoigner encore d'une dérivation autre que celle de la pure nature, et indiquer un rapport et une descendance entre les peuples qui s'en servent.

VI. *Des noms de nombres en usage chez les races sémitiques.* — Ce qui me frappe bien autrement que les simples accidents de la voix humaine, ou, si l'on veut, que ses fatalités, ce sont les noms des nombres, à part les systèmes de numérations, noms à peu près identiques dans les idiomes des Aryas et des Sémites. On peut y joindre ceux des Coptes, du moins en partie, les mêmes noms différant dans toutes les autres familles de langues : sujet traité par M. Lepsius en 1836, sous le titre de *Zwei sprachvergleichende Abhandlungen*. Il ne s'agit plus ici d'imitation de la nature, d'instinct, d'intuition ni de rien de spontané; il s'agit d'un acte volontaire de l'esprit humain chez trois familles de peuples dont les idiomes diffèrent du tout au tout. Comme il est à peu près impossible qu'elles soient tombées sur la même invention du même coup, il faut nécessaire-

ment en attribuer l'initiative à l'une des trois. Les antécédents et le génie natif des races âryennes et sémitiques nous les montrent radicalement étrangères à l'étude native des sciences, au calcul des temps, aux mesures de l'espace, aux principes de l'arithmétique, de la géométrie et de l'astronomie : sciences qui se rattachent fondamentalement aux origines de l'agriculture, aux travaux de dessèchement, d'écoulement, de canalisation, qui exigent une technique et l'invention de certains arts. Il est donc rationnel de chercher les antécédents d'un tel savoir chez les peuples voués à l'agriculture, aux arts et à l'industrie; or, nous pouvons les retrouver dans les jours d'une antiquité primitive.

Dans l'Inde et dans la Grèce, aux extrémités du monde des Celtes et des Germains, les mythes des Aryas rapportent les commencements de tout art et de toute science, de l'agriculture, de la métallurgie, du calcul des temps, de la mesure de l'espace à une race mythique de nature particulière. Tels sont les Ribhous ou Saudhanvanah, fils de Tvaschtar dans les hymnes du Véda; les Telchins, Cercopes, Cyclopes, Cécropes qui civilisent les Pélasges; les Dactyles Idéens, disciples du Daskylos de l'Asie Mineure; les Alfar et Dvargar des Scandinaves. Ces êtres douteux, génies de la lumière et des ténèbres, bienfaisants et malfaisants, se montrent finalement hostiles à la race des pasteurs et des chasseurs, des héros et des guerriers parmi les Aryas. Leurs pendants se retrouvent, mais placés sous un tout autre point de vue, parmi les grands dieux et les grands hommes, progénitures de la race des dragons de la Chine mythologique, quoique déjà agricole, industrielle et scientifique, où ils sont occupés à civiliser les hordes thibétaines. Ils se reproduisent parmi les corporations de dieux et de demi-dieux, associés d'un dieu suprême, dieu du feu et des évolutions cycliques des temps chez toutes les races de l'Asie couschite. La même représentation figurée d'un même ordre d'idées se lit dans la vieille Égypte. Malgré la diversité des origines de tous ces peuples, tout l'appareil des connaissances et des industries humaines s'y trouve rapporté aux dieux et à leurs associés célestes, aux rois, aux empereurs et à leurs ministres, pontifes ou représentants de cet ordre d'esprits. Le tribunal des rites de la Chine et son pendant dans la vieille Égypte, les modes d'enseignements par la voie des initiations, pratiquées parmi les laboureurs, les marchands et les artisans, chez les Aryas de l'antiquité, dérivent également du même principe.

Si nous scrutons plus avant, et que nous examinions le point

de départ ainsi que l'objet de ce primitif enseignement, il se présente sous une forme multiple. Le point de départ est dans ces régions de Kousch sur le Gihon et de Chavila sur le Pischon dont parle la Genèse : l'objet de l'enseignement n'est pas si humanitaire qu'il en a l'apparence; car il semble se rattacher à la domination des Céphènes sur une foule de populations barbares et même sauvages, qu'il fallait cultiver pour les exploiter. Du point de vue de la civilisation, il pourrait rappeler les missions religieuses de tous les temps et de tous les siècles, le système de la propagande chrétienne et même celui de l'Islam au fond du Soudan et dans le reste de l'Afrique. Les bauddhas, les pythagoriciens, les esséniens ont formé des colonies sur le même principe; les missions religieuses étant en même temps des missions sociales, sans être pour cela intéressées comme celles des marchands céphènes.

Les sociétés païennes de l'antiquité primitive sont pleines du souvenir de ces confréries qui propageaient les arts et l'industrie, en faisant contracter un engagement religieux et social à leurs disciples, en leur imposant un rituel et une discipline. Comme la race originaire de Kousch et de Chavila a fondé partout des empires dans l'Asie méridionale, qu'elle a dû nécessairement poursuivre un but de domination et d'asservissement par ses influences commerciales et industrielles, au moyen de ses missions mêmes, et que l'oppression fut ainsi à côté du bienfait, on comprend la lumière douteuse sous laquelle apparaissent toutes ces corporations dans la mythologie des Aryas. On comprend encore pourquoi le serpent fut le plus rusé des animaux aux yeux des Sémites, et pourquoi les inventions et les arts sont spécialement attribués à la race des Caïnites dans la Genèse.

Tout ce que la Genèse nous raconte des richesses métallurgiques et d'autres richesses du pays de Chavila sur les rives du Pischon doit se rapporter au plus ancien commerce du monde, commerce de terre et puis de mer, étranger aux Sémites comme aux Aryas, mais conforme au génie des Shoûdrâh et à celui d'une portion des Vaishyâh de la vieille Inde, les premiers constituant une population éthiopienne au sang pur, d'une couleur brune foncée qui tire vers le noir, les autres issus d'un sang mélangé d'Aryas et de Céphènes, au teint jaune, race de mulâtres dans l'ordonnance des castes de l'Inde brâhmanique. Ce même esprit commercial, nous le rencontrons à Ninive, à Suse et à Babylone; nous le retrouvons dans l'Arabie heureuse et dans l'Éthiopie voisine. Il signale les Tyriens et les Sidoniens partout où se manifeste l'action d'une race

mythico-historique de Céphènes, quelles que soient les modifications, quelles que soient les transformations qu'elle ait eues à subir dans le cours des âges.

Les Chinois forment, à leur tour, un peuple navigateur et commerçant par essence; tels ils sont sur les grands fleuves et les canaux qui vivifient les plaines de leur empire. Naviguant le long des côtes de l'Océan, ils auront donné à la race active des Malais ce désir de la mer ouverte qui doit les avoir distingués dès la nuit reculée des âges; témoin leur immense dispersion par toutes les voies maritimes de l'Océanie, qui forme une cinquième partie du monde.

Il a fallu qu'une portion des Aryas eût reçu la greffe d'un semblable esprit en passant aux rangs des commerçants et des navigateurs, et, comme M. Renan l'a parfaitement observé, il a dû avoir répugné aux Sémites, qui ne connaissent que le commerce pastoral des caravanes dans le monde ancien, les Arabes méridionaux étant Couschites, quoique mêlés aux Yoktanides.

C'est donc à une race agricole en son principe, adoratrice des dieux chthoniens, dieux des richesses souterraines, qui produisent le blé et l'or, ayant leur paradis sous terre, où règne le dieu des richesses dans un séjour distinct des régions infernales; c'est à une race qui symbolise ses divinités inférieures, célestes et atmosphériques sous l'emblème du serpent, race devenue commerçante et navigatrice par l'extension de son commerce; c'est à elle qu'il faut attribuer les principaux systèmes de numération d'un monde antique, tels que nous les retrouvons sporadiquement semés chez les Aryas et les Sémites, partout rattachés à des institutions d'un culte hiératique. C'est à elle que l'on doit très-probablement aussi les noms de nombres communs aux Aryas, aux Sémites, aux Coptes. Rien de cette influence n'apparaît chez les peuples du Touran ni parmi les indigènes du Décan de l'Inde, issus, à ce qu'il semble, du mélange de la race touranienne avec les peuples aborigènes de l'Asie méridionale, tous formellement distincts de la race couschite, car ils ont de tout autres croyances et un autre tour d'esprit.

Il n'est pas possible de faire descendre à un âge postérieur ce frappant rapport entre les trois races d'hommes que je viens de signaler, à l'âge, par exemple, de la communication du système des poids et mesures, ainsi que de l'alphabet céphéno-babylonien, qui arriva aux Pélasges par l'intermédiaire des Phéniciens. Le système de la numération dont il s'agit fait partie de la vieille ordon-

nance d'une division hiératique des temps, des territoires et de la population, et relève d'un système de cycles et de fêtes religieuses qui servent à exprimer l'idée d'un retour et d'une rénovation de l'état des hommes et des choses. Il s'y joint également une sorte de géographie mythique, commune aux souvenirs des Aryas, des Céphènes et même des Sémites, quoiqu'ils répugnent au mythe. Tout cela se retrouve aussi dans le principe idéal d'un antique calendrier de l'année lunaire, comme dans la division des âges du monde primitif d'après le système d'un cycle de soixante ans, réductible à un autre cycle de cinq ans, commun aux Chinois et aux Babyloniens, que nous retrouvons dans l'Inde brâhmanique, dans des fragments d'Hésiode et jusque dans un passage du Grimnismal de l'Edda. Fondé sur un type ou un idéal mythique, tout cela est le legs des plus vieux temps du monde, tout cela se rapporte à la préexistence des ancêtres des peuples âryas et sémites dans des localités où ils subirent une action plus ou moins civilisatrice de la part du peuple de Kousch et de Chavila, influent sur l'Asie centrale avant de dominer l'Asie méridionale.

VII. *Du rapprochement essayé entre le copte et les langues sémitiques.* — S'il est probable que les ancêtres des Aryas et des Sémites se soient tendu la main dès leurs berceaux, ils ont dû, par le fait seul du courant opposé de leurs migrations, se séparer dès une époque antéhistorique. Il n'en est pas ainsi des Sémites dans leurs rapports avec les Céphènes. Non-seulement les ancêtres des Sémites ont coudoyé les régions de l'Éden qui portent les noms de Kousch et de Chavila, ils ont touché également aux peuples qui en sont issus du côté de la Médie, de l'Assyrie, de la Babylonie, durant la domination des Céphènes. Les heurtant, se mêlant et confondant avec eux dans l'Arabie heureuse et l'Éthiopie adjacente, ils rencontrèrent une race analogue dans l'Égypte et le Canaan, comme des Céphènes de vieille souche, devenus Sémites par leur idiome, parmi les Phéniciens. C'est ainsi qu'ils les ont plus spécialement connus que le reste du genre humain.

De cet enlacement des destinées des races sémitiques et chamitiques est née une double difficulté, un double embarras. Le premier concerne la distribution des familles de Sem et de Cham, la *Genèse* comptant, parmi la postérité de Cham, des populations qui parlent un idiome sémitique pur ou mélangé, quoiqu'elles se distinguent du génie des Sémites et de leur type invariable pour tout le reste. L'autre embarras touche au rapport du copte et des langues sémitiques, le

copte étant le fragment le plus original des idiomes chamitiques connus.

Quoique le copte tranche tout aussi fortement que la langue des Aryas avec le sémitique, les ressemblances entre le copte et le sémitique sont plus frappantes sur un petit nombre de points, qui touchent à la grammaire et non au dictionnaire, comme cela a lieu entre les Sémites et les Aryas. Toutes ces questions me semblent avoir reçu une solution complète de M. Renan. Quoique ces analogies soient généralement extérieures, et qu'elles n'affectent que faiblement le mécanisme du langage, les orientalistes du dernier siècle, qui les avaient superficiellement aperçues, penchaient à placer le copte dans un rang subalterne, en le rangeant dans la famille des langues sémitiques. M. Étienne Quatremère déchira alors le voile qui couvrait les origines du copte et y découvrit une langue mère. Depuis les découvertes de M. Champollion, le copte a été décidément salué comme un restant de la langue des Pharaons par son rapport avec les hiéroglyphes. Il ne s'agit donc plus de le classer dans la catégorie des langues sémitiques. Pour expliquer les analogies entre le copte et le sémitique on a versé du côté opposé de la vieille ornière : le copte n'a plus été une langue sémitique *sui generis*, une langue sémitique appauvrie et dégénérée; il est devenu le grossier prototype, le rudiment élémentaire des idiomes sémitiques eux-mêmes.

Dans un travail ingénieux, quoique souvent des plus hasardés, le savant philologue Benfey avait tenté de placer l'hébreu à la tête des idiomes sémitiques de l'Asie, le copte à la tête des mêmes idiomes dans l'Afrique. Les deux courants, dérivés dans un sens opposé d'une seule source, eussent ainsi appartenu à une langue antésémitique qu'il restait à découvrir. M. Bunsen ne s'en est pas contenté, car le copte est devenu à ses yeux cet idiome antésémitique dont les dialectes sémitiques eussent été comme l'exsudation. Ce n'est pas qu'il ramenât à l'Égypte le berceau de ces idiomes; il les faisait au contraire dériver de la Babylonie, sein fécond qui engendra les Égyptiens, sevrés de son lait à une époque obscurcie par la nuit des âges. Qu'entre la Babylonie, l'Assyrie et l'Élymaïde encore couschites, à l'époque nemrodienne de la *Genèse*, et l'Égypte des vieux Pharaons il y ait eu des rapports intimes, à cela nul doute; qu'il ait subsisté un échange scientifique entre les pontifes de la vieille Chaldée et de la vieille Égypte, un échange de théories cosmogoniques, de doctrines philosophiques, on a tout lieu de le croire; que le système des poids

et mesures de la Chaldée ait ainsi passé à l'Égypte, cela semble certain.

Il y a même plus. Le fond de la civilisation babylonienne étant anténemrodien, les rapports de l'Égypte et de la Babylonie doivent également remonter plus haut. Nous arrivons ainsi aux vieux âges du monde, à l'époque mythique et antéhistorique de l'espèce humaine, à un système mythique du calcul des temps auquel nous avons déjà fait allusion, à une vieille année lunaire qui précède l'année solaire de l'époque postnemrodienne chez les Chaldéens. Cette vieille astronomie mythique, le calcul mythique des quatre âges du monde, la géographie mythique d'un système symétrique de montagnes, de fleuves et d'océans, ayant une sorte d'Éden à son centre, mappemonde céphène dont la tradition ne s'est jamais effacée des cosmographies de l'antiquité, depuis l'Inde et la Chine jusqn'aux extrémités de l'Occident, tout cela nous ramène également à des rapports entre la vieille Babylonie et la vieille Égypte. Il existe, à cet égard, des conceptions mythiques d'une nature précise, par rapport à la marche de la civilisation le long des côtes de l'océan Indien, du golfe Persique, de la mer Rouge et de la Méditerranée depuis Joppé jusqu'aux extrémités de la Phénicie.

Il s'agit du peuple des Matsyâh de la vieille Inde mythique, servant d'intermédiaire entre les Kaushikas de l'Orient, dont les Matsyas font partie, et les Couschites de la Susiane et de la Babylonie. Ce peuple porte le nom des dieux-Matsyâh ou des dieux-poissons, ayant à sa tête des rois matsyâh ou des rois-poissons, offrant à ses dieux des *poissons* en holocauste, par les mains de pontifes matsyâh ou des pontifes-poissons, qui livraient aux dieux-poissons des victimes humaines. Les Matsyas figurent dans plusieurs localités de l'Inde, sur les bords canalisés de la Yamounâ, ou dans l'Inde centrale et sur les rives de l'Indus à l'occident, respirant le génie d'un peuple navigateur, agricole et commerçant. Ils sont dominés par des rois-pêcheurs, appelés *Dâsas*, ou par des rois shoûdras que l'on identifie aux Dâsas, aux pêcheurs, marins, navigateurs, peuple déchu qui fournit séculairement les temples de la vieille Inde non brâhmanique, mais sectaire et populaire, de bayadères appelées *Deva-dâsis*, esclaves des dieux et de leurs pontifes, danseuses et hétères attachées au service de certains temples. Appartenant à la caste des pêcheurs, si elles ne sont pas arrivées de l'étranger par le commerce maritime, elles témoignent par leur présence de ces grands marchés d'esclaves femelles, vouées au service des temples, qui donnent l'hospitalité aux commerçants de toutes les nations ar-

rivés par la voie des caravanes ou la route des mers. Ces établissements, à la fois sacrés et profanes, pullulent spécialement sur les côtes de la Gédrosie, dans la Babylonie, l'Arabie sabéenne et l'Éthiopie, où sont les grands *emporia* des Céphènes.

Le père mythique de la plus vieille astronomie mythique de l'Inde, et notamment du cycle de cinq et de soixante ans, du système des quatre Yougas et des Manvantaras (calcul des temps qui se retrouve dans la Babylonie comme en Chine), Para-Shara est un Matsyah ou, du moins, l'époux d'une Matsyâ, d'une Dâsî, fille du roi des marins, des pêcheurs, des navigateurs, nymphe de la Yamounâ, dont la mère avait eu la forme du poisson. Le savoir de ce porteur mythique du plus ancien système scientifique de l'Inde a passé des Matsyâh aux Brâhmanes. La nymphe, sa femme, opère en principe la *traversée* d'une rive de la Yamounâ à l'autre, et commence son œuvre par faire *traverser* la rivière à Para-Shara, son futur époux. Or, la Yamounâ a une signification mythique comme le Styx et l'Achéron. Le symbole de sa traversée et les rites initiatoires qui l'accompagnent se rattachent à la théorie céphène de la navigation de la vie et du passage de la mort, qui conduit à un lieu de *débarquement* majeur, à un *tîrtha* suprême, séjour de la renaissance sur une nouvelle rive terrestre. Disciple d'un système d'astronomie mythique, ce peuple est l'auteur d'une cosmographie et d'une géographie également mythiques. Son dieu sauveur est un *Matsyah*, un *poisson* qui l'arrache au déluge, et dont on a fait, postérieurement, un *Avataram*, c'est-à-dire une descente, une manifestation du dieu des Aryas, de Vischnou; la secte des Vaischnâvas a ainsi combiné l'adoration du dieu Arya avec celle du dieu-poisson ou du Matsyah, comme avec celle du dieu-serpent ou du Sheschah, dieu astronomique par excellence.

Les sages ou les pontifes de ce peuple des Matsyas sont ainsi ses astronomes, qui président à l'enseignement de son labour et de son industrie, accompagné de rites sacrés et initiatoires. Leurs livres scientifiques et théologiques rappellent la littérature de la vieille Chaldée, de la vieille Égypte, de la primitive Phénicie, en partie aussi de la vieille Chine; ils n'ont rien de commun avec les Védas existants, mais se rapportent à des Védas perdus, aux Védas des Shoûdras, aux Shilpa-Shastras, Védas des astrologues et des astronomes, dont le système renouvelé de Para-Shara est un débris. Les Oannès que nous rencontrons dans la tradition de Bérose sont antérieurs au déluge de Xisouthros, qui coïncide avec l'apparition du dernier des Oannès, évidemment le Matsyah par

excellence, le *poisson-sauveur* des Matsyâh de l'Inde. Il engage le roi à réunir les livres contenant la science hiéroglyphique des Oannès, hommes-poissons, sortis de la mer Rouge pour civiliser les sauvages autochthones de la vieille Babylonie, à les déposer et ensevelir dans la cité de Sipparah, pour les y reprendre après l'écoulement des eaux. Or, le Matsyah, sauveur de la péninsule de l'Inde, ordonne la même chose au roi des *pêcheurs*, des Dâsas, des Matsyas, qu'il préserve des suites du déluge. Le surnom de ce roi est *Satya-vrata*, l'homme qui aime la justice et la vérité, dont les désirs tournent dans la sphère de la justice et de la vérité; il correspond, trait pour trait, au Xisouthros de Bérose. Le dieu-poisson qui sauve ce roi porte le nom de *Shaphari*, parce qu'il ressemble à un poisson qui a la forme d'un *shapha*, ou d'un sabot de cheval; or, le sabot du cheval est le type de la résurrection dans le rituel de l'*Ashvamedha*, ou du sacrifice du cheval de la vieille Inde âryenne. Ce Shaphari ordonne donc au roi Satya-vrata de déposer les livres sacrés dans un lieu sûr, pour les préserver du *Haya-grivah*, cheval maritime qui réside dans les abîmes. Sippara est la *ville des lettres* chez les Chaldéens; je n'ose rapprocher ce nom du mot de *shaphari* qui signifie tout autre chose; mais si la concordance des noms est fortuite, il n'en est pas ainsi de l'idée mythique. Ce que Noé fut pour les Sémites et Manou pour les Aryas, le Xisouthros des Chaldéens et le Satya-vrata, roi des Dâsas, le furent pour les Céphènes.

Par un contraste formel avec la religion des Aryas du Véda et du Zendavesta, ainsi qu'avec la religion héroïque des grandes épopées de l'Inde, les croyances des Shoûdras, telles qu'elles ont passé, mélangées d'idées aryennes, dans les Pourânas, comme expression des sectes populaires de l'Inde, manifestent partout des divinités essentiellement hiéroglyphiques, qui présentent les plus fortes ressemblances avec celles de la vieille Chaldée, de la vieille Phénicie, de la vieille Égypte (têtes et pieds et mains sans nombre, la figure animale reposant sur le corps de l'homme et relevant d'un principe de métamorphose). On ne saurait douter, d'après cela, qu'ils aient eu une écriture hiéroglyphique, à l'appui de leur primitif langage. Les dieux furent en partie des hiéroglyphes, dont le déchiffrement servirait à la connaissance du fond d'idées qu'ils expriment. Il en est de même des dieux de la mythologie chinoise, qui paraissent tous également sous forme animale. Les Aryas connaissent fort bien les dieux de cette espèce et les traitent de Gägenes, d'enfants de la Terre, fils d'un *Râhou* et d'une *Kétou*

de l'Inde, d'un *Phorkys* et d'une *Ketó*, d'un *Typhoios* et d'une *Echidna* de l'Asie Mineure, etc. Ils les combattent comme des géants, qui appartiennent au culte *chthonien* d'une antique race agricole et *pélagien* d'une antique race maritime, quoiqu'une portion de la race ârya ait adopté leurs cultes avec leur civilisation.

En prenant en considération cet ensemble de choses, soutenir avec M. Bunsen que le type de l'idiome égyptien, de la race égyptienne, de la science égyptienne provient de l'antique Babylonie, c'est les rattacher plus ou moins à l'ensemble de la culture des Céphènes, représentée par les théories des Matsyâh de l'Inde et des Oannès de la Chaldée, parentes des spéculations des Taautès de la Phénicie et des Thot de l'Égypte. En tout ceci, il ne saurait être question que d'une parenté, non pas d'une identité d'origine.

Quoi qu'on fasse, on n'arrivera jamais par ce moyen au copte comme à un prototype de la langue antésémitique par excellence, dont les idiomes sémitiques seraient descendus; pas plus qu'on n'arrivera par d'autres moyens à une langue *a priori*, de nature monosyllabique, dont le système trilitère sémitique serait découlé tout aussi bien que le système de la langue des Aryas.

Il y a une chose décisive à cet égard. Les Sémites sont postérieurs aux Céphènes dans l'Asie méridionale. Loin d'en émaner, ils les subjuguent. Là où ils se mêlent aux vaincus, comme dans la Syrie, la Babylonie, l'Arabie méridionale, le Canaan, leur langue passe aux vaincus, comme une portion de la foi des vaincus passe aux vainqueurs. Il en est de même dans l'Inde et dans la Perse, où il y a action de l'idiome des Aryas sur celui des Céphènes et réaction de la foi et de la civilisation des Céphènes sur les Aryas. M. Renan nous a mis sur la voie de la raison de ces métamorphoses.

Le copte est, au fond, une langue antigrammaticale par son essence même, et n'est devenu grammatical qu'obscurément et imparfaitement, par une action évidente des idiomes sémitiques, comme M. Renan l'a prouvé. Toute une famille de langues de l'Afrique septentrionale est dans le même cas. Depuis les côtes de la mer Rouge jusqu'aux rives de l'Atlantique, à partir des idiomes couschites, nubiens, ou comme on voudra les appeler, jusqu'aux idiomes des Cabyles, des Touariks et des Guanches, il règne un type linguistique qui n'est pas identique au copte, il s'en faut, mais qui tourne dans une sphère parente, en même temps qu'il semble avoir subi des influences sémitiques depuis les vieux jours du monde. Autant que nous pouvons en juger, le caractère

hiéroglyphique des religions de ces peuples et de ces contrées correspond partout intimement à la nature de leurs langages.

VIII. *Du rapport de la langue et de l'écriture.* — C'est ici le lieu d'appuyer sur une des conséquences les plus essentielles du travail de M. Renan : l'intime rapport de l'écriture hiéroglyphique avec les langues monosyllabiques et antigrammaticales, comme le chinois; ou avec d'autres langues qui, sans être aussi radicalement antigrammaticales que le chinois, y penchent cependant comme le copte et les langues du nord de l'Afrique, chez lesquelles la formation grammaticale naissante trahit une influence sémitique. Une autre conséquence des prémisses de M. Renan, c'est la cohésion intime de l'écriture alphabétique avec les langues grammaticales du genre des idiomes sémitiques. Il s'agit naturellement, dans les deux cas, de peuples en possession d'une vieille culture d'esprit, s'exprimant par une vieille littérature.

Tout ceci résulte du fond des choses et de la nature de ces deux manifestations du Verbe humain : l'une qui substitue des particules isolément significatives à tout mode de formation grammaticale, indiquant le sens du discours par la position des mots, au moyen de la syntaxe, ce qui est une façon très-limitée d'exprimer toute l'étendue de la pensée comme de l'expérience humaines. On cherche alors à corriger l'indigence du discours par la variété des intonations ou des accents de la voix; et l'on s'aide, au besoin, de la physionomie comme du geste, des mouvements du pied et de la main, en décrivant parfois, ce qui arrive aux Chinois, des caractères dans l'air.

L'autre manifestation du Verbe humain n'a besoin d'aucune de ces actions du corps, de ces variantes de la voix, de ces figures tracées dans l'air, de ces positions des mots; elle suit, au contraire, les mouvements du sentiment et de la pensée en modifiant les mots d'une façon grammaticale. De ces manières opposées d'agir par la parole naissent les deux ordres d'écritures. La nécessité absolue d'un système hiéroglyphique pour les peuples qui parlent des langues du premier ordre, afin d'effectuer la tradition de leur savoir, de leurs expériences, de leurs doctrines, de leurs pensées; la longue application qu'il faut à une pareille étude, car il s'agit de lire des choses et d'exprimer les idées par la similitude des choses, s'aperçoivent tout d'abord : on déchiffre l'hiéroglyphe, on lit la pensée et on ne lit pas la lettre. Quant aux peuples dont les idiomes sont grammaticaux, eux seuls peuvent atteindre à un degré remarquable de

civilisation morale et intellectuelle sans le secours de l'écriture, et par le seul exercice de la mémoire. Car s'il est vrai que l'écriture alphabétique est ancienne, il n'est pas moins vrai qu'elle fut d'un usage assez rare chez les peuples sémitiques, et très-rare parmi les Aryas de l'antiquité. Leur poésie hymnique, leur poésie épique, leur primitive jurisprudence, leur sagesse gnomique, tout cela reposait dans la mémoire de certaines classes d'hommes, comme héritage des pontifes, des rapsodes, des bardes, des scopes, des scaldes. Les législateurs sacrés, comme les sages des bois, initiaient ainsi leurs disciples aux inspirations d'une parole vivante.

On peut objecter à cette théorie la préexistence d'une sorte d'hiéroglyphes parmi les Aryas mêmes. Nous rencontrons, dans leurs antiquités, la science d'une *Rabdomancie*, lecture prophétique appelée à prédire le sort, qu'interrogent des pontifes et des sibylles, vierges sacrées, afin d'en tirer des présages sur le présent et l'avenir; art mis également en œuvre pour déterminer, en des circonstances extraordinaires, le temps et le lieu d'assemblées extraordinairement convoquées. On le pratiquait aussi pour les réponses que devaient donner les juges en des cas difficiles, où la loi et la tradition ne semblaient pas suffire, et où l'on voulait consulter la volonté secrète des dieux, manifestée par les signes mystérieux; figures hiéroglyphiques spéciales, ayant des noms significatifs et taillées sur des baguettes empruntées à certains arbres. Par la correspondance des génies de la forêt, des Gandharvas et des Apsarâs, des Nymphes et des Silènes, qui, errants à la recherche les uns des autres, interrogeaient les signes taillés dans les arbres, pour s'entretenir à de grandes distances, la mythologie indienne prouve aussi l'emploi profane de ces figures.

Telle est cette écriture qui a donné lieu à un primitif alphabet des bois, où l'hiéroglyphe a déjà changé de caractère, où l'on en a abstrait le son pour composer la lettre; alphabet des bois qui remonte à des époques mythiques, mais qui n'a jamais servi à aucun genre de littérature, à aucun dépôt de la science, à aucun maintien de la tradition, et qui fut toujours superstitieux et magique. Nous en possédons encore deux des plus curieux échantillons, dans l'alphabet des Runes, dont il existe une forme chez les Finnois, et dans l'*Ogham* des Irlandais. Abstraites de l'hiéroglyphe, les lettres portent des noms dont plusieurs appartiennent à diverses espèces d'arbres. Le mot germanique *Buch-staben*, *Bok-stafir* en scandinave, voulant dire l'ordonnance des lettres de l'alphabet, est dérivé des baguettes divinatoires formées avec les branches du hêtre. La lettre

de l'alphabet, comme aussi tout ce qui est écrit, s'appelle *lekhah* en sanscrit. Tels sont aussi les noms des dieux du panthéon indien, pris dans leur signification soit isolée soit collective. La racine de ce mot est *likh* qui signifie *scarifier*, et se rapporte à l'incision sur la peau de la victime du sacrifice, originellement sur l'écorce ou la feuille d'un arbre consacré, qui était le *bhoûrdschah* pour les forêts de l'Inde himâlayenne. Il s'agit du bouleau, dont le nom se reproduit dans le germanique *bork* ou *bark*, *écorce* de l'arbre par excellence servant à ces incisions. La Rune *Biork*, en allemand *Birke*, qui a fourni son nom à la lettre *B* dans ce système graphique en est dérivée : c'est l'initiale du nom de l'arbre *Biork-Birke*, *Bhoûrdscha-bouleau*. L'écorce de cet arbre porte, dans les montagnes de l'Himâlaya, le nom spécial de *lekhanam*, ou de *scarification*, d'*écriture*, parce que les Apsarâs et les Gandharvas s'en servaient pour leur correspondance, au temps où ces génies erraient encore dans les bois.

On le voit; dans le cas spécial de cette écriture même, qui n'a jamais servi d'archives à l'esprit humain, l'action de l'hiéroglyphisme a aussitôt cessé par suite de la production d'un alphabet. Les langues antigrammaticales n'eussent jamais pu procéder de la sorte, car un alphabet ne leur aurait été d'aucune utilité, sauf pour la transcription des sons d'une langue étrangère, ce que les Chinois et les Égyptiens ont effectué de deux manières. En revanche, l'hiéroglyphisme proprement dit n'eût servi de rien pour les langues construites sur un mode rigoureusement grammatical.

Il n'y a presque pas de nation sauvage des forêts du nord de l'Amérique qui ne se soit sentie poussée à former des signes de reconnaissance, les uns gravés sur des rochers, les autres taillés dans des arbres; mais il n'en est jamais sorti d'hiéroglyphes ni d'alphabet. Quant aux cordelettes des anciens Thibétains, c'est autre chose; leur arrangement et la façon de les nouer sont venus au secours de la pensée et de la mémoire. Mais le système le plus curieux se rencontre dans les *Quippos* des Péruviens, qui ont possédé des annales, des poëmes, des livres astronomiques et un calcul des temps au moyen de cordelettes artistement nouées, tissées de différentes espèces de fils et peintes de diverses couleurs; littérature à béquilles qui réclamait ses savants et ses initiés dès le jeune âge. Le tatouage des peuples de l'Océanie est, en son genre, une écriture qui sert à désigner le rang et le savoir, la caste et les obligations de la personne.

Ce tatouage des Malais de l'Océanie, dont l'esprit symbolique est évident, correspond ainsi à un rituel d'initiations à certains

devoirs et à certaines croyances, comme à une sorte d'hiérarchie sociale, et c'est pour cela qu'on ne saurait le rapporter à l'incurable vanité de la nature humaine, à ce désir d'orner le corps et de l'embellir d'une façon étrange que l'on rencontre chez une foule de sauvages. Il y a encore l'antique coutume de se peindre le corps avec différentes couches de couleurs chez les peuples du nord de l'Amérique, où cet art fait partie de la toilette; en était-il de même chez les anciens Égyptiens, dont les divinités hiéroglyphiques sont symétriquement bariolées d'une variété de couleurs, qui figure également sur les cercueils de leurs momies? On sait que certaines nations de la Thrace, que les Agathyrses, d'origine médique, qui menaient une vie somptueuse, que les Pictes ou les Peohtas de la haute Écosse, d'origine probablement scandinave, se peignaient également le corps; faut-il voir, dans ces coutumes, qui correspondent aux vêtements bariolés des Celtes de l'Irlande, de l'Écosse et des Gaules, faut-il y voir un rapport significatif avec de vieilles croyances religieuses et sociales, dont les couleurs, envisagées comme vêtement de la peau ou appliquées sur l'étoffe, exprimeraient les symboles d'initiation? Il se peut aussi que le mot sanscrit *varna*, *couleur*, qui sert à désigner la caste, ne s'applique pas exclusivement à une différence entre les races blanches, jaunes et noires, qu'il se rapporte partiellement encore à un hiéroglyphisme servant à marquer les professions sociales.

Quant à la littérature des anciens Mexicains, qui se déroule en tableaux peints, figurant les événements et les choses, c'est une peinture et ce ne fut jamais une écriture. Les hiéroglyphes ont pu commencer par là, dans leur état fruste; mais il n'a jamais été donné à l'homme de s'avancer sur cette route pour expliquer un état compliqué de la pensée, ni de former ainsi un dépôt des sciences et des connaissances humaines comme dans la Chine et l'Égypte.

On peut étudier cet ensemble de faits dans les langues antigrammaticales, comme dans d'autres langues à la grammaire pénible et artificielle, qui n'ont rien de l'allure des idiomes sémitiques, et moins encore du mouvement des idiomes aryens; voici ce qui semble en résulter pour la langue de la vieille Égypte en particulier. De même que le chinois a progressé vers l'écriture mandarinique, en abandonnant son primitif mode d'hiéroglyphes, sans arriver à l'établissement d'un alphabet, auquel son génie mettait obstacle, de même l'égyptien des Pharaons a voulu franchir la barrière qui le séparait de l'écriture des peuples voisins. Il est ainsi parvenu au système de l'écriture démotique, dont M. Brugsch nous a fait con-

naître la nature, mais toujours sans renverser les obstacles de sa nature propre. Formé sous les influences sémitiques, et, de plus, hellénisé du temps des Ptolémées, comme durant l'époque byzantine, le copte moderne est arrivé péniblement à l'expression d'une littérature ecclésiastique des plus imparfaites, se pliant à un alphabet emprunté aux Grecs. Le fond du copte, en tant qu'égyptien, est resté rebelle au développement d'un grand système lettré incompatible avec son humeur. Telle est la vigoureuse conclusion que M. Renan a tirée des précédents de cette famille d'idiomes.

On a pu voir, par le fait de l'alphabet runique et d'autres qui relèvent de la rabdomancie, de quelle manière on en avait abstrait un alphabet, en choisissant des figures isolées parmi les hiéroglyphes, pour en appliquer les traits à la lettre initiale des objets désignés par ces figures. L'écriture sémitique a eu une origine toute pareille, le fait remontant à une époque antémosaïque.

De récentes découvertes semblent démontrer que l'invention du système des lettres dites *cadméennes* ou *phéniciennes* doit se rapporter à la Babylonie et non pas à l'Égypte, et cela à une époque térachite ou abrahamitique. Elle coïncide, très-probablement, avec le passage des Phéniciens, d'origine céphène, d'Orient en Occident, en un temps où ils étaient fortement mêlés aux Sémites, dont ils adoptèrent l'idiome, quittant la mer Rouge pour la Méditerranée, durant le règne des Hyksôs, un grand nombre de siècles avant Moïse. On a trouvé dans la Babylonie des échantillons d'une vieille écriture phénicienne, ou, si l'on veut, d'une très-antique forme de l'écriture araméenne, ainsi que des inscriptions hiéroglyphiques comme en Égypte. Que l'on ajoute à tout cela la présence à Babylone des inscriptions cunéiformes, et l'on comprendra ce qui a amené M. Renan, avec cette rigueur d'une critique scientifique qui le distingue, à nier le caractère sémitique attribué à une des langues jusqu'ici à peu près indéchiffrées, qui a emprunté le syllabaire cunéiforme pour faire acte de présence aux yeux de la postérité. L'écriture sémitique primitive, toute d'une pièce avec le corps des idiomes sémitiques, s'y adapte comme un vêtement. Cette écriture, étant populaire et connue dans la Babylonie, étant de plus probablement aussi ancienne que l'invasion des Sémites sur la terre des Céphènes et que le mélange d'une partie des Sémites avec les Céphènes, est-il rationnel que l'on se soit servi d'une écriture aussi pénible, aussi peu adéquate que la cunéiforme aux nécessités d'un idiome sémitique, pour former des corps d'inscriptions écrits dans cette langue?

On a cru devoir supposer, tout récemment, une origine scythique à l'écriture cunéiforme; pourquoi pas, beaucoup plus naturellement, une origine céphène? Tantôt on a voulu en faire l'expression simple et naturelle d'un idiome finnois, comme M. Norris l'a pensé, tantôt d'un idiome mongol, comme M. Oppert penche à le croire. Sans prétendre nier une certaine affinité, mais des plus éloignées, entre le finnois et le mongol, dont le turc de l'Altaï serait l'intermédiaire, l'invasion scythique de l'Asie méridionale tombe à des époques historiques parfaitement appréciables et où l'écriture cunéiforme avait une existence séculaire. Recourir à des invasions scythiques d'une ère primitive, sur le témoignage du seul Justin, ne semble pas un procédé suffisamment fondé, même dans l'ordre des hypothèses. Les rapports que l'on a prétendu trouver entre les idiomes scythiques et les idiomes africains ont l'air de nuées qui flottent dans l'air sans se dissoudre en pluie du côté de la terre, en rayons de lumière du côté du ciel.

La haute sagacité de M. Oppert l'a mis sur la voie de l'origine hiéroglyphique de l'écriture cunéiforme, et la non moins haute sagacité de M. Renan lui a fait trouver la raison pour laquelle les Achéménides ont pu se servir d'un système d'inscriptions qui allait si mal à leur idiome. C'est qu'ils n'en avaient pas d'autre que celui-là, et qu'ils furent par conséquent forcés d'adopter, tandis que les Sémites ne se sont pas trouvés dans le même cas.

On sait le grand rôle que l'alphabet phénicien a joué dans l'histoire des lettres de l'Occident, rôle qui, comme l'indique à lui seul l'alphabet zend, n'a pas été moindre dans l'histoire des lettres de l'Orient. Non-seulement le langage des Grecs, des Latins, des Celtes, des Goths, des Slaves a été écrit avec des formes dérivées de cet alphabet; M. Weber suppose qu'il en fut de même pour la devanâgarî, ce que M. Renan met en doute.

IX. *De l'influence des langues sémitiques sur les idiomes chamitiques.* — Après avoir fait justice de l'idée qui pose le copte comme prototype des idiomes sémitiques, comme un langage qui sert de pont entre les idiomes scythiques et sémitiques, comme M. Bunsen paraît l'admettre, M. Renan fait voile vers une autre démonstration. Il prouve plutôt le contraire de l'autre système, l'action exercée par les langues sémitiques sur le copte et les autres langues chamitiques, action qui tient à diverses causes.

Nous voyons d'abord une influence prépondérante des idiomes sémitiques sur la généralité des langues du midi de l'Asie, occupée

par les Couschites, je veux dire la Babylonie et la Mésopotamie et très-anciennement la Syrie jusqu'aux abords du Taurus, l'Arabie heureuse et une portion de l'Éthiopie, finalement la Phénicie et le Canaan qui s'y rattache. Défalquons un mélange très-probable de mots couschites dans le chaldéen, l'araméen, le phénicien, mots qui se trouvent encore, avec abondance, dans l'ehkili du midi de l'Arabie et dans plusieurs idiomes de l'Abyssinie, devenue sémitique, comme le midi de l'Arabie, par l'invasion des Yoktanides; sous tous les autres rapports, ces peuples, si différents des Sémites par l'ensemble de leur culture et de leur civilisation, parlent des langues qu'il faut presque toutes classer parmi les dialectes sémitiques. Il existe en ceci une influence évidente des différentes familles de Sémites conquérants, Arphaxites, Araméens et Yoktanides, sur les races couschites, dont elles bouleversèrent l'empire, tout en subissant l'influence de leur civilisation, inséparable de celle de leurs croyances.

Nous rencontrons le pendant d'une pareille métamorphose chez les Céphènes de la Médie, de la Perse et de l'Inde. Le fond d'une population d'un brun foncé, tirant plus ou moins vers le noir, les Shoûdras et les Kâdraveyas (les Gédrosiens), ainsi que les races parentes de l'Arachosie, etc., succombant sous l'invasion âryenne, y a perdu ses idiomes par le mélange, tout en introduisant, dans le sanscrit, le zend et les idiomes de la Médie et de la Perse, une foule de mots qui ne sont pas âryas d'origine. Quoique les Aryas aient su mieux défendre leur originalité morale, religieuse et intellectuelle que les Araméens, les Arphaxites et les Yoktanides, ils n'en ont pas moins subi l'action d'une foi couschite qui relevait d'un fond de culture agricole, commerciale et industrielle. Une portion de la philosophie brâhmanique et le système de la caste lui-même, la doctrine de la transmigration qui s'y rattache, étrangers au génie ârya pur, trahissent une sagesse céphène, dont le grand dieu des Céphènes porte témoignage; je veux parler de *Tvaschtar* ou *Vishvakarman*, du dieu ouvrier par excellence, identifié au Brahma des pontifes âryas. Les *Bâbhravas*, ou les *Bruns*, et les *Kâpeyas*, c'est-à-dire les *Cercopes*, à la face obscure, issus des *Kaushikas* et affiliés au pontificat des Brâhmanes, ont été les soutiens de ce système, amalgamé avec la doctrine d'un pur âryanisme. Mais entre l'action que les Éthiopiens assujettis et supérieurs en culture ont exercée sur leurs vainqueurs, Aryas et Sémites, il y a une notable différence. Dans la Syrie, la Mésopotamie, la Chaldée, l'Arabie heureuse, comme au sein de la primitive Abyssinie, le culte monothéiste de l'*El* des

Sémites et de ses *Elohim* perce à peine, et se trouve partout absorbé par le culte de Mylitta et de Baal ; au contraire, dans l'Inde et dans la Perse le génie ârya triomphe encore, même en s'assimilant des éléments de la culture comme de la foi des Céphènes.

Du reste, cet abandon de la langue des Céphènes qui succombe, en se mêlant par le vocabulaire à celle de leurs vainqueurs, s'explique par la supériorité de l'idiome des Sémites et des Aryas sur celui des Céphènes.

Il serait important de scruter à fond le dictionnaire des langues sémitiques dans les monuments les plus anciens de ce langage même ; chose très-faisable pour les langues âryas, où le tuf ârya se sépare étymologiquement des éléments étrangers qui y ont pénétré dès les jours d'une antiquité reculée. Dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date du 21 juillet, M. Weber m'observe que le mot *Nagara*, pour *Cité*, sans étymologie dans le sanscrit et les idiomes voisins, devait lui être étranger dans son principe même. C'est l'arabe *nagran*, qui se rencontre dans une ville célèbre de l'Arabie heureuse. Comme l'alphabet indien s'appelle *Deva-Nâgarî*, *écriture empruntée à la cité des dieux*, et que cet alphabet a dû être hiéroglyphique en son principe, comme tous les alphabets de l'antiquité, il semble en résulter que les inventeurs de la nâgarî furent les Éthiopiens orientaux habitants du Nagara ou de la cité couschite de la vieille Inde, du temps où ils perdirent leur idiome natif et passèrent à celui des Aryas ; les vainqueurs auront adopté postérieurement cet alphabet si conforme au système de leur langage. Quant aux Céphènes de Suse et de Babylone, ils transformèrent aussi, très-probablement, l'écriture cunéiforme, originairement hiéroglyphique selon M. Oppert, pour en faire un alphabet, du temps où leurs idiomes se modifièrent par le mélange avec les Aryas dans la Susiane et avec les Sémites dans la Chaldée ; de sorte qu'ils auront également transcrit leur nouvel idiome au moyen de cet alphabet. Les lettres dites phéniciennes sont dues, à leur tour, à l'initiative des Céphènes sémitisés, dans leur passage des rives de la mer Rouge aux rives de la Méditerranée.

On le voit ; l'action des Sémites, y compris celle des Aryas sur une portion des langues chamitiques, tombe dans un très-vieux monde. Quand, par suite d'un mouvement immense, les races âryas et sémitiques débordèrent sur les États céphènes de l'Asie méridionale, que les Sémites occupèrent l'Asie occidentale, les Aryas l'Asie orientale, la zone intermédiaire de l'Assyrie et de l'Elymaide étant subjuguée, selon toute apparence, par une race sémitique à laquelle le

flot d'une invasion ârya arracha cette conquête, il y eut très-certainement un grand nombre de mélanges de races et de combinaisons nouvelles. Un flot d'invasion roula aussi des ondes mélangées de populations diverses, composées d'Aryas, de Sémites et de Céphènes rendus mobiles, en les arrachant à leur vieille base. De ce nombre furent les Phéniciens et avant eux les Cares, leurs prédécesseurs. Tout ce flot prit son cours à travers l'Égypte, où il resta à l'état plus ou moins tumultueux, plus ou moins stagnant durant le cours de plusieurs siècles; c'est l'époque des Hyksôs, trop longtemps considérée comme une invasion purement hébraïque, ou purement bédouine, et à laquelle on doit la culture du Delta et ses monuments, aux dépens des populations vaincues : sujet supérieurement traité par M. Stark dans sa monographie de la ville de Gaza, écrit beaucoup trop rudement secoué par la main de fer de M. Ewald. Plein de renseignements majeurs, l'ouvrage que M. Movers a consacré aux Phéniciens pèche malheureusement par un manque de critique que M. Renan relève fréquemment. C'est aux égyptologues à se mettre d'accord avec une saine philologie sémitique pour arriver à de nouvelles lumières sur cette époque tant controversée, si obscure et si importante des Hyksôs. L'action exercée par les idiomes sémitiques sur le copte pourrait y avoir pris ses commencements.

Baron D'ECKSTEIN.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES SANDALES DE CHELLES.

Il y a à peine dix-huit mois nous avons signalé à l'attention des archéologues un chef-d'œuvre d'émaillerie du XIIIe siècle : cette célèbre cassette de saint Louis qui était oubliée depuis deux cents ans. Aujourd'hui dans des circonstances absolument analogues nous venons de découvrir d'autres reliques, qui, d'après de graves autorités, auraient une origine royale tout aussi précieuse et fourniraient un spécimen des plus rares pour l'histoire du costume mérovingien.

On se rappelle que c'est à une pauvre église de campagne, à Dammarie-les-Lys, que les reliques de l'abbaye fondée par saint Louis ont été données avec le coffret vénéré qui les contenait. L'église paroissiale Saint-André de Chelles a eu les mêmes chances de fortune, c'est aussi à cette humble vassale que la révolution de 1793 a jeté les splendides dépouilles de sa suzeraine. On y retrouve la châsse de sainte Bathilde, fondatrice, les chefs de saint Éloi et de saint Genès, conseillers intimes de cette pieuse reine, le corps de sainte Bertille, première abbesse ; toutes reliques faisant autrefois partie du trésor abbatial, qui, comme l'on sait, rivalisait de richesse avec celui de saint Denis. Suivant l'ancienne liturgie et le cérémonial des bénédictines de Chelles, la montre des châsses continue de se faire deux fois l'an à l'église paroissiale. Nous étions allés pour assister à cette descente solennelle, étudier de plus près les anciens reliquaires, les étoffes qu'ils peuvent contenir et particulièrement le gracieux édicule donné par l'abbesse Marie-Adélaïde d'Orléans. Je visitai M. l'abbé Poujeois, curé de Chelles, que je pressai de questions pour savoir si sa sacristie ne renfermait pas quelque monument accessoire du culte, abandonné comme hors d'usage. Il se rappela en effet qu'on avait relégué dans le haut d'une armoire une espèce de coffret, que depuis longtemps l'on n'osait pas exposer à la piété des fidèles, parce que, avait-il entendu dire, les objets qu'il contenait étaient dépourvus d'authentique. Néanmoins, M. le curé eut la complaisance de se mettre à ma disposition pour en faire la recherche, et nous trouvâmes un petit reliquaire en forme de pupitre dont les dimensions donnent $0^m,27$ de longueur sur $0^m,19$ de largeur. Sa hauteur est de $0^m,06$ à la face antérieure et de $0^m,10$ à la

partie postérieure. Le couvercle à charnière présente par conséquent un plan incliné, garni d'un verre dormant qui indique que sa destination était d'être placé sur un autel, et de faciliter aux pèlerins la vue des reliques qu'il recouvre. L'ornementation extérieure accuse l'époque de Louis XIII ; comme les glaces de toilette du temps, ce reliquaire est en bois noir, orné de cuivres repoussés, qui représentent au milieu d'arabesques des roses, des lis, symboles des vertus évangéliques, et sur la face antérieure les initiales : S. B. séparées par le monogramme de Jésus : IHS. Un coffret fermé par une serrure sans clef, un vitrage devenu dérisoire par la poussière séculaire qui s'y était incrustée, tout cela semblait conspirer pour faire damner un antiquaire. Comme la vitre était mal assujettie, mon vénérable complice et moi nous parvînmes à grand'peine à la faire glisser obliquement hors du châssis, et nous découvrîmes trois sandales recouvertes d'un chanci tellement épais qu'on n'y distinguait aucun détail. Ce ne fut qu'en frottant légèrement avec une batiste que les broderies commencèrent à se dessiner, et que nous pûmes reconnaître que l'ornementation d'une des sandales différait de celle des deux autres. Toutes trois sont en cordouan noir, maroquiné à l'intérieur. Celle qui est dépareillée a l'empeigne découpée au sommet en forme de petite mitre à fanons pendants (il semblerait que ce soit une marque hiérarchique). Sur les côtés deux courroies taillées dans la même pièce sont dirigées de façon à se croiser sur le cou-de-pied et à être fixées dans deux oreillettes opposées. Les festons qui la décorent sont exécutés au point refendu ou de chaînette avec des soies de quatre couleurs : blanc, vermillon, vert olive et ocre jaune.

Les deux sandales qui forment la paire ont un système d'attache un peu différent ; une seule lanière ménagée dans la coupe de l'empeigne, mais beaucoup plus longue, part d'un côté et permet de faire le tour de la cheville avant de l'attacher dans l'oreillette opposée. L'ornementation se compose de fleurons découpés à jour comme avec un emporte-pièce et appliquées sur une doublure en cuir doré ; un liséré brodé aussi au point refendu et varié de couleurs comme sur la sandale unique suit les contours de ce petit réseau à compartiments aveugles. Voy. notre planche 273.

Le galbe de ces chaussures est élégant et noble : leurs quartiers élevés et leur pointe obtuse rappellent la coupe de la sandale de Martin Ier (1) qui occupa le siége pontifical de 649 à 654. Ducange

(1) Elle a été publiée dans le *Livre d'or des Métiers* par Seré et P. Delacroix, mais nous ignorons d'après quel monument (Voir l'*Histoire de la Cordonnerie*).

dans la *Constantinopolis christiana* donne la reproduction d'une *tabula græcanica*, monument des premiers siècles du christianisme, rapportée par le P. du Molinet et offerte à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris ; saint Étienne et sainte Thècle, martyrs, y sont représentés chaussés de sandales qui s'attachent par le même système.

Il est à remarquer que dans les trois sandales la languette de cordouan, qui forme la semelle, est très-étroite, sans renfort et aussi souple que les autres pièces auxquelles elle est jointe par une couture recouverte d'un passe-poil. Par conséquent, le pied portait en grande partie sur l'empeigne et le quartier. Cependant on n'y remarque aucune trace de frottement, quoique la couture d'assemblage offre plusieurs solutions de continuité qui attestent un fréquent usage. On serait donc induit à croire que c'étaient des sandales de cérémonie nullement destinées à soutenir les fatigues de la marche. Leur longueur est de $0^m,28$ pour la sandale unique, et de $0^m,27$ pour les deux pareilles (1). Leur grosseur mesurée à l'orteil donne environ $0^m,25$ de circonférence. Ces proportions n'appartiendraient qu'à un très-fort pied de femme.

Si la plante du pied comme la paume de la main ont emprunté leur dénomination au règne végétal, le dessinateur chargé de décorer ces sandales ne pouvait suivre une inspiration plus naturelle et plus primitive que de les abriter sous la palmette antique ; c'est en effet le type que rappelle l'ensemble de l'ornementation sur ces deux genres de chaussures. Seulement sur la sandale unique la feuille d'architecture grecque semble modifiée par le style latin, elle se profile d'une manière timide et indécise par des lignes d'une extrême maigreur ; les folioles portent suspendus à l'extrémité de leurs volutes de ces petites disques circulaires ou ovales qui sont comme les embryons, les fruits à peine noués que nous voyons plus tard se développer et arriver à parfaite maturité sous les folioles de la palmette romane. En examinant les peintures murales des catacombes de Rome, nous reconnaîtrons que les encadrements du paralytique au cimetière de Sainte-Agnès (2), sont composés dans le même goût pour la gamme et la combinaison des couleurs. Quant

(1) Ces mesures rapportées sur le compas de cordonnier équivalent de 40 à 41 points. J'ai interrogé sur cette question de métier un maître en vogue qui n'a pu me citer dans toûtes ses pratiques qu'un exemple de pied féminin atteignant 40 points et demi ; la pointure la plus commune n'est que de 37 points et la plus petite de 33.

(2) *Catacombes de Rome*, par Louis Perret, v. II, pl. 48.

au style de la composition, les arabesques du cimetière de Saint-Priscille (1) et les ornements d'un ascolium au cimetière de Saint-Prétextat (2) offrent des analogies frappantes.

Sur les deux sandales pareilles, l'altération de la palmette grecque participe plutôt de l'art byzantin; les fleurons qui en constituent l'ensemble sont une imitation de ces antiques feuilles de lotus telles qu'elles nous ont été transmises par les Arabes. Ces découpures, bordées de fils polychromes et enlevées de toute l'épaisseur du cuir sur un champ de dorure jouent l'effet des rinceaux fouillés dans la pierre par l'architecture mauresque; elles peuvent retracer un souvenir de ces mosaïques à fond d'or, que l'on prodiguait dans les premières basiliques chrétiennes, ainsi que nous l'apprennent le poëte Fortunat et saint Ouen, dans la vie de saint Éloy, ce grand artiste du VIIe siècle. Le lectionnaire grec, publié par Silvestre, fournit des exemples de fleurons tout à fait semblables : les uns tirés de l'Évangéliaire des princes de Radziwil, manuscrit du VIIIe siècle, qui est conservé à la Bibliothèque de Munich; on retrouve les autres dans les encadrements qui ornent les homélies de saint Grégoire de Nazianze, manuscrit qui paraît avoir été exécuté pour l'empereur Basile le Macédonien au IXe siècle.

Les détails circonstanciés de notre découverte ne permettent guère d'élever de doute sur la provenance de ces sandales. On peut dire, suivant un terme emprunté à la jurisprudence, que ces reliques n'ont point perdu leur possession d'état. Nous les retrouvons dans l'église même où sont encore déposées toutes les châsses de l'abbaye royale de Chelles. Le coffret qui les renferme à clef porte le monogramme divin pour prouver qu'elles étaient vénérées comme saintes. D'après les sigles inscrits sur la face du reliquaire, il n'y a donc d'hésitation possible qu'entre sainte Bathilde ou sainte Bertille, mais trois témoignages d'une autorité incontestable vont dissiper toute incertitude à cet égard. D'abord Mabillon, dans ses *Acta*, donne le *monitum* suivant : « Corpus sanctæ Bathildis, caput « vero proprio scrinio inclusum in monasterio Kalensi religiose « colitur, præter insignem maxillæ superioris portionem, quam « Corbiensis nostri anno sexcentesimo quadragesimo septimo supra « millesimum ab illustri ac venerabili abbatissa Magdalena obtinue- « runt, et in argentea effigie una cum sanctæ reginæ ac monachæ « velo *alteroque calceo* posuerunt (3). »

(1) *Catacombes de Rome*, par Louis Perret, vol. I, pl. 45 et 46.
(2) *Ibid.*, vol. III, pl. 11.
(3) *Acta Sanctorum*, p. 680.

Ensuite l'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris* (1), s'étonne que dom Martenne n'ait pas fait mention des principales reliques qui étaient conservées à l'abbaye de Chelles, et qu'il n'ait pas rappelé, par exemple, que du temps que Mme de La Meilleraye en était abbesse, on accorda aux religieux bénédictins de l'abbaye de Corbie, fondée aussi par sainte Bathilde, une partie de sa mâchoire supérieure : ce fut, ajoute-t-il, en 1647; les bénédictins l'ont fait enchâsser avec son voile et *un de ses souliers*.

Enfin, l'inventaire des reliques du trésor de Corbie, dressé en 1757, porte une mention conçue en ces termes :

« 7° Celle à gauche (une grande figure en argent) représente sainte Bathilde, reine de France et fondatrice de cette abbaye. Elle paraît sous la figure d'une religieuse, la tête couverte d'un voile et d'une couronne royale. Au bas sont renfermés, sous un cristal, une partie de la mâchoire supérieure, deux dents, un voile et un soulier de la sainte (2). »

Ainsi, le nombre impair des sandales de Chelles, qui a paru bizarre de prime abord, s'explique et se justifie par le don fait à l'abbaye de Corbie; c'est même le vide qu'il a laissé dans notre reliquaire, qui nous a permis de pousser la glace en dedans hors de sa feuillure pour en extraire les trois autres.

Après une identité aussi clairement établie, il semble qu'il ne devrait plus nous rester qu'une question subsidiaire à résoudre : Doit-on accorder confiance à la tradition du XVIIe siècle, les progrès de l'archéologie permettent-ils d'admettre que ces chaussures remontent au temps de sainte Bathilde? Les études comparatives qui accompagnent notre description ont démontré que la forme et l'ornementation ne présentaient aucun caractère qui pût faire répugner à cette croyance. Mais, armé de documents plus anciens qui nous sont fournis par l'abbaye de Chelles elle-même, nous pousserons plus loin nos investigations, nous rechercherons l'origine de cette tradition, et l'on pourra juger du peu de foi qu'elle inspire.

Nous n'avons découvert aucun titre antérieur à l'année 1647, où il soit fait mention des souliers de sainte Bathilde. L'histoire de l'abbaye de Chelles, manuscrit en trois volumes, qui était autrefois

(1) T. VI, p. 42.

(2) *Histoire abrégée du trésor de l'abbaye royale de Corbie*, 1757, in-16, p. 30. Nous devons cette précieuse indication à l'obligeance de M. Dusevel, notre confrère à la Société des Antiq. de France. Auteur lui-même d'une excellente notice sur l'église de Corbie, il nous a donné l'assurance que la sandale n'y était plus conservée.

conservé dans ce monastère, et qui a passé dans la bibliothèque du grand séminaire de Meaux, donne les plus grands détails sur la vie et les actes de l'abbesse Magdelène de La Porte de La Meilleraye, sœur du maréchal de ce nom. Née dans l'hérésie, elle avait été convertie par le cardinal de Richelieu, son parent, et l'historien s'applique à nous la représenter comme un modèle de la piété la plus ardente, dont le zèle pour son monastère allait quelquefois jusqu'à l'exaltation. Parmi les nombreux accroissements dont elle l'enrichit, on cite l'exécution de quantité de châsses nouvelles, pour lesquelles elle avait sollicité les générosités de sa famille et de ses compagnes religieuses. Le manuscrit rapporte qu'à l'occasion d'une cruelle et inexplicable maladie (1) qui venait d'enlever l'abbesse Henriette de Bourbon, et qui affligeait encore six religieuses dont les noms sont cités, Mme de La Meilleraye voulut faire ouvrir la châsse de sainte Bathilde, dans l'espoir d'obtenir la protection de leur fondatrice et la cessation d'un fléau aussi extraordinaire. La cérémonie fut fixée au 13 juillet 1631, et les six religieuses furent miraculeusement guéries par l'attouchement des ossements vénérés. Le miracle ayant été constaté par J. B. Decontes, chancelier de Notre-Dame de Paris et Jean Charton, pénitencier, l'archevêque François de Gondy prescrivit une messe solennelle et un *Te Deum* à Chelles; il permit à cette église d'en faire mémoire chaque année à pareil jour. On y fit même exécuter une peinture commémorative de cet événement merveilleux, qui est aussi rapporté par Baillet et le *Gallia Christiana*. Or, il est bien présumable que c'est à cette époque que l'enthousiasme religieux a été porté à renouveler les châsses avec encore plus de magnificence; que c'est à cette époque que les quatre sandales ont été retrouvées et mises à part. Le style du reliquaire qui leur fut destiné l'indique assez clairement; mais pour y faire exécuter en cuivre repoussé le chiffre de la sainte reine, quelle preuve avait-on que ces chaussures lui eussent appartenu? La bibliothèque de la ville de Meaux possède un magnifique cartulaire de Chelles, composé et rédigé avec le plus grand soin en 1530. A la fin est ajouté un mémorial des principaux événements qui s'y sont passés les années suivantes. Nous y trouvons une mention ainsi conçue : « En cette présente année mil cinq cens quarente-quatre, feut fete par nostre susdicte bonne mère Vicaire, suer Jacqueline Amignon, les chassez de madame saincte Baulteur,

(1) D'après la description des symptômes les malades étaient prises de convulsions, qui leur faisaient faire des bonds et des chutes d'une violence horrible, sans néanmoins occasionner de blessure ni laisser trace de contusion.

royne de France..., lesquelles auparavant estoient toutes rompues et despeceez de tous costés et ung peu de pierreriez qui estoient à l'entour, la plupart estoient cheuttes et perdues longtemps avoit. — Et en la cinquiesme chasse, qui est de cuyvre, où estoit auparavent le corps de madame saincte Baulteur, a fait racoutrer et mectre dedans plusieurs sainctuaires, ossementz, machoueres, cheveulx avec plusieurs testez et *vestementz* de aulcungs sainctz qui ont esté trouvés en une chasse de boys fort meschant. » On peut juger par ces termes quelle confusion existait déjà à cette époque parmi toutes les reliques de l'abbaye; on conçoit que ces quatre sandales se retrouvant dans une châsse qui contenait autrefois le corps de sainte Bathilde, aient frappé l'imagination de Mme de la Meilleraye, et qu'elle ait cru de bonne foi pouvoir leur assigner la même origine. On ne doit donc pas s'étonner que ces reliques soient dépourvues d'authentique et qu'elles aient paru suspectes à plusieurs historiens scrupuleux qui se sont abstenus d'en parler. Ainsi le *Gallia Christiana* cite le don fait aux religieux de Corbie, de l'insigne portion de la mâchoire supérieure de sainte Bathilde, mais il ne mentionne ni le voile ni le soulier. Même réticence chez l'auteur qui a rédigé l'histoire inédite de Chelles, d'après les pièces justificatives conservées dans la maison; cette restriction est d'autant plus marquée de sa part, qu'il entre dans des détails qu'on chercherait vainement ailleurs : « Ce fut à la prière de dom Matthieu Jouaust, prieur de Corbie, que l'abbesse accorda la moitié de la mâchoire *du côté droit, à laquelle étaient encore attachées deux dents.* » Suit une relation fort curieuse de toutes les cérémonies qui eurent lieu à Corbie pour la réception solennelle de cette relique avérée, mais nulle part il n'est question du soulier. Même dans l'*Histoire abrégée du trésor de Corbie*, où nous avons vu qu'il était inventorié, lorsque l'on fait plus loin (1) l'historique des reliques de sainte Bathilde, on ne fournit des renseignements et des dates que sur les époques où on obtint de ses cheveux, une partie de son voile et enfin une portion de sa mâchoire supérieure; mais, chose singulière, on ne parle plus de la possession du soulier!

Il est vrai que la réunion de deux paires de sandales attribuées à la même sainte, leur différence de grandeur et leurs dimensions masculines sont bien faites pour jeter des doutes dans l'esprit des plus crédules; mais ce qui, à nos yeux, détruit toute confiance,

(1) *Hist. du trésor* déjà citée, p. 20 et 21.

c'est « un inventaire des saintes reliques de l'abbaye de Notre-Dame de Chelles, tiré d'un ancien manuscrit de cette maison, » dont nous retrouvons une copie dans l'histoire inédite précitée (1). On y compte plus de cent cinquante articles, dont bon nombre respirent le merveilleux et sont évidemment apocryphes, tels qu'une pierre du jardin des Oliviers tachée du sang de Jésus-Christ, du lait et des cheveux de la Vierge; toujours est-il que parmi les reliques de sainte Bathilde, on n'y comprend que son corps, son suaire, ses cheveux, sa crosse et la verge miraculeuse dont elle se servit pour faire venir la fontaine de Chelles. Il n'est fait aucune mention de ses sandales; en revanche, on y désigne une kyrielle de sept souliers révérés : 1° un des souliers de la sainte Vierge; 2° un soulier de sainte Anne; 3° un soulier des saints Innocents, et enfin deux paires de « sandales dont les saints Apôtres se servaient en célébrant le saint sacrifice de la messe. » Pour nous, il est difficile de ne pas reconnaître dans ce dernier article les quatre sandales qui ont été attribuées à sainte Bathilde par l'abbesse du XVIIe siècle. En effet, il ne peut y avoir confusion avec les trois autres souliers portés en cet inventaire, puisque l'un est attribué à un enfant, et que les deux autres, provenant de saintes différentes, devaient nécessairement être dépareillés.

On ne peut nier, il est vrai, que dans la primitive Église, il était enjoint aux ministres de l'autel d'avoir des sandales pour célébrer la messe, et que cet usage s'est perpétué plus longtemps dans les cloîtres. Néanmoins, nous n'entreprendrons certes pas de justifier l'assertion hasardée par l'inventaire de Chelles. On sait que les croisades multiplièrent prodigieusement le nombre des reliques, et que le désir de posséder celles des premiers martyrs chrétiens fut singulièrement exploité par l'avidité frauduleuse des infidèles. Nous laissons donc à de plus habiles le mérite d'assigner à ces sandales historiques une date certaine; mais, quelle qu'elle soit, ces modestes monuments doivent exciter tout notre intérêt, en songeant que depuis tant de siècles ils ont attiré la vénération de nos pères à deux titres si différents : symbolisant, par un sublime contraste, tantôt l'humilité humaine élevée à la plus haute mission du christianisme, tantôt les grandeurs de la terre descendues à la condition chrétienne la plus basse, ces deux termes extrêmes de l'enseignement divin : *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.*

EUGÈNE GRÉSY.

(1) *Hist. du trésor*, etc., t. II, p. 29.

LETTRE A M. ROUYER,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, INSPECTEUR DES POSTES,

SUR DES POIDS DE VILLE

DE DAX, DE CASTRES, D'ALBIGEOIS ET DE TROYES.

Vous voulez bien, monsieur et très-honoré confrère, m'encourager à poursuivre mes recherches sur les poids des villes du midi de la France, durant le moyen âge et les temps qui lui ont immédiatement succédé, et à continuer à publier les résultats de mes découvertes qui, me dites-vous, ont été non-seulement accueillies avec faveur par les nombreux lecteurs de la *Revue archéologique* (1), mais ont encore intéressé les archéologues étrangers, me citant à ce sujet, les termes honorables et encourageants, dont s'est servie, entre autres feuilles périodiques, dans le compte rendu de mes travaux, la *Revue de la numismatique belge* (2), recueil périodique qui, à si juste titre, fait autorité dans les sciences archéologiques et historiques. Ce que vous voulez bien m'écrire à cet égard, à part les exagérations d'une amitié trop prévenue en ma faveur, est trop flatteur pour ne pas me décider à reprendre mon travail interrompu sur la pondérographie municipale du midi de la France, d'autant que vous voulez bien faciliter mes travaux à cet égard, en recueillant et en mettant à ma disposition de nouveaux matériaux qui y sont relatifs ; dans leur nombre est une fraction de livre provenant du cabinet de M. Puifferrat de Bordeaux, qui, ainsi que plusieurs amateurs, l'attribue à la ville de Dax ou d'Aqs, les anciennes *Aquæ Tarbellicæ*, de l'itinéraire d'Antonin, et *Aquæ Augustæ* de Ptolémée (3),

(1) Voyez *Revue archéologique*, Ve année, p. 737 ; VIIe année, p. 202 ; IXe année, p. 15 et 441.

(2) Un poids de Toulouse de l'an 1239, par M. R. Chalon, *Revue de la num. belge*, t. III, 2e série.

(3) Et dans la notice des provinces des Gaules, *civitas Aquensium*. Cette ville était connue des Romains par l'excellence de ses eaux minérales, avant même qu'ils n'eussent conquis l'Aquitaine dont ils firent plus tard la Novempopulanie, et elles furent très-fréquentées par les maîtres du monde. Il paraît que les *Aquenses* donnèrent leur nom à la province Aquitanique, d'après ce que nous dit Pline le

chef-lieu des *Tarbelli* ou *Aquenses* de l'Aquitaine-Novempopulanie (département des Landes), question que vous soumettez à ma critique, en m'adressant une empreinte sur plâtre de ce petit monument dont je vais mettre ici à mon tour la gravure sous les yeux des lecteurs de la *Revue archéologique*, n° 1 de la planche 274 ci-jointe. Ce demi-quart ou huitième de livre, en gascon ou roman, *Miège-Carte* (1), est en cuivre rouge, et du poids de 50 grammes. En voici la description.

N° 1. Droit : MIEG*e* CART*e*, en légende circulaire, dans le champ, une porte de ville ou un portail d'église, se composant de trois tours, dont celle du milieu, plus élevée que les deux autres, est surmontée d'une croix.

Revers : DAI *gues* CHA *udes*, en légende, dans le champ une tour crénelée que surmonte également une croix.

Cette appellation d'*Aigues-Chaudes* ou *Caudes*, pour exprimer des *eaux chaudes*, indique toujours des eaux minérales et un établissement thermal plus ou moins considérable (2) ; parmi un plus grand

naturaliste (IV, 19), lequel en parlant d'eux, ajoute : *Aquitani, unde, nomen provinciæ.* On continua encore à désigner spécialement les *Aquenses* ou *Tarbelli*, sous la dénomination d'Aquitains, lorsque ce nom fut devenu commun à tous les autres peuples, dont le territoire était compris entre les Pyrénées, l'Océan et la Garonne. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ces vers d'Ausone, où il dit que son ami Paulin eut une mère aquitaine :

Stirpis Aquitanæ mater tibi : nam genitori
Cossio Vasatum, municipale genus. (*Ausonii Parentalia*, 24.)

Il n'y a pas de doute que ce ne soit de la ville de Dax (*Aquæ Tarbellicæ*) en particulier, et non de la province, dont Ausone veuille ici parler, car, dans le cas contraire, le père de Paulin serait Aquitain comme sa mère, puisque Basas (*Cassio-Basatum* ou *Vasatum*) appartenait à l'Aquitaine-Novempopulanie également.

(1) Sur d'autres poids des villes du Languedoc et de la Guienne, représentant la même fraction de la livre, comme Montauban, Auch, Gaillac, etc., etc., au lieu de Miège, on lit *Mejo*, *Meja*, et, au lieu de *Carte* ou *Carta*, on trouve sur des poids de Toulouse, de Carcassonne, de Cahors, etc., *Cartaro*.

(2) Les *Aigues-Chaudes* ou *Aïgues-Caüdes* (en Béarnais), sont l'établissement thermal connu dans le reste de la France sous la dénomination des *Eaux-Chaudes*, voisin de celui nommé les *Eaux-Bonnes*. Le premier était déjà en réputation du temps d'Henri IV. Il en est question dans Saluste du Bartas, et les autres auteurs de l'époque. C'est là que se rendait ordinairement, dans la saison des eaux, la cour de Pau. Ce n'était pourtant qu'un bourg de peu d'étendue et d'importance par lui-même, et qui n'a rien acquis depuis lors, sous ce rapport. Cette localité était trop peu considérable pour avoir un poids particulier à son usage. Elle devait se servir de ceux de Pau ou d'Orthez. Il en existe un très-beau, encore inédit, de cette dernière ville, avec la *Vache de Béarn*.

nombre qui peuvent m'être restées inconnues, je citerai deux localités ainsi nommées, mais qui paraissent avoir été sans importance au moyen âge et à l'époque à laquelle appartient notre *pondus* municipal : l'une située dans le département des Basses-Pyrénées, et l'autre dans celui du Cantal et les montagnes de l'Auvergne. Quelques auteurs, séduits par l'identité des noms, ont cru retrouver dans la seconde les *Aquæ Calidæ* (1) de la Table de Peutinger, et d'autres, par le même motif, les *Calentes Aquæ* citées par Sidoine Apollinaire (2), positions itinéraires qu'avec plus de vraisemblance et de succès des écrivains, qui, de nos jours se sont occupés de la géographie de l'ancienne Gaule, placent les premières à Vichy, et les secondes au Mont-d'Or ; identité d'appellation, du reste, à laquelle il ne faut pas ajouter trop d'importance, fait observer fort judicieusement M. Greppo, dans ses *Études archéologiques sur les eaux thermales de l'ancienne Gaule*, parce que les anciens monuments géographiques indiquent plusieurs lieux portant la dénomination dont il est question, convenant à tous les bains chauds, et j'ajouterai à ceux des *Tarbelli* ou *Aquenses*, particulièrement, à raison du haut degré de chaleur de leur température, qui les fait encore occuper journellement, et avec avantage, à plusieurs usages domestiques, depuis qu'ils sont négligés par la médecine. Élie Vinet (3), dans son commentaire sur Ausone, et Oïhénart, dans sa *Notitia utriusque Vasconiæ*, etc. (4), appliquant aux anciennes étuves de Dax cette épithète si bien motivée de *Calidæ*, s'expriment ainsi : « In

(1) La position donnée à cet établissement thermal sur la table théodosienne, sans indication de distance par rapport à d'autres lieux, laisse dans le doute s'il se rattache à la voie de *Segodunum* (Rhodez), à *Lugdunum* (Lyon), ou à celle qui se dirige également vers cette dernière ville, en partant d'*Augustonometum* (Clermont). Le célèbre Danville plaçant ces thermes romains sur cette seconde voie, a cru les reconnaître à Vichy, dans l'Allier (Notice de l'ancienne Gaule, p. 77).

(2) *Sid. Apoll. Epist. V., ad Aprum.* Cet établissement thermal n'est point désigné, du moins sous le nom de *Calentes Aquæ*, dans les itinéraires romains, et saint Sidoine est le seul auteur qui, en les mentionnant, nous ait fait aussi connaître leur position en Auvergne, mais sans indication plus spéciale. M. le docteur Bertrand, (*Recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales du Mont-d'Or.* Clermont, 1323, p. 75, etc.), en a déterminé par des considérations et des arguments très-plausibles et qui paraissent décisifs, l'emplacement au Mont-d'Or où l'on retrouve de nombreux débris de monuments de l'époque romaine qui attestent que ces eaux furent connues et fréquentées dans l'antiquité. Cet auteur a été moins heureux dans ses hypothèses, lorsqu'il a tenté d'établir l'identité des *Aquæ Calidæ* et des *Calentes Aquæ*.

(3) *In Auson. Epigr.*, 106. — *Parental.*, 24.

(4) Pag. 467 de l'édition in-4°. Paris, 1661.

« civitate aquarum, fons calidus, perpetuo fervens, aquam multam « in propinquum altorum emittens. In quibus AQUIS CALIDIS latine « homines qui eas frequentabant non dubito quin locum illum jam « tum AQUAS appellare cœperint. » (Vinet.) Et Oïhénart « Ab AQUIS « CALIDIS eo loco scaturientibus id nomen invenit quas temporibus « Romanorum celebres fuisse, etc. »

Le poids de nos *Aigues-Chaudes*, monsieur et très-honoré confrère, atteste ici évidemment, ainsi que vous avez été le premier à m'en faire l'observation, une localité importante au moyen âge et, sans doute, dans les temps antérieurs, comme aussi postérieurement; et plus que ne l'annoncent les simples bourgs ou villages des Basses-Pyrénées et du Cantal dont nous venons de parler, bien qu'on ait découvert dans le second quelques débris romains ou gallo-romains. On a déjà dit, et l'on peut s'en assurer à l'aspect de la gravure ci-jointe de notre demi-carte, qu'une de ses faces représente une tour, et l'autre une porte de ville ou plutôt un portail, comme on en voit de figurés sur les poids de Toulouse, de Cahors, de Condom, etc., etc., que nous avons précédemment publiés; peut-être celui de la cathédrale de Dax, sous le vocable de saint Vincent que l'antique capitale des *Aquenses*, vénère comme son premier évêque. Je dois encore rappeler ici qu'une tour figure dans l'armorial ou le blason de la vieille cité (1); mais, en même temps, monsieur et honoré confrère, je renouvellerai, en terminant cet article, l'observation dont je m'empressai de vous faire part, à la première communication de la fraction de livre du cabinet de M. Puifferrat: c'est qu'à ma connaissance, il n'existe nul titre, nul document historique, nul monument épigraphique qui prouvent que dans aucun temps, le chef-lieu des Tarbelliens, successivement appelé *Aquæ*, *Acs*, *Aqs*, *Dax*, et jusqu'à nos jours *Aquise* par les Basques ses voisins, y a reçu aussi le nom d'*Aigues-Chaudes* que porte notre *pondus*, argument que, jusqu'à preuve contraire, on opposera toujours à l'attribution proposée.

Tout ce que nous pouvons affirmer maintenant, dans l'état de la question, c'est qu'il a appartenu à une localité d'assez d'importance, commune municipe, pour avoir été admise à jouir du privilége d'un *poids de ville* qui lui était propre et nominal, localité possédant dans son sein un établissement thermal du nom inscrit sur notre Miège-Carte.

(1) Mais accompagnée d'un lion qu'on ne retrouve pas ici.

L'attribution, monsieur et cher confrère, du second monument pondérographique dont je me propose de vous entretenir ici et d'occuper les lecteurs de la *Revue archéologique*, ne nous offrira pas les mêmes difficultés que celle du précédent. Il appartient à Castres d'Albigeois, la seconde ville de cette province et du département du Tarn, et l'ancienne capitale du pays Castrais, en particulier, après avoir dû son nom à un camp romain (*Castrum*, *Castra*), et son origine à une célèbre abbaye de l'ordre et du titre de saint Benoît, fondée en 647, par Sigebert III, roi d'Austrasie. D'abord simple seigneurie appartenant à la maison de Montfort, qui joua un si grand rôle au moyen âge en Languedoc, Castres fut érigé en comté par le roi Jean, l'an 1356, en faveur de Jean II, duc de Vendôme, et quelques années auparavant en évêché par le pape Jean XXII, en 1332. Louis XI réunit le comté de Castres à la couronne. Durant le XVIe et au commencement du XVIIe siècle jusqu'en 1629, cette place devint à la fois un des foyers et des boulevards du protestantisme dans le midi de la France, mais, à cette dernière époque, elle dut se soumettre aux armes victorieuses de Louis XIII et démolir les fortifications dont ses habitants l'avaient entourée, lorsqu'ils eurent embrassé la réforme de Calvin et qu'ils se furent constitués en une sorte de république.

Castres est aujourd'hui une ville manufacturière dont l'industrie fait une grande partie de la prospérité et de la richesse.

J'ai recueilli, monsieur et cher confrère, et je donne ci-après la description et la gravure d'un fort bel échantillon de sa livre urbaine et municipale (voy. pl. 274, n° 2), elle est en cuivre et pèse 400 grammes. En voici le signalement :

N° II. Droit : LIVRE . DE . CASTRES . en légende circulaire. Dans le champ, les armes de la ville, ainsi décrites dans l'armorial des États du Languedoc. D'argent, à quatre emmanches de gueules mouvantes du flanc senestre de l'écu (1).

Revers : LOUIS . XIII . R*oi* . D*e* . F*rance* . 1629 . , aussi en légende circulaire.

(1) Ces armes sont plus compliquées dans l'armorial des États du Languedoc, auxquels elles députaient annuellement deux consuls. Elles ont pour cimier une chausse-trape, et pour devise : *Debout.*

On dit que le cimier fut pris en mémoire d'une victoire gagnée par le secours des chausse-trapes qui arrêtèrent la cavalerie.

La devise *Debout*, signifie que les habitants de Castres sont toujours prêts à marcher pour la défense et le service de leur souverain.

La coïncidence fortuite ou calculée de la date de notre livre de Castres avec celle de la soumission de cette ville, et dans la même année, du parti calviniste aux armées du monarque français, dont le nom est inscrit sur sa légende, ne vous semble-t-elle pas un fait remarquable, et qui ne doit pas échapper à l'observation du lecteur attentif ?

Le travail de ce poids est beau : j'en dois la connaissance à l'obligeance de mon bienveillant confrère à la Société archéologique du midi de la France, M. Jules Soulages de Toulouse, dont les collections riches et variées sont examinées avec intérêt par tous les archéologues français et étrangers qui visitent la métropole du Languedoc, et qui s'est plu comme vous à encourager et à faciliter mes études sur la *Stathmographie* urbaine du moyen âge, dans nos provinces méridionales, laquelle me paraît, ainsi que vous l'avez observé de votre côté, avoir un caractère numismatique et monumental qui lui est particulier, et offrir des produits tout différents et distincts de ceux des autres contrées, et notamment du nord de la France à la même époque, témoin ce poids de Troyes, dont je vous dois aussi la communication, et dont les lecteurs de la *Revue archéologique* trouveront encore ici la gravure (pl. 274, n° 3). C'est égalelement un quart de livre, mais en plomb, et ne présentant d'empreinte que sur une seule face où l'on remarque une fleur de lis, et autour, en légende, ce mot : IEHAN DERVMOSSE, que vous aviez pensé devoir être le nom d'un maître peseur-ajusteur, opinion que j'adopte volontiers (1).

Le dernier monument pondérographique sur lequel j'appellerai encore votre attention, appartient à la ville de Carcassonne, chef-lieu du département de l'Aude, et remarquable par sa division en deux cités distinctes, quoique voisines l'une de l'autre, la première gallo-romaine et du moyen âge, et la seconde moderne. Ce poids, bien que de la même époque que celui n° II, de Castres (1629-1691), et fabriqué dans une ville peu distante de celle-ci et faisant partie de la même province, offre un travail bien inférieur au faire de la livre castraise, et qui semble indiquer une autre date que la fin du XVIIe siècle ; mais il n'y faut voir que l'inhabileté du graveur.

C'est encore ici une *Carte*, ou *Quart*, *Ortaro* de livre et en cuivre, ne pesant aujourd'hui, dans son état d'altération, que 97 grammes au lieu de 100.

(1) Je n'ai eu connaissance du poids, signé *Iéhan Derumosse*, et de son attribution à la ville de Troyes, que par M. Rouyer.

N° IV. D'un côté figure, dans le champ, une fleur de lis avec la légende ou inscription circulaire :

CART*aro* . P*oids* . D*e* . CAR*cassonne* .

Et de l'autre côté, dans le champ, le chiffre CAR (1), et D*e* . L*an* . D*e* . G*râce* . 1691 . , en légende.

En vous adressant, monsieur et cher confrère, cette lettre dont vous m'avez fourni en grande partie le thème et la matière première, que je viens d'essayer de mettre ici en œuvre tant bien que mal, je ne fais que vous payer ici la dette de la reconnaissance et m'acquitter à votre égard d'un devoir de l'amitié.

Votre bien dévoué confrère,

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Correspondant de l'Institut, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, etc., etc.

(1) Monogramme des trois premières lettres du mot CAR*cassonne*.

DROITS ET USAGES

CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PUBLICS OU PRIVÉS SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE,

D'APRÈS LES CHARTES ET AUTRES DOCUMENTS ORIGINAUX.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

III. HAMEAUX. — VILLES-NEUVES. — VILLAGES ET BOURGS.

La sûreté individuelle n'existait pas en France à la fin du Xe siècle, époque de reconstitution politique ; les villes étaient fréquemment saccagées, soit par suite des rivalités seigneuriales, soit par forfaiture de ces mêmes seigneurs. Gerbert, dans une de ses lettres (2), retrace toutes les horreurs du pillage de la ville de Reims, et les chroniques du temps complètent le récit des crimes dont se rendait coupable l'évêque Arnould, à l'encontre du peuple et du clergé de cette ville. D'autres cités ne furent pas plus heureuses : Charroux est incendiée vers ce temps-là, Laon dévastée, Orléans entièrement brûlée. Les habitants de Poitiers sont massacrés par le comte de Périgueux qui était venu les assiéger. Le monastère de Saint-Riquier est livré au pillage. Que ne devait-il pas arriver à ces pauvres colons, habitant des maisons isolées au milieu des champs, quand les seigneurs rivaux du leur venaient ravager le pays? La révolte avec ses horreurs apparaissait aussi dans la campagne; les provinces de Normandie et de Bretagne en souffrirent surtout cruellement.

Les moines, dans leurs monastères, n'étaient pas plus soumis que les petits seigneurs dans les diverses localités. Nous pensons que ce malheureux état de choses favorisa singulièrement les agrégations de maisons destinées à composer bientôt après des hameaux ; et lorsque le hameau n'offrit plus assez de sûreté, on se réfugia dans les bourgades. Dès ce temps-là, en effet, on trouve des fondations

(1) Voir le premier, p. 458.
(2) *Historiens de France*, t. X, p. 406.

de villages avec permission de les entourer de fossés; quelques autres, en petit nombre il est vrai, furent clos par des murailles (1); mais ce n'était pas toujours un asile assuré pour ceux qui les habitaient (2).

Cependant la définition du mot *village* donnée par du Cange, d'après une charte ancienne, indique une réunion de maisons, non fermée de murailles (3). C'était donc une exception spéciale que l'autorisation donnée d'entourer un village par des travaux de maçonnerie, et il est probable que cette exception fut accordée plus facilement aux villages qui existaient déjà depuis de longues années, car parmi les fondations que nous allons indiquer, nous n'en trouvons pas d'exemples avant le XIIe siècle.

La première création de hameau que mentionnent les chartes de l'époque capétienne est de l'année 1029. Un certain Garnisus et sa femme firent diverses donations à Saint-Cyprien de Poitiers, à condition que les religieux bâtiraient un bourg à Breuil-Bernard qui leur appartiendrait entièrement et sans aucune réserve pour les fondateurs (4). Les nobles seigneurs qui restaurèrent le monastère de Saint-Florent de Saumur, mirent au nombre des conditions de leur fondation pieuse, l'obligation pour les religieux de faire un bourg près de cette abbaye.

Foulques, abbé de Corbie, fut plus prévoyant : il donna, en l'année 1061, à Norfroy et à son fils, la terre de Berles, à la condition formelle de relever le village de ce nom, de le rendre habitable, et avec la réserve toutefois qu'il appartiendrait de nouveau au monastère après la mort de ce fils de Norfroy (5). Ce village de l'Artois existe encore de nos jours, et il est situé sur la chaussée dite de *Brunehaut*, qui va d'Amiens à Arras.

Robert de Vitré (*de Vitriaco*) donna, en l'année 1065, au prieuré de Sainte-Croix, le terrain sur lequel avait existé autrefois un château, et dans le voisinage de celui qu'habitait alors ce seigneur, pour y créer un bourgage. Il se réserva certains droits productifs ou honorifiques, et en abandonna aussi quelques-uns au prieur,

(1) Introduction au *Moyen Age*, fol. 10.

(2) Nous pourrions en effet citer un grand nombre de noms de villages détruits pendant les XIe et XIIe siècles. Nous nous contenterons de renvoyer aux *Historiens de France*, t. X, p. 498 ; XI, 488 ; XII, p. 32, 53, 114, 163, 185, 210, 212, 279, 295, 315, 392, 401, 407, 509, 606, 717, 751.

(3) Glossaire latin au mot *Villagium*.

(4) Collection de copies de Chartes, boîte 16.

(5) Même collection, boîte 20.

entre autres celui de construire un moulin et un cellier. La formalité par laquelle le seigneur Robert affirma son acte authentique est digne de remarque, car cet acte fut signé en présence d'un grand nombre de personnages nobles, et dans le moment même de la signature, Robert rompit un couteau en deux (1) comme preuve de la sincérité de sa donation. Nous aurons encore l'occasion de signaler quelques usages singuliers qui s'accomplissaient à l'occasion des ventes ou des donations entre-vifs.

Les seigneurs laïques et les seigneurs d'Église avaient un grand intérêt à la création des villages. Ils augmentaient par ce moyen la valeur de leurs terres et de leurs fiefs ; aussi, dès l'origine de ces agrégations de maisons et pour y attirer des habitants, avaient-ils soin d'exempter quelquefois de toute espèce de servitudes et d'impôts ceux qui venaient s'y fixer. Bientôt après, ils leur concédaient des marchés, une église, etc. C'est ainsi que Guillaume, comte de Cerdagne, accorda, en 1075, l'autorisation de fonder, dans le comté de Roussillon (2), un village dont les habitants devaient être libres de toutes redevances. Si, au contraire, un village était en mauvais état et que le seigneur fût dans l'impossibilité de pourvoir à la restauration des maisons, il arrivait souvent qu'il donnait cette bourgade à un riche monastère avec obligation de la rétablir dans son état primitif; mais le seigneur se réservait alors la justice et tous ses droits si on venait ultérieurement à y créer un marché. La charte de Falco de Barta , de l'année 1075 (3), qui donne à l'abbaye de Conques le village de Vimairols, fournit un curieux exemple de toutes ces réserves pour l'avenir (4).

La charte d'Archembauld de Lyré, datée de l'année 1080, qui est imprimée dans dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne* (p. 451), contient aussi la fondation d'un village; mais elle ne fournit aucun renseignement sur les droits que se réserva le seigneur en donnant au monastère de Marmoutier une terre pour y construire des habitations. Il est à présumer que cet acte de générosité fut sans restriction aucune. Il en fut de même de la donation de Guy Albert faite la même année, mais au monastère de Noaillé, de terres situées près de la mer pour y ériger aussi un bourg (5). En 1083,

(1) Morice, *Histoire de Bretagne*, preuves, t. I, p. 424.

(2) Marca hispanica (appendice), p. 1163.

(3) La date de cette charte est ainsi exprimée : Eo tempore quo papa Gregorius VII convocavit Romæ magnam synodum episcoporum.

(4) Collection Doat, t. CXLIII, f. 160.

(5) Collection de copies de Chartes, boîte 23.

Friold, vicomte de Donges, fit diverses donations pour créer un village près de son château de Donges, et il affranchit de toute redevance ceux qui viendraient l'habiter (1). Ce fut probablement là l'origine de la petite ville de Donges, qui relevait autrefois du Parlement de Rennes ; elle était située dans une contrée marécageuse, sur la rive droite de la Loire.

Par une relation de la fondation du prieuré de Madiran (2) (vers l'année 1088), sur une terre qui dépendait du diocèse de Tarbes, on apprend que l'abbé de Madiran, Guillaume, le troisième des abbés (on ignore l'année), avait fait construire divers hameaux dans le bois de Mediana, mais il n'existe dans cette relation aucun détail spécial sur cette fondation. Une circonstance même assez rare dans la vie d'un abbé nous révèle ce fait : ledit abbé eut une discussion avec Raymond Lupus de Ludos au sujet de ces mêmes hameaux ; cette discussion dégénéra en querelle, et les armes décidèrent de la justice des réclamations de l'un ou de l'autre prétendant. L'abbé l'emporta et tua roide son adversaire. Les deux combattants étaient également d'une noble extraction.

La seule restriction de liberté que Gelduinus et Ebo, son frère, mirent à la fondation d'un village par le monastère de la Chaise-Dieu, auquel ils donnèrent des terres dans ce but, en l'année 1092, fut que ce village ne pourrait pas être habité par les serfs desdits seigneurs, attendu qu'ils ne se réservaient aucun droit sur cette agrégation de maisons.

Si l'existence d'un bourg entraînait la construction d'une église, il est aussi exact de dire que la création d'une chapelle, d'une église, d'un monastère et même d'une grange, servit souvent d'origine à un village. D'après une charte de l'année 1095, qui constate la fondation de l'abbaye de Bertaucourt, en Picardie, on voit qu'à cette époque il n'existait dans le lieu qui portait ce nom aucune espèce de maison ; mais bientôt après, des habitants se fixèrent dans le voisinage de cette abbaye de filles, et en l'année 1180 les chartes parlent déjà du village de Bertaucourt (3).

L'un des faubourgs de la ville de Nevers doit aussi son existence au monastère de Saint-Étienne. L'évêque Hugo commença la restauration de cette maison religieuse en 1063 (4); mais le comte

(1) *Quietum et liberum ab omnibus consuetudinibus.* D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, p. 435.

(2) Coll. Doat, t. CLII, f. 146.

(3) *Gallia christiana*, t. X, p. 1322.

(4) Dachery, *Spicileg.*, t. VI, p. 437.

Guillaume la compléta d'une manière splendide en l'année 1097. En même temps, il s'occupa aussi d'une petite agglomération de maisons qui avoisinaient ce monastère, l'érigea en bourg, et, pour faciliter le développement de ce village naissant, il accorda une dispense de service militaire aux hommes qui l'habiteraient (1). L'agrandissement de ce village le fit réunir à la ville même de Nevers, dont il devint l'un des faubourgs. La date précise de ce dernier fait n'est pas très-exactement indiquée par les historiens; elle se rapporte au XVe siècle.

Enfin, d'après une charte donnée, en 1098, par Herbert, vicomte de Toars (2), en faveur du monastère de Saint-Nicolas de la Case, on voit figurer, au nombre des bienfaits accordés à cette maison religieuse, le terrain nécessaire pour créer une bourgade près du monastère.

Pendant le XIIe siècle, nous trouvons des transactions analogues à celles que nous avons déjà mentionnées, et nous voyons de plus en plus se multiplier les concessions de coutumes ou priviléges accordés en même temps que le terrain pour élever un village. Dans ces coutumes figuraient tous les avantages propres à attirer des habitants sur ces localités nouvelles. Les ruines de certaines bourgades servent aussi à enrichir des monastères, mais c'est à charge de les relever, ou au moins à condition de foi et hommage de l'abbé au seigneur; et dans ce cas il y avait profit de part et d'autre.

Mais le fait le plus digne de remarque est, sans contredit, la nature des priviléges accordés aux habitants. En mentionnant, dans l'ordre chronologique, les actes portant création de villages, dont il nous a été possible d'étudier les textes, nous signalerons aussi les conditions les plus remarquables qui furent alors octroyées.

1100. « Bernardus, comes Armaniacensis, concedit B. Mariæ « Auxiensis sedis e S. Nicolao de Nugarol, omnem augmenta- « tionem villæ præfatæ, et vetat ne quis clericus aut monachus extra « vel intra ambitum burgi nova ædificia construere præsumet (3). »

1106. Gaston, vicomte de Béarn et d'Acqs, fait bâtir un bourg près du château de Montguiscard, après avoir obtenu le consentement du seigneur Olivier, baron dudit lieu et son suzerain (4).

(1) *Gallia christiana*, t. XII, *instrum.*, p. 332.
(2) Même ouvrage, t. II, *preuves*, p. 334.
(3) Bréquigny, *Table des chartes imprimées*, t. II, p. 323.
(4) Marca hispanica, *Hist. de Béarn*, p. 401.

1110. « Oliverius, prior, filius Gaufredi, domini Dinanensis, « donat Majori-Monasterio terram apud Jugum, ad faciendum « burgum. » La seule condition qui y soit exprimée est que « Ho- « mines unquam reddant aliquam consuetudinem, nisi monachis « tantum (1). »

Quant au nom que prenaient ultérieurement les villages, bien des singularités locales en décidaient, lorsque le seigneur ne lui imposait pas le sien propre. Le nom d'une rivière, d'un accident de terrain prévalait souvent aussi.

1118. Bernard de Machecou permit au monastère de Saint-Martin de réédifier un village sur ses propres terres, « Ut burgum con- « struerent liberum secundum institutionem veteris burgi (2). »

1126. « Theobaldus, comes Carnotensium, Ingubranno, abbati « Altivillarensi, concedit facultatem reædificandi villam in terra de « Alterani-Fonte, ab omni tallia, exactione et justitia liberam (3). »

1128. « Herveus, Leonensis vicecomes, donat monachis Majoris- « Monasterii terram ad construendum burgum juxta castrum suum, « quod vocatur Mons-Relanus (Morlaix) (4). »

1138. Archambaud de Bourbon bâtit Villefranche et y établit une commune (5).

1143. « Ludovicus VII, Francorum rex, ad capitulum ecclesiæ « Sancti Hilarii concedit ut in monte Georgio et ad Pontem-Acardi « burgos perficiat (6). »

Lorsque le vicomte de Béziers donna à l'abbé de Montauliou, en l'année 1146, un emplacement pour y fonder un bourg, il se réserva la moitié des impôts et accorda l'autre moitié à l'abbé. De plus, et pour l'avenir, ce village ne pouvait être ni donné ni vendu, ni placé sous la protection d'un autre seigneur (7).

Les concessions de priviléges contribuèrent bien plus que tous les autres moyens alors employés à attirer les habitants dans les localités que l'on fondait en ce temps-là. Les chartes de commune se multipliaient déjà, et nous voyons aussi les localités nouvelles

(1) *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, p. 520.
(2) D. Morice, *Hist. de Bretagne*, preuves, t. I, p. 541.
(3) Marten., *Thesaur. anecd.*, t. I, f. 377.
(4) D. Morice, t. I, p. 558.
(5) Note tirée des manuscrits de l'abbé de Camps; t. XII de la collection de la Biblioth. impér.
(6) Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 483.
(7) Collection Doat, t. LXIX, f. 124.

ou même inhabitées, en obtenir, et les hommes affluer rapidement pour profiter des droits concédés à telle portion de terre sur laquelle on érigeait des maisons. Dès que la commune était formée, tout n'était pas profit et agrément : on contractait en effet l'obligation de venir aux convocations de la commune, faites pour cause d'utilité publique et annoncées au son de la cloche. Les bourgeois de Compiègne qui ne se rendaient pas à ces convocations étaient passibles d'une amende de douze deniers (1). Les habitants de Seaus en Gâtinais, indépendamment de l'exemption de toutes redevances, avaient le droit de ne jamais être conduits dans une expédition militaire assez éloignée pour qu'il leur fût impossible de revenir coucher chez eux (2). A la même époque, le village qui fut fondé près de la forêt de Cuise, par la reine Adélaïde, obtint immédiatement le privilége pour ceux qui y voudraient élever des maisons, de pouvoir prendre dans la forêt tout le bois mort ou vif dont ils auraient besoin pour bâtir des maisons (3), pour se clore et pour se chauffer.

Le roi acceptait aussi de la part des monastères l'abandon de certaines terres et de pauvres chapelles (*Eglisolas*), à condition d'en faire des bourgades sous la protection royale. Louis VII s'empressait par tous les moyens possibles d'étendre son autorité souveraine, et la création des communes fut un des plus puissants qu'il eut alors en son pouvoir; aussi en usa-t-il en toutes circonstances avec un empressement marqué. Les habitants y trouvaient une sécurité et une protection des plus utiles, et, en général, les villages qui obtenaient de si importantes concessions prospéraient rapidement. L'un des exemples les plus frappants d'un succès de ce genre se vit à Villeneuve, *quæ Villa franca regis dicitur*. Peu d'années après la fondation de cette bourgade, les habitants étaient si nombreux que le roi n'hésita pas à leur accorder les mêmes priviléges qu'à Lorris (4). Les libertés accordées au bourg de Moirans (Isère), par Berlion, en 1164, ne lui furent pas moins favorables (5). Mais on ignore l'effet que produisirent les priviléges du village de Saint-Sépulcre, qui furent arrachés plutôt que concédés, après bien des

(1) Charte de commune de l'année 1163, *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 240.

(2) *Ordonnances*, t. XI, p. 199.

(3) Mabillon, *De re diplomat.*, p. 602. Confirmation de ce privilége en l'année 1177. *Ordonn.*, t. VIII, p. 697.

(4) *Ordonnances*, t. VII, p. 57.

(5) Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 16.

controverses entre le prieur de Nogent et le vicomte de Châteaudun (1).

Il y eut aussi des exemples de fondations de villages concédées par les seigneurs avec des conditions restrictives. Il en fut ainsi en 1169 de la part de Rolland, fils du seigneur Alain de Dinan, lorsqu'il permit au monasfère de Marmoutier de faire un bourg près de son château de Bécherel (2). Ce seigneur se réserva qu'on ne recevrait pas dans ce village des *burgenses* de ses terres sans sa permission.

D'autres fois, on assimilait le futur village à la condition civile de telle autre bourgade (3). Mais le village que les chanoines de Guingamp élevèrent près de la Rochelle, en 1160, fut fondé à la condition que les habitants seraient exempts de toutes servitudes. Et c'était dans l'espoir d'améliorer la situation du village d'Alost, que Philippe, comte de Flandre, lui accorda, en 1174, des priviléges importants (4).

La première permission de fortifier un village, que nous ayons rencontrée, date de l'année 1173. Elle fut accordée par Ildefonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone et marquis en Provence (5); les murs d'enceinte de ce village pouvaient être flanqués de tours crénelées. Il est probable que de semblables concessions eurent lieu dans toutes les terres de ce seigneur, dont une partie appartient aujourd'hui à la France. Les fortifications pouvaient être faites en terre ou en pierre. D'autres seigneurs, au contraire, se réservaient spécialement que les villages qu'ils permettaient de fonder sur leurs terres n'auraient jamais ni château ni forteresse. Il en fut ainsi, en 1193, lorsque Gaucher de Châtillon, sénéchal de Bourgogne, donna à l'église de Saint-Denis toute une forêt pour la défricher et y construire un village, mais à condition de n'y ériger ni château ni forteresse (6).

Il nous reste à rappeler les formalités qui furent remplies à l'occasion des créations de villages, désignés dans les chartes sou les nom de *villa-nova*. Elles offrent en général une grande uniformité dans les concessions et dans les charges imposées à ceux qui de-

(1) Bibliotheca Cluniacensis, p. 1429.

(2) D. Morice, *Hist. de Bret.*, preuves, t. I, p. 660.

(3) *Ann. Præmonstr.*, t. I, Pr., col. 338. Charte de l'année 1170.

(4) *Histoire généalogique de la maison de Guignes*, par Du Chesne, p. 228. Voyez aussi l'*Histoire des évêques de Metz*, p. 426.

(5) Marca hispanica, *Append.*, col. 1359.

(6) Même ouvrage, p. 32.

vaient les peupler. Tantôt l'abbé et le seigneur partageaient le produit des impôts qui seraient levés sur ceux qui viendraient habiter ces villes-neuves; d'autres fois le seigneur se réservait les droits honorifiques et l'abbé la dîme à percevoir sur les moulins, les fours, la pêche, etc. Les droits de justice appartenaient souvent aussi au seigneur, mais l'abbé partageait les objets saisis. Les documents que nous allons mentionner ci-après dans l'ordre chronologique constateront d'une manière évidente l'exactitude des clauses que nous avons déjà énumérées :

1187. Cession par l'abbé de Saint-Oyand de Joux à Henri, comte de Champagne, de ce que cet abbé possédait à Sarmaise, pour y construire une ville-neuve qui appartiendrait à ces deux personnages. Le traité qui intervint à cette occasion, portait que tous ceux qui viendraient l'habiter payeraient « unam vaniam avenæ « annuatim (1). »

1206. Association de l'abbé de Saint-Remi de Reims avec la comtesse de Champagne, pour faire bâtir dans les bois de Vilars une ville-neuve, dont tous les droits utiles et honorifiques seront partagés entre les fondateurs, mais à condition que la comtesse ne pourrait avoir ni le droit de gîte ni celui d'imposer des tailles extraordinaires (2).

1207. Autre association de la comtesse de Champagne avec l'abbé de Grand-Selve, pour fonder une ville-neuve près du bois de Bonval, aux mêmes conditions. Toutefois, la comtesse avait plus spécialement les droits de justice, etc.; mais les objets saisis étaient partagés. Les dons pour les aumônes appartenaient aux religieux (3). Dans une association entre le duc de Bourgogne et l'abbé d'Ongny, pour créer aussi un village, les fondateurs devaient partager également tous les profits, excepté ceux de l'église (4). Un village près de la ville de Carcassonne et qui porta aussi le même nom, fut fondé en 1243; il paraît que l'évêque en était le fondateur ou tout au moins le propriétaire, puisqu'il l'échangea quelque temps après avec le sénéchal contre celui de Villalier (5).

Quand l'abbé de Vicogne voulut peupler le voisinage de son abbaye, il annonça publiquement, au mois de février 1265, qu'il

(1) Collection Colbert, manuscrit n° 62, f. 256 v°.

(2) Même volume, à sa date.

(3) Même collection, t. LXIII, f. 116. Voyez, pour une fondation analogue, Marten *Thesaur. anecd.*, t. I, p. 828.

(4) *Recueil de Pérard*, p. 454.

(5) Bouges, *Hist. de Carcassonne*, p. 557.

concéderait le droit de pâturage sur les terres du monastère, aux colons qui voudraient s'établir près de la ferme de Bouvignoles (1). En l'année 1282, le sire Geoffroy d'Apremont et l'abbé de Melloc, dans la province de Luxembourg, faisaient aussi une association pour créer le village de Danvillers; ils le soumirent à la loi de Beaumont; ils permirent à tout étranger d'y venir habiter, concédèrent des halles et des marchés; mais tous les droits productifs étaient partagés également entre les deux fondateurs. On suivait donc dans les pays voisins de la France, des coutumes analogues à celles de ce royaume en fait de fondations de villages.

Nous terminerons cette partie de notre travail (2) en citant deux actes : le premier de l'année 1323, qui réglait un différend survenu à l'occasion des fossés d'un village. La contestation existait entre les consuls de la ville de Rodez, le comte de ce nom et l'évêque. Les fossés qui existaient séparaient la ville d'un bourg qui était dans le voisinage. Il fut constaté que le droit de jouir des servitudes de ces fossés n'entraînait point la possession des fossés, et l'on régla que les bornes des villages seraient plantées sur les lieux après discussion et du consentement des parties qui seraient immédiatement appelées. Le second acte est du mois d'avril 1337: c'est l'abbé de Montieramé qui associe Blanche de Champagne dans la propriété d'une seigneurie dite *Parques*, qui lui appartenait en propre, afin d'obtenir de cette comtesse sa protection d'abord, et surtout pour pouvoir agrandir ce village et l'améliorer. C'était donc une concession fort intéressée que l'abbé venait de faire à la comtesse.

(1) Collection de copies de Chartes.

(2) On peut encore consulter le Cartulaire du S. Père de chartres, t. II, p. 608; — celui dit Église de Paris, t. I, p. 293, publiés par M. Guérard; — la Collection manuscrite de Du Chesne, t. LXXVII, f. 123, Bibliothèque impériale; — la Table de Bréquigny, t. VI, p. 154; — la Collection manuscrite de Doat, t. CXXX, f. 15. — Nous devons, toutefois, faire remarquer que les textes des documents originaux sont en contradiction avec l'opinion de M. Viollet le Duc, exprimée, ainsi qu'il suit, dans son *Dictionn. de l'architect. française* (p. 280) : « A la fin du XIIe siècle, les bourgs et villages qui s'étaient élevés autour des monastères, érigés en commune, possédant des terres, n'étaient plus des agglomérations de pauvres colons, ils devenaient indépendants, quelquefois même insolents.... Autour des établissements religieux tout avait marché, tout s'était élevé, grâce à leurs efforts persistants, à l'enseignement qu'ils avaient répandu dans les classes inférieures (p. 306). » On a pu voir que le clergé usa des mêmes moyens que les seigneurs laïcs pour fonder et faire prospérer les villages créés dans leur propre intérêt.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Le goût des études scientifiques et surtout historiques n'existe pas seulement à Paris, il s'étend à toute la France; aussi, des sociétés savantes se sont formées dans presque toutes les villes et ont attiré dans leur sein les hommes les plus distingués du département ou même de la province. Le nombre de ces sociétés s'accroît tous les jours et elles publient des mémoires et des documents d'un grand intérêt. Le ministère de l'instruction publique, administration centrale des sciences et lettres en France, reçoit deux exemplaires de tous les travaux imprimés par ces diverses sociétés. Il y a quelques mois à peine, M. le Ministre eut l'heureuse idée de faire rassembler tous ces imprimés auxquels on n'avait pas remarqué jusqu'alors tout l'intérêt qu'ils méritent, et les fit réunir dans un local dépendant du ministère, pour en former une bibliothèque spéciale sous la dénomination de *Bibliothèque des sociétés savantes.*

Déjà cette précieuse collection a pris, sous la direction de M. Vincent, membre de l'Institut, qui en est le conservateur, un certain développement; et elle offre à l'étude une foule de travaux et documents historiques et archéologiques qu'on ne pourrait trouver à consulter nulle part ailleurs avec autant de facilité, et qui, presque tous sont loin d'avoir la publicité qu'ils méritent. Ces travaux sont d'autant plus précieux qu'ils offrent les renseignements les plus exacts sur l'histoire et les monuments des diverses localités d'où ils émanent; renseignements utiles pour l'historien, l'antiquaire et l'artiste, car ils sont le produit de recherches consciencieuses des érudits les plus distingués de la province. Beaucoup de ces publications sont accompagnées de gravures d'une très-bonne exécution.

La *Bibliothèque des sociétés savantes* n'est pas publique, mais le conservateur se plaît à en faciliter les abords aux personnes qui, ayant des recherches à y faire, en ont préalablement obtenu l'autorisation de M. le ministre de l'instruction publique.

— M. Beulé a ouvert son cours d'archéologie le 8 janvier. Le savant professeur continuera, dans les leçons suivantes, d'exposer l'histoire de l'art grec (sculpture et peinture) au siècle de Pisistrate.

— Dans sa séance du 14 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection d'un associé étranger en remplacement de M. le comte d'Ouvaroff, décédé; M. Carl Ritter, de Berlin, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élu associé étranger. Dans la séance du 29, ont été nommés correspondants de

la même Académie, M. Cureton, conservateur du musée britannique, en remplacement de M. Gaisford; M. Ferdinand Wolff, secrétaire de l'Académie impériale de Vienne, en remplacement de M. Carl Ritter, nommé associé étranger; M. E. de Coussemaker, à Dunkerque, en remplacement de M. Lautard. Dans la séance du 4 janvier, l'Académie a recomposé son bureau pour l'année 1856. M. E. Laboulaye a été nommé président, et M. Ravaisson, vice-président; M. Naudet, secrétaire perpétuel.

— Un des nombreux tumulus qui existent en Bretagne vient d'être l'objet de fouilles persévérantes, sous la direction de M. Gautier, notaire. Ce tumulus, de 60 mètres de circonférence et de 4 mètres de hauteur, était connu sous le nom de Butte aux chèvres, et dépendait de la métairie de la Cour, à Yffiniac, près Saint-Brieuc. Les fouilles, poussées à une profondeur de 2 mètres 30 centimètres au-dessous de la surface du sol, ont fait découvrir plusieurs couches de pierres formant pavage, ainsi que quelques couches d'argile, des ossements, des tuiles à crochets et un fragment de fourreau de sabre. Aucun objet n'est venu constater l'origine de cette sépulture.

— On restaure en ce moment, d'une manière complète, la galerie de l'est du cloître des Uterlinden, à Colmar. Ce cloître, l'un des plus curieux de la vallée du Rhin, avait été fort dégradé en 1793. C'est aux dispositions généreuses de M. F. Hartmann-Metzger, auquel le musée de Colmar est déjà redevable de plusieurs dons importants, que l'Alsace devra de voir sortir de ses ruines l'un des plus beaux monuments que possède la contrée.

— Dans le diocèse de Langres, composé du département de la Haute-Marne, deux églises principales, classées parmi les monuments historiques, sont en voie de restauration. Saint-Jean de Chaumont, édifice remarquable du XVIe siècle, dont la base périclitait déjà. Tous les piliers de la nef viennent d'être repris en sous-œuvre. Saint-Remi de Montierender, ancienne église de l'abbaye de ce nom, dont le chœur, œuvre si délicate et si exceptionnelle, du XIIIe siècle, a été depuis quatre années repris pierre à pierre, même les voûtes, et aussi les cinq chapelles de l'abside. Mais les fonds sont épuisés, et ces travaux, si utiles au point de vue de l'art et de la conservation de ce monument, fort avancés d'ailleurs, sont suspendus. Espérons que le rapport que l'habile architecte doit adresser au gouvernement décidera une nouvelle allocation de fonds.

— Notre collaborateur M. Alfred Maury, sous-bibliothécaire à l'Institut, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE.

Chronique de Guines et d'Ardre, par Lambert, curé d'Ardre (918-1203), textes latin et français en regard, revue sur huit manuscrits, avec notes, cartes, glossaires et tables, par le marquis de Godefroy-Menilglaise. Un vol. in-8, 1855. Paris, Jules Renouard et Comp.

Voici un livre à compter parmi les plus curieux du moyen âge, quoique jusqu'ici il n'ait point eu beaucoup de renom. C'est l'histoire, telle qu'on la savait en 1200, d'un petit État féodal qui exista jadis entre Boulogne et Calais. Publiée dans le recueil de Ludewig, d'après une copie incorrecte, citée par fragments non moins fautifs dans nos grandes collections historiques, la *Chronique de Guines et d'Ardre* attendait encore une édition. Cette édition, M. le marquis de Godefroy nous la donne telle que les plus difficiles pouvaient la désirer. Il a pris pour base de son travail le seul manuscrit ancien que l'on connaisse, lequel est au Vatican; il a mis en regard du texte une vieille traduction française, charmant échantillon du langage qu'on parlait dans le pays vers l'an 1500; il y a joint des notes, des éclaircissements topographiques et historiques, des tables, enfin tous les appendices d'un travail critique et soigné.

Hâtons-nous d'en venir à ce qui intéresse les archéologues dans l'ouvrage de Lambert d'Ardre; car ce n'est qu'à ce titre qu'il nous est permis d'entretenir les lecteurs de la *Revue*.

Ceux qui consultent les auteurs uniquement pour retrouver l'ancienne physionomie des choses, n'ont pas à se louer en général de la littérature du moyen âge. Elle ne brille pas par la description. Les images, quand il y en a, sont plutôt des réminiscences classiques que des traits suggérés par l'observation; et si les auteurs ont à faire figurer dans leurs discours des objets matériels, ils les nomment le plus souvent sans les expliquer. L'idée de peindre fait défaut dans tous les genres, même dans la poésie. Le mérite de Lambert d'Ardre est d'avoir échappé à cette fâcheuse disposition de son époque. Pour animer son récit, il sait tirer parti des choses extérieures, donner un costume à ses personnages, décorer la scène où ils agissent, et par là des développements instructifs arrivent où d'autres chroniqueurs se seraient tenus à un sec énoncé.

S'agit-il, par exemple, de faire ressortir l'extrême jeunesse de la femme avec laquelle s'était marié un seigneur d'Ardre du nom d'Arnoul? Le bon curé nous la montre jouant à la poupée avec ses suivantes, ou bien l'été allant prendre le plaisir du bain en pleine eau, faisant la planche ou jetant ses bras en avant, et laissant voir aux chevaliers qui la regardaient du bord, une peau « plus blanche que sa blanche chemise. » C'est un tableau à peindre des mœurs du XIIe siècle.

Si un autre Arnoul se laisse persuader par sa femme de fonder sur sa terre un hôpital pour les lépreux, le chroniqueur nous explique que cette maison fut établie aux abords d'Ardre, « sur le chemin royal qui s'appelait autrefois la voie Lælia ; » et par ce nom tout romain, il éveille l'attention sur l'antiquité de la chaussée Brunehaut qui passe encore à Ardre et va se perdre vers Sangatte ; de sorte qu'on trouve là un argument pour soutenir que les sables de la plage de Sangatte nous cachent l'emplacement de ce fameux *portus Iccius*, jusqu'ici tant cherché.

Mais des passages textuels feront mieux juger de quel secours peut être le livre de Lambert d'Ardre pour l'étude des antiquités. Nous traduirons en français moderne son latin, que l'ancienne version ne rend pas avec assez d'exactitude quand il y a des détails techniques.

Origine d'Ardre. — « Herred (premier seigneur d'Ardre) eut sa résidence à Selnesse, entre le bois et le marais, dans un lieu où l'on trouve encore aujourd'hui des restes des païens, à savoir des briques rouges, des têts de vases teints en vermillon et des pots de verre cassés. Là aussi la charrue rencontre parfois des empierrements maçonnés très-durs, qui tiennent à une voie pavée par où on allait du marais au bois. Quant au lieu où se presse actuellement la population d'Ardre, il était alors à usage de pâture et presque désert; seulement, le long de la route qui la traversait, vers l'emplacement du marché actuel, demeurait un brasseur de bière chez qui les gens de la campagne s'assemblaient pour boire ou jouer à la paume, à cause du grand espace qu'on avait là. Tout le reste, jusqu'au mont Agemelinde, étant tenu de la sorte à l'état de vague terre, n'était pas appelé autrement que *la pâture*, c'est-à-dire *arde* dans la langue du pays; de sorte que les bergers et autres habitués du lieu, sans jamais nommer le brasseur ni sa maison, se disaient entre eux : « Allons en arde. » Plus tard, des gens d'autres pays vinrent y demeurer, et, par l'accroissement de la population, il se forma un village. »

A cette origine si vraisemblable, l'auteur ajoute le récit d'une consécration que des marchands italiens auraient donnée au nom d'Ardre, pour avoir vu un héron (*ardea*) s'envoler lorsqu'ils passaient devant la ville. C'est une réminiscence de la fable antique relative à l'Ardée du Latium, une superfétation introduite assez mal à propos par les érudits du XIIe siècle.

Construction du château d'Ardre vers 1120. — « La paix ayant été conclue entre Manassès, comte de Guines, et Arnoul, seigneur d'Ardre, ledit Arnoul fit élever sur la motte seigneuriale d'Ardre un logis de bois, chef-d'œuvre de charpente, dont la beauté surpassait tout ce qu'il y avait alors de châteaux en Flandre. Le constructeur fut un charpentier de Bourbourg, nommé Lodowick, qu'on peut comparer à Dédale pour l'industrie, car son ouvrage fut un vrai labyrinthe où régnaient caveaux sur caveaux, chambres sur chambres, corridors sur corridors, avec des greniers qui faisaient suite aux celliers, avec une chapelle placée tout en haut, du côté du levant. La construction formait trois étages, dont les planchers aériens étaient séparés par d'immenses intervalles. Le premier étage était au niveau du sol. Là étaient les réduits à mettre les diverses récoltes et toute la garniture du château en mannes, tonneaux, cuves et autres ustensiles de ce genre. Au second étage, destiné à l'habitation et aux réunions de toute la maisonnée, étaient les chambrettes des panetiers et échansons ainsi que la grand'-chambre où couchaient le seigneur et sa femme. A cette dernière étaient contigus le retrait des demoiselles suivantes et la pièce ou dortoir des enfants. La grand'chambre donnait aussi entrée par une porte secrète dans un autre retrait où on faisait du feu le matin et le soir quand il y avait des malades, ou bien pour se faire saigner, ou encore pour tenir les enfants au chaud pendant leur allaitement. A cet étage était appliquée extérieurement la cuisine, qui elle-même formait deux étages. En bas étaient tenus séparément les porcs, les oies, les chapons et la volaille, dont il y avait toujours assez pour la consommation; au-dessus demeuraient les queux et aides de cuisine. C'est là que se préparait la nourriture délicate des maîtres et celle aussi des gens de service. L'étage supérieur du château était divisé par des soupentes en plusieurs hauteurs de pièces ayant des abords différents. Là couchaient les fils et les filles du seigneur, celles-ci régulièrement, ceux-là quand bon leur semblait; là aussi prenaient leur sommeil, à tour de rôle, les guetteurs et sergents attachés à la garde du château. Quantité d'escaliers et de couloirs de communication servaient à aller, soit d'un étage ou

d'une pièce à l'autre, soit du grand corps de logis à la cuisine ou à la loge (endroit bien appelé, puisque, étant destiné au plaisir de la conversation, il tire son nom de *logos*, discours), soit enfin de la loge à l'oratoire ou chapelle, que sa décoration en sculpture et en peinture rendait comparable au tabernacle de Salomon. »

Nouvelles fortifications exécutées autour de Guines en 1201. — « Arnoul de Guines résolut de fortifier sa ville à l'instar de Saint-Omer, au moyen d'un fossé tel que les bras ni les yeux n'en avaient jamais exécuté ou vu de pareil dans le pays. A cet effet des ouvriers furent réunis en grand nombre. Le temps était dur; on souffrait de la disette et d'une chaleur insupportable; mais les conversations joyeuses faisaient oublier la fatigue et la faim. Diverses raisons attiraient la foule au spectacle de ce travail immense. Les pauvres, en s'amusant à regarder les ouvriers, ne pensaient plus à leurs privations; les riches, chevaliers et bourgeois, prêtres et moines, y venaient plusieurs fois par jour pour se distraire. Et de fait, il aurait fallu être impotent, abîmé par le mal ou par l'âge, pour ne pas prendre plaisir aux évolutions de ce géomètre consommé, maître Simon, le conducteur de l'œuvre. Il allait et venait, sa règle magistrale à la main, mais opérant moins de sa règle que de ses yeux, où étaient comme inscrites les mesures de l'ouvrage déjà conçu dans son esprit. Il faisait tomber les maisons et les granges; il abattait les vergers et les arbres à fruits; il condamnait à disparaître les emplacements disposés jadis à grands frais pour les besoins du public; il ouvrait des passages à travers les jardins, les plantations de légumes et de lin; et pendant que les cultures étaient foulées de la sorte, quelques-uns s'indignaient et gémissaient tout haut, d'autres maugréaient en silence.

« Cependant les paysans de corvée, fournis de gants de laine et de chaperons, amenaient le galet par tombereaux et charretées, en s'animant les uns les autres au travail. On voyait manœuvrer les fossoyeurs avec leurs houes, les bêcheurs avec leurs bêches, les pionniers avec leurs pics, les défonceurs avec leurs maillets, les dresseurs avec leurs tranchoirs, et les terrassiers, et les niveleurs, et les batteurs, chacun avec les instruments de leur métier. Autre part s'agitaient les chargeurs et les porteurs, ou bien les gazonneurs arrivaient avec les mottes oblongues, revêtues d'herbe, qu'ils étaient allés couper dans les prés au devis des maîtres. Enfin, les sergents et inspecteurs, armés de bâtons noueux, interpellaient les ouvriers et leur faisaient exécuter l'ouvrage selon que les maîtres, qui allaient devant, l'avaient marqué et prescrit; car les

ouvriers ne vont bien que par la crainte, sinon par la douleur des coups. »

J. QUICHERAT.

Monuments français inédits pour servir à l'histoire de l'art, etc., par M. Willemin. 3e livraison, in-fol.

Déjà nous avons annoncé et donné la description des deux premières livraisons de cette importante publication, qui vient d'obtenir une médaille d'encouragement à l'*Exposition universelle* de 1855.

Cette 3e livraison renferme des monuments non moins intéressants que les précédentes. La 25e et la 26e planche offrent la représentation de divers genres d'instruments de musique d'après des miniatures de manuscrits des IXe et Xe siècles, parmi lesquels nous nommerons le précieux ms. du monastère de Saint-Blaise....

Parmi les instruments représentés sur ces planches nous remarquons une lyre à huit cordes, diverses autres formes d'instruments du genre de ceux nommés monocordes, puis des *psaltérions*, le *tintinnabularium*, sorte de carillon.

Des couronnes de rois ou d'empereurs, diverses formes de sceptres, des trônes de style byzantin, de curieuses et riches chaussures se font également remarquer sur les planches 25 et 26.

Ceux qui s'occupent d'ornementation trouveront aussi de curieux motifs pour leurs travaux sur ces mêmes planches, et surtout sur la 27e et la 30e.

Le costume complet d'un évêque au Xe siècle et d'un diacre au VIIe, sont l'objet des planches 27 et 28. Une belle crosse d'évêque, qui fait voir l'emploi de l'émail dans toute sa beauté et sa richesse, occupe la planche 30.

Le texte de M. Pottier renferme des détails fort curieux sur l'origine, la forme et la variété de la crosse d'évêque et d'abbé, empruntés au savant mémoire de Milner, inséré dans le XXVIIe volume de l'*Archeologia britannica*. Cette crosse est un des plus précieux spécimens à citer. Elle date de l'an 941.

Ce qui doit augmenter, aux yeux des archéologues, l'intérêt que mérite cet objet, c'est qu'il porte le nom de l'artiste qui en est l'auteur.

L. J. GUENEBAULT.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Portefeuille archéologique de la haute et basse Champagne, Reims, Troyes, Sens, etc., par M. A. Gaussen, liv. 21, 22, 23, in-4. Paris, Didron, 1855.

Ces livraisons contiennent des miniatures tirées d'une traduction de Quinte-Curce, manuscrit conservé à la bibliothèque de Reims; le suaire de saint Potentien, tissu en soie conservé à la cathédrale de Sens; une miniature du psautier du comte Henri; une monstrance en cuivre doré, conservée au trésor de la cathédrale de Reims; des sceaux et contre-sceaux des comtes de Champagne; le suaire de saint Victor, conservé à la cathédrale de Sens. Toutes ces planches, en chromo-lithographie, sont d'une exécution admirable.

Eaux-fortes sur Paris, par C. Meryon, 18 planches in-fol. réunies dans un élégant portefeuille. Paris, Leleux.

Nous avons rendu compte, il y a quelques mois, de cette intéressante collection (voy. plus haut, p. 317). M. Meryon vient d'augmenter cette suite de planches d'une vue de la grande salle des Pas-Perdus du palais de Justice, d'après Ducerceau; il va sans dire que l'architecture y est traitée de main de maître. Les statues des rois, toutes bizarres qu'elles puissent paraître au premier abord, sont d'un grand style. Quant aux petites figures qui animent la salle d'une façon si piquante, et qu'on pourrait croire aussi faites avec négligence, elles sont des plus remarquables, et décèlent une grande science physiognomonique.

Deuxième note sur l'alphabet ibérien, par M. Boudard, in-8 avec une planche. Béziers, 1855.

L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent, publiés d'après les travaux inédits des principaux architectes français et étrangers, par Jules Gailhabaud, liv. 150 à 159, in-4. Paris, Gide et Baudry.

Parmi les planches contenues dans ces livraisons, on remarque le porche septentrional de la cathédrale de Chartres; un candélabre

à sept branches de l'église de Léau ; un lutrin de l'église Saint-Symphorien, à Nuits ; une clôture en bronze dans l'église Notre-Dame, à Aix ; un candélabre de l'église de Noyon ; l'habitation des Visconti, à Pavie ; les vantaux de la porte du baptistère de Florence ; le heurtoir de la porte du palais Pisani, à Venise ; les vantaux de la porte de l'église Saint-Zénon, à Vérone.

Notice sur le catalogue général des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, br. in-8, par M. Reinaud, membre de l'Institut, etc. Paris, Imprimerie impériale, 1855.

Annuaire de la Société archéologiqne de la province de Constantine, année 1853, in-8, accompagné de 19 planches d'inscriptions et de topographie. Paris, Leleux.

Jeanne d'Arc était-elle française? Deuxième réponse à M. H. Lepage, par M. Renard (Athanase), in-8. Paris, imprimerie de Claye, 1855.

Lettre à M. Sawelief, sur les médailles orientales inédites, de la collection de M. F. Soret, par F. Soret; in-8, extrait de la *Revue de numismatique belge*, avec pl. Bruxelles, 1854, imprimerie d'Em. Devraye.

Lettre à M. de La Saussaye sur quelques monnaies ibériennes, par M. Boudard; in-8, extrait de la *Revue de numismatique française.*

Voyage à Sis, capitale de l'Arménie au moyen âge, par Victor Langlois; extrait du *Journal asiatique.* Paris, Imp. impériale,

Nouvelles observations sur le Tholus d'Athènes, par M. Hanriot, in-8, Napoléon-Vendée, 1855.

Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, jusqu'ici attribuée à Amelgard, rendue à son véritable auteur et publiée pour la première fois, avec les autres ouvrages historiques du même écrivain, par J. Quicherat, t. I, in-8. Paris, Renouard, 1855.

EXCURSION

FAITE EN JUIN 1843

AUX RUINES DE KHREMISSA,

DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE (ALGÉRIE).

Dans un article publié dans la *Revue archéologique* (VIe année, p. 1-22), nous avons cherché à faire connaître, d'après nos explorations personnelles, l'importance des ruines de quelques villes de la province de Constantine, dont les noms antiques restent encore à fixer; bien que notre travail soit déjà ancien, bien que le pays soit devenu plus facile à étudier, les points que nous avons signalés ne sont encore connus que par leurs noms arabes; nous n'en croyons pas moins ces essais utiles et propres à faciliter les investigations ultérieures; nous essayons donc de nouveau de faire entrevoir quelles durent être la grandeur et la prospérité d'une autre de ces villes en décrivant ce qui reste de ses monuments (1).

Les Arabes appellent Khremissa la ville dont nous allons nous occuper; nous n'avons pu la visiter. Le travail qui va suivre est entièrement fait par notre camarade et ami, le chef d'escadron d'artillerie Mitrécé, qui a bien voulu nous permettre d'en disposer; il a été exécuté dans le temps qu'une colonne expéditionnaire, partie de Constantine, vint, en 1843, bivouaquer quelques jours dans ce lieu; alors se révélèrent ces ruines qui, auparavant, n'étaient connues que par le dire vague et exagéré du voyageur

(1) Nous écrivons Khremissa, comme il est écrit dans le manuscrit de M. Mitrécé. Le général Duvivier et, après lui, la carte de la province de Constantine du dépôt de la guerre (1844), ainsi que la nouvelle carte de l'Algérie, publiée en 1852 sous la direction de M. le général Daumas, par M. de La Roche, écrivent Kramiça.

allemand Hebenstreit, et aussi par les renseignements que le général Duvivier était parvenu à tirer des Arabes, à Guelma, où il commandait en 1837 (2).

Nous venons de dire que le travail du commandant Mitrécé est la plus ancienne étude faite sur Khremissa depuis la conquête de l'Algérie. Certainement d'autres voyageurs compléteront par la suite ce qu'il lui a été impossible d'obtenir dans sa courte exploration; mais nous pensons devoir faire connaître cette première ébauche, d'abord pour ne pas laisser périmer un travail intéressant, et parce que nous savons, par expérience, que les campements successifs des Arabes finissent toujours par altérer les monuments et quelquefois même les font disparaître : ainsi, dans son court séjour, M. Mitrécé a pu rencontrer des objets que ses successeurs, dans l'étude de ces ruines, ne trouveront plus.

Khremissa, placée sur le flanc occidental d'une montagne peu élevée (3), se voit au sud de Bone et à l'est de Constantine, à 60 ou 70 kilomètres à peu près de ces villes; d'autres ruines, sous le nom de Tiffaïch, gisent sur le flanc opposé de la même montagne; 6 ou 8 kilomètres séparent Khremissa de Tiffaich. Plusieurs cours d'eau surgissent de ce point; l'un d'eux, l'Oued Hamise ou Kremise, a donné son nom aux ruines que nous devons décrire ou tient d'elles son appellation; plus bas, cette petite rivière devient l'Oued Medjerda (l'ancien Bagradas), qui, après un long trajet, se jette dans la mer, entre Carthage et Utique. Ce fleuve est souvent mentionné par les historiens des guerres entre les Romains et les Carthaginois (4).

Khremissa couvre de ses ruines une suite de collines rondes et

(2) Les documents recueillis par le général Duvivier ont été publiés à Paris en 1841, sous le titre de *Recherches et Notes sur la partie de l'Algérie au sud de Guelma.*

(3) La montagne, longue et plate, qui sépare Kramiça de Tiffaich, est couverte de hautes broussailles, mais n'a aucune source; on dit qu'elle était percée par un passage souterrain, pour aller directement de l'une à l'autre de ces villes. (Général Duvivier.)

(4) *Valère Maxime*, l. I., chap., VIII *des miracles*, nous a conservé le fragment d'un livre de Tite Live, aujourd'hui perdu, d'après lequel, « auprès du fleuve Bagrada, se trouva un serpent si énorme, qu'il empêchait l'armée de Régulus d'en approcher pour puiser de l'eau; il fut tué après beaucoup d'efforts à l'aide de machines de guerre, et les exhalaisons pestilentielles de son cadavre forcèrent les Romains à éloigner leur camp. Tite Live ajoute que la peau de ce prodigieux serpent, long de cent vingt pieds, fut portée à Rome (an de R. 498). On sait que l'Afrique fut appelée *Ophiuse*, c'est-à-dire patrie des serpents.

verdoyantes; mais, hors trois ou quatre figuiers qui poussent dans les anfractuosités des murs, on n'aperçoit pas d'arbres.

L'aspect de la ville est représenté sur la planche 275, figure 1; le monument le plus remarquable et le mieux conservé est le théâtre (*a*); comme cela se pratiquait, aussi souvent que les mouvements de terrain le permettaient, on a profité d'une colline pour étager les gradins facilement et solidement; cette position procurait aux spectateurs une vue agréable et contribuait à rendre la voix des acteurs plus sonore.

Sur notre dessin, le théâtre est, en partie, caché par une construction en belles pierres de taille (*b*) d'une destination inconnue. A gauche, un peu plus bas que le théâtre, une source thermale sourd d'un bâtiment (*d*), reconnaissable à sa porte cintrée; la température de cette source est peu élevée, puisqu'en juin elle n'était pas sensiblement plus chaude que les sources douces qui sont auprès; elle est désagréable à boire; les échantillons de son eau mis en bouteille et envoyés à Constantine ne sont pas arrivés à destination; elle n'a pu être analysée.

Dans cette ville, où les ruines se confondent avec d'autres ruines, il a été impossible de vérifier s'il existait une relation suivie entre cette longue suite de pans de murs et d'arceaux (5) qui couronnent le haut du dessin (*c*).

Le monument représenté planche 275, figure 2, est situé der-

(5) Suivant le général Duvivier, Kramiça était un établissement romain qui équivalait à deux fois et demie Guelma; « son ancien rempart, qui était circulaire, est entièrement renversé; à l'intérieur, existe encore, assez bien conservé, unee casbah circulaire ayant un diamètre d'environ 200 mètres; plusieurs autres petits forts circulaires, maintenant renversés en tout ou en partie, existent aussi; c'étaient probablement les tours de l'enceinte; à l'intérieur, généralement tout est renversé; à l'extérieur, on voit les restes de beaucoup de maisons séparées; il n'y a qu'une source qui est au N. E. de la ville, et qui tombe dans l'Oued Medjerda; elle se nomme *Aïnn-Cidd.* »

Ces lignes montrent, une fois de plus, avec quelle méfiance on doit accepter les renseignements des indigènes. Le général Duvivier, qui possédait à un si haut degré l'art de questionner les Arabes, a, ici, complétement échoué : Khremissa, rangée par lui (p. 38 de son ouvrage), au nombre des villes qui ont un amphithéâtre, n'en a pas, mais possède un théâtre; le peu qui subsiste des murs montre qu'ils n'étaient pas circulaires. On n'a pas plus rencontré la casbah de 200 mètres de diamètre que les petits forts circulaires dont parle le général; pour ces derniers, l'Arabe auquel on doit ces détails, s'expliquant probablement mal, aura voulu indiquer les arceaux dessinés sur la vue d'ensemble, planche 275, figure 1, lettre *c*. M. Duvivier ne place qu'une source à Khremissa; il y en a plusieurs, toutes fort bonnes et fort abondantes.

rière et à droite du spectateur de la vue générale; c'est un tombeau dans le genre de ceux que l'on rencontre sur les bords de l'Ouad Bousselam, près Sétif (6); des fouilles ont montré l'existence d'un cintre sous l'assise qui suit la moulure du soubassement; il est présumable que c'est pour soulager ce cintre que l'assise au-dessus de la moulure a été enclavée vers son milieu. Le bas de ce monument est construit en pierres de taille, le haut en petits moellons bien appareillés et reliés par des chaînes verticales de grosses pierres, trois sur chaque face. L'état de dégradation de la partie supérieure est moins l'effet du temps que le résultat des recherches cupides des Arabes.

La figure 1 de la planche 276 montre le plan du théâtre, que nous avons déjà aperçu sur la vue générale =. La figure 2 de la même planche est la coupe transversale suivant la ligne RF du même édifice =. L'équidistance des courbes *zzz*, tracées sur la figure 1, est de $1^{m},00$. Les murs, plus élevés que le sol (quelques parties atteignent 6 ou 7 mètres de hauteur), sont teintés sur le plan =. Les murs que les fouilles ont découverts sont indiqués par des lignes continues =. Les murs encore cachés par les alluvions de la colline se reconnaissent aux lignes ponctuées.

La construction du théâtre, exécutée avec un certain soin, n'offre pas le plus petit indice de l'emploi des colonnes, mais les fouilles sont loin d'être complètes. Le postscénium, ordinairement décoré d'un portique, manque en entier; ainsi, l'exclusion absolue de ce genre d'ornements est ici encore douteuse.

Sur notre plan, on reconnaît les trois principales parties qui formaient les théâtres antiques : le proscénium ou pulpitum X, destiné aux jeux des acteurs. — Les gradins KK', où s'asseyaient les spectateurs. — L'orchestre O, renfermé d'un côté par le proscénium, et de l'autre par les gradins. L'orchestre, chez les Grecs, était destiné aux jeux des mimes et des danseurs; cette partie du théâtre, plus petite chez les Romains, fut réservée pour placer les personnes de distinction, les sénateurs, les vestales, etc. — Le proscénium, où les acteurs jouaient la pièce, était compris entre la limite de l'orchestre CD et la façade GG'G''G''', d'une grande construction architecturale, qui s'étendait d'un côté du théâtre à l'autre; elle était percée de trois portes qui se voient sur notre dessin H,R, H'; celle du milieu, toujours plus large, était la porte

(6) Les tombeaux de Sétif, de la forme de celui de Khremissa, sont gravés dans notre ouvrage : *Archéologie de l'Algérie* (pl. 72, 73, 74).

royale; elle a, ici, $2^m,36$; les deux autres portes, toujours plus petites, dites portes des étrangers (hospitalia), n'ont que $1^m,88$ d'ouverture. Devant cette façade, pour l'ordinaire richement décorée de colonnes et de statues, on plaçait les décorations (7) et la toile sur laquelle étaient des peintures appropriées au sujet de la pièce. Cette toile, ou la tapisserie qui souvent lui était substituée, servait ainsi à un usage tout contraire à celui de nos théâtres modernes, en ce que, descendant derrière les acteurs, elle formait le fond de la décoration; on la changeait à chaque pièce et on la retirait à la fin de la représentation. Outre la décoration du fond, qui pouvait se placer de différentes manières, les anciens en avaient de beaucoup d'autres sortes; les plus en usage, comme les plus simples, étaient faites en triangle ou plutôt en prismes triangulaires; les Grecs les appelaient *periactous* et les Latins *versatiles*, c'est-à-dire tournantes : en pivotant sur leurs axes, elles fournissaient sur chaque face une peinture différente. Tous les commentateurs de Vitruve, même Perrault, plaçaient les versatiles derrière les trois portes H,R,H'; l'interprétation de Galiani, aujourd'hui adoptée, les place en *ddd*, *d'd'd'*.

(7) Plusieurs personnes croient que le fond du théâtre était constamment la façade architecturale G GG', G'' G''' nue, et que l'on n'y plaçait jamais de décorations. Cette opinion, que nous ne partageons pas, est rejetée par M. *Quatremère de Quincy*, qui s'exprime ainsi : « La scène, telle qu'on la doit entendre, et telle qu'on la pratiquait dans les théâtres grecs et romains, était un ouvrage d'architecture des plus remarquables. C'était une construction importante, et susceptible de la plus riche décoration; au lieu d'être le terrain même sur lequel l'action est censée se passer et où les acteurs se tiennent, c'était une façade de bâtiment servant de fond au lieu appelé proscénium, avant-scène, lieu beaucoup plus large, mais beaucoup moins profond, relativement parlant, que le lieu de la scène moderne; cet espace était resserré par le mur de la scène, d'un côté, et par le *pluteus*, de l'autre, etc. Rien, comme on le voit, ne ressemble moins à la scène du théâtre grec et romain que ce qu'on appelle scène sur les théâtres modernes. Ce que nous désignons aujourd'hui par ce mot, est précisément ce que l'on appelait autrefois proscénium, avant-scène. C'était sur cet espace, qui précédait la scène, qu'avait lieu l'action ou le spectacle.

« Si l'on voulait entrer dans les détails d'une matière qui est fort loin d'être épuisée par les commentateurs, ce serait encore ici le lieu de rassembler plus d'un passage qui nous prouverait que la scène, solide et construite d'éléments qui ne pouvaient plus changer, devait avoir besoin, pour être mise d'accord avec certains sujets, d'offrir aux yeux *de nouvelles décorations au moyen de toiles diversement peintes*, à peu près comme dans le théâtre moderne on change la toile de fond. » Quatremère de Quincy, *Dictionnaire d'Architecture — Scène*. La même définition de la scène est émise par l'illustre sénateur Magnus Aurelius Cassiodore, qui, cité par Samuel Pitiscus dans son *Dictionnaire des Antiquités*, écrit : *Frons theatri, scena dicitur*.

Cette construction architecturale GG'G''G''', cette façade percée de trois portes HRH', ornée de colonnes, de statues, de bas-reliefs, sur laquelle on plaçait la toile du fond seulement pendant la durée du spectacle, fut d'abord, comme semble l'indiquer sa position entre le proscénium X et le postscénium Y, la seule partie du théâtre appelée scène; ainsi la scène, chez les anciens, était à peu près ce que nous appelons aujourd'hui les décorations de fond; les acteurs placés sur le proscénium ou pulpitum avaient la scène derrière eux.

La géométrie avait enseigné que la forme demi-circulaire était la plus convenable pour qu'un grand nombre d'hommes réunis pussent également, de tous les points de la demi-circonférence, voir et entendre, et cette disposition fut adoptée pour la construction des gradins dans les théâtres antiques; quelques rares exceptions peuvent montrer la courbe de l'orchestre dépassant le demi-cercle; mais avant d'avoir vu le plan du théâtre de Khremissa, nous ne connaissions pas d'exemples (8) où cette courbe fût moindre que la demi-circonférence; ainsi, la forme généralement adoptée rendait la profondeur de la partie courbe de l'orchestre égale à la moitié de son ouverture. Contrairement à cet usage, ici, EF, profondeur courbe de l'orchestre, n'a pas plus de 10 mètres, c'est-à-dire le quart environ de son ouverture.

Comme dans le peu de temps que l'on a pu employer à cette première exploration de Khremissa, on s'est plus attaché à donner des cotes certaines qu'à les multiplier, nous n'avons de positif, sur la courbe des gradins, que les trois points CFD. Le milieu et les deux extrémités s'appuyant sur ce peu de données et aussi s'inspirant de ce qu'il avait sous les yeux, M. Mitrécé a, sur son plan, tracé la courbe des gradins de forme ovale; cette forme, rapidement appréciée sur le terrain, nous paraît contestable; le peu de profondeur de l'orchestre n'exclut pas l'emploi du cercle : pour y arriver, il suffit de faire passer cette courbe par les trois points CFD, et les gradins sont alors disposés suivant l'arc de cercle CMFND, dont la flèche EF est le quart de la corde CD. Sur notre plan, nous avons placé, en le ponctuant, l'ovale primitivement adopté CM'FN'D; il diffère peu de l'arc de cercle CMFND. Dans un lever à vue, il était difficile de distinguer si la courbe des gradins était ovale ou frac-

(8) Sur les nombreux plans de théâtres anciens publiés par M. Friedrich Wiesler, à Gottingen, 1851, sous le titre de *Théâtres et monuments scéniques chez les Grecs et les Romains*, l'orchestre est toujours compris dans un demi-cercle ou dans une courbe qui outre-passe la demi-circonférence.

tion de cercle ; cela étant, nous croyons devoir écarter l'ovale et adopter le cercle, parce que le tracé de ce dernier étant plus simple, il a dû être choisi par l'architecte, d'autant mieux que, pour voir et entendre, la disposition circulaire est, surtout pour les spectateurs rapprochés des extrémités des gradins, préférable à l'ovale. L'inspection de ces deux courbes sur le plan rend ce fait évident.

Le théâtre, chez les anciens, avant tout consacré aux représentations scéniques, servait encore souvent de lieu d'assemblée, lorsque tout le peuple était appelé à délibérer en commun sur les intérêts publics ; ce double emploi fut cause que cet édifice devint de première nécessité. Bien certainement, les anciens avaient pour délibérer sur leurs affaires beaucoup d'autres monuments que les salles de spectacle : aussi ne s'en servait-on pas partout exclusivement ; mais cette profusion de monuments propres aux assemblées n'existait que dans les grands centres de population ; certes, les petites villes de province n'étaient pas assez riches pour atteindre ce luxe. Or, à côté des dispositions commodes que présentaient les théâtres pour servir aux grandes assemblées, se trouvaient des inconvénients : ainsi, dans les représentations théâtrales, une partie des spectateurs était si éloignée des acteurs, que ceux-ci, pour être entendus, durent avoir recours à toutes sortes de moyens pour augmenter leur voix ; et lorsque le théâtre servait aux assemblées politiques, la plupart des moyens d'étendre la voix, bons pour les acteurs, étaient impossibles aux orateurs. On conçoit donc que, dans certaines circonstances, l'on dut chercher à modifier le plan ordinairement adopté pour le théâtre, afin de le rendre plus apte aux assemblées du peuple, sans cependant empêcher les représentations théâtrales.

Rapprocher les gradins, où s'asseyaient les spectateurs, du proscénium, où montaient les orateurs, était à la fois le moyen le plus simple et le plus efficace pour que les voix de ces derniers ne fussent pas perdues ; ainsi s'expliquerait la forme exceptionnelle de l'orchestre du théâtre de Khremissa, forme qui diminue de plus du quart le nombre des places des gradins. Cette disposition n'est pas disgracieuse ; elle a été plusieurs fois employée dans des édifices modernes.

A et B sont des passages voûtés.

Le gradin le plus bas est de niveau avec la naissance de la voûte A ; il y a douze gradins entre les points C et C′, de même entre les points D et D′ ; nous ne les avons pas marqués sur le plan à cause des petites dimensions du dessin ; plus haut, on aperçoit encore

les débris épars de trois ou quatre autres rangs. La hauteur des gradins est de 0m,43, leur largeur 0m,70.

Sur le terrain, on n'a pas rencontré les escaliers, qui ordinairement partageaient les bancs des spectateurs en *cunei;* ni ces gradins plus larges, que les anciens nommaient *præcinctiones*, sorte de palier de ceinture que l'on réservait après une suite de six ou sept gradins pour faciliter la circulation.

Ce théâtre a 72 mètres de façade.

Le manière dont le proscénium était construit est inconnue; le point où il s'arrêtait, vers l'orchestre, est incertain ; mais évidemment l'espace, large de 18m,70, qui s'étend du postscénium à la ligne CD, ne pouvait être entièrement et toujours réservé au proscénium; l'étendue de cette partie du théâtre, et l'absence de tous vestiges de limites entre le proscénium et l'orchestre, nous fait soupçonner que le proscénium était construit en charpente et mobile; cette mobilité permettait de l'enlever, et l'on avait entre la partie circulaire des gradins et l'architecture de la scène un espace assez vaste pour servir d'arène propre aux luttes gymniques et même aux combats de bêtes féroces.

L'élévation de notre gradin le plus bas au niveau du cintre de la porte A apporte quelque chance de certitude à une hypothèse qui donnerait trois destinations à notre édifice : théâtre, arènes, salle d'assemblée populaire; et ce serait le second exemple d'usages multiples remarqués sur les théâtres des villes secondaires de l'Algérie, car l'idée que nous venons d'émettre s'est fortifiée par la lecture du beau travail que notre collègue et ami, M. Amable Ravavoisié a fait sur le théâtre de Djimilâ (Cuiculum), par lequel le savant architecte fait remarquer que ce monument pouvait tout à la fois servir aux luttes des arènes et aux jeux de la scène. Voyez dans la publication des travaux de la Commission scientifique de l'Algérie (section Architecture), planches 47, 48, 49; et dans le texte, pages 60, 61, 62.

Dans plusieurs villes gallo-romaines peu considérables, notamment à Valognes, à Lillebonne, à Vieux, village près Caen, on trouve les mêmes monuments, disposés de manière à devenir à volonté théâtre ou amphithéâtre : au moyen d'un proscénium en charpente, qu'il était facile de faire disparaître et de rétablir selon les circonstances, à l'aide de tréteaux en bois, on transformait ainsi le théâtre en arène et réciproquement l'arène en théâtre ; il faut cependant observer que dans les localités qui nous offrent des traces d'une construction scénique à deux fins, il semble évident que le

plan en fut primitivement conçu en vue de la double destination que, dès l'origine, on lui assignait. Cette conception se dénote particulièrement par la forme de l'orchestre qui outre-passe plus ou moins le cercle ; ainsi à Valognes et à Lillebonne, l'arène décrit les trois quarts de la circonférence dont la place réservée par la scène arrête l'entier développement. Dans nos théâtres d'Afrique, particulièrement à Khremissa, on a employé, pour arriver au même but, un moyen presque inverse, ce fut de grandir le proscénium. Voir, pour plus de détails, dans le XXIIe volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, le travail remarquable de M. A. Charma, sur les fouilles pratiquées à Vieux.

M. Lenormant, de l'Institut, qui, le premier, s'est occupé du double usage de certains édifices scéniques, a donné aux théâtres appropriés aux jeux de l'amphithéâtre le nom d'amphithéâtre facultatif.

Nous ne pouvons qu'indiquer la place du postscénium vers Y. C'était là que les acteurs se retiraient pour s'habiller, que l'on serrait les décorations, les machines, etc. Ce côté du théâtre était ordinairement terminé par des galeries ornées de colonnes.

Le commandant Boissonnet nous a signalé deux autres monuments. L'un, à l'est de la nécropole, sur la voie antique qui conduit à Tiffaich, est une porte monumentale voûtée, construite en belles pierres de taille avec corniche et soubassement. Sa hauteur sous clef de voûte est de 6 mètres, son ouverture $3^m,90$; ses pieds-droits ont $2^m,20$ de face, $1^m,85$ de profil.

Le second est une tour carrée assez bien conservée ; l'entrée, large de $1^m,85$, est comprise entre deux pieds-droits construits par assises régulières de $0^m,50$ d'épaisseur ; ils sont couronnés par l'étrange corniche que nous avons figurée planche 276, figure 3 ; cette même corniche se voit aussi sur la porte monumentale dont nous venons de parler.

INSCRIPTIONS.

Il n'a été trouvé à Khremissa que des pierres tumulaires ; elles sont nombreuses, on en voit de tous les côtés, particulièrement dans une gorge à droite, sur la route de Tiffaich ; il existe là une enceinte carrée de 40 mètres de côté, formée de pierres debout, jointives, de différentes hauteurs ; la plupart portent des inscriptions plus ou moins lisibles. Le temps a manqué : nous allons

donner celles qu'il a été possible de relever sur divers points des ruines; nous en avons dessiné six sur nos planches, pour faire juger leurs formes et leur ornementation. Nous transcrivons ces inscriptions telles qu'elles ont été lues sur place, composant les lettres douteuses en caractères *italiques*.

N° 1.	N° 2.
DMS	DMS
IVLIA C FIL	D FABIVS
QVIRSATVR	VERIANVS
NINA PIA	D FABII FI
ET SVPRA	PIVS VA
OMNEM	XXX HSE
PVDIC*itiam*	
VIX AN XIV	
HSE	

L'inscription n° 1, gravée sur une pierre de forme carrée, haute de 1m,12, large de 0m,45, est entourée d'un cadre simple et étroit. Sur la 7e ligne, fruste dans sa partie droite, il faut lire *pudicitiam*.

N° 2. Cippe assez soigné avec base et corniche : hauteur, 1m,33; longueur, 0m,50.

Ces deux inscriptions se trouvent dans la partie inférieure de l'emplacement de Khremissa; elles paraissent appartenir, ainsi que les ruines qui se trouvent sur le même terrain à l'époque première de cette ville; toutes les pierres qui vont suivre sont placées sur le versant de la montagne qui sépare Khremissa de Tiffaich. Les monuments de ce côté sont moins anciens.

N° 3.	N° 4.	N° 5.
CPOSTVMIVS	DISMANIBSACR	QPOSTVMI
CEL SVS IVD	POSTVMIAVRBICA	VSIVDC H
CHADIS FI	IVBAE & FILIA	AD PIVS
LIVS PIVS	POSTVMIIVDCHADISVX	VIXIT AN
VIXIT AN	PIAVIX AN LXXXX	NIS LXXXX
NIS XVV	H S E	VIII HSE

Ces trois pierres, longues et étroites, de même forme, toutes trois

terminées par la forme demi-circulaire, au milieu de laquelle se trouve le croissant (9), ont toutes 2m,20 de hauteur, 0m,47 de large, et sont placées à côté les unes des autres. Le n° 4, gravé planche 275, figure 3, seul, est accompagné d'une statue placée dans une niche soutenue par des pilastres corinthiens. A la quatrième ligne, après le mot IVDCHADIS, il faut lire VXOR PIA, etc.

N° 6. BAHATHO
IVDCHADIS *f*
VIXITANNIS
XXV

N° 7. POSTVMIA
PLACIDIFIL
PRISC*ame*
RIDIA*ni*
VXOR PIA
VIXITANLV
HSE

La pierre brisée, n° 6, de même forme que les précédentes, qui peut-être aussi était de même grandeur, n'a plus que 1m,10 de haut; elle est gravée figure 4, planche 276. Sur la seconde ligne, il faut lire : *Judchadis filius;* l'F est effacé; le milieu du croissant qui la surmonte est occupé par un ornement sculpté, formant six rayons arrondis. Si les nos 3, 4, 5 et 6 sont, comme cela paraît probable, les tombes d'individus d'une même famille, il est remarquable que la formule tumulaire *diis manibus sacrum*, ne se montre que sur le seul n° 4. Le nom de *Juba*, qui se trouve ici, semble faire remonter à l'antiquité l'usage, commun chez nous, d'adopter le nom des souverains; de plus, le nom *Judchadis*, qui figure sur les mêmes nos 3, 4, 5, 6, n'est pas latin; sa forme étrange indique que le nom de Juba appartenait à un indigène.

Une fouille exécutée au pied du n° 4 a fait voir, à 1m,50 au-dessous du sol, une portion notable de squelette humain renfermée dans une sorte de cercueil formé de grandes tuiles plates à rebords (10). Ces trois pierres avaient conservé leurs places primitives.

Le n° 7, gravé planche 276, figure 5, porte, comme les quatre numéros précédents, le croissant au milieu de la porte arrondie, et au-dessous un emblème assez commun en Algérie, que nous ne

(9) On sait que le croissant est un symbole funéraire; il se trouve fréquemment placé sur les pierres tumulaires de l'Algérie.

(10) Nous avons trouvé à Sétif plusieurs tombeaux formés de cette manière; les détails en sont dessinés planches 76 et 77 de notre ouvrage *Archéologie de l'Algérie.*

pouvons expliquer ; il ressemble à deux globules. Hauteur, 1m,15; largeur, 0m,52.

N° 8.
D M S
IANVARI
A FIRONIS
VXOR PV
An XIXHSE

N° 9.
NVMIDA
BAISSILLE
CIS fPVA
LV
HSE

Sur le n° 8 on voit deux arrondissements. Cette pierre était préparée pour recevoir deux inscriptions : le côté gauche est rempli par l'épitaphe du mari ; l'autre, qui, probablement, devait recevoir celle de sa femme, est vide. Sur la dernière ligne, après l'A, il y a quelque chose d'effacé : peut-être un N qui, joint à l'A, donnerait *annis;* peut-être aussi un L ; dans cette dernière supposition, l'âge du défunt augmenterait de cinquante ans : LXIX au lieu de XIX. Hauteur, 1m10; largeur, 0m,60.

Le milieu de la partie demi-circulaire qui termine le n° 9 porte une sorte de rose ; après le mot BAISILLECIS; il y a une lettre fruste, qui doit être un F : alors on lirait *filia pia vixit annis*, etc. Hauteur, 1m,10; largeur, 0m,50.

N° 10.
D M S
M FABIVS
IVLIVS VARVS
M FABII F*ilius*
PIVSVIXITANNIS
XVIIIDVIIII
H S E

N° 11.
D M S
QCAE
SEmNI
VS SACA
RISPVALXXX

Au-dessus de l'inscription n° 10, gravée sur une pierre quadrangulaire entourée d'une petite moulure, on a placé un ornement aujourd'hui fruste, assez commun à Philippeville (Rusicade) (11). Une partie de la quatrième ligne est fruste, il faut lire : *Marci Fabii filius pius*, etc. Hauteur, 1m,25; largeur, 0m,57.

La pierre n° 11 est semblable aux nos 3, 4, 5. Hauteur, 1m,70; largeur, 0m,35.

(11) Voyez les planches 27 et 29 de l'*Archéologie de l'Algérie*.

N° 12.		N° 13.	
DMS	DMS	DMS	DMS
EGNA	MSEL	HILARA	SVCCES
TIAPE	TIVS	SVCCES	SVS PV
.....ʃ	HONO	SI CON	ALXXXI
ArAtS	RATVSP	SERPVA	HSE
PV	VALXXXV		

Le n° 12, pierre rectangutaire, porte deux épitaphes, l'une et l'autre surmontées du croissant. L'écriture à gauche, fruste aux quatrième et cinquième lignes, présente quelques difficultés de lecture. Hauteur, 1m,30; largeur, 0m,55.

Le n° 13, qui se termine par deux parties demi-circulaires ornées du croissant, a, comme la précédente, deux inscriptions; il faut lire celle de gauche : *Diis manibus sacrum hilara successi* conserva *pia vixit annis*. Hauteur, 1m,88; largeur, 0m,48.

N° 14.	N° 15.
DMS	DMS
IVLIA	CHIRENNIVS
MATRONA	PAFIVVS
PR.....	CHIRENNIPRIS
	CI FIL P VAXXXYI
	HSE

N° 14. Pierre carrée, fruste par le bas. Hauteur, 0m,58; largeur, 0m,25.

N° 15. L'inscription est renfermée dans un encadrement; au-dessus est un ornement fruste. Hauteur, 1m,70; largeur, 1m,60.

N° 16.		N° 17.	
DMS	DMS	DMS	DMS
POSTV	AGRINI	CHRISIS	POSTVMI
miVSSI	AGAIA	POSTVMI	VSPECV
danVS	SIDAni	PECVLIA	LIARIS
piVS	VXOR	RISVXOR	PIVS V
VIXIT	PIAVIX	PIA VA/	ACII
ANNIS	ANNIS	XCI	
HSE	...XII		
	HSN		

N° 16. Cette pierre carrée est cassée en deux morceaux : elle porte deux inscriptions, pas d'ornement. L'épitaphe de gauche, fruste sur quelques points, devient lisible au moyen de celle de

droite, mieux conservée : ainsi, sur la droite, on lit : *Diis manibus sacrum agrinia gaia sidani uxor pia vixit annis* XII *hic sita est.* Mais évidemment il faut LXII, puisqu'il s'agit d'une personne mariée, et qu'il y a une lettre fruste devant XII. Sur l'autre côté on lira : *Diis manibus Sacrum Postumius Sidanus pius vix annis. Hic situs est.* Hauteur, 1m,20; largeur, 0m,48.

Le n° 17 porte deux inscriptions bien conservées, remarquables par l'âge avancé des époux défunts. Hauteur, 1m,40; largeur, 0m60.

N° 18.			N° 19.
DMS	DMS		DMS
CANDID	CEAIUS		NAMG
AMOND	FORTVN		EDDER
AIS PIA	ATVSB		OGATI
VIXI L	PIVSYI		CHAFA
	XcIT		RISFIAI
	ANNIS		AVICSIT
	LIIII		ANIXXXXV

Les nos 18 et 19 étant gravés (pl. 276, fig. 6 et fig. 7), nous n'avons à parler ni de leurs formes ni de leur singulière ornementation. Mais pour connaître tout le parti qu'il est quelquefois possible de tirer d'une inscription, nous renvoyons, pour le n° 19, qui a quelque importance, au savant article que notre confrère et ami, M. L. Renier, a publié, chap. XIII, p. 273 de ses mélanges d'épigraphie, sous le titre de *Note sur quelques noms puniques*, à l'occasion de l'inscription de Corseult, et aussi à la page 187 de l'*Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, par notre confrère, M. Ernest Renan.

Nous avons deux leçons du n° 19 : l'une identique avec celle de M. Renier; l'autre, qui est gravée, remplace l'N de droite par un L, et donne 95 ans au lieu de 45 à la fille de Chafar. Hauteur du n° 18, 1m,05; sa largeur, 0m,50 = hauteur du n° 19, 2m,20; sa largeur, 0m,60.

N° 20.			N° 21.
DMS	DMS	DMS	DMS
JVLIA	IVLIVS	IVLIA	CRESCENS SVCCESSI
PVSIN	FASCI	♦ RSV	FILIVS PIVS VIXIT
NA	VS	FILIA	ANNIS VIGENTI SEP
P.V.A	P.V.A	P.V.A	TEM COLONIAE CAR
XXXV	XL	XXXV	THAGINIS Pius es

Le n° 20 a 1m,40 de hauteur, sur une largeur de 0m,68; il porte, dans trois encadrements, trois inscriptions; la lecture de la troisième ligne de celle de droite est douteuse. — Le n° 21, large de 0m,45, encore fixé en terre, est visible sur une hauteur de 1m,00. Cette inscription, où il est fait mention de la colonie de Carthage, n'est pas nettement copiée; ce qui reste, après le mot Carthaginis, est incertain; on peut lire sur les quatre lettres barrées, ΛLAVS? PIVS?

N° 22.	
D M S	D M S
IVLIVS RVFINVS	FELICIA MONI*a*
PIVS VIXIT	PIAVIX
ANNIS LXXX	*anins lx*
SEVIVO POSVIT	*sevivaposvit*
ET DEDICAVIT	*et dedica*
H ☙	*vit*

Le n° 22, haut de 2m,10, large de 0m,55, est gravé, planche 275, figure 4; au-dessus de leurs épitaphes, on voit les statues du mari et de la femme; tous deux sont debout et séparés par un autel; au-dessous des inscriptions, un autre bas-relief montre les génies de ces personnages tenant des flambeaux ou torches renversés. L'inscription de gauche est entière, celle de droite ne l'est pas; une seconde leçon que nous n'avons pas fait graver, parce que nous doutons de son exactitude, la complète; nous la hasardons dans le texte.

Les inscriptions suivantes, relevées à Khremissa, sont dues à l'obligeance de M. le commandant Boissonnet.

N° 23.	N° 24.
IVLIA PVLYCH	M · POSTVMIVS
V · A · XXXVMX	PANIONINVS
D XII HSE	FIL PIVS VIXIT
MARITVS CON	ANN XXIII
IVGIKARISSIMAE	
FECIT	H S E

N° 23. Pierre arrondie par le haut, haute de 0m,85, large de 0m,23. — N° 24. Pierre carrée, 0m,50 sur 0m,50.

N° 25. A GABINIVS
AF QVIRINA
RVFINVS PIVS
VIXIT ANNXVII
H S E

N° 26. METHAT.
ERONTONIS
V . AN LXX
H S E

Arrondies par le haut et ornées du croissant, comme le n° 24, gravé figure 3, page 7, les pierres tumulaires n° 25 et n° 26 n'ont rien de remarquable. La première, haute de 0m,55, est large de 0m,40; la seconde a 1m,05 sur 0m,33.

N° 27. Q. ENNIVS
PAPIRVS
IVSTVS
P.V
AN XVIIII

N° 28. ROC
IVS
VIXAN
LX

N° 29. D M S
M PO
STVMI
VS PRI
SCVS
SEDATI
AN VS.
PIVS VI
XIT AN
NIS XXX
H S E

D M S
P POS
T V M I
VS FI
DVS
P V
ANN
XXXVII

H S E

La pierre n° 27 est carrée, sans ornements. Hauteur et largeur, 0m,50. Le n° 28, aussi carré, est surmonté de deux croissants accouplés; les cornes de celui de dessous sont tournées vers la terre, et celles du plus haut vers la partie haute de la pierre. Deux inscriptions renfermées dans le même cadre occupent la pierre n° 29, longue de 2m,14, large de 0m,52.

Disons, en terminant ce relevé épigraphique, que si l'association de noms indigènes et de prénoms romains, sur quelques épitaphes latines de Khremissa, témoigne que plusieurs membres de la nation vaincue avaient adopté les usages et la langue des vainqueurs, on trouve dans le pays, et notamment à Tiffaich, assez d'autres monuments écrits autochthones, pour contester l'intimité d'une assimilation qui, dans le fond, ne fut jamais qu'apparente; les événements subséquents le démontrent assez.

Notre travail sur ces ruines n'a pas donné le nom ancien de la

ville qu'elles représentent : reste à rechercher si l'on peut, avec quelques probabilités d'exactitude, le trouver par des appréciations tirées de sa position géographique : le point connu, le plus rapproché de Khremissa, est Tiffaich ; l'on s'accorde aujourd'hui pour identifier ce point avec l'ancienne Tipasa, que Bruce, à la suite de Shaw, confondait avec Theveste, et que Peysonnelle soupçonnait être Announah. Nous acceptons cette restitution, non parce qu'elle est basée sur la faible ressemblance des noms de Tiffaich et de Tipasa, mais parce que la position que nos plus récentes cartes de l'Algérie donnent à Tiffaich (15 à 16 lieues sud de Bone, 60 à 64 000 mètres), coïncide avec la donnée de la table de Peutinger, qui fixe Tipasa à 43 milles romains au sud d'Hipporegius. Le mille romain étant ici estimé 1481^{m},48, suivant les calculs de M. Dureau de La Malle, 43 milles font 63703^{m},64, chiffre identique avec 15 à 16 lieues françaises. Mais cette donnée de la table, le seul fait positif sur lequel on puisse s'appuyer pour supposer que Tiffaich occupe aujourd'hui l'emplacement qu'occupait autrefois la ville de Tipasa, ne s'accorde pas moins bien avec la position de Khremissa, placée à l'ouest et très-près de Tiffaich, et à la même distance au sud de Bone. Ainsi donc, sauf la consonnance des noms, Khremissa peut, avec autant de certitude que Tiffaich, être l'ancienne Tipasa.

D'un autre côté, si nous remarquons que les Romains colonisaient les pays conquis en plaçant dans les villes des citoyens pauvres ou des légionnaires congédiés, et que rarement ils formèrent des établissements entièrement nouveaux, ce fait, qui n'a pas besoin d'être commenté, explique pourquoi la plupart des colonies romaines portent des noms étrangers à la langue latine. Ainsi, sans quitter notre terrain, nous voyons à l'entour du point où se trouvent nos ruines, *Calama* (12), *Hippo*

(12) Le nom antique de Guelma, indifféremment écrit Calama ou Kalama, se trouve trop souvent sur les inscriptions du lieu pour permettre de douter de son authenticité. Ces inscriptions nous apprennent encore que cette ville, dont il n'est fait mention ni sur les itinéraires ni chez les anciens géographes, était colonie romaine ; le plus ancien auteur qui la nomme est saint Augustin, et il établit fort bien sa position en disant : « Inter Constantinam quippe.... et Hipponam ubi ego sum, Calama.... vicinior quidem nobis, sed tamen interposita est — (in Vetilian., lib. II. cap. 99). » Le géographe arabe Edrisi l'appelle Kalma.

On a trouvé à Guelma et aux environs du camp assez de bas-reliefs et d'inscriptions puniques et libyennes pour suffisamment attester que la colonie romaine succéda à une ville plus ancienne. Il semble même résulter d'une remarque de notre ami M. le docteur Judas, que les Romains n'avaient changé le nom de la ville

Regius (13), *Madaure*, *Tipasa*, etc., toutes anciennes villes indigènes devenues cités romaines.

Si ce mode de colonisation, tout naturel, a trop souvent réussi pour que sa valeur soit contestable, il avait néanmoins son mauvais côté : ces agglomérations d'individus de races différentes, souvent antipathiques, ne durent pas être toujours bien unies. On comprend que, même sans hostilité apparente, la population des villes ainsi colonisées dut quelquefois se fractionner : d'un côté se groupèrent les anciens habitants, ceux qui repoussaient à la fois le joug et la civilisation des étrangers ; de l'autre côté s'unirent les nouveaux colons, les Romains, et la partie de la population indigène qui acceptait ce que l'on appelle aujourd'hui les faits accomplis ; de plus, ce qui devait rendre tout rapprochement impossible arriva : ceux-ci devinrent riches et puissants, ceux-là restèrent pauvres.

Si l'élément introduit dans les colonies romaines, dans un but d'assimilation, fut, dans certains cas, une cause de désunion, cela dut être surtout dans le pays où nous nous trouvons, car la masse du peuple s'y tient constamment et énergiquement éloignée de toute innovation ; si bien que ses mœurs et ses usages ont, sans changement appréciable, traversé les siècles et sont, aujourd'hui, ce qu'ils étaient dans l'antiquité.

Plus d'une fois, le manque d'homogénéité de la population, défaut inhérent à la colonisation romaine, a dû conduire les habitants d'une ville à se séparer ; des motifs nombreux et variables, plus faciles à imaginer qu'à préciser, ont pu, suivant certaines

que par leur manière de le lire ; ainsi Calama serait le nom ancien ACALAM lu à rebours, c'est-à-dire de gauche à droite, quand il était écrit dans la langue sémitique des indigènes, pour être lu de droite à gauche. Si ce fait, très-probable, venait à être radicalement démontré, il trancherait le vieux débat, non encore vidé, de la synonymie de Suthul et de Guelma.

(Voyez *Étude démonstrative de la langue phénicienne et de la langue libyenne*, par M. A. C. Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, membre de la Société asiatique de Paris, Paris 1847.)

(13) Le nom d'Hippone, d'origine phénicienne, rend vraisemblable sa fondation par les Tyriens ; elle était importante longtemps avant l'arrivée des Romains. Agathocle l'assiégea dans le cours de la guerre qu'il fit aux Carthaginois. Silius Italicus a dit de cette ville : placée dans le royaume de Massylie, patrimoine de la famille de Massinissa, Hippone la bien-aimée des anciens rois (et antiquis dilectus regibus Hippo) (*puniq. III.* 259). C'est assez pour montrer qu'ici encore la colonisation romaine s'implanta dans une ville indigène.

Pomponius Mila place cette ville dans l'Afrique propre, et Pline dans la Numidie ; elle ne commence à figurer à titre de colonie que sur l'itinéraire d'Antonin.

circonstances, hâter ce résultat; nous croyons en voir ici un exemple.

Nous sommes en présence des ruines de deux villes très-rapprochées l'une de l'autre; au dire des rapports que nous connaissons, la première, Tiffaich, paraît moins importante, moins riche, mais plus ancienne que la seconde, qui est Khremissa. A Tiffaich, tenant compte de leur rareté relative, les monuments (14) nationaux, c'est-à-dire libyens, sont en majorité; parmi les monuments beaucoup plus nombreux de Khremissa, les plus communs sont romains, d'autres appartiennent aux libyens quasi-romains. La tradition a consacré l'espèce d'unité primitive de ces deux points, en conservant le souvenir d'une voie souterraine qui de l'un allait à l'autre. Plus haut, nous avons vu que les positions très-voisines de ces villes conviennent également bien à l'emplacement de l'ancienne Tipasa donné par la carte de Peutinger. Ces faits nous paraissent s'accorder avec les suppositions suivantes : Tiffaich se trouve sur l'emplacement de l'ancienne Tipasa; comme dans les villes voisines, des colons romains y furent envoyés; par la suite, soit que ce séjour ne fût pas agréable aux nouveaux venus, ou par des motifs que nous ignorons, ils le quittèrent pour s'établir à côté, sur le point où sont placées les ruines de Khremissa. Ce déplacement fut peut-être long et l'effet de convenances individuelles. La partie de la population indigène façonnée aux mœurs romaines, suivit cet exemple. Le nom de Tipasa resta commun à la nouvelle et à l'ancienne ville. La prospérité de la population romaine ruina la partie vieille de la ville; les Libyens purs n'abandonnèrent pas l'ancienne cité.

Longtemps avant l'expédition de 1843, qui, la première, fit connaître l'importance des ruines de Khremissa, un académicien, M. Dureau de La Malle, dont les savants travaux ont été si utiles aux études archéologiques de l'Algérie, avait, dès 1837, signalé les ruines de Hamises (évidemment les mêmes que celles de Khremissa), comme devant être l'emplacement de Tipasa : « A mi-chemin entre Tifferech et Guelma, Hebenstreit a vu les débris d'une très-

(14) Évidemment, les indigènes qui regrettaient leur indépendance, qui haïssaient les Romains, avec lesquels ils ne se mêlèrent jamais, étaient à l'origine ou devinrent par la suite, à de rares exceptions, la partie pauvre et ignorante de la nation; état qui devait, par un double motif, rendre leurs monuments très-rares, si rares que jusqu'à ces derniers temps on a douté de l'existence de l'écriture libyenne. Ainsi, un petit nombre de monuments libyens peut, doit même représenter un chiffre très-élevé d'individus de cette nation.

grande ville ancienne, de superbes portiques bien alignés, des colonnes de marbre, des palais encore debout, un amphithéâtre (15) de cent cinquante pas de diamètre, dont dix rangs sont intacts, le tout en grosses pierres de taille. Les Maures appellent ce lieu Hamisa, probablement parce qu'il est situé sur l'Hamise. *C'est, je crois*, ajoute M. Dureau de La Malle, *la colonie romaine de Tipasa, que M. le colonel Lapie place à Tifferech* (province de Constantine). » *Recueil de renseignements pour l'expédition ou l'établissement des Français dans cette partie de l'Afrique septentrionale*, par Dureau de La Malle, membre de l'Institut.

Venu dix ans après M. Mitrécé, dont le travail lui était inconnu, l'auteur anonyme d'un intéressant article sur les antiquités de la province de Constantine, inséré dans l'*Annuaire de la Société archéologique* de cette province (1853), émet sur Khremissa une opinion presque conforme à la nôtre. Nous croyons devoir en citer le fragment suivant : « Tipasa n'est autre que Tifaiche, ville située vers les sources de la Seybouse (Ubus). Mais l'antique Tifaiche n'a plus à montrer qu'un fort byzantin, posé comme une vedette à l'entrée du court défilé qui mène à la vallée de la Medjerda et aboutit à une ville dont les ruines, bien conservées, ont une tout autre importance. Qu'est-ce donc que cette grande cité romaine dont le nom arabe Khemiça ne nous dit rien à l'esprit? *Ne serait-ce pas Tipasa elle-même*, comme l'a supposé M. Karth, capitaine du génie, auquel nous devons une remarquable Topographie de cette région? et ne faudrait-il pas voir simplement dans Tifaiche une bourgade numide qui formait l'avant-poste de Tipasa?... Toutefois, les deux localités dont nous venons de parler présentent encore une particularité qui mérite d'être prise en considération.

« A Tifaiche, on ne découvre guère d'inscriptions romaines, mais il s'y trouve des tombes ornées de caractères phéniciens ou libyens. A Khemiça, toutes les épitaphes recueillies jusqu'à présent sont latines, mais plusieurs d'entre elles contiennent des prénoms romains associés à des noms qui appartiennent évidemment à une autre race. »

Le thème que nous venons de soutenir dans le cours de ce travail s'est formé de l'ensemble des opinions que nous exprimèrent, en 1843, les officiers qui venaient de visiter les ruines qui sont le

(15) Il n'est pas nécessaire de faire remarquer l'exagération de cette description, nous savons maintenant que cet amphithéâtre est un théâtre; cette erreur d'Hebenstreit a vraisemblablement entraîné le général Duvivier dans la même voie.

sujet de ce mémoire ; en terminant, nous nous résumerons ainsi : sur l'emplacement actuel des ruines de Khremissa, les colons auraient fondé la partie romaine de la ville de Tipasa ; ce quartier neuf prospéra, les restes de ses beaux édifices le témoignent. Tiffaich, berceau de la ville, ne fut plus que la vieille cité habitée par les indigènes.

Le nombre des villes qui se sont déplacées de cette manière est peut-être plus grand que l'on ne le croit généralement ; ce fait n'est pas particulier à l'Afrique, et parmi les exemples que nous sommes en mesure de citer, la France en pourrait fournir plusieurs.

Vraisemblablement, le nom de Tipasa est d'origine africaine : ce nom est porté par plusieurs villes du pays, et l'on sait que les Romains changeaient rarement les noms des villes où ils fondaient des colonies ; sur quatre villes situées dans l'île de Meninx, où naquit l'empereur Vibius Gallus, l'une d'elles s'appelait Tipasa. Une autre Tipasa se trouvait dans l'ancienne Massésylie, le royaume de Syphax, qui fut depuis la Mauritanie césarienne. Pline (*Hist. nat.*, liv. V, I) dit de cette dernière Tipasa, qu'elle eut les priviléges du droit latin, l'itinéraire en fait une colonie ; on lit sur la notice : *Episcopus Tipasitanus*. Cette même ville, que Léon l'Africain appelle Tegdemt, Marmol la nomme tout à la fois Tegdemt et Césarée ; le premier la croit édifiée par les Romains, le second dit qu'elle fut bâtie par les anciens Africains ; l'un et l'autre disent que son vocable Tegdemt lui a été donné à cause de son ancienneté ; enfin, tous deux s'accordent à en faire une très-grande ville. Le docteur Shaw donne à ces ruines, qu'il appelle Tefssad, une étendue de deux milles le long de la mer ; cette donnée s'est vérifiée, mais ce point n'est pas encore bien étudié.

La Tipasa dont nous nous sommes occupé dans ce mémoire se trouvait dans la Massylie, royaume héréditaire dans la famille de Massinissa, plus tard réduit en province romaine avec le nom de Numidie. On a attribué des médailles à Tipasa : ce fait est encore douteux. Voyez l'ouvrage de M. Judas, cité à la note 12. Nous avons déjà dit qu'elle était située à 43 milles romains au sud de Bone ; la notice des évêques de Numidie cite *Rusticus Tipasensis ;* cette antique cité était encore habitée au temps de Békri et d'Edrisi. Léon l'Africain et Marmol parlent de cette ville, qui est Tefas pour le premier et Tifex pour le second ; contrairement à leur désaccord à l'endroit de la Tipasa de Mauritanie : ici, Marmol veut que Tipasa ait été bâtie par les Romains, et d'après Léon, c'est une cité édifiée par les Africains.

« Elle est, dit Marmol, sur la pente d'une montagne et fermée de murailles et de tours fort hautes. » Il ajoute : « Elle était autrefois grande et peuplée, et avait de beaux bâtiments, des temples, des colléges. Lorsque les premiers Arabes entrèrent en Afrique, elle tint longtemps pour les Romains (16); mais les Arabes la prirent à la fin par force, et après l'avoir saccagée la ruinèrent. Elle se rétablit depuis; les Arabes la saccagèrent une seconde fois sous la conduite de Muça Enacer. Ensuite elle fut repeuplée par les Africains (17) (*vled Harea*), qui errent dans les campagnes comme les Arabes. Ils ne s'en servirent qu'à resserrer leurs blés et à tirer quelques contributions des voisins; de sorte qu'ils l'ont possédée longtemps avec toute la contrée, malgré les Arabes, à la faveur d'un chef des Azuagues qui courait le pays, et qui tua dans une bataille Muley-Nacer, le fils du roi de Tunis, alors seigneur de Constantine. Ce prince irrité marcha contre eux; les ayant vaincus, il acheva, en 1057, de détruire cette place sans que les Arabes aient souffert depuis qu'elle se soit rétablie. Il y a seulement un faubourg où demeurent quelques (18) Bérébères, à cause d'un grand marché qui s'y tient toutes les semaines, où les Arabes et les Bérébères viennent débiter leurs marchandises. »

QUELQUES MOTS SUR LES RUINES DE TAOURA ET SUR LES EMPLACEMENTS DES VILLES DE TAGASTE ET DE MADAURE, PROVINCE DE CONSTANTINE (ALGÉRIE).

1° *Taoura = Thagura?*

Suivant M. le commandant Mitrécé, auquel nous devons cette note, les ruines de Taoura, peu éloignées de la rive droite de la Medjerda (Bagradas), sont à huit ou dix lieues de Khremissa, vers l'orient; la carte de la province de Constantine, du dépôt de la guerre, écrit Thoura, et place ce point dans la même direction est, à 12 ou 13 lieues de Khremissa. Le général Duvivier, d'accord avec la carte française, fait seulement fléchir légèrement la route au nord. Nous croyons avec ces deux autorités que l'on doit écrire Thaoura.

(16) Cette position et ces détails sont en rapport avec la position, les murs, les monuments et les habitants romains de Khremissa.

(17) Ces Africains, ainsi que les Bérébères dont il est question plus bas, sont les indigènes que nous appelons aujourd'hui Kabyles ou Berbères.

(18) Ce faubourg paraît devoir être Tiffaich, constamment habité par les Libyens ou Berbères, avant, pendant et après la domination romaine.

La table de Peutinger fait connaître Thacora à 23 milles est de Tipasa (Tiffaich ou Khremissa), donnée qui s'accorde assez bien avec les 8 à 10 lieues qui séparent ces deux points, d'après le commandant Mitrécé ; d'autre part, l'*Itinéraire* écrit Thagura et donne 34 milles entre ce point et Tipasa. Si cette distance est en désaccord sensible avec les 23 milles de la *Table*, elle s'éloigne peu de celles qui sont indiquées par la carte du dépôt de la guerre et par M. Duvivier : ainsi l'erreur qui sépare les données antiques se retrouve encore dans les études plus récentes ; l'altération des textes peut, chez les premiers, expliquer leur différence, et l'incertitude des autres tient à ce qu'ils ne connaissent encore qu'imparfaitement ce côté de la province et aussi à la diversité des routes suivies par nos troupes. Nonobstant cette divergence, la restitution du nom antique de Thagura aux ruines de Thaoura nous paraît suffisamment établie par ce que nous venons d'exposer, à savoir : accord d'orientation par rapport à un point connu, *Khremissa* ou *Tipasa ;* accord, sinon parfait, du moins très-rapproché, même dans leurs différences, entre les distances que donnent la *Table* et l'*Itinéraire*, et celles qui résultent des appréciations modernes ; vraisemblablement une moyenne entre ces données diverses approcherait de la vérité.

Cette restitution, déjà probable, acquiert un nouveau degré de force par la ressemblance du nom antique Thagura avec le nom actuel Thaoura, et par l'étendue de ces ruines qui sont traversées par plusieurs voies romaines.

Thagura figure dans les *Martyrologes*, et on lit dans la notice le nom de *Tagurensis*, ou, suivant une autre leçon, *Tagorensis.*

M. le général Duvivier dit : « Thaoura est un établissement romain, sur une colline plate, dans les broussailles ; équivalait à la moitié de Guelma, avait un rempart dont une partie est dégradée et l'autre encore très-bonne ; à l'intérieur tout est renversé ; a une source qui se joint au ruisseau de Enchir-Mouça. »

Les renseignements du général ne diffèrent pas de ce qui a été vu sur le terrain par le commandant Mitrécé. On trouve à Taoura, d'après ce dernier, parmi les ruines étendues généralement sans formes appréciables à la vue, un fort carré, flanqué de quatre tours aussi carrées. Cette enceinte, sur laquelle se trouvent quelques brèches, est inégalement élevée de trois à sept mètres et construite en pierres de taille ; il occupe une position qui commande un défilé où l'on voit encore les traces de plusieurs voies romaines. La figure 8 de la planche 276 montre, sur une très-petite échelle, le plan de ce

fort avec ses quatre tours ou bastions flanquants. Cette disposition défensive s'est rencontrée sur plusieurs points de l'Algérie, notamment à Sour Ghozlan ou Rouzlan, le camp des Gazelles (19), l'antique Auzia, aujourd'hui Aumale, ville placée à vingt lieues sud de Dellys. Avec le fort dont nous venons de parler, M. Mitrécé mentionne comme encore debout une porte cintrée, large de 1m,50; et bien que ce cintre soit formé de forts claveaux très-bien taillés, l'ouverture en est hermétiquement fermée par une seule belle et grande pierre demi-circulaire qui repose sur un gros linteau de plus de 2m,00 de long.

On n'a pu relever sur ces ruines que les deux fragments d'inscriptions placées sous les nos 1 et 2.

N° 1.
D M S
MARTIALIS EXTRA
RIVIS VI

N° 2.
LIOANTONII
TROAVGPON
PRONEPOTIBV
DICAVIT

L'écriture du n° 2 est d'une bonne époque; les lettres de la première ligne ont 0m,14 de hauteur; celles de la deuxième 0m,12; sur la troisième 0m,06, et sur la quatrième 0m,05.

Dans une ruine voisine, mentionnée plus haut, Enchir Mouça, M. Boissonnet a rencontré le n° 3, cette inscription est placée au-dessous d'une niche dans laquelle se voit une figure d'homme

N° 3.
OCCIAE SPICE
LAE CAE CILIA
NVS MARITVS
FECIT

debout, drapé dans une longue robe et posant la main droite sur un autel; la pierre se termine, au-dessus de la niche, par un ornement d'un assez bon goût; vers le bas, elle est brisée.

(19) C'est près d'Auzia que Tacfarinas fut vaincu et tué par Dolabella (Tacite. Ann., l. IV, chap. 23). Cette ville figure également dans l'Histoire de la guerre de Théodose contre Firmus.

Une des voies romaines qui conduisait de Carthage à Cirta passait à Thagura. Voici, d'après l'*Itinéraire* d'Antonin, les diverses stations de cette route, à partir de Sicca-Veneria : *Sicca*, *Naraggara*, *Thagura*, *Tipasa*, *Gasaufula*, *Cirta*.

2° *Tedjelt* = *Tagaste*.

Saint Augustin naquit le 13 novembre de l'an 334, à Tagaste, petite ville de la Numidie (ancienne Massylie); son père, Patrice, était décurion (20) de cette cité; il fit ses études à Madaure, ville voisine plus considérable que le lieu où il était né; il resta dans cette ville jusqu'à l'âge de seize ans; à cette époque il la quitta pour aller suivre un cours de rhétorique à Carthage (*Confess.*, II, 3). Malgré le peu d'importance de la ville, l'évêque de Tagast (*Tagastensis*) figure dans les conciles et sur la notice. Pline (liv. V, IV) classe Tagaste parmi les villes libres. Il ne dit rien de plus.

L'*Itinéraire* d'Antonin place cette ville sur la route qui reliait Carthage et Hipporegius, en passant par Sicca-Veneria; elle se trouve ainsi au sud-est d'Hipporegius, également éloignée de cette dernière et de Sicca-Veneria.

Nous lisons dans M. Dureau de La Malle (*Prov. de Const.*, p. 201) : « A peu de distance de la Calle, dit Hebenstreit, sont les ruines de Tagaste, patrie de saint Augustin. M. le colonel Lapie la porte plus au sud, sur la rive droite de l'Hamise, affluent de Medjerda = Hebenstreit est dans l'erreur, et, selon nous, M. le colonel Lapie approche plus de la vérité : Tidjelt, qui rappelle le nom de Tagaste, se trouve à plus de vingt lieues au sud de la Calle, à peu de distance de la Medjerda, dans la direction et dans la position que l'*Itinéraire* donne à la patrie de l'évêque d'Hippone. Ce double rapport de similitude de nom et de position justifie suffisamment, aux yeux

(20) Décurions, magistrats qui, dans les colonies et les municipes, formaient une sorte de conseil municipal; leurs décrets sont rappelés dans les inscriptions par les sigles D.D. (*decreto decurionum*); ils formaient une espèce de sénat ou une cour de conseillers que l'on appela *curia decurionum*, et quelquefois un peu ironiquement MINOR SENATUS. Le candidat à la curie devait avoir vingt-cinq ans, et posséder la fortune fixée par la loi. Ces fonctions étaient onéreuses; ils étaient chargés du soin de faire représenter les jeux du cirque et les spectacles, et de fournir aux frais. La levée des impôts les regardait aussi, et ne leur était pas moins à charge, parce que, d'après Dion, *si quid deesset de suo supplerent.*

de plusieurs personnes, l'opinion qui veut que Tagaste soit aujourd'hui représenté par Tedjelt. Cette opinion, que le général Duvivier basait sur ses renseignements arabes, est partagée par M. Boissonnet, qui a visité ce lieu, où il a copié le n° 1.

N° 1.

D M S
CILIA | L C Q
TORI | VS R
NVSI | CLAVDIA
PVAN | PVANLX
L CORI
VS VV
X

Cependant d'autres personnes reportent Tagaste à deux lieues nord-nord-ouest de Tedjelt, sur l'Oued Zerga, affluent de la Medjerda, en un point appelé Suck-Arrhas. Cette nouvelle opinion repose sur l'importance des ruines, et, d'après l'*Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, p. 17, sur deux fragments d'inscriptions, l'un portant un nom analogue à celui de Tagaste et l'autre mentionnant l'ethnique Thagasius, qui, sans être précisément un dérivé exact du mot Tagaste, s'en rapproche assez pour faire croire à l'identité du lieu.

Comme déjà, en 1843, M. le colonel Rose, alors capitaine et chef du bureau arabe de Bone, nous a remis, dans cette ville, l'inscription n° 2, sur laquelle se lit un nom approchant de Thagas...

N° 2.

MAEMILLIVS THAGAS ⁝ ::ANus
RIAMMIAMIT POLLENTIAFVIC
BICONIVGISMEAECARISSIMAEINSii
ITRIICIDIDICAVE
NVLIIPSSC

peut-être même Thagasitanus. Si donc l'inscription du capitaine Rose n'est pas l'une des deux pierres dont parle l'*Annuaire de Constantine*, déterrée une seconde fois, elle fournirait le troisième

exemple du nom de Thagaste, trouvé sur les ruines de Suk-Arrhas.

Ce point, très-rapproché de Tagaste, est encore peu connu; cependant une colonne de nos troupes y séjourna les 19, 20, 21 et 22 juillet 1843. Nous devons à cette circonstance et à l'obligeance de M. le capitaine du génie Riffault, aujourd'hui colonel aide de camp du ministre de la guerre, le calque d'une reconnaissance faite sur le terrain, des renseignements et les fragments d'inscriptions qui vont suivre.

N° 3.

MAMVLLI

N° 4.

ROVOD OBMERI⊤

N° 5.

IFICIO ETIAM

N° 6.

INIS:.:,:.: *pe*⊤RI
ISISPECVNIASVAPO

N° 7.

D M S
L VE⊤TIVS
MAXIMVS
PVA·LXXV
H S E

N° 8.

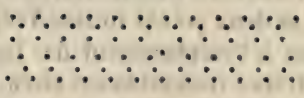

VMVOTISXXXET

N° 9.

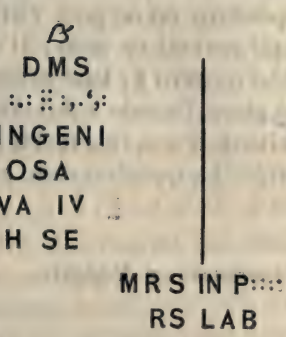

Les nos 3, 4, 5 font partie d'une même grande et belle inscription qui paraît n'avoir eu qu'une seule ligne placée dans un léger enfoncement pratiqué dans la pierre; les lettres, bien faites, d'une bonne époque, sont hautes de 0m,18. Le fragment n° 6, fruste sur

la première ligne, est haut de 0m,65, large de 0m,55. L'incription tumulaire complète le n° 7, est placée sur une tablette encadrée d'une petite moulure. Hauteur, 0m,70; largeur, 0m,50.

Le n° 8 a été rencontré proche Suk-Arrhas, à la zaouia de Sidi Messaoud-bou-Bèkre; il y avait originairement deux lignes sur cette pierre; celle du haut a été martelée, les lettres de la ligne qui reste sont hautes de 0m,15.

Le n° 9 a été relevé par M. Boissonnet dans les ruines de Bou-Zerga, proche Suk-Arrhas.

Le général Duvivier, page 35, dit laconiquement, mais avec beaucoup de justesse : « Souc-Arrhas, plaine; il s'y trouve un cimetière, des figuiers et quelques fragments de bâtiments. » Effectivement, on ne trouve plus à Suk-Arrhas d'édifices entiers; il n'en existe même pas qui aient conservé, au-dessus du sol, une forme arrêtée; ceci tient en partie à ce qu'au milieu des ruines s'élève le marabout Sidi Mcaoud, lequel est, suivant l'usage arabe, entouré de tombeaux qui, journellement et depuis longues années, se construisent avec les pierres arrachées aux monuments du lieu.

Ces ruines sont entourées d'autres stations romaines ruinées. On les rencontre plus nombreuses en marchant vers l'orient.

Les deux points voisins Tedjelt et Suk-Arrhas répondent également à l'emplacement de Tagaste; si Tedjelt conserve dans son nom une ressemblance assez frappante avec le nom antique, Suk-Arrhas produit deux, peut-être trois monuments épigraphiques qui donnent le nom de la patrie de l'évêque d'Hippone, probablement Tagaste n'est pas loin; cependant on ne peut rien formuler sans connaître les inscriptions qui portent ce nom; si elles sont tumulaires, comme paraît l'être le numéro 2, leur présence deviendrait défavorable à l'opinion qui place Tagaste à Suk-Arrhas. On n'écrit pas sur les tombes des habitants d'une ville morts dans leurs foyers qu'ils sont nés dans cette ville. La question reste pendante.

3° *Mdaourouche* = *Madaure.*

D'après ce qui précède, nous ne connaissons encore Madaure (*Madaura*) que par l'indication de saint Augustin; nous avons dit que, selon lui, cette ville, plus grande que Tagaste, aurait été située non loin de cette dernière place. Cl. Ptolémée écrit Maduros; la notice de Numidie cite Pudentius, évêque de Madaure (*Mataurensis*

ou *Madaurensis*). Au peu que nous venons d'exposer, se borne ce que nous savons d'une cité entièrement oubliée par les géographes anciens. Les documents de nos jours désignent à trois ou quatre lieues sud de Tedjelt, les ruines de M'daourouche comme devant représenter Madaure; ils s'appuient sur la position, qui s'accorde avec celle indiquée par saint Augustin, et sur la ressemblance du nom ancien avec le nom moderne. Le général Duvivier parle dans ce sens : « Si, dit-il (p. 45), Tedjelt est Tagaste, ce qui a des probabilités, il faudra admettre que Madaure, patrie d'Apulée et voisine de Tagaste, était une autre ville que Ad Medera: alors on pourrait prendre pour Madaure la ruine de Mtaour-ouch, qui est à huit milles de Tedjelt, car le mot arabe paraîtrait avoir pour signification primitive l'Aouch (ferme) de Mtaour; or, ce *t* est le *ta* arabe, et les indigènes de cette partie prononcent Mdaourouch. »

Plus récemment, l'*Annuaire archéologique de la province de Constantine*, 1853, page 17, reproduit la même opinion. Nous regrettons que l'auteur de cet article n'ait pas fait suivre sa description de Mdaourouche des nombreuses inscriptions trouvées sur ce point, qui sont, d'après lui, les unes encastrées dans des pans de mur encore debout, les autres gisantes à la surface du sol.

Si nous énonçons maintenant que Madaure (21) était la patrie d'Apulée, circonstance que cet auteur révèle lui-même à la fin du XIe et dernier livre de ses *Métamorphoses*, ce n'est pas pour mieux déterminer l'emplacement de cette ville, puisque ce fait isolé ne fixe rien, mais bien pour chercher à établir que la Madaure où naquit Apulée est cette même ville voisine de Tagaste, dans laquelle saint Augustin fit ses études. Un passage de l'*Apologie* a fait douter de cette identité, parce que dans cette plaidoirie, Apulée, répliquant à sa partie adverse, lui dit : « Parlons maintenant de ma partrie : t'appuyant de ce que j'ai dit moi-même, tu rappelles qu'elle est située sur les confins de la Numidie et de la Gétulie, et tu reproduis les expressions de semi-numide et de semi-gétule, etc.... » La proximité des frontières gétules avec la patrie de l'auteur de l'*Apologie* semble ressortir de cette plaidoirie; et ce fait, le seul qu'on puisse alléguer pour faire deux villes distinctes de Madaure, près Tagaste, et de Madaure qui donna naissance à Apulée, est cause que l'on a voulu trouver pour cette dernière ville

(21) Apulée, philosophe, rhéteur et romancier latin, naquit en Afrique, à Madaure, colonie romaine, l'an 114 de J. C., à la fin du règne de Trajan.

un emplacement plus au sud, en rapport avec l'idée généralement reçue de la position des frontières de la Numidie avec la Gétulie.

Vraisemblablement, on a donné beaucoup trop de portée à des paroles qui, dans l'origine, avaient été employées par Apulée, puisqu'il dit à sa partie adverse : « T'appuyant sur ce que j'ai dit moi-même, etc. » Au fond, toute cette affaire pourrait bien reposer sur un simple badinage. A l'époque où cet écrivain plaida contre la famille de sa femme, il habitait depuis quelques années Æa, ville maritime de la Tripolitaine, où son pays, fort éloigné, devait être peu connu. Avant son procès, durant son séjour dans cette ville, il a pu plaisanter, et même, en poëte, exagérer ses rapports avec la Gétulie; cette fable lui étant ensuite sérieusement et maladroitement opposée dans les débats, il s'est bien gardé, lui avocat, de reculer devant un fait, bien peu important pour sa cause, mais qui donnait entrée à des phrases à effet. Il ne manqua pas d'en user. Après avoir parlé de Cyrus le Grand, il évoque les nationales figures de Syphax et de Massinissa, trouve moyen de glorifier la mémoire de son père, et termine par son propre éloge (22).

Nous n'attachons donc pas d'importance à ces expressions de semi-numides, semi-gétules ; mais, dût-on les prendre au sérieux, nous croyons que l'on pourrait en rendre compte sans avoir besoin de chercher, pour la patrie d'Apulée, une position éloignée de Tagaste, car la frontière placée entre la Numidie et la Gétulie nous est inconnue. Nous savons uniquement que le premier de ces pays était placé au nord du second, et bien certainement les limites de ces États ont dû flotter avec les événements. Si nous nous formons une faible idée de la ligne de séparation de ces deux pays, c'est seulement à des époques données par les emplacements assez vagues que les géographies anciennes assignent à quelques villes, et rien ne nous assure que ces villes n'étaient pas placées dans des provinces conquises (23); nous ne savons pas davantage si, en chan-

(22) Les plaidoiries eurent lieu, non pas, à ce qu'il paraît, à *Æa* même, mais dans une ville voisine, où le proconsul tenait son tribunal. L'affluence fut considérable, et Apulée, alors âgé de trente-trois ans, prononça lui-même sa défense.

(23) Quelques passages de l'auteur incertain de la guerre de Jules César en Afrique, pourraient faire penser que, généralement, on s'est formé une fausse idée des Gétules, et que c'est à tort qu'on les a peints comme des hordes errantes et sauvages. D'après cet écrivain (xxv *de Bello africano*) « le roi Juba, etc..., et marcha « au secours de ses alliés. D'un autre côté, P. Sitius et le roi Bocchus, apprenant « l'absence de Juba, réunirent leurs forces, entrèrent dans son pays, assiégèrent « et prirent en peu de jours Cirta, la plus opulente ville du royaume, et avec elle

geant de domination, les habitants de ces villes y demeurèrent. Ces peuples de même race et voisins n'étaient pas si différents l'un de l'autre qu'ils ne se soient souvent et profondément mêlés. Sans avoir besoin d'entrer dans de plus grands détails, on comprend que ces expressions de semi-numide et de semi-gétule, souvent employées (24) métaphoriquement, trouvaient à se placer sur beaucoup de points qui pouvaient bien ne pas être très-méridionaux.

Nous avons déjà dit que Madaure n'était pas mentionnée chez les géographes anciens qui sont venus jusqu'à nous ; seuls, Apulée et saint Augustin nous ont appris, sans fixer sa position, l'existence d'une ville de ce nom, et à plus de deux siècles d'intervalle ils écrivent ce nom exactement de la même manière. Cette uniformité d'orthographe nous paraît un indice de plus pour croire que ces deux auteurs parlent de la même ville (25).

« *deux villes gétules : les habitants de celles-ci ayant refusé d'évacuer la place et de* « *se retirer librement, furent pris et passés au fil de l'épée.* » Donc les rois numides (massyliens, et aussi ceux de la Massésylie) possédaient des provinces gétules. Les populations gétules, loin d'être errantes, étaient si fort attachées au sol, qu'elles préférèrent quelquefois la mort à son abandon. On est porté à penser, d'après ce récit, que les villes gétules, dont il est question, n'étaient pas fort éloignées de Cirta, et ainsi placées sous une latitude qui approchait de celle de la Madaure de saint Augustin.

Dans un autre endroit (xxxv) nous trouvons : « Scipion s'étonnait avec les sien « de la conduite de César... ; ils engagèrent, par de brillantes récompenses, deux « Gétules, qu'ils croyaient leur être très-dévoués, à aller, comme transfuges, épier « le camp de César. Présentés à ce général, ils demandèrent qu'il leur fût per- « mis de parler sans danger. Cette permission accordée : « Général, dirent-ils, « nombre de Gétules comme nous, clients de C. Marius, *et presque tous citoyens* « *romains*, composant la quatrième et la sixième légion, ont souvent désiré passer « dans ton camp, mais la surveillance de la cavalerie numide les retenait, etc.... »

Dès le temps de J. César il y avait donc des légions composées de Gétules, des clients de Marius et des citoyens romains gétules, et, en faisant la part de ces temps où la guerre civile avait placé tout hors de son état normal, en tenant compte des inexactitudes de l'écrivain, qui, cependant, paraît parler comme témoin oculaire, toujours est-il que les Gétules se révèlent ici sous un jour inattendu.

(24) N'est-ce pas ainsi que dans le *Pœnulus* de Plaute, acte V, sc., II, Hannon, qui s'est déclaré Carthaginois, ce que l'esclave Milphion a bien compris, puisqu'il dit : « Hannonem sese ait Carthagine, Carthaginiensem Muthumballis filium », est plus loin, par le même interlocuteur, ironiquement traité de Migdilibs, c'est-à-dire de mélange de Libyen ou de semi-Libyen.

(25) A tort selon nous, l'apparition des frontières gétules vers le lieu de naissance d'Apulée, détermina quelques personnes à éloigner ce point de Tagaste, et à choisir sur la ligne tracée par les établissements romains les plus méridionaux, celui d'entre eux dont le nom approchait davantage du nom authentique Madaure, à prendre cet établissement pour la ville même d'Apulée, dont le nom aurait été altéré par la négligence des copistes. C'est ainsi que le traducteur de Manert lui fait dire (p. 382

Dans la même plaidoirie, l'*Apologie*, Apulée ajoute : « Non pas pourtant que j'aie jamais eu la pensée de rougir de mon pays, dût-il appartenir encore à la domination de Syphax ; mais on sait que quand ce prince fut vaincu, le peuple romain fit présent de notre province au roi Massinissa. Plus tard, une émigration de vétérans la repeupla, et elle devint une colonie des plus florissantes. Or, dans cette colonie, mon père remplit les fonctions suprêmes de duumvir (26), après avoir passé par tous les honneurs ; et moi-même, dès que je fus apte aux charges publiques (27), je conservai son rang dans la ville avec autant d'estime, je l'espère, et sans avoir dérogé à la considération qu'il avait obtenue (28). »

Ici le texte d'Apulée est formel, et nous pouvons avec certitude répéter avec lui que Madaure était une ancienne ville indigène colonisée par les Romains.

de sa *Géographie ancienne*) : « Apulée rapporte qu'il est de Madaure, et que sa ville natale se trouve aux confins de la Numidie et de la Gétulie ; les Romains en auraient fait une de leurs plus belles colonies ; *il est évident* que ce n'est pas de la Madaure de saint Augustin qu'Apulée entend parler en s'exprimant de la sorte. Selon toute apparence il désigne Ad Medera, colonie romaine qui se présentera plus bas.... » Et plus bas (p. 392) : « Ad Medera, à 25 milles à l'est de Theveste, était également une colonie fondée un peu tard. Ptolémée est le premier auteur qui en parle ; il la nomme Ammaedara, et l'on a peine à démêler son véritable nom. La table de Peutinger dessine auprès ses tourelles, et de plus elle entoure la ville de remparts pour indiquer que c'est une place très-forte. L'évêque Félix Mathaurensis, dans la notice de Numidie, était fort probablement évêque de Medera ; dans les notices de l'Église on trouve aussi Ammederensis. Près la rivière d'Ardalio, entre Theveste et Ad Medera, le tyran Gildon fut battu par le général de l'empereur Honorius. Procope appelle cet endroit le château de Aumetera. »

Nous n'avons pas abrégé ce long paragraphe : on peut juger la valeur des motifs qui ont décidé le géographe allemand à placer la Madaure d'Apulée à Ad Medera.

(26) La dignité de *duumvir* était la plus importante de la colonie : c'étaient deux magistrats créés sur le modèle des deux consuls de Rome ; ils étaient élus par les décurions ; on leur faisait prêter serment de servir les citoyens avec zèle et fidélité. Dans un temps ils étaient précédés de deux licteurs qui tenaient en main une baguette ; à une autre époque ils leur firent prendre les faisceaux. Ils portaient la robe brodée de pourpre, et par dessus une tunique blanche. Aussitôt après leur élection, ils donnaient au peuple des combats de gladiateurs. Le temps de leur magistrature était d'une année.

(27) Nous avons vu, (note 17), qu'il fallait avoir 25 ans pour être décurion ; ainsi donc Apulée de retour dans sa patrie, Madaure, après avoir voyagé en Grèce et en Italie, était âgé d'environ 25 ans.

(28) Dans le cours de ce travail, nous nous sommes servi, pour nos citations françaises d'Apulée, de la traduction de M. V. Bétolaud.

Le commandant A. DELAMARE.

Décembre 1855.

SUPPLÉMENT A UNE PRÉCÉDENTE NOTE

SUR

L'EMPLOI DES QUARTS DE TON

DANS LE

CHANT LITURGIQUE.

Je commence par rectifier ainsi mon titre primitif (1), où j'avais écrit *Chant grégorien*, par suite de l'habitude où nous sommes d'appliquer cette dénomination indistinctement à tout *chant ecclésiastique*, ou du moins au *chant romain*. J'ai expliqué depuis, dans un article du *Correspondant* (juin 1855) (2), les raisons qui me portent à croire avec tous les archéologues, que saint Grégoire rejetait de la pratique du chant tout ce qui s'écartait de la sévérité du genre diatonique. De sorte que, d'après ma manière de voir, le genre du chant représenté par le Tonaire de Montpellier doit remonter plus haut que l'époque du saint réformateur, et appartenir à une école différente de la sienne.

Ma thèse, si l'on s'en souvient, consiste en ceci, que les épisèmes du manuscrit de Montpellier expriment des quarts de ton, ou plus exactement des notes intercalées dans l'intervalle de chaque couple des demi-tons de la gamme diatonique. Quelque exorbitante que paraisse au premier abord cette proposition, elle ne doit pourtant rien avoir de choquant pour les érudits qui ont approfondi l'histoire de l'art. Il suffit en effet de savoir ce que c'est que le quart de ton et de connaître son emploi chez les Grecs : il suffit de voir les effets que produit cet intervalle dans les passages où sont placés les épisèmes, pour être immédiatement convaincu que c'est bien là leur véritable signification. D'ailleurs, tous les auteurs du moyen âge reconnaissent l'existence du genre enharmonique et en donnent la théorie. Quant au mélange de ce genre avec le genre

(1) Voy. *Revue archéologique*, t. XI, p. 362.

(2) *De la notation musicale attribuée à Boëce* (p. 12).

diatonique, admis déjà par Euclide, il est mentionné, examiné et discuté par le père Martini (1); et de plus, ce qui est bien digne de remarque et devrait donner à réfléchir, il est vivement regretté par le savant abbé Martin Gerbert, à cause de sa parfaite convenance et de l'avantage de son emploi dans la musique ecclésiastique : « Contulimus sententias, dit-il (*Iter alemannicum*, etc., p. 513), « cantando etiam animi sensa expressimus, de genere potius quo- « dam mixto ex diatonico et enharmonico, non quale quidem « vulgus musicorum chromaticum esse censet hodiernum musicæ « systema, sed subtilius quodam usu intervallorum enharmonico- « rum ad veterum mentem, quod tamen accommodari possit sim- « plicissimis modis musicæ ecclesiasticæ in genere diatonico, ut « quo paucioribus varietatibus neuma musicum (ut vocare solebant « scriptores musici melodiam) constat, eo aptius sit, etc. »

Quoi qu'il en soit, vainement jusqu'ici j'ai fait appel à tous les archéologues musicistes, à l'effet de provoquer, soit leur adhésion à mon explication proposée pour les épisèmes, soit la communication des motifs qu'ils pourraient avoir de la rejeter; je n'ai pu, jusqu'à ce jour, obtenir ni l'une ni l'autre. Je me trompe pourtant : en faveur de ma théorie j'ai reçu de mon savant confrère, M. Vitet (2), un témoignage qui peut, certes, tenir lieu de beaucoup d'autres, et auquel même sa forme, un peu trop flatteuse en ce qui me touche personnellement, ne fait peut-être que donner un plus grand poids; et en fait d'objection, l'un de mes correspondants m'en adresse une fort grave au premier abord, non-seulement par elle-même, mais aussi par le nom de son savant auteur, nom qu'il ne m'est point permis de dévoiler ici.

Pour me faire bien comprendre, je dois commencer par rappeler ma démonstration, qui consiste en ce que chacun des groupes *e*-| et -|*f* étant toujours, lorsqu'on rencontre l'un ou l'autre, surmonté d'un *podatus*, la note désignée par -| est nécessairement comprise entre *e* et *f*, c'est-à-dire entre *mi* et *fa*. Mais une particularité fâcheuse se présente ici, savoir : tandis que le groupe -|*f* et ses analogues se trouvent à chaque pas dans le manuscrit, le groupe *e*-| au contraire n'existe peut-être que dans le seul endroit que j'ai pris pour exemple, au répons *Tibi Domine* (fol. 84 v. du ms. original, l. 2); et, pour comble de disgrâce, il s'y trouve accompagné de circonstances qui, au premier abord, peuvent faire craindre

(1) *Storia della musica*, t. I, p. 112.

(2) Journal des savants, 1854; articles sur l'*Histoire de l'harmonie* par M. Decoussemaker, etc., p. 42 du tiré à part.

inexactitude ou erreur de copie; et dans ce cas, il resterait seulement démontré que ┤ est inférieur à *f*, mais on ne serait plus du tout certain qu'il soit supérieur à *e*. Voici du reste les termes mêmes de l'objection telle qu'elle m'est proposée :

« Ce n'est pas, me dit-on, que le groupe *e*┤ ne se trouve point ici (dans le ms. de Montpellier); il y est même deux fois, la première sous la syllabe initiale du mot *adjutor* (faute de place dans la ligne supérieure), la seconde dans la ligne de la notation alphabétique elle-même (1). Mais ce que M*** a omis (en prenant copie du ms.), c'est de reproduire au-dessus du premier groupe la correction *ef* qui est très-lisible, quoique d'une encre plus pâle, et celle du second groupe, consistant dans une *f*, pâle aussi, qui suit immédiatement et de très-près le signe ┤. » [Voyez, sur la planche 277 (fig. 1re), le *fac-simile* du passage, ainsi que (fig. 2) sa traduction, dans laquelle il ne faut pas oublier que quand je place le signe ┼ sur une note, c'est pour indiquer une élévation d'un quart de ton au-dessus de sa valeur diatonique.]

Telle est l'objection; je ne cherche point à la dissimuler ni à l'affaiblir. Et même, en examinant de près le *fac-simile*, on pourrait soutenir que le second groupe n'est point la répétition du premier, mais doit vraisemblablement se lire *ef*, de sorte que le tout se composerait ainsi : *e*┤ *ef* ┤*f*. Maintenant, on peut répondre à l'objection, d'abord, que les corrections n'étant ni de la même main, ni de la même époque, il est permis de les récuser et de soutenir l'exactitude de l'écriture primitive; et de plus, les corrections mentionnées sont indiquées si faiblement, que le *fac-simile* dont je dois la communication au savant bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, M. H. Kühnholtz, n'en présentait d'abord aucune trace : de sorte que j'ai dû appeler de nouveau son attention et celle de l'obligeant et habile copiste (M. Piron, sous-bibliothécaire), sur ces corrections, pour m'assurer même de leur existence. Au surplus, les circonstances signalées, loin de faire supposer une erreur, seraient plutôt, quand on les étudie avec soin, de nature à appuyer l'hypothèse contraire. En effet, on conçoit très-bien, à ce qu'il me semble, l'emploi, exceptionnel si l'on veut, mais très-justifiable, qui est fait ici du groupe *e*┤; et, avec un peu d'attention, l'on aperçoit bien vite la raison esthétique du procédé suivi par le compositeur. Cette raison, la voici :

Le groupe est très-difficile à entonner juste, vu l'impossibilité de

(1) Je crois que pour cette seconde fois il faut lire *ef*.

s'appuyer sur la note ♮ qui est essentiellement mobile, chancelante et attractive. Mais on reconnaît ici un moyen admirablement imaginé par l'auteur du chant, pour peindre les efforts que donne à supposer le mot *adjutor* sur lequel portent ainsi *quatre podatus* successifs, c'est-à-dire un pareil nombre d'ascensions graduelles, pour s'élever ainsi de la note *mi* à la note *sol* et pouvoir s'y reposer avant de monter à la sixte *ut* (1). Comparez (fig. 3) la leçon réduite et simplifiée du manuscrit de l'Arsenal TL 123 c : ce n'est plus qu'un cadavre.

Quoi qu'il en soit, il suffit qu'il existe un motif de suspicion à l'égard de l'exemple invoqué, pour que j'admette l'objection dans toute sa force. Mais alors, les conséquences se présentent avec une telle gravité, que s'il n'existait point d'autre manière d'établir le fait en question, il faudrait renoncer à le voir accueilli par les savants chez qui l'expression si remarquable et si puissante que ce partage du demi-ton donne à la mélodie, n'est pas tellement sentie et appréciée, qu'elle soit à leur égard une preuve suffisante de son emploi. Heureusement il y a, pour arriver au but, un procédé plus irréfragable, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, plus matériel : ce procédé, dont on va apprécier la portée, est précisément l'inverse du précédent. Il est fondé sur un passage de Gui d'Arezzo (*Microlog.*, p. 11), passage où le quart de ton et les formules de chant du manuscrit de Montpellier sont accusés avec une telle précision, que si, en débutant, je l'avais pris pour base de ma démonstration, il n'y aurait eu qu'à demander : *où se trouve donc l'application de cette théorie?* pour que chacun eût pu répondre sans hésiter : *elle se trouve dans notre antiphonaire.*

Je ne m'arrête pas à la supposition que le passage en question ne serait point authentique, supposition appuyée en apparence sur la remarque très-vraie que ce fragment ne se trouve pas dans tous les manuscrits. Admettons que le passage ne soit pas de Gui d'Arezzo : il faut toujours qu'il soit de quelque théoricien, écolâtre ou non, en un mot, d'un auteur assez généralement connu pour que Gerbert, en rapportant ce texte d'après divers manuscrits, n'en mentionne l'absence dans aucun, suivant sa fidèle coutume lorsqu'un semblable cas se présente. Il n'en faut pas davantage pour que l'on soit autorisé à voir ici la théorie dont le manuscrit de Montpellier présente la pratique. D'ailleurs, de ce qu'un passage lu dans un

(1) Les trois premiers *podatus* surtout produisent un effet remarquable : c'est comme si (quadruplant les intervalles), pour franchir l'intervalle de tierce *ut mi* et fortifier le *mi* dans sa position, on chantait : *ut ré, ut mi, ré mi.*

manuscrit ne se trouve point dans tous, ce n'est pas une raison pour le croire interpolé. Ne rencontre-t-on point en foule des exemples de fragments supprimés par certains copistes qui ne les comprenaient point, ou qui n'en avaient que faire pour l'usage personnel auquel leur copie était destinée?

Quoi qu'il en soit, voici la traduction du passage cité, extrait du *Micrologue* de Gui d'Arezzo (1), tel qu'il a été publié par M. Gerbert : « Ce diésis qui, comme nous l'avons déjà dit (2), prend la place du demi-ton, ne doit jamais être employé autrement que de cette manière, savoir : Lorsqu'on chante le troisième son (*tritus*, F=*fa*), et que le quatrième son (*tetrardus*, G=*sol*) [qui suit] doit être conduit [jusque] dans le premier (protus, *a*=*la*), puis ramené sur lui-même ou sur le même troisième son, ou encore sur un plus grave. Alors, le son F qui précède le G ou le *a*, doit être un peu baissé. Cet abaissement se nomme *diésis; il est la moitié du demi-ton qui suit*, de même que le demi-ton est la moitié du ton. » [Voy. (fig. 4) un exemple (3) tiré de l'ouvrage même, p. 10.]

Voilà qui est formel; mais ce qui suit l'est encore plus. « Or, continue l'auteur, le diésis se mesure de la manière suivante (voy. fig. 5) : faites *neuf* divisions (*passus*) depuis G jusqu'à la fin [c'est-à-dire la fin du *monocorde :* soit Z ce dernier point] : vous trouvez *a* [à la première division]; alors, partagez la distance de *a* à la fin, en *sept*

(1) Igitur hæc diesis, quæ, sicut supra diximus, locum semitonii sumit, nusquam sumenda est, nisi isto modo, cum tritus canitur, et tetrardus producendus est in proto, iterumque deponendus est in semetipso, vel in eodem trito, vel etiam magis infimo. Tunc tritus, qui præest tetrardo, protove, subducendus est modicum; quæ subductio appellatur diesis, et medietas sequentis semitonii, sicut semitonium est medietas sequentis toni. Metitur autem hoc modo. Cum a G. ad finem feceris novem passus, reperisque *a.*, tunc ab *a.* ad finem partire per septem, et in termino primæ partis reperies primam diesim, inter ♮ et *c.* Mox secundus et tertius passus erunt vacui, quartus vero tertii diesis obtinebit locum, qui similiter erit inter ♮ et $^{c}_{c}$. Modo simili a *d.* passus fiant totidem ad finem, moxque secundæ patebit locus, supradicto ordine, quæ erit inter *e.* et *f.* Tunc revertens ad primam diesin, divide ad finem per quatuor, et primus item passus terminabit inter *e.* et *f.* secundus inter ♮ et $^{c}_{c}$. reliqui vacant.... (M. Gerbert. Script. eccles. de mus. sacr. t. II, p. 11, col. 1re, l. 17).

(2) Il avait dit p. 10 : « Faciunt quasdam subductiones in trito, quæ dieses appel« lantur, cum non oporteat eas in usum admittere, nisi supervenientibus certis « locis.... In nullo enim sono valet fieri excepto tertio et sexto; nam et si repe« riatur in alio, penitus emendanda est, etc. »

(3) Voyez aussi ma brochure citée : *Emploi du quart de ton*, etc., p. 369, à la dernière syllabe du mot *posuisti :* les deux cas sont identiques.

parties, et au terme de la première partie vous trouvez le premier diésis, *entre* ♮ *et c* (1). La seconde et la troisième division restent vacantes; la quatrième est la place du troisième diésis, qui est de même situé *entre* ♮/♮ *et* c/c. Par le même procédé, faites ce même nombre de divisions [*sept*] depuis *d* jusqu'à la fin, et vous aurez la place du second diésis dans l'ordre déjà indiqué, *entre e et f*. Alors [comme vérification], revenant au premier diésis, divisez le reste jusqu'à la fin, par *quatre :* la première division se terminera de même entre *e* et *f*, et la seconde entre ♮/♮ et c/c; les autres divisions restent vacantes, etc. »

Maintenant, après des textes aussi formels, comment pourrait-on opposer à la théorie développée dans mon précédent article, une fin de non-recevoir motivée par l'absence prétendue de tout texte justificatif de l'emploi du quart de ton dans le chant liturgique? Peut-on, je le demande, en trouver, et doit-on en chercher qui exprime d'une manière plus positive *un degré mélodique placé dans l'intervalle de chacun des demi-tons de la gamme?*

Observons toutefois, pour être entièrement dans le vrai, que la construction indiquée par l'auteur pour fixer la position de ce degré, ne donne point un quart de ton exact; mais ceci ne fait pas une objection sérieuse : les anciens n'ont jamais entendu par les expressions *semi-ton*, *semi-diton*, autre chose que des intervalles approximatifs, de simples diminutifs des intervalles connus auxquels on les compare : *demi-ton*, suivant eux, est une expression analogue aux expressions *demi-dieu*, *demi-voyelle*. De même donc, quand l'auteur dit que « le diésis est une *médiété* du demi-ton, comme le demi-ton est une *médiété* du ton, » c'est tout simplement comme s'il disait : « le diésis est un diminutif du demi-ton comme le demi-ton est un diminutif du ton. »

Au reste, pour avoir la valeur exacte de l'intervalle indiqué, il suffit de reprendre en nombres la construction précédente. La corde totale qui donne le G (=*sol*) valant 1, la partie qui donne *a* (= *la*) vaut $\frac{8}{9}$; ensuite, le ♮ (= *si*) est donné par les $\frac{8}{9}$ de $\frac{8}{9}$ $\left(\text{ou } \frac{64}{81}\right)$, et le diésis par les $\frac{6}{7}$ de $\frac{8}{9}$ $\left(\text{ou } \frac{16}{21}\right)$. Le diésis est donc au ♮ comme

(1) N'oublions point que le sens primitif et étymologique du mot *diesis* est celui de *partage*.

$\frac{8}{9}$ est à $\frac{6}{7}$, ou comme 28 est à 27 ; ce qui donne, en prenant les logarithmes acoustiques décimaux, un intervalle d'environ 3 *dixièmes* de ton moyen, c'est-à-dire moins d'*un tiers* de ton, mais *un peu plus d'un quart*, pour la distance du diésis au *si* ♮; d'où résulte à l'inverse un peu *moins d'un quart* de ton pour sa distance à l'*ut*. On se rappelle d'ailleurs que Marchetto évalue cette dernière à *un cinquième* (1). Mais, encore une fois, Gui d'Arezzo, cherchant tout simplement quelque moyen de marquer, entre *si* et *ut*, un point de division fixe et facilement réconnaissable, n'avait nullement à tenir compte de petites différences qui, pour cette fois, finissent par devenir inappréciables ; et il a pu, sans inconvénient, confondre des sons qui ne se distinguent point sensiblement dans une mélodie où on les substitue l'un à l'autre, quoiqu'ils fussent très-distincts si on les faisait entendre simultanément, ou même successivement sans intermédiaire.

Ce qui précède réfute de reste, pour le dire en passant, l'opinion professée par le vénérable père Lambillotte dans les derniers temps de sa vie, opinion qui consiste à prendre le mot *diésis* du passage de Gui dans le sens moderne d'un demi-ton supérieur.

Par la même raison, je ne me suis point arrêté à l'hypothèse que les épisèmes ne seraient point des notes réelles. S'il en était ainsi, et que les épisèmes fussent de simples enjolivements, on trouverait, par exemple, à la page 369 de mon précédent opuscule, aux mots *Deus laudem meam*, 6 syllabes sur lesquelles il ne resterait que 3 notes réelles ; l'hypothèse ne supporte donc point le plus grossier examen. D'ailleurs, dès l'origine de la portée, les épisèmes ont toujours été traduits en Occident par la note inférieure au demi-ton (2) : c'était le seul moyen de les ramener au genre diatonique, et l'on ne pouvait les négliger entièrement sans anéantir la mélodie. La même conséquence se tire encore du *podatus* qui surmonte toujours ces sortes de notes quand elles sont suivies d'un *ut* ou d'un *fa*. S'il était possible de les traduire autrement, ce ne serait qu'en descendant d'un demi-ton au-dessous du *mi* et du *si;* et alors on trouve-

(1) Il est donc bien clair qu'un instrument accordé suivant le tempérament égal, qui rend cette distance par un quart de ton moyen, donne un résultat incomparablement préférable à celui que l'on peut obtenir sur un clavier ordinaire, inhabile à exprimer moins que des demi-tons. C'est sur la conviction de ce fait et sur plusieurs autres considérations, que sont fondés mes efforts pour faire appliquer à la musique de l'orgue le système des quarts de ton.

(2) Voir le ms. de l'Arsenal cité plus haut.

rait à chaque instant des assemblages tels que *b♮* ou *♭b*, ce qui est bien autrement en dehors de toutes les convenances et de toutes les règles de la musique plane.

A. J. H. VINCENT, de l'Institut.

EXPLICATION DE LA PLANCHE 277.

Fig. 1. Extrait du Tonaire de Montpellier (fol. 84, v. l. 1).

Les dimensions des caractères de la planche sont une fois et demie environ celles du manuscrit. — Les corrections sont indiquées par des traits ponctués.

« Les deux lettres rt qui sont sous *adjutor* sont d'une encre plus foncée [que le « reste de l'écriture], et peuvent être moins anciennes. L'rt supérieur [à la pre- « mière syllabe], quoique d'une encre plus pâle, se distingue cependant très-bien.

« Pour les lettres rt qui sont au-dessus de la syllabe iu, le parchemin paraît « avoir été gratté; mais les deux lettres sont de la même encre que le reste de la « ligne. Le caractère f qui vient après (si c'est bien un f) est si pâle, qu'il en est « réduit à un nuage, et comme à une vapeur.

« Les lignes sont rayées à la pointe. »

[Renseignements fournis par M. Kühnholz.]

Fig. 2. Traduction de la fig. 1re.

Le signe + indique les épisèmes, et par conséquent dénote une élévation d'un quart de ton.

Fig. 3. Interprétation déduite du ms. de l'Arsenal TL 123 c.

Les notes blanches correspondent aux notes carrées du mauuscrit, et les noires aux losanges.

Fig. 4. Passage de Gui d'Arezzo (p. 10 du Micrologue).

Au-dessous nous ajoutons notre commentaire consistant dans les mots *Tritus*, etc.

Fig. 5. Dimensions du monocorde, telles qu'elles résultent du texte de Gui.

Les lettres alphabétiques et les chiffres de la ligne supérieure se rapportent aux degrés diatoniques; les chiffres de la ligne inférieure sont ceux qui servent à la détermination des diésis.

QUESTIONS

RELATIVES

AUX ANTIQUITÉS DES PEUPLES SÉMITIQUES,

A PROPOS DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES LANGUES SÉMITIQUES,

OUVRAGE DE M. ERNEST RENAN,

couronné par l'Institut.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

X. *Du rapport des races sémitiques et chamitiques selon la Genèse.*— Je me sens entraîné, à la suite de M. Renan, sur le terrain d'une controverse par rapport aux trois races de Sem, de Cham et de Japhet, spécialement de Sem et de Cham, controverse qui naît fatalement au sujet de leurs migrations et de leurs conquêtes. Il s'agit, avant tout, de la signification à attacher à l'énumération biblique des enfants et des petits-enfants de Noé.

C'est à la suite d'une investigation forte que M. Renan résout, à son point de vue, ce sujet difficile. Faut-il attacher, avec M. Ewald, une signification *partiellement mythique* à cette postérité de Noé? ou un sens *ethnographique*, avec M. Knobel et la plupart des commentateurs? ou un sens *géographique*, comme M. Renan le pense? S'agit-il de quelque chose de précis ou de vague? De quelque côté que l'on s'oriente, M. Renan a raison de réclamer le droit de la science et l'examen rigoureusement historique, pour satisfaire à la conscience scientifique.

Étant donné, le génie de la langue des Sémites, — nom que M. Renan adopte, mais dont il récuse l'exactitude, — ce génie trahit un peuple d'origine exclusivement pastorale, rude et simple, qui ne se

(1) Voy. le premier article, p. 373.

détache pas de sa nature propre, ne songe pas à s'orienter hors de soi, sans aptitude pour les sciences et la métaphysique, sans méthode pour suivre une pensée logiquement déduite, n'étant parvenu que tard à la science et à la philosophie, n'y étant arrivé que par le secours de l'étranger. L'idiome des Sémites a des reins de fer, et M. Renan le qualifie de « langue d'acier. » Leur technique, toute d'emprunt, date de l'Égypte pour les jours de Moïse, de Tyr pour l'ère de Salomon. Leur commerce, qui prend un certain vol du temps de ce roi, essaye ses ailes sous la protection des navigateurs phéniciens. Quand les Arabes, envahissant le monde, le saccagent sous les bannières de l'islam, l'art leur paraît une idolâtrie, et ils se font iconoclastes à outrance. Ce n'est que lorsque leurs mœurs se modifient par le contact de l'étranger que les califes s'entourent de médecins juifs, persans, chrétiens; ce n'est que par le commerce des Indes et de la Méditerranée qu'ils parviennent à une science et à un art d'emprunt, science et art qu'ils approprient merveilleusement à leur caractère. Toutes les grandes nécessités du génie sémitique sont tournées vers le haut. C'est le Dieu grand, le Dieu de l'armée des étoiles, le créateur, le maître du ciel et de la terre, le seigneur des hommes; c'est son gouvernement direct et absolu sur l'univers et l'espèce humaine qui leur en imposent. Ils n'ont qu'un souverain dédain pour le reste des grandeurs scientifiques et humaines. Voilà ce que M. Renan nous fait toucher du doigt dans toutes les pages de son travail.

La race sémitique étant ainsi posée, d'où vient-il qu'il existe des peuples fameux, d'un génie radicalement opposé, et qui s'expriment cependant dans son idiome? Certes, le Brahmane diffère de l'Anglais autant que possible, et cependant l'Anglais et le Brahmane découvrent promptement en eux une certaine analogie de pensée et d'expression, qui leur fait sentir qu'ils ont une parenté d'origine. Le Brahmane parvient même facilement à composer des livres en anglais, ce dont on pourrait défier tous les Arabes du monde. Pour ce qui est du Chaldéen, de l'Arabe du Yémen, du Phénicien, du Chananéen, ayant pour organes de leur pensée des idiomes sémitiques, ils n'en sont pas moins beaucoup plus distincts des Juifs et des Bédouins que les Brahmanes ne peuvent l'être des Anglais. Idées, sentiments, formes de l'existence domestique, civile et politique, tout est aux antipodes; ce sont surtout leurs conceptions religieuses qui se repoussent. M. Renan a parfaitement caractérisé ce phénomène, et il y voit le produit d'un mélange de Couschites et de Sémites. C'est donc sur la famille de Cousch qu'il

faut d'abord porter l'attention pour arriver à une valeur approximative du nom de Cham dans sa distinction d'avec celui de Sem.

XI. *De la migration et des établissements de la race couschite.* — Dans la tradition mythique et théologique, épique et héroïque des Aryas de l'Inde, l'être quasi-divin qui porte le nom de Kousha est appelé un *Pradschâpati*, un *seigneur des créatures*. Le même nom se reproduit, géographiquement, dans le *Kousha-dvîpa*, qui figure dans le système mythique de la division de la terre en sept grands dvîpas, mappemonde ancienne, mais que nous ne possédons plus que sous la forme fantastique des Pourânas. On y reconnaît quelques grands traits d'antiquité ethnique et géographique, tels que le Dschamboudvîpa, ou la région du Mérou, l'Eden de la tradition brahmanique, le séjour primitif des dieux aryas en dehors de l'Inde; le Shakadvîpa, ou la région des Saces du Touran, fameux dans les annales de l'Inde et de la Perse et connus d'Hérodote; enfin le *Kousha-dvîpa*, qui porte dans le Véda le nom de *Sindhou-dvîpa* ou de la *péninsule de l'Indus*, depuis que les Aryas l'ont envahi sur les *Kaushikas*. Le fond de la population est resté Shoudra dans cette région du Sindh actuel. Le lotus surgissant des eaux avec les principes divins de la génération des êtres et des choses, qu'il renferme dans son calice, type que nous retrouvons chez les Couschites de la Babylonie et sur les monuments de l'Égypte, mais qui fut inconnu aux Aryas en leur principe, sert d'hiéroglyphe à la terre née des eaux. Ses sept feuilles correspondent aux sept dvîpas, d'après une donnée cosmique d'une très-haute antiquité. Tout cela trahit suffisamment le caractère couschite ou céphène de cette mappemonde.

Un grand nombre des plus vieilles cités de l'Inde porte le nom de *Kousha;* ces villes nous apparaissent partout comme de grands centres d'un commerce antique, depuis la Kousha-sthali de la péninsule du Guzerate jusqu'au Kousha-sthalam de l'Inde centrale, dont la capitale s'appelle également *Kousha-sthali*, c'est-à-dire *résidence de Kousha*. Quant à la dernière, c'est la fameuse ville ou *nagara* de *Kanya-Koubdshah*, la plus vieille des cités de l'Inde, la *Kano-Gyza* de Ptolémée et la *Kanoge* des musulmans. Elle tire son nom de la *Kanya*, ou de la *vierge*, fille du roi Kousha, qui, se promenant dans le *jardin* (*oud-yâna*), aux environs du palais, désobéit au dieu de l'air, qui pénétrant partout voulait l'assujettir à ses volontés. Pour la punir de lui avoir résisté, il lui brisa l'épine dorsale et de droite la rendit courbe, en l'inclinant vers la terre. A part le sens

païen du mythe couschite, qui ne se rappellerait le récit de la Genèse, où Dieu se promène invisible dans le jardin, fait retentir sa voix dans les airs, courbant jusqu'à terre les époux et notamment la femme désobéissante? Le royaume originel du *jardin*, *l'Oud-yâna*, fait partie de l'Afghanistan oriental, c'est-à-dire de la région de Chavila ou Kampila, d'où l'ethnos des Kaushikas est originellement descendu, pour occuper le Madhya-desha (l'Inde centrale), où nous rencontrons également une contrée de Kampila (Chavila).

D'autres lieux du nom de *Kousha* sous sa forme simple, comme de *Kausha* sous sa forme dérivée, se retrouvent parmi les primitives cités du Magadha, notamment *Kaushambi;* mais ce qui est plus significatif encore, la fameuse cité *d'Ozène*, la capitale du Malva, dans les régions du Vindhya, et connue des géographes de l'antiquité pour avoir été la métropole de tout le commerce indien, est une *Kousha-sthali* de son nom primitif. Elle est le lien qui réunit le commerce de la Kousha-sthali des côtes du Guzerate, où arrivent les navires du golfe Persique et de la mer Rouge, avec la Kousha-sthali du Madhya-desha, dont le commerce rayonne vers les contrées himalayennes du nord et du nord-est, comme vers les régions du Caucase indien, au nord-ouest de l'Inde.

Pour purifier l'Inde de la présence des *Takchakas*, serpents ouvriers et architectes, fondateurs de cités antiques dans le pays de *Takcha-shila* (*Taxila*), pour installer les dieux des Aryas sur cette terre maudite, dit une légende indienne, rapportée dans le Mahabharatam, il a fallu raser le sol du Kousha-dvîpa, couper l'herbe Kousha, l'amasser en tas, afin de pouvoir faire asseoir les dieux du Véda sur cette herbe coupée, dont les serpents furent chassés, et de les placer autour de l'autel du feu des sacrifices. Le culte des dieux chthoniens, dont le paradis était sous terre, a dû céder la place au culte des dieux célestes, dont le paradis était dans le soleil. On sait que chez toutes les nations de souche indo-européenne l'herbe coupée devenait une herbe pure, *herba pura* chez les Latins, *chrene-chrut* chez les Germains, etc.; et que cette herbe ainsi coupée était le symbole de la soumission d'un territoire envahi sur les ennemis, et délivré de la présence des dieux néfastes adorés par les Autochthones.

Tels sont les Kaushikas de la vieille Inde, dont les tribus sacerdotales dominantes, les Babhravas et Kapeyas, passèrent dans les rangs des Aryas avec leur science et leur philosophie, tandis que les Magadhas, pontifes du Magadha, issus des mêmes rangs, déchurent de leur caste, excommuniés par le sacerdoce des Brah-

manes. La patrie de tous ces Kaushikas est au nord-ouest, dans l'Afghanistan oriental, où se trouve le royaume de l'Oudyâna ou du jardin. Il s'agit de toute l'étendue de la région de Kampila (Chavila) traversée par le *fleuve Kampylien*, nom que Ctésias donne à l'Indus dans un passage cité par Ælien, où il s'agit de l'or que les Daradas de la contrée voisine disputent aux fourmis chercheuses d'or des régions adjacentes.

Les plus anciens logographes des Hellènes, notamment Hellanikos, et plus tard Hérodote, parlent des *Képhénes*, sujets d'un roi mythique *Képheus*, dont le nom, en tant qu'ethnique, se reproduit dans la vieille Perse, la vieille Médie, la vieille Assyrie, la vieille Babylonie, la vieille Arabie méridionale, ainsi que dans l'antique cité de Jopé, sur les bords de la Méditerranée. Il est antérieur aux Persans, aux Mèdes et aux Sémites, et c'est de là que les Phéniciens portent le nom de Céphènes ou d'Éthiopiens orientaux. La racine *Keph* ou *Kep* reparaît sous les formes de *Kap*, *Kamp*, *Kaph* dans l'Afghanistan occidental et oriental, et prend la forme de *Chav* dans le nom de *Chavi-la*, les noms de *Kapi*, *Kampi* étant combinés avec le suffixe *la*. Ce radical désigne un *ébranlement souterrain*, un *feu volcanique*, une terre agitée par des *tremblements*, ce qui est le cas pour tout l'Afghanistan et les régions adjacentes. Il en est de même des côtes de la Gédrosie et de l'Arabie heureuse, les mythes de l'Inde parlant de volcans sous-marins en ces parages. Le dieu-ouvrier, serpent de l'abîme, grand dieu des Céphènes, auteur des richesses agricoles et vinicoles de leurs contrées, comme des richesses métalliques, réclamait une victime humaine pour apaiser ses propres fureurs. Les dieux aryas, lui en disputant la possession sur terre et sur mer, la délivraient du *yoûpa* (*Yopé?*) ou du *pilier* où elle était attachée. Plusieurs vieux mythes des régions de la montagne du nord de l'Inde, comme des bords de l'océan Indien, de la mer Rouge et de la Méditerranée, trouvent là leur explication.

Il s'agit en tout ceci de la migration de deux races d'hommes hostiles, qui se déplacent après avoir eu des rapports primitifs dans les régions voisines de ce qui pour les uns est le Kousha-dvîpa et pour les autres le Dschambou-dvîpa. Les premiers s'embranchent dans l'Inde, la Médie et la Perse; les autres les suivent dans toutes ces contrées, ainsi que sur les rives de l'Océan. Jusqu'à présent nous ne voyons nulle part les Sémites poindre dans tout ce mouvement. Il faut distinguer en ceci deux grandes époques. L'une embrasse la thalassocratie primitive des Céphènes, et j'en ai parlé au sujet des Matsyâh et des Oannäs, de ces hommes et dieux-pois-

sons que nous avons pu poursuivre depuis les côtes du Guzerate jusqu'au poste de Jopé sur la Méditerranée, que l'on dit antérieur au déluge. L'autre, qui en est séparée de toute l'étendue des âges, doit à son tour embrasser plus d'un siècle, depuis les temps reculés où les Cares arrivent dans les îles de la Grèce et descendent sur les côtes de l'Asie Mineure, porteurs de cultes et d'institutions quasi-identiques avec ceux du Malabar et de l'Arabie heureuse, jusqu'aux jours des Hyksos, où les Danaëns paraissent dans le cortége des Phéniciens, où un héros ârya combat la *Kéto* des Grecs, la *Ketou* des Indiens, le monstre marin qui dévore la victime humaine. De là cette géographie mythique et cette vieille mappemonde de la traversée de l'Océan, de ses îles et de ses merveilles, tout ce qui se rattache à un mont du levant et à un mont du couchant, aux Éthiopiens orientaux et occidentaux qui figurent dans Homère et dans Hésiode. Des idées analogues remplissent les hymnes védiques sous une forme simple et primitive; d'autres, plus compliquées, reparaissent dans les fables et les contes maritimes des Indiens du Décan, qui ont passé aux Persans sous les Sassanides, legs dépareillé des vieux âges du monde, perdu parmi les contes des Arabes du Yémen. Le tout formait originellement une vieille littérature marchande des Banyans de l'Inde, curieuse à scruter dans ses principes et ses aboutissants : les régions de l'Indus, les côtes du Guzerate et du Concan furent le grand foyer de la plupart de ces contes.

La plus vieille époque dont il est ici question remonte à une ère que la tradition de l'Inde et de la Chaldée signale comme antédiluvienne. L'autre date d'un déluge universel dont nous possédons le récit sous deux formes distinctes : celle des Céphènes de l'Inde méridionale, de Babylone et de Maboug, en Syrie; et celle des Aryas et des Sémites. La première s'exprime par le mythe du Matsya de l'Inde centrale et méridionale, et se rattache à la chaîne des monts Soliman, comme l'appellent les musulmans de l'Inde; chaîne qui quitte le Baloutchistan et remonte vers l'Afghanistan, où elle s'arrête à la rivière de Caboul. On l'a retrouvée, également, attachée à la chaîne occidentale du Vindhya et des montagnes du Guzerate, où règne ce Satya-vrata dont j'ai parlé. Il n'y a que les Pourânas qui aient combiné les deux légendes : l'âryenne, ou celle du Manou Vaivasvata, indigène du nord himalayen, où elle se rattache à un pic du Kaschmir; la céphène, ou la tradition des Dâsas et Shoûdras du midi de l'Inde. La dernière se laisse entrevoir dans la légende du Xisouthros de la Chaldée comme dans les rites et cultes de Maboug, connus par le traité de la *Dea Syria* de Lucien. Toutes ces légendes

ont un cachet à part, tout à fait distinct des traditions des Aryas et des Sémites. Le syncrétisme des âges savants les a maladroitement amalgamés dans les Pourânas, chez Bérose et à Hiérapolis de Syrie.

Embrassant toute la chaîne de l'Hindou-kousch ou du Caucase indien, la tradition des Aryas converge vers l'Himalaya dans le Kaschmir, où elle semble se rallier à une légende locale du desséchement de la vallée; la tradition générale concerne le Manou Vaivasvatah; la tradition locale, qui a un tout autre caractère, se rattache à Kashyapah. Les admirables travaux de M. Alexandre de Humboldt sur l'orographie de l'Asie centrale, corroborés par ceux de M. Cunningham sur les montagnes du Lahdak, permettent de prolonger le système du Caucase indien jusqu'aux extrémités du Kouenloun, qui sépare la Chine de la région des Sifans; là règnent partout des traditions de déluges locaux et universels, dont les Chinois nous ont gardé le souvenir, et qui se rapprochent de la tradition des Aryas.

A l'ouest, le Caucase indien va alternativement en s'abaissant et en s'élevant jusqu'aux montagnes de la Médie et de l'Assyrie; les légendes locales des Persans et des Kurdes y racontent l'histoire de plus d'une arche et de plus d'une génération sauvée du déluge. Nul doute que le principe de ces traditions ne soit des plus anciens; mais toutes ont revêtu un costume juif et musulman, par suite d'une action juive dans la Perse orientale et d'une action mahométane en Assyrie. Phrygiens, Grecs, Celtes, Scandinaves ont localisé partout la notion d'un déluge, mais en y voyant sans exception une rénovation totale de l'espèce humaine; circonstance que M. Letronne a cru ne pas devoir prendre en considération, lorsqu'il s'est efforcé de présenter toutes les traditions de ce genre comme sans rapport avec un changement notable de l'assiette du globe et du genre humain. A part quelques localités, toutes ces traditions se rapportent à une catastrophe unique, dont la chaîne des monts de l'Asie centrale fut le foyer, depuis les extrémités du Taurus jusqu'à celles du Kouenloun; chaque peuple place ensuite le lieu de l'événement à son berceau, c'est-à-dire au point d'où il est parti en suivant le cours de l'Hoangho, de l'Indus, du Tigre et de l'Euphrate, pour reprendre l'œuvre de la civilisation. Il faut voir ceci en grand, et attendre les détails des géologues, qui auraient l'accès des embranchements de ces systèmes de montagnes.

Arrivons maintenant aux Céphènes de l'Occident, les seuls qui ont été en contact avec les Sémites, à dater de l'époque nimro-

dienne. Cette époque est la même que celle du Memnon de Suse, dans les traditions de sa colonie de *Kyzikos* (le sanscrit *Koushikas*), dont Memnon fut le dieu et le héros. Il est l'Éthiopien de l'Orient, le fils de l'Aurore, d'après lequel on a nommé les grandes routes royales et commerciales qui conduisent de Suse, par la Syrie, du côté de l'Oronte, et qui, franchissant le Taurus de Cilicie, aboutissent à la Propontide. Le mythe éthiopien touche à Aia Colchis, et embrasse le peuple éthiopien et non pas caucasien des Colches, dont les cultes, ainsi que ceux de Kyzikos et du reste de la Propontide, portent un cachet commerçial, et s'appliquent à des divinités qui n'ont rien d'aryen, de sémitique ni de scythique. Si ce Memnon a été enlacé dans la guerre de Troie, ce n'est pas qu'il y ait eu rien de commun entre lui et la cité de Troie, mais c'est que les Grecs, en hellénisant tous les cultes et toutes les traditions de l'Asie Mineure, l'y ont arbitrairement rattaché.

Distinct de cet établissement commercial de Kyzikos et d'Aia Colchis, qui a tracé la route aux Milésiens dans la nuit des âges, et dont le point de départ fut à Suse, je dis distinct et peut-être postérieur en date, est celui qui amena une race éthiopienne dans les îles de la Grèce comme sur les côtes de l'Asie Mineure. Je veux parler des Cares, qui se sont aryanisés dans le cours des âges par leur fusion partielle avec les Mæoniens d'origine lydo-phrygienne, comme les Shoudras l'ont fait dans l'Inde. Que l'on pèse la masse des circonstances suivantes. Et d'abord, leur *Zeus Labrandys*, dieu à la *hache*, dieu-ouvrier et dieu de la guerre (la hache étant le symbole de la foudre cyclopéenne), rappelle sur tous les points le *Parashou Râma*, le dieu à la hache de la côte du Malabar, dont l'autre nom est *Skanda*, et qui fend les rochers pour faire écouler les eaux et frayer des routes à travers les défilés des montagnes. Que l'on consulte leurs établissements domestiques et leurs institutions civiles et politiques, qui sont les mêmes partout où ils s'établissent comme un peuple de marchands, de navigateurs et de marins, dans la vieille Carie, où leur nom s'est perpétué, dans la vieille Mæonie, dans la vieille Lycie, où ils furent partout antérieurs aux Phrygiens, comme ils furent antérieurs aux Pélasges du côté de la Grèce; ces institutions, ces établissements paraîtront identiques avec ce que nous savons de ceux des Nârikah de la côte du Malabar et de ceux des Sabéens du Yémen. Que l'on se rappelle encore ce dieu à la hache qui porte un vêtement de femme, qui est à la fois guerrier et eunuque, qui paraît partout comme pontife et comme soldat dans la vieille résidence des Cares; nous reconnaîtrons ce dieu dans

le Héraklès de l'île de *Kós* (*Kousha*), où il officie sous costume de femme, et dans le Héraklès de la Mæonie, où il file aux pieds d'Omphale, à laquelle il remet sa hache, symbole de la domination guerrière qui passe ainsi des Cares aux Mæoniens, comme il passa plus tard des Mæoniens aux Lydo-Assyriens. Que l'on examine aussi ce qui arriva dans les îles de la Grèce, à Rhodes et spécialement à Lemnos, en Arcadie et à Brauron sur les côtes de l'Attique, je veux dire l'apparition d'une déesse *noire* ou *brune*, soi-disant Artemis qui reparaît comme *Aithiopia* dans l'île de Lemnos et lui donne son nom; que l'on réfléchisse sur le rite de cette déesse qui se rattache partout à une gynaiko-kratie, à un gouvernement de femmes, où la noblesse et la souveraineté proviennent de la femme, où le fils ne porte que le nom de sa mère; ces traits paraîtront surabondants pour élever éternellement un mur de séparation entre les Cares et les Pélasges aussi bien qu'entre les Cares et les races phrygiennes.

La migration des Thraces et des Phrygiens est venue du côté de l'Arménie; ces Briges ou Phrygiens, qui sont les Mæoniens de l'Asie Mineure, apportent dans l'Occident la tradition d'un roi mythique, du Midas, souverain des bois, dieu d'un paradis terrestre, d'un jardin de roses, plus tard roi des agriculteurs, nourri dans son enfance par les fourmis, qui lui coulent des grains de blé dans la bouche, roi de l'âge d'or et du pays de l'or, localisé pour l'Europe dans la Macédoine, et pour l'Asie dans la Phrygie. Quant à la migration des Pélasges, elle semble venir du côté de Larisse ou Elassar sur les bords du Tigre, au midi de l'Arménie, franchissant le Taurus et traversant l'Asie Mineure pour aborder la Grèce. Ces deux grandes migrations ont dû entamer l'existence sociale et nationale des Cares sans qu'il en faille conclure une oppression. Partiellement fondus avec les Mæoniens dans l'Asie, avec les Pélasges dans la Grèce, les Cares ne se sont définitivement effacés qu'aux temps helléniques, quoique leurs mœurs et leurs institutions se soient maintenues partiellement jusque dans les temps historiques, notamment dans la Lycie.

Les Phéniciens qui pénétrèrent dans la Méditerranée en compagnie des Danaëns sont des Céphènes ou Éthiopiens orientaux entièrement sémitisés quant au langage. Leur affiliation avec les Cares, qui servent dans leurs flottes et s'associent partiellement à leurs destinées, prouve une vieille parenté de mœurs et un antique attrait pour des cultes sinon identiques de formes, du moins analogues d'esprit.

Nous quittons ici ces antiques branches de la destinée des races céphènes du côté de l'Occident; les unes émigrées par voie maritime, comme les Cares et les Phéniciens, les autres par voie terrestre, comme les colonies marchandes de Cyzikos et d'Aia Colchis. Nous allons les rencontrer, notamment les Phéniciens, sur un autre terrain, où s'établit leur contact immédiat avec les races sémitiques.

XII. *Du mélange des peuples dans la vieille Assyrie et dans la vieille Elymaïde.* — Je suis entré dans ces détails au sujet d'un point unique, où j'éprouve des doutes sur la rigueur des déductions de M. Renan. Après m'être efforcé d'indiquer comment s'est opérée une certaine métamorphose des Céphènes aux deux extrémités de l'Orient et de l'Occident par suite de leur contact avec les Aryas, j'arrive à un point plus délicat, aux pays du milieu, où ce mélange et cette métamorphose sont plus saillants encore, et où eut lieu le contact des races couschites et chananéennes avec les races sémitiques. Doit-on conclure de là, avec M. Renan, qu'il faille rayer les noms de *Sem* et de *Cham* du dictionnaire des peuples dans ces régions intermédiaires, qu'il faille rayer les noms de *Cham* et de *Japhet* du même dictionnaire, aux deux autres extrémités? A-t-on le droit critique et scientifique rigoureux d'établir sur ce fondement le caractère géographique de la *zone*, comme seule valeur réelle de ces dénominations bibliques? Certes on le peut en soi, parce que cela serait dans l'ordre des choses possibles, et les argumentations de M. Renan sont d'une grande force; mais elles ne me paraissent pas invincibles. Il me semble que le contraire est tout aussi bien dans l'ordre des choses possibles, et que l'on peut opposer à la dialectique de M. Renan des arguments qui l'incriminent. Avant d'engager la lutte, il est essentiel de faire valoir un des principaux éléments de la discussion de M. Renan, que j'ai dû laisser dans l'ombre pour le reprendre en ce lieu même.

Assur et Élam figurent l'un et l'autre au nombre des descendants de Sem dans le récit de la Genèse, quoique les peuples de l'Assyrie et de l'Elymaïde ne parlassent pas des langues sémitiques. C'est donc ici le phénomène contraire de celui qui s'aperçoit dans la Chaldée, le midi de l'Arabie, le Chanaan et la Phénicie, où des peuples, que la Genèse appelle Chamites, s'expriment cependant en des idiomes sémitiques.

Avant qu'il existât un pays d'Assur dans l'Assyrie, un pays d'Elam à Suse ou dans l'Elymaïde, il y eut une domination éthio-

pienne, couschite ou céphène qui s'étendait sur toutes ces régions nimrodiennes. La Genèse fait arriver le sémite Assur à Ninive qu'il envahit, bouleversant l'empire céphène. Or, comme Elam nous est donné pour le frère d'Assur, et que l'Elymaïde, qui porte son nom, est au midi de l'Assyrie, tous les Sémites venant du nord, la migration des peuples compris sous le nom d'Elam, qui est la plus éloignée du point de départ septentrional commun à tous les Sémites, a dû nécessairement précéder celle qui se résume, ethniquement parlant, sous le nom d'Assur; du moins telles sont les probabilités. L'Elymaïde semble encore renfermer, suivant l'observation de M. Renan, un vestige de la primitive domination couschite dans le nom des *Cissiens* ou des *Cosséens* donné à une portion des habitants du pays; Suse, la *cissienne* ou la *cosséenne*, étant la capitale de Memnon et de l'Elymaïde. Il est vrai que les inscriptions persépolitaines mises en lumière par M. Lassen lisent autrement ce nom de Cisséens ou de Cosséens, c'est-à-dire qu'ils le lisent sur un mode persan et dans le sens d'une explication persane; mais cela n'infirmerait en aucune façon l'interprétation de M. Renan, car cette accommodation d'un nom de peuple étranger à l'idiome d'une race conquérante est des plus fréquentes dans l'antiquité. Quoi qu'il en soit, la même race éthiopienne qui occupait la Gédrosie et très-certainement aussi la Caramanie voisine, s'est également étendue sur l'Elymaïde, qui, après avoir été la proie d'un peuple sémitique du nom d'Elam, dans le démembrement des empires couschites par les Sémites, a passé aux Persans par le sort des armes, quand Suse d'abord la memnonienne, ensuite l'élymaïte, finit par devenir la perse, ou la capitale d'une primitive Persis, qui ne laisse plus qu'un souvenir traditionnel à l'antique Elymaïde, restreinte à un petit district. Pour les Sémites, la province de Persis, berceau de Cyrus et des Achæménides, demeura toujours le pays d'Elam par excellence.

S'il devenait jamais possible de scruter les dialectes de ces montagnes de la vieille Elymaïde, nous y trouverions, peut-être, plus d'un témoignage du mélange des idiomes couschites, sémites et aryens.

Il a donc existé plusieurs grands mouvements de la vieille race sémitique, si nous suivons l'état de choses indiqué par la Genèse, mouvements qui auront précédé de plusieurs siècles l'établissement des Térachites, dont les Hébreux constituent la branche principale. Le plus oriental de ces mouvements se range sous la catégorie des noms d'Assur et d'Elam, s'emparant des capitales

couschites de Ninive et de Suse. Antérieur à l'arrivée des Abrahamites, le plus occidental de ces mouvements conduit les Yoktanides vers les régions couschites de l'Arabie heureuse, où ils se mêlent aux Couschites des régions sabéennes d'Asie et d'Afrique. L'ethnos qui porte le nom d'Arphaksad s'empare de la Babylonie, subjuguant les Nimrodiens. Les Térachites ou les Abrahamites closent le nombre de ces mouvements, qui paraissent avoir précédé ceux des races araméennes. Tous ces déplacements doivent tenir de plus près aux établissements des Assyriens et des Elamites que ceux qui, ayant lieu dans une direction plus occidentale, ébranlèrent les diverses branches des familles araméennes.

Interrogeons les annales des monarchies assyriennes et babyloniennes, dont les listes nous ont été conservées d'après Bérose par Alexandre Polyhistor et Jules l'Africain chez Eusèbe et le Syncelle; plus d'une grosse mutilation, plus d'une fausse transcription et plus d'un désordre y frapperont nos regards. Commençons par en défalquer les noms, faits et gestes de la grande Triade des Couschites, les personnages mythiques de Ninus, Sémiramis, Ninyas, qui correspondent aux personnages mythiques placés en tête de la philosophie du mythique Kapila, pontife brun de l'Inde couschite, dieu et chef de la caste sacerdotale des Cercopes de l'Inde, des Kâpyas ou Kâpeyas. Il s'agit du Pourouscha, de la Prakriti et du *Ninyas* (*l'enfant*) créateur, issu de leurs embrassements; époux de sa mère, il devient eunuque en renonçant à ses amours, lorsqu'il s'abstrait du monde pour se retirer spéculativement en soi. Nous retrouvons ces mêmes figures dans le *Bal-Itan* ou vieux Baal, dans la Mylitta ou l'Omoraka, comme dans le second ou le jeune Baal, qui est le créateur selon la théorie des pontifes de la Chaldée, paraissant aussi dans l'abstraction et comme eunuque, retiré du commerce du monde ou des bras de la déesse. Cette triade sacrée demeure, en permanence, le type de la royauté des Babyloniens et des Ninivites, quoique le sceptre des Couschites ait passé aux Assyriens et aux Arphaxites, comme plus tard aux Aryas de la Médie et du Kourdistan. Tous revêtent, en passant à la domination de Ninive et de Babylone, ce type de la triade couschite, y conformant le système hiératique de la royauté, notamment dans l'empire d'Assyrie, où une Sémiramis intervient à plusieurs reprises, et aussi à Babylone, empire qui finit par un eunuque couronné, un *Sandan ; Schandah* est en sanscrit le nom de l'eunuque. C'est le *Sardana-pale* qui file parmi les femmes et se pare de leur costume.

J'observe, en passant, que le nom de *Ninyas* semble se reproduire dans le *Ninyas* du Véda, qui est un des noms secrets, des *gouhyâni nâmâni* de la divinité du feu de l'autel et de la couche nuptiale. *Ninyas* est le petit Agnis, l'enfant, le *nanus*. En se retirant de l'univers, il se cache dans le sein des mères ou dans l'abîme des ondes; messagers des divinités ariennes, les Angirasah vont l'y chercher, pour le réinstaller sur l'autel de la maison solaire et le rétablir sur le trône du monde. Voleur des bœufs du troupeau solaire, comme le petit Hermès dans l'hymne des Homérides, il leur restitue ce troupeau des trois cent soixante jours d'une année antique, abolie par l'établissement d'une nouvelle année, à laquelle on ajoute les épagomènes.

Une des grandes races guerrières des Aryas est celle des Mèdes, sortie de l'*Outtara-Madra*, ou de la région hyperboréenne des *Madras* de l'Inde, et qui est identique aux *Mardes* ou *Mares* de l'Afghanistan, de la Médie et de la Perse, aux *Madaï* des Sémites. Ces *Mèdes* des Grecs sont les conquérants de l'Afghanistan et de la vieille Médie des *Mages ;* or les Mages représentent un sacerdoce céphène postérieurement aryanisé. Les traditions mythiques et les légendes de l'Inde, celles de la Perse, recueillies dans le Shah-Nameh, les montrent infidèles aux cultes de leurs ancêtres, embrassant, du moins partiellement, le culte du dieu céphène, obéissant au dragon de la montagne, qui est le génie volcanique de l'Afghanistan, dieu chthonien nourri de la chair des vierges et des adolescents, père de la civilisation et des arts : roi Céphée, Ahi-Dahaka du Véda, Azi-Dahak du Zendavesta, chef mythique d'une vieille dynastie céphène, il devient, en son lieu, le type mythique d'une dynastie de Madrâs, Mares, Mardes, Mèdes, dominatrice de plusieurs contrées de l'Inde, de l'Afghanistan, et enfin de la Médie, à laquelle elle donna son nom. De là les Zohaks, chefs des Mardes de Bamyân, les Azdahaks, Ajtahaks, Astyages comme les Grecs les appelaient, souverains des Mardes de la Médie. Ils conservèrent le sacerdoce céphène des Mages, comme les Arphaxites adoptèrent, dans la Babylonie, le sacerdoce céphène des pontifes chaldéens. C'est là la vieille et primitive dynastie médique dont il est question, dans les listes de Bérose, pour la monarchie ninivite, dynastie qui régna temporairement en Assyrie et en Babylonie sur la ruine de la domination fragile de la race sémitique. L'époque de l'arrivée de cette dynastie à l'empire coïncide avec celle de l'introduction de la nouvelle année solaire de trois cent soixante-cinq jours, introduction due à l'initiative des pontifes mages et chal-

déens : ce point a été supérieurement traité par M. Lepsius dans son savant ouvrage de la *Chronologie des Égyptiens*.

Il est probable que les Kurdes de l'époque actuelle nous offrent un mélange de ces Céphènes et de ces Mèdes. Ils parlent un très-vieil idiome de la langue des Aryas, mais des plus corrompus, sur lequel nous devons des recherches importantes à M. Pott. La vieille dynastie médique envahit l'Assyrie sur les Sémites, mais succomba sous une seconde dynastie assyrienne, probablement sémitique, qui aura perdu son idiome dans le cours des âges, par le mélange avec les Aryas, ses primitifs vainqueurs. Une seconde et dernière dynastie des Mèdes, s'alliant aux rois de Babylone, amena plus tard la chute de la seconde royauté des Assyriens. Entre cette première et la seconde dynastie des Mèdes il y a ainsi l'énormité des siècles.

Tout ce que M. Renan établit au sujet des Kurdes est fortement raisonné et médité. En permettant à la science européenne de pénétrer dans les montagnes des Kurdes, comme dans celles de la Susiane, l'avenir débrouillera certainement ce peloton des dialectes de la vieille Assyrie et de l'antique Elymaïde, pays que le sceptre des Sassanides a touché sans parvenir à les arracher de leurs tombes.

XIII. *Des Ludim sémitiques.* — On le voit, la question soulevée par M. Renan s'est singulièrement compliquée par la valeur des noms d'Assur et d'Elam ; une autre difficulté se présente au sujet des *Ludim*.

Il est vrai, les doutes qui assaillent M. Renan par rapport aux noms d'Assur et d'Elam ne le tourmentent pas au même point en ce qui concerne les Ludim. C'est qu'il y a des *Solymes* dans le voisinage de la *Lydie*, pays auquel le nom des Ludim se rapporte évidemment; or les Solymes de la Lycie sont, au dire des anciens, les proches parents des peuples de la Syrie araméenne, ce dont leur appellation sémitique rend un témoignage irréfragable. Quant aux Lydiens proprement dits, il ne sont Sémites ni de mœurs, ni de culte, ni de langage : comment expliquer cette nouvelle anomalie ?

Ce que nous avons dit des Elamites par rapport aux Assyriens, qu'ils ont dû être l'avant-garde du peuple d'Assur dans la migration orientale des Sémites, nous pourrions le dire des Ludim par rapport aux Araméens quant à leur migration occidentale ; mais il y a des raisons qui militent contre ce système.

Les anciens placent un peuple d'*Arimes* dans la Cilicie et les régions environnantes, peuple signé du nom d'*Aram* sur son front. Cette race d'hommes remonte aux temps mythiques de la tradition des Hellènes; il en est question bien avant les Lydiens, qui ne se rencontrent que sur la frontière des temps historiques. Or, le dieu de la région volcanique de l'*Arima* d'Homère et d'Hésiode, le Typhon de cette contrée, est en tout semblable à l'Ahi-Dahaka ou au Zohak des Céphènes. Sa légende est trait pour trait la répétition quasi-littérale du combat du Trita ou Traitana du Véda, du Traëtona du Zendavesta, contre le dragon, qui s'appelle le *tueur;* combat qui passe du vieux Trita (ou *Triton*) à un Dieu guerrier plus récent, à Indra. Or le nom grec de ce *tueur* ou *Typhon* répond au verbe sanscrit *tup*, *tuph*, qui signifie *tuer*, se reproduisant dans la généralité des idiomes de la langue âryenne. Il sera arrivé aux Araméens de la Cilicie ce qui arriva à ceux de la Syrie et de la Mésopotamie : désertant le foyer de leur dieu monothéiste, sous l'influence d'un culte né de la domination des Céphènes sur les régions intermédiaires entre leurs colonies de la Propontide et leur métropole de Suse, ils auront adopté ce culte typhonien, foudroyé par les Hellènes, adorateurs du Zeus olympien, en leur passage d'Orient en Occident.

J'ai eu occasion de signaler les Cares de l'Asie Mineure comme parents des Céphènes. Les Thraces, au nombre desquels il faut compter les Briges ou Phrygiens et les Mæoniens, succédèrent aux Cares dans l'Asie Mineure, comme les Pélasges dans le continent de la Grèce. C'est entre les deux époques, l'époque thrace et pélasgique d'une part, et l'époque hellénique de l'autre, que vient se placer une conquête assyrienne de l'Asie Mineure. Partant de Ninive elle aboutit à *Sardes*, où nous rencontrons un dieu mythique assyrien, un *Sandan*, *Sandakos*, *Sardan*, *Sardana-pale*, dieu et roi sous vêtement de femme, et dont Hérodote fait le chef des Héraclides assyriens, qui, sortant de Ninus, dominaient sur la Lydie. Il subjugue un restant de Cares, aussi bien que toutes les populations de souche phrygienne et hellénique.

Lydien d'origine, l'historien Xanthos composa une histoire de sa patrie, dont il existe des fragments, spécialement chez Athénée. Il parle, à son tour, de l'invasion d'une race syrienne qui entreprit la conquête de la Lydie et de l'Asie Mineure, sous la conduite d'un certain *Mopsos*, dont le nom est demeuré à la cité de *Mopsu-esta* dans la Syrie. Guerrier, prophète et législateur à la fois, on lui donne une attitude qui rappelle Moïse, et il existe une foule d'anec-

dotes à son sujet. On l'introduit dans les rangs des Argonautes; après la guerre de Troie, il combat à outrance les *Mantes* ou les devins des Hellènes, Calchas ou Amphilochos, etc. Les adversaires succombent également dans le combat et semblent se défier encore du sein de leurs tombes, qui s'élèvent en tertres au-dessus de leurs ossements. Tout cet ensemble rappelle par une foule de traits l'apparition des prophètes chez les nations sémitiques, spécialement parmi les Hébreux et les Arabes. La présence de ce Mopsos est comme le signe d'une guerre de religion, venue à la suite d'une guerre de conquête. Ces Lydiens conquérants me paraissent être les *Ludim* sémitiques, avant-garde d'un envahissement par la force des armes assyriennes. Subjuguée postérieurement par le flot de la population envahie, au moment de la fondation de la dynastie des Mermnades, qui renversa l'empire de ces Héraclides lydiens, l'armée conquérante se sera fondue dans la masse des aborigènes, phénomène facile à expliquer.

XIV. *Du caractère général de la tradition chez les peuples de l'antiquité.* — J'arrive maintenant à parler du caractère général des traditions de l'antiquité, en ce qui touche les noms de peuples et de lieux, tel que M. Renan l'établit à l'appui de son système.

Frappé du caractère vague et indéterminé de toute tradition antique à ce sujet, le savant philologue accumule des doutes sur l'exactitude des locutions de la Genèse, quand il s'agit des noms propres de Sem, Cham, Japhet et de leur postérité. Plus ces traditions sont ou paraissent anciennes, plus il voudrait qu'on les prît dans un sens souple et élastique; je lui accorde ce point, avec quelques modifications qui me semblent essentielles. Il faut distinguer avant tout, et je crois que M. Renan y consent, entre les époques et le génie d'une tradition; il faudrait assigner également certaines limites à ce mot de *vague*, pour le détacher du sens moderne dans lequel on a l'habitude de le prendre. En l'acceptant à la lettre, il me paraîtrait l'extrême opposé de toute l'antiquité. Les horizons des peuples d'avant le Christianisme sont partout limités, et ils localisent presque toujours leurs traditions, donnant, à tort ou à raison, un corps à la tradition, quelle qu'en soit la nature. C'est, du reste, un tout autre point à discuter; car un fait peut être entièrement faux, quelles qu'en soient la précision et les limites.

Parce que l'antiquité ignore l'infini des horizons en toute chose, même jusqu'au sein de ses visions et intuitions, est-ce à dire

qu'elle ait possédé un esprit positif, un caractère d'exactitude rigoureuse, une conscience diplomatico-historique, quelque chose d'analogue à l'esprit scientifique réclamé par les temps modernes? La saine critique, l'examen sévère, le scrupule de la conscience historique et scientifique lui manquaient absolument. A peine s'il en perce un rayon chez Aristote, qui constitue un phénomène unique de son espèce, en fait de critique, dans tout le domaine de l'antiquité. La critique n'est vraiment entrée dans le monde qu'à la suite de la controverse chrétienne; des questions théologiques de l'antiquité elle est arrivée aux disputes métaphysiques du moyen âge, bronchant souvent en route, fourvoyée du reste d'assez bonne heure dans la jurisprudence. Passant de la philologie du XVe siècle à la physique du XVIIe, à la chimie du XVIIIe, à l'esprit universel ou encyclopédique du XIXe, elle commence de nos jours à dresser ses tentes dans tous les domaines de l'esprit humain. La discussion de M. Renan en offre un solide exemple; entre l'hypercritique d'esprits tristement négatifs et l'absence de critique des cœurs enthousiastes, il tient un juste milieu. Nous devons rendre hommage au Christianisme, dans son action sur toutes les disciplines de l'esprit humain, d'un instrument de savoir que l'antiquité ne pouvait posséder, malgré l'esprit religieux des Sémites, l'esprit scientifique des Chamites et l'esprit universel des races indo-européennes.

Aristote étant mis de côté, partout où la portion érudite des écrivains de l'antiquité combine les éléments de la science, elle le fait assez généralement d'une façon arbitraire. Souvent la sagesse lui vient du hasard; le choc fortuit des consonnances de mots, l'improvisation de fausses étymologies lui suffisent. Elle agit sans méthode et sans autorité de discussion; les logographes et les mythographes se signalent en ce genre chez les Hellènes; les compilateurs romains, Pline à la tête, font pis encore. Non pas qu'il faille dédaigner ce qu'ils nous transmettent; les grains d'or abondent dans leur fumier scientifique; mais il faut distinguer entre les traditions factices, qui sont en grand nombre, et les traditions réelles. Il y en a même qui ne sont ni factices ni réelles, mais que les auteurs inventent d'après des combinaisons imaginaires, et dont ils font leurs idoles. Parfois les traditions factices sont l'œuvre du patriotisme : une cité ambitionne quelque origine sacrée, que la politique sanctionne et parfois invente; de là naît, avec l'aide du temps, la formule de la foi nationale de tout un peuple. Mais rien de cela ne lui vient de son berceau, de ses ancêtres; tout cela s'im-

provise dans un moment donné, au moment où cette cité, où ce peuple commencent à pressentir leurs destinées, et où s'en inspirant ils finissent par y croire, excités par le vent de la tradition qu'ils se sont donnée ; prétendue tradition qui repose presque constamment sur la découverte d'une source précédemment obstruée. Voilà ce qui s'est présenté dans les annales d'Athènes et surtout de Rome, arrangées après coup sous l'autorité de l'État lui-même.

Quelle est donc la tâche d'une vraie critique en face d'un pareil état de choses? Marcher entre les excès de la crédulité paresseuse et de l'incrédulité systématique. Quoique M. Renan ait ce mérite, j'ose cependant le contredire sur un point d'une certaine importance.

La tradition même la plus incertaine mérite toujours une grande attention, excepté dans deux cas : lorsqu'elle repose sur une hypothèse d'un auteur antique, cas où elle fait toujours faux bond, ou sur une combinaison politique, cas où elle n'a de valeur qu'en temps voulu, comme mobile de l'esprit public d'un peuple. Sans être historiquement vraie, par le seul fait de son existence, elle n'en repose pas moins sur une foi naïve, qui a toujours quelque fondement dans un culte et dans quelque vérité primitive. Touchant à une conception mythique de vieille date, la croyance qu'elle exhale s'est anciennement exprimée par quelque institution sacrée ou profane, d'une nature positive. Il est vrai, la localité à laquelle elle s'incorpore n'est pas toujours chose concluante ; la généralité des peuples âryas, chamitiques et sémitiques s'étant déplacée dès une haute antiquité, les uns roulant parfois sur le corps des autres ; de plus, la navigation, le commerce, les colonies ayant semé ces traditions au loin, elles se sont localisées sans tirer à conséquence, quoique toujours avec des circonstances particulières, selon que les localités se prêtaient aux traits physiques de la tradition.

Il faut rejeter, pour ainsi dire en masse, les combinaisons mythologiques des Evhéméristes, qui confondent les dieux de tous les pays, depuis la conquête macédonienne chez les Grecs, et depuis la conquête romaine parmi les Latins. Transformant les dieux en hommes, ce système a plu à quelques Pères de l'Église, qui en tiraient des avantages contre les païens. Également fausses sont les combinaisons des stoïciens, qui assimilent les dieux aux éléments de la nature physique ou aux abstractions de la nature morale de l'homme. Quant aux combinaisons néo-platoniciennes, tout aussi insoutenables, ce sont des conceptions métaphysiques étrangères à la mythologie, mais favorables aux systèmes de leurs auteurs. Tout ce fatras d'un monde postérieur au monde antique,

d'un monde savant ou incrédule, a passé de la Renaissance au XVIIIe siècle ; M. Renan s'en est débarrassé.

La vraie tradition, le vrai mythe ont toujours une raison d'être. En ce qui concerne les peuples de la souche aryenne, leur tradition est spécialement mythique, même lorsqu'elle se présente sous la forme d'une généalogie de dieux et de héros, au début d'une famille pontificale comme au début d'une famille guerrière. Toutes ces généalogies expriment, en leurs principes, certaines pauses ou certains moments dans le parcours d'une idée ou dans le développement d'une institution, qui s'appuient d'un mythe. C'est ainsi que les épithètes du dieu se détachent de lui, et revêtent la forme d'une généalogie de dieux et de pontifes, de rois et de héros. Le fils du dieu, souvent son petit-fils, parfois son gendre, tous les noms de la branche collatérale des dieux réunis dans un vieux système généalogique, sont ainsi les diverses manifestations du dieu lui-même. Si nous possédions toujours des documents aussi antiques que les hymnes du Véda, pour les comparer avec les généalogies des races royales et héroïques, telles qu'elles figurent dans les grandes épopées de l'Inde, cela deviendrait évident. Certes, les moments vraiment historiques existent dans ces généalogies ; mais il faut savoir les dégager des enveloppes du mythe, et ce n'est pas toujours chose facile.

Les soûtas des Indiens, les rhapsodes des Grecs, les bardes des Celtes, les scopes des Anglo-Saxons, les scaldes des Scandinaves conservaient la mémoire de ces généalogies, fondues dans leurs chants rhythmiquement récités aux festins des rois et des grands. Ils furent les prédécesseurs des chantres populaires, qui allèrent, à la décadence de l'âge héroïque, en raconter les débris aux classes inférieures du peuple ; les lambeaux de leurs poëmes traînent encore partout, mais la pourpre en est depuis longtemps effacée. Nous ne retrouvons plus un certain ensemble que dans les compositions épiques de l'Inde, de la Perse, de la Grèce, de l'Europe celtique, de la Germanie, quoique nulle part sous la forme originelle. Çà et là une romance populaire conserve, comme par exception, un trait antique que l'on rechercherait vainement dans de plus grandes, plus hautes et plus nobles œuvres.

Quant à leur fond même, ces épopées contiennent des éléments historiques incontestables, mais il faut constamment se souvenir d'un type mythique primordial sous lequel elles se présentent sans exception, et dont on rencontre la trace jusqu'aux époques voisines de l'histoire réelle. Les événements de la vie religieuse, sociale et

politique d'une famille royale, guerrière et pontificale, ceux d'une vieille confrérie ou communauté d'artisans pontificaux dans leurs origines, ceux d'anciens *pagi*, *dèmes*, cités agricoles et rurales, cités commerciales, cités guerrières même, se trouvent partout enveloppés du mythe à leur cime, mythe qui s'incorpore aux primitives actions des races ou corporations. Chez les races chamitiques et même dans la plus ancienne Chine, le mythe relève exclusivement d'un système d'écriture hiéroglyphique ; chez les Aryas, au contraire, de la poésie, hymnique dans son principe, épique dans ses conséquences. Stéréotypé chez les premiers, il est libre et dégagé chez les autres.

A ce sujet, voici la loi : ce qui est censé préexister dans le monde des dieux, embrassant l'ordre cosmique des choses, la création et l'ordonnance, comme le maintien du système de l'univers, doit se reproduire, à sa façon, dans le monde des hommes. Les *arcana* de l'humanité, qui se rattachent, pour les Aryas, à son origine dérivée des dieux célestes, pour les Chamites et les Chinois, à son origine dérivée des dieux chthoniens qui s'agitent au sein de la terre, où ils enfantent, sont, en leur principe, les *arcana* des divinités elles-mêmes. Il s'agit ici de l'élévation et de l'abaissement alternatif de la nature divine et de la nature humaine, du caractère de la mort, qui conduit les Aryas à l'immortalité par les sacrifices, les Chamites à la transmigration des âmes par les jugements que leur infligent les grands dieux chthoniens, devant lesquels elles comparaissent. Particulièrement active en tout ceci, la Némésis préside, en outre, à la destinée des peuples et des empires.

Quittons un instant ce monde des Aryas, des Chinois, des Chamites ; abordons le monde si distinct des Sémites, je veux dire des Sémites pur sang, qui n'ont pas été absorbés par les institutions des fils de Cham ; nous nous trouvons aussitôt dans un autre monde, ce que M. Renan a supérieurement observé. Les races sémitiques sont radicalement dépourvues de mythologie, quelle qu'en soit la forme. Leur génie est anti-mythique par essence ; car les mots de leur idiome sont des images sensibles qui n'ont jamais servi de types à un ordre d'idées intuitives. Chez les Aryas, la donnée mythique repose sur le caractère *typique* du langage même. Hiératique ou hymnique en son principe, composant un système de *hieroi logoi* comme chez les Grecs, de *nâmâni yadschnyâni*, mots sacramentels, comme chez les Indiens, d'*indigitamenta* comme chez les Latins, où les *nomina* figurent comme *numina*, de *kenningar*, ou de signes de reconnaissance, comme chez les Scandinaves,

la donnée mythique s'élargit dans l'épopée, se symbolise dans le drame, et passe à l'état d'abstraction dans la poésie cosmique et gnomique primitive, d'où elle pénètre plus tard dans le domaine d'une vieille philosophie. Rien d'analogue chez les Sémites.

A y regarder de près, toute la vieille mythologie céphène, qui se reproduit dans celle des Assyriens, des Babyloniens, des Phéniciens, toute la littérature sacrée et profane des personnages mythiques qui ont nom Oannès, Taautès, Thoyt, etc., toute la primitive littérature chinoise, écrite sur les écailles du dos d'un dragon mythique, fils des ondes, la sagesse égyptienne, formée des livres de Thoth, immense dépôt de la spéculation cosmique de ces peuples, comme de leur application technique et industrielle, relèvent de l'hiéroglyphe et non pas, comme chez les Aryas, de la parole.

Chez les Sémites, rien de cela; leur mot propre ne fut pas un mythe, leur pensée ne s'exprimait pas au moyen d'un hiéroglyphe. Ils s'expriment par images et composent des tableaux. La parabole remplace pour eux l'action du mythe comme celle de l'hiéroglyphe, et il en naît le parallélisme, trait particulier de leur langage. Le mot toujours pittoresque et souvent énergique chante Dieu comme l'oiseau dans son bocage, mais n'arrive pas à l'expression abstraite de l'idée de la Divinité, ni à l'abstraction en aucun genre; partout le Dieu vivant, nulle part le Dieu théologique et dogmatique. Il a fallu torturer l'idiome des Arabes pour le plier à l'expression des pures catégories de l'entendement; sur ce sujet, je m'en réfère aux beaux développements de M. Renan.

Cette différence du génie linguistique et du caractère propre aux trois races étant donnée, on conçoit leur différence quant à la manière de prendre pied dans la tradition et de s'orienter dans la légende. Si les généalogies des rois et des pontifes âryas ont un principe mythique, celles des Chamites ont un tout autre caractère. Gravées dans les chiffres des dieux sur des édifices publics, dans des temples, des palais, des sanctuaires, elles ressemblent par leur caractère monumental à des archives sculptées dans la pierre, sans porter pour cela le caractère exclusivement historique qu'on leur attribue. Archives de temples et de palais, elles figurent, en quelque sorte, l'alliance de l'Église et de l'État. Telles elles nous paraissent sous une forme dans la Chine, sous d'autres formes à Ninive, à Babylone, à Tyr et dans l'Égypte. Il faut se garder d'en exagérer la valeur rigoureusement historique, avec les sinologues d'autrefois et un peu aussi avec les égyptologues du jour, qui me semblent faire remonter l'infaillibilité de Manethon beaucoup trop

haut en histoire, comme d'autres pourraient être tentés de le faire pour Bérose. Le point de départ est, en tous ces monuments, quelque triade hiéroglyphique, comme celle d'un père et d'une mère et d'un fils, symbole de la triple puissance du ciel, de la terre et de l'espèce humaine, ou du principe igné, du principe humide et de la génération des êtres de la terre. Une astronomie purement mythique en son principe, un calcul mythique des temps servent de cadre primitif aux dynasties du ciel et de la terre, à la généalogie des dieux et à la succession des hommes. J'ignore si l'on peut affirmer avec quelque assurance qu'une astronomie véritablement scientifique éclate sur aucun des monuments de l'Égypte. M. Brugsch le nie à peu près, et M. Lepsius l'affirme, non sans y mêler un certain doute.

Du reste, les dieux des Chamites paraissent facilement sous le caractère de l'homme, comme inventeurs des sciences et des arts, et impliquent naturellement un certain évhémérisme, contraire au génie des Aryas et qui se rapproche davantage de la nature des Sémites.

Comme on le voit, la séparation des noms fictifs et historiques est, en toutes ces choses, matière scabreuse et difficile.

Au lieu de dieux, les Sémites placent des hommes à la tête de leurs généalogies : ce ne sont pas des héros, fils de dieux ou demi-dieux, démembrement du Dieu unique en autant de manifestations divines, ce sont des patriarches-pasteurs, guides de tribus pastorales; car c'est sur ce type sémitique pur qu'ils se figurent le reste de l'espèce humaine. Les patriarches de ce genre doivent toujours être pris collectivement, comme désignant leur famille réelle, les branches collatérales de leur parenté, ou l'ensemble de la tribu, y compris les serviteurs et les esclaves. Ils figurent doublement, comme unité simple et comme unité collective : ce mode de généalogie est permanent chez les Hébreux et les Arabes.

Quant à la tradition universelle de l'espèce humaine, que nous ne rencontrons que chez les Hébreux, car les Arabes la leur ont empruntée, c'est un monument unique dans les annales du monde. S'il y a quelque ombre de cette donnée chez les Aryas, et notamment parmi les brahmanes, comme dans les récits de Bérose, conformes aux manvantaras de l'Inde brahmanique, cela ne saurait se comparer. Il est vrai que le récit du monde antédiluvien et postdiluvien, jusqu'à la vocation d'Abraham, n'est pas aussi *isolé* qu'il en a l'apparence ; car il a appartenu en commun aux Aryas et aux Céphènes, et il en perce quelque chose dans les annales de la

Chine : mais on ne retrouve nulle autre part la netteté d'aperçu et la conscience du fait qui caractérisent le récit de la Genèse. Il faut ajouter, toutefois, que tout cela y est singulièrement décharné, à part les circonstances qui touchent aux mystères de l'origine de l'espèce humaine, au mélange et à la corruption des races, au déluge, à la fondation de l'empire de Babel, à la confusion des langues, et quelques autres traits. Le reste a un air singulièrement abstrait et ruiné tout ensemble, comme s'il s'agissait d'annales que les ancêtres des Hébreux eussent détachées quelque part, peut-être des monuments de Babylone, effaçant soigneusement toute la partie de l'astronomie mythique, évinçant toutes les données du paganisme. Ce squelette du récit hébraïque contraste singulièrement avec l'exubérance du récit brahmanique, dont nous n'avons malheureusement qu'une forme dégradée dans les pourânas, lesquels sont fondés il est vrai sur les brâhmanas qui font partie de la littérature védique, mais dont nous n'avons qu'une connaissance imparfaite.

Les Hébreux, qui se souviennent des fleuves Gihon et Pishon, comme des parties orientales de l'Éden, où ils placent le berceau de l'espèce humaine, ont possédé ainsi une tradition commune avec les Aryas et les Céphènes et, jusqu'à un certain point, avec les Chinois sur les origines de l'homme, fils du ciel et de la terre. Par leur séjour en Our Chasdim, ils se rattachent à l'Ararat quant à la tradition du déluge, et à la plaine du Sinhaar, quant à la tradition des origines de Babel et de la dynastie nimrodienne. Le souvenir du commerce des Céphènes est frappant dans ce qu'ils disent des productions du pays de Chavila sur le haut Indus et ses affluents. Tel est leur rayon visuel du côté de l'Orient, tandis que les contrées de Gog et Magog, Meschech et Thubal, embrassant le Caucase et les rives du Pont-Euxin, limitent leur vue à l'Occident et au Nord.

En contact avec le midi de l'Asie par les embranchements d'Elam et d'Assur du côté de l'Assyrie et de l'Elymaïde, d'Arphaxad vers la Babylonie, et des Yoktanides du côté de l'Arabie heureuse ainsi que de l'Éthiopie, les Térachites abordent, sous la conduite d'Abraham, une portion du Chanaan et entrent dans l'Égypte. Il est évident que la liste des peuples, telle que nous la lisons dans la Genèse, n'a pu se former dans la Babylonie, et qu'elle a dû naître durant le séjour des Hébreux dans le pays de Goschen ou le Delta d'Égypte, où l'existence des *Iles des Nations* leur a dû être pour la première fois révélée. Enfin cette curieuse table de peuples, contenant les principales familles de l'espèce humaine, n'a pu s'achever que par le contact de Sidon et de Tyr : l'ère salomonienne me semble la

seule époque qui ait pu lui apposer le dernier sceau; car à dater de la seconde monarchie assyrienne tout change dans l'état du monde, spécialement en Asie, et la liste des races n'est plus conforme au récit de la Genèse.

Tirons maintenant les conclusions de ces prémisses.

On conçoit que les Hébreux ne soient que médiocrement renseignés sur les régions des extrémités de leur rayon visuel. Ils connaissent, du côté de l'Orient, Madaï ou les Mèdes, ignorant ce qui s'est passé dans l'empire d'Assyrie par suite de l'invasion d'une primitive dynastie médique, quoique M. Renan observe avec raison qu'il y a une allusion évidente à ce sujet dans l'arrivée d'Arioch et des autres rois confédérés, qui pénètrent jusqu'à la vallée de Siddim, où ils éprouvent une défaite à l'époque d'Abraham. Elam n'est pas encore pour eux le berceau des Perses, qu'ils n'apprennent à connaître que du temps de Cyrus. Du côté de l'Occident, ils n'ont qu'une vue confuse de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne (Tarschisch Tartessos), vue qu'ils doivent au commerce de Sidon et spécialement de Tyr. Les peuples du Caucase et des rives de la mer Noire, leurs anciens voisins du côté de l'Arménie, leur reviennent à la mémoire par le commerce de Tyr et l'invasion des Scythes jusqu'au sein de la Palestine. Pour tout ce qui reste, la Chaldée, la Syrie, l'Égypte et une portion de l'Arabie, ils y sont orientés par suite de leurs migrations mêmes, depuis Abraham jusqu'à Moïse.

Or il s'agit ici de la généalogie des fils de Sem, qu'ils ont partout rencontrés sur leur route : Assur et Élam, Yoktan et Arphaxad, dans un récent souvenir du temps des Térachites; Aram et les Ludim, du côté de la Syrie et du Taurus. Quoique Assur et Élam se soient affaiblis davantage devant leur vue, ils ne s'y sont pas effacés, et les luttes d'Abraham contre les rois confédérés, Aryas envahisseurs et Sémites vassaux, n'étaient pas faits pour les anéantir.

Quant aux Couschites de l'Arabie méridionale, aux pontifes de la Chaldée, aux Phéniciens et aux Chananéens parlant des idiomes sémitiques, pour des causes si bien appréciées par M. Renan, et cependant aussi peu Sémites que possible, le vivant souvenir de leur origine chamite n'a pu, n'a jamais dû s'effacer de leur mémoire, et cela pour une raison quasi tangible. Ce n'est pas, du reste, leur paganisme qui les a fait repousser dans les rangs des fils de Cham; car les Araméens, car les Ludim étaient païens et cependant sémites aux yeux des Hébreux, aussi bien que les Arabes, les fils de Moab, etc., dont ils n'ont jamais renié la parenté sémitique.

Il est de fait aussi que les Hébreux n'ont pas l'idée d'une mappemonde, à la façon des peuples commerçants et navigateurs d'origine céphène. Au lieu d'une géographie de peuples établis, ils ont une ethnologie de peuples s'établissant. Je sais que quelques exégètes allemands, avec un arbitraire que M. Renan leur reproche, ont voulu rapporter toute la filiation des enfants de Noé, comme toute la tradition anté-abrahamite, à une époque postérieure à l'exil, à une science apprise dans la Chaldée et la Perse. Ils ont oublié de prouver une chose : c'est de prouver que l'on rencontre autre part dans le monde antique quelque chose d'analogue à ce récit de la Genèse. Quelque curieux que soit le Boundehesch, dont M. Renan me paraît placer la valeur un peu trop haut sous ce point de vue, c'est une compilation évidente, faite à l'époque des Sassanides; œuvre d'un syncrétisme curieux, assemblage de notices empruntées au Vendidad persan, aux livres des Chaldéens ou, si l'on veut, des Sabéens, leurs successeurs, aux écoles et aux sectes des Mages du temps des Sassanides, et enfin, très-probablement, aux Juifs mêmes. Ce livre attend, du reste, son vérificateur; car il n'est pas possible de se fier à la traduction d'Anquetil.

Un très-savant homme et habile philologue hébraïsant, M. Tuch, retrouvant le nom de *Yavan* dans les livres historiques et prophétiques, comme appartenant à une cité ou à un territoire de l'Arabie Heureuse, en a tiré la conclusion que ce nom y était postérieur à l'époque de Psammétique, époque où les Ioniens parurent dans l'Égypte, entrant au service de ce prince. Il est vrai, les Grecs sont connus sous le nom de *Yavan* (Ioniens) chez les Sémites; les Persans et avant ces derniers les Assyriens, leurs maîtres dans l'Asie Mineure, les ont connus sous le même nom. Les *Yavanas* de l'histoire indienne sont les Macédoniens d'Alexandre et les Grecs de la Syrie et de la Bactriane, comme de l'Égypte. Mais il est vrai aussi que les Indiens comprennent les astronomes de la Chaldée et les navigateurs de l'Arabie sous le même nom de *Yavanas;* de sorte qu'il se peut très-bien que ce nom soit beaucoup plus ancien dans l'Asie que la présence des Grecs de l'Asie Mineure, engagés au service des satrapes persans ou des conquérants de l'Assyrie. Peut-être (je dis peut-être) ce nom appartenait-il, en principe, à un peuple navigateur qui a passé, à l'instar des Danaëns, de la mer Rouge dans la Méditerranée, du temps des Hyksos mêmes. Je n'ai là-dessus aucune donnée, aucune notion historique, mais j'ouvre la porte au soupçon. En sanscrit, l'*encens* s'appelle *yávanah*, comme venant du pays des *Yavanas*, c'est-

à-dire de l'Arabie Heureuse, qui ne fut jamais une colonie ionienne. Qu'est-ce que le nom de *Yavana* (Jon, Jafon)? Si on le dérive de la racine *You* (et cela est probable), qui signifie *mêler* et *démêler*, *joindre* et *disjoindre*, on pourrait songer à la parenté de *Yavan* et de *Yuvan*, le jeune homme, *juvenis*. La race guerrière et navigatrice des Ioniens, composée, en principe, de cavaliers, de pirates et de marchands, a pu être considérée comme la *cadette* d'entre les races helléniques, ce qu'elle semble avoir été en effet.

A tout prendre, la liste généalogique des fils de Noé ne nous offre qu'un seul point de vue exclusivement hébraïque, je veux parler du trait de haine par rapport à Chanaan, trait qui s'explique par l'invasion des Hébreux, en y joignant peut-être la traversée du pays de Chanaan par quelques autres races d'hommes qui ont franchi les rives de la Méditerranée.

Il me semble, d'après toutes ces raisons, que le caractère général de la tradition hébraïque est digne de confiance sur tous les points que nous venons d'examiner.

XV. *De Sem, de Cham et de Japhet, comme d'une vieille division de l'espèce humaine.* — M. Ewald avait donné une explication mythique des trois noms de Sem, de Cham et de Japhet, et M. Renan la rejette, à mon opinion, avec beaucoup de sens. Dans un passage de Bérose, évidemment falsifié par une double interprétation juive et hellénique, il s'agit d'un mythe de trois frères géants : *Zérovanes*, *Titan* et *Japhethostes*, où se reproduit, sous un costume chaldéen, la légende de Traetôna (Féridoun), sauvé par sa mère des embûches du dragon avide d'holocaustes humains, comme Zeus échappe aux embûches de Kronos par des soins pareils. En tout ceci semble éclater le souvenir d'une vieille guerre de religion entre les trois grandes races des Céphènes, des Aryas et des Sémites, dans les régions de montagnes qui bordent l'Asie centrale au midi, l'Asie méridionale au nord, depuis les extrémités du Taurus jusqu'à celles de l'Hindoukousch. Telle est, peut-être, l'histoire humaine enlacée dans l'histoire cosmique de cette légende de Kronos, le dieu des laboureurs, le dieu de la grande fête des Cronies, célébrée par les laboureurs de la Grèce pélasgique à l'instar des Saturnalia des laboureurs du Latium ; dieu pélasgique renversé de son piédestal par le dieu olympien ou hellénique, et réfugié avec les Pélasges du côté de l'ouest, c'est-à-dire de la Grèce et de l'Italie. Le culte des Pélasges était un culte chthonien, à l'instar de celui des Céphènes, qui passa aux Aryas de souche pélasgique avec les mystères, rites

et initiations de l'agriculture, ou avec la théorie d'un Zeus chthonien, opposé au Zeus olympien. Le récit de la Genèse, au sujet de la dispersion de la race humaine du temps de la naissance de *Phal-eg*, paraît comme un lointain écho de cette *dispersion des Pélasges* qui revient dans les traditions de la Grèce, s'y renouvelant comme par secousses. En sanscrit la racine *pel* signifie *expulser*, *rejeter au loin*; les *Pel-asgoi*, dont le nom rappelle, peut-être, celui de *Phal-eg* seraient ainsi les *expulsés*.

Quoi qu'il en soit, l'explication de *Titan*, le Kronos pélasgique, par *Sem* ou par l'ethnos des Sémites est radicalement fausse ; car les Pélasges sont Aryas et ne sont pas Sémites. A supposer que le nom de Titan se soit rencontré dans le récit de Bérose, en substitution du mot chaldéen, car Bérose vivait à une époque postérieure à la conquête macédonienne, il s'agirait toujours d'une divinité des Aryas et non pas de l'El ou Élohim, du Dieu sémite. Ce mot *Titan* revient dans les hymnes du Véda, pour exprimer l'action créatrice des dieux *Adityas*, ou des dieux *indivisibles*, *infinis*, qui se résument en un Aditya, dont ils *étendent* le corps, pour accomplir l'œuvre de la création, au moyen d'un holocauste purificateur, dans le cours de l'année de six mois, l'Adityah immolé étant le septième des Adityâh. Il s'agit du Varouna du Véda, qui est l'Ouranos des Grecs et l'Ahoura du Zendavesta, correspondant à Asoura, *l'Esprit de vie*, surnom de Varouna dans le Véda. Hésiode se souvient de la vieille signification de ses *six Titanes*, qui *étendent* Ouranos leur père, accomplissant l'œuvre de la création avec son corps. De même les six Ameçaçpenta (Amshaspands) du Zendavesta célèbrent l'œuvre de la création, symbolisé par le sacrifice d'un dieu, conjointement avec Ahoura mazda, dans le Véda *Asoura Medhas*, le *Souffle Holocauste;* Ahoura ou Or-mazd étant le septième et l'unique de leurs rangs qui se repose à l'achèvement de son sacrifice. Ici jaillissent les idées fondamentales des Aryas sur le système de la création, dans leurs analogies et leur diversité avec le système des Sémites, ou Élohim, qui est El-Eljoun, descend sur l'abîme comme *ruach*, souffle, esprit de vie, accomplissant l'œuvre de la création dans les six jours de la semaine sacrée, et prenant son repos au septième jour. Les Céphènes auront eu leur cosmogonie correspondante, où le dieu du Temps, symbolisé par le dragon de feu, comme dans la cosmogonie phénicienne, reproduite par les néo-orphiques de l'Asie Mineure, aura accompli une œuvre pareille, mais dans un esprit aussi distinct du monothéisme sémitique que de celui qui perce encore sous le voile du mythe âryen.

Je le demande maintenant, qu'est-ce que le nom de Sem et l'ethnos des Sémites, dont ce nom est le type, peuvent avoir de commun avec un Titan de ce genre?

L'autre personnage mythique de la légende de Bérose est *Zerovanes*, le *Zroûn* du Zendavesta, mais qui n'y figure jamais comme divinité, ainsi que M. Spiegel l'a fort bien démontré; car il n'y existe pas de *Fatum*, de *Temps éternel*, signification du mot *Zroûn*, rien qui plane sur Ahoura mazda (Oromazes), comme la destinée plane sur le front de Zeus lui-même. Les Mages, qu'on peut envisager comme une corporation céphène en son principe, qui s'était maintenue sous l'empire des Mèdes, ceux-ci ayant embrassé son culte; les Mages, odieux aux Perses, conspirant contre les Perses et subissant de leur part une magophonie, c'est-à-dire un massacre, au moment où ils voulurent produire un faux Smerdis dans leurs rangs; les Mages, dis-je, avaient fini par passer au culte des Perses, et par adopter les divinités des *Athravô*, qui étaient les pontifes des Perses. Ils s'étaient arrangés pour combiner la science astronomique et astrologique, aussi bien que les théories physiques et métaphysiques des Céphènes avec le culte étranger dont ils étaient forcés de subir le joug. *Zroûn* ou *Zerovanes*, le *Temps infini*, le *Dieu sans bornes* sous la figure du dragon, fut, de tout temps, la grande divinité des Mages, divinité qu'ils accommodèrent à la religion d'Oromazde, en l'établissant au-dessus d'Oromazde lui-même, c'est-à-dire en faisant dépendre Oromazde de la *destinée*. C'est ce système qu'ils reproduisirent sous les Sassanides.

Zerovanes, pour le dire en passant, est le *Chronos* des néo-orphiques, affiliés des Mages, Dieu qui n'a absolument rien de commun avec le Kronos des Pélasges et le Saturnus des Latins : ceux-ci sont des divinités agricoles, l'autre est un dieu scientifique. Kronos correspond au laboureur Midas des Phrygiens, ou au roi de l'âge d'or des laboureurs, issus des bois sans avoir passé par la vie pastorale. Quant à Chronos ou à Zerovanes, c'est, pour le fond des idées, le *vieux Baal*, ou le *Baal-Itan* du sacerdoce chaldéen, ce *Vieux des jours* auquel le livre de Daniel donne une interprétation hébraïque, le séparant ainsi radicalement de l'idée chaldéenne. L'année et les temps dépendent de Jéhovah dans le système sémitique, mais Dieu ne leur est pas identifié; il n'est pas le génie d'un temps éternel comme dans la théorie des Chaldéens.

Le correspondant exact du Zerovanes de l'école des Mages, du Chronos de l'école des néo-orphiques, du Bal-Itan de l'école des Chaldéens, est le *Maha-kâlah*, le grand dieu du *Grand Temps* de

l'école des astronomes et des astrologues de l'Inde, dieu sectaire et anti-brahmanique, qui a de très-vieilles racines dans l'Inde même et tient aux croyances des Céphènes. Du temps des Sassanides, il y eut un échange de doctrines entre les sectes de l'Inde et de la Perse, dont les premières invoquaient le Maha-Kâlah et les autres renouvelaient le culte de Zroûn. L'action que ces doctrines combinées exercèrent sur le manichéisme et surtout sur les théories de Mazdak serait importante à examiner. L'ouvrage de Shahrastani met sur la voie pour l'explication de ce syncrétisme, qui se reproduit dans les doctrines des Ismaéliens de la Perse orientale, au temps où, conspirant la ruine de l'Islam, ils aboutissaient à l'érection du khalifat des Fatimites.

Une grande confusion s'est introduite dans les traditions de l'antiquité, par le nom d'un double Zoroastre, l'un, le réformateur bactrien, dont Diodore fait un roi de la Bactriane, et qui est le prophète du Zendavesta; l'autre, le Zoroastre des Chaldéens, qui est le prophète des Mages. Le premier, adorateur du feu d'Ormazd, invoque la divinité d'Omanès (*Haôma*); le second, adorateur du *feu de Zerovanes*, adore ce foyer des évolutions du temps, dont les périodes roulent dans l'infini. Le nom de Zoroastre, l'*étoile d'or*, *Zarathustra*, laisse supposer que le réformateur fut un transfuge de l'école des Mages, qui effectua une grande réforme dans le culte dégénéré des *Athravó* de la Bactriane. Quoi qu'il en soit, le *Zarates*, ou le *Zoroastre chaldéen* des Mages et des Chaldéens, fut identifié avec le personnage biblique de *Cham* par quelques écrivains ecclésiastiques de la primitive époque byzantine : c'est ainsi que le *feu* de cet adorateur du *Zarvan*, *Zroûn*, *Zerovanes* devint, à leurs yeux, le *feu de Cham*. Ceci n'est peut-être pas tout à fait arbitraire; car *Cham*, en sanscrit *Kâma*, pourrait avoir été, en son principe, la grande divinité des feux du temps, l'*Eros créateur* du vieux sacerdoce des Céphènes de race chamitique.

Quant à *Japhethostes*, si ce n'est pas un emprunt fait au *Japetos* des Grecs, qui appelaient les vieillards *Japetoi*, ou s'il n'est pas un emprunt fait à la Genèse par les interprétateurs de Bérose, rien n'empêche qu'il ne se soit conservé dans la tradition chaldéenne, car il se rapporte directement aux peuples du voisinage du Pont ou du nord-ouest de l'Asie.

Pour apprécier le caractère de ces trois noms de Sem, Cham et Japhet, n'oublions pas qu'ils remontent à une époque antérieure au déluge, dans le récit de la Genèse.

Si je pèse cet ensemble de raisons et de faits, j'avoue que l'hypo-

thèse de M. Renan ne saurait me convaincre. Je ne saurais apercevoir des dénominations de *zones géographiques* en ces trois noms, Japhet embrassant les régions du nord et du nord-ouest de l'Asie, y compris une partie de l'Europe; Sem renfermant les régions situées entre le Taurus et la mer Rouge ou le golfe Persique, du nord au midi, et entre la Mésopotamie, la Chaldée et la Méditerranée, d'Orient en Occident; Cham comprenant l'Afrique. Pourquoi le Chanaan serait-il alors compté, par les Hébreux, au nombre des régions chamitiques?

Baron D'ECKSTEIN.

(La suite et fin au prochain numéro.)

L'ABBAYE DE JARCY.

Son nom est encore celui d'un hameau, annexe de la commune de Varennes, canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil, département de Seine-et-Oise. On l'écrivait autrefois *Gercy*. Il faut faire attention, dit l'abbé Lebeuf, que bien des mots furent employés pour signifier un lieu inculte, ou négligé par la culture, et que *Garrica* ou *Jarrica* en était un. De *Garrica* on aura fait *Garriacum*, et ensuite par syncope *Garciacum*, d'où est venu *Gercy*. Mais l'usage, ou plutôt la corruption, fait qu'on le prononce et l'écrit Jarcy. Il existait une paroisse en ce lieu, lorsqu'en 1260, Jeanne, comtesse de Toulouse, y fonda l'abbaye de filles qui a jeté tant de lustre sur la contrée, aujourd'hui bien oubliée! Cette princesse était l'épouse d'Alphonse, frère du roi saint Louis; il l'aida dans sa pieuse fondation. C'était peu avant leur départ pour la Terre sainte. On sait que Jeanne suivit Alphonse dans ce voyage; elle n'en devait pas revenir; prise de dyssenterie, au retour de la Palestine, elle mourut à Armasingues en Provence. Ses restes furent rapportés et inhumés à Jarcy. Nous allons esquisser l'histoire de cette maison religieuse, sur les documents que nous fournissent le R. P. du Breuil, dans ses *Antiquités de Paris* (1639); Delabarre, dans celles *de Corbeil* (1667); Lebeuf, dans son *Histoire de Paris* (t. XII, p. 270); et le *Gallia christiana* (t. VII, *in quo de archiepiscopatu Parisiensi*, 1744).

L'abbaye de Jarcy, nous le répétons, n'a pas été sans quelque célébrité. Elle reçut originairement quarante chanoinesses régulières de la stricte observance de l'abbaye royale de Saint-Victor-lez-Paris, ordre de Saint-Augustin. La comtesse Jeanne ayant obtenu de la fameuse abbaye de Saint-Sernin de Toulouse le crâne et un os du bras droit de *saint Barthélemy*, en enrichit l'église de la communauté; et à cette occasion saint Louis accorda à la maison un droit de foire et de marché pour le jour de la fête de cet apôtre (24 août). Philippe le Hardi confirma la fondation de Jarcy, par ses lettres datées de Saint-Germain en Laye, en février 1272. Louis XII étendit depuis ce droit au lendemain de la fête. Les abbesses, d'abord perpétuelles, devinrent triennales lors de la réformation réclamée par le relâchement de mœurs des religieuses; elle y fit

arriver douze bénédictines de la communauté de Montmartre, le 22 juillet 1515. Six ans plus tard, on revint à l'ancienne coutume, et il en fut ainsi jusqu'à l'extinction de la maison en 1790.

Pour comprendre le choix fait de Jarcy pour l'établissement de cette communauté de filles, il faut savoir qu'alors la princesse Jeanne venait fréquemment à Vaux, terre voisine, où elle prenait ses *ébatements*, ainsi qu'on le disait dans ce temps; elle prit pour cela le nom de *Vaux-la-Comtesse*. On l'appela dans la suite *Vaux-la-Reine*, quand Isabeau de Bavière, de triste mémoire, en eut fait l'acquisition et y vint dans le même but. Ces endroits, si sombres et si solitaires de nos jours, sont presque posés aux sources de la petite rivière d'Hierre; ils voient de rares visiteurs.

L'église paroissiale de Jarcy, dont nous avons parlé, devint celle de la communauté naissante; le culte paroissial fut transféré à Varennes. Ce sanctuaire, à ce moment, fut placé sous l'invocation de la sainte Vierge. Si nous en croyons les abbés Chastelain et Lebeuf, ce monument était vaste et de deux dates; la plus ancienne partie montrait le style de transition : on en voit encore quelques restes appropriés à l'usage d'une grange. Mais la pierre du témoignage est une tour écimée, construite en pierre de petit appareil et dont la forme est octogone; intérieurement se trouve l'escalier qui conduisait à la tour des cloches. Une vue d'ensemble de l'abbaye de Jarcy se trouve dans la collection dite *Topographie de la France*, à la Bibliothèque impériale. Lors du classement, cette pièce a été mal à propos comprise dans les monuments du département de Seine-et-Marne.

Nous l'avons dit, les restes de la fondatrice furent rapportés à Jarcy et inhumés au milieu du chœur de l'église. Le P. Montfaucon (t. II, p. 120) dit : « On n'a pas la figure d'Alphonse, autre frère de saint Louis, mais voici celle de Jeanne, sa femme (planche XIX, Monuments de la monarchie française), représentée ainsi sur son tombeau de pierre, au milieu du chœur de l'abbaye de Gercy en Brie, où l'on voit cette inscription : *Cy-gist le corps de haute et puissante dame madame Jehanne, comtesse de Toulouze et de Poictiers, épouse de haut et très-puissant prince monseigneur Alphonse, frère du bon roy saint Louis, fondateurs de céans, laquelle décéda l'an* 1261, *le jour de l'Assomption de Notre-Dame. Priez Dieu pour son âme. Amen.* Il ajoute encore : elle porte une couronne qui approche fort de celle des reines de France. Qu'est devenue cette figure, si curieuse? Nous l'ignorons. Elle aura certainement été brisée durant nos mauvais jours, comme tant d'autres non moins historiques;

car nous ne sachions pas que M. Lenoir l'ait sauvée en lui donnant asile au Musée des Petits-Augustins. Toutefois, la pierre tombale qui porte l'inscription existe encore, ainsi que beaucoup d'autres dont nous allons bientôt parler.

Le catalogue des abbesses, donné par le *Gallia christiana*, n'en fournit que huit de la fondation à l'an 1500. L'abbé Lebeuf pense qu'il y en a eu davantage. Les deux premières, décédées en 1294 et 1304, avaient aussi été inhumées dans le chœur de l'église; voici leurs épitaphes dans leur ordre :

« Hic jacet omnimoda virtute nitens, soror Oda de Gercy, prima « genitrix et pastor optima, nunquam dedignans subjici, sponte « resignans, infundes mores aluit docuitque sorores. Stirpe fuit « clara, et clarior hoc, quia cara Christo. Nunc in ejus suavissima « pace quiescat. Anno milleno ducenteno nonageno quarto vin- « centis transiit. Esto huic pius, Domine Deus regnans sine fine. « Amen. »

L'an mil trois cent et quatre
Me vient la mort du tout abbattre,
Lendemain de St. Michel l'archange
Fut mise en ce lieu estrange,
Ameline fus-je appellée,
Des premières nones velée,
Seconde abbesse de Gercy,
O roy Jésus, demande mercy.

Les plus célèbres après celles-ci furent Pétronille d'Este, à la fin du XIVe siècle. Madeleine de Montmignon, sous laquelle s'opéra la réforme de la communauté; Madeleine de Montmorency : ce fut elle qui vendit l'hospice que possédait l'abbaye à Paris, rue du Coq Saint-Jean; Madeleine d'Elbène; Jeanne du Puy de Vatan; Anne et Françoise de Lusignan de Saint-Gelais, de la noble famille qui comptait au nombre de ses aïeux un des héros des croisades, un roi de Chypre et de Jérusalem; Françoise de Péréfixe de Beaumont, sœur de l'archevêque de Paris de ce nom; Claude et Anne Foucault; Françoise-Caroline Castel de Saint-Pierre, sœur de l'académicien de ce nom; enfin, Mme de Brague, qui en a été la dernière.

Auprès du grand autel, du côté des séculiers, était enclavé dans le mur, à gauche, la pierre tumulaire d'un chevalier armé de pied en cap; cette pierre portait l'inscription suivante : *Cy-gist monseigneur Artus, chevalier, sire de Pomeure et de Belle-Assise, qui trépassa l'an de grâce* 1361, *le vingt-sixième jour du mois de septembre. Priez*

pour lui. D. du Breuil pense que ce chevalier était de la maison de France : la raison qu'il donne est que l'écu d'Artus est parsemé de fleurs de lis sans nombre; cette figure est gravée au trait, sous les pieds se trouve une levrette, symbole de fidélité.

Enfin, derrière le maître autel, était une autre tombe sur laquelle on lisait : *Cy-gist noble et honorable personnage Toussaint Barrin, dit de Vincelles, conseiller du roy, et aumosnier du roy et de la royne, et semblablement chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, abbé des abbayes de Saint-Pierre et Saint-Paul de Ferrières et de Saint-Lo, qui décéda le* 2 *mai l'an* 1581, *âgé de* 75 *ans.*

Lors de la destruction de l'église, vers la fin du dernier siècle, presque toutes les pierres tombales furent conservées et vinrent bientôt remplacer le pavage d'un *moulin* voisin qui, lui aussi, avait été la propriété de l'abbaye. Depuis ce temps, et malgré d'incessantes injures qui auraient pu accélérer leur ruine, elles existent encore! Nous ne saurions trop engager le comité des arts et monuments à déléguer un de ses membres pour constater l'intérêt qu'offrent ces monuments historiques, dont l'acquisition contribuerait à enrichir utilement le musée de Cluny, où la conservation de ces monuments serait assurée.

Il en est un de date plus récente qui ne leur a pas survécu : c'est le marbre qui rappelait le dépôt, fait en cette église, du cœur de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe de Beaumont, à la sollicitation de sa sœur, alors à la tête de la communauté de Jarcy. Il ne faut pas confondre ce vertueux prélat, mort le 31 décembre 1670, avec Christophe de Beaumont, l'un de ses successeurs.

T. Pinard.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, notre collaborateur M. Champollion-Figeac, bibliothécaire de l'Empereur au palais de Fontainebleau, vient d'être nommé correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

— Un des résultats les plus importants du congrès scientifique qui s'est tenu au Puy, au mois de septembre dernier, c'est la fondation d'un musée religieux et d'une bibliothèque. M. l'évêque du Puy, qui assistait au congrès, ayant été à même d'apprécier les services que pouvaient rendre les études archéologiques pour la conservation des édifices religieux et la reproduction des objets nécessaires au culte, a adressé une circulaire à tous les curés de son diocèse par laquelle il les invite à lui faire remettre tous les objets hors d'usage qui se trouvent relégués dans les églises ou sacristies. Deux salles dépendant du cloître de la cathédrale viennent d'être appropriées pour recevoir ces objets et en former un musée d'art chrétien. Une commission a été nommée pour les inventorier et les classer, ainsi que ceux qui proviendraient de dons particuliers. Le digne prélat a adjoint à ce musée une bibliothèque spéciale. Espérons que cet exemple sera suivi dans d'autres diocèses, et qu'on empêchera ainsi de vendre ou de dénaturer des objets sacrés et qui doivent être conservés à la vénération des fidèles et à l'admiration des artistes et des archéologues.

— Une des curiosités historiques et archéologiques de la ville de Reims est menacée de disparaître incessamment pour élargir l'une de ses voies publiques. Nous voulons parler de la maison dite *des musiciens*, située rue du Tambour, construction du XIIIe siècle qui se recommande à l'attention des curieux à plusieurs titres : le monument par lui-même, la pose et le costume des musiciens et la forme des instruments. Plusieurs projets de restauration, qui témoignent de l'importance que l'on attache à la conservation de ces statues, ont été produits mais sans aucun résultat. Nous avons déjà

eu l'occasion de regretter l'espèce de dédain avec lequel sont traités les monuments des différents âges que renferme la ville de Reims, et nous nous étonnons toujours que MM. les membres de l'Académie ne prennent pas plus à cœur la conservation d'objets d'art dont toute autre cité serait orgueilleuse, et qui, le plus souvent, sont décrits et expliqués par des personnes étrangères à la localité. Laissera-t-on définitivement disparaître les sculptures qui décorent l'habitation dont nous venons de parler, et les antiquaires rémois n'aviseront-ils pas au moyen de conserver, sinon la maison, au moins les précieux débris qui seraient un des plus beaux ornements de leur musée, où les amateurs pourraient encore les admirer. S'il doit en être autrement, on sera obligé de convenir avec nous, en dépit de certaines déclamations, que la centralisation est chose utile, et que, sans ce moyen, bien des monuments nationaux, précieux pour étudier l'histoire et l'art de nos ancêtres, aujourd'hui conservés dans les musées de la capitale, seraient passés dans des collections étrangères qui en renferment déjà beaucoup trop.

— Le *Moniteur grec* nous apprend que M. A. R. Rangabé vient de faire paraître le second volume de son *Recueil d'inscriptions trouvées en Grèce*. Un grand nombre de ces inscriptions ont été le sujet de savantes dissertations publiées par les voyageurs modernes, entre autres, par M. Ph. Le Bas, dans ses rapports au Ministre de l'instruction publique sur son voyage en Grèce insérés dans la *Revue archéologique* et dans son *Recueil d'inscriptions grecques*. L'ouvrage de M. Rangabé est composé de deux parties principales : la première comprend les décrets du sénat et du peuple ; la seconde, les listes de noms. La première partie est ainsi subdivisée : décrets politiques, inscriptions attiques, décrets des autres parties de la Grèce, actes concernant le culte. La deuxième partie comprend : les inventaires d'effets sacrés, les titres gymnastiques, les inscriptions votives, les listes de noms propres, et enfin les épitaphes attiques divisés par dèmes, attiques simples, noms, épitaphes d'étrangers enterrés à Athènes, épitaphes trouvées hors d'Athènes, inscriptions métriques. Une table alphabétique et une table indiquant la date des inscriptions, leur dimension en mètres, terminent la publication.

BIBLIOGRAPHIE.

La Divine comédie de Dante Alighieri, traduction nouvelle par M. Mesnard, de l'Institut, premier vice-président du Sénat, président à la Cour de cassation; notes par M. Léonce Mesnard. — *Le Purgatoire*. Paris, Amyot, 1856, 1 vol. grand in-8.

La publication de cette seconde partie de la divine trilogie italienne, qui suit de si près celle de la partie précédente, annonce dans l'honorable traducteur, non pas un hâtif empressement de produire une œuvre, mais de patients labeurs préalables, tels que les exigeait un sujet si relevé, et que le commandait la grave et trop rare résolution de ne produire au dehors les fruits d'une si rude entreprise qu'après l'avoir terminée dans toutes ses parties, et, conformément au précepte du législateur de l'art, qu'après avoir vingt fois sur le métier remis son ouvrage. Pour le sage, en effet, le temps est non-seulement un grand maître, mais le meilleur de tous les conseillers, et les anciens philosophes arabes disaient, avec toute raison, qu'on ne faisait très-vite un gros fagot d'herbes qu'en y en mettant de toutes les espèces. Dans le volume nouveau qui est le sujet de notre examen, on retrouve à chaque page les preuves d'un travail réfléchi et aussi savant que consciencieux. Aux premières lignes de la *préface*, M. le président Mesnard reconnaît que « de nouvelles et plus sérieuses difficultés l'attendent dans la poursuite de son œuvre.... Le poëme du *Purgatoire*, dit-il, résiste aux tentatives de l'idiome étranger de toute la puissance de sa gracieuse originalité, de tout l'obstacle qu'oppose à l'imitation une poésie savante, concise, mélodieuse, et riche de ces détails achevés qui perdent tant à passer d'une langue dans une autre langue. » Entrevoir si clairement les difficultés d'un sujet, n'est-ce pas avoir déjà fait la moitié du chemin pour les surmonter? Nous osons affirmer que le docte traducteur y a réussi, et s'il nous était permis d'ajouter encore un mot à notre modeste sentiment, nous dirions que ce second succès mérite plus d'éloges encore que le premier, car la force est plus à notre portée que la grâce. Dans le poëme de l'*Enfer*, « le poëte montre une sauvage énergie, son inspiration lugubre semble destinée à ne raconter que les colères de Dieu et la désolation des damnés. » Dans le *Purgatoire*, « il retrouve tout à coup l'imagination la plus sereine et les plus suaves couleurs pour

peindre, tantôt les clairs paysages de la sainte montagne, tantôt la figure angélique des ministres du Seigneur, et la condition de ces âmes à qui le repentir ou une pauvre petite larme, *lagrimetta*, même au moment suprême, a fait trouver grâce devant Dieu. » (*Préface*, p. III.) Au lieu du cantique des damnés, c'est ici les chants des âmes qu'une lente expiation mène doucement à l'éternelle félicité : elles souffrent, mais avec l'*espérance d'entrer ;* et les peines ne sont-elles pas moins poignantes lorsqu'on entrevoit leur terme ?

La différence de la pensée et du style si profondément tranchée entre les deux premières parties du poëme de Dante, n'est pas le seul embarras que le nouveau traducteur devait rencontrer. La première partie a été mise en prose française plusieurs fois, soit en fragment, soit entièrement. La seconde, le *Purgatoire*, ne l'a été que deux fois, et nous avons dit, dans notre première analyse, l'utilité réelle des traductions successives qui s'améliorent en se multipliant. Pour le poëme du *Purgatoire*, M. le président Mesnard n'a même qu'un rival, feu Artaud de Montor, car on ne peut tenir compte de l'essai de traduction tenté par le petit-fils de J. B. Colbert, le marquis d'Estouteville : et si nous cédions ici à une tentation qui nous obsède, nous dirions comment le caractère et le talent des deux traducteurs (nous avons eu l'honneur de les connaître) dont les ouvrages sont aujourd'hui en présence, promettent à Dante un plus parfait interprète dans celui qui est venu le dernier : d'abord parce qu'il est venu après Artaud, aussi parce que Artaud, dont nous avons aimé la personne, dont nous honorons la mémoire, exclusivement voué à la littérature, aux beaux-arts et aux solitaires élucubrations de la diplomatie, avait moins vu les choses anciennes et modernes, de moins près les hommes bons ou mauvais de tous les temps, que ne l'a fait un magistrat érudit dans la science et la théorie des lois, longtemps associées à l'étude approfondie des idées et des opinions qui se sont partagé les siècles, des passions qui ont troublé le monde, des intérêts qui ont divisé les humains, des productions philosophiques qui les ont éclairés ou trompés ; et ce n'est pas trop de tout cela pour l'intelligence de Dante, de son siècle, des traditions qu'il renouvelle dans son drame, et aussi pour aborder de près cet enfer des damnés, répéter fidèlement leurs cris de rage, les douleurs de leurs tortures et l'horreur de leurs blasphèmes ? Dans le purgatoire aussi il y a des colères. Dante n'est pas indulgent pour l'Italie, et sa rencontre avec le Mantouan Sorello lui inspire cette violente apostrophe : « Oh ! Italie, misérable esclave, rendez-vous de toutes les douleurs,

navire sans pilote quand gronde la tempête, non plus comme jadis, dominatrice du monde, mais sale prostituée (*ma bordello*) ! .... A cette heure, entre tous tes enfants la guerre est allumée : ceux-là même se dévorent entre eux qu'abrite le même mur, qu'enferme le même fossé ; cherche au loin sur tes rivages, regarde ensuite en toi-même, malheureuse, et vois s'il est encore un lieu qu'habite la douce paix ! » Il ajoute aussitôt : « Réjouis-toi, ma Florence, rien de cette digression n'est pour toi ! » et prolongeant cette amère ironie, il exalte dans sa ville natale toutes les vertus opposées aux vices qui la dévorent. On retrouve dans cette deuxième traduction toutes les qualités remarquables de style qui abondent déjà dans la version de la première partie de la *Divine comédie*, le mouvement, la vigueur et l'élégance qui animent un texte et se saisissent irrésistiblement du lecteur. Le ton général du *Purgatoire* est plus calme, il est vrai, son sujet plus serein ; les âmes encore revêtues des formes humaines souffrent, mais chaque pas les rapproche d'une plus douce destinée ; le témoin de leurs peines en voit avec elles la prochaine fin, et les tableaux, dont la vue rafraîchit l'âme, émeut le cœur, séduit l'imagination, n'y sont point rares. « C'était l'heure (ainsi commence le VIIIe chant), c'était l'heure qui ravive le regret du cœur attendri des navigateurs, le jour où ils ont dit adieu à leurs doux amis ; l'heure où le pèlerin, nouvellement parti, tressaille d'amour s'il entend la cloche tinter au loin, comme si elle pleurait le jour qui se meurt ! » Et cette admirable apparition de Béatrix ! « A la naissance du jour, quand tout le ciel était beau de sérénité, j'ai vu quelquefois, sous les teintes rosées de l'orient, la face du soleil se montrer voilée par des vapeurs qui permettent aux yeux d'en supporter l'éclat ; de même à travers ces fleurs jetées par des mains angéliques et formant comme un nuage qui remontait et s'abaissait autour du char, une femme m'apparut : son front, caché par un voile blanc, portait une couronne d'olivier ; un manteau vert couvrait son épaule et sa robe brillait des couleurs de la flamme. »

Si l'on rapproche ce texte français du texte italien, on reconnaîtra cette scrupuleuse soumission à l'original, laquelle, toutefois, s'emparant passionnément de l'idée et des mots, les fait heureusement concourir à une fidèle interprétation de la pensée primitive et la reproduire avec cette variété de formes qui est la richesse même du style. Nous avons déjà dit précédemment par combien de mérites se recommande celui de l'honorable traducteur : on les retrouve dans son nouvel ouvrage, et aussi quelques-unes de ces hardiesses, de ces courtes inversions qu'une *pédestre muse*, dans sa morose

légalité, désapprouvera peut-être, mais en méconnaissant ce que la diction y gagne d'heureuses nouveautés dans l'art de l'arrangement des mots, d'agrément et de séduction. Telle est la forme française que M. le président Mesnard a su donner à la plus riche épopée des temps primitifs de la littérature moderne ; c'est la montrer entièrement digne de tous les suffrages.

C'est pour cette ancienneté même que la *Divine comédie* a besoin d'interprétations spéciales, et l'Italie n'a pas cessé de la commenter, de s'efforcer d'en éclaircir les obscurités. On formerait une savante académie des seuls commentateurs de Dante, parce qu'on trouve dans son épopée des noms, des faits, des opinions de tous les temps, les traditions de l'histoire avec celles de la théologie, de la scolastique, de l'astrologie même, avec les premières prétentions de la philosophie moderne : Dante avait aussi pris parti pour l'empire contre la tiare ; sa patrie eut des ennemis, des oppresseurs, il la vengea en les précipitant dans son enfer.

Le *Purgatoire* a aussi ses obscurités historiques. Le docte traducteur a laissé le soin de les examiner à un collaborateur qui a dignement répondu à sa confiance. Les notes qui suivent les textes du *Purgatoire* sont l'ouvrage de M. Léonce Mesnard fils, maître des requêtes. Ces notes, nombreuses et variées comme le texte, annoncent une lecture immense, les plus sérieuses études et l'art d'en tirer les plus désirables fruits. Ces notes sont bien à leur place, et cet esprit d'ordre est aussi un mérite : le grand Colbert, dans une lettre de sa main, grondait fort son fils Seignelay de ce que, dans un rapport sur la marine, il avait mal attaché ensemble les feuilles de papier. Le style des notes répond à leur utilité : il est arrangé avec une attention persévérante, et le dirai-je, il est trop riche, trop travaillé peut être. Mais loin de moi l'intention de blâmer de tels efforts dans les premiers temps des travaux littéraires : on a beaucoup amassé, on dépense de même ; mais quand l'expérience a amené le temps des justes proportions, rien n'est perdu, le trop d'un autre moment est un précieux approvisionnement pour un moment nouveau. Ainsi, les efforts mis en commun de M. le président Mesnard et de son digne fils, ont donné à la littérature nationale un parfait ouvrage de plus. Nous ne prendrons pas la liberté de le recommander aux amis éclairés des belles et des bonnes lettres : de tels travaux, *loués ou non*, vont tout seuls dans les maisons des hommes d'étude et dans celles des hommes de goût passionnés pour les belles productions de la littérature de tous les temps.

J. J. Champollion-Figeac.

NUMISMATIQUE

DE

LA GÉORGIE AU MOYEN AGE.

APPENDICE.

La numismatique de la Géorgie, dont on connaît aujourd'hui l'ensemble, grâce à l'importante publication dont le prince Baratafeff a enrichi la science dans ces derniers temps (1), offre encore plusieurs lacunes importantes à combler. Les savants russes sont, plus que tous les autres, à même de consulter les trésors numismatiques qui leur arrivent de tous les points de la Géorgie, tandis qu'il est fort rare de voir en France un voyageur revenant des contrées du Caucase, et par conséquent plus rare encore de trouver des monnaies géorgiennes.

Lorsqu'en 1852 je publiai la *Numismatique de la Géorgie au moyen âge* (2), j'avais fait usage, pour les planches, des dessins que m'avait fournis l'ouvrage du prince Barataïeff, parce qu'il n'existe pas de monnaies géorgiennes dans les collections françaises. Je savais donc d'avance qu'il devait y avoir beaucoup de lacunes dans ma publication, mais l'impossibilité de les faire disparaître me faisait espérer que mon travail serait complété, en Russie surtout, par d'autres publications entreprises à l'aide des monuments nouveaux que l'on découvre fréquemment à Tiflis et aux environs.

Depuis quatre ans, rien que je sache n'a été composé sur ce sujet, et je viens aujourd'hui combler quelques-uns des *desiderata* de la numismatique de la Géorgie en publiant une série de pièces trouvées, il y a quelques mois, près de Tiflis, par un Géorgien qui les a vendues à un sarraf arménien de Constantinople. Ces monnaies sont devenues, le jour même de leur acquisition par l'Arménien,

(1) *Documents numismatiques du royaume de Géorgie.* Pétersbourg, 1844, in-4, avec planches.

(2) *Revue archéologique*, VIIIe année, et tirage à part., in-4, 1852. Leleux.

la propriété d'un amateur très-zélé de numismatique orientale, M. Henri Cayol, imprimeur français à Péra, qui, à son passage à Paris, m'en a obligeamment fait don.

Cette collection se compose de quarante-deux médailles d'argent et de billon frappées sous plusieurs *méphés* (1) bagratides, qui régnaient dans le commencement du XIe siècle de notre ère : ce sont les rois Giorgi Ier, Bagrat IV et Giorgi II, qui gouvernèrent les Aphkhazes et les Karthles de 1014 à 1089. Presque toutes les pièces dont se compose cette collection sont inédites, ainsi que leurs variétés. J'y ai trouvé, par exemple, des monnaies du *méphé* Bagrat IV, dont jusqu'à présent on n'avait point rencontré de médailles.

Un supplément à mon premier travail, publié dans la VIIIe année de ce recueil (2), devenait donc indispensable, et c'est pour remplir plusieurs lacunes importantes et faire connaître des monuments nouveaux que je complète avec cet appendice la numismatique géorgienne sous les rois de la cinquième dynastie.

Avant d'expliquer et de décrire les médailles géorgiennes, dont je suis redevable à l'amitié de M. Henri Cayol, je vais tracer en quelques mots l'histoire de la succession des dynasties géorgiennes d'après une chronique de ce pays, afin que les lecteurs qui ne connaissent qu'imparfaitement cette question puissent embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de l'histoire des races royales de la Géorgie.

L'ouvrage dont je viens de parler est connu sous le nom de ქართლის ცხოვრება, *Karthli's tskhoureba*, c'est-à-dire *la vie du Karthli*, qui fut donné, au XIIe siècle, à une histoire de la Géorgie, dont l'Arménien Stépanos Orpélian a fait usage dans son *Histoire des Orpélians*, Պատմութիւն Օրբէլեանց (3). Cette *Vie du Karthli* a passé longtemps pour avoir été composée par le roi Wakhtang VI, fils de Léwan, roi de Géorgie; mais on sait aujourd'hui, d'une manière certaine, que ce prince n'en est point l'auteur, mais simplement l'éditeur (4). L'ouvrage dont je viens de donner le titre est main-

(1) Mot géorgien qui signifie *roi*.

(2) Pages 525, 605, 653.

(3) Chap. I, p. 65 et p. 200, n° 24 du t. II des Mémoires de Saint-Martin sur l'Arménie.

(4) Brosset, *Histoire de la Géorgie*, p. 15.

tenant publié, et c'est un orientaliste français, M. Brosset, secrétaire perpétuel de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, qui le premier en a donné une traduction accompagnée de notes fort nombreuses (1). D'après cette chronique, qu'on pourrait appeler les *grandes Annales de la Géorgie*, on sait qu'il y eut dans ce royaume plusieurs dynasties de rois. La première race, connue sous le nom de dynastie des *Pharnawazides* ou *Karthlasides*, a pour chef Pharnawaz, qui en fut le fondateur quelque temps après le passage d'Alexandre, vers l'an 302 avant l'ère chrétienne. La deuxième race, qui porte le nom de dynastie des *Nébrothides*, commença à régner l'an 162 avant notre ère. La troisième race, appelée dynastie des *Arsacides* d'Arménie, commença à régner l'an 93 avant Jésus-Christ, et s'éteignit l'an 265 de notre ère. La quatrième race porta le nom de dynastie des *Khosroïdes;* elle commença en 265 et finit en 570. Enfin, la cinquième race est désignée sous le nom de *Bagratides* et se subdivise en quatre branches qui sont : 1° les Bagratides purs ou primitifs ; 2° les Aphkhazo-Bagratides; 3° les Bagratides du Cakheth qui ont régné sur le Karthli ; 4° les Bagratides-Moukhraniens.

On connaît quelques monnaies des premiers Bagratides : ce sont les médailles anonymes frappées par les *Mthawars* (2), successeurs de Gouram ; celles de Stephanos II et de Djouanchir. Cette branche des Bagratides purs, comme on les appelle, commença à régner l'an 575, et s'éteignit en 994 en la personne de Bagrat ou Dawith, surnommé *Regwen* (le sot).

Sous le règne de ce dernier prince, la Géorgie se trouva divisée entre plusieurs rois. Un *méphé*, du nom de Bagrath III, régnait sur le Karthli et l'Aphkhazie ; un autre prince, nommé Goric ou Gourgen, possédait le Tao. Bagrat III, qui avait en vue l'affranchissement de son pays, parvint à réunir sous son autorité un grand nombre de provinces qui, jusqu'alors, avaient été gouvernées par des chefs différents, et créa pour ainsi dire l'unité de la Géorgie. En effet, à sa mort, son fils Giorgi Ier était roi des Aphkhazes et des Karthles, désignation qui devint pendant quelque temps le titre principal des rois géorgiens.

---

(1) Saint-Pétersbourg. 1849-50, in-4.

(2) Les mthawars étaient les nobles de première classe qui gouvernaient des provinces de la Géorgie au nom des empereurs grecs de Constantinople.

La collection des monnaies géorgiennes que je vais décrire commence, comme je l'ai dit, à Giorgi Ier, qui régna de 1014 à 1027 : elle comprend trois monnaies de ce prince ; autant de Bagrat IV son fils (1027-72) ; une de Giorgi II, fils du précédent, dont le règne commença en 1072 et finit en 1089 ; sept pièces anonymes portant, comme les précédentes, des caractères géorgiens majuscules, qui ont été probablement frappées par Giorgi II ou Dawith le Réparateur ; vingt-cinq autres pièces avec des légendes arabes frappées à la même époque ; et enfin trois monnaies incertaines que leur mauvaise conservation ne m'a pas permis d'expliquer. En tout, quarante-deux pièces.

On sait déjà, par l'ouvrage du prince Barataïeff et par ma *Numismatique de la Géorgie*, que la plupart des monnaies de ce pays sont très-mal frappées. Ces pièces consistent, en grande partie, en lingots de cuivre, informes, allongés, sur lesquels on appliquait une empreinte avant que le métal se fût entièrement refroidi. Les médailles que je vais essayer d'expliquer présentent le même caractère ; ce sont de petits morceaux d'argent et de billon qu'on a allongés avec le marteau, et sur lesquels les monnayeurs ont appliqué les empreintes du droit et du revers. Les coins qui ont servi à imprimer les flans étaient ronds, et d'après les traces de la circonférence, visibles sur quelques-unes des pièces, on peut s'assurer que le coin était plus grand que le métal que l'on voulait frapper, d'où on peut induire qu'un même coin servait à frapper aussi bien les petites monnaies que celles des modules supérieurs. Une autre observation m'a encore été suggérée par l'étude des petites pièces dont je viens de parler : c'est que le monnayeur s'est appliqué à faire paraître autant que possible sur le flan qu'il frappait le titre et le nom du roi, parce que les lois du pays exigeaient sans doute que les monnaies, pour avoir un cours légal, présentassent au moins en partie le nom et le titre royal. C'est surtout à l'aide des pièces anonymes à légendes géorgiennes et les monnaies avec des inscriptions arabes, qui composent la meilleure partie de la collection, que l'on peut faire cette remarque. En général les médailles dont je vais donner la description ont presque toutes la forme d'un petit lingot plat et large ; l'une des extrémités a été arrondie par l'effet du coup donné avec le marteau pour imprimer le type, tandis que l'autre a conservé la forme droite de la coupure faite avec le ciseau lors de la division du lingot en fragments carrés destinés à représenter autant de monnaies. J'ignore, quant à présent, le nom et la valeur de ces petites monnaies, les documents

géorgiens que j'ai consultés ne m'ayant fourni aucun renseignement ; toutefois, je suppose que ce sont des subdivisions de la drachme, დრამა, qui est le nom d'une monnaie géorgienne citée très-souvent dans les annales de cette nation (1).

Je passe maintenant à la description des médailles et des variétés qui composent la collection. Voy. la pl. 278, ci-jointe.

I. Giorgi Ier (1014-1027.)

[*Imitation d'une monnaie de Phraate IV, roi arsacide de Parthie.*]

1. [ᲑᲐ] ᲒᲘ · ᲠᲒ · — *Méphé Giorgi.* — Le roi Georges.
Tête barbue du roi tournée à gauche.

℞. Lion passant à gauche ; grenetis au pourtour.
Argent, bas titre. Pl. 278, n° 1.
Ma *Numismatique de la Géorgie*, p. 14, n° 7, pl. 1, 7.

2. Même médaille, mais frappée sur un flan plus petit.
Argent fin. Pl. 278, n° 2.

[*Imitation d'une monnaie de Phraate III ?*]

3. Tête du roi vue de face, dans une couronne de feuillage.

℞. [ᲑᲐ] ᲒᲘ · ᲠᲒ · — Le roi Georges.
La légende occupe le champ de la pièce.
Argent fin. Pl. 278, n° 3.
Ma *Numismatique de la Géorgie*, p. 14, n° 8, pl. 1, 8.

II. Bagrat IV (1027-1072.)

[*Imitation des monnaies byzantines.*]

4. Buste du roi vu de face, d'une exécution très-barbare ; à sa gauche une croix. Filet au pourtour.

℞. En deux lignes séparées par une ligne horizontale la légende ᲑᲐᲒᲘ · ᲠᲒ · + . — *Méphé Bagrat.* — Le roi Bagrat. Grenetis au pourtour.
Argent. Pl. 278, n° 4.

(1) Sur le nom et la valeur des monnaies géorgiennes, voy. ma *Numismatique de la Géorgie*, p. 2 et suiv.

5. Même type que le n° 4.

℞. [ሕዋጣ]·ፂጌ·ት· — Le roi Bagrat. Filet au pourtour. Billon. Pl. 278, n° 5.

6. Même type.

℞. ሕዋጣ·ፂትጌ· — Le roi Bagrat. Filet au pourtour. Billon. Pl. 278, n° 6.

III. Giorgi II (1072-1089.)

[*Type particulier à la Géorgie.*]

7. Dans un grenetis enfermé par un double filet, et en deux lignes, la légende ሕዋጣ [ሁ·ሕዋጣ]. — *Mépheth méphé.* — Le roi des rois.

℞. Même cordon au pourtour. — ፂገፂገ. — *Giorgi.* — Georges. Argent, bas titre. Pl. 278, n° 7.

IV. Monnaies anonymes avec des légendes géorgiennes.

Ces pièces, au nombre de sept, ressemblent beaucoup, pour la forme, le monnayage et les légendes, à la médaille précédente, sur laquelle on lit le nom de Giorgi II; aussi je ne doute pas qu'elles n'aient été frappées sous le règne de ce prince ou sous celui de son fils Dawith II, surnommé le Réparateur, qui régna de 1089 à 1125.

8. Le droit et le revers sont semblables. Grenetis enfermé dans un double filet.

ሕዋጣ·ሕ ዋጣ···	pour	*Mépheth* *méphé....*	Le roi des rois....

Argent et billon. Pl. 278, n°s 8 et 9.

V. Monnaies anonymes avec des légendes arabes.

La série de monnaies dont je vais m'occuper appartient, sinon aux mêmes princes, du moins à la même époque que les précédentes. La forme et le monnayage de ces pièces sont semblables en tous points aux médailles précédentes, qui sont dessinées sous les n°s 7 à 9. La légende, qui est la même au droit et au revers, est placée sur un ornement fleuri qui occupe l'autre partie du champ de la

médaille. Cette série de pièces est nombreuse et paraît se rapporter aux deux règnes de Giorgi II et de Dawith II. Peut-être ces monnaies ont-elles été frappées pour acquitter le *kharadj* que les rois de Géorgie étaient tenus de payer aux musulmans leurs voisins. Si cette conjecture, que je propose avec une grande réserve, est admise, on ne devra donc pas s'étonner d'y trouver une légende pieuse empruntée à la religion de Mahomet.

9. Le droit et le revers sont semblables.

لاال Sur un ornement. Filet au pourtour. Billon. Pl. 278, nos 10, 11 et 12.

Je n'ose pas, avec le peu d'éléments qui restent de cette légende, restituer toute l'inscription; cependant je pense qu'on peut y voir l'invocation habituelle : لااله الا الله ومحمد رسول الله, *Il n'y a d'autre Dieu qu'Allah, et Mohammed est le prophète de Dieu.* Cette lecture peut, il est vrai, être contestée; toutefois je dois dire que sur une monnaie d'argent du même genre (le n° 13 de la pl. 278), on lit parfaitement les mots الا الله et رسول qui entrent dans la composition de l'invocation dont je viens de proposer la lecture.

VI. Monnaies incertaines.

Il reste encore trois autres médailles qui sont, je crois, de la même époque que les précédentes : seulement, leur état de barbarie et de mutilation est tel, que je n'entreprendrai pas de les décrire. Elles resteront donc à l'état d'énigmes jusqu'à ce qu'on puisse un jour en trouver l'explication. Je donne seulement (pl. 278, n° 14) le dessin de l'une d'elles qui me paraît avoir quelque analogie avec les monnaies de la reine Thamar et de son fils le roi Giorgi IV, surnommé *Lacha*. J'attendrai, pour donner l'explication des deux autres pièces, que de nouveaux monuments me permettent de faire des comparaisons qui m'amèneront peut-être un jour à découvrir le mystère qui enveloppe encore ce point de la numismatique géorgienne.

Victor Langlois.

QUESTIONS

RELATIVES

AUX ANTIQUITÉS DES PEUPLES SÉMITIQUES,

A PROPOS DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES LANGUES SÉMITIQUES,

OUVRAGE DE M. ERNEST RENAN,

couronné par l'Institut.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

XVI. *De l'influence des Phéniciens sur les religions de l'Occident.* — La critique que je viens de hasarder sur une faible partie de l'ouvrage de M. Renan ne m'empêche pas d'admirer cette justesse de regard avec lequel il perce les ténèbres de son sujet, repoussant sur sa route les pierres d'achoppement ramassées comme à dessein par quelques philologues plus capricieux que solides. C'est ainsi qu'on s'était laissé aller, de tout temps, à étendre démesurément la sphère d'action des Sémites au delà des limites de leur grandeur véritable. Il est vrai que l'époque est déjà loin où les hébraïsants, marchant sur les pas de quelques Pères de l'Église, prétendaient que le monde païen tout entier avait bu aux sources de Moïse, et qu'il en avait altéré méchamment ou ineptement les eaux. Toute la mythologie paraissait, d'une part, une métamorphose étrange de la tradition biblique, d'autre part, de l'histoire du peuple de Dieu. Mais cette crédulité ne trouve plus aujourd'hui à se satisfaire; un autre système vogue encore à pleines voiles, chargé de toutes les mythologies de l'Occident, qu'il ramène à la Phénicie avec M. Movers, à l'Égypte avec le savant Creuzer. Quelques égyptologues

(1) Voy. le premier article, p. 573, le deuxième, p. 677.

du jour seraient même assez tentés de renouveler ce système à l'exemple de Champollion. Un homme des plus éminents par sa science et la sagacité de son investigation, M. Oppert, dominé par la grandeur de ses belles découvertes, ne semble pas mal disposé à ramener à la Babylonie tout Hésiode, comme tout le fond théogonique et cosmogonique de la mythologie des Grecs. Ces explications tentent par leur apparente simplicité; mais les peuples n'ont jamais fait d'aussi vastes emprunts, et il faudrait indiquer, du moins, le fil généalogique qui lierait ces systèmes.

Nier les rapports des Céphènes et des Aryas serait le fait d'un volontaire aveuglement. Dégoûté des égyptomanes, Ottfried Müller avait beaucoup trop isolé les Grecs du reste du monde; mais il n'en fut pas moins l'auteur d'une critique originale de toute l'antiquité hellénique. Les peuples de l'Occident, dont l'étroite parenté avec les Aryas de l'Orient est philologiquement constatée, ont eu une destinée asiatique avant d'avoir une destinée européenne. Cela les a fatalement mis en rapport avec les Céphènes dans diverses parties de l'Orient et à divers âges. Cela les a mis aussi partiellement en rapport avec l'Égypte, du temps des Hyksos. Mais rien de tout cela n'empêche la grande originalité de leur mythologie et sa cohésion intime avec celle de toutes les autres branches de la famille des Aryas. Il est sûr aussi que les Grecs, une fois établis en Europe, ont eu plus d'un contact avec les Phéniciens et que le culte d'Aphrodité en porte très-spécialement l'empreinte. Il y a beaucoup à apprendre dans l'ouvrage de M. Movers; malheureusement l'auteur, dont la sagacité est grande, manque de la vraie critique, comme M. Renan l'a démontré. Il rapporte constamment à la Phénicie ce qui relève d'une cause plus ancienne et plus générale.

L'action des Phéniciens sur l'Occident peut se diviser en deux époques essentiellement distinctes. La première est la céphène ou l'éthiopienne pure, qui trouve son pivot dans la cité de Jopé, en des temps de beaucoup antérieurs aux Pélasges, et finit par les établissements des Cares et des Lélèges. L'autre a pour centre la ville de Sidon, et de cette époque date l'introduction de l'écriture cadméenne en Grèce, ainsi que l'exploration des mines d'or du mont Pangée de la Thrace, dans un temps où la Grèce était déjà entièrement pélasgique. Kadmos est, en soi, un dieu purement pélasgique, dieu de la vieille religion des agriculteurs pélasges, sectateurs des divinités chthoniennes. Quant au prétendu Kadmos de Sidon, transporté plus tard à Tyr, il n'est autre que la personnification du fait de l'introduction des lettres phéniciennes parmi les Cadméens de

Thèbes, provenant d'une colonie de Sidon, pacifiquement établie dans le voisinage des Pélasges de la Béotie et exploitant les trésors du mont Pangée.

La cité de Tyr vient la troisième en date dans ce mouvement qui porta les Céphènes des rives de l'océan Indien, du golfe Persique et de la mer Rouge sur les côtes de la Méditerranée. Sa fondation est le fait d'une dernière branche des Céphènes sémitisés, comme le furent déjà les Sidoniens. Ce fut alors que les Phéniciens parurent dans le cortége des Danaëns, durant la dernière époque de la domination des Hyksos sur la basse Égypte. Ces mêmes Phéniciens propagèrent partout le culte d'une Aphrodité, dans leurs établissements de quelques-unes des îles et dans leurs factoreries de quelques-unes des côtes de terre ferme de la Grèce, culte qui fut ensuite ennobli par les Grecs et dépouillé du matérialisme céphénien. Tels sont les principaux éléments que l'on peut démêler dans ce chaos de faits accumulés par l'érudition de M. Movers, auquel M. Ewald avait déjà reproché l'arbitraire de ses étymologies sémitiques.

XVII. *La monarchie assyrienne est-elle de constitution aryenne?* — Comme plusieurs des exégètes modernes, et probablement avec raison, M. Renan invoque, comme un témoignage de l'arrivée des Aryas sur le domaine de l'histoire, la présence d'*Aryok* ou *Aryaka*, roi d'*Ellassar* (*Larissa*, nom des capitales pélasgiques, pour le dire en passant), qui serait Nimroud, près de Mossoul, selon M. Étienne Quatremère. *Aryok* marche avec *Amraphel* ou *Amara-pâla*, *roi de Sennaar*, et tous les deux sont les alliés de *Kedar-Laomr*, roi d'*Élam*, et de *Thédal*, roi des *Gojim* ou païens. Telle est cette ligue des Aryas, qui s'avancent sur le sol de l'Assyrie et de la Mésopotamie, avec les rois peut-être encore sémites de la Susiane et un restant des rois céphènes signalés comme païens. Abraham les chasse du Chanaan. Ces soldats d'Ariok et d'Amraphel auront expulsé les Pélasges de Larissa (Ellassar) dans leur progrès d'Orient en Occident. Quoi qu'il en soit, l'apparition d'une force arya, momentanément repoussée par Abraham, est un fait important.

Mais parce que les Aryas marchent ainsi sur le ventre d'une primitive monarchie assyrienne qu'ils ont mise en pièces, s'ensuit-il fatalement que la constitution de cette dynastie médique (kourde) de la vieille Assyrie, pendant d'une dynastie antérieurement établie dans la Médie et que les Mardes arrachèrent aux Céphènes, s'ensuit-il, dis-je, que cette constitution fût fatalement aryenne? Ici les faits me semblent parler assez haut. J'ai dit que le peuple arya des

Mèdes et celui des Pélasges, adoptèrent les cultes agricoles des Céphènes dans la mesure de leur génie propre. Il s'agit de croyances chthoniennes relatives à un dieu ouvrier des mondes, sous le symbole du Ajtahak, Azdahak, Astyage, roi symbolique de la dynastie des Mèdes, et qui agissait dans le monde souterrain, résidant dans le volcan du Damavant, au sein de l'Albourz, dans les régions de l'Occident. Quant à l'Assyrie, le type de la royauté y reste, comme à Babylone, un Ninus, une Sémiramis, un Ninyas, qui reparaissent dans la seconde monarchie assyrienne, laquelle succombe dans un Sardanapale, cet autre Ninyas, eunuque sacré, héroïque, pontifical, habillé en femme, et figurant aussi à Tarse, les prétendus Héraclides, conquérants de la Lydie, formant un chaînon de la dynastie assyrienne.

Le pendant de ce même héros se retrouve chez quelques familles de Kschatryas de l'Inde, qui ont évidemment embrassé un culte céphène. Tel est Bhîschma, l'eunuque guerrier, amant d'une amazone guerrière, d'une Shikhandinî, ennemie des hommes, quoique aimée du héros de la race des Kourous. Tel est Ardschouna, qui devient eunuque dans son exil, cache ses armes et réside dans un gynécée, comme *Schanda* ou *Schandaka*, et par conséquent à l'instar de l'Héraklès *Sandès* de la Lydie, qui est le *Sardan*, *Sardana-palos* ou *Sandakos* de cette région. Evidemment de telles mœurs ne sont pas aryas; mais elles ont pu être partiellement adoptées par des branches isolées de la famille des Aryas, à la suite de leurs mariages dans les races céphènes.

Il se peut, et je ne le nie en aucune façon, que la constitution militaire de la monarchie assyrienne, aussi bien que celle des Mèdes, soit demeurée aryenne, aristocratique, féodale ou nobiliaire, sur un type qui rappelle la constitution des Kchatryas de la Perse et de l'Inde, des Hoplètes de la Grèce achéenne, éolienne, ionienne, dorienne, des guerriers kymris, germains, scandinaves. Mais comme le sacerdoce des Mages s'était maintenu sous la domination des Aryas, les maximes de cour et d'État, d'administration et de gouvernement, le despotisme pontifical et le régime des eunuques, l'organisation du harem en son alliance avec la politique, se continuèrent aussi; or, tout cela est aussi peu arya que possible. Artaxerxès Mnémon, désertant les vieilles mœurs sociales et politiques des Achéménides, qui reposaient sur les *compagnons du roi*, sa maison guerrière et son intimité féodale dans la primitive monarchie persane, adopta, avec le culte de *Mylitta*, transformée en *Mitrâ féminine*, les mœurs de l'Assyrie et de Babylone, et ébranla

le premier les grands appuis de la véritable monarchie persane. Celle des Sassanides fut aussi une monarchie bâtarde, qui servit de modèle à Dioclétien et à la cour de Byzance. On sait que Louis XIV ambitionna une pareille monarchie et se soucia fort peu d'un régime féodal, moins encore d'un gouvernement à la façon de Charlemagne. Sans nier l'origine arya de la dynastie assyrienne, surtout de l'époque intermédiaire entre la première et la dernière, je ne crois donc pas que M. Renan ait complétement raison de tirer cette conclusion de la constitution sociale et politique de cette monarchie même.

XVIII. *De la civilisation nabatéenne.* — M. Renan donne une attention spéciale, pleine de vues neuves et profondes, à la culture technique et scientifique des vieux peuples de la Babylonie, dont les *Nabatéens* constituent un débris important. Ce sont les *Sabiens* du Coran, qui traînent les haillons de l'antique civilisation de la Babylonie, frangés des restes d'une bordure de pourpre, cousue avec un fil d'or. Ces vieux peuples portent encore sur eux les lambeaux du passé, qui les couvrent sous le nom de *Mendaïtes.*

On avait complétement raisonné à faux sur les antécédents religieux et philosophiques des *Sabiens* du Coran, l'érudition s'attachant à une ressemblance fortuite de sons pour les identifier aux *Sabéens*, qui sont les Couschites du midi de l'Arabie comme des côtes de l'Éthiopie, ou aux *Sabæi* des géographes de l'antiquité. Ce n'est qu'aux beaux travaux de M. Chwolsohn et à la sagacité de M. Renan qu'il a été donné de souffler sur le voile de ténèbres épaissi autour de cette question.

La première notice, la première appréciation lumineuse d'un débris important de la vieille littérature technique des Chaldéens est due à M. Étienne Quatremère. L'ouvrage dont il s'agit n'existe plus que dans une traduction arabe ancienne, et traite de l'*agriculture nabatéenne.* C'est une de ces œuvres fondamentales dont il a dû exister un grand nombre chez les anciens Couschites, parmi lesquels chaque branche de la technique était réputée également sacrée, étant placée sous une direction pontificale, comme inaugurée sous des auspices divins. Bérose rapporte la substance de ces écrits aux Oannès de l'époque mythique de la Chaldée antédiluvienne, à une littérature déposée, sur leur ordre, dans la cité de Sippara, afin que la science, l'art et l'industrie des prophètes et hommes-poissons échappât à la destruction, et se transmît à la postérité. Le pendant de ces œuvres hiéroglyphiques se trouve dans la littérature

phénicienne des Thoyt ou Taautès, et dans la collection des ouvrages du Thot égyptien. Quoique l'ouvrage nabatéen ne soit pas un échappé des plus vieux jours du monde, cela n'empêche, en aucune façon, qu'il ne repose par ce qu'il a d'essentiel sur un fondement antique.

M. Renan observe avec raison que des ouvrages de ce genre, n'existant nulle part dans le rang des livres sacrés chez les Aryas et les Sémites, sont particuliers aux Chinois comme à la race chamite. Aucun livre de l'Ancien Testament, ni le *corpus* de la littérature sacrée des Brâhmanes, ni celui des Bactro-Persans, ne renferme des œuvres de ce genre. On y trouve bien des formules de l'art, des rites qui se rapportent à une vieille technique, mais non pas des ouvrages réputés sacrés, appartenant à cet ordre d'idées et de choses; ces rites et ces formules relèvent, d'ailleurs, des enseignements de vieilles corporations industrielles, étrangères aux Aryas et aux Sémites, auxquels elles inculquèrent une portion de leur savoir. Telles sont les confréries des Saudhanvanah ou Ribhous du Véda, fils du Ribhous ou Sou-dhanvan, dieu-ouvrier des mondes; telles sont celles des Cercopes, Cyclopes, Cécropes, des Idéens-Dactyles, des Telchins parmi les Pélasges et les habitants de l'Asie Mineure. Nous connaissons leur caractère équivoque aux yeux des peuples qui participaient à leur enseignement.

Quand on voit de pareils traités de technique et d'économie politique dans les âges postérieurs des Hellènes, ils appartiennent à une littérature profane, spécialement chez les Athéniens. Les Romains nous ont laissé un monument infiniment curieux, quoique des plus délabrés, qui appartient aux *Agrimensores*, perpétués jusque dans les derniers temps de l'empire. Les écrits de Caton, de Columelle, les vocabulaires de Festus et les compilations de Varron sont également bons à consulter pour plusieurs formules antiques. On y trouve les vestiges d'un vieux rituel, par rapport aux travaux publics inaugurés sous des auspices sacrés, spécialement en ce qui concerne la limitation des champs, celle des camps de l'armée romaine, celle du domaine privé des citoyens et du domaine public de l'État, comme aussi l'ordonnance des territoires latins et des cités latines, la canalisation et les travaux de l'hydraulique. Il y a en tout cela un type céphène, préexistant à divers degrés chez tous les Aryas d'Asie et d'Europe, évidemment antérieur à leur passage en Occident; ce qui peut se prouver par la conformité des us et coutumes, des rites et formules, qui supposent un mode uniforme d'enseignement à cet égard chez les Grecs, les Latins, les Celtes, les

Slaves et les Germains. Les travaux de l'illustre Jacob Grimm ont mis sur la voie de ces études.

On est forcé de se contenter de ce que l'on a, et M. Renan appuie, avec raison, sur la déplorable négligence qui a laissé croupir la découverte de M. Quatremère, et fait délaisser un livre qui nous eût permis d'asseoir un jugement sur les principes qui guidaient, religieusement et techniquement, les vieilles expériences des Babyloniens au sujet de leur système de canalisation et d'agriculture. Les mystères des Grecs reposent, comme chacun sait, sur un vieux fondement de culture pélasgique des champs, sur les doctrines de la vie future au sein du Hadès qui s'y rapportent, sur le principe des métamorphoses, et, plus anciennement aussi, comme on peut le soupçonner, sur la transmigration des âmes. C'est dans les régions souterraines que descendaient les morts, sous la conduite de l'Hermès Psychopompos, l'originel Kadmilos et initiateur aux mystères du royaume ploutonien, paradis souterrain, et distinct des lieux de rigueurs du Hadès ; car si Ploutôn, le dieu des richesses et des biens terrestres, était l'époux de la Koré, qu'il renvoyait à sa mère au temps des moissons, Hadès, le dieu de la mort, était l'époux de la terrible Perséphoné, qui ne revenait pas sur la terre et ne lâchait aucune proie, l'abandonnant aux chiens du Hadès.

Dans la vieille Inde, peuplée par les laboureurs d'origine shoûdra, Ploutôn s'appelle *Paulastya*, d'après un verbe *poul*, qui paraît également dans le nom de Ploutôn, signifiant l'*accumulation* des biens de la terre, l'*amas*, le *cumul*, etc. De même que Ploutôn prend la forme de Hadès, sous son aspect malfaisant, Paulastya revêt celle de *Ravana*, géant aux *cris terribles*, monstre du Hadès qui enlève *Sîtâ*, la Koré des Indiens, pareille à la *Sitô* (Déméter) de la Sicile, reine des régions de l'abîme. L'autre époux de la *Sîtâ*, ou de la *fille du sillon*, est ce *Râma* dont l'épopée a fait un héros, à l'instar d'un *Triptolème*. *Tri-sîtya*, *Tri-halya*, en sanscrit, est ce champ *trois fois labouré*, où Déméter, unie à Jasiôn, engendre le *Tri-ptolemos*, héros voyageur comme Râma, héros civilisateur comme lui. Ce Râma fut bien réellement, en principe, le Râma au surnom de *Hala* (en grec, *Alœus*), le dieu de la *charrue*, comme M. Weber l'a fort bien vu.

Dans toutes ces religions agricoles des Pélasges et du peuple des laboureurs de la vieille Inde, Shoûdras âryanisés, le blé qui germe du sillon est le symbole du corps humain, vivifié par l'âme. Il se reproduit comme *annam* (*ad-nam*), ou comme l'aliment de l'*année* (*annus* et *annona*, *Anna Perenna*, déesse de l'aliment, la vieille

de Bovillæ des peuples du Latium). Cet aliment annuel est la nourriture des laboureurs *démétriens*, nom hiératique donné par les Pélasges à l'espèce humaine. Transformé en chair et en sang, ce pain devient un germe dans le corps du père, semé comme embryon dans le sein de la femme, fille de la déesse Terre. C'est ensuite le type d'une renaissance sacrée pour les initiés aux mystères de la grande déesse, mangeant son fruit et communiant avec elle d'une manière sainte. Les morts revivent dans les sillons sacrés, car ils sont actifs sous la terre, où ils veillent, comme bons génies, à la prospérité de leurs familles. La doctrine de la transmigration des âmes s'est ultérieurement rattachée à cette théorie, par suite d'un rapport avec un système de punitions et de récompenses qui, relevant des œuvres de l'homme, fait partie d'une législation sacrée, propre aux races agricoles.

Ces dieux des agriculteurs couschites d'un monde antique, et les sectateurs âryas de ces dieux, les *Aloïdes* chez les Pélasges, les sectateurs du *Hal-âyoudha*, qui combat avec le soc de la charrue dans l'Inde, sont traités d'impies par les races héroïques qui abolissent leur empire.

Gardons-nous de confondre l'enseignement à la fois sacré et pratique des arts et de l'industrie, notamment de l'agriculture, chez les Aryas, disciples orientaux des Céphènes, avec les mystères d'une époque postérieure, qui empruntent, chez les Grecs, certaines formes d'initiation aux vieilles croyances pélasgiques, mais y joignent un tout autre esprit, où les sectes orphiques d'un âge postérieur jouent un grand rôle.

Il n'y a que les Indiens chez lesquels nous rencontrions une véritable littérature technique, qui fasse partie d'un corps d'enseignement sacré, nommé *Shilpi-shâstram*, et placé sous la tutelle de *Vishva-karman*, l'ouvrier universel, anciennement identifié au Brahma par les pontifes de l'Inde, mais tombé au rang d'un dieu des Shoûdras, dont on négligea la littérature. Le brâhmane Ram Ras en a donné quelques notices, dans son ouvrage composé en anglais sur l'architecture des Shoûdras de sa patrie. Tout cela n'existe plus que sous la forme de manuels au service des laboureurs et artisans. Il serait temps que les Anglais dirigeassent leur attention sur ce point, avec suite et dans cet esprit scientifique qui animait les Colebrooke et les Ellis. La publication du livre de l'*Agriculture nabatéenne* ouvrirait dignement, à cet égard, la publication de semblables travaux.

Il existe, dans d'autres débris de la littérature nabatéenne, mais

sous une forme misérablement altérée, des bribes de la vieille science astronomique des Chaldéens, comme de leur astrologie, d'autres traités de spéculations cosmiques, physiques et métaphysiques d'un bizarre mélange. Les Mendaïtes, modernes successeurs des Sabiens du moyen âge, en conservèrent le dépôt. C'est ici surtout que les travaux de M. Chwolsohn gagnent en intérêt et que les recherches de M. Renan deviendraient fécondes. Tous ces ouvrages sont, il est vrai, des apocryphes datant de l'ère juive, chrétienne et mahométane; mais ils offrent de curieux mélanges de croyances antiques, de superstitions intéressantes. Ils jettent, en outre, une vive lumière sur la formation des sectes gnostiques, d'origine syro-chaldéenne, partiellement même perso-syro-chaldéenne. Ils nous mettent sur la voie d'une certaine portion de chaldaïsme, compris dans le système du Mage Mani, système plein de matériaux chrétiens, syriens, chaldéens, combinés avec des matériaux persans et indiens. Un élément bouddhiste a aussi servi à la composition du plus étonnant des romans de l'esprit humain, œuvre théosophique et politique, gouvernement et rêve tout ensemble, plein de données métaphysico-astronomico-scientifiques des plus étranges. On connaît l'influence de ce système sur l'organisation religieuse, politique et scientifique des sectes ismaéliennes de la Perse et de la Syrie musulmanes, l'ébranlement qui en était résulté pour le monde de l'Islam, lequel ne fut sauvé de la destruction que par le glaive des Turcs et la massue des Mongols. On sait aussi la propagation des doctrines néo-manichéennes parmi les affiliations hiérarchiques des sectaires de l'Europe au moyen âge, et comment elles y avaient graduellement filtré depuis les jours des iconoclastes jusqu'à l'étouffement de la secte dans le sang des Albigeois. Il serait donc grandement à désirer que M. Renan consentît à achever une de ses œuvres précédentes, et qu'il ne s'ennuyât pas de remuer cette vieille poussière d'une littérature mendaïte, en dépit du non-sens qui s'y accumule.

XIX. *Du rôle que jouent les peuples sémitiques dans l'espèce humaine.* — Si l'on résume la partie historique de ce grand ouvrage, pour assigner leur place aux peuples sémitiques dans les destinées de l'espèce humaine, voici les conséquences que M. Renan a su tirer de ses prémisses. Trois grandes familles de peuples ont décidé de son sort dans les temps historiques; une quatrième remonte à l'époque mythique, et sa principale action tombe dans la nuit des âges. La plus ancienne de toutes, elle a posé les fondements d'une

conquête matérielle de la terre, et envahi également la première le monde des astres; d'elle émane toute science et toute industrie sur le globe entier. L'agriculture et ce qui s'y rapporte, la géométrie, l'hydraulique, la canalisation d'un sol stérile, le desséchement des marais, l'arpentage, la limitation des propriétés rurales et communales, l'orientation des temples et des autels, celle du foyer des demeures, l'édification de l'enceinte et l'ordonnance de l'intérieur des cités, les routes d'un monde antique, la connaissance des temps sacrés et profanes, le calendrier, le système des poids et mesures, le commerce et la navigation, l'art et l'industrie émanent de ses initiatives.

C'est à elle qu'il faut rapporter l'idée d'un *kosmos*, appliquée à la distribution des parties d'un tout, d'un camp, d'une peuplade ou d'un territoire; ébauche grossière ou accomplie d'un ordre social, type de tout ce qui fut organisation dans le monde antique, l'agriculture étant le point de départ de cette ordonnance sociale. Elle a formulé l'ordre des temps sacrés, reposant sur un fondement mythique et qui ne relève pas d'une observation réelle; système des cycles qui appartient, comme celui du *kosmos*, à une certaine idée de la combinaison des choses du temps et de l'espace; œuvre de ces confréries religieuses et savantes dont l'instruction a passé aux Aryas et aux Sémites, dès la nuit la plus reculée des âges.

C'est la Chine, à l'extrême orient, exerçant son influence civilisatrice sur les hordes du Thibet et établissant sa suprématie, probablement, sur les tribus des Malais dispersés sur l'océan Pacifique; c'est l'Égypte, à l'extrême occident, rayonnant par son influence sur les peuples de l'Afrique, les Phut et les Lehabim de l'Écriture sainte, qui sont aux deux bouts de ce monde antique de la science et de l'industrie, primant la civilisation de l'espèce humaine. Dans la nuit des âges, où il n'y a qu'un souvenir mythique des faits et des choses, des confréries sacrées, d'origine céphène, portent l'agriculture, les portions de la science qui s'y rattachent, les arts et l'industrie, en une certaine mesure, parmi les Aryas chasseurs et pasteurs, chez les Sémites spécialement pasteurs, car un peu d'agriculture s'est toujours trouvé combiné avec la vie nomade, chez les Aryas comme chez les Sémites.

Voilà un des côtés des choses, voici ce qui s'observe d'autre part.

Des routes sont frayées au commerce dans la même nuit des âges. Elles partent du centre des régions de Cousch et de Chavila, des rives du Gihon et du Pishon pour aboutir à la Sérique, où nous

rencontrons l'empire mythique d'un *Paulastya* ou d'un *Vai-shrâvana*, l'équivalent d'un Midas *aux longues oreilles* (*Vai-shrâvana*). C'est un *Takschaka*, dieu dragon et ouvrier, roi des métaux et seigneur des laboureurs, qui réside à Khoten (*Kustana*, la *mamelle de la terre*). Agissant sur les Aryas de l'Outtara-Kourou, comme sur les races thibétaines au midi et touraniennes au nord de la même région, il aboutit à l'Oasis marchande de Kamoul ou Hami, du côté de la Chine, et touche aux régions du Tangout à la traversée du grand désert.

Le Vendidad nous renseigne sur le pendant de ce dieu des richesses, qui figure dans la mythologie de Chavila, des régions au nord-ouest et au nord de l'Inde, ainsi que de la Sérique. Je veux parler du *Khsaëtha-Vairyâ*, ou du *roi désirable* (*Shah-river*), dont on a fait un Amshaspand, dans un arrangement très-postérieur des antiques Ameça-çpento, ou des saints et immortels, qui correspondent aux Adityas du Véda et aux Titans des Grecs. Ce Khsaëtha-Vairyâ règne dans le Wakan et le Tokharestan sous une forme musulmane, ayant son sanctuaire à Jerm, comme on peut le lire dans le voyage de Wood. Il est un des quatre gardiens du monde dans la légende musulmane, qui est elle-même le legs d'un type païen, emprunté aux traditions locales de la vieille Perse et de la vieille Inde, reproduit encore aujourd'hui dans la bouche des peuples du Badakchan, de la région des Daradas et du petit Thibet, au foyer antique de ces traditions mêmes, qui ne se retrouvent nulle autre part localisées que là. Du côté de l'est, est la Sérique, l'Outtara-Kourou, la région hyperboréenne des Kourous chez les Brâhmanes; du côté de l'ouest, la Sogdiane, l'Outtara Madra, la région hyperboréenne des Madras; du côté du midi, on touche à l'océan Indien; du côté du nord, aux monts Thianchan, qui sont au sud de l'Altaï, à partir de la Sérique, et au sud des steppes, entre les systèmes de l'Oural et de l'Altaï, à partir de la Sogdiane. C'est de ce foyer d'un primitif domaine de peuples céphènes, situé dans les régions de Cousch, sur le haut Oxus, et de Chavila, sur les affluents occidentaux de l'Indus, que rayonne une vieille action commerciale dans la direction des quatre points cardinaux. Les Milésiens en ont connu les routes septentrionales, qu'ils ont exploitées dans leurs établissements de Kyzikos, du Pont-Euxin et du Palus Méotide.

Mais ce n'est pas seulement dans l'Asie centrale, au nord de l'Inde et de la Perse, que nous rencontrons l'action des Céphènes. Elle se montre dans l'Inde des Shoûdras, où elle agit sur les aborigènes, dont les plus avancés en culture parlent les idiomes qui règnent

encore dans le Décan de l'Inde; elle se montre encore dans la Perse des Gédrosiens et tribus parentes, où elle a influé sur un fond de vieille population dont les Brahouis constituent un reste. Réagissant plus tard, par la supériorité de leur agriculture, de leur commerce, de leur industrie, de leur science, dans les mêmes régions de l'Inde et de la Perse, sur les Aryas qui s'y établissent en conquérants, les légendes du Kaushika Vishvamitra, pontife céphène qui contracte une alliance avec Indra, le dieu des Aryas, et lutte contre une portion des Aryas en faveur des autochthones que ces Aryas oppriment, prouvent que ces Kaushikas, guerriers et pontifes du peuple des Shoûdras, sont assez forts pour se porter comme intermédiaires entre les vainqueurs et les vaincus, obligeant les guerriers et pontifes âryas à contracter des alliances de familles dans leurs rangs. Or, ce qui s'est fait par rapport aux Céphènes de l'Inde, a trouvé, sans contredit, plus d'un pendant dans l'Afghanistan, l'Ariane, la Médie et la Persis sur les rives de l'Océan.

Mais le grand centre de l'action des Céphènes, du côte de l'occident, est dans la vieille Babylonie, comme dans l'Arabie Heureuse; plus tard vers la Méditerranée, où les Phéniciens et leurs nombreuses colonies d'Afrique et d'Espagne tombent dans les temps historiques. C'est alors qu'il faut prendre définitivement congé de cette vieille race chamitique, qui a ouvert à l'espèce humaine les routes de la terre, ainsi que l'étude du ciel astronomique, pour les besoins de l'agriculture et de la navigation, comme aussi pour les primitives ordonnances d'un cadre cosmique de l'ordre social.

C'est de main de maître que M. Renan a tracé les vrais rapports de la race céphène ou chamitique avec la civilisation des Sémites; il s'agit d'une certaine technique et industrie que les Céphènes ont transmise aux Sémites purs, comme les Hébreux et leurs parents les Arabes. Moïse a appris à connaître, chez les Égyptiens, un certain cadre technique et politique, qui a servi aux formes extérieures de l'établissement de sa théocratie, à part le contenu; comme Salomon a emprunté aux Phéniciens une technique plus avancée et le secours de leur navigation. Quoique les Hébreux aient seuls persévéré dans le culte de Jéhovah, comme du Dieu unique chez les Sémites, la conception d'un *Allah taâla* chez les Arabes d'avant Mahomet, prouve leur penchant pour le système monothéiste, qui perce jusqu'au fond de leur idolâtrie même. Après avoir donné son idiome aux peuples de la Babylonie, du midi de l'Arabie, de l'Abyssinie, de la Phénicie et du Chanaan, le reste des Sémites s'est noyé dans la masse des peuples chamitiques dont il avait envahi

l'empire. La religion de l'*El Eljoum* et de ses *Elohim* s'y perd dans le culte de *Baal* et des *Baalim*, essentiellement païen en ses racines mêmes.

En défalquant ainsi l'action de ceux que la Bible désigne comme les fils de Cham, dont M. Renan a si bien révélé la nature, nous devons l'admirer également pour la manière dont il a saisi les trois grands mouvements historiques des races scythiques ou touraniennes (les Gog et Magog de la Bible), des races sémitiques et des races âryas dans les époques ultérieures de l'espèce humaine.

Il existe des travaux importants sur les races touraniennes, scythiques ou comme on voudra les appeler; avant tout, ceux des savants de l'Académie de Saint-Pétersbourg, en partie finnois, qui ont étudié à fond les idiomes de l'Oural, du Caucase, de l'Altaï, de la Mongolie et de la Sibérie; trois systèmes de langues finnoises, turques et mongoles qui diffèrent prodigieusement entre eux, mais obéissent au principe d'une structure commune; il en est de même du hongrois ou madgyare. Le contact des races explique leurs influences mutuelles.

Sans parler du mantcheou ou tongouse de l'extrême Asie, que l'on a prétendu rattacher à ces idiomes, aussi bien que les langues samoyèdes, sujet scabreux et incertain, de récentes découvertes dans les idiomes du midi de l'Inde, et notamment sur le tamil, ont eu pour but de les rapprocher également des idiomes scythiques ou touraniens. Rask a eu, à ce sujet, l'initiative; homme du reste d'un très-grand mérite, mais faible philologue, l'Anglais Hodgson a exagéré ce système jusqu'à l'impossible, voulant y ployer les nations thibétaines, dont les dialectes se meuvent dans le giron des idiomes de la Chine. Contredit sur plusieurs points par M. Pott, le grand philologue Max Müller s'est servi des lumières de M. Graul et autres missionnaires protestants, émules du Padre Beschi et autres pères jésuites, pour réclamer de nouveau l'origine scythique des langues du Décan. Après les avoir soumis à une investigation forte, mais rapide, il s'est plu à étendre le domaine des idiomes scythiques sur la plus grande partie du globe; *fiat lux* en de semblables ténèbres!

Elles s'épaissiraient encore si nous écoutions la voix de MM. Rawlinson et Norris, qui voudraient donner un caractère scythique, turc ou finnois à quelques-unes des inscriptions cunéiformes de la vieille Médie. Oui, un philologue de premier ordre, M. Oppert, a tâché d'assigner une origine mongole au système de l'écriture cunéiforme elle-même.

Qu'il y ait derrière l'antiquité de la race chamitique, spécialement de la céphène, une antiquité plus reculée encore, qui pourrait rendre compte de la dispersion de la race humaine jusqu'aux extrémités de l'Amérique, par les voies de l'Asie orientale, où les Tongouses forment le pont vers le nord-est de l'Asie ; de la dispersion des Malais sur l'océan Pacifique par le mouvement de la race chinoise ; de l'arrivée des peuples du Décan dans le midi de l'Inde, et des Brahouis dans le midi de la Perse orientale ; de la dispersion des nègres océaniens, expulsés du midi de l'Inde ; de celle des races africaines rattachées à l'ouest de l'Inde, où les géographes indiens citent une population de Varvaras aux cheveux crépus et qui ne sont pas nègres, mais qui rappellent peut-être les Somalis et tribus parentes de la côte d'Afrique, où les anciens connaissent une *mare Barbaricum;* que les nègres aient été refoulés par les Couschites et autres Chamites vers le sud de l'équateur; tout cela peut se présumer, mais les preuves sont encore lointaines. A part la philologie proprement dite, qui offrira peut-être moins de lumières qu'on ne pense sur ce sujet, il y a la question des croyances, traditions, légendes, institutions, mœurs, coutumes, en défalquant tout ce qui tient de la nature humaine, tout ce qui s'entend de soi, les contacts évidents ou les contacts probables. Il y a là plus d'une question compliquée, qui ne sera dénouée, si elle l'est jamais complétement, qu'à la suite des âges.

En écartant, pour le moment, cet amas d'incertitudes, bornons-nous à constater, avec M. Renan, le rôle incontestable que les races scythiques ont joué, déjà très-anciennement, dans les destinées du monde.

Cette race ravage tout et ne fonde rien, partout où elle a passé sur la scène du monde, et où nous pouvons nous rendre un compte historique de sa présence. Quand elle cesse de ravager, elle cesse d'agir; et tôt ou tard, cessant d'agir et de comprimer, elle succombe. On dirait le *fléau de Dieu*, qui sert à châtier les peuples et les empires.

L'invasion des Scythes dans la vieille Asie et la vieille Europe du temps de l'empire des Mèdes et à plusieurs époques précédentes, invasion qui amène des flots temporaires vers l'Inde, la Perse, l'Arménie, l'Asie Mineure, ou du côté de la Scythie d'Europe; celle des races scythiques qui bouleversent l'empire grec de la Bactriane et fondent un empire d'Indo-Scythes dans l'Inde; celle des races hounniques qui jettent à bas l'empire romain et déterminent la grande migration des peuples slaves et germaniques; celle des Avares et des

Madgyars, comme des Polovtses, qui remplissent l'espace intermédiaire entre l'invasion hounique et celle des hordes turques; cette dernière qui, se précipitant sur l'Asie musulmane, y écrase la domination des Arabes; celle des Mongols, qui engloutissent momentanément la terre, depuis la Chine et le Thibet, la Perse, la Syrie, l'Asie Mineure jusqu'aux extrémités de la Russie, de la Pologne, de la Silésie, de la Hongrie; celle des Turcs de Constantinople, comme celle des Turcs qui fondent l'empire du grand Mogol dans l'Inde, ou s'établissent dans la Perse sous la dynastie de Kadjar, voilà de grands retentissements, un fracas épouvantable sous la terre, dans les airs, des signes menaçants dans les cieux; mais qu'en est-il resté? A part l'empire du grand Mogol, devenu persan et indien de turc qu'il était en son principe, une destruction épouvantable dans toutes les parties du globe, l'étouffement universel de tous les germes de culture dans toutes les régions du monde arabe comme du monde persan où ces fléaux pèsent. M. Renan a eu raison de signaler tout cela.

Si ces Scythes s'humanisent sur quelques points, ils ne se transforment point, ils cessent d'être. Tel fut le sort des Mongols de la Chine, qui acceptèrent les institutions et les mœurs des vaincus, conservant les postes militaires; des Mantcheoux de la même région; des Seldjoucides, qui embrassèrent la civilisation arabe; des Gaznévides dans la Perse et l'Inde. Tel fut celui de l'empire du grand Mogol, qui cesse d'être turc de bonne heure, pour devenir persan et indien, se mêlant au sang des Radscha-poutras. Les vaincus, maîtres de fait, entrent dans le conseil des vainqueurs, s'allient à leur cause, les absorbent et les dominent, ou les expulsent. Quant au Turc de Constantinople, il reste campé en Asie et en Europe, comme l'a si bien dit M. de Bonald, et partout où il domine il stérilise les peuples et les territoires; témoin la Syrie et la Babylonie, l'Asie Mineure, la Palestine, l'Égypte, Méroë et le Soudan.

Les Aryas sont parfaitement caractérisés par M. Renan comme la plus fluide de toutes les familles de l'espèce humaine; elle en est, en même temps, la plus compréhensive, ce qui est exprimé par l'ensemble de ses idiomes. La poésie profonde de la langue des Indiens, des Grecs et des Germains s'est traduite en une singulière aptitude pour la métaphysique. L'énergie et la forme juridique du vieil idiome des Perses et des Romains en a fait, de bonne heure, des peuples d'empire et de gouvernement, au génie politique, administratif et législatif, caractère qui a passé à la nation française. Le gouvernement de soi ou l'indépendance personnelle, vieux fonds de

la noblesse guerrière de la vieille Inde, de la vieille Perse, de la vieille Grèce, de la race des Kymris et de la vieille Germanie, s'est perpétué dans le *self government* de la race anglo-saxonne et anglo-normande de la Grande-Bretagne et des États-Unis du nord de l'Amérique. Si les Aryas n'ont inventé ni les arts, ni les sciences, ni l'industrie des hommes, loin de s'immobiliser, de se momifier comme les Chinois, les Égyptiens, les Chaldéens, ils ont progressé avec les Grecs, comme à travers la naïve ignorance du moyen âge. Prenant feu à l'exemple du pape Gerbert (Sylvestre II), d'Albert le Grand, de Roger Bacon au moyen âge, du cardinal Cusanus à la Renaissance, ils sont arrivés aux hauteurs d'un Kepler, d'un Galilée, d'un Newton, d'un Laplace, d'un Lavoisier, comme à tous les prodiges de la science et de l'industrie des temps modernes. Ce sont eux seuls qui ont produit de grandes littératures dans l'Inde et la Grèce aux jours de l'antiquité ; une autre littérature éminente par l'histoire, la politique, la jurisprudence dans la vieille Rome ; la poésie héroïque, chevaleresque et galante du moyen âge ; le Dante, Pétrarque, Boccace au XIVe siècle ; les grands écrivains de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal dans les âges suivants ; ceux de l'Angleterre sous la reine Élisabeth et son successeur ; ceux de la France sous Richelieu et Louis XIV ; ceux de l'Allemagne au XVIIIe siècle. Rien n'est arrêté ni ne s'est immobilisé chez eux, depuis leur accession au christianisme. A eux fut dévolu le gouvernement du monde sous Alexandre et les Césars romains ; à eux sous Charlemagne et la papauté du moyen âge ; à eux revient, depuis la Renaissance, cette lente et graduelle élaboration d'un système d'équilibre qui volant, dès le XVIe siècle, sur les doubles ailes de la navigation maritime et de l'imprimerie, dès le XVIIIe siècle sur les doubles ailes de la science et de l'industrie, toujours précédé ou suivi d'une action chrétienne directe ou indirecte, leur assigne l'empire du globe, sur les pas de la religion et de la science, qui pénètrent tous les ressorts de l'activité humaine.

Le talent de M. Renan atteint son apogée quand il s'agit d'un jugement définitif sur la race sémite. A elle revient la science du vrai Dieu, qu'elle a communiquée à l'espèce humaine par la voie du christianisme. Elle est originellement et de fondation la plus sublime de toutes les grandes familles de l'espèce humaine, quoiqu'elle n'ait jamais bien réellement progressé, et qu'elle ait vécu pour tout le reste de l'emprunt fait aux sciences et à la philosophie des Aryas. Refusant de les suivre dans la route du Christ, elle a préféré s'isoler constamment du reste de l'espèce humaine, à l'instar des Juifs

de l'antiquité. Avec la prétention d'enter Mahomet sur le Christ, de le présenter comme un prophète, manifestation du Saint-Esprit, Jésus étant le prophète qui avait manifesté le Verbe de Dieu, Moïse celui qui posa les fondements de sa loi, les Arabes aussi ne sont que des Juifs pétrifiés, qui retombent en arrière de la vie sociale et politique des Hébreux, rebroussant vers la vie patriarcale, principe de l'existence nomade. Aux yeux des Juifs, le Messie devait être un roi qui les vengerait du genre humain ; aux yeux des Arabes, Mahomet, organe du Paraclet, est appelé à soumettre le monde aux décrets d'Allah, constituant, dans l'Islam, une société à la fois religieuse, civile et politique, unique pour l'espèce humaine. Les Sémites s'enferrent dans leur monothéisme, qu'ils conçoivent dans l'abstraction, en dehors de cette divine charité qui voit le Dieu inconnu, et le lit, suivant l'apôtre, jusqu'au sein même de la conscience païenne, quelque vacillante qu'y paraisse son image.

XX. *De ce qui arrête la race sémite dans la voie du progrès.* — Le christianisme maintient les peuples dans leur sphère et leur individualité; il reconnaît la plus grande diversité de républiques et d'empires et les conserve sous toutes les formes imaginables. Il ne vise nulle part à une unité matérielle de l'espèce humaine, parce qu'il reconnaît le sceau de Dieu dans la *variété* même de ses créations, au sein de l'espèce humaine comme au sein de l'univers. Il sait que l'unité n'est pas l'uniformité, que la vie n'est pas l'abstraction. Les Juifs n'ont reconnu la légitimité que d'un seul peuple, celle du peuple de Dieu, la leur propre ; la loi de l'Islam, enfin, abolit, de fait, toutes les nationalités. Si elle laisse aux Juifs et aux chrétiens leurs lois propres, c'est par mépris ; elle extermine les païens là où ils ne sont pas les plus nombreux, comme dans l'Inde. La clef de ce phénomène n'est pas uniquement à chercher chez Moïse ou dans l'Islam ; elle se trouve, avant tout, dans le génie de la race sémitique, et nous allons l'y chercher, à la suite de M. Renan.

En effet, c'est parce que le monothéisme chrétien admet la variété de l'espèce humaine, que son Christ n'est pas le Messie exclusif des Juifs, que son Saint-Esprit n'est pas le Paraclet exclusif des Arabes, que son Christ est le Dieu-Homme, Sauveur de l'espèce humaine, et non pas un roi hébraïque ou un prophète arabe, qu'il est particulièrement odieux aux Juifs et aux Arabes. Il ne procure pas à la race sémitique le triomphe de cet égoïsme naïf et gigan-

tesque si bien étudié par M. Renan. Ni les Juifs ni les Arabes n'ont une conscience vraiment humanitaire de l'espèce humaine.

L'ouvrage de M. Renan à la main, il est facile de se faire une idée complète de la rigide unité du génie sémitique, qui casse mais ne ploie pas, qui se brise au lieu de céder; c'est le plus opiniâtre de tous les génies de l'espèce humaine. Partout où les Sémites se sont faits païens, ils sont devenus chamites de fait, renonçant à l'individualité sémitique, sans métamorphose aucune; ils ont cessé d'être. Pareille chose peut se dire des Nestoriens de la Syrie et du peu de Juifs et d'Arabes qui ont passé, dans l'Orient, au christianisme. Le Grec, le Romain, le Germain, le Celte, le Slave sont tous reconnaissables sous l'enveloppe chrétienne; les Syriens s'y sont ensevelis, et il arriverait de même aux Juifs et aux Arabes si jamais ils se convertissaient. Voilà ce qui rend leur conversion si difficile.

Les Sémites qui se greffent d'un esprit étranger deviennent de rudes et grossiers subtils et raffinés; c'est ce qui est arrivé aux auteurs de la Cabbala, qui ont bu à une source chaldéenne, à Philon et aux Juifs d'Alexandrie, néo-platoniciens et néo-pythagoriciens, aux Juifs péripatéticiens du moyen âge, ainsi qu'aux philosophes arabes. Ils se servent de la philosophie des Grecs et des Indiens, des doctrines syro et perso-chaldéennes comme d'un outil pour travailler leur doctrine native, le cas excepté où, la désertant, ils se dénationalisent par cela même. Jamais il ne leur arrive, comme aux Romains, de passer corps et âme aux philosophies grecques qu'ils embrassent, devenant stoïciens ou épicuréens, platoniciens ou sceptiques; l'Arabe et le Juif, ployant l'école à leur volonté, ne se laissent pas ployer par elle. C'est toujours le vieil homme qui se trahit; ce n'est pas l'homme qui fait peau neuve en entrant dans une école déterminée, dont il adopte franchement les doctrines.

On ne saurait avoir de meilleure preuve, comme M. Renan l'observe avec raison, que les Sémites ne sont pas une race philosophique et spéculative. Leur langue s'y montre obstinément rebelle; mais lors même qu'ils l'y ploient de force, comme l'ont fait les Arabes, la religion l'emporte toujours sur l'école, et la philosophie ne leur sert que d'habit à la religion.

Ce caractère un, inflexible de la race sémitique, place, comme M. Renan l'a admirablement démontré, la perfection de leur idiome presque à son berceau même. Ils n'ont jamais été un peuple enfant, ils n'ont jamais bégayé un langage enfantin, ils sont nés virils, mais sans posséder le principe d'un véritable développement. On ne saurait dire d'eux qu'ils vieillissent ou qu'ils

finissent comme tant d'autres peuples; ils meurent debout, sous Titus comme sous les Machabées, et les Arabes d'aujourd'hui sont encore les Arabes de l'époque du Coran. Leurs khalifes ont pu finir pitoyablement, la race elle-même a succombé le glaive à la main et n'a pas fini comme les Grecs et les Romains.

Une telle famille ne renaît jamais de ses cendres sous une nouvelle forme, par suite d'un mélange quelconque. Il y a eu des Néo-Indiens, un sanscrit, un prakrit, un pali dans l'antiquité, idiomes par lesquels a refleuri trois fois la race indienne en trois littératures parentes mais distinctes; il y a eu, chez le même peuple, la langue du Vradscha, le *Vradscha bhasha*, vulgairement le Bradsh bhakk, dans lequel a chanté l'Homère des Radschapoutras, le barde Thschand, succombant les armes à la main à l'invasion musulmane; il y a eu depuis l'idiome des Sihks, et leur littérature sacrée du XVIIe siècle, celui des Mahrattes, etc. Dans la vieille Perse, nous trouvons le zend des Bactriens et le perse des Achéménides; plus tard, le pehlvi du Boundehesch, le parsi de la cour des Sassanides, le persan de Firdoucy et de l'époque musulmane, d'où jaillirent des littératures, expressions d'autant de génies populaires. La vieille Grèce manifeste un caractère distinct dans la poésie et la philosophie des Ioniens et des Doriens. Le latin renaît dans l'italien, le français, le portugais, l'espagnol, avec de grands peuples et de nobles littératures; le celtique, qui a péri dans son germe, a reverdi au moyen âge. L'idiome des Goths, des Scandinaves, des Anglo-Saxons, commençait à se produire par des littératures naissantes; il en fut ainsi de l'allemand du moyen âge, de celui de Luther, comme de celui de Klopstock et de Lessing. Chez les Juifs et les Arabes, tout est fondamentalement d'une seule pièce. Les premiers possèdent un roi de la poésie et de la prophétie dans Isaïe, mais Isaïe ne signale pas un progrès en fait de langage; il signale une inspiration plus haute et plus sublime. On n'a pas surpassé l'arabe des Moallakat d'avant Mahomet ni celui du Coran. Des esprits d'une forte trempe se sont produits chez les Arabes au contact des lettres grecques, syriaques, indiennes, persanes, mais n'ont pas laissé derrière eux une époque que l'on puisse considérer comme l'enfance de leur nation.

M. Renan signale encore cette unité sévère du génie sémitique qui résiste au torrent de l'histoire dans les événements de la vie des peuples, en dépit d'un grand déploiement de forces sociales. De pasteurs, les Scythes sont devenus soldats et demeurés tels à travers toutes les vicissitudes de leurs empires : ils furent soldats

dans la Chine, dans la Perse, et ils y sont restés soldats aussi longtemps qu'ils y ont maintenu le trône. De pasteurs, les Aryas sont devenus laboureurs, marchands et artisans. Épanouies en souches royales, sénatoriales, magistrales, leurs races nobles ont formé une chevalerie; il est émané d'elles un ordre politique, qui passe à travers toutes les métamorphoses avant d'aboutir à la civilisation de l'Europe moderne. Les Sémites ne deviennent pas soldats comme les Scythes; ils ne se transforment pas, avec les Aryas, dans les diverses conditions de l'existence sociale. Sans doute, les Hébreux ont quitté de bonne heure la vie pastorale; la théocratie mosaïque, dont la forme est empruntée à l'Égypte, germe chez eux sous l'autorité des juges et se constitue sous celle des rois; mais le génie patriarcal se fait constamment jour sous cette forme même; c'est le roc qui perce à travers les terres d'apport, quand les orages l'en détachent. Israël maintient le type de la *tribu* dans son ordonnance sociale. Il ne passe pas, comme le clan gaëlique, de l'état pastoral à l'état agricole, tout en retenant son unité dans le chef du clan, ni comme la tribu slave à la communauté de ses agriculteurs, tout en retenant son unité dans le fond d'une propriété commune. Il divise bien réellement la propriété et sort bien réellement de l'état patriarcal, mais pour y rentrer forcément aux époques sabbatéennes, bouleversant ainsi l'ordre qu'il a fondé. Les Aryas ont aussi de ces jours sabbatéens, comme réminiscence d'un âge d'or de l'espèce humaine, de l'âge agricole d'un Midas, d'un Kronos, d'un Saturnus, d'une vieille égalité dans la distribution des biens de la terre; les Babyloniens ont la fête de leurs Sacées. Mais ce sont les folies d'un jour, c'est le carnaval des classes soumises et des classes esclaves; tout rentre, après la joie d'une courte débauche, dans l'ordre accoutumé des choses. Il n'en est pas ainsi dans Israël, où l'institution devient une réalité, le principe, pour ainsi dire, d'un nouveau commencement sur le vieux fonds social.

Ce n'est pas seulement en ce qui touche la propriété territoriale que se trahit le génie des Sémites, qui les porte, par esprit de religion, à en interrompre le développement à des époques fixes, au moyen de l'abolition des dettes et de la rentrée de chaque déshérité dans le lot de ses pères. Tout le commerce des Sémites revêt aussi ce caractère nomade, s'appuyant presque exclusivement sur l'ordre des caravanes, au profit des véritables puissances commerçantes du monde antique; des Banyans ou marchands de l'Inde, race jaune qui est issue d'un mélange des Aryas blancs et des Céphènes, dont

le teint tire vers le noir ; des Issédons de l'Asie centrale ; des marchands de Babylone, du midi de l'Arabie, de Sidon et de Tyr, tous de souche céphène, quoique mélangés d'un sang sémite. Le vrai commerce demeure étranger aux fils de Sem, je veux dire le commerce qui profite de la navigation des grands fleuves et des côtes de l'Océan, qui a ses comptoirs, ses factoreries partout, et envoie des colonies au loin; qui forme des stations sur tous les points importants du globe antique, dans les oasis du désert comme dans les cités maritimes, dans celles qui se trouvent au confluent des grandes rivières, au passage et au défilé des chaînes de montagnes. Rattaché par toute l'antiquité aux sanctuaires d'une Aphrodité, ce commerce donne des épouses sacrées, mais temporaires, aux marchands éloignés de leurs familles. Les enfants issus de cette union grossissent le nombre des hiérodules et des pontifes au service du temple; ils entretiennent ainsi ces institutions dont des parties importantes de l'Asie centrale, depuis les cités de Yarkand et de Caschghar jusqu'à l'oasis de Kamoul, sont comme semées, que l'on rencontre sur tous les points du grand commerce de l'Inde, depuis les embouchures de l'Indus jusqu'aux extrémités du Kâma-Roûpa ou de l'Asam; qui se trouvent dans les cités de Moultan et de Peschavar comme dans les localités les plus importantes des défilés de l'Hindoukousch, dans l'Afghanistan, et des Paropanisades, dans le Hazarajat. Nous les rencontrons à Babylone comme sur plusieurs points de l'Arménie, à Maboug ou Hiérapolis comme dans quelques établissements du Pont, à Tyr comme à Corinthe, dans le midi de l'Arabie comme à Méroë, et ailleurs, dans la Libye et sur d'autres points de l'Afrique. Telles sont ces religions et ces mœurs de l'antiquité céphène, particulièrement odieuses aux Sémites, et trahissant une propagation systématique des voies du commerce aux vieux jours du monde. Tout cela est non-seulement en horreur aux Juifs et Arabes sémites, mais opposé à leur génie, qui n'embrassa jamais autre chose que le profit individuel dans les spéculations commerciales, qui ignora tout ensemble politique fondé sur le commerce, n'y apercevant jamais un lien des peuples rapporté aux intérêts d'une communauté sociale et nationale. Même du temps de Salomon, ce furent les navigateurs phéniciens, à la solde du roi, qui contribuèrent exclusivement à la prospérité de son empire.

Quant aux Juifs du temps de la dispersion assyrienne, babylonienne, romaine, prenant l'agriculture en dégoût sur la terre étrangère, ils trafiquèrent partout, sangsues des pays où ils s'éta-

blirent, dans un esprit d'exclusion et de haine contre le monde et les peuples païens dans les jours de l'antiquité, contre le monde et les peuples chrétiens dans le moyen âge, sans lien avec l'ordre social au sein duquel ils se trouvaient isolés, tournant de préférence dans le giron du monde arabe et mahométan, qui leur était congénère.

XXI. *Des prétendues communautés juives qui auraient formé un état politique et social depuis l'époque de la dispersion.* — Pour toutes ces raisons et d'autres analogues, M. Renan établit fort bien que la race sémitique, si puissante par la religion, est foncièrement inhabile à constituer un grand état politique et des nationalités plus ou moins puissantes. M. Renan écarte, à ce sujet, soigneusement de sa route tout ce qui, aux yeux d'un observateur superficiel, semblerait contredire son observation.

Le règne de Salomon ne fût pas resté, pour les Hébreux et les Arabes musulmans, ce grand idéal de toute royauté et de toute sagesse politique qu'ils transportent par tout l'Orient, lui élevant des trônes fictifs dans diverses parties de l'Inde, de la Perse, comme du Ferghana, s'il n'avait pas été très-exceptionnel dans leurs idées mêmes. Il était, du reste, trop fondé sur l'alliance étroite de Salomon avec le roi de Tyr et l'union de ses marchands avec les flottes phéniciennes, pour pouvoir être considéré comme le produit d'une conception sémitique pure. Voit-on d'autres peuples implanter ainsi partout les trônes de leurs Alexandre, César, Auguste, Charlemagne?

En dehors de ce règne de Salomon, nous voyons les Juifs ébranler constamment le trône de leurs rois par des scissions et révoltes, en dépit de la législation mosaïque, comme nous voyons leurs prophètes menacer sans cesse la royauté d'Israël et se complaire dans l'idée de la catastrophe des princes et des peuples. Il est vrai que ce n'est pas un but politique, que c'est toujours une inspiration religieuse qui les guide en ces circonstances.

Même chose arrive aux Arabes sous le sceptre de l'Islam, à l'inverse des autres nations musulmanes de l'Inde, de la Perse, de la Turquie, de la Mongolie, de la Malaisie. Nulle part nous ne rencontrons cette abondance de prophètes, cette annonce de catastrophes, ces bras de séïdes et de fanatiques que l'on arme pour le renversement des khalifes et des émirs, en faveur de l'accroissement rapide et de l'improvisation spontanée d'une puissance nouvelle. Ce sont surtout des révolutions de palais, fruits de la polygamie musulmane, qui

amenèrent ailleurs les catastrophes des trônes et des gouvernements ; il n'en est pas ainsi chez les Arabes.

M. Renan insiste avec force, et il a grandement raison, sur cette absence de tout génie politique, de gouvernement et d'Etat, qui signale la nationalité des Juifs et des Arabes. Voyons s'il existe des faits qui contrediraient cette opinion.

Du temps de la grande dispersion des Juifs, et quoique Cyrus leur eût permis de rétablir Jérusalem, bien des tribus ne se réunirent plus dans tous leurs membres, et demeurèrent volontairement en dehors de leur patrie, spécialement en diverses parties de la Perse, tant occidentales qu'orientales. Sans pouvoir accueillir la pensée de s'y réunir en grands corps d'État, les occasions étaient nombreuses dans le monde antique, surtout dans les vastes régions de l'Orient, pour s'y reformer de nouveau en petits corps de peuples; ce qui arriva à une foule de peuplades que la conquête avait dispersées au loin, les déracinant du sol natal. Rien de pareil chez les Juifs, et c'est ici qu'il importe de dissiper la petite nuée qu'une science fourvoyée a prétendu répandre autour du fait.

Je commencerai par les Afghans, dont M. Renan n'a pas cru devoir parler; peuple intéressant qui forme un corps vigoureux, aux hardies initiatives, ayant agité l'Inde et la Perse dans le courant de plusieurs âges. Ces montagnards se sont constamment attribué une origine israélite depuis qu'ils ont adopté l'islam. Que du temps de la grande et primitive dispersion de la race juive, cette race ait formé des établissements jusque dans la Perse orientale, proche du pays des Afghans, à cela nul doute. Que les Afghans viennent du Candahar et de régions encore plus à l'ouest, que Caboul ne soit pas leur patrie, et moins encore l'Afghanistan oriental, cela est également certain. Leur idiome les signale comme une des branches particulières de la grande famille des Aryas, à l'instar des Kurdes, auxquels ils sont étrangers. Qu'une certaine portion des Afghans ait pu passer, très-anciennement, à la religion juive, par le contact avec quelque communauté israélite des parties orientales de la Perse, cela est possible, car cela s'est vu ailleurs. Mais comme les Afghans diffèrent des Juifs par leur idiome, leur génie, leur esprit guerrier, leur constitution quasi féodale, par tous les signes d'un peuple *sui generis*, qui n'emprunte pas ses mœurs à l'étranger; comme ils ne souffrirent pas que l'islam entamât leurs mœurs sociales, leurs habitudes politiques, tout en s'y convertissant; comme il est possible qu'un tel peuple ait adopté, très-anciennement, quoique partiellement, la foi de Moïse, en rejetant la théocratie

mosaïque et la royauté de David, il est clair que la descendance juive dont se glorifient les Afghans musulmans n'est qu'un roman.

En serait-il, peut-être, différemment des *Falasjans* de l'Abyssinie, qui ont constitué un État sur le fondement du culte hébraïque? M. Renan abat cette hypothèse. Ces Falasjans, il est vrai, ont passé pour Juifs, parce qu'ils ont embrassé la religion juive à une époque très-ancienne, par contact avec les Juifs établis sur plusieurs points de l'Éthiopie; mais ces rudes montagnards ont, comme les Afghans, des mœurs et des institutions qui n'ont absolument rien d'hébraïque. Leur idiome est tout à fait étranger à celui des Hébreux et représente probablement un débris d'un vieux dialecte de la langue couschite.

Il en est des prétendus Juifs Caraïtes de la Crimée et de quelques localités du Caucase comme des Falasjans. Ce sont des Nogaïs et autres Tartares qui ont embrassé le mosaïsme au moyen âge, par suite d'un contact avec les colonies israélites des rives de la mer Noire.

XXII. *D'un caractère propre au génie religieux des Sémites.* — Pour obtenir le génie sémitique pur, nous avons donc à dégager, jusqu'à un certain point, les deux éléments essentiels qui le composent, la langue et la religion; la langue, partiellement embrassée par des races chamitiques, les Chaldéens, les Arabes du midi, les Éthiopiens, les Phéniciens, les Chananéens; la religion, partiellement embrassée par les Falasjans et les Caraïtes, peut-être par une portion des Afghans. Il y a plus : nous avons vu de vrais Sémites entraînés dans la sphère des religions païennes, comme les fils d'Assur, d'Élam, d'Arphaxad, d'Aram, comme les Ludim, comme une portion des Abrahamites de l'Arabie, soit par mélange, soit par l'attrait de l'exemple et par suite de l'esprit charnel de la race sémitique, en lutte avec ses tendances monothéistes, ce qui fournit un constant sujet de reproches aux prophètes juifs et arabes.

Le pur génie du sémitisme repose, comme M. Renan le prouve si bien, sur un fond d'enthousiasme plus élevé que chez aucun peuple; c'est la puissance du vol lyrique le plus sublime qui ait jamais été atteint. L'âme fait explosion dans son sentiment d'admiration des magnificences du créateur; la création tout entière lui semble une splendide hyperbole de sa puissance. Rien d'épique ou d'héroïque, rien de dramatique dans cet enthousiasme. L'âme seule y est en action, comme organe de l'individu seul ou de sa tribu et de sa famille. L'esprit de tribu est spécialement puissant dans les productions lyriques des vieux Arabes, où l'amour de soi et des siens et la haine des adversaires font constamment explosion. L'enthousiasme va aussi chez eux de Dieu à la créature, dans des chants érotiques

où la passion semble s'enflammer à la même source de naphte qui brûle dans le Cantique des cantiques. L'amour y tourne souvent à l'allégorie, figurant le transport de l'amant qui contemple la face et la beauté du créateur sous le voile des grâces de son amante. On n'y retrouve cependant pas cet élément de mysticité inconnu des Sémites, et qui brille dans quelques-unes des compositions érotiques de l'Inde, entre autres dans la Gita Govinda de Dschayadeva, ou qui se trahit dans la poésie pensive des soufis de la Perse, comme dans de plus hauts modèles, chez les poëtes chrétiens du moyen âge, quand ils symbolisent l'attrait de l'âme vers l'Esprit-Saint, et plongent leur pinceau dans les flammes des crépuscules, comme saint François d'Assise.

En revanche, le génie lyrique de la race sémitique, qui prend son vol de l'adoration et de la prière, s'élève jusqu'à la vision et la prophétie chez les *Nebiim* des Hébreux, montant vers l'intuition du trône divin, dont le trône salomonien est un reflet terrestre. L'apparition de Dieu dans la nuée finit par y progresser jusqu'à la vision d'une cité sainte, dont nous possédons la plus sublime expression dans l'Apocalypse. Chez les grands prophètes, notamment chez Isaïe, la prophétie, sans abandonner le souffle lyrique, s'élève jusqu'à embrasser l'horizon tout entier de l'espèce humaine, comprenant les destinées des peuples et des empires et un âge inconnu qui s'élève par delà la fin du monde.

La prophétie se retrouve également chez les Aryas de l'Inde, mais chez la seule secte des Vaischnâvas, qui se complaît en visions apocalyptiques de la fin et du renouvellement des choses, où tout rentre en son principe, par suite de la détérioration des hommes et des choses, où tout est alternativement *lavé* ou *brûlé* de la tache du péché, pour renaître plus jeune et plus beau. On peut encore l'observer dans les visions apocalyptiques des religions phrygiennes, comme dans les extases des cultes bachiques de la Thrace, et dans des conceptions du même ordre parmi les Celtes et les Germains. Le *Muspelli* des païens de la vieille Allemagne et le *Ragnarökur* des Scandinaves, double destruction par le feu de l'empire des Anses ou des Ases, suivie d'une renaissance du ciel et de la terre, en sont des indications frappantes. Il se peut que ces données phénoménales de l'esprit humain, suscitées par de vieilles révolutions du globe, soient dues encore à un primitif contact entre les Aryas et les races sémitiques dans l'Asie centrale, comme à la théorie céphène des quatre âges du monde, considérés en leurs destructions et leurs reproductions successives. Quant au fond même de toutes ces vi-

sions et inspirations, il est complétement étranger à l'intuition native des races aryennes ou indo-européennes ; il est endémique, en revanche, et se reproduit à toutes les époques chez les Hébreux et les Arabes, faisant corps avec leur génie même. Ce n'est que chez eux seuls que de pareilles données n'ébranlent pas les fondements de l'ordre social ; car assis sous la tente, ils se retrouvent toujours sur le même pied, après des bouleversements partiels. Il n'en est pas ainsi de l'action des prophètes et des prophétesses, femmes et hommes saisis par l'esprit *gandharva* dans l'Inde, *sabasien* dans la Phrygie, *bachique* dans la Thrace, *dionysiaque* dans la Grèce ; par l'action des *Sibylles*, des *Gallicenæ*, des *Vellédas*, *Vœlur*, etc., dans le reste de l'Europe, en Italie, chez les Celtes, parmi les Germains, où le sol social tremble quand ils y posent leurs pieds, où il y a fréquemment des bouleversements partiels à la suite de ces agitations sacrées.

Quant aux phénomènes moraux et sociaux du montanisme et du millénarisme, dans l'Église chrétienne, et à leur reproduction sous diverses formes, par les rêves d'un fra Dolcino, par les affiliations des Fraticelli et des Turlupins, etc, du moyen âge, comme à leur recrudescence chez les sectes des anabaptistes, du temps de la Réforme, et finalement chez les quakers de la Grande-Bretagne, l'imitation des idées juives y est frappante. Il pourrait en être de même par rapport aux conceptions du Mage Mazdak, au temps des Sassanides, conceptions qui amenèrent la ruine de l'état social de la Perse et frayèrent la route au mahométisme. On sait que les Karmates reproduisent les données de Mazdak avec d'autres mélanges et sous d'autres combinaisons, ce qui faillit entraîner la destruction du khalifat pour les Arabes.

Ce trait de l'adoration lyrique, de la vision prophétique et de la donnée apocalyptique est si frappant chez les Hébreux, que les *Nebiim* ou les prophètes, fondateurs des écoles de prophétie fameuses par le grand nombre des disciples, l'emportent de beaucoup, en importance religieuse, sur la tribu sacerdotale de Lévi. Comme toute la législation mosaïque, celle-ci était sacerdotalement organisée sur le modèle de la théocratie égyptienne quant à ses formes. Les prophètes, « tribuns sacrés, » comme M. Renan les appelle avec vérité, sortent, au contraire, des entrailles mêmes de la société hébraïque, et en représentent le génie en son plus haut degré d'exaltation et de puissance.

De même chez les Arabes. Les nombreux prophètes qui ont pullulé dans leurs rangs ont non-seulement ébranlé l'empire du

khalifat, ou l'organisation théocratique de l'islam, déja si viager en son caractère politique, mais l'ont constamment emporté sur le cœur et l'imagination des peuples, faisant descendre au second rang les doctes et les savants, interprètes de l'islam.

XXIII. *Des données humanitaires propres aux Sémites, telles qu'elles embrassent les diverses époques de l'histoire du genre humain.* — Les Sémites conçoivent l'histoire tout à l'opposé des Chamites et des Aryas. Ils n'ont pas les annales de temple, de palais, d'administration, de gouvernement, d'État, liées à des cycles en principes mythiques, plus tard astronomiques quant aux règnes, astrologiques quant aux personnages d'État, annales diversement propres aux Chinois, Assyriens, Chaldéens, Sabéens, Égyptiens, et, dans un cadre différent, aux Sidoniens, Tyriens, Carthaginois, chez lesquels le règne du mythe cesse et celui de l'histoire pratique et politique commence, agrandi par une vaste politique commerciale, coloniale et d'État. Les Sémites ne possèdent pas davantage l'histoire sacrée, religieuse et épique d'abord, profane, nationale, populaire, monarchique, républicaine ensuite, telle que nous la rencontrons chez les différentes branches des Aryas de l'Orient et de l'Occident.

Chez les Sémites, l'histoire paraît sous deux formes. L'une est la patriarcale, pour les temps antiques des Hébreux et d'une portion des Arabes, et c'est sous cette lumière qu'ils placent les temps antiques du genre humain : l'autre en est la conséquence; il s'y agit beaucoup moins de guerres et de conquêtes, de commerce et d'industrie, de la fortune des nations, des cités, des rois, que du rapport théocratique de tout cela avec le commandement de Dieu, la politique restant toujours sacrée et ne devenant jamais profane, si nous en exceptons peut-être le règne de Salomon. Ce n'est qu'à la suite de la conquête des Grecs, maîtres de la Syrie, qu'une politique sadducéenne ou mondaine lutte, dans les conseils des Juifs, contre une politique pharisséenne ou sacrée, qui célèbre un dernier triomphe et subit une première défaite absolue sous le règne des Machabées, pour disparaître définitivement du monde, avec le temple de Jérusalem, lors du sac de Titus. L'histoire des Arabes, depuis le khalifat, est bien celle de leurs grandeurs et de leurs triomphes comme celle de leurs défaites, mais toujours en ses rapports avec les volontés d'Allah et de son gouvernement, ce qui lui donne une tournure quasi fataliste.

Les voyageurs juifs et arabes, qui sont en grand nombre depuis la domination de l'islam dans les diverses parties du monde païen,

chrétien et musulman, n'ont aussi qu'un seul but : la consolation des fidèles, pour les Juifs qui visitent les diverses portions du globe, allant à la recherche des membres dispersés de leurs tribus, avec lesquels ils prient et espèrent en commun; et, pour les Arabes, la gloire d'Allah, l'avenir de ses décrets sur l'espèce humaine, l'union avec les saints et les docteurs du monde de l'islam, partout où ils se trouvent répandus. Du reste, il n'est question chez eux ni de patriotisme ni de nationalité. Le Juif est chez lui partout où il trouve des compagnons de sa foi, l'Arabe partout où il rencontre une communauté ou une école de l'islam.

En tout ceci, les Sémites ne sortent pas de leur isolement. Il n'en est plus ainsi sous un autre point de vue, qui ne s'est rencontré, dans le monde antique, que chez les Juifs; qui se rencontre, chez les Arabes, depuis l'islam; que l'on retrouve, chez les Pères de l'Église, par suite de l'idée du Christ, comme d'un Sauveur du genre humain, de l'Esprit saint comme parlant dans toutes les langues et descendu sur tous les peuples; dont il est question, pour la première fois, dans les annales de la science, sous le nom moderne de philosophie de l'histoire. Je veux parler d'une histoire du genre humain, qui précède, pour les Sémites, leur histoire propre, et de la continuation de cette histoire dans celle de leurs destinées, liées, par la vision des prophètes, aux destinées de tous les peuples du monde. C'est ainsi que l'élément prophétique, inspiré et divinatoire, et l'élément apocalyptique ou visionnaire, qui se rend compte de la fin et du renouvellement des choses, rentrent, pour les Sémites, dans le domaine de tout l'avenir de l'espèce humaine.

Il doit y avoir un élément astronomico-astrologique chaldéen de date antique dans les conceptions des prophètes apocalyptiques chez les Sémites, comme dans celles des montanistes et millénaires parmi les chrétiens; on le retrouve, à sa façon, dans les combinaisons de la gnose et du manichéisme. Les livres des Mendaïtes, scrutés par M. Renan, nous fourniront peut-être des lumières à cet égard. L'espèce de philosophie de l'histoire ébauchée par les Pères de l'Église sur les faits extérieurs des événements du monde, ramenés dans le cercle de la vocation d'Abraham, de la loi mosaïque et de la prophétie juive, combinés avec les cycles et époques des annales de la Babylonie, de l'Assyrie, de l'Égypte, de la Phénicie, des antiquités grecques, envisagées d'après le système des mythographes et des évhéméristes, et rapportées à un calcul du temps sur le modèle inventé par les Juifs d'Alexandrie, l'historien Josèphe, etc., cette

philosophie respecte, en son genre, tous les documents de l'antiquité, quoique sans discussion et sans critique. Il n'en est plus ainsi des gnostiques et des manichéens, qui combinent la destinée de l'espèce humaine avec une mythologie de leur façon, qu'ils enfantent au moyen de leurs æons. Tels sont les nombreux antécédents sur lesquels les sectateurs de l'islam brodent à leur façon, en y ajoutant les destinées du monde romain. Ce que les imaginations cycliques du développement de l'ordre des choses dans le règne des esprits et du genre humain, chez les gnostiques, etc., sont, par rapport aux combinaisons historiques des Pères de l'Église, les imaginations des ismaéliens et autres hérétiques de l'islam le sont par rapport aux combinaisons historiques des orthodoxes parmi les historiens et les savants arabes.

On sait que les sectes apocalyptiques de la chrétienté du moyen âge composent un tableau de l'histoire de l'espèce humaine sur les deux règnes du passé, celui du présent et un règne de l'avenir; le gouvernement du Père pour le passé juif et païen, celui du Fils pour le passé chrétien, celui du Saint-Esprit pour son présent, et celui de l'*Évangile éternel* pour son avenir. L'époque chrétienne se trouve ensuite divisée d'après l'avénement des trois apôtres : saint Pierre, pour la première époque de l'Église, saint Paul pour la seconde, saint Jean pour la troisième, datée des ordres monastiques de Saint-Benoît, de Saint-François, de Saint-Dominique, en une sorte de progression, suivie aussitôt de débordements de vices nouveaux, principes de déchéance. De même les sectes issues de l'islam composent, à leur manière, un thème arbitrairement arrangé. Adam, Seth, Énoch et Noé y sont des prophètes en progression dans l'ancien monde, ce qu'ils semblent avoir puisé aux sources des Mendaïtes. Abraham, Moïse, Élie, etc., y sont les prophètes d'avant le Christ. Avec chacun de ces prophètes finit un ordre ancien et commence un ordre nouveau; et à côté d'eux figurent autant de philosophes qui rationalisent leur théologie. De cet ordre fut Hermès Trismégiste, auteur des pyramides d'Égypte, pour l'époque séthienne, Pythagore pour les temps d'Élie, et Platon plus tard, aussi bien qu'Aristote. La prophétie du Christ eut pour explication philosophique le néoplatonisme des Alexandrins. Celle de Mahomet fut en progrès sur le Christ, car il s'agit toujours d'un progrès dans ce développement des époques les unes des autres; elle eut, à son tour, pour interprètes les docteurs et jurisconsultes de l'islam.

C'est après cette époque que commence le règne secret de différents prophètes et philosophes, tous également secrets, dont la pri-

mitive donnée semble empruntée à la hiérarchie du manichéisme. L'ambition des chefs arabes et autres instigateurs de ces affiliations a donné un tour tout à fait particulier à ces *Arcana*, reproductions des mystères religieux, scientifiques et politiques de l'humanité progressive, avec la prétention de construire l'édifice d'une sorte de sagesse salomonienne, ou d'une maçonnerie arabe. C'est probablement grâce à l'influence des sectaires arabes que cette forme d'un gouvernement occulte, qui prétend disposer par avance des destinées de l'espèce humaine, s'est glissée parmi les affiliations des Cathares du moyen âge. Ils percent en Europe au temps des iconoclastes, et y jouent un rôle déjà assez important dès le XIe siècle, succombant dans les guerres de religion du XIIIe.

L'ambition sémitique, qui fut celle des prophètes, des inspirés, des visionnaires, prend ainsi une tournure toute nouvelle, et aspire à une domination politique et scientifique de l'espèce humaine, cadre commode pour des audacieux qui se placent, arbitrairement, à la tête d'une époque, à l'insu du reste du monde, réglant ses destinées par les daïs, leurs missionnaires. L'ouvrage de Shahrastâni nous ouvre la vue des théories spéculatives, scientifiques et politiques de quelques-unes de ces affiliations, sur lesquelles l'illustre M. de Sacy nous a donné des documents importants, sans résumer la matière.

XXIV. *Fin du monde sémitique.* — Il est évident que le livre de M. Renan tire à une grande conclusion : la fin du monde sémitique comme tel, et l'achèvement des destinées de l'espèce humaine par le monde des Aryas. L'activité de la progression historique de ce dernier monde a passé d'Asie en Europe depuis l'élévation d'Athènes, allant de cette cité à Rome, de Rome à Charlemagne et à la papauté; du moyen âge au siècle de la Renaissance, de ce dernier au système de l'équilibre des puissances européennes, et graduellement, à travers les alternatives de la Révolution française, à l'envahissement de l'univers par les missions chrétiennes, par la navigation anglaise, française et américaine (celle des Portugais, des Espagnols, des Hollandais ayant fait son temps), par l'expansion de l'Angleterre, de la France et de la Russie du côte de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, les Portugais, les Espagnols et les Hollandais ayant ouvert la marche. La science européenne vient couronner ces efforts; de l'étude de la nature, propagatrice des arts et de l'industrie, elle s'élance à la science de l'humanité par la voie de la philologie comparée, l'ouvrage de M. Renan contribuant, pour

une des familles les plus importantes de l'espèce humaine, à la consolidation de cette science.

Le premier de tous les mondes qui ait péri fut celui des races chamitiques, dont la Chine est parente de génie, de caractère et d'esprit, je ne dis pas d'origine ; car en ces matières il n'y a pas de certitude possible. Elle aussi est morte, séculairement et sur pied, cette civilisation chinoise, en son apogée mandarinique, dont le caractère originellement sacré et hiératique, demeuré à la seule personne de l'empereur, a passé dans un ordre administratif *sui generis ;* car il roule tout entier sur la science et se fonde tout entier sur un rituel de cérémonies publiques et d'État. La civilisation couschite ou céphène a disparu d'une autre façon ; mais une portion scientifique de sa sagesse a passé, essentiellement modifiée, aux Brahmanes, par le sacerdoce des Kaushikas (les Babhravas ou les *bruns*, et les Kâpeyas ou les *Cercopes*). Une autre portion scientifique de sa même sagesse, également modifiée par le culte aryen des Athravâ, ou des pontifes d'Oromazes, est demeurée à la caste sacerdotale des Mages de la Médie et de l'Assyrie, en dépit des catastrophes qu'elle a eu à subir avant de disparaître. Une troisième portion scientifique, toujours de la même sagesse, modifiée par le sémitisme des Arphaxites, a persévéré parmi la caste pontificale des Chaldéens de la vieille Babylonie, dont les membres se sont trouvés dispersés à travers l'empire grec et l'empire romain, durant leur extrême décadence. D'autres parties scientifiques en ont péri avec la culture sémitisée des peuples sabéens du midi de l'Arabie et de l'Éthiopie, de Tyr et de Carthage, comme de Sidon la chananéenne. Agissant, enfin, sur tout le nord de l'Afrique, dans la nuit des temps, une dernière partie de cette science due à la puissance des pontifes de Thèbes, de Memphis, d'Héliopolis et de l'Ammonium de l'Oasis lybienne, fut ensevelie sous la conquête des Perses, avant que la momie en fût réhabilitée sous le règne des Ptolémée. Pour s'abîmer dans le néant on n'a pas besoin de disparaître ; il y a encore une Chine, comme il y a des Brâhmanes ; il y a eu longtemps des Mages, des pontifes chaldéens et égyptiens sous les Perses, les Grecs, les Romains. Les Mages se sont même remués dans leurs tombeaux du temps des Sassanides, continuant une vie posthume, qui réagit sur le monde mahométan lui-même ; les Chaldéens enfin traînent encore quelques haillons parmi les sectes mendaïtes. On n'a donc pas besoin de périr pour disparaître. Une momification complète et la suspension de toute initiative sur les destinées de l'espèce humaine suffisent pour cela.

Il est évident, pour qui sait lire et comprendre le livre de M. Renan et médite la portée des choses, que le rôle de la race sémitique dans l'histoire du genre humain fut le plus élevé de tous, car elle lui donna la *religion*. Aussi longtemps que les Aryas de l'Occident, que les Grecs et les Romains demeurèrent païens, ils ont pu fonder et détruire, conquérir et rebâtir; les créations d'Alexandre dans l'Orient, celles des Romains dans l'Occident ne furent que des œuvres de syncrétisme. Elles ont joué leur rôle dans la préparation des destinées de l'espèce humaine par le rapprochement des peuples, rapprochement qui n'a profité qu'au christianisme; mais elles ont promptement vieilli dans une corruption précoce des plus effrayantes. Si nous pouvons déplorer, scientifiquement parlant, leurs ruines, nous devons nous en réjouir moralement et historiquement parlant. Sans le christianisme, ni le monde celtique, ni le monde germanique, ni le monde slave n'eussent abouti et n'aboutiraient à aucune destinée universelle; car la conquête par les armes passe avec les armes : la Chine, l'Assyrie, la Médie, la Perse, l'Égypte, la Grèce, Rome le prouvent. Il n'y a que la conquête par les sentiments et les idées qui tienne, en changeant le cœur et en modifiant l'esprit des peuples.

C'est parce que le monde sémitique s'est arrêté en route qu'il s'est momifié avec les Hébreux, qu'il n'a su que dévaster avec les Arabes, qu'il s'est refusé au christianisme, dont il a faussement prétendu faire une autre forme de la croyance païenne, en lui imprimant le nom absurde de Trithéisme, que ce monde a dû disparaître à son tour, comme le monde chamitique. Il immobilisa, en effet, le monothéisme, en le privant d'action sur l'espèce humaine, comme les races chamitiques ont très-anciennement immobilisé la science, les arts, l'industrie et la politique. Un dernier mot sur les Arabes, dont M. Renan a si sagacement étudié la gloire et la nature, servira de commentaire à cette fatalité de la disparition des Sémites comme tels, je veux dire des Sémites restant juifs ou mahométans, et, par suite, privés d'influence sur l'avenir du genre humain.

Certes, leurs créations furent brillantes, mais à l'instar des jardins d'Adonis, que les anciens Grecs plantaient dans des vases de fleurs pour célébrer la fête des Adonies, et qui se fanaient au lendemain. La première époque de la destruction achevée, en s'emparant, à leur façon, de la science des Grecs et des Indiens, surtout par des intermédiaires juifs, syro-nestoriens et persans, en relevant les vieilles cultures agraires de la Babylonie et de la Syrie, de

l'Arabie Heureuse et de l'Égypte, en suivant les pas des vieilles cultures dans la Transoxane et la Bactriane, comme en diverses parties du Turkestan chinois, en profitant de la culture romaine, reprise par les Goths en Espagne, et en relevant la Sicile de sa décadence, les Arabes ont fait partout acte d'énergie et de volonté; mais ils ont constamment détruit leurs œuvres de leurs propres mains. L'imprévu qui règne dans toutes leurs actions, l'improvisation qui est le génie de leur race, leur prophétie sous laquelle se cachent des ambitions affreusement personnelles, mais énergiques et profondes, tout cela, et par-dessus tout le génie même de l'islam, essentiellement contradictoire à leurs œuvres de civilisation et de culture, auxquelles il refusait le sceau divin, les perpétuelles dissensions internes qui en résultaient, tout cela a bien plus servi à la destruction des grandeurs et des splendeurs du monde arabe que la stupide épée des Turcs ou la grossièreté bestiale des invasions mongoles. Grâces soient rendues à M. Renan de nous initier d'une main sûre, et avec une science si énergiquement provoquante, à la compréhension d'une des plus importantes branches de la race humaine, la moindre en nombre, mais non pas la moindre en action et en puissance.

Baron D'ECKSTEIN.

FRAGMENT

D'UN

VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE EN ASIE MINEURE.

RECHERCHES SUR LA POSITION DE LA VILLE ANTIQUE DE PRIAPUS, ET SUR CELLE D'EXQUISE, VILLES DU MOYEN AGE.

Non loin de l'embouchure du Granique, il y a un village maritime nommé *Karaboga*, dont le port est défendu contre tous les vents par le groupe des îles de Marmara et par un promontoire. Ce port s'est peu à peu rempli; mais si on se donnait la peine de le curer, il serait capable de recevoir des bâtiments du port de 15000 kilos. Nous y vîmes une vingtaine de bâtiments cabotiers, car ce village fait un petit commerce de bois de construction, charbons, fruits, blé, etc.

Les anciens géographes et les cartes modernes s'accordent à placer ici ou dans le voisinage l'ancienne ville de *Priapus*, et effectivement on trouve des ruines et des débris de colonnes, d'architraves, des chapiteaux, des inscriptions à Karaboga, plutôt que dans la presqu'île formée par le promontoire sus-mentionné.

Strabon (1) dit que « Priapus est une ville sur la mer, avec un petit port; elle fut bâtie, selon les uns, par les Milésiens, qui, vers le même temps, fondèrent Abydos et Proconnèse, et, selon d'autres, par les Cyzicènes. Elle tire son nom du dieu Priape, qui y est en grande vénération, soit que son culte y ait été transporté d'*Orneœ*,

(1) L. XIII, ch. I.

ville voisine de Corinthe, soit que ce dieu, étant né de Bacchus et d'une nymphe, ait été naturellement porté à l'honorer dans un pays couvert de vignobles; tel est, en effet, le territoire de la ville de Priapus. »

Quant aux ruines que l'on voit dans la presqu'île, le plan en donne une idée assez exacte. (Voir la pl. 279 ci-jointe.) Mais ce qui excite la plus grande surprise, ce sont les huit tours qui couronnent le mur principal destiné à défendre la ville du côté de terre. Ces murs sont construits en briques et s'appuient sur des fondements solides, qui consistent en un mélange de cailloux et de chaux. La forme des tours est pentagonale, et outre le mur en briques qui lie les huit tours l'une à l'autre, il y a devant celui-ci un second mur construit avec le même mélange de cailloux et de chaux. Les tours et les murs ont beaucoup souffert par des tremblements de terre; mais deux ou trois tours sont encore d'une très-belle conservation. Les côtés de la mer étaient défendus par des murs moins forts : aussi ne trouve-t-on que les fondements de cinq tours qui protégeaient la ville propre.

Plus on regarde ces ruines, moins on croit à leur identité avec la ville de Priapus. Comme toujours, les moyens de défense sont calculés sur les moyens d'attaque; les tours pentagonales démontrent plutôt qu'elles ont été bâties pour défendre la ville contre les armes du moyen âge; en second lieu, on ne trouve dans cette enceinte aucun fragment qui soit indubitablement des temps antiques; et enfin, l'emplacement de cette ville est tout à fait contraire aux principes et aux besoins des anciens. Ceux-ci avaient pour principes de rechercher la mer et en même temps de l'éviter, c'est-à-dire de chercher une position qui les protégeât contre les périls, qui leur garantît les avantages du commerce maritime par un port, et qui leur assurât la domination de la plaine; c'est d'après ce principe que toutes les fameuses villes de la plaine ont été bâties : Troie, Athènes, Corinthe, Pergame, Assus, Smyrne, Sinope et beaucoup d'autres en sont la preuve. Priapus en ferait une exception qui n'est justifiée par aucun motif. Il est vrai qu'il y a une exception bien célèbre à signaler, c'est Byzance (Constantinople), qui n'offrait pas les conditions dont je viens de parler; mais, en échange, elle avait d'autres avantages, tels que la domination du Pont-Euxin, de la Propontide, et toutefois Chalcédoine (*Kadi-Koi*) fut bâtie 23 ans avant Byzance.

A Karaboga j'ai trouvé des ruines et des fragments qui sont d'une antiquité bien constatée; entre autres, on lit, sur une pierre à côté

de la fontaine publique, l'inscription suivante, en beaux caractères romains :

IMP
CÆSAR[I]
TRAIANO
HADRIANO
AVG IOVI
OLYMPIO
CONDITORI
COL

Ce fut donc l'empereur Adrien qui accorda à la ville de Priapus le rang de colonie.

On voit par là que c'est le village de *Karaboga* qui représente l'ancienne ville de Priapus, plutôt que les ruines de la presqu'île. En effet, le passage de Strabon s'accorde mieux avec la position du village de Karaboga, qui a un port, tandis que le petit port indiqué dans le plan, par la lettre H, pourrait recevoir tout au plus un caïque (1). Le village de Karaboga est mieux défendu contre les incursions des pirates, et les restes que l'on y trouve sont d'une époque bien constatée.

Mais si Priapus n'était pas sur la presqu'île, quelle ville y avait-il donc? Il faut chercher dans les annales du moyen âge. Villehardouin, qui nous raconte l'histoire de l'occupation venéto-française de Constantinople et du Bas-Empire (1204-1260), nous a transmis des détails très-curieux sur une ville qu'il nomme *Exquise*, et qui, en 1106, fut conquise par Pierre de Bracheux. Il la représente comme une place forte, environnée par la mer et ne tenant au continent que par une ouverture défendue autrefois par une forteresse alors ruinée, et qu'il ferma par deux châteaux qu'il fit construire à l'entrée. Pierre de Bracheux en fit sa place d'armes et son magasin, où il déposait le butin qu'il faisait dans ses expéditions.

On reconnaît aisément les deux châteaux dont parle Villehardouin dans les deux tours à l'entrée (*a*) et les magasins dans les souterrains (*d* et *e*).

S'il reste encore quelques doutes à cet égard, on n'a qu'à consulter le récit de Villehardouin sur l'attaque dirigée contre Exquise,

(1) Espèce de barque dont on se sert à Constantinople pour naviguer dans le Bosphore.

en 1207, par Lascaris et son amiral Sturion. Celui-ci avait passé l'Hellespont avec dix-sept galères pour attaquer la ville, tandis que Lascaris l'assiégeait du côté de la terre, et que les habitants de la ville d'Exquise et de l'île de Marmara s'étaient révoltés contre leur seigneur Pierre de Bracheux. Aussitôt que l'empereur de Constantinople eut cet avis, il abandonna une entreprise qu'il avait préparée pour sauver Andrinople, et fit armer promptement quatorze galères où il mit l'élite de son armée. L'escadre grecque n'attendit pas leur arrivée; Sturion regagna l'Archipel, et Lascaris se retira dans l'intérieur de l'Anatolie.

Le Dr Mordtmann,
chargé d'aff. des villes anséatiques, à Constantinople.

Explication de la planche 279 :

(*a*) Entrée.
(*b*) Acropole.
(*c*) 2 citernes.
(*d*) Souterrain.
(*e*) Souterrain divisé en trois pièces, couvert de voûtes.
(*f*) Fossé.
(*g*) Ville.
(*h*) Pont formé par deux écueils saillants.
(*i*) Restes de voûtes du sanctuaire.
(*j*) Murs latéraux.

ARMOIRE AUX SAINTES HUILES.

Ce genre de monument que représente la planche 6 du premier volume de cette *Revue*, est d'autant plus curieux à étudier que les exemples en sont très-rares. En effet, nous ne connaissons que celui-ci de cette forme. — M. Lenoir en a dessiné un autre qui se trouve dans une petite église fort curieuse du XIe au XIIe siècle, à Viterbe, près la porte dite de Rome. Mais le meuble est du XVIe siècle.

Aug. Valentini en a publié une autre de la même époque dans son magnifique ouvrage intitulé : *Description de la basilique patriarcale de Saint-Jean de Latran.* Rome, 1836. 1 vol. in-f°, planche 51. L'authenticité de ce monument est incontestable, puisque au-dessus de l'armoire se trouve l'inscription écrite en grosses lettres: *Oleum Sanctum.*

Une autre se voit à l'église Sainte-Catherine à Oppenheim. Voir la planche 34 de l'ouvrage de G. Moller : *Denkmaler der deutschen Baukunst d'argestellt;* in-folio. Leipsick, 1818. Ce meuble est en style gothique allemand, autant que notre mémoire peut nous le rappeler. Enfin, dans l'intérieur du baptistaire de Pise est une espèce de tabernacle qui pourrait bien être encore une autre armoire aux saintes huiles. Voir la planche 141 *du Moyen âge monumental*, publié par Hauser.

L'église de Saint-Clément, dans laquelle est placé le curieux meuble que nous allons décrire, ne doit pas être confondue avec une autre qui datait du Ve siècle et démolie au VIIIe, par ordre du pape Adrien, parce qu'elle tombait en ruines (1). La basilique dont il s'agit ici est du IXe siècle (2). L'armoire aux saintes huiles se voit à main droite de l'autel au-dessus d'une table nommée *secretarium minus.*

Ce curieux meuble, dont la forme ressemble assez à celle d'un tabernacle d'autel gothique, est couronné par un pignon orné de crochets. Un Agneau pascal nimbé, mais sans croix (3), son attribut

(1) Valeri, *Voyages historiques et littéraires en Italie*, in-8. Paris, 1833, t. IV, p. 86, 87.

(2) On trouve une description de cette basilique dans l'*Itinéraire de Rome*, par Marien Vasi, Romain. 2 vol. in-12.

(3) On sait que, sur les monuments chrétiens, l'Agneau pascal est très-souvent

ordinaire sur les plus anciens monuments chrétiens, occupe le milieu du tympan. A main gauche de l'agneau est une figure debout qui pourrait bien être une sainte femme tenant un vase à parfum, comme on en donne assez souvent un à la Madeleine au tombeau. Au-dessus trois figures, dont une à genoux près la Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, et qui est coiffée d'une espèce de mitre de forme bizarre. Deux colonnes torses à chapiteaux d'un style imité de l'antique et mélangé de feuillages soutiennent l'entablement ; tout le meuble porte sur deux consoles du même style. Le fond du meuble est en mosaïques.

Pour les détails liturgiques qui se rattachent à ce monument, nous renverrons au curieux et savant ouvrage intitulé : *Ornatus ecclesiasticus hoc est compendium præcipuarum rerum quibus quævis rite decenterque compositæ ecclesiæ exornari ac redimiri debent*, etc. ; in-4°, par Jacques Myller, évêque de Ratisbonne et vicaire apostolique. Imprimé à Munich en M.D.XCI. On trouve dans cet ouvrage plusieurs planches représentant divers objets servant à l'ameublement des églises : les planches 8 et 9 offrent diverses formes de boîtes ou vases servant à renfermer les huiles consacrées pour le baptême, pour les catéchumènes, pour les malades, etc.

Mais ces vases sont modernes ; quelques-uns accusent cependant le XVe siècle, et il serait fort intéressant de savoir comment ils étaient faits dans les temps primitifs de l'Église, car nous n'avons que des présomptions à cet égard. Quant au moyen âge, nous ne pouvons indiquer qu'un seul vase présumé avoir servi à cet usage ; il est de cristal et date du XIIIe ou XIVe siècle. On le trouve gravé dans les *Mélanges d'archéologie*, *d'histoire*, etc., des PP. Cahier et Martin. Voir la planche 19, lettres G. H. Le texte ne dit rien de bien satisfaisant que sa description.

L. J. Guenebault.

nimbé du nimbe crucifère, attribut de Jésus-Christ, qu'il représente, et que de plus il porte ordinairement un étendard crucifère auquel est fixé une banderolle, en signe de triomphe. Une des plus anciennes figures de l'agneau portant une croix (et cette croix est sur le front), se trouve sur un tombeau des Catacombes publié par Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 185. Autre tenant la croix sur l'épaule, II, p. 295. M. l'abbé Crosnier en a publié un très-remarquable, planche de la page 94 de son *Iconographie chrétienne* (1 vol. in-8, 1848), dont malheureusement il ne donne pas la provenance, et c'est un des plus beaux que nous connaissions.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

On va publier incessamment, sous les auspices de M. le duc de Luynes, un travail qui a pour but de reconstituer, à l'aide de documents recueillis dans les archives départementales de Seine-et-Oise, le Cartulaire de l'abbaye de Vaux-de-Cernay, qui n'existe plus. Ce travail est confié à M. Borel d'Hauterive, qui aura pour collaborateurs M. Merlet et M. Moutié.

— Parmi les prix offerts par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, nous remarquons, pour 1857, une médaille d'or de 300 francs, qui sera décernée à l'auteur de la meilleure notice biographique sur le général Duvivier, né à Rouen; notice qui devra comprendre une appréciation raisonnée de ses ouvrages. Pour 1858, le prix Gossier sera une médaille de 750 francs, offerte au meilleur mémoire sur les artistes normands et les œuvres d'art en Normandie aux XVIIe et au XVIIIe siècles. Les mémoires devront être manuscrits et inédits, et adressés avant le 1er mai, soit à M. Girardin, soit à M. Pottier, secrétaires de l'Académie.

— Les curieux ont pu remarquer, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale de Paris, une pierre roulée, en serpentine commune. Cette pierre porte, à l'un de ses bouts, la vipère céraste avec trois étoiles, puis les douze signes du zodiaque, puis quatre ou cinq autres figures, le tout sculpté en relief; enfin, sur les deux flancs de la pierre, on voit quatre colonnes d'écriture cunéiforme gravée en creux. Suivant les observations de M. Saigey, dont les travaux ont eu surtout pour résultat de démontrer la liaison qui existe entre toutes les parties de la métrologie ancienne et de la rattacher au système égyptien, cette pierre serait le talent asiatique qui est aussi celui des Hébreux et de Moïse, et qu'il évalue à 18 kil. Le talent asiatique s'obtient, d'après M. Saigey, en prenant la moitié de la coudée royale égyptienne ou quatorze doigts, et en faisant un vase qui soit le cube de cette demi-coudée. Si on le remplit d'eau, on a un poids de 18 kil. C'est ainsi, suivant ce savant, que procédaient les anciens; ils cubaient leurs mesures de longueur pour former leurs poids.

BIBLIOGRAPHIE.

Opinion sur certains rapports qui existent entre le costume des anciens Hébreux et celui des Arabes modernes (lu à l'Académie des Beaux-Arts), par M. Horace Vernet. Br. in-8°, avec gravures. Paris, 1856; impr. Ducessois.

Dans cette communication, faite à l'Académie des Beaux-Arts, M. Vernet examine quelques points de comparaison qu'il a reconnu exister entre les faits mentionnés dans l'Écriture et les mœurs et usages des Arabes modernes pris parmi une foule d'observations faites en Algérie. Il est vraiment curieux pour un esprit observateur de voir les rapports qui existent encore entre les modernes habitants du désert et les patriarches de l'Ancien Testament. C'est chez ces peuples, qui ont toujours vécu sous l'influence des traditions, que l'artiste pourra s'inspirer pour traiter des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il y retrouvera les physionomies, les costumes, les allures, les usages, les ustensiles et jusqu'aux armes, aux harnachements des chevaux et des autres animaux domestiques.

Nous avions déjà été frappé de cette analogie en voyant, dans une précédente exposition de peinture, une charmante composition d'un artiste bien connu pour la rigoureuse exactitude qu'il apporte dans ses œuvres, et qu'il avait exécutée dans un voyage artistique fait en Afrique. C'est une aquarelle de M. Adolphe Leleux, qui a été acquise par M. Alloux, avocat à la Cour d'appel de Paris, et qui nous est toujours restée présente à la mémoire; elle nous apportait déjà une preuve de la rigidité avec laquelle se sont maintenues chez les peuplades de l'Afrique les anciennes traditions. Tout, dans cette composition pleine de vérité, nous reportait au temps des Pharaons: physionomies, costumes, et jusqu'à la coiffure des femmes que nous avons pu comparer avec une élégante sculpture de cette époque reculée, reproduite sur la planche 40 bis de la IIe année de cette *Revue*. Enfin, le site au milieu duquel sont groupés les personnages nous a semblé être, pour la physionomie et la couleur, en parfaite harmonie avec le sujet traité par M. Leleux. Depuis, nous avons eu occasion de voir dans les cartons de cet artiste plusieurs études faites en Afrique sur lesquelles nous avons pu faire les mêmes observations.

Si les artistes qui se sont voués plus particulièrement à la représentation de sujets religieux, voulaient se donner la peine d'aller contempler l'image encore vivante de tout ce que nous a transmis la Bible, s'ils allaient étudier les pittoresques et traditionnels costumes de l'Orient qui existent encore, leurs productions gagneraient en vérité et seraient plus sérieuses ; alors nous ne serions plus exposés à voir dans nos églises des compositions si peu en harmonie avec les textes, et ces illustrations de mauvais goût qui accompagnent aujourd'hui les diverses éditions de la Bible.

Les études archéologiques ne permettent plus de nos jours ces anomalies artistiques qui nous font voir Jésus-Christ entouré de marchands vénitiens du XVIe siècle ou de bourgmestres flamands ; des martyrs chrétiens vêtus de manteaux de velours ; Moise vêtu en sénateur romain ; David et Goliath en soldats gaulois ; un Christ descendu de la croix entouré des saintes femmes portant le costume flamand, le tout exécuté dans des tons de couleur qui ne sont nullement en rapport avec les personnages et les lieux où se passent les scènes représentées.

Un artiste doit avoir aujourd'hui assez de critique pour distinguer les costumes des diverses époques et pour savoir que certaines étoffes, certaines coiffures, ne doivent pas figurer dans un sujet qui nous reporte à des époques aussi éloignées de nous. Nous savons qu'il est plus facile de se renseigner pour l'exactitude des costumes assyriens, grecs ou romains, car les monuments ne manquent pas autour de nous ; aussi, ne verrons-nous pas de nos jours un artiste traitant un sujet emprunté à l'histoire classique, armer Romulus d'une cuirasse du Bas-Empire, coiffer Alexandre d'une perruque à la Louis XIV, ou représenter des guerriers romains en soldats de la Ligue. Ce que nous disons pour la peinture peut s'appliquer à la sculpture.

M. Horace Vernet n'a pas borné ses observations seulement à l'Afrique. Il nous signale une secte d'origine juive connue sous le nom de Karaïtes et habitant les bords de la mer Noire, qui a conservé ses mœurs pastorales et dont le beau type se rapproche, par l'austérité remarquable de ses costumes, des patriarches de la Genèse. DELORME.

La sépulture chrétienne en France d'après les monuments du XIe au XVIe siècle, par Arthur Murcier, archiviste paléographe. 1 volume in-8°, orné de gravures. Paris, 1855 ; Louis Vivès.

L'auteur s'est proposé dans ce travail de rassembler et coor-

donner des matériaux presque inexplorés sur les sépultures chrétiennes en France, sujet lugubre mais qui ne manque pas d'intérêt sous bien des rapports.

Comme tout se tient et s'enchaîne dans l'histoire des peuples, l'auteur a pensé avec raison qu'un examen des usages des anciens envers leurs morts pourrait jeter quelque lumière sur son sujet; aussi a-t-il fait précéder son travail d'un avant-propos dans lequel se trouvent indiquées sommairement les pratiques de l'inhumation et de l'ustion chez les peuples les plus civilisés de l'antiquité.

M. Murcier présente ensuite son travail divisé en plusieurs livres ou chapitres. Dans le premier, il examine la différence qui existe entre le sarcophage et le tombeau, leur forme et leur décoration, leur orientation et les divers modes d'inhumation. Le deuxième livre est consacré aux formes et décorations des tombeaux et à leurs différentes positions. Dans le troisième livre se trouve l'exposé de la doctrine de l'Église relativement à la sépulture dans le lieu saint; l'emplacement occupé par les tombeaux des ecclésiastiques et des laïques dans l'église haute. Le quatrième livre contient de nombreux renseignements sur les cimetières; sur l'origine de ce nom; sur les charniers et ossuaires; sur les danses des morts; sur les lanternes des morts, etc. Le cinquième livre est consacré au symbolisme : objets symboliques enfermés dans les cercueils ou représentés sur les tombeaux. Ames, anges, attributs de la profession, animaux et végétaux symboliqnes. Le sixième livre est consacré à l'épigraphie tumulaire; au déchiffrement des épitaphes; leur style; les singularités qu'elles renferment, etc. Les planches qui ornent ce volume sont d'une exécution parfaite, ce qui ajoute encore au mérite qu'elles ont de présenter des détails qui facilitent et simplifient les descriptions.

Nous venons de mentionner très-succinctement les principaux sujets traités dans les chapitres qui forment le livre de M. Murcier, mais nous pensons que cette simple analyse suffira pour recommander puissamment cette publication utile aux nombreux adeptes des études historiques et archéologiques qui y trouveront, soit comme historiens, soit comme antiquaires ou artistes, de précieux renseignements. A. L.

Journal of the american oriental Society; fith volume. Number 1. *New-York*, 1855.

Ce journal est publié en volumes de 300 pages in-8°, très-bien

imprimé, par la Société américaine orientale, et ce n'est pas une des curiosités les moins remarquables de notre temps qu'un journal venant du nouveau monde et ne traitant que des plus vieux sujets relatifs à l'ancien. Le cahier que nous avons sous les yeux renferme en effet une *grammaire de la langue syriaque moderne*, corruption de l'ancienne et parlée à Ormuz, en Perse et dans le Kurdistan. Cette grammaire est rédigée selon les formes ordinaires, et imprimée, pour les exemples, en caractères syriaques; le chapitre du verbe est très-étendu; la syntaxe embrasse toutes les parties du discours, et des exemples de cette langue, en prose ou en vers, complètent ce manuel d'un idiome oriental moderne dégénéré de l'ancien; ce manuel a pour auteur le révérend D. T. Stoddard, missionnaire de la Société américaine en Perse.

A la suite se trouvent quelques *inscriptions grecques* recueillies en Syrie, des remarques sur des *cylindres assyriens* trouvés à Mosoul, quelques traditions existantes parmi les Arméniens au sujet du *mont Ararat*, la comparaison de l'*accentuation grecque avec l'accentuation sanskrite*, une notice sur l'édition de l'*Atharva-Véda* donnée par M. Whitney; enfin, deux dissertations sur l'*Inscription phénicienne du sarcophage royal découvert à Sidon*, sur lequel cette *Revue* a déjà appelé l'attention de ses lecteurs (1).

L'Amérique a été prompte sur ces antiquités phéniciennes. Le journal précité renferme une belle gravure de l'inscription (réduite) qui occupe la partie supérieure du sarcophage, deux transcriptions en lettres hébraïques, deux traductions et deux séries d'annotations interprétatives : le premier travail a pour auteurs M. E. E. S., et le second M. William, W. Turner. Leurs observations ne manquent pas d'intérêt, et, rapprochées du travail de M. le duc de Luynes, on y remarque deux renseignements qui méritent d'être discutés : M. E. E. S. adopte la date 14 (de la première ligne) donnée par M. le duc de Luynes, et M. Turner n'y lit que le nombre 13. Si, en effet, son *fac-simile* est exact, la ligne courbe suivie des trois lignes verticales ne donne que le nombre 13 (imitation de la numération égyptienne), le signe suivant n'étant qu'un signe moniteur, comme l'auteur dit qu'on le trouve dans l'expression des dates sur les médailles phéniciennes. Les deux critiques américaines rajeunissent le sarcophage de près de trois siècles sur l'opinion de l'académicien français, en fixant sa date vers le milieu du IVe siècle avant l'ère chrétienne. Du reste, et dans les préambules de ces annotations,

(1) Voy. *Revue archéologique*, XIIe année, p. 431.

on rappelle un certain nombre de noms et de dates concernant l'histoire du nouveau monument phénicien, qui ont quelque aspect de prétention de priorité : il paraît toutefois que c'est par les Américains que l'inscription phénicienne est parvenue à M. le professeur Dietrich de Marburg, cité par M. le duc de Luynes.

C. F.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Ch. Lenormant et de Witte. In-4°, texte et planches. Paris, Leleux, édit.

Les livraisons 119 et 120 de cette belle publication viennent de paraître. Elles contiennent, indépendamment de plusieurs planches remarquables, la suite du texte du troisième volume. Les prochaines livraisons contiendront le titre et les tables du deuxième volume dont le texte est terminé.

Bulletin archéologique de l'Atheneum français, journal hebdomadaire paraissant tous les samedis.

La première année de ce bulletin mensuel, qui se compose de 12 feuilles in-4°, renferme plusieurs mémoires remarquables de MM. de Saulcy, de Luynes, de Witte, Oppert, Mariette, des Vergers, Lenormant, etc., sur les antiquités assyriennes, palmyreniennes, phéniciennes et égyptiennes, parmi lesquels figurent des articles sur l'antiquité classique. Le premier bulletin de la deuxième année contient la description d'un bronze représentant Cycnus; une inscription de Wiesbaden; un article sur un vase juif antique, et un mémoire de M. Judas sur des médailles de l'Afrique septentrionale.

Études sur la restauration du chant grégorien au XIXe siècle, par Th. Nisard. Un volume in-8°. Rennes, Vatar, édit., 1856; Batignolles, chez l'auteur.

Dans ce livre écrit avec conscience, l'auteur s'est proposé de parer aux dangers que peuvent occasionner, pour la religion, les divers plans de restauration auxquels on veut soumettre, depuis quelques années, le chant grégorien. Personne n'était plus capable que notre collaborateur pour une pareille tâche, qui n'est pas sans inconvénients, surtout lorsqu'il faut passer en revue et juger le mérite des travaux de ses devanciers, ce que M. Nisard a fait avec toute la loyauté qu'on lui connaît.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DOUZIÈME ANNÉE

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Abbaye — de Pontigny, 227 ; — de Saint-Germain des Prés. Ses démêlés avec l'Université, 385 ; — de Saint-Ouen de Rouen, donation qui lui est faite, 464 ; — de Charlieu, sa porte romane, 493 ; — d'Ourscamp, 493 ; — de Chelles, 603 ; — de Jarcy, 707 ; — de Vaux de Cernay, 763.
Académie — de Toulouse, prix offert, 251 ; — des inscriptions et belles-lettres, sa séance publique, 378 ; — ses élections, 628 ; — de Rouen, prix offert, 763.
Adoration — des Mages, 165 ; — de la Vierge ; 166.
Agetincum, situation de ce lieu, 536.
Aigues-Chaudes, leurs eaux thermales, 612.
Alby (cathédrale d'), sa restauration, 490.
Alger (musée d'), sculpture qu'on vient d'y placer, 189.
Algérie (monuments et inscriptions de l'), 566, 637.
Alphabet — d'Ulphilas, cité, 190 ; — hiéroglyph., son utilité, 265 ; — ibérien, 635.
Alsace allemande, ses églises citées, 495.
Ampère (M.), ses remarques sur les Vandales, 190.
Animaux en enseignes (des), 7.
Animaux symbol. des bestiaires, 15, 33, 294.
Annonciation de la sainte Vierge, miniature du XIVe siècle, citée, 18 ; — sculpture, 165.
Antiquaires (Société des) du Nord, 188.
Apôtres (les) et leurs attributs, 496.
Arabes, études sur leurs costumes, 764.
Arbres de Jessé sculptés, 5, 9.
Archevêque de Besançon, son sceau, 275.
Archevêques de Cantorbéry, leur séjour en France, 228, 229.
Architectes français aux Xe, XIIe et XIIIe siècles, cités, 465.
Architecture (l') à l'Exposition universelle, examen des dessins, 487, 545.
Argenterie du chap. de N. D. de Chartres, fondue pour les besoins de l'État, 105.
Arménie (l') au moyen âge, — sa numismatique, 61 ; — armes hérald. de ce pays, 542 ; — migrations des Arméniens, 685.
Arméniens (monuments) de la Cilicie, 139.
Armes en enseignes, 7.
Armoire aux saintes huiles, 761.
Arsacides d'Arménie, 719.
Art (parallèle de l') égyptien et de l'art assyrien, 115.
Artistes — de Fontainebleau, 301 ; — de la Chersonèse au XIe siècle, 355.
Arvales (collége des), note annonçant un travail complet sur ce sujet, 313.
Aryas — leurs races guerrières, 689, 735.
Asie Mineure (voyage en), 757.
Assyrie — Antiquités de ce pays destinées au musée du Louvre, 378 ; — remarques sur les peuples de ces contrées, 686.
Astres en enseignes, 7.
Astronomie — mythique de l'Inde, 591 ; — des Péruviens, 596.
Athènes aux XVe XVIe, XVIIe siècles, etc., par le comte de Laborde, 54.
Athlètes à Rome mémoire pour leur histoire, cité, 178.
Attributs des apôtres, 496.
Auscii (la cité des), 421.
Autel élevé par les druides à la vierge qui doit enfanter, 92.
Avaris — recherches sur la ville de ce nom en Égypte, 257 ; — est la même que celle de Heröopolis, 261.

Babin (le P.) jésuite, sa description d'Athènes, citée, 58.
Babylonie, dégénér. de ses peuples, 728.
Bacchus, statue en marbre trouvée en Algérie, 189.
Bagradas, fleuve de l'Algérie, 658.
Bague sur laquelle est gravé un monogramme, 351.
Bahut du XVe siècle, avec figures d'Apôtres, 497.
Baléares (îles), recherches sur l'origine de leurs premiers habitants, 244.
Balthasar (l'abbé), notice sur l'abbaye de Pontigny, 227.
Bannière représentant Jeanne d'Arc, 80.
Barbe (Sainte), ses légendes, 170.
Barry (M. E.), notice sur des inscriptions, 221 ; — sur la cité des Auscii, 421.
Basse-Œuvre de Beauvais, citée, 440.
Bastide, origine du mot Bastille employé dès le XIIIe siècle, 475.
Bastille — vue, plan et description de cette prison, 323. — Origine de ce nom, 475.

Becket (Thomas), archevêque de Cantorbéry, son séjour en France, 228.
Berbères ou Kabyles, peuples de l'Algérie, 658.
Berty (M. A.), les enseignes de Paris, 1; — recherches sur les ponts, 193; — notice sur les deux Prés aux Clercs, 384; — compte-rendu de l'ouvrage de Guillebert de Metz sur Paris au XVe siècle, 442; — notice sur l'exposition d'architecture, en 1855, 485, 545.
Bestiaires cités, 15, 19, 28, 33. Résumé de leur moralité, 34.
Beulé (M.), son cours d'archéologie, 628.
Bibliothèque des Sociétés savantes. Sa création, 628.
Blason en enseigne, 8.
Boccace (manuscrit de) analysé, 509.
Bordier (M.), notice sur quelques inscriptions helvétiques, 349.
Borne milliaire retrouvée dans le département de la Gironde, 313.
Boudard (M.), sur une monnaie de Betarratis, 34; — notice sur l'origine des habitants des îles Baléares, 244; — mémoire sur l'alphabet ibérien, cité, 635.
Boulangé (M. Georges), notice sur une mosaïque romaine, 106.
Boulets reçus par la sainte Vierge dans son tablier. Statue de Chartres, 97.
Brunet (M. G.). Mémoire sur les sculptures de monuments religieux, 164.
Buffon. Son château, 43; — recherches historiques sur ce savant, 282; — inventaire du mobilier de son château, 522.
Buffon (M. Henry de). Mémoires sur la vie et les ouvrages de son aïeul, 42, 282.

Cabires Dioscures ou Pélasges (monument du culte des), 366.
Cachots de la crypte de Chartres, 101.
Calendrier — arménien, cité, 141; — égyptien, 251.
Calétric (Saint). Son tombeau retrouvé dans une crypte, 104.
Calice représentant la légende de la Panthère, 23.
Camps refuges gallo-romains, 445.
Canon hiératique de Turin, cité, 373.
Carthage, inscrip. qui en proviennent, 113.
Cartouches de la table d'Abydos, mémoire à ce sujet, 370.
Cartulaire — de Chelles, cité, 608; — de Vaux de Cernay, 763.
Castan (M. Auguste), notice sur un sceau d'archevêque de Besançon, 275.
Castres, état de cette ville au VIIe siècle, 615.
Catacombes de Rome. Leurs peintures à fresques, 605.
Celtes. Leur manière d'honorer les morts, 156.
Cerf — combattant le serpent, 29; — de saint Hubert et de saint Julien, 30; — de saint Eustache, 31.
Cham, Sem, Japhet. Signification mystique de ces trois noms, 702; — noms des pays échus à chacun de ces trois patriarches, 706.
Champagne (haute et basse). — Monuments de ce pays, 256.
Champeaux ou quartier des Halles à Paris, cité, 24.
Champollion. Son ouvrage intitulé: *Égypte sous les Pharaons*, 261; — trouve l'Alphabet égyptien, 265.
Champollion-Figeac (M.), remarque sur le mémoire de M. Poitevin touchant le canon chronologique de Turin, 370; — Analyse du poëme de la *Divine Comédie* du Dante et compte rendu de la nouvelle traduction, 116, 713.
Champollion (M. Aimé), mémoire sur les constructions sous la 3e race, 460.
Chant liturgique, 669.
Chapelle — chrétienne en Cilicie, 141; — saint Gabriel, monument cité, 493.
Chapiteaux de l'église de Ravenne, cités, 254.
Chardin (M. Ferdinand), description du trône de Salomon, 292.
Charles VIII. Histoire de son règne, par Thomas Basin, 636.
Charles le Chauve, figure de ce prince, miniatures du IXe siècle, citées, 254.
Charretier d'une abbaye, acte qu'il passa pour sa nourriture au XIIe siècle, 465.
Chartres, incendies de cette ville à diverses époques, 94.
Chartres (cathédrale de), son histoire, 90; — sa crypte, 95; — ses vitraux, 99.
Chasse représentée sur une peinture antique, 191.
Châsse — de saint Loup à la cathédr. de Troyes, 256; — de l'abbaye royale de Chelles, 606.
Châsses (dix grandes) à l'église paroissiale de Jouarre, citées comme des chefs-d'œuvre d'orfévrerie du XIIIe siècle, 99.
Château — de Montbard, sa description, 43; — de mer en Cilicie, 142; — de Vaulgrenant, 185; — du comte de Montfort, démoli par ordre des inquisiteurs, 475; — d'Ardres, sa description, 632.
Chaudruc de Crazannes (M. le baron), mémoire sur un vase cinéraire, 175; — antiquités du musée de Saintes, 361; — sa lettre sur les poids et mesures de plusieurs villes, 611.
Chauve-souris, sa signification symbolique sur les monuments chrétiens, 27.
Chelles (les sandales de), 603.
Cherson, lieu où s'établirent les premiers ateliers d'art imité du byzantin, 355.
Chien, sa signification symbolique dans l'antiquité et au moyen âge, 23.
Chiens préposés à la garde de l'église, 101.

Chinois (les), peuple navigateur et commerçant, 587; 733.
Chœur — de Notre-Dame de Paris, ses sculptures du XIVe siècle, 10; — de l'église de Pontigny, 233.
Christ (le), 740.
Chroniques de Guines et d'Ardres, publiées, 630.
Chrysopolis, nom grec de la ville de Besançon, 276.
Chypre (histoire de l'île de) sous les Lusignan, compte rendu, 314.
Cierge de procession avec effigie de Jeanne d'Arc, 80.
Cimetière — mérovingien, critique de l'opinion de l'abbé Cochet, 148; — gallo-romain découvert près de Béziers, 188; — prétendu mérovingien découvert par M. Lenormant, 444; — de sainte Agnès, cité, 605.
Cité — de Limes, 450; — des Auscii, 421.
Clercs de l'Université, leurs querelles avec les religieux de l'abbaye Saint-Germain des Prés, 389.
Clergie. Valeur de ce mot, 15.
Clefs de voûtes à figurines allongées, 493.
Cloches (de la liturgie des) par l'abbé Corblet, annonce, 380.
Cloître à Colmar restauré, 629.
Cluny (Ordre de), son éloge, 465.
Cochet (M. l'abbé), réfutation de son opinion au sujet des tombeaux prétendus mérovingiens, 148; — sa réponse, 558.
Colombarium — de Corycus, 137; — autre au musée de Saintes, 178.
Coffret portant un monogramme chrétien, 605.
Conestabile (M. le comte), sa nouvelle publication de monuments funéraires, 569.
Confréries qui propageaient les arts et l'industrie dans l'antiquité, 586.
Constantine (Annuaire de la Société archéol. de), 636.
Constructions du moyen âge, droits et usages, 458.
Convenæ (cité des), recherche sur une inscription de cette ville, 220.
Copte, remarque sur ce genre d'écriture, 265, 588.
Corbie, relation d'une translation de reliques dans ce monastère, 609.
Corne donnée comme signe aux Juifs, 18.
Corporations d'ouvriers en France, leur organisation par saint Louis, 464.
Corycus, description de cette ville de la Cilicie, 129.
Costumes — impériaux et royaux, des monuments publiés par Willemin, cités, 255: — ecclésiastiques, civils et militaires du moyen âge, 255; — des Hébreux et des Arabes mod., 764.
Cour de haute justice tenue par Charles VII, 515.
Coutume au moyen âge pour les constructions publiques ou privées, 458.
Crimée, notes historiques et archéologiques sur cette contrée, sa position, ses premières villes, son art byzantin, 354.
Croisées d'ogives pour les nefs, 11, 181.
Crosse du XIVe siècle au musée de Narbonne, 114.
Crypte — de N. D. de Chartres, 89; — de la cathédrale de Cantorbéry et d'Issoire, 96; — de Bayeux, de la Trinité de Caen, de Saintes et autres, citées, 97; — de Saint-Denis, 254; — de Saint-Laurent et de Jouarre, 494.
Curé (le) Jean Rebours. Singulière consommation de vivres à son enterrement, 124; — Son testament, 125.
Cycle pascal gravé sur le dos d'un siége ou *cathedra*, 565.

Dalle tumulaire arménienne, 542.
Danemark (Société royale de). Compte rendu, 188.
Dante. Sa Divine comédie, nouvelle traduction, 116, 713.
D'Ayzac (Mme Félicie). Mémoire sur les animaux symboliques à N. D. de Paris, 10; — Sur l'ancien monastère de Saint-Denis. Travail annoncé, 115.
D'Eckstein (M. le baron). Mémoire sur les origines des peuples sémitiques, de leurs langues, etc., 573, 677, 724.
Delamare (le commandant). Mémoire sur plusieurs villes de l'Algérie, 637.
Delorme (M.). Compte rendu sur les vues de Paris de M. Meryon, 317; — du travail de M. Horace Vernet sur le costume des Arabes, 764.
Denier de l'abbaye de Cluny, 113.
Dévastations au Xe siècle dans diverses provinces de France, 618.
Dictionnaire iconog. de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, cité, 449.
Digitus Dei. Comment cette expression de l'Écriture sainte est représentée à Strasbourg, 298.
Diptyque en ivoire, du XIe siècle, 562.
Dirhem remarquable du cabinet royal de Stockholm, 424.
Divinités scandinaves, leur analogie avec les divinités latines, 190.
Doges. Monnaies rares de cette dignité, 113.
Donation singulière faite à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, 464.
Dons faits à la Bibliothèque impériale par diverses personnes, 113.
Doublet de Boisthibault (M.). Mémoire sur la crypte de la cathédrale de Chartres, 89.
Dragons des bestiaires, leur signification symbolique, 19, 32.
Droits et usages concernant les travaux publics ou privés sous la 3e race des rois de France, 458, 618.

Dulaure. Son Histoire de Paris critiquée, 405.
Dynastie (XIIe) égyptienne. Monument qui la concerne, 370.

Eaux thermales, citées, 612, 614.
Ecce homo, 169.
Éclairage des Romains (Essai sur l'), 126.
Écriture — grecque avec accents. Particularité citée, 53; — égyptienne. Ses diverses formes, 264.
Écrouelles. Ce qu'on pense de leur prétendue guérison miraculeuse, 170.
Egger (M.). Ses remarques sur un papyrus grec, 53.
Éden (l') de la Bible. Recherches sur sa position, 579.
Églises — N. D. de Paris. Ses sculptures du chœur, 10; — Saint-Eugène, à Paris, 191; — byzantines de la Cilicie, 145; — du département de la Gironde, 164; — grecques en Crimée, 358; — d'Eurville, 368; — de Glascow, 379; — isolées du bruit, 373; — d'Étampes, 493; — de Montlerender, 629; — de Jarcy, 708.
Égypte (l') envahie par les pasteurs, 257; — remarques sur l'écriture de ses peuples, 264; — transformation de ce pays par suite de l'introduction de l'Évangile, 265.
Élamites. Remarques sur ces peuples primitifs, 690.
Éloi (saint) forgeant un fer de cheval, 172.
Émail représentant Henri II et sa cour en dieux de l'Olympe, 312.
Enceintes et mottes gazonnées dans les fortifications, 447.
Enseigne romaine en bronze avec inscription, 127.
Enseignes de Paris avant le XVIIe siècle, 1; — autres plus anciennes, 213.
Épigrammes de Palladas, 243.
Esprit (le saint) représenté comme un homme âgé, 379.
Étienne (saint), martyr., sa chaussure, comment représentée, 605.
Étoile des mages, comment représentée à la cathédrale d'Amiens, 167.
Étrusques (monuments) publiés, 569.
Eugène (église Saint-), construite en fer à Paris, 191.
Eustache (saint). Sa légende, 31.
Évangéliaire — porté en procession, 564; — du VIIIe siècle, cité, 606.
Évangile, sa prédication en Égypte, 265.
Évêque — arien, nommé Ulphilas, traduit l'Écriture sainte en goth, 190; — en costume du IXe siècle, cité, 439; — nommé Arnoux, ses dévastations, 618.
Expropriation pour cause d'utilité religieuse, 477; — pour cause d'utilité publique, 479.

Fabliaux en enseigne, 9.
Fallue (M. Léon). Mémoire dans lequel il réfute les découvertes sépulcrales de l'abbé Cochet, 148; — Dissertation sur les Oppida gaulois, 445.
Fontainebleau. Recherches sur les artistes qui ont travaillé au château, 301.
Fonts baptism. de la crypte de Chartres, 104.
Fouilles archéolog. à Vichy, 435.
Fours à chaux et à plâtre au moyen âge, 460.
Fresques des XIIIe, XIVe et XVe siècles, représentant les saints du calendrier arménien, 141; — autres d'une église byzantine, 145; — du XIIe siècle, représentant le jugement dernier, 546.
Friedlander (le docteur), sa publication de la numismatique de l'île de Rhodes, 64.
Funérailles d'un curé champenois, 124.

Gardiennes (sœurs) des saints lieux, 102, 105.
Gaufrier du XIIIe siècle avec les figures des apôtres, 500.
Géorgie (numism. de la), 717.
Gironde (département de la). Ses monuments les plus remarquables, cités, 169.
Gladiateurs combattants représentés sur une mosaïque, 109.
Glascow. Sa cathédrale restaurée. 379.
Gorighos ou Corycus, assiégée au XVe siècle par les Vénitiens, 133.
Gravure d'architecture. Examen de ses produits à l'Exposition universelle, 547, 553.
Greene (M. J. B.), ses fouilles à Thèbes, 571.
Grésy (M. Eugène). Notice sur les sandales de Chelles, 603.
Grottes sépulcrales en Cilicie, 137.
Guelma, ville de l'Algérie, 653.
Guenebault (M. L. J.). Compte rendu de l'ouvrage de Willemin, 253; — Notice sur les attributs des Apôtres, 496; — sur les Diptyques, 560; — sur une armoire aux saintes huiles, 761.
Guillebert de Metz. Sa description de Paris au XVe siècle, 442.
Guines, cette ville fortifiée en 1201, ses origines, 633.

Hébreux. Leurs traditions citées sur la création, 699, 700.
Henri II (le roi) et sa cour transformés en dieux de l'Olympe, 312.
Herculanum. Peintures de cette ville. Ouvrage cité, 169.
Heures manusc. de Francfort, citées, 519.
Hibou. Sa signification symbolique sur les monuments chrétiens, 15.
Hiéroglyphes (les). Leur utilité, 264; — leurs différentes significations, 597.
Hilaire (église Saint-) en Vendée, citée, 192.
Hippolyte (saint). Sa statue, du IIIe siècle, placée au musée chrétien de Rome, 565.
Homélies de saint Grégoire de Nazianze. Manuscrit du IXe siècle, cité, 606.
Hôpital dans la crypte de Chartres, 101.
Hospitalité (le signe d') placé sur les maisons des gentilshommes, 470.

Hugues Ier, archevêque de Besançon. Sceau de ce personnage, 275.
Huiles (armoire aux saintes), 761.

Iconographie sacrée en Russie, 355.
Incendies qui ont dévasté la ville de Chartres à diverses époques, 94,
Indiennes (relig.), 730.
Inscription phénicienne sur un sarcophage, 432, 767.
Inscriptions étrusques, 183.
Inscription tumulaire scandinave, 188.
Inscriptions grecques, — de Corycus, 146; — dans l'église saint Éloi à Bordeaux, 172; — trouvées en Cilicie, 412; — en Grèce, 712.
Inscriptions romaines — de l'Algérie, 181, 435, 566, 646; — trouvées à Carthage, 113; — en France, 182, 221, 362, 421; — en Suisse, 350; — sur une enseigne militaire, 127; — en Asie Min. 759.
Inscription visigothe donnée au musée de Narbonne, 114.
Inscriptions funéraires des abbesses de Jarcy, 709.
Insignes impériaux de l'empire, cités. 440.
Inventaire — de l'argenterie de l'église souterraine de Chartres, 105; — de la garde-robe et du ménage de Jean Rebours, curé champenois, 124; — de la Bastille, 321; — du mobilier du château de Montbard du temps de Buffon, 521.
Itinéraire d'Antonin, cité, 659.
Ivoire sculpté du XIe siècle, 562.

Japhet, recherches sur l'étymologie de ce nom et sur la race qui descend de ce patriarche, 705.
Jaquot (M.), son mémoire sur une route romaine, 535.
Jarcy (abbaye de), son histoire, 767.
Jean (Saint-) de Jérusalem, monnaies de cet ordre militaire, publiées, 64.
Jeanne d'Arc, recherches iconographiques sur cette héroïne, 65: — son armure, 66; — son costume, 84.
Jubés de Faouet et de la Madeleine de Troyes, cités, 495.
Juifs, — signes de réprob. de ce peuple, 18; sa dispersion, 745.

Kabyles et Berbères, peuplades de l'Algérie, 658.
Kertch, l'ancienne *Panticapée*, ses monuments antiques, 356.
Khremissa (Algérie), mémoire sur les ruines de cette ville, 637.

Laborde (M. Léon de), son nouvel ouvrage sur Athènes, aux XVe et XVIIe siècles, compte rendu, 54; — les artistes de Fontainebleau, 301.
Labyrinthes de diverses églises, cités, 256.
Lampe dans un vase funéraire, 114.
Langlois (M. Victor), notice sur Corycus, 129; — lettre à M. Guigniaut sur un monument de la Lamotide, 365; — son voyage à Sis, 380; — description de Mopsueste, 410; — note sur une monnaie arménienne de Léon, II, 483; — sur une dalle tumulaire arménienne, 542; — compte rendu des fouilles de Thèbes, 571; — numismat. de la Géorgie, 717.
Langue — romane, prix proposé pour des recherches sur sa formation, 251; — sémitiques, leurs rapports avec les langues indo-européennes, 576, 742.
Le Bas (M.). Compte rendu de l'ouvrage de M. de Laborde sur Athènes, 60.
Légendes, citées, 29, 164, 168.
Léon II, roi de la petite Arménie. Monnaie de ce prince, 483.
Letronne (M.). Son opinion sur la période sothiaque, 377; — sur le déluge, 683.
Lettres inédites des Feuquières, 189.
Lettres en enseignes, 8.
Licorne (la), symbole de chevalerie, 514.
Lion (le) — des bestiaires, 25: — héraldique de l'Arménie, 543.
Lions—de l'arsenal de Venise, leurs inscriptions restées inexpliquées, 60; — sculptés sur le portail de la cathédrale de Strasbourg, 294.
Livres et manusc., leur ancienne forme, 169.
Lusignan, roi d'Arménie, sa monnaie, 63.
Luynes (le duc de), son explication de l'inscription du sarcophage d'un roi de Sidon, 434.

Madaure. Notice sur cette ville, 664.
Mages. Documents curieux sur leur voyage et ce qu'ils ont offert. 167.
Mahomet identifié au Christ, 740.
Main placée dans les nuages. Sa signification symbolique, 298.
Maison des musiciens à Rheims, 711.
Maisons — leur aspect au moyen âge, 470; — des condamnés à mort brûlés, 471; — maisons en bois, 470; — ordonnances et formalités au sujet de leur construction, 474, 480.
Manuscrit — grec, trouvé en Égypte, 53; — arménien du XIIIe siècle, donné à la Bibliothèque impériale, 113; — français des nobles malheureux de Boccace, 509.
Marbre des carrières de Bourgogne, 283.
Marc (Saint-) de Venise. Sculptures de cette église, citées, 254.
Martin Ier pape. Sa chaussure, citée, 604.
Mas-Latrie (M. de). Ses missions scientifiques, ses publications, 63; — compte rendu de son histoire de l'île de Chypre et de ses princes, etc., 314.
Mausolée cyclopéen de Corycus, 135.
Médaille — bilingue, arménienne, 63; — arabe inédite, 424.
Ménil (le). Signification de ce mot, 472.

Mercure. Ses conseils à Ulysse, 243.
Mesures — romaines trouvées à Vichy, 436, — asiatiques, 763.
Mexicains, remarque sur leur écriture, 597.
Michel (saint) au mont Gargan. Légende célèbre, 164.
Miniatures d'un manuscrit de Boccace, 510.
Missis, voy. Mopsueste, 410.
Moïse, législ. des Égypt., 735.
Monastères — russes, dits de Saint-Georges, en Crimée, 359; — français, leur origine, 466.
Monnaie — de Betarratis, 34; — de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 64; — mérovingienne, 160; — arabe, 424; — de Léon II, roi d'Arménie, 483; — de la Géorgie, 719.
Montbard. Château de Buffon, 42, 282, 521.
Montmajour (cloître de). Études sur ce monument, 492.
Monuments religieux de la Gironde. Leurs sculptures, 164.
Mopsueste. Description de cette ville, 410.
Mordtmann (M. le docteur). Ses recherches sur deux villes antiques, 757.
Mort qui réclame un tombeau, 104.
Morts. Manière de les honorer chez divers peuples, 155.
Mosaïque romaine trouvée à Nennig, 106.
Musée — de Narbonne. Sa belle direction et ses richesses, 113; — de Lons-le-Saulnier, 114; — d'artillerie, à Paris, 115; — de Kertch, 357; — de Saintes, 360; — du palais de Latran, à Rome, 379, 565; — de Stockholm, 425; — de Vichy, 435; — de Wilna, 365; — du Puy, 711.
Musée des Antiquités égyptiennes, par M. Lenormant, cité, 251.
Musiciens (maison des), à Reims, 711.
Musique religieuse, 669.
Mysticisme biblique et chrétien. Ses éléments, 15, 16.
Mythologie (sujets ou figures de la) en enseigne), 8.
Mythologies de l'Occid., leurs origines, 724.

Nécropole — de Canosa, 114; — byzantine de Corycus, 137.
Nobles (les) malheureux. Notice sur ce manuscrit de Boccace, 409.
Nointel (M. de), consul français. Ses études sur les monuments d'Athènes, 58.
Notre-Dame de Paris. Sculptures allégoriques de cette église, 10.
Numérotage des maisons au moyen âge, 1.
Numismatique — de l'Arménie au moyen âge, compte rendu, 61; — orientale, 421; — de la Géorgie au moyen âge, 717.

Oculiste romain. Ses instruments trouvés à Reims, 435.
Offrande de Henri, roi d'Angleterre, à l'abbaye de Pontigny, 229.
Olla cinéraire avec inscription, 175.
Oppida (les) Gaulois, 445.
Opus reticulatum (l'). Son emploi, 440.
Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Monnaies frappées par ses grands maîtres, publiées, 64.
Ordres religieux au XIIe siècle. — Leur énergie et l'impulsion qu'ils donnent aux arts, à la littérature, etc., 466; — leur origine, 469.
Outils en enseigne, 8.

Palladas (Épigr. de). Notice à ce sujet, 236.
Panthère. Son importance légendaire, 21.
Panticapée, aujourd'hui Kertch, ville de la Crimée, son musée, ses édifices, etc., 356.
Papyrus grec rapporté d'Égypte par M. Mariette, déchiffré par M. Egger, 53.
Paradis terrestre. Recherches sur sa position, 579.
Parc d'artillerie en petit donné par Louis XIV, 115.
Paris. — Son enceinte au nord, 24; — eaux-fortes reprod. ses principaux monuments, 317, 635; — sa description par Guillebert de Metz, 443.
Pasteurs (tribu des) en Égypte, leur dynastie, 257; — à quelle époque biblique répond ce fait, 258.
Paul (Saint) hors les murs. Basilique de Rome, son incendie en 1822, 499.
Peinture murale romaine retrouvée en France, 192.
Pélasges ou Cabirés dioscurés. Monuments de ce peuple, 366; — leurs relig., 730.
Période sothiaque. Opinion de M. Letronne à ce sujet, 377.
Perugia (tombeaux étrusques de), 569.
Péruviens. Connaissances scientifiques et littéraires de ce peuple, 596.
Peuples — de l'antiquité, leurs traditions, 692; — sémitiques, leurs antiquités, leurs langues, 573, 677.
Phéniciennes (lettres), leur origine, 598.
Phéniciens (les) pénétrant dans la Méditerranée, 685; — leur influence sur les religions de l'Occid., 724.
Photius. Sa bibliothèque, citée, 120.
Photographie (la). Ses inconvénients, 552.
Piccolos (M. le Dr). Notice sur une nouvelle édition des fragments de Plutarque, 236.
Pied romain, mesure de longueur, ses proportions, 436.
Pinard (M.). Notice sur la restauration de l'église d'Eurville, 368; — histoire de l'abbaye de Jarcy, 767.
Piscine dans la crypte de Chartres, 104.
Plaie du Sauveur. Sa place adoptée par les artistes, 11.
Plantes et fleurs en enseignes, 7.
Plat émaillé représentant le roi Henri II et sa cour en dieux de l'Olympe, 312.
Plomb demandé aux évêques et au roi de Danemark au XIIe siècle par un abbé, 464.

Plutarque. Nouvelle édition des fragments de cet auteur, 236.
Poids — de villes de Dax, de Castres, d'Alby et de Troyes, 611; — asiatiques, 763.
POITEVIN (M.). Mémoire sur les antiquités de l'Egypte, 257, 274.
Poitiers. Massacre des habitants de cette ville au Xe siècle, 618.
Ponts de Paris. Celui dit le Grand Pont, celui nommé le Pont aux Changes et celui de Charles le Chauve, 193, 502.
Porte antique, avec des figures emblématiques, trouvée en Cilicie, 366.
Portefeuille archéologique de la haute et basse Champagne. Compte rendu, 635.
Portes et fenêtres enlevées des maisons pour cause de non-payement des loyers, 471.
Portraits (suite de) de patriarches, de papes, de rois, etc., cités, 520.
Portus iccius. Prescription sur la découverte de ce lieu, 631.
Poteau cornier, 5.
Prêcheurs (les). Sculpture en bois; 5.
Prés aux Clercs (Recherches sur les deux), 381, 403.
Priapus, anc. ville de l'Asie Mineure, 758.
Prisonniers de la Bastille en 1428, 344.
Prisons des premiers chrétiens sous la cathédrale de Chartres, 101.
Pucelle (Chronique dite de la) et divers manuscrits relatifs à cette femme célèbre, 70, 508.
Puits des Saints-Forts à l'église de Chartres, 102.
Purgatoire (le) du Dante. Caractère particulier de ce poëme, 714.

Quarts de ton (de l'emploi des) dans le chant, 669.
QUICHERAT (M. J.). Compte rendu d'un ouvrage sur les archives de l'Aube, 125; — — de la Chronique de Guines et d'Ardres, 630.

RANGABÉ (M.). Son Recueil d'inscriptions grecques, cité, 712.
Rebours (Jehan), curé d'Ervy. Repas donné à son enterrement, 124; — inventaire de son mobilier, 125.
Reims. Pillage et dévastations de cette ville au Xe siècle, 618.
Religions (des) — de l'Occident, 724; — de l'Orient, 730.
Reliure remarquable d'un manuscrit de Boccace, 513; — autres exemples, 563.
RENAN (M.). Son travail sur les peuples sémitiques, cité, 573.
RENIER (M. Léon). Sa publication des inscriptions trouvées en Algérie, 566.
Rituel funéraire (le), cité, 267.
Rivière la Medjerda, ou Bagradas en Algérie, 658.
Rois de la Géorgie, leurs monnaies au XIe siècle, 718.
Romano-Byzantin. Remarquable église de ce style (Xe siècle) à Kertch, 358.
Route romaine. Sa direction de Riobe à Augustobona, 535.
Rues (anciennes) de Paris. Leurs noms rétablis, 443.
Russie. Iconogr. sacrée dans ce pays, 355.

Sacrifice d'Abraham, 168.
Saint-Denis. Ses sépultures royales renferment celle d'un roi d'Arménie, 63.
Saint-Jean de Jérusalem. Recherches sur les monnaies des grands maîtres de cet ordre. Compte rendu, 64.
Saintes. Antiq. inédites de cette ville, 361.
Saints en enseignes, 6.
Salomon — représenté sur le portail de la cathédrale de Strasbourg, 292; — ses rapports avec les Phéniciens, 735.
Salle — synodale de Sens, citée, 489; — capitulaire de Noyon; études sur ce monument, 491.
Sandales de Chelles. Recherches sur cette chaussure et sur le coffre qui les renferme, 603.
Sarcophage d'un roi de Sidon, 431.
SAUNIER (M.). Notice sur la Crimée et ses antiquités, 354.
Sceau — de Hugues Ier, archevêque de Besançon, 275; — d'un maître charpentier au XIIIe siècle, 463.
Sceaux et contre-sceaux de Champagne publiés par M. Gaussen, 256.
Sculpteur (nom du) des bas-reliefs du chœur de N. D. de Paris, 10.
Sculpture peinte du VIe siècle, 254.
Sculptures — du chœur de N. D. de Paris, 10; — des monuments religieux de la Gironde, 164.
Scythes, leur invasion dans l'Asie, 737.
Seine (la grande et la petite), 404.
Sem, Cham et Japhet. Recherches sur l'origine de ces noms et sur les races qui découlent de ces chefs des trois grands peuples, 676, 686, 692.
Sémiramis, reine d'Assyrie, confondue avec une autre par Dante, 119.
Sémitiques (peuples). Leur antiquité, leur langage, leur histoire, 573, 677, 724.
Sépultures — anciennes trouvées en Cilicie, 137; — chez les Gaulois, 155; — chez les Romains aux IVe et Ve siècle, 156; — chez les chrétiens du Ier au VIe siècle, 158; — étrusques, 570; — mérovingiennes, 148, 444; — chrétiennes, 765.
Sidon (Tombeau d'un roi de), 431, 767.
Siéges — épiscopaux d'églises du VIIIe au XIe siècle, cités, 251; — de Dagobert, 254; — impérial du Bas-Empire, 255, — de Mithridate, 356.
Sis, capitale de l'Arménie. Son état au moyen âge, 636.
Spithame, mesure romaine trouvée à Vichy, 436.

Stalles — ornées de sculptures à l'église Saint-Bruno de Bordeaux, 171; — de l'église de Pontigny, 233.
Statue en bronze de Jeanne d'Arc au pont d'Orléans, 81.
Statues équestres du portail de quelques églises, 192.
Stockholm. Son cabinet royal des médailles, 424.
Suisse. Ses antiquités, 51.
Sujets grotesques en enseignes, 9.

Table d'Abydos et les sept cartouches concernant la XIIe dynastie égyptienne, 370.
Tagaste de Numidie. Recherches sur cette ville, 661.
Talent asiatique. Son poids, 763.
Taoura-Thagura. Recherches sur les ruines de cette ville d'Afrique, 658.
Tatouage (le). En quoi il s'accorde avec le symbolisme de certains peuples, 596.
Templiers. Décorations peintes de leur église, 495.
Théâtre chez les anciens. Leur double emploi, 643.
Thèbes. Fouilles exécutées dans cette ville de l'Égypte en 1855, 571.
Thècle (sainte), martyre. Sa figure citée d'après une peinture grecque, 605.
Tholus (le) d'Athènes. Nouvelles recherches sur ce mon. par M. Hanriot, citées, 636.
Thomas (saint). Sa mission dans les Indes. Légende citée, 497.
Tifaiche, ville de l'Algérie, 656.
Tipasa, ville de l'Algérie, 657.
Tombeau — romain avec inscription, 361; — d'un roi de Sidon, 431; — de Louis XII à Saint-Denis, 500; — étrusque à Perugia, 569.
Tombeaux — de la vallée de l'Eaulne et des prétendus tombeaux mérovingiens trouvés au pays de Caux, 148, 444; — en Crimée, 358.
TORNBERG (M.). Notice sur un dirhem, 424.
Traditions des peuples de l'antiq., 683, 692.
Travaux publics et privés sous la 3e race des rois de France, 460.
Tours du palais de justice de Paris, leur restauration, 313.
Trésor — de Corbie, 609; — de Nuremberg, cité, 440.
Trinité, figurée par trois têtes de vieillards, 173.
Tronc des aumônes, cité, 438.
Trône de Salomon à la cathédrale de Strasbourg, 292.
TROYON (M.). Recherches sur les habitations lacustres en Suisse, 51.
Tumulus — de la Crimée, 358; — de la Bretagne, 629.
Typhon. Étymologie de ce nom, 257.

Ulysse, son amour pour Pénélope, 242.
Université (l'). Détails sur ses querelles avec Saint-Germain des Prés, 384.

VACQUER (M. Théodore). Ses travaux d'architecture, 491; — mémoire sur la construction et la place du Grand Pont de Paris sous Charles le Chauve, 502.
Vaisseau (modèle de) qui était conservé aux archives, 115.
VALLET DE VIRIVILLE (M.). Recherches iconogr. sur Jeanne d'Arc, 65; — chronique de la Pucelle, 508; — les nobles malheureux de Boccace, 509.
Vallée — de misère, 218; — de Josaphat en Crimée, 360.
Vandales. Remarque sur ce peuple, 190.
VAULGRENANT (M. A. de). Notice sur le château de cette famille, 185.
Veni, vidi, vici. Lieu où s'est prononcé cette parole célèbre, 356.
Vermiglioni (Giamb.). Sa publication des monuments de *Perugia*, 569.
Vernet (M. H.). Ses remarques sur les costumes orient., 764.
Vêtements impériaux du Bas-Empire, décrits, 562.
Vichy. Fouilles importantes faites dans cette ville, 435.
Vierge (la sainte) aux boulets, 97; — Noire à Chartres, 98; — sa représentation symbolique, 294.
Villages. Détails sur leur création au Xe siècle, 619, 625.
Villes anciennes — de l'Algérie, 653; — de l'Asie Mineure, 757.
VILLIERS-DU-TERRAGE (M.). Sa mort, 251.
VINCENT (M.) de l'Institut. Mémoire sur le chant liturgique, 669.
Vitraux de Chartres, cités, 499.
Voies romaines, 535.
Voile ou chemise de la Vierge à Chartres, 97.
Volumnia (famille), — son tombeau), 570.
Voyage — paléographique dans le département de l'Aube, 123; — archéologique en Cilicie, 410.

Westminster (château de) construit au XIIIe siècle, par un archit. français, 465.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DE LA DOUZIÈME ANNÉE.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation (ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

BINDING MAR 20 1970

CC
3
R4
année 12

Revue archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY